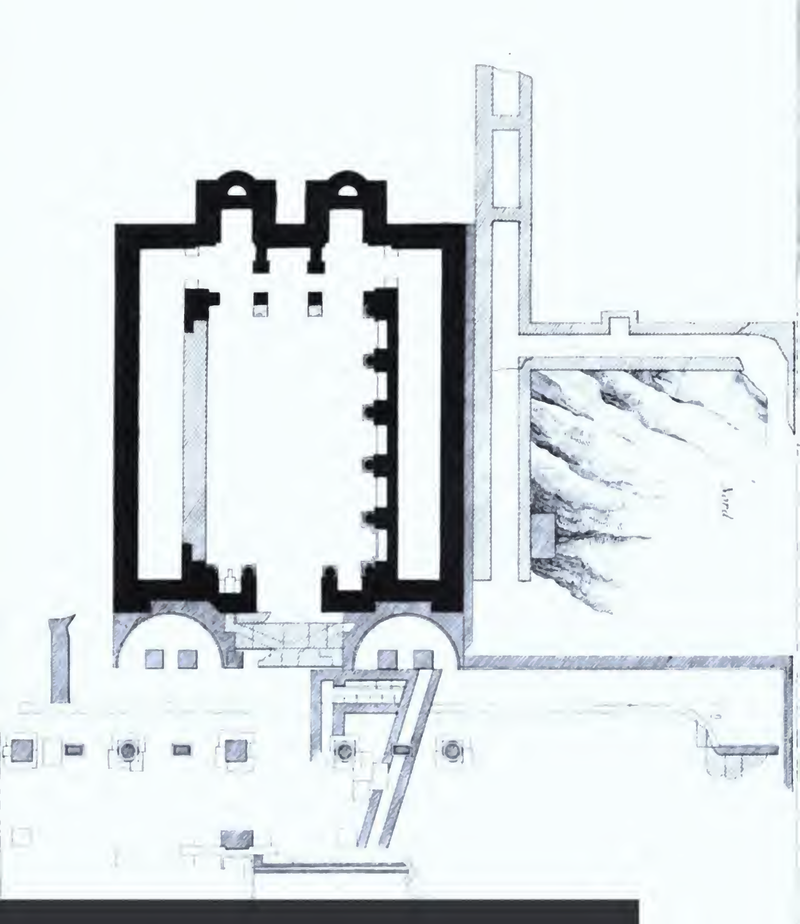


Histoire générale de Languedoc

Claude de Vic, Joseph Vaissete, Alexandre Du Mège





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC.

TOULOUSE, IMPRIMERIE DE J.-B. PAYA.



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC,

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES:

COMPOSÉE SUR LES AUTEURS ET LES TITRES ORIGINAUX,

ET ENRICHIE DE DIVERS MONUMENS,

PAR DOM CLAUDE DE VIC ET DOM VAISSETE,

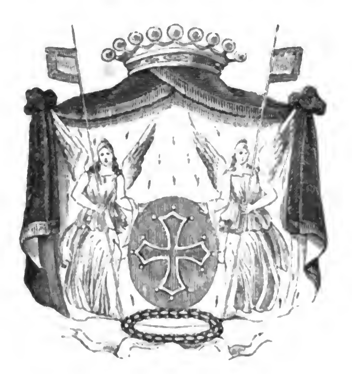
Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur;

COMMENTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1830,

ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE CHARTES ET DE DOCUMENS INÉDITS,

PAR M. LE CHEV. AL. DU MÈGE.

TOME PREMIER.





TOULOUSE,

J.-B. PAYA, PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR,

HÔTEL CASTELLANE.

M DCCC XL.

A NOSSEIGNEURS

DES ÉTATS

DE LANGUEDOC.

NOSSEIGNEURS,

L'Ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter, vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos Ordres. Un grand Prélat Président de vos Assemblées, et passionné pour l'honneur et les intérêts de la Province, en a conçû et proposé

le dessein [1] : Son illustre successeur [2] également respectable par sa naissance, et par ses éminentes qualitez, l'a soûtenu, et en a favorisé l'execution. Ce sont enfin les trois Ordres de vos Etats qui en font le principal objet.

Tous ces motifs nous ont engagez, NOSSEIGNEURS, à le mettre sous votre protection. Le sujet semble la meriter par lui-même, c'est l'Histoire de votre Province, l'une des plus belles portions du Royaume, et la plus feconde en événemens celebres. C'est le riche thrésor de vos Chartes et le recueil précieux des titres sur lesquels sont fondez les droits et les prérogatives qui distinguent si glorieusement le Languedoc des autres Provinces de France, et qui ne sont pas moins des marques de l'affection de ses Souverains à son égard, que des récompenses honorables de la fidelité inviolable de ses Peuples. Ce sont les annales de vos Assemblées que nous avons recueillies avec toute l'exactitude et la précision que demande un sujet aussi important.

C'est dans ces Actes publics que vous trouverez, NOSSEIGNEURS, les services éclatans que vos illustres et respectables prédecesseurs ont rendus à nos Rois, au Royaume et à l'Eglise ; les secours extraordinaires, toûjours proportionnez à l'affection et à l'amour des Peuples, qu'ils ont fournis pour le soûtien de la Couronne, et dans les besoins de l'Etat ; leur attention à faire fleurir dans la Province la Religion, les Sciences, les Arts, et le Commerce ; à faire regner la paix et la police dans les Villes ; à réprimer les desordres, et récompenser le mérite ; à rendre les chemins publics commodes et aisez ; à conserver et réparer les édifices anciens, dignes monumens de la grandeur et de la magnificence Romaine ; leur fermeté à soûtenir leurs droits sans blesser ceux du Prince ; leur application à observer les regles de la justice et de la charité dans les impositions publiques ; leur étude à soulager les Peuples, à les occuper utilement pour eux et pour l'Etat, en un mot à ne rien oublier pour les rendre heureux et tranquilles.

1 M. de La Berchère.
2 M. de Beauvau.

Illustres descendans de tels Ancêtres, vous êtes animez du même esprit : comme eux, vous n'avez d'autre objet que le bien commun, la gloire de la Nation, et l'amour de la Patrie. C'est en marchant sur leurs traces que vous avez porté vos vuës à executer le dessein qu'ils avoient eu autrefois de faire rassembler en un corps tous les titres dispersez qui pouvoient regarder les interêts de la Province, ou de chacun de ses ordres. En procurant cette Histoire, vous remplissez leur intention. Trop heureux, si notre Ouvrage pouvoit mériter votre approbation, et si nos recherches et nos découvertes pouvoient justifier le choix que vous avez fait de nous pour un travail si important. Nous osons du moins assûrer que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur, et de desinteressement, avec un amour plus sincere de la vérité, qui est le caractere propre de l'histoire, et avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes avec un profond respect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Fr. Claude de Vic, Fr. Joseph VAISSETE.

PRÉFACE.

Personne n'ignore que la Province de Languedoc est une des plus belles, des plus étendues et des mieux situées du Royaume, et peut-être la plus féconde en événemens. Son histoire mérite par là une attention singulière : cependant on peut dire que ceux qui jusqu'ici y ont travaillé, n'en ont donné que des ébauches très-imparfaites. Feu M. de la Berchere, Archevêque de Narbonne, Prélat recommandable par son amour pour les Lettres, autant que par son zele pour les interêts et la gloire de la Province, est le premier qui ait formé le dessein [1] *d'une Histoire complette de Languedoc, où en détaillant tous les faits, on n'oublieroit rien de ce qui concerne les mœurs, les coûtumes et le gouvernement politique des peuples.*

Il le proposa dans l'assemblée des Etats tenue à Montpellier au mois de Janvier 1709. et après y avoir représenté les avantages qu'on pouvoit en espérer, il eut, avec la satisfaction d'être applaudi, la gloire de se voir chargé de la conduite de cet ouvrage, et du choix des ouvriers. Il jetta d'abord les yeux sur notre Congrégation, et lui aiant fait l'honneur de le lui offrir, le General qui la gouvernoit alors, pour répondre à cette marque de distinction, nomma les RR. PP. D. Gabriel Marcland et D. Pierre Auzieres, deux religieux de mérite et très-capables de cette entreprise. L'un et l'autre travaillerent separément dans la Province durant plusieurs années ; et après avoir tiré des differentes bibliotheques tout ce qu'ils crurent utile à leur dessein, ils dresserent des mémoires assez considérables ; mais leur âge déja avancé, ou leurs emplois ne leur aiant pas permis de continuer leur travail, et de se charger de celui des archives qui étoit le plus essentiel, nous fûmes substituez à leur place en 1715.

Pour nous conformer aux vûes de Nosseigneurs des Etats, nous avons crû devoir commencer d'abord par la recherche des titres et des autres monumens anecdotes. Nous y avons emploié plusieurs années, soit à Paris, soit en Languedoc sous la protection de M. de Beauvau, qui en succedant à M. de la Berchere, a succedé aussi à son ardeur et à son empressement pour tout ce qui peut être avantageux ou honorable à la Province, et en particulier pour la perfection de cet ouvrage.

A cette recherche dont on a déja rendu compte en partie dans un mémoire

[1] Procès verbal des Etats de l'an 1709.

particulier, et qui par le grand nombre des piéces curieuses qu'elle nous a fournies jettera un grand jour sur l'histoire de Languedoc, nous avons joint le secours qu'on peut retirer des auteurs anciens et modernes : nous avons consulté nous-mêmes tous ceux qui pouvoient nous être de quelque usage.

C'est sur ces materiaux que l'ouvrage que nous présentons au public a été composé. Notre objet principal est d'y rapporter tout ce qui s'est passé de mémorable dans la Province et dans les pays particuliers qui la composent ; et d'appuyer ses usages, ses droits et ses prérogatives sur les titres les plus autentiques.

Comme elle comprend outre presque toute la Narbonnoise I. une partie considérable de l'Aquitaine I. avec une portion de la Viennoise et de la Novempopulanie, et que ces differens pays n'ont été unis pour former un même corps que vers le commencement du XIII. siècle, il n'a pas été possible en rapportant les événemens qui s'y sont passez, de ne pas parler jusqu'à ce temps-là, à cause de leur liaison nécessaire, de ceux des anciennes Provinces dont autrefois ils faisoient partie.

On doit d'ailleurs remarquer que pendant plusieurs siècles Narbonne a été la métropole de toute la Narbonnoise, et Toulouse en trois differens temps la capitale d'un royaume fort étendu ; que le domaine des ducs de Septimanie ou marquis de Gothie et des comtes de Toulouse renfermoit une partie considérable des provinces voisines ; et qu'enfin depuis que le nom de Languedoc fut mis en usage au XIII. siécle, on comprit sous cette dénomination jusqu'au regne de Charles VII. presque la moitié de la France : ce qui fait que notre histoire est plutôt celle de la partie méridionale du Royaume que celle d'une province particuliere. Cette remarque paroît importante pour prévenir les reproches qu'on pourroit peut-être nous faire, d'avoir passé au-delà des bornes de notre sujet.

Pour donner ici une legere idée des principaux évenemens qui doivent faire le fond de l'histoire de Languedoc, le premier qui se présente, c'est la sortie de ses anciens peuples qui porterent le nom et la gloire des armes des Gaulois dans la Germanie, la Pannonie, l'Illyrie, la Grece et la Thrace, subjuguerent une grande partie de l'Asie Mineure, et firent rechercher leur amitié ou leur secours par la plûpart des princes ou des peuples de l'ancien Monde. La République Romaine ajoûta dans la suite cette province à sa domination, moins par la force des armes, que par la soûmission volontaire des peuples ; aussi leur accorda-t-elle des privileges singuliers. La Narbonnoise qui avoit déja pris en partie la politesse des Grecs, acheva d'adoucir ses mœurs par son commerce avec les Romains : dans peu on ne la distingua plus des provinces les plus civilisées de l'Italie. Ses habitans furent les premiers des Gaulois admis dans le Senat, et elle fournit à Rome non seulement un grand nombre de senateurs d'un mérite distingué, mais encore

divers empereurs, des capitaines, des consuls, plusieurs autres magistrats et des gens de lettres, qui se rendirent également recommandables.

Le Languedoc fut une des premieres provinces des Gaules qui reçut les lumieres de la foy et qui la défendit au prix du sang de ses martyrs. Il a donné depuis un grand nombre de saints et de sçavans évêques, tant aux églises du pays qu'à celles des provinces et des royaumes voisins; trois ou quatre papes, plusieurs cardinaux. L'état monastique qui y fut établi dès le IV. siècle y devint bientôt florissant; et parmi un grand nombre d'abbés et de religieux qui ont illustré le pays par leurs vertus et par leurs travaux; il suffit de nommer le célebre saint Benoît d'Aniane, dont la plûpart des monasteres de France embrasserent la réforme au commencement du IX. siècle.

La province éprouva, comme les autres parties de l'empire d'Occident, les funestes suites de sa décadence. L'empereur Honoré en ceda une partie aux Visigots, et les successeurs de ce prince furent enfin obligez de leur abandonner le reste. Ces peuples établirent aussi-tôt dans le pays le siége de leur empire, dont ils étendirent les limites en-deçà et en-delà des Pyrenées, et formerent ainsi un royaume très-considérable. Ils perdirent, environ un siécle après, la meilleure partie de leurs états dans les Gaules que les François leur enleverent; ce qui engagea leurs rois à transferer leur siége en Espagne. Ils conserverent cependant la Septimanie ou Narbonnoise I. qui étant province frontiere de ces deux nations jalouses, devint le théatre de la guerre, toutes les fois qu'il s'éleva quelque differend entre elles.

Le royaume des Visigots fut détruit par les Sarasins qui envahirent sur eux l'Espagne et la Septimanie au commencement du VIII. siécle. Les Infideles, non contents d'avoir subjugué cette derniere province, porterent de-là leurs courses dans le reste des Gaules. Charles Martel et Eudes duc d'Aquitaine les battirent en diverses rencontres : la gloire de les chasser entierement au-delà des Pyrenées étai réservée à Pepin le Bref, premier roi de la seconde race, qui unit à la Couronne tout le Languedoc, dont ses prédecesseurs n'avoient possedé jusqu'alors qu'une partie. Ce prince, pour récompenser la soûmission volontaire des peuples de cette province, les maintint dans leurs usages et leurs libertez. Charlemagne son successeur, érigea quelque temps après l'Aquitaine en royaume, dont le siége fut établi à Toulouse, et dont la Septimanie fit partie pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle en fût détachée pour former un gouvernement general, conjointement avec la Marche d'Espagne, dont elle fut désunie dans la suite. Ce royaume finit et fut réuni au reste de la Monarchie après la mort de Charles le Chauve.

Les ducs et les comtes n'avoient été jusqu'alors que de simples gouverneurs. Il faut en excepter Eudes et les ducs d'Aquitaine de sa famille, qui, pendant la plus grande partie du VII. siécle et du suivant, possederent hereditairement cette province avec une autorité presque souveraine. On a taché de développer l'origine du premier jusqu'à présent assez obscure, et on se flatte de l'avoir fait avec quelque succès. Cette matiere est d'autant plus interessante pour notre histoire, qu'il paroît certain que le duché d'Aquitaine possedé par Eudes et ceux de sa race, ne fut pas different du royaume de Toulouse cedé par Dagobert I. à son frere Charibert.

L'usurpation des droits régaliens par les ducs et les comtes changea la face du gouvernement du Languedoc à la fin du IX. siécle. Les Comtes de Toulouse, les Marquis de Gothie et les Ducs ou Comtes de Provence partagerent entr'eux la suzeraineté sur cette province. Les autres seigneurs du pays, à la faveur des troubles du royaume et de la foiblesse du gouvernement, tâcherent à l'envi de se rendre indépendans; et pour se maintenir les uns et les autres dans l'autorité qu'ils avoient usurpée, et se mettre en état de venger leurs querelles ou de repousser l'attaque de leurs voisins, ils chercherent bientôt après à se faire un grand nombre de vassaux, moins aux dépens de leurs propres biens, que du domaine de la Couronne, dont ils disposerent comme de leur patrimoine. Leur jalousie et leur ambition firent naître entr'eux diverses guerres particulières; et non contens d'avoir enlevé à nos rois leur domaine, ils envahirent les biens des églises : ils s'emparerent entr'autres des évêchés et des abbayes qu'ils unirent en quelque maniere à leurs familles. Tous ces troubles causerent l'affoiblissement de la discipline ecclésiastique, la cessation des études, l'interruption du commerce, l'oppression de la liberté des villes municipales et des peuples, et une infinité d'autres désordres qui désolerent la Province et le reste du royaume pendant plusieurs siécles.

Les comtes de Toulouse dominerent enfin sur presque tout le Languedoc par l'union qu'ils firent à leur domaine, du marquisat de Gothie et de celui de Provence. Outre ces pays ils en possederent plusieurs autres en Aquitaine dont ils se disoient ducs ou princes. Leur famille s'étant divisée en deux branches vers le commencement du X. siécle, elles partagerent entr'elles ces provinces. Tout leur domaine fut réuni vers la fin du XI. siécle, sur la tête du fameux Raymond de S. Gilles, qui le premier se qualifia *Duc de Narbonne, Comte de Toulouse, et Marquis de Provence*, et qui transmit ces dignitez à ses descendans.

Le même Raymond suivi des principaux seigneurs du pays, se distingua dans la Terre-Sainte durant les guerres d'Outre-mer. Ses successeurs ne témoignerent

pas moins de zele pour aller combattre contre les Infideles, jusqu'à ce que le Languedoc devînt lui-même le sujet de diverses croisades à cause de l'hérésie des Albigeois qui y avoit fait de grands progrès. Cette héresie eut de tristes suites pour le pays : il fut entierement désolé par la sanglante guerre qu'elle fit naître, durant laquelle la plus grande partie de son ancienne noblesse, ou périt, ou fut obligée de ceder ses biens à des étrangers.

La guerre des Albigeois occasionna la reünion de près des deux tiers de la Province à la Couronne : l'autre tiers y aiant été réuni quelque temps après avec plusieurs autres voisins, presque tout ce qu'on appelle aujourd'hui Languedoc se trouva ainsi sous la domination immédiate de nos rois ; en sorte que l'on peut dire que si ce fut la derniere province du royaume qui se soûmit à leur obéissance, elle fut une des premieres qu'ils réunirent à leur domaine.

Pour distinguer de leurs anciens états, ces pays nouvellement acquis, ces princes partagerent le royaume en deux langues ; sçavoir en *Langue d'oc*, qui comprenoit les provinces situées à la gauche de la Loire, soûmises à leur autorité immédiate, et en *Langue d'ouy* qui renfermoit celles qui étoient à la droite de ce fleuve. C'est de ce partage que le nom de Languedoc tire son origine, d'où il est aisé de juger de son ancienne étendue.

Nos rois aussi-tôt après la réunion de la Province à la Couronne, maintinrent ses peuples dans leurs privileges et anciens usages : ils les conserverent entr'autres dans la liberté de tenir les assemblées de chaque sénéchaussée, pour déliberer sur les affaires communes du pays. A ces assemblées particulieres succeda bien-tôt l'assemblée generale des trois Ordres de la province qu'on tient régulierement tous les ans. Nous sommes en état par nos recherches, de donner une connoissance presque suivie des unes et des autres, depuis la fin du regne de saint Louis jusqu'à nos jours.

Nos rois accorderent au Languedoc un autre privilege également interessant, c'est que les affaires du pays y fussent jugées en dernier ressort par un *Parlement* qu'ils y établirent. Ce tribunal subsistoit déja sous le regne de Philippe le Hardy fils de saint Louis ; Philippe le Bel le rendit sedentaire à Toulouse, mais il le réunit quelques années après à celui de *la Langue d'ouy*. Il fut enfin rétabli en Languedoc à la demande des gens du pays sous le regne de Charles VII. et il est demeuré depuis ce tems-là fixe et permanent dans cette province.

Comme *la Languedoc* étoit limitrophe du duché de Guyenne, et que ces deux provinces appartinrent long-tems à differens maîtres qui se firent une sanglante guerre, les divers évenemens qu'elle occasionna, influent necessairement sur notre histoire, jusqu'à ce que le Languedoc fût renfermé dans les trois anciennes

sénéchaussées qui le composent aujourd'hui. Cela arriva sous Charles VII. qui aiant conquis la Guyenne sur les Anglois, sépara du Languedoc la partie de l'Aquitaine qui en dépendoit auparavant. La Province fut encore resserrée dans des bornes plus étroites sous Louis XI. qui en détacha toute la partie de la sénéchaussée de Toulouse, située à la gauche de la Garonne.

Depuis ce tems-là le Languedoc n'a pas changé de limites, mais il n'a pas été moins fécond en évenemens. L'hérésie de Calvin qui y fit des progrès étonnans vers le milieu du XVI. siécle, y causa surtout une guerre civile qui fut et plus opiniâtre et plus cruelle que dans le reste du royaume. D'un autre côté les fureurs de la Ligue y furent portées aux derniers excès. Henry le Grand pacifia le pays pour un tems ; la rébellion qui s'y éleva sous le regne de Louis XIII. y excita de nouveaux troubles, et ce prince fut obligé d'y venir en personne pour les appaiser.

Ces évenemens et une infinité d'autres que les bornes d'une préface ne nous permettent pas de détailler, font la principale matiere de notre histoire. Nous y joindrons tout ce que nous avons pû recueillir d'interessant touchant la vie et les actions de ceux qui dans tous les tems ont illustré le Languedoc, soit par leur sainteté et leurs vertus, soit par les dignitez qu'ils ont occupées dans l'église et dans l'état, soit par leur valeur et leur mérite, soit enfin par leurs ouvrages et leurs talens singuliers. Nous y ajoûterons aussi, suivant les differentes époques, une description du gouvernement, des mœurs et des usages des peuples ; l'histoire de tous les conciles qui ont été tenus dans la Province, l'établissement de ses églises et la fondation de ses abbayes, avec la suite de leurs évêques et de leurs abbés ; l'origine et l'accroissement de ses principales villes ; la genealogie ou la succession des ducs, des comtes, des vicomtes et des principaux barons qui l'ont gouvernée, ou qui en ont possedé une partie, etc.

L'ordre que nous avons crû devoir donner à une matiere si vaste, a été de la partager en differens livres qui commencent ou finissent par quelque époque remarquable. Ce premier volume en contient dix, et s'étend depuis le second siécle de la République Romaine jusqu'à la mort de Charles le Chauve. Nous l'avons terminé à cette derniere époque, parce que l'histoire de la province change alors tout-à-fait de face, par l'usurpation des droits régaliens que les ducs et les comtes, dont les dignitez étoient déja devenuës hereditaires, commencerent à faire dès ce tems-là.

Le premier livre est emploié principalement à décrire l'histoire de la transmigration et des expéditions de nos Tectosages, et de leur établissement dans la Galatie. Nous avons crû devoir suivre ces peuples tant qu'ils conserverent leur

liberté, et jusqu'à ce que leur pays fût réduit en province Romaine; parce qu'outre que leur histoire n'a été traitée jusqu'ici que superficiellement, en donnant une idée de leurs mœurs, nous avons crû faire connoître celles de leurs anciens compatriotes des Gaules, sur lesquels nous avons peu de chose, en comparaison de ce que les historiens Grecs et Romains on dit des autres.

Le second et le troisiéme contiennent les révolutions arrivées dans la province, tandis qu'elle fut entierement soûmise à la République Romaine ou qu'elle fit partie de l'Empire.

L'entrée et l'établissement des Visigots dans les Gaules, la fondation de leur royaume de Toulouse, et la conquête qu'ils firent enfin de toute la Narbonnoise I. font la principale matiere du quatriéme.

Ces peuples demeurerent maîtres de presque tout le Languedoc jusqu'au commencement du VI. siécle, que les François leur enléverent une partie de cette province, avec tout ce qu'ils possedoient en Aquitaine. Ils transférérent quelque tems après le siege de leur royaume au-delà des Pyrenées. C'est ce qu'on voit dans le cinquiéme livre qui finit à l'élection de Liuva, lequel rétablit le siege royal dans la Narbonnoise ou Septimanie, en fixant sa résidence à Narbonne.

Le sixiéme et le septiéme renferment les divers évenemens arrivés dans le Languedoc, pendant le tems que cette province étoit partagée entre les François et les Visigots jusqu'à la destruction du royaume de ces derniers par l'invasion des Sarasins.

Le huitiéme contient l'histoire de la Province sous le regne de ces infideles qui s'en rendirent maîtres pour la plus grande partie; leurs differentes incursions dans les Gaules; leur expulsion de ces provinces par Charles Martel et Pepin le Bref; l'union que fit ce dernier de la Septimanie à la Couronne; et enfin la réunion du reste du Languedoc, après que ce prince eut dépouillé de ses états Waifre, dernier duc hereditaire d'Aquitaine ou de Toulouse de la race d'Eudes, de l'origine duquel nous avons parlé dans le livre précédent.

Le neuviéme commence par l'érection que fit le roy Charlemagne de l'Aquitaine en royaume. Comme Toulouse en fut la capitale, et que la Septimanie en fit longtems partie, nous avons crû que les évenemens qui s'y sont passez ne sont pas étrangers à notre sujet. Ce royaume fut réuni au reste de la monarchie, et cessa d'être gouverné par un roi particulier après la mort de Charles le Chauve; ce qui termine le dixiéme livre. Tel est le plan de cet ouvrage, et en particulier celui de ce volume.

Quant à la méthode que nous avons suivie, nous nous sommes fait une loy d'appuier la vérité des faits sur l'autorité des historiens, ou des monumens du

temps, qu'on a eu soin de citer à la marge. Nous avons aussi consulté les Modernes, mais sans adopter leurs sentimens, que lorsqu'ils ne sont pas contraires à ceux des Anciens, et que par leurs recherches ils ont répandu la clarté sur les faits ou obscurs ou peu développez. Selon ce plan on a rejetté tout ce qu'on a trouvé sans fondement et sans preuve, ou appuié seulement sur de vaines conjectures et sur des traditions incertaines ou fabuleuses.

Nous n'avons que deux auteurs qui aient écrit sur l'histoire generale de Languedoc. Le premier est Guillaume Catel, conseiller au parlement de Toulouse, qui outre l'histoire des Comtes de cette ville, imprimée de son vivant en 1623. a laissé des mémoires pour servir à l'histoire de la Province, lesquels ne parurent que dix ans après, lorsqu'il étoit déja mort. Quoique ces mémoires soient très-imparfaits, et qu'ils ne soient pas exempts de fautes, non plus que l'histoire des Comtes de Toulouse, ces deux ouvrages sont pourtant fort estimables, et on ne peut refuser à leur auteur la gloire d'avoir été le premier des modernes qui a montré aux historiens particuliers la méthode d'appuier la vérité des faits sur l'autorité des anciens titres, et de rapporter ces monumens en preuve.

L'autre est Pierre Andoque, conseiller au présidial de Béziers, qui en 1648. donna au public un volume *in-folio* sous ce titre : *Histoire du Languedoc avec l'état des provinces voisines* ; mais on peut dire que cet auteur, faute de secours et de recherches, n'a fait qu'effleurer la matiere. Il a mêlé sans choix et sans discernement le vrai avec le faux.

Nous passons sous silence divers autres modernes qui ont écrit sur des matieres qui ont du rapport à l'histoire de la Province, ou qui ont donné celle de quelques-uns de ses diocéses ou de ses villes, parce que la plûpart ne méritent pas beaucoup d'attention. On peut voir le catalogue de leurs ouvrages dans la bibliotheque historique du P. le Long. Les plus considérables de ces ouvrages sont les annales de Toulouse depuis sa réunion à la Couronne, composées par Germain la Faille, avec un abregé de l'ancienne histoire de cette ville ; l'histoire des évêques de Maguelonne et de Montpellier, par Pierre Gariel ; celle des évêques de Lodeve, par Plantavit de la Pause, évêque de cette derniere ville ; et enfin divers traités de Caseneuve, qui a défendu les privileges de la Province, avec autant de zele que d'érudition. Le public est encore redevable à l'illustre M. de Marca, et à M. Baluze de plusieurs excellens ouvrages, entr'autres du *Marca Hispanica*, où on trouve un grand nombre de monumens interessans pour notre histoire.

Dans la narration des faits, on a suivi, autant qu'on a pû, l'ordre chronologique comme le plus simple et le plus naturel. Lorsque leurs dates ne sont pas marquées dans les auteurs, ou qu'il y a de la difficulté, pour ne pas interrompre le fil du

discours, on en a renvoyé ordinairement la discussion à des Notes que nous avons placées entre le corps de l'ouvrage et les piéces justificatives. On traite aussi dans les Notes plusieurs autres points obscurs ou difficiles. Nous n'avons pas fait dificulté d'en soûmettre plusieurs à un nouvel examen, quoiqu'ils eussent été déja discutez par nos plus habiles critiques.

Parmi un grand nombre de monumens qu'on a recueillis, on a fait imprimer tous ceux qu'on a jugé interessans. On a crû entrer en cela dans le dessein qu'ont toûjours eu Nosseigneurs des Etats de rassembler en un seul corps les titres qui concernent le gouvernement, les droits et les privileges de la Province, ou chacun de ses Ordres en particulier. C'est ce qui nous a engagés à donner aussi quelques piéces importantes, quoiqu'elles fussent déja imprimées, sur-tout lorsque les livres où elles se trouvent sont rares, et que nous avons eu occasion de les faire paroître ou plus entieres ou plus correctes, après les avoir collationnées sur les originaux, ou du moins sur des copies autentiques. On a jugé à propos pour la commodité des lecteurs de distribuer ces piéces justificatives à la fin de chaque volume à qui ils servent de preuves. Quant aux autres titres qui sont ou moins importans ou plus communs, on s'est contenté d'en rapporter les extraits essentiels dans les Preuves, ou de les citer seulement à la marge dans le corps de l'ouvrage, en indiquant les archives où ils sont conservés. Nous mettons à la tête de ces piéces quelques chroniques qui interessent la province : les unes n'avoient pas encore paru ; et les autres, que nous avons collationnées sur les manuscrits, seront beaucoup plus correctes.

Ces differens monumens sont précédés dans le premier volume de plusieurs anciennes inscriptions qu'on a découvertes dans la Province. Nous avons choisi les plus instructives, que nous avons tirées la plûpart de deux recueils manuscrits. L'un qui comprend les inscriptions de Narbonne, a passé de la bibliotheque de feu M. Foucault, conseiller d'état, dans celle de M. l'abbé de Rothelin ; l'autre qui renferme celles de Nismes et des environs, se trouve parmi les mémoires qu'a laissés Anné Rulman, assesseur criminel en la prevôté generale de Languedoc, dont M. le marquis d'Aubays conserve une copie dans sa bibliotheque. Il paroît qu'il s'est glissé quelques fautes dans ce dernier recueil, et qu'il y a des inscriptions répetées, comme la 49[e] de nos Preuves, qui paroît la même que la 67[e].

On trouvera dans le même volume une carte geographique de l'ancienne Narbonnoise, avec les plans des anciens édifices les plus considérables de la province qui s'y sont conservez depuis le tems des Romains. Nous donnerons trois autres cartes geographiques dans les volumes suivans ; l'une représentera le Languedoc divisé en duchez et comtez ; l'autre en sénéchaussées et vigueries ; et la troisiéme

en diocéses, suivant son état présent. Nous joindrons cette derniere à la description de la province, que nous avions eu d'abord dessein de mettre à la tête de ce volume ; mais pour ne pas le grossir, on l'a renvoiée au dernier, où l'on donnera aussi la suite des gouverneurs, commandans, capitaines et lieutenans generaux de la province ; des premiers présidens des cours supérieures, des sénéchaux, baillifs, viguiers, châtelains ou gouverneurs des places, et autres principaux officiers civils et militaires ; à quọi on pourra ajoûter une table chronologique de tout l'ouvrage. Nous avons recueilli un grand nombre de sceaux de l'ancienne noblesse du pays, et divers autres morceaux que nous placerons dans les volumes suivans.

Il ne nous reste qu'à faire connoître en peu de mots les differentes sources où nous avons puisé les titres et les monumens qui servent de fondement à cette histoire, et à marquer notre reconnoissance envers ceux qui ont bien voulu nous les communiquer.

Une des principales est le thrésor des chartes du Roy, riche et précieux dépôt des titres originaux de la Couronne, dans lequel un grand nombre de ceux de Languedoc furent transportez après sa réunion au domaine de nos rois. A la faveur d'une lettre de cachet du Roy, M. Joly de Fleury, procureur general au Parlement, chargé de la garde de ce thrésor, nous en a donné communication avec une bonté que nous ne sçaurions ni assez louer, ni assez reconnoître.

On conserve dans le même endroit les anciens registres de la chancellerie depuis saint Louis jusqu'à Charles IX. entr'autres celui qui a pour titre : *Registrum curiæ Franciæ*. Ce dernier renferme un grand nombre de piéces concernant le Languedoc et le domaine des derniers comtes de Toulouse, avec les actes de la réunion des differentes parties de cette province à la Couronne, depuis la guerre des Albigeois jusqu'au regne de Philippe le Bel. On en trouve une copie originale dans la bibliotheque Colbert, dont nous nous sommes servis. Quant aux autres registres, nous nous sommes contentez de prendre communication d'un recueil des principales piéces que feu M. Colbert fit faire de son tems, et dont feu M. le Nain, doyen du Parlement, qui en avoit une copie dans sa bibliotheque, nous permit de faire des extraits.

Nous avons trouvé un accès facile dans la bibliotheque du Roy, sous les auspices de feu M. l'abbé de Louvois bibliothecaire de Sa Majesté et de M. l'abbé Bignon son illustre successeur. Feu M. Boivin, MM. de Targny et Sallier, gardes de cette riche et nombreuse bibliotheque nous ont communiqué avec toute la politesse possible, plusieurs manuscrits intéressans pour notre histoire, et en particulier ceux de feu M. Baluze, et les titres scellez recueillis par feu M. de Gagnieres,

qui y sont conservés. M. Guiblet, qui est chargé de la garde de ces titres, en a agi aussi très-poliment avec nous.

Les chambres des comptes de Paris et de Montpellier nous ont été d'un grand secours, soit par les comptes du domaine des trois anciennes sénéchaussées de la province, depuis le milieu du xiv. siécle jusqu'à la fin du xvi. que nous avons extraits, soit par un grand nombre de titres et de registres originaux qui se trouvent dans la derniere, et qui forment un dépôt des plus considérables. Nous ne pouvons que nous louer de feu M. Saunier, procureur general de la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, à la charge duquel est attachée la principale garde de ce dépôt.

Nous avons recueilli dans les divers manuscrits de la célebre bibliotheque de feu M. Colbert une abondante moisson. On y trouve entr'autres un ample recueil des titres conservés dans les differentes archives d'une grande partie de la Guyenne et du Languedoc, dont ce ministre fit prendre des copies il y a environ soixante ans. M. le comte de Seignelai, aujourd'hui maître de cette bibliotheque, seigneur également affable et obligeant, est allé au-devant de nos souhaits. Feu M. du Chesne garde de sa bibliotheque, et M. Milhet qui lui a succedé, nous ont communiqué par ses ordres, tout ce que nous avons pû désirer.

Les autres bibliotheques de Paris qui nous ont fourni divers manuscrits, sont celles de feu M. le chancelier Seguier, aujourd'hui de M. le duc de Coaslin évêque de Mets, que cet illustre prélat a mis en dépôt dans cette abbaye de saint Germain des Prez; celles de M. le chancelier d'Aguesseau, de M. Chauvelin garde des sceaux de France, de M. Joly de Fleury procureur general, de feu M. Foucault conseiller d'état, aujourd'hui de M. l'abbé de Rothelin, et enfin celle de cette abbaye. Nous ne sçaurions oublier encore ce que nous devons à feu M. Godefroy, à M. de Clairambault genealogiste des ordres du Roy, et à M. Lancelot de l'académie des belles lettres, qui nous ont communiqué plusieurs pièces de leurs cabinets.

Outre les differentes archives de la province, entr'autres celles des Etats où nous avons travaillé, nous avons tiré encore divers secours de plusieurs manuscrits de la bibliotheque de M. Croissi évêque de Montpellier, et sur-tout de celle de M. le marquis d'Aubays. Ce dernier qui n'est pas moins distingué par son goût pour les lettres, que par sa politesse, a recueilli un très-grand nombre de mémoires et de volumes manuscrits sur le Languedoc, qu'il conserve dans la riche bibliotheque qu'il a formée dans son château d'Aubays, situé entre Nismes et Montpellier. Il a acquis entr'autres ceux qui avoient appartenu autrefois à M. de Rignac, conseiller en la cour des aydes de Montpellier, et s'est fait un

plaisir de nous les communiquer. Nous devons témoigner aussi notre reconnaissance envers M. le Mazuyer procureur general au parlement de Toulouse ; M. de Mazaugues président au parlement de Provence, héritier de l'érudition et des manuscrits de feu M. de Peyresc ; M. de Murat juge mage de Carcassonne ; M. Fourel procureur du Roy au bailliage du haut Vivarais, et M. le Fournier religieux de l'abbaye de saint Victor de Marseille, qui nous ont fourni divers mémoires ou manuscrits.

Nous sommes enfin très-redevables aux lumieres de feu M. Joubert syndic general de la Province, et au zele qu'il a témoigné pour le succès de nos travaux. M. Joubert son fils et son digne successeur, nous a communiqué un recueil considérable qu'il avoit fait, des principales piéces qui se trouvent dans les vieux registres des trois anciennes sénéchaussées de Languedoc. Nous n'avons pas moins d'obligation aux deux autres syndics generaux MM. de Montferrier et Favier. Ils ont tous concouru, avec les autres officiers de la Province, à favoriser nos recherches, et à contribuer à la perfection et à l'ornement de cet ouvrage.

NOTICE

SUR DOM DE VIC ET DOM VAISSETTE,

AUTEURS DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC.

La Province de Languedoc, célèbre par son étendue, par ses richesses, par le génie de ses habitants et par ses illustrations antiques, n'avait pas encore trouvé un historien digne d'elle, lorsqu'en 1709, M. de La Berchère, archevêque de Narbonne, proposa aux Etats qu'il présidait, de faire composer une histoire complète de cette contrée. La généreuse pensée de ce prélat fut accueillie par les Représentants de la province, et il fut prié de se charger de la direction de ce grand ouvrage et du choix des auteurs. La Congrégation des Bénédictins de St-Maur lui offrait un grand nombre de savants modestes, profondément versés dans l'étude des sciences historiques. Le général de l'Ordre, consulté par M. de La Berchère, crut que l'on devait confier la composition de cet ouvrage aux RR. PP. dom Pierre Auzières et dom Gabriel Marchand. Mais leur âge et les emplois qu'ils occupaient les empêchèrent de se livrer entièrement à ce travail, et, en 1715, on leur substitua dom Claude de Vic et dom Vaissette.

Il existait plusieurs Essais et des Mémoires, plus ou moins importants, sur nos annales; mais, comme on l'a dit en commençant, le Languedoc n'avait pas encore un historien. Seulement, de Marca, et Catel surtout, pouvaient donner de précieuses indications et fournir beaucoup de documens importants. Mais ces laborieux écrivains n'avaient pas visité tous nos monuments, compulsé toutes nos archives. Il fallait lire, copier et analyser plusieurs milliers de chartes; comparer les récits des divers historiens de l'antiquité et des temps modernes, établir d'une manière incontestable la chronologie des faits, la généalogie des familles souveraines, les origines des villes et des établissemens religieux et politiques; il fallait surtout, par une critique aussi éclairée que sévère, porter la clarté la plus vive dans les ténèbres du moyen-âge, repousser l'erreur et faire jaillir des vérités inespérées de l'examen approfondi de tous les diplômes, de toutes les chartes, de tous les monuments dont on avait jusqu'alors négligé l'étude. Les auteurs devaient, d'ailleurs, sans s'écarter des saints devoirs de leur profession, et sans céder à l'esprit de leur siècle, se rappeler qu'ils n'écrivaient pas seulement pour de pieux solitaires, mais aussi pour des hommes du monde qui aiment à retrouver dans un livre l'union d'un style élégant et correct à l'intérêt des détails, à la variété des tableaux, à la majesté de l'ensemble. Il fallait enfin que, riches de tant de faits qu'eux seuls pouvaient retracer, les auteurs fissent un choix heureux, se souvenant toujours de cette vieille maxime, proclamée depuis par l'un des plus grands poètes du XVIIIe siècle, et qui devrait être respectée par tous ceux qui écrivent l'histoire : « Que nulle vérité ne soit cachée, c'est une règle qui peut souffrir quelques exceptions, mais en voici une qui n'en admet point : *Ne dites à la postérité que ce qui est digne de la postérité.* »

Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont compris toutes leurs obligations, et ils les ont remplies. C'est d'après l'exemple qu'ils ont offert que les provinces de Bourgogne, de Provence, de Bretagne, ont eu des histoires particulières, moins parfaites peut-être, mais où l'on retrouve cet esprit d'investigation, cette justesse de vues et cette érudition profonde qui distinguaient si éminemment dom de Vic et dom Vaissette.

Le premier de ces savants Religieux naquit à Sorèze en 1670. A l'âge de 17 ans, il entra dans le monastère de la Daurade, à Toulouse. Après avoir professé la rhétorique au collége de Saint-Sever, en 1701, il fut choisi pour accompagner à Rome le procureur-général de la congrégation de Saint-Maur. Les liaisons honorables qu'il avait formées dans cette capitale du monde chrétien, engagèrent ses supérieurs à le renvoyer en Italie, mais revêtu cette fois du titre de procureur-général. Il mourut subitement à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 23 janvier 1734,

peu de temps après la publication du second volume de l'Histoire à laquelle il travaillait, depuis 1715, avec son confrère dom Vaissette, qui fut chargé de terminer seul cette importante entreprise.

La famille de celui-ci était originaire de la petite ville de l'Isle d'Albigeois ; elle était ancienne dans ce pays, riche et généralement estimée[1]. Elle s'est divisée en plusieurs branches. L'ainée subsiste, dit-on, encore, à Brens, bourgade peu éloignée de Gaillac. Guillaume de Vaissette fut le premier qui s'établit dans la petite ville que nous venons de nommer. Ce fut vers l'année 1643, époque à laquelle il acheta l'office de *Procureur en chef*, ou de Procureur-général du pays d'Albigeois. Il avait épousé Jeanne de Penard, nièce d'un commandeur de Saint-Pierre de Gaillac. Il transmit sa charge et sa fortune à Jean Geraud de Vaissette, son fils, qui épousa Marie de Passemar de Bartoule. Joseph de Vaissette naquit de ce mariage le 4 mai 1685, dans la maison possédée aujourd'hui par M. Rest, membre du conseil d'arrondissement. Elle était, plus anciennement, la propriété de M. d'Autry de Ste-Colombe, qui la vendit à Jean-Geraud de Vaissette. Celui-ci la laissa à Jeanne de Vaissette, sa fille, et par succession elle passa dans la famille des Combettes-Caumont, qui l'ont possédée jusqu'en 1810.

Joseph de Vaissette était le septième des enfants provenus de l'union de son père avec Marie de Passemar ; il eut même un frère puîné : mais bientôt il ne resta de cette nombreuse famille que le savant historien du Languedoc et Jeanne de Vaissette, sa sœur, qui fut mariée le 18 octobre 1702, avec Antoine de Combettes, trésorier de France et avocat du roi au Bureau des Finances de la Généralité de Montauban. Elle porta toute la fortune de sa famille dans celle de son mari. Cette inconcevable largesse en faveur d'une fille, et au détriment d'un fils unique qui avait à peine dix-sept ans, ne peut s'expliquer que par le goût bien prononcé du jeune de Vaissette pour la vie monastique, et par sa ferme résolution d'entrer bientôt dans l'Ordre de St-Benoît.

Ses études, commencées à Gaillac et terminées à Toulouse, furent brillantes et solides. Il fut reçu docteur en théologie et docteur en droit civil et en droit canonique. Il aurait voulu dès-lors entrer dans un cloître ; mais l'instant où il devait se consacrer à Dieu fut différé par la volonté de son père, qui, se repentant peut-être de l'exhérédation dont il l'avait frappé dès l'année 1702, en mariant Jeanne de Vaissette, voulut lui assurer encore une fortune assez considérable, en lui transmettant son office et en lui en faisant d'avance exercer les fonctions sous le titre de Substitut du Procureur-général au pays d'Albigeois. Le jeune Vaissette accepta, pour obéir à ses parents, mais non sans peine, cette dignité. Il fut installé le 24 avril 1710, et remplit la charge dont on venait de l'investir jusqu'au 10 juin suivant. Etant alors parvenu à sa vingt-cinquième année, n'ayant aucun goût pour la magistrature, et d'ailleurs entraîné vers la vie religieuse par un penchant irrésistible, il demanda et obtint enfin la permission d'entrer dans la Congrégation de Saint-Maur.

A peine avait-il pris l'habit de novice, qu'il reçut la nouvelle de la mort de son père, décédé en 1711. Bientôt après il fit profession dans le monastère de la Daurade, à Toulouse.

Cette maison lui offrit de nombreux sujets d'observations : son église, qui était la plus ancienne de cette vieille capitale du Languedoc, peut-être même du midi de la France ; son cloître, rempli de tombeaux et d'épitaphes, et qui, par ses formes, par la singularité des sculptures qui le décoraient, était l'un des monuments les plus intéressants de la ville, les manuscrits précieux qui étaient conservés dans sa bibliothèque, tout se réunissait dans cette Maison pour attacher encore plus dom Vaissette aux études profondes qui devaient honorer sa vie et illustrer son souvenir. Deux ans après, il fut appelé à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, « où il allait trouver tous les genres de secours dont il devait avoir besoin pour ses travaux. » On a déjà vu qu'en 1715 il fut chargé, avec dom Claude de Vic, d'écrire l'histoire de la province de Languedoc. Trente années de soins assidus purent à peine suffire pour la composition de ce grand ouvrage.

[1] Nous devons en grande partie ces détails biographiques sur Dom Vaissette, à l'obligeance de M. de Combettes-Labourelie, qui s'occupe avec succès de recherches approfondies sur l'Histoire de l'Albigeois et du Castrais.

L'auteur le divisa en trois parties : d'abord, en *Histoire* proprement dite, puis, en *Notes* sur cette histoire, et l'on sait que chacune d'elles est une dissertation importante, complète, sur un sujet plus ou moins obscur ou controversé ; on sait aussi que le nombre de ces dissertations est si considérable, que leurs titres seuls occupent neuf colonnes dans la *Bibliothèque historique de la France.* La troisième partie se compose des *Preuves.* C'est l'immense réunion des chartes, diplômes, inscriptions, documents de toute espèce qui ont servi à la composition du texte. Dans la *Biographie universelle*, M. Weiss dit que : « cet ouvrage est savant, judicieux, exact et bien écrit ; » il aurait pu ajouter que c'était la meilleure et la plus complète des histoires de nos provinces. Le premier volume parut en 1730, le dernier en 1745. Dom Vaissette en a donné, en 1749, un *Abrégé* en six volumes, ouvrage qui a fait estimer encore plus l'*Histoire générale* dont il n'est que l'extrait. En publiant cet *Abrégé*, l'auteur ne voulut pas sans doute rendre hommage au goût léger et futile d'un siècle qui regardait avec dédain les recherches les plus profondes, mais il céda au désir de rendre plus populaire, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'histoire de notre belle province. Sa *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, ouvrage toujours consulté avec fruit alors qu'on veut avoir des renseignements certains, des notions incontestables sur des questions relatives aux matières traitées dans ce livre, montra, quelques années plus tard, que notre savant historien n'avait pas abandonné la carrière de l'érudition et de la critique.

Dom Vaissette avait, comme on vient de le dire, travaillé pendant trente années à l'*Histoire générale de Languedoc* ; le reste de sa vie fut consacré, d'abord, aux recherches nécessaires pour la composition de la *Description de cette province*, ouvrage qu'il ne put terminer, mais qu'il regardait avec raison comme le complément nécessaire du premier, et à la composition de sa *Géographie.* Epuisé de fatigue, il ne put renoncer à l'étude, ni recouvrer ses forces, et, après avoir langui pendant quelques années, il mourut à Paris, le 10 avril 1756, à l'âge de soixante-onze ans. Son caractère était un mélange heureux de bonhomie et de simplicité spirituelle. Il aima et protégea toujours les enfants de sa sœur. Il fit donner à son neveu, Jean-Joseph-Lazare de Combettes-Caumont, vicaire-général d'Alby, l'abbaye de Saint-Hilaire, près de Carcassonne, et un prieuré près de Paris. Il conserva aussi pour ses compatriotes un attachement sincère. Les nombreuses lettres qu'il leur a écrites, et qui sont précieusement conservées par plusieurs familles, sont des preuves assurées de cet attachement. On a encore de dom Vaissette, outre les grands ouvrages qui viennent d'être indiqués, une *Dissertation sur l'origine des Français, où l'on examine s'ils descendent des Tectosages, ou anciens Gaulois établis dans la Germanie* ; une *Lettre à M. de Fontenelle, sur Romieu de Villeneuve, ministre de Raymond-Bérenger, comte de Provence*, et un *Mémoire sur la vie et les ouvrages de dom de Vic, religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.*

Le cinquième et dernier volume de l'*Histoire de Languedoc* se termine à la mort de Louis XIII, et il ne paraît pas que D. Vaissette ait eu le dessein de la continuer jusqu'à l'époque où il écrivait. Plus tard, les états de la province désirèrent que cette lacune fût remplie, et Dom Bourotte, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, composa un sixième volume, qu'il n'eut pas le temps de publier.

On n'a pu retrouver, dans les archives de la Province, l'ouvrage de ce savant bénédictin.

Le noble désir de compléter les travaux historiques qui existent sur le Languedoc a engagé des particuliers généreux à publier une nouvelle édition du bel ouvrage de Dom de Vic et de Dom Vaissette, en y ajoutant la continuation du récit des faits, depuis la mort de Louis XIII jusqu'à l'époque de la révolution de 1830.

On a voulu joindre en même temps à l'*Histoire de Languedoc*, tous les évènements qui se rattachent à elle et qui n'étaient que faiblement connus, ou qui ne l'étaient pas durant la première moitié du dix-huitième siècle. Mais ces Additions n'ont pas été intercalées dans le texte, dont elles auraient altéré trop souvent la majestueuse simplicité. Elles ont été placées à la fin de chaque livre, et forment ainsi, avec de nombreuses Notes, quarante-trois chapitres détachés.

Dom de Vic et Dom Vaissette avaient senti le besoin de décrire la Province de Languedoc et les

monuments qu'elle renfermait. Aujourd'hui la Province est morcelée en une foule de divisions administratives; les monuments sont tombés, ou ne subsistent plus que par une sorte de prodige; et il a paru indispensable de décrire avec soin dans les ADDITIONS, tout ce qui reste aujourd'hui des admirables monuments élevés par nos pères.

Les ADDITIONS et les NOTES HISTORIQUES, ajoutées au texte, avaient besoin d'être appuyées par des *Preuves*, comme le sont tous les faits racontés par les bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*. On a donc ajouté, à la fin de chaque volume, des chartes, des mémoires, des ouvrages entiers qui se rattachent essentiellement aux annales de notre province. La plupart de ces documens étaient inédits, et ceux qui avaient été publiés appartenaient si essentiellement à nos annales, que l'on ne pouvait se soustraire à la nécessité de les reproduire.

Les histoires particulières des villes, les statistiques des départements dont le territoire fait partie du Languedoc, ont fourni quelquefois des documents jusqu'alors inconnus, et qui ne devaient pas être dédaignés, alors qu'il fallait donner une nouvelle édition de l'Histoire générale de cette province.

Les recherches de plusieurs particuliers [1] et de quelques corps savans, ont jeté, depuis peu d'années, des clartés inattendues sur plusieurs points de l'histoire de cette province, et l'annotateur de l'Histoire de Languedoc a dû profiter de ces intéressantes recherches. Les *Mémoires de la société archéologique du midi de la France*, fondée à Toulouse en 1831; les *Publications de la société archéologique de Montpellier*, et de celle de Béziers, ont fourni aussi des notions importantes.

Des mémoires du plus haut intérêt pour cette histoire, documents presque ignorés, existent dans les Archives du Royaume ou dans les bibliothèques de Paris; et il a fallu les recueillir, les coordonner, les faire servir à l'illustration de nos annales. Des savants recommandables ont bien voulu, à notre prière, copier et souvent traduire des textes arabes qui étaient d'un grand intérêt pour nous; d'autres nous ont transmis des copies de manuscrits et de chartes trop long-temps demeurées dans l'oubli. Enfin, nous avons cru devoir recueillir les compositions épiques ou romantiques qui se rattachent à notre histoire. Ainsi, les *Enfances de Guilhaume au-cort-nés*, son *Moinage* et le *Charroy de Nismes*, et le *Philomèna*, ont dû paraître dans nos *Preuves*, non comme monuments historiques, mais comme sources des traditions populaires qui existent encore dans nos contrées. La *Canso de San Gili*, ou les fragments du poème, en langue romane, consacré aux exploits de Raymond IV de Saint-Gilles, la *Canso dels Eretgès d'Albegès*, et quelques autres devaient paraître aussi dans ces *Preuves*, comme monuments de littérature méridionale.

MM. Reinaud, de l'Institut, l'un de nos plus célèbres orientalistes; Edouard Dulaurier, jeune savant, né à Toulouse, et qui publie en cet instant la Bible, en langue cophte, M. L. de Maslatrie, élève de l'école des Chartes, et quelques autres, ont bien voulu, par leurs recherches dans les bibliothèques de Paris, nous fournir des documents de la plus haute importance. Qu'ils reçoivent ici l'expression de toute notre gratitude.

En complétant, en terminant l'œuvre de Dom de Vic et de Dom Vaissette, on a voulu rendre un solennel hommage à la mémoire de ces savants et modestes religieux, dont les travaux honoreront toujours la France. En même temps, on a essayé de rappeler au Languedoc le souvenir de sa longue et glorieuse existence. Un autre aurait bien mieux rempli cette mission de dévouement et de patriotisme; mais si le zèle le plus vrai et les études les plus consciencieuses pouvaient tenir lieu de ce qui a manqué à l'auteur, il ne serait pas toujours resté au-dessous de l'honorable tâche qui lui a été imposée.

1 MM. le Marquis de Castellane, Jules Renouvier, Thomas, Puiggari, Renard de Saint-Malo, Jaubert de Réart, Henry, Belhomme, Durand et Grangent, Alexandre de Seynes, Bofarull y Mascaro, de Saint-Amans, Fons-Lamothe, l'abbé Aug. Durand, etc.

SOMMAIRES DES NOTES.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC.

LIVRE PREMIER.

I.

Nom et division de l'ancienne Gaule.

La Gaule, dans les tems les plus reculez, n'étoit connuë des anciens que sous le nom general de Celtique [1], ou pays des Celtes. Le commerce que les Phocéens, établis à Marseille, eurent avec les Grecs leurs compatriotes, donna lieu à ces derniers d'en connoître les provinces meridionales; et comme les peuples qui les habitoient se donnoient eux-mêmes le nom de Celtes [2], les Grecs le donnerent aussi non seulement à tous les autres Gaulois, mais [3] encore à tous les peuples qui occupoient cette partie de l'Europe qui s'étend jusqu'aux extremitez de l'Ocean, et qui leur étant inconnuë étoit regardée [4], parmi eux comme une contrée barbare. Dans la suite, les Grecs aiant acquis une connoissance plus exacte de la Gaule, après que les Romains en eurent fait la conquête, nommerent d'abord indifferemment Celtes ou Galates, ceux que les mêmes Romains appelloient Gaulois: et enfin pour distinguer ceux-ci d'avec les peuples de la Germanie, ils conserverent [5] le nom de Celtes à ces derniers, et donnerent aux autres celui de Galates.

La Gaule étoit [1] bornée par l'Ocean, le Rhin, les Alpes, la Mediterranée, et les Pyrenées. Les Romains la distinguerent d'abord en trois principales parties, à cause des trois differens peuples qui l'habitoient, et dont chacun avoit sa langue, ses mœurs, ses loix, ses coûtumes particulieres. La premiere partie fut appellée Celtique, des peuples Celtes; la deuxiéme Belgique, des Belges; et la troisiéme Aquitanique, des Aquitains, qui les occupoient. La Belgique étoit située entre la Seine, la Marne, le Rhin, et l'Océan; l'Aquitanique étoit bornée par la Garonne, les Pyrenées qui la separoient de l'Iberie, et par la mer Oceane. Enfin la Celtique comprenoit le reste des Gaules, et s'étendoit entre la Garonne, la mer Mediterranée, les Alpes, le Mont-Jura, la Marne, la Seine, et l'Ocean. (NOTE 1.)

Cette derniere partie étoit partagée en deux autres [2]; dont l'une, qui étoit meridionale et separée de l'autre par le haut Rhône, et ensuite par les Cevennes jusques vers la Garonne, fut appellée *Gallia Braccata*, du nom *Bracca*, sorte de vêtement dont les habitans se servoient. On donna à l'autre partie de la Celtique, de même qu'à la Belgique et à l'Aquitanique, le nom de *Gallia Comata*, Gaule chevelüe, de la chevelure que les peuples de ces

1 Pausan. in Attic. p. 6.
2 Cæs. l. 1. n. 1. et seq.
3 Strab. l. 1. p. 33. - Dio. l. 39. p. 113 et seq. - Cosm. Ægypt. p. 148. - Plut. in Mario, etc.
4 Polyb. lib. 3. p. 191.
5 Dio, Procop. etc.

1 Cæs. ibid. Plin. l. 4. cap. 31.
2 Doujat in Liv. lib. 5. cap. 33. p. 515.

provinces prenoient grand soin de laisser croître.

Ces trois differentes parties des Gaules formerent ce que les Romains appelloient Gaule Transalpine pour la distinguer de la Cisalpine, partie de l'Italie que les Gaulois conquirent après leur passage au-delà des Alpes, et à laquelle les mêmes Romains donnerent le nom de *Gallia Togata*, à cause de l'habit ou de la toge Romaine que ces peuples portoient. César ne comprend pas dans la division qu'il nous a laissée des Gaules, cette partie de la Celtique qui portoit le nom de *Braccata*, parce qu'elle étoit pour lors soumise à la République, et qu'elle étoit province Romaine; ce ne fut que du tems d'Auguste qu'elle fit une quatriéme partie des Gaules, sous le nom de Narbonnoise.

Il paroît par ce qu'on vient de dire, que la province Narbonnoise étoit anciennement renfermée dans les limites de la Gaule Celtique proprement dite, et que ses peuples portoient autrefois le nom de Celtes. Il semble même que Strabon, pour n'avoir pas assez bien compris le texte de César, ait voulu borner la Celtique propre à cette seule province. (NOTE I. *n.* 6.)

II.

Division des Volces en Tectosages et Arecomiques. Histoire fabuleuse de Pyrene.

Les differents peuples qui habitoient la Gaule appellée *Braccata* avoient chacun leur nom particulier. On donnoit celui de Volces [1] à ceux qui s'étendoient depuis la Garonne, le long de la Mediterranée ou mer interieure, jusqu'au Rhône. Ces peuples étoient divisez en Volces Tectosages et Volces Arecomiques. Ceux-ci occupoient la plus grande partie du pays à present connu sous le nom de bas Languedoc, et ceux-là presque tout le haut. Les Bebryces [2] ou Bebryciens faisoient, à ce qu'on prétend, partie de ces derniers, et s'étendoient vers les Pyrenées.

[1] Strab. et Plin. ibid. et lib. 4. c. 4. - Liv. l. 21. - Sil. Ital. l. 3. p. 139.

[2] Sil. Ital. ibid. - Steph. de urb. - Dio apud Vales. p. 773.

Ces montagnes, selon quelques auteurs, prirent leur nom de Pyrene fille d'un roy de ces mêmes Bebryciens (NOTE X): mais tout ce qu'ils rapportent de cette princesse et de ses amours avec Hercule; la gloire imaginaire qu'on donne à ce héros d'avoir terrassé des geans dans la campagne de la Crau en Provence, d'avoir fondé Alesia ville capitale de la Celtique, et poli les mœurs des Celtes, nous paroissant également fabuleux; nous n'avons garde de nous y arrêter, et de nous écarter de la loi inviolable que nous nous sommes prescrite, de ne rien avancer dans cette histoire qui ne porte des caracteres de verité. Nous passons donc sous silence tout ce que des siécles credules ou ignorans ont inventé, ou rapporté trop legerement sur la foi d'autrui: ceux qui sont curieux de ces sortes de fables, peuvent consulter Catel [1], qui rapporte celles que differents peuples de la province avoient forgées pour en montrer le ridicule. Nous commençons donc notre histoire par l'établissement des Volces Tectosages auprès de la forêt Hercynie dans la Germanie, ou dans la Pannonie: évenemens les plus anciens et les plus memorables que nous aions de ces peuples, et qui sont appuiez sur le témoignage et l'autorité des auteurs les plus dignes de foi.

III.

Etablissement des Tectosages dans la Germanie et la Pannonie.

Sous le regne de Tarquin l'ancien, roy de Rome (vers l'an de Rome 163), la Celtique, cette troisiéme partie des Gaules dont on a déjà parlé, étoit occupée par differens peuples extremement belliqueux [2]. Les plus puissans étoient ceux de Berry. Ambigat, leur roy et celui de toute la Celtique, craignant sur la fin de son regne jusqu'alors florissant, que ses sujets déja trop nombreux n'excitassent après sa mort des troubles et des factions domestiques, fit publier dans toute l'étenduë de sa domination le dessein qu'il avoit d'envoier dans les pays étrangers, sous les auspices de ses Dieux, Bellovese et Sigovese ses

[1] Cat. Mem. l. 3.

[2] Liv. l. 5. cap. 33. et seq.

neveux fils de sa sœur, pour exercer leur valeur et pour faire des conquêtes; avec la liberté de lever un nombre de troupes suffisant pour assurer le succès de leurs entreprises, et établir des colonies dans les provinces qu'ils soumettroient. L'amour de la gloire, joint au desir de faire fortune, anima si fort les Celtes, qu'on vit bientôt paroître ces deux generaux à la tête d'une armée de trois cens mille hommes [1], y compris sans doute les femmes et les enfans qui voulurent [2] partager la gloire et le péril des combats. Ces deux capitaines marcherent ensuite vers les pays où chacun d'eux avoit dessein de s'établir. Bellovese prit la route de l'Italie, et Sigovese son frere celle de la forêt Hercynie au-delà du Rhin.

L'armée du premier [3] étoit composée de tout ce qu'il y avoit de surnumeraire parmi les peuples du Berry, de l'Auvergne, des pays de Sens et d'Autun, des *Ambarres* ou Châlonois, des Chartrains, et des *Aulerces* ou pays d'Evreux. Elle prit sa route vers les Alpes par le pays des Salyens ou Saluviens, qui occupoient une partie de ce que nous appellons aujourd'hui la Provence. Ces derniers faisoient alors la guerre aux Phocéens nouvellement débarquez sur leurs côtes, et s'opposoient de toutes leurs forces à leur établissement dans le pays. Bellovese soit par générosité, soit par politique, crut devoir prendre le parti de ces étrangers; il les mit sous sa protection et leur donna du secours. Il traversa ensuite les Alpes, et par la force de ses armes s'étant rendu maître de cette partie d'Italie qui porta depuis le nom de Cisalpine, il y fixa sa demeure. Ses successeurs, à son exemple, y firent diverses expeditions, et rendirent leurs noms et leurs armes si redoutables qu'ils devinrent la terreur des Romains, et réduisirent leur république à deux doigts de sa perte (NOTE II. n. 12). Nous ignorons si les Volces eurent part à l'expedition de Bellovese [4]: il est vrai qu'un historien moderne prétend que les Gaulois Orobes qui s'établirent dans le Bergamasque, et qui fonderent la ville de Come, étoient originaires des environs de la riviere d'Orb en Languedoc: mais les conjectures de cet auteur nous paroissent trop hazardées pour oser les adopter.

[1] Justin. l. 24. c. 4.
[2] Plut. in Camill. p. 135.
[3] Liv. ibid.
[4] Catrou Hist. Rom. l. 13. p. 15. et seq.

Quelques modernes [1] rapportent aussi qu'une partie de l'armée de Bellovese s'étant détachée marcha vers les Pyrenées, d'où après quelque séjour elle passa dans l'Iberie. Ce sentiment est combattu par d'autres [2], qui soûtiennent, et peut-être avec plus de fondement, que cette transmigration des Celtes dans l'Iberie ou Espagne, ne se fit qu'au cinquième siècle de la république Romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que [3] le mélange des Celtes ou Gaulois avec les Iberiens donna au pays de ces derniers le nom de Celtiberie.

Nous laissons ici Bellovese suivre avec ses troupes le cours de ses victoires et de ses conquêtes en Italie qui ne sont pas de notre sujet, pour passer à celles de Sigovese aux environs de la forêt Hercynie. Il seroit à souhaiter que les auteurs, qui ont pris soin de nous apprendre les progrez des armes du premier, se fussent aussi donnez la peine de nous instruire des expeditions de l'autre. Tite-Live [4], content de nous dire que Sigovese eut en partage la forêt Hercynie, nous laisse ignorer ses marches, ses combats, ses conquêtes et les noms même des différens peuples Celtes qui composoient son armée. Il y a cependant tout lieu de présumer que nos Tectosages étoient du nombre, et que s'étant établis auprès de la forêt Hercynie, ils suivirent la fortune de ce capitaine. César semble le faire entendre en parlant des circonstances de l'établissement des Tectosages au voisinage de cette forêt. « Il a [5] été un tems, » dit cet historien, que les Gaulois plus belliqueux et plus vaillans que les Germains leur » faisoient d'autant plus volontiers la guerre, » qu'elle leur donnoit lieu de se décharger » d'une multitude d'hommes que le pays ne

[1] Dupleix Mem. des Gaules. - Cordem. Hist. de Fr. tom. 1. p. 9. et 11.
[2] Lacarr. colon. l. 3. c. 1. et 2.
[3] Diod. l. 5. p. 309. - Appian. Iber. p. 255. - Lucan. l. 4. Plin. l. 3. c. 4.
[4] Liv. ibid.
[5] Cæs. de Bell. Gall. l. 6. c. 23. et seq.

» pouvoit faire subsister, et dont ils formoient » des colonies qu'ils envoioient au-delà du » Rhin. Les Volces Tectosages occuperent » donc au voisinage de la forêt Hercynie les » lieux les plus fertiles de la Germanie et s'y » établirent. Ils s'y maintiennent encore de » nos jours avec une très-grande réputation » de justice et de valeur. » Ainsi l'autorité de César jointe à ce que Tite-Live rapporte de la sortie et de l'expédition de Sigovese, ne nous permet pas de douter que les Tectosages n'aient suivi ce général, et qu'ils ne se soient établis avec lui au-delà du Rhin. (NOTE II.)

La forêt Hercynie, aux environs de laquelle les Tectosages fixerent leur demeure, étoit d'une étenduë immense. Elle avoit neuf journées de largeur et plus de soixante de longueur le long du Danube, en sorte qu'elle occupoit la plus grande partie de la Germanie, et s'étendoit jusques dans la Sarmatie et le pays des Daces. Les Tectosages [1] instruits de leur destinée par le vol des oiseaux, après avoir subjugué tous les peuples qu'ils avoient rencontrés sur leur passage, et traversé les monts Sudetes ou Riphées, choisirent dans la Germanie, sur les frontieres de la Pannonie, et auprès du Danube, les endroits de cette forêt les plus commodes pour leur établissement, et les plus favorables au dessein qu'ils avoient de faire de nouvelles conquêtes (NOTE II). Ils commencerent d'abord par soûmettre les naturels du pays; et après les avoir réduits sous leur obéissance, ils vécurent avec eux durant plusieurs siécles dans une grande réputation de justice et de valeur [2] suivant l'expression de César que nous venons de citer. Ennemis de la mollesse, qui fit perdre ensuite la liberté à leurs anciens compatriotes, ils menerent une vie dure, laborieuse, et en tout semblable à celle des Germains dont ils se faisoient gloire d'imiter les mœurs, d'observer les loix, et de suivre les usages.

C'est de ce pays conquis au voisinage du Danube, que les Tectosages envoierent vraisemblablement dans la suite des colonies dans la Sarmatie au-delà de la Vistule, et jusques [3] vers l'Ocean septentrional; tandis qu'une autre partie, après avoir passé le Danube, alla s'établir dans la [1] Pannonie et l'Illyrie d'où elle porta ses armes victorieuses dans les provinces voisines. Les Tectosages pousserent en effet leurs conquêtes jusqu'aux extremitez de la Grece et de la Thrace, et pénétrerent ensuite dans l'Asie où ils signalerent leur valeur par un grand nombre de célébres expeditions que nous rapporterons, quand nous aurons parlé des colonies Grecques, qui s'établirent dans le pays des Volces. (NOTE II.)

IV.

Etablissement de diverses colonies Grecques dans le pays des Volces.

Nous avons déja fait remarquer que Bellovese, avant que de passer les Alpes, avait eu la générosité de donner du secours aux Phocéens contre les Salyens, qui traversoient l'établissement de ces peuples sur la côte de la Méditerranée. Ces Phocéens, qui étoient Ioniens de nation [2] et sujets du roy Cyrus, ne pouvant supporter la tyrannie d'Arpagus Mede de nation et commandant pour ce tyran dans l'Ionie province d'Asie, résolurent de s'éloigner de leur pays et de chercher ailleurs un établissement. Dans cette vuë, ils équiperent une flotte; et trouvant dans le cours de leur navigation, que la côte des Gaules qui s'étend sur la mer Méditerranée convenoit mieux à leur dessein que tout autre pays, ils s'y arrêterent, et y fixerent leur demeure malgré l'opposition et les armes des Salyens, des Liguriens, et des peuples situez au voisinage du Rhône [3] qu'ils battirent dans plusieurs rencontres. Ils fonderent d'abord la ville de Marseille, d'où ils étendirent ensuite leur domination sur cette côte par diverses colonies qu'ils y fonderent depuis Nice jusques bien avant dans l'Espagne, et ausquelles ils prescrivirent la forme de leur gouvernement Aristocratique, leur religion, leurs loix, et leur police. L'alliance que les Romains firent avec les Marseillois fut éga-

[1] Justin. l. 24. cap. 4.
[2] Cæs. ibid.
[3] Plut. in Camill.

[1] Justin. l. 24. cap. 4.
[2] Pausan. in Phocic. pag. 623. - Justin. liv. 43. cap. 3.
[3] Strab. l. 4. p. 179.

lement avantageuse aux uns et aux autres par les secours mutuels qu'ils se donnerent dans plusieurs occasions importantes.

Entre les colonies que les Phocéens ou Marseillois établirent sur la côte du pays des Volces pour les opposer aux habitans du voisinage du Rhône qui les inquiétoient, celle d'Agde fut une des premieres et des plus considerables. Strabon [1] lui donne le nom de *Roen-Agatha*, et semble confondre par là deux villes que les plus habiles critiques regardent comme differentes. Il est certain en effet qu'outre la ville d'Agde dont nous venons de parler, il y avoit une autre ville Grecque dans le même pays, située sur le bord occidental du Rhône, appellée Rhode; ce qui a donné lieu à Pline [2] et à saint Jerôme [3] de croire que les Rhodiens en avaient été les fondateurs. D'autres [4] croient, et peut-être avec plus de fondement, que cette ville de Rhode est la même que *Rhodanusia*, située sur le bord du Rhône, dont quelques anciens font mention, et où les Marseillois établirent une de leurs colonies. Heraclée étoit aussi une autre colonie Grecque située à l'embouchure du Rhône, et qui fut détruite ainsi que celle de Rhode avant le tems de Pline [5]. On [6] conjecture que c'est sur les ruines de la premiere que la ville de saint Gilles a été bâtie.

Au rapport d'un historien [7] moderne, on devroit mettre aussi parmi les colonies que les Grecs fonderent dans le pays des Volces, la ville ou lieu de Cessero, aujourd'hui saint Tiberi, situé à deux lieues de la côte de la Mediterranée. Cet auteur prétend que les Rhodiens, fondateurs de la colonie de Rhode sur le Rhône, établirent celle de Cessero, dans le même tems que les Phocéens ou Marseillois fonderent celle d'Agde; que dans la suite et environ l'an 360. de Rome, les Rhodiens et les Marseillois se faisant la guerre, ces derniers chasserent Momorus et Atepomarus du roiaume de Cessero où ils regnoient; que ces deux princes ayant remonté le long du Rhône, et s'étant arrêtez au confluent de ce fleuve et de la Saône, furent les premiers fondateurs de Lyon; et qu'enfin Atepomarus est le même qui se trouva avec Brennus et les Gaulois au siége de Rome que ces peuples firent l'an 364. de la fondation de cette ville. Cet auteur appuie ce récit sur le passage d'un ouvrage attribué à Plutarque [1], et qui porte seulement que Momorus et Atepomarus après avoir été chassez du roiaume de Seseron, ὑπὸ Σεσηρονέως τ' ἀρχῆς ἐκβληθέντες, bâtirent auprès du Rhône, et sur une colline, une ville à qui les corbeaux, qui parurent dans le tems de sa fondation, firent donner le nom de *Lugdunum; lugum* signifiant corbeau, et *dunum* montagne, dans le langage de Momorus et d'Atepomarus. Ces deux fondateurs de Lyon parloient donc la langue Gauloise et non pas la Grecque. Il nous paroît d'ailleurs que ce passage, qui est peut-être aussi peu de Plutarque que celui que l'historien de Lyon tire de la prétendue vie d'Annibal par le même auteur, pour établir l'antiquité de cette ville, ne prouve nullement que Cessero, dont le nom est purement Gaulois, et qui étoit capitale d'un roiaume, ait été du nombre des colonies Grecques dont le gouvernement étoit républicain. Enfin ce passage ne peut fixer l'époque précise de la fondation de Lyon, dans la supposition que cette ville a subsisté avant la colonie des Viennois qui s'y établirent pendant le Triumvirat. Ce qu'il y a de constant, c'est que Lyon doit sa naissance aux peuples de la Narbonnoise.

L'établissement de ces colonies Grecques et le voisinage de Marseille, ville des plus florissantes des Gaules, soit par l'étenduë et les richesses de son commerce, soit par la diversité des arts et des sciences qu'on y cultivoit avec soin, furent très-avantageux à nos Volces. C'est en effet des Marseillois [2] que ces peuples apprirent l'art de cultiver les terres, de fortifier les villes, de tailler la vigne de planter les oliviers; et celui de former l'e

1 Strab. ibid. p. 180. V. not. Casaubon.
2 Plin. l. 3. n. 5.
3 Hier. præf. lib. 2. epist. ad Galat.
4 Martian. Heracl. - Steph. de urb.
5 Plin. ibid.
6 V. Tillem. Emp. tom. 5. p. 619.
7 Menestrier. 1. Diss. sur l'orig. de Lyon, et hist. p. 41.

1 Plut. de fluv. tom. 2. p. 1151.
2 Justin. ibid.

prit par l'étude des belles lettres, et surtout de la langue Grecque qui devint si commune parmi eux, et dans les autres provinces méridionales des Gaules, qu'on s'en servoit quelquefois dans les actes publics. On en trouve encore des vestiges en plusieurs termes Provençaux et Languedociens, qui tirent leur racine immédiate du Grec. Mais si les Marseillois furent soigneux d'inspirer aux Volces leurs mœurs, leur langage et leur politesse, ils ne le furent pas moins de leur insinuer leur religion et leur culte; et de leur apprendre à sacrifier suivant la manière des Grecs, à Apollon de Delphes[1], à Minerve et à Diane d'Ephese, et aux autres Divinités de la Grece.

V.

Premieres expeditions des Tectosages dans la Grece.

Tandis que les Volces s'étudioient dans les Gaules à imiter la politesse des Grecs, leurs anciens compatriotes qui habitaient les environs de la forêt Hercynie, conservant leur ferocité naturelle et leur air martial, ne s'appliquoient qu'à se maintenir dans la réputation de bravoure qu'ils s'étoient acquise, et à étendre leur domination sur les peuples de la Pannonie et de l'Illyrie, contre lesquels ils eurent de frequentes occasions de guerre. Nous en ignorons à la verité le détail, mais nous savons que le[2] succès de leurs armes fut heureux.

Nous ferons à cette occasion une remarque qui servira pour tous les autres endroits où nous aurons à parler des succès heureux ou malheureux de ces Gaulois, c'est que n'aiant aucun de leurs historiens qui nous instruise de leurs expeditions, et des combats qu'ils dûrent livrer à un grand nombre de nations, avant que de les soûmettre ou de les rendre tributaires, il faut nécessairement nous en rapporter au témoignage des auteurs Grecs et Romains, qui uniquement attentifs à s'étendre sur les actions qui ont été désavantageuses aux Gaulois, n'ont dit qu'un mot en passant de leurs victoires et de leurs conquêtes. Ainsi on ne doit pas être surpris, si, exacts

1 V. Hendreich. Massil. tom. 6. antiq. Gronov.
2 Justin. l. 24. c. 4.

à suivre les anciens, quelque partiaux qu'ils soient, il paroît dans le récit que nous ferons dans la suite des expeditions de nos Tectosages, et des guerres ausquelles ils eurent part, qu'ils ont été plus souvent vaincus que vainqueurs. Il nous suffit de sçavoir en général qu'ils n'ont pû se faire jour à travers tant de nations belliqueuses, et s'établir au milieu d'elles, que par la force de leurs armes, et par un grand nombre de victoires. En effet, malgré l'affectation des anciens historiens à décrire leurs malheurs et à rapporter leurs disgraces; ils n'ont pû disconvenir de leur valeur, et de la réputation que leurs actions éclatantes leur acquirent parmi plusieurs nations des trois parties du monde.

C'est sans doute des Tectosages établis auprès de la forêt Hercynie vers le Danube, qu'un ancien[1] auteur a voulu parler, lorsqu'il a dit que les Celtes ou Gaulois, étant depuis quelque tems en guerre contre les Autariates peuples de l'Illyrie, et voulant enfin la terminer, userent du stratagême suivant pour y réussir. Ces Gaulois firent semblant de se retirer, et abandonnèrent leur camp pendant la nuit, après avoir empoisonné quantité de vivres et plusieurs tonneaux de vin qu'ils y laisserent: les Autariates, croiant qu'ils s'étoient véritablement retirés, s'emparerent aisément du camp le lendemain; mais ils périrent presque tous ou par le vin empoisonné qu'ils bûrent, ou par les Gaulois qui à leur retour passerent au fil de l'épée la plûpart de ceux que le poison avoit épargnez.

On pourroit aussi peut-être appliquer à nos Tectosages, qui s'étoient[2] étendus entre le Danube et le golphe Ionien ou mer Mediterranée vers l'Illyrie, ce que rapporte l'historien d'Alexandre[3] au sujet des Celtes ou Gaulois qui vivoient alors dans le même pays (vers l'an de Rome 420). Sur l'avis de la guerre que ce fameux conquerant avoit entreprise contre les Thraces et les Tryballiens, tous les peuples qui habitoient sur les bords de l'Istre ou du Danube, et sur-tout les Celtes qui de-

1 Polyæn. l. 7. c. 42.
2 Justin. ibid.
3 Arrian. l. 1. p. 3. et 5. V. Strab. l. 7. p. 301. et seq.

meuroient sur ce fleuve en remontant vers sa source aux environs du golphe Ionien, se firent un devoir de lui envoier des députez. Les Celtes, dit l'historien de ce prince, se distinguerent dans cette députation par un certain air de fierté, que leur inspiroit la réputation de leurs armes autant que leur bonne mine et leur taille avantageuse. Ils demandèrent à Alexandre son amitié; ce prince la leur accorda; et après un accueil des plus gracieux, voulant sçavoir d'eux s'ils étoient instruits de la terreur de son nom et de la prospérité de ses armes, il leur demanda au milieu d'un festin dont il les regala, *ce qu'ils craignoient le plus*, persuadé qu'ils répondroient que c'étoit sa personne : mais ces Gaulois naturellement intrépides, et d'ailleurs à l'abri de ses entreprises tant par leur éloignement que par les difficultez d'approcher de leur pays, loin de flatter sa vanité, répondirent froidement, *qu'ils ne craignoient que les Cieux, dont la chute pouvoit les écraser; qu'au reste ils faisoient beaucoup de cas de l'amitié des grands hommes tels que lui.* Cette réponse quoique fiere plut à Alexandre, qui content de taxer les Celtes ou Gaulois de fierté et d'orgueil, renvoia leurs députez avec des marques d'honneur et de distinction, les chargea de présens magnifiques, et mit leur nation au nombre de celles qui lui étoient alliées.

Il paroît que les Tectosages furent tranquilles sous le regne de ce prince; ce n'est du moins que peu de temps après sa mort que les anciens[1] nous parlent de leurs nouvelles expeditions. Ils nous apprennent qu'Antigonus, un des successeurs d'Alexandre, en prit une partie à son service, sous le commandement d'un de leurs chefs appelé Biderius, et qu'il s'en servit utilement contre Antipater son concurrent qu'il défit entierement (vers l'an de Rome 432). Ils ajoûtent qu'après cette défaite, les mêmes Gaulois mécontens du refus qu'Antigonus fit de leur payer la solde dont ils étoient convenus, tant pour eux que pour leurs femmes et leurs enfans, menacerent de faire mourir les ôtages qu'il leur avoit donnez; mais que ce prince joignant l'artifice à la mauvaise foi, attira chez lui les principaux de leur nation sous prétexte

[1] Polyæn. stratag. l. 4. c. 6.

de vouloir les satisfaire, les fit arrêter, et ne voulut les relâcher qu'après qu'ils auroient relâché eux-mêmes ses ôtages; ce qu'aiant obtenu, il renvoia les députez des Gaulois, et leur donna seulement trente talens, ce qui revenoit à un écu d'or pour chaque soldat effectif.

Dans la suite Cambaulus (vers l'an de Rome 472) s'étant mis à la tête d'une partie de ces Gaulois,[1] fit des courses dans la Thrace, d'où après un butin considérable, il jugea à propos de se retirer, ne se croiant pas assez fort pour aller attaquer les Grecs, quelque envie qu'il eût de courir et de ravager leur pays, comme il avoit fait celui des Thraces. Les autres Gaulois, animez par l'heureux succès des courses de ce general et par l'esperance d'un pareil butin, ou selon d'autres[2] pressez par la faim, formerent à son exemple le dessein d'une nouvelle expedition, dans l'année[3] qui suivit l'entrée de Pyrrus en Italie où les Tarentins l'avoient appelé. Ils assemblerent une armée capable de porter la terreur jusqu'aux extremitez de la Grece, et se partagerent en trois corps. On donna le commandement du premier à Cerethrius qui marcha aussitôt vers la Thrace et le pays des Tryballiens. Les autres deux corps commandez l'un par Brennus et Acichorius, et l'autre par Belgius ou Bolgius, prirent leur route, celui-ci vers la Macedoine et l'Illyrie, et celui-là vers la Pannonie et une partie de la Grece. Au bruit de la marche de cette armée également formidable par le nombre et la ferocité naturelle des soldats, la terreur se répandit dans les provinces, et les Gaulois profitant de la fraieur des peuples désolerent impitoiablement les campagnes, pillerent les villes ou en firent racheter le pillage, et forcerent les rois même de venir leur demander la paix ou de l'acheter à prix d'argent.

Ptolemée Ceraunus[4] roi de Macedoine fut le seul qui osa s'opposer à leurs courses et mesurer ses armes avec celles de Belgius. Il refusa même le secours de troupes que lui offrirent les Dardaniens: sa temerité ne demeura

[1] Pausan. in Phocic. p. 643. et seq.
[2] Memn. apud. Phot. cod. 224. p. 710.
[3] Polyb. l. p. 6. V. NOTE 3.
[4] Pausan. et Memn. ibid.

pas long-temps impunie. Belgius lui fit bientôt connoître qu'il étoit et plus habile et plus rusé que lui, lorsqu'étant à la tête de son armée en présence de celle de ce prince, et voulant s'assurer de la qualité et de la contenance des troupes ennemies, il lui envoia de vrais espions sous le nom de députez pour lui demander la paix. Ptolemée, naturellement fier et présomptueux, donna dans le piége dressé à sa vanité, et regardant cette ambassade comme une marque certaine de la foiblesse et de la crainte des Gaulois, répondit fierement aux envoiez que leur chef ne devoit esperer de paix qu'en mettant les armes bas, et en lui donnant des ôtages. Sur cette réponse, si éloignée de leurs sentimens, les Gaulois se préparerent au combat, et attaquerent ce roi peu de tems après avec tant de valeur, que son armée fut battuë à plate couture, et la plûpart de ses soldats tuez ou faits prisonniers. La défaite des troupes de Ptolemée fut suivi de la prise de sa personne, occasionnée par l'élephant sur lequel il étoit monté, qui se sentant blessé le renversa. Les Gaulois se saisirent alors de ce prince tout couvert des blessures qu'il avoit déjà reçues dans l'action; et par un trait digne de leur ferocité, ils lui couperent la tête, la mirent au bout d'une pique, et la promenerent par tout le camp, pour animer par là le courage de leurs troupes et jetter la terreur parmi celles des ennemis.

Après une défaite aussi entiere, la perte totale des Macedoniens, qui invoquoient inutilement les manes d'Alexandre et de Philippe, étoit inévitable, si le vainqueur eût sçû ou voulu profiter des facilitez et des avantages que lui donnoit sa victoire: mais soit par négligence ou par des motifs que nous ignorons, Belgius donna à ses ennemis le tems de se reconnoître et de chercher quelque ressource à leur malheur. Les Macedoniens furent en effet assez heureux pour en trouver une en la personne de Sosthene, jeune à la verité dans le métier de la guerre, mais à qui la sagesse et le desir de sauver sa patrie firent trouver le moyen de former un corps de troupes composé de nouveaux soldats, qu'il joignit à ceux qu'il pût rallier après la défaite de l'armée de Ptolemée. Il se mit à leur tête, et fit si bonne contenance, que les Gaulois, dont le dessein étoit moins de prendre des villes que de les piller, n'osant l'attaquer, prirent le parti de se retirer et d'emporter avec eux le riche butin qu'ils avoient déja fait. Une action aussi genereuse et un service aussi important rendu à la patrie, mériterent à Sosthene la couronne de Macedoine que ses compatriotes lui défererent.

VI.

Expedition des Tectosages dans la Macedoine sous la conduite de Brennus.

Belgius, quoique victorieux de ses ennemis, ne reçut pas à son tour les applaudissemens que devoit naturellement lui attirer la victoire qu'il avoit remportée sur le roi Ptolemée. Brennus qui [1] étoit aussi de retour de son expedition, blâma fort sa conduite, et lui reprocha de n'avoir pas profité de sa victoire. Pour réparer cette faute et soûtenir la réputation des armes de la nation, Brennus convoqua une assemblée publique, à laquelle, selon l'usage, assisterent indifferemment les hommes et les femmes. Il proposa le dessein d'une nouvelle expedition dans la Grèce; et pour montrer que l'execution en était aisée, il representa d'abord la foiblesse et la misère des Grecs réduits à l'extremité par les guerres de Philippe et d'Alexandre, et en dernier lieu par celles d'Antipater et de Cassandre. Il fit ensuite venir dans l'assemblée plusieurs Macedoniens que Belgius avait fait prisonniers, et qui s'étant présentez avec des habits déchirez, la tête rase et un visage humilié, paroissoient autant dignes de mépris que de compassion: Brennus opposant à ses captifs une troupe de Gaulois des mieux faits, dit aux principaux de sa nation, en leur montrant les Grecs: Voilà les ennemis que vous avez à combattre, et que vous avez déjà vaincus. A tous ces motifs, Brennus ajoûta celui de l'interêt, et pour piquer l'avidité naturelle de ses compatriotes pour le butin, il leur fit esperer de trouver des thrésors immenses dans les villes et sur-tout dans les temples des Grecs. Ce discours prononcé avec toute la vivacité et l'ar-

[1] Pausan. in Phocic. p. 644. et seq. - Justin. l. 24. cap. 6. et seqq. - Polyæn. Stratag. l. 7. c. 35.

deur d'un general qui veut persuader, fit tant d'impression sur toute l'assemblée qu'on y prit la résolution de porter la guerre dans la Grece, et de mettre l'armée en état de marcher au printems suivant. (NOTE III.)

Brennus suivi d'Acichorius, fidele compagnon et témoin ordinaire de toutes ses entreprises, se mit à la tête de son armée forte [1] de cent cinquante deux mille hommes d'infanterie, et de vingt mille quatre ceus chevaux (an de Rome 475). Ceux-ci faisoient plus de soixante mille hommes, car chaque cavalier étoit accompagné, à l'imitation des Perses, de deux autres qui étoient comme ses domestiques, et dont en cas de mort, de chûte, ou de blessure, l'un prenoit la place ou le cheval de l'autre. Cette cavalerie combattoit ainsi toûjours en ordre de bataille, et portoit le nom Gaulois de *Trimarcisia*, parce que, dit Pausanias, *Mar* en langage Gaulois veut dire cheval, et *Trimarcisia* triple cavalier. Cette armée étoit suivie de deux mille chariots [2] outre les bagages et les vivandiers.

De tous les différens peuples des Gaules, qui composoient l'armée de Brennus, les historiens ne [3] font mention que des Tectosages, des Trocmes et des Tolistoboges. Ces deux derniers peuples tiroient leur nom de leurs chefs, et non pas de leur ancienne patrie; et comme ils avoient les mêmes mœurs et le même langage que les Tectosages, on peut croire vraisemblablement ou qu'ils en faisoient partie, ou du [4] moins que leur ancienne demeure dans les Gaules étoit voisine de celle de ces mêmes peuples, (NOTE IV, *n.* 1). Les anciens nous donnent lieu aussi de conjecturer qu'une partie de ces derniers étoient venus immédiatement des Gaules, joindre leurs compatriotes dans la Pannonie pour partager avec eux la gloire de cette expedition. Quoi qu'il en soit, la marche de l'armée de Brennus porta la terreur dans toute la Grece. Les Grecs épouvantez du nombre et de la valeur des Gaulois, et persuadez que cette guerre, bien plus dangereuse que celle qu'ils venoient de soûtenir contre les Perses, seroit également fatale à leur liberté et à leur patrie; frappez d'ailleurs des maux récens que ces mêmes Gaulois avoient faits, soit dans la Thrace, soit dans la Macedoine, la Pæonie et la Thessalie; et voiant enfin que leur unique salut étoit de n'en point espérer, prirent la genereuse résolution de vaincre ou de périr en s'opposant aux efforts de leurs ennemis, et en leur disputant l'entrée de leur pays.

Le roi Sosthene se flattant d'arrêter Brennus, comme il avoit fait auparavant Belgius, eut le courage de venir au-devant des Gaulois, lorsque ces peuples après avoir ravagé l'Ionie et l'Illyrie, commençoient d'entrer dans la Macedoine: mais ce prince fut repoussé avec tant de valeur que son armée fut mise en déroute, et lui-même tué dans l'action. Les Macedoniens frappez de la perte de leur roi et de leur general, et regardant la leur comme infaillible s'ils vouloient soûtenir encore un nouveau combat et faire front aux Gaulois qui les poussoient vivement, prirent alors le parti de se retirer dans les places fortes et de leur abandonner la campagne.

Quelque riche que fût le butin que Brennus fit ensuite avec son armée, il en avoit d'autres en vuë qui lui parurent plus dignes de son ambition et de l'avidité de ses soldats pour l'argent. C'étoient les thrésors des temples de la Grece, et sur-tout les richesses immenses de celui d'Apollon de Delphes dans la Phocide. Le desir de les envahir lui fit prendre la résolution d'y conduire son armée; et comme s'il en eût été déja le maître, il disoit par plaisanterie, que les Dieux puissans et riches d'eux-mêmes n'avoient pas besoin de tous ces thrésors destinez à enrichir les hommes. Pour s'assurer cependant de la verité et de la qualité des richesses de ce temple, il fit appeller quelques Delphiens prisonniers; et leur aiant demandé en particulier, par un interprete, si les statues du temple de Delphes étoient d'or massif, ils répondirent que le fond étoit de fer et la surface d'or [1]. Brennus peu satisfait de cette réponse leur défendit d'en parler, et leur commanda de dire le contraire dans le conseil de guerre où il les fit appeler. Ils s'y

[1] Pausan. ibid.

[2] Diod. fragm. tom. 2. pag. 870.

[3] Cic. pro Fontei. - Liv. l. 38. - Strab. l. 4. p. 187. et seq.

[4] V. NOTE II. n. 13. et seq.

[1] Polyæn. ibid.

rendirent en effet, et aiant été interrogez sur le même sujet en presence des generaux, ils assurérent que toutes les statuës du temple d'Apollon étoient d'un or très-pur. Brennus, content de cette seconde réponse, leur ordonna de la publier dans tout le camp, afin d'animer par là les soldats à l'enlevement de ces richesses; et se mettant au-dessus des [1] scrupules que la religion auroit pû lui inspirer, il prit la route de Delphes par la voie la plus courte, qui étoit celle des Thermopyles.

VII.

Passage de Brennus par les Thermopyles.

Les geographes donnent encore aujourd'hui le nom de Thermopyles à un col de vingt-cinq pieds de large, situé à une des extremités du mont Oeta et qui regarde le golfe Malliaque et la mer Egée. Comme cette montagne separe la Thessalie de la Phocide et de l'Achaïe, ce passage est d'autant plus important, que c'est le seul par lequel ces provinces puissent aisément communiquer ensemble. Les Grecs qui connoissoient l'avantage de ce poste, eurent soin de s'en saisir les premiers, pour défendre du moins à Brennus l'entrée de la Grece interieure; ils s'y camperent au nombre de vingt-trois mille hommes de pied et de trois mille de cavalerie, y compris les troupes auxiliaires qu'Antigonus roy de Macedoine successeur de Sosthene, et Antiochus roy de Syrie leur avoient envoiées. Le reste étoit un ramas de divers peuples de la Grece, dont chaque province avoit fourni son contingent: ceux du Peloponese ne se presserent pas d'envoier [2] le leur, parce que les Gaulois n'aiant pas de flotte, l'isthme de Corinthe sembloit les mettre à couvert de leurs insultes. Les Atheniens [3] étant de tous les peuples de la Grece les plus distinguez, et ceux qui firent le plus d'efforts pour le soûtien de la cause commune, soit par les troupes de terre qu'ils fournirent, soit par la flotte qu'ils équiperent, on leur déféra l'honneur du commandement de toute l'armée, sous la conduite de Callipus leur general.

[1] Pausan. ibid.
[2] Pausan. in Achaïc. p. 408.
[3] Pausan. in Attic. p. 6.

Les Grecs informez ensuite que les Gaulois[1] s'étendoient vers la Magnesie et la Phtiotide, et s'avançoient vers eux, détacherent d'abord mille soldats armés à la legere, avec la meilleure partie de la cavalerie pour retarder leur marche, et leur disputer le passage du Sperchio. Ce détachement étant arrivé aux bords de cette riviere, rompit aussitôt les ponts que les Gaulois y avoient déja construits, et campa ensuite en face de leur armée qui étoit de l'autre côté: mais Brennus dont la ruse égaloit l'experience dans le métier de la guerre, détacha durant la nuit dix mille hommes de son armée, parmi lesquels il choisit ceux dont la taille étoit la plus avantageuse, et qui sçavoient le mieux nager, avec ordre de côtoyer le Sperchio et de le passer à l'endroit où s'élargissant et formant un espèce de lac, il étoit moins rapide et moins profond. Ces Gaulois passerent ensuite cette riviere, les uns à gué, et les autres sur leurs boucliers, qui étant recourbez en forme de tuile creuse, leur servoient comme de batteaux.

Les Grecs surpris d'apprendre le lendemain matin le passage des Gaulois, et n'osant les attendre ni s'exposer à leur attaque, se retirerent aussitôt dans leur camp des Thermopyles, en sorte qu'après leur retraite il fut aisé à Brennus de faire passer le Sperchio au reste de ses troupes sur un pont qu'il fit dresser par les gens du pays. Dès que l'armée Gauloise eut passé, et qu'elle eut fait le dégât aux environs d'Heraclée, Brennus aiant eu avis par des déserteurs, de l'état de celle des ennemis, se mit en marche dans le dessein de l'attaquer et de forcer le passage des Thermopyles: mais prévenu par les Grecs qui dès la pointe du jour s'étoient avancez en bon ordre et sans bruit, il fut assailli lui-même. L'infanterie Grecque commença l'action par l'attaque de celle des Gaulois qui soûtint d'abord avec beaucoup de vigueur le choc de la phalange ennemie pesamment armée, la mit en désordre, et l'obligea d'abandonner le combat. Le reste de l'infanterie Grecque, armée à la legere, combattit cependant de son côté avec tant d'ordre et de valeur, que la Gauloise se voiant accablée d'une grêle de dards, de flè-

[1] Pausan. in Phocic. ibid.

ches, et de pierres, fut obligé enfin de ceder à son tour. L'inégalité du terrain, que la gorge d'une montagne rendoit fort difficile, et un grand nombre de sources très-glissant, ne permit pas à la cavalerie des deux armées, d'agir et de soûtenir leur infanterie. Ainsi celle des Grecs ranimant son courage à la vuë de la flotte des Atheniens, qui malgré la vaze dont la côte étoit remplie, s'étoit avancée assez près des Gaulois pour les incommoder, les poussa si vivement, et les mit dans un si grand désordre, que Brennus fut obligé de faire sonner la retraite: elle se fit avec tant de précipitation, que plusieurs Gaulois périrent dans les marais qu'ils voulurent traverser, ou s'y culbuterent les uns sur les autres. Ces peuples furent sans doute d'autant plus sensibles à leur défaite, qu'ils avoient sur les Grecs, mieux armez qu'eux, la superiorité du nombre et du courage; en effet devenus comme insensibles, dans l'ardeur du combat, on les avoit vûs quelquefois arracher eux-mêmes les dards de leurs blessures pour les rejeter avec fureur contre les Grecs: mais comme ils n'avoient pour toutes armes défensives que leurs boucliers, ils furent exposez à tous les traits de leurs ennemis, qui par leur armure étoient plus à l'abri des traits des Gaulois. Le lendemain de l'action, les Grecs extrêmement religieux à l'égard de leurs morts, prirent un soin particulier de les faire enterrer; au rapport de l'historien Grec, les Gaulois moins pieux ne demanderent point de tréve pour retirer les leurs, et leur rendre les mêmes devoirs. La perte des premiers ne fut, suivant le même historien, que de quarante soldats, tandis que celle des autres fut très-considérable; on ne put savoir le nombre des morts de ces derniers, la plûpart aiant péri dans les marais.

Le septiéme jour après cette action les Gaulois tenterent d'une autre maniere le passage du mont Oeta, en prenant sans bruit, et à l'insçû des Grecs, un sentier étroit qui étoit du côté d'Heraclée et qui aboutissoit aux ruines de la ville de Trachines, au-delà de laquelle étoit un temple de Minerve, dont ils se promettoient d'enlever les richesses; mais la vigoureuse résistance que firent les troupes Grecques qu'on avoit détachées pour la garde de ce passage, sous la conduite de Telesarchus qui fut tué dans l'action fit échouër l'entreprise, et rendit cette tentative inutile.

Ces mauvais succés ne firent point perdre aux Gaulois l'esperance de forcer le passage du mont Oeta à la faveur d'une diversion. Brennus détacha pour cela quarante mille fantassins et huit cens cavaliers sous le commandement d'Orestorius et de Combutis, deux des plus vaillans capitaines de son armée, avec ordre d'aller ravager l'Ætolie, afin d'engager les Ætoliens qui étoient dans l'armée des Thermopyles, de l'abandonner pour courir au secours de leur patrie. Brennus fut exactement obéï; cette province fut désolée et livrée à la fureur du soldat. La ville de Callion l'éprouva plus que toute autre. Tous les hommes y furent massacrez avec presque tous les enfans, dont plusieurs furent enlevez d'entre les bras de leurs meres; les Gaulois en réserverent seulement quelques-uns pour en faire un repas digne de leur ferocité. Les femmes ne furent pas mieux traitées que les hommes; les plus courageuses aimerent mieux se donner la mort, que de tomber vivantes entre les mains des Gaulois: mais les autres plus faibles eurent le malheur de devenir les victimes de leur fureur, aprés l'avoir été de leur brutalité.

Les Ætoliens qui étoient au camp des Thermopyles informez de ces cruautez et de la désolation de leur pays, abandonnerent aussitôt leur poste, comme Brennus l'avait prévû, et accoururent au secours des villes qui avoient eu le bonheur d'échapper à la fureur des Gaulois. A leur arrivée ils formerent à la hâte un corps de troupes de tous ceux qu'ils trouverent en état de porter les armes: les vieillards et les femmes même voulurent partager la gloire de défendre leur patrie, et de venger la mort des Calliens. Les Gaulois de leur côté après avoir enlevé les thrésors de Callion, et avoir mis le feu aux quatre coins de cette ville, chargez de ses riches dépouilles, se retiroient dans le dessein d'aller joindre l'armée de Brennus, lorsqu'aiant rencontré ceux de Patras, les seuls d'entre les peuples d'Achaïe qui marchoient au secours des Ætoliens, ils se mirent en état de les attaquer. Ces Grecs épouvantez de la multi-

tude des Gaulois, commençoient à perdre courage ; mais ranimez bientôt après par la jonction des Ætoliens, tant hommes que femmes, ils se rendirent maîtres des chemins, se mirent aux trousses des Gaulois et les harcelerent à coups de fléches ; ces derniers se sentant vivement poursuivis voulurent quelquefois faire volte face et poursuivre leurs aggresseurs à leur tour : mais ceux-ci tournant tête en fuiant, tiroient des fléches avec tant d'adresse, que les Gaulois, malgré leurs tyrses ou boucliers, en étoient accablez ; en sorte que leur perte fut très-considérable, et qu'à peine la moitié de ce détachement put rejoindre le gros de l'armée devant les Thermopyles.

Tandis que les Grecs étaient aux mains dans l'Ætolie avec ce détachement de Gaulois Tectosages, Brennus tâcha de gagner les Ænians et les Heracleotes, qui lui promirent de conduire sûrement son armée jusqu'au-delà du mont Oeta ; ces peuples se prêterent d'autant plus volontiers au désir de ce general, qu'étant fort fatiguez du séjour des Gaulois dans leur pays, ils souhaitoient ardemment d'en être délivrez. De deux sentiers qui conduisent de la Thessalie dans la Grece interieure par le mont Oeta, l'un est du côté de la ville de Trachines, difficile et fort escarpé ; Brennus l'avoit tenté inutilement, comme l'on a déja dit. L'autre est du côté des peuples Ænians, beaucoup plus aisé, mais moins connu. C'est par ce dernier sentier que Brennus se fit conduire : les Perses avoient pris autrefois ce chemin pour pénétrer dans la Grece. Avant son départ ce général mit dans Heraclée le thrésor de l'armée sous la garde d'une partie de ses troupes. Il laissa le commandement du reste à Acichorius, et ne prit d'abord avec lui que quarante mille hommes d'élite ; donnant ordre en même tems à ce dernier d'attaquer de front l'armée des Grecs, tandis qu'après son passage il la prendroit lui-même en queuë. Un brouillard épais qui s'éleva, favorisa l'execution de son entreprise et déroba heureusement sa marche, en sorte que les troupes Grecques qui gardoient ce passage, ne s'apperçurent de l'approche des Gaulois que dans le tems qu'elles se trouverent hors d'état de s'y opposer. Elles se [1] défendirent pourtant avec beaucoup de valeur, mais enfin obligées de ceder à la force, elles se retirerent au gros de leur armée dans le camp des Thermopyles. Les Grecs furent à peine joints par ce détachement, qu'ils se virent vivement assaillis de toutes parts par les Gaulois. Ils se défendirent cependant avec opiniâtreté : mais se voiant investis par leurs ennemis, qui avoient d'ailleurs la superiorité du nombre, ils furent enfin contraints de ceder, et de s'embarquer avec précipitation sur les vaisseaux des Athéniens au port de Lamiac, en sorte qu'ils laisserent aux Gaulois le passage libre des Thermopyles.

[1] Pausan. ibid. et Attic. p. 6.

VIII.

Siége de Delphes par les Gaulois.

Brennus n'aiant plus d'ennemis à combattre, se joignit avec Acichorius, et ne songea plus qu'à executer le dessein qu'il avoit formé d'aller s'enrichir des dépoüilles du temple de Delphes. Il fit marcher aussitôt son armée vers cette ville, et encourageant ses troupes par l'esperance d'un riche butin, il leur persuada aisément le siége de cette place. Les Delphiens d'un autre côté craignant également la perte de leur ville et l'enlevement des richesses de leur temple, s'animerent les uns les autres, et firent les derniers efforts pour prévenir ce malheur. Ils se flattoient de la protection de leur Dieu Apollon, sur la promesse que l'oracle leur en avoit faite : mais Brennus sans s'épouvanter des préparatifs des Delphiens, continua sa marche et alla se camper sous les murs de leur ville, nonobstant l'opposition des Ætoliens qui donnerent sur son arriere-garde commandée par Acichorius, et enleverent une partie du bagage.

Delphes étoit une ville [1] de la Phocide que le fameux temple d'Apollon rendoit respectable à toute la Grece. Ce temple qui en faisoit la gloire et le principal ornement, étoit situé sur le haut d'un rocher du mont Parnasse : sa réputation, autant que la superstition des Grecs, avoient donné occasion à ces peuples d'y bâtir tout autour des maisons qui formoient la ville de Delphes, et d'enrichir ce temple des dons les plus précieux et les plus magnifiques. La situation avantageuse de

[1] Justin. l. 24. cap. 6. et seqq.

cette place et les précipices qui l'environnoient en faisoient la principale force ; les habitans étoient persuadez d'ailleurs qu'elle étoit imprenable sous la protection d'Apollon leur Dieu tutélaire.

Lorsque Brennus [1] se presenta devant Delphes dans le dessein d'en faire le siége, son armée n'étoit composée que de soixante-cinq mille hommes d'infanterie ; mais c'étoient des troupes d'élite et prêtes à tout entreprendre, dans l'esperance de partager les riches dépoüilles du temple d'Apollon ; le reste de l'armée Gauloise étoit demeuré au camp d'Heraclée à la garde du thrésor. Brennus aussi prudent que brave, avant que de s'engager dans cette entreprise, tint un conseil de guerre pour déliberer s'il falloit ou brusquer l'attaque de la place, ou donner le tems à ses troupes de se rafraîchir. Ce dernier avis prévalut, contre le sentiment des capitaines Emanus et Thessalorus, qui vouloient profiter de l'embarras et de la terreur des Delphiens, et ne pas leur donner le tems de se reconnoître ni de recevoir du secours. Ils en reçurent en effet tandis que les Gaulois enchantez des beautez du pays, s'amuserent à se divertir. Ainsi les Delphiens s'étant fortifiez, et aiant assemblé des troupes de toutes parts pour leur défense, firent fort bonne contenance. Brennus tenta néanmoins l'attaque de Delphes, qu'il se flatta d'emporter de force : mais les Delphiens de leur côté soûtenus des Phocéens et des Ætoliens, qui formoient avec eux un corps de quatre mille combattans, encouragez d'ailleurs par l'esperance que leurs prêtres, fondez sur quelques visions, leur donnoient de la victoire, et par l'avantage du lieu, allerent au-devant des Gaulois et les attaquerent. L'action étoit commencée, et les deux armées se battoient avec une égale fureur, quand, au rapport de Pausanias, un orage affreux accompagné de foudres et d'éclairs s'éleva tout à coup et fut suivi d'un tremblement de terre, qui détachant de gros rochers de la montagne, écrasa une grande partie des Gaulois et mit la confusion parmi leurs troupes ; en sorte que leur armée aiant été mise en déroute par cet évenement si étrange et si peu attendu, fut obligée d'abandonner le champ de bataille, après avoir cependant fait périr un grand nombre de Grecs au commencement du combat, parmi lesquels un des plus destinguez fut Aleximachus general des Phocéens, à qui les Grecs par estime et par reconnoissance firent élever dans la suite une statuë dans le temple de Delphes. Les Ætoliens firent le même honneur à Euridame leur chef qui se signala aussi dans cette action. Ces statuës subsistoient dans ce temple du tems de Pausanias, sur la foi duquel nous rapportons toutes ces circonstances.

La nuit qui suivit le combat dont on vient de parler, fut aussi funeste aux Gaulois, que l'avoit été le jour précedent. Une nouvelle secousse du mont Parnasse causa un nouveau désordre dans leur camp, tandis que d'un autre côté un froid rigoureux qui survint, et qui fut accompagné d'une quantité extraordinaire de grêle et de neige, en fit périr un grand nombre. Les Grecs persuadez que ces évenemens singuliers n'étoient pas moins des marques de la protection du Dieu Apollon sur eux, que des effets de sa colere et de sa vengeance contre les Gaulois, qui avoient porté leur témérité jusqu'à vouloir profaner son temple, le sanctuaire de toute la Grece, se mirent en état de poursuivre leur victoire. Ils firent une nouvelle sortie le lendemain et allerent attaquer leurs ennemis de front, tandis que les Phocéens, tournant autour du mont Parnasse à travers les rochers et la neige dont il étoit couvert, furent les prendre en queuë. Les Gaulois, dont l'historien Grec releve ici la bravoure, la force et la taille avantageuse, soûtinrent sans se déconcerter ces deux attaques, résisterent à tous les efforts des Grecs et les repousserent même. La cohorte prétorienne de Brennus, qui se trouva la plus exposée, fit des prodiges de valeur : quoique percée et presqu'accablée des traits des ennemis, pas un des soldats ne quitta son rang et n'abandonna son poste, jusqu'à ce qu'aiant perdu de vuë leur general que ses blessures avoient mis hors de combat et dans l'obligation de s'éloigner, ils commencerent à plier sous les efforts redoublez des Grecs. Les Gaulois prirent alors le parti de se retirer après avoir fait mourir eux-mêmes ceux de

1 Pausan et Justin. ibid.

leurs soldats, à qui les grandes blessures ou l'extrême foiblesse ne permettoient pas de les suivre.

IX.

Retraite et mort de Brennus.

Brennus donna le commandement de l'arriere-garde à Acichorius et se chargea, quoique couvert de blessures, de conduire l'avant-garde; il se mit ensuite en marche, et campa la nuit suivante au premier endroit qu'il rencontra sur sa route : mais il arriva encore pendant cette nuit un évenement aussi extraordinaire et aussi funeste pour l'armée de ce general, que les précedens. Une terreur panique saisit ses troupes au point que les soldats s'imaginant avoir à leurs trousses la cavalerie des Grecs, et voir l'ennemi dans leurs camarades, coururent aux armes, se battirent, et s'entretuerent au milieu des ténébres, sans se reconnoître ni faire attention qu'ils parloient tous la même langue. Ce ne fut qu'à la faveur du jour qu'ils s'apperçurent enfin de leur méprise, et qu'ils virent, avec autant d'étonnement que d'horreur, dix mille des leurs, morts sur la place.

Les Grecs avertis de cet étrange évenement par des bergers Phocéens, qui avoient passé la nuit au voisinage du camp des Gaulois, et qui dès la pointe du jour s'étoient apperçus du carnage, se mirent aussitôt aux [1] trousses de l'armée de Brennus à laquelle ils couperent les vivres et dresserent des embuscades; en sorte que les Gaulois étant obligez de combattre pour se procurer de quoi subsister, perdirent encore six mille hommes dans differentes escarmouches, outre dix mille autres que la faim et la misere firent périr. Pour comble de malheur, les Athéniens et les Beotiens, qui retournoient chez eux après la levée du siége de Delphes, n'épargnerent aucun des traîneurs qu'ils rencontrerent sur leur route, tandis que l'arriere garde commandée par Acichorius, fut extrêmement maltraitée par les Ætoliens, ce qui retarda sa jonction avec l'avant-garde. Enfin Brennus et Acichorius s'étant rejoints, menerent les débris de leurs troupes dans le camp d'Heraclée, où ils comptoient trouver le reste de l'armée qu'ils y avoient laissée à leur départ pour le siége de Delphes.

Brennus se voiant alors [1] réduit à l'extremité, fit assembler les Gaulois, et après avoir exposé la suite de ses malheurs, leur proposa, sans s'exclure lui-même, le cruel expedient de faire mourir tous les blessez qui étoient hors d'état de suivre l'armée; et de brûler les chariots, afin de rendre leur retraite et plus aisée et plus prompte. Il ajoûta à cette proposition celle d'élire Acichorius pour commander l'armée à sa place : il se fit ensuite apporter du vin dont il s'enyvra; et pour servir sans doute d'exemple aux autres blessez qui devoient éprouver le même sort, il prit un poignard qu'il plongea dans son sein. Telle fut la fin tragique de ce fameux capitaine qui parut toujours grand dans ses malheurs, hardi dans ses entreprises, et intrépide au milieu des plus grands périls.

Acichorius après lui avoir rendu les derniers devoirs, et pris soin de ses funerailles, se mit à la tête de l'armée; et conformément au conseil et au dessein de Brennus, il fit mourir tous les blessez qui n'étoient pas en état de suivre. Après cette sanglante execution Acichorius reprenant sa premiere route, repassa la riviere de Sperchio; mais il fut continuellement harcelé dans sa retraite par les Ætoliens, les Thessaliens, et les Malliens qui le poursuivirent, et qui lui firent perdre en differens petits combats, la plus grande partie de ses troupes. Enfin à son arrivée dans la Dardanie, les peuples du pays lui aiant livré un nouveau combat, acheverent de le défaire entierement, en sorte qu'il se trouva à peine quelqu'un d'une armée auparavant si nombreuse, qui fût en état de porter à ses compatriotes la nouvelle de ce désastre. Ce qu'on vient de raconter arriva la deuxiéme [2] année de la cent vingt-cinquiéme Olympiade, et sous le gouvernement d'Anaxicrate archonte d'Athenes, ou l'an 476. de Rome. (NOTE III. *n.* 3.)

Quelques anciens semblent dire que les Gaulois se rendirent maîtres de la ville et du

[1] Pausan. ibid. et p. 614. et 622.

[1] Justin et Pausan. ibid. Diod. Eclog. l. 22. tom. 2. p. 870.

[2] Pausan. ibid.

temple de Delphes, et qu'ils en enleverent les thrésors : mais il nous paroît que leur autorité doit ceder à celle des historiens ou presque contemporains, ou du pays, qui assurent le contraire. Cette expedition au rapport de ces derniers historiens fut funeste aux Gaulois, qui outre la honte d'avoir levé le siége de Delphes, eurent encore le malheur de perdre les soixante-cinq mille hommes d'élite que Brennus avoit pris avec lui pour cette entreprise. (NOTE IV.)

Le reste de l'armée [1] Gauloise, que ce general avoit laissé au camp d'Heraclée à la garde du thrésor, s'étant partagé avant son retour, alla tenter fortune en d'autres pays. Ces troupes chargées du riche butin, dont Brennus leur avoit confié la garde, s'étendirent sous la conduite de divers chefs, les unes sur la côte de l'Hellespont, et les autres dans la Thrace.

X.

Etablissement des Gaulois Tectosages dans la Thrace.

Ceux d'entre ces Gaulois qui prirent la route de l'Hellespont, et qui avoient à leur tête le general Commontorius, enchantez du voisinage de Byzance, y fixerent leur demeure ; et laissant à leurs autres [2] compatriotes, dont nous parlerons bientôt, la gloire de subjuguer une partie de l'Asie, ils entreprirent de leur côté la guerre contre les Thraces qu'ils soumirent à leur domination, s'établirent dans leur pays, et choisirent la ville de Tule pour capitale de leur nouveau roiaume.

Commontorius, general et premier roy de ces Gaulois, animé par l'heureux succès de ses armes, les porta ensuite dans les terres des Byzantins. Ceux-ci pour se racheter du pillage, et prévenir le ravage de leurs campagnes, s'engagerent alors à lui paier un tribut annuel, qui ne fut d'abord que de quatre ou cinq mille écus d'or par an, puis de dix mille, et enfin de quatre-vingt talens. L'impuissance de paier cette derniere somme mit les Byzantins dans la nécessité d'imposer un subside sur les marchandises de ceux qui commerçoient sur la mer du Pont. Mais cette imposition leur aiant attiré la guerre de la part des Rhodiens, à qui elle portoit un préjudice considerable, et se voiant hors d'état de leur résister, ils eurent recours aux Gaulois leurs protecteurs. Cavarus qui regnoit alors sur ces derniers, et qui étoit un prince [1] recommandable par sa grandeur d'ame et par ses inclinations vraiment roiales, prit la défence des Byzantins ses tributaires, et assura le commerce des marchands qui navigeoient sur la mer du Pont. Il secourut encore ces peuples dans les guerres qu'ils eurent à soûtenir contre les Bithyniens et les Thraces ; mais enfin ceux-ci ne pouvant plus supporter le joug de ces Gaulois Tectosages, leur firent la guerre, exterminerent leur nation et abolirent entierement leur roiaume dans la Thrace, sous le regne de Clyarus [2] dernier roy de ces peuples dans ce pays.

[1] Polyb. l. 4. p. 313. - Liv. l. 28. - Justin. lib. 32. c. 3.

[2] Polyb. ibid.

XI.

Scordisques peuples Tectosages.

Peu de tems [3] après l'établissement de ces Gaulois, une partie se détacha pour retourner dans ce canton de la Gaule dont ils étoient originaires, c'est-à-dire, dans le pays des Volces Tectosages : mais plusieurs d'entre eux conduits par le general Bathanatus, passant dans la Pannonie au confluent du Danube et de la Save, et trouvant ce pays à leur gré, s'y arrêterent et s'y établirent sous le nom de Scordisques.

Un ancien [4] historien assure que la route que prirent ces Gaulois pour se rendre dans ce pays, s'appelloit encore de son tems le chemin de Bathanatus, et qu'on nomma ces mêmes Gaulois, Bathanates, du nom de ce general. Cet auteur louë beaucoup le mépris que les Scordisques faisoient de l'or ; mais il invective en même tems contre leurs brigandages. Ces peuples étendirent en effet leurs courses dans la Pannonie et dans une partie de la Thrace, et s'étant ensuite mêlez et confondus avec les naturels du pays, ils

[1] Polyb. fragm. apud Vales. p. 27.

[2] Polyb. l. 4. p. 314.

[3] Justin. l. 32. c. 3. - Athen. l. 6. p. 234. - Livii Epitom. 63. - Strab. l. 7. vid. Freinshem. ad lib. 63. Livii n. 1 et 3.

[4] Athen. ibid.

porterent leurs armes chez les peuples voisins, et firent des courses dans l'Illyrie, et jusques vers l'Istre ou l'embouchure du Danube dans le pont Euxin.

Dans la suite les Scordisques aiant fait une nouvelle irruption dans la Macedoine, dans le tems que les Romains en étoient les maîtres, ces derniers prirent occasion de porter la guerre dans leur pays, tant pour arrêter leurs entreprises, que pour punir leur inhumanité à l'égard des prisonniers de guerre, qu'ils avoient la cruauté de sacrifier à Mars et à Bellone. Cette guerre ne réussit cependant ni à l'avantage des Romains qui furent battus, ni à la gloire du consul Porcius Cato leur general qui l'entreprit l'an de Rome 640. et qui y périt avec toute son armée. Cet échec des Romains anima les Scordisques à continuer leurs incursions et leurs ravages dans les terres de la République : mais deux ans après M. Drusus, autre consul Romain, plus heureux que le précedent, les aiant attaquez, les repoussa et les força de se contenir dans les bornes de leur demeure, c'est-à-dire, au-delà et à la gauche du Danube.[1] C'est tout ce que les anciens historiens nous apprennent de cette partie des Tectosages connus sous le nom de Scordisques, que l'empereur Tibere [2] réduisit enfin sous la domination de l'empire Romain avec le reste de la Pannonie.

XII.

Retour des Tectosages à Toulouse.

L'autre partie des Gaulois Tectosages qui quitta la Thrace avec les Scordisques, continua sa route vers les Gaules. A leur arrivée à Toulouse leur patrie, se voiant attaquez d'une maladie contagieuse, ils eurent [3] recours aux Aruspices, qui répondirent qu'ils ne devoient esperer de guérison, qu'après avoir jetté dans le lac de cette ville l'or et l'argent qu'ils avoient acquis par des guerres injustes, par le pillage et par des sacriléges. C'est, selon Justin, ce même or de Toulouse qu'enleva le consul Cepion, et dont l'enlevement fut si funeste.

1 Florus l. 3. c. 4.
2 Velleius Paterc. l. 2. c. 39.
3 Justin. ibid.

XIII.

Etablissement des Tectosages en Asie.

De toutes les colonies que nos Tectosages établirent à l'occasion de l'expédition de Brennus, la plus célèbre fut celle qu'une partie d'entre eux alla fonder en [1] Asie, l'année d'après la défaite de ce general devant Delphes, et dans le tems que Democles étoit archonte d'Athenes. D'abord après cette défaite, selon Pausanias [2], ou quelque tems auparavant, au rapport de Tite-Live [3], et lorsque l'armée de Brennus étoit en marche pour l'expedition de Delphes, une partie de ses troupes s'étant soulevée dans la Dardanie, vingt mille hommes se détacherent, sous la conduite de Leonorius et de Lutarius, pour aller vers la Thrace qu'ils mirent sous contribution [4] (NOTE III). Ces Gaulois s'étendirent ensuite jusques à Byzance, et sur la côte de la Propontide dont ils s'emparerent. De là sur le récit qu'on leur fit des beautez et de la fertilité de l'Asie, ils résolurent d'y porter leurs armes, et d'y fixer leur demeure malgré l'opposition des Byzantins qui traversoient leur dessein. Pour faciliter leur trajet dans ce pays, ils s'emparerent d'abord de Lysimachie, ville située au milieu de l'Isthme, d'où l'on passe dans la Chersonese. Ces Gaulois étant descendus ensuite vers la côte de l'Hellespont ou le détroit des Dardanelles, la facilité du passage d'Europe en Asie, augmenta le desir qu'ils avoient d'aller s'établir dans cette partie du monde : mais cette entreprise ne pouvant s'exécuter qu'avec les secours des vaisseaux dont ils manquoient, ils en firent demander par leurs ambassadeurs à Antipater, qui commandoit alors sur cette côte pour les Macedoniens.

Sur ces entrefaites il s'éleva une dispute entre Leonorius et Lutarius qui causa une sédition dans l'armée, et la partagea entre ces deux chefs. Le premier suivi d'une partie des troupes, reprit la route de Byzance : l'autre crut devoir attendre la réponse d'Antipater, qui sous prétexte de lui faire honneur,

1 Pausan. in Phocic. p. 633.
2 Pausan. in Attic. p. 8.
3 Liv. l. 38. c. 16.
4 Memn. apud Phot. p. 719.

mais en effet pour observer sa conduite, lui renvoia les ambassadeurs Gaulois avec deux des siens, sur deux vaisseaux escortez de trois barques. Lutarius les reçut avec honneur; mais plus rusé qu'Antipater, il se servit de ces mêmes bâtimens pour le trajet de ses troupes, qu'il fit passer à diverses reprises sur la côte d'Asie.

Après ce passage, Lutarius [1] voulant en habile capitaine assurer ses courses et se ménager une retraite en cas de besoin, son premier soin fut de s'emparer de quelque place forte. Il prit d'abord celle d'*Ilium* ou ancienne Troye qu'il crut favorable à ses desseins; mais il l'abandonna bientôt après, parce qu'il la trouva sans défense : ce qui ne l'empêcha pas de continuer d'infester les côtes par ses incursions [2], en attendant l'occasion de faire quelque entreprise plus importante.

Nicomede roi de Bithynie lui en fournit [3] une dans la guerre qu'il soûtenoit alors contre Zibée, qui avoit usurpé une partie de ses états. Ce prince ne se trouvant pas en état de réduire cet usurpateur, et informé qu'il y avoit des Gaulois dans son voisinage, eut d'abord recours aux Tectosages qui étoient du côté de Byzance, et traita avec Leonorius qu'il fit passer en Asie : mais ne se croïant pas sans doute encore assez fort, il s'adressa à Lutarius, avec lequel il traita aussi pour obtenir du secours. Les principaux articles de leur traité [4] furent que les Gaulois contracteroient avec lui et avec ses successeurs une amitié perpetuelle; que ses amis et ses ennemis seroient aussi les leurs, et enfin qu'ils ne donneroient du secours à personne sans sa participation. A ces conditions Nicomede reçut dans ses états les Gaulois Tectosages commandez par dix-sept de leurs chefs ou capitaines, dont Leonorius et Lutarius étoient les principaux; ce qui prouve que ces deux generaux devoient s'être déja réconciliez, pour agir de concert contre Zibée en faveur de Nicomede. Le succès de leurs armes fut si heureux, que l'usurpateur aiant enfin été entierement défait, ce prince demeura maître absolu du roiaume de Bithynie.

Nicomede aiant été ainsi rétabli dans la partie de ses états dont Zibée s'étoit emparé, les Tectosages chargez du butin qu'ils avoient fait pendant cette guerre, et que ce prince leur ceda en reconnoissance de leur secours, continuerent leurs courses; et quoique leur armée ne fût que d'environ vingt mille hommes, dont à peine la moitié étoient armez, elle répandit cependant une si grande terreur chez tous les peuples de l'Asie mineure en deçà du mont Taurus, qu'ils les rendirent leurs tributaires de gré ou de force. Enfin après diverses incursions, ces Tectosages s'étant emparez du milieu du pays, résolurent d'y fixer pour toujours leur demeure : ils y fonderent en effet le roiaume de Galatie ou Gallogrece qui devint très-célèbre dans la suite. Tel fut l'établissement de la colonie de ces Gaulois dans l'Asie.

Cette colonie étoit [1] composée des peuples Trocmes ou Trocmiens, des Tolistoboges, et des Tectosages. Ces derniers étoient les seuls qui eussent conservé le nom de cette partie de la Gaule dont ils étoient originaires : les deux autres, comme on l'a déja dit, tiroient le leur de leurs chefs, selon le témoignage de Strabon et de Pline : témoignage préferable sans doute au sentiment de quelques modernes [2] qui font dériver le nom de Tolistoboges de ceux de Toulousain et de Boïe ou Boïen, autre peuple Gaulois qui s'établit, ainsi que les Tectosages, aux environs de la forêt Hercynie.

Quoiqu'il en soit, ces trois peuples Gaulois partagerent entre eux le pays conquis, qui depuis ce tems là prit le nom de Galatie, et comprenoit une partie de la grande Phrygie, de la Mæonie, de la Paphlagonie, et de la Cappadoce, entre les rivieres de Sangari et d'Halys. Après ce partage chacun de ces trois peuples alla occuper le pays que le sort lui avoit donné. Les Tolistoboges s'étendirent vers la Bithynie et la Phrygie appellée Epictete;

1 Strab. l. 13. p. 594.

2 Pausan. in Attic. p. 8.

3 Liv. ibid.

4 Memn. ibid.

1 Liv. ibid. - Plin. l. 5. c. 42. - Strab. l. 4. p. 187 et seqq. et l. 12. p. 566. et seqq. - Memn. ibid.

2 Doujat in lib. 38. Liv. cap. 16. - Cellar. l. 3. c. 4 V. NOTE II. n. 13. et seqq.

les Tectosages habiterent une partie de la Cappadoce depuis le nord et le couchant jusques dans la grande Phrygie vers Pessinunte au midi des Tolistoboges; enfin les Trocmes s'établirent au levant des deux autres peuples dans une partie de la Mæonie et de la Paphlagonie le long de la riviere d'Halys et sur les frontieres du Pont et de la Cappadoce; ces derniers furent mieux partagez que les autres, parce qu'ils eurent le meilleur pays de la Galatie.

XIV.

Gouvernement des Gaulois en Asie.

Ces peuples parloient tous la langue Gauloise, dont l'usage, selon saint Jerôme, subsistoit encore parmi eux dans le cinquiéme siécle de l'ere Chrétienne : ce saint docteur [1] ajoûte que la langue des Galates avoit beaucoup de ressemblance avec celle des peuples de Treves. Cette uniformité de langue parmi ces trois peuples Gaulois, jointe à celle de leur gouvernement, a donné lieu à Strabon [2] de juger qu'ils étoient tous anciennement ou originaires, ou du moins voisins du pays des Tectosages dans les Gaules, les seuls dont on connoisse la véritable origine.

Chacun de ces trois peuples fut subdivisé en quatre tetrarchies, dont chacune étoit gouvernée par un tetrarque qui avoit sous lui un juge, un general d'armée, et deux lieutenans. On établit outre cela, pour les douze tetrarchies, un senat commun composé de trois cens Gaulois, qu'on tira indifferemment de toute la nation, et dont l'assemblée se tenoit dans un lieu appellé *Drynæmetum*. Ce conseil étoit souverain, mais il ne connoissoit que des homicides : les autres causes étoient portées au tribunal de chaque tetrarchie, et étoient décidées par les tetrarques mêmes et par leurs juges. Tel étoit le gouvernement et la police des Galates, chez qui l'autorité du senat et du peuple subsistoit encore [3] après la réduction de leur roiaume en province, et leur soûmission à l'empire romain.

1 Hier. præf. lib. 2. epist. ad Galat.
2 Strab. lib. 4. ibid.
3 Inscrip. d'Ancyr. Tournef. voyag. tom. 2. p. 444.

Nous devons à Pline [1] la connoissance de quelques peuples particuliers qui faisoient partie de chacun des trois principaux d'entr'eux, et composoient une tetrarchie : tels étoient les Votures et les *Ambitui* parmi les Tolistoboges, et les Teutobodiaques parmi les Tectosages. Plutarque [2] fait encore mention des Tosiopes. On croit que tous ces petits peuples, ainsi que les Trocmes et les Tolistoboges tiroient moins leur nom des pays dont ils étoient originaires, que de quelqu'un de leurs anciens capitaines [3].

XV.

Description de la Galatie.

Ces Gaulois après avoir fondé le roiaume de Galatie, établirent Ancyre pour la capitale de leur empire en Asie. Ce roiaume, du tems de Pline, comprenoit en tout cent quatre-vingt-quinze villes ou bourgs soûmis aux trois peuples dont on vient de parler. Ancyre fut encore la ville principale du pays que les Tectosages eurent en partage. Quelques auteurs, [4] à qui l'ancienneté de cette ville n'étoit pas sans doute bien connuë, ont fait honneur à nos Gaulois de sa fondation, mais dans la vérité ils n'en ont été que les restaurateurs. Etienne [5] de Byzance prétend qu'elle tire son nom des ancres (ἄγχυρα) des vaisseaux, que les Gaulois soûtenus de Mithridate et d'Ariobarzane enleverent à Ptolemée roy d'Egypte, après avoir défait ses troupes et les avoir poussées jusqu'à la mer; mais cette conjecture ne paroît pas vraisemblable, puisque, comme on a déjà dit, cette ville subsistoit avant le passage des Gaulois en Asie. Ancyre est située sur une montagne, environ à soixante milles de la mer Noire. L'empereur Auguste après avoir réduit la Galatie en province Romaine, charmé de l'heureuse situation de cette ville autant que de la fidelité de ses habitans, l'honora de son affection, et prit plaisir à l'embellir et à l'orner d'un

1 Plin. ibid.
2 Plut. de virt. mulier. p. 259.
3 V. Harduin. in lib. 5. Plin. c. 42.
4 Memn. apud Phot. p. 721.
5 Steph. de urb. p. 13.

grand nombre [1] de monumens dont on voit encore des restes magnifiques. Les Turcs l'occupent aujourd'hui sous le nom d'Angoury ; elle a été autrefois l'une des plus considerables et des plus fameuses d'Orient.

Pessinunte ou Pessine, bâtie au pied de la montagne d'Agdistis, fut la capitale du pays des Tolistoboges. Cette ville se rendit dans la suite très-célèbre par le tombeau et le culte d'Atys, et par la statuë et le temple de Cybele dont les prêtres, si connus dans l'antiquité sous le nom de *Galles*, étoient considerez comme de grands seigneurs [2], à cause du respect qu'on avoit pour cette Déesse, qui passoit pour la mere des Dieux : mais du tems de Strabon, ces prêtres n'étoient plus si honorez. Les deux châteaux, dont l'un portoit le nom de *Bloukion*, et l'autre de *Peium*, appartenoient aussi aux Gaulois Tolistoboges. Dejotarus roy des Galates faisoit son sejour ordinaire dans le premier, et conservoit ses trésors dans l'autre.

Les Trocmes qui s'étendoient le long du fleuve Halys, eurent pour leur capitale *Tavium*, ville célèbre par un colosse de Jupiter. Leurs principales forteresses ou châteaux étoient *Mithridatium* et *Danola*. Memnon [3] prétend que les Trocmes ou Trocmiens furent les fondateurs d'Ancyre, les Tolistoboges de Tavie, et les Tectosages de Pessinunte ; mais ou cet auteur se trompe, ou son texte a été corrompu.

XVI.

Puissance des Gaulois en Asie.

On a déja dit que ces Gaulois rendirent tributaires [4] tous les peuples de l'Asie mineure. On vit en effet sur le bruit de leurs conquêtes les rois d'Orient rechercher leur amitié, et n'oser rien entreprendre sans le secours de leurs troupes auxiliaires; les peuples libres d'Asie demander leur protection contre la tyrannie des princes qui vouloient opprimer leur liberté, ou troubler leur gouvernement ; et les princes déthrônez implorer leur secours pour remonter sur le thrône. Ces mêmes Gaulois partagerent entr'eux tous les pays de l'Asie mineure qu'ils avoient rendus tributaires, ou qu'ils mirent ensuite sous contribution : la côte de l'Hellespont échut aux Trocmiens, l'Æolie et l'Ionie aux Tolistoboges, et le milieu du pays aux Tectosages. Ces trois peuples, dont la puissance et le nombre augmentoient de jour en jour, devinrent enfin si formidables à tous les princes voisins, que les rois de Syrie aimerent mieux devenir leurs tributaires que leurs ennemis, tandis que leurs compatriotes, qui étoient demeurez auprès de la forêt Hercynie, firent de leur côté de nouvelles entreprises.

1 V. Tournefort. ibid.
2 Dynastæ.
3 Mem. ibid.
4 T. Liv. ibid. - Justin. l. 25. - Memn. ibid.

XVII.

Nouvelles expeditions des Gaulois.

Brennus avant son départ pour l'expedition de Delphes avoit laissé à la garde du pays où il étoit établi, et qui est vraisemblablement le même que celui que les Gaulois occupoient sur les frontieres de la Germanie et de la Pannonie, un corps de troupes [1] des mieux aguerries et des plus capables de le défendre. Ce corps composé de quinze mille fantassins et de trois mille chevaux, entreprit quelque tems après la conquête de la Macedoine, où Antigonus regnoit depuis la défaite et la mort de Sosthene, vers l'an de Rome 477. Ce prince venoit alors de soûtenir la guerre contre Antiochus Soter roy de Syrie qui lui disputoit le roiaume dont il étoit enfin demeuré paisible possesseur par un traité de paix. Ces troupes Gauloises après avoir défait les Getes et les Tryballiens, qui, à leur exemple, vouloient pénétrer dans la Macedoine, envoierent d'abord à Antigonus des députez sous le specieux prétexte de lui offrir la paix moiennant une somme d'argent ; mais dans la verité pour observer la disposition de son camp et la contenance de ses troupes, afin de l'attaquer ensuite avec avantage. Ce prince qui se doutoit du dessein des Gaulois, affecta de recevoir leurs députez avec honneur, et d'étaler à leurs yeux ses forces et ses richesses ; ce qui ne servit qu'à augmenter le désir qu'avoient ces peuples de s'en rendre maîtres. En effet sur le rapport de leurs envoiez, les Gaulois ani-

1 Justin. l. 25.

mez par l'esperance du butin, marcherent avec confiance contre ce prince ; et se flattant de le surprendre dans son camp, l'attaquerent pendant la nuit ; mais ils furent surpris eux-mêmes dans une embuscade qu'Antigonus leur avoit dressée dans une forêt voisine, après avoir abandonné son camp et en avoir fait retirer les meilleurs effets. Les Gaulois ne trouvant aucune résistance, soupçonnerent d'abord quelque ruse de guerre : ils entrerent cependant dans le camp, dans la persuasion que les Macedoniens avoient pris la fuite ; et aiant enlevé tout ce que ces derniers avoient laissé pour les attirer, ils tournerent ensuite vers le rivage de la mer dans le dessein de piller aussi les vaisseaux de la flotte d'Antigonus. Ils commençoient le pillage, lorsque ce prince étant sorti de son embuscade, et s'étant joint avec les matelots de sa flotte, les attaqua avec tant de vigueur, qu'il les défit entierement ; ce qui lui acquit beaucoup de réputation, et lui procura la paix avec ses voisins.

XVIII.

Guerres des Tectosages en Europe et en Asie.

Il paroît que la défaite de ces Gaulois ne fut pas generale, puisque trois ou quatre ans après nous les voions servir en même tems, en qualité d'auxiliaires, dans l'armée du même Antigonus, avec qui ils firent sans doute la paix, et dans celle de Pyrrus roy d'Epire son ennemi. Il peut se faire aussi que ces deux princes firent venir de la Pannonie ou de la Thrace les Gaulois qu'ils appellerent à leur secours, ce qui est plus vraisemblable ; car il ne paroît pas que les Gallogrecs fussent alors assez puissans pour envoier des troupes auxiliaires d'Asie en Europe (an de Rome 479).

Quoi qu'il en soit, Pyrrus après avoir été défait à la bataille de Benevent, et avoir quitté l'Italie, où il faisoit la guerre depuis six ans [1] contre les Romains, la déclara à Antigonus, et fut soûtenu des Gaulois, qui lui donnerent un renfort considerable. Ce prince comptant sur la valeur de ces peuples, se mit en marche contre Antigonus, l'attaqua dans des défilez, et mit son armée en déroute, (an de Rome 480). On vit alors les Gaulois combattre contre d'autres Gaulois ; car Antigonus en avoit aussi un grand nombre à son service, qui faisoient l'arrière-garde et la principale force de son armée. Ces derniers aiant été attaquez, firent ferme d'abord et se défendirent avec beaucoup de valeur contre les troupes de Pyrrus ; mais obligés enfin de plier, après un rude combat sous les efforts redoublez de leurs ennemis, la plûpart furent taillez en pièces, ce qui fut cause de la perte de la bataille. Les élephans d'Antigonus furent enveloppez bientôt après, et ceux qui les conduisoient, forcez de se rendre. L'infanterie macedonienne mit alors les armes bas, et ce prince aiant abandonné le champ de bataille, se trouva trop heureux de trouver son salut dans la fuite.

Pyrrus enflé de ce succès, et surtout de la défaite des Gaulois, dont la valeur et la réputation relevoient beaucoup sa victoire, voulut en laisser un monument public à la postérité : il fit choisir parmi leurs dépoüilles ce qu'il y avoit de plus riche, et en particulier leurs boucliers qu'il consacra à Minerve dans un temple de cette Déesse avec une inscription qui marquoit sa victoire sur ces peuples. Ce prince s'étant ensuite rendu maître de la plûpart des villes de Macedoine, laissa en garnison dans celle d'Egues qui en étoit la capitale, une partie de ses Gaulois auxiliaires ; mais ces peuples naturellement avides de pillage se virent à peine maîtres de cette ville, qu'ils foüillerent dans les tombeaux des rois de Macedoine, et en enleverent les richesses qu'on avoit coûtume d'ensevelir avec eux : ils pousserent même leur sacrilége jusqu'à jetter aux vents les ossemens de ces princes. Pyrrus qui ne pouvoit se passer du secours des Gaulois, fut obligé de dissimuler cet attentat, et n'osa le punir, malgré le murmure et l'indignation des peuples.

Ce prince emploia ces Gaulois l'année suivante au siége de Sparte ou de Lacedemone, qu'il entreprit dans le dessein de mettre Cleonyme sur le thrône [1] de ce roiaume. Les Spartiates quoique surpris de se voir assiegez,

[1] Plut. in Pyrr. - Pausan. in Attic. p. 12. - Diod. ragm. apud Vales. p. 266.

[1] Plut. ibid.

ne se découragerent pas : ils fortifierent en une nuit les dehors de leur ville par des retranchemens paralleles au camp de Pyrrus, et enfoncerent des charriots aux deux extremitez jusqu'au moyeu des rouës, pour empêcher le passage des élephans. Nonobstant ces retranchemens Pyrrus s'étant mis à la tête de son infanterie, donna l'assaut dès le lendemain, mais sans succès, tant à cause de la vigoureuse défense des Spartiates, que de la difficulté que trouverent ses troupes à se soûtenir sur un terrain nouvellement remué. Ptolemée fils de ce prince se mit alors à la tête de deux mille Gaulois, et de quelques autres troupes; et s'étant coulé le long des retranchemens, tâcha de s'ouvrir un passage à l'endroit où on avoit enfoncé les chariots, et ordonna aux Gaulois de travailler à en dégager les roües et de les traîner ensuite dans la riviere voisine : mais trois cens Spartiates étant survenus dans le même tems, et aiant pris les troupes de Ptolemée en queuë, l'obligerent enfin de ceder, et de prendre la fuite après un long et rude combat.

Nonobstant le mauvais succès de cette attaque, Pyrrus en tenta le jour suivant une nouvelle qui auroit infailliblement réussi, sans le secours qu'Areus roy de Crete amena en même temps aux Spartiates; ce qui obligea Pyrrus de lever le siége, et de marcher vers Argos, où il étoit appellé par Aristeas l'un des principaux citoiens, qui avoit imploré sa protection contre un autre citoien de la même ville son concurrent. A peine l'armée de Pyrrus eut levé le camp devant Sparte, qu'Areus le suivit, et tomba sur l'arriere-garde composée des Gaulois auxiliaires et des Molosses qu'il tailla en piéces, malgré les efforts du jeune Ptolemée, que le roy Pyrrus son pere avoit envoié à leur secours, et qui fut tué dans l'action.

Il paroît cependant qu'une partie de ces Gaulois échapa de cette défaite, puisque c'est avec leur secours que Pyrrus s'empara ensuite d'Argos durant la nuit : comme ils entrerent les premiers dans la ville, ils se virent d'abord obligez de se défendre contre un détachement de l'armée d'Antigonus que ce prince, qui étoit campé au voisinage, avoit envoié promtement au secours des Argiens; et ensuite contre le roy Areus qui entra aussi dans Argos avec un corps considerable de troupes. Ces Gaulois étant attaquez de toutes parts plierent enfin, mais Pyrrus qui n'étoit pas éloigné, et qu'ils appellerent à leur secours par des cris reïterez, étant survenu avec sa cavalerie, le combat cessa, et ils demeurerent dans leur poste jusqu'à la pointe du jour. Pyrrus desesperant alors du succès de son entreprise, prit le parti de se retirer avec ses troupes; mais dans le tems que ce prince hâtoit sa sortie, il fut malheureusement écrasé d'une tuile qu'une femme lui jetta du haut du toit. Après sa mort, Antigonus son ennemi se rendit aisément maître de son armée, qu'il traita cependant avec beaucoup d'humanité.

Les historiens nous laissent ignorer [1] le sujet de la guerre qu'eut ensuite le même Antigonus contre les Gaulois d'Asie dans le tems qu'il la faisoit à Ptolemée roy d'Egypte, et aux habitans de Sparte (an de Rome 483). Sur le bruit de l'approche de ces peuples, ce roy après avoir laissé dans son camp un corps de troupes capable de le défendre en cas de besoin contre ses autres ennemis, se mit en marche à la tête du reste de ses troupes pour aller à la rencontre des Gaulois. Les deux armées étoient en presence et se disposoient au combat quand celle des Gaulois ou Gallogrecs voulut s'assurer auparavant du succès par l'immolation des victimes et l'inspection de leurs entrailles. Mais se voiant menacez par les aruspices d'une entiere défaite, leur crainte, dit Justin, se tourna en fureur; et soit qu'ils crussent se rendre les Dieux plus propices, et obtenir d'eux un meilleur sort par le sacrifice de leurs femmes et de leurs enfans, ils les égorgerent tous sans misericorde. Cela fait, ces peuples étant allez hardiment au combat, furent battus et entierement défaits; ce qui fut sans doute la juste punition de leur inhumanité. Sur le bruit de cette victoire, Ptolemée et les Spartiates n'osant attaquer les troupes victorieuses d'Antigonus, prirent le parti de se retirer. La perte des Gallogrecs dans cette occasion, et celles qu'ils firent peu de temps après, donnent lieu de croire ou qu'ils s'étoient déja extrêmement multipliez depuis leur établissement en Asie, ou plûtôt qu'ils avoient reçû des renforts

[1] Justin. l. 26. cap. 2.

considerables de leurs compatriotes d'Europe.

Ils perdirent en effet encore beaucoup de troupes dans la guerre de Nicomede roy de Bithynie contre Antiochus Soter roy de Syrie, second prince de la race des Seleucides, et l'un des successeurs d'Alexandre, vers l'an de Rome 490. Le premier qui, comme on a déja vû, avait eu la politique de s'allier avec les Gaulois d'abord après leur arrivée en Asie, et qui en avoit reçû de grands secours dans toutes les guerres qu'il avoit euës à soutenir contre ses voisins, les appella à son service dans cette occasion. Les Gallogrecs toûjours prêts à prendre les armes ou pour eux-mêmes ou pour leurs alliez, marcherent au secours de ce prince, et le bruit seul de leur marche et de leur entrée dans la Syrie y jetta la terreur et la consternation. Antiochus de son côté s'étant mis à la tête de tout ce qu'il avoit pû rassembler de troupes, alla au-devant d'eux et se mit en état de les combattre; mais frappé de leur superiorité et de leur contenance, il étoit résolu de leur demander la paix et de s'abandonner à leur discrétion, lorsque Theodotas natif de Rhodes et l'un des generaux de l'armée Syrienne, homme de tête et d'experience, fit tant par ses discours, qu'il ranima le courage de ce prince et le détermina au combat.

L'armée des Gaulois étoit rangée de la maniere suivante. Toute leur infanterie pesamment armée ne formoit qu'une grande phalange fort serrée et rangée sur vingt-quatre de hauteur. Le centre de cette phalange étoit occupé par deux cens quarante chariots, dont le tiers étoit armé de faulx et prêt à se mettre en mouvement au premier signal. Les deux ailes étoient soûtenuës de vingt mille hommes de cavalerie de la même nation, dix mille de chaque côté.

Les troupes d'Antiochus fort inferieures en nombre à celles des Gaulois, étoient la plûpart armées à la legere, plusieurs mêmes étoient presque sans armes; mais l'experience, la valeur et l'habileté de Theodotas suppléerent à ces défauts. Comme ce general comptoit beaucoup sur l'adresse et la force de onze élephans qui étoient dans l'armée d'Antiochus, son premier soin avant le combat, fut de défendre aux conducteurs de ces animaux inconnus jusqu'alors aux Gaulois, de les exposer à leur vuë que dans le tems qu'il leur marqueroit.

Les deux armées étant ainsi disposées, la Gauloise commença l'action, et aiant ouvert sa phalange, elle mit d'abord en mouvement quatre-vingt chariots armez de faulx; tandis que la cavalerie des deux ailes alla fondre sur l'armée Syrienne. Theodotas de son côté aiant fait sortir ses élephans dans le même instant, en opposa d'abord quatre à la cavalerie Gauloise, et les sept autres attachez à des chars furent lâchez par leurs conducteurs pour faire front aux chariots de la même nation. A la vuë de ces animaux et au bruit de leurs cris effraians, les cavaliers Gaulois aiant pris l'épouvante, et emportez par leurs chevaux effarouchez, prennent la fuite sans avoir encore tiré les fléches de leurs carquois, se renversent sur la phalange et sur les chariots, et sont enfin démontez par leurs chevaux qu'ils ne peuvent plus retenir. Les chariots se renversent à leur tour, et écrasent par leur chûte, ou écharpent par le tranchant des faulx dont ils étoient armez, une partie de la phalange. Enfin les élephans des ennemis étant survenus achevent la défaite de ces troupes, foulent les uns sous leurs pieds, enlevent les autres avec leurs trompes, ou les déchirent à coups de dents: tel fut le triste sort des Gaulois dans cette action, où ils furent presque tous tuez ou faits prisonniers. Cette victoire qui, à ce qu'on prétend, fit donner à Antiochus le surnon de *Soter,* qui signifie sauveur, n'enfla point le cœur de ce prince: il en usa au contraire avec moderation, et loin d'accepter les marques d'honneur qu'il méritoit, il dit en pleurant à ses soldats: *Pourquoi chanter victoire, comme si nous la devions à notre valeur? Nous devrions plûtôt rougir d'en être redevables à onze élephans. Car où en serions-nous, si la vuë de ces animaux n'avoit effraié nos ennemis et jetté la terreur dans leur camp.* Ce prince pour marque de sa sincerité, se contenta de faire representer la figure de ses élephans sur le trophée qu'il fit ériger en mémoire de cette importante victoire.

[1] Lucian. Zeuxis, seu Antioch. p. 335. et seqq. - Appian. in Syriac. p. 130.

La perte que firent les Gaulois dans cette action ne diminua ni leur courage ni la terreur de leurs ennemis; et leurs voisins continuerent également d'être leurs tributaires. Le roiaume de Bithynie éprouva [1] quelques années après leur valeur lorsque Zeilas fils du roy Nicomede les appella à son secours, vers l'an de Rome 494. Ce prince qui du vivant du roy son pere s'étoit retiré à la cour du roy d'Armenie, pour éviter les mauvais traitemens de la reine Etazete sa belle-mere, aiant appris qu'il étoit mort, et qu'il l'avoit desherité dans le dessein de faire passer la couronne sur la tête des enfans du second lit, revint aussitôt dans la Bithynie, où soûtenu des Tolistoboges il déclara la guerre à ses competiteurs. Il la termina enfin après divers succès de part et d'autre par un traité avantageux, dont il fut redevable à la protection des Gaulois. Ceux-ci pour soûtenir ce prince s'étoient emparez d'Heraclée et l'avoient mise sous contribution, pour avoir embrassé le parti de ses concurrens: dès que ce traité eut été conclu, ils se retirerent chez eux chargez des dépoüilles de cette ville et du butin qu'ils avoient fait dans le cours de cette expedition.

Les Gaulois renouvellerent dans la suite leurs hostilitez contre la ville d'Heraclée, vers l'an de Rome 510 : voici à quelle occasion. Ariobarzane [2] roy de Pont étant mort, et le jeune roy Mithridate son fils aiant eu differens démêlez avec ces peuples, ceux-ci lui déclarerent la guerre; et profitant de sa jeunesse, firent de si grands ravages dans ses états, qu'ils réduisirent ses sujets à une extrême disette. Les Heracleotes touchez de leur misere leur envoierent des vivres par le fleuve Amise. Les Gaulois choquez de cet acte de generosité, déclarerent la guerre aux Heracleotes et ravagerent les environs de leur ville, en sorte que les habitans se voiant sans ressource, furent obligez de demander la paix par une ambassade solemnelle, dont l'historien Nymphis fut le chef. Cet ambassadeur sçut si bien gagner les Gallogrecs par ses manieres insinuantes, qu'il leur persuada de mettre les armes bas et de se retirer chez eux, moiennant une somme de cinq mille écus d'or qu'il leur donna à partager entr'eux, outre celle de deux cens dont il gratifia les generaux en particulier. On pourroit peut-être rapporter cette expedition des Gaulois à la minorité du fameux Mithridate roy de Pont; mais comme il [1] paroît que l'historien Nymphis vivoit cent ans auparavant, cela donne lieu de la mettre sous le regne d'un autre Mithridate.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas la derniere tentative que les Gaulois firent contre la ville d'Heraclée. Ils tâcherent [2] de s'en emparer quelque tems avant l'entrée des Romains en Asie, dans le dessein de se rendre maîtres de la mer du Pont. Cette entreprise leur parut d'autant plus aisée, que cette ville avoit alors beaucoup perdu de son ancienne réputation. Ils l'assiegerent en effet, et pousserent le siége avec beaucoup de vigueur : mais comme la défense opiniâtre des assiegez le rendit plus long qu'ils n'avoient esperé, et que les vivres commençoient à leur manquer, une grande partie de leur armée se vit obligée d'abandonner le camp pour se répandre dans la campagne afin d'y chercher de quoi subsister. Les Heracleotes profitant de ce moment favorable, firent une sortie si à propos et avec tant de succès, que s'étant rendus maîtres du camp des Gaulois, ils passerent au fil de l'épée une partie de ceux qu'on avoit laissez pour le garder, et firent ensuite prisonniers la plûpart des autres qui s'étoient répandus dans les champs. La perte que firent alors les Gallogrecs fut si considerable, qu'il n'y eut que la troisiéme partie de leur armée qui se retira saine et sauve dans la Galatie.

Antiochus surnommé Hierax se servit utilement dans la suite de nos Tectosages dans la guerre qu'il entreprit contre son frere Seleucus Callinicus roy de Syrie, dont voici le sujet. Ces deux freres avoient joint leurs armes pour être plus en état de se défendre contre Ptolemée Evergetes roi [3] d'Egypte, quand celui-ci craignant leur bonne intelligence, trouva le secret de les diviser par une paix de dix ans qu'il conclut avec le dernier.

1 Memn. p. 723.
2 Memn. apud. Phoc. cap. 25. p. 728.

1 Voss. de hist. Græc. l. 1. cap. 16.
2 Memn. ibid. cap. 30. p. 727.
3 Justin. l. 27. cap. 2.

Antiochus irrité de ce que son frere Seleucus avoit fait cette paix sans sa participation, et même à son préjudice, lui fit la guerre et remporta sur lui une victoire des plus completes, dont il fut redevable à la valeur des Gaulois qu'il avoit appelez à son secours; (an de Rome 511). Ces peuples voulant tirer avantage pour eux-mêmes de cette victoire, et croiant que Seleucus avoit été tué sur le champ de bataille, résolurent aussitôt de tourner leurs armes contre Antiochus pour exterminer en sa personne toute la race des rois de Syrie, et devenir par là plus aisément les maîtres de toute l'Asie mineure. Antiochus voiant le danger où cette guerre alloit l'exposer, fit tous ses efforts pour la prévenir, et gagna si bien les Gaulois à force d'argent, qu'il les engagea non seulement à abandonner le dessein qu'ils avoient de l'attaquer, mais à continuer à lui fournir le secours de leurs troupes dont il eut besoin bientôt après.

Attale [1] premier, roy de Pergame, (ou selon d'autres Eumenes [2] roy de Bithynie), voiant le roiaume de Syrie extrêmement affoibli par la guerre qu'Antiochus et Seleucus venoient de faire entr'eux, résolut de s'emparer de ce roiaume, et de déclarer la guerre au premier et aux Gaulois ses protecteurs, vers l'an de Rome 511. Il fut d'abord le premier prince qui osa refuser de paier à ces derniers le tribut qu'ils avoient imposé sur tous les peuples de l'Asie mineure. Attale profitant ensuite de la foiblesse où avoit réduit les Gaulois la guerre qu'ils venoient de soûtenir contre le roy Seleucus, les attaqua, et contre toute esperance les défit entierement; et pour apprendre à la posterité que ces peuples avoient pû enfin être vaincus, il fit ériger à Pergame un trophée [3] de leurs dépoüilles.

Cet échec imprévû ne rallentit pas le courage des Gaulois : ils continuerent à faire des courses dans l'Asie et à exiger le tribut des peuples. Ils eurent à combattre bientôt après contre le roy Seleucus Callinicus, qui se flattant de remporter sur eux le même avantage que le roy Attale, leur déclara la guerre et la porta jusques dans le sein de la Galatie. Ce prince à son arrivée auprès d'Ancyre leur livra bataille, (an de Rome 512) : mais ces peuples le reçurent avec tant de bravoure, qu'ils le défirent entierement, et firent prisonniere la reine Pysta son épouse. Cette princesse pour se délivrer de leurs mains, et se dérober à leur connoissance, quitta secretement ses habits roiaux, prit ceux d'une esclave, et fut ainsi venduë avec les autres captifs aux Rhodiens : ceux-ci à qui elle se fit connoître la renvoierent ensuite au roy son époux.

Cette victoire rendit les Gallogrecs si formidables, que les princes ne cesserent d'avoir recours à leur protection et de se servir de leurs troupes auxiliaires. Antigonus [1] surnommé *Doson* roi de Macedoine en avoit mille dans son armée, lorsqu'il vainquit Cleomene roy de Sparte et l'obligea de fuir en Egypte. Ptolemée [2] Philopator roy d'Egypte en appella quatre mille dans ses états dans le dessein de s'en servir dans la guerre qu'il vouloit entreprendre contre Magas son frere uterin qui s'étoit revolté. Ptolemée étoit sur le point de se mettre en marche pour le combat, lorsque aiant pénétré le dessein qu'avoient ces Gaulois auxiliaires de s'emparer de l'Egypte et de la soûmettre à leur domination, il tâcha de les prévenir en les faisant embarquer sur le Nil, sous prétexte de quelque expedition : il les fit débarquer ensuite dans une Isle déserte, d'où aiant fait retirer les vaisseaux qui les avoient transportez, ils périrent tous de faim ou de desespoir, vers l'an de Rome 532. La conduite des Gaulois à l'égard de Ptolemée, ni celle de ce prince envers eux ne l'empêcherent pas cependant de demander dans la suite leur secours, ni ceux-ci de lui fournir des troupes auxiliaires de leur nation, comme nous verrons ailleurs. Telle étoit dans l'Asie la puissance des Gaulois, dans laquelle ils se maintinrent jusques à la guerre qu'ils eurent contre les Romains dont nous parlerons dans la suite.

XIX.

Gesates du Rhône.

Dans le tems que les Volces Tectosages se distinguoient en Asie par leurs conquêtes, les

1 Polyæn. stratag. l. 4. c. 19. et l. 8. c. 61.
2 Justin. ibid. c. 3.
3 Pausan in Attic. p. 13. - Plin. l. 34. c. 8.

1 Polyb. l. 2. p. 150.
2 Pausan in Attic. p. 12 et seqq.

Gaulois [1] qui s'étoient établis en Italie se rendoient célèbres par leurs expeditions contre les Romains, avec le secours de plusieurs autres Gaulois Transalpins des environs des Alpes et du Rhône nommez Gesates du nom d'une espece de javelot, appellé *Gæsum* en Latin, dont ils étoient armez (ans de Rome 528-532). Ils servoient ordinairement en qualité de stipendiaires, et se mettoient indifferemment au service de ceux qui vouloient les prendre à leur solde. La réputation qu'ils avoient d'être bons soldats étoit si bien établie, que tous les princes tâchoient à l'envi de les attirer dans leur parti. Les Carthaginois entr'autres s'en servirent utilement dans leurs guerres contre les Romains.

XX.

Ambassade des Romains et des Carthaginois aux Volces.

Ces deux peuples ne rechercherent pas moins l'amitié des Volces à l'occasion de la seconde guerre Punique (an de Rome 535) [2]. Les Romains piquez de ce qu'Annibal general des Carthaginois s'étoit rendu maître de Sagunte, ville d'Espagne alliée à leur République, envoierent à Carthage Q. Fabius, M. Livius, L. Æmilius, C. Licinius et Q. Bæbius pour lui déclarer la guerre, si elle ne désavoüoit l'entreprise de son general. Les Carthaginois étoient trop superbes pour faire ce désaveu, et les ambassadeurs Romains trop fiers pour en supporter patiemment le refus (an de Rome 535). Ainsi ces derniers déclarerent la guerre à la République de Carthage, et passerent aussitôt en Espagne pour tâcher d'en gagner les peuples et les détourner de joindre leurs armes à celles des Carthaginois : mais voiant leurs démarches inutiles, ils se rendirent chez les Volces et les autres peuples Gaulois qui s'étendoient depuis les Pyrenées jusqu'aux Alpes par où ils sçavoient qu'Annibal avoit résolu de porter la guerre en Italie. A leur arrivée chez les Volces, les ambassadeurs Romains ne furent pas peu surpris de trouver ces peuples en armes, selon l'usage de la nation, dans le lieu de l'assemblée générale où ils s'étoient rendus pour écouter leurs propositions.

Ces ambassadeurs commencerent leur discours par relever extrêmement la gloire, les forces et l'étenduë du pouvoir de leur République, et le terminerent en priant les Volces de vouloir non seulement ne pas accorder aux Carthaginois le passage pour l'Italie, mais aussi de le leur disputer. Cette proposition faite par des personnes que les Gaulois regardoient avec beaucoup d'indifférence, leur parut si extraordinaire, qu'elle excita la risée et ensuite l'indignation de l'assemblée, et particulièrement des jeunes gens, dont le murmure alla si loin, qu'il fallut toute l'autorité des anciens ou des chefs [1] pour les contenir et leur imposer silence. Les Volces répondirent ensuite aux ambassadeurs, que n'aiant jamais reçû aucun service des Romains, ni aucune injure des Carthaginois, ils ne croioient pas devoir se déclarer plûtôt pour les uns que pour les autres ; qu'au reste s'ils avoient quelque parti à prendre, ce seroit moins contre les Carthaginois que contre les Romains, dont le dessein étoit de chasser d'Italie les Gaulois leurs compatriotes qui y étoient établis, ou du moins de les rendre leurs tributaires.

Cette réponse ne plut pas aux ambassadeurs Romains : ils n'en reçurent pas de plus favoble des autres Gaulois qu'ils trouverent et qu'ils solliciterent inutilement sur leur route depuis l'entrée des Gaules jusqu'à Marseille. A leur arrivée dans cette ville les Marseillois, alliez de la République Romaine, leur apprirent qu'Annibal avoit prévenu les Gaulois, qu'il avoit gagné leur amitié à force d'argent et de présens, et qu'ils ne devoient esperer de réussir que par la même voie. En effet le general Carthaginois, qui connoissoit le foible de la nation Gauloise, aiant envoié des députez pour reconnoître le passage des Alpes, les avoit chargez de grosses sommes pour se concilier les esprits fiers et impolis des peuples des Gaules, chez qui il avoit dessein de passer ; ce qui avoit très-bien réussi. Les ambassadeurs Romains de retour à Rome rendirent compte au Senat du mauvais succès de leurs négo-

1 Polib. l. 2. p. 109. l. 3. p. 201. - Plut. in Marcell. tom. 1. p. 300. - Oros. l. 4. c. 13. - Frontin. stratag. . 2. c. 3. l. 3. c. 6.

2 Liv. lib. 21.

1 *Reguli.*

ciations, tant auprès des Espagnols que des Gaulois; (an de Rome 536.) On y apprit bientôt après, qu'Annibal avoit passé l'Ebre pour entrer dans les Gaules, et venir ensuite en Italie.

XXI.

Passage d'Annibal par les Pyrenées et le pays des Volces ou le Languedoc.

Ce général se mit en effet en campagne au commencement du printems, après s'être assuré du secours [1] des Gaulois Cisalpins, * par l'étroite alliance qu'il contracta avec eux contre les Romains leurs ennemis communs. Etant ensuite passé en Espagne, il y laissa pour commander en son absence son frère Asdrubal, et partit avec son armée composée de quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie et de douze mille de cavalerie, tant Afriquains et Celtiberiens que de plusieurs autres nations. Il la partagea en trois corps, et lui fit passer l'Ebre sans que personne se presentât pour s'y opposer. Aiant soumis ensuite tous les peuples qu'il rencontra sur sa route entre cette riviere et les Pyrenées, pour se conserver le passage libre de ces montagnes, il en confia la garde au general Hannon, qu'il y laissa avec un détachement de dix mille fantassins et de mille chevaux de son armée.

Annibal étoit actuellement occupé à passer les Pyrenées, lorsque les Celtiberiens ou Espagnols auxiliaires, rebutez de la difficulté des chemins, perdirent courage et demanderent leur congé. Quoique leur retraite dût affoiblir considerablement son armée, cependant ce general leur accorda leur demande; en sorte qu'après leur départ, il ne lui resta que cinquante mille hommes de pied, neuf mille chevaux et trente-sept élephans. Annibal aiant ensuite continué sa marche, arriva enfin à Illiberis dans les Gaules sans aucune opposition de la part des Volces qu'il avoit tout sujet de craindre, parce qu'en effet il leur étoit aisé de lui disputer le passage des Pyrenées, à cause de l'avantage des lieux: mais soit que ces peuples eussent été avertis trop tard de sa marche, ou qu'ils fussent résolus de défendre seulement leur pays, et d'empêcher que ce general ne le mît sous contribution, comme il avoit fait les peuples d'Espagne qu'il avoit rencontrez sur sa route, ils se contenterent de se rendre à la hâte à Ruscino, qu'on nomme à present la tour de Roussillon, près de Perpignan. C'est là que s'étant assemblez en armes ils résolurent de se défendre et de vendre cherement leur vie, si les Carthaginois vouloient forcer le passage sur leurs terres. Annibal aiant interet de ménager ces peuples, qui par leur opposition pouvoient du moins retarder sa marche et son entrée en Italie, prit le parti d'envoier des députez à leurs principaux [1] chefs pour les adoucir, et leur demander une conference dans l'une des villes ou d'Illiberis, ou de Ruscino à leur choix; ajoûtant qu'il se rendroit volontiers lui-même dans leur camp, ou qu'il les recevroit avec plaisir dans le sien; qu'au reste il les prioit de ne pas le regarder comme un ennemi qui en vouloit à leurs biens ou à leur liberté, mais comme un étranger qui ne leur demandoit que le passage libre pour l'Italie, où il avoit dessein de porter la guerre; qu'en un mot il ne tiendroit qu'à eux d'empêcher qu'il ne fît aucun acte d'hostilité avant son arrivée au-delà des Alpes. Sur cette proposition les Gaulois s'étant extrêmement radoucis, envoierent les principaux d'entr'eux conferer avec Annibal à Illiberis, où ce general les aiant gagnez par ses caresses autant que par ses liberalitez, obtint d'eux le passage libre sur leurs terres. Annibal dirigea ensuite sa marche vers le Rhône et traversa le pays des Volces ou le Languedoc, aiant à sa droite la mer Sardique ou Mediterranée; mais ce ne fut pas sans obstacle de la part d'une partie de ces mêmes peuples, qui moins faciles que ceux qui habitoient du côté des Pyrenées, oserent lui disputer le passage. Annibal contraint d'en venir aux mains avec eux, perdit beaucoup de troupes en differens

[1] Polyb. l. 3. p. 189. et seqq. - Liv. ibid. - Appian de bello Annibal. p. 313.

* Ici et ailleurs on entend par les Gaulois Cisalpins, ceux qui habitoient au-delà des Alpes, par rapport à nous, et en deçà des Alpes par rapport aux Romains; et par Transalpins, ceux qui habitaient la Gaule proprement dite.

[1] *Reguli.*

combats qu'il fut obligé de leur livrer : mais il en coûta aussi aux mêmes Gaulois le ravage de leurs terres. Ce general[1] après avoir gagné par ses presens le reste des Volces, et intimidé les autres par la crainte de ses armes, arriva enfin aux bords du Rhône sur les frontieres de ces peuples [2] qui s'étendoient pour lors des deux côtez de cette riviere, selon le témoignage de Tite-Live.

XXII.

Campement de Scipion sur le bord du Rhône.

Les Romains de leur côté informez par[3] leurs ambassadeurs du mauvais succès de leurs négociations tant en Espagne que dans les Gaules, et par les Marseillois leurs alliez des préparatifs d'Annibal et de ses desseins sur l'Italie, donnerent le commandement d'une flotte considerable au consul Tiberius Sempronius, avec ordre d'aller faire diversion en Afrique, tandis que son collegue Publius Cornelius Scipion avec soixante longs vaisseaux et plusieurs troupes de débarquement feroit voile vers l'Espagne pour aller combattre Annibal, et s'opposer en tout cas à son passage du Rhône et des Alpes, dont ils le croioient encore fort éloigné. Scipion étant arrivé de Pise à Marseille en cinq jours, prit le parti de s'arrêter dans les Gaules et de remonter le Rhône avec sa flotte par l'embouchure la plus voisine de cette derniere ville. Il débarqua ensuite ses troupes et forma un camp le long de cette riviere pour en disputer le passage à Annibal qu'il croioit alors occupé au passage des Pyrenées. Mais à son débarquement, il fut bien surpris d'apprendre que ce general étoit déja arrivé sur les bords du Rhône à quatre journées de la mer, et qu'il se disposoit à passer ce fleuve avec son armée. Sur cet avis Scipion donna trois cens cavaliers aux Marseillois et à quelques Gaulois auxiliaires, qui s'offrirent d'aller reconnoître le camp des Carthaginois tandis qu'il feroit rafraîchir ses troupes que la navigation avoit extrêmement fatiguées. Il délibera ensuite dans le conseil de guerre des moiens de s'opposer au passage d'Annibal.

XXIII.

Annibal passe le Rhône.

Au bruit des approches de ce general la plûpart des Volces qui habitoient sur la droite du Rhône et du côté de Languedoc, avoient pris l'allarme, et persuadez qu'il en vouloit à leur liberté, avoient passé ce fleuve pour se cantonner sur l'autre bord qui leur servoit comme de rempart ; mais ceux qui étoient demeurez dans le pays, gagnez par les presens et l'argent qu'Annibal leur fit distribuer, et souhaitant d'ailleurs de se voir bientôt délivrez du séjour de ses troupes, s'empresserent de lui fournir tout ce qui pouvoit faciliter son passage. Ils lui vendirent toutes leurs barques grandes et petites, dont ils avoient un grand nombre à cause de leur commerce auquel ils s'adonnoient beaucoup : mais comme toutes ces barques ne suffisoient pas pour le transport de l'armée Carthaginoise, ils fournirent encore à Annibal le bois nécessaire pour en fabriquer de nouvelles, ils aiderent même ses troupes à les construire. Ces barques, qui n'étoient que des troncs d'arbres creusez, furent construites avec tant de diligence, que dans l'espace de deux jours Annibal se vit en état de tenter le passage du Rhône ; cependant comme il prévoioit que les Volces qui s'étoient retirez de l'autre coté de ce fleuve, et qui s'étoient joints aux autres peuples du pays lui disputeroient le passage, il usa du stratagême suivant. Il donna un détachement à Hannon fils de Bomilcar, avec ordre de remonter le long du Rhône, de le passer à l'endroit qu'il jugeroit le plus commode, et de descendre ensuite le long du rivage opposé, pour prendre, quand il seroit temps, les ennemis en queuë. Hannon, s'étant mis à la tête de ce détachement composé de troupes, la plûpart Iberiennes ou Espagnoles, et conduit par les Gaulois du pays, partit du camp à la première veille de la troisième nuit depuis l'arrivée des Carthaginois au bord du Rhône, et fit vingt-cinq milles de chemin pour se rendre à un endroit où cette riviere s'étendoit beaucoup, et ou se partageant en deux

[1] Sil. Ital. l. 3. p. 139.
[2] Ad fines Volcarum.
[3] Liv. ibid.

bras, elle formoit une isle, ce qui la rendoit plus guéable. Une forêt voisine lui aiant fourni dequoi construire assez de radeaux pour le passage de la cavalerie et le transport des bagages, il fit passer les Espagnols à la nage couchez sur leurs boucliers ou cetres, et tirant après eux leurs habits qu'ils avoient mis sur des outres. Hannon après avoir fait passer ainsi le Rhône à tout son détachement sans aucune opposition, campa le reste du jour sur le bord de la même riviere pour y faire rafraichir ses troupes, et se délasser des fatigues de la nuit précédente.

Le lendemain ce general, conformement à ses ordres, descendit le long du rivage avec ses troupes; et lorsqu'il fut au voisinage du camp d'Annibal aiant donné le signal dont il étoit convenu, qui étoit de faire de la fumée, ce dernier qui avait déjà tout disposé de son côté pour le passage, fit d'abord mettre les cavaliers armez sur les plus grosses barques, et les fantassins sur les plus légeres qui étoient rangées au-dessous des autres, celles-ci étant plus propres pour rompre l'impetuosité de l'eau. On avoit mis à la poupe de chacune de ces dernieres un cavalier pour tenir les rênes de trois ou quatre chevaux qui devoient passer à la nage; il y avoit dans les mêmes batteaux d'autres chevaux sellez et bridez, dont on avoit fait entrer un nombre suffisant pour faciliter le débarquement du reste des troupes. Tout étant ainsi disposé, Annibal donne le signal du départ, et les barques étant parties dès l'instant, les troupes qui les conduisoient tâchent par des efforts redoublez de rompre la rapidité de l'eau pour arriver à l'autre bord, les soldats s'animant les uns les autres par des cris mutuels avec ceux qui étoient demeurez sur le rivage.

A la vuë du passage des Carthaginois et au bruit de leurs cris, les Gaulois sortent en foule, s'attroupent sur le rivage chantant à leur maniere et frappant sur leurs boucliers, et font une décharge de fléches sur la flotte ennemie. Dans l'incertitude de l'évenement, la terreur saisit également ces deux peuples. Les Gaulois effraiez du nombre prodigieux de batteaux qui couvroient la riviere, furent encore bien plus surpris lors qu'entendant de grands cris derriere eux, ils virent qu'Hannon, après s'être emparé de leur camp et y avoir mis le feu, venoit fondre sur eux avec une vivacité extrême. Cette attaque imprévûë les obligea alors de diviser leurs forces et d'envoier une partie de leurs troupes à la défense de leur camp, pour éteindre le feu, tandis que le reste se presenta pour soûtenir l'effort du détachement d'Hannon. Annibal profitant d'une diversion si favorable, arriva sans opposition à l'autre bord du Rhône avec une partie de ses soldats qu'il rangeoit en bataille à mesure qu'ils débarquoient. Ce general les animant ensuite au combat, les mene contre les Gaulois qui accablez par la multitude, sont enfin obligez de ceder et de chercher une retraite dans les villages voisins où ils se dispersent. Ainsi Annibal fit passer librement le Rhône au reste de son armée, et campa la nuit suivante sur les bords de ce fleuve.

Le lendemain sur l'avis qu'il eut que la flotte Romaine étoit arrivée vers l'embouchure de ce même fleuve, il détacha pour la reconnoître cinq cens Numides, tandis qu'il fit disposer toutes choses pour le passage des éléphans qui étoient encore sur l'autre bord du Rhône. Ces Numides ne furent pas long-tems sans rencontrer le détachement que Scipion avoit fait partir de son côté pour reconnoître les Carthaginois; et ces deux corps en étant venus aux mains, le choc fut très-vif de part et d'autre; mais enfin après une perte presque égale des deux côtez, les Numides ne pouvant plus soûtenir l'effort des Romains, prirent le parti de la retraite et porterent à Annibal la nouvelle de leur défaite avec celle de l'approche des Romains. Ce general fut d'abord en suspens s'il iroit au-devant de ces derniers pour les combattre, ou s'il continüeroit son chemin vers les Alpes pour ne pas retarder son entrée en Italie: il prit ce dernier parti de l'avis des députez des Gaulois Cisalpins qui étoient venus le joindre pour s'offrir de lui servir de guides. Annibal fit donc décamper son armée et la fit marcher le long du Rhône en remontant cette riviere vers sa source, tandis qu'il demeura encore dans le camp pour faire passer ses élephans, ce qu'il fit de la maniere suivante.

On joignit plusieurs radeaux ensemble depuis le rivage jusques bien avant dans le Rhône,

et dans l'espace de deux cens pieds de long et cinquante de large. A ces radeaux liez les uns avec les autres et attachez au rivage, on en joignit encore un ou deux plus avant dans la riviere: ces derniers sur lesquels les élephans devoient passer avoient la même largeur que les précédens; mais ils n'avoient que cent pieds de long, et ne tenoient aux autres que par des cables faciles à couper. On couvrit les uns et les autres de terre pour faire entrer plus aisément ces animaux, qui craignant naturellement l'eau ne s'y laissent pas conduire facilement. Pour remorquer les radeaux qui devoient en être chargez, on prit plusieurs barques qu'on attacha sur le rivage avec des cordes qui tenoient à des poulies, et qui empêchoient qu'elles ne fussent emportées par le courant de l'eau. Tout étant ainsi disposé, on fit passer d'abord une femelle jusqu'au dernier radeau, où les autres éléphans l'aiant suivie, on coupa les cables et on partit. Tous les élephans traverserent ainsi heureusement la riviere et arriverent à l'autre bord à l'exception de quelques-uns, qui effraiez de se voir environnez d'eau, se jetterent dans le Rhône, d'où ils se sauverent cependant à la faveur de leurs trompes : il en coûta seulement la vie à quelques-uns de leurs conducteurs qui périrent dans ce passage.

Après que les élephans eurent passé, Annibal[1] partit aussitôt pour aller joindre le reste de son armée qui avoit déja pris les devants, et qui se trouva affoiblie dans sa route depuis les Pyrenées jusqu'au Rhône, de douze mille fantassins et de mille chevaux, étant réduite à trente-huit mille hommes de pied et huit mille chevaux, ce qui prouve que les Carthaginois avoient eû divers combats à soûtenir contre les Volces qui occupoient toute cette étenduë de pays. Annibal continua ensuite sa marche, et depuis l'endroit de son passage, il arriva en quatre jours au confluent du Rhône et de l'Isere: ce qui nous donne lieu de croire qu'il passa la premiere de ces rivieres un peu au-dessous du Pont saint Esprit, qui se trouve à une distance presqu'égale de la mer et de l'embouchure de l'Isere. (NOTE V.)

[1] Polyb. l. 3. p. 212. - Æmil. Prob. in Annib. p. 265.

Scipion informé par le retour de son détachement du voisinage des Carthaginois, fit promptement décharger ses bagages sur ses vaisseaux, décampa et remonta avec ses troupes le long du Rhône pour aller à la rencontre d'Annibal: il fut bientôt averti du départ de ce general et de la maniere dont il avoit passé le Rhône; ainsi désesperant de pouvoir l'atteindre, parce qu'il avoit trois journées de marche sur lui, il prit le parti de remonter sur sa flotte et d'aller l'attendre à la descente des Alpes du côté de l'Italie. Annibal y entra enfin après cinq mois de marche depuis son départ d'Espagne, malgré tous les efforts des Romains, et il remporta plusieurs victoires contre eux, qui ne sont pas de notre sujet. Nous remarquerons seulement que son frère[1] Asdrubal passa aussi les Pyrenées onze ans après pour aller le joindre en Italie; qu'il prit la route de l'Auvergne, d'où il marcha vers les Alpes; et que les peuples de ce pays, ainsi que les autres Gaulois qu'il rencontra sur son chemin, favoriserent son passage, et lui donnerent même des troupes auxiliaires de leur nation qui eurent part à son expedition. On[2] croit qu'Asdrubal s'écarta du droit chemin qui naturellement devoit le conduire aux Alpes, et qu'il évita de traverser le pays des Volces, crainte de rencontrer dans son passage les mêmes difficultés qu'Annibal son frere avoit éprouvées: il parolt du moins que ce general dut passer dans une partie du pays des Volces Tectosages pour arriver des Pyrenées en Auvergne.

XXIV.

Secours des Tectosages de Thrace en faveur du roy de Pergame, et des Tectosages d'Asie en faveur d'Antiochus roy de Syrie et de Ptolemée roy d'Egypte.

Dans le tems que les Volces des Gaules s'opposoient au passage d'Annibal, leurs anciens compatriotes établis dans la Thrace combattoient en faveur d'Attale roy de Pergame, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

[1] Liv. l. 27. c. 39.
[2] Douj. in Liv. ibid.

Après que Seleucus Ceraunus roy de Syrie eut été massacré[1] par ses propres sujets, et que son frere Antiochus le grand, quoique dans un âge fort tendre, lui eut succédé, la plûpart des gouverneurs des provinces abusant de l'extrême jeunesse de ce prince, se rendirent maîtres de leurs gouvernemens et prirent les armes contre lui. Achæus son proche parent aiant pris sa défense, vengea en même tems la mort de Seleucus frere de ce prince, et l'aida à reprendre une partie de son roiaume sur ces usurpateurs. Le principal de ces rebelles étoit Molon gouverneur de la Medie qu'Antiochus défit entiérement avec le secours des Tectosages d'Asie qu'il avoit rappelez à son service, et qui combattirent à la droite de son armée; (an de Rome 530). Achæus flatté de l'heureux succès de cette expédition, manqua à son tour à la fidelité qu'il devoit à Antiochus, et choisit le tems que ce prince étoit occupé à une guerre étrangere pour devenir lui-même l'usurpateur de son roiaume. Il prit le titre de Roy (an de Rome 533), s'unit avec Ptolemée Philopator roy d'Egypte ennemi d'Antiochus, et se rendit formidable à tous les princes d'Asie d'en deça du mont Taurus. Attale roy de Pergame qu'il attaqua d'abord, se voiant hors d'état de lui résister, eut recours aux Tectosages de la Thrace [2] dont il connoissoit la valeur, et dont il fit passer un grand nombre d'Europe en Asie; (an de Rome 536.) Ces Gaulois s'acquirent d'abord beaucoup de gloire dans toutes les expeditions qu'ils entreprirent en faveur de ce prince : ils le servirent avec autant de zele que de fidelité, jusqu'à ce qu'un accident extraordinaire les détacha de ses interêts. Ils étoient campez sur les bords du fleuve Mégiste, lorsque voiant une éclipse de Lune, ils prirent ce phénomene pour un mauvais augure : étant d'ailleurs extrêmement fatiguez d'une marche également longue et incommode par l'embarras des chariots chargez, selon l'usage de la nation, de leurs femmes et de leurs enfans, ils s'arrêterent et refuserent d'aller plus avant. Ce refus imprévu fit beaucoup de peine à Attale, non pas tant pour le secours considérable dont il se voioit privé par leur retraite, que par la crainte que ces Gaulois ne passassent à l'armée d'Achæus, et que ce prince ne s'en servît pour lui enlever la couronne. Car ces peuples, comme le remarque Polybe, se conduisoient dans leurs exploits militaires suivant leur caprice et leur fantaisie ; et campoient toûjours à part pour être en état d'embrasser le parti qu'ils voudroient. Attale embarrassé sur celui qu'il avoit à prendre dans cette conjoncture, ou de leur accorder, ou de leur refuser leur congé, étoit prêt à les faire envelopper par ses troupes qui les auroient taillez en pièces dans leur camp : mais arrêté par l'amour de sa propre gloire et par la parole qu'il leur avoit donnée, en les appelant de si loin à son secours, il aima mieux leur offrir à leur choix, ou de leur donner des terres pour s'y établir et les cultiver, ou de les faire conduire sûrement sur la côte de l'Hellespont. Ils prirent ce dernier parti, et s'étant retirez, Attale décampa lui-même et retourna à Pergame.

La guerre que le roy Antiochus[1] avoit entreprise contre Ptolemée Philopator roy d'Egypte au sujet de la province de Cœlo-Syrie, l'empêcha d'agir contre Achæus et de le punir de sa rebellion. Ces deux rois voulant enfin terminer la guerre qu'ils se faisoient depuis quelques années, mirent sur pied des armées formidables. Celle de Ptolemée étoit composée entre autres de six mille hommes tant Gaulois que Thraces auxiliaires, dont quatre mille étoient déja enrolez depuis long-tems à son service : les autres deux mille étoient de nouvelle levée. Ces deux princes aiant résolu d'en venir à une action décisive, se rencontrerent (an de Rome 537) auprès de Raphias dans la Phenicie, lieu fameux par la célébre bataille qui s'y donna entre ces deux rois. L'aile gauche de Ptolemée plia d'abord sous les efforts de la droite des Syriens; mais aiant été relevée et soûtenuë à propos par la droite de ce prince où étoient les Gaulois auxiliaires, l'armée d'Antiochus fut entierement défaite.

D'un autre côté les Gaulois Tectosages de la Thrace, qui après avoir abandonné le ser-

1 Polyb. l. 4. p. 271. et 314. l. 5. p. 397. et seqq.
2 Polyb. l. 5. p. 420. et seqq.

1 Polyb. ibid. p. 409. 421 et seq.

vice du roy Attale, s'étoient retirez sur la côte de l'Hellespont, désoloient impitoiablement ce pays : ils ravagerent les campagnes et pillerent les villes pendant deux années de suite. Celle d'Ilium ou de Troye qu'ils assiegerent[1] fut assez heureuse pour échapper à leur fureur à la faveur du secours de quatre mille habitans d'Alexandrie de Troade commandez par Themistus, qui, après leur avoir coupé les vivres, les obligerent non seulement de lever le siége dans le tems qu'ils le poussoient avec plus de vigueur, mais aussi d'abandonner la Troade; (an de Rome 538.)

Ces mêmes Tectosages effacèrent bientôt après cette tache, par la gloire qu'ils eurent de se rendre maîtres de la ville d'Arisba dans l'Abydene, d'où ils firent une cruelle guerre aux autres villes voisines. Prusias roy de Bithynie averti des désordres et des excez qu'ils commettoient, marcha contre eux à la tête de son armée, et les aiant rencontrez leur livra bataille et les fit passer au fil de l'épée; ensuite s'étant rendu maître du camp il égorgea sans misericorde leurs femmes et leurs enfans. Par cette victoire, dit Polybe, Prusias délivra les habitans de l'Hellespont des Gaulois qu'ils craignoient extrêmement, et du péril où les peuples d'Asie s'étoient exposez, en appelant temerairement chez eux les *Barbares d'Europe*, car c'est ainsi que cet historien les appelle.

XXV.

Les Tectosages d'Asie secourent Antiochus contre les Romains.

Le secours que les Tectosages de Galatie donnerent dans la suite à Antiochus le Grand roy de Syrie contre les Romains qui vouloient soumettre ce prince à leur domination, fut[2] la source en partie des maux que ces derniers leur causerent. Antiochus devenu supérieur à ses ennemis avait non seulement recouvré son roiaume ; il avait encore porté ses armes victorieuses dans les états de ses voisins. Dans la suite, sa trop grande puissance devint suspecte aux Romains, surtout après qu'il eut donné retraite dans ses états au fameux Annibal que ses malheurs y avoient conduit. Antiochus prévoiant qu'il aurait la guerre à soûtenir contre la République Romaine, crut devoir s'assurer du secours des Gallogrecs, sçachant combien leur réputation étoit bien établie. Il les engagea donc partie à force d'argent, partie par la crainte qu'il leur donna de ses propres armes, à faire alliance avec lui. Annibal qui cherchoit une occasion de se venger des Romains, le pressant extrêmement de les prévenir et de leur déclarer la guerre, il s'y détermina enfin, (ans de Rome 563-564.) Cette guerre dura trois ans : mais Antiochus eut bientôt lieu de s'en repentir, aiant été battu en differentes batailles, et obligé enfin de ceder une partie de ses états aux Romains. Les Gallogrecs auxiliaires combattirent plusieurs fois dans le cours de cette guerre en faveur de ce prince. Les anciens historiens[1] font mention de quatre mille d'entr'eux qui faisoient la principale force de son armée dans le tems qu'il assiégea le roy Attale dans sa capitale de Pergame; (an de Rome 564.) Ces peuples firent pour lors de si grands ravages dans la campagne, et jetterent une si grande terreur dans cette ville, qu'Eumène fut obligé de venir au secours du roy Attale son frere. Dans une autre occasion[2] qui se presenta quelques jours avant la bataille de Magnesie, l'armée Romaine étant campée à quatre milles de celle d'Antiochus, mille archers Gaulois aiant passé la riviere de Phrygie qui séparoit les deux armées, furent insulter le consul Romain jusques dans son camp, et après y avoir mis le désordre, et combattu assez long-tems, ils se retirerent et repasserent la rivière, sans avoir perdu que fort peu de monde. Mais si les Gaulois eurent la gloire de vaincre dans cette occasion, ils eurent bientôt après le malheur d'être défaits avec Antiochus. Ce prince étoit campé sur les[3] confins de la Phrygie, près de la ville de Magnesie et de la montagne de Sipylus, quand le consul L.

[1] Polyb. ibid. p. 447.
[2] Liv. l. 37. Suid. in verb. Γαλάτια. - Appian. in Syriac.

[1] Liv. ibid. c. 18.
[2] Ibid. c. 28.
[3] Liv. ibid. c. 39. et seq. - Appian. ibid.

Cornelius Scipion l'attaqua avec une armée de trente mille hommes. Antiochus avoit dans la sienne, qu'on fait monter à soixante-dix mille combattans, un corps considérable d'infanterie et de cavalerie de Gallogrecs Tectosages, Trocmes, et Tolistoboges : il mit quinze cents cavaliers de cette nation, soûtenus de trois mille autres pesamment armez, *loricati et cataphracti*, à la droite de la phalange Macedonienne qui faisoit la principale force de son armée, et en occupoit le centre ; il plaça quinze cents autres cavaliers Gaulois à la gauche de cette phalange, appuiés de deux mille cinq cens chevaux de la même nation, ce qui faisoit en tout un corps de huit mille hommes de cavalerie Gauloise. Appien fait encore mention d'un corps d'infanterie de la même nation posté à la gauche de l'armée d'Antiochus. Ce prince fut battu cependant malgré la superiorité de ses troupes sur celles des Romains, et sa défaite fut une suite du peu d'étenduë qu'il avoit donné à sa phalange, qui par là fut mise hors d'état de combattre : d'ailleurs un nuage épais qui s'éleva et qui l'empêcha d'observer les mouvemens des ennemis lui nuisit beaucoup. Ses Gaulois auxiliaires qui soûtinrent le premier choc des Romains furent les premiers défaits. Antiochus perdit cinquante mille hommes tuez ou faits prisonniers, tandis que les Romains n'eurent que vingt-quatre cavaliers, et trois cens fantassins de tuez.

XXVI.

Les Romains déclarent la guerre aux Gaulois d'Asie.

Le dévoüement des Gaulois pour Antiochus[1] et les secours considérables qu'ils lui donnerent durant cette guerre, déplurent extrêmement aux Romains. Le consul Cn. Manlius se servit du moins de ce prétexte pour déclarer la guerre à ces peuples : il assembla son armée à Ephese au commencement du printems de l'an de Rome 565. Et pour animer le courage de ses soldats, il leur representa que le moien le plus sûr pour réduire entierement Antiochus qu'ils venoient de vaincre, et pour l'empêcher de remuer à l'avenir, étoit d'attaquer les Gallogrecs ses alliez et sa principale ressource. Il les assura qu'ils seroient bientôt soûtenus dans cette guerre par Eumene roy de Pergame, allié de la République, qui connoissoit parfaitement le pays de ces peuples, et leur maniere de combattre, et que ce prince, qui étoit autant interessé qu'eux à les soûmettre, devoit revenir incessamment de Rome. Manlius aiant disposé ses troupes à entreprendre cette guerre, fut joint par celles de Pergame commandées par Attale frere puisné d'Eumene ; et après une longue marche, il arriva sur les frontieres du pays des Tolistoboges. Ces peuples qui depuis leur établissement en Asie jusqu'à la défaite d'Antiochus par les Romains, avoient joüi d'une prospérité presque continuelle, furent d'autant plus surpris de voir les Romains à leurs portes, qu'ils croioent que cette nation n'oseroit jamais hazarder une telle entreprise, ni porter ses armes dans un pays si éloigné de la mer.

Manlius avant que de commencer aucune hostilité, crut qu'il étoit de la prudence d'instruire ses soldats du génie et du caractère de la nation contre laquelle ils avoient à combattre[1]. Voici le portrait qu'il en fit dans un discours que Tite-Live lui prête. « Je » sçai, dit-il à ses soldats, que de tous les » peuples qui habitent l'Asie, les Gaulois ont » la réputation d'être les plus belliqueux et » les plus experimentez dans l'art militaire. » C'est une nation qui après avoir porté ses » armes victorieuses dans presque toutes les » parties de l'univers, a fixé sa demeure au » milieu du peuple du monde le plus doux » et le plus paisible. Les Gaulois affectent » de se rendre redoutables à ceux qui ne les » connoissent pas. Il est vrai que tout ins» pire en eux la terreur ; leur mine, leur » taille, leur longue chevelure blonde, la » grandeur de leurs boucliers, la longueur » de leurs épées, leur chant au commence» ment du combat, le bruit qu'ils ont coû» tume de faire pour lors soit sur leurs » boucliers, soit avec leurs armes, les cris, » les hurlemens et les danses qu'ils y joi» gnent, enfin un certain air de fierté que

[1] Liv. l. 38. c. 12. et seqq. - Polyb. Excerpt. legat. p. 834. et seqq. - Appian. in Syriac. p. 115. et seqq.

[1] Ibid. c. 17.

» leur donne leur figure gigantesque. Que » les Grecs, ajoûta-t-il, les Phrygiens, et » les Cariens les craignent et en soient épou- » vantez, eux qui ne sont pas faits à leurs » manieres, à la bonne heure : pour nous » qui sommes accoûtumez à leur bruit, et » parfaitement instruits de leur vanité, nous » devons les mépriser, à l'exemple de nos » peres qui les ont battus dans plusieurs oc- » casions, et en ont plus souvent triomphé » que d'aucune autre nation du monde. » Nous avons déja éprouvé que quand on est » assez brave pour soutenir le premier feu » qui les emporte et les met dans une espece » de fureur, la sueur et la lassitude leur font » tomber bientôt après les armes des mains; » et que sans emploier le fer comme eux, le » soleil, la poussiere et la soif les accablent » et les découragent, tant ils sont mols et » effeminez lorsque ce premier feu les aban- » donne. Ce n'est pas seulement dans les actions » générales entre nos légions et les leurs, mais » dans des combats singuliers d'un Romain » avec un Gaulois, que nous avons connu la » difference des deux nations. Avec quelle » valeur M. Manlius ne chassa-t-il point du » Capitole ces anciens et véritables Gaulois » qui l'avoient assiegé? Ceux que vous avez » à combattre ont dégénéré de leurs ancê- » tres, ils se sont mêlez avec les Grecs, dont » ils ont pris le nom, et ont participé à leur » mollesse ; ce n'est donc pas sans fondement » qu'on les appelle Gallogrecs ; en un mot en » changeant de climat ils ont, à l'exemple de » bien d'autres peuples étrangers, changé de » mœurs et de génie. Vous les avez déja bat- » tus dans l'armée d'Antiochus, ces Phrygiens » revêtus d'armes Gauloises ; vainqueurs de » diverses autres nations, vous soûmettrez » d'autant plus aisément celle-ci, qu'elle est » déja vaincuë ; et votre victoire sera d'au- » tant plus glorieuse, que ces Gaulois ont » encore toute la réputation de leur ancienne » valeur. »

XXVII.

Défaite des Tolistoboges sur le mont Olympe.

Après ce discours, Manlius se mit en marche, et envoia en même tems des ambassadeurs à Epossognat le seul tetrarque de la Galatie, qui pour ne pas violer l'alliance qu'il avoit contractée avec le roy Eumene, avoit refusé de joindre ses armes à celles d'Antiochus contre les Romains. Ces ambassadeurs accompagnez de ceux de ce tetrarque étant venus rejoindre le consul peu de tems après, ces derniers le supplierent de la part de leur maître de ne pas faire la guerre aux Tolistoboges ni aux autres Gaulois, jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse de ce tetrarque, qui devoit aller trouver ses compatriotes dans l'esperance de leur faire accepter les conditions raisonnables qu'il devoit leur proposer, pour leur procurer l'amitié des Romains. Manlius consentit à la demande d'Epossognat; et aiant décampé, il se rendit à *Cuballum* château de Gallogrece.

Il y fut à peine arrivé, qu'un gros de cavalerie Gauloise vint attaquer ses gardes avancées, ce qui causa d'abord dans son camp quelque désordre qui aurait pû avoir des suites, si la cavalerie Romaine, qui se trouva bientôt en état d'agir et de se défendre, n'eût repoussé et mis en fuite celle des Gaulois, après quelque perte de part et d'autre. Cette surprise rendit Manlius plus vigilant et plus attentif dans sa marche vers la riviere de Sangary. A son arrivée[1] au bord de ce fleuve que sa profondeur ne permettait pas de passer à gué, il s'arrêta et campa sur le rivage, jusqu'à ce qu'il eût fait construire un pont. C'est là qu'il reçut les prêtres de Cybele qu'on appelloit Galles, que les deux grands pontifes Attis et Battacus qui déservoient le fameux temple de Pessinunte consacré à cette déesse, lui envoioient pour assurer de sa part les Romains qu'ils seroient victorieux. Manlius reçut avec honneur ces envoiez, quoique Gaulois; et aiant sur cette assurance fait passer le Sangary à toute son armée sur le pont qu'il avoit fait construire, il alla camper auprès de[2] Gordium, et s'empara aisément de cette ville : car les habitans l'avoient déja abandonnée au bruit de ses approches.

Le tetrarque Epossognat lui fit sçavoir dans cet endroit, que les Gaulois, qu'il n'avoit

[1] Suidas ex Polyb. verbo Γάλλοι.
[2] Liv. ibid. c. 18. et seqq.

pû porter à la paix, avoient pris la resolution de se retirer avec leurs femmes, leurs enfans et tous leurs effets sur le mont Olympe, où ils croioient être entierement à l'abri des armes Romaines. Le consul apprit en effet bientôt après la retraite des Tolistoboges sur cette montagne, de même que celle des Tectosages sur le mont Magaba près d'Ancyre, et que les Trocmes avoient joint les premiers, après avoir confié leurs femmes et leurs enfans aux autres.

Ce fut de l'avis de trois de leurs tetrarques, Ortiagon, Combolomar, et Gaulot, que ces peuples abandonnerent leurs villes pour se retirer sur ces montagnes; persuadez qu'étant munis de provisions et d'une grande quantité de pierres au défaut de javelots, les Romains n'oseroient les attaquer dans des lieux aussi avantageux et presque inaccessibles, qu'ils avoient eu soin d'ailleurs de fortifier par de bons fossez; et que les Romains étant obligez de camper au bas de la montagne, la disette des vivres ou la rigueur du froid les obligeroit bientôt à abandonner leur entreprise.

Manlius voiant que de la maniere que les Gaulois étoient postez il ne pouvoit les combattre que de loin, fit provision de son côté d'une grande quantité de fléches, de javelots, de piques à lancer, et de pierres pour les frondeurs, et vint se camper à cinq milles du mont Olympe. Il s'avança ensuite, et après avoir bien examiné le terrain par lui-même, il fit camper son armée au bas de ce mont. Le lendemain après avoir sacrifié aux Dieux, il partagea ses troupes en trois corps pour attaquer les Gaulois par les trois sentiers qui paroissoient praticables. Il se mit à la tête du principal, et donna le commandement des deux autres, l'un à L. Manlius son frere, et l'autre à C. Helvius, avec ordre à ce dernier de faire le tour de la montagne pour gagner le sentier qui étoit au couchant d'été; tandis qu'il attaqueroit celui du midi ou du milieu qui lui paroissoit le plus aisé, et son frere celui du levant d'hyver. Celui-ci avoit ordre de venir le joindre avec ses troupes, s'il trouvoit l'attaque trop difficile. Manlius partagea de même les troupes auxiliaires d'Attale, et laissa la cavalerie avec les élephans dans la plaine.

Les Gaulois persuadez que les chemins des deux côtez de la montagne étoient impraticables, et que celui du milieu étoit le seul qui pouvoit être attaqué, firent tous leurs efforts pour mettre ce dernier en état de défense, et détachèrent quatre mille hommes pour aller s'emparer d'une élévation ou tertre, qui étoit éloigné de mille pas de leur camp, et qui dominoit sur ce chemin. Manlius de son côté se prépara à l'attaquer : il fit d'abord marcher à la tête et un peu avant les légions les soldats armez à la legere, les archers Crétois, et les frondeurs d'Attale, suivis des Tryballiens et des Thraces. L'action commença par une décharge de traits de part et d'autre. Le combat fut d'abord assez égal des deux côtez, les Tolistoboges aiant l'avantage du poste, et les Romains qui étoient beaucoup mieux munis de dards et de fléches, celui des armes : mais enfin les Gaulois manquant entierement de traits, les Romains eurent bientôt la supériorité sur eux. Les Tolistoboges n'aiant plus en effet pour leur défense que leurs boucliers applattis et leurs épées qui leur furent également inutiles, les premiers par leur peu de proportion à la grandeur de leurs corps qu'ils ne pouvoient couvrir, et les autres par l'éloignement des ennemis qu'ils ne pouvoient atteindre, eurent recours aux pierres au défaut de dards et de javelots; mais ce secours leur devint encore inutile, n'étant pas faits à cette manière de combattre, et leur principale force consistant à manier adroitement leurs épées dans une mêlée. Se voiant donc accablez d'une grêle de fléches qu'ils ne pouvoient ni parer ni arracher de leurs corps, parce que le fer étant fort pointu, s'insinuoit plus avant dans la chair, ils entrerent dans une espece de désespoir et de rage de se voir périr par des blessures qui paroissoient peu considerables. C'étoit un spectacle affreux de voir ruisseler le sang des Gaulois, dont les blessures paroissoient d'autant plus qu'ils combattoient nuds jusqu'à la ceinture, suivant leur coûtume, et qu'outre qu'ils étoient naturellement fort blancs, ils ne se dépoüilloient jamais que pour le combat : quelques-uns d'entr'eux aiant voulu se jetter sur les ennemis, furent aussitôt taillez en piéces par

les soldats Romains armés à la legere. Enfin ce combat leur fut si funeste, que le petit nombre qui échappa aux traits des Romains, se vit forcé, avant même l'arrivée des légions Romaines, d'abandonner le poste et de se retirer dans le camp.

Le consul après s'être rendu maître de cet endroit fut joint par C. Helvius et L. Manlius ses lieutenans qui n'avaient pu forcer les deux autres sentiers. Il fit d'abord reposer ses légions, et se mit ensuite en marche vers le camp des Gaulois avec toutes ses troupes. Sur l'avis de son approche, ces peuples sortent de leurs retranchemens et l'attendent en bonne contenance; mais accablez d'un nombre infini de traits, ils sont obligez de rentrer dans leur camp. Les légions Romaines les suivirent de près, et Manlius jugeant du désordre que causoit la prodigieuse quantité de dards que ses troupes jettoient dans le camp des Gaulois par les cris des femmes et des enfans, résolut de le forcer, ce qu'il executa avec tant de valeur, que les Gaulois ne pouvant plus résister, se débanderent de toutes parts, sans que l'horreur des précipices et des rochers où la plûpart périrent, fût capable de les arrêter.

Manlius étant maître du camp des Tolistoboges, et voulant profiter de sa victoire, défendit le pillage et marcha aussitôt avec son frere L. Manlius à la poursuite des fuiards, après avoir mis les prisonniers sous la garde des tribuns militaires: mais ses ordres ne furent pas executez; car à peine étoit-il parti que C. Helvius étant arrivé avec l'arriere-garde, ne put empêcher ses soldats d'entrer dans le camp et de le piller. La cavalerie Romaine, qui durant le combat avoit demeuré au bas de la montagne sans pouvoir combattre, se jetta de son [1] côté sur les fuiards qu'elle trouva dispersez aux environs de ce mont, les tailla en piéces, ou les fit prisonniers. Ainsi Manlius remporta une entiere victoire sur les Tolistoboges. On ne peut compter le nombre de leurs morts, suivant quelques auteurs, [2] à cause de la multitude des cadavres entassez les uns sur les autres; on fait cependant monter leur perte à quarante mille tant hommes que femmes ou enfans, dont la plupart périrent dans les cavernes et le creux des rochers. Il y eut autant de prisonniers que le consul fit vendre aussitôt aux peuples voisins, pour se dispenser d'emmener avec lui un si grand nombre de captifs. La perte totale des Gaulois fut donc de quatre-vingt mille personnes. Un ancien auteur [1] remarque que les Gaulois prisonniers aimerent mieux se donner la mort eux-mêmes, que de survivre à leur captivité.

[1] Appian. ibid.
[2] Liv. ibid.

Le consul Manlius se fit apporter les armes de ces peuples avec le butin que ses soldats avoient fait; il ordonna ensuite de faire un monceau de toutes les armes, auxquelles on mit le feu, et après avoir fait vendre la partie du butin dont le prix devoit être mis en commun, il distribua le reste aux soldats, donnant à un chacun les loüanges qu'il méritoit; mais sur-tout au jeune Attale, qui de l'aveu de toute l'armée s'étoit le plus distingué dans les differens périls où il s'étoit exposé.

XXVIII.

Action mémorable de Chiomare, femme d'un tetrarque Gaulois, et prisonniere de guerre.

Quelque considerable que fût la défaite des Gaulois sur le mont Olympe, Manlius résolu d'exterminer entierement leur nation, se rendit avec son armée vers Ancyre, où il arriva en trois jours dans le dessein d'aller ensuite attaquer les Tectosages, qui étoient campez à dix milles de cette ville. Dans [2] le même tems Chiomare femme d'Ortiagon l'un des tetrarques des Tectosages, que la prudence autant que la grandeur d'ame rendoient recommandable, eut le malheur de devenir prisonniere d'un centurion Romain. Cet officier dont le déreglement des mœurs égaloit l'avarice, touché de la beauté de cette princesse, eut la témérité d'attenter à sa pudeur: mais ne pouvant la gagner par ses caresses qu'il mit inutilement en usage, il eut recours à la violence. Ce centurion égale-

[1] Flor. l. 2. c. 11.
[2] Liv. ibid. - Plut. opusc. de virtut. mulier. p. 258. - Valer. Max. l. 6. c. 1 - Suid. in verbo Ὀρτιάγων.

ment avare et débauché, pour consoler sa captive de l'injure qu'il venoit de lui faire, offrit ensuite de lui rendre la liberté moiennant une somme considerable, dont il convint avec elle, et lui permit d'en faire donner avis en secret au roy son époux. En conséquence, deux Gaulois s'étant rendus la nuit suivante près d'une riviere où ils devoient recevoir Chiomare, le centurion l'amena avec lui au lieu du rendez-vous, comptant y recevoir la rançon qu'elle lui avoit promise. On la lui comptoit en effet, lorsque Chiomare le voiant tout occupé à peser l'or qu'on avoit apporté, et dont la valeur pouvoit être d'un talent Attique, ordonna en sa langue aux deux Gaulois chargez de la ramener, de tirer leur épée et de couper la tête à ce capitaine, ce qui fut executé sur le champ. Chiomare prit cette tête qu'elle enveloppa, la porta elle-même au roy son époux, et en l'abordant la jetta à ses pieds avant que de l'embrasser. Ortiagon surpris de ce spectacle en demanda la raison à son épouse. *C'est*, répondit Chiomare, *la tête d'un indigne officier Romain qui a attenté à mon honneur, et dont j'ai crû devoir tirer vengeance.* Ce tetrarque charmé d'une action si généreuse s'écria : *O femme, que la fidélité est une belle chose! Oüi*, répliqua Chiomare, *mais c'est encore quelque chose de plus beau pour moi de voir en vie le seul à qui je dois être fidelle.* Cette Princesse fit voir par cette réponse, autant que par la générosité de son action, qu'elle étoit aussi digne d'Ortiagon, que ce prince étoit digne d'elle. La nature avoit répandu [1] en effet sur ce dernier des talens que l'éducation avoit perfectionnez. Sa liberalité et son affabilité à l'égard de tous ceux qui l'approchoient, sa politesse dans les manieres, sa prudence dans les discours, sa sagesse dans la conduite, sa valeur dans les combats et son habileté dans l'art militaire le rendoient un prince accompli. Il surpassoit tous les autres rois de la Galatie en force et en puissance, et son plaisir autant que son ambition étoit de dominer sur eux. Il s'étoit trouvé à la bataille du mont Olympe, et avoit eu le bonheur d'échapper à la défaite de ses compatriotes.

[1] Polyb. fragm. apud Vales. p. 114.

XXIX.

Les Tectosages vaincus par les Romains.

Le consul fut à peine arrivé à Ancyre, que les Tectosages lui envoierent des ambassadeurs pour [1] le supplier de ne rien entreprendre contre eux, qu'après avoir conféré avec leurs chefs qu'il trouveroit plus disposez à la paix qu'à la guerre. Manlius aiant écouté volontiers cette proposition, et assigné la conférence pour le lendemain dans un lieu également éloigné d'Ancyre et du camp des Tectosages, se trouva au rendez-vous accompagné de cinq cens chevaux; mais les Gaulois ne s'y rendirent pas, ils envoierent seulement des députez à ce consul pour s'excuser sur une cérémonie de Religion dont ils n'avoient pû se dispenser, et promirent d'envoyer le jour suivant les principaux de leur nation pour négocier la paix. Manlius envoia ce jour-là Attale à sa place au lieu de la conference, où on se rendit exactement de part et d'autre, et où on convint des articles de la paix : mais les Gaulois, qui avoient dessein d'en éluder la conclusion, ne voulurent rien terminer faute de pouvoirs suffisans, et demanderent pour le lendemain une nouvelle conference, où leurs rois se trouveroient en personne pour arrêter les articles avec le consul même, ce qui leur fut accordé. La vuë des Gaulois dans cette demande étoit de gagner du tems pour faire passer la riviere d'Halys à leurs femmes et à leurs enfans, et les mettre en sûreté avec leurs meilleurs effets, résolus de dresser le lendemain une embuscade à Manlius, et de l'attaquer avec mille cavaliers d'élite, au lieu de cinq cens qu'ils devoient amener seulement dans l'endroit de la conférence. Les Tectosages firent en effet l'un et l'autre.

Manlius qui ne pensoit à rien moins qu'à la mauvaise foi des Gaulois, partit le jour suivant avec son escorte ordinaire de cinq cens chevaux; mais il fut bien surpris de voir après cinq milles de marche, et à son arrivée au lieu du rendez-vous, un gros de cavalerie Gauloise venir à toute bride sur lui. Il soûtint d'abord l'attaque de ces troupes avec

[1] Liv. et Appian. ibid.

toute la valeur possible et sans se déconcerter : mais enfin accablé par le nombre, il ceda et tâcha de se retirer en bon ordre. Les Tectosages fiers de cet avantage, le poursuivirent vivement, et firent main basse sur la plûpart des fuiards. Le consul lui-même auroit infailliblement péri, si les fourrageurs de son armée, qui étoient soûtenus de six cens cavaliers, et que les tribuns avoient envoyez heureusement ce jour-là du côté du rendez-vous dont on a parlé, ne fussent accourus à son secours, au bruit et aux cris des fuiards de son escorte. Ces derniers se voiant secourus par ces troupes, se rallient, raniment leur courage, et repoussent les Gaulois à leur tour; en sorte qu'après en avoir passé un grand nombre au fil de l'épée, ils forcent le reste à prendre la fuite.

Manlius indigné de la conduite des Tectosages, et résolu d'en tirer vengeance, se mit en marche dès le lendemain pour les aller attaquer sur le mont Magaba où ils s'étoient retirez. Il emploia deux jours à reconnoître leur camp, la situation de la montagne, le nombre et la contenance de leurs troupes. Le troisiéme jour, après avoir consulté les augures et immolé des victimes à ses Dieux, il divisa ses troupes en quatre corps, se mit à la tête de deux qu'il mena aux ennemis par le milieu de la montagne, et posta les deux autres sur les côtez qui répondoient aux deux aîles de l'armée des Tectosages, lesquels s'étoient déja campez hors de leurs retranchemens. Leur armée étoit composée de cinquante mille hommes d'infanterie tant Trocmes que Tectosages, qui formoient le centre, et faisoient leur principale force. Leur cavalerie, à qui l'inégalité du terrain ne permettoit pas de combattre sur la hauteur, étoit campée au bas de la montagne, et consistoit en dix mille hommes sur la droite et quatre mille sur la gauche. Ces derniers étoient des troupes auxiliaires qu'Ariarathe roi de Cappadoce et gendre du roi Anthiocus, et Morzez roi de Paphlagonie avoient amenées à leur secours.

Manlius garda le même ordre pour l'attaque du mont Magaba, qu'il avoit observé pour celle du mont Olympe : il posta ses légions derriere les soldats armez à la legere, qui munis de toute sorte de dards, en déchargerent une quantité prodigieuse sur les Gaulois. Ceux-ci craignant de se découvrir, souffroient ces décharges sans s'ébranler; mais plus ils se serroient, plus les fléches causoient de désordre parmi eux. Le consul voiant qu'ils en étoient accablez, et que s'il faisoit paroître ses légions, ils prendroient infailliblement la fuite, ordonna aux vélites, ou soldats armez à la legere, de reprendre leurs rangs, et fit avancer ensuite le corps de bataille. Les Tectosages, ainsi que Manlius l'avoit prévû, également frappez du mouvement des légions Romaines et du souvenir encore récent de la défaite des Tolistoboges sur le mont Olympe, fatiguez d'ailleurs de leurs blessures, prirent alors le parti de la fuite. La moindre partie se retira dans le camp, et l'autre se dispersa à droite et à gauche. Manlius aiant ensuite attaqué le camp des Tectosages, s'en rendit aisément le maître : mais ses soldats s'amuserent au pillage au lieu de poursuivre les fuiards, ce qui sauva la vie à la plûpart de ces derniers.

A l'exemple de l'infanterie Gauloise, les deux aîles de la cavalerie de la même nation qui n'avoient pas eu occasion de combattre, parce qu'elles n'avoient pas été attaquées, prirent le parti de la retraite : elle se fit d'abord en assez bon ordre, jusqu'à ce que le consul voiant qu'il ne pouvoit détourner ses soldats du pillage du camp des Gaulois, commanda aux deux aîles de son armée qui n'avoient pas encore combattu, de marcher en diligence à la poursuite de cette cavalerie; mais ce fut sans beaucoup de succès, ce qui rendit la perte des Gaulois moins considerable. Elle ne fut en effet [1] que de huit mille hommes, quoique d'autres [2] prétendent qu'ils eurent jusqu'à vingt mille soldats de tués : le reste passa la riviere d'Halys, et se retira audelà sans obstacle. Le jour suivant Manlius fit compter les prisonniers, et apporter le butin qui se trouva très-riche; c'étoit le même que celui que les Gaulois avoient fait dans leurs précedentes conquêtes, et surtout dans la partie de l'Asie qu'ils avoient conquise en deçà du mont Taurus.

1 Liv. et Appian. ibid.

2 Suid. in verbo Γαλάται.

XXX.

Manlius fait la paix avec les Gaulois. Son triomphe à Rome.

Les Gaulois que la fuite avoit dispersez en divers endroits s'étant enfin tous ralliez au-delà du fleuve Halys, et se voiant pour la plûpart couverts de blessures, sans armes, et sans ressource, envoierent d'un commun accord des deputez à Manlius, pour lui demander la paix. Ce general écouta volontiers leurs propositions : mais voiant que la saison étoit déja avancée, et craignant de se trouver en hyver au voisinage du mont Taurus, où le froid est extrêmement rigoureux ; il ordonna aux Gaulois de venir le joindre à Ephese, où il devoit se rendre incessamment pour y passer l'hyver, et leur promit d'y régler avec eux les articles de la paix.

Quoique le commandement que Manlius avoit en Asie dût expirer à son arrivée à Ephese avec son consulat, le senat [1] le continua cependant dans le premier avec l'autorité de proconsul, (an de Rome 566). Après qu'il fut arrivé dans cette ville, il reçut les envoiez du roi Antiochus qui venoient traiter de la paix, et ceux des peuples de l'Asie mineure, qui selon l'usage lui presenterent des couronnes d'or pour honorer sa victoire sur les Gaulois, victoire qui ne fit pas moins de plaisir à tous ces peuples, que celle que Manlius avoit remportée sur Antiochus, tant ce prince et les Gaulois leur paroissoient redoutables. Ce general reçut en même tems les députez des Galates qui venoient pour regler les conditions de paix ; mais il leur répondit qu'il falloit attendre le retour d'Eumene roy de Pergame, pour convenir avec ce prince, allié des Romains, des loix qu'il devoit leur imposer.

Manlius aiant conclu la paix l'été suivant avec les ambassadeurs d'Antiochus dans la ville d'Apamée, prit la route de l'Hellespont, où il avait mandé les tetrarques des Galates ou Gallogrecs, et où il leur déclara les loix et les conditions de paix sous lesquelles ils devoient vivre à l'avenir. Les principales étoient qu'ils se contiendroient [2] dans les bornes de leur domination ; qu'ils n'auroient plus d'autorité sur les peuples qu'ils avoient soumis auparavant, et qu'ils avoient rendus leurs tributaires ; qu'ils ne feroient aucune incursion dans le pays de leurs voisins ; et enfin qu'ils vivroient en paix avec le roi Eumene. Ainsi finit cette sanglante guerre, qui quoique fatale pour les Gaulois, qui se virent obligez de faire une paix désavantageuse avec les Romains, n'altera pourtant en rien la forme de leur gouvernement, et ne donna aucune atteinte à leur ancienne liberté, qu'ils conserverent jusqu'à la réduction de leur pays en province Romaine sous l'empire d'Auguste : il paroît cependant par un passage des Maccabées [1], que Manlius ou les Romains rendirent les Gaulois leurs tributaires.

Ce proconsul après avoir pacifié l'Asie [2] étant repassé en Europe, demanda à son retour à Rome les honneurs du triomphe en récompense des services qu'il avoit rendus à la République, et des victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois. Sa demande ne fut pas également bien reçüe dans le senat : L. Furius et L. Æmilius, deux de ses lieutenans, s'y opposerent fortement, par la raison que la guerre qu'il avoit entreprise contre les Gaulois avoit été faite sans un sujet légitime ; que n'aiant en cela consulté que sa passion, il avoit moins cherché l'avantage de la République que sa propre gloire ; et que contre l'usage des Romains, la République n'avoit envoié ni ambassadeurs ni feciales aux peuples qu'il avoit attaquez avant que de leur déclarer la guerre. Manlius, dont l'éloquence égaloit la valeur, justifia de son côté sa conduite par la nécessité où il s'étoit trouvé de soûtenir les alliez des Romains contre les violences et les ravages des Gaulois en Asie ; et de combattre une nation qui portoit la cruauté jusqu'à immoler des victimes humaines à ses Dieux. Il ajoûta à cela le récit de l'heureux succès de ses armes, et des victoires qu'il avoit remportées en divers combats contre cent mille Gaulois, dont il avoit ou tué ou pris plus de quarante mille. Enfin après divers délais le senat accorda [3] l'année

1 Liv. l. 38. c. 37. et seqq. - Polyb. Excerpt. legat. p. 338. et seqq.
2 Suid. ibid.

1 Machab. l. 1. c. 8. vers. 2.
2 Liv. ibid.
3 Liv. l. 39. cap. 6.

suivante (an de Rome 567) à ce general les honneurs du triomphe, dont cinquante deux chefs ou generaux prisonniers qui précedoient son char, firent la principale gloire, et les riches dépoüilles des peuples vaincus le plus bel ornement. Ces dépoüilles furent funestes à Rome, car elles donnerent occasion d'introduire parmi les Romains le luxe et la mollesse des peuples Asiatiques, dont Manlius fut le premier imitateur.

XXXI.

Les Tectosages d'Asie au service des Romains dans la Macedoine, et ceux d'Europe au service de Persée contre les Romains.

On a lieu de croire que les Tectosages d'Asie, aux conditions de paix que le consul Manlius leur avoit imposées, vécurent depuis en bonne intelligence avec le roi Eumene allié de la République, puisque plu ieurs années après nous voions ces peuples se joindre aux troupes que ce prince conduisit au secours des Romains dans la Grece contre Persée roi de Macedoine. La guerre que ce prince s'étoit attirée, lui fut très-fatale, car il eut le malheur de perdre son roiaume, et le déplaisir de le voir réduire en province Romaine. Cette guerre durant laquelle les Gaulois d'Asie et d'Europe servirent comme troupes auxiliaires, et dans l'armée des Romains, et dans celle de Persée, dura pendant quatre ans : mais ce ne fut que sur la fin que les Gaulois Transalpins offrirent leur secours aux Romains [1]. Ceux d'Asie étant passez dans la Grece à la suite du roi Eumene, marcherent d'abord au service du consul P. Licinius [2] qui ouvrit la premiere campagne dans la Macedoine, (an de Rome 583). Les troupes de ces Gaulois consistoient en deux escadrons de cavalerie commandez par Cassignat. Ce general eut occasion de signaler sa valeur, lorsque l'armée de Persée n'étant qu'à mille pas de celle des Romains, et le consul voiant que ce prince s'étoit avancé jusqu'à cinq cens pas de son camp, le détacha avec ses deux escadrons Gaulois et cent cinquante soldats armez à la legere, pour aller reconnoitre les ennemis. Persée de son côté s'étant arrêté à l'approche de Cassignat, l'envoia reconnoitre à son tour par deux escadrons de Thraces et autant de Macedoniens, qu'il fit soûtenir de deux cohortes de Crétois et de Thraces. Ces deux détachemens se trouvant également forts, combattirent long-tems avec un égal avantage en presence des deux armées, qui ne firent aucun mouvement pour les soûtenir. Le combat finit par la mort de Cassignat et de trente de ses soldats, sans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire. Le roi Persée avoit aussi alors dans son camp deux mille Gaulois auxiliaires. Il est incertain si ces derniers étoient venus ou d'Asie ou d'Europe : il paroit cependant plus vraisemblable que ce prince les avoit appellez de la Thrace ou de la Pannonie; car ceux d'Asie n'auroient osé sans doute servir contre les Romains. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est avec ces Gaulois qui se jetterent dans la ville de Cassandre dans le tems que les Romains en faisolent le siege, que Persée obligea ceux-ci de le lever. On croit [1] même qu'il auroit pû éviter sa défaite et la perte de son roiaume, si son avarice lui eût permis d'appeller à son secours un plus grand nombre de Gaulois.

Clondic, l'un des chefs ou rois de ces peuples, étoit alors (an de Rome 586), dans l'Illyrie avec un corps de vingt mille hommes de sa nation, moitié cavalerie, moitié infanterie. Persée étant convenu avec eux qu'ils le serviroient dans ses guerres, moiennant une certaine somme par tête, crut les contenter par de simples promesses, et les pressa de venir le joindre sans leur envoier l'argent dont ils étoient convenus : mais les Gaulois las d'attendre inutilement à Desubada dans la Mœsie l'execution des promesses de ce prince, refuserent de marcher à son secours; et prenant la route de l'Istre ou bas Danube, ils se retirerent chez eux après avoir ravagé la Thrace, province qui appartenoit à Persée.

Les Romains [2] de leur côté se virent abandonnez des Gaulois auxiliaires, qu'Eumene,

[1] Liv. l. 44. c. 14.
[2] Liv. l. 42. c. 51. 57. et seq.

[1] Liv. l. 44. c. 26. et seq. - Diod. fragm. apud. Vales. p. 319.
[2] Liv. ibid. c. 13 et 28.

qui repassa en Asie, ramena avec lui, et qu'il refusa, en partant, de laisser au consul Q. Marcius. Ce refus joint aux conferences secretes que ce prince eut ensuite avec les envoiez du roi Persée, le rendirent suspect à la République; ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'envoier un secours de mille chevaux Gaulois à son frere Attale, qui étoit demeuré dans la Macedoine au service des Romains. Ce secours ne put joindre l'armée Romaine; car ces troupes s'étant embarquées au port d'Elée, eurent à peine fait voile et commencé de doubler le promontoire de Phanas dans l'île de Chio, qu'elles apperçurent la flotte Macedonienne de beaucoup superieure à la leur, soit pour le nombre, soit pour la qualité des vaisseaux. Ces Gaulois déja fatiguez de la mer, n'osant s'exposer au combat, prirent le parti, les uns de gagner à la nage le rivage voisin, et les autres de se faire échoüer sur la côte, dans le dessein d'aller se réfugier dans la ville de Chio: ils ne purent cependant se sauver; car étant vivement poursuivis d'un côté par les Macedoniens, et de l'autre par les habitans de Chio qui ne connoissoient ni ceux qui poursuivoient, ni ceux qui étoient poursuivis, aiant fermé les portes de leur ville, huit cens d'entr'eux furent tuez sur la place, et les autres faits prisonniers: ce qui fut suivi de la perte de tous les chevaux qu'ils avoient laissez dans les vaisseaux.

XXXII.

Guerre des Tectosages d'Asie contre Eumene roi de Pergame, et Ariarathe roi de Cappadoce.

Peu de tems après les Gaulois d'Asie rompirent avec Eumene roi de Pergame, et lui firent une cruelle guerre. Ce prince envoia [1] aussitôt à Rome Attale son frere pour en porter ses plaintes. Quoique le senat ne fût pas fâché que les Gaulois eussent entrepris cette guerre contre Eumene dont il se défioit, il écouta cependant Attale assez favorablement, et le renvoia en Asie avec des députez pour rétablir la bonne intelligence entre les Gaulois et le roi son frere. Attale et les envoiez des Romains arriverent, pendant l'hyver, dans le tems que ces peuples et le roi de Pergame étoient dans une espece de trève; mais au printems suivant, (an de Rome 587), les Gaulois se mirent de bonne heure en campagne. Leurs troupes étoient déja campées à Synnade, et le roi Eumene assembloit les siennes à Sardes pour marcher contre eux, lorsqu'Attale voulant prévenir les hostilitez, partit en diligence avec les envoiez du senat pour aller conferer avec Solovettius roi ou general de ces peuples. A leur arrivée à Synnade les députez de la République jugerent à propos de ne pas laisser entrer Attale dans le camp des Gaulois, crainte que sa vivacité naturelle ne fît naître dans la conference quelque dispute qui auroit pû aigrir les esprits au lieu de les appaiser. P. Licinius, le premier d'entre les Romains, porta la parole, mais sans succès, aiant trouvé les Gaulois disposez à soûtenir la guerre qu'ils avoient entreprise. Il paroît pourtant que leur fierté ne dura pas long-tems, puisqu'au rapport des historiens [1] ils envoierent peu de tems après des ambassadeurs à Rome pour y justifier leur conduite contre le roi Eumene. Le senat reçut volontiers leurs excuses, et leur permit de vivre selon leurs loix, conformément aux conditions de la paix faite avec Manlius, suivant lesquelles il leur étoit défendu de passer les bornes de leur pays, et de porter les armes dans celui de leurs voisins.

Les Romains [2] témoignerent encore l'envie qu'ils avoient de vivre en paix avec les Gaulois d'Asie, quand Prusias roi de Bithynie étant à Rome, et aiant demandé certaines terres confisquées sur le roi Antiochus, dont ces peuples étoient en possession, le senat lui répondit qu'il envoieroit des commissaires sur les lieux, pour examiner s'il étoit vrai que la République les leur avoit accordées; car son intention étoit de les laisser joüir paisiblement des liberalitez des Romains.

Nous n'avons qu'une connoissance fort imparfaite de la guerre [3] que les Gaulois d'Asie entreprirent contre Ariarathe roi de Cappadoce, qui étoit auparavant leur allié; nous sçavons seulement que le senat qui s'in-

[1] Liv. l. 45. c. 34. - Polyb. legat. 97. p. 929.

[1] Polyb. Excerpt. legat. p. 931.

[2] Liv. lib. 45. c. 44.

[3] Polyb. legat. fragm. 104. 107. et 108. - Strab. l. 12. p. 539.

terressoit dans la querelle de ces peuples avec ce prince, envoia des députez en Asie pour la terminer, et qu'il condamna ce dernier à trois cens talens de dédommagement envers les Gaulois.

XXXIII.

Richesses des Gaulois d'Asie. Fidelité de Camma femme d'un Tetrarque.

Il paroît que ces peuples vécurent en paix dans la suite avec leurs voisins, et qu'ils joüirent tranquillement des richesses qu'ils avoient acquises, ou pour mieux dire, dont ils avoient dépoüillé les peuples qu'ils avoient vaincus. Ils étoient en effet devenus si riches, qu'au rapport [1] d'Athenée, un de leurs tetrarques appellé Ariamne traita pendant un an toute sa nation avec une magnificence, un ordre, et une abondance incroiables. Il avoit divisé son canton en divers quartiers, dans chacun desquels il avoit fait dresser sous des tentes et le long des chemins, des tables couvertes de tout ce qui pouvoit flatter le goût : ceux qui vouloient y venir, soit nationnaux, soit étrangers, étoient également bien reçûs, et magnifiquement régalez. Ces festins étoient accompagnez tous les jours de l'immolation d'un grand nombre de victimes.

Plutarque [2] fait mention de deux autres tetrarques très-puissans de la même nation, et très-proches parens, l'un appellé Sinatus, et l'autre Sinorix. Celui-ci touché de la rare beauté de Camma femme de l'autre, porta sa passion pour cette princesse, jusqu'au point de se défaire de son mari. Camma inconsolable de la mort de son époux, résolut de la venger, et pour mieux réussir elle feignit de vouloir répondre à la passion de ce tetrarque : elle l'engagea à sacrifier avec elle à l'autel de la déesse Diane à qui les Gaulois rendoient un culte particulier, et dont elle étoit prêtresse. Camma fit les libations ordinaires et présenta à Sinorix une coupe empoisonnée, dont ce tetrarque but le premier et elle ensuite, contente de mourir ainsi avec le meurtrier de son époux, mais plus encore de se donner en mourant le plaisir de venger la mort de ce dernier, et de se délivrer du chagrin de survivre à sa perte.

[1] Athen. Deipnos. l. 4. p. 150.

[2] Plut. de virt. mulier. p. 257. et seq. - Polyæn. stratag. l. 3. c. 39.

XXXIV.

Les Romains commencent la conquête de la province Narbonnoise.

On ne doit pas être surpris si dans la suite les anciens historiens parlent moins des guerres et des expeditions de nos Gaulois Tectosages d'Asie : le commerce qu'ils eurent avec les peuples au milieu desquels ils vivoient, leur fit perdre peu à peu cette noble inclination qu'ils avoient pour la guerre avec l'austerité des mœurs et la rigueur de la discipline militaire; en sorte que le luxe, l'abondance et les commoditez de la vie, jointes à la douceur et à la beauté du climat, les rendirent méconnoissables dans l'intervalle de moins d'un siecle. Aussi Manlius en parlant d'eux à ses soldats, assuroit-il que ces peuples avoient alors entierement dégéneré de la valeur et de la vertu de leurs ancêtres. Ils n'étoient en [1] cela que les imitateurs de leurs anciens compatriotes des provinces meridionales des Gaules, que la communication avec les Marseillois leurs voisins, et avec les étrangers qui commerçoient sur la côte de la Mediterranée, avoit rendus également mols et effeminez, en introduisant chez eux les richesses et l'abondance; tandis que les autres peuples des Gaules plus septentrionaux, et qui n'avoient point le même commerce, conserverent toute l'ancienne austerité de leurs mœurs avec la réputation de leurs armes. C'est en effet au luxe et à la mollesse des premiers que César attribuë la perte qu'ils firent de leur liberté [2]. Les Romains qui méditoient depuis long-tems d'étendre leur domination en deçà des Alpes s'étant apperçus du changement de mœurs de ces derniers, chercherent l'occasion de les subjuguer : ils la trouverent dans les frequentes guerres que les Liguriens et les Salluviens ou Salyens faisoient aux Marseillois alliez de leur république.

[1] Strab. l. 4. p. 187.

[2] Cæs. de bell. Gall. l. 1. c. 1. l. 6. c. 25. et seqq.

XXXV.

La côte de Languedoc appellée anciennement Ligurie.

Les Liguriens, dont on ignore la véritable origine, étoient déja établis sur la côte de la Mediterranée lorsque les Gaulois passerent en Italie sous la conduite de Bellovese. Ils donnerent leur nom à une grande partie de cette côte, (NOTE XII), sur laquelle ils occupoient un assez grand terrain tant en deçà qu'au-delà des Alpes; car ils s'étendoient sur la côte de la Gaule Transalpine depuis la riviere de Var jusqu'à Marseille et au Rhône, et même jusques en Espagne. Plusieurs auteurs [1] assurent en effet que toute la côte de Languedoc portoit anciennement le nom de Ligurie; ce qui donna lieu à la division des Liguriens en Cisalpins et Transalpins. On mettoit [2] parmi ces derniers les Voconticns, les Salluviens ou Salyens, les Oxubiens, et les Deceates: tous ces peuples habitoient une grande partie de la Provence. Les Liguriens Cisalpins furent subjuguez par les Romains, et leur pays fut réduit en province Romaine dès l'an 563. de Rome: ils n'en furent gueres plus soûmis à la République: ils s'unirent souvent avec les Transalpins dans les frequentes guerres que ces derniers faisoient aux Marseillois alliez des Romains [3]. Les Deceates entr'autres et les Oxubiens aiant entrepris vers l'an 600. de Rome le siege des villes de Nice et d'Antibe qui appartenoient à la république de Marseille, le consul Q. Opimius leur déclara la guerre, les défit et donna une partie de leurs terres aux habitans de cette ville: mais cette expedition n'aiant été que passagere, les Romains ne s'établirent pas alors dans les Gaules, (an de Rome 600). Ils ne fixerent leur demeure en deçà des Alpes que dans la suite, à l'occasion des nouvelles guerres que les Salyens entreprirent contre les Marseillois, et dont ils profiterent pour s'emparer du pays de ces Gaulois.

[1] Strab. l. 4. p. 183. et 203. - Plin. l. 3. n. 5. - Scylax. p. 2. - Plut. in Mario. - Voss. in Mel. - V. Catel. mem. p. 79. et seqq.

[2] Plin. l. 3. n. 7.

[3] V. Liv. l. 40. et Epist. 47. - Polyb. Excerpt. Legat. p. 961.

XXXVI.

Fulvius soûmet les Salyens et les Vocontiens.

Les Romains attentifs à tout ce qui pouvoit favoriser leur entrée dans les Gaules, sur [1] les plaintes que leur firent les Marseillois leurs alliez des courses et des ravages continuels que les Salyens faisoient sur leurs terres, résolurent d'envoier un puissant secours à Marseille. Le senat, (an de Rome 629), en déféra le commandement au consul M. Fulvius, et on lui fit d'autant plus volontiers cet honneur, qu'on avoit envie de l'éloigner de Rome où sa presence ne servoit qu'à exciter des troubles par l'appui qu'il donnoit aux peuples d'Italie qui demandoient qu'on leur accordât le droit de bourgeoisie Romaine. Fulvius eut à peine passé les Alpes, qu'il réprima les entreprises des Salyens, et mit les Marseillois à couvert de leurs insultes. L'heureux succès de cette expedition mérita à ce consul d'être continué l'année suivante, 630. de Rome, dans sa charge de commandant dans la Gaule Transalpine avec l'autorité de proconsul, quoique ce commandement eût été destiné cette même année au consul C. Sextius Calvinus, qui fut ensuite son [2] successeur. Fulvius remporta encore cette année divers avantages sur les Liguriens Transalpins, les Salyens et les Voconces. Quoiqu'on puisse comprendre parmi les Liguriens, vaincus par Fulvius, les peuples de la côte de Languedoc, ainsi qu'on l'a déja remarqué, (NOTE VI), il paroît cependant que ce general ne passa pas en deçà du Rhône, et qu'il fut seulement le premier des Romains qui commença la conquête de la Gaule Narbonnoise. Les victoires qu'il remporta sur ces trois peuples d'en deçà des Alpes et sur un quatriéme [3] dont le nom est effacé dans l'inscription des marbres du Capitole, lui mériterent à Rome l'année * suivante l'honneur du triomphe.

[1] Liv. Epit. 60. - Pigh. Annal. tom. 3. p. 38. 44. et 48.

[2] Liv. Epist. 61. - Flor. l. 3. c. 2. - Marm. Capitol.

[3] V. Pigh. ibid. p. 56.

* Nous suivons ici et ailleurs, à l'exemple du P. Petau, la chronologie de Varron, qui retarde toûjours d'une année la date des Consulats telle qu'elle est marquée dans les Fastes Capitolins.

XXXVII.

C. Sextius défait Teutomal roi des Salyens, et fonde la ville d'Aix en Provence.

Tandis que ce general recevoit les honneurs dûs à ses victoires, C. Sextius Calvinus son [1] successeur dans le commandement de la Gaule Transalpine, sous le titre de Proconsul, continua la guerre contre les Salyens, et défit ces peuples en divers combats. Il auroit même fait prisonnier leur roi Teutomal dans une de ces actions, si ce prince n'eût eû l'adresse de se dérober à ses poursuites, et le bonheur de trouver un azile chez les Allobroges ses voisins. Sextius après avoir entierement soûmis les Salyens, voulant accoûtumer ces peuples à la domination Romaine, et s'assûrer de leur fidelité, fit fortifier son camp situé au milieu du pays, qu'il nomma *Aquæ Sextiæ*, autant pour immortaliser son nom que pour marquer l'abondance des eaux qu'on voioit dans cet endroit : c'est aujourd'hui la ville d'Aix capitale de la Provence, dont C. Sextius est le premier fondateur. On remarque que pendant cette guerre ce general s'étant rendu maître d'une [2] ville des Salyens, aiant fait mettre à l'enchere tous les prisonniers de guerre, il accorda la liberté à un d'entre eux nommé Craton, sur l'exposé que celui-ci lui fit des maux que son attachement au parti des Romains lui avoit attirez de la part de ses compatriotes. Sextius accorda la même grace à tous ses parens, et leur fit rendre tout ce que le soldat leur avoit enlevé. Il donna de plus au même Craton le pouvoir de délivrer, à son choix, neuf cens de ses concitoiens, voulant par cet exemple de reconnoissance exciter la fidelité de ces peuples.

Sextius après avoir soumis les Salyens à l'obéissance de la République, continua la guerre contre les Liguriens et les Voconces, qu'il réduisit enfin sous la domination des Romains. Ce proconsul aiant cedé ensuite le commandement de la Gaule Transalpine au consul Cn. Domitius Ahenobarbus, [3] que la République avoit nommé pour lui succeder, et pour aller appaiser les troubles qui s'étoient élevez parmi ces peuples nouvellement soûmis qui avoient de la peine à s'accoûtumer à la dépendance, il alla recevoir à Rome les honneurs dûs à ses victoires et à ses services.

[1] Liv. epit. 61. Marmor. Capitol. Apud Pigh. ibid. p. 58.

[2] Diol. fragm. apud. Vales. p. 376.

[3] Liv. ibid. Florus. l. 3. c. 2. - Velleius Paterc. l. 2. c. 10.

XXXVIII.

Victoire de Domitius sur Bituit roi des Auvergnats.

Il s'étoit élevé en effet divers troubles dans la Gaule Transalpine, qui donnerent occasion à Domitius de signaler sa valeur. Les Allobroges qui avoient accordé chez eux un azile à Teutomal roy des Salyens, se mirent en état de secourir puissamment ce prince, pour le rétablir dans ses états, et pour chasser en même tems les Romains des Gaules, dont ils supportoient très-impatiemment le voisinage. Bituit ou Betuld roy ou chef des Auvergnats, qui étoient l'un des plus puissans peuples [1] des Gaules, se déclara encore ouvertement pour ce prince, qu'il avoit un interêt particulier de proteger; car les Auvergnats étendoient alors leur domination depuis Narbonne jusques aux confins de Marseille, et depuis les Pyrenées jusques à l'Ocean et au Rhin : les Salyens étoient par consequent soûmis à leur autorité. Bituit s'adressa d'abord à Domitius, et lui demanda grace [2] pour Teutomal : mais ce consul ne jugea pas à propos de la lui accorder.

Ce prince voiant que la voie de la négociation lui étoit inutile, eut recours à celle des armes, et se mit en état de passer bientôt le Rhône avec une puissante armée pour s'unir aux Allobroges, et déclarer conjointement la guerre aux Romains. Le senat (an de Rome 633) informé de leurs préparatifs et de l'importance de la guerre qu'ils alloient entreprendre, jugea à propos d'envoier le consul Q. Fabius Maximus dans la Gaule Transalpine pour partager le commandement avec Domitius, dont l'année du consulat étoit expirée, et donner par là plus de poids à leur autorité, mais Domitius ne croiant pas devoir attendre l'arrivée de ce consul, porta d'abord la guerre dans le pays des Allobroges, sous prétexte de venger les

[1] Strab. l. 4. p. 190. et seq.

[2] Liv. et Flor. ibid. - Oros. l. 5. c. 13. - Eutrop. l. 4. - V. Freinsh. ad Epit. 61. Liv.

Autunois alliez des Romains, des incursions qu'ils avoient souffertes de la part de ces peuples et de celle des Auvergnats. A peine Domitius avoit pénétré dans le pays des Allobroges, qu'il apprit que Bituit s'avançoit avec toutes ses forces vers le même pays pour le combattre. Le general Romain jugea à propos de ne pas attendre les Auvergnats et d'empêcher leur jonction avec les Allobroges; ainsi il décampa aussitôt et se mit en marche pour aller au-devant des premiers, afin de leur livrer bataille. Les deux armées s'étant rencontrées dans un lieu situé au confluent de la riviere de Sorgue dans le Rhône, et qu'on appelloit *Vindalium*, en vinrent aux mains. La victoire ne fut pas long-tems douteuse; elle se déclara entierement pour les Romains, qui taillerent en pièces vingt mille hommes des troupes de Bituit, et firent trois mille prisonniers: la fraieur que causa aux Gaulois la vuë des élephans qu'ils n'avoient jamais vûs, contribua beaucoup à leur défaite.

XXXIX.

Défaite des Auvergnats et des Allobroges par Q. Fabius Maximus.

Peu de tems après le consul Q. Fabius Maximus, à qui quelques auteurs donnent mal-à-propos le surnom d'*Æmilianus*, qui selon les inscriptions ou marbres du Capitole étoit celui de son pere, arriva[1] dans les Gaules dont il partagea le commandement avec Domitius. Il apprit bientôt après les nouveaux préparatifs de Bituit et des Allobroges, qui avoient dessein d'en venir à un nouveau combat, tant pour effacer la honte de leur derniere défaite, que pour tâcher de chasser des Gaules les Romains, dont ils avoient tout à craindre pour leur liberté, tandis que ces peuples auroient des établissemens en deçà des Alpes. Bituit fit en effet des efforts extraordinaires pour assembler une armée des plus nombreuses parmi tous les peuples de sa domination, dont chacun fournit son contingent. Il y a lieu de croire que les Volces qui, à ce qu'il paroit, dépendoient des Auvergnats en tout ou en partie, leur fournirent le leur pour les aider à se défaire de leurs ennemis communs. Quoi qu'il en soit, Bituit se vit bientôt à la tête de deux cens mille combattans, dont les [1] Auvergnats, les Roüergats et les Allobroges fournirent le plus grand nombre. Avec une armée si formidable, ce prince Gaulois se flattoit de pouvoir tout entreprendre; et impatient d'en venir aux mains avec les Romains, il alla chercher Fabius au-delà du Rhône dans le pays des Allobroges. Pour faire passer ce fleuve à son armée, il fit d'abord construire un pont, et voiant qu'il ne suffisoit pas, il en fit faire un second de batteaux, sur lequel il fit mettre un plancher qu'on attacha avec de grosses chaînes de fer. Cela fait, il fit défiler ses troupes, et marcha contre le consul Fabius qui venoit lui-même à sa rencontre.

L'armée de ce dernier n'étoit que de trente mille hommes, mais tous soldats et bien aguerris; ce qui donna occasion à Bituit de dire par raillerie que l'armée Romaine suffiroit à peine pour un repas des chiens qui étoient dans la sienne. Les deux armées s'étant enfin rencontrées vers le confluent de l'Isere dans le Rhône, le 8 du mois d'Août de l'an 633. de Rome, on en vint à une action generale. Elle fut d'abord très-vive de part et d'autre, mais enfin très-sanglante pour les Gaulois, qui furent entierement défaits ou mis en déroute. Leur grand nombre fut cause de leur perte; car le terrain où la bataille se donna étant extrêmement resserré par les montagnes voisines, il ne fut pas possible à Bituit de bien ranger ni d'étendre ses troupes qui s'embarrassoient les unes les autres. D'ailleurs la chaleur excessive du jour abbattit beaucoup le courage de ses soldats qui lâcherent le pied au premier choc et prirent la fuite. Une partie voulut alors se sauver à la faveur du pont que ce general avoit fait construire sur le Rhône: mais la multitude des fuiards aiant fait couler à fond les batteaux qui le supportoient, et les chaînes qui en lioient les planches s'étant rompuës, ceux qui voulurent passer furent presque tous submergez: la plûpart des autres périrent par le glaive des Romains qui les poursuivoient. Les auteurs sont partagez sur la perte des Gau-

[1] Liv. et Oros. ibid.

[1] Cæs. de bell. Gall. l. 1. n. 45. - Strab. et Oros. ibid. - Appian. de bell. Gall. p. 755. - Plin. l. 7. c. 50. - Florus. l. 3. c. 2.

lois dans cette action, ou pour mieux dire dans cette déroute : les uns font [1] monter le nombre de leurs morts à cent vingt mille hommes, et les autres [2] à cent trente, ou même à cent cinquante mille, tandis qu'ils ne mettent du côté des Romains que quinze soldats tuez, ce qui paroît incroiable : le roi Bituit fut assez heureux pour se sauver dans le pays des Allobroges.

XL.

Domitius passe le Rhône et soumet le pays des Volces.

Cette victoire qui fut des plus signalées acquit à Fabius le surnom d'*Allobrogique* [3], et lui fit d'autant plus d'honneur, que nonobstant la fièvre quarte dont il étoit attaqué, et malgré les blessures qu'il reçut durant le combat, il soûtint tous les efforts des Gaulois avec une grande presence d'esprit et beaucoup de valeur, allant et venant selon les besoins, tantôt à pied soûtenu de ses [4] soldats, tantôt en litiere. Le fruit qu'il tira de cette victoire fut, à ce qu'il paroît, la réduction du reste de la Gaule appellée *Braccata*, à l'obéïssance de la république Romaine, c'est-à-dire, de ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoie, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc ; toutes provinces des Gaules voisines de l'Italie, et qui formerent ensuite ce qu'on appella la Gaule Narbonnoise. On a tout lieu en effet de croire que le proconsul Cn. Domitius, collegue de Fabius dans le gouvernement de la Gaule Transalpine, passa le Rhône après cette victoire, pour aller recevoir les soûmissions volontaires des peuples qui habitoient entre cette riviere et les Pyrenées, et dont une partie paroît avoir été de la dépendance du roi Bituit, comme on l'a déja remarqué (NOTE VI). La plûpart des villes de ce canton se soûmirent d'autant plus volontiers à la République, que Domitius les reçut à des conditions raisonnables ; car nous voions qu'un grand nombre de peuples d'en deçà du Rhône, furent conservez dans leurs loix et dans leurs libertez. (NOTE VII.)

[1] Liv. et Appian. ibid.
[2] Plin. et Oros. ibid.
[3] Vellei. Paterc. l. 2. c. 10. - Val. Max. l. 6. c. 9. n. 4. - V. Freinsh. ibid. - Am. Marcell. l. 15. p. 107.
[4] Appian. ibid.

XLI.

Soûmission de Bituit et des Allobroges à Fabius.

Pour ce qui est de Bituit, ce prince se voiant sans ressource après sa défaite, et sans esperance de pouvoir se relever, prit avec les Auvergnats et les Allobroges la résolution de demander la paix aux Romains [1] et de s'abandonner à leur discrétion. Il s'adressa pour cela à Fabius. Domitius qui ne pouvoit voir sans chagrin rejaillir sur son collegue toute la gloire de la défaite de ces peuples ; (car il ne paroît pas qu'il se soit trouvé à la bataille de l'Isere :) en fut jaloux, et ne put souffrir que ce general s'acquît encore la gloire d'accorder la paix aux vaincus, avec le rétablissement de Bituit dans son ancienne authorité. Résolu de l'empêcher, il fit appeller ce prince Auvergnat, sous prétexte d'une conference qu'il souhaitoit avoir avec lui au sujet de la paix qu'il proposoit. Bituit comptant sur la probité et la bonne foi du proconsul, se rendit à ses ordres : Domitius le reçut d'abord avec des marques d'honneur et de distinction ; mais emporté par le desir de se venger de Fabius, et de lui faire du chagrin, voulant d'ailleurs se faire un mérite auprès du senat, il fit arrêter ce prince contre sa parole et le droit des gens, et l'envoia par mer à Rome pour y rendre compte de sa conduite.

XLII.

Réduction des Gaules en province Romaine.

Cette perfidie deshonora Domitius : elle déplut même au senat, qui ne renvoia pas cependant Bituit dans les Gaules, crainte qu'il ne remuât et ne renouvellât la guerre ; mais il l'exila à Albe en Italie. Ce fut pour la même raison que le senat fit venir aussi à Rome Congentiac fils de ce prince qu'il fit élever avec un soin particulier. Quant aux Auvergnats et aux Roüergats, le peuple Romain leur accorda la paix avec la liberté de vivre selon leurs [2] loix, sans réduire leur pays en province, et sans leur imposer aucun tribut. Il n'en fut pas de même des Allobroges qui furent assujettis à la domination de la Ré-

[1] Val. Max. l. 9. c. 6. n. 3.
[2] Cæs. de bell. Gall. l. 1. n. 45.

publique : [1] leur pays fut joint à celui que les Romains avoient déja conquis dans la Gaule Transalpine, pour former ensemble une province Romaine qui subit les loix de ses vainqueurs.

XLIII.

Trophées de Domitius et Fabius.

Fabius, et Domitius son collegue dans le commandement de cette province, après avoir vaincu les Auvergnats et les Allobroges, voulurent éterniser leur victoire [2] par deux tours ou monumens de pierre blanche que chacun d'eux fit élever dans l'endroit où il avoit défait les Gaulois, et qu'ils ornerent des armes de ces peuples; ce qu'on n'avoit pas encore vû : car jusqu'alors les Romains n'avoient pas reproché aux peuples vaincus leur défaite par des trophées publics. Fabius fit ériger le sien à l'endroit où il avoit défait le roi Bituit. Quelques geographes modernes [3] pretendent que ce fut à la droite du Rhône vers le Vivarais ou le Forez ; mais quoiqu'il paroisse que le pays des Allobroges, où il est constant [4] que cette action se passa, s'étendoit dans la partie du Vivarais qui dépend encore aujourd'hui du diocése de Vienne; il est cependant certain que Bituit ne fut vaincu qu'après avoir passé le Rhône et vers le confluent de l'Isere dans ce fleuve. Fabius fit construire aussi deux temples auprès de ce trophée, l'un à l'honneur de Mars, et l'autre à celui d'Hercule.

Domitius qui de son côté n'avoit pas moins d'orgüeil que Fabius (car on remarque qu'il se faisoit porter comme en triomphe sur un élephant dans toute la province Romaine,) fit dresser un autre trophée au confluent de la Sorgue dans le Rhône et à la gauche de cette derniere riviere où il avoit battu les Allobroges. Quelques-uns [5] prétendent que ce fut dans la ville même de Carpentras, où on voit encore aujourd'hui une tour quarrée ou ancien monument, sur les flancs duquel paroissent des captifs enchaînez au pied d'un trophée avec plusieurs autres marques qui peuvent faire croire que c'est celui de Domitius : mais nous sçavons que ce general [1] le fit construire dans le lieu même du combat, au lieu que la ville de Carpentras est éloignée de deux lieues et demi de l'embouchure de la Sorgue dans le Rhône. D'autres veulent réduire les [2] deux trophées de Fabius et de Domitius à un seul qu'ils croient être l'arc de triomphe qu'on montre à Orange : ce sentiment nous paroît encore moins soûtenable, puisqu'il est contredit par les anciens historiens qui distinguent ces deux trophées : ils furent d'ailleurs construits dans le lieu même où les Gaulois furent défaits, et par consequent à une distance assez considerable de la ville d'Orange. Domitius fit encore construire, à ce qu'on croit, un grand chemin qui traversoit entierement la nouvelle province Romaine, qu'on appella de son nom la *Voie Domitienne* (*Via Domitii*). On attribuë aussi à ce proconsul la fondation d'une ancienne ville du même pays appellée *Forum Domitii :* elle étoit située en deçà du Rhône entre Cessero ou S. Tiberi et Substantion. On prétend [3] que c'est aujourd'hui le lieu de Frontignan au diocése de Montpellier.

Fabius, dont le consulat venoit d'expirer, et qui n'avoit plus que l'autorité de proconsul, et son collegue Domitius, après avoir entierement pacifié la Province, retournerent [4] à Rome (an de Rome 634), pour y demander les récompenses dûës au service, qu'ils venoient de rendre à la République, et aux victoires qu'ils avoient remportées sur les Gaulois. Le senat eut égard à leur demande, et leur décerna les honneurs du triomphe ; à Fabius pour avoir vaincu les Allobroges et le roi Bituit ; et à Domitius pour avoir défait les Auvergnats. Pour relever la pompe de cette cérémonie le senat ordonna que Bituit, dont le véritable nom Celte ou Gaulois étoit Betultich, y paroîtroit assis sur le *Carpentum*,

1 Liv. Epist. ibid.
2 Flor. l. 3. c. 2. - Strab. l. 4. p. 185. et seq.
3 Ortel. Briet. Cellarius. ibid.
4 Oros. ibid.
5 V. Mem. de Trev. Avril. 1724. art. 30.

1 Flor. ibid.
2 Biblioth. Franc. ou hist. litt. de la France. tom. 2.
3 V. Vales. Not. Gall.
4 Marm. Capitol. apud Pigh. tom. 3. p. 74. et 78. - Vellei. Paterc. l. 2. n. 10. - Flor. ibid.

char d'argent sur lequel il avoit combattu, et qu'il seroit revêtu des mêmes armes qu'il portoit le jour de sa défaite, et qui étoient de diverses couleurs. Telle fut la récompense de ces deux generaux Romains, pour avoir réduit une partie des Gaules en province Romaine. Elle fut ainsi appellée pendant tout le temps que la République n'en posseda point d'autre dans les Gaules: mais elle changea son nom dans la suite en celui de province Narbonnoise, comme nous verrons dans le Livre suivant, après que nous aurons donné une idée succinte des mœurs et du gouvernement des Volces avant leur soûmission aux Romains.

XLIV.

Mœurs des Gaulois Tectosages et Arecomiques.

Quoique les mœurs, les loix et la religion de tous les Gaulois fussent assez uniformes, ainsi qu'on peut voir dans les auteurs qui en ont traité, cependant comme la plûpart des anciens, et entre autres Diodore de Sicile semblent avoir eu principalement en vuë ceux de la Gaule Narbonnoise ou *Gallia Braccata*, qui leur étoit beaucoup plus connuë, nous ne ferons pas difficulté de rapporter en particulier à ces peuples, ce que ces [1] auteurs disent des mœurs des Gaulois en général, à quoi nous joindrons ce que nous sçavons d'ailleurs touchant les Volces.

XLV.

Leur Theologie, leur Religion, et leur Divinitez.

Les Gaulois, à l'exemple des Grecs et des Romains, adoroient sous differens noms diverses Divinitez qui leur étoient particulieres. Ils en adopterent dans la suite plusieurs étrangeres avec une partie du culte qu'on leur rendoit. Ainsi Apollon et Minerve furent révérez par les Toulousains [2]; Bacchus, Junon, Silvain, Nehalenia, Nemausus, etc. par les habitans [3] de Nismes, qui faisoient descendre ce dernier d'Hercule, et le regardoient comme le fondateur de leur ville. Ces peuples persuadez que les Dieux étoient les maîtres des [1] évenemens, et de la destinée des hommes, tâchoient de se les rendre propices par leur culte et leurs sacrifices, sur-tout en faisant élever des temples à leur honneur. Celui que les Toulousains avoient dédié à Apollon étoit un des plus fameux; il étoit enrichi de tout l'or que les Tectosages avoient eu soin de ramasser, et qu'ils avoient consacré à cette fausse Divinité; les mines du pays ou les paillettes qu'on recüeilloit dans les rivieres, leur en fournissoient assez pour satisfaire à cette superstition; on remarque qu'on conservoit si religieusement ces thrésors dans les temples de Toulouse, que malgré l'avarice des peuples du pays, personne n'auroit osé y toucher.

Les Tectosages d'Asie s'abstenoient, par une semblable superstition, de la chair de pourceau: [2] ils la regardoient comme une viande impure, par respect pour Atys à qui ils rendoient un culte particulier. Tous [3] ces Gaulois étoient curieux de connoître les choses futures, et s'appliquoient beaucoup dans cette vuë à l'art des augures et des aruspices, et aux pronostics qu'on tiroit du vol des oiseaux et des entrailles des animaux, et quelquefois même des victimes humaines, où ils s'imaginoient lire distinctement leur destinée et le succès heureux ou malheureux de leurs entreprises. Ils croioient l'immortalité de l'ame, et la metempsycose, et se faisoient des prêts mutuels avec promesse de les restituer [4] dans les enfers. On croit que c'est des philosophes Gaulois ou druïdes, que Pythagore apprit la transmigration des ames, qui étoit un des principaux articles de sa secte.

Ces druïdes étoient parmi les Gaulois les docteurs et les ministres de la religion, les juges de la nation, et les arbitres des differends entre les particuliers. Leurs jugemens étoient si respectez, qu'il étoit défendu aux réfrac-

[1] Diod. l. 5. p. 303 et seqq. - Cæs. de bell. Gall. l. 6. c. 12. et seqq. - Athen. l. 4. et 13. - Strab. l. 4. etc.

[2] Oros. l. 5. c. 15.

[3] Gronov. antiq. Græc. tom. 3. litt. C. p. 10. tom. 7. p. 242. 255. et 256.

[1] Ælian. l. 2. c. 3.

[2] Pausan. Achaic. p. 430.

[3] Justin. l. 24. c. 4. - Cicer. de Divinit.

[4] Val. Max. l. 6. c. 10.

taires d'assister aux sacrifices, ce qui étoit parmi eux une peine très-rigoureuse, une note d'infamie, et une marque d'impieté ou d'un crime très-considerable.

Parmi les druïdes il y en avoit un qui étoit regardé comme le souverain prêtre de la nation, et dont l'autorité s'étendoit sur tous les autres. Ils étoient tous également exemts de toute sorte de tributs, et de service militaire. Une de leurs principales études étoit d'apprendre par cœur un grand nombre de vers qu'ils récitoient dans les assemblées, et qu'il ne mettoient jamais par écrit. Egalement inhumains et superstitieux ils immoloient [1] des victimes humaines dans les sacrifices publics : l'empereur Claude tenta l'abolition de ce cruel usage; mais ce fut inutilement, puisqu'il subsistoit encore sous l'empire d'Adrien [2].

XLVI.

Gouvernement et assemblée des Volces.

La description que Strabon nous a laissée du gouvernement des Volces Tectosages d'Asie, et ce qu'il dit de celui des Arecomiques des Gaules, nous en donnent une juste idée. Ces peuples étoient, ainsi que les autres Gaulois, partagez par cantons ou pays, à qui les Romains donnaient le nom de Cité, et les Gaulois d'Asie celui de Tetrarchie. La forme de leur gouvernement étoit aristocratique, et le chef de leur république un souverain magistrat ou petit roi, *regulus*, qu'on élisoit tous les ans, et qui avoit sous lui des officiers subalternes. On ne traitoit jamais des affaires publiques que dans l'assemblée generale de chaque cité, où chacun se rendoit et assistoit en armes [3]. Personne n'osoit y manquer, ni parler hors de son rang, sans s'exposer à se voir ou puni de son absence, ou taxé de son indiscrétion. Les femmes dont, au rapport des historiens, la blancheur et la beauté égaloient la fidelité et la grandeur d'ame, étoient admises dans ces assemblées; et on n'y prenoit aucune résolution soit pour la paix, soit pour la guerre et les autres affaires publiques, sans leur avis; tant on avoit de déference pour elles depuis la marque éclatante qu'elles avoient donnée de leur courage et de leur habileté, en appaisant les divisions intestines qui s'étoient autrefois élevées parmi eux [1].

Chaque canton ou cité étoit dans une espece de dépendance de l'une ou l'autre des deux factions generales qui partageoient toute la nation Gauloise, dont les principaux peuples avoient tour à tour l'autorité et le commandement sur tous les autres. On a déja vû que les Volces étoient de la faction de Bituit ou des Auvergnats, lorsque les Romains firent la conquête de la Province Romaine : les Æduens étoient alors chefs de l'autre. Ces deux peuples avec les Sequanois et les Remois furent les principaux qui conserverent alternativement la principale autorité dans les Gaules jusqu'à l'entiere conquête de ces provinces par les Romains. Ce partage des Gaulois en deux factions faisoit très-souvent parmi eux un sujet de guerre, et l'esprit de faction étoit si naturel à ces peuples, qu'on le voioit regner non seulement dans toute la nation, mais encore dans chaque peuple ou cité, dans chaque canton particulier, et presque dans chaque famille. Chaque faction tenoit ses assemblées generales composées de même que les particulieres des principaux Gaulois. Le commun du peuple en étoit exclu, parce qu'il vivoit dans une espece de servitude sous la dépendance et l'autorité des Grands, ausquels chaque particulier se devoüoit, ou lorsqu'il n'étoit plus en état de payer ses créanciers et les tributs publics, ou quand il vouloit éviter la tyrannie des personnes puissantes. Ces Grands étoient les Druïdes et les chevaliers. Les derniers s'occupoient uniquement de ce qui concernoit la guerre; ils s'y faisoient suivre par leurs vassaux ou clients ausquels ils commandoient, et dont le nombre étoit plus ou moins considerable suivant l'étenduë de leur autorité et la grandeur de leurs richesses.

[1] Cæs. ibid. - Cic. pro Fonteio. - Liv. l. 38. Plin. etc.
[2] Euseb. præpar. Evang. l. 4. p. 160.
[3] Liv. l. 21. - Fragm. Nic. Damasc. apud Vales. p. 513 et seq.

[1] Plut. de virt. mulier. tom. 2. p. 246. - Polyæn stratag. l. 7. c. 50.

XLVII.

Justice.

Les autres donnoient tout leur soin à la religion et à l'administration de la justice civile et criminelle; c'étoient eux qui décernoient les peines et les récompenses. De tous les crimes, le larcin étoit le plus sevèrement puni. Ceux qui en étoient atteints étoient immolez ordinairement dans les sacrifices publics : à leur défaut on immoloit d'autres criminels, souvent même des personnes innocentes. L'homicide d'un étranger étoit puni avec plus de rigueur que celui d'un citoien : l'exil étoit la peine de ce dernier crime, et la mort le supplice ordinaire de l'autre.

XLVIII.

Inclinations et armes des Gaulois.

Les deux grandes passions des Gaulois étoient la chasse et la guerre : celle-ci fut presque toûjours continuelle entre eux avant leur réduction sous l'obéïssance des Romains; on sçait la réputation de valeur qu'ils s'acquirent par leurs expeditions dans les pays étrangers. Ils étoient ordinairement beaucoup plus forts en cavalerie qu'en infanterie; aussi étoient-ils fort [1] adroits aux combats à cheval : de là vient que les princes ou les peuples qui les appelloient à leur secours, tâchoient d'obtenir d'eux quelque corps de cavalerie de la nation, qui faisoit très-souvent la principale force de leurs armées.

Leurs armes défensives étoient des écus ou boucliers presque de la hauteur d'un homme. Chacun distinguoit le sien par quelque figure ou marque particuliere. Ils se servoient aussi quelquefois de cuirasses de fer, et de casques d'acier embellis de divers ornemens et de diverses figures d'animaux. Leurs armes offensives étoient des épées extrêmement longues, qui ne donnoient que de taille, et qu'ils portoient obliquement pendües [2] à leur côté droit, et attachées avec des chaînes de fer. Leur principale force consistait, selon [3] Plutarque, à se bien servir de ces épées, qu'ils manioient à la maniere des barbares et sans aucun art, donnant de grands coups à tort et à travers. La trempe de ces épées étoit cependant très-mauvaise : car elles se faussoient ou se courboient aisément. Leurs piques étaient armées d'une lame de fer, longue d'une coudée, et large de près de deux palmes *. Les Gaulois ajoûtoient à cette armure le son épouvantable de leurs trompettes, un aspect terrible, une voix grave et menaçante, une taille extraordinaire et une mine fiere. Nous ne répetons pas ici ce que nous avons déja dit sur la maniere dont les Volces avoient coûtume de combattre, ni sur l'usage où ils étoient de se dépoüiller jusqu'à la ceinture avant le combat pour se rendre plus formidables; nous ajoûterons seulement qu'ils combattoient souvent sur des chariots attelez à deux chevaux, d'où ils décochoient leurs flèches sur les ennemis; qu'ils étoient intrépides, et qu'ils ne connoissoient pas le [1] danger. Ils alloient au combat en dansant, et en chantant les vertus et les victoires de leurs ancêtres : après la bataille ils honoroient leurs morts d'hymnes et de cantiques, et dressoient des trophées à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus signalez. Semblables aux Suisses de nos jours, ils se mettoient indifféremment à la solde de ceux qui avoient besoin de leur secours, et qui leur faisoient les meilleures conditions : on les voioit souvent servir dans deux différentes armées prêtes à combattre l'une contre l'autre : fideles au service de ceux qui les appelloient, ils vouloient qu'on le fût aussi à leur égard, et ils cessoient de servir dès qu'on cessoit de les satisfaire. Attachez par un culte particulier au dieu Mars, ils avoient soin de lui offrir religieusement en sacrifice les dépoüilles des ennemis qu'ils avoient vaincus, et à qui ils se faisoient souvent un plaisir de couper la tête qu'ils promenoient ensuite dans le camp au bout d'une pique, ou qu'ils cloüoient aux portes des villes.

[1] Plut. in Marcell.
[2] Liv. l. 38.
[3] Plut in Camillo.

[1] Ælian. Var. Hist. l. 12. c. 23.

* Voyez, sur les armes attribuées dans les derniers temps aux Gaulois, les *Additions et Notes*, placées à la fin de ce livre. Là aussi se trouve, tout ce qui a paru susceptible d'explication, ou d'être ajouté à cette partie de notre histoire.

XLIX.

Vie civile, habits, maisons.

Les Gaulois étoient ordinairement d'une taille fort avantageuse, ils avoient le teint vif, et les yeux pers : leur chevelure étoit blonde et fort longue. Les uns [1] rasoient leur barbe, les autres la conservoient en partie : les plus qualifiez ne gardoient que la moustache. La taille des femmes égaloit celle des hommes, et elles ne leur cedoient point en courage, comme nous avons déja dit. Ces peuples [2], sur-tout ceux qui habitoient les provinces méridionales, étoient toujours très-propres dans leurs meubles, mais plus particulièrement dans leurs habits qu'ils ne portoient jamais déchirez. Ils se paroient de même que leurs femmes, de colliers, de brasselets, d'anneaux et de chaînes d'or. Leurs habits consistoient dans des tuniques, χιτῶνας, peintes de diverses couleurs, qu'ils ceignoient avec des baudriers garnis d'or et d'argent; ils portoient avec cela des hauts de chausses qu'on appelloit βρακὰς, brayes [3]. Les sayes, σάγους, ou hoquetons à manches, qui leur descendoient jusqu'aux cuisses et leur servoient de surtout, étoient d'une étoffe grosse ou legere selon la saison; ils les attachoient avec une boucle. Leurs maisons simples et de figure ronde pour la plupart, étoient bâties de bois et de cannes, et couvertes de chaume ou de roseaux.

L.

Mariages, enfans, repas, etc.

Les Gaulois, à ce qu'il paroît, n'avoient qu'une femme : avant la célébration des nôces le mari lui assignoit pour doüaire autant qu'elle apportoit en dot; tout étoit mis en commun et appartenoit au dernier survivant avec les revenus qui en provenoient. Les maris avoient pouvoir de vie et de mort sur leurs femmes aussi bien que sur leurs enfans. Ces derniers ne paraissoient en public devant leurs peres, que lorsqu'ils étoient en âge et en état de porter les armes. Ces mêmes enfans servoient leurs peres à table dans les repas qu'ils prenoient à terre sur des peaux, et auprès d'un foyer où ils faisoient cuire de gros morceaux de viande. Les Gaulois invitoient volontiers les étrangers à leurs repas qui étoient souvent suivis de quelque dispute ou de quelque combat particulier. Ils couchoient à terre sur des peaux.

LI.

Esprit, sciences, vertus, vices.

L'esprit de ces peuples étoit délié et propre aux sciences; aussi avoient-ils soin de les cultiver et en particulier la langue [1] Greque. Elle étoit si commune parmi eux, qu'au rapport de César et de Strabon, ils écrivoient les actes et les contrats publics en cette langue. Il nous reste encore une main symbolique trouvée dans les Gaules, et sur laquelle on lit cette inscription Grecque σύμβολον πρὸς Ουελαυνίους : ce qui marque sans doute l'union des peuples du Velai avec les Auvergnats [2] leurs voisins.

L'un des devoirs des drüides, qu'on accusoit d'usure et d'avarice, étoit d'instruire la jeunesse dans la théologie, la philosophie, la physique, l'astronomie : les drüides s'appliquoient aussi à la médecine [3]. On sait la vénération que ces prêtres Gaulois et le reste de la nation avoient pour le chêne. Il y avoit encore des drüidesses qui s'appliquoient à l'art des augures comme les drüides, et se mêloient de prédire l'avenir. Les Gaulois avoient leurs poëtes qu'ils appelloient bardes, et qu'ils recevoient avec honneur dans toutes les compagnies : on cessoit même de parler, pour avoir le plaisir de leur entendre réciter les vers qu'ils avoient composez.

Au rapport de César, les Gaulois se servoient de caracteres Grecs, et selon Pline [4] ils regloient leur tems, non par le cours du soleil, mais par celui de la lune. Ils en marquoient la durée par les nuits, et non par les jours, parce qu'ils se prétendoient descendus

1 Diod. Cæs. - Strab. ibid. - Amm. Marc. l. 15. p. 106.

2 Amm. Marcell. ibid.

3 Diod. ibid.

1 Strab. l. 4. p. 180. et seq. C. s. l. 6. c. 14.

2 Monfauc. antiq. tom. 3. part. 2. p. 361.

3 Val. Max. l. 6. c. 11.

4 Plin. l. 16. n. 95.

du dieu Pluton. Les Gaulois étoient francs et ennemis du déguisement : leurs discours étoient laconiques, mais obscurs, parce qu'ils abondoient en figures et en hyperboles. Ils joignoient à de grandes vertus des vices grossiers dont on les accuse, tels que l'ivrognerie et d'autres encore plus infâmes ; on leur reproche aussi l'amour déreglé de l'argent et du pillage dont ils donnerent effectivement de grandes marques. Naturellement curieux, ils étoient amateurs des nouveautez, et n'aimoient pas moins à se loüer eux-mêmes, qu'à parler des autres avec mépris.

LII.

Exercices, commerce.

La chasse étoit un des exercices auquel ces peuples s'appliquoient le plus. Un [1] ancien monument de Narbonne represente deux chasseurs Gaulois aux prises avec un sanglier; ils lui présentent chacun de la main gauche un drap ou espèce de serviette, tandis qu'ils tiennent de la droite un javelot élevé, et prêt à darder cet animal. Les peuples qui habitoient sur les côtes s'occupoient de la pêche. Pline [2] rapporte la manière extraordinaire dont les habitans de Nismes faisoient tous les ans celle des poissons appelez mulets, dans l'étang de Lates, avec le secours des dauphins : la description qu'il en fait est si singuliere, que nous croions devoir la rapporter, quoiqu'elle paroisse incroiable.

« Il y a, dit cet auteur, dans la province » Narbonnoise et dans le territoire de Nis» mes un étang appellé Lates, où les hom» mes entrent en société avec les dauphins » pour la pêche. Un très-grand nombre de » poissons qu'on appelle mulets s'efforcent à » certain tems d'entrer dans la mer par les » embouchures fort étroites de l'étang, à la » faveur d'une espece de reflus : mais avec » tant d'impétuosité, que les pêcheurs ne peu» vent alors tendre leurs filets sans s'exposer » à les voir rompre par la seule force de ces » poissons, quand celle des flots de la mer » ne leur seroit pas contraire. C'est de cette » même manière que ces poissons s'élancent » dans la mer par les embouchures voisines, » et qu'ils s'empressent d'éviter le seul endroit » propre à tendre les filets; ce que les pê» cheurs n'ont pas plûtôt apperçû, que con» jointement avec une foule de peuple qui » sçait le temps de la pêche, et que la curio» sité du spectacle attire, ils crient de toute » leur force sur le rivage : *Simon, Simon*. A » cette voix que les dauphins entendent, à la » faveur du vent du nord qui la porte vers » eux, ils s'approchent aussitôt et viennent au » secours. On les voit venir comme une ar» mée, et se ranger dans l'endroit où doit se » faire la pêche. Là ils font une espece de » barriere pour s'opposer à la sortie des mu» lets, qui saisis de crainte sont forcés de se » tenir renfermez dans l'étang. Les pêcheurs » jettent alors leurs filets qu'ils ont soin » d'appuier sur des fourches : mais les mulets » qui sont extrêmement agiles sautent par» dessus et sont pris par les dauphins qui » contens de les tuer, different de les manger » jusqu'à la fin de la pêche. Cependant l'ac» tion s'anime, et les dauphins qui combat» tent avec ardeur, prennent plaisir à voir » renfermer les mulets dans les filets; et » pour les empêcher de prendre la fuite, ils » se glissent insensiblement et avec tant d'a» dresse entre les batteaux, les filets et les » nageurs, qu'ils leur ferment toute sorte » d'issuë; en sorte que les mulets, qui ai» ment naturellement à sauter, n'osent plus » faire aucun mouvement, à moins qu'on ne » leur jette les filets; s'ils viennent à s'é» chapper, ils sont aussitôt pris par les dau» phins qui les attendent devant la barriere. » La pêche finie, ceux-ci prennent et man» gent une partie des poissons qu'ils ont tuez, » et réservent l'autre pour le lendemain ; » sentant fort bien que la part qu'ils ont eue » à la pêche, mérite quelque chose de plus » que la récompense d'un jour. Aussi les » pêcheurs, outre ces poissons qu'ils leur » abandonnent, ont soin de leur jetter une » pâte composée avec du pain et du vin dont » ils se rassasient. »

Les peuples des environs du Rhône et de Narbonne s'adonnoient au commerce; celui de cette dernière ville avec l'Espagne et les autres pays étrangers étoit très-considé-

[1] Monfauc. ibid. p. 324.
[2] Plin. l. 4. c. 8.

rable et très-aisé à cause de la commodité de son port. Aussi Diodore [1] nous représente cette ville comme une des plus riches des Gaules. Les Gaulois voiageoient par terre sur des chariots attelez à deux chevaux.

LIII.

Monnoyes. Funerailles.

Il nous reste un grand nombre de médailles ou monnoies Gauloises : les plus anciennes sont d'un goût très-barbare et d'un fort mauvais métal, qui paroît être un alliage de cuivre, d'étain et de plomb.

Les funerailles des Gaulois étoient magnifiques. Ils brûloient les corps morts, et avec eux les meubles les plus précieux, les esclaves, les clients, et les animaux même pour lesquels ils avoient témoigné plus d'inclination et d'attachement pendant leur vie.

1 Diodor. ibid. p. 314.

FIN DU LIVRE PREMIER.

ADDITIONS ET NOTES

DU LIVRE PREMIER DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

En acceptant l'honorable tâche d'écrire l'histoire de l'une des plus belles provinces de la France, Dom de Vic et Dom Vaissette sentirent toute la grandeur de la mission que les États-Généraux du Languedoc confiaient à leur érudition et à leur zèle, et si l'on peut ajouter quelques pages au livre composé par ces savans religieux, si l'on peut faire quelques remarques sur les faits qu'ils ont avancés, il ne faut l'attribuer qu'aux immenses progrès des sciences historiques, à la découverte d'un grand nombre de monumens, à une étude plus approfondie de ceux qui déjà étaient connus, et à la publication d'une foule de documens dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Les lumières inatendues jetées sur une foule de sujets, entrevus ou seulement indiqués, dans le *Premier livre de l'Histoire de Languedoc*, auraient fourni une nombreuse série d'*Additions* et de *Notes* détachées ; mais on a désiré qu'elles fussent réunies en un seul corps, présentant un tableau, souvent historique, quelquefois géographique et descriptif, des divers cantons de cette province et de ses colonies lointaines, avant et pendant les premiers temps de la domination des Romains. Pour ajouter à l'intérêt que ces détails peuvent offrir, on a indiqué les pages auxquelles ils doivent particulièrement se rapporter. Les *Additions* font connaître des faits que nos savans Bénédictins avaient ignorés ou négligés ; les *Notes* critiques, rectifient les erreurs qui, en très-petit nombre, se sont introduites dans ce grand et bel ouvrage, fruit des études les plus consciencieuses, et qui honorera toujours la mémoire de ses auteurs.

L'un des plus importans problèmes historiques, dont la solution, cherchée pendant long-temps, n'a pas encore été trouvée, est, sans aucun doute, la détermination précise de l'origine de la grande famille Celtique. On a beaucoup écrit, beaucoup conjecturé à cet égard, et cependant, malgré la perfection toujours croissante des études linguistiques, malgré toutes les recherches de l'érudition, on n'a encore rien obtenu de satisfaisant sur cette question importante.

Un auteur recommandable, M. Amédée Thierrvy (*Histoire des Gaulois*, I. Introduction, XXVII, XXVIII), croit que le nom de *Volces* ou *Volkes*, donné aux peuples de la contrée qui est désignée aujourd'hui sous le nom de Languedoc, indique que ces peuples étaient *Belges ;* il trouve des preuves de cette assertion, que j'ai déjà combattue, (*Archéologie Pyrénéenne*, I. 18, 19. *et seq.*) dans Cicéron (*Pro Font.*), qui les aurait appelé *Belges ;* dans Ausone, qui (*Clar. Urb. Narb.*) selon quelques éditions, aurait dit,

....*Tectosagos primævo nomine* Bolcas ;

et dans Saint-Hiéronyme qui, (*Epist. ad Gal.*), assurait que le langage des Galates de l'Asie-Mineure ressemblait beaucoup à celui des habitans de Trèves, ville de la Gaule Belgique.

Mais Cicéron, en supposant même que des copistes n'ont pas altéré son texte, parle de tous les peuples de la Province Romaine, et les erreurs historiques entassées dans son plaidoyer pour Fontéius ôtent d'ailleurs à son témoignage toute l'autorité qu'aurait pu y attacher son grand nom. M. Thierry dit aussi que les manuscrits de César portent indifféremment *Volcæ* et *Volgæ*. Mais ces manuscrits ne remontent pas à une époque très reculée, et qui ne sait d'ailleurs que les Latins se sont servis indifféremment du C et du G ? Chez les Grecs même on trouve le C pour le Γ ; ainsi, sur quelques médailles de la Sicile, et en particulier sur celles de Géla, on lit CEΛΩIΩN pour ΓEΛΩIΩN et CEΛAΣ pour ΓEΛAΣ. Les Romains écrivirent sur la colonne rostrale de Duilius MACISTRATVS, LECIONES, PVCNANDO, pour MAGISTRATVS, LEGIONES et PVGNANDO. — Plutarque (*Quæst. Rom.* 54) dit que ce fut Spurius Calvinus qui inventa le C, et Ausone dit formellement (*Eidyl. de litteris* II, 21) que le C faisait jadis la fonction du Γ grec : *gamma*

vice priùs functam. Diomède (*lib. II, cap. de littera.*) appelle le G une lettre nouvelle. Les inscriptions nous montrent, jusques dans les temps les plus bas, l'emploi indifférent du G et du C. On ne saurait donc mettre, au nombre des Belges les peuples du Languedoc, par cela seul que dans des manuscrits de Cicéron et de César, on lirait le mot *Volgæ*, puisque, selon M. Thierry lui-même, on trouve dans ceux de César, tantôt *Volgæ*, tantôt *Volcæ*. Ces deux différentes manières d'écrire ce nom, prouvent seulement l'habitude d'employer le G au lieu du C, et cette dernière lettre au lieu de la première.

Ausone qui, ainsi qu'on vient de le voir, dit que le C faisait jadis la fonction du Γ des grecs, n'offre rien qui prouve que les *Tectosages* et les *Arécomiques* descendaient des Belges. Cet écrivain parle souvent de la ville de Tolosa, dans laquelle il fut élevé et à laquelle il a consacré un éloge (*Clar. Urb.*), et jamais il ne fait allusion à cette prétendue descendance. Il donne à cette métropole des *Tectosages* les épithètes les plus honorables : c'est la *Cité Palladienne*, l'*Opulente*, la *Quintuple Tolosa*, ce n'est jamais pour lui *la Cité Belgique*. Dailleurs, faut-il lire *Bolgas* dans cet auteur ? On a déjà vu que le G a pu y être mis pour un C. Des manuscrits portent *Volgas* et quelques anciennes éditions *Belcas* et *Bolcas ;* dans de plus modernes, on lit *Volcas*. Ainsi il y a une assez grande incertitude sur la vraie leçon. Mais plusieurs considérations doivent d'ailleurs porter à tirer des inductions différentes du passage d'Ausone. Il parait assuré que la lettre initiale du mot *Bolgæ* a dû être primitivement un V : et qui ne sait qu'à Rome même cette lettre a été très souvent remplacée par le B, tandis que celle-ci le fut aussi par le V? Des manuscrits et des monumens nombreux sont encore là pour le prouver. Ne lit-on pas encore sur les marbres *Bivius* pour *Vibius*, *Abita* pour *Avita*, *Bictorius* pour *Victorius ?* La permutation de ces deux lettres n'a-t-elle pas donné lieu anciennement à quelques jeux de mots et entr'autres à celui de l'empereur Aurélien, au sujet de l'usurpateur Bonosus, qui passait sa vie à boire : *natus est non ut Vivat, sed ut Bibat?* Les peuples de l'Europe latine et surtout ceux de l'Aquitaine, patrie du poète Ausone, avaient et ont encore l'habitude de changer dans la prononciation le V en B et réciproquement, et c'est à cette transposition de lettres, qu'au XVIe siècle, Scaliger faisait allusion, en disant :

Felices populi, quibus Vivere est Bibere!

Saint Hiéronyme dit en effet, comme M. Thierry le rapporte, que le langage des Galates, (descendans en grande partie des *Volkes Tectosages*), est le même que celui de Trèves, capitale de la Belgique. Mais cette langue n'était qu'un dialecte de la langue celtique, commune à tous les Gaulois ; et d'ailleurs, comme le remarque judicieusement M. de Colbery (*la Gaule avant César*, Mss.), les Trévirois ne faisaient point partie de l'armée Gauloise, conquérante de l'Asie-Mineure. Si saint Hiéronyme désigne en particulier les Trévirois, c'est qu'il avait long-temps habité leur ville. Il aurait pu dire, avec autant, et peut-être plus de vérité, que la langue des Galates était la même que celle des possesseurs de *Tolosa*, et l'on sait qu'on retrouve encore dans l'idiome usité par le peuple de la Métropole Gauloise des *Volkes Tectosages*, beaucoup de mots indiqués comme Celtiques par les anciens écrivains et d'autres qui font encore partie du Celto-Breton.

Les historiens du Languedoc n'avaient pas apparemment songé à ce qu'on croirait pouvoir trouver un jour, sur l'origine des *Volcæ*, dans le nom de ces peuples, écrit de différentes manières ; sans cela ils s'en seraient occupés (page 2 et seq.) et ils auraient sans doute combattu avec avantage, dans une savante NOTE, l'opinion qui fait descendre des *Belges* les anciens possesseurs de notre province.

Si on a cru pouvoir formuler quelques doutes relativement à l'origine des *Volkes*, on est plus fondé encore à ne rien décider sur l'origine de quelques-unes des villes de notre Province. Les Bénédictins disent (*Hist. de Langued.*, 5.) que l'on conjecture que c'est sur les ruines de Rhoda que la ville actuelle de Saint-Gilles a été bâtie.

Il est certain que cette ville, dont je m'occuperai plus tard, offre quelques monumens, qui semblent indiquer une origine antique. M. Mérimée (*Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 333) assure, que « l'ancien nom de Saint-Gilles, était *Rhode.* » Il ne parle point des tombeaux Romains, ni des inscriptions antiques que j'ai retrouvées dans cette ville, et qui, sans prouver que Saint-Gilles a été bâtie sur les ruines de Rhoda, qui, de même qu'Héraclée, n'existait plus, même avant l'époque où Pline écrivait, montrent cependant que, sous la domination Romaine, ce lieu, quel que fût alors son nom, avait des habitans. Voyez mon *Mémoire sur Saint-Gilles* (*Histoire et Mémoires de l'Académie Royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, IV. 2e *partie*, 117 *et seq.*), et *Preuves*, 2e *Série. Inscript.*

En parlant des colonies établies sur la côte du pays des *Volkes*, par les Phocéens de Massalie, les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* (I, 5), mentionnent l'une d'entr'elles qu'ils nomment *Roen-Agatha*, confondant en une seule deux villes différentes, *Rhoda* et *Agatha*. Strabon (*Geogr.*, lib. IV) en parlant des villes que les Phocéens bâtirent dans la Gaule, et nommées *Rhoda et Agatha*, ajoute qu'elles étaient destinées à contenir les barbares qui habitaient dans les lieux voisins du Rhône. Le savant géographe donne à la première de ces villes le nom de *Roé ;* mais c'est évidemment la même que Pline (lib. III, c. 4) appelle *Rhoda*. La traduction latine porte : *ut Rhoën Agatham adversùs barbaros Rhodanum accolentes*, et l'absence d'une

virgule entre les deux noms a fait croire à nos historiens, qu'il n'était question que d'une seule ville, et ils ont écrit *Roen-Agatha*. Cette erreur, qui a été répétée jadis sur la foi de Dom de Vic et de Dom Vaissette, devait cesser d'être une autorité pour ceux qui n'étudient pas le texte grec de Strabon. Casaubon (*in lib.* IV, *Strabon.* 83) en corrigeant la leçon fautive du texte grec, et en prouvant qu'au lieu de *Roé*, il faut lire *Rhoda*, montre aussi qu'on ne saurait confondre *Rhoda* avec *Agatha*, ou Agde.

Les expéditions militaires des Gaulois que les savans historiens de notre province décrivent avec beaucoup de soin, (*Suprà*, pages 2, 3, 4, 6, 7 *et seq.*), ont eu un grand retentissement dans l'antiquité. Les Celtes traversèrent en vainqueurs la Germanie, l'Illyrie, la Pannonie, la Grèce, la Thrace, l'Asie-Mineure. Ils couvrirent de leurs colonies, l'Italie et l'Espagne. Selon Diodore de Sicile (*Lib. V*) et Silius Italicus (*Lib. III*), il n'y avait presqu'aucune contrée où les Celtes n'eussent laissé quelques traces de leur séjour, à en juger d'après les noms des villes, des rivières, des lacs, des montagnes, des promontoires. Partout où les Phéniciens et les Nomades purent pénétrer, disent ces auteurs, ils trouvèrent des Celtes ou Gaulois déjà établis.

Mais parmi les nombreuses tribus de cette grande nation, il faut surtout distinguer celle des *Volkes-Tectosages* : c'est cette tribu qui a le plus occupé les auteurs de l'antiquité ; c'est celle qui a formé les plus solides établissemens, et qui a conservé son nom primitif dans les lieux où elle a envoyé des colonies. Ainsi César parle des Tectosages établis en corps de nation près de la forêt Hercynie, et leur donne des louanges, sans doute méritées. *Ac fuit anteà tempus*, dit le célèbre écrivain, (*de Bell. Gall. lib. IV*, c. 24) *cùm Germanos Galli virtute superarent, et ultrò bella inferrent, ac propter hominum multitudinem agrique inopiam, trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea quæ fertilissima sunt Germaniæ loca.... Volcæ Tectosages occupârunt, atque ibi consederunt.*

Le chef qui conduisit les Gaulois jusques aux pieds du Capitole, est désigné sous le nom de *Brennus* par les historiens. Celui qui commanda la grande expédition dirigée contre Delphes porte le même nom. Le premier se rendit maître de Rome, l'an 364 de l'ère de cette ville ; l'autre est celui dont parlent Dom de Vic et Dom Vaissette (*Suprà*, 8.). Suivant M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, I. 136), on ignorait le nom de ce dernier, et les Grecs en cette occasion, comme les Romains, cent-dix ans auparavant, avaient pris le titre de dignité du chef suprême des Sénons, pour le nom propre de ce chef, car, dit-il, *Bren*, *Brenin*, en langue Kimrique, signifie Roi (Ibid. 57). Ainsi, au lieu de dire *Brennus*, comme les Latins, il faudrait dire *le Brenn*. Depuis long-temps, Cambden et Bochart avaient rapporté cette étymologie. Le dernier dit à ce sujet : (*Géog. Sacr.* 739.) *Brenni duo celebres fuere apud Gallos, unus qui Romam, alter junior qui Delphicum Templum expilavit. Ille pro Brenno,* Βρὲν *Bren appellatur apud Suidam. Sunt qui imperatorum tum temporibus putant commune fuisse nomen, quia Cambri hodie Regem Brennin appellant, teste Camdeno* (p. 24.) *sedet et apud nostrates Barner judicem, et Barn est judicare. Accedit Syrum* פרנס *Parnas pro Principe et Gubernatore. Sic Es.* 3, 4, *in Chald. Paraphr. constituam pueros* פרנסיהון (Parnasehon), *principes ipsorum. Prov.* 14. 28. *In multitudine populi dignitas regis, et in paucitate plebis atteritur* פרנסה (Parnasch) *princeps ejus, etc.*, en tudesque, *Brennus*, veut dire le *Brûleur*.

Strabon (*Géogr.* Lib. IV.) parle du second Brennus, à l'occasion des *Trocmi* et des *Tolistobojii*, tribus qui avaient suivi les *Volkes Tectosages* dans la Phrygie, mais il ne dit point que le nom de ce chef fût un titre de dignité. « Je n'ai point appris, dit-il, qu'il existe actuellement, soit en deçà, soit au-delà des Alpes, quelque peuple appelé du nom de *Trocmi* ou de *Tolistobojii*. Il est probable que leur race s'est éteinte, même dans la Gaule, pour avoir, tous à la fois, quitté leur pays natal, ce qui est également arrivé à beaucoup d'autres peuples. Ainsi, l'on a dit de *Brennus*, qui fit une expédition contre Delphes, qu'il était de de la nation des *Prausi* ; cependant nous ne saurions pas non plus dire en quel endroit de la terre habitaient ces *Prausi* avant cette expédition. » Ainsi, le célèbre géographe ne dit rien qui puisse faire soupçonner que le nom du chef des Gaulois, lors de l'expédition contre Delphes fût inconnu, que le mot *Brenn* fût un titre de dignité et qu'il signifiât *Roi de la Guerre*, comme on l'a avancé dans ces derniers temps. D'ailleurs, serait-ce donc spécialement dans la langue Kimrique qu'il faudrait chercher la signification de ce mot, ou dans les dialectes de la langue Celtique parlée en Gaule? Or, dans la Basse-Bretagne, où cette langue est encore en partie conservée, et dans le Languedoc où l'on en retrouve des restes très-remarquables, le mot *Brenn*, encore en usage, et ayant un sens identique, selon Grégoire de Rostrenen, le Pelletier, M. Legonidec (*Dictionnaire de la langue Celto-Bretonne*, 54.), Doujat (*Diciounari Moundi*) ; Sauvage (*Dictionnaire Languedocien*), bien loin d'exprimer le titre imposant de *Roi de la Guerre*, sert à désigner la partie la plus grossière de la farine. On nomme aussi *Brenn-Hesken*, en Celto-Breton, la sciure de bois, ou la poudre de bois scié. Suivant M. Amédée Thierry, le chef des Gaulois qui attaquèrent Delphes, était de la tribu des *Praus*, ou *hommes terribles*, car, dit-il, *Braw*, en langue Gauloise, signifie *terreur*, et *Bras*, en Gaëlic, *terrible*. Mais les traducteurs de Strabon remarquent (tom. II. 33) qu'il faut apparemment lire *Transi* au lieu de *Prausi*, et ils ajoutent que ces *Transi*, suivant Hérodote, (lib. V. c. 3), et Tite-Live, étaient un peuple de la Thrace, dont l'origine peut être rapportée aux Gaulois.

Les détails dans lesquels les savans auteurs de l'*Histoire de Languedoc* sont entrés (*suprà*, pag. 17, 18, *et seq.*) sur les Gaulois établis dans l'Asie-Mineure, et particulièrement sur la ville d'Ancyre, métropole de la Galatie, m'ont paru trop peu étendus, et j'ai cru devoir ajouter à ces notions, resserrées dans un cercle extrêmement borné. La Galatie fut d'ailleurs la colonie la plus éloignée et la plus importante de toutes celles que nos ancêtres fondèrent.

La ville d'Ancyre devint la capitale des Gaulois asiatiques; son origine remontait à une époque très-reculée, puisqu'on en attribuait la fondation à Midas fils de Gordius. (*Pausan. in Attic.*) Elle nous a légué un grand nombre de monumens, et néanmoins une foule d'érudits se sont partagés, comme le dit l'abbé Belley (*Académie des Belles-Lettres* XXXII, 392), sur sa position géographique. Vandale (*Dissert.* III, 238), remarquant sur les médailles et les inscriptions une ville de *Sebaste*, la distingue de celle d'Ancyre. Le P. Hardouin a, dans ses notes sur Pline, fait la même distinction, il ne sait (*Opera Selecta*) où placer cette ville de *Sebaste*; c'est, selon lui, dans la Phrygie ou dans la Palestine. Cellarius (II, 177) après avoir cité une inscription de Gruter, (*Inscrip.* CCCCXXVII, 8) dans laquelle il est parlé du conseil et du peuple de la ville de Sebaste des Tectosages Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ, ajoute qu'il n'en sait pas davantage. Spanheim (*Orbis Romanus*) croit que cette Sebaste ne diffère pas d'Ancyre, *Sebaste Ancyra*. Mais il la confond ensuite avec la Sebaste d'Arménie. Haym, (*Tes. Britannico*, II, 198) est porté à croire que c'est la ville d'Ancyre, mais il ne l'affirme pas. Chishull (*Antiquitates Asiaticæ*, 167) dit formellement que Sébaste et Ancyre ne forment qu'une même ville. M. Pellerin n'émet aucun doute à cet égard (*Recueil de med.*, 11, 12; III, 209). M. l'abbé Belley a prouvé cette vérité dans ses *Observations sur l'histoire et sur les monumens de la ville d'Ancyre en Galatie*. On sait d'ailleurs que toutes les inscriptions qui font mention du Conseil et du Peuple des Tectosages ont été découvertes à Ancyre même. Qui ne connaît d'ailleurs cette inscription, venant du même lieu et donnée par Muratori (DL, 21), et Montfaucon (*Palæogr.* 158, 4), et qui fut gravée en l'honneur de Calpurnius Proclus, par ordre de la Métropole de la Galatie, Ancyre Sébaste des Tectosages, Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΗΣ ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΣΕΒΑΣΤΗ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ ΑΓΚΥΡΑ?

La Galatie ayant été réduite en province par Auguste, Ancyre fut ornée et agrandie par ce prince qui l'éleva à la dignité de Capitale des Galates, et lui donna le titre de Métropole que les auteurs lui conservent et qu'elle prend sur ses monumens. On croit que ce fut alors qu'elle ajouta par reconnaissance, à son nom, celui *d'Augusta*, ou de *Sébaste*. Dans la portion de la Gaule qui appartenait aux *Tectosages*, on éleva, de son vivant, un autel à Auguste, et ce monument existe encore à Narbonne: dans l'Asie mineure, les Tectosages consacrèrent aussi un temple à ce prince, et la *Cella* en subsiste encore. On voit d'ailleurs ce temple sur le revers d'une médaille, dont le côté principal représente l'empereur, décoré des attributs du dieu Lunus (M. Pellerin, *Med.* 11, 12). Après la mort d'Auguste, l'histoire de sa vie, telle qu'il avait ordonné de la graver sur des tables de bronze, fut placée devant son mausolée, *Indicem rerum a se gestarum, quem vellet incidi in æneis tabulis quæ ante mausoleum statuerentur*, dit Suetone, (*in August.*, nº 101). Cette biographie fut reproduite sur des tables de marbre et mises dans le temple d'Ancyre, où on en voit encore des restes; en tête on lit ce titre en majuscules romaines: *Rerum gestarum Divi Augusti quibus orbem terrarum imperio Populi Rom. subjecit et impensarum quas in Rempublicam Populumque Romanum fecit, incisarum in duabus Aheneis pilis quæ sunt Romæ positæ, exemplum subjectum.* Nous avons encore, et je rapporte dans les *Preuves* (2e *Série*), à la fin de ce volume, une inscription grecque dans laquelle le détail de la fête de la consécration du temple d'Auguste est conservé; elle commence par ces mots: ΓΑΛΑΤΩΝ Ο ΔΗΜΟΣ (ΙΕ) ΡΑΣΑΜΕΝΟΣ (ΚΑΙΣΑΡΙ) ΣΕΒΑΣΤΩ (ΑΝΕΘΗΚΕΝ) *Galatorum Populus sacerdotio functus Cæsari Augusto dedicavit.* La Galatie, réduite en province, était comprise dans le département de l'empereur, et administrée par un Propréteur. Eutrope dit à ce sujet (lib. VII.) *Galatia, sub Augusto provincia facta est cum anteà regnum fuisset; primusque eam M. Lollius pro Prætore administravit.* Nous avons sur les médailles et les marbres les noms de quelques-uns des successeurs de Marcus Lollius. Sous les règnes de Nerva et de Trajan, Pomponius Bassus fut Propréteur en Galatie. Des inscriptions données par Muratori (CCCXLV, 3) Reinesius (270) Gruter (M, XIII, 4) Tournefort (*Voyage du Levant*, II, 449) Montfaucon (169, 19), nous font connaître L. Fabius Silo, qui gouverna la Galatie sous le règne de Septime Sévère. On n'a rien de certain sur le temps exact où Publius Potius, Lucius Fabius Valerianus, Lucius Fulvius Rusticus Æmilianus, P. Pomponius Secundianus, furent Propréteurs de Galatie. M. l'abbé Belley, croit avec beaucoup de raison que cette forme de gouvernement dura jusqu'aux règnes de Dioclétien et de Constantin.

Après avoir eu ses Tétrarques et ses Rois particuliers, Ancyre et les autres districts de la Galatie furent soumis à des formes républicaines. Le gouvernement était entre les mains d'un conseil ou sénat, et du peuple. Il en est fait mention plusieurs fois dans les inscriptions, je ne citerai ici que la suivante:

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ
ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΓΚΥΡΑΣ.

Ce conseil était surnommé *sacré*, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ, et *très-illustre* ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗ ΒΟΥΛΗ, (*Monfaucon. Palæog.*, 158) Le peuple s'assemblait sur la place

publique pour les affaires générales, et ces réunions étaient nommées ΕΚΚΛΗΣΙΑΙ, comme à Athènes. Des Archontes étaient placés à sa tête; le chef du sénat était le premier Archonte: la ville était partagée en tribus; leur chef avait le titre de Phylarque. Suivant une inscription rapportée par Muratori (DCXXX, 3) Aurélius Agésilaus Secundus était Phylarque, Φυλάρχοντος, d'Ancyre.

Les Gaulois *Tectosages*, *Trocmi* et *Tolistobojii* apportèrent le Culte Druidique dans l'Orient, et l'on voit par Strabon (*Géogr.* XII) que les Tétrarques s'assemblaient dans le temple des Druides, Δρυναίμετον. Plus tard, ils adoptèrent les croyances helléniques et asiatiques, et ils les mêlèrent aux Mythes, aux saintes traditions de leur antique patrie. Le culte de Jupiter les avait précédés à Ancyre. Cérès y avait un temple; une inscription mentionne un magistrat qui y avait été deux fois prêtre de la déesse Cérès ou Demeter, ΙΕΡΑΣΑΜΕΝΟΝ ΔΙΣ ΘΕΑΣ ΔΗΜΗΤΡΟΣ; Gruter en rapporte (CCCCXLVIII, 1) une autre relative à un magistrat qui avait été prêtre de Bacchus, ΙΕΡΑ ΔΙΟΝΥΣΟΥ. Une médaille de Caracalla nous apprend qu'Ancyre adorait Pallas. Une autre de Septime-Sévère indique que Cybèle, cette ancienne divinité de la Phrygie, avait un temple dans cette ville; le dieu Lunus y était révéré; Esculape, la déesse Salus, Sérapis, les Dioscures y recevaient des hommages. Ce ne fut pas même assez pour cette Métropole. Après avoir consacré un temple à Auguste, elle en dédia d'autres à ses successeurs : ainsi une médaille de Julia Domna nous en montre un qui a huit colonnes au frontispice et dix sur les côtés. On remarque aussi sur les médailles de Caracalla, des temples de six ou huit colonnes au frontispice, et l'on doit peut-être y voir l'image de ceux que la *Ville sainte* d'Ancyre lui érigea. Cette épithète de *Sainte* ou de *Ville sacrée*, ἱερά, était due au grand nombre de monumens religieux qu'elle renfermait. L'un des soutiens du Polythéisme expirant, Libanius, lui donnait cette épithète, et lorsqu'en 362 l'empereur Julien vint en Orient, les pontifes d'Ancyre furent le recevoir en portant avec eux les idoles, ne croyant pas pouvoir honorer mieux le restaurateur de l'hellénisme. Ce fut alors sans doute que la ville fit graver en son honneur cette inscription :

DOMINO TOTIVS ORBIS
IVLIANO AVGVSTO
EX OCEANO BRI
TANNICO VIIS PER
BARBARAS GENTES
STRAGE RESISTENTI
VM PATEFACTIS......

La ville d'Ancyre obtint, des Empereurs, le titre de *Neocore*. C'était l'expression d'une sorte de privilége de bâtir des temples pour ces monarques, l'obligation d'y offrir des sacrifices solennels et de célébrer en même temps des fêtes et des jeux publics en leur honneur. Elle prend ce titre sur les médailles qu'elle a frappées pour Valérien et Salonine ΜΗΤΡΟΠ. Β. Νεώκορον. Elle prit aussi, après avoir reçu sous Auguste, le titre de *Sébaste*, celui d'*Antoninienne*, sous Antonin Caracalla; les médailles nous apprennent cette circonstance. On y lit : ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΗΣ. Elle avait plusieurs officiers chargés de sa police intérieure; l'*Astynome* dont il est fait mention sur un marbre, ΑΣΤΥΝΟΜΟΣ, s'occupait de la propreté des rues et des édifices : son *Irénarque* veillait à la tranquillité publique. Cette charge avait une haute importance. Dans une inscription de cette ville on voit Papirius Alexander, grand-prêtre, et pour la seconde fois premier Archonte et *Irénarque* de la Métropole d'Ancyre :

ΑΡΧΙΕΡΕΑ. ΚΑΙ
ΤΟ. Β. ΠΡΩΤΟΝ
ΑΡΧΟΝΤΑ. ΚΑΙ ΤΟΝ
ΕΙΡΗΝΑΡΧΗΝ ΤΗΣ
ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΟΣ
ΑΝΚΥΡΑΣ

Il y avait encore à Ancyre un magistrat, ou Censeur urbain, Πολειτογραφήσαντα, chargé de faire le dénombrement des personnes et de leurs biens.

« Cette ville, fit célébrer, sous le règne de Néron, dit M. l'abbé Belley, les Jeux Pythiques. On voit aussi qu'Ancyre fit célébrer les Jeux Actiaques, ΑΚΤΙΑ, sous le règne de Gallien. Sous celui de Carracalla, elle fit donner des jeux magnifiques pour la santé de cet empereur, comme on le voit sur ses médailles. Un des revers représente deux urnes de jeux, qui portent chacune une branche de palmier; au-dessus on lit : ΜΗΤΡΟΠΟΛ ΑΓΚΥΡΑC, et sur les urnes ΑCΚΛΗΠΙΑ CΩΤΗΡΕΙΑ, et en-dessous ΙCΘ. ΠΥΘΙΑ. Le revers d'une autre médaille représente trois vases; celui du milieu est à deux anses, avec deux branches de palmier; les deux urnes qui l'environnent ont chacune une palme et on lit au-dessus: ΑCΚΛΗΠΙΑ CΩΤΗΡΕΙΑ ΙCΘ. ΠΥΘΙΑ et en-dessous ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ ΑΝΚΥΡΑC..... On frappa encore, sous le règne du même prince, d'autres médailles relatives à ces jeux.

« La ville d'Ancyre fit célébrer encore, pour la conservation de l'empereur Caracalla, les Jeux Isthmiques et Pythiques et les consacra à Esculape, dieu de la santé, ΑCΚΛΗΠΙΑ, CΩΤΗΡΕΙΑ, ΙCΘ, ΠΥΘΙΑ, *Asclepia*, *Soteria*, *Isthmica*, *Pythia*. Ils furent accompagnés de sacrifices très-solennels; on les appela *Isthmiques*, *Pythiques*, parce qu'ils furent célébrés sur le modèle de ces jeux sacrés de la Grèce. On y donna tous les prix qui étaient d'usage dans les uns et les autres, quoiqu'on n'en fit qu'une seule et même solennité. La magnificence avec laquelle ils furent célébrés leur fit donner le nom de *Grands Jeux Asclépiens*. Il en est parlé dans une inscription d'Ancyre : ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ ΑΓΩΝΩΝ ΤΩΝ ΜΕΓΑΛΩ ΑΣΚΛΗΠΙΕΙΩΝ ΤΕ ΚΑΙ ΠΥΘΙΩΝ. »

Parmi les titres de gloire de la ville d'*Ancyre des Tectosages*, il faut surtout compter celui de son église, placée au nombre des églises apostoliques. Saint Paul prêcha l'évangile dans la Galatie, dont Ancyre était la Métropole. « Il y fut reçu comme l'ange de Dieu et il régla que tous les jours d'assemblée on ferait une quête en faveur des pauvres. » Après son départ, les Galates oublièrent en partie ses préceptes : ils crurent devoir, pour être justifiés, s'asservir aux œuvres de la loi mosaïque, et ce fut alors que l'apôtre leur adressa cette belle épître qui fait partie du Nouveau Testament. Dans la première moitié du ɪvᵉ siècle, le pape saint Jules éleva l'église d'Ancyre, au nombre des églises apostoliques, ou fondées par les apôtres; c'est pourquoi les évêques d'Ancyre tenaient un des premiers rangs dans les assemblée ecclésiastiques... Plusieurs conciles y furent assemblés.

Sous le règne de Constantin, l'empire fut divisé en grands départemens, qui eurent, en Orient, le nom de *Diocèses*. Celui du Pont, *Diæcesis Pontica*, renfermait onze provinces; la Galatie était la seconde en ordre. Sous Théodose le grand, elle fut partagée en deux provinces. La première, dont le gouvernement était donné à un Consulaire, comprenait sept villes, suivant Hiéroclès, et dix, suivant le P. le Quien (*Oriens Christ.* I,455). Ancyre en était la capitale. La seconde Galatie était gouvernée par un *Præses :* elle avait neuf villes, et Pessinunte en était la capitale. La Galatie fut ravagée lors de l'invasion de Chosroès. En 625, Ancyre fut prise par les Persans qui s'avancèrent jusqu'à Chalcédoine; à la fin du septième et au commencement du huitième siècle, cette ville fut saccagée par les Arabes : le khalife Haroun Raschid la pilla et fit emporter à Bagdad (*Elmacin. Hist. Sarac.*), une inscription grecque qui était placée sur une des portes. Plus tard, un autre khalife, Al Mamoun, s'empara aussi de la métropole de la Galatie. Vers l'an 1085, les Turcs Selgioucides l'enlevèrent pour toujours à la domination des Césars de Constantinople; mais elle allait bientôt voir flotter sur ses murs les étendards des *Tectosages* de l'occident. Après avoir parcouru en vainqueurs les campagnes de la Galatie, les Croisés du Languedoc, les habitans de la cité de Toulouse, délivrèrent l'église apostolique de leurs vieux frères d'Orient. Raymond de Saint-Gilles entra à leur tête dans la métropole Asiatique des Gaulois, dans cette célèbre ville d'Ancyre, où tous les marbres étaient encore empreints du nom de ces mêmes *Tectosages* dont il guidait les fils vers de plus lointaines conquêtes.

Les croisés l'occupèrent, vers la fin de 1101, ou au commencement de l'année suivante. Ancyre portait alors, dans les chroniques du temps, le nom de *Castellum Ancras*. (Albert d'Aix. *Gesta Dei*, 328.) Maîtres de l'Asie-Mineure, en 1239, les Tatares s'emparèrent d'Ancyre.

Amurat I prit Ancyre en 1359.

Timour, ce fléau de Dieu, cet heureux guerrier que nous nommons Tamerlan, combattit et vainquit Bajazet dans la campagne d'Ancyre, le 27 Zilkadé, de l'an 804 de l'hégire, ou le vendredi 28 juillet de l'an 1402 de J.-C. La ville se rendit au vainqueur. L'un des fils de Bajazet, Mahomet Iᵉʳ, reprit Ancyre en 1415, et depuis cette époque elle est demeurée, jusqu'à nos jours, soumise au sceptre des Ottomans.

On a vu que les *Tectosages* avaient été suivis en Asie par deux autres tribus, les *Trocmi* et les *Tolistobojii.* On croit généralement que leurs noms provenaient de ceux de leurs chefs; mais il est possible que ces Gaulois fussent eux-mêmes *Tectosages*. Il faut remarquer d'abord que Florus écrit toujours (*édit. Lugd. Batav., ann.* 1655) *Tolostobojii*, et que Saumaise, dans ses commentaires sur cet auteur, adopte cette manière d'écrire ce nom de tribu, d'après les anciens manuscrits. «L'ancien nom de Toulouse, dit Roudil de Berriac, est clairement exprimé dans cette leçon.» Mais on trouve encore d'autres probabilités sur l'identité des *Tolistobojii* et des *Tectosages*, dans l'antiquité. La Table Théodosienne, ou la Carte de Peutinger, montre qu'il existait, dans le pays des premiers, une ville ou un canton appelé *Tolosocorium*, ou *Pays de Toulouse*. Ce lieu est mentionné sur la Carte, touchant à une route à l'est d'Amurium, et de cette manière : *Amurio* xɪ; *Abrostola* xxɪv; *Tolosocorio* vɪɪ. (*Ptol. de Bertius, Amsteld.* 1619. Voyez les cartes placées à la suite de cet ouvrage.) Ptolomée mentionne un lieu, ou plutôt un *pagus*, ou un canton, nommé Τολασταχώρα, dans la portion de la Galatie qui appartenait aux *Tolistobojii.* « Ainsi, dit M. de Berriac, l'existence d'une ville ou d'une contrée appelée *Tolosocorium* ou Τολασταχώρα, dans le pays des *Tolistoboges*, nous fait conjecturer, car on ne peut former que des conjectures sur un sujet si obscur, que les *Tolistoboges* étaient eux-mêmes *Tectosages*, et sortis des environs de Toulouse, et que pour transmettre à leurs descendans le souvenir de leur ancienne patrie, ils en donnèrent le nom à un lieu qui faisait partie de leurs conquêtes. » Les *Tolistobojii* seraient alors les mêmes que les *Tolosates*, que plusieurs géographes, tout en les comptant parmi les *Tectosages*, ont cru devoir distinguer du reste de la nation.

Je viens d'offrir quelques probabilités sur les *Tolistoboges ;* mais je ne les ai présentées que sous la forme du doute. Les hommes célèbres peuvent seuls donner à leurs conjectures une grande autorité. C'est ainsi que les historiens du Languedoc ont souvent, et avec raison, repoussé les opinions absurdes des écrivains qui les avaient précédés, et leur critique, judicieuse et sévère, excite encore notre admiration. Ainsi ces savans n'ont pu (*suprà* 46) adopter les idées des antiquaires sur l'arc de triomphe de Carpentras.

Cet arc mutilé, en 1640, par l'architecte du cardinal de Bichi, évêque de cette ville, fut enclavé dans les murs d'une cuisine. On doit, comme le dit avec beaucoup de raison, le savant Millin (*Voyage dans*

les départemens du Midi, IV, 127 et seq.), abandonner les conjectures frivoles de ceux qui ont voulu désigner le général pour lequel cet arc a été fait; elles ne pourraient rien nous apprendre; en vain M. Ménard, (*Académie des inscriptions* XXXII, 752) a voulu qu'il ait servi à consacrer la victoire de Septime Sévère sur Albinus; on peut croire seulement que les arcs d'Orange, de Cavaillon et de Carpentras, la porte de Saint-Chamas et les monumens de Saint-Remy doivent être à peu près du même temps. » « Maintenant, la démolition récente des bâtimens de l'évêché, permet de circuler autour du monument et de le voir de tous les côtés, dit M. Mérimée (*Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 201); il n'en reste qu'une voûte assez élevée, dont l'archivolte extérieure est soutenue par des pilastres cannelés, et des impostes d'ordre composite, plus riches qu'élégans. Aux quatre angles extérieurs des massifs, on remarque des tronçons de colonnes cannelées dont la base s'élève à peu près à moitié des pilastres, et repose sur un soubassement lisse. Les deux faces latérales de l'arc offrent chacune un bas relief représentant deux captifs attachés les mains derrière le dos à un trophée. Tout l'amortissement de l'arc, à partir du sommet de l'archivolte, est détruit..... On observe sur chaque face de l'arc de triomphe, deux costumes très-différens : l'un des captifs, sans barbe, est vêtu d'une tunique courte, à manches, boutonnée par devant et serrée par une ceinture; un grand manteau couvre ses épaules et tombe jusqu'à terre; sa tête est couverte d'un bonnet phrygien, et ses pantalons sont serrés autour des jambes par des courroies croisées. A côté de lui est un homme barbu, les bras et les jambes nues, n'ayant pour tout vêtement qu'une peau à longs poils, qui tombe jusqu'aux genoux par derrière et par devant, comme le *tabard* d'un hérant d'armes..... Auprès de chaque captif est une arme qui, je le présume, caractérise la tribu à laquelle il appartient; l'une est une hache à deux tranchans, l'autre un poignard courbe... Parmi les pièces des trophées, formées de carquois, de javelots, d'épées, on distingue deux cors semblables aux oliphants du moyen âge. »

Les savans Bénédictins, auteurs de notre histoire, mentionnent (*Suprà*, 46.) la *Voie Domitienne* et le *Forum Domitii*. La voie romaine qui traverse le département de l'Hérault, dans toute sa largeur, est considérée comme ayant fait partie de la *Via Domitia*. Elle porte d'abord le nom de *Cami de la Mounédo* (*Via munita*); plus loin, ce nom s'altère et devient *lou cami Moularés* ou *Mounarés*; elle traverse le Coulazou sur un pont tombant en ruines, nommé le *Pont-de-Bordelat*: elle se prolonge ensuite sur les territoires de Cournon-Terral et Cournonsec, et parvient sous les murs de Montbazin. L'Itinéraire d'Antonin et celui de Bordeaux à Jérusalem, placent sur cette voie, entre *Substantio* et *Cessero*, un lieu nommé *Forum Domitii*, à dix-huit mille romains de *Cessero*. » Cette distance conduit à Montbazin où passait, comme on l'a vu, la voie romaine et où, de plus, des vestiges d'antiquités que l'on rencontre fréquemment, confirment l'opinion émise à ce sujet par M. Thomas, (*Annuaire du département de l'Hérault*, 1820). Ainsi c'est à Montbazin qu'il faut fixer à l'avenir le point occupé autrefois par le *Forum Domitii*.

La Religion Druidique, dont les savans auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, font mention (*Suprà*, 47, 48, *et seq.*) fut celle des *Volkes Tectosages* et *Arécomiques*. Elle a dû subir de grandes modifications, surtout par le mélange des Celtes avec les Ibères. Ces changemens paraissent être indiqués encore par les monumens que j'ai découverts dans les Pyrénées. Des divinités dont le nom paraît attester une origine étrangère y reçurent les hommages et les vœux des Gaulois qui, sans abandonner encore entièrement leurs vieilles croyances, avaient cependant adopté et mélangé aux mythes de la Celtique, ceux de l'Espagne, de la Grèce et de Rome.

Les *Druides* furent les prêtres des Celtes; on leur a attribué une science étendue en morale, en physique, en astronomie, en médecine. Ils n'écrivirent point sur la religion dont ils étaient les ministres. Les auteurs grecs et latins ont recueilli quelques notions sur les Druides, mais elles sont très imparfaites. George Frich a fait, en 1744, le catalogue des nombreux volumes écrits sur eux, par les modernes, et l'on pourrait ajouter aujourd'hui beaucoup à cette liste. Néanmoins, pour les connaître, il faut avoir recours encore aux Grecs et aux Latins.

Diodore de Sicile (lib. v. 212.), a traduit le mot *Druides*, Δρυίδαι, par celui de *Saronides*, sans doute, dit Freret (*Académ. des Bel.-Lett.* XXIV, 400, 401.), d'après d'autres écrivains grecs qui, croyant le nom des *Druides* dérivé, comme il parait l'être, du culte du chêne, Δρῦς, ont pensé qu'on pourrait se servir de celui de Σάρον qui, dans quelques dialectes, avait le même sens. Quand au titre de *Semnothées*, que leur donne Aristote (*In Magic. ap. Diog. Laert, in Prœmio*, I.), il indique leur profession d'honorer les dieux. Suivant Strabon (*Géogr.* IV.), il paraitrait que les hommes les plus honorés en Gaule, et qu'il divise en trois classes, appartenaient tous à l'association Druidique. Les premiers étaient les *Druides* proprement dits, qui en outre de la connaissance de la nature étudiaient la philosophie morale, πρὸς τῇ φυσιολογίᾳ καὶ τὴν ἠθικὴν φιλοσοφίαν ἀσκοῦσι; les seconds, étaient les *Vates*, qui unissaient à l'étude de la nature, la pratique des choses saintes, ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολόγοι; enfin les Bardes, à la fois chantres et poètes. Pline (lib. IV) fait venir le nom des *Druides* du mot grec Δρῦς, un chêne. D'autres, et sans doute avec plus de raison, ont cherché, dans la langue celtique, l'étymologie de ce nom, et spécialement dans les mots *dar*, *derou*, qui signifient un chêne, dit Freret. Ici il y a une identité parfaite entre l'origine de ce mot, soit qu'on la tire de la langue

des Hellènes, soit qu'on la trouve dans celle des Gaulois. Mais Fréret abandonne ces deux étymologies. Il lui semble que le nom des *Druides* doit venir de la principale fonction de ces prêtres qui étaient considérés comme les seuls interprètes des Dieux, comme les seuls mortels dont ils écoutaient la voix, et à qui ils déclaraient leurs volontés, ainsi que Diodore l'annonce, leur donnant même l'épithète de *théologiens*. « Dans les monumens gaulois du ve et vi^e siècles, cités par Davies, le nom des *Druides* est *Derouyd* au singulier, et *Derouyden* au pluriel. Ce nom est formé sur deux racines celtiques, *Dé* ou *Di*, (*Deus*) et *Roud* ou *Rhouidd*, (*loquens*), participe du verbe *Raidim* ou *Rhouiddim*, parler, converser. *Derouyd* signifierait donc *celui qui parle avec les Dieux*, qui est leur interprète, et Θεολόγος, *théologien*, en serait la traduction littérale. »

La morale enseignée par les Druides, aux Gaulois, fut basée sur trois articles principaux : — *Honorer les Dieux ; — Ne point faire de mal ; — S'exercer à acquérir la bravoure.* Ces prêtres ajoutaient aux trois préceptes qui viennent d'être rapportés, et qui sont fertiles en conséquences, le dogme de l'immortalité de l'ame. Diodore de Sicile (lib. v.), assure que les Gaulois étaient peu attachés à la vie, parce que, dit-il, ils ont embrassé l'opinion de Pythagore qui croit que les ames sont immortelles, et qu'après un certain nombre d'années, elles entrent dans de nouveaux corps. De là vient que lorsqu'ils brûlent leurs morts, ils adressent à leurs parens et à leurs amis qui ne sont plus, des lettres qu'ils jettent dans les flammes du bûcher, comme s'ils devaient les recevoir et les lire. « Les Druides, dit Ammien Marcellin, unis, ainsi que Pythagore l'ordonne, par les liens d'une union fraternelle, s'élevèrent jusqu'aux connaissances les plus sublimes, et regardant avec mépris les choses humaines, annoncèrent l'immortalité de l'ame. »

Les écrivains de l'antiquité ont confondu les dieux des Gaulois, avec ceux des Grecs et des Latins. Ils leur ont donné les mêmes noms, les mêmes attributs. Cependant la théogonie gauloise dut être bien différente de celle des peuples de l'Hellade et du Latium. César dit, il est vrai, qu'ils honorent, par-dessus tout, le dieu Mercure, et ensuite Apollon, Mars, Jupiter, Minerve, et qu'ils croient descendre de Pluton... Mais César donne aux divinités des Gaulois, les noms de celles de la Grèce et de Rome, sans doute parce qu'il avait remarqué, dans quelques-unes des attributs ou des symboles, pareils à ceux des divinités de sa patrie. Les dieux des Gaulois devaient d'ailleurs être bien inconnus chez les autres peuples, puisque Lucien, dans un de ses dialogues, fait dire à Mercure qu'il ne sait comment s'y prendre pour inviter ces dieux à se trouver à l'assemblée des autres, car ne sachant pas leur langue, il ne peut ni les entendre ni se faire entendre d'eux. Les auteurs et les monumens nous ont fait connaître une partie des dieux des Gaulois ; tels sont Abellion, Belenus, Cailarus, Cernunnos, Dolichenius, Esus, etc., et mes recherches dans les Pyrénées ont beaucoup ajouté à cette série.... Suivant César, les Gaulois étaient extrêmement superstitieux : ceux qui étaient dangereusement malades et ceux qui se trouvaient exposés à des périls, immolaient des victimes humaines, ou promettaient de les immoler, et pour cela ils se servaient du ministère des Druides. Ils croyaient qu'on ne pouvait obtenir des dieux la conservation de la vie d'un homme, qu'en sacrifiant un autre homme à sa place.... Ils étaient persuadés que le supplice des brigands et des assassins était agréable aux dieux, et c'étaient ceux-là qu'ils faisaient mourir ; mais lorsqu'ils n'avaient pas de coupables à immoler, ils versaient le sang des innocens.....

Ces sacrifices sont sans doute horribles : mais il est peu de nations antiques où on ne retrouve des traces de superstitions pareilles. Les Phéniciens, ainsi que toutes les colonies de Tyr et de Carthage, les Grecs et les Romains, répandirent aussi le sang des hommes en l'honneur de la Divinité.

De nos jours, on a cru retrouver partout les autels sur lesquels les Gaulois offraient des sacrifices ; mais les *Dolmen*, désignés vulgairement sous le nom d'*Autels Druidiques*, ne sont apparemment que des tombeaux. Dans plus de cinquante qui ont été ouverts devant moi en Quercy, dans l'Albigeois, le haut Languedoc, etc., on a toujours trouvé des ossemens humains, quelques vases grossiers façonnés en terre cuite, des haches en cailloux, et des dards en silex.

Les *Dolmen* où l'on retrouve le plus souvent ces armes, ne sont, apparemment, comme je l'ai dit, que des tombeaux. Ils forment une chambre sépulcrale qui a été quelquefois recouverte d'un amas de terres rapportées ; quelquefois encore, comme dans la forêt du Bretou, près de Montricoux en Quercy, les *Dolmen* occupent le sommet des *Tumuli* ou buttes funéraires. Ceux qu'on a retrouvés dans les Pyrénées ne paraissent pas avoir été élevés pour un usage religieux.

Plusieurs nations, différentes d'origine, de mœurs et de langage, se sont rencontrées dans les Pyrénées, et ont porté dans ces montagnes leurs croyances diverses.

Peuplé sans doute par des colonies parties des bords méditerranéens, et surtout par des tribus Africaines, le midi de la Péninsule eut, à une époque très-reculée, des habitans qui se sont étendus, non seulement sur ses côtes, mais de proche en proche, jusqu'à cette longue chaîne qui couvre l'Isthme Gaulois et que pressent les deux mers. Bientôt les descendans des navigateurs de Tyr s'établirent sur toutes les côtes méridionales ; le détroit de Cadès ouvrit pour eux l'Atlantique, et les trirèmes Phéniciennes, se hasardant dans la grande mer, abordèrent dans les ports de la Cantabrie, avant de reconnaître les terres des Vénètes, d'aller en Albion, et de pousser jusqu'à Thulé leurs courses aventureuses.

Des Grecs s'établirent aussi sur les côtes des deux Sinus Gaulois : et peut être faut-il rapporter à cette époque lointaine, et le nom que portent encore nos montagnes et l'hellénisme du langage vulgaire, et les homonymies géographiques qui nous étonnent aujourd'hui et qui sont trop nombreuses pour être l'effet du hasard; monumens précieux, dont la date ne peut être déterminée, et qui remontent à des temps sur lesquels les sciences historiques n'ont pas encore étendu leurs conquêtes.

On a dit, dans des temps modernes, que les Ibères avaient traversé les Pyrénées et fondé des villes jusque dans nos plaines. Mais il est probable que les habitans de l'Espagne, après avoir franchi ces monts, ne durent pas se hasarder au loin dans une contrée traversée par de grands fleuves, et couverte d'épaisses forêts. Ils occupèrent une portion du revers septentrional et pénétrèrent dans les vallées en suivant le cours des fleuves qui s'échappent de la grande chaîne. Suivant quelques écrivains, ils y rencontrèrent les Celtes déjà établis; selon d'autres, ils en furent chassés par les nations du Nord.

Le nom des Celtes se mêle aux plus anciennes notions historiques, aux mythes religieux même et aux souvenirs d'Alcide, de cet Alcide qui avait planté de ses puissantes mains, à l'extrémité de la Péninsule, les colonnes célèbres auxquelles on donna son nom.

Diodore montre Hercule construisant dans la Gaule les murs d'Alesia, et cédant à la beauté de la fille d'un roi des Celtes.

Une autre tradition place aussi Alcide aux premiers temps de la Gaule, et le fait chef de ces colonies helléniques qui ont porté leur langage dans nos contrées. Selon Ammien, les Doriens ayant suivi l'ancien Hercule, vinrent habiter les lieux voisins de l'Océan, et c'est dans ces lieux, c'est dans l'Aquitaine que nous retrouvons encore aujourd'hui et *Sestos* et *Abydos*, et *Scyros* et *Samos*, et de nombreuses familles de mots, purement grecs, ou évidemment dérivés de la langue des Hellènes.

On a remarqué depuis long-temps le grand nombre de mots grecs, ou dérivés du grec, qui existent dans les divers dialectes en usage dans les contrées situées entre la Garonne et les Alpes. L'historiographe Dupleix, né dans la Novempopulanie, en avait formé un lexique qui contenait, disait-il, près de douze cents mots. J'ai pu en former un autre qui est inséré dans les notes du tome Ier de l'*Archéologie Pyrénéenne*. Dans toute la Gascogne, en exceptant néanmoins l'arrondissement de Bayonne, peuplé presqu'entièrement de *Basques*, ou plutôt d'*Escualdanac*, dans le Languedoc et la Provence, on s'aperçoit très-facilement de ce que j'ai nommé l'*hellénisme du langage*, et souvent les formes grammaticales de l'idiome vulgaire, ont avec les formes grammaticales des Grecs une sorte de ressemblance qui ne paraît pas fortuite. J'en ai donné (*Statistique Générale des départemens Pyrénéens*, II, 295) un exemple que je crois devoir rapporter ici :

« Dans le dialecte du Béarn, le parfait du verbe *être*, parait entièrement d'origine grecque et pris de l'aoriste deuxième du verbe ἵστημι, et du verbe εἰμί,

Que estei *fui* ἔστην | Ces temps s'emploient souvent
Que estès *fuisti* ἔστης | dans le sens de *steti*, *stetisti*,
Que estè *fuit* ἔστη | *stetit*.

Que estem *fuimus* ἔστημ-εν
Que estets *fuistis* ἔστητ-ε
Que esten *fuerunt* ἔστη-σαν

« Ces deux dernières personnes rappellent entièrement la seconde du pluriel de l'impératif du verbe εἰμί, ἦτε, et la troisième du duel ἤστην — *Ei*, en béarnais, *il est*, rappelle la seconde personne εἶ, *Eièm*, y sommes-nous ? — ε-ι-ἶτε, seconde personne. — ε-ι-εν, *Iti*, vas-y. — ἴθι, vas. »

« Les Gaulois, dit Plutarque, (*in vit. Camil.*) étaient une nation celtique. Leur trop grande multitude les obligea de quitter leur pays qui ne pouvait plus les nourrir, et ils cherchèrent des terres plus fertiles. On comptait parmi eux plusieurs millions d'hommes armés. Les uns allèrent du côté de l'Océan septentrional, passèrent les monts Riphéens et occupèrent les extrémités de l'Europe. Les autres s'établirent entre les Alpes et les Pyrénées. »

Ces derniers se trouvèrent en présence des peuples de la Péninsule.

Là aussi se rencontrèrent les divers systèmes religieux créés dans le Midi, et ceux qui étaient originaires des contrées lointaines d'où les Celtes étaient venus jusques dans nos montagnes. Les poètes placèrent souvent dans le midi de l'Espagne, dans la Bétique et la Turdétanie, où sans doute les premières colonies Africaines abordèrent, ces champs fortunés où les ames des héros et des sages allaient jouir d'une éternelle félicité. De cette contrée si fertile furent apportés jusqu'à nos Pyrénées des mythes dont l'origine n'a pas encore été reconnue. Les génies de l'Anas et du Tage reçurent des adorations jusqu'en-deçà de l'Ebre, et le culte des dieux de l'Atlas vint se mêler au culte qu'obtinrent bientôt nos montagnes. Endovellic et beaucoup d'autres déités locales furent vénérées jusques aux confins des Pyrénées. Vêtus d'un *sagum* noir et velu, la tête couverte d'un casque de fer que surmontaient des panaches d'une couleur éclatante, armés de courtes épées, d'un poignard, de dards à crochets, et couverts de boucliers, les uns longs et légers, les autres courts et arrondis comme ceux des Africains, les jambes ornées de kremides tissues de poil, les Ibères rendirent des hommages à leurs dieux, éxécutèrent, même en Aquitaine, des danses sacrées autour de leurs autels, et leur offrirent des victimes. C'est là qu'ils faisaient ce vœu, que les plus braves des Gaulois observaient aussi, de mourir avec le chef qui les avait guidés sur les champs de bataille.

Tyr avait jeté des comptoirs sur toutes les côtes

d'Espagne, où ses navigateurs venaient échanger, contre de l'argent et de l'or, du fer et du cuivre, métaux plus utiles. Elle forma par elle-même, ou par ses colonies, des établissemens durables dans la Péninsule. Ces Phéniciens qui les premiers, selon un poète, fixèrent par des signes durables les accens fugitifs de la parole, influèrent puissamment sur le culte des Espagnols, et introduisirent peut-être dans l'Ibérie, leur vénération pour ces *Bethels*, ces pierres brutes, élevées en monumens, que l'Orient révérait et que les Gaulois aussi environnèrent d'hommages. Ils y portèrent les statues de leurs divinités aux longues ailes, de Jupiter Ammon, d'Isis et des Déesses Mères, ainsi que celle de leur Hercule, plus ancien que l'Alcide des Grecs. Ainsi, par les colonies de Sidon et de Tyr, les Celtes, parvenus jusqu'aux Pyrénées, se trouvèrent en rapport, eux encore à demi barbares, avec la plus antique civilisation, avec les auteurs des créations les plus nobles, avec ces hommes qu'Homère a salués du titre de *grands artistes*, et que le fils du Roi-prophète chargea du soin de bâtir le temple de Jéhovah.

Carthage, en fondant une ville de son nom dans la Péninsule, y assura le triomphe de ces rites sanglans dans lesquels elle immolait des enfans à Saturne. La victoire de Gélon abolit cette coutume barbare à Carthage; mais les colonies se conformèrent-elles en cela aux nouvelles lois de la métropole? Les Celtes aussi offraient comme je l'ai dit, la vie des hommes à la divinité, et ce ne ne fut pas sur ce point qu'il y eut un combat entre les deux systèmes religieux; peut-être même les Gaulois empruntèrent-ils aux Phéniciens cette coutume barbare.

La mythologie des Grecs établis sur les côtes de l'Espagne et de la Gaule ne différait pas sans doute de celle de leurs compatriotes. Elle commençait à l'union d'Uranus ou du Ciel avec la Terre, et finissait au retour d'Ulysse à Ithaque. Elle formait un ensemble complet. Homère et les travaux de la statuaire et de la glyptique ont montré combien ces mythes gracieux et sublimes étaient favorables aux arts dépendant de l'imagination et du dessin.

Venus des terres lointaines, les Celtes apportèrent un culte qui n'avait que de faibles rapports avec ceux des peuples établis dans la Péninsule et sur le revers septentrional des monts. Possesseurs de ce sol que recouvraient des bois immenses, de vastes lacs, de larges fleuves, que couronnaient au loin les cimes glacées des rochers pyrénéens, ils retrouvèrent dans le chêne de nos forêts le symbole d'Esus; dans la voix de l'orage, celle de Taranis. Les amas d'eau, à la bleuâtre transparence et réflétant les feux du ciel, furent pour eux le séjour sacré de divinités protectrices; dans la première ferveur de ce culte, l'or fut offert aux lacs sacrés; et si on ne leur en fit pas toujours hommage, c'est qu'il devait briller sur les casques et les boucliers, sur les chars de guerre et sur le front des rois.

La religion druidique fut l'une des plus sublimes créations de l'enfance des sociétés. Fondée sur la nature, sur les propriétés des élémens, sur le sentiment admiratif qu'inspire la vue des merveilles de l'univers, elle reconnut un Grand Être, supérieur à tout ce qui existe, dispensateur de la vie et de la fécondité. Elle adopta, ou elle fit naître ce principe brillant qui n'admet dans le monde aucune combinaison, aucun assemblage qui ne soit dirigé par une intelligence. Elle annonça l'immortalité de l'âme, et, après une vie passagère, de longues tortures pour les méchans, et une immortelle félicité pour ceux qui auraient toujours honoré les dieux, évité le crime, et combattu avec vaillance.

A l'époque où les Celtes apparurent dans nos contrées, il s'opérait une de ces migrations qui ont quelquefois changé l'aspect de la terre. Une grande armée, formée de tribus diverses, allait conquérir au loin de nouvelles demeures. A l'avant-garde paraissaient les Celtes, et surtout ceux que l'on distinguait par le nom de Volces; à leur droite étaient les Aquitains: derrière eux marchaient les Belges qui s'habituèrent dans les régions situées entre la Marne et le Rhin. Les petites peuplades Ibériennes qui avaient franchi les Pyrénées, ou qui s'étaient établies dans les vallées septentrionales, furent refoulées au-delà des monts ou se soumirent à leurs vainqueurs, et l'on vit bientôt le culte Druidique porté par la victoire jusqu'au Promontoire sacré, jusqu'aux extrémités de la Péninsule. Devenus par la force des armes les maîtres du territoire, les Celtes s'unirent avec les anciens habitans, et du mélange des deux peuples se forma la nation des *Celtibères*, qui, de ce côté, couvrit d'une puissante ligne de défense les grandes associations des Volces et des Aquitains.

Cette pensée si grande, si poétique, qui donnait à chaque objet, à chaque partie de la matière une intelligence, peupla de déités le pays gaulois. Les hauts lieux, les forêts, les amas d'eau, furent surtout l'objet d'une vénération particulière. Les Celtes, voisins des Pyrénées et des rochers du Cebennus, contemplèrent avec respect les masses imposantes que présentent ces montagnes, les épaisses forêts qui en couvrent les déclivités, les fleuves qui y prennent naissance, les sources salutaires qui en découlent et les métaux que leurs flancs recèlent. Ils divinisèrent ces vastes soulèvemens des couches supérieures du globe, honorant ainsi, dans quelques-unes de ses parties les plus remarquables, la Nature, cette déesse antique, qui, par la bouche de ses prêtres, disait: *Je suis tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera, et nul mortel n'a pu lever le voile qui me couvre;* vierge myrionime qui, suivant un de ses adorateurs, *était une et toutes choses.*

Au centre de la grande chaîne des Pyrénées règne une sommité qui n'est égalée par aucune autre; les peuples modernes lui ont donné le nom de *Maladetta.* Des monts entassés sur sa base sort le plus beau fleuve

de l'Aquitaine ; sur sa cime, resplendissante de glaciers éternels, se dresse, en obélisque immense, le granit du Pic de Nethon : nul homme n'a pu gravir ses parois et s'asseoir à son extrémité tranchante, qui déchire les nuages rapides et qui brave la foudre. Là, les pâtres du voisinage croient voir quelquefois le Génie du mal appelant la tempête et versant sur nos plaines les longs torrens d'une grêle dévastatrice. Les Gaulois adorèrent le Pic de Nethon, et des bords du Sinus Cantabrique aux rivages voisins d'Illiberris, ils consacrèrent un culte aux Génies des montagnes. *Averanus*, *Dunsion*, *Ageion*, *Boccus* et un grand nombre d'autres furent révérés. Le temps n'a pu nous ravir la mémoire des hommages offerts à toutes ces déités pyrénéennes, et c'est aux pieds des monts d'*Averan*, de *Boucou*, de *Bassioue*, que la science a, de nos jours retrouvé une partie des autels qui leur furent élevés.

C'est non loin de ces monts, au fond d'une vallée pittoresque qui porte le tribut des eaux qui la fécondent dans cette autre vallée qu'arrose le grand fleuve pyrénéen, que s'élève la colline de *Peyros-marmès*. Sur la partie la plus haute on a creusé une enceinte carrée : des autels y furent jadis placés, et le respect des peuples voisins les environne encore. Consacrés autrefois aux Dieux des monts, ils obtiennent les hommages des descendans de ceux qui les élevèrent. En passant devant eux, il faut encore couper une branche d'arbre, il faut encore prononcer une prière et jeter en offrande la religieuse branche sur les vieux monumens. Cette branche est celle des *supplians* que Thésée, à la tête des enfans que le sort avait choisis pour aller en Crète avec lui, vint offrir à Apollon ; c'est la branche que portaient les Juifs infidèles lorsque, tournant leurs regards vers l'Orient, ils adoraient le soleil ; c'est le même rameau que les Egyptiens et les Perses tenaient dans leurs mains en s'approchant des temples. Ainsi, dans les parties les plus ignorées de nos montagnes, existaient, et existent même encore, des pratiques religieuses que l'Asie et la Grèce ont connues dans ces temps reculés dont près de trente siècles nous séparent.

Le culte des arbres ne fut pas moins célèbre que celui des hauts lieux. Esus, le grand Être, le dieu suprême des Gaulois, était révéré sous la forme d'un chêne aux rameaux élancés. Un seul arbre suffisait pour représenter à la fois cent divinités adorées par les Celtes.

Dans les Pyrénées, et dans les montagnes que le Pic de Nore domine, et sur les flancs du Cebennus, de vastes forêts furent consacrées, ainsi que l'était celle de Marseille. Dans nos plaines, les bois étaient un objet de vénération et de culte. Les Druides les habitaient, et, dans leurs vastes solitudes, ils étudiaient les phénomènes de la nature, ils initiaient les jeunes hommes aux mystères d'une merveilleuse théogonie, ils y appelaient enfin la population tout entière alors qu'il fallait recueillir le Gui de chêne, ce rameau d'or des Gaulois.

Dans les antiques forêts qui couvraient les bords de la Save et du Tarn, on a souvent répété la cérémonie durant laquelle le Gui de chêne, coupé avec une serpe d'or et recueilli dans un *sagum* d'une éclatante blancheur, était distribué à la foule pieuse qui se pressait dans ces lieux reculés. Mais elle dut être non moins imposante la pompe sacrée destinée à offrir aux Dieux de la Celtique l'or recueilli dans le lit des torrens, et celui que les Tectosages vainqueurs rapportèrent dans l'antique *Tolosa*, leur patrie.

Près de cette métropole des Volces existait un lac, un palus sacré. C'est là que toutes les tribus du voisinage venaient présenter aux immortels le sacrifice des métaux les plus précieux. Fiers de leurs exploits, des Celtes Tectosages étaient revenus dans la contrée qui les avait vu naître. Les trésors des nations subjuguées paraissaient parmi les trophées de ces héros. Oubliant l'un des préceptes de la religion de leurs pères, ils n'en firent pas hommage à Belenus, et bientôt une cruelle maladie vint moissonner leur courageuse élite. Interprètes des volontés du ciel, les Druides s'assemblent, ils prescrivent l'abandon de ces richesses perfides ; l'or des vainqueurs est précipité dans le Lac de Toulouse ; une expiation solennelle a lieu, et Belenus rend bientôt la santé au peuple qui l'avait offensé.

Confiés aux profondeurs du palus sacré, ces monceaux d'or n'excitaient ni l'envie ni la cupidité des Gaulois ; ils y ajoutaient même chaque année par de nouveaux dons. Long-temps après, Rome étendit au loin ses conquêtes et *Tolosa* fut comptée au nombre des villes alliées de la République. Bientôt les Cimbres accoururent, et Cépion, chef des Romains, crut devoir profiter des divisions excitées par l'approche de l'ennemi. Maître de *Tolosa*, il en profana les temples, et il fit retirer du lac de cette ville les trésors qui y avaient été offerts à Belenus. Mais une horrible fatalité était attachée à ces richesses : Cépion fut vaincu, et de ses légions si nombreuses, à peine resta-t-il dix soldats pour aller raconter dans Rome une si grande infortune. Lui-même, poursuivi comme sacrilége, mourut pauvre et délaissé. Dans la suite, pour désigner un homme infâme et malheureux, les Gaulois comme les Romains s'écrièrent : *Il a de l'or de Toulouse !!*

Nous avons indiqué la présence des Romains dans nos contrées. Après de longs combats, ils en devinrent les maîtres, et la mythologie gauloise dut céder à la théogonie des vainqueurs, ou s'identifier en quelque sorte avec elle. Dans les *Peulvan*, dans les *Kromlech* de Belinac, chez les *Cadurci ;* de Vieux, d'Alban, de Malves, chez les *Albienses* et les *Volces*, les vainqueurs virent de *grands simulacres* des dieux de la Celtique. Ces dieux, ils les confondirent avec ceux qu'ils adoraient, et sur les rapports les plus futiles, ils proclamèrent l'identité des deux systèmes religieux.

Cependant Cicéron dit que le culte des Gaulois

était différent de celui de tous les peuples ; il avance même que leur religion consistait dans l'obligation de combattre celle des autres nations et de faire la guerre à tous les dieux immortels. « On a vu les Gaulois, dit-» il, quitter autrefois leur patrie et traverser d'im-» menses contrées pour aller attaquer Apollon Py-» thien jusques dans son temple de Delphes. C'est cette » nation si sainte, qui osant mettre le siége devant le » Capitole, entreprit d'assiéger Jupiter lui-même.... »

Mais, il faut l'avouer cependant, dans nos contrées méridionales, sur les côtes des deux Sinus, les dieux de la Grèce et de Rome n'étaient pas inconnus. Alors que César entreprit la conquête de la plus grande partie de la Gaule, les colonies Helléniques y avaient depuis long-temps apporté leurs mythes, leur théogonie; les Romains, que le commerce attirait, s'étaient occupés déjà de l'introduction de leur culte, comme un moyen de rendre plus traitables les hommes avec lesquels ils entretenaient des relations avantageuses. Ainsi, dans les régions que traverse l'immense chaîne des Pyrénées et que bornent les deux mers, les dieux de la Grèce et du Latium avaient des autels, et à leur adoration se mêlait peut-être celle des déités de la Phénicie et de Carthage, et sans aucun doute, celle des génies protecteurs des *Vettons*, des *Arebaci*, et des *Celtibères*.

La fortune avait secondé les efforts du grand Pompée; les restes fugitifs des légions de Sertorius cherchaient un asile dans les lieux les plus sauvages, sur les monts les plus escarpés. Ces soldats occupaient les cimes des Pyrénées, les vallées glacées de l'Asto, les arides déserts que domine le Pic de Nethon. De ces positions formidables, ils s'élançaient sur la Gaule et y portaient le ravage et l'effroi. Pompée traita avec eux; il les fit descendre dans les plaines que féconde le fleuve qui sépare les Celtes des Aquitains; il leur assigna des demeures; il les réunit en corps de tribu, et, de proche en proche, les *Vettons*, les *Arebaci*, les *Celtibères*, et d'autres, peut-être, s'étendirent jusques à une médiocre distance de *Tolosa*. Ils adoptèrent les mœurs romaines; mais ils n'abandonnèrent pas le culte de leurs dieux protecteurs, et peut-être doit-on compter parmi ces derniers, et *Aherbelste*, et *Xuban*, et *Illumber* et *Alcas*, et un grand nombre d'autres dont nous avons retrouvé les monumens.

Tandis que, dans plusieurs portions de la Gaule, le Druidisme cédait à l'influence des vainqueurs, les vastes contrées sur lesquelles *Tolosa* exerçait encore une haute influence, voyaient s'établir une autre religion, incohérent mélange des systèmes pieux, des cultes de vingt peuples divers. Esus eut encore des adorateurs; les lacs, les bois furent toujours révérés; *Divona* fut encore vénérée par les *Bituriges Vivisci;* de la réunion de six arbres on fit un Dieu qui reçut de nombreux sacrifices *. Le hêtre, qui pare de sa verdure les déclivités des monts, eut des autels. Les marbres antiques que nous possédons encore rappellent le culte rendu, en même temps, dans nos villes, à Jupiter, à Mercure, à Diane, à Silvain, à Hercule, à la *Grande Mère*, à Minerve, qui, dit-on, eut un temple à Toulouse, cité que son amour pour les lettres, plus encore que le culte qu'elle rendait à cette fille de Jupiter, fit saluer du titre de *Palladienne* par les poètes de l'antiquité. Mais à ces déités étrangères on associa les Dieux de nos montagnes, et les Génies de nos fleuves, et cette innombrable série de Déités locales dont les autels, retrouvés depuis peu d'années, existent encore dans nos vallées, ou décorent les longues galeries de ce Musée que Toulouse consacre aux glorieux souvenirs de son antique existence.

Qui nous dira les mythes d'*Andli* et de *Barsa*, de *Sirona* et de *Lahe*, déesses adorées dans notre vieille Aquitaine? Les cantiques sacrés que l'on entendait répéter autour de leurs autels, sont-ils oubliés pour toujours, ou les avons-nous retrouvés dans ces ballades, dans ces chants encore conservés par les vieillards? Nous le croyons; toute espérance n'est pas encore éteinte, et l'*Hymne des Borouch* nous révèle peut-être l'une des plus précieuses traditions galliques et pyrénéennes.

Plusieurs déités présidaient aux sources salutaires de la sauvage vallée de Luchon; *Astoillunus*, dont le nom est incontestablement étranger, fut peut-être le dieu de notre Val de l'*Asto*. L'origine de *Baicorrix* est-elle gauloise, ainsi que l'indique la dernière syllabe de son nom? *Eteioi*, *Edelat*, *Expercen*, *Arardus* doivent-ils être comptés parmi ces *Dei locales* qui peuplaient le monde romain, ou plutôt ne devons-nous voir en eux que ces anciens génies adorés par les Celtes et par les Aquitains, et qui présidaient à chaque portion du monde physique? Intelligences que l'on retrouvait à chaque pas, que l'on invoquait à tout instant.

Leherennus fut l'*Arès*, le Mars de l'Aquitaine. *Heliougmouni* réunissait en lui les attributs du dieu Soleil, et de Diane, ou de la Lune. *Iscitus* n'est connu que par les monumens sur lesquels, dans la haute vallée de Larboust, on inscrivit son nom. *Gar* est peut-être ce mont escarpé situé à l'extrémité septentrionale de l'étroite vallée d'où s'échappe la Garonne, et que l'on déifia, comme l'*Averan*, la *Serre de Bouc*, et le *Col de Bassioue*. *Teotani*, *Aereda*, ont une origine gauloise; *Baesert* a laissé son nom aux lieux où il fut adoré, et où nous avons retrouvé l'un des marbres qu'on lui consacra; mais *Abellion* ne doit pas être compté au nombre des déités topiques: ce fut, sans doute, l'un des plus puissans génies vénérés par l'association des peuples venus dans nos contrées. Ses autels, conservés encore, apparaissent, non seulement sur les montagnes et dans les vallées voisines des *Thermes Onesiens*, mais on les retrouve jusqu'au pied des côteaux voisins de *Calagorris;* ainsi, son culte embrassait presque tout ce vaste espace qu'occupèrent, en Gaule, les *Vettons*, les *Arebaci* et les *Celtibères*.

* *Sex Arbori Deo.*

Les *Maîtresses* ou les *Dames des Auscitains*, et les *Déesses Maires*, furent adorées dans la Novempopulanie et dans la Province romaine.

Tutele eut un temple à Bordeaux et des autels en cent lieux différens : son culte fut uni à celui d'*Ussubius*, génie local d'une station romaine.

Les Déités *tutélaires* que nous avons retrouvées à chaque pas, n'étaient point, sans doute, différentes des divinités *indigètes* ou *topiques* : tantôt elles avaient un sexe, tantôt un autre, et les inscriptions leur donnent quelquefois le titre de *dieu*, quelquefois celui de *déesse*; mais le plus souvent elles gardent à ce sujet le secret des sanctuaires; et sans doute il y avait quelque chose de mystérieux dans cette qualité qui n'était point indiquée sur les monumens.

Parmi les divinités étrangères dont le culte fut le plus célèbre au pied de nos montagnes, il faut compter celui de Vénus. Son temple s'élevait sur les bords de la Méditerranée; les navigateurs le saluaient alors qu'ils l'apercevaient se détachant du groupe des hautes montagnes qui dominent les champs de *Ruscino*; ils appendaient des offrandes à ses hautes colonnes, alors qu'échappés aux dangers des mers, ils abordaient sur les rivages fertiles possédés par les petites tribus soumises, dit-on, à la puissante association des *Volcæ Tectosages*.

Dans le midi des Gaules, malgré le mélange des traditions religieuses de tant de tribus diverses qui y étaient accourues de différentes contrées, on n'offrait, vers les derniers temps de la République, un culte et des hommages, qu'aux déités, aux génies que l'on supposait en-dehors de la matière ou présidant aux destinées de chacune de ses parties. Le spiritualisme des Gaulois et le panthéisme de quelques autres peuples, partageaient les croyances des habitans des monts pyrénéens et des contrées voisines. La flatterie vint, comme je l'ai dit, leur donner un dieu nouveau, et ce dieu ce fut le plus heureux des Triumvirs, Octave, non moins coupable que ceux qui avaient d'abord partagé sa puissance, mais qui, resté seul, était devenu l'arbitre et le maître du monde romain.

Ce fut dans l'une de ces villes que quelques géographes donnent aux *Volcæ Tectosages*, ce fut dans Narbonne, la première des colonies fondées par le sénat, le boulevard de la République dans nos contrées, que l'on vit un autel s'élever pour Auguste : des prêtres y furent attachés, des sacrifices solennels y eurent lieu chaque année, et pendant long-temps cet autel, qui existe encore, fut environné d'hommages et rougi par le sang des victimes.

Bitteris imita l'exemple de Narbonne, et eut comme elle ses *Sevirs Augustales*, son collége de prêtres attaché au culte de celui qui avait livré Cicéron à l'implacable vengeance d'Antoine.

Les *Bituriges Vivisci* élevèrent de même un autel à Auguste, mais ce monument fut consacré aussi au *Génie de la cité* *, et ils unirent le culte du fondateur de l'empire à celui du dieu particulier de *Burdigala*.

* *Augusto sacrum et Genio Civitatis Bit. Viv.*

Suivant l'exemple des régions voisines, les habitans du *Vicus Aquensis* * consacrèrent un monument à la *Divinité d'Auguste*. Dans quelques autres localités on joignit, comme à Bordeaux, l'adoration du génie de la contrée à celle de l'empereur.

Le culte des génies était très-répandu : chaque lieu, chaque particulier avait le sien. Nos vieux marbres, les autels que nous avons retrouvés, en ont fait connaître un grand nombre; ils formaient une classe à part, parmi les dieux indigètes ou topiques. On connait, par une inscription encore conservée, celui de l'un des cantons de la contrée qu'occupent aujourd'hui les *Escualdunac*, peuple antique sur l'origine duquel on a publié tant de systèmes absurdes, tant de conjectures hasardées.

En élevant des autels à Auguste, encore vivant, on avait atteint le dernier degré de la bassesse et de la flatterie; on avait frappé de mort la vieille foi des peuples. Bientôt on poussa plus loin encore l'oubli de ce sentiment religieux qui avait créé les cultes, inspirés quelques fois par la crainte, mais le plus souvent par la reconnaissance et l'amour. Il passa en coutume que chaque empereur devait jouir après sa mort des honneurs de l'apothéose, et on se rappelle ce mot de l'un d'entr'eux, qui voyant l'heure fatale s'approcher, dit à ceux qui l'entouraient : *Je sens que je deviens dieu!....*

L'Egypte et la Perse avaient d'ailleurs, dans la Gaule, uni leurs superstitions à celles des Grecs, des Latins, des Ibères et des peuples venus du Nord; et, malgré une résistance assez forte, Isis et Serapis, Mythra et le système du dualisme, ayant trouvé des partisans zélés dans les différentes parties de l'empire, bientôt des autels furent consacrés à Isis, dans les Pyrénées; Mythra eut des adorateurs chez les *Elusates* et les *Ausci*, et de cette époque lointaine date peut-être dans nos provinces le culte du mauvais génie, du dieu des ténèbres, de l'Ahrimane impur, qui, sous divers noms, sous diverses formes, paraissait s'opposer à toutes les actions du dieu de la lumière et du bien. Il établit alors son séjour dans les lieux les plus déserts, et c'est dans ces solitudes, qu'aujourd'hui, comme au deuxième siècle, comme au seizième, on croit encore à sa présence.

De l'introduction des cultes de l'Orient dans les Pyrénées, date pour ces contrées l'entière décadence du polythéisme.

Les *Dolmen* que les savans de nos jours, croient être des autels druidiques, des monumens religieux, et qui, d'après les objets qu'on retrouve dans leur *cella*, ou sous leurs larges dalles, ne sont, suivant nous, que des tombeaux, nous ont souvent fourni des haches en pierre, des flèches en silex, des poignards formés de

* Aujourd'hui Bagnères-de-Bigorre.

la même matière. Ces armes sont attribuées aujourd'hui aux Gaulois ; mais ont-elles vraiment appartenu aux Celtes, ainsi qu'on le croit à présent, ou bien à un peuple inconnu, qui aurait précédé les Celtes, les Belges et les Aquitains dans cette vaste partie de l'Europe qui ne reconnait pour limites que le Rhin et l'Océan, les Alpes, les Pyrénées et la mer intérieure? Il est certain qu'on retrouve des haches en pierre, parmi lesquelles il en est d'une grande dimension, dans toute la Gaule, et dans tout le nord de l'Europe. J'en ai même recueilli un bon nombre au-delà des Pyrénées, et l'on peut croire, à cause de certaines circonstances locales, qu'on fabriquait des armes de ce genre sur plusieurs points de la Gaule, et entr'autres à Vésone, (Périgueux), et particulièrement dans cette portion du territoire antique de cette ville, que l'on nomme le côteau d'Écorne-Bœuf et la *Vieille cité*. (Wlgrin de Taillefer, *Antiquités de Vésone*. I. 135 et seq.) On ne trouve rien sur ces armes, dans les ouvrages des écrivains qui se sont occupés des monumens de l'antiquité, et même rien ne prouve que ces armes aient été celles des Gaulois, puisqu'aucun ancien auteur ne mentionne ces haches en pierre, ces poignards et ces flèches en silex (de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, première partie, Atlas, Pl. VII.). Ces objets proviennent de peuples qui ont possédé ou qui ont parcouru les diverses portions de l'Europe où on retrouve encore ces restes précieux. Or, en suivant les idées généralement adoptées, si l'on excepte une partie de l'Aquitaine de César, et le revers des monts Pyrénéens, où des colonies Ibériennes ont pénétré, les plus anciennes peuplades que les auteurs anciens aient placées dans cette partie de l'Europe, sont, sur les bords de la Méditerranée, les Ibères et les Liguriens, et les tribus désignées sous les noms de *Belges* et de *Celtes*; ces armes auraient donc appartenu à ces tribus. Mais si le silence des écrivains de l'antiquité, acquiert pour nous toute l'autorité qu'il semble mériter, si l'on croit que l'étrangeté de ces armes en jade et en silex, aurait été remarquée par les auteurs Grecs et Latins, puisqu'ils parlent des épées Gauloises, dont la trempe était si défectueuse, et des piques que portaient les Celtes et dont le fer était long d'une coudée, peut-être faudrait-il conjecturer qu'un peuple qui ignorait encore l'art de travailler les métaux et qui aurait précédé les Celtes dans nos contrées, nous a seul légué ces monumens.

FIN DES ADDITIONS ET NOTES DU LIVRE PREMIER.



GALLIA BRACCA
seu
Narbonensis
in tres Provincias
distributa
AQUI-
TANIA
SECUN
DA
PARS
NOVEMPOPUL
AUSCII
CONVENÆ
CONSORANNI
NARB
CENTRONES
SEGUSINI
Segusium
Geneva
Octodurum
Forum Claudii
Brigantium
Dinia
Vintium
Antipolis
Nicæa
Forum Julii
OXUBII
DECIATES
Augusta Auscorum
SCALÆ MILLIARUM

LIVRE SECOND.

I.

Gouvernement de la province, après qu'elle eut été soûmise par les Romains.

Après que les Romains eurent soumis les peuples de la nouvelle province des Gaules, leur premier soin fut de leur inspirer la politesse des mœurs et l'usage de la langue Latine[1]. C'est dans cette vuë, et pour les accoûtumer à une domination, qu'ils souffroient impatiemment, que la République leur envoia tous les ans dans ces commencemens l'un de ses deux consuls pour les gouverner, avec une armée capable de les contenir. Le commerce que ces Gaulois eurent avec les Romains, les humanisa enfin, et on les vit prendre un air de douceur et de politesse, qui les distingua autant des autres peuples Gaulois, qu'ils l'étoient auparavant de leurs vainqueurs; en sorte qu'en peu de tems les peuples de cette partie des Gaules furent si bien civilisez, qu'aucune autre province Romaine ne la surpassa, soit pour les mœurs et la politesse des habitants, soit pour la richesse et la culture du pays. Celui des deux consuls que la République envoia d'abord pour gouverner la Gaule Transalpine ou Province Romaine, étoit en même-tems gouverneur de la Gaule Cisalpine; car ces deux provinces ne firent qu'un seul gouvernement, jusques à ce qu'après la fondation de la colonie de Narbonne, la Gaule Transalpine étant devenuë province ordinaire et soûmise à l'administration d'un proconsul ou d'un préteur, le gouvernement des deux Gaules fut partagé (an de Rome 634). On [2] croit que le consul P. Manlius fut gouverneur de la Transalpine l'an de Rome 634, et que L. Aurelius Cotta lui succéda l'année suivante. Le gouvernement de cette province étoit alors d'autant plus difficile, que ses peuples nouvellement soumis paroissoient fort disposez à secouer le joug des Romains.

Selon la loi *Sempronia*, qui avoit [1] été promulguée depuis quelques années, le senat devoit désigner avant les comices les deux provinces consulaires dont les deux consuls qui devoient être élus auroient le gouvernement durant l'année de leur consulat; et celles qu'on devoit donner aux deux autres consuls qui sortoient de charge, et qu'on appelloit ensuite Proconsuls : on désignoit ensuite les provinces qui devoient tomber en partage aux préteurs. Tous ces gouverneurs tiroient au sort leurs gouvernemens. Les provinces consulaires étoient ordinairement celles qui étoient frontieres, ou qui par les troubles qui pouvoient s'y élever, étoient exposées à des guerres domestiques ou étrangeres; c'est pourquoi on y envoioit un consul pour les gouverner. Ainsi la nouvelle province Romaine des Gaules étant dans l'un et l'autre cas, le gouvernement en fut confié l'an 636 de Rome au consul Q. Marcius Rex.

II.

Fondation de la colonie Romaine de Narbonne.

Avant son départ, on délibéra dans le senat sur les moiens qu'on prendroit pour contenir les peuples de cette province dont on avoit tout à craindre. Celui d'établir une colonie Romaine dans Narbonne[2], ville des mieux situées du pays, parut le plus propre; on proposa cet établissement dans le senat, tant pour servir de retraite et de boulevart contre les entreprises des peuples nouvelle-

[1] Cæs. de bell. Gall. l. 1. n. 1. - Strab. l. 4. p. 186. - Plin. l. 3. n. 5.

[2] V. Pich. tom. 3. p. 74. 78. et 80.

[1] V. Pigh. ibid. p. 58.

[2] Cic. de clar. orat. n. 43. de orat. l. 2. n. 55. pro Cluentio. n. 51. - Vellei. Paterc. l. 1 c. 15. - V. Pith. ibid. p. 85. et Freins. ad lib. 62. Liv.

ment assujettis, que pour faciliter le passage des troupes en Espagne. Cet avis qui fut suivi de la plûpart des senateurs, trouva cependant quelque contradiction : mais enfin il fut généralement approuvé, après un discours que prononça Lucius Crassus, célébre orateur pour l'appuier et en faire voir l'utilité. Crassus, quoiqu'encore jeune, parla dans cette occasion, au rapport de Ciceron, avec toute la force et la sagesse d'un vieillard consommé; aussi outre la gloire qu'il eut d'avoir entraîné tout le senat dans son sentiment, on lui déféra l'honneur de conduire lui-même cette colonie en qualité de chef des triumvirs, dont la fonction étoit de faire le partage des terres entre les nouveaux colons. Crassus accepta d'autant plus volontiers cette commission, qu'il l'avoit déja briguée.

L'établissement de cette colonie suivit de près la nomination de ce fameux orateur pour en faire la conduite. Elle fut la première de celles que les Romains établirent dans les Gaules, et la seconde hors de l'Italie; la colonie de Carthage aiant été établie trois ans auparavant : car pour celle d'Aix en Provence, dont on a déja parlé, elle ne fut d'abord proprement qu'une simple *station* ou camp, que les troupes Romaines fortifierent et entourerent de murailles, et ce fut seulement dans la suite qu'elle fut érigée en véritable colonie. Celle de Narbonne fut appellée *Narbo-Martius*, nom qu'elle emprunta non pas de *Marcius Rex* sous le gouvernement duquel elle fut établie, comme quelques-uns l'ont crû mal à propos, mais plûtôt du dieu Mars, ou des veterans de la légion *Martia* qui peuvent y avoir été envoiez dans la suite pour l'augmenter: car il est constant par les auteurs et les anciennes inscriptions, qu'elle fut appellée *Narbo-Martius*[1], et non pas *Marcius*. Elle portoit déja ce nom long-tems[2] avant l'entrée de César dans les Gaules, ce qui détruit l'opinion d'un moderne[3], qui prétend faire dériver ce nom des veterans que ce conquerant envoia pour renouveller cette colonie soixante-dix ans après son établissement. C'est seulement depuis ce renouvellement qu'on joignit à son ancien nom de *Narbo-Martius* celui de *Colonia Julia Paterna*, parce que Jules César pere adoptif d'Auguste la fit renouveller; et qu'on l'appella aussi *Narbo Decumanorum* à cause des *Decumans* ou soldats de la dixième légion qui la repeuplerent; on en a des preuves dans plusieurs anciennes inscriptions qui nous restent *. Cette colonie fut établie par un decret du senat : avantage qu'elle partagea avec peu d'autres colonies des Gaules, puisque la plûpart de celles-ci furent des colonies militaires, uniquement établies pour récompenser les soldats veterans, au lieu que la colonie de Narbonne fut d'abord peuplée de citoiens Romains pris de Rome même.

1 Sid. Apoll. carm. 22. et Vales. notit. Gall. - Pr. p 1. et 10. inscript. 1. et 55.
2 Cicer. pro Fontei.
3 Not. in Vell. Paterc. ad us. Delph. l. c. 15.

III.

Droit des colonies de la province.

Narbonne fut la première colonie Romaine établie dans l'étenduë de la province de Languedoc, mais elle ne fut pas la seule; quelques autres villes du même pays eurent dans la suite le même honneur. C'est ce qui nous détermine à faire connoître ici en peu de mots les prérogatives de ces colonies et à y joindre celles dont joüissoient les villes qui participoient à leurs privileges, et qui avoient l'usage du droit latin. Ces dernieres étoient en grand nombre[1] dans la partie de la province Romaine qui est en deçà du Rhône, ce qui nous donnera occasion de parler aussi de l'état de cette partie de la province sous les Romains.

Ces Républiquains voulant s'assûrer de la fidelité des peuples qu'ils avoient soûmis, et les accoûtumer à leurs mœurs et à leurs usages, établirent au milieu d'eux, et dans quelques-unes de leurs villes qu'ils vouloient distinguer des autres, des colonies composées ou de citoiens Romains dont ils vouloient se décharger, ou de veterans des légions dont ils étoient bien-aises de récompenser les services; les uns et les autres conservant toûjours leur ancien droit de bourgeoisie Ro-

1 Plin. l. 3. n. 5.

* *Voyez* Additions et Notes du Livre II, n° 1.

maine, n'en étoient que plus vigilans et plus zelez pour les interets de l'Etat. Les loix que les Romains imposerent aux autres villes des provinces nouvellement assujetties, furent plus ou moins favorables, selon les conditions et les traitez qu'elles firent en se soumettant, ou en s'alliant seulement avec la République. C'est là l'origine des differents privileges dont chaque ville joüissoit dans la même province, les unes étant colonies, et les autres aiant l'usage du droit Latin, ou du droit Italique, ou enfin du droit provincial. Le droit des habitans des colonies étoit presque le même que celui des citoiens Romains, puisqu'ils étoient regardez en effet comme tels. On croit cependant qu'ils n'en joüissoient pas entierement, ou du moins qu'ils n'avoient le droit de suffrage à Rome que comme les habitans des villes qui étoient dans l'usage du droit Latin, dont on parlera dans la suite.

Les colonies qu'on établissoit étoient composées de vrais citoiens Romains, ou de veterans des légions, ou enfin des uns et des autres. Celles qui furent ordonnées sous la République par l'autorité du senat, telle que la colonie de Narbonne, étoient uniquement composées des premiers : mais celles qu'on établit depuis Sylla ne furent ordinairement formées que des seuls veterans, et quelquefois, mais plus rarement, des uns et des autres; ce qui fit donner à ces dernieres colonies le nom de Colonies militaires. Dans toutes ces colonies on partageoit les terres entre les colons ou les nouveaux habitans, et les anciens qui participoient au privilege de la colonie. Ce partage se faisoit par l'autorité des triumvirs ou de trois personnes qu'on députoit pour cela, et qui avoient soin de conduire et d'établir la colonie, et de lui prescrire les loix de son gouvernement.

Pour adoucir la peine que pouvoit causer aux colons l'éloignement de leur patrie, et leur donner lieu de conserver le souvenir de leur origine, ces triumvirs avoient soin de faire construire dans les nouvelles colonies les mêmes édifices publics que l'on voioit à Rome, c'est-à-dire un capitole, un amphithéâtre, des temples, des cirques, un palais ou une cour, un marché, etc. Ainsi les colonies representoient en abrégé par leurs monumens la ville de Rome, comme on voit par ceux qui nous restent des colonies Romaines de Narbonne, de Nismes et de Toulouse. Chaque colonie se gouvernoit par elle-même, c'est-à-dire par ses propres magistrats et suivant les loix qui lui étoient propres, et qu'elle avoit reçûës dans le tems de sa fondation, soit immédiatement du peuple Romain, soit seulement des triumvirs qui l'avoient établie. Ceux-ci y formoient un conseil composé du senat et du peuple de la colonie qui avoient le pouvoir de faire des loix et d'élire leurs magistrats. Les mêmes triumvirs fixoient dans chaque colonie le nombre de senateurs qu'elle devoit avoir, et à qui on donnoit par-tout le nom de decurions, de même que celui de cour, *Curia*, au senat des colonies, et celui de decret des décurions aux senatusconsultes de ces magistrats. C'est du nombre de ces derniers, qui avoient droit de suffrage dans les élections des magistrats de Rome, qu'on tiroit tous les ans les duumvirs des colonies, dont les fonctions répondoient à peu près à celles des deux consuls Romains, et à qui appartenoit la principale administration dans le gouvernement de la colonie. Ces duumvirs qui devoient avoir atteint l'âge de quarante-trois ans avant que d'entrer en charge, étoient désignez trois mois auparavant. Ils ne pouvoient exercer de nouveau la même charge de duumvir que dix ans après. On voioit quelquefois dans les colonies des triumvirs et des quartumvirs au lieu de duumvirs. On [1] prétend qu'outre les duumvirs, celle de Nismes étoit encore gouvernée par des sevirs ou six magistrats intérieurs qui étoient différens des sevirs Augustales, prêtres établis dans la même ville et ailleurs pour le culte qu'on rendoit à Auguste.

Outre ces magistrats il y avoit dans les colonies des édiles, des questeurs, des préteurs, et des censeurs comme à Rome : ils portoient tous la prétexte. On nommoit ces derniers *Duumvirs Quinquennales*, parce que l'exercice de leur charge duroit cinq années. Dans les colonies qui avoient le privilege de faire battre monnoie, c'étoient ces censeurs ou *duum-*

1 Grasser. antiq. Nemaus.

virs quinquennales qui en avoient la direction, conjointement avec les duumvirs de la colonie.

A l'exemple de Rome, les colonies avoient aussi des augures, des prêtres, des pontifes, des flamines et autres ministres destinez pour le culte des dieux. On [1] prétend même sur l'autorité d'une inscription attribuée à l'empereur Antonin Pie, mais dont nous ne voudrions pas garantir la vérité, que la colonie de Nismes avoit des vestales. En un mot les colonies s'étudioient d'imiter, autant qu'elles pouvoient, la religion, la police et le gouvernement de Rome.

Chaque colonie avoit soin de se faire dans cette capitale un patron capable de défendre sa liberté et ses privileges. Aucune, du moins hors de l'Italie, n'étoit entierement exemte de tribut et d'imposition, et elles étoient ordinairement stipendiaires : ainsi leurs censeurs faisoient chez elles les mêmes fonctions que ceux de Rome, c'est-à-dire, qu'ils exigeoient et envoioient dans cette capitale de la République le cens qu'ils levoient sur les colonies. Telles étoient les colonies Romaines de Narbonne, de Nismes, de Toulouse et de Beziers, les seules que nous connoissions dans la partie de la Narbonnoise qui étoient en deçà du Rhône, c'est-à-dire, dans l'étenduë de la province de Languedoc, ausquelles on doit joindre celle de Ruscino qui a donné son nom au Roussillon; on en comptoit une vingtaine d'autres dans le reste de la Province Romaine ou Narbonnoise, au-delà du Rhône. Ainsi cette province eut elle seule un plus grand nombre de colonies Romaines, que toutes les autres provinces des Gaules ensemble.

IV.

Droit Latin.

Outre les colonies Romaines il y en avoit d'autres qu'on appelloit Latines, parce qu'elles étoient composées des peuples du *Latium* que la République envoioit quelquefois pour peupler les villes conquises, au défaut de citoiens Romains. Ces villes Latines qui avoient l'usage du droit Latin, ont le nom de villes municipales, *municipia*, dans les auteurs, de même que les colonies; parce que les unes et les autres se gouvernoient par elles-mêmes, c'est-à-dire, par leurs loix et leurs magistrats. Il y a apparence que parmi ce grand nombre de villes de la Narbonnoise, à qui l'usage du droit Latin fut accordé, quelques-unes du moins en furent redevables à des colonies de Latins qui s'établirent chez elles : mais il paroît que la plûpart furent associées à ce droit par un privilege singulier. Un sçavant prélat [1] du dernier siécle attribuë ce privilege à la soûmission volontaire des peuples de la province, et surtout des Volces Arecomiques, à la domination des Romains. La difference du droit des colonies Romaines d'avec celui des villes Latines, étoit que le privilege des dernieres avoit été accordé à leurs anciens habitans par une faveur particulière, au lieu que les colonies Romaines joüissoient originairement de leurs prérogatives, comme étant composées de vrais citoiens Romains, en quoi les colonies Romaines avoient quelque prééminence sur les Latines. A cela près elles differoient si peu, que Pline [2] appelle *oppida latina*, villes Latines, quelques colonies Romaines de la province, et que plusieurs auteurs ne mettent point de distinction entre les unes et les autres. Le droit Latin tiroit sa première origine des traitez ou conventions que les Romains firent d'abord avec les peuples du *Latium*, et dont ils firent part dans la suite à quelques peuples des provinces qu'ils voulurent favoriser.

Comme les loix des villes Latines differoient peu de celles des colonies Romaines, les magistrats et les ministres sacrez étoient les mêmes dans les unes et dans les autres, et elles n'étoient proprement distinguées que parce que les habitans des colonies Romaines étoient censez citoiens Romains, ce que n'étoient pas ceux des villes Latines : les peuples du *Latium* obtinrent cependant ensuite le droit de bourgeoisie Romaine; mais les villes Latines situées hors de l'Italie ne participerent à ce droit que pour ceux de leurs citoiens seulement qui avoient exercé des charges de magistrature dans leurs villes, comme par

1 Gariel. ser. præs. Magal. p. 20.

1 Flechier. Dissert. sur la ville de Nismes mss. d'Aubays.

2 Plin. l. 3. n. 5.

exemple dans celle de Nismes [1] celle d'Edile et de Questeur, avant que cette ville ne fût colonie Romaine. Ces magistrats étoient alors censez citoiens Romains, et avoient droit de suffrage à Rome, avec celui d'aspirer aux charges de la République. Les villes qui joüissoient du droit Latin étoient sujettes aux tributs, aux impôts, et aux contributions qu'on levoit pour la milice, dont elles fournissoient leur contingent, conformément au traité particulier de leur association au droit latin: mais leurs troupes ne servoient que comme auxiliaires, et n'étoient pas enrôlées dans les légions Romaines. Parmi les peuples et les villes à qui les Romains accorderent l'usage du droit latin dans la partie de la Province Romaine qui étoit en deçà du Rhône, Pline [2] fait mention d'Albe ou Alps dans le Vivarais, de Carcassonne, de Cessero ou saint Tiberi, de Lodeve, de Nismes, de Pezenas, des peuples Toulousains en general, et des Umbraniciens; sans parler de plusieurs autres peuples du reste de la Narbonnoise au-delà de la même riviere qui joüissoient du même privilege.

V.

Droit italique.

Le droit italique, quoique moins favorable que le latin, avoit assés de rapport avec ce dernier. Les Romains en accorderent l'usage à tous les peuples d'Italie, dont le pays ne fut pas réduit en province. Ils l'étendirent ensuite, et le communiquerent à quelques villes des provinces, comme à celles de Vienne dans la Narbonnoise et de Lyon.

VI.

Droit provincial.

Le droit provincial étoit celui dont usoient les peuples des pays réduits en province, conformément à leurs traitez avec les Romains dans le tems de leur soûmission, et à la maniere dont ils avoient été assujettis. Ce droit étoit plus onéreux que l'Italique, en ce que les peuples d'Italie qui joüissoient de ce dernier, se gouvernoient librement, quoique stipendiaires; et que les autres n'avoient d'autres loix, ni d'autres magistrats, que ceux que leur donnoient leurs vainqueurs; et qu'ils étoient, soit pour l'administration de la justice, soit pour le gouvernement politique, entierement soûmis aux ordres des proconsuls ou des préteurs qui étoient envoiez pour les gouverner. Ils obéissoient aussi pour les finances aux questeurs ou surintendans de la recepte des tributs qui furent assis dans la Narbonnoise sur les terres, comme l'on verra ailleurs.

L'empereur Antonin Caracalla abolit tous ces differens droits par une constitution, qui donnoit à tous les ingenus ou personnes nées de parens libres, le privilege et le droit de citoiens Romains. Ce droit de bourgeoisie Romaine fut encore étendu dans la suite indifferemment à toute sorte de personnes libres, ce qui rendit l'usage du droit Romain presque universel dans l'empire. Il y en a même qui font cette constitution plus ancienne, et qui l'attribuent à l'empereur Marc [1] Aurele. Quoi qu'il en soit, ce droit devoit être déja auparavant fort commun dans la province Narbonnoise, à cause du grand nombre de colonies Romaines qui y furent établies, ou des villes qui avoient le privilege du droit latin avant le regne de ces princes.

VII.

Assemblées ou *Conventus* de la province Romaine.

Le proconsul ou préteur que les Romains envoioient pour gouverner la Province Romaine présidoit aux assemblées qu'on appelloit *Conventus*. Il les tenoit tous les ans dans chacun des cantons ou districts, suivant lesquels elle étoit partagée, ainsi que toutes les autres provinces qui étoient sous l'obéissance des Romains. Ce gouverneur convoquoit l'assemblée de chaque canton dans la ville qui en étoit la plus considerable: il en fixoit le jour, et c'étoit ordinairement en hiver comme la saison la plus tranquille et la plus commode, les troupes étant alors en repos. On décidoit dans ces assemblées les affaires et les differents des particuliers: les principaux du pays y assistoient, soit pour y servir d'avocats dans les causes civiles et criminelles, soit pour y

1 Strab. l. 4. p. 186. et seq.
2 Plin. ibid.

1 V. Tillem. art. 28. sur Marc Aurele.

prendre soin des affaires de leur pays, soit enfin pour y recevoir les ordres des magistrats provinciaux. L'administration de la justice faisoit le principal objet de ces assemblées, où les sentences des magistrats Romains étoient sans appel. Le proconsul ou préteur partageoit ordinairement les séances, et marquoit certains jours tant pour répondre les requêtes des particuliers, que pour le jugement des procez, pour la publication des decrets ou ordonnances faites pour le bien de la province, pour les manumissions, etc. Autant que nous en pouvons juger par les anciens auteurs, la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône étoit partagée en trois cantons, où on tenoit ces assemblées ou *conventus*: c'étoient ceux de Narbonne, de Toulouse, et de Nismes.

Après avoir donné une idée de la forme du gouvernement de la province Romaine ou Narbonnoise, il est à propos de faire connoître l'état de cette partie qui est comprise aujourd'hui dans le Languedoc.

VIII.

Description ou état de la province Romaine.

La Province Romaine des Gaules, ou Gaule Narbonnoise, anciennement appellée *Braccata*, étoit bornée au levant par les montagnes des [1] Alpes depuis celle d'Adula aux sources du Rhin jusqu'à l'embouchure du Var dans la Méditerranée; au nord par le Rhône jusqu'au dessous de Lyon, et ensuite par les montagnes des Cevenes; au couchant par les deux côtez de la Garonne, en remontant ce fleuve depuis l'embouchure du Tarn jusqu'à celle du Salat vers les Pyrenées, (NOTE VIII); enfin au midi par ces montagnes, par les sources de cette derniere riviere jusques à Cervera sur la Méditerranée, laquelle sert ensuite de limites jusques au Var. Cette province étoit partagée par le Rhône au-dessous de Lyon jusqu'à l'embouchure de cette riviere dans la mer en deux grandes parties, sçavoir en orientale et occidentale. La premiere étoit occupée par divers peuples dont les Liguriens Transalpins et les Allobroges étoient les principaux. On comprenoit [1] sous le nom des premiers les Salyens, les Deceates, les Oxubiens, et autres peuples de Provence entre le Var et le Rhône. Les Allobroges habitoient la plus grande partie des pays que nous appellons aujourd'hui Savoie et Dauphiné, entre le Rhône et l'Isere: mais comme tous ces peuples ne sont pas de notre sujet, nous nous contenterons de remarquer qu'il paroît que les Allobroges avoient des habitations en deçà du Rhône [2], puisque une partie des diocéses de Vienne et de Valence en Dauphiné qui appartenoient à ces peuples, s'étendent dans le Vivarais à la droite de la même riviere.

IX.

Pays des Volces appellé aujourd'hui Languedoc.

La partie occidentale de la Province Romaine comprenoit tout le pays habité par les Volces, *Volcæ*, et renfermoit la plus grande partie du Languedoc avec le Roussillon, le pays de Foix, et cette portion de l'ancien diocése de Toulouse qui est comprise aujourd'hui dans la Gascogne *. Cette partie occidentale étoit séparée de l'autre par le Rhône qui se déchargeoit alors dans la mer interieure ou Méditerranée par trois bouches: la premiere à l'orient et du côté de Marseille s'appelloit *Massaliotique*; la seconde qui étoit au couchant et qui regardoit l'Espagne, se nommoit *Hispaniense;* et celle du milieu *Metapinum*. On donnoit aux deux dernieres le nom de Lybiques [3], parce qu'au rapport d'un auteur, cette côte étoit appellée autrefois Ligustique.

Le pays des Volces étoit donc borné au levant par le Rhône, au midi par la Méditerranée, et au couchant par les Pyrenées et les deux bords de la Garonne jusqu'à la jonction de ce fleuve avec le Tarn: les bornes du même pays du côté du Septentrion sont moins connües; (NOTE VIII). On sçait en general que les Cevennes lui servoient de limites de ce côté-là: mais comme ces montagnes n'occupoient pas

1 Strab. l. 4. Plin. l. 3. n. 5. - Mela. Ptol. - Auson. clar. urb. 18. etc.

1 V. Freinsh. ad Epist. 47. - Liv. n. 29. seqq.
2 V. Cæs. de bell. Gall. l. 1.
3 Plin. ibid. V. Not. Hærd. ibid.

* V. Additions et Notes du Livre II, nº 2.

tout l'espace qui est entre le Rhône et la Garonne, on ne sçauroit marquer au juste les bornes qui séparoient les Volces des Celtes ou des Aquitains du côté du nord-oüest; on peut pourtant supposer avec assez de fondement que c'étoit la riviere d'Agout, en remontant depuis le lieu où elle se jette dans le Tarn à la pointe de saint Sulpice, jusqu'à l'endroit où elle reçoit celle de Tore; et celle-ci depuis son embouchure jusqu'à sa source dans les montagnes du diocése de saint Pons. Ces deux rivieres séparent en effet l'ancien diocése de Toulouse, qui faisoit partie du pays des Tectosages, de l'Albigeois compris dans la Celtique du tems de César, et avant qu'Auguste l'eût incorporé dans l'Aquitaine.

X.

Volces Tectosages.

Les Volces étoient divisez en Tectosages et en Arecomiques. Il paroît que ceux-là occupoient au midi toute la côte depuis Cervera et le promontoire de Venus en Roussillon jusqu'au cap de Cette et aux confins du diocése de Montpellier, et qu'ils s'étendoient depuis les Pyrenées jusqu'au nord et au midi des Cevennes. Ainsi leur pays comprenoit la plus grande partie du haut Languedoc, et une partie du bas avec le Roussillon et le comté de Foix, ou bien tout le pays qui formoit avant le quatorziéme siécle les anciens diocéses de Toulouse et de Narbonne avec ceux de Beziers, d'Agde, de Lodeve, de Carcassonne, et d'Elne ou de Perpignan *.

XI.

Les Tectosages subdivisez en diverses peuples. Les Sardons, *Ruscino*, *Illiberis*.

Les Volces Tectosages, *Volcæ Tectosages* ou *Tectosagi*, étoient subdivisez en plusieurs peuples dont les principaux, que nous connoissions, étoient les Sardons, les *Consuarani*, les Bebryces, les Toulousains et les Lutevains. Les Sardons, *Sardones*, s'étendoient sur toute la côte du Roussillon depuis Cervera jusqu'à Salses dans l'espace de soixante-quatre milles. La ville principale de ces peuples étoit *Ruscino*, qu'on appelle à present la Tour de Roussillon située à demie lieuë de Perpignan. Elle étoit proche d'une riviere de même [1] nom qu'on appelloit aussi Vernodubre, et qu'on nomme aujourd'hui Tet. Polybe fait mention de cette ville et de la riviere de même nom au sujet du passage d'Annibal. Ruscino devint colonie Romaine, comme il paroît par les médailles qui [2] nous restent. Du tems de Pline, cette ville n'avoit que l'usage du droit latin [3]: c'est d'elle que le comté de Roussillon a emprunté son nom. Elle fut détruite par les Sarrasins, et ruinée une seconde fois par les Normands, en sorte que de tous ses édifices il ne reste plus aujourd'hui qu'une tour.

La ville de Perpignan qui s'est accruë des ruines de Ruscino, est une ancienne ville municipale [4] située à deux milles de cette derniere: le nom de Perpignan qu'elle porte depuis environ le commencement du dixiéme siécle a succedé à celui de *Flavius Ebusus* qu'elle avoit anciennement *.

Illiberis [5], autre ville des Sardons, dont Polybe fait mention, et à laquelle Pline, et après lui Ptolemée, donnent le rang au-dessus de *Ruscino*, étoit autrefois très-considerable: mais elle étoit si fort déchûë de son ancienne splendeur vers le milieu du premier siécle de l'Ere chrétienne [6], qu'à peine trouvoit-on quelque vestige de ce qu'elle avait été auparavant. Elle étoit située, suivant Polybe, sur une riviere de même nom, qu'on appella dans la suite Tech, *Tecum*. On attribuë a Constantin ou aux empereurs ses enfans [7] le rétablissement de cette ville sous le nom d'Helene ou Elne, *Helena*, en mémoire de l'imperatrice de ce nom mere du même Constantin. Saint Jerôme, Eutrope, et Orose sont les plus anciens auteurs qui en fassent mention sous ce dernier nom. L'itineraire de l'empereur Theodose et les tables de Peutinger lui donnent cependant encore celui d'Illiberis, ce qui peut donner lieu de

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 3.

1 V. Marc. Hisp. p. 18. 303. et 328.
2 Vaill. num. colon.
3 Plin. ibid.
4 V. Marc. Hisp. p. 21. et 458.
5 Marc. Hisp. p. 22. et seq.
6 Mela et Plin. ibid.
7 Marca. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 4.

croire qu'elle conserva son ancien nom après son rétablissement, du moins durant quelque tems. Quelques auteurs [1] confondent mal-à-propos cette ville avec celle de Collioure, *Caucoliberis* dans le même pays, qui est beaucoup plus moderme. On prétend qu'elle étoit colonie ou ville municipale sous l'empire d'Antonin Pie et sous ses successeurs, ce qui n'est pas bien certain, (NOTE IX). Elle n'est pas moins differente de la ville d'Elvire, *Illiberis*, dans la Betique, fameuse par le concile qui y fut tenu au commencement du quatriéme siécle. La ville d'Illiberis ou d'Elne en Roussillon est aujourd'hui très-peu considerable, sur-tout depuis la translation de son siege épiscopal à Perpignan.

La fontaine et l'étang de Salses, *Fons Salsulæ*, qu'on voit sur la même côte, et que ses salines ont rendus fameux, étoient connus des anciens. Cet étang communique avec celui de Leucate; et c'est de la petite riviere de *Sordus*, qui prenoit sa source dans le même étang, que les Sordons ou Sardons ont tiré leur nom [2]. On a bâti dans la suite près de la fontaine de Salses un château avec une ville qui portent le même nom. Les anciens itineraires font mention de *Combusta*, *Ad Centuriones*, et *Ad Stabulum*, qui peut-être faisoient partie du pays des Sardons. M. de Marca [3] croit que le premier est Rives-altes, le second Ceret, et le troisiéme Boulou dans le Roussillon *. Pour ce qui regarde la ville de Collioure, *Caucoliberis*, elle n'est connuë que depuis le septiéme siécle.

XII.

Promontoire de Venus, trophées de Pompée.

Le pays des Sardons étoit séparé de l'Espagne, dont il étoit frontiere, par le promontoire, le temple, et le port de Venus, et par les trophées de Pompée dressez sur le sommet des Pyrenées dans l'endroit appellé *le Col de Pertus* **, environ à cinq lieuës de Cervera, et

[1] Hard. in Plin. tom. 1. p. 309.
[2] Fest. Avien. descr. oræ. marit.
[3] Marc. Hisp. p. 52. et seq.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 5.
** *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 6.

autant de Ceret dans le Valespir. Le célébre promontoire de Venus qui divisoit les Gaules d'avec l'Espagne depuis Cervera, avoit deux caps, entre lesquels étoit le port. Le temple de cette déesse étoit bâti dans l'endroit [1] où on voit aujourd'hui le monastere de saint Pierre de Rodes.

XIII.

Les Consuarani.

Les *Consuarani*, que quelques auteurs confondent mal-à-propos avec les *Consoranni*, dont ils étoient fort differens, habitoient [2] dans la partie du Roussillon qu'on appelle aujourd'hui le Valespir et dans le comté de Conflant, (NOTE VIII.) Ces peuples s'étendoient jusqu'à la source de la riviere d'Aude dans le Capsir et non au-delà. Leurs anciennes villes nous sont inconnuës [3]. Si le lieu anciennement appellé *Ad Centuriones*, et dont il est fait mention dans les itineraires, est le même que Ceret dans le Valespir, comme on croit, il devoit appartenir à ces peuples.

XIV.

Les Bebryces, Narbonne.

S'il faut s'en rapporter à quelques anciens, on appelloit Bebryces, *Bebryces*, dans les tems les plus reculez, les peuples des environs de Narbonne: mais il paroît que ces auteurs se sont trompez, et qu'il n'y a jamais eu véritablement dans les Gaules aux environs de Narbonne et des Pyrenées, des peuples de ce nom, (NOTE X); il est du moins [4] certain que le pays de Narbonne qu'ils occupoient, à ce qu'on prétend, faisoit partie de celui des Volces Tectosages. Il est vrai que Strabon [5] paroît mettre les peuples de Narbonne au nombre des Volces Arecomiques: mais il se contredit, puisqu'il [6] avouë que les Tectosages s'étendoient d'un côté jusqu'aux Cevenes, dont ils habitoient une partie vers le nord; qu'ils habitoient aussi le pays qui est au midi de ces montagnes, en tirant jusques aux promon-

[1] Marca ibid.
[2] Marc. Hisp. p. 17. 27. et 212.
[3] Marc. ibid.
[4] Ptol. ibid.
[5] Strab. l. 4. p. 186.
[6] Ibid. p. 187.

toires, c'est-à-dire, jusques à la mer Méditerranée et aux extrêmitez du Roussillon, et enfin qu'ils s'étendoient d'un autre côté jusqu'aux Pyrenées. Ainsi tout le pays de Narbonne devoit être renfermé dans les limites de ces derniers peuples.

Quoi qu'il en soit, le pays des Bebryces [1] formoit anciennement, à ce qu'on prétend, un roiaume dont Narbonne fut la capitale : mais sans avoir recours à ces fables, il suffit de sçavoir que cette ville est une des plus anciennes des Gaules, qu'elle étoit déja très-célébre [2] plus de deux cens ans avant la naissance de J. C. et qu'elle passoit alors pour une des trois principales des Gaules. Elle devint encore plus célébre dans la suite par la colonie que les Romains y établirent, et qu'ils regardoient comme un boulevard et une place d'armes qui leur assûroit les conquêtes qu'ils avoient faites en deçà des Alpes. Elle disputa long-tems pour la dignité avec toutes les autres villes des Gaules. Celle de Lyon lui cedoit encore du tems de Strabon, sur-tout pour le nombre des habitans. Elle eut la gloire de donner son nom à la Gaule Narbonnoise, et d'être le séjour ordinaire [3] des proconsuls, préteurs, ou présidens que la république Romaine envoioit pour gouverner cette province. Sa situation sur un bras de la riviere d'Aude, *Atax* en latin, lui fit donner le nom de *Colonia Atacinorum :* on l'appelloit aussi *Narbo-Martius* ou *Colonia Decumanorum*, comme nous l'avons déja dit ; enfin les anciennes notices [4] lui donnent le nom de Chef et de Mere des villes, *caput et mater urbium*, et on doit la regarder en effet comme la premiere et la plus ancienne de toutes les villes métropoles des Gaules *.

Les Romains qui eurent soin de l'orner des mêmes édifices qu'on voioit dans Rome, y firent bâtir [5] des temples, un capitole, un theatre, un marché, des thermes ou bains publics, et y établirent une monnoie avec une école célèbre et une teinturerie, dont l'intendance étoit une des dignitez de l'empire, selon les anciennes notices, *Procurator baphii Narbonensis*. Ils y firent construire entre autres un pont sur la riviere d'Aude [1], à cause des ruisseaux et des étangs du pays, qui étant fort bas, étoit sujet à être souvent inondé. On conduisit ce pont dans l'espace de quatre milles depuis Narbonne jusqu'à Cabestang, *Caput Stagni*, dont il traversoit le lac durant un mille. On donna à ce pont le nom de Septiéme, *Pons septimus*, nom qu'il tira, non pas de l'empereur Septime Severe, à qui quelques-uns en ont attribué mal-à-propos la construction, mais des sept parties qui le composoient et qui formoient autant de ponts séparez. Ce monument qui étoit digne de la magnificence Romaine, ne subsiste plus depuis près de deux siécles. L'endroit où il étoit autrefois s'appelle encore aujourd'hui par corruption le *Pont Serme* de son ancien nom.

Le grand nombre d'inscriptions Romaines qui restent encore à Narbonne, sont des preuves de son ancienne splendeur. Il y en auroit de plus considerables, si on pouvoit faire quelque fonds sur les conjectures ingénieuses, mais trop hazardées, d'un auteur moderne [2] qui attribuë à cette ville ou à la Narbonnoise la fabrication de presque toutes les médailles du bas empire. La commodité du port de Narbonne contribua beaucoup à la réputation et à l'étenduë de son commerce. Ce port qu'on regardoit du temps de Polybe comme le port de toute la Gaule, étoit selon Strabon le plus grand et le plus considerable de la Narbonnoise. Il étoit [3] formé par un bras de la riviere d'Aude qui avoit été détourné de son lit, par une grande jettée de pierre, depuis le village de Salleles jusques à Narbonne dans l'espace de sept milles : cette branche de l'Aude, devenue navigable dans cette ville, va se jetter de là dans un étang, qui anciennement, de même que la riviere, portoit le nom de Narbonne : on lui donna dans la suite

1 Fest. Avien. descr. or. marit. - Zonar. annal. l. 8. p. 406.
2 Polyb. l. 3. p. 191. Fragm. 987. et 994. - Strab. ibid. p. 196.
3 Capitolin. p. 167.
4 V. Vales. notit. Gall.
5 Sid. Apoll. carm. 23. - Auson. clar. urb.

* V. Additions et Notes du Livre II, nº 7.

1 V. Marc. Hisp. p. 38. et seq.
2 Hard. oper. p. 112. et seqq. 435. et seqq.
3 V. Marc. Hisp. p. 28. et seqq. p. 33.

celui de *Rubresus*. On l'appelle aujourd'hui l'étang de Bages, de Peyriac et de Sigean. L'Aude coule dans un canal au milieu de cet étang dans l'espace de deux milles, et va se jetter dans la mer au * grau appellé la Nouvelle, à douze milles de Narbonne. On attribuë à l'empereur Antonin Pie la construction de ce canal, comme nous verrons ailleurs. C'est par ce même canal que les vaisseaux entroient dans l'étang, et remontoient ensuite par la riviere jusqu'à Narbonne.

La côte de Leucate est au midi et à vingt milles ou environ de cette ville. On [1] prétend que les Grecs ou Marseillois l'appellerent *Leucata*, à cause de la blancheur des rochers qui sont sur ce rivage. Les anciens ne connoissoient que le nom de cette côte : Leucate est aujourd'hui le nom d'un cap, d'un étang, et d'une forteresse bâtie sur un rocher. Nous devons à Festus Avienus et à Sidonius Apollinaris la connoissance des isles voisines de Narbonne, situées entre la mer et les étangs qui regnent sur cette côte. Le premier qui les appelle *Piplas*, y comprend la presqu'isle de Leucate. Ces isles sont celles de Gruissan, de Cauchenne ou Cauquenne, qu'on appelle aujourd'hui sainte Lucie, et de Lec, *Licci* ou *Lecci*. Il y a dans la derniere une église sous l'invocation de saint Pierre, bâtie, à ce qu'on croit [2], sur les ruines d'un ancien temple de Jupiter.

On peut comprendre dans le pays des Bebryces ou des environs de Narbonne quelques lieux dont il est fait mention dans les anciens itineraires, tels que *Ad vigesimum* situé à vingt milles de cette ville, et *Hosuerbas* ou *Userva*. M. de Marca place le premier aux cabanes de Fitou dans le diocése de Narbonne sur la route du Rousillon; on peut conjecturer suivant la distance marquée dans les mêmes itineraires, que la situation de l'autre étoit du côté de Homs sur l'Aude, à quinze milles au nord-oüest de Narbonne *. Saint [1] Jerôme fait encore mention d'un village qu'il appelle *vicus Atacis*, dont on ignore la véritable situation; on sçait seulement qu'il devoit être voisin de Narbonne, et que le célébre poëte Terentius Varro en étoit natif.

Outre les lieux dont nous venons de parler, le pays des Bebryces ou de Narbonne comprenoit encore tout le Razés, *Pagus Redensis*, dont il n'est fait mention que dans les tems posterieurs aux Romains. On peut y ajoûter le Carcassez avec Carcassonne sa capitale, qui avant son érection en évêché sous le regne des Gots, se trouvoit, à ce qu'on prétend [2], ainsi que le Roussillon, dans les limites de la *Cité* ou diocése de Narbonne.

XV.

Carcassonne.

Il paroit que Carcassonne, *Carcasso* ou *Carcassum Tectosagum*, étoit déja une ville considerable du tems de César, puisqu'elle fournit à ce general des troupes auxiliaires dans les guerres qu'il eut à soûtenir pour la conquête des Gaules. Pline la met en effet au nombre des villes qui joüissoient du droit latin, c'est-à-dire, qui se gouvernoient par elles-mêmes. L'itineraire de Bourdeaux ne lui donne cependant que le nom de château, parce qu'elle n'étoit pas sans doute encore élevée à la dignité de cité ou de ville épiscopale : honneur qu'elle ne reçut que sous les rois Visigots au sixiéme siécle, comme l'on verra dans la suite. Nous trouvons dans les itineraires deux autres lieux qui paroissent avoir été de son district, sçavoir *Cedros* qui en étoit, à huit milles vers Toulouse, à peu près vers le village qu'on appelle aujourd'hui Caux; et *Livinia* entre Narbonne et Carcassone, à onze milles de celle-ci et à vingt-sept de l'autre : ainsi ce dernier lieu ne devoit pas être éloigné de la baronnie de Campendut **.

* On appelle *Grau* en Languedoc, du mot Latin *gradus*, les bayes, rades, golphes ou ports qui sont le long de la côte de la mer. De là vient aussi le nom d'échelles du Levant.

1 Vales. ibid.
2 Marc. Hisp. p. 38.

1 Hier. in chron.
2 Marc. Hisp. p. 81. et seq.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 8.
** V. Additions et Notes du Livre II, n° 9.

XVI.

Les Toulousains. Toulouse.

De tous les Volces Tectosages les Toulousains étoient les plus célébres. Ces peuples que les anciens Latins appellent *Tolosates*, *Tolosati* et *Tolosenses*, étoient limitrophes de l'Aquitaine, et occupoient tout le pays qui compose aujourd'hui la métropole ecclesiastique de Toulouse, et qui renferme le diocése de cette ville avec ceux de Montauban, de Lavaur, de saint Papoul, de Mirepoix, de Pamiers, de Rieux et de Lombez. Ces peuples joüissoient du droit latin [1], et par conséquent leur gouvernement étoit libre.

Toulouse, *Tolosa Tectosagum*, étoit leur capitale. Sa situation sur la riviere de Garonne, au milieu d'un pays très-fertile, étoit des plus avantageuses, soit pour le commerce, soit pour l'agriculture, ce qui lui procuroit l'abondance; sur-tout depuis que ses habitans, après avoir abandonné l'exercice des armes, ne s'adonnoient plus qu'à la culture des terres et au gouvernement [2] politique. Il n'est pas aisé de fixer l'époque de sa fondation. Il paroît seulement, sur le témoignage de Justin, qu'elle subsistoit au cinquiéme siécle de la fondation de Rome, et dans le tems de l'expédition des Tectosages dans la Grece. Les Romains après avoir conquis le pays des Volces la mirent d'abord au nombre des villes alliées à leur République : ils y établirent dans la suite une colonie Romaine, qui devint riche et puissante. Elle étoit déja célébre avant la conquête des Romains par deux temples d'Apollon et de Minerve, et c'est peut-être ce dernier qui lui fit donner le nom de Palladienne, *Palladia* [3], autant que les belles lettres qu'on y cultivoit avec soin. Plusieurs fameux rhéteurs enseignerent en effet dans les écoles de cette ville, et entre autres Arborius, Exsupere, Sedatus, Statius-Ursulus, etc. Les Romains eurent soin de l'embellir d'un capitole [4], d'un palais, d'un amphithéatre, et de plusieurs autres édifices publics : on voit encore des vestiges de ce dernier du côté du château qu'on appelle saint Michel. Ses murs étoient de brique, et son étenduë du tems d'Ausone étoit si grande, qu'elle formoit comme cinq differentes villes. Elle cedoit pourtant à Narbonne, à qui le même auteur donne le douziéme rang parmi les villes célébres des Gaules de son tems, tandis qu'il ne donne à Toulouse que le quinziéme. Dans toutes les anciennes notices, elle précede, après la métropole, les autres citez de la Narbonnoise premiere. Les médailles [1] qui nous restent de cette ancienne colonie prouvent qu'il y avoit une monnoie du tems des Romains *.

Les anciens itineraires nous ont conservé les noms de quelques lieux du pays Toulousain : mais nous ne pouvons en connoître les differentes situations que par les distances marquées sur les grandes routes, et par un reste de leurs anciens noms. Le lieu [2] appellé anciennement *Vernosolem* et situé à quinze milles de Toulouse sur la route du pays de Comminge, est vraisemblablement le village qu'on appelle encore aujourd'hui la Vernose, situé en effet à quinze milles de cette capitale du Languedoc vers les frontieres du diocése de Rieux et sur la petite riviere de Louge, à une lieuë au-dessus de Muret et au sud-oüest de cette derniere ville. *Aquæ siccæ* marqué dans le même itineraire à quinze milles de *Vernosolem*, en tirant vers le même pays de Comminge, devoit être aux environs de la ville de saint Julien située sur la Garonne et dans l'ancien Toulousain. A vingt-six milles d'*Aquas siccas*, en allant dans le Comminge toûjours au sud-oüest de Toulouse étoit, suivant l'itineraire d'Antonin, le lieu de *Calagurgis*, qu'on prétend être la patrie de l'hérétique Vigilance natif du pays de Comminge. Un [3] moderne conjecture que la ville de Caseres sur la Garonne est ce même *Calagurgis*; mais outre que les distances ne convien-

[1] Plin. ibid.
[2] Strab. ibid.
[3] Martial. l. 9. Epigr. 101. - Auson. Prof. 16. 17. 19. parent. 3. - Sidon. carm. 7.
[4] Act. S. Saturn. apud. - Ruin. act. sinc. V. Catel. mem. p. 112.

[1] Goltzius thes. rei antiq. p. 241.
[2] Itin. Antonin. p. 29.
[3] V. Descr. hist. de la Fran. part. 1. p. 199.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 10.

nent pas tout-à-fait, puisque *Calagurgis* ou *Calagurra* étoit à quarante-six milles de Toulouse, et que Caseres n'en est éloigné que d'environ quarante milles; il est constant d'ailleurs que la ville de Caseres a toûjours dépendu du Toulousain, et non pas du Comminge, et qu'elle est encore aujourd'hui du diocése de Rieux ancien membre du diocése de Toulouse. Il est donc plus vraisemblable que l'ancien *Calagurris* est le village de Hour ou Houra au diocése de Comminge. Ce lieu est situé à l'embouchure de la riviere de Salat dans la Garonne sur les frontieres de l'ancien Toulousain, et se trouve dans les distances marquées dans les itinéraires à quarante-six milles de Toulouse, et à vingt-six de l'ancien *Lugdunum Convenarum*, capitale du pays: il paroît d'ailleurs que le nom de ce village est formé des deux dernieres syllabes du mot *Calagurris* ou *Calagurra*, dont on aura supprimé les premieres *. Les autres lieux du pays Toulousain marquez dans les itineraires, sont les stations *Ad nonum* et *Ad vicesimum* sur la route de Toulouse à Narbonne, dans la même distance à peu près, où sont situez aujourd'hui les lieux de Montgiscard et de Ville-franche de Lauragais; *Badera*, qui est peut-être le lieu de Barrelles, ou bien selon Catel celui de Basiege; *Bucconis* dont le nom répond à celui de la forêt de Bouccone dans le comté de Lille-Jourdain, à la gauche de la Garonne; et la station *Ad Jovem* qui étoit à sept milles de Toulouse. Le nom de ce dernier lieu nous fait conjecturer qu'il y avoit un temple de Jupiter.

Il seroit beaucoup plus difficile de déterminer la situation de *Crodunum*, de *Vulchalo* et de *Cobiomagus*, dont Cicéron fait mention [1] dans une de ses oraisons: ces lieux étoient compris dans le pays des Volces, ou dans la partie de la Narbonnoise située en deçà du Rhône; mais nous ne sçavons pas s'ils étoient situez dans l'étenduë du pays des Toulousains. Le dernier étoit entre Narbonne et Toulouse; il paroît que les deux autres n'étoient pas éloignez de la mer, et qu'ils avoient même des ports.

1 Cicer. pro Fontei.

* V. Additions et Notes du Livre II, n. 11.

On connoît encore par les itineraires trois autres lieux qui, suivant leur distance, devoient appartenir aux peuples Toulousains. Le premier est *Hebromago* ou *Eburomagi* sur la grande route, à quatorze milles de Carcassonne vers Toulouse; le second *Sostomago* entre ces deux villes; et *Elusione*. La situation du premier convient à Bram, baronnie voisine du canal de Languedoc, et dont le nom a quelque rapport avec *Ebromagus*; le second pouvoit être situé aux environs de Castelnaudari; et le troisiéme est, à ce qu'on prétend, l'endroit appelé Luz [1] dans le comté de Carmaing au diocése de Toulouse, ce qui est assez vraisemblable *.

XVII.

Les Lutevains.

Les Lutevains ou peuples de Lodeve, *Lutevani* ou *Foro Neronienses*, étoient du nombre des Volces Tectosages. Lodeve que les Gaulois appelloient indifferemment *Luteva*, *Loteva* ou *Lodeva*, et les Romains *Forum Neronis*, étoit la principale ville [2] de ces peuples, à laquelle les anciens donnoient tantôt le nom de château et tantôt celui de cité. L'usage qu'elle avoit du droit Latin est une preuve de la liberté de son gouvernement **.

XVIII.

Béziers.

Il y avoit encore quelques villes dans le pays des Tectosages dont les anciens ont négligé de nous faire connoître les peuples particuliers qui les occupoient. Celle de Beziers est de ce nombre: elle devoit être une des plus considerables des Tectosages, par l'avantage et l'agrément de sa situation sur la riviere d'Orb. Les Romains y établirent dans la suite une colonie qui est appelée dans les notices *Civitas Bitterensium*, *Bœterra* ou *Bliterra Septimanorum*: c'est de cette colonie, composée des veterans de la septiéme légion, qu'elle

1 Vales. not. p. 188.
2 Plin. l. 3. c. 4.

* V. Additions et Notes du Livre II, nº 12.
** V. Additions et Notes du Livre II, nº 13.

tiroit ce surnom. Une médaille Grecque frappée, à ce qu'on[1] prétend, dans cette ville prouveroit en même tems qu'elle avoit droit de faire battre monnoie, et qu'on y cultivoit les lettres Grecques, s'il étoit bien certain que cette médaille a été fabriquée à Beziers dans la Gaule Narbonnoise, et non pas dans une ville de Grece de même nom. Les vins de Beziers étoient très-estimez du tems de Pline.

XIX.

Agde, Cessero ou S. Tiberi, Pezenas.

Agde, *Agatha* ou *Agathe*, du mot Grec ἀγαθὴ, qui veut dire *bonne*, étoit une ancienne ville située vers l'embouchure de la riviere d'Eraut, *Arauris*, dans la mer: elle donnoit son nom à un étang voisin. Ptolemée qui la place dans une isle du même nom l'appelle Ἀγάθηπόλις, qui signifie *bonne ville*; ce qui a donné lieu à quelques geographes modernes[2] d'en faire deux villes, l'une appelée *Agatha* et l'autre *Agathepolis*. Son nom désigne assez son origine Grecque. Les Phocéens ou Marseillois furent en effet ses fondateurs: son territoire étoit compris dans le pays des Volces Tectosages. La colonie que les Marseillois y établirent demeura sous leur obëissance, jusqu'à ce que cette ville passa sous celle des Romains; ceux-ci en étoient déjà les maîtres du temps de Pline: elle étoit pour lors comprise dans la Province Romaine. Les plus anciennes notices des citez des Gaules n'en font cependant aucune mention.

C'est sur la côte d'Agde qu'étoient situées l'isle de *Blasconis*, Brescou, la montagne et le cap de *Mons Setius*, Cette, et la colline de *Mesua*, Meze qui étoit dans une presqu'isle jointe au continent par un isthme fort étroit *. *Cessero Tectosagum*, aujourd'hui S. Tiberi, étoit dans le continent; on l'appelloit aussi *Araura*, à cause de la riviere d'Eraut qui passe au voisinage. Pezenas, *Piscenæ*, que la bonté de ses laines rendoient célébre, n'en étoit pas éloignée. Ces deux villes avoient l'usage du droit Latin.

[1] Hard. oper. p. 33.
[2] Briet. Gall. antiq. l. 6. c. 4.

* *V*. Additions et Notes du Livre II, n° 14.

XX.

Volces Arecomiques.

Les Volces, comme nous l'avons déja dit, étoient divisez en Tectosages et en Arecomiques. Il nous reste à parler à present des derniers, qui s'étendirent d'abord des deux côtez[1] du Rhône. On comprenoit en effet parmi eux une partie des peuples situez à la gauche de cette riviere, dans la Provence et le Dauphiné: mais sous le gouvernement de Mn. Fonteius, Pompée aiant dépoüilé les Arecomiques et les Helviens d'une partie de leurs terres qui furent données aux Marseillois, les premiers ne s'étendirent plus qu'à la droite du Rhône vers la côte[2] de la mer Méditerranée, et dans le pays qui comprend aujourd'hui les diocéses de Nismes, d'Alais, d'Usez et de Montpellier, ce qui fait une partie considerable du bas Languedoc, (NOTE XI.) Cette côte étoit dégarnie de villes et de bourgs, parce que, comme remarquent les anciens geographes, elle étoit entrecoupée d'un grand nombre d'étangs qu'on appelloit anciennement les étangs des Volces, *Stagna Volcarum*: les principaux sont à present ceux de Frontignan, de Maguelonne et de Perols. Quant à l'étymologie du nom d'Arecomiques, un moderne[3] la tire, avec assez de vraisemblance, de deux mots Grecs ἄρης et κώμη, qui signifient le pays de Mars, *Martis regio*. On pourroit aussi la faire dériver du mot Gaulois *ar* qui signifie *mer*, et du mot Grec κώμη, qui veut dire habitation: ainsi le nom d'Arecomiques signifieroit habitans d'une côte de mer *. Ces peuples habitoient en effet sur une partie des côtes de la Méditerranée.

XXI.

Nismes.

Nismes, *Nemausus Arecomicorum*, étoit la ville principale de ces peuples, et l'une des plus célébres des Gaules. Elle étoit située à cent stades du Rhône et à sept cens vingt de

[1] Liv. l. 21. c. 26.
[2] Strab. l. 4. p. 186.
[3] Spon. Recher. p. 163.

* *V*. Additions et Notes du Livre II, n° 15.

Narbonne, sur la grande route d'Italie et d'Espagne, près d'une fontaine ou gros ruisseau de même [1] nom, que quelques-uns ont [2] confondu avec la petite riviere de Vistre qui en est éloignée de plus d'une demie lieuë. La fondation de cette ville est si ancienne, qu'on n'en sçauroit rien dire de certain. Quelques anciens [3] et la plûpart des modernes lui donnent pour fondateur un des enfans ou descendans d'Hercule, qu'ils appellent *Nemausus*: mais leur autorité ne paroît pas assez grave pour établir la verité d'un fait d'une antiquité si reculée: on pourroit croire plus vraisemblablement avec un illustre et sçavant évêque de la [4] même ville, qu'elle fut redevable de ses commencemens à celle de Marseille, et que les Phocéens s'étant établis dans celle-ci, Nismes devint par leur moien une espece de colonie Grecque; car elle eut même langage, même religion, mêmes coûtumes, mêmes armes, et même forme de gouvernement que les Grecs ou les Marseillois. Ses habitans qui prirent le nom d'Arecomiques, dont l'étymologie est Grecque, le donnerent en même-tems à vingt-quatre bourgs ou villages de leur dépendance, qui composoient une petite République, dont Nismes étoit le chef.

Cette ville que les anciens nous représentent comme extrêmement propre en été, et fort sale en hyver à cause de plusieurs ruisseaux dont elle étoit arrosée, et sur lesquels on avoit construit divers ponts de bois et de pierre, étoit divisée, à ce qu'il paroît, en cinq décuries [5]. Elle devint Colonie Romaine et porta le nom d'Auguste, *Colonia Augusta Nemausensis*. Elle eut avec l'usage du droit Latin, le privilege de faire battre monnoie et d'avoir un intendant des thrésors, *præpositus thesaurorum Nemausensium*, dont il est fait mention dans la notice des dignitez de l'empire: privilege qu'elle ne partagea qu'avec quatre autres villes des Gaules. Il paroît par [6] les inscriptions, qu'elle avoit quatre magistrats, ou quartumvirs préposez pour la garde et la régie de ses finances; d'autres inscriptions en marquent six. Elle était indépendante [1] du gouverneur de la Province de même que les vingt-quatre villes κώμας ou bourgs qui lui étoient soûmis, qui jouissoient comme elle du droit Latin, et avec lesquels elle ne formoit qu'une même cité, un même gouvernement, et un même peuple recommandable pas sa valeur: de là venoit que ce peuple étant fort nombreux, il y avoit aussi plus de citoiens, qui après avoir exercé à Nismes les charges de la magistrature, avoient droit d'aspirer aux principales dignitez de la république Romaine. Outre les duumvirs qui avaient la principale administration du gouvernement politique, il est fait mention dans les anciennes inscriptions de [2] Nismes, d'un college de six magistrats ou sevirs préposez pour l'administration de la justice, et des décurions ou senateurs de la même ville. On a peut-être voulu representer un de ces duumvirs ou sevirs de Nismes dans une médaille [3] fort singuliere des Volces Arecomiques, où d'un côté on voit une tête ornée d'un diadême avec ce mot, VOLCÆ; et au revers un senateur revêtu de la toge avec ces lettres AREC *. Outre les sevirs dont nous venons de parler, il y avoit dans Nismes un college de sevirs Augustales et plusieurs autres colleges de pontifes [4] destinez pour le culte sacré. En un mot cette ville, de même que les autres colonies, avoit [5] les mêmes officiers que Rome, des questeurs, des édiles, etc. et plusieurs corporations: elle étoit ornée des mêmes édifices publics, d'un amphitéatre qu'on appelle encore aujourd'hui les *Arenes*, l'un des plus entiers de l'Europe, de temples, de basiliques, de thermes et autres monumens. Sidoine Apollinaire fait mention de deux maisons de campagne, appelées *Prusianus* et *Voroangus* situées sur les bords du Gardon, et par consequent peu éloignées

1 Auson. clar. urb. 14.
2 Vales. not. Gall. p. 618.
3 Steph. de urb. Grut. Inscript. p. 423. n. 5. et 6. V. Spon. miscell. p. 159. et seqq. Guiran. Grasser, eté.
4 Flechier disser. miss. sur Nismes.
5 Pr. p. 10. inscript. 52.
6 Pr. p. 12. inscrip. 67. et seqq.

1 Sstrab. ibid.
2 Pr. p. 11.
3 Hard. oper. p. 176.
4 Pr. ibid. insc. 42. 43. 68.
5 V. Pr. p. 9. et seqq.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 16.

de Nismes. Un moderne [1] conjecture que ces deux maisons de plaisance étoient les mêmes que les lieux de Brosis et de Brocen situez au territoire d'Alais; mais c'est sans fondement qu'il lit *Vorocingus* dans le texte de Sidoine au lieu de [2] *Voroangus.*

XXII.

Vindomagus et autres villes des Arecomiques. Les *Umbranici.* Les Anatiliens, etc.

Vindomagus, situé au milieu du pays des Volces Arecomiques, tenoit le second rang parmi les villes de ces peuples. On [3] conjecture que c'est la même que la ville d'Usez: d'autres prétendent cependant que le Vigan, situé dans l'ancien diocèse de Nismes, et aujourd'hui dans celui d'Alais, est l'ancien Vindomagus; on y trouve en effet en creusant, d'anciens monumens. Quoiqu'il en soit, la ville d'Usez ne nous est connuë que par les anciennes notices qui lui donnent le nom d'*Ucecia* et de *Castrum Ucecienze.* Elle avoit sous les Romains un college de sevirs [4] Augustales.

Les lieux suivans, dont nous allons parler, se trouvant compris dans le pays des Volces Arecomiques, étoient sans doute du nombre des vingt-quatre villes ou bourgs qui dépendoient de la république de Nismes.

Le premier est *Ugernum.* Ce que Strabon rapporte de ce lieu, joint aux distances marquées dans les itineraires, fait conjecturer [5] que c'est la ville de Beaucaire, ou plutôt l'isle de *Gernica*, la Vergne, que formoit autrefois le Rhône entre Beaucaire et Tarascon. On peut ajoûter que Gregoire de Tours n'appelle sans doute ce lieu *Ugernum Arelatense Castrum*, qu'à cause de sa situation dans le diocèse d'Arles, d'où dépend encore aujourd'hui Beaucaire: mais [6] d'autres prétendent que la situation de cette derniere ville, ni celle de l'isle de *Gernica* ou *Gervica* ne peuvent convenir à celle d'*Ugernum*, qui, suivant la table de Peutinger, étoit éloignée de quelques milles du Rhône, et que tout ce qu'il y a de certain, c'est que ce château étoit situé à la droite de ce fleuve, entre les villes de Nismes et d'Arles.

Ambrussum est sans doute le lieu d'Ambroix qui subsiste encore aujourd'hui entre Nismes et Substantion, dans la distance marquée par les anciens itineraires. Les Romains y avoient construit un pont sur le Vidourle, que César appelle *Pons Ambrussi.* Ce pont subsiste encore à un quart de lieuë de Galargues: de cinq arcades qui le soûtenoient, il en reste encore quatre du côté du nord qui ont échappé aux injures du temps; la cinquiéme du côté de Montpellier est abattuë.

Lates, *Castellum Latara*, étoit un château situé dans une isle formée par la petite riviere de Lez, *Ledum flumen* vers son emboûchure dans l'étang de Tau, qu'un ancien [1] auteur appelle *Tacrum*, et qu'on nomme aujourd'hui l'étang de Pérols. Ce château éloigné d'un peu plus d'une lieuë au midi de Montpellier, prit dans la suite le nom de *Palude*, la Palu, à cause de sa situation. Il est à présent ruiné *.

Substantion, *Sextantio* ou *Sestantio*, dont tous les itineraires font mention, étoit autrefois une ville considerable, comme il paroît par les anciens monumens [2] qu'on y découvre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village ruiné, qui n'a rien d'agréable que sa situation sur une colline voisine de la riviere de Lez. Ce lieu situé à une lieuë ou environ au nord de Montpellier a été honoré du siege épiscopal de Maguelone pendant trois cens ans, et a donné son nom à des seigneurs qui prirent ensuite le titre de comtes de Melgueil ou Mauguio **.

Forum Domitii, dont on a lieu de croire que Cn. Domitius Ahenobarbus fut le fondateur, nous paroît après M. de Valois [3], et conformément aux distances marquées dans les itineraires, avoir été situé dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui Frontignan, et non pas

1 Hist. de l'Acad. des insc. tom. 3. p. 282.
2 Sid. edit. Sirm. tom. 1. oper. p. 893.
3 Vales. not. Gall.
4 Grass. antiq. Nemaus.
5 Vales. not. Gall. p. 601.
6 Pagi critiq. ad an. 584 n. 4.

1 Fest. Avien.
2 Gariel Ser. p. 6. et Seq.
3 Vales. not. Gall.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 17.
** *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 18.

dans celui de Fabregues, comme le prétend Gariel [1] *.

Maguelonne, *Magalona* ou *Civitas Magalonensium*, étoit autrefois une ville épiscopale située dans une isle entourée d'un étang qui porte son nom, et non pas, comme veut M. de Valois [2], dans une presqu'isle environnée de la mer. Ce n'est que dans les notices les moins anciennes qu'il en est fait mention. On pourroit la mettre au nombre des colonies Phocéennes, si, comme l'insinuë le même M. de Valois, Etienne de Bysance en avoit fait mention sous le nom d'Alone; mais cela n'est pas certain. Charles Martel après en avoir chassé les Sarazins, la fit raser, parce qu'elle favorisait les courses de ces infideles; ce qui occasionna la translation du siege épiscopal à Substantion **. Le diocése de Maguelonne ou de Montpellier étoit peut-être anciennement occupé par les peuples dont il est fait mention dans Pline et dans les tables de Peutinger sous le nom d'*Umbranici*, lesquels avoient l'usage du droit Latin. (NOTE XII.)

On peut joindre aux Arecomiques les Anatiliens leurs voisins, qu'on conjecture avec assez de vraisemblance avoir habité le pays situé entre les emboûchures du Rhône jusques vers Aiguemortes en deçà de ce fleuve; ainsi la ville d'Arles pouvoit être comprise parmi ces peuples ***. La ville d'*Anatilia* dont il est parlé dans Pline [3], prit peut-être son nom de ces peuples. On croit que cette ancienne ville est la même que le château de Mornas situé sur le Rhône entre le Pont Saint-Esprit et Orange. Quant aux anciennes villes de Rhodes et d'Heraclée, dont nous avons déjà fait mention en parlant des colonies Phocéennes de la Province, comme elles étoient situées, à ce qu'il paroît, sur le bord occidental du Rhône et vers son emboûchure, on peut les placer dans l'étenduë du pays des Anatiliens, ou peut-être des Volces Arecomiques. Pline, au temps duquel on ne voioit aucun vestige de ces deux villes, met en effet celle d'Heraclée vers l'emboûchure du Rhône. (V. Note 46.) Quelques-uns ont prétendu sur l'autorité d'une inscription supposée, qu'elle étoit située à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la ville de saint Gilles.

1 Gariel. ibid.
2 Vales. ibid.
3 Plin. ibid. p. 313.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 19.
** *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 20.
*** *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 21.

XXIII.

Les Helviens, Alps, Viviers.

Les Helviens, *Helvi* ou *Helvii*, s'étendoient dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Vivarais. Les Cevennes, suivant le témoignage de [1] César, séparoient ces peuples des Auvergnats, c'est-à-dire, du Velai et du Gevaudan, qui étoient anciennement de la dépendance de l'Auvergne. Les Helviens étoient compris dans l'étenduë de la Province Romaine du tems de ce general; mais par un privilége particulier ils étoient soumis à un prince de leur nation. Après la division de la Narbonnoise en deux provinces, ces peuples, quoique situez en deçà du Rhône, furent compris dans la Viennoise, dont ils dépendent encore aujourd'hui pour le spirituel. Un ancien [2] geographe met mal-à-propos ces peuples dans l'Aquitaine, dont certainement ils n'ont jamais fait partie.

La ville principale des Helviens étoit *Alba Helvorum* ou *Helviorum*, ou *Alba Helvia*, *et Alba Augusta*, qu'on croit être la ville d'Alps située à deux lieuës au nord-oüest de Viviers. Cette ville qui joüissait du droit Latin [3] étoit autrefois fameuse par la quantité et la qualité des vins que produisoit son terroir, mais surtout par un plan de vigne, qui, au rapport de Pline, [4] fleurissoit en un jour, et dont on se servit ensuite dans le reste de la province. Le siege épiscopal fut d'abord établi dans cette ville et y subsista jusqu'à ce qu'aiant été entierement ruinée par Crocus roi des Allemans ou des Vandales, il fut transferé à Viviers. Les plus anciennes [5] notices des citez des Gaules ne font mention que de la ville d'Alps ou Albe sous le nom de *Civitas Albensium*.

1 Cæs. l. 7. de bell. Gall.
2 Strab. l. 4. p. 190. - V. Vales. not. Gall.. p. 244.
3 Plin. l. 3. n. 5.
4 Plin. l. 14. c. 3. p. 124.
5 V. not. apud Duch. tom. 1. hist. Franc.

Les notices posterieures ajoûtent ces mots *nunc Vivarium* ou *Vivaria:* ce qui prouve que Viviers, qu'on ne connoît que par ces notices, ne devint capitale du pays qu'après la destruction d'Albe, c'est-à-dire après le commencement du cinquiéme siècle *.

La ville du Bourg saint Andeol portoit, suivant le martyrologe d'Adon, le nom de *Gentibus* dans le temps que ce saint y fut martyrisé au second siécle de l'ére chrêtienne: d'autres prétendent avec plus de vraisemblance que la ville du Bourg n'est point differente du lieu appellé *Borgagiates*, *Burgagiates*, et *Bergoitas* dans les anciens titres de l'église de Viviers. Tous les pays dont on vient de parler faisoient partie de l'ancienne province Narbonnoise, et étoient situez en deçà du Rhône **.

XXIV.

Peuples du Velai.

Pour n'obmettre aucun des anciens peuples qui sont compris aujourd'hui dans l'étenduë de la province de Languedoc, il nous reste à parler de ceux du Velai, du Gevaudan et de l'Albigeois qui dépendoient anciennement de l'Aquitaine. Ces trois peuples de même que ceux du Querci et du Roüergue, vivaient du tems de César [1] sous la dépendance et le gouvernement des Auvergnats, ce qui changea dans la suite; car du vivant de Strabon [2], les Velaunes ou peuples du Velai se gouvernoient par eux-mêmes. Ils sont compris dans le gouvernement de Languedoc depuis le treiziéme siécle, et ils en dépendent encore aujourd'hui, quoiqu'en dise M. de Valois [3].

Ces peuples appellez *Vellavi* ou *Velauni* par les anciens, étoient séparez des Helviens par les montagnes des Cevennes: ils furent, ainsi que ceux du Gévaudan, du nombre des quatorze peuples qu'Auguste démembra de l'ancienne Celtique pour les joindre à l'Aquitaine, qui par cette union devint une des plus grandes parties des Gaules.

1 Cæs. l. 7. de bell Gall.
2 Strab. ibid.
3 Val. not. Gall. p. 589.

* *V*. Additions et Notes du Livre II, n° 22.
** *V*. Additions et Notes du Livre II, n° 23.

La principale ville des peuples Velaunes ou du Velai, dont les anciens nous aient laissé quelque connaissance, est *Revessio* ou *Ruessio*, qui fut appellé ensuite *Vallava*, *Civitas Vellavorum*, ou *Civitas Vetula*. On ne doute pas [1] que cette ville ne fût située au lieu où est aujourd'hui saint Paulhan sur les frontieres du Velai et de l'Auvergne, environ à trois lieuës du Puy: les distances de l'itineraire de Theodose, mais plus encore les inscriptions et autres antiquitez qu'on y découvre tous les jours, ne laissent aucun lieu d'en douter. Le siege épiscopal du pays, établi d'abord à Ruessio, fut transferé depuis à *Anicium*, Anis, dont Gregoire de Tours est le premier qui fasse mention: du temps de cet historien ce n'étoit qu'une montagne où on bâtit ensuite la ville qu'on appelle aujourd'hui le Puy.

C'est par le même itineraire de Theodose, que nous connoissons dans le pays de Velai le lieu d'*Aquis Segete*, situé à huit milles de Feurs en Forez du côté de saint Didier, et sur les frontieres de ce dernier pays; celui de *Icidmago* à vingt-cinq milles de Feurs; et à quatorze de *saint Paulhan* ou *Revessione*, et que nous croions être le même que la petite ville d'Issingeaux ou Ensingeaux, et enfin le lieu de *Condate*, à douze milles de Revessio, du côté à peu près où est à present le lieu de saint Privat *.

XXV.

Le Gevaudan ou les Gabales.

Le Gevaudan, *Gabali*, *Gabales* et *pagus Gabalicus*, que les montagnes des Cevennes séparoient de la Narbonnoise, étoit, ainsi que le Roüergue, un pays qui abondoit en mines d'argent du tems de Strabon. Pline vante beaucoup l'excellence des fromages de ce pays, et en particulier de ceux de la montagne de Lozere appellée *Mons Lezuræ*, laquelle fait partie de celles des Cevennes.

La capitale du Gévaudan portoit anciennement le nom d'*Anderidum*, et prit dans la suite celui de *Gabalum*; ce qui pourrait peut-être nous donner lieu de croire que ce sont

5 V. Mab. Act. SS. Ord. S. B. n. sæc. 4. part. 1. p. 758.

* *V*. Additions et Notes du Livre II, n° 24.

les Gabales, que la notice des dignitez de l'empire a voulu désigner sous le nom des soldats *Anderitiens* dont elle fait mention. La ville d'*Anderidum* ou de *Gabalum* n'est plus ce qu'elle a été autrefois : elle est réduite à un village appellé Javoulx et situé à quatre lieuës de Mende. C'est ce qui paroît par les distances marquées dans l'itineraire de Theodose depuis saint Paulhan ou *Ruessio* jusqu'à *Anderidum*, et de cette ville à Rhodés, ce qui ne convient nullement à Mende. Le siege épiscopal de *Gabalum*, qui subsistoit encore au commencement du quatriéme [1] siécle, fut transferé dans la suite à Mende, *Mimate* et *Mimatensis Mons*, dont Gregoire de Tours fait mention.

Les anciens itineraires parlent d'un lieu appellé *Ad Silanum*, sur la route d'*Anderitum* à *Segedunum*, aujourd'hui Rhodez, à dix-huit milles de celui-là, et à trente de celui-ci : ainsi sa situation devoit être aux environs de Treslans en Gevaudan sur la frontiere du Roüergue. Gregoire de Tours fait mention du château de Grezes, *Castellum Gredonense* en Gevaudan *.

XXVI.

Pays d'Albigeois.

Nous avons très-peu de memoires sur l'ancien état de l'Albigeois, quoique ce pays soit également considerable par son étenduë et par sa fertilité. Les anciens geographes contens de nous avoir dit que le Tarn, qui le traverse, prend sa source dans les Cevennes, ont négligé de nous apprendre le nom des peuples situez sur cette riviere depuis le Roüergue jusques à son embouchure dans la Garonne. Quelques modernes ont crû que les Eleutheriens dont il est parlé dans les commentaires de César, habitoient le pays d'Albigeois, et que ces peuples faisoient anciennement partie de ceux du Querci, sous le nom de Cadurces *eleutheriens* ou libres : sur quoi il n'y a rien de certain. Ce n'est donc qu'aux notices des citez des Gaules que nous sommes redevables de la premiere connaissance que nous avons de la ville capitale du pays d'Albigeois : les plus anciennes de ces notices l'appellent *Civitas Albiensium*, et les suivantes, *Albia* et *Albiga*. Quelques auteurs prétendent que les peuples de ce pays sont désignez dans la notice des dignitez de l'empire sous le nom d'*Equites Cataphractarii Albigenses*. On trouve souvent en foüillant à Montans, lieu situé dans ce pays à la gauche et proche le Tarn, à un quart de lieuë au-dessous de Gaillac, des médailles, des urnes et d'autres anciens monumens *.

XXVII.

Défaite des Liguriens Stænes. Gouverneurs de la Province.

Tel fut à peu près l'état de la Narbonnoise en deçà du Rhône après que les Romains en eurent fait la conquête. Le consul Marcius qui gouvernoit cette province l'an 636 de Rome, eut à [1] combattre pendant son administration les Liguriens Stænes, peuples Gaulois qui habitoient les Alpes, et qui par leurs courses et leurs brigandages désoloient tout le plat pays. Ce consul marcha contre eux à la tête de ses troupes, et malgré leur situation avantageuse, il les assiegea de toutes parts dans leurs montagnes, les serra de près, et les réduisit enfin à ce point d'extrêmité et de desespoir, qu'ils aimerent mieux s'entretuer les uns les autres, que de tomber entre les mains des Romains, ce qu'ils craignoient plus que la mort. Cette victoire [2] qui mérita à Marcius, sur la fin de l'année 636. de Rome, l'honneur du triomphe, n'assûra pas tout-à-fait le repos de la province. Les autres Liguriens des Alpes voulant sans doute venger la mort de leurs compatriotes, continüerent de la désoler par leurs courses; ce qui donne lieu à un moderne [3] de croire que cette province fut consulaire les trois années suivantes, c'est-à-dire, qu'elle fut gouvernée successivement, et conjointement avec la Cisalpine, par les consuls Q. Mucius, C. Geta, et M. Scaurus :

1 Concil. Arelat. 1. tom. 1. concil. p. 1430.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 25.

1 Oros. l. 5. c. 14.
2 Marm. Capitol. apud Pigh. tom. 3. p. 85.
3 Pigh. ibid. p. 90. 94. 100. 103. 105.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 26.

le second défit les peuples des Alpes Grecques, et le troisiéme aiant vaincu les Liguriens et les Gantisques, mérita les honneurs du triomphe (ans de Rome 637-638-639.) Ces victoires procurerent enfin la tranquillité à la Province, et assûrerent aux Romains la liberté des passages des Alpes pour entrer dans la Gaule Transalpine. Ce fut alors (an de Rome 640) que la Province cessa sans doute d'être consulaire, et qu'elle commença d'être gouvernée par un préteur, c'est-à-dire de devenir province ordinaire.

XXVIII.

Mouvemens des Cimbres. Leur origine.

Si la Province fut en paix, à ce qu'il paroît, après la victoire de M. Scaurus sur les Liguriens, elle se vit exposée quelques années après à de grands troubles par l'inondation des Cimbres, des Teutons et autres barbares. Les auteurs [1] ne sont pas d'accord sur l'origine des premiers de ces peuples : ils conviennent tous cependant qu'ils étoient originairement Celtes, c'est-à-dire Germains selon les uns, ou Gaulois selon les autres. Suivant ce dernier sentiment, qui est le plus commun, ils descendoient peut-être de ces anciens Gaulois, qui après avoir subjugué la Grece, se répandirent dans la Thrace, et s'étendirent jusqu'aux embouchures du [2] Danube. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Cimbres avoient déja occupé la Scythie, et s'étoient étendus jusques vers les côtes Septentrionales de l'Ocean, où ils étoient connus sous le nom commun de Celto-Scythes, quoique divisez en plusieurs peuples particuliers, lorsque se voiant extrêmement multipliez, ou que, selon d'autres [3], leur pays, qui avoit été inondé par les eaux de la mer, ne leur fournissoit presque plus de quoi subsister, une partie se détacha pour chercher ailleurs de nouveaux établissemens.

C'est dans ce dessein que ces Cimmeriens [4], d'où on a formé le nom de Cimbres, sortirent de la Scythie au nombre de trois cens mille combattans, sans compter les femmes et les enfans. Ces peuples, qui suivant le portrait que les historiens en ont laissé, étoient d'une taille très-avantageuse et avoient les yeux pers, s'avancerent peu à peu tous les ans au printems vers le couchant de l'Europe : voleurs de profession, selon la signification de leur nom en langue Germanique, ils mirent au pillage tous les pays qu'ils trouverent sur leur passage. Quelque formidable et nombreuse que fût leur armée par la jonction de divers autres peuples barbares qu'ils avoient rencontrez sur leur route, elle n'intimida pas les Boïens, peuples originaires des Gaules, qui habitoient alors une partie de la forêt Hercynie aux environs de la Boheme, et qui résisterent vigoureusement aux efforts que firent ces barbares pour s'emparer de leur pays. Ils les obligerent en effet de retourner sur leurs pas et de remonter le long du Danube vers le pays des Gaulois Scordisques, d'où les Cimbres firent des incursions dans l'Illyrie et dans le Norique.

XXIX.

Défaite du Consul Papirius Carbo par ces barbares.

Sur l'avis des approches de cette multitude de barbares des frontières de la domination romaine, la République qui en craignoit les suites et pour ses alliez et pour elle-même, fit partir aussitôt le consul Papirius Carbo avec une puissante armée pour s'opposer à leurs courses. Ce consul alla au-devant d'eux et les rencontra dans le pays des Taurisques qui habitoient les Alpes Noriques du côté de la mer Adriatique (an de Rome 641). Il étoit sur le point de les combattre, quand ces barbares craignant la valeur des troupes Romaines, quoique beaucoup inferieures en nombre, prirent le parti de s'excuser auprès du consul de s'être trop étendus, sans le sçavoir, sur les terres des alliez de la République. Papirius parut satisfait de cette excuse : il ne laissa pas cependant de chercher l'occasion de les surprendre et les attaqua lorsqu'ils y pensoient le moins. Malgré cette surprise les Cimbres soûtinrent le premier

[1] Plut. in Mar. Appian. de bell. Celtic. p. 755. et de bell. Illyr. p. 758. Cicer. de prov. consul. - Sallust de bell. Jug. Tacit. de mor. Germ.

[2] Dup. mem. des Gaul. liv. 2. ch. 30.

[3] Flor. l. 3. c. 3.

[4] Plut. ibid. - V. Freinsh. ad lib. 63. et 65 Liv.

choc des Romains avec beaucoup de fermeté, et se défendirent avec tant de bravoure, qu'ils battirent l'armée du consul, et l'obligerent à se retirer ; ce qui les anima à continuer leurs courses et à former de nouveaux desseins.

XXX.

Défaite du Consul Junius Silanus.

Le principal étoit de s'étendre dans la Germanie [1], ce qu'ils tenterent quelque tems après : mais aiant été vivement repoussez de nouveau par les peuples du pays, ils abandonnerent cette entreprise. Ces barbares se flattant de trouver moins de résistance dans les peuples des Gaules, résolurent alors de porter leurs armes en deçà des Alpes, et de pénétrer dans la Province Romaine par le pays des Helvetiens. Ils étoient sur le point d'executer ce projet, quand le senat qui en fut averti, déclara cette province consulaire, et y envoia le consul M. Junius Silanus pour la gouverner et leur en défendre l'entrée, (an de Rome 645).

Ce consul arriva dans la Province Romaine lorsque les Cimbres après avoir déja fait quelques efforts pour y pénétrer, aiant été repoussez, étoient résolus de tourner vers l'Italie. Avant que de s'engager dans cette nouvelle entreprise, ils envoierent des députez à Silanus pour lui offrir de se mettre au service de la République, si elle voulait leur accorder des terres pour leur établissement. A cette proposition ce consul répondit avec mépris, que la République étoit en état de se passer du secours des Cimbres, et qu'elle n'avait pas de terres à leur donner. Ces barbares piquez de la fierté de cette réponse se mirent alors en état d'acquerir par la voie des armes ce qu'ils n'avoient pû obtenir par leurs prieres, attaquerent l'armée du consul, et agirent avec tant de conduite et de valeur, qu'aiant mis ses troupes en fuite, ils demeurerent maîtres du champ de bataille.

XXXI.

Défaite de M. Aurelius Scaurus.

Après cet heureux succès les Cimbres se flattant d'obtenir plus aisément du senat ce que Silanus leur avoit refusé, envoierent de nouveaux députez à Rome pour y faire les mêmes demandes qu'ils avoient faites au consul ; on leur fit la même réponse. Le senat renvoia même absous ce general qui avoit été accusé d'avoir attaqué ces barbares mal-à-propos et sans ordre. Les Cimbres n'aiant plus de ménagement à garder avec la République, firent de nouveaux efforts pour pénétrer dans la Province Romaine, (an de Rome 646). Le consul M. Aurelius Scaurus qui en étoit alors gouverneur, voulant leur en disputer l'entrée leur livra bataille ; mais il fut battu et son armée mise en déroute. Ces barbares n'aiant plus alors d'ennemis à craindre, ni d'obstacles à surmonter, se répandirent dans la Gaule Transalpine, où également animez par la prosperité de leurs armes et par leur ferocité naturelle, ils porterent partout la désolation, pillerent les villes, et menacerent d'aller venger sur Rome même et sur le reste de l'Italie, le mépris que le consul et le senat avoient fait de leurs demandes.

XXXII.

Défaite du consul Cassius Longinus par les Tigurins.

Les Cimbres n'eurent pas plutôt pénétré en deçà des Alpes, que les Tigurins, peuples auparavant vagabonds et voleurs de profession, qui avoient fixé alors leur demeure dans le pays des Helvetiens, animez par l'exemple de ces barbares, et plus encore par l'espérance du butin, se mirent en marche pour les aller joindre et partager avec eux les dépüilles de la Province Romaine [1]. Ils s'avançoient vers le pays des Allobroges, après avoir abandonné leurs anciennes demeures, lorsqu'aiant été rencontrez (an de Rome 647) par le consul L. Cassius Longinus, nouveau gouverneur de la Province, ils se virent forcez d'en venir à un combat. Ce consul les attaqua en effet avec beaucoup de vigueur, et eut même d'abord quelque avantage sur eux ; mais étant malheureusement tombé dans une embuscade, il y périt avec L. Calpurnius Pison personnage consulaire et son lieutenant. La mort de ces deux capitaines fut bien-

[1] Liv. Epit 65. - Flor. l. 3. c. 3.

[1] Liv. Epit. 65. - Oros. l. 5. c. 15.

tôt suivie de la défaite entiere de l'armée Romaine, en sorte que C. Popilius autre lieutenant du consul fut presque le seul Romain de consideration qui échappa de cette défaite avec un petit nombre de soldats. Ceux-ci se retirerent dans leur camp; mais ils y furent aussitôt assiegez et pressez si vivement par les Tigurins, que ce lieutenant fut obligé de composer avec ces peuples, de leur donner des ôtages et de leur abandonner le bagage pour sauver sa vie et celle des soldats qui lui restoient. Cette composition, quoique nécessaire, parut cependant honteuse à la République, et C. Popilius, à qui on en fit un crime et qu'on accusa en plein senat d'avoir trahi la patrie, aurait été infailliblement puni, si par sa fuite il ne se fût condamné lui-même à un exil volontaire. Après cette victoire les Tigurins se joignirent sans obstacle aux Cimbres, et ravagerent avec eux la Province Romaine des Gaules.

XXXIII.

Les Toulousains arrêtent la garnison Romaine de leur ville à la sollicitation des Cimbres.

Les Romains se trouvant, après cette défaite, hors d'état de tenir la campagne, abandonnerent entierement cette province à la discrétion de leurs vainqueurs pour se renfermer dans les villes et veiller à la conservation de celles qui étoient les plus fortes. Toulouse [1] étoit alors dans l'alliance de la République, et avoit par consequent conservé toute son ancienne liberté, quoique située dans l'étenduë de la Province Romaine. Elle avoit reçu dans son enceinte des troupes Romaines autant pour sa propre défense que pour celle de la Province dont elle étoit frontiere de ce côté-là. Les Cimbres prévoiant que les Toulousains, soûtenus par une garnison Romaine, traverseroient leurs courses et l'exécution de leurs projets, n'obmirent rien pour gagner ces peuples. Ils leur firent representer qu'aiant déja vaincu les Romains, ils devoient s'attendre d'éprouver le même sort, et de paier cherement l'alliance qu'ils avoient contractée avec la République, s'ils persistoient à la favoriser; que leur intérêt commun étoit de s'unir avec eux pour éloigner des Gaules une nation dont le dessein étoit de soûmettre toutes les autres, et de dominer sur elles; qu'en un mot l'occasion de recouvrer leur entiere liberté étoit des plus favorables, et que s'ils la manquoient, ils s'exposoient ou à devenir tôt ou tard les esclaves des Romains, qui ne cherchoient qu'un prétexte pour les subjuguer, ou à éprouver bientôt toute l'indignation des Cimbres. Ce discours fit impression sur les Toulousains, et soit qu'ils craignissent ces barbares, ou qu'ils crussent les Romains hors d'état de se relever et de punir leur infidelité, ils prirent le parti d'arrêter prisonniere la garnison romaine qui étoit dans leur ville.

XXXIV.

Toulouse prise et abandonnée au pillage par Cepion. Or de Toulouse.

Plusieurs d'entre les Toulousains craignant cependant avec raison le juste ressentiment des Romains, si ceux-ci venoient à reprendre leur premiere superiorité, demeurerent fideles [1] à l'alliance que leur ville avoit contractée avec la République, et désapprouverent la défection de leurs concitoiens : mais comme ils n'étoient pas les plus forts, ils n'oserent se déclarer ouvertement, et se contenterent de faire sçavoir leurs dispositions au consul Q. Servilius Cepion que la République avoit envoié depuis peu pour gouverner la Province. Ils lui firent offrir d'introduire de concert ses troupes dans la ville, et de l'aider à délivrer les Romains que leurs autres compatriotes avoient fait prisonniers. L'occasion de reprendre une des plus importantes places de la Province, parut trop favorable à Cepion pour la laisser échapper : il se mit aussitôt en état d'en profiter, et s'étant approché de Toulouse à la faveur de la nuit et d'une intelligence bien ménagée, il se rendit maitre de cette ville sans coup ferir, dans le temps que les factieux s'y attendoient le moins.

Ce consul moins occupé de la gloire d'avoir repris Toulouse, que du desir de satisfaire

[1] Dion. fragm. apud Vales. p. 630. - Plut. in Sertor. et in Sylla.

[1] Dio. ibid. - Aul. Gel. l. 3. c. 9. - Strab. l. 4. p. 188. et Seqq. - Oros. l. 5. c. 15.

son avarice, sous prétexte de se venger de la trahison des Toulousains, abandonna alors leur ville, extrêmement opulente, au pillage de ses soldats qui n'épargnerent pas même les temples les plus respectables : ils firent entr'autres un butin très-considerable dans celui d'Apollon alors très-riche par les dons et les offrandes des peuples ; car telle étoit dans ce tems-là la superstition des Toulousains de consacrer aux temples de leurs Dieux tout l'or et l'argent en masse qu'ils tiroient des mines de leur pays, et qu'ils jettoient, apparemment pour plus grande sûreté, dans des lacs voisins de ces lieux sacrez, quoique d'ailleurs personne n'eût osé par respect s'emparer de ces offrandes. Il paroît que les thrésors que les Toulousains conservoient dans les lacs voisins du temple d'Apollon, ne furent pas entierement pillez dans cette occasion ; car ces lacs aiant été vendus ensuite par les Romains, les acheteurs eurent encore de quoi s'enrichir de l'argent [1] en masse qu'ils y trouverent.

Les anciens [2] historiens sont fort partagez sur la quantité d'or et d'argent que Cepion emporta de Toulouse. Justin, dont le sentiment est le plus [3] suivi, en fait monter la somme à cent dix mille livres pesant d'or, et à quinze cens mille pesant d'argent, ce qui revient environ à cent trente millions de notre monnoie. On n'est pas moins partagé sur l'origine de cet or et de cet argent : les uns le font venir du fameux temple de Delphes qu'ils prétendent avoir été pillé par nos Tectosages, et les autres avec plus de fondement [4], comme on vient de dire, des offrandes que les Toulousains superstitieux faisoient au dieu Apollon, et qu'ils tiroient des mines du pays, qui étoient assez abondantes. Ces peuples vivant d'ailleurs dans une grande frugalité, pouvoient plus aisément accumuler des richesses et les consacrer aux temples de leurs dieux. Il est cependant vraisemblable qu'une partie de ces thrésors provenoit du pillage, que les anciens Tectosages qui avoient autrefois fait des courses dans la Grece, avoient apporté dans leur patrie.

1 Strab. ibid. p. 180.

2 Strab. et Oros. ibid. - Justin. l. 32. c. 3.

3 V. Petav. rat temp. l. 4. c. 14. - Lagni diss. tom. 1. la Faille.

4 V. NOTE IV. n. 12.

XXXV.

L'or de Toulouse enlevé par Cepion. Suites funestes de cet enlevement.

Quoi qu'il en soit, Cepion après avoir rétabli la garnison Romaine dans Toulouse, et s'être assûré de la fidelité des habitans, songea [1] à sa fortune particuliere et à s'enrichir des dépoüilles des Toulousains et des thrésors de leurs temples. Dans cette vuë il les fit voiturer à Marseille, sous prétexte que cette ville étoit une place sûre, et que ses habitans étoient alliez de la République : on assûre que ce consul donna en même-tems un ordre secret à quelques personnes affidées d'attaquer en chemin l'escorte qui devoit conduire ces thrésors à Marseille, et de les enlever. Ce qu'il y a de certain, c'est que les conducteurs aiant été attaquez sur leur route, toutes ces richesses furent dissipées, en sorte qu'il n'en revint aucun avantage à la République, et que cet enlevement donna lieu d'accuser dans la suite Cepion de peculat, et tous ceux qu'on crut avoir été ses complices. On prétend même qu'ils périrent tous miserablement, et que c'est leur malheur qui donna lieu de dire en proverbe d'un homme à qui rien ne réüssit, *qu'il a de l'or de Toulouse*, *Habet aurum Tolosanum*. Et en effet comme depuis ce tems-là Cepion fut toujours malheureux, les Romains ne manquerent pas d'attribuer toute la suite de ses mauvais succès au pillage sacrilége qu'il avoit fait des temples de Toulouse *.

XXXVI.

Mesintelligence de Mallius et de Cepion commandants dans la province.

Cependant le senat et le peuple Romain, jugerent à propos de le continuer encore l'année suivante [2] dans le gouvernement de la Province avec l'autorité de proconsul, et

1 Strab. Aul-Gell. Oros. ibid.

2 Dio. ibid. p. 618. et 630. - Liv. Epit. 67. Oros. l. 5. c. 16.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 27.

de lui donner pour collegue dans cet emploi le consul C. Mallius ou Manilius. Ce dernier partit de Rome avec une puissante armée dans l'esperance de terminer la guerre contre les Cimbres dont la République craignoit extrêmement les suites : mais ce partage égal d'autorité entre deux generaux dont la dignité n'étoit pas égale, fit naître entr'eux bientôt après la jalousie et la mésintelligence qui leur furent très-fatales, et plus encore à la République. Cepion qui se croioit superieur à Mallius, soit pour la naissance et le mérite, soit pour l'experience dans les armes, soit enfin pour la connoissance qu'il avoit des affaires de la Province et des ennemis qu'on avoit à combattre, vouloit commander et l'emporter sur le consul pour lequel il avoit un parfait mépris. Mallius dont le génie étoit aussi médiocre, que son extraction étoit obscure, et que la seule brigue avoit élevé au consulat, ne croioit pas de son côté qu'il fût de sa dignité de ceder à un proconsul : ces deux generaux ne pouvant s'accorder sur le commandement principal, convinrent enfin pour un bien de paix de partager entr'eux le gouvernement de la province, dont le Rhône feroit la séparation. Par ce partage l'un commanda avec une pleine autorité dans la partie de cette province qui est en deçà de cette riviere, et qu'on appelle aujourd'hui Languedoc; et l'autre dans celle qui est au-delà, et qui comprend la Provence, le Dauphiné et la Savoye. Nous ne sçavons pas cependant laquelle de ces deux parties échut plûtôt à l'un qu'à l'autre.

XXXVII.

Aurelius Scaurus vaincu et pris prisonnier par les Cimbres.

La mésintelligence de Mallius et de Cepion fit d'autant plus de plaisir aux Cimbres, qu'ils craignoient de se voir chassez de la province dont ils commençoient d'aimer le séjour, si ces deux generaux venoient à se réconcilier et à se réünir. Ils crurent avec raison que les troupes Romaines étant divisées, il leur seroit bien plus aisé de les battre. L'occasion se présenta bientôt, ils attaquerent vivement un corps de troupes commandé par M. Aurelius Scaurus lieutenant de Mallius qu'ils avoient déja vaincu trois ans auparavant dans le tems qu'il étoit consul et gouverneur de la province; et après l'avoir entierement défait [1] ils le firent prisonnier.

Ces barbares enflez de cet heureux succès menaçoient de passer les Alpes, et de porter leurs armes victorieuses jusques dans le cœur de l'Italie; la plûpart même vouloient tenter incessamment cette entreprise : mais les avis se trouvant partagez dans un conseil de guerre qui fut tenu sur ce sujet, on conclut que M. Aurelius Scaurus leur prisonnier seroit consulté, et qu'on s'en rapporteroit à sa décision. Cet illustre Romain fut ensuite appellé dans l'assemblée, et se voiant pressé par les principaux officiers Cimbres de dire son avis sur le dessein qu'ils avoient de porter la guerre en Italie, il n'omit rien pour les détourner de cette entreprise dont il craignoit les suites pour sa patrie; et répondit, quoique prisonnier, avec tout le courage d'un homme libre qu'il croioit cette entreprise téméraire et sans esperance de succès, par la raison que les Romains étoient invincibles chez eux, et que le destin de Rome étoit de ne pouvoir être jamais assujettie. Bolus ou Biorix l'un des chefs ou rois des Cimbres piqué de la liberté de cette réponse, tira alors son poignard et l'enfonça avec fureur dans le sein de ce brave Romain, qui sacrifia ainsi sa vie pour la défense et le salut de sa patrie.

XXXVIII.

Entiere défaite de Cepion et de Mallius par les Cimbres.

Mallius averti de la défaite et de la mort tragique de M. Aurelius Scaurus son lieutenant, et craignant des suites encore plus funestes de sa mésintelligence avec Cepion, fit representer à ce dernier la nécessité où ils se trouvoient de se réünir et d'agir de concert contre des ennemis communs qui méditoient leur ruine et celle de la République : mais Cepion plus occupé de sa passion et des sentimens d'une basse jalousie, que de l'interêt de l'Etat, lui fit répondre qu'il n'avoit qu'à defendre son département, et que de son

1 Quintil. declam. 3.

côté il sçaurait bien prendre la défense du sien. Faisant cependant ensuite refléxion sur sa réponse et sur la gloire que Mallius pourroit acquerir s'il battoit sans son secours les ennemis de la République, il changea d'avis, passa le Rhône avec ses troupes, et vint se poster auprès de l'armée du consul, sans vouloir pourtant camper ni rien concerter avec lui; et pour lui ravir la gloire de combattre le premier contre les Cimbres, il planta son camp entre ceux de ces barbares et du consul au voisinage de la même riviere.

La réconciliation apparente des deux generaux fit impression sur les Cimbres, qui craignant ne pouvoir résister aux deux armées réünies des Romains, prirent le parti d'envoier des deputez à Mallius pour lui faire des propositions de paix, persuadez que les Romains aiant déja éprouvé les suites funestes du mépris qu'ils en avoient fait, seroient plus traitables dans cette occasion. Ces deputez passerent ensuite au camp de Cepion pour lui faire les mêmes propositions; mais ce general choqué de ce qu'ils s'étoient adressez auparavant à son collegue, refusa de les écouter, et s'abandonnant à son ressentiment, menaça même des les massacrer. Ses soldats indignez d'un tel procedé, coururent en foule à sa tente; et joignant à des reproches sanglans des remontrances très-vives sur sa conduite, ils furent sur le point de venger sur lui l'affront qu'il venoit de faire aux deputez des Cimbres, et le droit des gens violé en leurs personnes. Cepion pour ne pas s'exposer à la fureur de ses soldats, feignant alors de se rendre à leurs avis et de ceder à leurs instances, alla joindre Mallius son collegue, et fit semblant de vouloir se réconcilier avec lui et de prendre de concert de justes mesures contre les barbares. Ces deux generaux entrerent en effet en conference; mais l'animosité qu'ils conservoient l'un contre l'autre ne leur aiant pas permis de rien conclure sur ce qu'ils devaient entreprendre, ils se séparerent plus ennemis qu'auparavant, aprés en être venus aux paroles les plus piquantes et aux injures les plus grossieres. Leur mésintelligence fut fatale à la République, et lui attira enfin la perte la plus considerable qu'elle eût encore faite depuis sa fondation, comme nous allons voir.

Les Cimbres outrez de l'injure faite à leurs envoiez; animez d'ailleurs par l'esperance de la victoire que la désunion des deux generaux sembloit leur promettre, fondirent avec fureur et dans le même instant sur les deux armées Romaines, les défirent entierement, et demeurerent maîtres des deux champs de bataille. Leur victoire fut si complette, et la perte de l'armée Romaine si considerable, qu'il resta à peine dix soldats pour porter à Rome la nouvelle de cette sanglante bataille. Il y a lieu de croire que Mallius eut le malheur d'y périr; car il n'est plus parlé de lui dans la suite: on trouva ses deux fils parmi les morts dont on fait monter le nombre à quatre-vingt mille tant Romains qu'alliez de la République, sans compter quarante mille vivandiers, goujats ou valets qui étoient à la suite de cette armée, et qui périrent tous. Le jeune Q. Sertorius [1], que ses expéditions en Espagne rendirent depuis si célébre, et qui faisoit alors ses premieres campagnes sous Cepion, fut presque le seul Romain de consideration avec ce proconsul qui échappa à la fureur des barbares: il eut son cheval tué dans l'action, et ne fut redevable de sa vie et de son salut qu'au courage et à la force qu'il eut de passer le Rhône à la nage, quoique couvert de blessures et chargé du poids de sa cuirasse et de son bouclier. Les Ambrons [2] peuples Gaulois qui s'étoient joints aux Cimbres, firent dans cette occasion des prodiges de valeur, et ne contribuerent pas peu à la victoire de ces barbares.

Les Cimbres fideles à accomplir le vœu qu'ils avoient fait à leurs dieux avant le combat, leur offrirent en sacrifice toutes les dépoüilles de leurs ennemis, mirent en piéces les habits et les armes, jetterent l'or et l'argent dans le Rhône, y noïerent les chevaux des vaincus, et firent pendre ensuite tous les prisonniers; témoignant par là qu'ils avoient moins combattu pour le butin que pour la gloire. Ces barbares se voiant alors en état de porter par-tout leurs armes victorieuses, se répandirent sans opposition dans toute la Province Romaine entre [3] le Rhône et les Pyre-

1 Plut. in Sertor.
2 Plut. in Mario.
3 Liv. Epit. 67.

nées, qu'ils désolerent entierement, jusqu'à ce qu'enfin ils prirent la route d'Espagne dans le dessein de s'y établir.

XXXIX.

Punition de Cepion. Marius lui succede dans le commandement de la province.

Sur l'avis qu'on eut à Rome de la perte totale des deux armées Romaines, et de la victoire des barbares que rien n'empêchoit d'executer le projet qu'ils avoient formé d'entrer en Italie, cette capitale se trouble et la terreur se répand parmi ses citoiens les plus intrépides : chacun pleure le malheur de la République [1] comme le sien propre, et se couvre de deuil. Le senat rend deux decrets, par l'un desquels il ordonne de marquer au nombre des jours malheureux le sixiéme jour d'Octobre qui étoit celui de cette funeste bataille ; et par l'autre il ôte ignominieusement à Cepion le commandement de l'armée et le gouvernement de la province, dont il avoit causé la ruine par sa mauvaise conduite. On confisqua ensuite tous les biens de ce general qu'on emprisonna, et on prononça contre lui une sentence de mort qui auroit été executée, si Rheginus son ami, alors tribun du peuple, n'eût favorisé son évasion [2] et sa fuite à Smyrne où il mourut quelque tems après accablé de malheurs et du chagrin de se voir deshonoré par ses deux filles. Tel est le récit que Valere Maxime fait de la mort de Cepion : cet auteur [3] paroît cependant se contredire en assûrant ailleurs que cet ancien gouverneur de la province Romaine mourut en prison par la main du bourreau ce qui paroît peu vraisemblable à un habile critique [4]. Quoiqu'il en soit, les Romains attribuerent [5] tous les malheurs de Cepion, et ceux de la République qui en furent les suites, à l'impieté qu'il avoit euë de piller les temples de Toulouse.

[1] Cic. in Brut. c. 3. et de orat. l. 1. c. 53. - Sallust. Bell. Jug. c. 114.

[2] Cic. pro L. Balbo. - Strab. l. 4. p. 188. - Val. Max. l. 4. c. 7. n. 3.

[3] Val. Max. l. 6. c. 9. n. 13.

[4] V. Cellar. dissert. de Cimbr. n. 20.

[5] Justin. l. 32. c. 3.

Rome consternée [1] de la perte qu'elle venoit de faire et du péril dont elle étoit menacée, fit les derniers efforts pour apporter un promt remede à tant de maux. Le consul P. Rutilius, collegue de Mallius, fut d'abord chargé de lever une nouvelle armée pour l'opposer aux Cimbres. On chercha ensuite un general capable de commander et d'arrêter les progrès de ces barbares ; et comme entre tous les Romains, on ne voioit que le seul C. Marius digne de cet emploi, tant pour sa valeur et son experience dans l'art militaire, que pour la réputation que lui avoient déja acquise les victoires qu'il venoit de remporter en Afrique sur Jugurtha roi de Numidie, on lui déféra le commandement. Le péril extrême où se trouvoit alors la république Romaine, fit que dans la nécessité d'envoier au plûtôt Marius contre les Cimbres, le peuple le désigna consul pour l'année suivante, quoiqu'il fût absent de Rome, et que le terme marqué par la loi ne fût pas encore expiré depuis son dernier consulat : on crut devoir passer en sa faveur par-dessus ces formalitez nonobstant l'opposition de quelques-uns qui vouloient s'en tenir à la rigueur de la loi. Marius informé de la nouvelle de son élection, partit aussitôt d'Afrique avec son armée pour se rendre à Rome, où après avoir pris possession de son second consulat le premier de Janvier de l'an 650. de Rome, il reçut le même jour les honneurs du triomphe que sa victoire sur le roi Jugurtha qu'il emmenoit captif, lui avoit merité : on lui decerna ensuite le commandement de la Province Romaine, sans l'assujettir à l'usage de tirer cette province au sort, et on lui permit de choisir celle des deux armées qu'il jugeroit la plus propre pour l'execution de ses projets. Il prit [2] celle que P. Rutilius venoit d'assembler, et qui quoique moins nombreuse, étoit mieux disciplinée.

XL.

Stratagême de Marius pour éprouver la fidélité des peuples de la province.

Marius qu'on nous represente comme un homme, dont l'extrême severité pour le

[1] Plut. in Mario.

[2] Frontin. Stratag. Pith. tom. 3. p. 154.

maintien de la discipline militaire [1] égaloit l'exactitude pour l'administration de la justice, et qui joignait à l'experience d'un grand capitaine toute la bravoure d'un bon soldat, se mit aussitôt en marche avec ses troupes. A son arrivée dans la Province son premier soin fut de faire reposer ses soldats et de les bien exercer avant que d'aller à la rencontre des barbares. Il ne fut pas moins soigneux de rétablir le bon ordre dans le pays où l'absence de l'armée Romaine avoit causé quelques mouvemens. En effet, soit que l'entiere défaite des Romains eût flaté les peuples de la province de l'esperance de secoüer le joug de la République, ou que la crainte des barbares les eût obligez de favoriser ces derniers, et de s'unir à eux, Marius trouva à son arrivée que les esprits des Provinciaux n'étoient pas bien disposez en faveur des Romains, et que les Tectosages entr'autres remuoient ouvertement. Pour s'assûrer donc de la fidelité des peuples de la province, il usa d'un stratagême qui lui réüssit. Il fit porter de sa part des lettres à chaque peuple particulier, avec défense d'ouvrir celle qui étoit sous une enveloppe, que le jour qu'il leur marqua. Le consul aiant prévenu ensuite le terme indiqué et fait demander toutes ces lettres, il vit que la plûpart les avoient ouvertes; ce qui le confirma dans la défiance où il étoit déja, et lui fit connoître la disposition des peuples à la révolte.

XLI.

Révolte des Tectosages punie. Copillus leur roi fait prisonnier.

Les Tectosages qui furent les premiers à la faire éclater, furent aussi les premiers punis. Ils s'étoient mis en campagne sous la conduite de Copillus leur chef ou leur roi. Celui-ci se flatoit d'entraîner par son exemple le reste de la province, quand Sylla [2] auparavant questeur de Marius dans la guerre d'Afrique, et alors son lieutenant, aiant reçû ordre de s'avancer vers le pays des Tectosages, attaqua ces peuples, les défit entierement, après avoir fait prisonnier Copillus leur roi, ἡγέμων, ou general. Sylla aiant reçû leur soûmission, pacifia sans peine le reste de la province, dont les peuples particuliers étoient déja prêts à suivre l'exemple des Tectosages, et à se révolter comme eux. Il tourna ensuite ses armes contre quelques peuples de la Germanie qui s'étoient répandus dans la province avec dessein de se joindre au Cimbres, et les battit en quelques rencontres.

[1] Plut. in Mario Frontin. stratag. l. 1. c. 2. n. 6.

[2] Plut. in Syll. - Vell. Paterc l. 2. c. 17. - Aurel. Vict. de vir. illust. n. 75.

XLII.

Marius consul pour la troisiéme et quatriéme fois.

Pendant ce tems-là Marius profita de l'absence des Cimbres qui étoient passez en Espagne, pour exercer ses troupes [1] et les mettre en état de ne pas craindre ces barbares à leur retour. Sa bonne conduite lui mérita d'être continué l'année suivante dans le consulat et dans le gouvernement de la Province Romaine, quoiqu'il fût absent de Rome dans le tems de son élection pour l'une et l'autre de ces deux charges. La crainte qu'on avoit dans cette capitale de la République que les barbares ne repassassent les Pyrenées au printems suivant, ne contribua pas peu à faire obtenir à Marius son troisiéme consulat (an de Rome 651). On le lui accorda d'autant plus volontiers, que les soldats de son armée déja accoûtumez à la rigueur de sa discipline, étoient si prévenus en sa faveur, qu'ils déclaroient hautement qu'ils refuseroient de combattre sous tout autre general des ennemis aussi terribles que les Cimbres. Ces barbares n'aiant osé paroître dans la province pendant le troisiéme consulat de Marius, ce general résolut de passer les Alpes à la fin de l'an 651 de Rome. Il pourvut avant son départ à la sûreté des peuples de son gouvernement, et substitua à sa place pendant son absence Manius Aquilius, après quoi il se rendit à Rome pour assister à l'élection des nouveaux consuls. Quoique Marius eût déja pris des mesures secretes pour parvenir de nouveau au consulat, il feignit pourtant de ne vouloir plus exercer cette dignité; mais le besoin qu'on avoit de

[1] Plut. in Mario. - Liv. Epit 67.

lui, fit que tous les suffrages se réünirent en sa faveur, et qu'on lui défera cet honneur pour la quatriéme fois avec le gouvernement de la Province Romaine pour la troisiéme année (an de Rome 652).

XLIII.

Retour des Cimbres d'Espagne, leur jonction avec les Teutons.

Marius eut à peine commencé l'exercice de son quatriéme consulat, qu'on apprit dans Rome que les Cimbres n'aiant pû s'établir en Espagne à cause de la vigoureuse résistance de M. Fulvius et des Celtiberiens, s'étoient déja mis en marche pour repasser les Pyrenées; et que s'étant joints avec les Teutons et divers autres peuples Celtes, c'est-à-dire Gaulois ou Germains d'origine, ils avoient dessein d'entrer tous ensemble en Italie par differentes routes.

XLIV.

Fossé de Marius.

Sur l'avis de la marche de cette nüée de barbares, Marius part en diligence pour aller reprendre le commandement de l'armée dans la Province Romaine, et s'opposer du côté du Rhône au passage de ces peuples, tandis que Catulus son collegue part en même tems pour leur disputer l'entrée des Alpes du côté de la Gaule Cisalpine. Le principal soin du premier, après son arrivée sur les bords du Rhône, fut d'étendre et de faire camper son armée le long de ce fleuve, depuis l'embouchure qu'on appeloit alors Massaliotique, parce qu'elle étoit la plus voisine de Marseille, en remontant vers sa source. Marius fit élever ensuite de ce côté-là un ouvrage qui servoit de retranchement à son camp et lui assûroit la liberté de la navigation dont il avoit besoin pour le transport des vivres. Comme l'entrée du Rhône étoit également difficile et dangereuse pour les vaisseaux, à cause de la grande quantité de vaze et de gravier que les courants de la mer y entraînoient, ce consul trouva le secret d'y remedier par le moien d'un fossé ou canal large et profond qu'il fit tirer, et dans lequel il détourna une partie de cette riviere. Ce canal, que les anciens appelloient *Fossæ Marianæ* [1], du nom de Marius qui l'avoit fait construire, étoit, à ce qu'on [2] prétend, entre les Martigues et l'embouchure du Rhône, dans l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de *Fos;* ce qui détruit le sentiment de ceux qui prétendent que l'isle de la Camargue, environnée de la riviere du Rhône et de la mer, fut ainsi appellée à cause du camp de Marius.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que la situation du camp de ce general étoit des plus avantageuses et des plus commodes, aiant le Rhône en face, et derriere lui le canal dont nous venons de parler [3]. C'est là qu'enfermé comme dans une isle, et pourvû abondamment de toute sorte de munitions de guerre et de bouche, dont il eut soin de fournir son camp, il attendit les Cimbres de pied ferme.

XLV.

Efforts inutiles des barbares pour attirer Marius au combat. Leur passage sous ses retranchemens.

Ces barbares, de concert avec les Ambrons et les Teutons, prirent d'abord leur route le long des côtes de la mer Mediterranée; et après avoir traversé le pays appellé anciennement *Ligurie* (NOTE XIII), et à présent *Languedoc*, ils arriverent aux bords du Rhône à la vuë du camp de Marius qu'ils investirent comme s'ils avoient eu dessein d'en former le siege. L'ardeur que ces barbares témoignoient d'en venir aux mains et d'attirer Marius à une action generale, étoit si grande, qu'un des plus considerables et des plus braves d'entre eux ne pouvant supporter le refus que ce consul faisoit de combattre, fut assez hardi pour l'appeler à un combat singulier : mais Marius, à qui l'expérience avoit appris de ne pas exposer des troupes avant que d'avoir éprouvé leur bravoure, n'eut garde de sortir de ses retranchemens et de répondre au défi de ce barbare. Il se contenta de per-

[1] Mela. Plin. l. 3. etc.

[2] V. Bouche. Prov. tom. 1. p. 161. et Seq. - Tournef. voyag. tom. 2. p. 284.

[3] Plut. et Oros. ibid. - Vell. Paterc. l. 2. c. 12. - Flor. l. 3. c. 3.

mettre [1] à Q. Sertorius, qui servoit sous lui, de sortir du camp pour aller observer celui des ennemis. Sertorius pour s'acquitter plus sûrement de sa commission, prit un habit Celtique, et comme il avoit déja appris quelques termes de la langue des Teutons, il se mêla parmi eux et leur parla. Le récit que fit à son retour cet illustre Romain de tout ce qu'il avoit vû et entendu; mais sur-tout le portrait désavantageux qu'il fit des barbares, diminua la fraieur des soldats Romains, et leur inspira tant de courage, que les plus braves presserent vivement Marius de les mener au combat. Ce consul loüa leur ardeur; mais en habile capitaine, jugeant à propos d'en suspendre l'activité, il leur representa que de sortir des retranchemens dans les circonstances presentes, c'étoit exposer le salut de la République; qu'il ne s'agissoit pas de remporter des victoires prématurées, mais de dissiper par leur sage conduite cette nüée de barbares, prête à inonder l'Italie.

Cette [2] réponse modera un peu l'ardeur des soldats de Marius; mais pour ne pas la laisser rallentir et les accoûtumer à l'aspect horrible, à la voix effraiante et à l'armure des ennemis, ce general les faisoit monter tour à tour sur les retranchemens, pour considerer à loisir l'armée des barbares. Cette conduite de Marius diminüa si fort de jour en jour la crainte des troupes Romaines, que les soldats s'étant comme familiarisez avec les Cimbres et les Teutons, et ne pouvant plus supporter de se voir tous les jours insultez par ces barbares jusques sous leurs retranchemens, demandoient avec instance d'en venir aux mains; et que sur le refus que fit Marius de les mener au combat, ils se plaignoient hautement de ce que ce general, au lieu de les emploier pour le salut et la liberté de leur patrie, les tenoit renfermez comme des femmes, et ne les occupoit qu'à creuser des fossez ou à détourner des rivieres. Est-ce, disoient-ils, que Marius craint le sort malheureux de Carbon et de Cepion que ces barbares ont battus? Ne sçait-il pas que ces deux generaux n'avoient ni sa valeur ni sa conduite, ni d'aussi bonnes troupes? Veut-il que nous soions tranquilles spectateurs des ravages affreux que les Cimbres font sous nos yeux dans les terres de nos alliez?

Quoique Marius écoutât avec complaisance les plaintes de ses soldats, il crut cependant devoir encore arrêter leur ardeur. Il leur fit entendre qu'une fameuse prophetesse appellée Marthe, qu'il menoit toûjours avec lui dans son armée, lui promettoit la victoire de la part des oracles, qui en avoient marqué l'heure et le lieu; qu'ainsi il étoit de la prudence d'attendre cet heureux moment, et de ne pas le prévenir par une précipitation qui pourroit empêcher l'accomplissement de la prophétie, et leur attirer l'indignation des dieux. Une promesse si flatteuse augmenta le courage des soldats, et modera leur impatience.

Les Cimbres voiant qu'ils ne pouvoient attirer les Romains au combat, prirent le parti de se retirer après avoir saccagé avec les autres barbares tous les environs du Rhône, et remonterent le long de ce fleuve (NOTE XIII) pour aller tenter le passage des Alpes vers le Norique. D'un autre côté les Teutons et les Ambrons qui étoient demeurez dans le camp, résolus de forcer celui des Romains, et de s'ouvrir un passage en Italie par la Provence et la Ligurie, attaquerent Marius dans ses retranchemens. Leur attaque dura trois jours et fut des plus vives; mais la résistance des Romains fut si opiniâtre, que ces barbares accablez d'une grêle de traits que ces derniers leur tiroient de leurs retranchemens, se voiant toûjours repoussez avec perte et desesperant de pouvoir forcer le camp de Marius, abandonnerent cette entreprise après avoir perdu beaucuup de monde. Ces barbares s'étant partagez ensuite en trois corps, se mirent en marche pour continuer leur route vers les Alpes, persuadez que Marius n'oseroit les poursuivre. Aiant donc plié bagage, ils défilerent sous les yeux des Romains qui furent témoins du nombre effroiable de leurs troupes: leur passage dura en effet six jours de suite. En passant sous les retranchemens des Romains ils leur demandoient par raillerie *s'ils n'avoient rien à man-*

1 Plut. in Sertor.
2 Plut. Oros. Vell. Paterc. et Florus ibid.

der à leurs femmes, parce qu'ils espéroient de les voir bientôt.

XLVI.

Victoire signalée de Marius sur les Ambrons et les Teutons à Aix en Provence.

Dès que ces barbares eurent passé, et qu'ils furent un peu avancez, Marius sortit de ses retranchemens avec ses troupes, les suivit, et prit soin tous les soirs de se bien camper et de retrancher son camp pour éviter toute surprise pendant la nuit. L'armée Romaine suivit ainsi de près celle des barbares jusqu'à Aix en Provence, où Marius s'appercevant que les Teutons n'avoient que très-peu de chemin à faire pour arriver jusqu'aux Alpes, crut ne devoir pas differer plus long-tems à leur livrer bataille. Il se campa pour cela très-avantageusement sur un lieu élevé, mais que le manque d'eau rendoit très-incommode. On prétend que ce general choisit exprès cet endroit dans la vuë de profiter de cette incommodité pour engager le combat. En effet les troupes Romaines se sentant fort pressées de la soif, murmuroient hautement de ne pas trouver de l'eau pour l'éteindre, quand Marius leur montrant de la main une rivière qui couloit dans un vallon le long du camp des barbares, leur dit qu'ils pouvoient y aller boire aux dépens de leur propre sang. *Hé! que ne nous y menez-vous*, répondirent-ils, *tandis qu'il nous en reste encore dans les veines.* Je vous y menerai aussi, mais il faut plutôt nous fortifier, repliqua le consul avec beaucoup de douceur, ce qui fit cesser le murmure.

Marius se disposoit à l'attaque de ces barbares, quand, sans y penser, le combat s'engagea de la maniere suivante. Une troupe de valets et de goujats de l'armée qui manquoient d'eau pour eux et pour leurs équipages, soûtenus de quelques troupes commandées par Marcellus, résolurent après avoir pris les armes d'une main et des cruches de l'autre, d'aller puiser à la riviere voisine du camp des ennemis. La plûpart de ces derniers étant alors occupez les uns à dîner, après avoir pris le bain, les autres à se baigner encore dans des sources d'eaux chaudes dont ces lieux abondoient, et presque tous ou à se reposer ou à faire bonne chere, ne pensoient à rien moins qu'à se voir attaquez par les Romains, qui jusqu'alors avoient toûjours évité le combat. Quelques Teutons s'étant cependant apperçûs que les ennemis étoient descendus au bord de la riviere pour y puiser, coururent aussitôt en armes pour s'y opposer. Les valets de l'armée Romaine se voiant attaquez, firent ferme et se défendirent avec beaucoup de valeur, en attendant du secours. Leurs cris redoublez se firent entendre jusqu'au camp de Marius, qui ne pouvant plus retenir ses soldats, se vit d'ailleurs obligé de se mettre à leur tête pour aller au-devant de trente mille Ambrons qui aiant d'abord pris les armes, étoient en marche pour venir l'attaquer. Ces Ambrons qui étoient les meilleures troupes des ennemis, et qui avoient le plus contribué à la défaite de Mallius et de Cepion, quoique pleins de vin s'avançoient cependant en bon ordre et avec une contenance fiere, frappant sur leurs armes à la maniere des Gaulois, marchant en cadence, et repetant continuellement leur cri de guerre *Ambrons*, *Ambrons*, autant pour intimider les Romains, que pour s'animer les uns les autres.

Les premieres troupes que Marius détacha pour aller au-devant de ces barbares furent les Liguriens, qui entendant le cri des Ambrons, le repetoient à leur tour, parce que ce nom d'Ambrons, qui en langue Celtique signifie voleurs [1] *, leur étoit anciennement commun avec ces barbares. Ces deux peuples ne furent pas long tems sans en venir aux mains. Les Liguriens soutenus des Romains tomberent si rudement sur les Ambrons à mesure qu'ils se rangeoient en bataille après avoir passé la riviere qui les séparoit, qu'après un carnage horrible la plûpart demeurerent morts sur la place le long du rivage : les autres s'étant retirez dans leur camp, y furent attaquez par les Romains, qui forcerent les chariots dont ils s'étoient fait une espece de retranchement. Dans cette extrêmité les femmes des Ambrons prennent les armes, se

1 Freinsh. ad lib. 68. Liv. n. 17.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 28.

mettent de la partie et combattent avec autant de fureur que de courage : mais enfin la nuit qui approchoit aiant fait cesser le combat, les Romains se retirerent après avoir taillé en piéces la plus grande partie de ces barbares.

Les Romains quoique victorieux passerent la nuit dans de grandes alarmes, soit parce qu'ils craignoient d'être accablez par la multitude de ces peuples dont ils étoient environnez, soit parce qu'ils n'avoient pas eu le loisir de se retrancher, et qu'ils s'attendoient d'être attaquez au milieu de l'obscurité : les barbares ne firent cependant alors aucun mouvement non plus que le jour suivant qu'ils emploierent à se préparer à un nouveau combat. Marius de son côté détacha sur le soir Claude Marcellus avec trois mille hommes d'infanterie pour dresser une embuscade dans des bois qui étoient au-dessus du camp des barbares, afin que quand le combat seroit engagé, il pût les charger en queuë. Pour les vaincre [1] plus aisément le lendemain, il eut soin de les tenir alertes et de les fatiguer durant toute la nuit par de fausses alarmes qu'il leur fit donner de tems en tems. Le matin à la pointe du jour Marius aiant rangé son armée en bataille sur la colline où il étoit campé, étendit toute sa cavalerie dans la plaine.

Les Teutons témoins de tous ces mouvemens n'attendirent pas pour attaquer Marius, qu'il fût descendu avec son armée ; ils marcherent à lui sur la hauteur avec toute la furie dont ils étoient capables. Ce general sans se déconcerter soûtint avec toute la bravoure possible les premiers efforts de ces barbares, et les attaqua ensuite avec tant de courage, que les aiant repoussez jusques dans leur camp, ses troupes y entrerent pêle-mêle avec eux. Malgré cet avantage, les Teutons s'étant ralliez le combat fut assez douteux jusques vers midi que la victoire commença à se déclarer en faveur des Romains. Marcellus sortant alors de son embuscade, prit les Teutons en queuë, les tailla en piéces, et fit mainbasse sur tout ce qui se presenta devant lui. Ces barbares se voiant investis de tous côtez par les troupes Romaines, le désordre et la confusion se met parmi eux, et chacun cherche son salut dans la fuite. Les Romains qui les poursuivirent jusqu'à la nuit firent périr la plûpart de ceux qui leur avoient échappé dans le combat : enfin la défaite de ces barbares fut si complette, que d'une armée aussi nombreuse que la leur, il se sauva à peine trois mille hommes, et qu'ils eurent, à ce qu'on [1] prétend, deux cens mille hommes de tuez sur le champ de bataille, sans compter quatre-vingt-six milles prisonniers. Le plus distingué parmi ces derniers fut Teutobodus l'un des rois Teutons qui fut pris dans sa fuite, et réservé pour le triomphe du vainqueur avec plusieurs autres petits rois de la même nation, qui s'étant échappez de cette défaite, furent arrêtez vers les Alpes par les Sequanois qui les firent conduire ensuite à Rome. Quelques auteurs font [2] monter seulement la perte des barbares dans cette occasion à cent cinquante mille hommes tuez sur la place dans les deux journées. Il est certain que le carnage fut épouvantable ; car au rapport d'un [3] ancien, les Romains qui voulurent étancher leur soif dans la riviere qui couloit entre les deux camps, furent moins abbreuvez d'eau, que du sang dont elle avoit été grossie.

Les soldats Romains voulant après leur victoire reconnoître le service important que Marius venoit de rendre à la République, lui cederent genereusement toutes les dépoüilles des vaincus : mais ce general plus avide de gloire que de butin, n'accepta que ce qu'il crut devoir donner du relief à son triomphe, et ordonna que tout le reste fût brûlé et offert aux dieux en sacrifice. Il étoit occupé à cet acte de religion, et partageoit avec son armée la joie de la défaite des barbares, lorsqu'un messager lui apporta la nouvelle de son élection pour le cinquiéme consulat qu'on lui avoit déferé à Rome, nonobstant son absence, avec la [4] continuation dans le gouvernement de la Province Romaine pour la quatriéme année, ce qui fut un surcroît de joie pour ses soldats.

1 Frontin. Stratag. l. 2. c. 9.

1 Liv. Epit. 68. - Oros. ibid.
2 Vell. Paterc. l. 2. c. 12.
3 Flor. l. 3. c. 3.
4 V. Pigh. tom. p. 166.

XLVII.

Défaite des Cimbres.

Les Cimbres [1] après s'être séparez des Teutons sur les bords du Rhône, et s'être joints avec les Tigurins pour aller tenter le passage des Alpes du côté du pays des Noriciens ou du Trentin, se mirent en marche plus tard que les Teutons et firent quelque séjour dans les Gaules à leur retour d'Espagne. Ils s'avancerent enfin vers ces montagnes et les traverserent malgré l'abondance des neiges, la rigueur du froid, et la résistance de Q. Catulus alors seulement proconsul, dont ils surprirent la vigilance. Ils avoient dejà passé la riviere de l'Adigé, et commençoient à s'étendre vers les rives du Pô, quand Marius fut appelé à Rome pour secourir la République dans cette extrêmité. Ce general aiant rassûré par sa presence les esprits des citoiens alarmez, refusa de s'arrêter dans cette capitale pour y recevoir les honneurs du triomphe qu'on lui avoit décernez, voulant sans doute les partager avec ses soldats qu'il avoit laissés dans la Province Romaine: il manda à cette armée de venir le joindre incessament en Italie, et partit incontinent pour aller au secours de Catulus. Ces deux generaux après leur jonction passerent le Pô, et marcherent au-devant des barbares qu'ils rencontrerent dans la plaine de Verceil auprès de Verone le 30 de juillet. Ils les attaquerent aussitôt, et remporterent sur eux une victoire si complette, que ces peuples eurent cent quarante mille morts sur la place, outre soixante mille prisonniers; ce qui mérita à Marius l'honneur d'un double triomphe qu'il reçut enfin à Rome en un même jour.

XLVIII.

Mouvemens dans la Province. Ses gouverneurs.

Après l'entière défaite des Teutons et des Cimbres, la Province Romaine demeura paisible, à quelques mouvemens près qui s'éleverent dans la suite, et dont nous ignorons le détail. Ces troubles [2] donnent lieu de croire que pour les appaiser et contenir les peuples dans leur devoir, la République y envoia successivement les consuls C. Cassius Longinus et Q. Mucius Scevola, en qualité de gouverneurs. (An de Rome 658-659.) Ce dernier étoit collegue de L. Licinius Crassus fameux orateur et gouverneur de la Gaule Cisalpine [1], et non pas de la Transalpine ou Province Romaine, comme l'ont crû quelques auteurs. Nous avons parlé ailleurs de celui-ci qui est le même qui vingt-trois ans auparavant, et dans un âge peu avancé, avoit été le chef des triumvirs qui établirent la colonie de Narbonne.

La rebellion des Salyens ou Salluviens, peuples de Provence, est un peu plus connuë que les mouvemens dont nous venons de parler; elle arriva après la mort de M. Portius Caton Licinianus qui fut gouverneur de la Province Romaine avec l'autorité de préteur vers l'an 663 de Rome; c'est peut-être le même que M. Portius Caton, personnage consulaire dont on voit à Usez [2] la pierre sepulchrale avec l'inscription suivante.

D. M.
MARCI PORTII CATONIS
CONSULARIS.

Quoiqu'il en soit, Marc Caton gouverneur de la Province étoit [3] arriere-petit-fils de Caton le Censeur, et cousin issu de germain de Caton d'Utique. Ce gouverneur étant mort dans la même province dans l'année de l'administration de sa charge, sa mort et la guerre sociale qui troublait [4] alors l'Italie, parurent aux Salyens une occasion favorable pour l'execution du dessein qu'ils avoient projetté de secoüer le joug de la domination Romaine. Ils formerent une conjuration qu'ils auroient sans doute executée, si C. Cæcilius Metellus préteur et successeur de Caton, qui fut envoié en diligence dans le pays, ne l'eût entierement dissipée par sa présence, (an de Rome 664-665.). Ce nouveau gouverneur se comporta avec tant de prudence et de moderation durant les deux années de son gouvernement, qu'après avoir

1 Flor et Liv. Epit. ibid. - Plut. ibid.
2 Pigh. ibid. p. 192. et seq.

1 Cic. Rhetor. l. 2.
2 Marten. prem. voyag. lit. p. 300.
3 Aul. Gell. l. 13. c. 19. - V. Pigh. ibid. p. 217. et 229.
4 Liv. Epit. 73. Freinsh ad hunc lib. Liv. n. 68.

étouffé toutes les semences de révolte dans la province, il eut la gloire de la laisser tranquille, du moins en apparence; car il n'est pas aisé de pacifier entierement des peuples qui cherchent à recouvrer leur ancienne liberté.

XLIX.

Les Tectosages d'Asie soumis par Mithridate.

L'ambition de Mithridate roi de Pont causa alors des révolutions plus considerables parmi les Tectosages d'Asie. Ce prince [1] si célébre par les diverses guerres qu'il entreprit, et en particulier par celle qu'il fit aux Romains pendant quarante-six ans, n'omit rien pour détacher une partie des Gallogrecs de l'alliance de la République Romaine et pour les attacher à son service. Il réüssit enfin à force d'argent, et il en fut si satisfait, qu'il s'applaudit beaucoup d'avoir gagné ces peuples, dans une harangue qu'il fit à ses soldats et que Trogue Pompée lui prête, parce qu'il regardoit leurs troupes comme la principale force de ses armées. Les autres Gaulois d'Asie, fideles à l'alliance de la République, servirent dans l'armée Romaine contre ce prince; et c'est avec leur secours que les generaux Romains rétablirent Ariobarzane sur le thrône de Cappadoce, et Nicomede sur celui de Bithynie, d'où ce roi de Pont avoit chassé ces princes. Peut-être que les Gallogrecs craignant également Mithridate et les Romains, et voulant prévenir le danger de se voir quelque jour la victime du parti victorieux, se partagerent entre ces deux puissances pour ménager l'une et l'autre. Cette guerre leur fut cependant également fatale par les divers succès que les deux partis eurent tour à tour. Les Gallogrecs qui s'attacherent au service du roi de Pont eurent d'abord part à ses victoires sur Manius Aquilius, Q. Oppius et Maltinus; et ceux qui étoient au service de la République, partagerent en même-temps la défaite de ces generaux Romains. (An de Rome 666.)

Mithridate aiant perdu ensuite à son tour plusieurs batailles consécutives, et sur-tout celle de Cheronée, où son general Archelaüs fut entierement défait avec son armée composée de cent dix mille hommes, ordonna de nouvelles levées pour continuer la guerre contre les Romains. (An de Rome 668.) Comme il apprêhendoit alors que ses malheurs ne détachassent les Gallogrecs de ses interêts, et que ces peuples ne se declarassent entierement pour la république, il résolut de les empêcher de rien entreprendre contre lui, et de s'assûrer de leur fidelité. Pour mieux réüssir, il fit, sous prétexte d'amitié et de consideration, appeler à Pergame, où il tenoit alors sa cour, soixante des plus qualifiez d'entre eux qu'il garda ensuite comme autant d'ôtages, et qu'il traita avec aussi [1] peu de ménagement, que s'ils eussent été ses prisonniers. Les Gallogrecs ne pouvant supporter un traitement si injurieux, résolurent de s'en venger sur la personne de ce prince, et conjurerent sa perte. Toredorix l'un des tetrarques de la nation et des peuples qu'on appeloit Tosiopores, homme également hardi, entreprenant, et d'une force extraordinaire, se mit à la tête des conjurez et leur persuada de se saisir de la personne du roi Mithridate dans le temps qu'il iroit, selon sa coûtume, rendre la justice à son tribunal; et de le jeter ensuite dans un précipice. Ce dessein fut applaudi; mais ce prince ne s'étant pas rendu ce jour-là à son tribunal, l'execution manqua. Toredorix loin de se décourager ou d'abandonner son dessein, aiant été appelé au palais avec les autres Gaulois, ranima leur courage, et leur persuada de se servir de cette occasion pour executer leur projet; car enfin, leur dit-il, si Mithridate vient à le découvrir, nous sommes perdus sans ressource, et après les démarches que nous avons faites, je ne vois que sa mort qui puisse assûrer notre vie. Cela dit, il va au palais avec les conjurez qui en abordant le roi, se jettent sur lui, se saisissent de sa personne, et après l'avoir maltraité se retirent sans avoir pourtant achevé de le tuer. Cet attentat ne demeura pas long-tems impuni: Mithridate fit mourir d'abord tous les Gaulois qu'il tenoit à Pergame, à la réserve d'un jeune homme appellé Bepolitan qu'il aimoit, et qu'un sentiment de ten-

[1] Appian. de bello Mithrid. - Justin. l. 37. et seq.

[1] Appian. ibid. - Plut. de virt. mulier.

dresse lui fit épargner. Ce fut par un pareil sentiment qu'une femme de Pergame maîtresse de Toredorix voiant jetter son corps à la voirie avec ceux de ses autres complices, eut assez de courage pour l'enlever et lui rendre les devoirs de la sépulture. Cet acte de generosité et d'affection toucha Mithridate, qui loin de le punir ou de le désapprouver, ne put s'empêcher de le loüer.

Ce prince ne borna pas là sa vengeance; il l'étendit sur toute la nation, persuadé que les Gaulois se joindroient infailliblement contre lui avec Sylla et les Romains, et qu'il ne devoit plus esperer aucun secours de ces peuples. Mithridate voulant donc rendre la punition generale, fit mourir tous ceux qui restoient de la race des princes ou tetrarques de la Galatie, avec leurs femmes et leurs enfans, soit par différens pieges qu'il leur tendit, soit dans le tems d'un festin qu'il leur donna. Il confisqua ensuite leurs biens, et soûmit toute la Gallogrece à son empire; et pour retenir les Galates dans l'obéïssance, et les empêcher de remüer, il pourvut de bonnes garnisons toutes les places fortes du pays. Il y eut cependant trois princes ou tetraques Gaulois, dont le principal fut le fameux Dejotarus, qui échapperent de ce massacre general, et qui soûtenus par les peuples, secoüerent bientôt après le joug de ce prince, de même que celui d'Eumaque qu'il leur avoit donné pour gouverneur, en sorte qu'il ne conserva que leurs thrésors et les dépoüilles du pays, dont il s'étoit emparé.

L.

Guerres civiles de Sylla et de Sertorius fatales à la Province. Flaccus commandant de la même Province.

La guerre de ce roi contre les Romains ne contribua pas peu à fomenter et à faire éclater la mésintelligence de Marius et de Sylla, personnages alors les plus considerables de la République. Leur division [1] partagea la plûpart des Romains, et fit naître une guerre civile, dont le premier fut enfin la victime; car aiant été vaincu par Sylla son compétiteur, il fut obligé de prendre la fuite et de s'éloigner de Rome pour se dérober à la fureur de son ennemi. La mort de Marius n'éteignit point sa faction; Sertorius l'un de ses principaux partisans s'étant retiré en Espagne après en avoir été nommé gouverneur, son premier soin à son arrivée au-delà des Pyrenées, fut de relever son parti affoibli depuis sa mort. (An de Rome 671). Le ressentiment de Sertorius contre Sylla et son parti éclata encore bien davantage lorsqu'il apprit dans la suite qu'il l'avait fait mettre au nombre des proscrits. Ce general ne gardant plus alors aucun ménagement, prit publiquement les armes tant pour soutenir ses propres intérêts, que pour venger la querelle de ceux qui avaient eu le même sort que lui (V. NOTE XVI, *n.* 1).

La Province Romaine avoit trop de liaison avec Rome, pour ne pas partager avec elle les suites funestes de cette guerre civile. C. Valerius Flaccus la gouvernait avec l'autorité de préteur, quand Sertorius se retira en Espagne: le titre de général (*Imperator*), que [1] Ciceron lui donne a fait croire aux commentateurs de cet orateur, que cette province s'était partagée de même que Rome entre Marius et Sylla, et que Valerius Flaccus commandoit en faveur du dernier les troupes Romaines contre les Gaulois et les Romains du pays qui avoient embrassé le parti de l'autre. On conjecture [2] même que Flaccus remporta sur ceux-ci une victoire considérable, par la médaille que le senat fit frapper à son honneur: cette médaille represente d'un côté un aigle de la quatrième légion entre deux autres signes militaires, et de l'autre une victoire Gauloise avec ces mots, *Ex S. C.* * Nous sçavons d'ailleurs que la guerre que Sertorius suscita en Espagne après la mort de Marius, causa de grands maux et de grandes dépenses à la Province, soit par le passage frequent des troupes Romaines que la République envoia au-delà des Pyrénées contre ce général; soit par les grands secours d'hommes, de vivres et d'argent, que les préteurs ou proconsuls qui la gouvernerent du-

[1] Flor. l. 3. c. 21. - Liv. Epit. 86. - V. Freinsh ad hunc. lib.

[1] Cicer. pro Quint. et Grav. tom. 1. p. 14.
[2] Vid. Pigh. tom. 3. p. 219.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 29.

rant tout ce tems-là, furent obligez de fournir aux generaux Romains, à qui l'experience et la valeur de Sertorius donnerent souvent de l'exercice, et dont les succez ne furent pas toûjours heureux; soit enfin par les divisions funestes et la guerre qu'elle alluma dans le pays.

LI.

Les gouverneurs de la Province Romaine donnent du secours à Metellus contre Sertorius.

Sylla après avoir dissipé ses ennemis, s'être rendu maître absolu de Rome, et avoir pris le titre de dictateur, commença par faire executer la fameuse proscription [1] dans laquelle Sertorius fut compris, et médita la perte de ce gouverneur d'Espagne, qui par son habileté et la douceur de son gouvernement s'y étoit déja fait un grand nombre de créatures. Pour réduire la faction de ce general, Sylla envoia une puissante armée sous le commandement de C. Annius, contre lequel Sertorius de son côté en leva une autre pour lui disputer l'entrée en Espagne. (An de Rome 672.) Annius qui s'était flatté qu'elle lui serait aisée du côté des Pyrénées, en trouva tous les passages fermés, parce que Sertorius avoit eu soin d'y envoier six mille hommes pour les garder, sous la conduite de Salius Salinator. Annius voiant l'impossibilité de forcer ces passages, prit le parti de s'arrêter en deçà de ces montagnes, et sans doute du côté du Roussillon, jusqu'à ce qu'aiant eu avis que Salinator avait été tué par un des siens dans une embuscade, et que les troupes de ce lieutenant de Sertorius s'étaient débandées, il revint sur ses pas, entra sans aucune opposition en Espagne, et y remporta divers avantages contre Sertorius, qui fut enfin obligé de se réfugier dans la Mauritanie. Heureusement pour ce dernier les Lusitaniens qui s'étoient révoltés contre les Romains, l'appelerent à leur secours peu de temps après, et lui donnerent le commandement de leurs troupes, ce qui lui donna occasion de rétablir ses affaires en Espagne, et de se rendre redoutable à Sylla.

[1] Plut. in Sert. - V. Freinsh. ad lib. 83. Liv. n. 21. et ad. lib. 90. n. 27. et 29.

Ce dictateur craignant que Sertorius ne ranimât son parti et qu'il ne prît enfin le dessus, envoia contre lui Q. Metellus Pius, homme de tête et d'expérience; mais Sertorius qui n'étoit pas moins habile, le vit venir sans se déconcerter, et rendit tous ses efforts inutiles par sa conduite autant que par sa valeur (NOTE XIV.); en sorte que Metellus se vit obligé d'implorer le secours de L. Lollius qui gouvernait alors la Province Romaine: les troupes que ce gouverneur lui amena lui-même de Narbonne en Espagne, ne le mirent pas en état d'arrêter [1] les progrez de Sertorius: il fut encore obligé d'avoir recours peu de tems après à L. Manilius Népos [2] nouveau gouverneur de la même Province sous le nom de propréteur ou de proconsul; car depuis la loi *Cornelia*, donnée au sujet des provinces, on donnait indifféremment l'un ou l'autre titre à ceux qui les gouvernoient, soit qu'ils eussent exercé ou non le consulat. (An de Rome 675-676.)

Manilius venait de faire la guerre aux peuples d'Aquitaine voisins de la Province Romaine, qui avoient sans doute fait quelque mouvement, quand il fut appelé par Metellus: mais le succès de cette guerre contre les Aquitains ne fut favorable ni à ce gouverneur ni à son lieutenant L. Valerius Præconinus. En effet ce dernier s'étant avancé dans le pays, fut battu et obligé de prendre la fuite; et Manilius qui le suivoit avec le reste de l'armée, et qui eut le même sort, perdit tout son bagage. Ce gouverneur ne fut pas plus heureux en Espagne contre Sertorius: il partit de la Province avec trois legions et quinze cens chevaux, et remporta à la vérité au commencement quelque avantage sur les troupes de ce général; mais dans la suite, Hirtuleius lieutenant de ce dernier l'aiant joint, lui livra bataille et le battit, ce qui l'obligea, après avoir perdu L. Valerius Præconinus son lieutenant et toutes les places qu'il avoit prises sur le parti de Sertorius, de se retirer à Lerida.

[1] Plut. in Sertor. p. 574.
[2] V. Pigh. tom. 3. p. 229. 281. et seqq.

LII.

Révolte de M. Æmilius gouverneur de la Province Romaine.

Le mauvais succès de Metellus et des gouverneurs de la Province Romaine qui allerent à son secours en Espagne, furent suivis des nouveaux troubles que fit naître dans la même province la division qui se mit après la mort de Sylla entre les consuls [1] M. Æmilius Lepidus, et Q. Lutatius Catulus. Celui-là qui n'avoit pas été favorable à ce dictateur, et qui avoit été témoin de l'extrême severité dont il avoit usé à l'égard de ses ennemis, proposa d'abord de rappeler les proscrits et d'abroger tout ce que Sylla avoit fait pendant son gouvernement : mais Catulus rejetta fortement la proposition de son collegue, et l'obligea même de prendre la fuite. Lepidus prit alors le parti de se retirer dans l'Etrurie ; il passa ensuite dans la Province Romaine dont il venoit d'obtenir par sort le gouvernement pour l'année suivante, et où il arriva avant la fin de son consulat.

La retraite de Lepidus causa du tumulte dans Rome, mais bien plus encore la hardiesse qu'il eut, après avoir repassé les Alpes, de se presenter aux comices à la tête d'une armée rassemblée de toutes parts, et composée d'un grand nombre de proscrits, comme s'il eût voulu forcer la République, les armes à la main, à lui faire raison. Il fit d'abord quelque mouvement : mais il fut vivement repoussé par Catulus et Pompée, qui le forcerent de prendre la fuite une seconde fois. Ce désavantage n'abattit pas son courage : il forma d'autres desseins ; et pour en faciliter l'exécution, il leva une nouvelle armée pendant l'année de son proconsulat, inspira la révolte aux peuples de la Province dont il avoit le gouvernement ; et s'étant mis à la tête de ses troupes, il partit de nouveau pour Rome, resolu de forcer les comices à lui deferer l'honneur d'un second consulat. (An de Rome 677). Sur le bruit de sa marche le senat qui craignoit de nouveaux troubles, et qui vouloit les prévenir, le déclara ennemi de la patrie, et envoia Catulus et Pompée avec ordre de le combattre partout où ils le trouveroient. Ils le rencontrerent dans l'Etrurie, où aiant été entierement défait, il fut obligé de se retirer avec le débris de son armée en Sardaigne où il mourut peu de tems après. Perpenna son ami et son partisan, qui l'avoit suivi, passa ensuite en Espagne avec le reste de ses troupes qu'il amena au secours de Sertorius.

C'est à cette année du proconsulat de Lepidus qu'on doit rapporter la révolte de la plus grande partie de la Province dont il étoit gouverneur, et dont il gagna les peuples à son parti et à celui de Sertorius. (NOTE XV). Les Volces Arecomiques, les Helviens, et les Vocontiens qui furent du nombre des rebelles, paierent cherement bientôt après l'imprudence qu'ils eurent d'entrer dans la défection de ce gouverneur, ou plutôt dans les divisions qui déchiroient alors la République.

[1] Pigh. tom. 3. p. 279. - Freinsh. ibid. n. 9. et seq.

LIII.

Pompée punit les rebelles de la Province.

Pour remédier aux désordres que la révolte avoit causez parmi ces peuples, on nomma à Rome Manius Fonteius pour gouverner la Province Romaine avec l'autorité de préteur, et on ordonna à Pompée qui devoit conduire une armée en Espagne [1] contre Sertorius, d'y pacifier les troubles à son passage et d'y réduire les rebelles. Pompée [2] étoit encore fort jeune ; mais il s'étoit distingué par sa valeur dans les campagnes qu'il avoit déja faites en qualité de questeur, en Afrique, en Italie, et dans la Gaule Cisalpine. Fonteius plus âgé que ce dernier avoit servi aussi avec distinction d'abord comme questeur et ensuite avec l'autorité de lieutenant dans les provinces de Macedoine et d'Espagne. Il étoit également redevable de ces honneurs à son propre merite et à sa naissance qui étoit des plus considerables.

Pompée, à qui le senat avoit donné le commandement d'une armée, quoiqu'il ne fût encore que questeur, emploia quarante jours à la rassembler. Cela fait, il prit la route des

[1] V. Pich. ibid. pag. 287.
[2] Liv. Epit. 89. 90. 91. - Cicer. pro Fontei.

Alpes sur la fin de l'année [1], mais les partisans de Sertorius qui s'étoient saisis de ces montagnes, lui en disputerent l'entrée, en sorte qu'il fut contraint de s'ouvrir un passage vers les sources du Pô et du Rhône par la force de ses armes, après avoir obligé les ennemis de se retirer et de se réfugier en Espagne. Le premier soin de Pompée, après son arrivée dans la Gaule Transalpine, fut de soûmettre les rebelles conjointement avec Fonteius qui en étoit gouverneur, et de s'emparer des villes qui tenoient le parti de Sertorius, (an de Rome 678). Enfin après avoir vaincu les rebelles qui pouvoient retarder sa marche ou s'y opposer, n'aiant plus d'ennemis à combattre dans la Province, il punit les peuples du pays qui avoient pris part à la revolte, et qui s'étoient déclarez pour Sertorius. Il priva par un decret public les Volces Arecomiques [2] et les Helviens d'une partie de leurs terres, qu'il adjugea aux Marseillois en recompense de leur constante fidelité et de leur attachement inviolable aux interêts de la République : les peuples de Marseille sensibles à ce bienfait, en conserverent une vive reconnoissance envers Pompée, comme nous verrons dans la suite.

Ce general après avoir donné cet exemple de severité contre quelques peuples de la Province, en partit bientôt après pour l'Espagne, où il arriva enfin malgré les difficultez qu'il rencontra, et la résistance des troupes de Sertorius, qu'il défit entierement au passage des Pyrenées. A son départ de la Province pour cette expédition, (NOTE XV), il laissa à Fonteius le soin d'en appaiser entierement les troubles et de faire executer le decret qu'il avoit donné pour la confiscation d'une partie des terres des rebelles.

LIV.

Conduite de Fonteius dans la Province Romaine.

Fonteius fidele aux ordres de Pompée n'oublia [3] rien pour gagner les esprits et pour porter les peuples à la soûmission; mais enfin ne pouvant les réduire par la douceur, il fut obligé d'emploier la force. Il en vint en effet aux mains avec quelques-uns d'entr'eux, principalement avec les Vocontiens qui lui donnerent bien de l'exercice. Ce furent sans doute les rebelles de la Province qui firent alors le siege de Narbonne; nous sçavons du moins que ceux qui l'entreprirent, n'omirent rien pour se rendre maîtres de cette capitale et de ce boulevard de toutes les Gaules pour les Romains. Il y a lieu de croire que les assiegeans furent soûtenus dans cette entreprise par un détachement des troupes de Sertorius sous les ordres de Perpenna, qui s'empara dans [1] ce tems-là de Cale, ville des Gaules dont nous ignorons la veritable situation. Fonteius marcha au secours de Narbonne dont il fit lever le siege, après avoir battu ceux qui l'avoient entrepris; il empêcha encore celui de Marseille que ces mêmes troupes avoient résolu de tenter : ainsi il eut la satisfaction d'avoir pacifié la Province, mais ce ne fut qu'en apparence. Après cette expedition ce proconsul fit executer à la rigueur le decret de Pompée pour la confiscation des terres des peuples rebelles, dont il disposa suivant les ordres qu'il avoit reçûs. C'est au tems de l'execution de ce decret qu'on pourroit peut-être rapporter l'origine de quelques colonies Romaines de la Province, telles que celles de Toulouse, de Beziers et de *Ruscino*, dont on ignore le tems de la fondation ; car il paroît assez vraisemblable que la République aiant privé, *Mulctati* [2], alors de leurs terres plusieurs peuples rebelles du pays, elle voulut établir des colonies au milieu d'eux, tant pour les contenir dans le devoir, que pour récompenser en même-tems les veterans légionnaires. On sçait que ces sortes de colonies militaires commencerent du tems de Sylla.

LV.

Fonteius s'attire la haine des peuples par ses vexations.

La rigueur dont usa Fonteius envers les peuples de la Province dans l'execution du decret de Pompée, et bien plus encore les

[1] Sallus. hist. p. 1139. Cic. pro lege Manil. et pro Fontei. – V. Freinsh. ad lib. 91. Liv. n. 1. et seq.
[2] Ces. de bell. civ. l. 1.
[3] Cic. pro Fontei.

[1] Fragm. Sallust. apud. Serv. in 7. Æneid.
[2] Cic. ibid.

impôts inusitez dont il les chargea, les indisposerent extrêmement contre lui. Il imita en cela la conduite des autres gouverneurs des provinces Romaines, qui depuis que Sylla [1] se fut emparé de toute l'autorité, accablerent d'un grand nombre de nouveaux impôts non seulement les peuples qui leur étoient soûmis, mais les alliez même de la République; et sans aucune consideration pour les villes qui avoient le mieux mérité d'être maintenuës dans leurs anciennes immunitez, les assujettirent à des tributs excessifs, et leur ôterent les terres qui leur appartenoient en propre, contre les droits qu'elles s'étoient réservez par les traitez qu'elles avoient faits avec la République en se soûmettant à son autorité.

Fonteius non content de marcher sur les traces de ces gouverneurs impitoiables [2], eut encore la dureté d'ordonner dans la Province, malgré la sterilité des deux années de son gouvernement, des traittes considerables de bled, ce qui fit monter les denrées à un prix extraordinaire. Il ordonna outre cela une levée de troupes, sur-tout de cavalerie qu'il envoia en Espagne au secours de Metellus et de Pompée, ou dans les autres provinces de la République; et cela aux dépens des peuples qu'il rançonna pour fournir à la subsistance de ces troupes. Il livra d'un autre côté la Province à toute l'avidité des publicains ou financiers.

A ces vexations il en ajoûta encore une nouvelle par l'obligation qu'il imposa aux proprietaires des terres voisines des chemins publics, par où passoient frequemment les troupes Romaines, d'en faire les réparations à leurs dépens, et sur-tout de celui qu'on appelloit la voie *Domitia* qui traversoit la Province, et qui conduisoit jusqu'en Espagne. Il donna l'inspection sur ces réparations à C. Annius Bellienus et à C. Fonteius ses lieutenans, qui aussi avides d'argent que ce gouverneur et ne cherchant qu'à satisfaire leur avarice, n'approuverent, ou n'alloüerent les travaux des ouvriers qu'à force d'argent, ce qui engagea les peuples dans des dépenses excessives et des dettes considerables qu'ils furent obligez de contracter à cette occasion. Enfin on accuse Fonteius d'avoir introduit dans la Province l'usage des impôts sur le vin, et principalement dans Toulouse où l'on paioit quatre deniers par *amphore*, c'est-à-dire par pot, avec d'autres impôts sur la traitte, *Portorium vini*, des vins dans les ports de *Crodunum*, dans celui de *Vulchalone*, et dans le lieu de *Cobiomachum*, situé entre Narbonne et Toulouse.

[1] V. Freinsh. ad. l. 89. Liv. n. 35.

[2] Cicer. ibid. - Sallust. hist. l. 3. et Epist. Pomp. ibid. p. 1159.

LVI.

Pompée passe l'hiver dans la Province.

C'est par toutes ces vexations que ce gouverneur se trouva en état de fournir aux frais de la guerre d'Espagne contre Sertorius, et d'envoier à Metellus et à Pompée des secours considerables d'hommes, d'argent et de vivres, dont Pompée fait honneur à la province Romaine des Gaules dans une de ses lettres [1], où il assûre le senat que l'armée de Metellus n'avoit subsisté durant toute l'année que par les secours qu'elle en avoit reçûs. Ce general en eut besoin lui-même, quand après avoir levé le siege de Calahorra [2] avec Metellus, et ne pouvant plus se soûtenir contre Sertorius, ils se virent obligez de se séparer et de se retirer l'un dans la Province Romaine des Gaules, et l'autre dans l'Espagne Ulterieure. Ce fut sur la fin de l'année 680. de Rome que Pompée accablé de misere arriva en deçà des Pyrenées, après avoir exposé par une lettre qu'il écrivit au senat, la triste situation de sa personne et de ses troupes, avec celle des affaires de la République par le défaut de secours suffisans. Il faisoit voir en même-tems dans cette lettre la nécessité pressante d'en envoier et l'impossibilité d'en tirer de nouveaux de la Province Romaine des Gaules, déja épuisée par ceux qu'elle avoit donnez, et par la disette où les sterilitez précedentes l'avoient réduite. (NOTE XVI. *n.* 1).

Quoique Fonteius ne commandât plus en chef dans la province à l'arrivée de Pompée,

[1] Apud. Sallust. ibid.

[2] Cicer. ibid. Liv. Epit. 93. et Freinsh. in hunc. lib. n. 29. et seqq. Pigh. ibid. p. 303. et seqq.

il ne laissa pourtant pas [1], en qualité sans doute de lieutenant du proconsul C. Aurelius Cotta son successeur dans ce gouvernement, de lui faire rendre tous les honneurs dûs à sa naissance et à ses services; il tâcha sur-tout par le bon accüeil qu'il lui fit, de lui faire oublier toutes ses disgraces passées. Pompée passa l'hiver dans la Province, où Fonteius fut encore plus en état au commencement de l'année suivante de lui faire rendre les honneurs qu'il méritoit, car il en fut nommé gouverneur pour la troisiéme fois au mois de Janvier de l'année suivante 681. de Rome. Le consul L. Licinius Lucullus avoit eu par sort ce gouvernement pour l'année d'après son consulat; mais la guerre de Mithridate aiant fait changer [2] la disposition des Provinces, il obtint celle de Cilicie, et Fonteius fut mis à sa place dans la Province Romaine des Gaules.

LVII.

Fin de la guerre de Sertorius. Trophées de Pompée.

Pompée après avoir hiverné dans cette derniere Province, rassembla ses troupes et se mit en marche pour rentrer en Espagne dans dans le dessein de continuer la guerre contre Sertorius. La République lui aiant fourni à propos les secours qu'il lui avoit demandez, il eut le bonheur de terminer enfin en deux campagnes cette guerre qui duroit depuis environ dix ans, et qui finit la huitiéme année après que les Lusitaniens eurent élû ce dernier pour leur general (NOTE XVI). Ainsi la paix fut rétablie en Espagne et la tranquillité dans la Province Romaine, (an de Rome 682-683). Pompée étant ensuite rappellé à Rome, voulut à son passage par les Pyrenées laisser un monument public de ses victoires. Il fit [3] ériger pour cela un trophée, qui porte encore aujourd'hui son nom, sur le sommet d'une de ces montagnes qui separe la Gaule de l'Espagne au Col de Pertus, et située entre le Roussillon et la Catalogne. L'inscription qu'il y fit graver portoit que depuis les Alpes jusqu'à l'extremité de l'Espagne Ulterieure, il avoit réduit sous son obeissance et celle de la République huit cents soixante-seize villes: preuve incontestable qu'une partie de la Province Romaine ou Gaule Narbonnoise fut du nombre de ses conquêtes, et qu'il soûmit les peuples de cette Province qui avoient pris les armes en faveur de Sertorius (NOTE XV). On admira dans cette occasion la grandeur d'ame et la moderation de Pompée de n'avoir pas souffert que dans cette inscription on fit mention de ce general, dont le nom et la valeur relevoient beaucoup l'éclat de sa victoire; mais on lui reprocha la vanité [1] d'avoir fait placer sa statuë sur ce trophée *.

LVIII.

Fonteius est accusé à Rome. Ciceron prend sa défense.

La Province Romaine mécontente du gouvernement de Fonteius [2], et indignée des vexations qu'il avoit exercées pendant les trois années de son administration, résolut d'en tirer raison et d'en porter ses plaintes au senat. Les peuples étoient principalement sensibles à la perte de leurs anciens privileges, et des terres qui leur avoient été confisquées. Deux des principaux d'entr'eux sçavoir les Volces et les Allobroges, sous les noms desquels Ciceron paroît comprendre tous les autres de cette Province, envoierent des députez à Rome pour exposer leurs griefs au senat contre cet ancien gouverneur (an de Rome 684). Induciomare qui étoit le principal magistrat de la république des Allobroges, fut le chef de leur députation; ce qui marque que ces peuples s'étoient maintenus jusqu'alors dans une espece de liberté. Il paroît même qu'ils en étoient fort jaloux. Ciceron qui prit la défense de Fonteius convient que c'étoit le violement de leurs immunitez qui faisoit recourir ces peuples à la justice du senat: mais il prétend que l'accusation qu'ils avoient intentée contre ce gouverneur, d'être l'auteur de cette infraction, n'étoit qu'un prétexte qu'ils avoient cherché pour le perdre.

[1] Cicer. pro Fontei.
[2] V. Freinsh. et Pigh. ibid.
[3] Marc. hist. p. 49. et seq.

[1] V. Plin. l. 3. c. 4. l. 7. c. 27.
[2] Cic. pro Fontei.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 30.

Ces députez furent assez bien reçûs à Rome : ils y trouverent un accès d'autant plus facile auprès de quelques-uns des principaux de la République, et entr'autres de M. Pletorius et de M. Fabius, que ceux-ci jaloux et ennemis secrets de Fonteius souhaitoient trouver une occasion de le supplanter et de lui couper chemin aux premieres dignitez de la République où ses services lui donnoient droit d'aspirer. Ces deux Romains de concert avec les députez de la Province presenterent au senat les chefs d'accusation contre cet ancien magistrat. Les principaux crimes dont on l'accusoit, étoient de concussion et de peculat durant les trois années de son gouvernement, et sur-tout d'avoir opprimé la Province Romaine par les dettes qu'il l'avoit obligée de contracter pour satisfaire son avarice; d'avoir dispensé pour de l'argent les particuliers des contributions communes pour la réparation des chemins publics, et de n'avoir donné qu'à prix d'argent son approbation aux travaux de ceux qui en étoient chargez : d'avoir mis sur les peuples quantité d'impôts onereux et jusques alors inoüis, et de les avoir livrez aux vexations des partisans ou financiers. On l'accusoit encore d'avoir entrepris mal-à-propos la guerre contre les Vocontiens, peuples de Provence; de s'être mal comporté dans la disposition des quartiers d'hiver, et de quelques autres griefs que nous ignorons.

Fonteius touché du nombre et de la gravité de ces accusations, eut recours à Ciceron, le plus celebre orateur de son tems, qui voulut bien se charger du soin de prendre sa défense, et de plaider sa cause devant le senat. Cet orateur parla deux fois en sa faveur avec toute la force et la vivacité de son éloquence. Nous n'avons plus son premier plaidoier, et ce n'est que par un fragment considerable du second, qui nous reste, que nous apprenons presque tout ce que nous venons de rapporter de Fonteius. Il paroît par ce dernier plaidoier que la plûpart des Romains, qui demeuroient alors dans la Province Romaine, porterent témoignage en faveur de cet ancien gouverneur du pays; et qu'outre les habitans de la colonie de Narbonne qui se déclarerent pour lui, les négocians et les publicains Romains qui s'étoient établis dans la Province, prirent aussi sa défense. Nous apprenons [1] encore tant par ce plaidoier, que par une autre oraison de Ciceron, qu'il y avoit alors plusieurs autres Romains qui avoient fixé leur demeure dans le même pays, et en particulier des bergers et des laboureurs pour prendre soin de la culture des terres qui appartenoient à la République, et dont elle tiroit la dixme. C'étoit sans doute les terres dont les anciens habitans avoient été dépoüillez dans le tems de la conquête de la Province, ou peut-être seulement depuis les derniers troubles dont on a déja parlé. Nous ignorons si tous ces Romains se declarerent en faveur de Fonteius; mais il est certain que la ville de Marseille, que Ciceron semble mettre au nombre des villes de la Province Romaine, prit aussi son parti ; et qu'à l'exemple de Narbonne, elle envoia des deputez à Rome pour rendre au senat un témoignage avantageux de la conduite de ce gouverneur durant tout le tems de son administration. Au reste quoique nous ignorions le succès et les suites de toute cette affaire, nous avons lieu cependant de croire que les plaintes des peuples de la Province furent favorablement écoutées, puisque dans la suite nous les voions joüir de leur ancienne liberté, et vivre suivant l'usage du droit [2] Latin. Il est vraisemblable que les accusateurs de Fonteius, malgré la barbarie de leur langue que Ciceron leur reproche, et les efforts de cet orateur pour détruire leurs accusations, ne laisserent pas de faire comprendre au senat les suites fâcheuses que pourroit avoir dans la Province l'impunité de ce gouverneur, capable, à ce qu'ils disoient, d'y exciter une révolte generale.

LIX.

Pison et Muræna successivement gouverneurs de la Province.

Il paroît cependant que les Allobroges eurent lieu d'être aussi mécontens des successeurs de Fonteius, qu'ils l'avoient été de Fonteius même, par la nouvelle députation que ces peuples firent au senat, pour l'informer

1 Cic. ibid. et pro Muræna.

2 Plin. l. 3. n. 5.

des sujets de plainte qu'ils avoient contre C. Calpurnius [1] Pison, à qui la République avoit donné le gouvernement de la province l'année d'après son consulat. Ce gouverneur qui le fut deux années de suite étant retourné à Rome y fut accusé de concussion par les Allobroges, et d'avoir vexé les peuples. Pison eut recours à Ciceron qui avoit si bien défendu Fonteius dans une accusation semblable. Cet orateur se chargea volontiers de sa cause, et la plaida durant l'année de son consulat avec tant de force, que ce magistrat fut renvoié absous, (ans de Rome 688-689-690).

Ce fut sans doute pour prévenir de semblables plaintes que le senat envoia à la place de Calpurnius Pison le préteur L. Licinius Murena [2], lequel par sa moderation et son équité ramena bientôt les esprits aigris des peuples de la Province, s'attira leur affection et leur estime, et les gouverna durant deux ans à leur gré et à celui de la République; en sorte qu'il n'eut pas besoin de se faire suivre par les troupes que le senat lui avoit permis de lever avant son départ d'Italie pour soûtenir son autorité dans le pays. Il gagna tellement tous les peuples par sa politesse, ses bonnes manieres, et par les voies de douceur, qu'il facilita par là aux publicains non seulement la levée des impôts dont l'établissement avoit rendu ses prédecesseurs si odieux, mais aussi de tous les arrerages qu'on regardoit déja à Rome comme perdus : sa conduite en un mot fut generalement applaudie. On se plaignit cependant de celle de P. Clodius son questeur qui fut en exécration à toute la province par ses violences, ses injustices et son avarice insatiable.

Murena après avoir gouverné la Province pendant deux ans avec l'autorité de préteur, au gré de tous les peuples, crut être en droit d'aspirer aux premieres charges de la République. (An de Rome 691.) Dans cette vûe, après avoir confié à C. Murena son frere et son lieutenant, le soin de la Province, il partit avant la fin de la deuxième année de son gouvernement, pour se rendre aux comices de Rome, et y briguer le consulat. On eut égard à sa demande, et il fut designé consul pour l'année suivante : mais ses competiteurs voulant lui ravir cet honneur, l'accuserent de l'avoir obtenu à prix d'argent. Ciceron avocat ordinaire des gouverneurs de la Province Romaine des Gaules, et alors consul, fit son apologie, et ferma si bien la bouche à ses ennemis, que Murena fut renvoié absous et confirmé dans le consulat pour l'année suivante.

LX.

Efforts de Catilina pour engager les Allobroges dans sa conjuration, et inspirer la révolte à la Province.

Catilina qui étoit un de ses principaux competiteurs, comme il l'avoit été de Ciceron protecteur de Murena, confus du mauvais succès de cette accusation, et voulant se rendre maître de la République dans le dessein de l'opprimer, avoit déja formé une conjuration [1] contre les principaux et les meilleurs citoiens de Rome. Pour la faire rëüssir, il emploia ses grandes qualitez et ses défauts encore plus grands, dont l'orateur Romain nous a laissé une si vive peinture. Il s'associa avec tous les plus mauvais citoiens de Rome : mais Ciceron qui par sa vigilance découvrit sa conjuration, l'obligea bientôt après de sortir de cette capitale. Ce scelerat chargea à son départ ses complices du soin de faire de nouveaux partisans, tandis qu'il alla débaucher en Etrurie les soldats de l'armée Romaine : avant que de mettre son entreprise à execution, il crut devoir s'assûrer de quelque province qui pût lui fournir du secours et lui donner une retraite assûrée en cas de malheur.

La Province Romaine des Gaules lui parut la plus propre et la mieux disposée à favoriser ses desseins, parce qu'elle étoit alors fort mécontente de la plûpart de ses gouverneurs qui l'avoient extrêmement opprimée; il sçavoit d'ailleurs combien l'absolution de Calpurnius Pison avoit indisposé les Allobroges ses accusateurs, qui par là n'esperoient plus de soulagement à leurs maux. Avant sa sortie de

[1] Cic. pro Flacco. Pigh. ibid. p. 322.

[2] Cic. pro Muræna et de harusp. resp. – V. Pigh. ibid. p. 326.

[1] Sallust. de bell. Catil. p. 290. et seqq. et p. 300. – Cic. in Catil. Flor. l. 4. c. 11.

Rome il s'adressa aux députez de ces peuples qui étoient encore alors dans cette ville, et n'omit rien pour les porter à engager leurs compatriotes à se joindre à lui, et à lui fournir un corps considerable de cavalerie dont il avoit besoin pour se soûtenir : mais n'aiant pû finir sa négociation avec eux, il laissa à Lentulus, un des principaux conjurez, le soin de la terminer, et envoia lui-même des émissaires dans la province pour la faire soûlever.

Lentulus instruit par Umbrenus, l'un des conjurez, à qui la levée des tributs de la province dont il avoit été chargé autrefois, et ses affaires particulieres, avoient donné occasion de connoître la disposition des peuples, et d'avoir des liaisons dans le pays, termina enfin cette négociation avec les députez des Allobroges au gré de Catilina. Il leur persuada non seulement d'entrer dans la conjuration, mais aussi de partir incessamment de Rome pour aller faire déclarer la Province Romaine en faveur des conjurez, sous l'esperance flateuse de recouvrer son ancienne liberté après laquelle elle soupiroit avec tant d'ardeur : ces députez ne furent pas longtems sans s'appercevoir du danger où ils exposoient la Province et leurs propres personnes par l'engagement qu'ils venoient de prendre avec les conjurez : prévoiant en effet les suites funestes que pourroit avoir leur complot, s'il venoit ou à être découvert, ou à ne pas réüssir, ils prirent le part de le communiquer à Q. Fabius Sanga protecteur de leur nation.

Fabius surpris d'apprendre cette conjuration demanda du tems à ces envoiez pour déliberer sur le conseil qu'il avoit à leur donner, et sur la réponse qu'il devoit leur faire ; et fut aussitôt informer secretement le consul Ciceron de tout ce qui se tramoit contre la République, et conclut avec lui qu'ils iroient ensemble trouver ces députez ; ce qu'ils firent. Ils leur representerent d'une maniere pathétique, d'un côté les suites fâcheuses et les dangers de leur traité avec les conjurez, et de l'autre les récompenses qu'ils devoient attendre de la République tant pour eux-mêmes que pour toute leur nation, s'ils vouloient faire ce qu'ils leur diroient. Les députez consentirent à tout ce que Ciceron et Fabius demanderent d'eux : et suivant leurs instructions, furent trouver les conjurez, pour les presser d'executer le traité qu'ils avoient conclu ensemble, leur faisant entendre qu'ils n'attendoient plus que leurs ordres pour aller dans la province faire ratifier cet accord par leurs compatriotes, et y disposer toutes choses en faveur de Catilina.

Les conjurez qui ne pensoient à rien moins qu'à la perfidie de ces députez, convinrent que ceux-ci partiroient le troisiéme jour de Décembre, et leur donnerent Vulturcius, l'un de leurs complices, pour les accompagner et les conduire en passant à Catilina, de qui ils devoient recevoir la ratification du traité. Ces envoiez furent à peine arrivez au pont Milvius, que les préteurs Valerius Flaccus et C. Pontinius sortant d'une embuscade, où Ciceron les avait postez avec des troupes, se jetterent sur eux et sur Vulturcius leur conducteur, et se saisirent de leurs personnes, de l'original du traité, et des lettres dont ils étoient chargez tant pour Catilina que pour le senat et le peuple des Allobroges. Ciceron aiant été parfaitement instruit par toutes ces piéces de toute la conjuration, des noms et des desseins des conjurez, en fit un rapport exact au senat, lequel fit mourir les principaux coupables, et prit soin de récompenser les envoiez des Allobroges du service qu'ils venoient de rendre à l'Etat.

Catilina informé de la découverte de sa conjuration et de la punition de la plûpart de ses complices, ne se croiant pas en sûreté en Italie, l'abandonna au plutôt pour aller chercher un azile dans la Province Romaine, sur le secours de laquelle il croioit avoir lieu de compter. Il prit la route de Marseille avec la plus grande partie de ses partisans qu'il avoit rassemblez : mais aiant été surpris et attaqué en chemin par le consul C. Antoine collegue de Ciceron, il fut tué sur le champ de bataille avec trois mille hommes de ses troupes, et le reste de son armée fut entierement dissipé.

Ce chef des conjurez avoit quelque raison de compter sur le dévoûment de la Province et sur ses favorables dispositions à son égard.

Ses émissaires avoient en effet si bien gagné les Allobroges à son parti par leurs intrigues et par l'espérance qu'ils leur avoient donnée d'une prochaine et parfaite liberté, que ces peuples qui conservoient toujours un vif ressentiment des vexations qu'ils avoient souffertes, et un desir extrême de s'affranchir de la domination des Romains, étoient déja sur le point de faire éclater leur révolte, si C. Murena qui y commandoit ne l'eût prévenuë par sa vigilance, et n'eût dissipé leurs mauvais desseins (NOTE XVII).

LXI.

Victoires de Pontinius et de ses lieutenans sur les Allobroges rebelles. La Province pacifiée par les soins de ce gouverneur.

Les frequens mouvemens des Allobroges pour secouër le joug Romain firent comprendre au senat la nécessité d'envoier dans la province un gouverneur qui sçût [1] se faire craindre et se faire aimer des peuples. On nomma dans cette vûe pour la gouverner avec l'autorité de préteur C. Pontinius, homme courageux et fort experimenté, qui avoit déja donné des marques de sa prudence et de sa sagesse durant la conjuration de Catilina. La réputation de probité et de moderation de ce gouverneur prévint d'abord les peuples en sa faveur, et sa presence calma les esprits pour un tems; mais ce calme fut troublé bientôt après par la révolte des Allobroges, qui éclata enfin ouvertement. Ces peuples dont les dispositions à se soûlever avoient été plutôt assoupies qu'entierement éteintes, animez par Catugnat leur chef, qui avoit des liaisons secretes avec les conjurez, se mirent en armes et désolerent la province par leurs courses.

Sur l'avis de ces nouveaux mouvemens, Pontinius détacha Manlius Lentinus l'un de ses lieutenans avec un corps de troupes pour l'opposer aux rebelles et arrêter leurs incursions. Il le suivit même de près avec le reste de son armée et se campa de manière à pouvoir lui fournir du secours dans le besoin. Lentinus s'étant avancé dans le pays des Allobroges, alla attaquer une de leurs villes appellée *Ventia*, Οὐεντία, par Dion, qu'on [1] croit être le château de Vinai sur l'Isère dans le diocèse de Grenoble. Au bruit des approches de ce general Romain il se répandit une si grande terreur parmi les Allobroges, que Catugnat qui s'étoit avancé avec une partie des révoltez, prit le parti de s'éloigner et de prendre la fuite; ce qui obligea les autres à demander la paix.

Lentinus ne fut pas long-tems sans s'apercevoir que la demande que ces derniers faisoient de la paix étoit moins une marque de leur soûmission que de leur faiblesse, et de la nécessité de gagner du tems pour recevoir du secours. En effet peu de temps après les peuples de la campagne s'étant rassemblez vinrent en foule au château de *Ventia* dont ils s'emparerent. Lentinus après avoir été forcé d'abandonner ce poste, et avoir fait cependant le dégât dans tout le pays, alla camper sur les bords de l'Isere (an de Rome 693.). D'un autre côté Catugnat averti de la retraite des troupes Romaines, s'approcha de cette riviere, et fit si bien par ses intrigues et ses discours, qu'aiant persuadé aux peuples voisins de joindre leurs armes aux siennes, il entreprit de la passer. Lentinus n'osa s'y opposer ouvertement, parce qu'il voioit d'un côté que la partie n'étoit pas égale, l'armée des Allobroges étant beaucoup plus nombreuse que la sienne, et que de l'autre il craignoit qu'en abandonnant son camp les peuples du pays ne s'en emparassent, et qu'ils ne le prissent en queuë, tandis qu'il combattroit de front les troupes qui passeroient l'Isère : il se contenta de se mettre en embuscade dans une forêt voisine d'où il harcela ces troupes à mesure qu'elles passoient. Celles-ci lui dresserent des embûches à leur tour; et aiant feint de prendre la fuite, l'attirerent insensiblement du côté de Catugnat, qui fondit alors brusquement sur lui, et l'auroit entierement défait, si un orage qui s'éleva tout à coup n'eût fait cesser le combat, et n'eût enfin dérobé les Romains à ses poursuites.

Catugnat après avoir passé l'Isere s'étendit à son gré dans le pays des Allobroges; il s'éloi-

[1] Sallust. ibid. - Cic. de prov. consular. - Dio. l. 37. p. 50. et seqq. - Liv. Epit. 103.

[1] Vales. notit. Gall. p. 529.

gna cependant du camp de Lentinus, ce qui donna lieu à ce dernier de s'avancer dans le pays, et de désoler la campagne; il assiegea même la ville de *Ventia* qu'il emporta de force (an de Rome 694.). Pontinius qui en fut averti, se voiant maître de ce poste important, se mit en état de terminer au plutôt cette guerre et les troubles qu'elle causoit dans la province. Dans cette vûë il fit passer le Rhône à L. Marius et à Sergius Galba ses lieutenans, avec ordre de se rendre dans le pays des Allobroges et de joindre Lentinus. Ces deux generaux à leur arrivée dans ce pays commencerent d'abord par faire le dégât et assiegerent ensuite le château de *Solonium* situé sur les bords de l'Isere, qu'ils emporterent malgré les efforts des Gaulois qui s'étoient assemblez en grand nombre pour s'y opposer, et qui furent entierement défaits. Ils tenterent ensuite de s'emparer de la ville qui portoit le même nom; et comme elle n'étoit bâtie que de bois, ainsi que les autres villes des Gaules, ils y mirent le feu pour s'en rendre plus aisément les maîtres: mais Catugnat qui survint dans le même tems avec un renfort considérable de troupes, fit arrêter l'incendie et empêcha les troupes romaines de s'en emparer.

Sur ces entrefaites, Pontinius étant arrivé avec toute son armée pour soûtenir ses lieutenans, attaqua brusquement Catugnat dans son camp, et le serra de si près que celui-ci se voiant hors d'état de résister, l'abandonna à la discrétion de ce general qui fit prisonniers de guerre tous les Allobroges qu'il y trouva. Par cette victoire ce gouverneur de la Province termina enfin[1], la troisiéme année de son gouvernement, une guerre qui pouvoit avoir des suites fâcheuses, et rassura la République contre les inquiétudes qu'elle commençoit de lui causer. Pontinius pacifia ensuite aisément le reste du pays; et content d'avoir puni les rebelles, il tint une conduite très-sage et très-moderée à l'égard de tous les autres, en sorte que la douceur de son gouvernement ne contribua pas peu à maintenir la paix et le bon ordre dans le pays. Le tems de son gouvernement étant expiré, il se rendit à Rome, où pour récompense de ses victoires il demanda les honneurs du triomphe : sa demande, quoique juste, fut cependant traversée, et ce ne fut que cinq ans après, au mois de décembre de l'an 699. de Rome, qu'il obtint enfin ce qu'il souhaitoit, malgré l'opposition de ses ennemis.

[1] V. Pigh. tom. 3. p. 346. et 351. - Marmont. Capit. apud eund. p. 401. et seq.

LXII.

Efforts des Helvetiens pour pénétrer dans la Province.

Le consul Q. Cæcilius Metellus Celer fut nommé à sa place gouverneur de la province Romaine ou Gaule Transalpine, et L. Afranius son collegue obtint en même tems le gouvernement de la Gaule Cisalpine. La République décerna ces provinces à ces deux consuls à cause des mouvemens de quelques peuples voisins[1] et de l'appréhension où on étoit à Rome qu'il ne s'y élevât enfin une guerre ouverte. En effet outre la révolte des Allobroges et les mauvaises dispositions des peuples, les Helvetiens voisins de ces provinces menaçoient d'y faire une irruption, et particulierement dans la Gaule Transalpine, et d'attaquer les Eduens alliez des Romains conjointement avec quelques autres peuples des Gaules. Le senat pour prévenir ces troubles ordonna que le consul qui auroit le gouvernement de la Gaule Transalpine prendroit la défense des Eduens et de leurs autres alliez, s'ils étoient inquiétez par les Gaulois, et qu'on leveroit incessamment pour cela des troupes. Pour détourner cependant les peuples des Gaules de s'unir avec les Helvétiens, il leur envoia en ambassade C. Metellus Creticus, L. Flaccus et Lentulus: ces envoiez aiant trouvé que les Gaulois étoient assez disposez à la paix, et que d'ailleurs les victoires de Pontinius avoient remis le calme dans la Province, et jetté la terreur chez tous les peuples voisins, Metellus Celer ne se rendit dans son gouvernement qu'après la fin de l'année de son Consulat, et ce ne fut par conséquent qu'avec l'autorité de proconsul, (an de Rome 695.).

Cesar qui étoit alors consul avec Bibulus,

[1] Cicer. l. 1. ad Attic. ep. 19. - Cæs. de bell. Gall. l. 1. n. 35. - Sallust. ibid. Plin. l. 2. c. 67. - V. Pigh. tom. 3. p. 352. et 356.

s'empara de la principale autorité dans la République, ce qui fit qu'il obtint aisément[1] du peuple Romain le gouvernement de la Gaule et de l'Illyrie, avec le commandement de trois legions pour cinq années qui ne devoient commencer qu'après celle de son consulat. Il se fit donner ensuite par le senat une quatrieme legion avec le gouvernement de la Gaule Transalpine ou Province Romaine, où les nouveaux mouvemens des Helvetiens lui donnerent occasion bientôt après de signaler sa valeur.

Ces derniers peuples sollicitez depuis trois ans par Orgetorix un des principaux d'entr'eux, résolurent[2] enfin de quitter leur pays et d'aller s'établir dans l'intérieur des Gaules, (an de Rome 696). Pour s'ôter toute esperance de retour, ils mirent le feu à leurs habitations, persuadez qu'il leur seroit d'autant plus aisé de s'ouvrir un chemin par la Province Romaine, qu'ils comptoient que les Allobroges leurs voisins, mécontens des Romains, leur laisseroient la liberté du passage. Ils avoient déja fixé le jour de leur départ au 26. de Mars de l'an 696. de Rome, quand Cesar qui avoit déjà obtenu le gouvernement de la Province Romaine, averti de leur dessein, partit incessamment de Rome, et arriva en huit jours à Geneve ville frontiere de la même province de ce côté-là. A son arrivée il fit rompre le pont qui étoit sur le Rhône, et appela auprès de lui la seule legion qui étoit dans le pays, en attendant que les nouvelles troupes, dont il ordonna la levée dans la province, fussent en état de le joindre. Les Helvetiens surpris de la diligence de César et des préparatifs qu'il faisoit contre eux, lui envoierent d'abord des députez pour lui demander la liberté du passage : mais ce general qui vouloit les amuser pour avoir le loisir d'assembler une armée, remit à leur faire réponse au treize d'Avril suivant.

Pendant ce tems-là il fit élever depuis le lac Leman ou de Geneve jusqu'au Mont-Jura un mur de dix-neuf milles de long, qu'il fit fortifier d'un fossé et de plusieurs autres ouvrages, et où il mit de bonnes troupes pour disputer le passage aux Helvetiens, en cas qu'ils voulussent le forcer. Il leur fit dire ensuite au jour marqué, qu'il ne pouvoit leur permettre le passage qu'ils demandoient. Sur ce refus ces peuples tenterent de passer le Rhône partie à gué et partie sur des batteaux qu'ils avoient rassemblez : mais aiant été vivement repoussez par les troupes Romaines, il se retirerent et prirent leur route par le pays des Sequanois et des Eduens dans le dessein de se rendre dans celui des Santons ou Saintongeois où ils avoient résolu de s'établir.

La proximité du pays des Saintongeois de celui des Toulousains fit appréhender à César que si les Helvetiens naturellement belliqueux et qui ne cherchoient qu'à s'étendre, devenoient une fois maîtres de la Saintonge, ils ne portassent ensuite leurs armes dans la Province dont l'entrée étoit d'autant plus aisée de ce côté-là, que le pays étoit entierement découvert. La crainte qu'il eut que ces peuples ne s'emparassent un jour de la ville de Toulouse, lui fit prendre la résolution de s'opposer de toutes ses forces à leur marche. Pour se mettre en état de les attaquer avec succès, il alla aussitôt chercher du secours en Italie, d'où il amena cinq légions. Il passa ensuite le Rhône avec son armée, entra dans le pays des Segusiens qu'on appelle aujourd'hui le Forets, et marcha avec tant de diligence, qu'après avoir atteint les Helvetiens vers la Saône, et les avoir battus en deux differens combats, il les obligea enfin, après des pertes considérables, de retourner dans leurs anciennes demeures.

LXIII.

Peuples de la Province au service de César. Valerius Procillus prince des Helviens.

L'armée victorieuse de Cesar étoit composée non seulement des cinq legions dont nous venons de parler, mais aussi de plusieurs troupes auxiliaires des Gaules, et surtout d'un corps de cavalerie du même pays. Entre[1] ces Gaulois un des plus illustres étoit C. Valerius Procillus l'un des chefs ou princes des peuples du Vivarais ou Helviens. Il étoit fils

[1] Suet. l. 1. p. 4. - Plut. in Pom.
[2] Cæsar de bell. Gall. l. 1. Liv. Epit. 103. - Dio. - l. 38. p. 79.

[1] Cæs. ibid. n. 19. et 49.

de C. Valerius Caburus prince de la même nation, a qui C. Valerius Flaccus avoit donné son nom avec le droit de bourgeoisie Romaine, en récompense de sa fidelité et de son attachement à la République. Valerius Procillus étoit un jeune homme dont les rares qualités donnoient de grandes esperances; sa sagesse, sa valeur, son zele et son attachement à la République lui mériterent l'estime et la confiance de Cesar, à qui il servoit de conseil dans les affaires importantes, et d'interprete dans ses negociations avec les différens peuples des Gaules: il avoit un frère qui portoit le nom de Valerius Donataurus[1], dont nous aurons accasion de parler dans la suite.

Cesar après avoir obligé les Helvetiens de reprendre le chemin de leurs anciennes demeures, tourna ses armes contre Arioviste prince Germain qui avoit envahi le pays des Sequanois, et qui donnoit de l'inquiétude aux Eduens alliez de la République. Cesar signala [2] les deux premieres années de son gouvernement dans les Gaules par la victoire qu'il remporta sur ce prince, et par l'entiere réduction des peuples de la Belgique. Il emploia ensuite la troisiéme à soûmettre les Celtes qui s'étendaient depuis la Garonne jusqu'à la Seine, et parmi lesquels on comprenait les peuples de Querci, de Roüergue, d'Albigeois, de Gevaudan et de Velai, (an de Rome 698). Pour vaincre plus aisément ces peuples, et empêcher les Aquitains, dont les Romains avoient autrefois éprouvé la valeur, de se joindre à eux, il détacha P. Crassus avec douze cohortes et un gros de cavalerie, avec ordre d'aller faire diversion en Aquitaine, renfermée dans ce tems-là entre la Garonne, les Pyrenées et l'Océan.

Le premier soin de Crassus fut de pourvoir à la subsistance de ce détachement; ne se voiant pas encore assez fort contre des peuples aussi formidables que les Aquitains, il demanda un renfort de troupes auxiliaires aux principales villes de la Province. Celles de Narbonne, de Toulouse et de Carcassonne signalerent dans cette occasion leur zele pour le service de la République, et donnerent à

[1] Cæs. ibid. l. 7.
[2] Cæs. ibid. l. 1. 2. 3.

Crassus leurs plus braves citoiens, *Multis viris fortibus*. Ce fut avec ce secours, qui consistoit la plûpart en cavalerie, que ce lieutenant de Cesar alla attaquer les Sotiates, et les soûmit enfin avec Adcantuan leur prince. On place differemment le pays où habitoient ces peuples, parce qu'il y a plusieurs lieux en Gascogne qui portent le nom de Sots, nom qui peut avoir quelque analogie avec celui des Sotiates. Selon l'opinion la plus commune ces peuples habitoient la partie du diocèse d'Auch qui est limitrophe du Bazadois: on pourroit aussi l'entendre de ceux du Conserans, parce qu'en effet le lieu qu'on appelle Vic de Soz dans le comté de Foix et sur les limites du Toulousain et du Conserans vers l'Espagne, peut ou avoir tiré son nom de ces peuples Sotiates, ou le leur avoir donné *. Quoi qu'il en soit, leur soûmission fut suivie de celle de la plûpart des autres peuples d'Aquitaine, en sorte que par cette expédition Crassus facilita à Cesar la conquête de la Celtique, et le mit en état de porter sans obstacle ses armes victorieuses jusqu'au delà du Rhin et dans l'isle de Bretagne.

A la fin de sa quatriéme campagne dans les Gaules, Cesar alla passer l'hiver en Italie selon sa coûtume, et obtint à Rome la prorogation de sa charge de gouverneur des Gaules pour les cinq années suivantes. Il fit lever [1] alors à ses dépens dans la Gaule Transalpine une legion composée de seuls Gaulois, à laquelle il donna le nom d'*Alauda* qui en langue Celtique signifiait Aloüete. Il forma cette legion suivant la discipline militaire des Romains; car les Gaulois, qui jusqu'alors avoient toûjours servi dans les armées Romaines comme troupes auxiliaires, combattoient d'une maniere particuliere. Pour distinguer cette legion des autres et l'attacher plus fortement au service de la République, Cesar la favorisa beaucoup dans toutes les occasions, et fit donner à tous les soldats ou *Alaudes*, qui la composaient, le droit de bourgeoisie Romaine **. Marc Antoine se servit utilement dans la suite de cette légion d'où il tira un

[1] Suet. in Cæs. p. 4. et 5.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 31.
** *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 32.

nombre de soldats pour former une décurie de juges.

Cesar à son retour d'Italie dans les Gaules au commencement de la campagne suivante, emploia le reste de l'année 700. de Rome à achever de soûmettre l'isle de Bretagne et à réduire quelques peuples de la Belgique qui s'étoient révoltez. L'année d'après il tourna ses armes contre ceux de la Gaule et de la Germanie qu'Ambiorix avoit fait soulever; et après avoir enfin rétabli la tranquillité par ses soins autant que par la prospérité de ses armes, il tint à Reims l'assemblée generale des Gaules qu'il avoit coûtume de convoquer tous les ans, et partit ensuite pour l'Italie.

LXIV.

Ligue des Gaulois, pour attaquer la Province Romaine.

Il eut à peine passé les Alpes, que les Gaulois informez des mouvemens qui s'étoient élevez dans Rome [1] à son occasion, et persuadez que ces troubles qui interessoient ce general l'obligeroient de s'arrêter en Italie, et le mettroient hors d'état de retourner dans les Gaules, se liguent ensemble pour secoüer le joug des Romains. Les peuples du pays Chartrain et ceux d'Auvergne levent les premiers l'étendard de la révolte, et mettent à leur tête le fameux Vercingetorix, Auvergnat de nation. Celui-ci dans le dessein de tenter une irruption dans la Province Romaine, fait lever aussitôt des troupes de toutes parts et envoie Lucterius natif du Querci, homme hardi et entreprenant, dans le Roüergue, l'Agenois * et le Gevaudan pour engager les peuples de ces pays dans leur ligue, et les porter à faire les premiers actes d'hostilité contre la Province, (an de Rome 702.).

Au bruit de ces mouvemens, Cesar partit incessamment, repassa les Alpes, et arriva dans la Province: mais il ne fut pas peu embarrassé de rejoindre les légions qu'il avoit laissées en quartier d'hiver du côté de Treves, de Langres et de Sens; car il étoit également dangereux pour lui de les faire venir dans la Province, à cause qu'elles risquaient d'être attaquées sur leur route; et de se confier aux peuples dont il devoit traverser le pays pour aller se mettre à la tête de ces troupes. Cesar étoit dans l'incertitude du parti qu'il devoit prendre là-dessus, lorsqu'aiant eu avis que Lucterius, après avoir gagné les peuples de Roüergue, d'Agenois et de Gevaudan dont il avoit reçu des ôtages, faisoit tous ses efforts pour pénétrer dans la Province Romaine du côté de Narbonne, il crut qu'il étoit de la derniere importance pour lui de se jetter dans cette place, tant pour la mettre en état de défense, que pour relever le courage des peuples que son absence avoit un peu abattus, ce qu'il fit. Il établit ensuite de bonnes garnisons dans les places voisines, sur-tout dans la partie du Roüergue qui étoit déja réduite en province, et dans le pays des Volces Arecomiques et des Toulousains qui étoient les plus exposez aux insultes des ennemis. Il rassembla aprés cela chez les Helviens, limitrophes des Auvergnats, une partie des troupes qui étoient dans la Province, et les joignit à celles qu'il avoit amenées d'Italie.

Par cette disposition, Cesar aiant mis Lucterius hors d'état de rien entreprendre, se met à la tête de son armée, part du pays des Helviens, et malgré la rigueur de la saison s'ouvre un chemin à travers les neiges qui couvroient les montagnes des Cevennes. Son arrivée sur les frontieres d'Auvergne surprit d'autant plus les habitans de ce pays, qu'ils avoient les passages de ces montagnes impraticables dans cette saison. Cesar ne s'y arrêta pas cependant: content d'avoir répandu la terreur parmi les Auvergnats, il laissa le jeune Brutus pour contenir ces peuples et commander dans le pays en son absence, partit aussitôt pour Vienne, joignit sa cavalerie dans cette ville, se rendit ensuite à Langres, où il assembla ses legions, et continua ses expéditions. Il prit Château-Landon, Orleans et Bourges, et assiegea Gergovie: mais la révolte des Eduens lui fit manquer la prise de cette place dont il fut obligé de lever le siege.

1 Cæs. l. 7. de bell. Gall. - Dio. l. 40. p. 140. et seqq.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 33.

LXV.

Vains efforts de Vercingetorix contre la Province Romaine. Défaite de ce général Gaulois.

Sur le bruit de cette révolte Vercingetorix, que la prospérité des armes de Cesar avoit fort abattu, reprit courage ; et pour ranimer celui des Gaulois, il ordonna de nouvelles levées et detacha le frere d'Eporedorix avec un corps de dix mille hommes de pied et huit cens chevaux pour aller faire diversion dans le pays des Allobroges. Il avoit déja fait solliciter secrétement ces peuples de se joindre à lui, à quoi il les croioit d'autant plus disposez, qu'il étoit persuadé qu'ils conservoient un vif ressentissement des malheurs que les guerres des Romains leur avoient attirez par le passé. Pour les engager encore plus fortetement à prendre son parti, il les flatta de l'esperance d'une prochaine liberté, et leur promit d'enrichir les principaux d'entr'eux, et de déferer à leur nation le principal commandement sur tous les peuples de la Province Romaine.

Vercingetorix ordonna en même-tems à ceux de Gevaudan et d'Auvergne d'aller faire des courses dans le pays des Helviens ou le Vivarais; et à ceux de Roüergue et de Quercy des ravages dans le pays des Volces Arecomiques : ainsi les habitans de la Province Romaine se virent attaquez tout à coup presque de toutes parts. L. Cesar frere et lieutenant de Jules Cesar qui commandoit dans ce pays en son absence, n'avoit en tout que vingtdeux cohortes à opposer aux ennemis ; ce qui obligea les peuples de la Province de prendre eux-mêmes leur défense. Les Helviens ou peuples du Vivarais plus hardis que les autres entreprirent même de porter la guerre chez leurs voisins qu'ils attaquerent ; mais ils furent obligez de ceder, d'abandonner la campagne, et de se retirer dans leurs places fortes, aprés avoir perdu dans le combat plusieurs personnages distinguez de leur nation, et entr'autres C. Valerius Donataurus leur chef ou prince (*Princeps*), fils de Valerius Caburus dont on a déja parlé. Les Allobroges plus heureux repousserent les Gaulois rebelles de leurs frontières, et se mirent à couvert de leurs incursions par le moien des garnisons qu'ils établirent le long du Rhône.

Les affaires étoient dans cette situation, lorsque Cesar informé que sa présence étoit extrêmement nécessaire dans la Province, partit en diligence avec un corps de cavalerie Germaine qu'il avoit prise à son service : il fut à peine arrivé sur les frontieres des Lingonois et des Sequanois, que Vercingetorix lui présenta la bataille. Cesar qui ne demandoit pas mieux se battit avec sa valeur ordinaire, défit entierement ce general Gaulois, et le poursuivit jusqu'à Alise. Il assiegea ensuite cette ville, et la prit enfin malgré les efforts de Vercingetorix pour la défendre, et le secours qu'il reçut durant le siége, de deux cens quarante mille hommes de pied et de huit mille chevaux qui lui furent envoiez de toutes les parties des Gaules. Les Auvergnats avec les Eleutheriens Cadurces *, les Gabales et les Velaunes ou peuples de Gevaudan et de Velai, qui étoient alors soûmis aux Auvergnats, fournirent ensemble trente-cinq mille hommes de leurs troupes pour la défense de cette place : mais nonobstant les efforts de ces peuples et du reste des Gaules pour la secourir, Cesar la força de se rendre, et termina la campagne par cette importante conquête.

LXVI.

Cesar finit la guerre des Gaules, et récompense la fidélité des peuples de la Province.

Ce general [1] fit hiverner ses troupes en differens quartiers, et passa lui-même le quartier d'hiver à Beuvrai (*Bibracte*), dans les Gaules, contre sa coûtume, pour dissiper par sa présence le reste des rebelles. Il acheva de les dompter la campagne suivante par la prise d'*Uxellodunum* en Querci, qui fut la derniere place des Gaules qui lui résista, et qu'il emporta malgré la vigoureuse défense de Lucterius qu'il défit entierement **. Cesar se rendit ensuite en personne pour la premiere fois dans l'Aquitaine pour y recevoir les soûmis-

1 Hirt. de bell. Gall. l. 8.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 34.
** *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 35.

sions des peuples; et après avoir entierement pacifié les Gaules, il partit avec un détachement de cavalerie pour Narbonne, d'où il distribua ses legions en differens quartiers d'hiver. Ce fut alors qu'il divisa les Gaules en deux provinces; l'une [1] fut formée des pays qu'il avait conquis, c'est-à-dire de tous les peuples de la Belgique, de la Celtique et de l'Aquitanique : la Narbonnoise ou Province Romaine forma l'autre province. Le tribut [2] qui fut imposé dans la premiere fut personnel, au lieu que celui de la Province Romaine étoit réel ou attaché au fonds. Cette division des Gaules en deux Provinces Romaines subsista de cette maniere, jusqu'à ce qu'Auguste les partagea en quatre.

Cesar durant son séjour dans la Province [3] eut soin d'y tenir exactement les assemblées ordinaires qu'on appelloit *Conventus*, où il décida, suivant l'usage, les affaires publiques, et termina les differends des particuliers. Ce general fut sur-tout très-attentif à récompenser le zele et la fidelité des peuples du même pays qui l'avoient si utilement secouru dans les conjonctures périlleuses où il s'étoit trouvé pendant la défection generale des Gaules. Il leur marqua sa reconnoissance par des bienfaits proportionnez à leurs services, il [4] récompensa entr'autres Roscillus et Ægus deux freres de la nation des Allobroges que leur propre mérite autant que celui de leur pere Abducillus, qui avoit été long-temps chef ou prince de sa nation, rendoient également recommandables. Cesar après avoir obtenu pour ceux-ci la principale magistrature dans leur pays, leur procura encore l'honneur d'être mis au rang des senateurs Romains surnumeraires, et leur donna des terres considerables dans la partie des Gaules qu'il venoit de conquerir : la reconnoissance de ces deux seigneurs ne répondit pas à la generosité de leur bienfaiteur; car étant dans la suite au service de Cesar dans un corps de cavalerie Gauloise qui étoit à la suite de ce general, ils deserterent lâchement son camp pour passer dans celui de Pompée durant la guerre civile que firent naître dans la République la jalousie et l'ambition de ces deux fameux competiteurs.

Cesar donna encore des marques de son affection pour la Province Romaine par la douceur de son gouvernement [1] et par le soin qu'il prit non seulement de ne pas la charger par de nouvelles impositions, mais aussi de l'orner et de l'embellir de divers édifices publics. Ce gouverneur se portoit d'ailleurs d'autant plus volontiers à ménager les Gaulois en general, qu'outre qu'il étoit naturellement bienfaisant, il étoit de son interêt particulier de laisser les Gaules en paix à son départ, et de gagner les peuples dans la situation où il se trouvoit d'avoir besoin de leur secours pour se soûtenir contre ses ennemis.

XLVII.

Commencement de la guerre civile entre Cesar et Pompée. Le premier est conservé dans le gouvernement des Gaules.

Ces derniers faisoient en effet alors à Rome de fortes brigues contre lui; il tâcha de les dissiper pendant le voiage qu'il fit au-delà des Alpes sur la fin de l'hiver. Après son retour dans les Gaules au printems suivant pour se mettre à la tête des troupes, ses adversaires se donnerent à Rome de grands mouvemens pendant son absence pour lui faire ôter le gouvernement de ces provinces. Il y fut cependant continué malgré eux durant un an qu'il passa dans la Belgique : enfin sur l'avis qu'il eut que ses ennemis ne cessoient d'indisposer le senat contre lui pour le porter à le dépoüiller du commandement des troupes, il partit pour l'Italie après avoir mis ses legions en quartier d'hiver (an de Rome 704), et pourvû à la sûreté des Gaules qu'il laissa fort paisibles.

Il fut à peine arrivé à Rome [2], que ses differends avec Pompée y allumerent le feu d'une guerre civile qui partagea le peuple

[1] Cic. l. 10. Epistolar. ad familiar. - Suet. in Cæs. p. 4. et 5. - Sext. Ruf. V. Freinsh. ad lib. 109. Liv.

[2] Liv. Epit. 134.

[3] Cæs. l. 7. de bell. Gall.

[4] Cæs. l. 3. de bell. Civ. n. 59.

[1] Cæs. l. 7. de bell. Gall. - Suet. ibid. V. Pigh. tom. 3. p. 416. et 423.

[2] Cæs. l. 1. de bell. Civ. - Cicer. Familiar. l. 16. ep. 12. V. Pigh. p. 437. et seqq.

Romain en deux factions. Ces deux illustres competiteurs s'étoient acquis une égale autorité dans le senat, et l'égalité de leur crédit fut la source de leur jalousie et de tous les troubles qui en furent la suite, (an de Rome 705). Pompée soûtenu d'un puissant parti, vouloit qu'on obligeât Cesar à licencier ses troupes, et qu'on lui ôtât son gouvernement des Gaules à cause de la trop grande autorité qu'il s'étoit acquise et dont il pouvoit abuser. Cesar qui craignoit d'un autre côté les desseins de Pompée s'excusoit sous divers prétextes. Le parti de ce dernier aiant enfin prévalu, le senat ordonna à l'autre de désarmer dans le tems marqué dans son decret, avec menace de l'y forcer s'il n'obéïssoit. Il disposa en même-tems du gouvernement de la Gaule Transalpine en faveur du proconsul Domitius Ahenobarbus, à qui on donna quatre mille hommes de nouvelle levée pour l'aider à se soûtenir contre Cesar. Celui-ci piqué de cet affront, après avoir tenté inutilement de faire sa paix avec le senat, et offert de laisser à Domitius le gouvernement de la Gaule Transalpine, se crut obligé de prendre les armes, et força enfin Pompée avec ceux de sa faction d'abandonner l'Italie et de se retirer dans la Grece.

Cesar devenu par là maître absolu de Rome, disposa à son gré de la République, et se maintint contre les loix et l'autorité du senat dans le gouvernement des Gaules, dont il donna l'administration à des lieutenans qui lui étoient entierement dévoüez. Résolu de pousser à bout la faction de Pompée, il prit la route de la Province Romaine dans le dessein d'aller combattre en Espagne les lieutenans de ce general. Il étoit à peine arrivé en deçà des Alpes, qu'il apprit que Domitius, à qui le senat avoit donné le gouvernement de la Gaule Transalpine ou de la Province Romaine, étoit en marche pour se jetter dans Marseille et empêcher que cette ville ne se déclarât en sa faveur. Les choses y étoient très-bien disposées pour Pompée : ce general y avoit déja envoié de Rome de jeunes Marseillois pour gagner leurs concitoiens à son parti par le souvenir de ses bienfaits, et pour les détourner de se déclarer en faveur de Cesar.

LXVIII.

Marseille assiegée par César. Agde uni à la Province Romaine. Gaulois de la Province au service de César en Espagne.

Toutes ces démarches des partisans de Pompée n'enpêcherent pas Cesar de se presenter devant Marseille, mais il en trouva les portes fermées, et les habitans résolus de lui refuser l'entrée de leur ville en cas qu'il voulût la demander. Cesar surpris de cette conduite, demanda du moins à conferer avec les quinzevirs qui avoient le gouvernement de cette république, ce qui lui fut accordé. Dans cette conference, ce general emploia son éloquence naturelle pour persuader à ces magistrats de lui ouvrir les portes de leur ville, et de ne pas l'obliger de commencer par eux le premier acte d'hostilité dans la guerre qu'il alloit entreprendre : ils répondirent que Rome étant partagée entre lui et Pompée, ce n'étoit pas à eux à décider lequel des deux avoit raison; qu'au reste ils les reconnoissoient également pour leurs protecteurs et leurs bienfaiteurs, puisqu'ils étoient redevables à l'un des terres qu'ils possedoient dans le pays des Volces Arecomiques et des Helviens (NOTE XVIII); et à l'autre de la possession des mêmes terres dans laquelle il les avoit maintenus après la conquête des Gaules, et d'avoir même augmenté le tribut qu'ils en retiroient; que ne pouvant enfin se déclarer sans ingratitude en faveur de l'un au préjudice de l'autre, ils étoient résolus d'observer une exacte neutralité, et de ne recevoir dans leur ville aucun des deux partis.

Une réponse si sage auroit sans doute contenté Cesar, si elle n'eût été démentie par l'entrée que les Marseillois donnerent en même-tems dans leur ville à Domitius partisan de Pompée, qui se mit en état de soûtenir le siege en cas que Cesar voulût l'entreprendre. Celui-ci offensé de la partialité des Marseillois, les assiegea aussitôt avec trois legions, et fit équiper une flotte à Arles, dont il donna le commandement à Decimus Brutus : comme cependant la longueur de ce siege pouvoit retarder l'execution de ses projets, il en confia la continuation à C. Trebonius son lieutenant, et se mit ensuite en marche vers l'Espagne. Avant son départ il avoit déja

commandé à trois autres legions qui avoient hiverné aux environs de Narbonne de prendre les devants sous la conduite de C. Fabius son autre lieutenant, avec ordre de s'emparer des passages des Pyrenées; ce que celui-ci fit malgré la résistance d'Afranius lieutenant de Pompée qu'il contraignit de se retirer. Cesar le suivit de près avec les autres legions qu'il avoit rassemblées de divers endroits des Gaules, et un corps de cavalerie de ces provinces composé des plus nobles et des plus braves du pays que chaque cité lui avoit fournis, sans compter les Aquitains et les montagnards voisins de la Province Romaine, et entra sans difficulté en Espagne.

Cesar s'étant avancé se posta à la vûë du camp d'Afranius aux environs de Lerida, entre la riviere de Segre et celle de Cinca, où il fut obligé de combattre contre ce general. Ces deux rivieres déborderent deux jours après, et son armée qu'il ne pouvoit étendre se trouvoit actuellement dans une extrême disette de vivres, lorsqu'il lui arriva un renfort des Gaules suivi d'un grand convoi, et composé d'archers levez dans le Roüergue; d'un corps de cavalerie Gauloise, accompagné selon la coûtume de la nation, de nombreux équipages et de plusieurs chariots; d'environ six mille hommes qui n'étoient qu'un ramas de toutes sortes de gens, la plûpart esclaves ou affranchis; et enfin d'un grand nombre de jeunes gens de qualité, fils de senateurs ou de chevaliers avec les députez des citez ou peuples des Gaules. Un auteur moderne [1] prétend que ces fils de senateurs et de chevaliers étoient de jeunes Gaulois dont Cesar avoit élevé les peres à ces dignitez, et que les six mille hommes de troupes dont nous venons de parler étoient à leur suite, et du nombre de leurs esclaves et de leurs clients; ce qui prouveroit que ce corps d'armée avoit été levé dans la Province Romaine, la seule alors des Gaules dont les habitans fussent admis dans le senat. Il est en effet assez vraisemblable que ce renfort avoit été levé dans cette province comme la plus voisine de Lerida et la plus à à portée de donner du secours à Cesar. Quoi qu'il en soit, ces troupes étant arrivées aux bords de la Segre, ne purent la passer, à cause de son débordement, pour aller joindre le camp de ce general. Afranius averti de leur embarras, se mit en marche pendant la nuit pour les aller attaquer, et détacha ensuite contr'eux toute sa cavalerie. Les Gaulois en soûtinrent l'effort avec beaucoup de valeur : mais voiant paroître les signes militaires de trois legions qui suivoient de près, ils furent obligez d'abandonner le champ de bataille et de se retirer dans les montagnes voisines, après avoir perdu deux cents archers, fort peu de cavaliers, quelques valets et quelques chariots. Ils joignirent cependant Cesar quelque tems après avec leur convoi, et ravitaillerent son camp qui avoit un extrême besoin de vivres; ils suivirent ensuite ce general, et eurent part à la conquête qu'il fit de toute l'Espagne sur les lieutenans de Pompée.

Cesar après avoir terminé heureusement cette expedition dans l'espace d'une année, revint par Narbonne à Marseille (an de Rome 706) [1]. Lorsqu'il fut à l'endroit des Pyrenées qui separe la Gaule de l'Espagne, où Pompée avoit fait ériger auparavant un trophée, il voulut, à l'exemple de ce general, laisser un monument des victoires qu'il venoit de remporter en Espagne; mais pour éviter le blâme que celui-ci s'étoit attiré par cette marque de vanité, et mieux cacher la sienne sous une apparence de religion et de simplicité, il se contenta de faire dresser un autel de pierre fort grand sur le sommet de ces montagnes et auprès du trophée de son competiteur. A son arrivée à Marseille il apprit que le senat venoit de le nommer dictateur, et vit avec plaisir le progrès du siege de cette place à la faveur des secours d'hommes et des chevaux que la Province avoit fournis : il poussa lui-même les assiegez avec tant de vigueur, qu'étant réduits à la derniere extrêmité, ils furent enfin obligez de se rendre après une longue défense et la fuite de Domitius par mer. Cesar usa de clemence à l'égard des Marseillois; il les maintint dans leur liberté : mais il leur ôta leurs

[1] Hist. du prem. Triumv. ch. 25.

[1] Cæs. de bell. Civ. l. 2. - Flor. l. 4. c. 2. - Oros. l. 6. c. 13. - Dio. l. 41. p. 165.

privileges. Peu de tems après avoir réduit cette ville, où il mit deux legions en garnison, il prit la route d'Italie, résolu de continüer la guerre contre Pompée, qu'il termina enfin par la fameuse bataille de Pharsale.

La perte que les Marseillois firent de leurs privilèges, après la prise de leur ville par Cesar, fut sans doute suivie de celle des terres qui leur avoient été données dans les pays des Volces Arecomiques et des Helviens. Nous[1] sçavons du moins que leur république cessa dès-lors d'exercer sur leurs anciennes colonies l'autorité dans laquelle elle s'étoit maintenuë jusqu'alors. On peut donc rapporter à cette époque l'incorporation de la ville d'Agde à la Province Romaine; car il ne paroît pas que Marseille en ait recouvré le domaine, quand le senat lui rendit ensuite ses anciens privileges; et en effet du tems de [2] Pline la ville d'Agde n'étoit plus sous la dépendance des Marseillois. C'est à cette même époque qu'on peut rapporter aussi une inscription de Nismes qui marque [3] la victoire de Cesar sur les Gaulois, les Allobroges et les Arecomiques *, ce qui peut nous donner lieu de croire que ces peuples avoient peut-être pris les armes contre lui en faveur des Marseillois et de Pompée, et qu'il fut obligé de les combattre après la prise de Marseille.

LXIX.

Rétablissement de la colonie de Narbonne. Fondation de celle de Beziers. Terentius Varo célébre poëte.

Ce general voulant récompenser les services importants que Decimus Junius Brutus son lieutenant et commandant de sa flotte lui avoit rendus pendant le siege de cette ville, lui donna pour un an le gouvernement de la nouvelle province des Gaules [4] qu'il avoit formée de ses conquêtes : ce dernier en fut nommé gouverneur deux ans après pour la seconde fois; il est incertain si Cesar lui donna aussi le gouvernement de la Province Romaine, et si toutes les Gaules étoient alors soûmises à un seul et même gouverneur.

Il y a quelque lieu de croire que l'année suivante Claude Tibere Neron pere de l'empereur Tibere, fut pourvû du gouvernement de cette derniere province. Il est du moins certain [1] que Cesar le chargea de conduire alors dans ce pays deux colonies dont l'une fut destinée pour la ville d'Arles, et l'autre pour repeupler l'ancienne colonie de Narbonne. Il paraît cependant plus probable que Tibere ne fut envoié dans les Gaules que comme chef des triumvirs, pour assigner des terres aux soldats veterans qui furent établis dans ces deux colonies. Celle de Narbonne ajoûta alors à son ancien nom de *Narbo-Martius* celui de *Julia Paterna* et de *Colonia Decumanorum*, à cause qu'elle fut renouvellée par Jules Cesar pere adoptif d'Auguste, et que ces nouveaux colons étoient des veterans de la dixième légion. Il paraît par le fragment d'une ancienne inscription trouvée dans le Roussillon, que les citoiens de Narbonne porterent encore long-tems après le nom de Decumans *.

La colonie de Beziers qu'on croit [2] avoir été établie dans le même temps, fut appelée *Biterræ Septimanorum* et *Julia Biterra* du nom de Jules Cesar et de celui des veterans de la septieme legion dont elle fut formée. Cette colonie fut renouvellée dans la suite sous l'empire de Tibere; elle avoit alors deux temples, l'un dédié à l'honneur d'Auguste, et l'autre à celui de Julie sa femme.

Le frequent commerce des Romains avec les anciens habitans de la Province Romaine, fit naître parmi ces derniers l'amour des belles lettres. Un des plus distinguez fut Terentius [3] Varro, âgé de trente-cinq ans l'an 707. de Rome. Il portoit le surnon d'*Atacinus*, soit parce qu'il étoit natif de quelque ville située sur l'Aude en Languedoc, appelé *Atax* en Latin, ou peut-être de quelque lieu de même

1 Cic. Philip. 8. Dio. ibid. - Valer. Max. l. 2. c. 6. n. 7. et seqq.
2 Plin. l. 3. n. 5.
3 Pr. inscr. 15.
4 V. Pigh. tom. 3. p. 446. et seqq.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 36.

2 Suet. in Tiber. p. 40. - V. Beroald. in Suet. p. 360.
4 Lacarr. colon. l. 4. c. 7.
5 Hier. in chron. - V.Voss. de poët. Lat. c. 2. et de hist. Lat. l. 1. c. 46.

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 37.

nom sur cette rivière. Il fut envoié à Rome dès sa jeunesse pour y faire ses études, et il eut la gloire de briller dans cette capitale du monde au milieu des plus sçavans hommes de son siecle. Ses premiers ouvrages furent des satyres; mais s'étant apperçu que ce genre d'écrire n'étoit pas du goût du public, il s'appliqua à un autre plus conforme à son inclination. Il composa un poëme heroïque sur la guerre des Romains dans le pays des Sequanois, qui lui acquit beaucoup de réputation. L'applaudissement que lui attira ce dernier ouvrage, l'anima à traduire du Grec en vers Latins les quatre livres des Argonautiques d'Apollonius. Pour le faire avec succès, il s'appliqua avec soin à l'étude des lettres Grecques. Cette traduction lui fit d'autant plus d'honneur qu'elle effaça celle de plusieurs autres poëtes qui l'avoient tentée avant lui. Terentius fit paraître dans cet ouvrage toute la finesse et l'élevation de son esprit. Il n'étoit pas seulement poëte, il étoit encore guerrier et l'un des meilleurs officiers de son temps. Pompée chargé par le sénat de purger la mer des corsaires qui ravageoient les côtes, et connoissant la valeur et la capacité de Térentius lui donna la commission d'aller se rendre maître sur la côte de la mer Egée des endroits qui servoient de retraite aux pirates. L'heureux succès de son expédition justifia le choix que Pompée avoit fait de ce Gaulois. Quintilien faisoit beaucoup de cas de ses ouvrages, et les poëtes Properce, Ovide et Stace parlent de lui avec éloge. Quelques anciens [1] citent comme de lui un ouvrage sur l'Europe. Il ne nous reste de ce poëte que quelques vers qui se sont conservez en d'autres [2] ouvrages. Quelques auteurs le confondent mal-à-propos avec le grand Varron, célébre Romain.

LXX.

Les habitans de la Province Romaine admis dans le senat.

Cesar pour reconnoître d'une manière éclatante la constante fidélité et l'attachement inviolable de la Province Romaine à sa personne et à la République, fit admettre plusieurs de ses habitans dans le senat, lorsqu'il l'augmenta de neuf cens senateurs : ce qui donna [1] lieu aux citoyens Romains, jaloux de cette marque de distinction, de dire en raillant, que ce dictateur avoit changé les *brayes* des Gaulois contre le *latus clavus* ou les robbes senatoriales ; et que tantôt il attachoit ces peuples comme captifs à son char de triomphe, tantôt il les mettoit au rang des senateurs ou les élevoit aux charges les plus considerables de la République. Les Gaulois à qui on déféra ces honneurs firent voir cependant par leur probité et leur sagesse, qu'ils n'en étoient pas indignes. Il paroît qu'il dût y avoir d'abord un grand nombre de senateurs natifs de cette province, par les plaintes que fit Ciceron, que leur association et leur mélange avec les autres senateurs Romains avoient alteré la pureté de la langue Latine.

LXXI.

Cesar passe à Narbonne à son retour d'Espagne.

La Province Romaine eut occasion (an de Rome 708.) de témoigner sa reconnoissance à Cesar dans le tems que ce dictateur la traversa pour aller en Espagne continuer la guerre contre Cn. et Sextus Pompeius fils du grand Pompée qu'il vainquit et obligea [2] de prendre la fuite. Le dernier se réfugia dans l'Espagne Ulterieure, et l'autre passa les Pyrenées et arriva à Narbonne, d'où il écrivit à ses amis de Rome le 18. du mois d'Avril de l'an 709.

Cesar après avoir terminé heureusement cette guerre, prit la route des Pyrenées. A son arrivée à Narbonne il rencontra [3] M. Antoine general de la cavalerie qui s'y étoit arrêté sous prétexte de n'avoir pû passer en Espagne pour lui amener du secours selon le devoir de sa charge, et qui s'occupoit moins des affaires de la République que de ses plaisirs (an de Rome 709). Ciceron reproche en effet à ce dernier dans ses Philippiques d'avoir

1 Festus in voce Tutum. - Servius in l. 10. Æneid.
2 Priscian. l. 1. - Senec. controv. 16. - V. Append. Virgil. ed. Scalig. p. 191. et 246.

1 Liv. Epit. 114. - Cicer. ad Familiar. l. 9. ep. 15. Suet. in Cæs. p. 14. - V. Tacit. annal. l. 11. c. 24.
2 Cicer. ad Attic. l. 12. ep. 27.
3 Cic. Philip. 2.

passé son tems en cette ville dans la débauche, et d'y avoir formé avec Trebonius le dessein d'assassiner Cesar à son retour d'Espagne. La verité est que Trebonius sollicita Antoine d'entrer dans cette conjuration, ce que celui-ci refusa : mais s'il fut assez genereux pour ne vouloir pas entrer dans ce complot, il ne fut pas assez ami de Cesar pour lui en donner avis.

LXXII.

Lepidus gouverneur de la Province Romaine. Sa retraite à Narbonne.

Ce dictateur fut à peine de retour à Rome, qu'il y reçut les honneurs du triomphe pour les victoires qu'il avoit remportées en Espagne. Il donna [1] ensuite le gouvernement de la Province Romaine et de l'Espagne Citerieure à M. Lepidus avec le commandement de quatre legions : mais comme Lepidus étoit alors general de la cavalerie Romaine, et que cette charge ne lui permettoit pas d'aller exercer par lui-même celle de gouverneur, il envoia dans ces provinces des lieutenans à sa place. Cesar voulant cependant qu'il se rendit sur les lieux, lui ôta la charge de general de la cavalerie, et la donna à Octave.

Ce dernier se disposoit à partir incessamment pour la Province, lorsque Cesar aiant été tué en plein senat le 15. de Mars de l'an 710. de Rome, il crut devoir differer son départ dans des conjonctures si favorables à son avancement. En effet, outre la charge de general de la cavalerie qu'il n'avoit pas encore abdiquée et qu'il garda, il s'empara de la dignité de grand Pontife. Son sejour dans Rome ne fut pas inutile à la République : il négocia la réconciliation du senat avec Sextus Pompeius, qui profitant de la mort de Cesar, avoit déja ranimé ses partisans, et rallumé le feu de la guerre en Espagne. Le succés de cette negociation merita à Lepidus l'honneur d'une statuë équestre que le senat lui fit élever dans le marché de Rome comme un monument public des services qu'il avoit rendus à l'Etat.

Lepidus se détermina à la fin de l'année à son départ pour la Province Romaine. Il se rendit à Narbonne où il fit son [1] sejour ordinaire, tandis que Cesar Octave et M. Antoine mettoient le trouble et la division dans Rome par l'ambition qu'ils avoient de s'emparer à l'envi de toute l'autorité, le premier comme fils adoptif et heritier de Jules Cesar, et l'autre en qualité de consul. Le senat favorisa, ou du moins parut favoriser Octave au préjudice de M. Antoine; ce qui engagea ce dernier à quitter Rome et à se mettre en marche pour aller prendre possession du gouvernement de la Gaule Cisalpine qu'il avoit obtenu du peuple Romain. Decimus Brutus qui commandoit alors dans cette Province lui en refusa l'entrée et se jetta dans Modene avec un corps de troupes pour la lui disputer. M. Antoine se vit forcé par là d'entreprendre le siege de cette ville; mais il fut contraint de le lever après deux actions des plus sanglantes, où il fut défait par Octave, qui y perdit de son côté les deux nouveaux consuls qui étoient dans son armée. M. Antoine après sa défaite fut obligé d'abandonner l'Italie et d'aller chercher ailleurs un azile (an de Rome 711).

LXXIII.

Retraite de M. Antoine dans la Province Romaine.

Les deux Provinces des Gaules, sçavoir la nouvelle formée des conquêtes de Jules Cesar, et l'ancienne ou Province Romaine, étoient alors gouvernées, celle-là par Munacius Plancus, et celle-ci par Lepidus. Le senat avoit d'abord résolu d'appeller ces deux generaux en Italie au secours de Cesar; mais sur le soupçon de leur fidelité, il les laissa dans les Gaules, et leur ordonna de fonder une ville au confluent du Rhône et de la Saône dans un lieu appellé *Lugudunum*, lequel prit alors le nom de *Lugdunum* ou de Lyon. Plancus [2] executa seul cette commission par le moien de plusieurs citoiens de Vienne dans la Province Romaine, qui chassez de leur ville par les Allobroges, s'étoient réfugiez dans cet endroit. Ce gouverneur y établit ensuite une colonie Romaine.

[1] Flor. l. 4. c. 2. - Dio. l. 43. p. 240. - Cicer. phil. 5. - V. Pigh. tom. 3. p. 463. et seqq.

[1] Dio. l. 46. p. 323. et seqq. - Vell. Paterc. l. 2. c. 63. - Appian de bell. civ. l. 3. p. 579. et seqq.

[2] V. Pigh. tom. 3. p. 480.

M. Antoine obligé d'abandonner l'Italie, et comptant sur l'amitié de Lepidus, se flata de trouver chez lui une retraite assûrée. Ce dernier penchait en effet entierement de son côté contre Cesar, quoiqu'il eût affecté de paroître neutre, et que pour marque de sa neutralité, dans une lettre fort équivoque qu'il avoit écrite au senat au sujet de ces deux fameux competiteurs, il eût offert sa médiation pour tâcher de les concilier; mais le senat étoit informé de ses veritables sentimens. Lepidus ne les avoit pas dissimulez dans divers discours qu'il avoit tenus publiquement à Narbonne en faveur d'Antoine. D'ailleurs sa conduite avoit parfaitement répondu à ses paroles; car il avoit fait partir M. Silanus pour l'Italie avec un corps de troupes pendant le siege de Modene, sous prétexte d'aller au secours de la République; et quoiqu'il ne lui eût pas marqué en particulier, en faveur duquel des deux partis il devoit se déclarer, Silanus connoissant cependant ses favorables dispositions pour Antoine, avoit été joindre celui-ci. Le senat n'ignoroit pas non plus que quoique Lepidus lui donnât toûjours des assûrances de sa fidelité, il avoit sollicité secretement Asinius Pollio gouverneur d'Espagne en faveur d'Antoine, qu'il avoit tâché de débaucher les troupes de ce gouverneur, qu'il avoit fait foüiller ou retarder les couriers qui allant de Rome en Espagne passoient par Narbonne, et qu'enfin il avoit fait garder exactement les passages de son gouvernement pour dérober aux provinces d'Espagne la connoissance de la défaite de M. Antoine devant Modene.

Ce dernier qui étoit presqu'assûré des [1] dispositions favorables de Lepidus à son égard, ne comptoit pas moins sur la plupart des legions qui étoient sous les ordres de ce gouverneur, et surtout de la dixiéme qu'il sçavoit lui être entierement dévoüée. Pour s'assûrer du reste des Gaules, il y envoia des émissaires, et tâcha de les gagner à son parti; mais Plancus qui en avoit le gouvernement, rompit par sa vigilance toutes ses mesures; et quoiqu'il se fût déja rendu suspect au senat pour lui avoir écrit conjointement avec Lepidus d'accorder la paix à M. Antoine, il se comporta, du moins au dehors, dans cette occasion en bon et fidele républiquain. Il avoit assemblé en effet une armée dans le dessein de la conduire en Italie au secours d'Octave, et après la bataille de Modene, il alla se camper dans le pays des Allobroges; pour y attendre des nouvelles d'Antoine, et lui défendre l'entrée des Gaules.

Plancus fit encore quelque chose de plus: car quoique broüillé avec Lepidus [1], il voulut bien sacrifier son ressentiment particulier aux interêts de la République. Il emploïa Laterensis lieutenant de ce gouverneur de la Province pour le presser de joindre ses troupes aux siennes, d'entrer dans les vuës du senat, et d'agir de concert avec lui contre les entreprises d'Antoine. Lepidus fit semblant d'être gagné par les sollicitations de Plancus, et promit à Laterensis d'aller joindre ce general; mais c'étoit pour mieux couvrir son jeu et cacher ses veritables desseins. Plancus comptant sur ses promesses, passa l'Isere le 12. de Mai, et campa sur les bords de cette riviere. Il avoit dessein de s'avancer pour aller à la rencontre de Lepidus, lorsqu'il apprit que L. Antonius frere de M. Antoine avoit passé les Alpes avec un corps de cavalerie, et qu'il étoit déja arrivé du côté de Frejus le 15. du même mois. Il prit alors d'autres mesures, et détacha, sous la conduite de son frere, quatre mille chevaux pour le combattre, tandis qu'il se disposa lui-même à suivre dans peu ce détachement avec quatre legions dont son armée étoit composée; et le reste de la cavalerie.

Lepidus [2] qui de son côté s'étoit mis en marche s'arrêta auprès du Rhône, en attendant, disoit-il, des nouvelles d'Antoine; mais son véritable dessein n'étoit ni de le combattre, ni de lui disputer le passage des Alpes. En effet Culeo son lieutenant qu'il avoit commis à la garde des passages de ces montagnes, ne fit aucune résistance, et laissa passer librement les deux Antoines. Pour sauver cependant les apparences, sur l'avis

[1] Cicer. ad familiar. l. 9. ep. 4. 6. 8. 9. et 11. lib. 11. ep. 11. lib. 11.

[1] Cicer. ibid. l. 10. ep. 15.

[2] Cicer. ibid. ep. 17. 18. 21. et 34. - Appian. ibid.

qu'il eut de l'arrivée de L. Antonius à Frejus, et des approches de Marc Antoine, il décampa, et aiant passé le Rhône, feignit de vouloir attaquer ces deux freres; il s'avança même vers eux et alla camper à *Forum Voconii* sur la riviere d'Argens [1], à vingt-quatre milles de Frejus, que les uns croient être la ville de Draguignan, les autres le lieu de Luc.

Marc Antoine, aprés son passage que Culeo lui avoit permis, avoit grossi son armée, non seulement des troupes de ce general qui s'étoit rangé sous ses enseignes, mais aussi de trois legions que Ventidius son lieutenant avoit levées, de toute la deuxiéme legion, de plusieurs soldats de deux autres, et d'un grand corps de cavalerie qu'il avoit amené d'Italie. En arrivant dans la Province Romaine il écrivit d'abord à Lepidus pour le faire ressouvenir de leur ancienne amitié, et alla ensuite planter son camp auprès du sien, en sorte que leurs armées n'étoient séparées que par la riviere d'Argens. Antoine ne prit aucun soin de se retrancher, et fit assez connoître par cette conduite, qu'il étoit persuadé que Lepidus n'avoit aucun dessein de le combattre, et que s'il s'étoit approché de lui, c'étoit plûtôt pour se joindre à un ami, que pour s'opposer à un adversaire. En effet le commerce presque continuel que ces deux generaux eurent ensemble par divers messagers, et le peu de précaution qu'ils prenoient de se mettre en garde l'un contre l'autre, faisoient assez voir leur intelligence; et que si l'un ne craignoit pas d'être surpris, l'autre n'avoit aucun dessein de le surprendre. M. Antoine rappelloit souvent à Lepidus, par le moien de ses émissaires, le souvenir de leur ancienne amitié, et lui représentoit qu'il étoit de leur interêt de s'unir, sans quoi la perte des amis et des partisans de Jules César étoit inévitable. Lepidus, qui souhaitoit autant que lui cette jonction, garda quelques mesures au dehors, fit semblant de s'excuser sur les ordres du senat, et offrit de consentir à la paix, pourvû que le senat y consentît aussi: mais malgré ces excuses il souffroit que ses soldats, qui n'ignoroient pas la disposition des deux generaux, se mêlassent avec ceux d'Antoine, et qu'ils eussent d'abord ensemble un commerce secret, et ensuite public, nonobstant les défenses des tribuns. Enfin ce commerce alla si loin, que pour se voir plus souvent et plus commodément, les soldats des deux camps firent un pont de batteaux sur la riviere qui les separoit, ce qui donna occasion aux troupes de M. Antoine de débaucher et de gagner au parti de leur general celles de Lepidus, en sorte que les Décumans qui servoient dans l'armée de ce dernier, et qui étoient entierement dévouüez à Antoine, briguoient hautement en sa faveur.

LXXIV.

Jonction de Lepidus avec M. Antoine.

Une telle conduite, quoique désapprouvée en apparence par [1] Lepidus, donna lieu aux principaux officiers de le soupçonner d'une intelligence secrete avec M. Antoine. Ils se confirmerent d'autant plus dans ce soupçon, que dans une harangue que Lepidus fit quelques jours après à ses soldats, ceux-ci aiant crié publiquement qu'il y avoit assez de sang Romain répandu, et qu'ils vouloient la paix, ils virent que ce general ne se donna aucun soin de réprimer l'audace de ses troupes, et de punir cette espèce de révolte.

Cependant Plancus, conformément aux mesures prises avec Lepidus et Laterensis, leva son camp des bords de l'Isere le 22. du mois de Mai, et se mit en marche pour les aller joindre, ce qu'il comptoit pouvoir faire en huit jours. Quoiqu'il eût conçû de violens soupçons sur la conduite du premier, il se flattoit néanmoins que sa présence détourneroit les troupes de se déclarer en faveur d'Antoine: mais à peine eut-il décampé, qu'il reçut une lettre de Lepidus qui lui marquoit, que se trouvant assez fort pour se soûtenir seul contre Antoine, ou en état de négocier avec lui toutes les affaires de la République, il le prioit de demeurer dans son camp sur les bords de l'Isere. Plancus crut d'abord, ou fit semblant de croire que Lepidus ne refusoit son secours que pour ne pas partager la gloire de combattre et de vaincre Antoine; il réso-

[1] V. Plin. l. 3. n. 5.

[1] Cic. ibid. ep. 18. et 21.

lut pourtant de continuer sa marche pour se mettre du moins à portée de lui donner du secours : mais il apprit bientôt par une lettre de Laterensis, le jugement qu'il devoit porter de celle de Lepidus, les soupçons violens qu'on avoit de son intelligence avec Antoine, et la disposition prochaine de ses troupes à se joindre avec celles de ce general. Sur cet avis Plancus crut qu'il étoit de sa prudence de ne pas s'exposer à la merci de deux armées beaucoup superieures à la sienne. Il se contenta donc de camper dans un lieu avantageux, et de mettre la Province à couvert, en attendant les évenemens qui pourroient arriver et le secours qui devoit lui venir d'Italie. Cette conduite de Plancus, quoique très-sage, donna lieu à ceux qui ignoroient les veritables motifs de son retardement, et de la lenteur de sa marche vers Lepidus, de le soupçonner d'avoir voulu favoriser Antoine; mais il tâcha de se justifier par une lettre qu'il écrivit là-dessus à Ciceron.

Les soupçons qu'on avoit formez sur la conduite de Lepidus étoient beaucoup mieux fondez, malgré[1] les assûrances rëiterées qu'il affectoit de donner de sa fidelité pour le senat et de son éloignement pour M. Antoine. Sa lettre à Ciceron en date du 21. de Mai du camp du Pont d'Argens, dans laquelle il le qualifie empereur et grand pontife, est une preuve de ces bonnes dispositions pour ce general; aussi ne differa-t-il pas long-tems à se déclarer ouvertement en sa faveur.

Le senateur Juvencus Laterensis son lieutenant, homme très-zelé pour la République, voiant les fortes brigues des soldats de ce general en faveur d'Antoine, ne cessoit de l'exhorter d'y apporter un promt reméde et de réprimer leurs intrigues. Lepidus qui jusqu'alors avoit fait semblant de ne rien croire de tout ce qu'on lui rapportoit de ses troupes, feignit de se rendre à ses sollicitations, et consentit enfin de s'assûrer de la fidélité de ses soldats; il partagea son armée en trois corps la nuit du 29. au 30. de Mai, et les fit mettre sous les armes, comme s'il eût eu dessein de décamper : mais dès la quatriéme veille ces troupes s'emparent des retranchemens du camp, y introduisent Antoine, qui en aiant été averti avoit déja passé la rivière, et le conduisent au prétoire, en criant à Lepidus d'accorder à de pauvres citoiens la paix qu'ils demandoient depuis long-temps. Au bruit que faisoient ses soldats, Lepidus qui étoit encore dans son lit, se leve, et sans se donner le loisir de prendre sa ceinture, va au-devant d'eux; et se voiant environné de toutes parts, il accorde tout ce qu'on lui demande, comme s'il y avoit été forcé. Il joint ensuite Antoine, l'embrasse et lui fait excuse sur la nécessité où il s'étoit trouvé de n'avoir pû plûtôt se déclarer publiquement en sa faveur. Lepidus, homme paresseux et timide, eut même la la bassesse, selon quelques auteurs, de se jetter aux pieds de ce general, et de lui demander la vie. Laterensis son lieutenant informé de sa lâcheté et de la défection de ses troupes, prit alors un poignard, et se le plongea dans le sein, pour ne pas survivre à une action si indigne d'un romain, et si préjudiciable à la République.

Plutarque[1] raconte un peu differemment l'entrevuë d'Antoine et de Lepidus : il dit que le premier s'étant campé auprès de l'autre, et ne recevant aucune marque d'amitié de sa part, il résolut de l'aller trouver lui-même; qu'il se revêtit d'une robe noire, et qu'avec des cheveux négligez et une longue barbe, il s'approcha des retranchemens de Lepidus à qui il commença de parler; que ce dernier craignant les suites de cette démarche, ordonna qu'on sonnât les trompettes pour empêcher qu'Antoine ne fût entendu; que les soldats de Lepidus attendris des discours d'Antoine et touchez de compassion de le voir en cet état, lui envoierent alors secretement Lelius et Clodius déguisez en courtisanes, pour l'assûrer qu'il pouvait attaquer leur camp avec confiance, la plûpart étant disposez à le recevoir et à se défaire même de Lepidus, s'il l'ordonnoit; qu'Antoine leur défendit de toucher à la personne de ce general, et qu'aiant marché le lendemain à la tête de toutes ses troupes, il passa à gué la riviere qui separoit les deux camps, tandis que la

[1] Cic. ibid. ep. 23. 24. et 34. - Appian. ibid. Vell. Paterc. c. 2. n. 68.

[1] Plut. in Anton.

plûpart des soldats de Lepidus lui tendoient les mains, et arrachoient les palissades pour le recevoir; qu'Antoine s'étant ainsi rendu maître du camp, traita Lepidus avec beaucoup de douceur, qu'il l'embrassa, l'appella son pere, et lui laissa le titre et les honneurs de general, quoiqu'il lui fût aisé de s'emparer de toute l'autorité. C'est ainsi que Plutarque rapporte cette entrevûë, ce qui est un peu different de ce que nous en apprennent les Epîtres de Ciceron. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces deux generaux s'unirent parfaitement.

Le lendemain trentieme de Mai, Lepidus écrivit [1] au senat pour tâcher de justifier sa conduite, qu'il excusa sur les circonstances presentes et sur la révolte de ses troupes qui l'avoient forcé malgré lui de ceder au tems, et de faire la paix avec Antoine; priant le senat de ne lui en pas faire un crime : mais le senat, qui n'avoit deja que trop de preuves de ses veritables desseins, loin d'avoir égard à son apologie, le déclara ennemi de la patrie, et fit abbattre la statuë équestre qu'on lui avoit élevée dans un des marchez de Rome appellé *Forum ad Rostra,* pour avoir procuré la paix entre la République et Sextus Pompeius.

LXXV.

Narbonne se déclare pour M. Antoine.

La Province Romaine suivit de près l'exemple de Lepidus [2] son gouverneur, et la ville de Narbonne fut une des premieres qui se declarerent en faveur d'Antoine, à la sollicitation sans doute des soldats de la dixiéme legion qui lui étoient entierement dévoüez, et dont les veterans avoient renouvellé depuis peu l'ancienne colonie. Furnius l'un des principaux officiers de l'armée de Plancus fut chargé dans la suite, et à ce qu'il paroît par l'ordre du senat, d'aller réduire cette ville; mais effraïé par les difficultez et le danger de cette entreprise, il s'en excusa par une lettre qu'il écrivit à Ciceron, dans laquelle il tâcha de lui persuader qu'il valoit mieux dissimuler la défection de Narbonne, que d'en tenter le siege, dont la levée pourroit avoir des suites fâcheuses. Ciceron approuva les raisons de Furnius, et celui-ci se contenta de maintenir dans la fidelité les autres peuples des Gaules qui n'avoient pas encore pris le même parti.

LXXXI.

Lepidus et Antoine vont en Italie, et forment le Triumvirat avec Octave.

Antoine et Lepidus, devenus par leur jonction formidables à la République, décamperent ensemble [1] peu de tems après, et s'avancerent à vingt milles de l'armée de Plancus, comme s'ils eussent eu dessein de la combattre. Celui-ci s'étoit posté avantageusement à quarante milles du camp d'Argens, en sorte qu'il avoit mis une riviere derriere lui, et s'étoit conservé l'entrée libre dans le pays des Vocontiens ou de Venaissin; mais sur l'avis de la marche d'Antoine et de Lepidus, n'osant s'exposer au combat contre deux armées beaucoup plus fortes que la sienne, il abandonna son camp le 4. de Juin, passa l'Isere, et après en avoir fait rompre les ponts, alla planter son camp à Cularo, aujourd'hui Grenoble, sur les frontieres des Allobroges, en attendant d'y grossir son armée par de nouvelles levées, et par la jonction des troupes que D. Brutus devoit lui amener d'Italie.

L'armée d'Antoine et de Lepidus étoit en effet beaucoup plus nombreuse que celle de Plancus, car, outre les troupes que le premier avoit amenées d'Italie, elle étoit composée de dix legions dont trois étoient sous les ordres de Ventidius, et les sept autres sous la conduite de Lepidus, sans compter les troupes auxiliaires des Gaules. L'armée de Plancus consistoit seulement en quatre legions, dont trois étoient composées de veterans, et la quatriéme de soldats nouvellement levez. Ce general fut joint bientôt après par deux legions de veterans et huit de nouvelle levée que D. Brutus lui amena, et avec lesquelles il eût pû attaquer Lepidus et M. Antoine : mais soit qu'il ne se crût pas encore assez fort pour cette entreprise, ou plutôt qu'il favorisât secretement le parti d'Antoine,

[1] Cicer. ibid.
[2] Cicer. ibid. epist. 26.

[1] Cicer. ibid. ep. 23. - Dio. l. 46. - Appian. ibid. et l. 4. - V. Freinsh. ad liv. 120. Liv.

il résolut avec Brutus de differer l'attaque de l'armée de ces deux generaux, et de solliciter en attendant, Cesar Octave de venir se joindre à eux pour être plus en état de les combattre.

Cesar qui avoit pris d'autres mesures depuis la jonction de Lepidus et d'Antoine, ne crut pas devoir faire cette démarche ; il fit au contraire bientôt après sa paix avec ces deux generaux, ce qui détermina enfin Plancus à se joindre à eux avec toutes ses troupes. Ceux-ci passerent ensuite en Italie avec dix-sept legions et dix mille chevaux, après avoir laissé à leurs lieutenans le soin du gouvernement des Gaules et donné celui de la Province Romaine à Varius Cotyla avec six legions qu'ils laisserent sous ses ordres pour se defendre en cas de besoin contre Cesar Octave dont ils se defioient encore. Ils traverserent la Province sans faire aucun acte d'hostilité, mais non pas sans y causer presqu'autant de dégât que s'ils avoient été ennemis, tant leurs troupes étoient mal disciplinées. Enfin ces trois generaux s'étant joints le dix-sept de Novembre dans le territoire de Boulogne en Italie, formerent le fameux Triumvirat qui ruina l'autorité du senat et la liberté du peuple. Un des articles de leur ligue fut qu'ils partageroient entr'eux le gouvernement des Provinces : celui des Espagnes et de la Province Romaine échut à Lepidus qui en confia le soin à ses lieutenans, parce qu'ils étoient convenus qu'il s'arrêteroit en Italie pour veiller à sa conservation. Le reste des Gaules tomba en partage à M. Antoine.

LXXVII.

Sort de la Province Romaine pendant le triumvirat.

Lepidus ne garda pas long-tems le gouvernement de la Province Romaine. Les victoires que Cesar et M. Antoine remporterent l'année suivante sur Brutus et Cassius, leur donnerent lieu de faire un nouveau partage des provinces [1] de la République, sans sa participation, parce qu'ils ne le craignoient plus, et qu'ils ne l'avoient jamais estimé (an de Rome 712). Ils ne lui donnerent que l'Afrique : M. Antoine prit pour lui toutes les Gaules, dont il donna le gouvernement à des confidens qui n'avoient d'autre mérite que celui de lui être entierement dévoüez, et qui n'avoient jamais passé par les degrez ordinaires qui conduisoient à ces charges.

Il paroît cependant qu'on doit excepter Asinius Pollio, homme également recommandable par sa valeur, sa probité et son amour pour les lettres, qui commandoit dans la Province Romaine ou Narbonnoise sous les ordres d'Antoine, lorsque ce triumvir s'amusoit en Egypte avec Cleopatre, et que le consul Lucius son frere se broüilla en Italie avec Cesar (an de Rome 713). Ces deux derniers se réconcilierent ensuite [1] sous certaines conditions, dont l'une fut que Pollio laisseroit le passage libre des Alpes à ceux que Cesar voudroit envoier en Espagne ; mais ce traité ne fut executé ni de part ni d'autre, et Lucius et Cesar se broüillerent de nouveau, en sorte que Salvidienus lieutenant de celui-ci aiant trompé la vigilance de ceux qu'Antoine avoit préposez à la garde des Alpes, passa en Espagne malgré eux. Cesar avoit déja [2] tenté auparavant d'envoier des troupes dans cette province : mais Calenus et Ventidius qui commandoient alors pour Antoine dans la Gaule Transalpine, leur avoient refusé le passage de ces montagnes.

Cesar travailloit en même-tems sous main à débaucher les provinces des Gaules, et à les soustraire de l'obéïssance d'Antoine, sous prétexte qu'on devoit leur laisser [3] le gouvernement libre conformément aux vûës de Jules Cesar son pere : mais dans la verité pour s'en rendre maître lui-même. En effet, après que Salvidienus son lieutenant eut repassé les Alpes, et lui eut amené six legions, qu'il eut assiégé et pris Lucius dans Perouse, s'étant broüillé entierement avec Antoine, il agit ouvertement pour gagner à son parti les troupes que Calenus lieutenant de ce dernier commandoit dans les Gaules dans le dessein de s'assûrer de ces provinces (an de Rome 714). Calenus étant mort sur ces entrefaites,

[1] Appian. de bell. Civ. l. 5. - Dio. l. 48. - V. Pigh. tom. 3. p. 481. et seqq.

[1] Appian. ibid. p. 683. et seqq.
[2] Dio. l. 48. p. 362.
[3] Appian. ibid.

Cesar s'avança vers les Alpes, et vint aisément à bout de Fuffius fils de ce general qui commandoit à sa place en deçà de ces montagnes, et qui se rendit sans coup ferir avec toutes ses troupes : elles consistoient en onze legions qui prirent aussitôt le parti de cet empereur, ce qui lui assura la possession de toute la Gaule et de toute l'Espagne. Ce triumvir destitua ensuite tous les prefets qui gouvernoient ces provinces au nom et sous les ordres d'Antoine, et en substitua d'autres à leur place, qui lui étoient entierement dévoüez, après quoi il retourna en Italie.

Il paroît que Cesar donna alors le gouvernement de la Province Romaine à Salvidienus son lieutenant. Nous sçavons du moins que celui-ci y commandoit les troupes [2] au nom de cet empereur, lorsque quelque tems après il se réconcilia avec Antoine. Ce dernier découvrit alors à Cesar le dessein que ce lieutenant avoit eu de le trahir, et les offres qu'il lui avoit faites, par un exprès qu'il lui avoit dépêché, dans le tems qu'il étoit occupé au siege de Brindes, d'embrasser son parti avec toutes les troupes qu'il commandoit aux environs du Rhône. Cesar irrité contre Salvidienus, le manda aussitôt sous prétexte d'avoir besoin de sa presence pour fort peu de tems, avec promesse de le renvoier incessamment dans son camp : mais ce general fut à peine arrivé, qu'il le fit arrêter, lui reprocha sa perfidie, et le fit juger par le senat qui le condamna à la mort. Cet empereur ceda en même-tems à Antoine toutes les troupes qui étoient auparavant sous les ordres de Salvidienus dans la Province Romaine, et dont la fidelité lui étoit suspecte.

Cesar et Antoine convinrent entr'eux, après leur réconciliation, d'un nouveau partage des provinces de la République. Ils ne laisserent encore à Lepidus que l'Afrique, et partagerent tout le reste : le gouvernement de l'Orient échut à Antoine, et celui d'Occident et par conséquent les Gaules à Cesar. Celui-ci envoia incontinent après Helenus son affranchi en Sardaigne au secours de Lurius son lieutenant, à qui Menas affranchi de Sextius Pompée faisoit la guerre. Ce dernier qui étoit maître de la Sicile, avoit ranimé son parti, et s'étoit même uni avec Antoine contre Cesar dans le tems de leur broüillerie : mais aiant appris la réconciliation de ces deux triumvirs, il fit partir [1] Menas avec une flotte pour aller ravager les provinces qui leur étoient soûmises. Menas fit d'abord une descente sur la côte d'Etrurie qu'il désola, et vint ensuite sur celle de la Gaule Narbonnoise, où il fit prisonnier M. Titius qu'y y équipoit une flotte et y avoit son quartier. Pompée pardonna à ce dernier tant en consideration de Titius son pere qui servoit auprès de lui en Sicile, qu'à cause que ses soldats avoient le nom de Pompée écrit sur leurs boucliers.

[5] Appian. ibid. p. 710.

Nous ignorons si Titius, qui fut pris dans la Narbonnoise, y commandoit au nom de Cesar, à qui cette province appartenoit par le nouveau partage dont on vient de parler : nous sçavons du moins que cet empereur fit gouverner par des prêteurs celles qui étoient de sa dépendance. De ce nombre fut Vipsanius Agrippa favori de ce prince qui obtint de lui le commandement de la Gaule Transalpine, et qui fit quelques expéditions en Aquitaine et sur le Rhin (an de Rome 717).

LXXVIII.

Fondation de la colonie de Nismes.

C'est à cette époque ou à celle du voiage que fit Agrippa en Espagne quelques années après, pour réduire par ordre de Cesar les peuples de la Biscaye qui s'étoient révoltez, que quelques [2] auteurs rapportent l'établissement de la colonie de Nismes, dont ils attribuent la fondation à l'un et à l'autre sur l'autorité d'une médaille que cette colonie fit frapper à leur honneur. Cette médaille represente [3] d'un côté deux têtes d'empereur, dont l'une qui est celle de Cesar Auguste, est couronnée de laurier ; et l'autre, qui est celle d'Agrippa, est ornée d'une couronne navale ou éperonnée, avec ces mots : IMP. PP. DIVI. F. Le revers represente un crocodile mar-

[1] Dio. ibid. p. 375. - Plut. in Anton.

[2] Lacarr. colon. l. 4. c. 8. - Guiran. et Grasser. antiq. Nem.

[3] Foy Vaill. p. 81. - Hard. oper. p. 704.

chant sur des rameaux de palmier, et attaché par une grosse chaîne à un palmier d'où pendent des bandelettes d'un côté et une couronne civique ou de chêne de l'autre, avec cette inscription : COL. NEM. c'est-à-dire *Colonia Nemausensis.* Le crocodile et le palmier marquent, à ce qu'on croit, ou la réduction de l'Egypte sous l'empire d'Auguste, ou que les veterans qui furent envoiez pour peupler cette colonie avoient servi dans la guerre d'Alexandrie.

On prétend donc, sur l'autorité de cette médaille, qu'Agrippa fonda la colonie de Nismes par ordre de Cesar, avant la bataille d'Actium qui rendit cet empereur maître de l'Egypte et de tout l'empire Romain : mais il nous paroît que ce monument prouve seulement que cette colonie subsistoit après que ce prince eut conquis l'Egypte. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle lui fut redevable de sa fondation, sans que nous en sçachions l'époque précise. Elle est appelée en effet dans les anciennes inscriptions [1] *Nemausus Colonia Augusta :* ainsi elle fut colonie Augustale ; et ne fut, ce semble, fondée par conséquent qu'après que Cesar eut pris le titre d'Auguste, ce qui n'arriva que trois ans après la bataille d'Actium. Quoi qu'il en soit, ce fut sans doute par un sentiment de reconnoissance envers Auguste leur fondateur, que les habitans de cette colonie firent élever dans son enceinte un temple à l'honneur de ce prince, qu'ils revererent dans la suite, à ce qu'on [2] prétend, tantôt sous le nom de Jupiter, tantôt sous celui de Mars, et quelquefois sous celui de Minerve ; et qu'ils firent frapper la médaille dont on vient de parler, tant pour éterniser sa mémoire, que pour honorer celle d'Agrippa son favori, qui eut peut-être beaucoup de part à cette fondation.

Cette colonie devint très-célèbre dans la suite, et fut en petit, selon les anciennes inscriptions, ce que Rome étoit en grand : elle eut, comme cette capitale du Monde, sept collines dans son enceinte, les mêmes magistrats et les mêmes pontifes; des préteurs, des décurions, des senateurs, des édiles, des prefets des troupes et des armes, etc. ; ce qu'elle n'avoit, à ce qu'on ajoûte, qu'à titre de colonie [1] Augustale. Les mêmes inscriptions font mention du culte particulier que ses habitans aussi superstitieux que les Romains, rendoient au dieu Nemausus leur prétendu fondateur, à Mars, à Mercure, à Bacchus, à Sylvain, à Diane, à Hygie, à Isis, à Serapis, à Nehalenie, et à plusieurs autres differentes divinitez *.

Auguste n'eut pas plûtôt fondé cette colonie, qu'un grand nombre d'illustres Romains, attirez par la beauté de son climat et la fertilité de son terroir, vinrent s'y établir, et on la vit ornée de plusieurs édifices magnifiques et de temples somptueux. Elle avoit un amphiteatre, un capitole, un champ de Mars, des ponts, des bains, des colonnes, des statuës, des colosses, des theatres, des aqueducs ; et aux environs, des chemins publics et militaires. On prétend que l'enceinte de cette ville, dont les murs étoient très-forts, fut sous les Romains onze fois [2] plus grande et plus étenduë qu'elle n'est aujourd'hui, que son circuit étoit pour lors de quatre mille cinq cens toises et ses murs fortifiez de quatre-vingt-dix tours avec dix portes, et que cette ville subsista dans cet état jusqu'au tems de Charles Martel. De ce grand nombre de tours il ne reste sur pied qu'une partie de celle qu'on appelle la *Tourmagne*, qui fait encore l'admiration des curieux **.

Parmi plusieurs autres anciens monumens qui se sont conservez dans cette ville, mais dont on ignore le tems de la construction, on voit les restes d'un temple qu'on appelle de Diane, dont la structure étoit très-belle. Ce temple étoit voûté en arcs doubleaux et bâti de gros quartiers de pierre parfaitement liez ensemble sans le secours d'aucune espece de ciment. Il y avoit au dedans douze niches placées dans les intercolonnes pour autant de statuës qui representoient sans doute les douze principales divinitez du Pa-

1 Gruter. p. 423. etc.
2 Flechier diss. mss. sur Nismes.

1 Flechier ibid.
2 Rulman. mem. mss.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 38.
** *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 39.

ganisme; ce qui fait croire [1] avec raison que c'étoit un Pantheon plûtôt qu'un temple consacré particulierement à Diane. Six de ces niches subsistent encore en entier *.

On voit à Nismes un autre ancien édifice appelé la maison quarrée, qui s'est conservé dans tout son entier: c'est un quarré long sur douze toises de longueur, six de largeur, et autant de hauteur. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'usage pour lequel il fut construit. Les uns croient que c'étoit la basilique que l'empereur Adrien fit bâtir dans la même ville à l'honneur de Plotine; les autres un capitole ou maison consulaire où s'assemblaient les magistrats de la ville; et d'autres enfin avec plus de [2] fondement, un temple. Il est orné au dehors de trente colonnes canelées d'ordre Corinthien, dont la sculpture des chapitaux et des frises font encore aujourd'hui l'admiration des plus habiles connoisseurs. Louis XIV. fit réparer en 1689. cet édifice qui sert aujourd'hui d'église aux religieux Augustins **.

L'amphiteatre de la même ville qui subsiste encore est un des plus entiers et des plus précieux monumens qui nous restent de l'antiquité: on ignore le tems de sa construction; quelques-uns l'attribuent à l'empereur Antonin Pie, qui le fit, dit-on, élever pour orner cette ville dont il étoit originaire; mais il n'y a rien de certain là-dessus. Sa figure est ovale ainsi que celle de l'amphiteatre de Rome. Deux rangs de soixante arcades chacun, l'un sur l'autre forment tout autour divers portiques. Il y avoit trente rangs de sieges, dont il ne reste aujourd'hui que dix-sept: ils étoient si bien disposez, que plus de vingt mille personnes pouvoient s'y placer commodément. On peut [3] voir ailleurs la description de toutes les parties de ce superbe édifice ainsi que toutes ses dimensions. Il nous suffit de remarquer en passant que cet amphiteatre qu'on

[1] V. Montfauc. antiq. tom. 2. part. 1. p. 82.

[2] Spon. Rech. p. 159. et seq. - Gautier. Nismes. p. 40. et seq.

[3] Gautier ibid. etc.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 40.

** *V.* Additions et Notes du Livre II, n° 41.

appelle *les Arenes*, a servi long-tems de forteresse *.

Un des plus illustres évêques [1] de Nismes prétend qu'un grand nombre de lieux du voisinage de cette ville retiennent encore les anciens noms des familles Romaines qui s'y établirent, ou plûtôt des maisons de campagne qu'ils y firent bâtir; tels que les lieux d'Aimargues, de Caissargues, de Domessargues, de Fabiargues, et plusieurs autres qui ont une semblable terminaison, qu'il fait dériver d'*Æmilii*, *Cassii*, *Domitii*, *Fabii ager:* mais il paroît que cette étymologie est un peu forcée, et que la terminaison Latine de ces lieux, appelez dans les anciens monumens, *Armasanicæ*, *Domessanicæ*, *Cassanicæ*, etc. convient mieux avec le mot *Aquæ* qu'avec celui d'*Ager*. Quoi qu'il en soit, Nismes eut la gloire de fournir à Rome un grand nombre de personnages célébres, lesquels après avoir passé par les principales charges de la magistrature de cette colonie, monterent ensuite aux premieres dignités de l'empire. Les [2] inscriptions nous ont conservé entr'autres la mémoire d'Agatho secretaire d'un des Cesars, et l'un de ses principaux officiers; de Solonius Severinus protecteur de l'ancienne ville de Frejus, et tribun militaire de la huitiéme legion; de Q. Statius qui fut d'abord duumvir de Nismes, et ensuite tribun militaire. On peut enfin juger de l'importance de cette colonie Romaine, non seulement par les anciens monumens et le grand nombre d'inscriptions qui nous restent, mais aussi par celui des médailles qu'on y a découvert en divers tems, et qu'on y découvre encore tous les jours. On en trouva entr'autres tout à la fois jusqu'à cinq mille d'argent dans le tems des révolutions de la province sous le duc de Rohan, en creusant un réservoir voisin d'un ancien tombeau.

LXXIX.

Gouvernement et troubles de la Province.

Cesar aiant soûmis l'Egypte après la bataille d'Actium, se rendit à Rome l'année

[1] Flechier ibid.

[2] Pr. p. 10.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, n. 42.

suivante, où il régla les[1] affaires de la République dont il s'attribua toute l'autorité. Il défendit par une loi generale à tous les senateurs, à la réserve de ceux qui avoient des terres dans la Sicile, de sortir d'Italie sans sa permission, ou plûtôt sans celle du senat (an de Rome 725). Dans la suite l'empereur Claude excepta de cette loi les senateurs qui avoient des terres dans la Narbonnoise, tant en consideration des personnes de mérite que cette province avoit données au senat, qu'à cause de son voisinage d'Italie, et de la paix dont elle joüissoit alors. Cette défense subsista jusqu'à l'empire de Theodose et de Valentinien, qui permirent indifferemment à tous les senateurs de passer dans ces deux provinces, et d'y faire leur séjour.

Quelque attention qu'eut Cesar Octave, après avoir envahi l'empire, à faire regner la paix et la justice, il ne put empêcher qu'il ne s'élevât divers mouvemens dans quelques provinces. Celles des Gaules n'en étoient pas exemptes quand M. Valerius Messala Corvinus[2] célèbre orateur, après avoir été consul et collegue d'Octave l'an 723. de Rome, fut envoié deux ans après dans la Province Romaine pour la gouverner avec l'autorité de proconsul. On voit en effet par les poësies de Tibulle, qui servoit sous ce gouverneur, que les troubles des Gaules que le consul Vipsanius Agrippa avoit heureusement appaisez neuf ans auparavant, s'étoient renouvellez alors, et qu'ils avoient passé même dans la Province Romaine. Messala aiant été obligé de faire la guerre contre les rebelles, remporta divers avantages sur eux tant aux environs des rivieres d'Aude et de Garonne, que vers le Rhône et les montagnes des Pyrenées. Ce gouverneur porta aussi ses armes contre les Gaulois rebelles du côté de la Loire et de la Saône, dans le pays Chartrain, et dans plusieurs endroits de l'Aquitaine jusques vers l'Ocean, les battit et mérita par là dans la suite les honneurs du triomphe.

Il paroit que ces mouvemens des Gaules, qui donnerent peût-être occasion à Cesar Octave d'établir la colonie de Nismes pour contenir les peuples dans le devoir, ne finirent[1] pas sitôt. La Province Romaine et celle des Gaules demeurerent sous le gouvernement immédiat de ce prince par le partage qu'il fit des provinces de l'Empire avec le peuple Romain, suivant lequel il se réserva celles où on pouvoit craindre quelque soulevement, et où il falloit entretenir des troupes tant pour conserver les conquêtes du pays, que pour s'assûrer de la fidélité des peuples : on voit par là que les provinces des Gaules n'étoient pas alors entierement paisibles (an de Rome 727). Nous sçavons d'ailleurs que C. Albius Carinnas et Nonnius Gallus lieutenans de Cesar dans ces provinces, furent obligez de faire la guerre dans le même tems aux peuples Morins, à ceux de Treves et à plusieurs autres qui s'étoient soulevez.

Cesar fit gouverner la Province Romaine de la même manière que celles qui lui demeurerent soumises immédiatement, et dans chacune desquelles il envoia dès-lors un gouverneur pour autant de temps qu'il jugea à propos; au lieu qu'auparavant le même en gouvernoit plusieurs. Ces gouverneurs étoient des senateurs qui n'avoient que le titre de propréteurs ou de lieutenans de Cesar, quoiqu'ils eussent déja exercé le consulat : ils joignoient au gouvernement politique et à l'administration de la justice le commandement des troupes. On peut mettre[2] parmi les gouverneurs de la Province Romaine sous les ordres de cet empereur, Flavius Ruffus et T. Didius Priscus. Le premier en eut l'administration sous le titre de lieutenant d'Auguste après avoir été préteur, et l'autre qui étoit natif de Pavie, et qui étoit peut-être de la même famille que T. Didius, consul l'an 656. de Rome, fut pourvû de ce gouvernement, avec l'autorité de propréteur.

LXXX.

Auguste tient l'assemblée générale des Gaules à Narbonne.

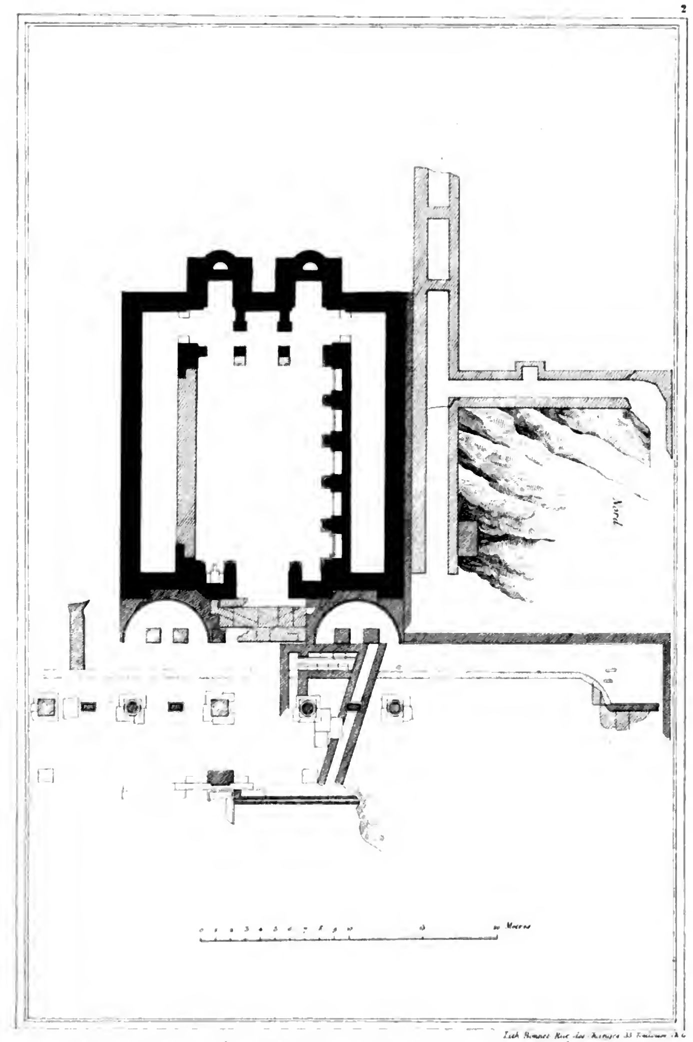
Cesar fit le partage des provinces de l'Empire avec le peuple Romain au commence

[1] Dio. l. 52. p. 494. et seqq. - Tacit. annal. l. 12. c. 23.

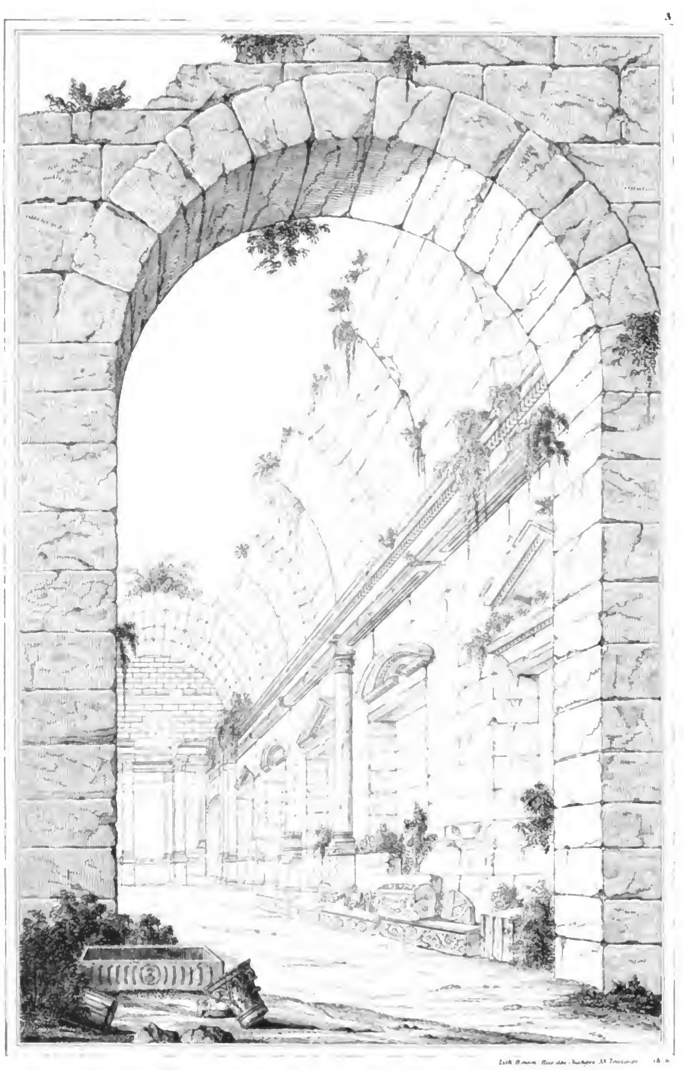
[2] Fast. triumph. Tibull. eleg. l. 1. - Dio. l. 48.

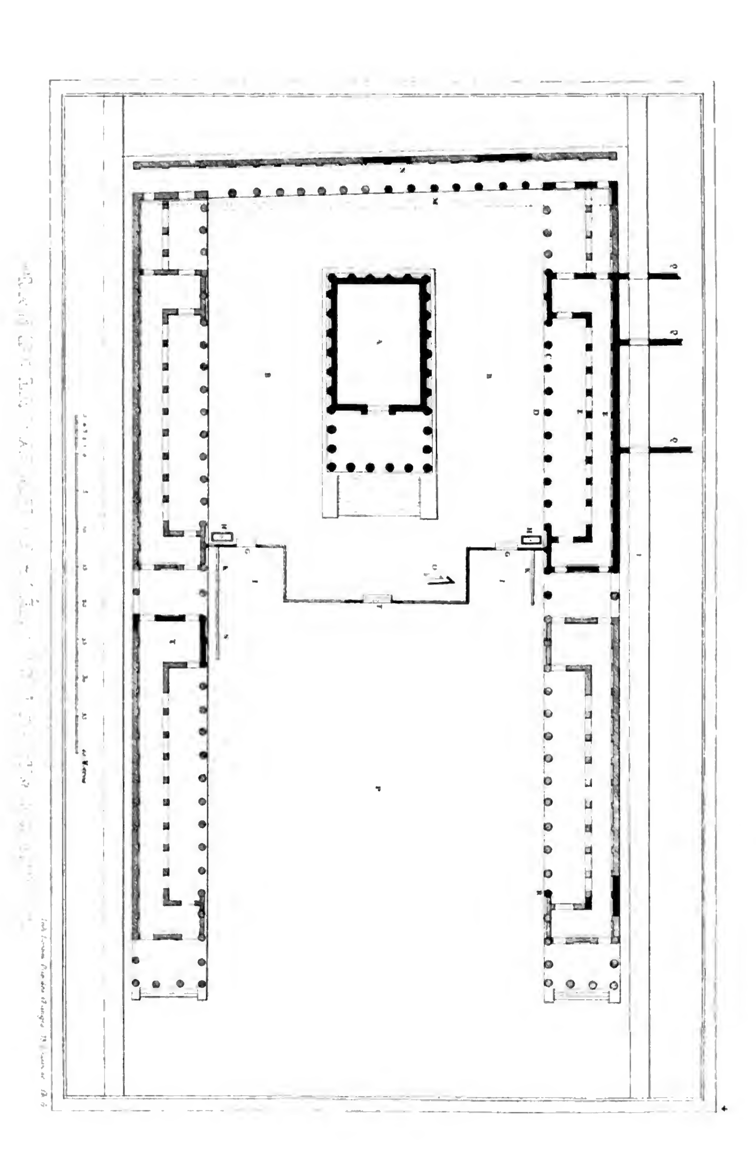
[1] Dio. l. 53. p. 504. et seq2. - Fast. triumph.

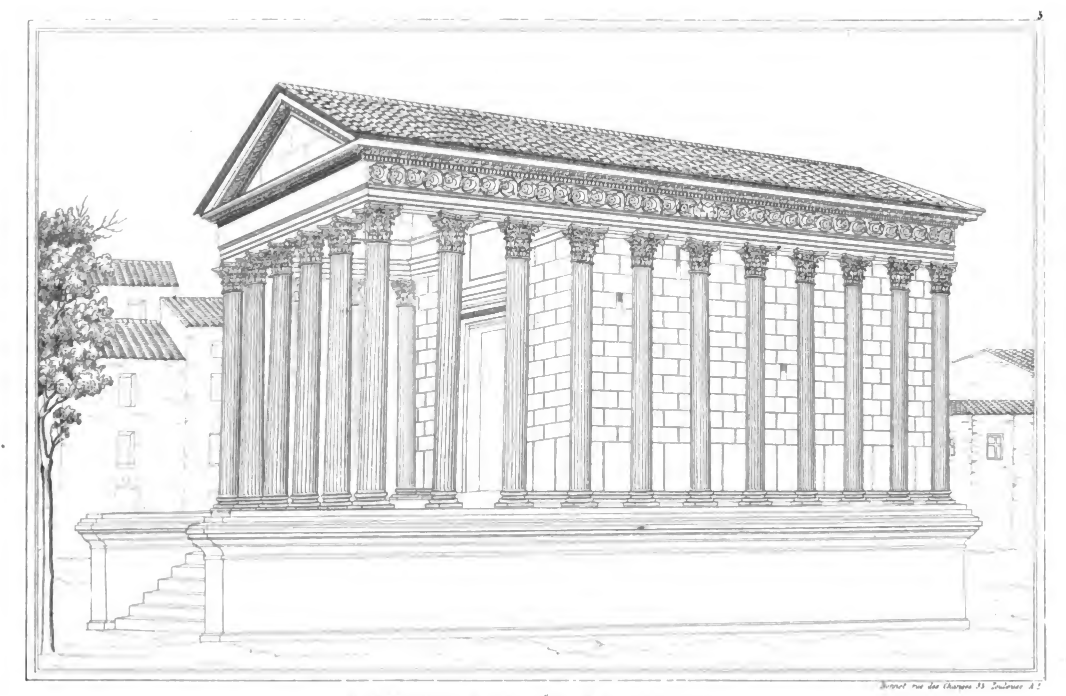
[2] Grut. p. 463. n. 4. p. 1093. n. 7.



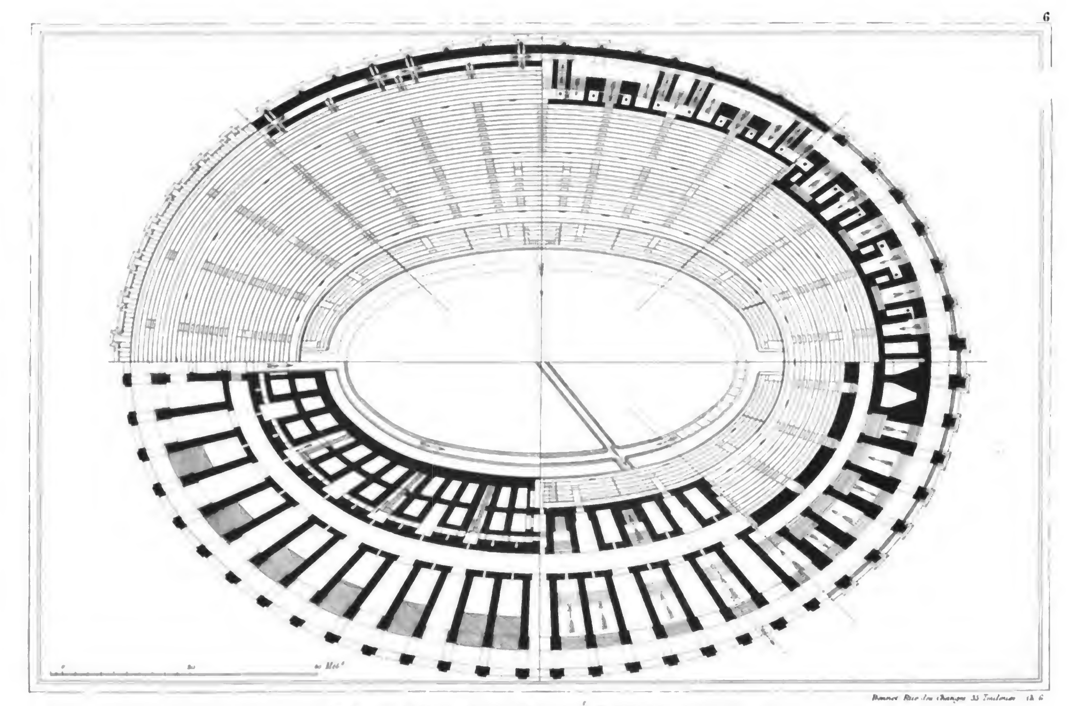
PLAN DU PANTHÉON OU TEMPLE DE LA FONTAINE À NÎMES.







MAISON CARRÉE DE NIMES.



PLAN DE L'AMPHITHÉÂTRE DE NIMES.

ment de l'an 727. de Rome, et reçut peu de jours après le titre d'Auguste que le peuple lui défera de concert avec le senat, et qui après lui passa à ses successeurs. Ce prince s'étoit contenté jusqu'alors du titre d'*imperator*, c'est-à-dire de general ou commandant qu'il avait pris lui-même. Il partit [1] ensuite pour les Gaules, et se rendit à Narbonne, où il convoqua l'assemblée generale de ces provinces, afin d'y établir l'ordre et la police, ce que les guerres qui avoient suivi les conquêtes de Jules Cesar dans ce pays n'avoient pas encore permis. Dans cette assemblée, Auguste sans changer la division que le même Cesar fait des Gaules en Belgique Aquitanique, et Celtique, outre la Province Romaine ou Gaule Narbonnoise qui faisoit une quatriéme partie, érigea chacune des trois premieres en province, au lieu qu'auparavant elles ne formoient qu'une seule province Romaine. La Belgique et l'Aquitanique conserverent leurs anciens noms; la Celtique prit celui de Lyonnoise de Lyon sa métropole. Cet empereur changea alors les limites de cette derniere, dont il démembra une grande partie qu'il joignit à l'Aquitanique pour donner à celle-ci une étenduë proportionnée aux trois autres. Il lui unit quatorze peuples qui habitoient entre la Garonne et la Loire, et qui auparavant étoient de la dépendance de la Celtique. Du nombre de ces peuples furent ceux du Velai, du Gevaudan et de l'Albigeois, renfermez aujourd'hui dans le Languedoc. La Province Romaine qui demeura dans ses anciennes limites et continua de faire une province separée, prit alors le nom de Narbonnoise. Auguste après avoir ainsi disposé du gouvernement des Gaules, donna des gouverneurs particuliers à chacune de ces quatre provinces qui furent subdivisées dans la suite, comme nous le verrons ailleurs.

Cet empereur ordonna dans la même assemblée qu'on feroit le dénombrement des personnes et des biens des peuples des trois provinces des Gaules conquises par Jules Cesar, pour regler le cens et le tribut que chaque particulier devoit paier par mois. La province Narbonnoise fut maintenuë dans l'usage où elle étoit depuis sa soumission à la République de ne paier qu'un tribut réel. Ce nouvel assujettissement à un cens personnel parut odieux aux peuples des trois autres provinces, et ils auroient fait éclater dès-lors leurs plaintes et leurs mécontentemens, si Auguste n'eût étouffé leur murmure autant par sa sagesse que par son autorité. Drusus et Germanicus, personnages des plus distinguez de l'Empire, furent chargez du soin de travailler à ce dénombrement.

[1] Dio. l. 53. et seq. - Strab. l. 4. p. 177 et 189. - Liv. Epit. 134. V. Tacit. annal. l. 1. c. 33.

Seneque [1] fait mention d'un temple qu'Auguste fit vœu d'élever, et qu'il éleva en effet, durant son séjour dans les Gaules, à l'honneur du vent de cers ou de bise, qui, suivant ce même auteur, désole ces provinces. Ce passage donne lieu à un commentateur [2] de ce philosophe de conjecturer qu'Auguste fit bâtir ce temple dans la Narbonnoise, où ce vent est plus violent que partout ailleurs : on peut donc croire que cet empereur fit ce vœu durant son séjour à Narbonne, et qu'il fit construire ce temple, ou dans cette ville même, ou aux environs *.

LXXXI.

La Galatie réduite en province Romaine.

Auguste après avoir reglé les affaires des Gaules, partit de Narbonne le 25 de Septembre, et passa en Espagne pour soûmettre les Cantabres peuples de la Biscaye qui s'étoient révoltez. Sur l'avis qu'il eut durant [3] son séjour au delà des Pyrenées, de la mort d'Amyntas roi de toute la Galatie, il résolut de réduire ce roiaume en province et de subjuguer entierement les Tectosages et les autres Gaulois d'Asie qui se maintenoient encore dans leur liberté, sous l'autorité de ce seul prince de leur nation (an de Rome 729). Pour l'intelligence de ce fait, il faut reprendre la chose de plus haut.

Nous avons dit ailleurs que ces peuples dans le tems qu'ils furent subjuguez par Mi-

[1] Senec. natural. quæst. lib. 5.
[2] Lips. in Senec.
[3] Dio. l. 53. Sext. Ruff. in breviar.

* *Voyez* Additions et Notes du Livre II, n° 43.

thridate roi de Pont, avoient été assez heureux pour dérober à sa vengeance trois de leurs tetrarques, du nombre desquels étoit le célébre Dejotarus qui aida sa nation à secoüer le joug que ce prince leur avoit imposé. L'éloge que Ciceron [1] nous a laissé de ce tetrarque, quoiqu'un peu contredit par [2] Plutarque, est des plus flatteurs. Il nous le represente comme un prince accompli : il louë extrêmement sa sagesse, sa prudence, sa probité, l'integrité de ses mœurs, son zele pour sa religion et son exactitude scrupuleuse à la pratiquer : on sçait aussi que Dejotarus portoit sa passion pour la science des augures jusqu'à une superstition ridicule. Le besoin qu'eut ce tetrarque du secours et de la protection des Romains, soit pour se soutenir sur le thrône, soit pour arriver à un plus haut degré de puissance, fit qu'il se dévoüa entierement à la République, à laquelle il fut toûjours inviolablement attaché. Les services importans qu'il rendit aux Romains dans toutes leurs guerres d'Asie, lui méritérent diverses marques d'honneur et de distinction de la part du senat. Il marcha entr'autres au secours de Ciceron [3] dans le tems que cet orateur commandoit dans la Cilicie avec l'autorité de proconsul, et lui amena deux mille chevaux avec douze mille hommes d'infanterie de sa nation, dont ce general Romain forma la moitié de son armée, et dont il se servit utilement dans ses expeditions contre les Parthes.

Dejotarus avoit une épouse [4] appellée Stratonice dont il n'avoit pas d'enfans. Cette princesse connoissant la passion du roi son époux pour avoir un successeur de son sang, porta sa complaisance jusqu'au point de lui choisir elle-même parmi ses plus belles esclaves une concubine appellée Electre : il en eut des enfans, que cette reine aima autant que s'ils eussent été les siens propres. Ce tetrarque eut entr'autres une fille qu'il donna en mariage à Brogodiatorus tetrarque des Gaulois Trocmes, à qui Pompée avoit donné la ville de Mithridate en consideration des services qu'il en avoit reçû. Dejotarus en [1] rendit lui-même de signalez à ce general dont il épousa les interêts durant ses démêlez avec Jules Cesar, et combattit en sa faveur à la fameuse bataille de Pharsale, à la tête de six cens cavaliers Gaulois qu'il lui avoit amenez, outre trois cens autres chevaux commandez par Saocondarius son gendre, et par le fils de Donilaüs; enfin l'attachement de ce tetrarque aux interêts de Pompée fut si constant, qu'il suivit ce general, même après sa défaite.

Dejotarus étoit alors au comble de sa grandeur : il regnoit seul sur presque toute la Galatie, après avoir dépoüillé les deux autres tetrarques de leurs états qu'il avoit unis aux siens. Le senat non content de l'avoir reconnu pour roi de tout ce pays, lui avoit encore donné l'Armenie mineure en récompense des secours qu'il avoit fournis à la République durant les differentes guerres d'Asie : Pompée y avoit ajouté quelques provinces voisines. Après la défaite de ce general à Pharsale, l'attachement extrême que Dejotarus avoit témoigné pour son parti, devoit naturellement lui attirer l'indignation de Cesar. Ce dernier usa cependant de clemence à son égard; et satisfait de sa soûmission, de ses excuses et de ses offres effectives de service, il se contenta de le dépoüiller d'une partie de la Galatie et de l'Armenie, et lui laissa le reste de ses états avec le titre de Roi pour lui et pour son fils de même nom. La partie de la Galatie dont Cesar priva Dejotarus, comprenoit la tetrarchie des Gaulois Trocmes que ce dernier avoit envahie sur Brogodiatorus son gendre. Cesar, sous prétexte de punir ces Galates de leur alliance avec ceux de Pergame ennemis des Romains, disposa de cette tetrarchie en faveur d'un Grec nommé Mithridate, natif de Pergame, qu'il venoit de placer sur le thrône du Bosphore.

Dejotarus étant rentré en grace avec Cesar, fut aussi fidele et aussi attaché à ce ge-

1 Cic. pro Dejot. pro Sextio, de harusp. resp. et de divinit. l. 1.

2 Plut. de virtut. mulier. p. 258. et de contrad. Stoicor.

3 Cicer. Philip. 2. ad Attic. l. 5. ep. 17. et seq. l. 5. ad Familiar. l. 15. ep. 10. - V. Plut in Cic.

4 Plut. de virt. mulier. ibid.

1 Cicer. Philip. 2. et pro Dejot. - Hirt. de bell. Alexand. - Cæs. de bell. civil. l. 3. - Plut. in Pomp. - Strab. l. 12. p. 547.

neral, qu'il l'avoit été auparavant à Pompée. Il le secourut d'hommes et d'argent durant ses guerres, et en particulier dans celle qu'il entreprit contre Pharnace roi de Pont, fils de Mithridate, et durant laquelle il marcha à son secours avec toute sa cavalerie et une legion de Gaulois ses sujets, formée suivant la discipline de la milice Romaine. Il logea alors Cesar dans son palais, et n'omit rien pour le convaincre de sa fidelité et de son attachement à ses interêts; cependant cet acte d'hospitalité faillit à le perdre. Castor [1], fils de Saocondarius et d'une fille de Dejotarus, poussé par son pere et par l'ambition qu'il avoit de monter sur le thrône du roi de Galatie son aïeul, eut l'audace d'accuser ce dernier d'avoir voulu alors faire assassiner Cesar. Castor forma cette accusation avec d'autant plus de hardiesse et de securité, qu'il se flattoit que Cesar, qu'il croioit extrêmement animé contre Dejotarus, seroit charmé de trouver une occasion de le faire périr.

Ciceron qu'une étroite amitié, contractée en Asie, lioit depuis long-tems avec ce roi des Galates, informé de cette accusation, entreprit la défense de cet ami et de cet ancien hôte, et emploia toute la force de son éloquence pour faire connoître aux juges l'innocence de ce prince. Son discours n'eut pas cependant tout le succès qu'il souhaitoit; car ce ne fut qu'après la mort de Cesar, qui arriva bientôt après, que Dejotarus s'affermit sur le thrône de la Galatie. Il reprit même [2] pour lors sur Mithridate roi du Bosphore la tetrarchie des Trocmes, et sur Ariobarzane l'Armenie mineure, où il fut rétabli par un decret solemnel du senat.

Ce fut sans doute l'ambition qu'eut Dejotarus de regner seul sur toute la Galatie, et de n'avoir pour successeur dans son roiaume que son fils de même nom, qui le porta dans la suite à la cruauté dont on [3] l'accuse, d'avoir fait égorger en même-temps tous ses autres enfans et ses gendres. Si ce fait, dont on a lieu de douter [4], étoit vrai, il seroit difficile d'allier les grandes vertus que Ciceron louë dans ce roi des Galates, avec une action si barbare : on sçait cependant que [1] Dejotarus, après s'être emparé de la ville capitale des états de Saocondarius, et en avoir fait démolir les fortifications, le fit massacrer avec sa propre fille qu'il lui avoit donnée en mariage : mais ce fut apparemment pour punir l'un et l'autre de la part qu'ils avoient euë à l'accusation que leur fils Castor avoit formée contre lui. Au reste il paroît que quoique Dejotarus fût parvenu à une extrême vieillesse lorsqu'il mourut l'an 714. de Rome, il n'eut pas cependant la consolation de voir passer sa couronne sur la tête de son fils, pour lequel on croit qu'il sacrifia tous les autres. Ce dernier paroissoit mériter de regner; car, suivant le témoignage de [2] Ciceron, c'étoit un prince qui donnoit de grandes esperances. Il paroît qu'il avoit épousé la fille d'Artavasde roi d'Armenie. Le senat l'avoit honoré du titre de Roi du vivant de son pere, en récompense des services que la République avoit reçûs de tous les deux.

Castor petit-fils de Dejotarus qui s'etoit sans doute soustrait au ressentiment et à la vengeance de son aïeul, trouva moien après sa mort de se faire [3] reconnoître roi de Galatie; mais il ne joüit pas long-tems de la roiauté. Marc Antoine qui avoit toute l'autorité dans l'Asie, l'en dépoüilla et lui substitua Amyntas qui avoit été auparavant général et secretaire de Dejotarus, et sur lequel il comptoit comme sur un ami qui avoit toûjours suivi sa fortune, et paru fort attaché à ses interêts. Antoine ajoûta aux états de ce prince une partie de la Lycaonie et de la Pamphilie. Après la bataille d'Actium Amyntas se vit forcé de se soûmettre à Auguste, qui, quoique mécontent de sa conduite et du parti qu'il avoit pris contre lui, eut pourtant la generosité de lui pardonner et de lui conserver son roiaume de Galatie : mais après sa mort cet empereur ne croiant pas devoir user de la même condescendance envers ses [4]

[1] Cic. pro Dejot.
[2] Cicer. Phil. l. 2.
[3] Plut. de contrad. Stoicor.
[4] V. Bayle dict. art. Dejotarus.

[1] Strab. l. 12. p. 558.
[2] Cic. Phil. 2. et l. 5. ad Attic. ep. 17.
[3] Dio. l. 47. et seq.
[4] Dio. l. 53. p. 514. - Sext. Ruf. in Breviar.

enfans, les priva de la succession au roiaume de leur pere, et envoia M. Lollius pour soûmettre ce roiaume que ce prince réduisit en Province Romaine; en sorte qu'il ne laissa à Pylemene que le vain titre de fils du roi Amyntas *. C'est ainsi que finit le roiaume de nos Gaulois Tectosages en Asie, après avoir duré plus de deux siecles et demi, et s'être rendu célébre par la valeur et les conquêtes de ces peuples.

Lollius après avoir soûmis cette nouvelle province, fut le premier qui la gouverna avec l'autorité de propréteur ou de lieutenant d'Auguste. Depuis ce tems-là les Galates furent confondus avec les autres peuples de l'Empire : ils conserverent cependant un reste de liberté avec l'usage de la langue Gauloise qu'ils parloient encore du tems de saint [1] Jerôme. On voit dans un grand [2] nombre d'anciennes inscriptions qui nous restent de ce pays, qu'ils conserverent aussi leurs anciens noms Gaulois, tels que ceux d'Albiorix, d'Ateporix, etc. Auguste voulant adoucir le joug qu'il venoit d'imposer à ces peuples, eut une attention particuliere d'orner leurs villes, et sur-tout celle d'Ancyre de plusieurs édifices et autres monumens publics dont les restes font encore l'admiration des voyageurs. Ce même empereur honora cette derniere ville du titre de métropole de toute la Galatie et de celui de colonie Augustale, ausquels elle joignit le nom des Tectosages ses anciens habitans. Elle est appellée en effet dans les mêmes inscriptions et dans les médailles Σεβαστὴ Τεκτοσαγῶν, ou *Augusta Tectosagum*, et son senat et son peuple le senat et le peuple des *Tectosages Augustes*, Σεβαστηνῶν Τεκτοσάγῶν. Les peuples d'Ancyre pour laisser à la posterité une marque publique de leur reconnoissance envers cet empereur, firent élever à son honneur un superbe monument qui subsiste encore de nos jours. Ils furent des premiers peuples d'Asie qui reçurent dans la suite les lumieres de l'Evangile **.

1 Hier. præf. ad epist. ad Galat.

2 Palæogr. Græc. p. 154. et seq. - Tournef. voyag. du Lev. tom. 2.

* *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 44.

** *V.* Additions et Notes du Livre II, nº 45.

LXXXII.

Auguste cede la province Narbonnoise au peuple Romain.

L'amour et la veneration des Tectosages Asiatiques pour Auguste leur furent communs avec tous les autres peuples de l'Empire, dont ce prince gagna l'affection par la douceur de son gouvernement. Ceux de la Narbonnoise en donnerent des marques publiques, comme l'on verra dans la suite. Cette [1] Province étant en paix, et Auguste n'aiant plus enfin rien à craindre des mouvemens des Gaulois qui pouvoient en troubler la tranquillité, la ceda au peuple Romain qui la fit gouverner sous son autorité par des proconsuls (an de Rome 732). On appela ainsi tous les senateurs que ce même peuple envoia au nom du senat pour gouverner pendant un an les provinces de son département, soit qu'auparavant ils eussent exercé la charge de consul, ou seulement celle de préteur. Ces proconsuls avoient des licteurs et d'autres marques de leur dignité, qu'ils prenoient au sortir de Rome, et qu'ils ne quittoient qu'à leur retour dans cette capitale de l'Empire. Ils ne portoient ni l'épée, ni la cotte d'armes, parce qu'ils n'avoient pas droit de vie et de mort sur les troupes, quoiqu'ils l'eussent sur le reste du peuple, et que d'ailleurs ils ne commandoient pas la milice : ainsi quoiqu'ils fussent plus distinguez que les lieutenans qu'Auguste envoioit pour gouverner les provinces qui lui étoient immediatement soûmises, leur autorité étoit cependant beaucoup moins considerable.

On peut mettre au nombre des proconsuls qui gouvernerent la province Narbonnoise sous les ordres du peuple Romain [2], C. Seius-Calpurnius-Quadratus-Silianus; T. Musidius-Polianus, qui avoit été consul et préteur; et C. Serenus dont Q. Cæcilius fut lieutenant. Les anciennes inscriptions qui nous donnent la connoissance de ces gouverneurs, ne marquent pas l'époque de leur gouvernement, non plus que celle de la lieutenance qu'exerça

1 Dio. l. 53. p. 504. l. 54. p. 524. etc.

2 Gruter. p. 9. n. 1. p. 423. n. 4. p. 440. n. 2. p. 457. n. 3. - Fabretti p. 704. n. 250.

dans la même province Q. Maximus dont on voit l'épitaphe à Evora ville de Portugal. Nous avons lieu de croire que Polianus fut du nombre des consuls subrogez, parce qu'on ne trouve pas son nom dans les fastes consulaires. La Narbonnoise eut encore sous les empereurs, de même que sous la République, un protecteur dans le senat pour la défense de ses droits et le soutien de ses interêts. Tel fut Petronus Sabinus dont les mêmes inscriptions font mention.

LXXXIII.

Grands chemins de la Narbonnoise. Canal dans l'étang de Sigean.

Agrippa ministre et favori d'Auguste contribua [1] à l'embellissement de la Narbonnoise et à la commodité publique, par les grands chemins qu'il y fit construire, ainsi que dans le reste des Gaules. Il est vrai qu'il ne fut pas le premier qui procura cet avantage à la province, et qu'avant la conquête des Romains il est fait mention [2] d'un grand chemin qui conduisoit depuis Ampurias en Espagne jusqu'au Rhône, et qui étoit marqué de huit en huit stades par des colonnes milliaires. Ciceron [3] nous apprend encore qu'avant le tems d'Auguste il y avoit dans la province un grand chemin qui la traversoit, et qu'on appelloit *la Voie Domitienne;* mais c'est proprement à cet empereur et à Agrippa son favori, que la Narbonnoise fut redevable de ses grandes voies ou chemins militaires qui faisoient un des plus beaux et des plus superbes ornemens de l'empire Romain, et qui par le soin des Etats font encore aujourd'hui celui de la province, et même du roiaume.

Agrippa établit Lyon comme le centre de tous ces grands chemins. Il y en avait quatre principaux qui conduisoient depuis la sortie de cette ville jusqu'aux confins des Gaules: l'un se terminoit à l'extrémité de l'Aquitaine; un autre se partageoit en deux routes, dont l'une conduisoit à Marseille, et l'autre à Narbonne. Il y avoit encore une troisiéme route qui s'étendoit dans la Provence, et qu'on appelloit *la Voie Aurelienne*, du nom sans doute de celui qui l'avoit fait construire. Tous ces chemins étoient pavez de grandes pierres quarrées, dont la taille et le transport coûterent des sommes immenses. Il paroît par les inscriptions [1], qu'outre ces chemins publics, Auguste eut soin d'embellir la Province de plusieurs édifices et de pourvoir à leur entretien.

Les empereurs [2] Tibere, Claude, Adrien, Postume et Antonin furent aussi soigneux d'entretenir et de réparer ces chemins, qu'Auguste et Agrippa l'avoient été de les faire construire. Il y en a [3] qui attribuent à ce dernier la gloire d'avoir fait bâtir le fameux Pont du Gard, par la raison que les ponts et les aqueducs faisoient partie des grands chemins, et en faisoient l'ornement. Il n'est pas en effet hors de vraisemblance qu'Agrippa, qui se donna tant de soins pour la commodité publique, ait fait élever ce superbe édifice : nous n'avons rien cependant de bien certain sur le tems de sa construction. Nous nous réservons d'en parler ailleurs avec plus d'étenduë.

On pourroit peut-être aussi attribuer à Agrippa la construction d'un magnifique canal bâti au milieu de l'étang que les anciens appelloient *Rubresus*, et qu'on nomme aujourd'hui l'étang de Sigean, dans la longueur de deux milles. Ce [4] canal qui subsiste encore en son entier, fut construit pour faciliter la navigation du bras de l'Aude qui traverse cet étang. Nous avons déja dit ailleurs que cette riviere se sépare en deux branches au village de Salleles : celle qui passe à Narbonne se jette dans cet étang à deux lieuës de cette ville à l'endroit qu'on appelle *la Goule* d'Aude, et ensuite dans la mer après un cours de deux milles ou de demie lieuë, à un autre endroit qu'on nomme le Grau de la Nouvelle. Comme la grande quantité de sable qui s'engorgeoit à l'emboûchure du bras de cette riviere dans l'étang, empêchoit la liberté de la navigation, on y construisit des

1 Strab. l. 4. p. 208. - Bergier gr. chem. p. 21 et seqq. 102. 106. 222. 424. et 712.
2 Polyb. l. 3. p. 192.
3 Cicer. pro Fontei.

1 Pr. inscript. 17. et seqq.
2 Pr. ibid.
3 Bergier ibid. p. 695.
4 Marc. Hisp. p. 31 et seq.

deux côtez, dans la longueur de cent pas, une levée de grandes pierres de taille, afin que la riviere en se mêlant avec les eaux salées de l'étang, conservât toute sa force. On creusa ensuite dans toute la longueur et au milieu de cet étang jusqu'à la mer, un canal large de cent pas, et profond de trente-deux pieds, qui fut pavé et revêtu de grands quartiers de pierre de taille pour rendre l'Aude capable de porter les vaisseaux et les galeres depuis la mer jusqu'à Narbonne. Cet ouvrage digne de la magnificence des Romains coûta sans doute des dépenses et des travaux infinis, et rendit pendant long-tems le commerce de Narbonne très-florissant : mais enfin les differentes guerres et les diverses calamitez arrivées dans la province, aiant diminué insensiblement le commerce de cette ville, on a négligé d'entretenir ce canal ; en sorte que par succession de tems, les flots aiant entraîné une grande quantité de sable aux deux embouchures de l'Aude dans l'étang et dans la mer, les grosses barques ne remontent plus aujourd'hui jusqu'à Narbonne qu'avec beaucoup de difficulté. M. de Marca[1] croit, sur l'autorité de Mela, que la construction de ce canal est posterieure au regne d'Auguste, parce que selon ce geographe, l'Aude après avoir passé à Narbonne et coulé au milieu de l'étang, se jette ensuite dans la mer par une ouverture peu considerable, au lieu que celle de ce canal dans la mer est de cent pas ; ainsi ce sçavant prélat aime mieux attribuer cet ouvrage à Antonin Pie. Il semble cependant que le commerce de Narbonne, qui n'étoit considerable que par le moien de ce canal, étoit très-florissant long-tems avant le regne de ce dernier empereur. Ce qu'il y a de vrai, c'est que quoiqu'il paroisse que les Romains sont les veritables auteurs de ce magnifique ouvrage, on ne sçauroit fixer l'époque précise de sa construction.

LXXXIV.

Expeditions d'Auguste dans les Gaules. Dédicace de l'autel de Lyon, à l'honneur de ce Prince.

Auguste qui connoissoit mieux que personne le mérite d'Agrippa et sa capacité pour

1 Marca, ibid.

les affaires, le chargea d'aller[1] regler celles des Gaules l'an 735. de Rome. Cet empereur s'y rendit lui-même trois ans après, et son principal soin durant deux ans de séjour fut d'éloigner les Sicambres et les Allemans qui ravageoient ces provinces d'un côté, tandis que Licinius son affranchi qui en étoit intendant, les pilloit de l'autre. C'est dans le tems de ce voiage d'Auguste en deça des Alpes qu'un moderne[2] prétend que cet empereur fonda la colonie de Nismes, ce qui est assez probable. Le même auteur attribuë aussi à ce prince la fondation de celle d'Arles et d'Orange dans la Province Romaine durant le voiage. L'année d'après, Auguste réduisit en province les Alpes maritimes qui font aujourd'hui partie de la province ecclesiastique d'Embrun. Les peuples de ces montagnes qu'on comprenoit parmi les anciens Liguriens, s'étoient jusqu'alors maintenus dans une espece d'indépendance. On en démembra dans la suite une partie qu'on joignit à la Narbonnoise.

Après la mort d'Agrippa, Drusus qui avoit été envoié dans les Gaules faillit à troubler leur tranquillité par la severité avec laquelle il continua de faire la recherche des biens des Gaulois pour le payement du cens personnel auquel ceux qui avoient été soûmis par Jules Cesar étoient assujettis, conformément à l'Ordonnance d'Auguste donnée quinze ans auparavant dans l'assemblée de Narbonne (an de Rome 742). Drusus tâcha[3] d'appaiser les murmures des peuples et de les divertir par la fête solemnelle qu'il célébra à Lyon le premier d'Août de l'an 742. de Rome, à l'occasion de la dédicace d'un autel qu'il fit élever à l'honneur de cet empereur. Il fit appeller à cette fête soixante des principaux peuples des Gaules, dont chacun fit dresser une statuë, et la consacra à l'honneur de ce prince. On prétend que tous ces divers peuples étoient seulement des trois parties des Gaules conquises par Jules Cesar, et qu'il n'y en avoit aucun de la Narbonnoise ; nous avons cependant lieu de croire que les peu-

1 Dio. l. 54.
2 Larrey hist. d'Aug. p. 345.
3 Suet. in Claud. p. 67. - Strab. l. 4. p. 192.

ples de cette province y prirent autant de part que les autres, et que les principaux d'entr'eux assisterent à cette cérémonie, et signalerent dans cette occasion leur amour et leur vénération pour Auguste (NOTE XIX).

LXXXV.

Les peuples de Nismes renversent la statue de Tibere.

Dans la suite cet empereur fit deux voiages consecutifs dans les Gaules accompagné de Tibere fils de Livie sa femme, à qui il donna le titre d'empereur en récompense des avantages qu'il avait remportez sur les Allemans (ans de Rome 744-746). Il y ajoûta quelque tems après [1] la puissance du tribunat : mais Tibere ne répondit pas à cet honneur, car au lieu d'aller prendre le commandement des troupes dans l'Armenie, comme il en étoit chargé, il se retira dans l'Isle de Rhodes où il fit quelque séjour (an de Rome 752). Il s'y comporta si mal, qu'il s'attira la haine et le mépris de toutes les villes de l'Empire qui lui avoient fait le plus d'honneur. Celle de Nismes entr'autres fit abattre les statuës qu'elle lui avoit fait élever. La paix profonde dont l'Empire joüissoit alors étoit un heureux présage de celle que la naissance du Fils de Dieu apporta bientôt après sur la terre, et qui en renouvella toute la face (an de J. C. 1).

1 Dio. ibid. - Suet. in Tiber. p. 42.

FIN DU LIVRE SECOND.

ADDITIONS ET NOTES

DU LIVRE SECOND DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

---

1 Plusieurs inscriptions encore conservées à Narbonne, font mention de la colonie des *Décumans*, et ces inscriptions sont rapportées dans les Preuves de cette histoire. Une découverte, faite il y a peu de mois, à Narbonne, a peut-être quelque rapport avec l'établissement des vétérans de la dixième légion dans cette ville.

Des ouvriers, travaillant à une médiocre distance des remparts actuels, entre la Porte neuve et la Porte de Béziers, ont trouvé, à une assez grande profondeur, une amphore qui contenait, dit-on, plus de trente mille pièces d'argent. J'ai vu près de trois mille de ces médailles. Elles sont toutes antérieures à l'empire. Ce sont des *médailles consulaires*. Dans le nombre de celles qui m'ont été présentées, j'ai remarqué 421 revers différens, et environ 77 familles. On sait qu'il existe de nombreuses variétés dans les types des médailles de ce genre. La seule famille *Aelia* en a 24, la famille *Aemilia* 43, la famille *Antonia* 130, la famille *Calpurnia* 150, la famille *Julia* 122..... Le plus grand nombre des médailles découvertes à Narbonne, porte d'un côté le mot CAESAR, et pour type l'éléphant foulant aux pieds un serpent : le revers offre les attributs du pontificat ; elles sont d'ailleurs si bien conservées que leur éclat métallique n'est pas même altéré. Ces diverses circonstances ont pu porter à penser que ce trésor date d'un temps très-voisin de celui où la colonie fut renouvelée par César. On n'a en effet remarqué dans ce dépôt aucune médaille postérieure à celles que je viens de décrire. Le particulier qui l'avait enfoui, mourut apparemment sans avoir fait connaître son secret. Des constructions romaines s'élevèrent plus tard au-dessus du lieu qui renfermait ces médailles, et ce n'est qu'en 1837, que celles-ci ont été retrouvées.

2 Cette dernière assertion peut être contestée. Selon les anciens écrivains, la Garonne séparait le pays habité par les *Volkes Tectosages*, de celui qui était possédé par les Aquitains. C'est ce qu'on doit conclure du témoignage de Strabon (*Géogr.* lib. IV), et de Pomponius Mela (lib. III, c. 2). César dit : (*Bell. Gall.* lib. I). *Gallos ab Aquitanis Garumna flumen dividit : Aquitania à Garumnâ flumine ad Pyranæos montes, et eam partem Oceani quæ ad Hispaniam pertinet spectat.* On trouve dans Ammien Marcellin (lib. XV. c. 2), la phrase suivante : *et Gallos quidem qui Celtæ sunt, ab Aquitanis Garumna disterminat flumen.* Ce n'est apparemment que dans des temps assez bas, et, peut-être, lors de la formation des diocèses, que les limites du *Toulousain* ont été reculées assez loin de la rive gauche de la Garonne, dans l'ancienne Aquitaine, qui avait pour bornes, l'Océan, les Pyrénées et le fleuve que je viens de nommer.

3 Voyez la note précédente. Malgré les assertions des Bénédictins, il n'est pas démontré que les *Volkes* fussent les maîtres de toute cette partie du diocèse d'Elne qui s'étend des confins du diocèse de Narbonne jusqu'à l'extrême frontière. Les peuples qui habitaient cette contrée ont pu être alliés, ou tributaires des *Volkes*, et, dans ce sens seulement, être considérés comme faisant partie de cette tribu puissante.

4 Il y a quelques erreurs dans ce que les savans Bénédictins viennent de dire sur le Roussillon. Perpignan n'était encore qu'un alleu, durant la seconde moitié du Xe siècle. Raimond I, comte de Rouergue, dans son testament, fait en 961, légua aux églises d'Elne, et de Gironne et à l'abbaye de Saint-Pierre de Rhodes, l'alleu de Perpignan qu'il tenait d'Athon, *alode de Perpiniani quod de Attone adquisivit.* Déjà une vente faite par Walade, évêque d'Elne, en 922, désignait, parmi les confronts de l'immeuble vendu, le hameau de Perpignan, *affrontat... de tertio latere in termino de villa Perpiniani.* L'acte de consécration de l'église Saint-Jean, qui est de l'année 1025, fait mention de cette ville, qui était encore peu de chose. Mais dans la suite, elle s'accrut avec rapidité, et on en vint à oublier ses commencemens et à lui attribuer une origine romaine. On lui donna même un nom antique, celui de *Flavius Ebusus*, et on en fit une cité municipale. Tout cela était fondé sur une inscription latine, ainsi conçue :

L. CORNELIVS. LONGVS ET
M. CORNELIVS. AVITVS. F. ET
L. CORNELIVS. LONGVS ET
C. CORNELIVS. SERVINVS ET
M. CORNELIVS. AVITVS. ET
P. CORNELIVS. CORNELIANVS NEPOS EXL.
CVNC. AQVAM. IN. MVNICIPIVM
FLAVIVM. EBVSVM. S. P. P

Marca fut le premier qui parla du Municipe de *Flavium Ebusum* (*Marc. Hisp.* 20, 458).

L'abbé Xaupi soutint le même système, qui fut victorieusement combattu par Fossa. Il fut alors démontré qu'*Ebusum* est le nom de la ville d'Ivica dans l'île de ce nom, et que le monument avait été porté de cette île par Don Juan Davi, qui en avait été gouverneur et qui avait placé l'inscription dans le mur de sa maison, à Perpignan. Ce Davi mourut dans cette ville, en 1509, et son épitaphe lui donnait le titre de *Gubernator generalis Ebusi;* ainsi, c'était sur un monument, venu des îles Baléares, que reposait l'antiquité prétendue de Perpignan.

L'Itinéraire d'Antonin indique évidemment deux routes qui, partant de Narbonne, conduisaient en Espagne. La première est ainsi marquée :

Narbonne.	
Ad vigesimum.	M. P. XX
Combusta.	M. P. XIV
Ruscione.	M. P. VI
Ad centurionem.	M. P. XX
Summo pyræneo.	M. P. V

En totalité 65 milles.

La seconde est tracée ainsi :

Narbone.	
Salsulis.	M. P. XXX
Ad stabulum.	M. P. XLVIII
Ad pyræneum.	M. P. XVI

Cette seconde route avait donc 29 milles de plus que la première.

On voit en effet que celle-ci n'avait, en totalité, que soixante-cinq milles de long, tandis que la seconde en avait quatre-vingt-quatorze. En vain M. Henri (*Recherches sur la voie de Rome en Espagne, à travers le Roussillon*, p. 21.), croit, ainsi que Marca, qu'il y a dans la désignation des distances une erreur matérielle. Il est assuré que c'en est une que de penser que le même Itinéraire ait pu répéter la même route, chose tout-à-fait insolite et inutile. Comment, d'ailleurs, aurait-on affecté de ne nommer précisément, en retraçant la même voie, aucune des stations indiquées d'abord? Cette circonstance est très-remarquable, et il ne faut pas oublier non plus que la première voie aboutit à un lieu désigné particulièrement par les mots *Summum Pyrenæum*, tandis que l'autre parvient seulement *ad Pyrenæum*. J'avais déjà exprimé mon opinion sur l'existence de ces deux voies, dans des Mémoires dont l'Académie des Belles-Lettres de l'Institut, a sollicité la publication aux frais de l'état. (*Rapport de la commission des antiquités nationales, par M. le comte Al. de Laborde*, année 1823.) Mon honorable ami, M. Puiggari, a démontré l'existence de ces deux routes dans ses *Etudes sur la voie Romaine, conduisant de Narbonne en Ibérie, par Vigesimum, Combusta, Ruscino, Centurione et Summum Pyrenæum.*

M. Henri place la station, *Ad Vigesimum*, aux cabanes de la Palme.

M. Puiggari partage cette opinion.

Le premier établit la station de *Combusta* sur la rive gauche de l'Agly, où existait, au XV[e] siècle, une Bourgade nommée *Toura*. L'auteur suppose qu'elle avait remplacé *Combusta*.

Le second met *Combusta*, au lieu de *Tour* ou de *La Tour*, dans le territoire de Saint-Laurent de la Salanque.

M. Henri fixe à la Chapelle de Saint-Martin le lieu d'*Ad Centurionem*.

M. Puiggari, qui reconnaît l'existence de deux voies antiques, croit que cette position doit se retrouver au hameau de la Vall.

Enfin, M. Henri, qui ne reconnaît qu'une seule route, met au Pertus le *Summum Pyrænеum*, tandis que M. Puiggari l'indique au *Col de la Carbassera*..... J'ai dit, et je crois encore que l'examen de l'Itinéraire indique évidemment l'existence de deux routes: (voyez l'*Archéologie Pyrénéenne*).

La forme du nom antique de Collioure, *Caucoliberris*, indique évidemment l'origine Ibérienne de de cette ville. C'est à peu près, sauf les premières syllabes, le même nom qu'*Iliberris*, *Climberris*, *Elusaberris*, etc. Et cette ville doit être considérée comme très-ancienne, bien que, selon nos savans Bénédictins, il n'en soit fait mention pour la première fois dans l'histoire, qu'au VII[e] siècle de notre ère.

5 Voyez la note précédente.

6 En ne voyant qu'une seule route romaine dans le département des Pyrénées-Orientales, on a confondu le *Summum Pyrenæum* avec les *Trophées de Pompée* qu'on place au *Pertus*. En reconnaissant, comme je l'ai fait, deux grandes voies, allant de la Gaule en Ibérie, on pourra, comme M. Puiggari (*Publicateur*, 1832, n° 36, et *Annuaire statistique et historique du département des Pyrénées Orientales*, an 1834, p. 197 et seqq.), mettre ce Sommet au *Col de la Carbassera*, qui étant, au moins, à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, mérite mieux le nom de *Summum Pyrenæum*, que le *Pertus*, où on voulait le placer et qui n'est guères qu'à 300 mètres au-dessus du même niveau. Si l'on croit, avec d'Anville, pouvoir fixer sur ce dernier col, qui était défendu par les *Forts des Clausures*, les *Tropæa Pompei*, ceux-ci n'auront pas été mis *au sommet des Pyrénées*, de ce côté, mais sur un point bien moins élevé et au pied duquel passait l'autre grande voie qui de la Gaule conduisait en Ibérie.

7 Narbonne n'a pas eu une très-grande influence sur les destinées de la partie méridionale de la Gaule, avant d'avoir été érigée en colonie, à moins que l'on n'y voie la capitale du fabuleux royaume des Bebrikes; mais durant la domination romaine cette influence n'a pas été douteuse. Ausone, dans ses Eloges des villes

célèbres, l'identifie avec toute la province à laquelle elle donna son nom. Il dit que c'est la première ville des Gaules qui ait vu les faisceaux d'un Pro consul romain. « Qui chantera dignement, ajoute-t-il, tes ports nombreux, tes lacs et tes montagnes? Qui pourra transmettre la mémoire de tant de peuples qui t'appartiennent et dont les costumes et le langage présentent des différences si marquées? Qui décrira avec assez de pompe ce fameux temple de marbre de Paros que tu possédais et que Tarquin n'eût pas dédaigné alors qu'il fit bâtir le capitole, ni Catulus lorsqu'il le rétablit, ni César lorsqu'il couvrit d'or son faîte orgueilleux? Les richesses des mers de l'Orient et de celles de l'Ibérie sont étalées dans tes ports, de même que tout ce qui peut y venir par les fleuves et les détroits divers. Les flottes de la Lybie et de la Sicile ne traversent l'humide empire que pour déposer sur ton rivage les tribus du monde entier :

Nec tu Martie Narbo silebere : nomine cujus,
Fusa per immensum quondam Provincia regnum,
Obtinuit multos dominandi jure colonos :
Insinuant quà se Sequanis Allobroges oris;
Excluduntque Italos Alpina cacumina fines;
Quà Pyrenaicis nivibus dirimuntur Iberi;
Quà rapitur præceps Rhodanus, genitore Lemano,
Interiusque premunt Aquitania rura Cebennæ
Usque in Tectosagos primævo nomine Volcas,
Totum Narbo fuit. Tu Gallia prima togati
Nominis attollit latio proconsule fasces.
Quis memoret portusque tuos, montesque, lacusque?
Quis populos vario discrimine vestis et oris?
Quodque tibi quondam Pario de marmore templum
Tantæ molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius, Catulusque iterum, postremus et ille,
Aurea qui statuit Capitoli culmina Cæsar?
Te maris Eoi merces et Iberica ditant
Æquore : te classes Lybici Siculique profundi;
Et quidquid vario per flumina, per freta cursu
Advehitur, toto tibi navigat orbe κατάπλοῦς.

Martial (*Epigram.*) appelle cette ville antique, *Pulcherrima Narbo*. Prudence (*Hymn.*) lui donne l'épithète de *Speciosa;* Sidonius Apollinaris (*Carmen.* XXIII) lui adresse des vers. « Je te salue, lui dit-il, ô Narbonne! ô cité que l'air pur qu'on y respire rend si salutaire et dont l'aspect est si digne d'être contemplé ainsi que celui des campagnes qui t'environnent! célèbre par tes citoyens, par tes remparts, par tes riches magasins, tes ports, ton forum, ton théâtre, tes temples, ton capitole, ta monnaie, tes thermes, les arcs triomphaux qui te décorent, tes îles, tes étangs, tes fontaines, tes prairies, tes salines, le fleuve qui te baigne, ton pont, et ton commerce immense :

Salve Narbo, potens, salubritate,
Urbe et rure simul bonus videri,
Muris, civibus, ambitu, tabernis,
Portis, porticibus, foro, theatro,
Delubris, capitoliis, monetis,
Thermis, arcubus, horreis, macellis,
Pratis, fontibus, insulis, salinis,
Stagnis, flumine, merce, ponte, ponto.....

J'ai dessiné tous les débris des édifices antiques qui existaient à Narbonne et qui annoncent la splendeur de cette ville. Quelques-uns de ces dessins ont déjà été publiés dans l'*Archéologie Pyrénéenne;* ils le seront tous dans ce grand ouvrage.

8 Le premier lieu indiqué dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem au-delà de Carcassonne, est *Tricensimum;* il en était éloigné de 8 milles romains ou de 6,048 toises et il tirait son nom des trente milles qui le séparaient de Narbonne, dont le territoire s'étendait ainsi, au N. O. à 22, 680 toises du centre de cette célèbre colonie. Astruc (*Hist. naturel. du Languedoc*), place assez mal *Tricensimum,* à Trèbes, qui n'est pas dans le direction de la voie qui conduisait à Narbonne et qui n'est d'ailleurs, selon la grande carte du Canal du Midi, qu'à 3,160 toises de la Cité de Carcassonne, c'est-à-dire seulement à un peu plus de 4 milles romains. Il faut donc placer à 4 milles plus loin le milliaire de *Tricensimum,* et on doit le retrouver dans la direction de la route qu'on nomme *Cami das Roumious,* ou *Vieux chemin de Narbonne;* et à la simple ouverture du compas on voit que ce point doit trouver sa place vers Barbaira, à 272 toises du centre des habitations et à 690 de Floure, où passe encore la Voie Romaine, la distance de 6,048 toises, ou de 8 milles romains, étant prise du milieu de la *Cité* actuelle ou du *Castellum Carcassionne* de l'Itinéraire.

Hosuerbas était, selon le même monument géographique, la première station que l'on rencontrait au-delà de *Tricensimum,* à 15 milles de ce lieu et à une pareille distance de Narbonne : mais la Table Théodosienne, indique sur cette même route une position intermédiaire nommée *Liviana;* il faut la fixer avant de s'occuper d'*Hosuerbas,* que la Table nomme *Usuerva.*

Cette Table nous apprend que *Liviana* était à 12 milles de Carcassonne et à 11 d'Usuerva qui est l'Hosuerbas de l'Itinéraire. Les Bénédictins ont fixé cette position à 11 milles de Carcassonne, tandis qu'il faut chercher ce lieu à 12 milles. Catel (*Mémoires de l'histoire du Languedoc*) le place à Lézignan, sans faire attention que la distance de ce lieu à Carcassonne est de plus de 16,200 toises, qui font plus de 21 milles. Astruc, persuadé que la Voie Romaine existait sur la rive gauche de l'Aude, a mis *Liviana* à Marseillette, et M. Trouvé (*Descrip. du département de l'Aude*) a embrassé cette opinion.... En suivant les indications fournies par les anciens cadastres et les traces existantes de la Voie, j'ai fixé à 4 milles de *Tricensimum* ou à 12 milles de Carcassonne la position de *Liviana,* entre Campendu et Douzens, à 900 toises du centre de ce dernier village, lieu où l'on a trouvé beaucoup de médailles antiques. C'est à *Liviana* que fut exilé

le célèbre Sidonius Apollinaris, par ordre d'Euric, roi de Toulouse. On croit que le même lieu portait plusieurs siècles après le nom de *Livia*.

L'*Hosuerbas* de l'Itinéraire, est bien assurément l'*Usuerva* de la Table Théodosienne. De *Liviana*, la route se détournait sensiblement à droite, et on la retrouve, tantôt sous le nom de *Cami-Ferrat*, tantôt sous celui de *Vieux chemin de Narbonne*, tendant vers Caumont, Luc et Ornezons; c'est entre les deux premiers villages qui viennent d'être nommés, qu'existait cette mutation. Voyez *Statistique générale des départemens Pyrénéens*, II, 79, 80 *et seqq.*, et l'*Archéologie Pyrénéenne*.

9 L'Itinéraire de Bordeaux, à Jérusalem, mentionne six positions entre *Tolosa* et Carcassonne.

Civitas tolosa,	
Mvtatio ad nonvm.	M. P. VIIII
Mvtatio ad vigesimvm. . .	M. P. XI
Mansio elvsione.	M. P. VIIII
Mvtatio sostomago.	M. P. VIIII
Vicvs hebromago.	M. P. X
Mvtatio ad cedros.	M. P. VI
Castellvm Carcassonne. . .	VIII

La même voie, ou une autre, mais tendant aussi vers Carcassonne, est ainsi tracée dans la Table Théodosienne :

Tolosa,	
Badera.	M. P. XV
Fines.	XXIIII
Ebvromagi.	
Carcassionne.	XIV

Ainsi, par la combinaison de ces deux monumens géographiques, on voit que huit lieux remarquables existaient dans cette partie du territoire des *Tectosages*.

Le lieu d'*Ad Nonum* tirait son nom de la distance qui le séparait de *Tolosa*. En prenant pour point de départ le centre de la ville antique, on voit que ce point est situé entre les villages de Pechabou et de Pont-Pertuzat, et très-près de ce dernier.

Badera. La Table Théodosienne indique, comme on l'a vu, cette position à 15 milles de *Tolosa*, sur une voie qui tendait vers Narbonne. D'Anville a cru la retrouver à Baziége. Les 15 milles font en effet, selon la valeur qu'il donne au mille romain, 11,350 toises, ce qui, à l'ouverture du compas, marque la distance exacte qui sépare ces deux points. Une colonne milliaire, consacrée à Dioclétien et à Galérius, et que j'ai retrouvée à Baziége, porte d'ailleurs la note numérale xv. Une autre, conservée dans le Musée de Toulouse, et venant aussi de Baziége, porte de même le chiffre xv.

Fines. Ce lieu était à dix-neuf milles au-delà de Badera, c'est-à-dire à 25,714 toises de *Tolosa*. Il indiquait, par son nom, la limite du territoire de la cité de *Tolosa*, du côté de Narbonne. Deux colonnes milliaires, transportées de ce lieu à *Tolosa*, et conservées dans le Musée de cette ville, portent la note numérale XVIIII, précédée des signes C. T. qui signifient sans doute, *Civitatis Tolosæ*.

Ad Vigesimum. Cette mutation fut sans doute ainsi nommée, à cause de la distance qui la séparait de *Tolosa : Ad Nonum* viiii, *Ad Vigesimum* xi. Cette distance porte dans le territoire de Saint-Rome, où l'on retrouve encore des traces de l'ancienne route.

Elusio. Ce lieu est indiqué à neuf milles d'*Ad Vigesimum*. Il doit être placé à Montferrand, sur le point où l'on trouve l'église Saint-Pierre d'*Elzonne*, la fontaine d'*Elzonne*, la métairie d'*Elzonne*, noms qui paraissent dériver de celui d'*Elusio*.

Sostomagus prend sa place au-delà de l'ancien lac qui forme le port de Castelnaudary, vers le point où existe le domaine du *Président*.

Hebromagus, à dix milles au-delà de *Sostomagus*, est représenté par le lieu de *Bram*. Il est qualifié de *Vicus* dans l'Itinéraire, et nommé *Eburomagus* dans la Table Théodosienne. On y trouve beaucoup de monumens.

Ad Cedros, mutation négligée dans la Table. C'est à Villesseque basse qu'il faut fixer cette position dont le nom actuel est traduit dans de vieux actes par celui de *Villa Sexta*, qui indique parfaitement sa distance d'*Hebromagus*.

La position de Carcassonne, sur une hauteur escarpée, en faisait une place de difficile accès, et les ouvrages de défense qu'on y remarque encore, annoncent qu'on l'avait fortifiée avec soin. Il faut distinguer cependant deux époques dans la construction de ses remparts : la première enceinte qu'on rencontre, est évidemment du moyen-âge; mais la seconde, placée au sommet de la montagne, conserve encore onze tours et quelques courtines bâties par les Romains. Personne n'avait encore remarqué avec soin ces précieux monumens du génie militaire romain, avant mes recherches, en 1821. J'ai retrouvé, à la même époque, les restes des tuyaux en poterie qui portaient dans la ville, les eaux d'une source éloignée. Je donne dans l'*Archéologie Pyrénéenne*, le plan, la vue et la coupe de ces monumens.

10 L'origine de *Tolosa*, cité d'où sont sorties tant de tribus guerrières, et où, selon Justin revint une partie des Gaulois qui avaient attaqué Delphes, n'est pas connue.

Des fables nombreuses ont été racontées par les vieux historiens, sur la fondation de cette ville. Etienne de Ganno, dont l'ouvrage manuscrit est encore conservé (Voyez *Preuves*), cite les chroniques de Roderic, suivant lesquelles les fondemens de *Tolosa* auraient été jetés par Lemosin, descendant de Japhet, du temps de la prophétesse Débora. Mais Catel (*Mémoires du Lan-*

guedoc.), affirme que Roderic « n'a escrit aucunes chroniques, ains seulement l'histoire d'Espagne et quelque histoire sommaire des Ostrogoths, Hunnes, Vandales, Sueues, Alains et Silingues, dans lesquelles on ne remarque rien de relatif à ce fondateur. » Ganno écrivait durant la seconde moitié du quinzième siècle, époque où l'on adoptait volontiers des origines fabuleuses; pour appuyer son opinion, il rapporte, comme une autorité, de méchans vers rimés, dans lesquels on voit en effet que, l'an du monde 3,916, la sainte femme Débora, étant juge d'Israël, le savant Lemosin, guerrier né du sang de Tubal, édifia une ville magnifique, digne de toute sa gloire et qui porte le nom de *Tolosa* :

Terno milleno, sub anno jam peragrante,
Noningento deno sextoque, tunc judicante,
Post orbis fabricam, muliere Debora sanctâ,
Urbem magnificam, dignamque gloriâ tantâ,
Nomine Tolosam, Lemosin construxit edoctus,
Ex Tubal semine miles nobiliter ortus.

Nicolas Bertrand les a publiés dans son livre *De Tolosanorum gestis* (fol. II, verso); mais il rapporte d'autres fables qui attribuaient la fondation de *Tolosa* à un Troyen fugitif, nommé, selon les uns *Tolosanus*, selon d'autres *Tolossus*. Cependant il parait pencher pour l'opinion qui reconnaissait, dans un héros nommé *Tholus*, le fondateur de *Tolosa*. L'ouvrage de Bertrand fut imprimé en 1515, et on ne voit point que la critique historique eût encore fait de grands progrès relativement à cette question importante. Trente ans après, la solution n'en était pas plus avancée, ou plutôt on n'avait pas la bonne foi d'avouer qu'il n'existait aucun document à ce sujet. Noguier, qui alors donna son *Histoire Tolosaine*, ajouta même de nouvelles fables à celles que ses prédécesseurs avaient recueillies ou inventées, et prenant les vers cités par Ganno et Bertrand, et les arrangeant selon le sentiment qu'il avait adopté, il en fit l'application à *Tolus* :

Terno milleno sub anno jam peragrante,
Noningento deno sextoque, tunc judicante,
Post orbis fabricam, muliere Debora facta,
Tolosam Tolus construxit numine ductus.

En reconnaissant la haute antiquité de cette ville, il eût été sage, sans doute, de renoncer à fixer l'époque de sa fondation. C'est ce qu'on fait les écrivains modernes. Le savant Fréret a cru qu'elle avait été bâtie par les Ibères et conquise, sur ces derniers, par les Volkes-Tectosages. Tout en reconnaissant que les peuplades de la Péninsule ont occupé une partie du revers septentrional des Pyrénées, et en admettant même qu'ils se sont étendus jusques dans les plaines éloignées des monts qu'ils avaient franchis, l'on n'aurait guère, en faveur de l'opinion de Fréret, que le nom de *Tolosa* porté par quelques lieux de l'Espagne, nom qui aurait pu d'ailleurs avoir été imposé à ceux-ci par les Gaulois qui se sont établis en conquérans dans la Péninsule.

Suivant une opinion très-ancienne, *Tolosa* n'a pas toujours occupé le point où elle existe aujourd'hui. Cette opinion place l'ancienne métropole des Tectosages, à plus de quatre kilomètres au midi de la ville actuelle, sur une chaîne de côteaux élevés qu'on peut regarder comme une des dernières ramifications des Pyrénées. Cette position était extrêmement forte, et voisine du confluent de l'Ariège dans la Garonne. Beaucoup de médailles Celtibériennes, Grecques, Gauloises, Phéniciennes même, trouvées dans ce lieu, qu'une charte de Philippe-le-Hardi, nomme *Veterem Tolosam*, et qui est encore appelé *Vieille-Toulouse*, indiquent une ville dont le commerce et les relations devaient être très étendues dans les temps antérieurs à la domination romaine. Peut-être faut-il y reconnaitre cette antique patrie des *Volkes-Tectosages*, dans laquelle, suivant Justin (lib. XXIV. 4), ceux d'entr'eux qui avaient suivi Brennus à Delphes, revinrent après cette expédition : *Tectosagi cùm in antiquam patriam Tolosam venissent.* J'ai dit ailleurs, (*Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, in-8°, Paris, 1814, et, *Statistique générale des départemens Pyrénéens*, 2 vol. in-8°. Paris, 1829), qu'on n'a trouvé à *Vieille-Toulouse* qu'un très-petit nombre de médailles consulaires et impériales, et que leur série s'arrête, à de rares exceptions près, au règne de Néron. Ainsi, ce serait vers cette dernière époque que la métropole des *Tectosages* aurait cessé d'avoir quelque importance. La nouvelle ville, bâtie dans la plaine, ne présente jamais ces médailles Phéniciennes, Celtibériennes, Grecques et Gauloises qu'on trouve à *Vieille-Toulouse*, et l'absence de ces monumens formerait une forte présomption en faveur de l'antiquité du chétif village dont le nom semble encore attester l'origine, et où l'on en trouve en si grande quantité. Le séjour des Romains est attesté, à Toulouse, et par leurs médailles et par les restes des monumens qu'ils y élevèrent. On ne peut leur attribuer, à *Vieille-Toulouse*, que la création d'un poste militaire dont la butte fortifiée, nommée le *Castella*, subsiste encore.

On a émis des opinions diverses sur la condition et sur le rang de *Tolosa* pendant la domination Romaine. Dans plusieurs éditions d'Ausone, et entr'autres dans celle d'Antoine Gryphius, publiée à Lyon, en 1575, *Tolosa* occupe la onzième place parmi les villes les plus célèbres de l'empire, et Narbonne ne vient qu'ensuite. Or, dans ses éloges des villes (*Clar. Urb.*), le poète assigne leur degré d'importance, par l'ordre dans lequel il les place, puisqu'il commence par Rome, Constantinople et Carthage. Les Bénédictins se trompent en nous assurant qu'il existe des médailles de la Colonie de Toulouse. Il n'y en a qu'une, supposée par Goltz, qui, comme tout le monde le sait, a inventé presque tous les monumens qu'il rapporte.

Le géographe Ptolémée, est le seul auteur ancien

qui (Lib. II, c. 20) donne le titre de colonie à Toulouse. La médaille de Goltz étant fausse, il faut avouer que les autres monumens de cette ville peuvent indiquer aussi bien un Municipe qu'une Colonie, et sans rien affirmer, j'ai cru qu'il était probable que Toulouse qui, à l'époque où César soumettait les Gaules, n'était, selon les propres paroles de ce grand capitaine, qu'une Cité de la Province Romaine, n'a pas eu le titre de Colonie, moins précieux, moins recherché que celui de Municipe. Dans l'une des inscriptions de Toulouse, rapportées par Gruter (CCCXCXII, 4), cette ville prend le titre de *République*, ce qui annonce qu'elle formait une sorte d'état particulier, une communauté, qui, ainsi que tous les Municipes, se gouvernait par ses propres lois et avait ses magistrats particuliers. Voici cette inscription :

M. CLODIO
M. F. GAL. FLACCO
II VIRO. BIS. FLA
MINI. TRIBVNO
MILITVM. LEG I71
FLAVIAE. VIRO. PRES
TANTISSIMO. CIVI
OPTIMO. OB. PLVRIMA
ERGA. REM. P. SVAM
MERITA. CIVES. LABI
TOLOSANI. ET. INCOLAE

Voyez à ce sujet l'*Archéologie Pyrénéenne*, tome I.

II L'Itinéraire d'Antonin place sur la route *Ab Aquis Tarbellicis Tolosam*, une station nommée *Calagorgim* ou *Calagorgis*, et ailleurs *Calagorris*.

Beneharnvm.	M. P. XVIIII
Oppidvm novvm.	M. P. XVIII
Aqvas convenarvm.	M. P. VIII
Lvgdvnvm.	M. P. XVI
Calagorgim.	M. P. XXVI
Aqvas siccas.	M. P. XVI
Vernosolem.	M. P. XV
Tolosam.	M. P. XV

On voit que, dans cet Itinéraire, la *Mansio* nommée *Aquas Siccas*, est indiquée avant celle de *Vernosolem*, que l'on croit néanmoins retrouver dans le bourg de *Lavernose*. En effet, de Valois et Wesseling ont avancé que la dernière position tracée sur cette voie, et avant d'arriver à Toulouse, est *Aquæ Siccæ*, lieu qui, d'après leurs observations n'est pas différent du village de *Seiches* ou *Seysses* ; et, comme le remarque d'Anville (*Notice de la Gaule*, 81, 82.), « le lieu de *Seiches* ou *Seysses*, étant plus près de Toulouse que celui qui, dans son nom de *Lavernose*, conserve celui de *Vernosolem*, il y aura une transposition à corriger dans l'Itinéraire, et il faudra mettre *Aquæ Siccæ* à la place de *Vernosolem.* » L'aspect des lieux vient à l'appui de l'opinion de Wesseling et de Valois. On y remarque encore quelques restes des travaux entrepris pour dessécher de grands amas d'eau... Je suis donc porté à croire qu'il faut corriger une transposition dans l'Itinéraire, et y mettre *Aquæ Siccæ* à la place occupée par *Vernosolem.* Cette transposition ne changeant d'ailleurs rien aux nombres, ne peut influer sur la position de *Calagorris.*

Sanson, habile géographe, dit-on, a placé ce lieu à Saint-Lizier, dans le *Conserans*.....

On voit que les savans Bénédictins, auteurs de cette histoire, fixent cette position au *Fourc*, c'est-à-dire au confluent du Salat avec la Garonne.

D'Anville (*Notice de la Gaule*, 89, 190.), l'a déterminée à Cazères. « Cela est indubitable, dit-il; la distance marquée XXVI n'a rien d'excessif en mesure itinéraire, à l'égard de la ville capitale des *Convenæ* (Lugdunum), quoiqu'en ligne droite elle soit moins forte *de quelques lieues*, parce que le cours de la Garonne fait circuler la voie. »

L'opinion de Sanson ne peut être l'objet d'un examen sérieux. Il suffira de faire remarquer que Saint-Lizier, où il place *Calagorris* des *Convenæ*, est précisément sur le sol qu'occupait autrefois la métropole des *Consorrani*, peuple entièrement différent, et qui était compris dans les limites de la province Romaine, tandis que les *Convenæ* étaient dans l'Aquitaine primitive, ou dans la Novempopulanie.

Les Bénédictins qui mettaient cette position sur un point nommé, suivant eux, *Hour* ou *Houra*, se sont manifestement trompés. Ils avaient cru apercevoir un rapport éloigné entre ce nom et la fin de celui de *Calagorris*, *Hour* ou *Houra*, pour *Orris* ; mais ce lieu se nomme le *Fourc*, ou le *Hourc*, selon la prononciation du pays, où la lettre F est remplacée par la lettre H, et cette dénomination vient de la configuration du terrain, de la Fourche, *Furca*, qu'il présente au confluent du Salat, dans la Garonne. Ce lieu est d'ailleurs peu éloigné du point où des mesures exactes placent *Calagorris.*

Mais ces mesures, comment les calculer ? On croit qu'en général, dans l'Aquitaine, on comptait les distances par des lieues gauloises, bien que l'Itinéraire d'Antonin porte bien évidemment l'indication ordinaire des milles (M. P.), sur la voie qui nous occupe. D'ailleurs, si l'on mesure en lieues gauloises, les intervalles qui séparent les différentes stations de cette voie, on introduira dans la géographie de cette portion de la Gaule, un tel désordre, qu'il faudra déplacer toutes les villes, toutes les positions connues, et qu'on ne pourra point accorder les travaux anciens avec les opérations géodésiques faites de notre temps. Pour n'en offrir ici qu'un exemple, que l'on suppose, soit *Aquæ Siccæ*, en conservant le texte de l'Itinéraire, soit *Vernosolem*, en opérant la correction indiquée, à XVI lieues gauloises de *Calagorris*; en comptant ensuite XXVI lieues gauloises, de ce point à *Lugdunum*, il en résultera 42 lieues entre la première et la dernière position, ce qui fournira 47,628 toises, et

ainsi la ville de *Lugdunum* sera rejetée à 16,876 toises au-delà des champs que ses ruines couvrent encore, c'est-à-dire entre les *Aquæ Convenarum* et *Oppidum novum*.

Il paraît donc que l'on ne doit compter que des milles sur la voie *Ab Aquis Tarbellicis Tolosam*.

D'Anville donne au mille Romain 756 toises; MM. Valkenaër et Gosselin lui en accordent 760. Il y a trop peu de différence entre l'une et l'autre détermination pour qu'il en résulte de l'incertitude sur la fixation d'un point géographique, surtout alors qu'on ne s'occupe que de médiocres distances.

L'Itinéraire marque XXVI entre *Lugdunum* et *Calagorris*. Je crois avoir montré que ce chiffre exprime des milles Romains; il y aura donc, suivant d'Anville, 19,656 et selon MM. Valkenaër et Gosselin, 19,760 toises entre les deux points.

En prenant, sur les meilleures cartes, la distance entre le clocher Saint-Bertrand-de-Comminges, qui est sur le sol de l'Acropolis, ou de la citadelle de *Lugdunum*, et le clocher de Martres, on trouvera plus de 20,400 toises, et par conséquent, un espace plus fort que les XXVI milles de l'Itinéraire. Mais ce n'est point entre ces deux signaux qu'il faut mesurer l'intervalle qui sépare *Lugdunum* de *Calagorris*; c'est du centre des habitations de ces deux villes antiques; pour *Lugdunum*, nous trouverons ce centre à 516 toises au N.-O. du clocher de Saint-Bertrand; pour *Calagorris*, en fixant les points extrêmes de son étendue, d'après les ruines trouvées, d'un côté à la hauteur de la fontaine de Saint-Vidian, de l'autre au ruisseau qui se jette dans la Garonne, après avoir longé l'ancien cimetière, cet espace ayant 1,150 mètres de long, le centre est à 262 toises de la fontaine que je viens de nommer, et dans la section de *Chiragan*, position où l'on a découvert en tous temps des monumens antiques, et où j'ai retrouvé cette longue série de statues, de bustes, de bas-reliefs, qui, rassemblés dans le Musée de Toulouse, ont fait de cet établissement l'un des plus remarquables de la France. Une perpendiculaire tirée de *Chiragan* sur la grande route qui traverse Martres, tombera à plus de 100 toises du clocher de ce bourg. Les XXVI milles romains, donnent en comptant chacun pour 760, 19,760 toises. Il n'y aura donc de différence entre l'Itinéraire ancien et les cartes modernes, qu'une différence de 18 toises qui doit être inaperçue.

D'Anville n'avait sans doute que des cartes extrêmement fautives, puisqu'il affirme que Cazères occupe la place de *Calagorris*. « Cela est indubitable, dit-il, la distance marquée XXVI n'a rien d'excessif en mesure itinéraire, à l'égard de la capitale des *Convenæ*, quoiqu'en ligne droite elle soit moins forte de quelques *lieues*, parce que le cours de la Garonne fait circuler la voie. » J'ai relevé avec soin toutes les portions de l'ancienne route; il n'y a que trois points où elle soit très-rapprochée de la Garonne. A Stancarbon, lieu où l'on a découvert beaucoup de monumens, le fleuve a détruit en grande partie la voie. Ce serait d'ailleurs une erreur bien grave que de compter des lieues gauloises sur cette route. Il y a en effet de Saint-Bertrand-de-Comminges, ou de *Lugdunum* à *Tolosa*, environ dix-huit lieues Languedociennes de 3,000 toises. Si l'on déterminait cet espace en lieues gauloises, on aurait, en se servant des termes de l'Itinéraire :

Lugdunum.	
Calagorgim.	XXVI
Aquas siccas.	XVI
Vernosolem.	XV
Tolosam.	XV

en tout 72 lieues gauloises, ou 81,648 toises; tandis que la véritable distance n'est que d'environ 54,000, ce qui fait presqu'exactement les 72 milles romains de l'Itinéraire; la fraction de 432 toises, qu'on trouve en sus, devant être entièrement négligée, car elle ne pourrait entrer en ligne de compte qu'en portant la mesure au pied de la tour de la cathédrale de Comminges; et j'ai déjà dit que la distance ne doit être calculée qu'à 516 toises en deçà de cette tour.

Voyez mes *Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, ma *Statistique générale des départemens Pyrénéens*, II, et dans le tome 2, de l'*Histoire et mémoires de l'Académie Royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 2e partie, mes *Recherches sur Calagorris des Convenæ*, et encore ma *Description du Musée des antiques de Toulouse*.

12 Les Bénédictins, auteurs de cette histoire, placent avec raison, le lieu de *Bucconis* sur le point où l'on voit encore la forêt de *Bouconne*; mais ils se trompent évidemment en indiquant cette *Mutation*, à sept milles de Tolosa. *Bucconis* était en effet, selon l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, sur une route où l'on comptait seulement des lieues gauloises. Cette portion de route est ainsi décrite, d'Auch, ou *Ausciua*, jusqu'à *Tolosa* :

Civitas Avscivs.	
Mvtatio ad sextvm. .	L. VI.
Mvtatio Hvngvnverro.	L. VII.
Mvtatio Bvcconis. . .	L. VII.
Mvtatio ad iovem. . .	L. VII.

Ainsi *Bucconis* n'était point, à un nombre de *milles*, suivant les Bénédictins, ou de lieues, selon l'Itinéraire, déterminé par le chiffre VII, comme ils l'ont voulu, mais à XIV lieues gauloises de Tolosa. C'est à Léguevin, dont le nom vient peut-être de la position qu'il occupait sur la voie et qu'on a cru retrouver dans la ferme nommée, assez mal, par quelques-uns, *Cap de Lovis*, et que plusieurs cartes et quelques habitans nomment *Cap de Jovis*, ce qui rappelle le

nom *Ad Jovem* que lui donne l'Itinéraire, c'est à Léguevin, dis-je, qu'il faut placer la dernière mutation.

13 On a formé des doutes sur l'identité de *Luteva* ou Lodève et de *Forum Neronis*. On a dit (M. Hippolyte Creusé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, 222, 223) que de ce que Pline, en parlant des *Lutevani*, ajoute : *qui et Foro Neronienses*, on ne doit pas en conclure avec quelques antiquaires, que *Luteva*, capitale des *Lutevani*, ne fut qu'une seule et même ville avec le *Forum Neronis*. Il en résulte seulement, ajoute-t-on, que le *Forum Neronis* était dans le pays des *Lutevani*, et il y a lieu de conjecturer que ce *Forum* étant devenu, dans la suite, plus peuplé que *Luteva*, donna son nom aux *Lutevani*, qui furent appelés *Foro Neronienses*. On ne trouve aucun reste d'antiquités à *Lodève*, et M. Mazel, savant antiquaire, du département de l'Hérault, croit que l'emplacement de *Forum Neronis* existe à un quart de lieue à l'orient de Clermont-Lodève, dans un vallon d'une étendue considérable, enclavé entre le ruisseau de Rouet, le chemin actuel de Clermont à Brignac, celui de Clermont à Ceyras, et la rivière de l'Ergue. Ce quartier s'appelle *Peyro Plantado*, et des vieillards se rappellent qu'il y avait là une colonne, aujourd'hui détruite. On y découvre journellement des médailles Romaines. Ce sol, converti en champs et en vignes, est jonché de fragmens de terre cuite rougeâtre (*terra campana*), de débris d'amphore et de ces tuiles à rebords, que les Romains employaient, et pour leurs toitures et pour les tombeaux. On y voit encore aujourd'hui plusieurs puits, de construction romaine : des parties assez considérables d'aqueducs souterrains ont été découvertes lors des défrichemens... M. Mazel possède une assez grande quantité de médailles romaines trouvées dans ce lieu, et un poids de XLIII livres, découvert avec une médaille de Néron, en or, dans le même emplacement.

14 Presque tous les écrivains modernes sont d'accord pour reconnaître l'île de Blascon, dans celle de *Brescou*. Adrien de Valois, Cellarius, d'Anville sont de cet avis, et la ressemblance des noms a beaucoup contribué à établir cette opinion. Cependant quelques savans, et entr'autres M. Encontre (*Bulletin de la société des sciences de Montpellier*, IV), ont manifesté des doutes à cet égard et ont voulu que l'île de Brescou fût distinguée de celle de Blascon, ou plutôt que ce n'en fût qu'une petite partie; que la première était beaucoup plus grande, et qu'elle a presque entièrement disparu. Strabon dit dans son quatrième livre : Ἔστι δ' ὁ κόλπος διπλοῦς, ἐν γάρ τῇ αὐτῇ περιγραφῇ δύο κόλπους ἀφορίζον ἔκκειται τὸ Σίγιον ὄρος, προσλαβὸν καὶ τὴν Βλασκῶνα, νῆσον πλησίον ἱδρυμένην. « Le Golfe gaulois est double, car le mont Sigie s'élevant sur le rivage, est continué par l'île de Blascon qui en est voisine, le divise en deux parties. » Il paraîtrait donc que l'île de Blascon touche presque au Mont Sigie, qui ne paraît pas différer du cap de Sète, et qu'elle en était en quelque sorte la continuation, et aussi que, selon ce que dit M. Encontre, le cap et l'île, considérés comme ne faisant qu'un seul corps, coupaient en deux le golfe des Gaules. Selon Pline (*Hist. nat.*, *lib.* III, c. 5), l'île de Blascon aurait été peu éloignée des Bouches du Rhône, et comme en allant de celles-ci aux Stœchades, représentées aujourd'hui par les îles d'Hières, il rencontre Blascon sur sa route, on en a conclu, non seulement que celle-ci ne doit pas être confondue avec Brescou, mais encore que Blascon était de l'autre côté du Rhône, et c'est ce qui a porté d'Aleschamp et Ortelius à trouver l'île de Blascon, l'un dans l'île ou presqu'île de Gianea, l'autre dans la petite île de l'Anguilade, qui, ainsi que l'observe M. Encontre, a été oubliée dans la plupart des cartes de nos côtes. Ptolémée (*Geogr.*, *lib.* II, c. 10), s'exprime ainsi dans le texte où il nomme Blascon :

« Les îles que l'on trouve au-dessous de la Gaule Narbonnaise, sont Agatha, près de la ville de même nom, longitude 22° 30', latitude 42° 10'; ensuite vient celle de Blascon, longitude 22° 30', latitude 42° 20'. »

M. Encontre a judicieusement remarqué que Bertius a mal traduit les mots κατὰ τὴν ὁμώνυμον πόλιν, par, *cum civitate ejusdem nominis*, oubliant que la préposition κατὰ ne peut signifier *cum*, lorsqu'elle est suivie de l'accusatif; que Cellarius, citant le passage de Ptolémée, en a très-bien exprimé le sens par ces mots, *juxtà cognominem urbem*, et que d'Anville, lui-même, (*Notice de la Gaule*), se fiant un peu trop à la traduction latine, s'est trompé en disant que « Ptolémée place dans l'île qu'il nomme Agatha, une ville de même nom, sans préjudice de la position de celle que l'on connait dans le continent, et qu'il nomme Agathé-Polis. »

La position que Ptolémée donne à la ville d'Agde et au cap de Sète, qui n'est pas différent du mont Sigie de Strabon, est un élément qu'il ne faut pas négliger, en remarquant que, quelque peu d'exactitude qu'on suppose aux latitudes et aux longitudes de cet écrivain, elles ont presque toujours plus de certitudes que ce que disent et Strabon et Pline.

Si le texte de Ptolémée n'est pas corrompu, la longitude de l'île Agatha serait de 15 minutes plus orientale que celle de la ville du même nom, à moins qu'on ne s'arrête à la probabilité que l'île était plus grande qu'on ne la suppose actuellement, que Ptolémée a cru ne devoir donner que la latitude et la longitude du centre, et que cette île s'étendait jusqu'au rocher qui porte actuellement le nom de Brescou. S'il en était autrement, l'île Agatha n'aurait été, ni très-près, ni vis-à-vis la ville. Remarquons aussi que la longitude du centre de l'île étant la même que celle du cap de Sète et que celle du centre de l'île de Blascon, il est assuré, comme le dit M. Encontre, « que le cap de Sète, Blascon et Agatha se trouvaient sur un même

méridien, et que l'arc de grand cercle compris entre le cap de Sète et le centre d'Agatha, était de 20 minutes ou d'un tiers de degré, ou d'environ 7 lieues marines. »

Une autre difficulté s'est présentée. — Strabon ne parle pas de l'île Agatha, ce qui a porté Cellarius à supposer qu'Agatha et Blascon n'étaient qu'une même île, que Blascon en était le nom celtique et Agatha le nom grec, et que Ptolémée trouvant dans les auteurs qu'il consultait la même île sous deux noms différens, en avait fait deux îles distinctes. Mais cette opinion n'a pas été adoptée. Le mot celtique qui se rapproche le plus du nom de Blascon (Legonidec, *Dict. de la langue Celto-Bretonne*, 43), *Blazc'hoarch* a un sens qui ne peut convenir à un nom de lieu, et sa racine, *Blaz*, ne saurait non plus être une dénomination géographique. Suivant M. Encontre, « il est plus naturel de penser que les îles de Blascon et d'Agatha étaient réunies, au temps de Strabon, et que la même cause qui les a depuis submergées, les avait déjà séparées à l'époque où Ptolémée écrivait. » Par là le texte de Strabon ne contredirait pas les Tables de Ptolémée; car le cap de Sète se trouvant prolongé.................... ...., devait partager en deux le grand golfe Galatique, surtout lorsque les attérissemens que nous voyons aujourd'hui à l'embouchure du Rhône n'étaient pas encore formés. Dans cette hypothèse, le texte de Pline (*in Rhodani ostio Metina, mox quæ Blascon vocatur, tres Stœchades à vicinis Massiliensibus dictæ propter ordinem, quas item nominant singulis vocabulis, Proten et Mesen quæ et Pomponiana vocatur, tertia Hypæa*), s'accordait avec ceux de Ptolémée et de Strabon, puisque l'île de Blascon, dont le centre était dans le même méridien que le cap de Sète, comprenait l'île de Brescou et s'étendait probablement un peu au-delà; son autre moitié, mesurée d'occident en orient, en commençant au cap de Sète, devait se trouver à-peu-près vis-à-vis de l'embouchure la plus occidentale du Rhône, de manière qu'en allant de Metina aux Stœchades on rencontrait nécessairement une des pointes de Blascon. D'où il faut conclure qu'il y avait autrefois, en face du cap de Sète, une île, s'étendant d'un côté jusqu'au-delà de Brescou, de l'autre jusques vis-à-vis du petit Rhône, et que cette île a été presqu'entièrement submergée, soit par l'action des volcans voisins, soit par d'autres causes qui nous sont inconnues, et qu'il n'en existe aujourd'hui d'autre reste visible que le rocher de Brescou. »

Je n'ai pas cru devoir laisser dans l'oubli le travail ingénieux de M. Encontre, travail qui tend d'ailleurs à concilier les opinions divisées par les textes de Strabon, de Pline et de Ptolémée. Il paraîtra cependant toujours étonnant que la convulsion physique qui aurait changé cette portion de la côte de la Narbonnaise, et fait disparaître une île assez vaste, convulsion qui aurait eu lieu entre l'époque où Strabon écrivait et celle où Ptolémée dressait ses tables, n'ait été racontée dans aucun des écrits postérieurs à cet événement. C'est d'ailleurs dans l'île de Brescou, que M. Marcel de Serres, (*Bulletin de la Société libre de Montpellier*, IV, *et seq.*, et *Statistique générale du département de l'Hérault*, par M. Creuzé de Lesser, 18 *et seq.*), fait commencer la plus considérable des chaînes volcaniques de cette portion de la France. « Elle se continue, selon ce savant, par le cap d'Agde, comprend ensuite le mont de Saint-Thibery, ou de l'ancienne Cessero, le pic de la tour de Valros, le territoire d'Agde, (l'ancienne *Agatha*), entièrement composé de laves, avance dans la mer en forme de promontoire. et, par un banc de sable, de plus de 24 kilomètres, se trouve lié avec la montagne de Sète, que Strabon nomme, par erreur, ou par une faute de copiste Σιγιον, au lieu de Σιτιων, ce qui serait plus en rapport avec le Σήτιον ὄρος de Ptolémée, qui n'est pas différent du *Setius mons*, d'Avienus (*Ora maritima vers.*, 605). Le volcan d'Agde, ou plutôt de Saint-Loup, est à 6 kilomètres sud de cette ville. Il offre aussi un cratère, qui, dans son état d'affaissement, a au moins 300 toises de diamètre. A partir de ce cratère, on remarque deux courans principaux, l'un au N.-O. de 6 kilomètres de longueur, qui se bifurque principalement en deux parties d'un quart de lieue de large chacune, et sur l'une desquelles est bâtie la ville d'Agde; l'autre, courant du S.-E. et se courbant vers le Sud, a environ 1800 toises de longueur, et son extrémité forme le cap d'Agde, son prolongement sous la mer, ainsi que l'île basaltique de Brescou. Il m'est impossible de dire si ce courant de laves s'étend plus avant dans la mer. »

15 Les recherches les plus exactes prouvent, sans doute, que dans tout ce vaste espace qui, du Rhône s'étend jusqu'aux embouchures de l'Adour, il existe, dans le langage vulgaire, et dans les noms de lieux, des indices de la présence, soit momentanée, soit permanente, de comptoirs Grecs, qui auraient apporté de proche en proche la civilisation hellénique dans une partie du midi des Gaules. Mais doit-on en conclure qu'une aussi puissante tribu que celle des *Volkes Arécomiques* ait pu devoir son nom à ces étrangers? Les peuples les plus sauvages ont une dénomination qui leur est propre et qu'eux-mêmes se sont donnée. Croire avec Spon, (*Recherch.*, 163) que les *Volkes* qui s'étendaient jusqu'au Rhône étaient sans nom, avant que les Grecs en eussent imposé un à leur pays, ce serait peut-être adopter une absurdité. Et d'ailleurs le nom de *Pays d'Arès*, ou de *Mars*, *Martis Regio*, convenait peut-être peu à cette contrée à l'époque où l'on suppose qu'il lui fut donné, car parmi les *Volkes*, l'histoire ne mentionne, alors, comme guerriers célèbres, que les *Volkes Tectosages*, et nous ne voyons point les *Arécomiques* conquérir de nouvelles demeures ou fonder par les armes, de lointaines colonies. Les Bénédictins disent (*Suprà*, 79) qu'on pourrait faire dériver le nom des *Arécomiques* du mot

gaulois *ar*, qui signifie *mer*, et du mot grec κώμη qui veut dire *habitatio* : mais peut-on croire à des étymologies qui nous fournissent un nom hybride, tiré de deux langues diverses ? et d'ailleurs *ar* ne signifiait point *mer* en Celtique ou Gaulois ; *ar* est un article défini qui représente nos monosyllabes *le*, *la*, *les*, et qui se place devant les consonnes, excepté devant *d*, *l*, *n*, *t*, (*Legonidec*, *Diction. de la langue Celto-Bretonne*) ; c'est *mor* qui, en Celtique, signifie *mer*, et de là est venu le nom de la Province Gauloise *Armorique*, c'est-à-dire, *sur*, ou *près de la mer*. Voyez plus bas, la note 39.

16 Cette médaille des *Volkes Arécomiques* n'est pas très-rare dans le Languedoc. On la trouve assez fréquemment à *Vieille-Toulouse*, position antique où l'on ne rencontre, pas plus qu'ailleurs, de médailles offrant le nom des *Volkes Tectosages*. Mais un grand nombre de pièces, en argent, et de différens types, ayant, d'un côté, une tête inconnue, et sur le revers une croix, suite de l'ancienne manière de fabriquer la monnaie, et dans les angles, des coins et surtout des haches, a été attribuée aux anciens habitans de Toulouse par le savant Barthélemy (*Dissertation sur les origines de Toulouse*, *par l'abbé Audibert*, 15), qui ajoute que « suivant les apparences, les divers peuples des Gaules caractérisaient leurs monnaies par des symboles que nous ne pouvons pas déterminer encore, parce que les antiquaires ont trop négligé de connaître et d'indiquer les lieux où l'on trouve ces monnaies. » Les médailles attribuées aux *Tectosages* par Barthélemy, abondent dans les environs de Toulouse, et l'on en rencontre souvent plusieurs centaines à la fois. Elles sont du nombre de celles que les paysans désignent, très-mal, par le nom de *Sarrasines*.

17 *Ambrussum* n'existe plus. Cette ville était bâtie au bord du Vidourle, et il y avait là un pont nommé anciennement *Pons Ambrussi*, et aujourd'hui *Pont Ambroix*. (Montfaucon, *Suppl. de l'Antiq. expliq.* IV, liv. V, c. 1, et MM. Grangent et Durand, *Antiquités du Midi de la France*, I. pl. XLI), en ont donné la vue. Lorsqu'en 1730, DD. de Vic et Vaissette écrivaient le premier volume de l'*Histoire de Languedoc*, ce pont conservait encore quatre arches des cinq qu'il avait primitivement. Aujourd'hui il n'en reste plus que deux, contiguës l'une à l'autre dans le lit de la rivière, et la culée de l'arche qui touche à la rive droite.

L'ancienne *Latara*, aujourd'hui Lattes, offre beaucoup de traces de constructions romaines. En 1820, on a trouvé dans le domaine de Soriech, près du chemin qui conduit à Pérols, beaucoup de matériaux antiques, des fragmens d'anciennes poteries, des lampes, des vases en verre, et des médailles. Quelques années auparavant on avait remarqué dans le même lieu, des vestiges de thermes ; en 1822, les fondemens d'un édifice remarquable y ont été mis à découvert : on y a trouvé des restes d'inscriptions, parmi lesquels on a distingué ceux qui offraient encore ces caractères :

Q. POM. . . O. . . SOMP	MYR
DOMITIA. . VX. . O	VARONIS. L.

Les médailles trouvées dans cet édifice, sont de Claude Ier et d'Antonin Pie.

En 1833, j'ai vu les ruines de Latara, et parmi les objets antiques que j'ai retrouvés au Mas-Coural, l'une des fermes de ce lieu, j'ai surtout distingué un fragment de bas-relief, en marbre blanc, ayant un cadre et représentant un aigle, les ailes éployées, et qui supporte le bout d'une guirlande dont les lemnisques flottent avec grâce. La tête manque; ce morceau est d'un très-bon travail, et a 59 centimètres de haut sur 95 de longueur.

La voie qui aboutit à *Ambrussum*, entre, au-delà, dans la commune de Villetelle, passe à Saturargues et Verargues, puis sur les limites de Valergues et de Saint-Brès, traverse les territoires de Castries, de Vendargues, de Castelnau, et aboutit à *Substantion*. De ce lieu antique où elle passe le Lez, elle entre sur le territoire de Montpellier où elle se perd. Mais on la retrouve vers la rive de la Mosson, et elle entre dans la commune de Juvignac, puis dans celles de Saussan, de Fabrègues, de Cournon-Terral, de Cournonssec, de Montbazin, de Poussan, de Loupian, où j'ai retrouvé en 1833, des traces antiques ; puis elle traverse Mèze et entre dans le canton de Florensac. Là existent deux voies romaines; l'une est le *Chemin de la Reine Juliette*, l'autre *le Chemin Romain nouveau*. Le premier sert de limite aux territoires de Pinet et de Castelnau-de-Guers, et parvient dans le territoire de Florensac, après s'être confondu avec le nouveau chemin au lieu de *Fonte-Mingaud*. Le *Chemin Romain nouveau* arrive dans Florensac par le ténement de *Dame Jeanne*, et, vers Fonte-Mingaud, se réunit à celui de la *Reine Juliette*, passant l'Hérault sur le pont de Saint-Thibery, autrefois *Cessero;* du territoire de Saint-Thibery, la voie entre dans celui de Montblanc, et enfin dans celui de Béziers. De cette ville elle se dirigeait vers Narbonne, et traversait l'étang nommé aujourd'hui *Capestany*, sur le *Pons Septimus*, qui porte, de nos jours, le nom de *Pont Serme*.

Béziers offre peu d'objets à la curiosité des archéologues. Cependant lorsque les débris de son amphithéâtre seront déblayés, on les examinera avec intérêt. Des inscriptions, quelques torses d'une grande beauté, des tombeaux en marbre, ornés de bas-reliefs, objets que l'auteur de ces notes publie dans l'*Archéologie Pyrénéenne*, indiquent toute l'ancienne magnificence de cette ville, qui a été souvent ravagée, et où cependant l'amour des lettres et des arts s'est toujours conservé. La *Société Archéologique* de cette ville s'occupe aujourd'hui, avec succès, des monumens de l'antique *Bitteris*, et prouve, par ses publications,

que la science et le zèle sont les guides inséparables de ceux qui la composent.

18 Au-dessus de Castelnau, sur une colline voisine du Lez, existe le sol qu'occupait ce lieu aujourd'hui désert. « La forme de la ville antique, dit M. P. de Saint-Paul (*Publications de la Société archéologique de Montpellier*, I, II et *seqq.*), telle qu'on peut la reconnaître aux vestiges de son enceinte, était, aux jours de sa plus grande étendue, un polygone irrégulier fort alongé. L'un de ses angles s'appuyait sur le rocher que la légende Féérique du moyen-âge a particulièrement doté du nom de *Roc de Substantion*, et qui plonge à pic dans le Lez..... A partir de ce point, l'enceinte de la ville suivait le flanc abrupte et légèrement arrondi de la colline qui ferme en cet endroit le vallon de Clapiers, à-peu-près dans la direction de l'ouest au nord; tournant ensuite à l'est par un angle presque droit, elle suivait en ligne droite la crête de la colline sur une longueur d'environ 300 mètres. Là, tournant de nouveau par un angle de 110 degrés environ, elle se dirigeait parallèlement à l'horizon de la mer, sur une longueur d'une centaine de mètres. Les ruines du mur d'enceinte de ces deux côtés sont encore en place, à-peu-près sur toute leur étendue, mais à l'extrémité du mur qui fait face à la mer, leur trace se perd sous un amas de débris; leur direction et la situation des lieux indiquent qu'après avoir fait deux ou trois coudes très-rapprochés l'un de l'autre, l'enceinte de la ville redescendait jusqu'à la rivière, en suivant une ligne un peu rentrante vers son milieu. Le côté qui faisait face à la rivière était long de 200 mètres à-peu-près. Le pérymètre entier de la ville, aux jours de sa plus grande étendue, pouvait avoir de 14 à 1,500 mètres... — Quand on suit à l'extérieur les restes du mur d'enceinte, là où j'ai dit que ce mur s'était conservé, du côté qui fait face à la mer, en se dirigeant vers la hauteur de la Gardie, on voit le mur à découvert depuis le sol jusqu'à une hauteur de 1 à 2 mètres, et sur une longueur de 30 mètres environ. Son système de construction étonne dès le premier regard; il est formé de grosses pierres qui semblent avoir été mises en œuvre, à-peu-près telles qu'on a pu les tirer de la roche calcaire sur laquelle la ville est assise, en la cassant ou en la faisant éclater. Quelques-unes de ces pierres ont cependant été grossièrement travaillées; mais elles n'ont jamais reçu de la main de l'homme, ni angle régulier, ni arêtes uniformément déterminées; elles sont superposées les unes aux autres dans le sens le plus favorable à leur enchâssement, et ne forment pas, par conséquent, des assises régulières. Les intervalles qui les séparaient ont dû primitivement être remplis par de petits lits de terre et de cailloux mêlés; on n'y trouve aucune trace de véritable ciment..... »

Il est évident que ce mur date des premiers temps de cette ville. On croit retrouver son nom primitif de *Sextant*, dans une inscription conservée dans le musée de Nîmes, inscription où l'on remarque les dénominations d'une partie des lieux qui dépendaient de la métropole des *Volkes Arécomiques* :

ANDVSI.
BRVGETIÆ.
TEDVSIA.
VATRVTE.
VGERNI.
SEXTANT.
BRIGINN.
STATVMÆ.
VIVINN.
VCETIÆ.
SEGVSTON.

On reconnaît dans les noms d'*Ugerni* et d'*Ucetiæ* écrits en plus gros caractères, les villes de Beaucaire et d'Usez : *Andusi* est bien évidemment Anduse. On croit retrouver *Brugetia*, *Briginn*, *Statuma*, dans Brouzet, Brignon et Sumène, ce qui n'est pas aussi certain. Si *Sextant*, comme on n'en saurait guère douter, est le nom ancien de *Substantion*, on en conclura que ce lieu dont le nom manque ici de terminaison, ainsi que *Briginn* et *Verinn*, faisait partie des *Volkes-Arécomiques*. Dans l'Itinéraire d'Antonin, cette ville est nommée *Sextatio*. La Table Théodosienne où les noms sont si souvent corrompus, la désigne sous celui de *Serratio*; l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, la nomme *Sostantio*, et plus tard, dans le latin des Chartes, elle a pris le nom de *Substantium*.

M. Delmas, dans sa *Notice sur l'ancienne ville de Substantion et sur ses ruines actuelles* (*Mémoires de la Société Royale des antiquaires*, nouvelle série, I, 145), entre dans d'importans détails. Il rappelle d'abord que l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, donne le nom de *Sostantio* à ce lieu, nommé dans la carte Théodosienne *Serratio*, dans l'Itinéraire d'Antonin *Sextatio*, dans l'Anonyme de Ravenne, *Sestantio*, et par Théodulphe, *Sextantio*. Il croit que le nom de ce lieu vient de *Statio*, station, gîte, séjour, et de *Sextatio*, son composé, sixième station, sixième gîte. « Sa position sur la voie *Domitia*, l'usage où étaient les troupes romaines d'y séjourner en allant et en revenant d'Espagne, et sa distance de Toulouse, qui, dit-il, était de six gîtes, ou couchées, viennent à l'appui de cette dénomination. » Ce savant ajoute que les restes du pont de Substantion sur lequel la Voie romaine traversait la rivière du Lez, existent sous les eaux, et que ce pont était construit dans la forme et le goût de celui d'*Ambrussum*.

19 *Voyez* Additions et Notes du Livre I, pag. 59.

20 On avait cru jusqu'à présent que, bien que le nom de Maguelonne ne parût que dans les Notices les plus modernes, néanmoins ce nom était ancien : on allait

même jusqu'à penser que la syllabe *Mag*, qui s'y trouve en composition, comme dans les noms d'une foule d'autres villes des Gaules, et particulièrement dans ceux de *Vindomagus, Hebromagus, Sostomagus, Cobiomagus*, de la Province Romaine, indiquait une origine Celtique. Mais M. E. Thomas, (*Publications de la Société archéologique de Montpellier*, I) assure que le nom primitif de l'île de Maguelonne fut *Mesua*, tel que l'a donné Pomponius Mela, qui représente cette portion de notre province comme une presqu'île; qu'ensuite cette île a été nommée *Megale*, grande île, *Magalonèse*, par les Grecs, comme ils disaient de la principale ville de l'Arcadie, *Megalopolis*, selon Pline, et *Megalepolis*, suivant le texte de Polybe; comme les mêmes Grecs nommaient positivement l'île *Megale*, dans les parages de Smyrne : enfin qu'elle a reçu le nom de *Magalona*, Maguelonne, quand la langue hellénique a cessé d'être usitée dans le pays, dernier nom que les modernes lui ont maintenu et qu'ils doivent aux Romains des premiers siècles du christianisme, qui traduisirent *Megale* par *Magale*. – D'après ce système, M. E. Thomas, trouvant *Mesua* à Maguelonne, il ne faut plus reconnaître une position antique à *Mèze*, ville située sur le bord de l'étang de Than, et qui n'a été ainsi confondue avec la véritable *Mesua*, que par une sorte d'homonymie géographique. »

J'ai cru devoir faire connaître cette opinion qui s'écarte entièrement de tout ce qu'on avait écrit sur ce sujet. — Le système de l'auteur est sans doute ingénieux, son érudition est remarquable; mais ces transformations de noms, de grec en latin, trouveront peut-être encore quelques incrédules.

L'île de Maguelonne n'offre plus aux regards que sa vieille cathédrale, en ruines, qui renferme quelques tombes, naguère encore violées, les bâtimens d'une ferme et un petit édifice nommé Saint-Blaise. Une chaussée, formée de main d'homme, l'unit au continent. On ne conçoit pas, à l'aspect de ce lambeau de la terre d'Occitanie, comment on n'a pas songé à lui rendre sa célébrité du moyen âge, en en faisant encore un lieu de recueillement et de prières. Certainement sur cette plage aucune position ne paraît plus propre à recevoir des cénobites; c'est le désert dans toute sa nudité; et, comme pour avertir le voyageur du peu de durée de tout ce que les hommes croient fonder pour l'éternité, des matériaux arrachés à des ruines Romaines, Arabes et Chrétiennes, apparaissent, dispersés sur ce sol aride, où l'agriculteur ne moissonne que de rares épis. Une vingtaine d'arbres, courbés par les vents, un petit nombre de touffes de salicor, quelques plantes maritimes, voilà tout ce qui croît dans les sables de l'île. Au loin la vue des monts des Cevennes, souvent blanchis par les neiges; du côté opposé, Aigues-Mortes, aux saints et chevaleresques souvenirs; en face la mer et ses orages, voilà les perspectives de Maguelonne... Mais la consolation et l'espoir pourraient l'habiter encore; heureux le vrai sage qui y trouverait l'oubli des vaines joies du monde, et des tempêtes de la vie!

21 Parmi les peuples de la Narbonnaise (lib. III, c. 4) dont Pline fait le dénombrement par ordre alphabétique, il en est plusieurs dont la position selon Astruc (*Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc*, 54), est entièrement inconnue. Tels sont les *Bormanni*, les *Tascoduni*, les *Tarusconienses*, et les *Cenicenses*. Quand aux *Tascoduni* ou plutôt *Tasconi*, car le P. Hardouin ayant, d'après l'autorité de cinq manuscrits, rétabli ainsi ce nom dans le texte de Pline, on ne peut plus adopter une autre leçon, ils habitaient sur les bords d'un petit fleuve qui porta leur nom; c'est le *Tascon*, en français, le *Tescon* ou *Tescou*, qui après avoir reçu un ruisseau nommé le *Tescounet*, se jette dans le Tarn sous les murs de *Mons Aureolus*, ou Montauban. Dans la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, on trouve le passage suivant où l'auteur parle de Mons Aureolus, auquel Montauban a succédé : *Ad cujus montis radices fluvius quidam decurrit, quem indigenæ regionis ipsius* Tasconem *vocant; hic suo decursu confinia Tolosani Caturcensisque ruris, liquido dirimit patenter influxu, qui à prædicto monte recedens, post modicum terræ spatium Tarno immergitur flumini.* D'Anville (*Notice de la Gaule.*), après avoir rapporté ce passage, ajoute que « les *Tasconi* étant renfermés dans la description que Pline fait de la Narbonnaise, et la rivière qui conserve leur nom ayant séparé les *Cadurci*, qui étaient de la première Aquitaine, d'avec les *Tolosani*, le pays des *Tasconi* paraît devoir se borner à la portion du diocèse de Montauban, qui a été prise sur l'extension antérieure de ce qui dépendait de Toulouse, au midi du Tescou. On voit par là que les *Tasconi* sont un de ces peuples du second ordre qui ont été subordonnés à des cités ou peuples plus considérables. »

Relativement aux *Tarusconienses*, ou, selon le P. Hardouin, *Taraconienses*, d'Anville a cru qu'au lieu d'en fixer la position à Tarascon sur le Rhône, qui est nommé *Tarasco* par Strabon, il valait mieux le placer à Tarascon, ville du département de l'Ariége, qui, dans les titres du moyen-âge, est connue sous le nom de *Castrum Tarasco*. « J'avoue, dit-il, que j'aimerais mieux celui-ci que l'autre, pour connaître une position de plus dans notre Gaule. Mais, indépendamment de ces motifs, la position de Tarascon, renfermée dans une vallée au pied des Pyrénées, paraît plus convenable à une communauté de peuple distincte et particulière que le Tarascon du Rhône.

Les *Umbranici* sont nommés aussi par Pline (lib. III, c. 4), au nombre des peuples de la Narbonnaise. Cet illustre écrivain n'ayant pas malheureusement suivi dans sa nomenclature l'ordre géographique, son indication demeure vague et indécise. La Table Théodosienne donne le nom d'*Umbranicia*, comme celui

d'une contrée particulière, et d'Anville (*Notice de la Gaule*, 713), dit : « Si l'on considère que le nom d'*Umbranicia* dans la Table, suit immédiatement celui des *Volcæ Tectosages*, on peut conjecturer qu'*Umbranicia* en était limitrophe, et plutôt vers les Cevennes qu'en se tournant vers les Pyrénées. » De Valois (*Not.* 616) voyant dans la Table que les *Umbranici* étaient voisins des *Volcæ Tectosages*, les place dans cette petite contrée qui est connue sous le nom de Comté de Lauragais, qui fait partie aujourd'hui du département de la Haute-Garonne, et qui, à ce qu'on assure, avait autrefois pour capitale le bourg nommé *Laurac-le-Grand.* Mais ce canton a toujours fait partie du territoire des *Tectosages*, et en adoptant l'opinion de d'Anville qui place les *Umbranici* plutôt vers les Cevennes que vers les Pyrénées, on pourrait, en s'attachant à des analogies de noms, cependant toujours bien incertaines, retrouver cette région dans l'ancienne Baronie d'*Ambres*, dont le chef-lieu porte le même nom, et qui est situé sur la rive droite de l'Agoût, chef-lieu que, suivant toute apparence, on peut attribuer aux *Rutheni Provinciales*, sous le nom desquels, selon d'Anville, les *Umbranici* pourraient être cachés. Cette portion actuelle du département du Tarn était enclavée autrefois dans le diocèse de Lavaur, où viennent finir, selon quelques-uns, les derniers prolongemens des Cevennes. C'est là que, corrigeant la dénomination antique, et voulant à tout prix la mettre plus en rapport avec le nom moderne, on a placé la tribu des *Ambracii*.....

Nous avons d'ailleurs peu de notions assurées sur cette portion de la Province Romaine qui s'étendait vers le Tarn. Il est probable, ainsi que l'observe M. de Combettes Labourelie, dans des notes qu'il a bien voulu me communiquer, que le Tarn, de son embouchure jusqu'aux Cevennes, a servi de limites à la Province, en traversant le territoire des *Albigenses*. Cette région, ajoute M. de Combettes, telle qu'elle était limitée avant la révolution de 1789, se composait des deux diocèses d'Albi et de Castres, et avait peut-être renfermé dans son sein plusieurs tribus dont l'agglomération formait la nation des *Albigenses*. C'est sur la rive droite que se trouvaient les *Eleuthériens* ou *libres*. « On remarquait autrefois, dans le haut Albigeois, près de Mirandol, une contrée assez étendue, dont les habitans n'étaient soumis à aucun seigneur et se regardaient comme libres et égaux. Ne pourrait-on pas y reconnaître un reste des *Eleuthères*? la tribu des *Albienses* ou *Albigenses*, proprement dite, et en faisant distraction des peuplades comprises dans le même corps de nation, avait peut-être pour limites le Viaur, les montagnes du Rouergue, le Dadou, l'Agoût, le ruisseau du Passé, près Mezenz, et l'Aveyron. »

L'absence de monumens antiques dans la ville d'Albi, car il faut rejeter ceux que Beaumesnil donne dans ses manuscrits, a pu faire naître l'opinion que cette ville est moderne, ou qu'elle n'a succédé qu'assez tard à la capitale des *Albienses*. Dom Vaissette, qui était né à Gaillac, parle des antiquités qu'on découvrait de son temps sur le territoire d'un village peu éloigné, et qui porte le nom de *Montans*. Ce village, situé près du Tarn, offre, au lieu dit de la Fajole, un vaste tumulus et peut-être quelques restes de retranchemens. Les médailles impériales, les fragmens de poterie, chargés d'ornemens délicats, y abondent. On y trouve quelques restes de constructions antiques, des amphores, des urnes, des tombeaux; tout indique dans ce lieu la présence des Romains, ainsi que les routes qui y aboutissent et qui portent les noms de *Voie romaine*, et de *Chemin ferré*. Ce lieu avait peut-être quelqu'importance lorsque la Gaule entière était soumise aux Césars. Le nom que porte *Montans*, dans les chartes latines du moyen-âge (*Mons Antiquus*), indiquerait aussi l'origine ancienne de ce lieu, qui serait attestée, d'ailleurs, à défaut même de monumens, s'il était assuré que c'est à lui que se rapporte le nom d'*Alba Julia* qu'on trouve, dit M. de Combettes Labourelie, dans de vieilles chartes. Les moules de vases qu'on a découverts ou qu'on retrouve chaque jour à *Montans*, annoncent qu'il y avait en ce lieu une fabrique de poteries, très-remarquables par leurs formes et par leurs ornemens. Tout ce que j'ai vu à *Montans* appartient aux temps des Romains. Albi ne possède que des monumens du moyen-âge, mais des routes antiques y aboutissent, et le nom de *Milhars* et celui de la *Millarié*, et quelques autres que l'on retrouve sur les mêmes routes, annoncent encore que l'on y comptait les distances par *milles*, ce qui y indique une origine romaine.

Si l'on recherche ce qui est relatif aux *Cenicenses*, mentionnés seulement par Pline, dans son dénombrement alphabétique des peuples de la Narbonnaise, on voit que cette tribu a été inconnue à tous les autres écrivains de l'antiquité : que d'Anville lui-même, qui a eu l'avantage de jeter de si vives clartés sur l'ancienne géographie de la Gaule, n'a pas même, dans un article spécial, rapporté le nom de ce peuple; qu'Astruc (*Mémoires pour servir à l'histoire naturelle de la province de Languedoc*, 54), se plaint seulement que, dans l'énumération de Pline, il y ait des villes, telles que *Comacina*, qui ne sont point connues, des peuples, tels que les *Bormanni*, les *Cenicenses*, et autres, dont on recherche vainement les traces. Mentelle (*Encyclopédie méthodique*, *Géographie ancienne*), après avoir nommé ce peuple, ajoute : « Il serait difficile d'en déterminer la position. » Le possesseur inconnu d'un exemplaire de l'*Histoire de Languedoc*, par DD. de Vic et Vaissete, a mis à la marge une note, ainsi conçue : « Il y a plusieurs peuples de la Province qui ont été oubliés dans cette histoire, et d'autres qui peut-être nous ont assez mal à propos été donnés par Pline; parmi ceux-ci se trouvent les *Cenicenses* qu'il ne faut pas aller chercher à *Cessenon*, petite ville à quelques lieues de Saint-Chinian, mais vers le mont *Cenis*, dans les Alpes Cottiennes des

anciens. » M. Delmas a donné sur les *Cenicenses* une intéressante notice. Il rapporte (*Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, nouvelle série, III, 210) une inscription votive découverte à *Ville-Vieille*, près de Sommieres, dans le département du Gard, et qui paraît consacrée à une de ces déités locales qui portaient le nom de la contrée où elles étaient adorées. Cette inscription est ainsi conçue :

VOTA
RVTIN. AV
DEMACES
MESSINA
CENICEO
MESSINI F
V. S. L. M.

« Dans cette inscription, gravée sur un petit monument carré, conservé à Sommieres chez M. Emilien Dumas, membre de plusieurs sociétés savantes, Rutinus Audemax et sa femme Messina, fille de Messinus, expriment, dit M. Delmas, les vœux qu'ils font à *Ceniceus*, au Dieu tutelaire, ou Dieu du pays... Ainsi la ville où l'autel a été élevé, a été l'antique demeure des *Cenicenses*, ou plutôt l'identité du nom du Dieu et du pays, est trop évidente pour pouvoir en douter..... Mais *Ville-Vieille* se nommait-elle *Ceniceum* du nom de son dieu *Ceniceus*, comme la ville du Dieu *Nemausus* portait celui de *Nemausum?* L'opinion générale de la contrée tendrait à insinuer que c'est la même ville que Ptolémée désigne sous le nom de Vindomagus, et qu'il plaça avec celle de Nîmes dans le pays des *Volces-Arécomiques*, sous le 21° 30' de longitude, et le 44° 30' de latitude, et, en effet, cette latitude et cette longitude conviennent assez à *Ville-Vieille*, mais ce qui laisserait encore moins de doute à cet égard, c'est le nom même de *Ville-Vieille*, qui indique une antique cité, l'élévation du lieu où elle est bâtie et la quantité de monumens qu'on y découvre. L'opinion d'Astruc qui place *Vindomagus* à Sauve, est insoutenable aujourd'hui : il n'y a jamais eu là la moindre trace d'antiquité, tandis que *Ville-Vieille* en est plein..... A ce compte *Vindomagus*, aujourd'hui *Ville-Vieille*, aurait été la capitale des *Cenicenses*..... »

22 « On croit communément, dit Millin, (*Voyage dans les départemens du Midi*, *II*, 113, et *seqq.*), que Viviers est situé dans l'endroit où était *Alba Helviorum*, appelée aussi *Alba Augusta*, qui était la capitale des *Helvii* (Valois, *Notit. Gall.*, 245); mais d'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule*, 45), n'adopte pas cette opinion, et il place, avec M. Lancelot, (*Académie des Belles-Lettres*, VII, hist. 235) *Alba Augusta*, dans le lieu où est aujourd'hui Aps, à trois lieues de Viviers. On y rencontre beaucoup de débris d'antiquités. »

Le sol de cette ancienne métropole n'est séparé, au midi, du lieu d'Aps, que par le torrent de Scontaï. Du sommet du roc basaltique, sur lequel est assis le château, la vue erre au Nord sur une petite plaine coupée par quelques monticules, sous lesquels gît la ville romaine. Ils sont presque tous plantés en vignes; quelques arbres poussent péniblement leurs racines dans des ruines infertiles. Si l'on trouve dans le village quelques inscriptions encastrées dans les murs, elles y ont été portées par les propriétaires du sol qui les recélait. Sous cet aspect, Aps ne peut être regardé que comme le musée d'Albe. — L'étendue de cette ville était fort grande, si l'on en juge par les monumens qu'on trouve au Nord et au couchant, dans un rayon de près de deux kilomètres. Un quartier du territoire d'Aps, baigné par le Scoutaï, est connu sous le nom de *Palais*. C'est dans ce quartier qu'on trouve surtout des médailles, des plaques de marbre, quelques statuettes en bronze, des débris de tuiles, des clefs romaines, des morceaux de poterie, des lampes, des vases à parfums, et jusqu'à des tas d'écailles d'huîtres. Pendant l'été de 1810, un propriétaire fouillant dans son champ, aperçut des cellules carrées et régulières, pavées d'une mosaïque grise. On croit que ce local était occupé par des bains où l'eau était portée du village élevé de Saint-Pons, voisin d'Aps, au moyen de tuyaux en plomb. On a trouvé, dans ce dernier lieu, un de ces tuyaux orné d'une inscription romaine et dirigé des bords d'un ruisseau vers *Alba Helviorum*. (Voyez aux *Preuves*, les inscriptions découvertes à Aps, et qui y sont conservées, ou qui ont été portées à Viviers.)

23 Au-dessus du sol de l'esplanade de Saint-Andéol, derrière le second bassin d'une source abondante, qu'on nomme le *Grand-Goul*, est un bas-relief Mithriaque, taillé dans le roc même. Il a plus de deux mètres de long sur 1 mètre 32 cent. de haut. Il représente un jeune homme vêtu d'une chlamyde, ayant des anaxyrides, coiffé d'un bonnet phrygien et sacrifiant un taureau, qu'un scorpion pique au bas-ventre, qu'un chien attaque, et au-dessous duquel rampe un serpent. En haut, sur la gauche, est la tête rayonnante du soleil, à droite est celle de la lune; un corbeau se penche vers la tête du jeune homme; dans le bas, sur des rochers, est figurée une tablette qui contient l'inscription suivante, aujourd'hui presqu'entièrement effacée :

Deo *Soli* INVI*cto* MiTHRAE MAXS*umus*
MANNI F*ilius* VIS*u* MON*itus* ET
T. MVRSIVS MEM*inus* De Suo Po*suerunt*.

C'est-à-dire, « *Au Dieu soleil invincible Mithras*, *Maxumus, fils de Mannus, averti par une vision, et T. Mursius Meminus, ont posé, ou fait faire, ce monument, à leurs dépens.* »

On croit que le nom de *Bourg*, que porte ce lieu, vient de celui de *Borgagiates*, sous lequel on le désignait autrefois. On fixe la mort de Saint-Andéol, qui y souffrit le martyre, sous le règne de Septime-Sévère. L'église de cette petite ville est sous l'invocation de ce Saint. On y montre un tombeau dans lequel ses restes furent, dit-on, ensevelis. Rien ne prouve le contraire; mais ce monument, orné d'un bas-relief qui représente les génies de la mort, a, sur sa face principale, un cartouche qui renferme une consécration aux Dieux Mânes, et quelques lignes qui nous apprennent que ce mausolée a été fait par *Julius Crantor* et par *Terentia Valeria*, pour *Tiberius Julius Valerianus*, leur fils, mort à l'âge de cinq ans sept mois et six jours. (Voyez, *Preuves.*)

24 Le nom des *Velaunii* se retrouverait dans l'inscription d'une main symbolique, découverte dans le Vélai, et sur laquelle on lit : βορβολον ωκες ουελαυνιους, mais ce monument est-il bien authentique? César (*de Bell. Gall.* VII), nomme ces peuples *Velaunii*; Strabon (*Géogr.* IV), ουελλαιοι. Ptolémée nous apprend que la capitale de ces peuples, que les Romains nommèrent *Vellavi*, était *Ruessium*. Vers le déclin de l'empire, cette ville fit comme beaucoup d'autres : elle prit le nom même du peuple dont elle était la métropole; plus tard elle reçut celui de Saint-Paulien ou Paulian. Long-temps auparavant elle se décora du titre de *Cité libre*, dans ses inscriptions. M. Magon de La Lande (*Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, IV, 69), rapporte en effet une inscription qu'il découvrit en 1820 dans la façade méridionale et à l'angle sud-est de la chapelle de Notre-Dame du haut Solier, et dont les dernières lignes sont ainsi conçues :

AVG. N
CIVITAS VELLAVOR
LIBERA

On peut en conclure que *Ruessium* fut placé au nombre des Municipes, cités libres qui se gouvernaient par leurs propres lois et par leurs magistrats particuliers. *Ruessium* prit ce titre dans cette inscription qui a dû faire partie de la base d'un monument élevé à Herennia Etruscilla, femme, non pas de Volusien, comme le dit M. Magon de La Lande (même volume, 528.), mais de Trajan Dèce. On sait que cette princesse n'est connue que par ses médailles et par une inscription publiée par Muratori, Maffei et Eckel, ce qui rend le monument de l'antique *Ruessium* extrêmement précieux. Cette inscription est gravée sur un bloc de grès blanc, ayant 1 mètre 14 cent. de haut sur 65 cent. de large, et est enclavée, presqu'au niveau du sol, dans la façade méridionale de la maison qui a succédé à l'ancienne chapelle du haut Solier. Le premier mot, ou les premiers signes, manquent apparemment, car le nom d'Etruscilla est toujours précédé de celui d'*Herennia*. Voici cette inscription :

ETRVSCILLAE
AVG. CONIVG
AVG. N
CIVITAS VELLAVOR
LIBERA

Ruessium était bâtie au-delà de Saint-Paulien, vers le nord, « ce dont il est facile de juger, non pas seulement par des restes de fondations et de monumens, mais par des vases, des armes et d'autres objets qu'on y retrouve fréquemment.... Elle était adossée à une montagne en hémicycle dont la pente naturelle semble avoir été disposée par la main des hommes et qui l'abritait du vent du Nord.

« La petite ville de Saint-Paulien a profité des débris de *Ruessium*. Il n'est peut-être pas, dans son enceinte, un seul édifice qui n'en fournisse la preuve. On y remarque partout d'énormes pierres qui ont eu d'autres destinations, des fragmens de sculptures et de colonnes, des mosaïques et des inscriptions, objets souvent placés au hasard dans les constructions. »

Je donne dans les *Preuves*, à la fin de ce volume, plusieurs inscriptions qui existent encore à Saint-Paulien ou dans les environs; plusieurs d'entr'elles appartenaient à des colonnes milliaires. Sur l'une de ces colonnes, élevée sous l'empire d'Alexandre Sévère, la cité des *Vellavi* ne prend pas le titre de cité libre. On y lit seulement, avant l'indication de la distance, les mots abrégés CIVIT. VEL. Dans deux autres inscriptions du même genre et qui appartiennent au règne de Philippe, la cité des *Vellavi* n'a pas non plus le titre de *Cité Libre* qu'elle n'a peut-être obtenu que sous le règne de Trajan Dèce.

25 Dans ses *Recherches sur l'étendue du pays des Gabali et sur la position de leurs villes anciennes*, (*Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France*, VII, 80 et seq.) M. Cayx, de Marvejols, établit d'une manière, bien opposée à celle des Bénédictins, les positions des villes des *Gabali*. C'est dans le lieu nommé, en langage du pays, *Aou Sillan*, qu'il place *Ad Silanum*. Il fixe le point de *Condat*, selon les idées de d'Anville qui pensait que ce lieu ne devait pas être bien loin de Monistrol d'Allier, et il le retrouve dans le village de *Conat*. Il croit que la route romaine qui, de ce lieu conduisait à *Ruessium* des *Velauni*, est encore indiquée sous le nom de l'Estrade, (*Via Strata*). Quant à *Anderitum*, il s'écarte entièrement de l'opinion adoptée par Marca, Baudrand, Sanson, Dom Bouquet, les Bénédictins, auteurs de cette histoire, le P. l'Ouvre-l'OEil et d'Anville. Il n'a jamais pensé que le *Javols* d'aujourd'hui, ou plutôt *Jabous*, comme on nomme ce village en langue vulgaire, dût être le même lieu qu'Anderitum. Suivant lui, *Jabous* a eu une existence particulière, et a existé en même temps qu'*Anderitum*. Son

nom n'a pas changé, mais seulement la manière de le prononcer. « Cette ville s'appelait *Gavous*, et suivant l'usage de la contrée où elle est située, on a changé le *g* en *j* et le *v* en *b*, et l'on a dit *Jabous* comme on dit *jal* pour *gal* (coq)..... *Gabous* est la ville qu'on a désignée par les mots *Urbs Gabalitana*, *Urbs Gabalum* pour *Gabalorum;* c'était la véritable capitale des *Gabali* dont elle tirait son nom, ou auxquels elle avait donné le sien. C'était à *Gavous* que résidait le gouverneur et que par suite résida l'évêque. C'était la vraie ville romaine; elle se trouvait sur la route militaire, à égale distance de Toulouse à Lyon, de Rodez au Puy.... Sans nous arrêter à l'étendue que lui donnent les gens du pays, on peut affirmer que si aujourd'hui on détruisait une ville moderne du 3me ordre, en France, la postérité ne trouverait pas, dans ses ruines, d'aussi beaux restes d'architecture que ceux qu'on trouve à *Jabous*.... Il suffira, pour le moment, de savoir que le sol qui environne ce village est couvert de débris et qu'on ne peut y ouvrir la terre sans exhumer des antiquités. Ce fut à Jabous que prêcha saint Privat, et que résida l'évêque Anthême.. Ce fut aussi dans cette résidence, qu'en 584, le gouverneur Innocentius et l'évêque Lapertius, eurent des démêlés qui ne finirent que par la mort de ce dernier, qui est qualifié d'abbé de la basilique de Saint-Privat, martyr de la *ville Gabalitaine;* c'était encore de *Javous* que partit le diacre Optimus qui, en 506, souscrivit les actes du conseil d'Arles, en qualité d'envoyé de Léonicus, *Episcopus Civitatis Gabalum* (Labbe, *Concil.* I.). La décadence de cette ville commença avec le cinquième siècle; puis elle fut totalement détruite par les Hongrois, et ce fut alors que l'évêché fut transféré à Mende »....

Ainsi qu'on vient de le voir, M. Cayx distingue la cité de *Gabali* de la ville d'*Anderitum*, et il croit retrouver celle-ci à Mont-Rodat.... J'ai dû rapporter son opinion, qui pourra ainsi être comparée à celle des auteurs qui l'ont précédé.

26 Voyez sur les antiquités de Montans, *suprà*, nº 21, p. 149.

27 Recherchant tout ce qui a quelque rapport avec les plus anciens souvenirs des provinces méridionales, je disais, en 1814, dans mes *Monumens religieux des Volcæ-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, 175 et seq.

« Les savans qui se sont appliqués à l'étude des antiquités de Toulouse, ne sont point d'accord sur le lieu qu'occupait dans cette ville le Lac sacré de Bélenus ou d'Apollon. — L'abbé Audibert (*Dissertation sur les origines de Toulouse*, 36.), après avoir établi que la capitale des *Tectosages* occupait le territoire connu aujourd'hui sous le nom de *Vieille-Toulouse*, ajoutait, que « c'est au moins dans ce lieu qu'on doit en chercher les traces... Il me semble les apercevoir; 1º dans les fragmens d'or et d'argent qu'on trouve à l'extrémité de la plaine où la terre est très-graveleuse; 2º dans le plomb qui fut trouvé en dessous et qui paraît avoir servi à des tuyaux pour la conduite des eaux d'une fontaine qui est auprès de la ferme de M. Berdoulat; ces eaux pouvaient être détournées à gauche et former un petit réservoir au lieu que j'ai indiqué. Le lac ayant été desséché par ceux qui l'affermèrent, aura servi depuis à renfermer une partie des urnes de *Vieille-Toulouse* ».... J'ai cru devoir faire remarquer, sans prétendre par là infirmer l'opinion de M. Audibert, que les trésors de *Tolosa* étaient considérables, et que peut-être, ils n'auraient pu être renfermés dans la fontaine qu'il a désignée et dont les eaux rassemblées ne pourraient remplir qu'un très-petit réservoir. — Quelques écrivains ont avancé que l'église de Saint-Saturnin avait été bâtie sur le Lac de Toulouse. Bertrand (*de Gest. Tol.*) rapporte que, suivant une ancienne tradition, il y avait jadis un lac dans le lieu où s'élève la Basilique de Saint-Saturnin. Chabanel (*Antiquités de la Daurade*, 54 *et seqq.*), a cru devoir embrasser ce sentiment; mais sans offrir aucun témoignage en faveur d'une opinion si étrange. Catel (*Histoire des Comtes de Tolose*, liv. II, c. 3), annonce qu'il a vu, dans le cloître de Saint-Saturnin, une porte par laquelle on disait que l'on pouvait descendre sur les bords du lac. Il dit ensuite que l'on pourrait rapporter à cela ce que l'on lit dans un ancien privilége que Charles-le-Chauve étant à Toulouse, accorda aux Goths, et où l'on trouve que cet acte fut fait dans le monastère de Saint-Saturnin sur la rivière, *actum in monasterio Sancti Saturnini prope Tolosam* IN AMNE *feliciter amen. Francisco Diago* (*Hist. de los antigos Condes de Barsalona*, *p.* 57 *et seq.*) qui a rapporté cet acte, dit en parlant de Charles-le-Chauve qu'il accorda ce privilége, *estando en el monasterio Santo Saturnino cerca de Tolosa* EN LA RIBERA DEL RIO. Catel combat ensuite l'opinion qui place Saint-Saturnin sur un lac, et il affirme que les plus anciens membres du chapitre de cette abbaye, lui ont assuré que la porte du cloître ne conduisait pas à ce prétendu amas d'eau, mais bien *à un puits placé sous la nef.* Catel finit en remarquant que, dans les autres diplômes émanés de Charles-le-Chauve, pendant son séjour dans le monastère de Saint-Saturnin, on ne lit pas les mots IN AMNE. En effet, l'un d'entr'eux porte: *Actum..... in cœnobio S. Saturnini juxta Tolosam;* et un autre, *actum in monasterio S. Saturnini. In Dei nomine feliciter, amen.* Cette dernière phrase qui est une sorte de formulaire usité dans les diplômes de ce temps, parait offrir et la cause de l'erreur et celle de la création du lac de S. Saturnin : il ne faut pas, en effet, lire dans la charte en faveur des Goths, *in amne feliciter amen*, ce qui n'aurait donné aucun sens raisonnable; mais bien, *in Dei feliciter amen*, comme dans beaucoup d'autres du même temps, et même dans l'une de celles données alors à S. Saturnin. M. Maillot, (*Recherches sur les antiquités de Toulouse*, mss.) a prétendu,

très-légèrement, que « l'église de S. Saturnin est bâtie sur un lac, ou bien *dans une espèce d'île* placée au milieu du lac, et cependant le même écrivain nous a appris qu'en 1747, M. Leclerc de Fleurigny, abbé de S. Saturnin, fit faire des recherches exactes pour éclaircir ce fait; qu'on ouvrit la porte du cloître, déjà mentionnée par Catel; que l'on descendit par une rampe douce; qu'après s'être avancés d'environ 36 pieds, les ouvriers découvrirent, à droite, une autre rampe dirigée vers l'abbaye; qu'on trouva, sur la gauche, une fontaine, ou un puits, qui n'avait pas 4 pieds de profondeur, et dont le devant était fermé par une margelle d'environ 3 pieds 6 pouces de hauteur. De ce côté un mur s'élevait jusqu'au pavé de la nef, que l'on ouvrit en enlevant une plaque de marbre assez près de l'endroit où était la chaire..... On sonda de toutes parts, dans la nef, dans le chœur et dans les cryptes pour tâcher de découvrir d'autres souterrains, mais toutes les recherches furent inutiles. Cependant la plaque de marbre qui recouvrait le puits n'ayant pas été replacée sur-le-champ, plusieurs particuliers jetèrent de loin quelques pierres dans l'excavation qui existait devant eux, et le bruit que ces pierres firent en tombant dans l'eau accrédita de plus en plus les idées populaires relatives à l'existence du lac.

M. de Montégut (*Recherches sur les antiquités de Toulouse*, dans les *Mémoires de l'académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, I), vint ajouter encore aux erreurs publiées à ce sujet. Il se trompa en annonçant que Catel croyait à l'existence de ce lac; il rapporta, sans en connaître toutes les circonstances, l'ouverture du puits de la nef; il annonça qu'il avait vu à l'un des piliers qui soutiennent le clocher, à la droite du maître-autel, un trou par lequel on entendait le bruit d'un torrent, et que les chanoines, fatigués de l'affluence de ceux que la curiosité y attirait, avaient fait boucher ce trou avec une pierre sur laquelle est l'empreinte d'une croix. « A peu près dans le même temps, ajoutait cet auteur, une personne *digne de foi* m'attesta avoir vu le lac qui est sous la nef de l'église de S. Saturnin; un chanoine de cette église la conduisit par une petite porte *qui était* à côté de celle qui conduit aux cryptes, à main droite, et que les chanoines ont depuis fait murer; ils descendirent avec des flambeaux un petit escalier tournant qui conduisit dans une galerie, soutenue par de gros piliers qui sont la continuation de ceux qui soutiennent la voûte de la grande nef. Cette galerie entoure un lac dans lequel on jeta des pierres qui firent des ondulations. La fraîcheur du lieu et un frémissement involontaire, ne leur permirent point de faire le tour de cette enceinte qui leur parut avoir la même étendue que la grande nef. »

Qui aurait pu, après de tels rapports, douter de l'existence, non peut-être du Lac des *Tectosages* d'où Cépion enleva l'or si funeste de *Tolosa*, mais du moins d'un fort amas d'eau sous la nef de l'église de Saint-Saturnin? Il se trouva cependant, plus tard, un ou deux incrédules. En 1808, M. Laupies, ingénieur en chef du département de la Haute-Garonne, proposa à l'Académie des sciences de faire opérer des travaux pour s'assurer de l'existence du lac; l'Académie fournit des fonds pour cette dépense, et, malgré mon extrême jeunesse, je fus adjoint à M. Laupies dans cette recherche. — On venait alors de démolir une partie du chœur; nous fîmes des sondes sur plusieurs points; le sol des cryptes fut interrogé ainsi que celui de la nef et nous ne rencontrâmes nulle part des indications du prétendu lac, vu sous cet édifice. Nous retrouvâmes, il est vrai, la porte ouverte dans le cloître, nous vîmes le col du puits qui s'élève jusques dans le collatéral de gauche, mais nous ne pûmes parcourir les allées voûtées, parce qu'on venait de les obstruer avec les sables provenant de la démolition du chœur. En 1837, un des piliers de la grande nef ayant exigé une prompte réparation, M. Urbain Vitry, architecte de la ville de Toulouse, et membre de la Société Archéologique du midi, chargé des travaux, a profité de l'occasion qui se présentait pour jeter, s'il était possible, de nouvelles lumières sur le fait de l'existence ou de la non existence d'un lac sous la grande nef. La porte du cloître, qui était murée, a été ouverte, les sables enlevés, et, comme l'avait dit Catel, on a trouvé une rampe douce, se bifurquant et jetant l'un de ses rameaux vers le sol où existait jadis l'abbaye, l'autre vers un puits, dont le col s'élevait jusqu'au niveau du pavé et dont l'eau a été utilisée pendant tous les travaux de restauration. De profondes tranchées faites dans la grande nef ont prouvé que la personne, *digne de foi*, dont parle M. de Montégut, l'avait trompé; car les gros piliers qui, suivant elle, entouraient le lac n'étaient pas la continuation de ceux qui soutiennent la voûte de cette nef. Ces derniers sortent d'un fondement composé d'une masse régulière, en maçonnerie très-soignée, et dont les deux lignes parallèles ont une grande profondeur : les terres ayant été enlevées entre ces deux lignes, ont fait évanouir tout espoir d'y retrouver un amas d'eau quelconque. Ainsi se sont dissipées les fables relatives à l'existence du Lac de Toulouse à Saint-Saturnin; existence qui d'ailleurs aurait pu paraître miraculeuse, puisque l'histoire nous apprend que les Romains, maîtres de cette partie de la Gaule, vendirent à l'encan, le Marais ou Palus sacré de *Tolosa*, et que les acquéreurs y trouvèrent de grandes masses d'argent.

Don Martin (*Religion des Gaulois*, I, 146 et seq.) a cru que le lac de Tolosa n'était qu'un regorgement de la Garonne, et il l'avait placé dans ce qu'il nomme le temple d'Apollon, qui serait devenu plus tard, l'église de Sainte-Marie *Fabricata*, ou de la Daurade...

28 Quelle que soit la méchanceté d'un peuple, quel que soit son mépris pour cette pudeur que Dieu a donnée à l'homme, avec la connaissance du bien et du mal, il n'est guère possible que ce peuple prenne

lui-même une épithète ou un nom capable de rappeler son infamie. Il est donc permis de douter que les *Ambrons*, en prenant le nom qui servait à distinguer leur tribu des autres nations accourues alors en Gaule, et en répétant ce nom en marchant aux combats, aient voulu indiquer leur amour pour le pillage ; il vaut mieux adopter à ce sujet les idées de Latour-d'Auvergne (*Origines gauloises*, 191), qui assure que les mots *Ambrones*, *Ambroni*, signifient littéralement en Breton, des hommes du même pays que nous. Ce cri de guerre, *Ambroni! Ambroni!* qui exprime l'idée de compatriotes, de gens nés dans la même contrée était, pour tous, un encouragement à bien faire, à combattre avec valeur et d'une manière digne d'eux. C'était un cri identique à celui de *France! France!* répété par nos vieux chevaliers, alors qu'ils s'élançaient contre les rangs pressés des soldats de l'Angleterre, et par nos jeunes bataillons alors qu'ils se précipitaient sur les retranchemens ennemis..... En Celto-Breton, *bro*, signifie pays, région, territoire, patrie. *Bró-c'hall*, c'est la Gaule (Legonidec, *Diction. Celto-Breton*, 57). *Mabro*, signifie *mon compatriote*, ou, comme le disent les hommes du peuple, *mon pays ;* dans quelques dialectes il signifie, aussi, celui qui est *près* de moi, *mon prochain*. A Toulouse on dit, *damoro té à la bro*, c'est-à-dire, reste *près* de moi.

29 Cette médaille appartient à la famille *Valeria*, qui, dans le nombre de celles qu'elle a fait frapper, compte 34 variétés ou types différens.

30 Voyez, *suprà*, p. 138.

La partie du Département de la Haute-Garonne qui touche aux Pyrénées, ou qui renferme une partie de ces montagnes, était habitée par plusieurs tribus ; les unes possédaient ces contrées, avant les invasions des Romains dans la Gaule et dans la Péninsule Hispanique ; les autres furent établies par Pompée. Les premières sont celles auxquelles les géographes et les historiens donnent le nom générique de *Garumni*, et qui tiraient sans doute cette dénomination du nom du fleuve sur les bords duquel elles avaient fixé leur demeure. De Valois (*Notit.*, 221) a cru pouvoir les placer dans le pays nommé *Rivière*, qui longe la Garonne, au-dessous de Saint-Bertrand-de-Comminges, et qui s'étend jusqu'aux limites du diocèse de Rieux. Mais, comme je l'ai dit ailleurs (*Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, 87), il faut donner un peu plus d'extension aux *Garumni*. Nous ne connaissons, en effet, aucun peuple qui ait rempli l'intervalle qui existe entre les sources de la Garonne et Saint-Bertrand-de-Comminges, ou *Lugdunum*, et il paraît assez naturel de placer dans cet espace et sur les rives du fleuve qui l'arrose, le peuple dont le nom est évidemment dérivé de celui de ce fleuve. Plus tard, les *Garumni* ont dû se mêler et se confondre avec les *Convenæ*.

Plusieurs géographes ont parlé de ces derniers ; mais ils n'ont rien dit sur l'origine de ce peuple. Saint-Hiéronyme (*Advers. Vigil.*, *lib.* II), est le seul qui ait jeté quelques clartés sur cette partie de notre histoire. Il dit, en parlant de Vigilantius, hérésiarque, né à *Calagorris*, ville, ou bourgade, des *Convenæ*, qu'il ne répondait que trop bien à son origine, en se conduisant en homme né d'une race de brigands et de gens rassemblés, que Pompée, après avoir vaincu l'Espagne, fit descendre des cimes des Pyrénées, dans une ville qui prit de là le nom d'*Urbs Convenarum*... et que digne descendant des *Vettons*, des *Arebaci* et des *Celtibériens*, il attaquait les églises des Gaules : *Nimirum respondet generi suo, ut qui de latronum et Convenarum natus est semine, quos Cn. Pompeius edomitâ Hispaniâ, et ad triumphum redire festinans, de Pyrenæi jugis deposuit, in unum oppidum congregavit, unde et Convenarum urbs nomen accepit, hucusque latrocinetur contrà ecclesiam Dei, et de Vettonibus, Arebacis, Celtiberisque descendens, incurset Galliarum ecclesias.....*

Le nom des *Convenæ* vient du verbe latin *convenire* (on sous entendait *gentes*) ; de Valois, dit, que c'est à ce peuple qu'on peut appliquer ce passage (*de Bell. civil.*, lib. III), *fugitivis ab saltu Pyrenæo, prædonibusque*. Pline (*lib.* IV, c. 19) en fait mention d'une manière qui, selon d'Anville, leur convient particulièrement : *In oppidum contributi Convenæ*. Ce peuple s'étendit bientôt dans les lieux, possédés primitivement par les *Garumni* et jusqu'aux confins des *Tectosages ; Lugdunum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère, fut la métropole des *Convenæ*. Il est digne de remarque que le nom de cette ville, habitée par des populations venant d'au-delà des Pyrénées, annonce une origine gauloise. Ce nom est formé en effet de *Loug* ou *Lug*, et de *Dunum*. C'est dans le territoire des *Convenæ* qu'existaient, et les *Aquæ Convenarum* qui occupaient la place où l'on voit aujourd'hui les Eaux de Capvern, et les *Thermes Onésiens*, dont j'ai, le premier, en 1814, (*Monumens religieux*, etc.), fixé la position à Bagnères-de-Luchon, lieu célèbre par ses eaux thermales, et que Strabon désigne par ces mots των Ονησιων θερμα, mots très-mal corrigés par de Valois qui lit : τὰ Κονουηνων θερμα. On retrouve dans leur territoire, qui n'était peut-être borné que par le cours de la Louge, du côté de *Tolosa*, plusieurs lieux dont les noms indiquent évidemment que les peuples qui les ont habités venaient d'au-delà des monts. Le bourg d'*Ambax*, pourrait tirer sa dénomination d'Amba, ville de la Turdétanie, qui nous a laissé des médailles sur lesquelles le savant Velasquez (*Ensayo sobra los alphabetos de las letras desconocidas*, etc., 133, 134), lit le mot AIMPHA et AIMPHATS, et qui porte le nom d'*Amba* sur une médaille latine. La bourgade de *Carbonne*, rappelle cette autre ville de la Turdétanie ou de la Bétique, que Strabon nomme *Carmona*, et Appien (*de Bell. Hispan.*) Καρβωνη. *Calagorris*, dont j'ai fixé la position à Martres, dans le quartier nommé

Chiragan, et où nâquit Vigilantius, a été sans doute bâtie par des fugitifs de la ville du même nom, qui existait, dit le célèbre d'Anville, (*Notice de la Gaule*, 245), chez les anciens *Vascones* sur la droite du cours de l'Ebre. J'ai peut-être remarqué, le premier, que le nom d'*Arbas*, petite ville bâtie sur les bords d'un ruisseau qui porte le même nom, devait venir de celui des *Arebaci* que S. Hiéronyme met au nombre des peuples dont quelques débris fugitifs furent rassemblés dans ces contrées par Pompée. (Voyez *Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, 86, 87, 88, 89 et seqq., et la *Statistique générale des départemens Pyrénéens*, II, 41, 42, 43 et seqq.)

31 « Pendant que César était occupé à soumettre les *Vénètes*, Publius Crassus arriva dans l'Aquitaine, qui par sa population et son étendue peut passer pour le tiers de la Gaule. Sachant qu'il allait faire la guerre dans un pays où, peu d'années auparavant, L. Valérius Preconinus avait été défait et tué, au milieu de de la déroute de son armée, et où le proconsul L. Manilius, avait été forcé de fuir après avoir perdu tous ses bagages, il sentit bien qu'il ne devait agir qu'avec une extrême circonspection, et ce ne fut qu'après s'être pourvu de vivres, avoir rassemblé des auxiliaires et des cavaliers, et avoir appelé près de lui beaucoup de braves, de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, villes frontières de la Province Romaine, qu'il fit entrer son armée sur les terres des *Sotiates*. » C'est ainsi que s'exprime César lui-même, (*de Bell. Gall.*, lib. III) avant d'entrer dans des détails sur la conquête de l'Aquitaine. On a beaucoup écrit sur la position des *Sotiates*, qui combattirent avec tant de valeur contre les troupes Romaines. Selon une vieille charte, dont l'authenticité est douteuse, (*Marca. Histoire de Béarn*, liv. I, c. 9), il faudrait chercher les *Sotiates*, vers la capitale des *Tarusates*, autre peuple de l'Aquitaine. Sanson (*Remarques sur l'ancienne carte des Gaules*) place la ville des *Sotiates* à Lectoure, et il trouve même des raisons pour appuyer son opinion à cet égard, ignorant apparemment que Lectoure était la capitale d'un peuple particulier, et que le nom de *Lactora*, gravé sur ses monumens, montre toute l'absurdité du sentiment de ceux qui y cherchaient la ville des *Sotiates*: il est vrai que Sanson était sujet à de telles méprises, et l'on sait qu'il a voulu placer *Calagorris* des *Convenæ*, qui était dans les limites de l'Aquitaine, à Saint-Lizier, en Conserans, c'est-à-dire, hors de l'Aquitaine et sur le sol où existait autrefois la capitale des *Consorrani*. M. Lancelot (*Hist. et Mémoires de l'Acad. des Inscrip.*, V) a mis les *Sotiates* dans le pays de Foix, sans doute, parce qu'il existe dans ce pays une bourgade qui porte le nom de *Vic-de-Sos*: mais il suffit de dire, pour montrer que l'on ne peut retrouver les *Sotiates* dans cette contrée, que ce peuple habitait dans l'Aquitaine, et que le Pays de Foix faisait partie de la Province Romaine, ainsi que toutes les contrées situées sur la rive droite de la Garonne. L'abbé de Longuerue (*Description historique de la France*), pour ne pas trop se fatiguer par des recherches d'érudition, auxquelles il aurait dû cependant se livrer, dit que ce peuple n'a été nommé que par César, et qu'il en a été de lui comme de beaucoup d'autres, dont l'existence n'a laissé aucune trace. De Valois (*Notit.*) et d'Anville (*Notice de la Gaule*), ont placé, avec raison, à Sos, petite ville de l'Armagnac, bâtie dans une position très-forte, sur les bords de la Gélise, le site de l'ancienne capitale des *Sotiates*. C'est sans doute le même lieu où l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem met, à XXI lieues gauloises de Bazas, et à VIII d'*Elusa* ou d'Euse, une *mutation* nommée *Sottio*, et c'est précisément sur le point fixé par ces distances qu'existe aujourd'hui la petite ville de *Sos*. Durant le moyen âge, les chartes ecclésiastiques de la métropole d'Auch, et de Lescar, lui donnèrent le titre de Cité: *Civitas Sotia*, *Socia*, *Socia*, *Socius*; plus tard on la nomma *Castrum cum villa de Socia*. (M. de Villeneuve, sous-préfet de Nérac, (*Recherches sur le lieu qu'occupait dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le nom de Sotiates*, dans le *Second Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 275 et seq.) a discuté tout ce qui était relatif à la position de Sos: on doit à M. le vicomte de Métivier une intéressante *Dissertation sur divers monumens, coutumes, dénominations et usages anciens de la Cité des Sotiates*, inséré dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, 339 et seq.

César donne le nom d'*Adcantuan*, au chef ou roi des *Sotiates*, lors du siége de la ville de ce peuple. Pellerin (*Médailles des peuples et des villes*) a publié une médaille gauloise qui offre du côté principal une tête barbare avec la legende REX ADIETANVS, et sur le revers un animal marchant; sur ce revers on voit le mot ΣΟΤΙΟΓΑ, et l'on a, avec beaucoup de vraisemblance, attribué cette médaille à la ville des *Sotiates*, reconnaissant que le nom du chef de ce peuple avait été mal rendu par César, et qu'il fallait à l'avenir le désigner par le nom d'ADIETANUS. M. le baron Chaudruc de Crazannes, a publié à ce sujet dans le tome I des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, page 109 et suiv. une *Dissertation sur une médaille d'un chef des Sotiates d'Aquitaine*. M. le marquis de Lagoy a donné aussi la même médaille dans un *Mémoire* très-remarquable.

32 Suivant Latour-d'Auvergne (*Origines gauloises*, 62 et seq.), le mot *Alauda*, devenu le nom de la Légion Gauloise, n'avait pas la signification que quelques auteurs lui ont donnée et que rapportent les historiens de Languedoc. « La légion que César avait levée à ses propres frais dans la Gaule Transalpine, et à laquelle il avait imposé le nom gaulois *Alauda*, était sa légion chérie: après avoir accordé le titre de citoyen romain

à tous les soldats qui la composaient, il fit, dans la suite, élever plusieurs d'entr'eux aux plus grandes dignités. Tout semble favoriser l'idée que César n'avait désigné cette légion sous le nom celtique *Alauda* (*nomine gallico Alauda*), que pour annoncer qu'il l'avait achetée de ses propres deniers; qu'elle n'appartenait pas à la République, mais qu'elle était un de ses acquêts, et sa propriété; ce qui est rendu dans ce sens par le Breton, ou celtique, *malaud*, sive *malod*, id est, *mihi proprium*, ce qui est à moi en propre. De là le français *allode*, *allodial*, biens allodiaux, c'est-à-dire, biens libres, biens en propre; la latin *laudemium*, *allodium*, id est, *proprium cujusque hominis patrimonium*. L'interprétation du mot *Alauda*, telle qu'on la donnée ici, pourrait, ce me semble, ajoute Latour-d'Auvergne, être comptée au nombre de celles qui sont l'évidence même. » Tous les lecteurs ne partageront peut-être pas à ce sujet la confiance de l'auteur. M. Legonidec (*Diction. Celto-Breton*), ne donne, ni le mot *Alauda*, ni celui de *malaud* ou *malode*.

33 Les peuples chez lesquels Vercingetorix envoya Lucterius, avaient conservé, malgré le voisinage de la Province Romaine, une sorte d'indépendance; chez eux, toutes les traces de nationalité n'étaient pas effacées, et ils pouvaient encore résister à la République. Les *Rutheni*, chez lesquels Lucterius fut demander des soldats, pouvaient être divisés en deux grandes fractions, savoir; les *Rutheni Provinciales*, ainsi nommés par César, et que Pline place dans la Narbonnaise, et les *Rutheni Eleutheri*, ou libres: ils formaient originairement une même tribu.

Quelques temps après la prise d'Alesia, César (*de Bell. Gall.*, lib. VII) envoya chez les *Rutheni*, P. Caninius Rubilus avec une légion. Dans la suite le pays des *Rutheni* obtint tous les avantages qui nâquirent de la civilisation Romaine. Plusieurs voies y facilitèrent les communications. Une d'entr'elles, qui n'a pas été tracée dans la Table Théodosienne, partait de *Tolosa* et traversait *Albia* ou *Albiga*, aujourd'hui Albi, et parvenait à *Segodunum*, aujourd'hui Rodez. Une seconde voie militaire venait aussi de *Tolosa* et traversant *Divona*, ou Cahors, se dessinait vers *Segodunum*. Une route partant de cette dernière ville se dirigeait vers *Anderitum* (Mont-Rodat?), et une autre conduisait à *Condate* (peut-être *Conat*). Cette dernière avait deux embranchemens; l'un menait à Nîmes, l'autre à *Forum Neronis*.

Saint Chamant, ou Amant, homme apostolique, né dans la capitale même de cette tribu gauloise, en chassa sans retour le paganisme. Selon quelques légendes, il y détruisit l'idole de *Ruth*, et convertit tous les habitans de cette contrée. Cette idole ne devait être sans doute, quoiqu'on en ait dit, que la personnification de la capitale des *Rutheni*. Qui ne connaît les monumens sur lesquels Rome est qualifiée du nom de Déesse? Chaque contrée, chaque ville, chaque lieu, avait un génie, ou une divinité tutélaire. Cette divinité portait même souvent le nom du lieu. C'était ce lieu même qu'on avait déifié. Ainsi le Père Sirmond (*Not. in ep.* II, *lib.* 8, *Sidon.*) a fait connaître un monument consacré à *Vesunna*, où à la ville de *Vesone* apothéosée. Ainsi on a trouvé à Vaison, (*Voyage litt., tom.* 2, 1re *part.*, 193), une inscription dans laquelle le culte de *Vaison* est associé au culte de Mars. Je pourrais multiplier ici ces exemples; mais ils me paraissent suffisans pour démontrer que la déesse *Ruth*, adorée dans l'ancienne *Segodunum* ou Rodez, n'était autre chose que la ville capitale de ce canton, qui tirait sa dénomination des *Rutheni*, peuple qui la possédait. Ainsi *Ruthena* n'est autre chose que la ville même déifiée, comme Vaison, Bibracte, Vesonne, Rome, etc., le furent autrefois. Tout le monde sait que le nom primitif de Rodez était *Segodunum*; mais, comme dans une foule d'autres lieux des Gaules, le nom primitif de la ville capitale des *Rutheni* se changea en celui de ce peuple. *Segodunum* devint *Ruthena*, et plus tard Rodez, comme *Divona*, chef-lieu des *Cadurci*, fut connue aussi sous le nom même de cette dernière tribu.

Les peuples de l'Agenais, dont parlent ici les historiens du Languedoc et chez lesquels Lucterius fut aussi envoyé par Vercingetorix, sont les *Nitiobriges*, dont la capitale, située sur la rive droite de la Garonne, se nommait *Agennum* ou *Aginnum*. Bien que, dans des temps assez modernes, le diocèse d'Agen, se fût étendu sur la rive gauche du fleuve, il paraît assuré que celui-ci servant, selon César, de limite entre l'Aquitaine et la Celtique, les possessions des *Nitiobriges*, ne devaient pas, très-anciennement, s'étendre sur cette rive. César (*De Bell. Gallic.*, lib. VIII) nous apprend que la forme du gouvernement de ces peuples était monarchique. *Ollovico*, leur roi, avait reçu du sénat le titre d'*Ami et d'Allié* du Peuple Romain. *Teutomat*, son fils et son successeur, se déclara contre ce peuple, ayant cédé aux instances de Lucterius, et se joignit à Vercingetorix. César nous apprend aussi, que le camp des Gaulois ayant été surpris, non loin de Gergovia, *Teutomat* eut à peine le temps de se jeter, demi-nu, sur son cheval qui était blessé. Ce fut apparemment après cette guerre qu'*Agennum* fut, ainsi que tout le pays possédé par les *Nitiobriges*, entièrement soumis aux Romains. Strabon et Ptolémée font une mention expresse de cette tribu gauloise. Le premier leur donne pour voisins, les *Petrocorii* et les *Cadurci*. Le second les place dans le voisinage des *Vasates*. Pline leur donne, sans doute par une faute de copiste, le nom d'*Antobroges*, et la Table Théodosienne, ainsi que Sidonius Apollinaris celui de *Nitiobroges*; dans la Notice de l'Empire, on voit qu'*Aginnum* faisait partie de la Seconde Aquitaine, prenant rang immédiatement après *Burdigala*, ou Bordeaux:

PROVINCIA AQVITANICA SECVNDA.
METROPOLIS CIVITAS BVRDIGALENSIVM
CIVITAS AGENNENSIVM...

Plusieurs voies conduisaient d'*Aginnum* dans les chefs-lieux des peuples voisins. L'une d'elles, tracée sur la Table Théodosienne, était dirigée sur *Divona*, capitale des *Cadurci* :

AGINNVM.		
EXCISVM. . .	(Eysses).	XIII.
DIOLINDVM. .	(La Linde).	XXI.
DIVONA. . . .	(Cahors).	XXIIII.

La route d'Aginnum à *Vesunna*, métropole des *Petrocorii*, est aussi indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin. Il parait qu'elle était d'abord la même que celle qui conduisait à *Divona*, mais qu'elle se bifurquait à Excisum :

AGINNVM.		
EXCISVM. . .	(Eysses).	M. P. XIII.
TRAJECTVS. .	(Passage de la Dordogne; on a cru pouvoir fixer ce passage au lieu nommé le *Pontou*) . .	M. P. XII.
VESVNNA.		M. P. XVIII.

Une autre route conduisait d'*Aginnum* à *Burdigala*; elle est ainsi tracée :

AGINNVM.		
FINES.	(Quelques savans ont cru retrouver cette limite à Aiguillon où il existe de belles ruines d'un édifice Romain).	M. P. XV.
VSSVBIVM. . .	(Ce lieu prend sa place, non loin d'Urs; une inscription annonce une sorte de divinisation de ce lieu, ou qu'il avait pris ce nom d'une Divinité Gauloise *). . . .	M. P. XXIIIII.
SIRIONE. . . .	(On croit que c'est le *Pont de Siron*; ce nom pouvait provenir de celui de la déesse *Sirona*, qui a eu des autels à Bordeaux)	M. P. XX.
BVRDIGALA.		M. P. XV.

* M. le baron Chaudruc de Crazannes a publié (*Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France*, I, 254 et seqq.) une inscription ainsi conçue :

TVTELAE. AVG
VSSVBIO. LABRVM
SILVINVS. SCI
PIONIS. F. AN
TISTES. D.

Le chemin qui d'*Aginna* conduisait dans les Pyrénées, ou à *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, était ainsi dessiné :

AGINNVM.		
LACTVRAM. .	(Lectoure capitale des Lactorates).	M. P. XV.
CLIMBERRVM.	(La ville basse d'Auch ou Auscius).	M. P. XV.
BELSINVM. . .	(On s'est peut-être trompé en croyant retrouver cette position à Bernet).	M. XV.
LVGDVNVM.		M. XXIII.

D'après les anciens monumens, *Aginnum* n'aurait eu de communication avec Toulouse que par la rive gauche de la Garonne, en passant à *Lactora* (Lectoure). J'ai retrouvé en décrivant, en 1821, les antiquités du département de Tarn-et-Garonne, la route qui de *Tolosa* conduisait à *Aginnum* par la rive droite. Elle commençait à la *Porta Arietis*, de *Tolosa*, se dirigeait presque en ligne droite vers le lieu de *Fenouillet*, aux environs duquel elle subsiste encore, comme près de Toulouse, et allait à Bagnols où l'on a retrouvé des bains antiques et d'autres constructions romaines; puis elle traversait le Lers vers son embouchure dans la Garonne, sillonnait le territoire d'Ondes, nommé *Unda* dans les vieux titres, où elle prend le nom de *Tolzane*; elle se rapprochait ensuite de Saint-Rustice, où l'on a retrouvé des mosaïques d'une grande beauté; puis se dessinait au-dessous de Pompignan, parvenait à Finhan, (*Fines*) et continuait de se diriger vers la rive droite du Tarn qu'elle traversait à *Mussiacum*, aujourd'hui Moissac; puis s'engageait dans les hautes collines qu'on trouve au-delà, passait à Saint-Jean-de-Malauze, où l'on a découvert des monumens, et se prolongeait jusqu'à Agen. J'ai, le premier, retrouvé et décrit cette voie.

Un antiquaire, nommé Beaumesnil, a laissé un manuscrit intitulé : *Antiquités d'Agen*, ouvrage qui a été analysé par M. de Saint-Amans, qui donne à l'auteur le nom de Dumesnil (*Second Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Science et Arts d'Agen*, p. 243 et seqq.). Parmi des choses incontestables rapportées par cet écrivain, il en est plusieurs de douteuses, d'autres sur lesquelles on ne peut adopter ses assertions. Une inscription encore conservée à Agen, et plusieurs fois citée, indique l'existence d'un temple consacré à Jupiter dans cette ville :

DIS MANIBVS
IVVENES A FANO
IOVIS
SIBI ET SVIS

Un petit autel consacré à *Tutele* a été trouvé dans la même ville. On y lit cette inscription :

TVTE
LAE SA
CRVM

34 Les limites du territoire des anciens *Cadurci* ne peuvent être fixées qu'avec difficulté. Strabon (lib. IV, 205) les met au nombre des peuples qui habitaient entre la Garonne et la Loire, et, dans l'ordre qu'il suit, immédiatement après les *Petrocorii* et les *Nitiobriges*. Pline (*Hist. Nat.*, lib. IV, c. 19) leur donne les *Rutheni* pour voisins. Il est évident que leur territoire touchait aussi par le sud à celui des *Tolosates*. C'est vers les frontières de ces derniers que doit prendre place la petite tribu des *Tasconi*.

Le pays des *Cadurci* avait la même étendue qu'avait encore le Quercy avant la révolution. Il comprenait tout le territoire qui forme aujourd'hui le département du Lot, et une partie de celui de Tarn-et-Garonne. On peut croire qu'à l'époque où César entra dans les Gaules, une portion du Quercy, c'est-à-dire celle qui confinait avec les *Tectosages*, et spécialement avec les *Tolosates*, était soumise aux Romains. L'autre était habitée par les *Cadurci Eleutheri*, qui se joignirent à Vercingetorix, et qui ne reçurent entièrement le joug qu'après la prise d'*Uxellodunum*. Dans le moyen-âge on divisait le Quercy en deux parties, le *Quercy Noir* et le *Quercy Blanc*. Suivant Cathala-Coture (*Histoire du Quercy, Discours préliminaire*, I, 24), un vieux titre, relatif au prieuré de Saint-Sernin, s'exprime ainsi : *In territorio Cadurcensi in Parte ejus Nigra ;* et, dans un acte d'affranchissement accordé par un seigneur de Montpezat, la date est conçue en ces termes : *Actum decimo septimo Januarii, anno Domini Incarnationis millesimo ducentesimo, in loco Montispisatis Diœcesis Cadurcensis, in Regione Alba.* Plus tard, on le distingua en *Quercy haut* et en *Quercy bas :* on désigna, sous le premier nom, toute la portion de cette petite province qui est au-delà du Lot, relativement à Toulouse ; et par le second, la portion qui est en deçà de cette rivière, relativement au même point.

Il ne faut pas oublier ici les diverses étymologies du nom de cette partie de la Celtique. Cathala-Coture, a trouvé, dans les écrivains qui l'avaient précédé, que le Quercy était primitivement désigné sous le nom de *Craouci*, et que ce nom vient de *Crau* qui, en langue celtique, signifie, dit-il, *pierre* ou *caillou*, et il remarque « que cette étymologie est d'autant plus naturelle que le terrain du Quercy est en général très-pierreux. Plusieurs ont cru que ce nom venait du mot latin *Quercus*, à cause de la grande quantité de chênes qui y croissent naturellement. Enfin, quelques autres ont imaginé que ce pays tirait son nom de la situation de sa capitale, bâtie dans une presqu'île, et ils disent avec intrépidité, que le nom de *Cadurcum* vient du grec Κερτος-νητος.....

Cette capitale porta le nom, bien assurément celtique, de *Divona*, qui lui était commun avec la fontaine de Bordeaux, célébrée avec tant de pompe par Ausone (*Clar. Urb.*),

Salve urbis Genius medico potabilis haustu
Divona, *Celtarum linguâ fons addita Divis...*

La métropole des *Cadurci* devait peut-être même à une Fontaine sacrée et qui était aussi le Génie tutélaire du lieu, le nom qu'elle portait et que lui donnent les Itinéraires, ainsi que Ptolémée. Plus tard, on trouve dans la Notice de l'empire, la Cité des *Cadurci* dans la Première Aquitaine, y occupant le cinquième rang : *In Aquitaniâ Primâ, civitates sunt octo* :

Civitas metropolis Bitvricvm,
Civitas Arvaernorvm,
Civitas Rvthaenorvm,
Civitas aliesivm,
Civitas cadvrcorvm.....

Il faut rejeter au rang des fables l'établissement d'une colonie à Cahors, ou *Divona*, ainsi que l'exclamation que César aurait fait entendre en apercevant pour la première fois cette ville, exclamation naïvement répétée par Cathala-Coture (*Hist. du Quercy, I, Discours préliminaire*, 10), que l'on est fâché de retrouver dans la *Statistique du département du Lot*, couronnée par l'Institut (*Académie des Sciences*), I, 438, et que l'on a traduite ainsi, pour la plus grande gloire de Cahors : *Ah ! je vois une seconde Rome !* comme si un *Oppidum* gaulois pouvait être comparé à la ville qui déjà donnait des lois à une grande partie du monde connu... Ce n'est que sous la domination Romaine que Cahors a possédé, comme la plupart des métropoles gauloises, une étendue remarquable et des monumens dignes d'être admirés. On y retrouve encore les restes informes d'un théâtre, des restes de thermes ou bains publics et d'un aqueduc. C'est au père de l'empereur Tibère que des écrivains du pays ont attribué la fondation d'une colonie à *Divona ;* mais comme le remarque fort bien M. le baron Chaudruc de Crazannes, (*Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, II, 266) « Strabon, qui vivait sous Auguste et Tibère, ne fait aucune mention de cette colonie romaine, non plus que Ptolémée, qui écrivait à l'époque d'Adrien et des deux Antonins. »

35 Il y a eu beaucoup d'incertitude, parmi les savans, sur la véritable position d'*Uxellodunum*, et Lefranc de Pompignan a dit avec raison (*Sociis academiæ Etruscæ Cortonensis, Lefranc ejusd. acad. Soc., Œuvres diverses*, II, 303) qu'il en était de

la position de ce lieu célèbre, comme de celui de la naissance d'Homère, plusieurs villes s'en disputant obstinément l'honneur. M. Champollion-Figeac, prouve (*Recherches sur la ville d'Uxellodunum*), que les opinions émises à cet égard remontent aux premiers essais faits pour retrouver en France les villes nommées dans les *Commentaires* de César. Par une singularité remarquable, la première tentative faite à ce sujet amena, sans effort, à ce qu'on croit aujourd'hui, la vérité. Vascosan, dans l'édition des *Commentaires*, publiée par lui en 1543, place *Uxellodunum*, sur la rive droite du Lot, à Capdenac, dans le pays des *Cadurci*. Cette opinion qui, peut-être alors n'était fondée que sur des traditions populaires, fut embrassée par une partie des éditeurs qui donnèrent depuis les livres de César sur la guerre des Gaules. Ortelius l'adopta (*Index geographicus, verb. Uxellodunum. Antuerpiæ*, 1596); Marlian fut de cet avis (*Vet. Galliæ loc. tabl. alphabet.*); le fameux Blaise de Vigenère traduisit d'abord le nom d'*Uxellodunum* par celui de Capdenac. Mais, dans une seconde édition de sa traduction des Commentaires, publiée en 1603, il rapporte que deux personnes de la maison de Noailles, *gentilshommes d'entendement et de savoir*, l'ont assuré qu'on voyait encore au *Puy d'Issolu* (*lou Puech d'Ussolu*), hauteur située près de la ville de Martel, en Quercy, et sur la Dordogne, toutes les marques du siége d'*Uxellodunum* par Jules César, et la fontaine dont parle le conquérant des Gaules. Mais Vigenère ne paraît pas avoir changé d'opinion. Déjà, il est vrai, Fr. Junius s'était décidé pour le *Puy d'Issolu*. De Malleville, auteur qui écrivait vers la fin du XVIe siècle, et qui serait demeuré inconnu sans les savantes recherches de M. Champollion-Figeac, a, dans un ouvrage inédit, (*Seconde partie des esbats de Maleville sur le pays du Quercy*), avancé que la position d'*Uxellodunum* devait se retrouver à *Luzech*. Sanson donna, vers l'an 1627, une *Carte de l'ancienne Gaule*, dans laquelle il plaça *Uxellodunum* à Cahors, ville qui cependant était à l'époque romaine connue sous le nom de *Divona*. Cette carte fut jointe, avec des remarques, à la traduction des Commentaires de César par d'Ablancourt. Sanson, qui, comme on l'a déjà vu, n'était pas très-heureux dans la solution des problèmes géographiques, défendit son opinion (*Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*), et ainsi que dans sa *Gallia vetus*, il répéta cette erreur. Assez long-temps après, le P. Labbe (*Pharus Galliæ antiquæ*, *Molinis* 1644, *præf.* 3), appuya, d'après l'autorité d'un magistrat du pays, le sentiment de ceux qui déjà avaient placé *Uxellodunum* à Capdenac, ou sur un autre point qu'au *Puy d'Issolu*. Hadrien de Valois (*Not. Gall.* III) réfuta Sanson, mais ne détermina rien. Lamontre, professeur au collége de Cahors, s'éleva aussi contre le sentiment de Sanson (*Parallèle de la situation de l'ancienne ville d'Uxellodunum avec Cahors*, dans le *Journal des Savans*. Mars 1696). Un nouveau système fut publié 27 ans plus tard; l'abbé Augier annonça (*Lettre de M. Augier sur le mot Uxellodunum, Mercure de France*. Juillet 1725, pag. 1546), que, d'après ses propres recherches, il croyait pouvoir fixer la position d'*Uxellodunum* à Luzech. Peut-être les *Esbats* de Malleville, ne lui étaient-ils pas entièrement inconnus. Mais il est certain que quelques mois après la publication de la lettre sur Luzech, l'abbé Lafage de Mostolac, archiprêtre de ce lieu même, accusa l'abbé Augier de plagiat, et de lui avoir enlevé le mérite de cette découverte (*Mercure de France*, 1726, p. 308). Dans la suite Lefranc de Pompignan parut croire aussi, que c'était sur ce point qu'il fallait chercher la ville conquise par César. On inséra vers le même temps, dans le *Mercure*, l'extrait d'un opuscule de l'abbé de Vayrac (*Dissertation historique, topographique et critique sur la véritable situation d'Uxellodunum*), dans lequel l'auteur veut démontrer que ce lieu ne diffère pas du *Puy d'Issolu*. D'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule*, 728, et *Mémoire sur les cartes de l'ancienne Gaule*), donna au *Puy d'Issolu*, la préférence sur tous les autres lieux où l'on voulait placer la ville gauloise. Enfin, de nos jours, M. Champollion-Figeac (*Recherches sur la ville d'Uxellodunum*), après avoir combattu tous les systèmes opposés à celui qui reconnait *Uxellodunum* à Capdenac, démontre, par l'examen des lieux, que c'est sur ce point qu'était située la ville gauloise. Il examine d'abord l'opinion de ceux qui ont confondu Cahors avec *Uxellodunum*; puis il prouve que l'on ne peut croire à l'existence de ce dernier lieu, à *Luzech*. Il passe ensuite à l'examen du sentiment adopté par d'Anville sur le *Puy d'Issolu*. Il ne dissimule pas que trois chartes de l'abbaye de Tulle, rapportées pas Baluze (*Hist. Tutelensis*, 331, 332), donnent à ce point le nom d'*Exelodunum*, nom presque analogue à celui d'*Uxellodunum*, et qu'une autre charte, attribuée à Raoul, roi de France, et publiée par Justel (*Histoire de la Maison de Turenne*, p. 11 du texte et 16 des preuves), porte qu'il avait autrefois existé, sur le *Puy d'Issolu*, une ville, connue par le siége qu'elle soutint contre les Romains. Mais de ce que ce point aurait porté ce nom pendant le moyen âge, il ne faudrait pas en conclure qu'il représente la ville antique. Ce nom se retrouve en effet dans toute la Gaule: *Issoudun* dans la Marche, *Issoudun* en Berry, sont nommés aussi *Uxellodunum*, *Exoldunum*, *Eisoldunum* et *Essoldunum*. C'est évidemment une dénomination descriptive, tirée de la langue Celtique et qui doit s'appliquer à beaucoup de lieux, et à Capdenac même, selon les chartes anciennes. *Uc'h, Uc'hel*, signifie *haut, élevé*, et il faut remarquer que le *c'h*, en Celto-Breton, forme une aspiration qu'il n'est guère possible de rendre en latin que par le son de l'*x*. *Uc'helded* et *Uck'elen*, signifient hauteur, élévation (*Legodinec, Diction. Celto-Breton*, 282, 283). En joignant ce mot à celui de *Dun*, qui, en celtique, signifie montagne, on a dit *Uc'heldun* ou *Uxeldun*, c'est-à-

dire, Montagne élevée ; d'où les latins auront fait *Uxellodunum :* et ce qui prouve que cette construction doit être adoptée, c'est qu'en langue Galloise on disait aussi, *Uc'hel-wydd*, arbre élevé, et *Uc'helfa*, haut-lieu (E. Johanneau, *Monumens Celtiques*, 330). Les inductions tirées du texte des chartes, en faveur du *Puy d'Issolu*, ne prouvant rien, on a examiné la topographie de ce lieu et l'on s'est convaincu qu'elle n'avait point de rapport avec le texte des Commentaires. D'ailleurs la fausseté de la charte attribuée à Raoul paraît démontrée. Après avoir ainsi agi par voie d'exclusion, le seul lieu de *Capdenac* reste à examiner et sa vue semble confirmer l'opinion de ceux qui y reconnaissent l'*Uxellodunum* de César. Les travaux de M. Champollion-Figeac ont d'ailleurs démontré, pour le plus grand nombre, qu'on chercherait vainement ailleurs cette position célèbre. Une charte de priviléges et d'immunités accordée aux habitans de Capdenac, par Philippe-le-Long, en 1320, et confirmée, en 1361, par le roi Jean, et en 1393 par Charles VI, considère d'ailleurs ce bourg comme étant l'ancienne *Uxellodunum.* Mais cette preuve serait faible encore, si la topographie locale ne venait pas à son secours.

Dans l'armée de Dumnac, défaite sur les bords de la Loire, par Fabius, l'un des lieutenans de César, se trouvaient Drappes, de la cité de Sens, et Lucter, du pays des *Cadurci.* Ils se retirèrent vers la Province Romaine, avec environ deux mille hommes, et furent vivement poursuivis par Caninius. Alors, désespérant d'entrer dans la Province, ils résolurent de se défendre dans le pays même des *Cadurci,* et ils s'emparèrent d'*Uxellodunum,* place d'un très-difficile accès. Bientôt ils virent les enseignes de Caninius, et pour que la forteresse ne fût pas dépourvue de vivres, ils en sortirent pour en ramasser, y laissant une assez forte garnison. La défaite de Lucter qui fut mis en fuite après avoir perdu tous les siens, la prise de Drappes, vaincu de même, alors qu'il n'était qu'à sept milles de la place, rien ne put abattre le courage des assiégés, et César dut venir en personne pour soumettre *Uxellodunum* et pour détruire ce dernier boulevard de la nationalité Gauloise. Vainqueur, malgré la courageuse résistance des assiégés, il fut cruel après la victoire, et par son ordre, on coupa les mains de tous ceux qui avaient porté les armes durant ces derniers combats. Drappes se laissa mourir de faim. Lucter fut livré à César par un traître.

On croit que, dans la suite, le souvenir du courage de Lucter, devint un titre de gloire pour sa famille, et cette opinion est fondée sur une inscription qui faisait partie d'un monument consacré à Marcus Lucterius Leonus, fils de Lucterius Senicianus, honoré de toutes les fonctions publiques dans sa patrie, et prêtre chargé par sa Cité de desservir l'autel d'Auguste, élevé à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône. Ce monument avait été placé par a Cité même des *Cadurci:*

M. LVCTER
LVCTERII SENI
CIANI. F. LEONI
OMNIBVS. HO
NORIBVS. IN. PA
TRIA. FVNCTO
SACERD. ARAE
AVG. INTER. CON
FLVENT. ARAR
ET RHODANI
CIVITAS. CAD
OB. MERIT. EIVS
PVBL. POSVIT.

36 Cette inscription a paru très-suspecte, et je partage les doutes que l'on a conçus sur l'antiquité de ce monument. Elle aurait rapport à une victoire remportée par Jules César, sur les Gaulois, les Allobroges et les *Arécomiques :*

C. IVLIVS. CAESAR DE GALLEIS ET
ALLOBROGIBVS. ET ARECOMICIS
TRIVMPHAVIT.

Pour justifier en quelque sorte l'inconvenance de placer un pareil monument, à Nîmes, Cité qui demeura fidèle à la cause des Romains, Ménard (*Histoire de la ville de Nismes*, I, 23) dit que cette inscription ne doit s'entendre, à l'égard des *Arécomiques*, que de la portion de ces peuples, qui, depuis la confiscation de Pompée, dépendait de Marseille, et qui était située sur la gauche du Rhône, ou sur la côte voisine de la ville d'Agde, que les Marseillais occupaient encore.

37 Les Bénédictins n'ont pas connu en entier cette inscription qui est encore aujourd'hui conservée dans l'église de Saint-André de Sureda. Elle est ainsi conçue :

IMP. CAESAR
M. ANTONIO
GORDIANO
PIO. FELICI
INVICTO AVG
P. M. TRIBVN
POT. II. COS
P. P.
DECVMANI
NARBONENS

c'est-à-dire : IMP*eratori* CAESARI GORDIANO, PIO, FELICI, INVICTO, AVG*usto*, *Pontifici Maximo*, TRIBVN*itia* POT*estate* II CO*nSuli*, *Patri Patriæ*, DECVMANI NARBONENS*es*.

38 Le culte de la Déesse *Nehalennia*, était répandu dans toutes les Gaules : on a trouvé plusieurs autels qui lui furent consacrés, et où elle est représentée, sur

les côtes de la Zélande, au mois de janvier 1647. Cette Déesse est presque toujours figurée accompagnée d'un chien et tenant un vase, ou un panier, rempli de fruits. Sur un de ces monumens on la voit plaçant son pied gauche sur la proue d'un navire. L'image de Neptune est souvent sculptée sur les autels de cette Divinité. On a cru retrouver à Nîmes une figure de Nehalennia, sur un pavé en mosaïque, décrit d'abord par François Graverol à la fin du *Sorberiana* (*Votum Deæ Nehaleniæ solutum, sive Francisci Graverol Nemausensis ad Joan. Ciampini, Romanum, Epistola, de opere quodam Musivo nuper reperto*). Montfaucon (*Antiquité expliquée*, II) a fait aussi connaître ce monument. Il représente une déesse, debout sur le bord de la mer. Auprès d'elle est un chien, et un peu plus bas on croit remarquer une torche flamboyante. Il est probable que ce n'est autre chose qu'une corne d'abondance que l'on voit aussi sur beaucoup de monumens consacrés à cette déesse.

39 On a attribué à la *Tour-Magne* différentes destinations. En 1548, Guillaume Bigot écrivait que cette tour était un mausolée des Rois du pays. Cette opinion a été adoptée successivement par Grasser, et par quelques autres. Quelques antiquaires ont voulu reconnaître dans la *Tour-Magne* un phare destiné à éclairer les vaisseaux qui s'approchaient de la côte, bien que Nîmes soit bâtie à plusieurs lieues de la mer. Plusieurs ont cru aussi que cette tour était le dépôt du trésor de la Colonie. Rulman y reconnaissait, à cause de sa forme, un cénotaphe construit par Hadrien pour l'apothéose de Plotine : Astruc en fait un temple gaulois. M. Grangent (*Monumens antiques du Midi de la France*) y voit la principale tour de la ville, uniquement destinée à observer tout ce qui se passait au dehors, pour en donner avis, au moyen de signaux, aux vingt-quatre bourgs dépendans de la colonie..... La Tour-Magne dont le nom vient de *Turris magna*, est bâtie sur le côteau élevé qui domine la source de la fontaine. Son plan forme un hexagone irrégulier, tandis que celui des étages supérieurs est un octogone parfait. L'extérieur offre deux ordres. Au-dessus d'un premier soubassement, on en trouve deux autres. Le premier ordre a, sur chaque face, quatre pilastres doriques couronnés d'un entablement au-dessus duquel s'élève un second ordre orné dans le genre toscan. On montait sur la première plateforme par un escalier extérieur : puis on trouvait l'entrée de la tour, et un escalier qui par neufs révolutions, et autant de paliers, parvenait à la terrasse supérieure. La tour qui aujourd'hui, selon notre méthode barbare d'employer les anciens monumens à des usages modernes, est couronnée d'un télégraphe, a 33 mètres 80 centimètres en comptant de sa base, du côté de l'est, jusques au couronnement de l'attique, savoir : 12 mètres pour la hauteur du soubassement jusques au niveau des murailles ; 6 mètres 70 centimètres pour les deux soubassemens du premier étage ; 6 mètres 80 centimètres pour le premier ordre ; 6 mètres 10 centimètres pour le second, et 2 mètres 20 centimètres pour l'attique. Sa largeur, hors d'œuvre, est de 20 mètres au niveau du soubassement et au-dessus du dernier socle ; de 15 mètres 60 centimètres, au niveau des deux soubassemens supérieurs formant la base du premier ordre ; de 15 mètres 20 centimètres au niveau de ce premier ordre ; de 14 mètres 20 centimètres au niveau du second ordre, et de 14 mètres 20 centimètres au niveau de l'attique, servant de couronnement. »

M. Auguste Pelet dans son *Essai sur la Tour-Magne* (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, III, 2e série, 104), croit que cette Tour n'a jamais fait partie des fortifications de Nîmes, ce que sa forme et ses ornemens architecturaux indiquent assez ; il croit que sa construction est antérieure aux murs d'enceinte de la ville. Il rapporte l'opinion d'Astruc (*Mémoires pour servir à l'Hist. nat. du Languedoc*, 441), qui voit dans cette tour un ouvrage gaulois fait sous la direction des Grecs de Marseille. Il ne faut pas sans doute adopter cette opinion ; et, selon mes remarques, ce monument serait même postérieur à la construction des murs de Nîmes ; mais on reconnaîtra aisément en lui un mausolée honoraire, un cénotaphe, presque semblable à ceux qu'on voit sur les revers de plusieurs médailles de consécration, et tel qu'Hérodien décrit les mausolées qu'on dressait lors des funérailles des empereurs. « Au-dessus du premier étage il y en a un autre plus petit et qui a des portes ouvertes ; sur celui-là, il y en a un autre, et sur celui-ci un autre encore ; c'est-à-dire jusqu'à trois et quatre dont les plus hauts sont toujours de moindre dimension que les plus bas, de sorte que le plus élevé, est le plus petit de tous, semblables à ces tours qu'on voit sur les ports et qu'on nomme phares, où l'on met des feux pour éclairer les vaisseaux et leur donner moyen de se retirer en lieu sûr. » M. A. Pelet dit, avec raison : « N'est-ce pas là, en quelque sorte la description de notre *Tour-Magne* ? » On peut donc croire que ce monument a été élevé sur le point le plus culminant de la ville, pour honorer un grand personnage. Déjà Rulman y avait vu un cénotaphe dédié à Plotine. Peut-être a-t-il été consacré à Auguste, auquel on doit, comme on va le voir, la construction des murs et des portes de la Colonie de Nîmes.

Plusieurs antiquaires ont voulu jadis déterminer et l'époque de la construction et l'étendue des murs d'enceinte de la ville de Nîmes ; mais leurs recherches n'avaient produit aucun résultat relativement à la date de la construction de ces murs. Une inscription découverte en 1793, au-dessus de l'une des portes de l'enceinte que l'on allait renverser en même temps que l'ancien château dans lequel cette porte était pour ainsi dire renfermée, nous a fait connaître la date de cette construction. Les lettres de cette inscription étaient en bronze, dit M. Grangent (*Des-*

cription des monumens antiques du Midi de la France), et se trouvaient en outre engagées dans des rainures pratiquées dans la pierre. Ces lettres de bronze ont disparu, mais les rainures existent encore, ainsi que les trous destinés à recevoir les crampons qui servaient au scellement de chaque caractère. Les lettres onciales de cette inscription sont belles; celles de la première ligne ont 25 centimètres de hauteur et celles de la seconde 16. Elles offrent encore la trace ou l'empreinte des deux lignes suivantes :

IMI:: CAESAR:: IVI. F. AVGV:: TVS.. O:: X::
TRIB:: TEST. VIII:: ORTAS. MVROS, CO::: DA::

Que l'on peut restituer ainsi :

IMP. CAESAR. DIVI. F. AVGVSTVS. COS. XI. TRIB. POTEST.
VIII PORTAS. MVROS. COL. DAT.

Le onzième consulat d'Auguste correspond à l'an 730 de Rome; et l'on voit que c'est en cette année que les murs de Nîmes furent bâtis. L'établissement de la Colonie ayant eu lieu vers l'an 727, pendant le séjour qu'Auguste fit dans les Gaules, ou peu de temps après, c'est de là, dit Ménard, que vient le titre de Colonie Auguste, *Colonia Nemausensis Augusta*, qu'elle porte dans les anciennes inscriptions, et qu'elle n'a pu obtenir de César Octave qu'après le commencement de l'an 727, temps où ce Prince reçut lui-même du Sénat le surnom d'Auguste.

J'ai dit que plusieurs écrivains ont voulu déterminer l'étendue de l'enceinte de Nîmes. Poldo d'Albenas (*Discours histor. de la cité de Nismes*, 26), lui donne 9460 toises. Deyron (*Des antiquités de Nismes*, 44) réduit ce nombre à 4640 cannes, et Gautier (*Hist. de Nismes et de ses antiquités*, 29) dit que cette enceinte a 4640 toises de développement. Selon Valette de Travasac (*Abrégé de l'histoire de la ville de Nismes*, 22) ses remparts avaient « *une grande lieue horaire de circuit.* » Ménard (*Hist. de la ville de Nismes*, I, 30) assure que cette enceinte n'avait que 2925 toises. Enfin M. Grangent, qu'il faudra toujours citer lorsqu'on s'occupera des monumens de Nîmes, a mesuré cette enceinte avec une exactitude sur laquelle on ne peut élever aucun doute, et, suivant lui, « L'enceinte antique avait un développement total de 6032 mètres, en suivant toutes les sinuosités des murailles. Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, était de 2220 mètres, et sa plus grande largeur, du nord au sud, de 1716 mètres. — Les murs avaient une hauteur moyenne de 9 mètres 5 décimètres au-dessus du terrain dont ils suivaient toutes les pentes et les divers mouvements. Leur épaisseur n'était pas rigoureusement égale : elle variait de près d'un mètre 66 centimètres, jusqu'à 2 mètres 95 centimètres. Ils étaient parementés, en dehors et en dedans, par des assises régulières de moëlons smillés..... Ces murs étaient flanqués de tours placées à des distances très-rapprochées; elles étaient généralement rondes; nous n'en avons trouvé qu'une seule carrée, au-dessous et à l'ouest de la Tour-Magne. Ménard dit que la plupart étaient octogones; nous n'en avons cependant remarqué aucune de cette forme..... La maçonnerie de leurs murs avait, en général, 1 mètre 80 centimètres d'épaisseur. Les murs antiques de Nîmes étaient percés de plusieurs portes correspondant aux diverses voies qui établissaient les communications de la Colonie avec les peuples voisins. Ménard en compte dix. Deux seulement sont encore conservées du côté du midi, et nous n'avons pu reconnaître que les vestiges et l'emplacement de trois autres. »

Nîmes n'a été connue que depuis l'établissement de sa Colonie et c'est envain que Parthénius, ou Etienne de Byzance, (*Stephan. Bysant. Gentil. in voc.* Νέμαυσος) dit que cette ville avait été fondée par un descendant d'Hercule, appelé *Nemausus*, qui donna aussi son nom au pays voisin : Νέμαυσος πόλις τῆς Γαλλίας, ἀπὸ του Νεμαύσου, Ηρακλειδου, ὡς Παρθένιος : τὸ ἐθνικὸν, Νεμαυσιεῶν καί Νεμαυσεῶν διὰ τὴν χώραν. Envain Suidas, (*Lexic.*), a donné la même origine à la ville de Nîmes qui, suivant lui, est une ville de la Gaule dont la dénomination vient de *Nemausus*, l'un des descendans d'Hercule : Νέμαυσος, πόλις Γαλλίας ἀπὸ Νεμαύσου Ηρακλείδου; envain encore des auteurs modernes, (Poldo d'Albenas, (*Discours historial de la cité de Nismes*, 10. — Grasser, *De antiquitat Nemaus*, 12) — Guiran (*Explicat : duor. vetust. Nemaus*, 48,72), etc. etc., ont adopté cette fabuleuse origine; on croit aujourd'hui, avec Ménard, que le nom de cette ville vient de la langue Celtique; en effet, selon cet écrivain : « le nom de Nîmes, ne lui est venu ni de sa Fontaine, ni de sa situation au voisinage des bois..... Ce nom est composé, dit-il, du mot *Nemet*, ou *Nemoz*, qui signifie un *Lieu consacré* pour la religion, d'où se forma d'abord le nom de *Nemossus* ou de *Nemosus*. » Il est évident que Ménard, en écrivant ces lignes, aurait pu appuyer son étymologie sur ce que Strabon (*lib*, XII, 721) nous apprend, relativement aux douzes Tetrarques des Galates, ou des *Volkes Tectosages* d'Asie, qui s'assemblaient dans le *Temple* ou le lieu consacré par les Druides, lieu qu'il nomme *Drunemete* Δρυναίμετον, et aussi sur ces vers de Fortunat (*Lib.* 1, C. 7) qui prouvent que le mot *Nemet* est un mot Celtique qui signifie *Temple* :

Nomine Vernemetis voluit vocitare Vetustas,
Quod quasi Fanum ingens Gallica lingua refert.

L'historien de Nîmes aurait pu encore faire remarquer que le mot *Nemet* était la racine du nom de

beaucoup de villes Gauloises, telles que NEMETO*cenna*, NEMET*acum*, *Augusto* NEMET*um*, etc.

Ménard ne croit pas à l'établissement d'une colonie grecque à Nîmes, bien que l'on y trouve encore, dans le langage vulgaire, beaucoup de mots grecs, ou évidemment dérivés du grec. Il y reconnaît seulement le lieu consacré où s'assemblaient les chefs des *Volkes Arécomiques*, et il fait venir, assez naturellement, le nom distinctif de ces peuples, de la situation du pays qu'ils possédaient. « Ils voulurent désigner, dit-il, les diverses vallées qu'ils habitaient, et qui descendaient des montagnes des Cévennes jusqu'à la mer. Ils se donnaient pour cela le nom d'*Arecomici*, qui est formé de la préposition *ar*, qui, dans l'ancien Gaulois ou Celtique, signifiait *sur*, ou *dans*, et du mot *comb* ou *Cwmm* qui signifiait une *vallée* ; *ar-com*, *ad vallem*. De là se forma le nom d'*Arecomici* que ces peuples joignirent au mot *Volcæ*..... » Il est d'ailleurs certain que la préposition *ar*, contraction de *oar*, qu'on prononce aussi, *var* ou *war*, a encore, en Celto-Breton, le sens que lui donne *Ménard*, *sur*, *dessus*, comme dans le mot *Armorique*, bien que *ar*, considéré comme article défini, représente le plus souvent les monosyllabes français *le*, *la*, *les*, en Celto-Breton. Le mot *Kombant* ou *Koumbant*, sert encore à désigner un espace entre deux côteaux, un vallon. Le même mot est conservé, avec un sens identique, dans différens dialectes du Roman Languedocien, et *Coumbo* y signifie encore une vallée.

40 Ce temple si remarquable par « la richesse de sa décoration intérieure, et la pureté d'exécution de tous ses détails, est situé à l'ouest des bains antiques de Nîmes, dont il était, comme le dit très-bien M. Grangent, une dépendance et un des plus beaux ornemens. » C'est principalement aux découvertes de l'habile ingénieur qui vient d'être nommé, que nous devons la connaissance entière de cet édifice.

On a successivement donné le nom de Temple de Diane, de Vesta, d'Apollon à ce monument. On l'a même consacré aux Dieux infernaux, et Palladio a adopté cette opinion singulière. Ménard, (*Histoire de la ville de Nismes*, I, 34) dit que « cet édifice paraît avoir été dédié aux principales divinités, dont le culte venait de s'introduire dans cette ville par le commerce étroit de ses habitans avec les Romains : divinités dont la plus considérable, vraisemblablement Nemausus, qui était devenu le Génie et le Dieu Tutélaire de la Colonie, avait son autel placé au fond du temple, et les autres, leurs statues seulement, dans les douze niches qui sont autour des murs; en sorte que c'était comme le Panthéon de la Colonie. » Ces excellentes observations ont été entièrement confirmées par M. Grangent. Celui-ci remarque, en outre, qu'à Rome les temples n'étaient pas en général isolés, et que le Panthéon était lié aux Thermes d'Agrippa. « Le Panthéon de Nîmes, ajoute-t-il, était disposé d'après les mêmes principes, et le Temple et les Bains antiques ne formaient qu'un seul tout, dont les parties, régulièrement ordonnées, devaient produire un ensemble majestueux et bien digne de la magnificence Romaine. En effet, nous voyons que le Panthéon et les Bains sont formés par des lignes parallèles et perpendiculaires les unes aux autres. L'axe du Temple est presque dans le centre du Nymphée, au milieu duquel s'élevait la statue de la Nymphe de la Fontaine, ou peut-être celle d'Auguste..... »

En examinant la façade actuelle de ce temple, on est prévenu bien désagréablement contre le système qui, en remplissant l'intérieur des ornemens les plus purs et les plus délicats, aurait créé un frontispice aussi bizarre. La vue des trois portiques inégaux et grossiers qui forment cette façade, a fait présumer à MM. Durant et Grangent que les Romains avaient construit, en avant, un autre frontispice régulier et décoré avec élégance. Les recherches faites à ce sujet par ces savans ingénieurs ont été couronnées de succès; ils ont reconnu qu'au devant du mur actuel « s'élevait un grand porche, formé par trois portiques, dont les deux latéraux, demi-circulaires, sur le plan, offrent de grandes niches fermées. Celui du milieu, de forme carrée, sert à l'entrée du temple. — Le devant du porche et des niches latérales était orné de deux colonnes d'ordre corinthien, couronnées d'une corniche, qui s'amortissait contre les pieds droits, et c'était seulement au-dessus de la corniche que commençait le cintre de l'entrée principale et des niches. Cette façade était élevée au-dessus d'un perron général sur lequel on montait par quatre marches. En avant du perron et vis-à-vis de chaque trumeau, on trouve un piédestal qui portait vraisemblablement une statue. »

D'autres fouilles faites en 1833, et dont j'ai vu les résultats la même année, ont confirmé les idées de MM. Durant et Grangent, et ont ajouté encore à ce qu'ils avaient découvert. M. Auguste Pelet a rendu compte de ces fouilles, (*Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, nouvelle série I, 15 et seq.) Chacune des deux divisions demi-circulaires de la façade, avait 6 mètres d'ouverture. « Deux massifs en grosses pierres régulières et taillées se trouvaient placés sur leurs diamètres, de manière à les diviser en trois parties égales, ce qui doit faire soupçonner que chacun de ces vides était orné de deux colonnes. A 7 mètres 40 c. de la façade, et parallèlement à son mur, on a trouvé l'axe de 4 colonnes dont le diamètre inférieur est de 0 m 80 c. et l'entre-colonnement de 6 m 15 c.; trois bases sont encore en place. — Sur le milieu de chaque entre-colonnement, excepté celui qui faisait face à la porte principale, il existe des bases; « il nous paraissait déjà évident, dit M. Pelet, qu'elles n'avaient dû servir qu'à supporter des statues, lorsqu'un tronçon en marbre, trouvé au pied de la base la plus septentrionale, est venu confirmer mon opinion. Ce fragment se compose d'une portion de corps,

d'une épaule couverte d'une draperie, et de la partie postérieure d'une tête, à cheveux courts, ceints d'un bandeau. Nous avons jugé que la statue dont ce fragment faisait partie, devait avoir 10 pieds, la longueur du coude à l'épaule étant de 0 m. 65 c. »

41 Les opinions étaient depuis long-temps partagées non-seulement sur l'époque de la construction de ce temple, mais encore sur le motif qui l'avait fait élever. Poldo d'Albenas, (*Disc. hist. des antiq. de Nismes* 74) y retrouva le *Capitole* de la Colonie. Deyron (*Antiq. de Nismes* 95) a cru, d'après Chorier, (*Hist. de Dauph.* l. 7. 373), que c'était un prétoire, un palais où l'on rendait la justice. Spartien (*Spart. in Hadr.*, p. 6) nous apprenant qu'Hadrien fit bâtir à Nîmes une basilique à l'honneur de Plotine, plusieurs écrivains ont cru la retrouver dans cet édifice nommé, vulgairement, *Maison-Carrée*. Catel (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, 286) a été de cet avis; Pontanus (*Is. Pontan. It. Gall. Narb.* 10) l'a adopté, ainsi que *Sincerus* (*Sinc. It. Gall.* p. 211); Bulman (Plan du 6me volume de ses œuvres mêlées); de Colonia, (*Hist. de Lyon*, 178); Hekel (*In Not. ad Introd. Georg. Cluv. verb. Nemausus*), ont suivi, avec différentes modifications, ce dernier sentiment. Ménard (*Hist. de la ville de Nismes*, I, 44, 45) ne retrouve pas dans la *Maison-Carrée*, la Basilique dont parle Spartien, mais un temple qu'Hadrien aurait fait bâtir pour honorer aussi la mémoire de Plotine: il s'appuie du témoignage de Dion (*Lib.* LXIX) qui aurait fixé l'époque de la construction de cet édifice. Sans être d'accord sur la destination de ce beau monument, quelques autres savans, Vigenere, (*Comment. sur Tite-Live*); Casaubon (*Not. in Spartian.* 23); de Thou (*De vitâ suâ, lib. II*); Fléchier (*Descript. des antiq. de Nismes*, Mss.) en attribuaient la construction à Antonin. Maffei (*De gli anfiteatri*) croyait que la Colonie seule avait fait élever ce temple. Plusieurs écrivains, avaient d'ailleurs pensé, avant Ménard, que ce n'était point la Basilique mentionnée par Spartien, et Golnitz dans son Voyage de France (*It. Belg. Gall.* 503) s'était élevé contre l'opinion qui donne à cet édifice le nom de Basilique. Grasser (*Ant. Nem. Dissert.* 39) a dit seulement que la *Maison-Carrée* était un temple, sans l'attribuer à aucune divinité. Gautier (*Antiq. de Nismes*, 40) a suivi le même sentiment; Spon (*Recherches d'Antiq.*) a cru que c'était un temple de Jupiter Capitolin, ou plutôt de Mars. Il n'est pas inutile de remarquer que plusieurs antiquaires ont cru découvrir des preuves de ce qu'ils ont avancé relativement à la *Maison-Carrée*. Poldo d'Albenas, en annonçant que cet édifice était la Basilique dont parle Spartien, ajouta au témoignage de cet écrivain, celui d'une inscription qui aurait été conservée à Aix, dans la maison du premier président du parlement de cette ville. La tourbe des copistes est venue après Albenas, et Grasser, Sincerus, Deyron, Gautier, ont rapporté cette inscription comme authentique, tandis que Casaubon et Gruter la rejetaient comme fausse.

Enfin, toutes les suppositions faites relativement à la destination primitive de la *Maison-Carrée*, ont dû céder à l'ingénieuse opinion de M. Séguier. Ce savant prit d'abord un calque fidèle des trous qui avaient reçu les lettres en bronze de l'inscription placée sur la frise; il s'étudia ensuite à dessiner, d'après ces indications les lettres de l'inscription, et il retrouva les deux lignes suivantes :

C. CAESARI. AVG. F. COS. CAESARI AVGVST. F. COS. DESIGNATO
PRINCIPIS IVVENTVTIS.

Ce monument aurait donc été dédié aux deux fils adoptifs d'Auguste, Caius et Lucius Cæsar, Princes de la Jeunesse.

Ainsi, d'après la restitution de cette inscription, le Temple, nommé la *Maison-Carrée*, aurait été bâti, ou plutôt consacré, vers l'an de Rome 754.

L'Europe savante a adopté la restitution proposée par M. Séguier.

D'après un examen attentif de la frise, M. Grangent a cru reconnaître que cette inscription avait succédé à une autre plus ancienne.

Quoi qu'il en soit, la Maison-Carrée est, comme le dit le même auteur, le monument le plus pur et le mieux conservé de l'antiquité. On peut croire qu'il a fait partie des décorations d'un *Forum*, ou d'une vaste place.

L'intérieur de cet édifice, la *cella*, qui présente, entre les paremens des murs, un rectangle de 15 mètres 28 centimètres de long, sur 10 mèt, 90 cent. de large, offrait des murs dont les pierres étaient presque brutes. On les a, de nos jours, plâtrées avec soin, et l'on a fait de cette *Cella*, qu'il fallait respecter, un Salon de peinture, un Musée, dans lequel sont appendus quelques tableaux, quelques armures du moyen âge, et où l'on voit quelques débris de sculptures antiques. Mais si je blâme l'emploi de ce monument vénérable, qui devait être respecté, je ne puis qu'applaudir aux soins qu'on a pris pour isoler cet édifice admirable, pour le montrer sous tous les aspects, pour le conserver aux siècles à venir. L'autorité a bien mérité, par là, des amis des arts et de l'antiquité. Elle a accompli ce que les Etats de la province avaient projeté, et ce que la France demandait depuis long-temps.

J'ai dit que le Temple des fils adoptifs d'Auguste avait pu faire partie des décorations d'un *Forum*. Les fouilles faites en 1821 et 1822, autour de ce monument, viennent à l'appui de cette opinion.

M. Grangent, que nous avons cité si souvent, a donné dans l'*Annuaire du département du Gard pour* 1822, une restauration complète du monument. M. Alphonse de Seynes a publié (*Essai sur les fouilles faites autour de la Maison-Carrée pendant les an-*

nées 1821, 1822), des notions exactes et importantes sur le plan du *Forum*, ou de la place, dont la *Maison-Carrée* était le plus bel ornement, et on trouve des détails, presque identiques, et accompagnés d'un plan à-peu-près semblable à celui de M. de Seynes, dans l'édition donnée, en 1826, de ce petit livre que, sous le titre d'*Histoire des Antiquités de la ville de Nismes, par M. Ménard*, on offre aux voyageurs. Le Temple était porté par un stylobate qui s'élevait sur une plateforme qu'entouraient de trois côtés des portiques ou des colonnades : celle qui était au-delà de la partie postérieure de la *Maison-Carrée* était formée de manière à ne pas offrir de parallellisme avec cette partie. Les faces latérales se composaient de portiques dont les colonnes, d'ordre corinthien, formaient deux lignes ; leur longueur était de 110 mètres, ou d'environ 339 pieds. La largeur entre les colonnades latérales était d'à-peu-près 44 mètres 50 centimètres, ou d'un peu plus de 137 pieds. Le tout ensemble devait offrir l'aspect le plus imposant et le plus majestueux.

Dans le plan que nous avons joint à l'*Histoire*, sous le n° 4 :

A, indique le Temple des fils adoptifs d'Auguste, ou la *Maison-Carrée*.
BB, la plateforme sur laquelle le Temple est assis.
CD, les bases des colonnes trouvées en place et qui formaient une partie du portique latéral de droite.
EE, les portiques latéraux.
FF, le mur du milieu des portiques et qui devait être percé par des arcs correspondans aux entre-colonnemens. Ce mur devait servir aussi à supporter la toiture qui était à deux versans, et qui, par suite, devait offrir un fronton triangulaire à chaque extrémité. La largeur de ce double portique prise de l'axe de la colonnade jusqu'à l'angle extérieur de ce mur, était d'environ 7 mètres.
GGG, Escaliers par où l'on parvenait sur la plateforme.
HH, puisards.
II, Enfoncemens quarrés, de chaque côté de la plateforme.
KK, petits aqueducs.
L, aqueduc.
M, aqueduc.
N, mur du fond des portiques, non parallèle à la partie postérieure du temple.
O, pavé en mosaïque découvert à 1 mètre 65 centimètres au-dessous du sol de la plateforme et qui, avec un puits et des fondemens de murs, trouvés sur la même place, a dû faire partie d'une habitation détruite pour établir la construction dont nous nous occupons, car on ne peut rattacher cette maison et cette mosaïque à aucune des portions du Forum ou du Temple.
P, place entourée de portiques.
QQQ, amorces de quelques autres constructions antiques qui pouvaient se rattacher aux portiques. Peut-être y en avait-il de pareils de l'autre côté, et M. de Seynes (p. 26), dit à ce sujet : « le nom de *Capitole* donné à ce quartier dans les plus anciennes chartes de Nîmes, le nom de deux rues voisines, celles de *la colonne* et de *la pierre longue*, indiquent assez qu'on a dû y découvrir des restes antiques ; les buttes-roues de la plupart de ces rues sont des tronçons de futs, dont le modèle n'est pas celui des colonnes de la Maison-Carrée, ni de ses portiques...
R, base de colonne, trouvée dans la maison Michel, ainsi qu'un mur antique et un aqueduc.
S, prolongation de la rigole ou aqueduc K.
T, partie des portiques.

Les portions de ce plan, tracées en noir, indiquent des substructions existantes. Les autres, d'une teinte plus claire, marquent les parties qu'on a cru devoir restituer d'après les indications fournies par celles qui subsistent encore.

42 Les *Arènes*, ou l'Amphithéâtre de Nîmes, déblayé jusqu'au sol antique des constructions bizarres qui l'encombraient autrefois, offre sa masse imposante sans que rien en dérobe la vue aux archéologues et aux artistes. Il est bien vrai cependant que l'envie d'utiliser tous les vieux monumens, a quelquefois, étrangement paru dans cet amphithéâtre, et on n'a pas vu sans peine, en 1833, des pièces d'artillerie placées dans l'arène et des chevaux mugir sous les premières galeries.... C'est M. le baron d'Alphonse, ancien préfet du Gard, qui est parvenu à dégager cet admirable monument, des échoppes, des constructions grossières qui l'encombraient de toutes parts. Ce que les États de Languedoc avaient entrepris, ce magistrat l'a accompli avec un rare bonheur.

L'Amphithéâtre de Nîmes forme une ellipse, dont le grand axe, pris en dehors des paremens intérieurs des pieds-droits des grandes portes d'entrée de l'est et de l'ouest, a une longueur de 133 mètres 38 centimètres, et le petit axe, pris aussi en dehors des mêmes parement des portes du nord et du sud, a 101 mèt. 40 cent. de largeur. Le grand axe de cette même ellipse, pris dans l'intérieur de l'arène, en dedans du parement des moellons smillés, près le mur du Podium, a 69 mèt. 14 cent., et le petit axe, 38 mèt. 34 cent. La hauteur totale de l'Amphithéâtre, du socle extérieur au niveau du couronnement de l'attique, est de 21 mèt. 32 cent., savoir : 10 mèt. 0,69 pour la hauteur du premier ordre, 9 mèt. 3,85 pour la hauteur du second et 1 mètre 866 millimètres pour celle de l'attique. Soixante portiques forment la division circulaire extérieure de l'amphithéâtre; trente-cinq rangs de gradins, non compris les quatre marche-pieds servant de division à chaque précinction, sont établis dans l'intérieur du mur d'appui du Podium jusqu'à l'Attique. Ils sont divisés en quatre précinctions, ayant chacune leur séparation et leurs issues ou vomitoires.

La meilleure description qui existe de l'Amphithéâ

tre de Nimes, la seule qui puisse être consultée avec fruit, est celle qu'a donnée M. Grangent. *(Monumens du midi de la France*, page 37 et seq.)

43 Parmi les débris architecturaux placés dans les remparts actuels de Narbonne, on voit plusieurs frises sur lesquelles on a sculpté des masques scéniques qui supportent des guirlandes. On aurait dû y reconnaître les restes des ornemens de l'ancien théâtre de cette ville, mentionné par Sidonius Apollinaris. Mais les savans du pays ont cru y retrouver l'image de *Circius*, et ils ont pris les masques dont il vient d'être parlé pour la représentation de ce Dieu..... J'ai donné (*Archéologie Pyrénéenne*, *Atlas, I*, planche 29) une partie des frises sur lesquelles on voit les masques tragiques et comiques, si étrangement méconnus par les vieux antiquaires Narbonnais.

44 Pylaemenes prit le vain titre de *Fils du Roi Amyntas*, dans l'inscription placée à Ancyre lors des jeux solennels célébrés dans cette métropole antique des *Volkes-Tectosages* :

. . . .
ΕΠΙ Μ ΛΟΛΛΙΟΥ ΠΥΛΑΙ
ΜΕΝΗΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝ
ΤΟΥ ΥΙΟΣ ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ
ΔΙΣ ΕΔΩΚΕΝ ΘΕΑΣ ΔΕ ΤΡΙΣ
ΕΔΩΚΕΝ ΑΓΩΝΑ ΓΥΜΝΙΚΟΝ
ΑΡΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ΚΕΛΗΤΩΝ
ΕΔΩΚΕΝ ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΤΑΥΡΟ
ΜΑΧΙΑΝ ΚΑΙ ΚΥΝΗΓΙΟΝ ΚΑΙ ΠΡΟΣ
ΠΟΛΙΝ ΤΟΠΟΥΣ ΑΝΙΕΡΩΣΕΝ ΟΠΟΥ
ΣΕΒΑΣΤΕΙΟΝ ΕΣΤΙΝ ΚΑΙ Η ΠΑΝΗΓΥ
ΡΙΣ ΓΕΙΝΕΤΑΙ ΚΑΙ Ο ΙΠΠΟΔΡΟΜΟΣ...

Sub M. Lollio, Pylæmenes, Regis Amyntæ filius, publicum epulum bis dedit, spectacula ter dedit, certamen Gymnicum curribus et equis desultoriis dedit, similiterque taurorum Pugnam, et Venationem, et juxta urbem loca consecravit ubi Sebasteum est, et Panegyris cum equorum cursu celebratur.....

ΠΥΛΑΙΜΕΝΗΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ ΥΙΟΣ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ.....
ΕΝ ΑΝΚΥΡΗ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ
...... ΘΕΑΣ ΚΑΙ ΠΟΜΠΗΝ
ΕΔΙΔΩ ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΤΑΥΡΟΜΑΧΙΑΝ
ΚΑΙ ΠΥΚΤΑΣ ΚΑΙ ΜΟΝΟΜΑΧΩΝ ΖΕΥΓΗ
ΕΔΩΚΕΝ ΔΙ ΟΛΟΥ ΤΟΥ ΕΝΙΑΥΤΟΥ
ΘΗΡΟΜΑΧΙΑΝ ΕΔΩΚΗΝ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ ΕΝ ΠΕΣΣΙΝΟΥΝΤΙ, etc.

Pylæmenes, Regis Amyntæ filius, publicum epulum dedit.... in Ancyra Tectosagum, Spectacula et Pompam dedit, similiterque taurorum pugnam, et pugiles et gladiatorum paria exhibuit, per totum annum, ferarum pugnam exhibuit, publicum epulum dedit....

45 Pour des détails plus circonstanciés, voyez *Additions et Notes du livre premier*, pag. 58.

FIN DES ADDITIONS ET NOTES DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

I.

Dédicace d'un autel à Narbonne à l'honneur d'Auguste.

Jamais regne ne fut plus heureux, ni gouvernement plus doux que celui d'Auguste: mais aussi jamais prince ne fut plus chéri ni plus honoré dans les provinces et dans les villes de l'Empire. Tous les peuples s'empressoient à l'envi de lui donner des marques publiques de leur affection et de leur devoüement: ils porterent leur vénération pour sa personne, même avant sa mort, jusqu'à le révérer comme un Dieu, et à élever des temples et des autels à son honneur.

Parmi les villes de l'Empire celle de Narbonne se distingua par l'autel qu'elle dédia à l'honneur de ce prince trois années avant sa mort, sous le consulat de T. Statilius Scaurus et L. Cassius Longinus. Une ancienne [1] inscription trouvée en 1566. dans les vieux fondemens de l'ancienne cité de Narbonne, et placée à un coin de la cour du palais archiepiscopal de la même ville, nous apprend que le peuple de Narbonne après avoir érigé dans le marché public un autel de marbre blanc, sur lequel elle fut gravée, en célébra la dédicace le vingt-deuxiéme jour de Septembre; et que pour *honorer la divinité* d'Auguste, le peuple s'y dévoüa, et s'imposa l'obligation de célébrer tous les ans une fête à son honneur en cinq differens jours, sçavoir le 23 de Septembre, jour de la naissance de cet empereur, le 7. janvier, premier jour de son regne, et le 31. de Mai que ce prince *avoit uni* durant cette même année (judicia plebis decurionibus conjunxit) *les jugemens* ou *les juges du peuple de Narbonne aux décurions* ou senateurs *de la même colonie*. Ces termes peuvent donner lieu de croire qu'il y avoit eu quelque differend entre le peuple de Narbonne et les décurions de cette colonie, ce qui les avoit obligez peut-être d'en partager le gouvernement. Quoi qu'il en soit, dans ces trois jours de fête, trois chevaliers Romains et trois affranchis de la même colonie, qui formoient ensemble un college de Sevirs, devoient à l'avenir immoler tous les ans chacun une victime sur cet autel: et distribuer de l'encens et du vin aux citoiens et habitans de Narbonne (*colonis incolisque*) pour en faire des libations à l'honneur d'Auguste. Les deux autres jours de fête marquez dans l'inscription étoient le premier jour de Janvier et le 24. de Septembre : durant ces deux jours, qui devoient être moins solemnels que les trois autres, ces Sevirs devoient seulement distribuer de l'encens et du vin au peuple pour les mêmes libations. On grava de l'autre côté de cet autel les loix suivant lesquelles il fut dédié; c'étoient les mêmes que celles de la dédicace de l'autel de Diane sur le mont Aventin.

[1] Pr. p. 1. inscript. 1.

II.

Sevirs Augustales de la province. Temples bâtis à l'honneur d'Auguste et de Julie sa femme dans la même province.

Les six prêtres destinez pour le service de cet autel, et pour les sacrifices qu'on y offroit, formoient, comme on l'a déja dit, un college particulier qu'on nommoit le college des *Sevirs Augustales*, parce qu'ils étoient consacrez au culte d'Auguste. Les anciennes inscriptions [1] qui nous restent ont conservé les noms de plusieurs d'entre ces Sevirs, et en particulier de Q. Fullonius Tolosanus, de Q. Julius Servandus, de L. Æmilius Moschus, de P. Olitius Apolonius, etc. Ce dernier se rendit si recommandable par ses liberalitez

[1] Pr. p. 2. inscr. 3. 4. p. 3. inscr. 3 p. 4. inscr. 11.

et par ses services, que pour en éterniser la mémoire, ses collegues lui firent dresser une statuë aux dépens de leur thrésor commun, composé des dons et des offrandes que le peuple superstitieux faisoit à l'autel d'Auguste. Nous remarquerons à ce sujet que c'est mal-à-propos que Catel a retranché dans plusieurs inscriptions qu'il a rapportées le premier et le dernier des deux II. numeriques posez de la maniere suivante : IIIIIIl. ce qui désigne ces Sevirs Augustales : cet auteur aura pris peut-être ces deux II numeriques pour des parentheses, parce qu'en effet ces chiffres sont plus grands que les quatre autres qu'ils renferment.

Les villes [1] de Nismes, de Beziers, d'Usez et plusieurs autres de la province donnerent, à l'exemple de Narbonne, des marques de leur zele et de leur vénération pour Auguste; elles lui dédierent des temples, lui firent dresser des autels, établirent des colleges de Flamines ou de Sevirs Augustales, et firent frapper des médailles à son honneur. La ville de Nismes se distingua entr'autres par l'établissement d'un college de Flaminiques Augustales, outre celui des Sevirs, pour le culte du même empereur. Une ancienne inscription de Beziers fait encore mention [2] d'une Flaminique ou prêtresse de *Julie Auguste*, c'est-à-dire, comme on l'explique, de Livie femme de ce prince, qui quitta ce nom pour prendre celui de Julie suivant le testament de l'empereur son époux. On infere de cette inscription que la colonie de Beziers fit bâtir un temple, et institua des prêtresses pour honorer cette princesse comme une divinité, et on prétend qu'elle en avoit fait construire un autre à l'honneur d'Auguste.

Outre les Sevirs dont on vient de parler, il y en [3] avoit d'autres qui prenoient le titre de Flamines Augustales de la province Narbonnoise. C'étoient ceux des principales villes, comme de Narbonne, de Nismes, de Vienne, etc, dont l'institution venoit sans doute des fêtes et des dédicaces des temples que les provinces célébrerent en corps et instituerent à l'honneur d'Auguste, ou des sacrifices qu'on offroit les jours solemnels au nom de toute la province et des peuples qui s'y rendoient de toutes parts. Ces Sevirs étoient pour l'ordinaire des personnes de mérite et de consideration. Severin qui étoit Flamine ou Sevir de la province Narbonnoise à Nismes, étoit en même tems tribun ou colonel de la huitiéme legion, ce qui prouve que les habitans de la province étoient admis aux principales charges militaires de l'empire. Nous en verrons dans la suite d'autres exemples. La Narbonnoise fournit aussi des gens de lettres qui se rendirent recommandables dans le siécle d'Auguste. Fabius, dont nous devons la connoissance à un ancien [1] commentateur d'Horace, se distingua sous le regne de ce prince par ses écrits sur la secte des Stoïciens. Il étoit natif de Narbonne et avoit été partisan de Pompée. Il paroît par un coup de dent qu'Horace lui donne dans une de ses satyres, que ce poëte, qui le traite de grand parleur, n'étoit pas son ami, et qu'ils avoient eu quelque démêlé.

III.

Etat de la province sous Tibere. Votienus Montanus, natif de Narbonne.

La vénération des Gaulois pour Auguste augmenta beaucoup lorsqu'après sa mort Tibere son fils adoptif et son successeur eut fait faire son apotheose, ce qui servit beaucoup à étendre le culte de cette prétenduë divinité. Tibere succeda aux inclinations bienfaisantes de cet empereur, et la ville de Narbonne lui fut redevable, selon les conjectures d'un [2] moderne, du rétablissement de son capitole et de *ses poids* (an 14). Sous le regne de ce prince, Aulus Vibius Avitus, après avoir été consul, gouverna l'Aquitaine sous le titre de président que lui donne [3] Pline, et qu'on donnoit déja indifferemment aux

[1] Grasser et Guiran. antiq. Nemaus. - Andoque Beziers. p. 9. et seqq. Pr. p. 8. et seqq. - Hard. oper. p. 704. - Gruter. p. 231. n. 11. et 12. p. 323. n. 11.

[2] Andoq. ibid. p. 10.

[3] Gras. et Guir. ibid. - Marca diss. de Primat. - Spon-Miscell. p. 203. - Pr. p. 10. inscript. 52.

[1] V. Horac. edit. varior. sat. 1. vers. 14.

[2] Harduin. oper. p. 112.

[3] Plin. l. 34. c. 7.

gouverneurs des provinces, soit qu'ils fussent proconsuls, propréteurs, ou seulement lieutenans de l'empereur. Strabon [1] qui vivoit dans ce tems-là (an 19), donne aussi le titre de generaux (στρατηγοὺς) ou commandans à ceux de la Narbonnoise, en parlant de l'indépendance de la ville de Nismes, avec ses vingt-quatre bourgs, des gouverneurs de la même province.

Il paroît que la Narbonnoise fut florissante sous le regne de [2] Tibere, et qu'elle joüissoit alors d'une paix profonde. Suivant la description que le même Strabon fait de cette province, on y cultivoit les arts et les sciences, et ses habitans étaient aussi polis que les Romains, dont ils parloient communément la langue. Le port de Narbonne étoit le plus considerable du pays, et cette ville qui étoit la métropole de toute la province, surpassoit par son commerce toutes celles des Gaules. Nismes étoit une ville moins considerable que Narbonne : mais son commerce n'étoit guerres moins étendu ; elle étoit d'ailleurs très-recommandable par le gouvernement de sa république. Les habitans de Toulouse, plus pacifiques que leurs ancêtres, donnoient alors tous leurs soins au reglement de leur police ; à l'agriculture et au commerce, que la situation de leur ville au milieu de l'isthme formé par les deux mers, et dont l'étenduë étoit d'environ trois mille stades dans l'endroit le plus étroit, favorisoit beaucoup*. Beziers tenoit enfin le quatrième rang parmi les villes de cette partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône. Strabon remarque qu'on voioit moins de villes le long de la mer, à cause de l'exposition de la plage aux vents du midi ou d'Afrique. Telle est la description que ce geographe, contemporain de Tibere, fait de cette partie de la province.

Les mines d'argent qu'on voioit, suivant le même auteur, dans le Gevaudan et le Roüergue, pays de l'Aquitaine voisins de la Narbonnoise, contribuoient à enrichir ces deux provinces : mais ces richesses ne servoient qu'à fomenter la cupidité et l'avarice des gouverneurs. La rigueur avec laquelle ils exigerent la levée des impôts sous le regne de Tibere, excita dans les Gaules une révolte si generale, que soixante-quatre peuples prirent les armes (an 21). Tacite [1] qui fait mention de cette révolte, ne marque pas si ceux de la Narbonnoise furent du nombre des rebelles : peut-être qu'étant soumis au gouvernement du peuple Romain, tandis que les trois autres provinces des Gaules obéissoient aux gouverneurs qui commandoient au nom de l'Empereur, ils furent moins exposez aux vexations des favoris de ce prince qui avoient ordinairement l'administration des provinces de son département. Il paroît du moins qu'Antistius Labeo qui gouverna [2] la Narbonnoise vers ce tems-là, s'attira l'affection des peuples. Il avoit obtenu ce gouvernement sous le titre de proconsul, quoiqu'il n'eut encore exercé que la charge de préteur. Le desir de s'adonner tout entier à l'étude des belles lettres et des beaux arts lui avoit fait refuser les honneurs du consulat sous l'empire d'Auguste : il mourut dans un âge fort avancé. Pline fait mention du goût qu'il avoit pour la peinture. On le fait auteur de plusieurs ouvrages, et entr'autres de quinze livres sur les disciplines Etrusques.

Un [3] des plus célébres personnages qui illustrerent dans Rome le regne de Tibere, fut Votienus Montanus natif de la ville de Narbonne, homme également recommandable par les qualitez du cœur et de l'esprit. Il se distingua sur-tout par son goût pour l'éloquence et pour la poësie, et passoit, au rapport de Tacite, pour un des plus excellens génies de son tems. Nous apprenons de Seneque qu'il fut accusé devant l'empereur Tibere à la sollicitation de ses propres concitoiens, c'est-à-dire des habitans de la colonie de Narbonne : nous ignorons le sujet de cette accusation, à moins que ce ne soit ce qui le

[1] Strab. l. 4. p. 187.

[2] Strab. ibid. p. 186. et seq. - Pomp. Mela de sit. Orb. - Martial. epig. 72. lib. 8.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° I.

[1] Tacit. annal. l. 3. c. 40 et 47.

[2] Plin. l. 35. c. 5. V. Hard. in indice auct. ibid. tom. 1. p. 95.

[3] M. Senec. controv. 5. l. 7. - Euseb. chron. Martial. epig. 72. l. 8. - Tacit. annal. l. 4. c. 42. - V. Sepviez hom. illust. de Langued. p. 26.

fit déferer pour avoir parlé en public des désordres de ce prince, dont chacun s'entretenoit en particulier. Tibere fut d'autant plus piqué de cette derniere accusation, qu'il eut le désagrément d'entendre réciter en plein senat d'une maniere fort cruë, par le délateur de Votienus, tous les dereglemens et les infamies que ce dernier lui reprochoit, et dont il ne se sentoit que trop coupable : aussi déchargea-t-il sa colere sur cet illustre Narbonnois qu'il relegua dans les Isles Baleares ou de Majorque, où il mourut environ deux ans après.

Le dépit que Tibere conçut à cette occasion des discours trop libres qu'on tenoit sur sa conduite, contribua beaucoup à la résolution qu'il prit de se retirer dans l'isle de Caprée (an 26), pour y mieux dérober au public la connoissance de ses dissolutions et de ses débauches dans lesquelles il vécut encore plusieurs années. Selon quelques inscriptions [1] ce prince fit réparer les chemins et les édifices publics de la Narbonnoise; il paroît du moins que le chemin d'Arles à Nismes fut refait la trente-deuxiéme année de sa puissance tribunitienne, ou l'an 30 de Jesus-Christ.

IV.

Domitius Afer natif de Nismes fameux orateur.

Sous le regne de l'empereur Caius Caligula qui lui succeda et qui ne fut ni meilleur ni plus reglé que lui, on vit fleurir Domitius Afer, le plus célèbre des orateurs de son tems, lequel après avoir été préteur, parvint enfin à la dignité consulaire. Cet orateur naquit [2] à Nismes (an 37) de parens dont il releva l'obscurité par l'éclat de ses talens. Le don de la parole qu'il avoit au souverain degré l'eût fait passer pour un autre Ciceron, si comme lui il eût emploié son éloquence naturelle, non pas à détruire la réputation des personnes les plus sages et les plus respectables, mais à soûtenir la vérité et à défendre l'innocence. Instruit de l'aversion de Tibere contre Agrippine, il crut gagner les bonnes graces de ce prince, et avancer sa fortune en attaquant l'honneur de Claudia Pulchra cousine et favorite de cette princesse. Il l'accusa en plein senat non seulement de plusieurs galanteries dont il faisoit le detail, mais aussi d'avoir fait périr par le poison plusieurs personnes, et d'avoir attenté même à la vie de l'empereur par des malefices et des sortileges. Quelque innocente que fût Claudia, elle succomba pourtant sous le poids de l'éloquence de son délateur, et devint la victime du ressentiment de Tibere et de la lâcheté de ses juges. Le succès de Domitius dans cette cause lui attira les applaudissemens des flateurs, et les éloges du prince qui lui donna la gloire d'être l'homme de tout l'Empire le plus disert et le plus éloquent : mais ce succès fit plus d'honneur à son éloquence qu'à sa réputation, qu'il se mit encore peu en peine de ternir en déferant malicieusement au senat, Verus homme extrêmement sage.

Le métier de délateur acquit à Domitius Afer beaucoup de bien : mais il lui attira en même-tems la haine du public, qui fut d'autant plus attentif à décrier ses mœurs, qu'elles étoient, à ce qu'on prétend, très-dereglées. Son éloquence qui avoit contribué à la perte de tant de personnes, pensa causer la sienne sans ressource sous le regne de Caïus Caligula : ce prince qui se piquoit de passer pour le premier orateur de son tems, fut jaloux de la réputation de Domitius; et comme les crimes ne lui coûtoient rien, il résolut de le perdre. Il prit pour prétexte une inscription que cet orateur avoit composée pour être placée au bas d'une statuë qu'il avoit fait ériger à son honneur, et dans laquelle il marquoit que ce prince, quoique âgé seulement de vingt-sept ans, étoit consul pour la deuxiéme fois. Caïus regardant cet éloge comme un reproche fait à sa jeunesse et à l'infraction des loix en sa faveur, en fit un crime à Domitius : il l'accusa en plein senat où il prononça contre lui un grand discours. Cet orateur étoit entierement perdu, si, connoissant le foible de l'empereur, au lieu de répliquer, il n'eût pris le parti de loüer le plaidoyer de ce prince, comme s'il n'en eût été lui-même

[1] Bergier p. 45. et seqq. p. 714. - Pr. p. 6.

[2] Tacit. annal. l. 4. c. 52. et 66. l. 14. c. 19. Dio. l. 59. - Dial. de orat. apud Tacit. c. 13 et 15. Plin. ep. 14. lib. 2. ep. 18. lib. 8. - Quintil. instit. l. 5. c. 7. et l. 6. c. 3. - Euseb. in chron.

que le simple auditeur; d'en admirer la force et d'en relever la beauté devant tout le senat: enfin aiant reçû ordre de répondre, il s'avoüa vaincu, eut recours aux supplications et aux larmes, se jetta aux pieds de l'empereur, lui demanda pardon, et reconnut publiquement que ce prince étoit autant au-dessus de lui par son éloquence que par sa dignité.

Caïus flaté de cet aveu, fit grace à Domitius, et lui procura même ensuite les honneurs du consulat, en le subrogeant sans doute à quelqu'autre consul; car on ne trouve pas son nom dans les fastes consulaires. Calliste affranchi et favori de cet empereur, contribua beaucoup à rétablir Domitius, dont il était ami, dans les bonnes graces de ce prince. Il prit la liberté en flatant Caïus sur son plaidoyer, de lui representer le tort qu'il avoit fait à cet orateur par ce discours: *Eusses-tu voulu*, répliqua cet empereur, *que j'eusse supprimé une si belle pièce.*

Domitius Afer laissa des fruits de ses études dans un recueil de bons mots qu'on lui attribuë, et dans deux livres *sur les témoins.* Quintilien lié d'amitié avec lui dès sa jeunesse en parle avec estime et en fait un grand éloge. Son crédit auprès de l'empereur ne contribua pas peu à étendre et à soûtenir sa réputation; il eut toujours celle d'un génie supérieur, mais d'un homme livré à ses plaisirs, et surtout à l'intemperance; ce vice lui causa la mort au milieu d'un festin d'une maniere qui ne fait pas honneur à sa mémoire. Il mourut sous l'empire de Neron l'an 59 de l'Ere chrétienne. Au défaut de ses deux enfans que la mort lui enleva de son vivant, il adopta ses deux freres Domitius Afer Lucanus, et Domitius Tullus et les fit ses héritiers: mais ce dernier n'aiant pas eu de posterité, sa succession passa à la fille unique de l'autre.

V.

Les Gaules opprimées sous Caligula.

Les Gaules ne sentirent jamais mieux la perte d'Auguste et de Tibere que sous l'empire de Caïus Caligula leur successeur. Ce prince dur et cruel à l'égard des principaux seigneurs Gaulois que ses prédecesseurs avoient comblez d'honneurs et de biens, en fit périr un grand nombre durant le séjour qu'il fit dans le pays (an 40) [1] sans aucun crime de leur part que d'être riches, ni d'autre motif de la sienne que de s'emparer de leurs richesses. Il périt enfin lui-même aussi cruellement qu'il avoit fait périr les autres: il fut massacré par ses propres officiers qui par ce genre de mort vengerent l'Empire des cruautez qu'il avoit exercées sur tant de personnes. Valerius Asiaticus issu d'une des premieres familles de Vienne dans la Narbonnoise, qui devint ensuite consul, et que ce prince avoit indignement deshonoré, eut beaucoup de part à sa mort.

VI.

L'empereur Claude fait l'éloge des senateurs de la Narbonnoise, et leur accorde un privilege singulier.

Claude oncle et successeur de ce prince fit autant de bien à toutes les provinces des Gaules, que Caligula leur avoit fait de mal. Ce nouvel empereur qui étoit natif de Lyon, fit réparer dès la deuxième année de son consulat les chemins de Narbonne à Nismes, et de Nismes à Arles. Pour [2] marquer son affection et son estime pour les Gaulois des trois provinces *Galliæ Comatæ* conquises par Jules Cesar, il les fit admettre [3] au senat dans lequel ils n'avoient pû jusqu'alors obtenir l'entrée, quoique plusieurs fussent citoiens Romains par privilege ou alliez du peuple Romain, tandis que ceux de la Narbonnoise joüissoient de cet honneur depuis le même Jules Cesar (an 42) qui les y avoit introduits. Claude prit pour prétexte d'accorder cette faveur aux Gaulois de ces trois provinces (an 48), l'extinction de plusieurs familles patriciennes, et la nécessité d'en créer de nouvelles pour augmenter le nombre des senateurs. Ces Gaulois se donnerent de leur côté tous les mouvemens possibles pour se procurer cet honneur et se rendre les senateurs favorables. Les anciens leur furent d'abord fort contraires, et il y eut plusieurs discours prononcez pour et contre sur ce su-

1 Tacit. annal. l. 11. c. 24. - Dio. l. 59. p. 656.
2 Bergier p. 712. et 714. - Pr. p. 6.
3 Tacit. ibid. Suet. in Claud.

jet en plein senat. L'empereur aiant enfin pris la parole, parla très-favorablement pour ces Gaulois : il loua surtout leur zele pour la gloire et les interêts du senat, et le mérite personnel des senateurs de la Narbonnoise; tant de ceux qui avoient été introduits dans le senat par Jules Cesar, que de leurs descendans, et fit esperer que les Gaulois de la Gaule Cheveluë rempliroient la même dignité avec autant de fidélité et de distinction. Il ajoûta que comme on n'avoit pas lieu de se repentir d'avoir admis les premiers, on n'en auroit pas non plus d'accorder cet honneur aux autres. Le discours de l'empereur fit tant d'impression sur l'assemblée, qu'elle résolut de recevoir ces derniers dans le senat. Ceux d'Autun y furent admis les premiers, tant parce qu'ils étoient déja citoiens Romains, qu'à cause de leur ancienne alliance avec la République.

Claude voulant s'attacher de plus en plus les senateurs de la Narbonnoise, leur fit accorder le privilege singulier de pouvoir se rendre [1] quand ils voudroient et sans permission dans leur province, pour y demeurer et vaquer à leurs affaires; ce que les autres senateurs qui avoient du bien dans toutes les autres provinces hors de l'Italie, à la réserve de la Sicile, ne pouvoient faire sans le congé de l'empereur. Le senat voulut bien faire cette grace aux senateurs de la Narbonnoise et se relâcher en leur faveur de la rigueur de la loi en consideration du respect et de l'attachement, *ob egregiam in patres reverentiam*, qu'ils avoient pour tous leurs collegues.

VII.

Titus Vinius Rufinus gouverneur de la province. Statius Ursulus rhéteur de Toulouse.

Les premieres années de Neron successeur de Claude firent concevoir de grandes esperances du gouvernement de ce prince qui déchargea d'abord les provinces de l'Empire de divers impôts onereux, et dans lesquelles il établit l'ordre et la police : mais la suite de son regne ne répondit pas à des commencemens si heureux. Quatre ans après son élevation à l'Empire (an 59), la Narbonnoise

[1] Tacit. ibid. l. 12. c. 23.

fut gouvernée par T. Vinius Rufinus [1] avec l'autorité de proconsul, quoiqu'il n'eût été encore que préteur. Tacite dans le portrait qu'il fait de ce gouverneur, l'accuse de fort grands défauts, et en particulier d'une avarice insatiable; il ajoûte cependant qu'il avoit beaucoup d'integrité et de justice, et qu'il étoit d'une extrême severité. Vinius eut ensuite le commandement de la huitiéme legion dans l'Espagne citerieure où il contribua beaucoup à la révolte de Galba [2] et à son élevation à l'Empire: ce service lui mérita la faveur de ce prince qui lui procura la dignité de consul, et lui donna toute sa confiance. L'abus qu'il en fit, fut cause de la perte de l'un et de l'autre.

Du tems de Neron la province Narbonnoise donna à la république des lettres un fameux rhéteur natif de Toulouse appelé Statius Surculus ou plûtôt Ursulus qu'on prétend [3] être le vrai nom de sa famille. Les anciens auteurs [4] contents de nous apprendre qu'il professa l'eloquence dans les Gaules avec beaucoup d'applaudissement, nous laissent ignorer les autres circonstances de sa vie; et c'est mal-à-propos que quelques modernes le confondent avec Statius Popinius poëte et rhéteur qui vivoit sous le regne de Domitien *.

VIII.

La foi chrétienne annonçée dans la Narbonnoise.

Sous celui de Neron qui fut le siecle de la corruption des mœurs, la lumiere de la foi commença à briller dans les Gaules ensevelies jusqu'alors dans les ténèbres du paganisme, et l'Evangile [5] y fut annoncé par le ministere des Apôtres ou de leurs disciples. Il y a lieu de croire que la Narbonnoise fut la premiere de ces provinces qui le reçut, surtout s'il est vrai que l'apôtre saint Paul ait fait

[1] Tac. hist. l. 1. c. 48.
[2] Plut. et Suet. in Galba.
[3] Hof. in lexic.
[4] Hier. in chron. - Suet. de clar. orat. - V. Voss. de poët. Lat. c. 3.
[5] Ep. Innoc. I. ad decent. - V. Marc. epist. ad Vales. Till. sur S. Paul.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 2.

le voiage d'Espagne, et qu'il ait traversé ce pays en y allant : ce qu'on appuie sur le fondement d'une ancienne tradition. On ajoûte qu'il laissa en passant plusieurs de ses disciples, et entr'autres S. Paul qui fut le premier évêque de Narbonne. Nous parlerons ailleurs de ce saint, et des premiers évêques de la province avec plus d'étenduë.

IX.

Révolte de la Narbonnoise et des autres provinces des Gaules.

Les cruautez de Neron, la dureté de son gouvernement, et les vexations continuelles des gouverneurs des provinces rendirent ce prince extrêmement odieux dans tout l'Empire. La Narbonnoise éprouva plus qu'aucune autre sous le regne de ce prince (an 65) [1] l'avarice des officiers qui la gouvernoient, et fut assujettie à de grandes levées de troupes pour recruter les legions d'Illyrie. Il paroît par les monumens que la colonie de Rimini fit élever à M. Vettius [2] Valens, qu'il fut successivement vers ce tems-là préteur ou gouverneur en chef de la Narbonnoise, et lieutenant du préteur ou du proconsul qui administra cette province après lui.

Enfin les provinces des Gaules ne pouvant plus supporter le joug de Neron, leverent l'étendart [3] de la révolte (an 68), et C. Julius Vindex seigneur issu des anciens rois d'Aquitaine, alors gouverneur de l'une de ces provinces, et à ce qu'on croit de la Lyonnoise, fut le premier qui en donna le signal. Il convoqua au mois de Mars de l'an 68 de J. C. les peuples des Gaules, et leur aiant representé la nécessité où ils se trouvoient de s'affranchir de la tyrannie de Neron, il les trouva d'autant plus disposez à prendre les armes et à seconder son dessein, qu'accablez d'impôts ils cherchoient depuis long-tems une occasion de se délivrer de la servitude où ils se voioient réduits. Vindex se trouva bientôt à la tête de cent mille hommes qui le joignirent sous la conduite d'Asiaticus, de Flavius et de Rufinus qui commandoient les troupes Romaines dans ces provinces, *Duces Galliarum*, en sorte que les deux Germaniques furent les seules des six provinces qu'on comptoit alors dans les Gaules avec les villes de Lyon, de Trèves et de Langres, qui demeurerent fideles à Neron. Il est vrai qu'il paroit que l'Aquitaine ne se déclara pas d'abord contre ce prince : mais les autres suivirent l'exemple de Vindex, et toute la Narbonnoise se laissa entraîner à sa révolte avec la Lyonnoise et la Belgique (NOTE XX).

Galba gouverneur de l'Espagne citerieure, sollicité par ce chef des rebelles s'unit aussi avec lui et profita de tous ces troubles. En effet la seule legion qui étoit sous ses ordres et commandée par Titus Vinius, ci-devant gouverneur de la Narbonnoise, le proclama empereur. Le senat et le peuple également fatiguez du regne de Neron, agréerent la proclamation de Galba et la confirmerent, nonobstant la défaite de Vindex devant Besançon par Verginius qui commandoit les troupes des deux provinces de Germanie et celles du reste des Gaules qui étaient du parti de Neron. Celui-ci à la vuë de cette révolution, entra dans un si grand excès de fureur et de désespoir, qu'il s'ôta lui-même la vie : digne punition de la cruauté avec laquelle il l'avoit fait perdre à tant d'autres.

X.

Galba reçoit à Narbonne les députez du senat de Rome.

Galba étoit encore en Espagne, lorsqu'aiant appris au mois de Juin [1] la mort de Neron et la députation que le senat lui envoioit pour le reconnoître empereur, il se rendit en diligence à Narbonne pour recevoir les députez, accompagné d'Othon alors propréteur de la Lusitanie, qui l'avoit reconnu des premiers, et qui fut ensuite son successeur. Vinius qui avoit le plus contribué à son élevation, le suivit aussi avec sa legion. Les envoyez du senat aiant rencontré Galba auprès de Narbonne, lui firent leurs complimens, et lui témoignerent l'empressement du peuple de Rome à le voir bientôt dans la capitale de

[1] Tacit. annal. lib. 16. c. 13.
[2] Gruter p. 1102. n. 3. et 4.
[3] Dio. l. 63. Plut. in Galb. Suet. in Neron. - Tacit. hist. l. 1. c. 51 et 65. l. 2. c. 94. l. 4. c. 17.

[1] Plut. et Suet. in Galba. - Tacit. hist. l. 1. c. 8. et 53.

l'Empire. Ce prince leur fit un très-bon accueil, et les régala splendidement : mais il s'abstint par grandeur d'ame de se servir de la vaisselle d'or et d'argent de Neron qu'on lui avoit déja envoiée, et ne se servit que de la sienne dans les festins qu'il donna à ces ambassadeurs.

Galba s'étant rendu ensuite à Narbonne, y prit le titre de [1] Cesar, et y reçût les soumissions des peuples des Gaules qui étoient accourus de toutes parts, avec le serment de fidélité des officiers Romains qui se trouvoient dans les mêmes provinces. Il punit d'un autre côté avec une grande severité ceux de la Gaule et de l'Espagne qui avoient témoigné trop d'attachement pour Neron, et qui ne l'avoient reconnu empereur qu'avec peine. Il dépoüilla quelques-uns d'entr'eux d'une partie de leurs terres, et en particulier les peuples de Treves, de Lyon et de Langres qui lui avoient été les plus opposez.

XI.

Affection de Galba pour la Narbonnoise. Colonie de Toulouse.

Autant ce prince fut severe envers les peuples qui avoient refusé ou négligé de suivre la révolte de Vindex, autant il se montra bienfaisant à l'égard de ceux qui avoient embrassé son parti. Il déchargea ces derniers d'un quart des impositions, leur accorda le droit de bourgeoisie Romaine, et fit mourir les intendans [2] qui par leurs vexations les avoient réduits à la derniere extrêmité. La ville de Vienne dans la Narbonnoise eut entr'autres beaucoup de part à ses faveurs et à son affection, parce qu'elle avoit été une des plus empressées à épouser ses interêts.

On attribue à cet empereur la fondation de la colonie de Toulouse qui fit frapper une médaille [3] à son honneur. C'est en effet le plus ancien monument que nous ayons de cette colonie, dont le geographe Ptolémée [4] fait mention dans le siecle suivant : ainsi si Galba en fut le fondateur, ce fut sans doute en

[1] Zonar. annal.
[2] Tacit. ibid. c. 63.
[3] Goltzius thes. rei antiq. p. 241.
[4] Ptol. geog.

reconnoissance de l'attachement des Toulousains à son parti. Après la fondation de cette colonie, Toulouse fut ornée de divers édifices publics, et entr'autres d'un capitole et d'un amphiteatre *. Une ancienne inscription [1] parle d'un de ses plus illustres citoiens nommé M. Claudius Flaccus qui après avoir été duumvir et flamine dans cette colonie, fut tribun ou colonel de la quatriéme legion, et à qui ses compatriotes firent ériger un monument. La Narbonnoise fut encore redevable à Galba de son aggrandissement par l'union [2] que cet empereur fit à cette province des peuples des Alpes Maritimes appelés *Bodiontios* et *Sentios* ou *Sontientios* : Digne étoit la ville capitale de ces derniers.

XII.

Galba massacré, la Narbonnoise se déclare en faveur d'Othon, et ensuite pour Vitellius.

Ce prince après avoir congédié avec honneur les députez du senat, partit de Narbonne et s'avança vers Rome à petites journées. La suite [3] de son regne ne répondit pas à ses commencemens : les mauvais conseils de ses favoris, et entr'autres de Titus Vinius ancien gouverneur de la Narbonnoise, lui gâterent entiérement l'esprit et le cœur et l'engagerent dans des démarches qui le rendirent également odieux à ses peuples et à ses troupes. Les uns et les autres surpris de ne plus trouver en lui cette modestie et ce caractere de bonté qui les avoit enchantez les premiers jours de son regne, se souleverent contre lui : et les troupes de la Germanie qui avoient été des dernieres à le reconnaître, furent des premieres à l'abandonner. Elles proclamerent à sa place Vitellius qu'il venoit de leur donner pour commandant, et qui moins modeste que Verginius son prédecesseur dans le même gouvernement, souffrit volontiers cette proclamation. Vitellius eut en même tems un compétiteur en la per-

[1] Pr. p. 11. inscript. 56.
[2] Plin. l. 3. c. 4. p. 314.
[3] Plut. et Suet. ibid. - Tacit. hist. liv. 1. ch. 6. et seq.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 3.

sonne d'Othon qui se croiant plus digne de l'empire que Pison adopté par Galba, fit soulever dans Rome les prétoriens. Ceux-ci après avoir massacré ce dernier le 15. de Janvier de l'an 69. de J. C. élurent aussitôt Othon à sa place.

Celui-ci n'eut pas été plûtôt reconnu [1] par le senat, qu'il le fut ensuite par la plûpart des peuples de l'empire, et entr'autres par ceux de la Narbonnoise et de l'Aquitaine qui se déclarerent en sa faveur par les intrigues de Julius Cordus gouverneur de cette derniere province : le reste des Gaules avoit déja pris le parti de Vitellius. Othon subrogea au consulat le premier de Mars suivant, Poppæus Vopiscus natif de Vienne dans la Narbonnoise, en consideration de l'ancienne amitié qui étoit entr'eux. Cette ville étoit une des plus attachées au parti de ce prince, tandis que celle de Lyon sa rivale soûtenoit les intérêts de Vitellius : mais elle fut obligée de se soûmettre bientôt après à ce dernier avec le reste de la Narbonnoise et toute l'Aquitaine, par la crainte d'une armée de quarante mille hommes que cet empereur envoia d'Italie sous la conduite de Fabius Valens, pour s'assûrer de la partie des Gaules qui s'étoit déclarée en faveur de son compétiteur. Valens s'étant rendu d'abord à Lyon, passa le Rhône dans le dessein de soûmettre la Narbonnoise à Vitellius, et s'avança vers Vienne qu'il étoit résolu d'assiéger. Les habitans ne se voiant pas en état de se défendre, vinrent au-devant de lui, et implorerent sa clémence. Ce general leur pardonna, et se contenta de leur imposer de grosses amendes pecuniaires, sans vouloir écouter les Lyonnois leurs ennemis qui auroient souhaité qu'il eût puni cette ville d'une maniere plus rigoureuse.

XIII.

Succès des armes d'Othon dans la Narbonnoise.

Après la soûmission de Vienne, Valens continua lentement sa marche vers les Alpes, par le pays des Allobroges et des Vocontiens, laissant par-tout de tristes marques de sa cruauté et de son avarice, et s'empara du passage de ces montagnes pour en défendre l'entrée aux troupes d'Othon. Les progrès que Cecinna autre general Vitellien faisoit d'un autre côté en Italie [1], obligerent enfin Othon à se mettre en marche pour s'y opposer. Ce prince envoia en même-tems une armée dans la Narbonnoise pour tâcher de remettre cette province sous son obéïssance : mais comme les Vitelliens occupoient les passages des Alpes, il fit embarquer ses troupes sur une flotte, avec ordre de tenter une descente sur les côtes. Othon fut d'abord assez heureux : il battit en differentes occasions l'armée de Cecinna vers le Pô ; et la flotte qu'il avoit envoiée vers les côtes de la Narbonnoise remporta quelques avantages sur ses ennemis. Suedius Clemens, Antonius Novellus et Æmilius Pacensis commandoient les troupes de débarquement, qui firent d'abord une descente sur les côtes de la Ligurie et des Alpes maritimes ; et la ville de Vintimille éprouva la premiere toute la fureur du soldat : ces generaux s'avancerent ensuite vers les côtes de la Narbonnoise. Fabius Valens general des troupes de Vitellius qui commandoit dans cette province au nom de ce prince, et qui étoit alors à la garde des passages des Alpes, fut informé des approches de la flotte d'Othon par les députez de diverses colonies de la province, qui vinrent lui demander du secours. Ce general ordonna aussitôt à Julius Classicus, en presence de ces députez, de se mettre en marche pour aller renforcer les garnisons des places maritimes, et en particulier de la colonie de Frejus, avec deux cohortes des troupes de Tongres, toute la milice de Treves, et quatre escadrons de cavalerie. Il fit ensuite marcher du côté de la mer l'élite de ses legionaires avec une cohorte de Liguriens, douze escadrons de cavalerie, et cinq cens Pannoniens qui n'étoient pas encore sous les enseignes. Ce dernier corps fut destiné pour faire front à l'armée d'Othon qui avoit déja débarqué et s'étoit campée de la maniere suivante.

Une partie jointe aux habitans du pays (*Pagani*) qui se déclarerent pour Othon, occupait les collines le long de la côte et faisait

[1] Tacit. ibid. c. 61. et seqq. 76. et seqq.

[1] Tacit. ibid. c. 87. et seqq. et l. 2. c. 1. et seqq.

face aux Vitelliens. Elle étoit appuiée des soldats prétoriens qui s'étendoient jusqu'à la mer, et qui étoient soûtenus à leur tour par les vaisseaux de la flotte. Les Vitelliens de leur côté, plus forts en cavalerie qu'en infanterie, posterent les Alpins ou peuples des Alpes sur les hauteurs voisines de l'armée d'Othon, et les legionnaires qui étoient fort serrez derriere leur cavalerie. Telle étoit la disposition des deux armées lorsque la cavalerie de Treves engagea témérairement le combat. Elle fut reçûë avec vigueur par les veterans d'Othon, qui à la faveur d'une grêle de pierres que les paysans mêlez parmi eux jettoient avec beaucoup d'adresse, et soûtenus des vaisseaux de la flotte qui incommodoient extrêmement les Vitelliens, les enveloppérent, les mirent en désordre, et les auroient entierement défaits, si la nuit qui survint n'eût favorisé leur fuite.

Les Vitelliens revinrent à la charge malgré leur défaite, à la faveur d'un nouveau renfort qui les joignit. Ils surprennent les troupes d'Othon plus occupées à se réjoüir de leur victoire qu'à se mettre en garde contre une nouvelle attaque, égorgent les gardes avancées, entrent dans le camp, et portent la terreur jusques dans les vaisseaux des ennemis. Les soldats d'Othon quoique attaquez de toutes parts, raniment leur courage, font ferme sur la colline, et se défendent avec tant de valeur qu'ils battent à leur tour les Vitelliens, et les obligent, après avoir perdu les commandans des cohortes de Tongres, qui vendirent chèrement leur vie, d'abandonner le champ de bataille. Les troupes victorieuses se laissant alors emporter à l'ardeur du combat, poursuivent vivement les Vitelliens : mais la cavalerie de ces derniers aiant fait volte face, tombe sur eux et les taille en pièces. Enfin après une action également vive et meurtriere de part et d'autre, les deux armées se séparerent comme si elles fussent convenuës d'une trêve. Celle de Vitellius se retira à Antibe ville municipale de la Narbonnoise, et la flotte d'Othon se remit en mer et se rendit à Albenga dans la Ligurie interieure.

XIV.

Mort d'Othon. Passage de Vitellius par la Narbonnoise pour se rendre en Italie.

Valens general de Vitellius étoit alors parti de la province [1] pour se rendre à Pavie dans le dessein de se joindre à Cecinna, et de marcher avec lui contre Othon qui venoit à eux en personne. Ces deux generaux après leur jonction qui se fit à Bedriac, lieu situé entre Crémone et Mantouë, livrerent bataille à cet empereur, qui fut entierement défait, et qui de désespoir se plongea le poignard dans le sein, après un regne de trois mois, ce qui assura l'empire à Vitellius son competiteur. Ce dernier qui étoit encore dans les Gaules, se voiant délivré de son ennemi, partit peu de tems après pour se rendre en Italie, et prit la route de Vienne, où à son passage il rendit lui-même la justice. Son regne ne fut gueres ni plus heureux ni plus long que celui de ses deux prédecesseurs : plus occupé du soin de satisfaire ses plaisirs que de celui de gouverner l'empire, il se rendit si méprisable à la plûpart de ses officiers et à ses troupes, que les legions d'Orient proclamerent à sa place Vespasien, pour lors occupé dans la Judée à la guerre contre les Juifs, et l'homme de son tems le plus digne de l'empire et le plus capable de gouverner. Quoique Vespasien méritât cet honneur par ses vertus et par ses services, il eut pourtant besoin du secours de ses amis pour se soûtenir contre Vitellius son compétiteur. Il se servit utilement entr'autres des sages conseils de Mucien son favori et de la valeur d'Antonius Primus qui commandoit alors une des meilleures legions de la Pannonie, et qui eut la gloire de le placer en quelque sorte sur le thrône de l'empire.

XV.

Antonius Primus general de Vespasien natif de Toulouse.

Antonius Primus étoit né à Toulouse; mais nous ignorons si sa famille étoit originaire de cette ville. Peut-être descendoit-il de Marcus Primus qui fut gouverneur de la Macédoine [2]

1 Tacit. ibid. l. 2. c. 27. et seq. c. 58. et seq. - Suet. et Vitell.

2 Dio. l. 54. p. 322.

sous l'empire d'Auguste. Quoi qu'il en soit, on lui donna le surnom [1] Gaulois de *Becco*, qui veut dire bec de coq * : il vint au monde avec toutes les bonnes et les mauvaises qualitez qui peuvent conduire à une haute fortune. Suivant le portrait que Tacite nous en a laissé, il étoit hardi, entreprenant, intrépide, vigilant, actif; homme d'intrigue et de ressource; fécond en bons et en mauvais expédiens; également propre au repos et à l'action; bon soldat, habile capitaine, nécessaire en tems de guerre, dangereux en tems de paix; d'un tempérament vif et impétueux, d'un naturel inquiet et remüant, cherchant à troubler le repos des autres lors même que personne ne troubloit le sien; toûjours prêt à susciter des querelles ou à les soûtenir; vain jusqu'à l'arrogance; d'une éloquence toûjours victorieuse, en sorte que soit qu'il parlât au peuple, ou qu'il exhortât les troupes, il les persuadoit aisément et gagnoit leur affection quand il vouloit s'en donner la peine: habile à former des projets, plus habile à les exécuter; heureux dans tous les partis qu'il prenoit, parce qu'il n'en prenoit jamais aucun sans réflexion : cruel et sanguinaire dans le combat, hors de là doux et modéré; libéral jusqu'à l'excès, mais perdant le mérite de ses liberalitez par les rapines et les extorsions qu'il faisoit pour se dédommager de ses profusions: jaloux du mérite des autres qu'il ne manquoit jamais de déprimer pour élever le sien; enfin ne pouvant souffrir d'égal, et moins encore de supérieur.

Avec ce mélange de vertus et de vices Primus avoit fait une fortune des plus brillantes. Il étoit parvenu à la dignité de senateur par ses intrigues sous l'empire de Neron; mais il s'étoit déshonoré bientôt après par l'indignité qu'il eut de vendre à prix d'argent son témoignage pour soûtenir un testament supposé, ce qui le fit chasser honteusement du senat. Il aurait porté le reste de ses jours la honte de sa dégradation, si Galba, voulant signaler le commencement de son regne par des actions de clemence, ne l'eût rétabli avec d'autres dans la dignité de senateur. Cet empereur lui donna même le commandement de la septième legion nouvellement levée, et qui fut surnommée Galbienne pour la distinguer d'une autre de même nom. Après la mort de Galba, Primus se trouvant sans protecteur, tâcha de s'en faire un nouveau en la personne d'Othon à qui il offrit ses services; mais voiant que cet empereur faisoit peu de cas de ses offres, il attendoit une occasion plus favorable de se rendre nécessaire, et saisit [1] celle que lui presenta l'élection de Vespasien.

XVI.

Primus porte la guerre en Italie en faveur de Vespasien.

Primus étoit pour lors dans la Pannonie à la tête de sa septieme legion Galbienne, qui de même que la treizieme qui se trouvoit dans la même province, n'étoit nullement disposée à favoriser le parti de Vitellius. Ce general profita de cette disposition, et à l'exemple des trois légions de la Mœsie qui venoient de se déclarer pour Vespasien, il embrassa avec elles les intérêts de cet empereur. Les troupes de la Dalmatie aiant pris bientôt après le même parti, toutes les legions de l'Illyrie, composées [2] la plûpart des recruës que la province Narbonnoise leur avoit fournies quelques années auparavant, se trouverent favorables à ce prince. Primus après les avoir rassemblées se mit à leur tête de sa propre [3] autorité, leur persuada de porter la guerre [4] en Italie contre Vitellius, et s'avança aussitôt vers Aquilée, suivi d'Arrius Varrus avec quelque infanterie et une partie de la cavalerie.

Cette ville lui aiant ouvert ses portes, il s'empara ensuite de diverses places voisines, d'où il pénétra jusqu'à Padouë, faisant relever par tout où il passoit, autant par reconnoissance que par politique, les statuës de Galba son bienfaiteur, que les ennemis de cet empereur avoient fait abattre. Il fut joint peu de tems après par les deux legions de la Pan-

1 Suet. n Vitell. p. 102. - Tacit. l. 14. c. 4. hist. l. 2 3. et 4.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 4.

1 Tacit. hist. l. 2. c. 86.
2 Tacit. annal. l. 16. c. 13.
3 Dio. l. 65. p. 737.
4 Tacit. hist. l. 3. c. 6. et seqq.

nonie avec lesquelles il marcha droit à Veronne sans aucun ordre et contre le dessein de Vespasien qui auroit voulu qu'il se fût arrêté à Aquilée jusqu'à l'arrivée de Mucien. Primus vouloit s'assurer de la premiere de ces deux villes et en faire sa place d'armes, tant pour étendre sa cavalerie, qui faisoit sa principale force, dans les vastes campagnes qui sont aux environs, que pour ôter aux generaux de Vitellius le secours qu'ils en tiraient, et pour être plus en état d'empêcher que les troupes de ce prince, qui devoient venir de la Rhetie et de la Germanie, n'allassent le joindre. Cecinna général de cet empereur, qui étoit campé alors du côté de Crémone, s'avança aussitôt à la tête de six legions, de huit qu'il commandait, comme s'il eût voulu combattre Primus. Il songeoit cependant moins à lui livrer bataille, qu'à faire sa paix avec Vespasien, dont il voioit le parti grossir tous les jours; c'est ce qui l'engagea en chemin à faire une tentative pour débaucher ses propres troupes en faveur de cet empereur : mais ses soldats indignez de sa perfidie, se jetterent sur lui, le chargerent de chaînes, se donnerent d'autres generaux, et allerent rejoindre à Crémone le reste de l'armée de Vitellius.

Sur l'avis de cet évenement, Primus qui avoit été joint par deux autres legions, et qui ne souhaitoit rien tant que d'en venir aux mains avec les Vitelliens, avant qu'ils ne reçûssent de nouveaux secours, part de Veronne et fait tant de diligence, qu'il arrive en deux jours à Bedriac, lieu dejà fameux par la défaite d'Othon. Le lendemain s'étant avancé à huit milles au-delà avec quatre mille chevaux, et aiant été informé à onze heures du matin de l'approche de la cavalerie Vitellienne qu'on avoit déja vû paroître, il assemble le conseil de guerre pour déliberer sur le parti qu'il devoit prendre. Sur ces entrefaites Arrius Varrus se laissant emporter à l'ardeur de son courage, sans attendre la fin de la déliberation ni l'ordre du general, s'avance avec quelques chevaux et attaque brusquement les Vitelliens qu'il fait plier : mais ceux-ci se voiant soûtenus, le repoussent et l'obligent de se retirer avec tant de précipitation que sa troupe porte l'allarme dans le camp. Les Vitelliens s'étant apperçus de ce désordre, poursuivent vivement les fuiards, et la défaite de toute la cavalerie de Primus étoit infaillible, si dans cette conjoncture ce general n'eût trouvé sur le champ une ressource dans sa présence d'esprit et dans sa valeur. Voiant donc ses soldats épouvantez de la déroute de Varrus et prêts à se débander, il fait ouvrir ses escadrons pour donner retraite aux fuiards, et fait faire un signal pour avertir ses legions qui étoient demeurées derriere, de marcher en diligence à son secours : il fait ensuite si bien par ses discours, ses promesses et son exemple, qu'il ramene ses troupes au combat; et comme s'il eût eu le secret de se multiplier, il se trouve à propos dans tous les endroits où le danger est le plus pressant, et où ses troupes ont le plus de besoin de sa presence et de ses ordres. Cependant, malgré son activité, voiant que ses soldats plioient de nouveau sous les efforts des ennemis, et qu'ils se debandoient, entraînez par l'exemple d'un enseigne qui avoit abandonné son poste, il court à cet officier, et l'aiant joint, lui arrache avec fureur le signe militaire des mains, et le perce de son javelot. Il rallie aussitôt cent chevaux et fait tête à l'ennemi, jusqu'à ce que le reste de sa cavalerie, à qui heureusement la situation du terrain ne permettoit pas de s'écarter beaucoup, l'eût rejoint. Primus après des prodiges de valeur, met enfin la cavalerie ennemie en fuite, et la poursuit jusqu'à quatre mille de Crémone, où il rencontre deux legions de Vitellius qui s'étoient avancées sur le faux bruit de la victoire de cette cavalerie. Alors celle de Primus avec quelque infanterie qui venoit de le joindre, chargea ces deux legions si à propos, qu'elles prirent le parti de se retirer dans leur camp, après avoir abandonné le champ de bataille.

Ce combat aiant fini sur le soir, et toutes les legions que Primus avoit laissées à Bedriac étant enfin arrivées dans le même temps, elles demanderent avec instance de poursuivre les Vitelliens et de les aller forcer dans leur camp de Crémone dès le soir même, comptant d'emporter cette place et de s'enrichir de ses dépoüilles : mais Primus ne jugeant pas à propos de suivre l'ardeur de ses soldats, et

de s'exposer à une si grande entreprise au milieu des ténébres, fit tout ce qu'il put pour les en détourner et pour leur persuader de differer cette attaque jusqu'au jour suivant. Malgré cela ses troupes vouloient absolument la tenter, mais elles furent obligées d'en abandonner le dessein, sur la nouvelle de l'approche des six legions de l'armée des Vitelliens, commandées auparavant par Cecinna. Ces legions s'étoient mises en marche pour aller à Crémone joindre les deux autres qui venoient d'être battuës; et aiant appris en chemin la défaite de leur cavalerie, elles avoient fait trente milles ce jour-la pour venir à son secours : elles marchoient en ordre dans le dessein d'attaquer l'armée de Primus qui eut à peine le loisir de se mettre en bataille pour leur faire tête. On étoit alors sur la fin du mois d'Octobre, et le combat commença vers les neuf heures du soir. Primus soûtint d'abord les premiers efforts de ces légions avec toute la valeur possible; et malgré les horreurs et la confusion d'un combat donné au millieu d'une nuit obscure, les deux armées se battirent pêle-mêle sans se connaître, avec autant de fureur que d'opiniâtreté : cependant les troupes de Primus commençaient à plier, et la septiéme legion Galbienne, dont il avoit le commandement particulier, avoit déja perdu six de ses principaux centurions et une partie de ses signes militaires, lorsque bien avant dans la nuit la lune s'étant levée, ses rayons qui donnoient dans les yeux des Vitelliens, les empêcherent de voir leurs ennemis et de tirer droit contre eux, ce qui favorisa beaucoup ces derniers, et rétablit le combat. La victoire fut vivement disputée jusqu'au lever du soleil que Primus eut l'adresse de faire courir le bruit que Mucien general de Vespasien venoit d'arriver avec un renfort considérable. Alors ses troupes faisant un dernier effort, comme si elles eussent effectivement reçû ce secours, enfoncerent les Vitelliens qui s'étoient dejà ébranlez sur cette nouvelle, et les renverserent sur leurs chariots et sur leurs machines. Primus profitant de ce moment favorable, les poussa si vivement, qu'il les obligea enfin d'abandonner le champ de bataille et de prendre la fuite.

Les premiers fruits de la victoire de ce general furent la prise du [1] camp et le sac de la ville de Crémone, quoique le premier fût fortifié d'un bon rempart et de plusieurs ouvrages, et l'autre défenduë par une forte et nombreuse garnison. On l'accuse d'avoir abandonné cette ville dans cette occasion au pillage de quarante mille soldats ou goujats de son armée, qui après s'être enrichis des dépoüilles de cette riche colonie, et y avoir commis une infinité d'excès pendant quatre jours consécutifs, y mirent enfin le feu qui la réduisit en cendres : mais il eût été difficile à Primus de retenir ses soldats quand il l'auroit voulu, tant ils étoient mal disciplinez. Ce fut peut-être pour se justifier là-dessus, qu'il fit crier publiquement qu'on donnât la liberté à tous les prisonniers : mais soit que ses ordres fussent sinceres ou non, ils furent très-mal executez; car les soldats ne voulant pas perdre la rançon de leurs captifs, et ne trouvant pas à les vendre, les massacrerent pour la plûpart. On fait monter la perte des Vitelliens, tant dans le sac de la ville de Crémone, que dans les deux combats qui le précederent, à cinquante mille hommes.

XVII.

Valens pris prisonnier. La Narbonnoise se déclare en faveur de Vespasien.

Valens que Vitellius avoit fait partir de Rome peu de jours après Cecinna, se disposoit, mais lentement, à aller joindre ce dernier, lorsqu'aiant appris la rapidité des victoires de Primus, il prit la résolution [2] de ramasser tous les vaisseaux qu'il pourroit trouver, et de passer par mer dans la Narbonnoise pour y assembler les troupes des Gaules et de la Germanie, et y faire diversion en faveur de cet empereur. Dans ce dessein il s'embarqua au port de Pise : mais les vents contraires l'obligèrent de relâcher à Monaco, où Marcus Maturus intendant (*Procurator*) de la province des Alpes Maritimes vint le joindre. Cet officier confera avec lui sur son dessein qui lui parut téméraire, et tâcha de

[1] Tacit. ibid. c. 26. et seqq. - Dio. l. 65.
[2] Tacit. hist. l. 3. c. 40. et seqq.

l'en détourner : il lui representa sur-tout la terreur que la prosperité des armes de Vespasien avoit déja répanduë dans la Narbonnoise, et ajouta que Valerius Paulinus intendant de cette province, ancien ami de Vespasien, et homme de tête et d'expédition, avoit gagné les peuples du pays, au parti de ce nouvel empereur, et les avoit déja fait déclarer en sa faveur; que cet officier avoit d'ailleurs beaucoup de crédit sur les troupes prétoriennes, dont il étoit aimé et respecté, aiant été autrefois leur tribun ou colonel; qu'il avoit rassemblé non seulement ceux qui après avoir été dépossedez de leurs charges par Vitellius, avoient pris volontiers les armes contre lui, mais encore les naturels du pays, avec lesquels il avoit mis les côtes et la colonie de Frejus hors d'insulte; qu'en un mot les peuples de la province étoient d'autant plus dévouez à cet intendant, qu'outre qu'il étoit leur compatriote, ils avoient encore lieu d'esperer qu'étant fort avant dans les bonnes grâces de Vespasien, il leur accorderoit sa protection auprès de ce prince. Valens touché de ces raisons abandonna l'execution de son dessein, et se remit en mer pour s'en retourner: mais une tempête l'aiant jetté sur les côtes des isles d'Hieres, il eut le malheur d'être pris par quelques barques que Paulinus avoit envoiées en course.

Les autres provinces [1] des Gaules avec celles d'Espagne et de Bretagne suivirent bientôt après l'exemple de la Narbonnoise, et se déclarerent pour Vespasien. Primus [2] se vante dans une de ses lettres à ce prince de lui avoir gagné toutes ces provinces : il y a du moins lieu de croire qu'étant sans doute fort accrédité à Toulouse sa patrie, il eut beaucoup de part à la déclaration de cette ville et des provinces voisines en faveur de cet empereur. Il est d'ailleurs certain [3] qu'il contribua beaucoup à celle de Civilis chef des Bataves qu'il engagea à prendre les armes contre Vitellius. Enfin le parti de Vespasien grossit si considerablement et en si peu de tems, qu'au mois de Decembre, Primus avoit déja poussé ses conquêtes jusqu'à l'Apennin, et qu'il ne restoit à Vitellius que le pays qui est entre Terracine et Narni.

[1] Ibid. c. 44. et seqq.
[2] Ibid. c. 53.
[3] Ibid. l. 4. c. 13. l. 5. c. 26.

XVIII.

Prise de Rome par Primus. Mort de Vitellius.

Primus qui méditoit depuis long-tems la prise de Rome, s'étant approché à dix milles de l'armée de Vitellius, campée auprès de la ville de Narni, travailla à débaucher les troupes de cet empereur. Il esperoit réüssir d'autant plus aisément, que ce prince s'étoit rendu très-méprisable par sa lâcheté et sa mauvaise conduite. Primus fit tant enfin par ses intrigues et ses intelligences, qu'aiant gagné d'abord une partie des officiers, et ensuite la plûpart des soldats, presque toute cette armée vint se joindre à la sienne. Ce general se vit par là en état de tenter le siege de Rome dont il se rendit le maître vers le vingtiéme du mois de Decembre, malgré la vigoureuse résistance des Prétoriens. Par cette conquête il assûra l'Empire à Vespasien, et le délivra de Vitellius son compétiteur, à qui on fit souffrir une mort aussi honteuse, que sa vie avoit été indigne d'un empereur Romain.

XIX.

Honneurs déferez à Primus. Son mécontentement, ses disgraces.

Primus [1] entra dans Rome avec Domitien fils de l'empereur Vespasien qui étoit encore en Orient. Domitien prit aussitôt le titre de Cesar, mais il laissa à Primus la principale autorité. Le senat décerna alors à ce dernier les honneurs consulaires (*consularia insignia*) en consideration de ses services : ils étoient en effet si importans, qu'il eût mérité les plus grands éloges, s'il eût eu soin d'arrêter la fureur et l'avarice du soldat qui mit Rome au pillage, et y commit une infinité de désordres sous prétexte de rechercher les partisans de Vitellius. On l'accuse même d'avoir profité des riches dépoüilles de cette capitale du Monde, et d'avoir en particulier tourné à son profit celles du palais impérial. On sçait du

[1] Ibid. l. 4. c. 1. et seqq.

moins que son autorité fut si grande dans Rome après la prise de cette ville, que ce fut presque la seule qu'on y reconnut d'abord : ainsi il peut avoir profité de cette occasion pour s'enrichir et ramasser de quoi satisfaire sa prodigalité. Il est vrai aussi que la réputation qu'il s'étoit acquise par ses victoires, et les applaudissemens qu'il recevoit tous les jours, lui firent des jaloux, qui ne manquerent pas de le décrier et de chercher des prétextes pour le noircir. Le plus dangereux de tous [1] fut Mucien favori et general de Vespasien, qui, piqué de ce qu'il lui avoit ravi la gloire de vaincre Vitellius, de prendre Rome, et d'avoir en quelque maniere placé Vespasien sur le thrône de l'Empire, n'oublia rien à son arrivée en cette ville, où il vint bientôt après, pour le décrediter auprès du peuple, des troupes, et de l'empereur même : mais n'osant d'abord l'entreprendre ouvertement, à cause du crédit de Primus sur l'esprit du peuple et des soldats, il prit des mesures secretes pour détruire sa réputation et diminuer son autorité, tandis qu'il affecta en public de joindre ses applaudissemens à ceux du senat et du peuple. Il loüa en effet ses services en plein senat, flatta son ambition des plus grandes esperances, et lui offrit son crédit pour lui faire obtenir le gouvernement de l'Espagne citerieure, que Clunius Rufus venoit de quitter; il combla même de bienfaits ses créatures, et procura des emplois considerables aux officiers qu'il affectionnoit le plus : mais sous ces marques d'estime et d'amitié, Mucien cachoit une haine implacable, et le dessein formé de perdre Primus dans l'esprit du peuple et du prince. Pour faire tomber peu à peu l'autorité de ce general dans Rome, il en fit d'abord sortir ses troupes sous prétexte de désordres qu'elles y commettoient (an 70), et dispersa en divers endroits les legions qui lui étoient les plus attachées, entr'autres la septiéme appellée Galbienne, comme nous l'avons déja dit, du nom de l'empereur Galba qui lui en avoit donné le commandement. Il lui rendit ensuite de très-mauvais offices auprès de Vespasien, soit par les soupçons qu'il fit naître à ce prince sur sa conduite et ses desseins ambitieux, soit par les tours malins qu'il donna à ses services. Il empêcha enfin que Domitien fils de cet empereur ne le mît au nombre de ses principaux officiers (*inter comites*).

Primus sensible à tous ces coups, prit le parti de sortir de Rome et de se rendre auprès de Vespasien, comptant que sa seule presence dissiperoit tous les mauvais bruits qu'on faisoit courir contre lui : mais cet empereur déja prévenu par les lettres de Mucien, ne lui fit pas tout l'accüeil qu'il croioit être en droit d'attendre de sa part, quoique ce prince, en considération des services qu'il en avoit reçus, et des périls où il s'étoit exposé pour l'affermir sur le thrône, le regardât d'un œil assez favorable : mais le récit continuel de ses exploits et l'éloge qu'il faisoit sans cesse de son propre mérite aux dépens de celui des autres, le rendirent enfin si odieux, qu'il se vit également méprisé de ses amis et de ses ennemis, et de l'empereur même qui le négligea entierement, et le laissa sans emploi, quoiqu'il témoignât toûjours au dehors avoir de la reconnoissance pour ses services.

Martial [1] contemporain et ami de Primus, loüe beaucoup son éloquence, sa politesse, son érudition et son amour pour les lettres; car [2] on ne doute pas que ce ne soit le même que Marcus Antonius Primus à qui ce poëte adresse plusieurs de ses épigrammes : ce qui fait voir qu'Antoine étoit son veritable nom, Marcus son prénom, et Primus son surnom. Il paroît par une de ces épigrammes [3] que cet illustre Toulousain parvint au moins jusqu'à l'age de soixante ans, qu'il mena une vie privée depuis l'élevation de Vespasien à l'empire, et qu'il soûtint parfaitement bien sa disgrace *. Ce general eut de grands défauts, on n'en peut disconvenir : mais il les effaça par l'éclat de ses talens. Il fut accusé surtout de beaucoup de legereté et de vanité, et cette accusation paroît mieux fondée que celle d'avoir ambitionné l'empire, et sollicité

1 Ibid. l. 3. c. 53. et seq. l. 4. c. 4. et seqq.

1 Martial. l. 9. epigr. 101. l. 10. epigr. 23. 32. 73.

2 V. Rader. in Martial. et Serviez hom. illustr. de Langued. p. 76.

3 Martial. ibid. l. 10 epigr. 23.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 5.

Scribonianus [1] Crassus frere de Cesar Pison pour l'engager à exciter une révolte qui pût lui frayer le chemin au thrône. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Primus fit un honneur infini à sa patrie autant par l'élevation de son genie, que par l'éclat de ses dignitez; qu'il fut l'un des plus grands capitaines de son tems, et que s'il n'eut pas la gloire de parvenir à l'empire, il eut du moins celle de le procurer au meilleur et au plus digne des empereurs.

XX.

Révolte des Gaules excitée par Civilis. La Narbonnoise fidelle à Vespasien.

Nous avons dejà dit que Primus pour favoriser le parti de Vespasien, avoit beaucoup contribué à la révolte de Civilis general des Bataves contre Vitellius : mais le dessein de Civilis en prenant les armes étoit moins de se déclarer pour un des deux compétiteurs à l'empire, que de profiter de cette occasion pour se soustraire avec tous les Bataves à la domination Romaine. Il continua en effet la guerre contre les Romains après la mort de Vitellius, et tâcha d'entraîner par son exemple tous les Gaulois, qui selon Tacite [2] prirent part à sa révolte contre Vespasien. Comme il n'y eut cependant, suivant le même historien, que la Gaule septentrionale qui fut le théatre de la guerre et de la rebellion, on a lieu de croire que les provinces méridionales, telle que la Narbonnoise, demeurerent fidelles à cet empereur. Nous sçavons du moins que la défaite de Civilis par Cerealis general des troupes Romaines, termina en peu de tems cette guerre, et fit rentrer les Gaulois rebelles dans leur devoir et sous l'obéïssance de ce prince.

XXI.

Hommes illustres de Nismes.

Les mouvemens des Gaulois aiant été appaisez par la valeur et la sage conduite de Cerealis, le regne de Vespasien fut un des plus tranquilles et des plus heureux; les peuples furent d'autant plus sensibles à la douceur de son gouvernement, qu'ils avoient gémi auparavant sous la dureté de celui de ses prédecesseurs. C'est à Tite son fils et son successeur dans l'empire (an 79), que C. Fulvius Volupus Servilianus [1] natif de Nismes, fut redevable de la charge de préteur, dont il fut honoré, après avoir exercé plusieurs autres dignitez tant civiles que militaires. Comme les Aurelius Fulvius étoient alors établis dans la même ville de Nismes, on pourroit croire qu'il appartenoit à cette famille.

Tacite [2] fait mention d'un Fulvius Aurelius lieutenant ou colonel d'une legion (*legatus legionis*) sous l'empire d'Othon, à qui ses services dans la guerre des Sarmates firent décerner les ornemens consulaires. Celui-ci est sans doute le même que T. Aurelius Fulvius citoien de Nismes, aïeul paternel de l'empereur Antonin Pie, qui fut préfet de Rome et deux fois consul [3] sous l'empire de Domitien successeur de Tite. Aurelius Fulvius dans son premier consulat, fut collegue de cet empereur, et quatre ans après il fut honoré de la même dignité pour la seconde fois.

XXII.

Autres personnages illustres de la province.

Nismes ne fut pas la seule ville de la province qui produisit des hommes illustres dans le même siecle; celle de Narbonne eut la gloire de donner la naissance à Artanus ou Arcanus (an 89) personnage célébre par son amour pour les belles lettres, dont Martial [4] fait mention. Il paroît suivant ce poëte, qu'il exerça dans sa colonie quelque charge, peut-être celle de duumvir. Les arts et les sciences florissoient aussi alors à Toulouse, et c'est sans doute le soin qu'on avoit de les cultiver dans cette ville qui lui mérita le nom de *Palladienne* que le même Martial [5] auteur contemporain, lui donne dans ses ouvrages.

[1] Tacit. hist. l. 4. c. 39.
[2] Tacit. hist. l. 4. c. 32. 54. et seqq.

[1] Pr. p. 12. inscr. 67. - V. Grass. antiq. Nem.
[2] Tacit. hist. l. 1. c. 79.
[3] Capitol. vit. Anton. Pii. p. 17. Fast. consul.
[4] Martial. l. 8. epig. 72.
[5] Ibid. epigr. 101. l. 9.

XXIII.

Gouvernement de la province sous Trajan.

La Narbonnoise auroit été tout-à-fait heureuse sous l'empire de Domitien, si cet empereur eût été aussi attentif à y envoier de bons ministres pour la gouverner, que cette province l'étoit à lui former des hommes capables de servir l'état, et de contribuer à la gloire de son regne : mais ce prince, aussi dur et aussi cruel que Tite son frere avoit été doux et humain, vexa également par sa tyrannie toutes les provinces de l'empire.

La sagesse et la moderation de Nerva et de Trajan (ans 96-98) successeurs de Domitien, qui monterent successivement sur le thrône de l'empire, firent oublier la dureté du regne de ce dernier : aussi ces deux empereurs s'attirerent-ils l'amour et la confiance des peuples. Un des sevirs [1] Augustales de Narbonne fit élever à l'honneur de Trajan une statuë la seconde année de son consulat qui répond à la premiere de son regne.

On vit fleurir [2] la paix et la justice sous l'empire de ce prince : il soulagea les peuples par la suppression de plusieurs impôts excessifs, et regla la police des villes. Il confirma l'abolition des jeux d'exercice et de lutte instituez depuis peu à Vienne dans la Narbonnoise (an 101) : abolition que Tribonius Rufinus duumvir de cette colonie, homme recommandable par la gravité de ses mœurs et par la force de son éloquence, avoit déja ordonnée. Q. Cœcilius Marcellus [3] fut successivement questeur et lieutenant du propréteur de la Narbonnoise et ensuite proconsul de la Sicile sous le même empereur. Cæcilius Marcellus est peut-être le même qui fut consul [4] subrogé sous l'empire d'Adrien l'an 129. Nous apprenons par une inscription [5] Grecque que ce fut sous les auspices de Trajan que la ville de Nismes fit élever un monument au dieu *Nemausus* (an 117), à qui elle rendoit un culte particulier, et qu'elle mit ce prince sous la protection de cette divinité imaginaire.

1 Pr. p. 2. inscript. 2.
2 Plin. paneg. Trag. et l. 4. epist. 22.
3 Grut. p. 1023. n. 8.
4 Onuphr. in Fast.
5 Spon. miscell. p. 111.

XXIV.

Inscriptions à l'honneur d'Adrien. Voiage de ce prince dans la Narbonnoise.

Trajan étant mort après un regne des plus glorieux, Adrien que sa femme Plotine lui avoit fait adopter, à ce qu'on croit, lui succeda. Ce dernier empereur se fit aimer des peuples autant par sa moderation que par ses bienfaits. Selon une ancienne inscription, les nautonniers du Rhône voulant donner une marque publique de leur affection et de leur respect envers ce prince, lui firent élever un monument la troisiéme année de son consulat et de sa puissance tribunitienne (an 119). On voit [1] encore cette inscription à Tournon ville du Vivarais située sur le rivage du Rhône. L'année suivante fut remarquable par le consulat de T. Aurelius Fulvius qu'on croit être l'empereur Antonin Pie, originaire de Nismes, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Adrien passa [2] presque tout le tems de son regne à parcourir les provinces de l'empire : ce qui fut très-avantageux aux peuples dons il s'attira l'affection par ses liberalitez, et sur tout par le soin qu'il prit de regler la police et le gouvernement.

Les provinces des Gaules furent des premieres que ce prince honora de sa presence, et qu'il combla de ses bienfaits : il donna entr'autres à la Narbonnoise des marques particulieres de ses bontez, par le soin qu'il prit d'embellir cette province de divers édifices publics, et sur-tout par la basilique [3] ou le palais superbe qu'il fit construire à Nismes à l'honneur de Plotine veuve de Trajan, monument également digne de la magnificence de cet empereur et de sa reconnoissance envers cette princesse à qui il étoit redevable de l'empire (an 121). Comme Plotine étoit encore en vie [4] lorsque cette basilique lui fut dédiée, nous avons lieu de croire, contre

1 Grut. p. 1022. n. 10.
2 Spartian. vit. Adrian.
3 Spartian. ibid. p. 6.
4 V. Till. art. 8. et 10. sur Adr.

le sentiment de quelques[1] modernes, que le temple qu'Adrien lui fit élever, au rapport de Dion[2] est different de cette basilique, puisque selon le même historien, il ne fut bâti qu'après la mort de cette princesse. Le tems a tellement détruit cet édifice de Nismes, qu'il n'en reste aujourd'hui aucun vestige qui puisse nous faire connoître le lieu de son emplacement. Plusieurs modernes ont donné à la verité leurs conjectures là-dessus: mais elles sont si incertaines, qu'on ne peut en adopter aucune. Nous suivrions volontiers une inscription trouvée à Aix, qui marque quelques circonstance de la dédicace de cette basilique, si elle n'étoit[3] soupçonnée de faux par d'habiles critiques.

XXV.

Pont du Gard.

On donne communément à Adrien la gloire d'avoir fait élever l'amphitheatre de Nismes et plusieurs autres anciens monumens de la province, entr'autres le pont du Gard, qui au jugement des connoisseurs, passe pour un des plus hardis et des plus superbes édifices de l'antiquité. Ce chef d'œuvre, qui fait encore aujourd'hui l'admiration des plus habiles architectes, est situé à trois lieuës de Nismes vers son nord-est, entre deux montagnes éloignées l'une de l'autre de cent trente-une toises. La riviere de Gardon, qui descend des montagnes des Cevennes et va se précipiter dans le Rhône un peu au-dessous de Valabregues, coule au milieu de ces deux montagnes.

Les Romains dans le dessein de conduire à Nismes par un aqueduc les eaux de la fontaine d'Eure qui prend sa source un peu au-dessous d'Usez, et ne pouvant l'executer qu'à travers la riviere de Gardon, choisirent cet endroit comme le plus propre, parce que le lit de la riviere, resserré entre les deux montagnes dont on a parlé, y est plus étroit qu'ailleurs. Pour gagner donc la hauteur de ces deux montagnes et mettre l'aqueduc au niveau, ils éleverent dans ce lieu un colosse de maçonnerie à la hauteur d'environ vingt-trois toises. Sa fondation est très-solide et posée sur le vif du rocher, d'où s'élevent trois rangs d'arcades à plein cintre qui forment trois ponts l'un sur l'autre, avec des retraites et des compartimens si bien proportionnez à toute la masse, qu'ils marquent le dessein qu'avoient les Romains d'en éterniser la durée autant que celle de leur nom.

On peut voir toutes les dimensions de ce grand corps d'ouvrage, qui auparavant avoient été données diversement, dans l'estampe que nous en avons fait tirer. Le premier pont sous lequel coule la riviere consiste en six arches dont l'ouverture est inégale : mais à peu près de dix toises chacune avec un peu plus d'élevation ; la riviere ne coule que sous une seule. Les piles de ce premier pont ont vingt-un pieds de largeur et treize pieds et demi d'épaisseur en façade. Le second pont est de onze arches dont les pilliers répondent à ceux du premier qui leur servent de fondement, et dont l'ouverture et la hauteur sont à peu près les mêmes. Le troisieme pont posé sur le second est composé de trente-cinq arches dont chacune a environ trois toises de hauteur et quatorze pieds d'ouverture; ses pilliers ont six pieds d'épaisseur en façade.

Au-dessus de ce troisieme pont s'éleve l'aqueduc qui fait le couronnement de tout l'édifice. Cet aqueduc est large de quatre pieds et haut de quatre et demi sous couverture, et de neuf dans œuvre. Il est couvert de pierres plates jointes avec du ciment. Il reste encore une suite assez considerable de murs et d'arches, avec d'autres vestiges qui font juger de la magnificence de tout l'ouvrage. Cet aqueduc servoit à la conduite des eaux, ainsi qu'on l'a déja dit, depuis la fontaine d'Eure au-dessous d'Usez jusqu'à Nismes, dans l'espace de plus de quatre lieuës de France ou de douze mille toises, à compter du lieu appellé saint Quentin au-delà de la même ville d'Usez jusqu'à Nismes ; tantôt sous des montagnes ou des rochers percez, tantôt sur des ponts tel que celui dont nous parlons, pour conserver le niveau. Cet aqueduc se terminoit enfin à Nismes proche la Tourmagne où étoit le regorgement des eaux et le

[1] Catel. mem. p. 286.
[2] Xiphil. epist. Dion. p. 792.
[3] V. Casaub. not. in Spart. p. 23. Catel. ibid.

GARD R.

grand reservoir qui les fournissoit à la ville et à l'amphiteatre pour la representation des naumachies. Les eaux se degorgeoient enfin dans la riviere de Vistre qui coule à une demie lieuë de Nismes.

Les Gots et les autres barbares ennemis de la gloire des Romains, après avoir inondé la province dans les siecles suivans, ne purent jamais, malgré tous leurs efforts, venir à bout de ruiner ce superbe édifice, comme s'il leur eût été plus difficile de l'abattre, qu'il ne l'avoit été aux Romains de l'élever. Ces barbares se contenterent de démolir les deux extrêmitez de l'aqueduc qui consistoient en de simples et petites arches beaucoup plus aisées à détruire que le reste. Ils en abattirent une grande partie, soit pour rendre cet aqueduc inutile à la ville de Nismes, soit pour en empêcher le rétablissement.

La ruine entiere de cet édifice que ces peuples n'avoient osé entreprendre, étoit déja fort avancée par la négligence des François. On y avoit pratiqué un passage pour le charrois, au commencement du seiziéme siécle, en échancrant par encourbelement, à la hauteur de neuf à dix pieds, sept piles du second pont sur toute leur largeur, jusqu'au tiers du vif de leur épaisseur. Cet édifice avoit été d'ailleurs endommagé par la démolition de tout le massif de la maçonnerie qui servoit de garniture aux arches du premier pont, et qui le couvroit dans toute son étenduë de l'une à l'autre de ses avenuës, sur la largeur d'environ six pieds, dans le dessein d'ouvrir un passage pour le canon que le duc de Rohan fit conduire de son tems de ce côté-là. A la vuë de la prochaine ruine dont un si beau monument paroissoit déja menacé, M. de Bâville intendant de Languedoc, homme également zelé pour le bien public et la gloire de la province, fit proceder l'an 1699. à la vérification et au devis des réparations nécessaires pour la conservation de cet édifice : l'abbé de Laurens et Daviller architecte de la province qu'il chargea de ce soin, en firent leur rapport aux Etats de l'année suivante, et c'est de leur procès-verbal que nous avons tiré les dimensions dont nous venons de parler. Les Etats entrerent volontiers dans les vuës de cet illustre magistrat, et ce fut par leurs ordres et aux dépens de la province qu'on travailla à la réparation de ce superbe bâtiment qui alloit déperir sans leurs soins, et qui depuis ce tems-là est en très-bon état. On y a laissé seulement un chemin sur le second pont par où les gens de pied et de cheval peuvent passer aisément.

On prétend que les grosses pierres qui composent cet édifice furent tirées d'une carriere qui n'en est qu'à une portée de mousquet. La jonction de celles qu'on appelle pierres d'assise est si parfaite, sans mortier ni ciment, qu'il ne seroit pas possible d'y faire passer un cheveu entre deux. Le nom de Veranius qu'on y voit gravé en lettres Romaines donne lieu de conjecturer que c'est celui de l'architecte. On y voit aussi quelques figures, entr'autres celle d'Isis, qui ne nous apprennent rien, non plus que les trois lettres Romaines suivantes, A. E. R. qu'on y lit, et que chacun interprete à sa fantaisie. Il y en a qui prétendent qu'elles signifient, *Antoninus est auctor;* c'est-à-dire que ce pont auroit été construit par les soins et les ordres de l'empereur Antonin originaire de Nismes. D'autres [1] disent que la province est redevable de cet édifice à l'empereur Adrien *. Nous sçavons en effet que ce prince durant son séjour à Nismes y fit élever la superbe basilique dont nous avons déjà parlé, qu'il fit [2] reparer les chemins publics de la Narbonnoise, et orner les provinces et les principales villes de l'empire de plusieurs édifices [3] magnifiques pour lesquels il avoit certainement plus de goût et de passion que n'en [4] eut Antonin son successeur.

XXVI.

Hommes illustres de la Narbonnoise sous l'empire d'Adrien.

Adrien après avoir parcouru la Narbonnoise, passa en Espagne où il fit quelque sejour. Il honora [5] Claudius-Priscus-Licinius-

1 Casaub. ibid.
2 Bergier. p. 712.
3 Spart. vit. Adrian.
4 V. Marc. Aurel. de se ips. l. 1. c. 13.
5 Gruter. p. 493. n. 1.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 6.

Italicus de la charge de son intendant, (*procurator*), sur la levée *du vingtiéme des héréditez* dans la Narbonnoise et dans l'Aquitaine: imposition établie par Auguste dans toute l'étenduë de l'empire.

L. Æmilius Arcanus natif de Narbonne (NOTE XXI), qui est vraisemblablement le même qu'Arcanus dont on a déja parlé, et dont il est fait mention dans une épigramme de Martial, fut élevé sous le regne du même empereur aux emplois les plus éclatans tant civils que militaires (an 122). Selon l'inscription [1] mise au bas de la statuë, qu'un de ses affranchis lui fit dresser dans la même ville de Narbonne, il avoit déja passé par toutes les charges de sa colonie quand il fut élevé à Rome au rang des senateurs, et des *Sevirs des chevaliers Romains*. Il fut encore honoré des charges de curion, de questeur, et de tribun du peuple, désigné pour la charge de préteur, et successivement tribun militaire ou colonel de la legion onziéme, de la premiere, et de la seconde. Le sophiste Favorin [2] natif d'Arles dans la Narbonnoise, auteur de divers ouvrages, et l'un des plus célébres personnages de son tems, eut beaucoup de part à la faveur et à la confiance d'Antonin.

Cet empereur étant tombé malade sans esperance de guérison, adopta pour le bonheur de l'Empire Tite Antonin le 25. de Fevrier de l'an 138. le declara son successeur, lui fit part de toute son autorité, l'associa à la souveraine puissance du tribunat, et partagea même avec lui le titre d'empereur, ce qui avoit été jusqu'alors sans exemple. Adrien ne survêcut pas long-temps à cette adoption: il mourut le dixiéme de Juillet suivant. Quelques modernes lui attribuent la division des Gaules en quatorze provinces; mais nous verrons ailleurs que cette division paraît beaucoup moins ancienne.

XXVII.

Tite Antonin originaire de Nismes.

Titus Aurelius Fulvius (ou selon Casaubon [3] Fulvus) Antonius successeur d'Adrien, étoit issu d'une famille anciennement originaire du pays des Sabins appelée [1] *Aurelia*, et qui, quoique Plebeïenne, étoit déja devenuë fort illustre. Elle se divisa en plusieurs branches: celle qui prit le nom de *Fulvia* ou *Fulva*, vint s'établir à Nismes. C'est d'elle que descendoit T. Aurelius Fulvus, dont on a déja parlé, et qui fut honoré par deux fois de la dignité de consul outre celle de préfet de Rome. Son fils de même nom que lui et pere de l'empereur Tite Antonin fut aussi élevé à la dignité de consul: mais comme on ignore le tems de son consulat, on peut conjecturer qu'il fut du nombre des consuls subrogez, ou qu'il se contenta des honneurs et des ornemens consulaires. Il épousa Arria Fadilla fille et heritiere d'Arrius Antoninus, personnage distingué par sa probité et l'integrité de ses mœurs autant que par sa naissance, et par la dignité de consul qu'il exerça deux fois; et de Boïonia Procilla: ce qui fit donner à l'empereur leur fils les noms d'Antonin et de Boïonius comme heritier de l'un et de l'autre.

Tite Antonin nâquit le 19. de septembre de l'an 86. de J. C. à *Lavinium* ou *Lanuvium* dans le Latium, où son père s'étoit peut-être établi avec sa famille, après avoir quitté le séjour de la ville de Nismes sa patrie. Le jeune T. Antonin fut élevé à Loric (*Laurum*) ville du même pays de Latium. Aria Fadilla sa mere épousa en secondes nôces Julius Lupus, personnage dont elle eut Julia Fadilla sœur uterine de Tite Antonin. Celui-ci avant son élevation à l'empire avoit épousé Annia Galeria Faustina fille d'Annius Verus dont il eut plusieurs enfans, mais dont les mâles moururent tous fort jeunes. Le portrait que les historiens nous ont laissé de ce prince est des plus avantageux. Avant que de parvenir à l'empire, ses rares qualitez d'esprit et de corps lui avoient déja acquis l'amour et l'estime de tout le monde et merité les principales charges de l'état: il avoit été successivement consul, gouverneur d'une quatriéme partie de l'Italie, avec l'autorité consulaire, et enfin proconsul d'Asie. Le senat lui donna le nom de *Pius*, qui veut dire bon ou débonnaire, auquel il ajouta lui-

[1] Pr. p. 2. inscript. 4.

[2] Spart. ibid. Capitolin. vit. Anton. Pii.

[3] Casaub. not. in Capitolin. p. 47.

[1] Capitolin. vit. T. Anton. V. not. salmas. et Casaub. ibid. - Ant. Aug. de fam. Rom. p. 308. et seqq. - Aurel. Vict.

même ceux d'*Ælius* et d'*Adrianus* par reconnaissance pour l'empereur Adrien, qui l'avoit adopté. Suivant une inscription [1] il auroit fait bâtir à Nismes un temple à l'honneur du même Adrien son bienfaiteur ; mais comme cette inscription paroît manifestement supposée, on n'y peut faire aucun fonds.

XXVIII.

Incendie de Narbonne. Cette ville réparée par Antonin.

Sous un prince si bon et si juste on vit regner la paix et la justice dans les villes et dans les provinces de l'empire. Les peuples furent soulagez et trouverent en lui toute la bonté d'un père avec toute l'integrité d'un juge. Les habitans (*Pagani*) d'un [2] canton de Provence, pays qui faisoit encore alors partie de la Narbonnoise, éprouvèrent son équité par la restitution qu'il leur fit faire d'un bain que leurs voisins avoient usurpé sur eux.

Ce prince sensible au malheur de la ville de Narbonne, que le feu avoit entierement consumée, la fit [3] rebâtir, et y rétablit à ses dépens les thermes, les basiliques, les portiques et les autres édifices qui avoient été brûlez. Deux inscriptions [4] de l'année de son quatrième consulat, qui répond à l'an 145. de J. C. nous ont conservé la mémoire de ce rétablissement et de celui des chemins publics d'Arles à Nismes par ses soins.

XXIX.

Etat de la Narbonnoise sous l'empire de Marc Aurele.

S'il faut s'en rapporter à quelques modernes, ce fut ce même prince qui fit élever la plûpart des anciens édifices dont on voit de si beaux restes dans Nismes, et dont on a déja parlé ailleurs : mais nous n'avons rien de certain là-dessus. Une ancienne inscription [5] nous apprend que cette ville fit dresser un monument public à l'honneur de Faustine sa fille, femme de Cesar Marc Aurele son fils adoptif et son digne successeur. Ce nouvel empereur,

1 Gariel. ser. præs. Mag. p. 20.
2 Span. Miscell. p. 65.
3 Capitolin. ibid. p. 20.
4 Marc. Hisp. p. 37. et seqq. - Bergier. p. 713. - Pr. p. 6.
5 Pr. p. 7. inscript. 30.

dont le senat confirma l'adoption et la succession à l'empire après la mort d'Antonin qui arriva l'an 161. fut extrêmement sage et reglé. Il effaça la gloire de tous ses prédecesseurs, et son regne fit le bonheur et la conso'ation des peuples au milieu des guerres, des tremblemens de terre et des autres calamitez dont ils furent affligés de son temps : aussi fut-il également aimé et respecté, comme il paroît par le nom de pere de la patrie qu'on lui donna, et en particulier par l'inscription [1] que ceux de Narbonne firent graver au bas de la statuë, qu'ils lui firent ériger dans leur ville. Il en fit élever une lui-même à Rome (an 165) dans le marché de Trajan, à M. Pontius L. Ælius (ou Lælianus) Larcius-Sabinus, qui avoit [2] exercé le consulat deux ans auparavant, et qui aiant occupé les premieres charges de l'empire après celle de questeur ou thrésorier de la Narbonnoise, avoit gouverné cette province avec l'autorité de préteur, et avoit été en même-temps protecteur (*Curator*) de la colonie d'Orange. Nous devons à une autre inscription [3] la connoissance de L. Aurelius Gallus proconsul de la Narbonnoise, qui est peut-être le même que Gallus qui fut élevé à la dignité consulaire l'an 174. et qui par consequent aura vêcu sous l'empire de Marc Aurele.

Cet empereur qu'on propose comme le modele des bons princes effaça en quelque maniere la gloire de son regne par la violente persecution qu'il excita contre l'Eglise (an 177), et durant laquelle plusieurs Chrêtiens de Lyon et de Vienne souffrirent le martyre dont nous avons l'histoire. Ce monument nous fournit une preuve du progrès que la religion Chrêtienne avoit déja fait alors dans la Narbonnoise (an 180).

On peut rapporter au regne de Marc Aurele une ancienne inscription qui fut découverte l'année derniere 1728. à Frescati près du chemin qui conduit par le haut de la montagne de la vigne Pamphile à *Monte Dracone*. Cette inscription dont nous sommes redeva-

1 Pr. p. 3. inscript. 8.
2 Grut. p. 457. n. 3. V. Til. not. 6. sur Marc Aurel. - Roland. Fast. p. 36.
3 Grut. p. 1091. n. 8.

bles à D. Joseph Avril collegue du R. P. D. Pierre Maloet procureur general de notre Congrégation à Rome, nous donne la connaissance d'un lieutenant ou gouverneur de la Narbonnoise nommé *M. Gavius:* la voici telle qu'il a eu la bonté de la transcrire et de nous l'envoier.

M. GAVIO T : F. VEL.
APPALIO MAXIMO
C. V.
SODALI HADRIA
NALI. LEG. PRO.
NARBONENSIS
Q̂ AUG.
GAVIUS. FORTIS. LIB.
ET PROC. OB MERI
TA EJUS

Ce R. Pere remarque que cette inscription doit être posterieure au regne d'Adrien, et anterieure à celui de Septime Severe, par la raison que *M. Gavius* étoit de la *societé d'Adrien,* qui ne fut instituée que par Antonin Pie son successeur, et qu'après le regne de Septime Severe on ne trouve plus dans les inscriptions des *Sodales Hadrianales*. Il ajoûte que la famille des *Gavius* étoit établie à Veronne où on trouve diverses inscriptions qui la regardent ; et que notre M. Gavius fut *Augure Quinquennale ;* car c'est ainsi qu'il explique ces lettres de l'inscription Q̂. AUG. Il prétend que quoiqu'on puisse les expliquer par *Quæstori Augusti*, il est cependant plus naturel de leur donner la premiere interprétation pour deux raisons ; l'une, parce qu'il n'est pas ordinaire que la lettre Q̂ avec un trait circonflexe marqué dans l'inscription, signifie *Quæstor ;* et l'autre, qui lui paroît beaucoup plus solide, parce qu'il ne convenoit pas à M. Gavius d'exercer la charge de Questeur de l'empereur, après avoir été membre de la societé d'Adrien et gouverneur de la Narbonnoise : dignitez fort au-dessus de celle de Questeur.

XXX.

La Narbonnoise infectée des erreurs des Basilidiens ou Gnostiques.

Sous l'empereur Commode qui en succedant à l'empire après Marc Aurele, ne succeda ni à l'esprit ni aux excellentes qualitez de ce prince, les Gaules eurent le malheur de se voir désolées (an 187)[1] par la guerre des déserteurs. La Narbonnoise eut en même-tems celui[2] d'être infectée des erreurs de Marc disciple de Basilide et de Valentin, deux fameux Gnostiques qui admettoient les deux principes des Manichéens, et avoient l'extravagance de se dire parfaits. Marc qui marchoit sur leurs traces répandit par lui-même ou par ses disciples leur pernicieuse doctrine dans les pays situez aux environs du Rhône ; plusieurs femmes se laisserent séduire par l'artifice de ces hérétiques : quelques-unes se convertirent dans la suite, et firent pénitence. Selon saint Jerôme[3] les mêmes erreurs firent du progrès aux environs de la Garonne, où elles regnoient encore à la fin du quatrième siecle et d'où elles passerent en Espagne. On prétend[4] cependant que ce saint docteur parle plûtôt en cet endroit des Priscillianistes, autre espece de Gnostiques, que des Marcionites.

XXXI.

Guerres d'Albin et de Septime Severe. Fidélité de la Narbonnoise à ce dernier.

Ces derniers débiterent leur doctrine corrompuë avec d'autant plus de facilité et de succès sous le regne de Commode, que cet empereur étoit lui-même l'homme de l'empire le plus déreglé et le plus corrompu. Sa mort qui fut des plus tragiques, fut suivie du regne de L. Helvius Pertinax : celui-ci étant décedé peu de tems après, Didius Julien, Pescennius Niger, et Septime Severe se disputerent l'empire (an 192). Ce dernier qui avoit été gouverneur de la Lyonnoise, et qui par la sagesse de sa conduite avoit gagné l'affection des peuples de cette province, eut la satisfaction de voir les Gaules[5] se declarer les premieres en sa faveur (an 193). Il emploia les deux premieres années de son regne à faire la guerre à Pescennius Niger, que l'Orient avoit reconnu : mais comme il crai-

1 Herodian. l. 1. Spartian. p. 73.
2 Iren. contr. hær. l. 1. c. 8. 9. 13.
3 Hier. ep. 53. noviss. edit.
4 V. Till. hist. Ecc. tom. 2. p. 322.
5 Spartian. p. 63.

gnoit que pendant cette guerre, Claude Albin gouverneur de l'isle de Bretagne ne prît les armes contre lui, et ne lui disputât l'empire, il l'honora [1] de la dignité de Cesar pour l'amuser (an 195), quoique dans le fonds il eût été très-fâché de l'avoir pour collegue, dans la crainte, que par le crédit et l'autorité qu'il avoit dans le senat et parmi les troupes, il ne vint enfin à le dépoüiller de la pourpre : aussi tourna-t-il d'abord ses armes contre lui, après avoir défait Pescennius Niger.

Albin qui n'ignoroit pas les veritables dispositions de Severe à son égard, étoit passé alors dans les Gaules, les avoit gagnées pour la plûpart à son parti, et y avoit dejà assemblé ume armée considérable, malgré la résistance de quelques gouverneurs de province qui refuserent de le reconnoître et de se déclarer pour lui. Il paroît que celui de la Narbonnoise fut de ce nombre, et que cette province demeura toûjours fidelle à Severe. (NOTE XXII.) L'avantage que remporta Albin dans quelques combats contre les troupes du parti de cet empereur (an 197), obligerent enfin ce dernier de se rendre en personne en deçà des Alpes avec une puissante armée pour combattre son compétiteur. Severe étoit dejà en marche lorsqu'il declara Cesar, Bassien son fils, et lui fit prendre le nom de Marc Aurele Antonin, sous lequel il est beaucoup moins connu, que sous celui de Caracalla qu'on lui donna par sobriquet. Severe ne fut pas plutôt arrivé dans les Gaules, qu'il alla chercher Albin pour le combattre : ils se rencontrerent le 19. de Février près de Lyon dont celui-ci étoit le maître. Le jour suivant les deux armées en vinrent aux mains : le combat fut d'autant plus vif et sanglant de part et d'autre, qu'il devait décider du sort de l'empire et de celui des deux compétiteurs. La victoire fut long-temps douteuse : mais elle se declara enfin en faveur de Severe, ce qui jetta Albin dans un si grand désespoir, qu'il se tua lui-même dans Lyon. Severe lui fit couper la tête qu'il envoia à Rome, fit jetter son cadavre dans le Rhône; et pour assouvir entierement sa vengeance, il sacrifia à son ressentiment la femme et les enfans de ce prince, avec un grand nombre de seigneurs des Gaules qui s'étoient malheureusement engagez dans son parti. Il fit ensuite quelque sejour dans ces provinces pour achever d'y réduire la faction d'Albin.

[1] Capitolin. vit. Albin. - Spartian. et Herodian. in Sever. - Dio. l. 75.

XXXII.

Inscriptions de Narbonne à l'honneur de Septime Severe. Assemblée provinciale dans cette ville.

Peu de tems après ou avant la défaite de ce dernier, les soldats *de la garnison ou du camp* (*Castrorum*) de la colonie de Narbonne firent graver une [1] inscription, apparemment au pied d'une statuë qu'ils éleverent, à l'honneur de Julia Domna femme de Septime Severe. Ces soldats l'appellent la mère de Cesar Marc Aurele Antonin, et la leur: ce qui prouve l'affection et la fidelité de cette colonie, et sans doute aussi du reste de la province pour l'empereur Severe son époux. La même province et la colonie de Narbonne donnerent des marques de leur dévoüement pour ce prince, lorsqu'après avoir vaincu les Parthes, il eut donné la puissance du tribunat à son fils aîné Marc Aurele ou Caracalla, avec le titre d'Auguste. C. Batonius [2] qui étoit pour lors premier flamine Augustale de la Narbonnoise (an 108), sacrifia un taureau (*Taurobolium*), au nom de cette province, à l'honneur de Cybele mère des dieux pour la santé des deux Augustes Septime Severe et Marc Aurele Antonin. On célébra [3] sans doute ce taurobole à Narbonne dans une assemblée generale de la province que le proconsul ou président qui avoit l'administration, avoit coûtume de convoquer dans ces sortes d'occasions.

On a parlé ailleurs des fonctions des flamines ou sevirs Augustales de la province; ainsi nous nous contentons d'ajoûter que les [4] premiers flamines, tels que C. Batonius, étoient présidens ou chefs du collége de ces sevirs; que ceux-ci étoient élûs par les peuples de la province, ou pour toute leur vie ou pour cinq ans seulement, dans les assemblées an-

[1] Pr. p. 7. inscr. 31.
[2] Pr. p. 7. inscript. 32.
[3] V. Marc. de prim. p. 154. et seqq.
[4] Marca ibid.

nuelles que les proconsuls ou présidens convoquoient dans la métropole, et qu'on appelloit *Conventus juridici*; que les mêmes flamines ou sevirs prenoient le nom de la province qui les avoit élûs; qu'ils présidoient aux spectacles qu'on donnoit pendant l'assemblée provinciale, et que ces spectacles se donnoient sous leur autorité et leur direction. Cet usage subsista jusqu'à Constantin, qui, avec les sacrifices des payens, abolit le nom et les fonctions des flamines ou sevirs Augustales et de leurs colléges.

Il paroît que Fabius Cilo Septimus, qui fut gouverneur [1] de la Narbonnoise avec l'autorité de proconsul, et qui exerça, avant ou après, la charge de lieutenant (*Legatus*) ou assesseur du propréteur qui administroit cette province, parvint à ces dignitez sous l'empire de Severe. Nous sçavons en effet que le mérite de Cilo et son crédit [2] auprès de cet empereur l'éleverent aux premieres dignitez de l'empire. Il parvint à celle de préfet de Rome et fut élû consul pour la seconde fois l'an 204. Il paroît qne ce fut aussi sous le regne du même prince que L. Cæsonius Macer Rufinianus exerça [3] dans la Narbonnoise les fonctions de questeur. Ce dernier fut élevé ensuite à d'autres charges plus considerables qui lui mériterent [4] enfin le consulat.

XXXIII.

Martyre de S. Andeol sous la persecution de Severe.

Severe vint une seconde fois dans les Gaules, à l'occasion des troubles qui s'eleverent dans la Bretagne, auxquels il voulut aller remedier en personne. On croit [5] que ce fut pendant ce voiage que ce prince fit souffrir le martyre à saint Andeol, le premier que nous connaissions qui ait arrosé de son sang la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône, et qu'on appelle aujourd'hui Languedoc: mais la nouveauté des actes [6] de ce saint ne nous permet pas de nous étendre sur les circonstances de son martyre. Selon le martyrologe d'Adon, auteur du neuvieme siecle, qui peut l'avoir appris par la tradition du pays, S. Andeol qui étoit soudiacre, fut envoié dans les Gaules (an 208) par saint Polycarpe, avec saint Benigne et quelques autres, pour y prêcher l'Evangile, et souffrir le martyre dans le territoire de Viviers à l'endroit qu'on appeloit anciennement *Gentibus*, par ordre et en présence de l'empereur Severe, qui lui fit, à ce qu'on ajoûte, endurer divers tourmens. C'est seulement depuis le neuviéme siecle et le regne de l'empereur Lothaire, sous lequel vivoit Adon, que les reliques de S. Andeol aiant [1] été miraculeusement découvertes, furent exposées à la vénération des fideles dans une église qu'on construisit au même endroit en l'honneur de ce saint, et où Dieu opera divers miracles. Leger évêque de Viviers ceda [2] cette église au commencement du douzième siècle à l'abbé et aux chanoines de saint Ruf en dauphiné. Ce lieu s'appeloit alors Burgias ou Burgagiate: ce qui a peut-être donné occasion de l'appeler dans la suite le Bourg saint Andeol. C'est aujourd'hui une petite ville sur le Rhône où l'évêque de Viviers fait ordinairement sa résidence.

Saint Andeol ne fut pas le seul qui souffrit pour J.-C. sous l'empire de Severe; la persecution que cet empereur suscita contre les Chrétiens de l'empire les dernieres années de son regne s'étendit sur plusieurs autres et fut des plus violentes. Elle continua sous les empereurs Caracalla et Geta ses enfans et ses successeurs; et on croit que [3] dans ce temps-là (an 211) plusieurs Chrétiens, et entr'autres les saints Felix, Fortunat et Achillée souffrirent le martyre à Valence dans la Narbonnoise par ordre de Corneille qui y commandoit les troupes: ce qui prouve que la foi étoit dejà répandüe dans cette province.

XXXIV.

Droit de Bourgeoisie Romaine donné par Caracalla à toutes les provinces. Son voiage dans la Narbonnoise.

Les Chrétiens ne furent pas les seuls qui éprouverent les effets du mauvais naturel de

1 Gruter. p. 407. n. 1. et 2.
2 Dio. l. 77. Onufr. in Fast.
3 Gruter. p. 381. n. 1.
4 Reland. Fast. consul. p. 117.
5 Boll. 1. maii. p. 35. et seqq. - Bosq. tom. 2.
6 V. Till. emp. tom. 3. p. 98.

1 Duch. tom. 2. p. 402.
2 Columb. de Epis. Vivar. p. 207.
3 Boll. 23. April. p. 98. - V. Till. sur S. Iren. art. 10.

Caracalla : son frere Geta qu'il assassina pour regner seul, en fut la principale victime. Il accabla d'impôts tous les peuples et les fit gémir sous la dureté de son gouvernement. La seule marque d'affection qu'il donna aux[1] sujets libres de l'empire, fut de leur accorder en general le droit de bourgeoisie Romaine par une ordonnance que saint Augustin louë beaucoup, et qui aurait été en effet fort loüable, si l'intérêt n'y eût eu plus de part que l'inclination de faire du bien dont il la couvroit. Par cette concession le droit Romain devint le droit commun de l'empire (an 212), et il n'y eut plus de différence dans les provinces entre le droit des colonies, celui des villes municipales ou qui joüissoient du droit Latin et Italique, et celui des villes assujetties au droit provinçial : on remarque cependant qu'on ne laissa pas d'y mettre encore quelque distinction, puisqu'après la mort de ce prince, et du tems même de Constantin, les citoiens Romains furent distinguez des Latins.

Le voiage que fit cet empereur dans les Gaules (an 213), sous prétexte de visiter les provinces et de regler la police, mais dans la verité pour y jetter le trouble et la confusion fut fatal à la Narbonnoise en particulier, et au proconsul qui en avait alors l'administration, que ce prince[2] fit mourir. On ignore également le nom de ce gouverneur et le sujet de sa mort : on sçait seulement qu'un simple soupçon, bien ou mal fondé de la part de Caracalla, étoit plus que suffisant pour porter ce prince à une semblable cruauté. Il inquieta tous les gouverneurs, vexa les peuples, et viola les droits des villes sans aucun ménagement ; ce qui le rendit odieux à tout l'empire. Son mauvais cœur ne parut jamais mieux que lorsqu'étant rétabli d'une maladie dangereuse (an 214), il traita cruellement avant son départ des Gaules pour la Germanie, les medecins qui lui avoient procuré la guérison. Sa mort (an 217) fut aussi tragique que sa conduite avoit été cruelle et dereglée : il fut assassiné, et il ne paroît pas que l'assassin ait été puni, ni par l'armée qui le découvrit, ni par Macrin qui lui succeda.

[1] Fragm. Dion. apud. Vales. p. 745. - V. Till. art. 8. sur Caracalla.

[2] Spartian. in Carac. p. 87.

XXXV.

Etat de la province sous l'empereur Alexandre Severe.

Ce dernier, dont les historiens loüent assez la conduite et la modération, auroit pû contribuer au rétablissement de l'ordre et de la tranquilité des provinces de l'empire, s'il eût eu soin de leur donner des gouverneurs de mérite et de probité : mais le grand défaut de cet empereur étoit de choisir toujours de mauvais ministres. Heliogabale qui lui succeda, et que l'histoire nous représente comme le plus débordé de tous les hommes, étoit encore moins capable que lui d'en choisir de meilleurs et de plus sages. La gloire en étoit reservée à Alexandre Severe successeur de ce dernier *. Ce prince, dont la sagesse et la pénétration étoient au-dessus de son âge, (an 222) se fit un devoir[1] de ne confier le gouvernement des provinces qu'à des personnes dont il avait déja éprouvé la probité. Il mit de simples presidens dans la plûpart de celles qui étoient à sa disposition, ce qui les fit nommer presidiales : on les appelloit auparavant prétoriennes, parce qu'elles étoient gouvernées par des préteurs. Le pouvoir de ces presidens se bornait à la seule administration de la justice : le commandement des troupes étoit entre les mains d'un autre officier. La Narbonnoise fut la seule des Gaules qui ne fut pas du nombre des presidiales dont nous venons de parler, parce qu'étant à la disposition du senat, elle demeura toujours proconsulaire. L'empereur en nommoit véritablement le proconsul ou gouverneur, comme dans les provinces presidiales, mais ce n'étoit que de l'avis du senat. Nous apprenons par une loi[2] ou rescrit de cet empereur adressé à Julien, proconsul de la Narbonnoise, que celui-ci la gouverna sous son regne : c'est sans doute le même que Claude Julien qui fut consul l'an 224.

[1] Lamprid. in Sever. p. 121. et 129.

[2] L. 4. cod. ad leg. Jul. de adult.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n. 7.

M. Clodius Puppienus Maximus, homme d'un vrai merite, qui avoit été successivement proconsul de la Bithynie et de la Grece, et qui parvint ensuite à l'empire, succeda [1] vers l'an 232. à Julien dans le gouvernement de la Narbonnoise avec la même autorité de proconsul. Cette province étoit en paix sous le regne d'Alexandre Severe, quand ce prince se trouvant dans les Gaules, eut le malheur de tomber dans les embûches de Maximin, Got de nation et general de ses troupes, qui le fit assassiner (an 235). La nouvelle de sa mort affligea également le senat, le peuple Romain, et toutes les provinces de l'Empire.

XXXVI.

Maxime gouverneur de la Narbonnoise, et ensuite empereur. Inscription de Beziers.

La conduite de son assassin, qui usurpa ensuite son thrône, le fit encore plus regretter, et obligea les provinces à chercher l'occasion de secoüer le joug d'un empereur que le crime avoit élevé, et qui ne se soûtenoit que par d'autres crimes. L'Afrique fut la premiere qui se révolta, et qui éleva à sa place les deux Gordiens père et fils, l'un respectable par son âge et la dignité de proconsul de cette derniere province, et l'autre par celle de consul qu'il avait dejà exercée (an 237). Après leur mort, qui suivit de près, le senat defera l'empire à Maxime ci-devant gouverneur de la Narbonnoise, et à Balbin, en faveur desquels cette province [2] et toutes celles des Gaules se déclarèrent d'abord. Le regne de ces deux empereurs fut fort court : ils furent massacrez bientôt après par les prétoriens (ans 238-244), et le jeune Gordien fut élu à leur place. Celui-ci fut tué à son tour par la faction de Philippe qui parvint par ce crime à la dignité imperiale.

Philippe prit pour collegue son fils de même nom, âgé de sept ans, et le déclara Cesar. Nous apprenons par l'inscription [3] d'un monument, que la ville de Beziers fit élever

[1] Capitolin. p. 167.
[2] Capitol. ibid. - Herodian. l. 7.
[3] Gruter. p. 272.

à l'honneur de ce dernier, et où il est qualifié *Prince de la jeunesse*, qu'il portoit comme son pere le nom de M. Julius Philippus. Nous devons à une autre inscription [1] la memoire d'un taurobole celebré à Valence, ville de la Narbonnoise, pour la conservation de ce jeune prince, de Philippe son pere, et d'Otacilia Severa sa mere (an 245). On fit cette cérémonie en présence d'un grand nombre de prêtres des villes d'Orange, d'Albe en Vivarais, et de Die, qu'une assemblée provinciale y avoit sans doute attirez : mais ce sacrifice, peu digne d'un prince qu'on croit avoir été Chrétien, fut très-inutile, puisque peu de temps après l'empereur Philippe et son fils furent tuez, celui-ci à Rome dans le camp des prétoriens, et l'autre dans un combat contre Dece que les soldats avoient proclamé empereur*.

XXXVII.

Origine des anciennes églises de la province.

C'est sous l'empire du même Philippe que nos plus habiles critiques [2] fixent l'époque, non pas de la prédication de la foi dans la Narbonnoise, où elle avoit déja été annoncée auparavant et scellée même par l'effusion du sang de plusieurs martyrs, mais de la mission de Paul et de Saturnin premiers évêques, l'un de Narbonne, et l'autre de Toulouse ; et de l'etablissement des plus anciennes églises de la province. Ils ne croient pas qu'on puisse faire remonter plus haut cette mission, ni produire des preuves bien certaines de la succession des évêques du pays avant ce temps-là. C'est ce qui fait que sans vouloir contredire absolument la tradition de quelques-unes de ces églises, qui prétendent que la succession de leurs évêques est bien plus ancienne, nous fixons à cette époque ce que nous avons à dire touchant leur origine.

[1] Spon. miscell. p. 98.
[2] V. Till. sur saint Denis de Paris. tom. 4. hist. Eccl.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 8.

XXXVIII.

Saint Paul premier évêque de Narbonne. Saint Prudent martyr.

Parmi les sept évêques qui, selon Gregoire [1] de Tours, porterent la lumiere de l'Evangile dans les Gaules au troisième siecle, il y en eut trois qui s'arrêterent dans la Narbonnoise, et qui établirent leur siege dans trois villes de cette province ; savoir saint Paul à Narbonne, saint Trophime à Arles, et saint Saturnin à Toulouse. On croit [2] que ces hommes apostoliques reçurent leur mission à Rome du Pape saint Fabien : ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils furent envoiez dans les Gaules avec plusieurs de leurs disciples, soit pour prêcher la foi à ceux qui ne l'avoient pas encore reçûë, soit pour la confirmer et la soûtenir dans ceux qui pouvoient en être deja éclairez. On prétend [3] que saint Alpinien, dont les reliques furent transferées à Castel-Sarrasin après le douziéme siecle, fut un des disciples de saint Martial apôtre du Limousin, et l'un de ces sept évêques.

Il est très-probable que ces missionnaires commencerent [4] d'abord l'exercice de leur ministere à Arles où ils établirent saint Trophime pour évêque *; et que de là s'étant dispersez, chacun passa dans le pays qui lui fut assigné. Paul après avoir passé le Rhône, fixa son siege à Narbonne métropole de toute la province. Selon les actes [5] de ce saint, qui, quoique très-anciens, ne passent pourtant pas pour originaux, il avait deja beaucoup souffert pour la foi avant son départ de Rome. A son arrivée à Beziers, il fit bâtir une petite église et se seroit fixé pour toujours dans cette ville, si les fidèles de Narbonne ne l'eussent engagé par une députation à venir dans la leur pour les soûtenir et achever de former leur église. Paul se rendit à leurs sollicitations, et sa prédication jointe à ses exemples eut tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Il fut cependant traversé dans son ministère par la calomnie de deux de ses diacres qui pour noircir sa réputation, l'accuserent d'un crime honteux. On prétend qu'alors il assembla les autres évêques des Gaules pour se justifier devant eux, et qu'avant l'ouverture de ce concile, Dieu, juste vengeur du crime, prit sa défense, en permettant au démon de s'emparer des corps des deux calomniateurs, dont Paul les délivra après qu'ils eurent avoüé leur crime et son innocence. Ce saint confesseur mourut en paix [1] avec la gloire et le merite de martyr, sans pourtant avoir souffert le martyre. Prudence [2] le louë cependant comme si véritablement il en avoit remporté la palme, et joint son éloge à ceux qu'il a faits des martyrs les plus illustres. Les reliques de ce premier évêque de Narbonne sont conservées dans une ancienne collegiale de son nom, située autrefois au-dehors de la même ville, et renfermée aujourd'hui dans son enceinte. Le tombeau de ce saint a toujours été célébre autant par les merveilles que Dieu y a opérées que par la devotion des fideles. Les plus anciens [3] martyrologes font mention de sa mort sous le 12. de Decembre ou le 22. de Mars *.

1 Greg. Tur. Hist. l. 1. c. 28.
2 Till. ibid.
3 V. Boll. tom. 3. April. p. 480.
4 Till. ibid. not. 1. et 2.
5 V. Boll. 22. Mart. p. 373. et seqq. - Bosq. tom. 2. p. 106.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 9.

XXXIX.

Saint Aphrodise de Beziers. Eglises de Nismes, de Lodeve et d'Usez.

Selon les mêmes actes, saint Paul avant que de quitter Beziers, ordonna saint Aphrodise son disciple pour premier évêque de cette ville. Plusieurs martyrologes parlent de ce dernier avec honneur comme d'un confesseur : d'autres le mettent au nombre des martyrs. C'est tout ce qu'on peut dire de plus certain sur saint Aphrodise, à moins que de vouloir ajoûter foi aux fables qu'on a publiées [4] sur son sujet **. Ce saint a donné

1 Greg. Tur. ibid.
2 Prud. de martyr. 4.
3 Martyrol. S. Hier. Adon. Usuar. Breviar. Mozarab. etc.
4 Andoq. Beziers. p. 15. et seqq.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 10.
** *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 11.

son nom à une ancienne abbaye de Beziers, où ses reliques sont conservées. Agritius qui souscrivit au concile d'Arles tenu l'an 314., est le second évêque de Beziers dont nous aions quelque connaissance certaine.

Quoique la ville de Nismes tînt le quatriéme rang parmi celles de la Narbonnoise premiere, suivant la plus ancienne notice des citez des Gaules, faite à ce qu'on croit au commencement de l'empire d'Honorius ; cependant ses plus anciens évêques ne sont connus que depuis le cinquiéme siecle : supposé même que Felix évêque de Nismes (NOTE XXIV) ait été martyrisé pendant l'irruption de Crocus roi des Vandales, comme il est marqué dans un monument qu'on prétend être ancien. Sedatus qui souscrivit l'an 506. au concile d'Agde est ensuite le plus ancien évêque de Nismes que nous connoissions, et le premier dont nous aions des preuves bien certaines.

S'il en falloit croire la legende que Bernard Guidonis nous a donnée de saint Flour premier évêque de Lodeve (NOTE XXV), on devrait rapporter son épiscopat au tems des apôtres : mais comme cette légende n'a été composée qu'à la fin du treiziéme siecle, ou au commencement du suivant, nous ne pouvons rien dire de certain sur ce saint, non plus que sur ses successeurs jusques au commencement du cinquiéme siecle. Il y avoit veritablement alors un évêque à Lodeve, mais son nom nous est inconnu : peut-être étoit-ce S. Flour lui-même. Il paroît que ce saint ne borna pas son zele à prêcher la foi dans la Narbonnoise, et qu'il étendit ses travaux apostoliques dans l'Aquitaine : car il mourut en Auvergne dans l'endroit où on a bâti depuis une ville de son nom, qui est aujourd'hui épiscopale, et qui conserve[1] ses précieuses reliques.

Usez est la derniere ville de la province dont il soit fait mention dans les anciennes notices : mais elle n'est désignée que sous le simple titre de château. Constantius[2] son évêque souscrivit au milieu du cinquiéme siecle à la lettre des évêques des Gaules au pape saint Leon. C'est le plus ancien monument que nous aions de cet évêché.

[1] V. Baill. 2. Novemb.

[2] Gall. Christ. tom. 3. p. 1144.

XL.

Origine des églises d'Agde et de Maguelonne.

Suivant le monument, dont nous avons parlé à l'occasion de Felix évêque de Nismes, Venutus évêque d'Agde fut martyrisé par les Vandales au commencement du cinquiéme siecle : ce qui prouverait que cette ville étoit alors épiscopale ; elle n'est pas comprise cependant dans la plus ancienne notice des citez des Gaules, dressée sous l'empire d'Honoré, mais seulement dans les posterieures : ainsi on ne sçaurait faire remonter l'établissement de cette église plus haut que la fin du quatriéme siecle. Selon les actes de saint Sever abbé d'Agde, Beticus en étoit évêque au milieu du siecle[1] suivant.

Les évêques de Maguelonne (NOTE XXVI) nous sont absolument inconnus jusqu'à Boëtius qui assista et souscrivit au troisiéme concile de Tolede l'an 589. Ainsi comme nous croions d'ailleurs qu'il seroit inutile de chercher l'etablissement de cette église avant le sixiéme siecle, Boëtius doit avoir été un de ses premiers évêques, et peut-être le plus ancien.

XLI.

Eglise de Carcassonne et d'Elne.

L'évêché de Carcassonne (NOTE XXVII) n'est pas plus ancien que celui de Maguelonne : ils furent érigez l'un et l'autre à peu près en même-tems, et vers le milieu du sixiéme siecle sous les rois Visigots. Le premier évêque de Carcassonne dont on puisse fixer l'épiscopat, est Sergius qui assista au troisiéme concile de Tolede l'an 589. Saint Hilaire peut avoir été son prédecesseur, et peut-être aussi le premier évêque de cette ville *.

L'évêché d'Elne (NOTE XXVIII), soûmis à la métropole de Narbonne et transferé dans la suite à Perpignan, fut érigé vers le mê-

[1] V. Mabill. annal. t. 1. p. 33.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 12.

me-tems et pour les mêmes motifs que ceux de Maguelonne et de Carcassonne. Domnus qui vivoit en 571. est le plus ancien évêque d'Elne dont nous aions des mémoires certains : ainsi on doit rejetter l'épiscopat d'Appellius et d'Ildesindus que quelques-uns mettent sur le siege de cette église avant ce tems-là.

XLII.

Origine de l'Eglise de Viviers.

Tous les évêchez dont on vient de parler sont dans l'étenduë de la Narbonnoise premiere, aussi bien que celui de Toulouse dont nous parlerons bientôt. Celui de Viviers (NOTE XXIX) qui dépendoit de l'ancienne Narbonnoise, appartint à la Viennoise depuis la division de la premiere en deux ou plusieurs provinces. Le siege épiscopal fut d'abord établi à Albe ou Alps ville capitale des Helviens. Le catalogue des premiers évêques de cette église est très-confus : le Pere Columbi qui en a donné l'histoire, met avant l'irruption de Crocus au cinquiéme siecle, l'épiscopat de Janvier, de Septimus, de Maspicianus, de Melanus et d'Auxonius, et leur donne le titre de Saint, sans doute sur l'ancienne tradition de l'église de Viviers : car on ne trouve point leurs noms dans les martyrologes. Ils peuvent avoir siegé depuis la fin du troisiéme siecle jusqu'au commencement du cinquiéme qu'Avolus ou Aulus, que nous croions posterieur à Auxonius, fut couronné du martyre sous les Vandales, et que sa ville épiscopale fut détruite par ces barbares. Ce siege épiscopal fut transferé alors à Viviers : mais les évêques du pays continuerent encore long-temps après de prendre le titre d'évêques d'Albe. Leur suite depuis ce tems-là jusqu'au sixiéme siecle est fort incertaine, et nous ne connoissons gueres que leurs noms.

XLIII.

Eglises du Puy, d'Albi, et de Mende.

Le défaut de preuves solides sur les premiers évêques de Velai, d'Albi et de Gevaudan, pays anciennement compris dans l'Aquitaine, et à présent dans le Languedoc, nous met hors d'état de fixer l'époque précise de l'établissement de ces églises. En effet nous ne connoissons [1] presque que le nom des évêques de Velai qui ont siegé avant le sixiéme siecle. Les deux historiens de cette église [2] rapportent à la verité plusieurs circonstances de leur vie : mais ils ne se fondent que sur des breviaires ou sur des legendes dont l'autorité est trop moderne. C'est sur ce fondement qu'ils donnent à cette église pour premier évêque, saint George, qu'ils font disciple de saint Pierre, et dont l'église collegiale de son nom dans la ville du Puy conserve encore aujourd'hui les reliques. On transfera, à ce qu'on prétend, au neuviéme siecle les reliques du premier dans la ville de Monistrol à quatre lieuës du Puy. Le dernier a donné son nom à l'ancienne ville de *Ruesium* ou *civitas Vellavorum*, où l'évêché du pays fut d'abord établi et où ses reliques sont honorées. On veut que saint Evode son successeur, appelé Vosy par le vulgaire, ait transferé le siege épiscopal dans la ville d'*Anicium* ou du Puy (NOTE LXXX) : nous faisons voir ailleurs que cette transaction n'est pas à beaucoup près si ancienne.

Quelques auteurs [3] prétendent que saint Firmin, disciple de saint Saturnin premier évêque de Toulouse, fut un des premiers apôtres qui porta les lumieres de la foi dans l'Albigeois; que ce pays fut le premier théâtre de son zele et de sa prédication ; et qu'il porta ensuite l'Evangile dans les autres provinces des Gaules. Ce sentiment ne s'accorde pas avec la tradition de l'église d'Albi [4] qui reconnoît saint Clair martyr pour son premier évêque. On croit que ce dernier souffrit la mort à Leitoure dans l'exercice actuel de son ministère ; mais on ignore le tems et les circonstances de son martyre. Suivant une ancienne [5] legende de l'église d'Abi, il était Africain de naissance, avoit été ordonné évêque à Rome pour prêcher la foi dans les Gaules, et avoit fait plusieurs con-

1 Gall. Christ. nov. edit. tom. 2. p. 687. et seqq. - V. Boll. tom. 2. Febr. p. 745. et tom. 2. Jun. p. 5.

2 Gissey et Theodore.

3 Boll. 16. Febr. p. 860. et seqq.

4 Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. p. 3 et seqq.

5 Propr. Albiens. 1. Jun.

versions dans la Narbonnoise avant que de fixer son siege à Albi, qu'il quitta après trois années d'épiscopat, pour continuer ses coursesapostoliques dans la Novempopulanie. On ajoute qu'en partant de la ville d'Albi, qu'il avoit délivrée de la peste et où il avoit renversé les idoles, il laissa Antime pour son successeur : mais tout cela paroit appuié sur des monumens fort douteux, et nous n'avons rien de bien certain sur les premiers évêques d'Albi avant Diogenien qui vivoit au commencement du cinquiéme siecle *.

L'église de Mende ville capitale du Gevaudan (NOTE XXX), reconnoît saint Severin [1] pour son premier évêque : mais il paroît qu'on l'a confondu avec Severin de Gabale en Syrie, et que ce fut saint Privat, dont la vie et le martyre nous sont connus, qui fonda cette église. Ce dernier fut martyrisé au commencement du cinquiéme siecle dans le tems de l'irruption des Vandales, comme nous le prouverons ailleurs. On lui donne pour successeur saint Firmin dont on ne connoît que le nom.

XLIV.

Martyrs de la province sous la persecution de Dece. Saint Amarant martyrisé à Albi.

L'établissement des premieres églises de la Narbonnoise fut scellé du sang de leurs premiers apôtres et de celui des peuples qu'ils convertirent à la foi, sous les frequentes persécutions des empereurs. Celle de Dece, successeur des deux Philippes, fut très-violente. C'est sous le regne de cet empereur que quelques auteurs mettent le martyre de saint Saturnin premier évêque de Toulouse (an 249); il est vrai que ce saint martyr gouvernait alors cette église : mais d'autres placent sa mort, avec plus de raison, quelques années après, et sous l'empire d'Aurelien, comme nous le verrons bientôt.

On rapporte [2] le martyre de saint Amarant ou Amaranthe à la même persécution de Dece. La perte des actes de ce saint, citez par Gregoire de Tours, nous prive de la connoissance des circonstances de son martyre : nous sçavons [1] seulement qu'il fut martyrisé ou dans la ville d'Albi ou à Vieux (*Viantium*) lieu éloigné de trois lieuës de cette capitale d'Albigeois, où on voioit son tombeau du tems du même évêque de Tours. Ce tombeau qui étoit dans une grotte, et avoit demeuré long-tems caché sous des ronces et des épines fut découvert d'une maniere miraculeuse. La crainte des armes des Vandales, des Gots et autres barbares qui coururent les Gaules au commencement du cinquiéme siecle, avoit rendu ce lieu désert : ce qui n'empêchoit pas que les fideles, dont ce saint martyr étoit regardé comme l'ange tutelaire, n'allassent visiter fréquemment son sepulchre. Ils y mettoient des cierges, qui, au rapport du même historien, s'allumèrent d'eux-mêmes tant que le lieu demeura sans habitans : mais l'endroit ayant été peuplé, le miracle cessa. Saint Eugene évêque de Carthage, qu'Hunneric roi des Vandales exila à Albi, avoit tant de respect et de veneration pour ce saint martyr, qu'après avoir souvent visité son tombeau pendant le temps de son exil, il voulut avoir la consolation d'y rendre les derniers sonpirs. Les reliques de ces deux saints furent transferées dans la cathédrale d'Albi au quinziéme siecle.

XLV.

Marcien d'Arles, hérétique Novatien, déposé.

Si la persecution de Dece fit des martyrs, elle fit aussi des prévaricateurs par un jugement impenetrable de Dieu. En effet quelques fideles, foibles dans la foi, succomberent à la tentation, et cederent à la rigueur des tourmens. Cela paroît par [2] une lettre que saint Cyprien écrivit au pape Etienne après cette persecution, au commencement du regne de Valerien successeur de Volusien et d'Æmilien, élus successivement empereurs après la mort de Dece. Valerien avoit été proclamé empereur par les legions des Gaules

[1] Gall. Christ. ibid. p. 85. et seqq.
[2] Martyrol. Usuar. Adon. et Baronii 7. Novemb. – V. Till. emp. tom. 3. p. 355.

* V. Additions et Notes du Livre III, n.° 13.

[1] Greg. Tur. de Glor. mart. l. 1. c. 57. et seqq.
[2] Cypr. ep. 67. – V. Coust. tom. 1. epist. S. P. p. 211.

et de Germanie dans le tems qu'il les menoit au secours de Gallus contre Æmilien. On croit [1] que la lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne dont nous venons de parler, est de l'an 254. dans le tems que Valerien, favorable aux chrétiens, rendit la paix à l'église et fit cesser la persecution.

Saint Cyprien se plaint dans cette lettre de la rigueur excessive de Marcien évêque d'Arles à l'égard des Chrétiens tombez (*Lapsi*) dans la persécution, à qui ce prélat refusoit la paix, même à l'article de la mort, quoique repentans de leur faute; en sorte que plusieurs étoient décedez sans l'avoir reçûë. S. Cyprien exhorte le pape saint Etienne, à qui il adresse cette lettre, d'écrire aux fideles d'Arles et aux évêques de la province Narbonnoise, qui pouvoient être alors en assez [2] grand nombre, de s'assembler, pour déposer cet évêque infecté des erreurs des Novatiens et en nommer un autre à sa place. On croit [3] que cette lettre eut son effet; et que Marcien fut déposé, non pas par le pape saint Etienne, mais par S. Cyprien même, qui se croyoit en droit de secourir les Chrétiens affligez des Gaules qui demandoient d'être consolez.

XLVI.

Martyre de saint Saturnin, évêque de Toulouse.

Valerien ne fut pas toujours également favorable aux chrétiens : la paix dont ils avoient joüi au commencement du regne de ce prince fut suivie sur la fin d'une très-violente persécution, à la sollicitation de Macrien son favori. Le peuple payen et idolâtre qui fesoit le plus grand nombre, exécuta à l'envi les ordres de cet empereur, et encherit même sur sa severité contre les fideles. On a lieu de croire que Dieu, pour punir les provinces de l'empire d'avoir participé à cette persécution, permit que la plûpart, et entr'autres celles des Gaules, furent ravagées [4] par diverses courses des barbares qui y firent une irruption vers ce tems-là.

Un des plus célébres martyrs qui souffrirent

[1] Till. art. 39. sur S. Cyprien.
[2] V. Marca de Primat. p. 438.
[3] Till. ibid.
[4] Trebell. Poll.

durant cette [1] persecution, fut S. Saturnin premier évêque de Toulouse (an 257). La lumiere [2] de l'évangile n'avoit encore que foiblement éclairé les Gaules, et il n'y avoit que peu d'églises dédiées au vrai Dieu, lorsque ce saint, qui avoit pris sa naissance dans l'Orient, entreprit avec ses disciples de travailler à l'œuvre de Dieu, et de porter dans ces provinces le flambeau de la foi. Après avoir reçû à Rome, comme l'on [3] croit, sa mission du pape saint Fabien, il prit la Narbonnoise pour son partage, et vint annoncer l'évangile à Toulouse vers l'an 245. de J. C. Ses prédications y eurent un si grand succès, que le nombre des fideles s'étant extrêmement accrû, il se vit obligé d'être leur propre évêque, après avoir été leur apôtre; ce qui arriva sous le consulat de l'empereur Dece et de Gratus ou l'an 250. de J. C. (NOTE XXXI). On prétend que ses travaux apostoliques s'étendirent, soit par son ministere ou par celui de ses disciples, dans les provinces voisines, et même jusques en Espagne, mais ses actes n'en disent rien. Il est [4] du moins certain qu'il bâtit à Toulouse une petite église qu'il desservoit avec toute la sollicitude et la vigilance d'un bon pasteur. C'est tout ce que nous avons pû recüeillir de ses travaux apostoliques, et ce n'est proprement que l'histoire de son martyre que ses actes authentiques nous ont conservée.

La situation de l'église que Saturnin avoit bâtie à Toulouse occasionna principalement sa détention et sa mort. Pour se rendre dans ce lieu de prieres où il avoit coûtume de se retirer, il étoit obligé de passer souvent par le capitole, où, de même que dans celui de Rome, il y avoit un temple consacré aux idoles : sa presence rendit les démons muets, et fit cesser leurs oracles. Ce silence étonna les prêtres des payens, lesquels persuadez qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'aux Chrétiens et aux fréquents passages de Saturnin, résolurent de l'arrêter. Ils déliberoient sur les moiens d'exe-

[1] V. Till. hist. eccl. tom. 3.
[2] Act. sinc. Ruin. p. 128. et seqq. - Greg. Tur. hist. l. 1. c. 28. de glor. mart. l. 1. c. 48. - Sid. l. 9. ep. 16.- Fortun. 2. carm. 8. et 9. Liturg. Gallic. Mab. l. 3.
[3] Till. ibid.
[4] Act. ibid.

cuter leur dessein, lorsque ce saint évêque passant pour aller à son église, fut pris et conduit au capitole en presence d'une foule de peuple : un prêtre et deux diacres dont il étoit accompagné l'abandonnerent alors et prirent la fuite. Gregoire de Tours[1] ajoûte que ce saint évêque, voiant la désertion de ses disciples, demanda à Dieu de n'avoir jamais un Toulousain pour successeur : mais outre qu'une telle demande eût été peu digne de la charité héroïque d'un martyr, nous verrons, dans les siecles suivans, plusieurs Toulousains élevez sur le siege épiscopal de leur ville. D'ailleurs le silence des actes de ce saint détruit cette circonstance. Grégoire[2] de Tours n'aura pas bien pris sans doute le sens de la priere de saint Saturnin, laquelle regardoit peut-être les disciples dont il fut abandonné plûtôt que les Toulousains.

Quoi qu'il en soit, ce saint évêque aiant[3] été traîné au capitole, les payens le presserent d'offrir des sacrifices à Jupiter et à Diane : mais Saturnin rempli de l'Esprit saint qui l'animoit répondit hautement qu'il n'avoit garde d'honorer ou de craindre ceux qui de leur propre aveu, le respectoient et l'apprehendoient eux-mêmes; qu'il ne reconnoissoit qu'un seul vrai Dieu, et qu'il regardoit les idoles comme des démons. Le peuple irrité d'une réponse si injurieuse à leurs dieux, entra alors en fureur, et le chargea de coups : on l'attacha ensuite par les pieds avec une corde à la queuë d'un taureau indompté qu'on avoit destiné au sacrifice ; on piqua ensuite cet animal, qui, devenu furieux, se précipita du haut des degrez du capitole, et brisa la tête du saint martyr, lequel consomma ainsi son sacrifice. Le taureau continuant d'entraîner toujours avec lui le corps du saint, le mit en pieces, et étant arrivé dans la ruë, rompit la corde qui le tenoit attaché ; en sorte que ce qui restoit du corps de ce saint, demeura en cet endroit où on a bâti depuis une église qu'on appella du Taur ou du Taureau, *de Tauro*, en mémoire de cet évenement. Deux femmes Chrétiennes, dont l'une étoit servante de l'autre, recüeillirent avec joie les membres dispersez de ce saint martyr, les enfermerent dans un cercueil, et les enterrerent dans une fosse très-profonde pour les dérober à la connoissance des payens, qui selon Tertullien déterroient quelquefois les corps des Chrétiens. On croit [1] que ces deux pieuses femmes sont celles qu'on honore à Toulouse et dans le diocèse sous le nom de *saintes Puelles :* nom que porte encore aujourd'hui une petite ville de Lauraguais située dans l'ancien diocèse de Toulouse, où elles furent peut-être enterrées *. Le corps de S. Saturnin [2] étoit encore dans ce tombeau au commencement du quatriéme siecle, lorsque S. Hilaire son successeur et troisiéme évêque de Toulouse, n'osant par respect toucher à ses ossemens, fit élever une voute au-dessus et y joignit un petit bâtiment pour servir d'oratoire. Le tombeau de ce premier évêque de Toulouse demeura en cet état jusqu'à saint Sylvius l'un de ses successeurs, qui vers la fin du quatriéme siecle, fit commencer une église magnifique que saint Exupere, successeur de ce dernier, acheva, et dans laquelle il transfera les reliques du saint.

Le culte de S. Saturnin est aussi étendu que la gloire de son nom et de son martyre : ce saint est également honoré en France et en Espagne. S. Gregoire de Tours témoigne qu'il y avoit de son tems des reliques de ce saint Martyr en d'autres endroits qu'à Toulouse, et que par tout Dieu y operoit des miracles. On verra dans la suite de cette histoire, que Launebonde duc de Toulouse fit bâtir dans cette ville une église à l'honneur du même saint. Fortunat qui a décrit plusieurs particularitez de son martyre, dit que son nom est vénérable par toute la terre. Il y a une messe propre de saint Saturnin dans un ancien missel des Gaules écrit au commencement du huitiéme siecle, et donné d'abord au public par le pere Thomasi, religieux Theatin et depuis Cardinal ; et ensuite

1 Greg. Tur. ibid.
2 Till. ibid. Note 1. sur saint Saturnin.
3 Act. ibid.

1 Catel. mem. p. 821.
2 Act. ibid.

* *V.* Addition et Notes du Livre III, n° 14.

par le pere Mabillon [1]. La ville de Toulouse est appellée dans cette messe *Rome de la Garonne* (*Roma Garonnæ*). On parlera dans un autre endroit de la prétendue translation des reliques de ce saint, de Toulouse à l'abbaye de saint Denys. C'est tout ce que nous avons pû recüeillir de plus certain de ce premier évêque de Toulouse, qui après les martyrs de Lyon et de Vienne, est sans doute un des plus illustres des Gaules. Ses actes, que l'on croit écrits cinquante ans après son martyre, sont d'autant plus dignes de foi, qu'ils sont appuiez sur l'autorité de saint Gregoire de Tours, de saint Sidoine, et de Fortunat (NOTE XXXI).

XLVII.

SS. Papoul, Honeste et Firmin disciples de S. Saturnin.

Entre plusieurs disciples qu'on donne à saint [2] Saturnin, saint Papoul paroît tenir le premier rang. On prétend qu'il fut martyrisé dans le lieu qui porte aujourd'hui son nom, dans l'ancien diocèse de Toulouse; on y fonda depuis une abbaye de l'ordre de saint Benoît qui fut érigée en évêché au quatorzième siecle sous le pontificat de Jean XXII*. Le chef de saint Papoul y est précieusement conservé: le reste des reliques de ce saint repose dans l'église de saint Sernin de Toulouse. Saint Honeste prêtre, natif de Nismes, qu'on met aussi au nombre des disciples de saint Saturnin, fut envoié, à ce qu'on dit, par ce saint évêque dans la Navarre pour y prêcher la foi. On ajoûte qu'il y convertit saint Firmin, qui, éclairé des lumières de l'évangile, les répandit ensuite dans l'Albigeois et dans plusieurs provinces des Gaules.

Telle fut l'origine de l'église de Toulouse également respectable par le martyre de saint Saturnin son premier évêque et la sainteté d'Honorat, d'Hilaire, de Sylvius et d'Exupere ses successeurs, dont la collegiale de son nom conserve les précieux restes avec une infinité d'autres reliques qui la distinguent de toutes les églises de France.

1 Mabill. Liturg. Gallic. p. 176. et 219.
2 Boll. 16. Febr. p. 860. et seqq. - Catel. ibid.

* *V*. Additions et Notes du Livre III, nº 15.

XLVIII.

Martyre des SS. Pons, Antonin, Prudence et Bauzile ou Boudille.

La translation des reliques de saint Pons ou Ponce dans une célèbre abbaye de son nom en Languedoc, située dans l'ancien diocèse de Narbonne, et érigée en évêché par le pape Jean XXII. nous donne lieu de remarquer ici que ce saint fut martyrisé à Cemele [1] près de Nice dans les Alpes, et à ce qu'on croit, sous la même persecution de Valerien. On peut joindre au martyre de saint Pons ceux des SS. Antonin, Prudence et Baudille; non pas tant sur la foi de leurs actes, qui ne nous apprennent rien de certain, que parce qu'aiant souffert, à ce qu'il paroît, sous les empereurs payens, ils peuvent avoir été martyrisez sous la persecution de Valerien, qui fut une des plus violentes.

On est fort partagé sur la naissance, la mort et le lieu du martyre de S. Antonin. Les uns [2] le font disciple de saint Denys évêque de Paris, et prétendent qu'il étoit originaire de Pamiers (NOTE XXXII) dans l'ancien diocèce de Toulouse, où ils croient qu'il fut martyrisé; d'autres [3] le font descendre des rois Visigots, et ne le font vivre qu'au huitième siecle; d'autres [4] enfin veulent qu'on l'ait confondu avec saint Antonin martyrisé à Apamée en Syrie. Dans cette diversité de sentimens nous nous contentons de dire qu'il est probable qu'il y a eu un saint Antonin martyrisé ou dans un lieu de Roüergue, en Aquitaine, qui porte son nom, ou à Fredelas, qu'on appelle à présent Pamiers, dans la Narbonnoise: mais qu'on ignore le tems et les circonstances de son martyre, et peut-être aussi le jour de sa mort; car il paroît que le saint de même nom, dont les anciens martyrologes marquent la fête au 2. ou au 3. Septembre, est saint Antonin martyr d'Apamée en Syrie.

Les [5] actes que nous avons de saint Pru-

1 Boll. 14. Maii p. 272. et seqq.
2 Chiffl. de uno Dyon. p. 146.
3 Catel. mem. p. 318. et seqq. - Gall. Christ. tom. 2. p. 157. et seqq.
4 Till. hist. eccl. tom. 4. p. 464. et seqq. - Baill. 2. Sept. - Bolland. 4. Julii.
5 Lab. bibl. tom. 2. p. 606. et seqq.

dence, natif de Narbonne et archidiacre de la même église, portent qu'il souffrit pour la foi, et qu'il fut martyrisé le 4. du mois de Novembre proche de la même ville, ce qui pourroit nous faire croire qu'il étoit peut-être disciple de saint Paul premier évêque de Narbonne, si ses actes étoient plus authentiques, et qu'on pût y ajoûter foi. Il peut se faire qu'on l'a confondu [1] avec un saint d'Espagne de même nom; il paroît du moins que ses reliques furent conservées dans une église voisine de Narbonne dédiée sous son invocation, d'où un [2] évêque de Langre les enleva au neuviéme siecle, lorsqu'à son retour du pelerinage de saint Jacques en Galice, il passoit par Narbonne.

Nous joignons à ces martyrs saint Baudele ou Baudile (*Baudilius*), à qui sa fermeté dans la foi, et le refus genereux qu'il fit de sacrifier aux idoles[3], mériterent la couronne du martyre dans la ville de Nismes. Il paroît qu'il fut martyrisé sous les empereurs payens: mais on ignore le véritable tems de son martyre. Ses actes lui donnent une naissance illustre, de grandes richesses, et une épouse d'une pieté distinguée, avec laquelle il voiagea en divers pays, après avoir abandonné le sien. Sa mémoire est également célébre en Languedoc et en Espagne, surtout en Catalogne. Son tombeau ne le fut pas moins par le grand nombre de miracles que Dieu y operoit du tems de Grégoire de Tours [4], et particulierement par un laurier qui en sortoit, et dont on portoit des feüilles jusques dans l'Orient. On bâtit sur ce tombeau, situé au voisinage de Nismes, une église avec un monastère que le pape Nicolas premier donna aux évêques de cette ville, et que ceux-ci cederent ensuite, sur la fin du onziéme siecle, à Seguin abbé de la Chaise-Dieu, qui y établit des religieux de son monastere. Depuis ce tems-là l'ancienne abbaye de saint Bausile n'est plus qu'un prieuré conventuel dépendant de la Chaise-Dieu.

1 V. Mabill. ad ann. 950. n. 40.
2 Lab. ibid. p. 608. et seqq.
3 Boll. 20. Maii. - V. Till. hist. eccl. tom. 4. et Florentini. p. 344. et seqq.
4 Greg. Tur. de golr. mart. l. 1. c. 78.

XLIX.

Etat de la Narbonnoise sous divers tyrans qui occuperent les Gaules.

Dieu vengea le sang de tant de martyrs sur la personne de Valerien, par la perte que ce prince fit de l'empire, de la liberté, et ensuite de la vie, après qu'il eut été fait prisonnier par les Perses qui le traiterent de la maniere la plus ignominieuse et la plus cruelle. Les peuples avoient lieu cependant, à ce qu'il paroît, de se loüer de la douceur de son gouvernement et de son attention à les soulager. Clarus étoit préfet de l'Illyrie et des Gaules sous le regne de cet empereur (an 259); ainsi c'est pour la premiere fois qu'on voit l'empire divisé en préfectures. Gallien fils de Valerien qui étoit dejà Auguste, devint par la captivité de son pere seul maître de l'empire Romain: il étoit alors occupé du côté du Rhin contre les Allemans, qui après avoir ravagé les [2] Gaules, se répandirent dans l'Italie. Gallien eut le déplaisir de voir sous son regne l'empire inondé d'une infinité de barbares qui le désolerent de tous côtez, sans que les provinces pussent trouver en lui aucune ressource dans leurs malheurs, ce prince n'étant pas en état de prendre leur défense. L'église plus heureuse que l'empire, lui fut redevable de la paix dont elle joüit alors. Il auroit pû la donner aussi à l'Etat, s'il eût voulu s'appliquer aux affaires: mais insensible à la désolation des peuples, autant qu'à ses propres malheurs, il laissa [3] usurper le titre d'Auguste à un grand nombre de tyrans.

On en compta cinq ou six dans les Gaules dont le plus redoutable et le plus accrédité fut Postume, homme d'une naissance fort basse, mais d'un genie fort élevé. Valerien qui connoissoit sa probité, sa capacité et sa sagesse, lui avoit confié l'éducation de son fils Gallien, l'avoit fait président ou gouverneur des Gaules, et lui avoit donné le commandement des provinces frontieres du Rhin: Gallien lui-même après avoir été son éleve,

1 Trebell. Poll.
2 Oros. l. 5. c. 22. - Hier. in chron.
3 Treb. Poll. p. 184. et seqq. - Aurel. Vict.

l'avoit chargé de l'éducation et de la conduite de son fils Salonin à qui il avoit laissé le commandement des Gaules après son départ de ces provinces.

Postume avoit un fils de même nom que lui, à qui l'empereur Valerien avoit donné le tribunat [1] des Vocontiens, peuples de l'ancienne Narbonnoise, compris aujourd'hui pour la plus grande partie dans le comtat d'Avignon : c'est-à-dire, qu'il lui avoit confié sans doute le commandement des troupes que ces peuples devoient fournir pour l'armée de l'Empire. L'estime et l'affection que Postume s'acquit dans les Gaules pendant son gouvernement, lui fraierent le chemin au thrône, et lui mériterent le titre d'Auguste (an 260) qui lui fut donné par les troupes et les peuples des mêmes provinces, après la [2] mort de Salonin, en haine de Gallien dont la conduite et le gouvernement leur étoient insupportables *.

Postume répondit à l'attente des Gaulois, et gagna de plus en plus leur affection, tant par la douceur de sa conduite, que par le soin qu'il prit durant tout le tems de son regne dans les Gaules, d'en défendre l'entrée aux peuples d'en-delà du Rhin qui avoient ravagé ces provinces; ainsi il y rétablit la paix et la tranquillité autant par sa moderation que par son courage : ce qui lui mérita le surnom de restaurateur des Gaules et de l'Univers. Gallien fit cependant tous ses efforts pour le déposseder (an 262); il vint même en personne en deçà des Alpes et lui fit la guerre, dont le succès fut d'abord fort douteux. Enfin Postume voulant se soûtenir, prit Victorin [3] pour son collegue, et eut recours aux Francs et aux Germains dont il fut puissamment secouru : ce qui le rendit paisible possesseur des Gaules jusqu'à sa mort, qui arriva sous le regne de l'empereur Claude, successeur de Gallien depuis l'année précedente. Postume étoit alors dans la dixiéme année de son regne; il avoit dejà associé son

[1] Treb. Poll. ibid.

[2] V. Pagi ad ann. 260. n. 3. et seqq.

[3] V. Pagi ad ann. 262. n. 3. ad ann. 268. n. et seqq. ad ann. 269. n. 4. et seqq.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 16.

fils de même nom, et lui avoit donné le titre d'Auguste. Ils furent tuez l'un et l'autre par leurs propres soldats que Lollien ou Lælian fit révolter (an 269) *.

Ce dernier, qui fut ensuite proclamé empereur par l'armée, partagea le gouvernement des Gaules avec Victorin. Il paroît que celui-ci commanda dans les provinces meridionales, puisque son collegue gouvernoit celles qui sont le long du Rhin, qu'il défendit contre les incursions des barbares. Lollien eut bientôt après le même sort que Postume (an 271), ce qui assûra toutes les Gaules à Victorin, lequel deux ans [1] après, fut tué lui-même à Cologne avec son fils de même nom qu'il avoit fait Auguste à la sollicitation et par le conseil de Victoire sa mere. Cette femme qui avoit regné, pour ainsi dire, au nom de l'un et de l'autre, et dont l'ambition n'avoit point de bornes, voulant continuer [2] sa domination après leur mort, emploia son crédit et ses richesses pour donner un nouvel empereur aux provinces des Gaules en la personne de Marius dont le regne fut de peu de jours. Elle le fit remplacer par Tetricus son parent, qui après avoir été consul, avoit dejà gouverné successivement toutes ces mêmes provinces sous le titre de président, et par consequent la Narbonnoise. Il commandoit actuellement dans l'Aquitaine, lorsque Victoire le fit élire empereur par les troupes qui le proclamerent en son absence. Tetricus étoit pour lors à Bourdeaux où il prit la pourpre, et où il déclara Cesar, son fils de même nom, qu'il prit pour collegue, quoiqu'il fût encore enfant.

Quelques auteurs après Gregoire de Tours [3] fixent à environ ce même-tems l'époque de l'irruption de Crocus roi des Allemans en deçà du Rhin et du martyre de saint Privat évêque de Gevaudan. Nous ne disconvenons pas que sous le regne de Valerien ou de Gallien, ou bien après le regne de Postume, il n'ait pû y avoir un Crocus roi des Allemans qui soit venu dans les Gaules et qui en ait

[1] V. Pagi ad ann. 271. n. 13. ad ann. 273. n. 3.

[2] Trebell. Poll. p. 196. - Aurel. Vict. - Eutrop.

[3] Greg. Tur. hist. l. 1. c. 30.

* *Voyez* Additions et Notes du Livre III, n° 17.

désolé les provinces par ses incursions : mais nous ne convenons pas que ce soit le même Crocus sous lequel S. Privat fut martyrisé, puisqu'il paroît que ce saint évêque ne souffrit le martyre qu'au commencement du cinquiéme siecle, comme on le verra dans la suite (NOTE XLII).

Tetricus joüit d'abord paisiblement de l'autorité qu'il avoit usurpée, et nous ne trouvons que la seule ville d'Autun qui refusa de le reconnoître. Ses troupes se mutinerent dans la suite ; ce qui fit que ne pouvant souffrir [1] leur insolence, et effraié peut-être des grandes victoires que l'empereur Aurelien, successeur de Claude depuis la fin de l'an 270. venoit de remporter en Orient ; il le fit inviter secretement de venir en deçà des Alpes dans le dessein de lui remettre toute son autorité. Aurelien qui avoit d'ailleurs résolu ce voiage, passa bientôt après ces montagnes (an 273), et aiant attaqué l'armée de Tetricus proche de Châlons-sur-Marne, ce tyran se livra lui-même entre ses mains : Aurelien reprit ensuite les Gaules et les réünit à l'empire, dont elles avoient été démembrées depuis treize ans. Cet empereur après avoir pacifié ces provinces et avoir rétabli l'empire dans ses anciennes limites, partit pour Rome où il fut reçu en triomphe. De nouveaux troubles l'obligerent encore de repasser les Alpes l'an 274. de J. C. : il partit l'année suivante pour l'Orient, et fut tué en chemin par un de ses officiers.

Entre la mort de cet empereur et l'élévation de Tacite son successeur, il y eut un interregne de sept à huit mois pendant lesquels les François, les Bourguignons, les Vandales et autres divers peuples barbares tenterent avec succès une nouvelle irruption dans les Gaules. Après avoir passé le Rhin ils s'emparerent de soixante ou soixante-dix villes des plus considerables du pays qu'ils possederent durant tout le regne de Tacite qui ne fut que de six à sept mois. Probus son successeur après avoir défait, à ce qu'on prétend, en differens combats jusqu'à quatre cens mille de ces barbares, les chassa entierement des provinces dont ils s'étoient emparez en deçà du Rhin, et sans doute de la Narbonnoise où il paroît que ces peuples avoient étendu leurs courses, quoiqu'ils se fussent principalement fixez le long du Rhin. Cette victoire mérita à Probus des couronnes que lui offrirent à l'envi toutes les villes des Gaules.

[1] Vopisc. vit. Aurelian.

L.

Division de la Narbonnoise en deux provinces.

Nous avons sujet de croire, que peu de tems après cette heureuse expedition, cet empereur, dont l'histoire loüe extrêmement le merite et la sagesse, divisa ces provinces qui étoient alors au nombre de six ou sept, en plusieurs autres, et qu'il separa de la Narbonnoise la Viennoise (an 278), qui auparavant en faisoit partie, afin que leur gouvernement étant moins étendu, la défense en fût plus aisée contre les barbares. Par cette division, qu'on ne sçaurait faire remonter plus haut que l'empire d'Aurelien, la Narbonnoise fut partagée en deux provinces, (NOTE XXXIII) : Narbonne fut la métropole de l'une qui conserva son ancien nom, et Vienne le fut de l'autre, à laquelle cette ville donna le sien. On ne sçauroit dire si le Rhône fit d'abord la séparation de ces deux provinces, quoique cela paroisse assez probable : il est certain cependant que dans la suite le diocèse de Viviers, et la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Arles, et d'Avignon qui sont en deçà de ce fleuve, dépendirent de la Viennoise. Nous ne parlons pas ici des deux provinces des Alpes, parce qu'il ne nous paroît pas qu'elles fissent alors partie des Gaules, ni qu'elles aient jamais appartenu à la Narbonnoise, du moins par rapport à la plus grande partie des peuples qui les composoient (NOTE XXXV).

LI.

La Narbonnoise entre dans la révolte de Proculus.

L'empereur Probus, qui peut avoir été l'auteur de la division de la Narbonnoise en deux parties, ne pensoit qu'à joüir des fruits de sa victoire sur les barbares, lorsqu'informé [1]

[1] Vopisc. p. 240. et seqq. - Victor. epit. - Eutrop.

de la révolte de T. Ælius Proculus (an 280), natif d'Albenga sur la côte de Genes, et de celle de Bonose, originaire de la grande Bretagne, et des troubles qu'ils causoient dans les Gaules, il se vit obligé de reprendre les armes pour réduire ces deux rebelles. La crainte qu'avoit eu Proculus d'avoir offensé Probus, en souffrant qu'on lui eût donné par raillerie le titre d'empereur dans un jeu où il se trouva, et les sollicitations de sa femme jointes à celles du peuple de Lyon avoient eu plus de part à sa révolte que l'ambition de regner. Il prit pourtant la pourpre à Cologne avec le titre d'Auguste. Pour soûtenir sa démarche il attira à son parti [1] *les provinces de la Gaule Narbonnoise* (*Bracatæ Galliæ provincias*), les Espagnes et la Bretagne, et sollicita le secours des Germains et des François. Nonobstant toutes ces précautions Probus l'attaqua, le défit, et l'obligea de s'enfuir depuis les Alpes jusques à l'extrêmité de la Gaule, où il fut pris et livré ensuite par les François même ses alliez entre les mains de l'empereur, qui le fit mourir *. Bonose qui avait été aussi déclaré Auguste soûtint plus longtems sa rebellion; et ce ne fut qu'après une longue guerre que vaincu et pris par les troupes de Probus, il finit sa vie sur une potence **. La mort de ces deux tyrans rétablit la tranquillité dans la Narbonnoise qui avoit pris le parti du premier. Probus vécut ensuite en paix tout le tems de son regne qu'il termina vers la fin de l'année 282. de J. C. à Sirmich dans l'Illyrie sa patrie, par une mort qu'il n'avoit pas méritée. Carus son successeur et alors préfet du prétoire, fut soupçonné d'y avoir eu part : mais Vopisque [2] le justifie sur la severité avec laquelle il vengea cette mort.

LII.

Carus et ses deux fils Carin et Numerien empereurs, natifs de Narbonne.

Ce dernier empereur, à qui toutes les médailles et les inscriptions donnent le nom de M. Aurelius Carus, étoit natif de Narbonne où ses ancêtres, originaires de Rome, étoient venus s'établir; quelques auteurs prétendent pourtant mais sans raison, qu'il étoit originaire ou même natif d'Illyrie. La sagesse [1], la probité, la valeur, la capacité, et l'expérience dans le métier de la guerre avoient déja mérité à Carus toutes les dignitez civiles et militaires. Il avoit été proconsul ou gouverneur de Cilicie, et il avoit eu deja les honneurs du consulat, aiant été compris sans doute parmi les consuls subrogez; on ne trouve pas du moins son nom dans les fastes [2] consulaires, la premiere fois qu'il exerça cette charge. Il étoit actuellement préfet du prétoire, comme on a deja dit, lorsqu'il fut élevé à l'empire par la faveur des soldats, qui l'élûrent comme le plus digne de gouverner : on lui reproche cependant son humeur triste et severe, et surtout d'avoir nommé Cesar, d'abord après son élection, Carin son fils aîné l'homme de son tems le plus corrompu, quoique d'ailleurs propre pour la guerre et pour les belles lettres qu'il avoit cultivées dans sa jeunesse.

Carus répara l'indignité de ce choix par celui qu'il fit en même tems de Numerien son autre fils, à qui il donna aussi le titre de Cesar. Les historiens donnent à celui-ci des qualitez excellentes et des vertus dignes du thrône. Il étoit entr'autres fort bon poëte et parfait orateur, et s'attira l'estime generale et l'amour des peuples par sa douceur et par sa politesse. Il paroît que ces deux frères dont le caractere d'esprit et de cœur étoit si different, étoient natifs [3] de Narbonne ainsi que leur pere. Numerien n'étoit encore que Cesar, lorsque, suivant une ancienne inscription [4] nouvellement découverte, le peuple de Carcassonne fit élever à son honneur un monument aux dépens du public * (an 283).

L'empereur Carus étoit consul pour la se-

1 Vopisq. ibid.
2 Vopisq. p. 237. et 243.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 18.
** *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 19.

1 Vopis. p. 249. et seqq. V. not. Salmas. et Casaub. ibid. - Eutrop. l. 9. - Aurel. Vict. epit. - Sidon. Apoll. carm. 23. - V. Tillem. sur Carus.
2 Reland. Fast. consul. p. 249. et seqq.
3 V. Sidon. ibid.
4 Pr. p. 8. inscript 33.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 20.

conde fois, et avoit pour collegue son fils Carin lorsqu'il partit pour la guerre contre les Perses. Il prit avec lui Numerien son second fils, qui fut subrogé au consulat la même année; et envoia Carin dans les Gaules pour en défendre l'entrée aux barbares et s'opposer à leurs courses : il laissa à ce dernier pendant son absence le gouvernement de tout l'Occident. Ces deux princes furent associez par leur pere, la même [1] année, à la puissance Imperiale et déclarez Augustes. Il est incertain si ce fut dès le commencement de l'année ou vers la fin. Carin signala son gouvernement par ses crimes et par ses dereglemens, tandis que Carus son pere et Numerien son frere se signaloient par leurs victoires et leurs conquêtes contre les Perses. Carus mourut durant cette expedition d'un coup de tonnerre sous le second consulat des deux Augustes ses enfans, c'est-à-dire, l'an 284. Sa mort qui dut arriver pendant l'été de cette année fut funeste, mais juste, s'il est vrai qu'il ait eu l'impieté d'usurper le nom de Dieu et de Seigneur, ou plutôt de souffrir qu'on le lui donnât.

Après la mort de ce prince, Carin et Numerien ses fils furent reconnus pour empereurs, mais leur regne fut très-court; le dernier fut tué quelque tems après à son retour de la guerre de Perse par les ordres secrets d'Arius Aper son beau-pere, qui crut par là parvenir à l'empire qu'il ambitionnoit depuis long-tems. Aper eut cependant le chagrin d'y voir élever Diocletien par la faction des soldats, ce qui arriva au mois de Septembre de la même année 284. Carin disputa le thrône à ce dernier pendant quelque tems; mais aiant été tué par ses propres troupes au mois d'Août de l'année suivante, après avoir perdu la bataille de Margue proche du Danube, où Diocletien l'avoit entierement défait * celui-ci devint par là paisible possesseur de tout l'empire.

3 Reland. ibid. - Pagi ad ann. 283. n. 5. et ad ann. 284. n. 4. et 5. ad ann. 285. n. 4.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 21.

LIII.

Martyre de saint Sebastien natif de Narbonne.

Les besoins de l'état et les mouvemens qui s'éleverent dans diverses provinces après la mort de Carin, engagerent Diocletien à prendre pour collegue, au mois d'Avril de l'an 286. Maximien Hercule qu'il avait dejà déclaré Cesar depuis l'année précedente. On croit même qu'il partagea l'empire [1] avec lui et qu'il lui ceda tout l'Occident. Avant cette [2] association Maximien étoit venu dans les Gaules pour y appaiser divers troubles occasionnez tant par les Bagaudes ou Bacaudes, que par les Germains qui avoient fait une irruption en deçà du Rhin. Les premiers étoient des payens qui mécontens des injustices et des vexations de leurs gouverneurs, s'étoient joints avec quelques tyrans, lesquels après avoir usurpé l'autorité souveraine, ravageoient impunément les campagnes, et attaquoient même les villes. Maximien fut occupé pendant quelque temps à réduire les rebelles, ou à repousser les barbares. Il dissipa les uns, reçut les autres à composition, et rétablit enfin la paix dans les Gaules.

Diocletien fut d'abord assez favorable aux Chrétiens: mais il suscita ensuite contr'eux la persecution la plus violente qu'on eût encore vuë dans l'église *. L'un des plus illustres, soit par sa naissance, soit par ses emplois, qui souffrirent le martyre sous le regne de ce prince, fut saint Sebastien natif de Narbonne et originaire de Milan [3]. L'éducation Chrétienne qu'il avoit reçûë ne l'empêcha pas de prendre des engagemens à la cour de Carus et des princes fils de cet empereur, ses compatriotes; et ensuite dans celle de Diocletien et de Maximien qui l'honorerent de leur bienveillance. Dieu qui le conduisoit dans toutes ses voies le préserva de la corruption de la cour: sa vertu lui attira même l'amitié des grands et l'estime generale de tous ceux qui le connurent. Il fut élevé aux

1 V. Till. art. 3. sur Dioclet.
2 V. Pagi ad ann. 286. n. 3. et seqq.
3 Boll. 20. Jan. Till. tom. 4. hist. eccl

* V. Additions et Notes du Livre II, n° 22.

charges militaires, et en particulier par Diocletien à celle de capitaine de la premiere compagnie des gardes prétoriennes de Rome. Quelque éloignement qu'il eût pour la profession des armes, il accepta cet emploi, parce qu'il lui fournissoit des occasions d'être utile à la religion et aux confesseurs de la foi. Il cachoit en effet sous un habit guerrier, l'esprit d'un humble disciple de J. C. et profitoit avec soin de tous les moiens que lui donnoit sa charge, d'exercer son zele et sa charité envers les Chrétiens persecutez ; il soûtenoit le courage des uns, et relevoit par la force de ses discours la foiblesse des autres. Les plus considerables de ceux dont Dieu soûtint la foi dans son ministere, furent Marc et Marcellien deux freres jumeaux, issus d'une des plus illustres familles Romaines. Les conversions qu'il fit, éclaterent enfin : le juge Fabien qui en fut instruit, n'osant, par respect au rang qu'il tenoit à la cour, lui faire son procès, en donna avis à Diocletien, et lui fit entendre que sous le titre de capitaine de ses gardes, il entretenoit un Chrétien des plus zelez et un grand ennemi des dieux de l'empire. Sur cet avis l'empereur mande Sebastien ; et après lui avoir reproché son ingratitude et le mauvais usage qu'il faisoit de sa confiance, il le fit conduire au cirque par une compagnie d'archers, où, lié à un poteau, il fut par son ordre percé d'une grêle de flêches : aucune de ses blessures ne fut cependant mortelle. Sebastien détaché du poteau se retira chez une femme Chrétienne, où il fut guéri en peu de jours. Il se transporta aussitôt au palais de Diocletien, après s'être armé de force et de courage par la priere, et representa à cet empereur, avec une sainte liberté, ses cruautez, ses injustices, et sur-tout sa facilité à ajoûter foi aux impostures et aux calomnies de ses prêtres. Ce prince aussi surpris de la hardiesse des discours que de la présence de ce genereux martyr (car il le croioit dejà mort de ses blessures) le fit prendre et conduire de nouveau au cirque avec ordre de le faire mourir sous le bâton et de jetter ensuite son corps dans la grande cloaque du cirque ; ce qui fut rigoureusement executé. C'est ainsi que termina glorieusement sa vie l'un des plus célébres martyrs de l'église, après saint Laurent, soit pour le zele, soit pour la charité. On rapporte sa mort à l'an 288. de J. C.

LIV.

Martyrs de la province sous Diocletien.

Maximien faisoit alors son sejour ordinaire dans les Gaules du côté de Treves pour être à portée de faire la guerre aux barbares et s'opposer à leurs incursions. Les désordres qu'ils causerent dans diverses provinces de l'empire, nonobstant toutes les précautions des deux empereurs, furent si fréquens, que pour se mettre en état de les arrêter avec plus de force et de succès, ces princes jugerent à propos de déclarer Cesars, Constance Chlore pere du grand Constantin, et Maximien Galere : ils partagerent ensuite avec eux le gouvernement de l'empire, qui depuis ce tems-là (an 292) demeura presque toujours divisé entre plusieurs maîtres. Ce partage, qui parut aussi extraordinaire que la bonne intelligence avec laquelle ces quatre princes gouvernerent l'empire, donna occasion à sa division en quatre préfectures.

Les Gaules échurent à Constance Chlore qui se rendit dans ces provinces, et y signala son gouvernement par les victoires qu'il remporta contre les Francs qui s'étoient rendus maîtres du pays qu'on appelle aujourd'hui la Hollande, et contre divers tyrans qui s'étoient emparez de l'isle de Bretagne. Ce prince eut la gloire de reconquerir entierement cette derniere province (an 296). Il fut beaucoup moins cruel que Diocletien, envers les Chrétiens : il paroît cependant que ceux des Gaules furent compris dans la violente persecution que ce dernier empereur, de concert avec Galere, suscita au commencement du IV. siecle. On met [1] en effet parmi les martyrs qui souffrirent alors, mais qui furent peut-être martyrisez durant les premieres années de Diocletien, et avant l'association de Constance, les SS. Tiberi, Modeste et Florentie, qu'on fit mourir à Cessero dans la Narbonnoise et le diocèse d'Agde : ce lieu prit le nom du premier de ces martyrs, et on fonda dans

[1] Usuar. et Adon. martyrol.

la suite sur leur tombeau un monastere dont nous parlerons ailleurs.

Les [1] SS. martyrs Amand, Luce, Alexandre et Audald qu'on prétend être natifs de Caunes dans l'ancien diocèse de Narbonne, aujourd'hui dans celui de S. Pons, et dont on fait la fête le sixiéme de juin, souffrirent aussi peut-être durant la même persecution : car nous n'avons rien de bien certain touchant le lieu, le tems et les circonstances de leur martyre. Il en est de même de saint Vincent, qui suivant les anciens [2] martyrologes, souffrit le martyre à Collioure dans la Septimanie et le diocèse d'Elne. On prétend que celui-ci est le même que S. Vincent qui fut martyrisé en Espagne et aux environs de la ville de Gironne avec ses compagnons sous l'empire de Diocletien : ce qui n'a aucune apparence de vérité, puisque le diocèse d'Elne et de Gironne étoient alors sous des gouvernemens differens.

LV.

Nouvelle subdivision des provinces des Gaules.

La persecution de Diocletien contre les Chrétiens fut suivie, par un juste jugement de Dieu, d'une maladie violente qui lui affoiblit l'esprit. Galere profita de cet accident pour lui persuader de quitter le gouvernement et de lui céder le titre d'Auguste : ce qu'il obtint enfin (an 305) autant par ses menaces que par ses persuasions, après avoir extorqué une pareille démision de Maximien, collegue de Diocletien. Ces deux derniers princes depuis ce tems-là ne vécurent plus que comme de simples particuliers. Galere et Constance étant devenus Augustes, pour suivre le plan du gouvernement que Diocletien avoit formé, associerent Severe et Maximin et les déclarerent Cesars.

On [3] attribuë à Diocletien, sur l'autorité de Lactance ou de l'auteur du livre de la mort des persecuteurs, la division des anciennes provinces des Gaules (NOTE XXXIII). Cet auteur [4] dit en effet que ce prince en partageant les provinces et en multipliant leurs officiers occasionna les vexations dont elles furent accablées sous son regne. La revolte de Bagaudes, qui comme nous l'avons déjà dit, donna lieu à cette division, pourroit faire croire que Diocletien la fit peut-être durant les premieres années de son regne et avant que de prendre des collegues, si on ne sçavoit d'ailleurs qu'il conserva toujours la principale autorité sur l'empire. Lactance ajoute, à ce qu'il paroît, que Diocletien établit plusieurs présidens (*Præsides*) pour gouverner une même province : nous verrons cependant que la Narbonnoise fut toujours administrée par un seul proconsul.

LVI.

Constantin succede à Constance son pere ; il visite la Narbonnoise et les autres provinces des Gaules.

Constance devenu premier Auguste et maître absolu de tout l'Occident par le nouveau partage de l'empire, ne jouit pas long-tems du titre d'empereur, étant mort quelque tems après à York dans l'isle de Bretagne, au grand regret des provinces qui avoient éprouvé la moderation et la sagesse de son gouvernement. Les troupes autant par inclination que par estime élûrent assitôt son fils Constantin à sa place, le proclamerent Auguste, et le revêtirent d'autant plus volontiers de la pourpre, qu'on avait dejà reconnu en lui des vertus dignes du thrône (an 306). Galere, quoique jaloux de ce choix, joignit son suffrage à celui du public; mais il n'accorda d'abord à Constantin que le titre de Cesar, parce qu'il craignoit son élévation et plus encore l'affection des provinces des Gaules, d'Espagne et de Bretagne dont il devoit avoir le gouvernement. Constantin avait dejà gagné le peuple autant par ses manieres que par ses exellentes qualitez. Galere au contraire s'attiroit de jour en jour leur haine et leur aversion par ses violences et ses vexations qui mirent le trouble et le désordre dans l'empire, et causerent un soulevement dans Rome. On y déclara Auguste, Maxence fils de Maximien qui rendit la pourpre à son pere, de sorte qu'on vit six ou sept empereurs en même-tems.

Constantin paisible possesseur des Gaules,

1 V. Boll. tom. 1. Jun. p. 629.
2 Boll. tom. 2. April. p. 620. et tom. 2. Jan. p. 389.
3 V. Till. art. 24. sur Dioclet.
4 Lact. de mort. Pers. cap. 7.

de l'Espagne [1] et de la Bretagne, que son pere avoit gouvernées et qui lui demeurerent en partage, s'attira de plus en plus l'affection des peuples par la douceur de son gouvernement. Il visita en particulier toutes les provinces des Gaules *, et arrêta les courses des François du côté du Rhin. Il parait que pour être plus à portée de s'opposer aux entreprises de ces peuples, cet empereur fixa sa principale résidence à Trèves à l'exemple de l'empereur Constance son pere, en quoi ils furent imitez par leurs successeurs en deçà des Alpes: ce qui rendit cette ville fort célébre, et la fit regarder pendant long-temps comme la métropole des Gaules. Constantin résidoit aussi quelquefois [2] à Arles dans l'ancienne Narbonnoise où il avoit son palais, ses finances et et une partie de ses troupes. Maximien Hercule son beau-pere après avoir abdiqué l'empire une seconde fois vint se retirer auprès de lui dans cette ville (an 308). Constantin le reçut dans ce palais et lui procura avec les commoditez d'un riche particulier, tous les honneurs dûs à un prince : mais Maximien insensible à tant de bontez profitant ensuite de l'absence de son bienfaiteur, occupé à faire construire un pont sur le Rhin, reprit la pourpre pour la troisiéme fois, s'empara en même-temps du palais impérial d'Arles et des finances de Constantin, et décria sa conduite. Heureusement ce prince étant arrivé à Arles dans ces circonstances, remit d'abord dans son parti les troupes qui étoient dans le pays, et dont Maximien lui avoit deja débauché une grande partie, le poursuivit jusqu'à Marseille où il l'assiegea, emporta cette ville d'assaut, le fit prisonnier et le dépouilla de la pourpre après lui avoir reproché sa perfidie. Cependant par un trait peu commun de modération il lui accorda non seulement la vie, mais aussi un appartement dans son palais, jusqu'à ce que l'aiant convaincu de nouveaux crimes, et surtout d'avoir voulu attenter à sa vie (an 310), il se vit obligé de le faire mourir et de se délivrer par là de ce monstre d'ingratitude.

[1] Euseb. vit. Constant. l. 1. c. 25.
[2] Lact. ibid. c. 29. et 30. - Veter. paneg. 9.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 23.

LVII.

Concile d'Arles sous Constantin.

Maxence qui étoit alors maître de l'Italie, sous prétexte de venger la mort de Maximien son pere, entreprit la guerre contre Constantin. Celui-ci emploia d'abord sa modération et sa sagesse pour le détourner de cette entreprise : mais enfin forcé de se mettre en défense, il assembla (an 311) une armée composée la plûpart de Gaulois. Cette armée étoit à la vérité peu considérable par le nombre, mais elle devint invincible par la vertu de la Croix ; c'est par ce signe de notre rédemption que Constantin triompha de l'orgueil et des forces de Maxence, dont la mort délivra Rome et l'Italie de sa tyrannie (an 312).

Constantin et Licinius devenus paisibles possesseurs de tout l'empire, le premier par cette fameuse victoire, et l'autre par celle qu'il remporta l'année suivante sur l'empereur Maximin, partagerent entr'eux les provinces qui le composoient : l'Orient échut à Licinius, et l'Occident à Constantin. Le premier usage que celui-ci fit de son autorité, fut de faire triompher la Croix, à la vertu de laquelle il étoit redevable de sa victoire. Il se mit d'abord sous ses enseignes, embrassa le Christianisme, et se fit un devoir de le proteger dans tout l'empire. Il témoigna plus particulierement son zele pour l'Eglise, par l'attention qu'il eut d'étouffer tous les troubles qui pouvaient en alterer la paix : ce fut pour appaiser ceux que les Donatistes y excitoient, qu'il fit assembler le concile d'Arles, un des premiers et des plus célébres de l'Eglise. Il y appella tous les évêques d'Occident, parmi lesquels nous trouvons [1] la souscription de Mamertin évêque de Toulouse, et de Genialis diacre député de l'église de Gevaudan. Il est fait mention dans ce concile de la province Viennoise; et c'est le plus ancien monument que nous aions où il soit parlé de cette nouvelle province comme séparée de la Narbonnoise.

[1] V. Coust. epist. sum. pont. p. 343.

LVIII.

Education des frères Constantin. Æmilius Magnus professeur de Toulouse.

Il ne paroît pas que Constantin, qui faisoit quelquefois sa résidence dans Arles, ait assisté à ce concile : il résida beaucoup plus rarement dans cette ville depuis la défaite de Maxence. Il y revint pour la derniere fois (an 316) dans le temps que Fauste son épouse y accoucha d'un prince qui fut, à ce qu'on [1] croit, le jeune Constantin, lequel regna depuis dans les Gaules.

Cet empereur avait trois freres puisnez que Constance Chlore son pere avoit eûs de l'imperatrice Theodore sa seconde femme, après avoir répudié l'an 292. l'imperatrice Helene sa mere. Ces trois princes passèrent le tems de leur jeunesse à Toulouse [2], où Constantin leur frere les tint comme dans un espece d'exil; ce prince eut cependant un soin particulier de leur faire donner une éducation digne de leur naissance et de la religion Chretienne qu'il leur avoit apparemment inspirée. Les Modernes [3] ne sont pas d'accord sur les noms de ces trois princes : selon les uns le premier s'appelloit Dalmace ou Delmace, le second Constance, et le troisième Annibalien. D'autres sont persuadez que Dalmace et Annibalien ne sont qu'une même personne ; ils conviennent du nom du second, mais ils ajoûtent que le troisième, qu'ils croient être l'aîné du second lit, se nommait Constantin comme l'empereur son frere. Æmilius Magnus Arborius [4], quoique fort jeune, après avoir professé l'éloquence à Narbonne, l'enseignoit alors à Toulouse avec beaucoup d'applaudissement, et y faisoit aussi, à ce qu'il paroît, la fonction d'avocat. L'amitié dont ces trois princes l'honorerent pendant leur sejour dans la même ville pourrait faire conjecturer qu'il eut quelque part à leur éducation. Ce rhéteur étoit oncle maternel du fameux poëte Ausone, qu'il prit soin d'élever auprès de lui à Toulouse dès sa tendre jeunesse, et de lui enseigner les belles lettres. L'empereur Constantin soit par estime, soit par reconnaissance de ce qu'Arborius avoit peut-être contribué à l'éducation de ses freres, l'appella dans la suite de Toulouse à Constantinople, pour lui confier celle d'un de ses fils, qu'on croit [1] être Constance son successeur. Arborius mourut dans cette derniere ville peu de tems après : Constantin fit transporter son corps à Dax en Gascogne dont il étoit natif, et où il avoit ses parens *.

1 V. Till. art. 40. sur Constantin.

2 Auson proff. 16.

3 V. Till. art. 83. et Note 2. sur Constantin. - Valois de la Marre dans les mémoires de l'acad. des inscr. tom. 2. p. 390 et seqq.

4 Auson. ibid. et parentel. 3.

1 Till. ibid. art. 85.

LIX.

Origine du Vicariat des cinq provinces des Gaules, dont la Narbonnoise faisoit partie.

Les freres de Constantin avoient déja quitté les Gaules, lorsque cet empereur après ses victoires sur Licinius étant devenu maître de tout l'empire, en établit le siege à Byzance, à laquelle il donna le nom de Constantinople. Il divisa alors l'empire, ou pour mieux dire renouvella la division qui en étoit deja faite selon quelques auteurs, en quatre préfectures sous le gouvernement de quatre préfets du prétoire. Cette charge qui auparavant était militaire, devint alors purement [2] civile (an 330), et fut bornée à la seule administration de la justice et des finances. Ces quatre préfets étoient regardez cependant comme les premiers officiers de l'état, et leur autorité égalait presque celle des empereurs. On leur donna d'abord comme aux sénateurs le titre de *Clarissime* et ensuite celui d'*Illustre*. Les quatre préfectures de l'empire furent depuis Constantin, l'Orient, l'Illyrie, l'Italie, et les Gaules. Le préfet des Gaules choisit Treves pour sa [3] résidence, sans doute parce que cette ville avoit été le siege des empereurs qui avoient regné dans les mêmes provinces ; elles le fut aussi de leurs successeurs. Chaque préfet avoit sous ses ordres plusieurs diocèses, et chaque diocèse avoit un vicaire du préfet, et comprenoit plusieurs provinces qui étoient gouver-

2 Zosim. l. 2. - Chronol. cod. Theod. p. 26. et seqq.

3 V. Lacarr. de præf. præt. Gall. - Godof. Top. Cod. Theod. tom. 6. p. 396.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 24.

nées par un proconsul ou par un président dont les appellations étoient portées en dernier ressort au préfet : on ne pouvoit appeller des jugemens de ce dernier.

Le préfet des Gaules avoit sous sa jurisdiction quatre diocèses administrez par autant de vicaires, sçavoir l'Espagne, l'isle de Bretagne, les Gaules proprement dites, et les cinq provinces des Gaules. Celles-ci furent augmentées de deux provinces qui furent nouvellement érigées par le partage des anciennes : ce qui forma ce qu'on appella *les Sept provinces*. On a beaucoup disputé quelles étoient ces cinq provinces qui eurent un vicaire particulier (NOTE XXXIV); nous ne doutons pas que ce ne fut la Narbonnoise, la Viennoise, l'Aquitanique, la Novempopulanie et les Alpes Maritimes. La Viennoise et l'Aquitanique aiant été subdivisées dans la suite et sur la fin du IV. siecle, l'une en Viennoise, et en Narbonnoise seconde; et l'autre en Aquitaine premiere et seconde, formerent enfin les sept provinces de la maniere qu'on les trouve sous l'empire d'Honoré. Les[1] auteurs contemporains font mention de ce vicariat tantôt sous le nom de cinq provinces, tantôt sous celui d'Aquitaine prise en general; car on distinguoit alors les Gaules en deux parties, sçavoir en Gaules proprement dites et en Aquitaine. Le vicaire qui eut l'administration des Gaules proprement dites sous l'autorité du préfet, résidoit ordinairement à Lyon, et celui des cinq provinces à Vienne[2], ce qui releva beaucoup cette derniere métropole. La province des Alpes Maritimes, qu'on comprenoit auparavant dans l'Italie, et dont l'empereur Galba avoit separé une partie en deçà de la riviere du Var pour l'unir à la Narbonnoise, commença seulement alors d'appartenir entierement aux Gaules, et elle fut du nombre des cinq provinces qui eurent un vicaire particulier. Pour ce qui est des Alpes Grecques ou Pœnines, il ne paroit pas qu'elles aient fait partie de la Gaule avant la fin du IV. siecle qu'elle furent comprises dans le vicariat des Gaules proprement dites : elles dépendoient auparavant de l'Italie suivant tous les anciens geographes : ainsi elles n'ont jamais été comprises dans la Narbonnoise (NOTE XXXV).

1 Sex. Ruf. in Breviar. - Am. Marcell. l. 15. n. 11. - Auson. clar. urb. 8. - Sulp. Sev. hist. l. 2. - Sozom. hist. l. 9. c. 11.

2 V. Lacarr. ibid.

LX.

Origine des ducs et comtes provinciaux, attribuée à Constantin. La province gouvernée par un proconsul. Rétablissement de la ville d'Elne.

On attribuë à Constantin l'institution des comtes; mais il paroît[1] que leur origine est beaucoup plus ancienne, et qu'on peut la faire remonter à l'empereur Auguste, qui sur la fin de ses jours choisit plusieurs senateurs pour être ses *comtes* (*Comites Cæsaris*), c'est-à-dire ses compagnons et ses conseillers. Il est vrai que quoique la qualité de comte fût d'abord très-considerable, elle ne fut dans son institution, qu'un titre personnel ou un emploi qui obligeoit d'être toujours à la suite de l'empereur ; que ce titre, qui commença d'être emploié vers le milieu du III. siecle pour désigner une personne constituée en dignité, devint plus commun sous Constantin ; et qu'il fut alors donné aux principaux officiers de l'empire, divisez en trois differentes classes. Quant aux ducs ou comtes provinciaux, on peut en rapporter l'origine aux officiers que les empereurs envoïerent commander les troupes dans differentes provinces de l'empire, avec le titre de ducs, de comtes ou de maîtres de la milice, ce qu'on voit dejà dès le regne de Diocletien. Cet usage devint encore plus ordinaire sous le regne de Constantin et de ses enfans. Enfin les proconsuls ou préteurs qui avoient le gouvernement politique des provinces aiant été élevez eux-mêmes dans la suite à la dignité de ducs ou de comtes, on leur donna depuis indifferemment ce titre. Les peuples barbares après s'être emparez d'une partie de l'empire, s'étant conformez à la police qu'il trouverent établie par les Romains, conserverent le même titre de duc ou de comte aux officiers qu'ils proposerent pour avoir l'administration des provinces sous leur autorité.

La Narbonnoise fut gouvernée à l'ordinaire sous l'empire de Constantin par un procon-

1 V. Till. emp. tom. 1. p. 48. et 762. tom. 3. p. 389. tom. 4. p. 285.

sul ; ainsi elle fut toûjours proconsulaire, car ce ne fut que long-temps après qu'elle fut changée en province présidiale, et qu'elle n'eut plus qu'un président pour la gouverner. L. Ranius Optatus [1] fut en effet proconsul de la Narbonnoise vers la fin du regne de Constantin : il est qualifié *Clarissime*. On croit [2] que c'est le même qui fut consul l'an 334 : ainsi il peut avoir gouverné cette province l'année suivante. Ce même empereur rétablit l'ancienne ville d'*Illiberis* [3] dans la Narbonnoise, et lui donna le nom d'Elne, *Helena*, en mémoire de l'imperatrice Helene sa mere.

LXI.

Constantin confie l'éducation de ses neveux à Exupere rhéteur de Narbonne.

Constantin qui avoit donné en garde ses freres à la ville de Toulouse, confia l'éducation de ses deux neveux Dalmace et Annibalien, à celle de Narbonne (NOTE XXXVI), où ils étudierent les belles lettres sous le célébre rhéteur [4] Exupere. Ces deux jeunes princes, qui étoient fils de Dalmace frere de Constantin, furent élevez dans la suite par l'empereur leur oncle, le premier à la dignité de Cesar, et l'autre à celle de roi de Pont, de Cappadoce et de l'Armenie mineure * : ils signalerent leur reconnoissance envers leur professeur, et lui procurerent le gouvernement ou présidence d'une province d'Espagne (an 335).

Exupere méritoit cette marque d'honneur autant par son éloquence que par sa modestie et la gravité de ses mœurs. Il devoit sa naissance à la ville de Bordeaux, et sa réputation a celle de Toulouse où il avoit professé d'abord les belles lettres avant que d'être appellé à Narbonne pour y exercer les mêmes fonctions. Ce professeur après avoir gouverné cette province d'Espagne, se retira à Cahors où il mourut (NOTE *ibid.*). C'est sans fondement que Scaliger [5] lui donne pour collegue dans la charge de professeur de Toulouse un nommé Saturnin, qu'il confond avec le premier évêque de cette ville.

Le partage que Constantin fit de l'empire entre ses trois enfans Constantin, Constance, et Constant, et deux de ses neveux, fut, après sa mort (an 337), la source de bien des troubles et de la perte d'une grande partie de sa famille. Les troupes et le senat n'aiant voulu reconnoître pour empereurs que les trois premiers, tous les autres princes de sa race furent massacrez, à la réserve de Gallus et de Julien, fils de Jules Constance frere de cet empereur, que la maladie de l'un et la tendre jeunesse de l'autre firent épargner. Quelques auteurs graves ont soupçonné Constance d'avoir été la cause de ce massacre. Dans le partage de l'empire qui fut fait ensuite entre les trois freres, les Gaules, l'Espagne et la grande Bretagne échûrent à Constantin l'aîné de tous.

LXII.

Mort de l'empereur Constant à Elne dans la Narbonnoise, après celle de Constantin son frère.

Ce dernier ne posséda pas long-temps cette partie de l'Occident. La guerre qu'il entreprit mal-à-propos contre son frere Constant, alors maître de l'Italie, lui coûta la vie, et donna lieu à celui-ci de s'emparer de tous ses états (an 340) : ainsi Constant regna dans tout l'Occident, tandis que son frere Constance fut maître de tout l'Orient. Le sort de Constant ne fut pas plus heureux [1] que celui de Constantin son frere. Magnence s'étant fait revêtir de la pourpre à Autun, où il fut salué Auguste, entraîna cette ville dans sa révolte avec les premiers officiers de l'armée et les peuples du voisinage. Ce tyran chercha ensuite à se défaire de Constant qui pour se dérober à ses poursuites, résolut de passer les Pyrenées et de se réfugier en Espagne. Cet empereur étoit dejà arrivé à Elne dans la Narbonnoise, lorsque Gaïzon un des émissaire de Magnence l'aiant atteint avec l'élite des troupes, lui ôta la vie dans la même ville. C'est ainsi que mourut ce prince (an 350), âgé alors de trente ans, et generalement

1 Grut. p. 463. n. 4.
2 Till. emp. tom. 4. p. 236.
3 Zonar. annal. tom. 2. p. 14. - V. Marc. Hisp. p. 24.
4 Auson. proff. 17.
5 Scalig. not. in Auson.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 25.

1 Zosim. Vict. epit. Eutrop. - Hier. in chron.

abandonné de toutes ses troupes, excepté d'un François qui lui demeura toujours fidele*.

Quelques auteurs [1] ajoûtent qu'il se retira dans une église où il quitta les marques de sa dignité, et ses assassins l'aiant forcé de sortir de cet asile, ils le massacrerent ensuite: d'autres prétendent [2] que ce prince se voiant entre les mains de ses ennemis, se tua lui-même après avoir fait mourir ses enfans, de la naissance et des noms desquels pas un historien ne fait mention; ce qui donne lieu de révoquer [3] en doute cette derniere circonstance. On doute également de la précedente.

LXIII.

La province troublée par les erreurs des Ariens. Faux concile d'Arles.

La mort tragique de Constant, dont Magnence récompensa l'assassin Gaïzon par le soin qu'il eut de l'élever à la dignité de consul **, assûra presque tout l'Occident à cet usurpateur. Constance résolu de venger la mort de son frere et de soumettre ce tyran, appella contre lui dans les Gaules les Allemans avec plusieurs autres peuples d'en delà du Rhin, qui pendant cinq à six ans, firent des ravages affreux dans ces provinces, dont il ne fut pas aisé de les chasser dans la suite. Constance après s'être assûré d'un autre côté de l'Espagne et des Pyrenées, se rendit dans les Gaules, où avec le secours des peuples du pays qui se déclarerent en sa faveur, il réduisit enfin Magnence à cet excès de désespoir de se tuer lui-même dans Lyon où il l'avait obligé de se jetter (an 353).

Constance, par la mort de ce redoutable ennemi, se voiant le maître absolu de l'empire, alla passer l'hiver à Arles, où les [4] légats du pape accompagnez d'un grand nombre d'évêques, furent le trouver pour le supplier de leur permettre, conformément à la promesse qu'il leur avoit faite, de s'assembler à Aquilée, pour y tenir un concile et appaiser les troubles que les Ariens causoient dans l'église d'Orient: car pour celle d'Occident et surtout celle des Gaules, elles n'avoient pas encore été infectées de leurs erreurs. Mais ces hérétiques, qui avoient beaucoup de pouvoir sur l'esprit de ce prince, empêcherent qu'il n'accordât cette permission; et au lieu de la ville d'Aquilée qu'il avoit deja indiquée, il ordonna aux évêques de s'assembler à Arles. Il vouloit lui-même se trouver au concile, afin d'intimider ces prélats par sa présence, s'il ne pouvoit les gagner par les intrigues de Valens et d'Ursace deux des plus fameux évêques Ariens, et les obliger à souscrire [1] la condamnation de S. Athanase, conformément à l'édit qu'il avoit deja fait publier là-dessus. Les funestes desseins des Ariens ne réussirent que trop: les évêques orthodoxes ne résisterent que foiblement à une si injuste demande; et de tous ceux qui assisterent au concile d'Arles, il n'y eut que le seul Paulin évêque de Treves, qui eut le courage de refuser constamment de condamner ce saint Patriarche d'Alexandrie. Ce refus attira l'exil à ce prélat avec la disgrace du prince, et lui mérita la gloire d'être le premier évêque d'Occident qui souffrit pour la défense de la Divinité du Verbe.

LXIV.

Faux concile de Beziers. Exil de Rhodanius, évêque de Toulouse.

Rhodanius ou Rhodanusius évêque de Toulouse eut bientôt après la même gloire dans le concile [2] de Beziers, où Saturnin évêque d'Arles, qui avoit été élû par la faction des Ariens, soutenu de la faveur et de toute l'autorité de Constance, fut le maître absolu. Saturnin avoit eu aussi beaucoup de part aux violences dont on usa pour surprendre la religion des évêques Catholiques assemblez à Arles, et pour les engager à souscrire la condamnation de S. Athanase. Les prélats des Gaules qui n'avoient pas succombé dans ce

1 Zonar. annal. tom. 2. p. 14.
2 Chrisost. hom. 15. in Philipp.
3 V. Till. art. 16. sur Constance.
4 Sulp. Sev. hist. l. 2. - Concil. tom. 2. p. 770.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 26.
** *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 27.

1 Athan. epist. ad solit. - Hilar. fragm. 2.
2 Serv. Sulp. ibid. - Vit. S. Hil. nov. edit. p. 94. et seqq. - Till. sur S. Hil. - Gall. chr. nov. ed. tom. 1. p. 524.

concile, et au nom desquels S. Hilaire[1] presenta inutilement une requête à ce prince pour le supplier de rendre la paix à l'église, soûtenus par l'exemple de ce saint évêque de Poitiers, refuserent d'abord non seulement de souscrire la condamnation de S. Athanase, mais même de communiquer avec Saturnin. Celui-ci irrité de leur fermeté, obtint de concert avec Ursace et Valens un ordre de l'empereur pour tenir un concile à Beziers (an 356), ville de la Narbonnoise, où il obligea la plûpart des évêques catholiques des Gaules de se rendre, et entr'aûtres S. Hilaire de Poitiers. Ce saint[2] prélat fit véritablement tous ses efforts pour défendre dans ce concile l'innocence opprimée, et pour faire connoître aux évêques assemblez les piéges des Ariens; mais il paroît que malgré tous ses soins, tous ces prélats succomberent et souscrivirent la condamnation du saint évêque d'Alexandrie, à la réserve du même S. Hilaire et de Rhodanius de Toulouse que l'exemple et les discours de ce saint évêque[3], plus que son propre courage, soutinrent et empêcherent de commettre la même injustice (NOTE XXXVII). Il paroît que la plûpart des évêques qui assisterent à ce concile de Beziers étoient des provinces voisines de la ville d'Arles; c'est-à-dire de la Narbonnoise, de la Viennoise, de la Sequanoise et des provinces des Alpes. Ces prélats, dont on ne sçauroit dissimuler la chûte, furent surpris par les artifices ou la violence de Saturnin qui présida à ce concile, et qui avoit eu sans doute l'adresse, pour soûtenir son parti, d'y attirer les évêques de sa province ou ceux des autres parties des Gaules qui par foiblesse avoient deja prévariqué au concile d'Arles.

Ce faux évêque n'oublia pas, dans le récit qu'il fit à Constance de tout ce qui s'étoit passé au concile de Beziers, de donner un mauvais tour à la fermeté d'Hilaire. Il décria si fort sa conduite et rendit sa fidélité si suspecte[4], que cet empereur le relegua en Phrygie de même que Rhodanius qui finit ses jours dans le lieu de son exil. Parmi les autres évêques des Gaules qui n'avoient pas assisté au concile de Beziers, les uns demeurerent fermes dans la foi et dans la communion d'Hilaire, et les autres cederent à la violence et aux mauvais traitemens: mais la plûpart de ces derniers, honteux de leur lâcheté, retournerent bientôt après à la communion de ce saint évêque de Poitiers, et se separerent une seconde fois de celle de Saturnin. Ces évêques Catholiques parurent ensuite si zelez et si attachez à la foi de l'église, que S. Hilaire ne put s'empêcher de leur en témoigner sa joie, et de loüer leur courage, dans la réponse qu'il leur fit trois ans après dans son livre des Synodes. Ce saint prélat dans l'énumeration qu'il fait, à la tête de cet ouvrage, des provinces des Gaules, aux évêques desquels il l'adresse, ne fait aucune mention de la Narbonnoise, de la Viennoise et de quelques autres du voisinage : c'est, selon toute apparence, parce que les évêques de ces provinces ne s'étoient pas encore relevez de leur chûte, et qu'ils n'avoient pas révoqué leur souscription contre S. Athanase.

LXV.

Persecution de l'église de Toulouse.

S. Hilaire nomme expressément dans le même endroit l'église de Toulouse; et c'est la seule de toute la Narbonnoise dont il fasse mention. Elle méritoit cette distinction singuliere par l'attachement[1] inviolable de ses peuples pour la foi, et pour la personne de leur saint évêque Rhodanius, malgré son éloignement, et tous les efforts des Ariens pour tâcher de les ébranler. En vain Constance ou ses émissaires emploierent-ils toute sorte de violence, jusqu'à se servir de bâtons et de foüets armez de plomb pour obliger les prêtres et les diacres à élire un évêque Arien à la place de leur légitime pasteur; ces ecclésiastiques demeurerent fermes dans l'obéissance qu'ils devoient à Rhodanius; et les profanations sacrileges que les hérétiques commirent dans l'église de Toulouse ne servirent qu'à confirmer les fideles de cette ville dans

1 Hil. l. 1. ad Constant.
2 Hil. l. 1. contr. Constant. n. 2.
3 Sulp. Sev. ibid.
4 Hil. contra Constant. n. 2. et 3. et de Synod. n. 2.

1 Hil. contra Constant. n. 11. p. 1247. V. not. ibid.

la foi orthodoxe, et à leur donner une plus grande horreur de l'impieté Arienne.

LXVI.

Numerius gouverneur de la Narbonnoise accusé de péculat devant Julien l'Apostat.

Dans le tems que le concile de Beziers étoit assemblé et pendant les premiers mois de l'an 356., Julien, que l'empereur Constance son oncle avoit déclaré Cesar l'année précédente, faisoit à Vienne des préparatifs pour la campagne suivante, dans le dessein de délivrer des courses des barbares les provinces des Gaules, dont le même Constance lui avoit confié le gouvernement avec celui de l'isle de Bretagne. On croit [1] même que ce prince aiant passé le Rhône, se rendit à Beziers, pour autoriser le conciliabule de cette ville par sa presence, et qu'il fut témoin des violences qu'on y commit. Julien chassa ensuite entierement les Allemans (an 357) des Gaules où ils s'étoient établis depuis quelques années, et après avoir rétabli la tranquillité dans ces provinces, il prit un soin particulier de soulager les peuples.

Ce prince fut encore très-attentif à faire rendre la justice : il se fit un devoir de faire regler les impôts dans une parfaite égalité, et de punir severement les officiers qui pilloient les provinces. Dans le tems qu'il avoit le gouvernement des Gaules, Numerius [2] ou Numerien gouverneur de la Narbonnoise (*Narbonensis rector*) fut accusé devant lui de peculat l'an 358. Julien croiant que cette accusation étoit d'assez grande importance pour la juger lui-même, la fit plaider publiquement en sa présence et entendit les chefs d'accusation qu'on forma contre ce gouverneur : mais celui-ci aiant nié tous les faits qu'on lui objectoit, et n'y aiant point de preuves contre lui, Delphide [3] excellent poëte et célébre avocat qui plaidoit contre l'accusé, s'écria avec sa véhémence ordinaire : *Eh! Cesar, quel coupable ne passera point pour innocent, s'il en est quitte pour nier ses crimes? Et quel innocent*, répliqua fort sagement Julien, *ne passera point pour coupable s'il suffit d'être accusé ?* Ainsi Numerien fut renvoié absous.

[1] Const. Vit. Hilar. p. 95.
[2] Am. Marcell. l. 18. p. 186. V. Vales. ibid. not. D.
[3] Auson· profess. 5.

LXVII.

Retour des évêques de la Narbonnoise et du reste des Gaules à l'unité Catholique.

Tandis que Julien s'occupoit à combattre les ennemis de l'empire, à soulager les peuples et à faire regner la paix et la justice dans les provinces soûmises à son gouvernement, Constance s'appliquoit à ruiner la religion dans l'empire et à opprimer les évêques de qui il exigeoit la signature de la formule de Sirmich. Il l'envoia aux évêques des Gaules : mais la plûpart refuserent constamment leur souscription, et entr'autres l'illustre Phebade évêque d'Agen, dont le diocèse [1] de Toulouse possede les précieuses reliques. Ces prélats condamnerent même cette formule ; et pour marque de leur [2] communion avec S. Hilaire, ils lui écrivirent dans le lieu de son exil, et lui rendirent compte de leur conduite.

Si les évêques de l'ancienne Narbonnoise n'eurent pas le bonheur d'être de ce nombre, ils eurent du moins celui de reconnoître leur faute avec beaucoup d'autres des provinces voisines (an 359), après le concile de Rimini, où les évêques des Gaules les plus fermes et les plus éclairez se laisserent surprendre, ainsi que la plûpart [3] des autres évêques d'Occident. Ces prélats reprirent peu de tems après leur premier zele et leur ancienne vigueur, sur-tout après le concile de Paris, où Saturnin d'Arles, auteur [4] d'une partie des troubles, fut excomunié de nouveau et déposé avec Paterne de Perigueux autre évêque Arien. On fit grace à plusieurs autres à la recommandation de S. Hilaire, dont le retour dans les Gaules (an 360) contribua beaucoup à la réünion de tous les évêques de ces provinces dans les mêmes sentimens sur la foi et la doctrine de l'église.

La révolte de Julien qui commandoit alors

[1] Boll. 13. Jan.
[2] Hilar. de Synod.
[3] Sulp. Sev. hist. l. 2.
[4] Hil. fragm. xi. p. 1353. et seqq. - Hier. in chron.

dans les Gaules avec le titre d'Auguste qui lui fut donné à Paris, et la mort de Constance (an 361), ne contribuerent pas moins à cette heureuse réünion, et au retour des évêques prévaricateurs à l'unité Catholique. En effet Julien se voyant maître de l'empire après la mort de l'empereur Constance son oncle, commença son regne par rappeller les évêques exilez; non pas tant pour favoriser la religion Catholique, qu'il cherchoit plûtôt à opprimer depuis qu'il l'avoit lâchement abandonnée, que pour décrier la conduite de son prédecesseur, et rendre sa mémoire odieuse. Cet empereur après avoir insulté la Majesté de Dieu par ses impietez, deshonoré la religion par son apostasie, et affligé l'église par la persecution qu'il suscita contre les Chrétiens (an 363), mourut enfin dans la Perse où il s'étoit témérairement engagé avec son armée. Jovien fut élû en sa place et signala son zele et son amour pour la foi : il conclut d'abord la paix avec les Perses, et la rendit ensuite à l'église et à l'empire. L'un et l'autre profiterent trop peu de temps du bonheur de son regne : sa mort, qui suivit de près, fit évanoüir les grandes esperances qu'avoient fait concevoir ses excellentes qualitez et ses dispositions favorables pour la religion et pour les peuples.

LXVIII.

Etat de la Narbonnoise sous Valentinien I. Professeurs illustres de Toulouse et de Narbonne.

Valentinien I. aiant été élû successeur de Jovien à Nicée, soûtint la foi et la doctrine du concile de la même ville avec autant de zele que Valens son frere, qu'il prit pour collegue et à qui il céda l'Orient, favorisa la secte des Ariens. Le premier de ces deux princes, après avoir pris pour lui l'Occident, vint faire sa résidence ordinaire dans les Gaules (an 364), pour être plus à portée de repoûsser les courses des Allemans et des autres barbares qui habitoient au-delà du Rhin. Ce fut dans ces mêmes provinces des Gaules qu'il déclara Auguste son fils Gratien âgé alors de huit ans (an 367), dont il avoit confié l'éducation à Ausone, homme dont l'esprit et le mérite étoient deja fort connus.

Nous devons à ce fameux poëte la connoissance de plusieurs illustres professeurs qui enseignoient de son temps les belles lettres avec applaudissement dans les écoles de Narbonne et de Toulouse. Nous avons dejà parlé de quelques-uns : nous ne devons pas oublier Sedatus [1] natif de Bordeaux qui professa long-temps la rhétorique à Toulouse, où il se maria ; ce qui nous donne lieu de croire que ses enfans, qui par leur éloquence se rendirent célébres à Rome et à Narbonne où ils professerent avec beaucoup de réputation et de succès, étoient natifs de Toulouse. Marcellus fameux grammairien, dont [2] le même Ausone parle avec éloge, se distingua beaucoup à Narbonne tant par son habileté que pas son mérite; ce qui lui attira un grand nombre d'écoliers, parmi lesquels il y en avoit plusieurs d'une naissance très-illustre (*Prætextaque pubes*). Clarentius un des plus nobles et des plus qualifiez de cette ville, ne dédaigna pas de lui donner sa fille en mariage, preuve convaincante du cas qu'on faisoit dans ce tems-là des professeurs, même de grammaire; et du soin que prenoient alors les citoiens de Narbonne de cultiver les belles lettres. Elles florissoient également à Toulouse ville très-considerable par son étenduë, et par le nombre de ses habitans. Ausone qui y fut élevé, et qui en a fait la description, nous assure [3] qu'elle tenoit le quinziéme rang parmi les villes de l'empire, et le troisiéme parmi celles des Gaules après Treves et Arles. Les murs de Toulouse étoient alors de briques, et son enceinte comprenoit cinq quartiers (*Quintuplicem*) qui formoient comme autant de villes dont le peuple étoit presqu'innombrable *. Ausone joint à la description de Toulouse celle [4] de Narbonne dont il parle avec éloge: ce qui lui donne occasion de marquer les anciennes limites de la Gaule Narbonnoise à laquelle cette derniere ville avoit donné son nom, et dont elle étoit la métropole. Ce poëte fait entendre (*Atollis La-*

[1] Auson. proff. 19.
[2] Ibid. 18.
[3] Aus. clar. urb. 12. et epist. 24. V. Catel. mem. p. 118.
[4] Ibid. clar. urb. 13.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 28.

tio proconsule fasces) que le gouvernement de cette province étoit encore proconsulaire : il parle ensuite du commerce du pays qui étoit très-étendu, et fait mention d'un magnifique temple bâti de marbre de l'isle de Paros qu'on y voioit autrefois, mais qui ne subsistoit plus de son tems *.

LXIX.

Zele des évêques de la Province. Seconde Narbonnoise jointe au corps des cinq provinces avec l'Aquitaine seconde.

La religion Catholique n'étoit pas moins florissante dans la Narbonnoise que les sciences et les belles lettres ; les évêques y étoient alors également attentifs à faire observer la discipline ecclesiastique, et à maintenir le dépôt de la foi. Nous en avons une preuve dans le concile [1] de Valence, tenu l'an 374., dont on ignore le véritable sujet, mais dont il nous reste plusieurs canons sur la discipline dressez par vingt-cinq ou trente évêques de l'ancienne Narbonnoise qui s'y trouverent. Ces prélats députerent quelques années après deux d'entr'eux pour assister en leur nom au concile [2] tenu à Aquilée en Italie l'an 381.

Il est fait mention dans ce dernier concile, pour la premiere fois, de la seconde Narbonnoise : elle avoit été érigée sans doute peu de tems auparavant, vraisemblablement sur la fin du regne de Valentinien I. de même que l'Aquitaine seconde. Le silence de Rufus [3] Festus au sujet de la premiere de ces deux provinces dans le dénombrement qu'il fait l'an 370., de celles des Gaules, est en effet une preuve qu'elle n'étoit pas encore alors établie : cet auteur est le premier qui ait fait mention de la seconde Aquitaine dont Bordeaux fut la métropole de même qu'Aix de la seconde Narbonnoise ou Gaule appelée *Braccata*, qui est en deçà du Rhône, prit le nom de Narbonnoise premiere, pour la distinguer de la seconde qui étoit entierement au delà de ce fleuve. Il faut cependant en excepter le Vivarais qui continua d'appartenir à la Viennoise. La Narbonnoise seconde et la seconde Aquitaine furent ajoûtées au corps des Cinq provinces dont on a dejà parlé, et aux évêques desquelles les canons du concile de Valence furent adressez de même qu'à ceux des Gaules proprement dites : les premieres formerent ce qu'on appella dans la suite les Sept provinces (NOTE XXXIV), ou l'Aquitaine prise en general. Du reste il n'est pas aisé de décider si la Narbonnoise seconde (NOTE XXXV. *n*. 9) fut démembrée de la premiere ou de la Viennoise ; les auteurs sont partagés sur ce sujet : il paroît cependant plus probable que cette province fut plûtôt un démembrement de la Viennoise que de la Narbonnoise proprement dite ; et quoique le nom de Narbonnoise seconde semble favoriser le sentiment contraire, l'autre [1] paroît appuié néanmoins sur des fondemens plus solides. L'érection de la seconde Narbonnoise et de la seconde Aquitaine, avec celle de la troisiéme et quatriéme Lyonnoise, dont Valentinien I. fut peut-être aussi l'auteur, multiplia les provinces des Gaules jusqu'au nombre de dix-sept, telles qu'on les voit à la fin du IV. siecle sous l'empire d'Honoré.

Les provinces ainsi multipliées se virent livrées à l'avarice d'un plus grand nombre de gouverneurs et autres officiers ; ce qui joint à la severité de Valentinien devint pour elles un joug très-onereux. Elles furent moins vexées sous le regne de Gratien son fils et son successeur (an 375), qui prit pour collegue Valentinien II. son frere. On croit [2] qu'il partagea avec lui l'empire d'Occident, qu'il prit pour sa part les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne, et qu'il laissa le reste à son frere : mais il paroît plus probable que ces deux princes gouvernerent conjointement l'empire d'Occident, et que Gratien eut toute l'autorité pendant le bas âge de Valentinien son frere.

Le premier signala sa reconnoissance envers Ausone son précepteur, par les honneurs dont il le combla, et entr'autres (an 377), par la dignité de préfet du prétoire d'Italie, et ensuite des Gaules qu'il lui confera (NOTE

1 Concil. tom. 2. p. 904. et seqq. et 1807. - V. Till. hist. eccl. tom. 8. p. 551. et seqq.
2 Concil. ibid. p. 992.
3 Ruf. fest. in Brevi.

* *V*. Additions et Notes du Livre III, nº 29.

1 V. Till. hist. eccl. tom. 15. p. 53. et 842.
2 V. Till. art. 2. sur Gratien.

XXXVIII). Ausone [1] partagea cette derniere préfecture avec son fils Hespere, qui selon les apparences eut sous sa jurisdiction les Cinq provinces, du nombre desquelles étoit la Narbonnoise. Gratien ne borna pas là sa reconnoissance à l'égard d'Ausone; il l'honora encore de la dignité de consul, lorsqu'après la mort de Valens empereur d'Orient son oncle, il associa à l'empire le grand Theodose qui eut le gouvernement de tout l'Occident (an 379).

LXX.

Les Priscillianistes répandent leurs erreurs dans les Cinq provinces.

Les peuples d'Espagne et d'une partie des Gaules se virent malheureusement infectez de l'hérésie des Priscillianistes sous le regne de ce prince. Cette hérésie qui [2] joignoit à l'impieté de ses dogmes toute l'infamie de ceux des Manichéens et des Gnostiques, * prit naissance en Espagne : mais le zele et la vigilance des évêques en arrêterent les progrès. Elle fut proscrite presque dès son berceau et condamnée dans un concile de Saragosse (an 380), auquel assisterent les évêques d'Aquitaine et dont l'empereur Gratien approuva et soûtint les décisions par un de ses édits, qui ordonnoit que ces hérétiques seroient chassez d'Espagne. Cette loi qui fut severement executée dissipa la plûpart de ces sectaires ; mais plusieurs s'étant sauvez dans les provinces méridionales des Gaules, ils y répandirent leur pernicieuse doctrine. Priscillien, qui avoit donné le nom à cette secte, voulant se retirer à Rome [3] sous prétexte de se justifier auprès du pape Damase, prit en même-tems la route d'Aquitaine, où, sous une fausse apparence de piété il surprit en passant la simplicité des peuples, et abusa de leur ignorance. Ceux d'Eause, métropole de la Novempopulanie, furent les premiers qu'il séduisit et qu'il infecta de ses erreurs. Lui ou ses disciples les répandirent ensuite avec un succès étonnant dans les Cinq provinces des Gaules dont la Narbonnoise faisoit partie; car ce sont sans doute ces hérétiques que S. Philastre [1] a voulu désigner sous le nom de Manichéens, et qui de son tems étoient cachez dans les Cinq provinces, c'est-à-dire dans l'ancienne Narbonnoise et l'ancienne Aquitaine. S. Augustin [2] reconnoît aussi qu'il y avoit de son tems beaucoup de Manichéens cachez dans les Gaules. Il est assez vraisemblable que c'est de ces hérétiques, lesquels se perpetuerent peut-être dans le pays, que les Albigeois tirerent leurs erreurs qui devinrent depuis si funestes à toute la Narbonnoise.

Les Priscillianistes chassez d'Espagne aiant trouvé moien de surprendre la religion de Gratien, rentrerent dans ce pays par son autorité: mais leurs affaires changerent de face sous Maxime. Ce tyran après avoir usurpé la pourpre dans la Grande-Bretagne (an 383), avoir passé dans les Gaules, et en avoir fait révolter les provinces contre Gratien, fit assassiner ce prince à Lyon. Maxime devenu ensuite maître des Gaules, de l'Espagne et de l'isle de Bretagne, établit son siege à Treves, associa à l'empire son fils Victor, et obligea enfin Theodose empereur d'Orient de lui ceder par un traité toutes les provinces dont il s'étoit emparé, et de le reconnoître pour collegue : ainsi le jeune Valentinien fut contraint de se contenter d'une partie de l'Occident.

Maxime, quoiqu'usurpateur, avoit du zele pour la religion : ce fut pour la soutenir contre les Priscillianistes qu'il fit assembler un concile à Bordeaux (an 384), dont il autorisa les définitions contre les hérétiques nonobstant leur appel à son tribunal. Il poussa même sa severité à leur égard, jusqu'à faire condamner à mort la plûpart d'entr'eux (an 385), et punir les autres du bannissement, à l'instigation d'Ithace évêque Espagnol, et de quelques autres, qui par un zele outré poursuivoient la mort de ces sectaires. Le pape Syrice [3] à qui Maxime écrivit, tant pour lui rendre compte de sa conduite à l'égard de ces hérétiques, que pour s'offrir de

[1] V. Till. ibid. art. 5. et 6.
[2] V. Till. sur les Priscill. hist. eccl. tom. 8.
[3] Sulp. Sev. hist. l. 2.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 30.

[1] Philastr. c. 6. - V. Till. hist. eccl. tom. 4. p. 403. et sur les Prisc.
[2] Aug. de nat. bon. c. 47.
[3] Coust. ep. S. P. tom. 1. p. 641.

faire assembler les évêques des Gaules et des Cinq provinces, pour juger l'affaire du prêtre Agrice, que le même pape prétendoit avoir été mal ordonné, désapprouva la rigueur excessive dont ce prince usoit envers les Priscillianistes. Ce tyran fut également blâmé par S. Martin évêque de Tours, par plusieurs autres saints évêques, et par les conciles mêmes d'une severité si contraire à l'esprit de l'église. La conduite de Maxime contre ces hérétiques ne [1] ruina pas cependant tout-à-fait leur secte : elle subsista encore en Espagne après sa mort. Il étoit en Italie où il avoit usurpé les états de Valentinien, lorsqu'aiant été renfermé dans Aquilée par l'empereur Theodose (an 387), il fut tué dans cette ville par ses propres soldats : Victor son fils éprouva le même sort dans les Gaules (an 388). La mort de l'un et de l'autre rendit le jeune Valentinien paisible possesseur de tout l'Occident, où il s'attira l'amour des peuples par sa bonté et par la sagesse de son gouvernement.

LXXI.

Séjour de Saint Paulin dans la province avant sa retraite.

La paix dont l'empire joüissoit alors ne fut pas capable d'attirer une seconde fois Ausone à la cour, qu'il avoit abandonnée depuis la mort de Gratien et l'usurpation de Maxime. Il s'étoit retiré dans ses terres en Aquitaine, où il menoit une vie tranquille et entretenoit un commerce de lettres avec S. Paulin qui lui devoit une partie de son éducation. Nous remarquons ceci d'autant plus volontiers, que si la province n'a pas eu l'avantage de donner la naissance à ce dernier, ce qui n'est pourtant pas hors de vraisemblance, elle peut du moins se glorifier de l'avoir possedé longtems avant sa retraite en Espagne (an 390). S. Paulin avoit en effet des terres du côté de Narbonne, et nous nç doutons pas que le lieu d'*Ebomagus* (NOTE XXXIX) où il faisoit [2] souvent sa demeure, ne soit le lieu de même nom que nous trouvons marqué dans les anciens itinéraires entre Toulouse et Carcassonne *. Ont croit [1] que ce saint après avoir fait quelque sejour en Espagne, revint de nouveau dans la Narbonnoise avant son établissement à Nole en Italie, dont il devint évêque dans la suite, et où il s'acquit une grande réputation de sainteté, et par son détachement parfait des hommes du siecle, et par le saint usage qu'il fit de ses richesses.

[1] Sulp. Sev. ibid.
[2] Paulin. ep. 5. n. 22.

LXXII.

S. Sulpice Severe né dans la province, y professe la vie monastique.

S. Paulin étoit fort lié d'amitié avec S. Sulpice Severe qui illustra aussi la Narbonnoise dans le même siecle. On prétend [2] que ce célébre historien étoit natif de la ville d'Agen ; mais rien n'est moins certain. Il est vrai qu'il étoit Aquitain; mais ce nom, dans le langage de ce siecle, désigne également un homme né dans la Narbonnoise et dans l'Aquitaine propre; car on divisait alors les Gaules en deux parties, dont l'une qu'on appeloit les Gaules proprement dites, comprenoit la Belgique et la Celtique de Cesar, et l'autre qu'on nommoit l'Aquitaine ou les Cinq provinces, renfermoit l'ancienne Narbonnoise et l'ancienne Aquitaine. Sulpice Severe pouvoit donc être Aquitain et être né dans la Narbonnoise (NOTE XL). Il est d'ailleurs très-vraisemblable [3] qu'il nâquit à Toulouse ; nous sçavons [4] du moins qu'il passa la plus grande partie de sa vie ou dans cette ville dans laquelle il avoit sa maison et sa famille, ou aux environs.

Quelque recommandable [5] que fût Sulpice par l'éclat de sa naissance, et par ses richesses, il le fut encore bien davantage par la pureté de ses mœurs, l'élévation de son esprit, et la réputation de ses ouvrages. Il fréquenta d'abord le barreau, et quoique fort jeune, il y fit admirer son éloquence. Le mariage qu'il conctracta ensuite avec une personne dont la famille étoit consulaire et qui lui apporta de

[1] V. Till. art. 14. sur S. Paulin. tom. 14. hist. eccl.
[2] Voss. hist. Lat. l. 2. c. 12.
[3] V. Gisel. vit. Sulp. Sev. p. 10.
[4] Sulp. Sev. ep. 3.
[5] Sulp. vit. ibid. Gennad. c. 19.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 31.

grands biens, ajoûta un nouvel éclat à la sienne : on [1] croit que cette dame étoit de Toulouse et de la maison patricienne des Basses, parce que sa mère, femme d'une rare piété, s'appeloit Bassule. La perte que Sulpice fit de cette épouse peu de tems après son mariage, fut pour lui, malgré les richesses qu'elle lui laissa en mourant, un puissant motif de se détacher du monde. Pour ne plus porter ses pensées que vers les biens éternels, et travailler à son salut avec plus de dégagement, il sacrifia les excellentes qualitez d'esprit dont il étoit doüé et toutes ses espérances : il se consacra à la retraite, à l'exemple de S. Paulin, avec lequel il paroît avoir été lié dès sa jeunesse d'une étroite amitié, que le voisinage de leurs terres (NOTE XXXIX) avoit sans doute fait naître. Sulpice choisit pour sa retraite le lieu de Primuliac, que nous croions avoir été situé dans l'ancien diocèse de Narbonne entre cette ville et celle de Toulouse (NOTE XL). C'est là qu'associé avec plusieurs disciples qui le suivirent, il travailla à se sanctifier par les pratiques et les austeritez de la vie monastique, et qu'il se rendit célèbre par sa pénitence autant que par les pieux et sçavans écrits qu'il a laissez à la posterité. Son commerce et ses liaisons étroites avec S. Martin évêque de Tours, dont il nous a conservé dans ses ouvrages les actions les plus mémorables, lui font un honneur infini, et sont des marques éclatantes de sa pieté et de la sainteté de sa vie.

LXXIII.

Concile de Nismes.

S. Martin [2] fut un de ceux qui s'opposèrent avec le plus de force aux erreurs des Priscillianistes et en même-tems au zele indiscret de ses confreres qui poursuivoient la mort de ces hérétiques : il se separa même à ce sujet de la communion de ces évêques. Il n'eut pas toûjours cependant la même fermeté : car il communiqua du moins extérieurement avec les évêques Ithaciens qui se trouverent à l'ordination de Felix évêque de Treves, et qu'on appelloit ainsi, d'Ithace le plus animé d'entr'eux à poursuivre la mort des Priscillianistes, S. Martin se repentit de sa faute, et pour se punir lui-même de sa condescendance, il résolut de ne plus assister à l'avenir à aucune assemblée d'évêques. En effet après qu'Arbogaste général de l'empereur Valentinien II. eut fait cruellement étrangler (an 392) à Vienne dans les Gaules ce jeune prince, qui faisoit les délices de son siecle, le saint évêque de Tours aiant été appellé à un concile (an 393) qui se tint à Nismes [1], au sujet peut-être de l'affaire des Ithaciens, il refusa de s'y trouver. Cependant comme il souhaitoit beaucoup de sçavoir ce qu'on y faisoit, Dieu satisfit ses justes désirs. Il voiageoit par eau avec Sulpice Severe, et s'étoit mis à l'écart dans le vaisseau pour prier selon sa coûtume, quand un ange lui revela ce qui avoit été décidé par les évêques assemblez. L'évenement justifia la révélation : car tout fut reglé effectivement le même jour de la même maniere qu'il l'avoit appris de l'ange. C'est tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ce concile de Nismes.

LXXIV.

L'idolatrie est entierement détruite dans la Narbonnoise.

Ce concile ne pacifia pas les troubles que les Ithaciens causoient dans l'église : ceux de l'empire qui étoient de tristes suites de la revolte d'Arbogaste et de la mort de Valentinien, contribuerent beaucoup à les entretenir. Ce rebelle, voulant regner sous le nom d'un autre, eut le crédit de faire élire dans les Gaules pour empereur, le general Eugene : celui-ci devint ensuite maître de tout l'Occident qu'il gouverna avec toute l'inhumanité d'un tyran. Le grand Theodose qui regnait alors en Orient, informé de la revolte d'Arbogaste, de l'usurpation d'Eugene, et de la mort tragique de Valentinien II. son beau-frere, résolut d'en tirer vengeance. Il leva une puissante armée, se mit à sa tête, après avoir déclaré Auguste son second fils Honoré et l'avoir associé à Arcade son fils aîné déjà revêtu de la même dignité, et marcha contre Eugene et Arbogaste (an 394) avec cette confiance que donne la cause de Dieu qu'il soutenoit contre

[1] Till. art. 1. sur S. Sulp. Sev.
[2] Sulp. Sev. hist. l. 2.

[1] Sulp. Sev. dial. 2. n. 15. p. 303. - V. Till. sur S. Mart. art. 11.

ces deux usurpateurs protecteurs des idoles. Cet empereur les attaqua et remporta sur eux une victoire si complette, qu'elle fut moins regardée comme un effet de la prudence humaine, que d'une protection spéciale du ciel. La défaite d'Arbogaste et d'Eugene donna la paix au peuple (an 395) et assûra tout l'empire à Theodose qui fut le dernier empereur qui le posseda sans partage. Ce prince mourut peu de tems après, regretté de tous les peuples et surtout des habitans de Constantinople, qui l'attendoient pour lui déferer les honneurs du triomphe que sa derniere victoire lui avoit méritez.

Theodose avant que de mourir, partagea l'empire entre ses deux fils Arcade et Honoré. Celui-ci, qui regna en Occident, animé du zele de son pere, n'oublia rien pour étendre l'empire de J. C. sur les ruines des idoles, dont on voioit encore des temples entiers (an 399), malgré les soins du grand Constantin et de l'ordonnance de ces successeurs. Honoré en fit publier de nouvelles pour la destruction de l'idolatrie et l'abolition des sacrifices [1]. Le zele des Chrétiens pour seconder celui de cet empereur, alla si loin qu'ils n'épargnerent pas même les statuës [2] et les autres monumens qui servoient d'ornement aux bains, aux amphitheatres, aux marchez et aux autres lieux publics; en sorte que ce prince se crut obligé de moderer leur zele par une loi adressée au propréteur d'Espagne et à Proclien vicaire du préfet dans les Cinq provinces des Gaules. Par cette loi Honoré défend aux Chrétiens de toucher à ces précieux restes de la magnificence Romaine. Ce prince révoqua cependant ces ordres bientôt après par une autre loi [3], qui ordonnoit d'enlever des lieux publics tous les anciens monumens que la superstition payenne y avoit élevez. Ces lois sont une époque certaine de l'extinction du culte des idoles et de l'abolition entiere du paganisme dans la Narbonnoise, l'une des cinq provinces soûmises à la jurisdiction de Proclien *.

[1] V. Till. art. 12. sur Honoré.
[2] L. 15. de pagan. cod. Theod. V. not. Godof. ibid.
[3] L. 20. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, nº 32.

LXXV.

Vicariat des Cinq provinces. Proclien vicaire. Assemblée des Sept provinces.

On croit [1] communément que ces Cinq provinces ne commencerent d'être gouvernées par un vicaire particulier que long-tems après la division de l'empire en quatre préfectures, parce que le concile de Valence tenu en l'an 374. est le plus ancien monument où il en soit fait mention. Nous avons lieu cependant de présumer que la Narbonnoise aiant toûjours été distinguée d'une maniere particuliere du reste des Gaules, le vicariat des Cinq provinces fut établi en même-tems que les quatre préfectures, c'est-à-dire vers l'an 330. Il paroît d'ailleurs que dans l'établissement de ces préfectures on voulut donner une égale étenduë aux vicariats qui furent soûmis à celle des Gaules : ainsi s'il n'y eût eu d'abord qu'un seul vicaire pour toutes ces provinces, l'étenduë de son ressort auroit été beaucoup plus grande que celle des vicaires d'Espagne et de Bretagne qui furent soûmis au même préfet. Il est vrai que de tous les vicaires qui ont gouverné les Cinq provinces des Gaules depuis l'établissement des quatre préfectures, nous ne connaissons gueres que Proclien ; mais cela ne détruit pas l'ancienneté de l'institution de ce vicariat, puisque nous ne connaissons pas mieux les vicaires [2] qui ont gouverné l'isle Britannique, quoique ce dernier vicariat ait subsisté certainement depuis l'origine des préfectures.

On doit remarquer que quoiqu'avant la fin du IV. siecle on eût joint deux nouvelles provinces aux cinq qui composaient le vicariat particulier dont on vient de parler, on continua pourtant de donner à ce vicariat le nom de *Cinq provinces*. Nous en avons une preuve dans le concile de Turin tenu vers l'an 401., dont les canons sont adressez aux évêques des Gaules et *des* [3] *Cinq provinces*, et dans une épître [4] de Symmaque écrite vers le même-tems: mais dans la notice des citez des Gaules, faite à ce

[1] Godof. ibid. Lacarr. de præf. præt. p. 9. et 21. NOT. XXXIV. n. 10 et seqq.
[2] Notit. dig. tom. 6. cod. Theod. p. 337.
[3] Concil. tom. 2. p. 1155.
[4] Sym. l. 4. ep. 30.

qu'on croit sous l'empire d'Honoré, on y divise les Gaules, en Gaules proprement dites et en Sept provinces. La ville d'Arles étoit regardée pour lors non seulement comme la métropole de ces dernières, mais mêmes de toutes les Gaules, depuis que les [1] fréquentes incursions des peuples de delà le Rhin, aiant causé la ruine de Treves, le siege du préfet du prétoire qui avoit été jusqu'alors dans cette dernière ville, y fut transféré (NOTE XLVIII). La ville d'Arles dejà considérable par plusieurs prérogatives, monta par là au faîte de sa grandeur; ce qui fut cause que Petrone, un des préfets des Gaules qui y résidoit au commencement du V. siecle, ordonna qu'on y tiendroit l'assemblée annuelle des Sept provinces. Cette assemblée devoit commencer le 13. d'Août, et finir le 13. Septembre suivant. Les malheurs des tems et divers tyrans qui s'éleverent bientôt après dans ces mêmes provinces, interrompirent cet usage, que l'empereur Honoré rétablit dans la suite, comme nous le dirons ailleurs.

LXXVI.

Alaric roi des Gots menace les Gaules.

Autant cet empereur avoit témoigné de zele et de fermeté pour le progrès de la religion Chrétienne par l'extinction des restes du paganisme, autant il montra de foiblesse et de négligence dans le gouvernement de l'empire, ce qui ne contribua pas peu à sa décadence. Le peu de soin de ce prince à mettre les provinces en état de défense contre les barbares fut en effet la principale cause de leur entiere ruine. Celles des Gaules furent d'abord menacées d'une invasion de la part des Gots, qui après avoir pénétré dans l'Italie et y avoir porté la désolation sous la conduite d'Alaric leur roi, faisoient dessein de passer en deçà des Alpes. On prétend [2] qu'Honoré leur avoit cédé ces provinces avec celles d'Espagne pour se délivrer des Vandales qui commençoient à les ravager : mais cette circonstance paroît fabuleuse. Il est vrai que les Gots après leur entrée en Italie s'avancerent vers les Alpes, comme s'ils eussent eu dessein de pénétrer dans les Gaules : mais aiant été attaquez et défaits à Pollence en Piémont par Stilicon general de l'empereur Honoré (an 403), ils furent obligés d'abandonner ce dessein : ainsi cette victoire qui délivra les Gaulois de la terreur que ces barbares avoient dejà répanduë parmi eux, démontre évidemment la fausseté du prétendu traité d'Honoré avec Alaric et les Gots, à moins qu'on ne dise que Stilicon agit en traître en cette occasion, de quoi il étoit très-capable. Il est d'ailleurs certain que dans les temps de la bataille de Pollence les Vandales n'avoient pas encore passé en deçà des Alpes, ce qui détruit tout-à-fait le motif et les circonstances de cette prétenduë cession.

[1] Salvian. l. 6. p. 143. - S. Leo. tom. 1. p. 539.
[2] Jorn. rer. Get. c. 30. - Paul. diac. l. 13. addit. ad Eutrop.

LXXVII.

Vigilance répand ses erreurs aux environs de Toulouse.

L'inondation des barbares dont les Gaules étoient menacées, et les ravages qu'ils commirent depuis dans ces provinces, furent la juste punition [1] de la corruption des mœurs et du libertinage qui y régnoient alors, et que les erreurs de Vigilance, qui avoient dejà fait de grands progès dans la Narbonnoise et la Novempopulanie, favorisoient beaucoup. Cet hérétique [2], qui selon le langage de S. Jérôme *est le premier monstre que les Gaules aient produit*, étoit né dans un lieu appellé *Calagurgis* vers les Pyrenées; ce qui a donné occasion à quelques auteurs de le faire natif de Calahorra en Arragon : mais il est constant qu'il nâquit dans les Gaules et dans le pays de Comminges sur les frontières du Toulousain *. Severe Sulpice, dont il fut d'abord simple domestique, lui confia ensuite, à ce qu'il paroît, le soin de quelque terre qu'il avoit en Espagne, avec celui de la recepte de ses revenus et de la vente de son vin. Il s'en servit depuis pour son commerce de lettres avec

[1] Salvian. de provid. l. 6. et 7.
[2] Hier. in Vigilanc. tom. 4. nov. ed. et ep. 36. 37. et 49. Gennad. c. 35. - V. Till. sur S. Jerom. art. 78. et suiv. - Pagi ad ann. 406. n. 5. - Marca de patr. Vigil.

* V. Additions et Notes du Livre III, n. 33.

S. Paulin[1] qui étoit alors à Nole. Vigilance aiant été ordonné prêtre, celui-ci s'en servit luimême, et l'envoia dans la Palestine pour porter à S. Jérôme le panegyrique qu'il venoit de faire de l'empereur Theodose. Ce saint docteur reçut fort gracieusement ce messager[2] sur le témoignage et la recommandation de S. Paulin : mais il s'apperçut bientôt qu'il ne l'avoit pas bien connu, et que son cœur et son esprit étoient également gâtez. Vigilance fit en effet éclater ses mauvais sentimens contre S. Jérôme, par la malice qu'il eut de décrier sa doctrine et de l'accuser de favoriser les erreurs d'Origene; tandis que son orgüeil autant que son extrême ignorance le précipitoient lui-même dans les mêmes erreurs, et dans d'autres encore plus grossières. Il feignit cependant de se réconcilier avec ce saint docteur: mais à peine fut-il de retour en Occident et aux environs des Pyrénées sa patrie, qu'oubliant la justice qu'il lui avoit renduë, il écrivit vivement contre lui ; ce qui obligea S. Jérôme de lui répondre[3] et de le traiter avec tout le mépris qu'il méritoit.

Vigilance continua cependant de répandre sa pernicieuse doctrine dans le pays (NOTE XLI); il la prêcha surtout dans une église qu'il desservoit dans le diocèse d'un saint évêque[4] : c'étoit saint[5] Exupere alors évêque de Toulouse. Ses principales erreurs étoient de combattre et de condamner la virginité, les jeûnes et les veilles de l'église, et d'improuver le culte des martyrs et celui de leurs reliques. Egalement corrompu dans ses mœurs et dans sa doctrine, il vivoit, quoique prêtre, dans le libertinage, dans l'incontinence et dans la crapule. Il avoit séduit plusieurs femmes, et imbu même de ses erreurs quelques évêques, apparemment fort ignorans. Ripaire et Didier deux prêtres zelez et attentifs à conserver la pureté de la doctrine dans leurs églises voisines de celle de Vigilance, voulant arrêter le progrès de l'erreur et de la séduction, écrivirent à S. Jérôme (an 404) pour le prier de combattre cet hérétique ; ce que ce saint Docteur fit[1] avec beaucoup de force dans sa réponse à Ripaire, à qui il fit esperer de le faire ensuite avec plus d'étenduë.

[1] Paulin. ep. 5. ol. 1.
[2] Hier. ep. 49. ol. 13.
[3] Hier. ep. 36. ol. 75.
[4] Hier. ep. 37. ol. 53.
[5] V. Till. ibid.

LXXVIII.

Exupere évêque de Toulouse consulte le pape Innocent I., et chasse Vigilance de son Diocèse.

Exupere évêque de Toulouse aiant eu occasion de consulter le pape Innocent I. sur plusieurs difficultez, lui écrivit en même-tems au sujet des mêmes[2] erreurs que Vigilance répandoit dans son diocèse, et entr'autres sur la continence des prêtres que cet hérétique combattoit. Ce pape lui répondit le 20. de Fevrier de l'an 405. et satisfit à tous les articles de sa lettre, en sorte que ce saint évêque, qui jusqu'alors paraissoit avoir usé de condescendance envers Vigilance, le chassa de son église. Ce fut sans doute dans ce tems-là que cet hérétique se retira du côté de Barcelonne où il fut pourvû d'une[3] cure. Ripaire et Didier suivant le mouvement de leur zele envoierent alors à S. Jérôme tous les écrits de Vigilance que ce saint docteur leur avoit demandez pour les refuter (NOTE XLI). Ils en chargerent Sisinnius, moine du diocèse de Toulouse, qu'Exupere son évêque envoioit[4] à ce même docteur, avec une lettre et des charitez pour les solitaires de Jérusalem et d'Egypte. Ce fut durant le peu de séjour que Sisinnius fit en Orient (an 406), que saint Jérôme travailla à la réfutation des ouvrages de Vigilance, et au commentaire sur le prophete Zacharie qu'il dédia à Exupere autant par amitié que par estime. Quoique Vigilance ne fût plus, à ce qu'il paroît, dans les Gaules lorque Sisinnius revint d'Orient, chargé de la réfutation que S. Jerôme avoit faite des erreurs de cet hérétique, Ripaire ne laissa pas de s'en servir avantageusement pour combattre cet ennemi de la foi, nonobstant son crédit et la faveur de ses partisans[5] auprès des puissance du siecle. On croit que Didier, qui ne témoigna pas moins de zele que Ripaire contre

[1] Hier. ep. 37. ibid.
[2] Concil. tom. 2. p. 1254. - V. Baron. ad ann. 306.
[3] Gennad. ibid.
[4] Hier. præf. in Zachar.
[5] Hier. ep. 102. ol. 55.

ces hérétiques, est le même [1] que celui que Severe Sulpice appelle son frère, et à qui il envoïa [2] le premier exemplaire de la vie de S. Martin qu'il avoit composée. Le voisinage des lieux de leur demeure aux environs de Toulouse, où Sulpice étoit encore, autant que la conformité de sentimens et d'inclinations, formerent sans doute leur mutuelle amitié. Didier avoit aussi contracté des liaisons fort étroites avec S. Paulin qui louë [3] beaucoup la pureté de ses mœurs, sa vertu, et la sainteté de sa vie.

LXXIX.

Sisinnius, Minerve, et Alexandre célébres solitaires de Toulouse. Origine de l'état monastique dans la Narbonnoise.

Sisinnius, à son départ de Toulouse pour l'Orient, s'étoit chargé non seulement des lettres de Ripaire et de Didier pour S. Jerôme, mais aussi des questions ou difficultez dont plusieurs personnes de pieté de la province [4], et entr'autres Minerve ou Minere et Alexandre, deux illustres moines ou solitaires de Toulouse, demandoient la décision à ce saint docteur. Ces deux solitaires étoient ou freres ou du moins proches parens : mais le sang avait moins de part que la pieté à leur liaison. Ils avoient renoncé pour l'amour de J. C. à la gloire et à la pompe du siecle; et leur renoncement étoit d'autant plus estimable, qu'ils pouvoient se faire un grand nom dans le monde par leurs talens, et par la profession du barreau dans laquelle ils s'étoient dejà fort distinguez. Uniquement occupez de la lecture et de l'étude des divines écritures, ils s'adressoient avec humilité aux personnes les plus capables de leur en donner l'intelligence. C'est dans cette vuë qu'ils eurent recours à S. Jerôme dont la capacité et l'érudition ne leur étoient pas inconnuës. Ils lui proposerent plusieurs difficultez, et lui demanderent entr'autres l'explication de ce passage de S. Paul [5] : *Nous dormirons tous : mais nous ne serons pas tous changez.* Le départ précipité de Sisinnius n'aiant pas permis à S. Jerôme de répondre à la demande de ces deux saints religieux dans toute l'étenduë qu'ils souhaitoient, il promit de le faire dans une autre occasion. Pour les consoler cependant et leur marquer le cas qu'il fesoit de leur vertu et de leurs personnes, il leur dédia son commentaire sur le prophète Malachie, dont il leur envoia un exemplaire.

On voit par ce que nous venons de dire que l'état monastique étoit alors florissant dans la Narbonnoise. Nous avons dejà vû qu'il paroît que Sulpice Severe, qui vraisemblablement embrassa le même genre de vie dans son monastère de Primuliac, fut le premier qui l'introduisit dans le pays : ainsi cette province fut une des premières des Gaules où cette profession fut en vigueur. Elle devint plus célèbre peu de temps après par la fondation de la fameuse abbaye de Lerins, dont les moines établirent diverses colonies des deux côtez du Rhône.

LXXX.

S. Exupere fait achever l'église de Saint-Saturnin de Toulouse.

L'état monastique fut soûtenu dès sa naissance dans la province par la protection des évêques du pays, sur-tout de S. Exupere qui occupoit alors le siege de Toulouse. Ce saint prélat, que quelques auteurs ont confondu mal-à-propos avec un rhéteur [1] de même nom qui avoit professé les belles lettres à Toulouse près d'un siecle auparavant, succeda au commencement [2] du v. siecle à S. Sylvius. Ce dernier, dont les reliques qui furent découvertes dans le XIII. reposent encore aujourd'hui dans l'église de S. Saturnin de Toulouse, forma le dessein de transferer le corps de ce saint martyr et premier évêque de cette ville qui avoit demeuré jusqu'alors dans un oratoire bâti depuis près de cent ans par les soins de S. Hilaire son prédecesseur, et autour duquel la pieté des fideles avoit fait élever plusieurs tombeaux pour leur sepulture. Sylvius fit commencer pour cela une église magnifique :

1 Till. ibid. art. 218.
2 Sulp. Sev. vit. S. Mart. p. 179.
3 Paulin. epist. 43. ol. 35.
4 Hier. ep. 9. ol. 152. præf. in lib. 3. Amos. et in Malach.
5 1. Cor. 15. 51.

1 V. Till. not. 1. sur S. Exup. tom. 10. hist. eccl.
2 Ruin. act. sinc. p. 132.

mais prévenu de la mort, Exupere son successeur la fit achever. Celui-ci la consacra ensuite, et y transfera le corps de S. Saturnin, après qu'il eut été assuré par révelation qu'il pouvoit entreprendre sans crainte cette translation qu'il n'avoit osé tenter auparavant, tant par respect pour ce saint martyr, que par déference aux loix Romaines qui defendoient de toucher aux corps des morts après leur sepulture, sans une permission expresse des empereurs. Exupere aiant obtenu cette permission, fit la translation de ces précieuses reliques dans la nouvelle église qui porte le nom de ce saint martyr, et qui est aujourd'hui une des plus célèbres collegiales du roiaume *. L'ancien oratoire, où ce premier évêque de Toulouse avoit été d'abord enterré, demeura dans le même état jusqu'à ce que le duc Launœbode fit bâtir à sa place dans le VI. siecle une église qu'on appella depuis Notre-Dame du Taur, en memoire de ce que le taureau qui traînoit S. Saturnin s'étoit arrêté dans cet endroit. Depuis cette translation quelques reliques de ce saint furent distribuées à diverses églises où Dieu opera les mêmes miracles que dans celle de S. Saturnin de Toulouse, qui conserve encore aujourd'hui très-soigneusement ce précieux dépôt.

La protection qu'Exupere accordoit à l'état monastique pourroit donner lieu de conjecturer, qu'à l'exemple de plusieurs saints évêques qui firent bâtir des monastères auprès des tombeaux des martyrs, il fut peut-être le fondateur de celui de S. Sernin, dans le dessein de charger les moines qui l'habiteroient du service de la même église; et que Sisinnius, Minerve et Alexandre moines de Toulouse, dont on a parlé, étoient établis dans ce monastère au commencement du IV. siècle. Quoi qu'il en soit, on ignore sa véritable origine: on sçait seulement qu'il étoit deja célèbre au milieu du IX. siecle.

Rien ne releve tant le zele, la charité et les autres vertus épiscopales d'Exupere, que la comparaison qu'un auteur [1] très-respectable fait de ce prélat avec S. Saturnin premier évêque de Toulouse son prédecesseur. Grégoire [2] de Tours en fait un grand éloge et le met au rang des plus dignes ministres de J. C. S. Jerôme [3] rend témoignage à sa sainteté éminente en plusieurs endroits de ses écrits: il louë sur-tout son inclination et son goût pour la lecture des divines écritures et son ardente charité tant envers les pauvres, dont il cherchoit toutes les occasions de soulager l'indigence jusqu'à vendre même les vases sacrez de son église, qu'envers les solitaires de la Palestine et de l'Egypte, à qui il envoia des aumônes très-considérables.

LXXXI.

Les Vandales ravagent la Narbonnoise sous la conduite de Crocus leur roi.

A voir Exupere distribuer ses biens de tous côtez, on eût dit qu'il prévoioit l'irruption prochaine des Vandales et autres peuples barbares dans sa patrie, et qu'il se hâtoit de les assûrer entre les mains des pauvres, pour les dérober à l'avidité de ces peuples. L'évenement justifia la prévoiance du saint: car après que Radagaïse, à la tête d'un nombre infini de Gots ou autres barbares, eut fait trembler l'Italie, qui ne fut délivrée que par miracle, Dieu pour punir les péchés des Romains qui étoient montez à leur comble, suscita les Vandales, les Alains, les Sueves, les Allemans et divers autres peuples barbares du Nord, lesquels après avoir passé [4] le Rhin le dernier jour de l'année 406. inonderent ensuite toutes les provinces des Gaules.

On accuse [5] le general Stilicon ministre de l'empereur Honoré d'avoir, par une ambition démesurée, sollicité sous main ces barbares d'entrer dans l'empire, et d'en ravager les provinces dans la vuë de l'affoiblir et d'élever plus sûrement par là son fils Eucher sur

[1] Greg. Tur. de glor. mart. c. 48. de glor. confess. c. 20. etc.

* V. Additions et Notes du Livre III, nº 34.

[1] Act. sinc. ibid.
[2] Greg. Tur. hist. l. 2. c. 13.
[3] Hier. præf. in Zachar. lib. 3. in Amos. ep. 95. ol. 4.
[4] Prosp. chron. Oros. l. 7. c. 28. et seqq. Greg. Tur. hist. l. 2. c. 2. V. Vales. rer. Franc. l. 3. p. 99. et 104.
[5] Oros. ibid.

le thrône. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les Vandales[1], les Quades, les Sarmates, les Alains, les Gepides, les Herules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemans et les Pannoniens s'étant divisez en plusieurs bandes (an 407), partagerent entr'eux les provinces des Gaules, et y portèrent le fer et le feu; en sorte que peu de villes furent à l'abri de leur fureur. Le premiere des provinces qui fut exposée à leurs ravages fut[2] la Germanie premiere, d'où ces barbares s'étendirent ensuite dans la Belgique, l'Aquitaine, la Narbonnoise et dans le reste des Gaules depuis le Rhin jusqu'aux Alpes, aux Pyrenées et à l'Océan. Il n'est pas aisé d'exprimer les désordres affreux que commirent ces peuples dans toute l'étenduë de ce pays (NOTE XLII). Crocus roi des Allemans ou des Vandales, prince extrêmement fier[3] et orgueilleux, étoit à la tête d'une partie de ces barbares. Il s'étoit mis dans l'esprit qu'il ne pouvoit rendre son nom célèbre que par des actes de cruauté, par les ravages des provinces et par la destruction des monumens qui pourroient rappeler le souvenir et la gloire des Romains: ce qui fit que ses troupes animées du même esprit, n'épargnerent aucun des anciens édifices qu'elles rencontrerent sur leur route.

Crocus se répandit d'abord dans la Lyonnoise où il ruina la ville de Langres, et fit souffrir le martyre à Didier[4] qui en étoit évêque : car ces peuples, quoique Chrétiens pour la plûpart, étoient Ariens[5] et par conséquent autant ennemis des Catholiques que les idolâtres mêmes; ce qui parut encore dans la suite par la persécution qu'ils susciterent en Afrique contre les mêmes Catholiques. D'ailleurs parmi ce grand nombre de barbares il y en avoit plusieurs qui étoient encore enveloppez dans les ténèbres du paganisme. Crocus, à ce qu'il paroît[6], étoit de ce nombre; et ceux d'entre ces barbares qui étoient Chrétiens, conservoient plusieurs superstitions payennes. Dieu, dit un pieux auteur[1], n'abandonna que peu à peu les provinces des Gaules à leur fureur, afin de donner le tems à celles qui furent ravagées les dernieres, de prévenir les mêmes châtimens par une pénitence salutaire. Les Vandales après avoir désolé la Lyonnoise, étendirent leurs courses jusqu'à[2] Vienne, et tournerent ensuite leurs armes du côté de l'Auvergne, ou s'étant emparez de la ville de Clermont, ils procurerent à plusieurs Chrétiens la couronne du martyre. Ils détruisirent dans le même pays un fameux temple destiné au culte des idoles qui subsistoit encore.

LXXXII.

Martyre de S. Privat évêque de Gevaudan.

De l'Auvergne, ces barbares passerent dans le Gevaudan dont S. Privat étoit alors évêque. Sur l'avis de leur[3] approche, les habitans prirent l'allarme, et se renfermerent la plûpart dans une forteresse du pays appellée Grezes (*Gredonense castrum*) qui subsiste encore à présent; tandis que leur saint évêque qui se trouvoit alors dans une grotte de la montagne où il se retiroit souvent, levoit comme un autre Moyse les mains au ciel, et tâchoit par ses prieres et par ses jeûnes d'appaiser la colere de Dieu irrité contre les péchez de son peuple. Les Vandales eurent à peine pénétré dans le Gevaudan, qu'ils attaquerent d'abord Javoux, capitale du pays située sur les frontieres d'Auvergne *. Après s'être emparez de cette ville, et l'avoir entierement ruinée, ils s'avancerent vers la montagne de Mende, où aiant découvert saint Privat, ils le pressèrent de leur livrer son troupeau : mais le saint évêque rejetta leur demande avec tout le courage d'un bon pasteur. Il refusa avec la même fermeté de sacrifier aux idoles, ce qui lui attira une grêle de coups, sous la violence desquels il faillit

1 Hier. ep. 91. tom. 4. nov. edit.
2 Salvian. de provid. l. 7. p. 167. Hier. ibid.
3 Idat. tom. 2. nov. ed. Canis. p. 191. Greg. Tur. hist. l. 1. c. 30. et seqq.
4 Till. sur. S. Didier. tom. 11. hist. eccl.
5 Salv. ibid. p. 160. et seqq. - V. Ruin. Pers. Vand. p. 411.
6 Gall. Christ. nov. edit. tom. 1. p. 137. instr.

1 Salvian. ibid. p. 167.
2 Gall. Chr. et Greg. Tur. ibid.
3 Greg. Tur. ibid. Sur. 21. Aug. V. Till. sur S. Privat. tom. 4. hist. eccl. p. 221. Gall. Christ. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 35.

à expirer sur le champ, et dont il mourut peu de jours après. Son corps fut inhumé dans le lieu même de son martyre par les soins de ses diocesains, qui après la retraite des barbares vinrent, mais inutilement, à son secours. Son [1] tombeau devint également célébre dans la suite par le nombre des merveilles que Dieu y opera, et par la fondation d'un monastere voisin qui porta son nom : ce qui ne contribua pas peu à faire transferer dans ce lieu le siege épiscopal du Gevaudan.

LXXXIII.

Destruction de la ville d'Albe dans le Vivarais; celles d'Usez, Nismes, Agde, etc. saccagées par les barbares.

Les Vandales après avoir martyrisé ce saint évêque, allerent assieger le château de Grezes; mais rebutez par la vigoureuse résistance des assiegez, et pressez d'ailleurs par le défaut des vivres, ils traiterent avec eux, leverent le siege, et sortirent du pays moiennant une certaine quantité de vivres qu'ils reçurent et qu'ils paierent par de riches presens. Ces barbares après avoir quitté le Gevaudan, entrerent dans le Vivarais [2], où ils ruinerent la ville d'Albe capitale du pays, et firent mourir Avolus qui en étoit alors évêque. De là ces peuples s'étendirent des deux côtez du Rhône et porterent la désolation dans toutes les villes voisines, sçavoir à la gauche et au-delà de cette riviere, dans celles de Trois-châteaux, de Valence, d'Orange, de Vaison, de Carpentras, de Vindasque, d'Apt et d'Avignon; et en deçà de la même riviere dans celles d'Usez, de Nismes et d'Agde. Suivant un ancien [3] monument, dont l'autorité paroît cependant un peu douteuse, les évêques de ces villes et un grand nombre de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition aimerent mieux souffrir toute sorte de tourmens, et devenir la victime de la fureur de ces barbares, que de renoncer à la foi catholique.

1 Greg. Tur. hist. l. 6. 37. - Gall. Christ. nov. edit. tom. 1. p. 111. - V. Vales. notit. Gall. p. 214.

2 Gall. Christ. ibid. p. 276. et p. 137. instr. - Columbi Vivar. p. 796. et seqq. V. NOTE XLII. n. 7.

3 Gall. Christ. ibid. V. NOTE. XLII. n. 5.

LXXXIV.

Martyre des évêques de Nismes et d'Agde. Crocus fait prisonnier. Sa mort.

Parmi les évêques qui souffrirent le martyre dans cette occasion, on met Felix de Nismes et Venustus d'Agde. Celui-ci étoit le premier évêque de cette derniere ville, si on peut faire quelque fond sur le monument dont nous venons de parler ; car la ville d'Agde n'est pas comprise parmi les citez des Gaules dans la notice dressée sous le regne de l'empereur Honoré. On [1] joint à ces deux martyrs Victor évêque d'Arles, dont la ville épiscopale éprouva, dit-on, la même désolation. Gregoire de Tours [2] paroît confirmer la prise de cette derniere ville par Crocus : il dit en effet que ce prince y fut fait prisonnier. Un autre historien rapporte [3] que ce roi barbare se contenta seulement de mettre le siege devant cette place. Quoi qu'il en soit, Marius [4] general de l'armée Romaine et gouverneur de la Viennoise, après avoir rassemblé ses troupes, eut le courage d'attaquer Crocus, et la gloire de le vaincre dans Arles même ou auprès de cette ville, et de le faire prisonnier. Dieu permit à cette occasion que Marius fût aussi cruel à l'égard de ce prince, que celui-ci l'avoit été à l'égard des autres. Il le fit promener chargé de chaînes par toutes les villes qu'il avoit désolées, et dont il avoit dejà repris sans doute la plûpart. Ce general en fit son joüet pendant plusieurs jours, lui fit souffrir ensuite divers supplices, et le fit enfin mourir d'une maniere ignominieuse en punition des crimes qu'il avoit commis et des cruautez qu'il avoit exercées.

LXXXV.

Retraite des Vandales vers les Pyrenées. Leur passage en Espagne.

Un autre corps de Vandales, sous le nom desquels on comprend en general tous les differens peuples barbares qui pénétrerent alors dans les Gaules, ne traita pas mieux la

1 Gall. Christ. ibid.

2 Greg. Tur. ibid.

3 Idat. apud Canis. ibid.

4 Idat. Greg. Tur. et Sigeb. ibid.

partie occidentale de la Narbonnoise. Il paroît en effet que dans tout ce pays, la seule ville de Toulouse fut préservée du malheur commun, par les prieres et les mérites de S. Exupere [1] son évêque, et qu'elle ne tomba point comme toutes les autres au pouvoir des barbares *. Une protection si visible de la part de Dieu [2] ne changea pas cependant le cœur des habitans de cette ville : ils continuerent dans leurs désordres de même que les autres Gaulois qui par là s'attirerent la punition du ciel, et furent subjuguez comme eux par d'autres barbares, après la mort du saint évêque leur protecteur.

Tandis que les Vandales désoloient les Gaules, les troupes Romaines qui étoient dans la grande Bretagne [3] élurent pour empereur un simple soldat nommé Constantin, lequel aiant passé la mer, et aiant été reconnu des peuples et des troupes *de la Gaule et de l'Aquitaine*, étendit sa domination jusqu'aux Alpes, malgré l'opposition de Sarus general de l'empereur Honoré. Ce general l'assiegea dans Valence : mais il fut obligé d'abandonner ce siege et de laisser cet usurpateur paisible possesseur des Gaules. Constantin établit alors son séjour dans Arles ; ce qui fait croire que Marius qui chassa les barbares de cette ville et des environs, pourroit bien avoir été general de ce tyran. On [4] sçait d'ailleurs que Constantin après avoir défait les Vandales leur accorda la paix, et leur laissa la liberté de demeurer dans les Gaules.

Ces barbares se cantonnerent [5] du côté des Pyrenées dans le dessein de passer en Espagne pour en ravager les provinces. Ils tenterent le passage de ces montagnes du côté de Narbonne et du Roussillon : mais aiant été repoussez par Didyme et Verinien son frere qui avoient la garde des passages, ils se virent forcez, au préjudice et au grand regret des peuples des Gaules, de s'arrêter dans ces provinces et d'attendre une occasion plus favorable pour l'execution de leur projet. Elle se présenta (an 409) quelque tems après, durant la troisiéme année depuis leur entrée dans les Gaules : voici comment. Le tyran Constantin après avoir retiré son fils aîné Constant du cloître où il avoit embrassé l'état monastique, et l'avoir déclaré Cesar et ensuite Auguste, l'avoit fait partir pour l'Espagne dans le dessein de la soûmettre sous son obéissance, ce que ce dernier avoit heureusement executé. Après la mort des deux freres Didyme et Verinien, Constant qui gouvernoit l'Espagne eut l'imprudence d'ôter aux naturels du pays la garde des passages des Pyrenées dont ils avoient toûjours été chargez, pour la confier aux Honoriaques, peuples barbares incorporez dans les troupes Romaines. Ceux-ci soit par trahison ou par négligence, laisserent passer sans opposition les Vandales qui attendoient cette occasion depuis long-tems, tant pour s'enrichir des dépoüilles de l'Espagne, que pour sortir des Gaules où ils craignoient [1] d'être attaquez par les peuples dont la plûpart venoient alors de secoüer le joug du tyran Constantin. Ces barbares suivis des Alains et des Sueves, passerent les Pyrenées du côté de la Navarre au mois de Septembre ou d'Octobre [2] de l'an 409., après avoir ravagé de nouveau les Gaules, à la sollicitation de Geronce general de Constantin en Espagne, qui s'étoit révolté contre ce tyran. Les Vandales se répandirent ensuite dans toute cette partie de l'empire où ils commirent une infinité de désordres.

La Narbonnoise fut à peine délivrée de tous ces barbares, qu'elle se vit peu de tems après inondée par une multitude de Visigots dont elle subit enfin le joug. Nous traiterons cette matiere au livre suivant, après que nous aurons rapporté ici succinctement les mœurs des peuples de cette province sous la domination des Romains, ou rappellé en peu de mots ce que nous en avons dejà dit ailleurs.

1 Hier. ep. 91. NOTE XLV. n. 2. et seq.
2 Salv. l. 6. et 7. p. 141. et seqq.
3 Prosp. chron. Zos. l. 6. - Sozom. l. 9. c. 11.
4 Oros. l. 7. c. 40.
5 Oros. ibid. c. 30-40. - Sozom. l. 9. c. 12. Isid. hist. Vandal. p. 732. V. Marc. Hisp. p. 59. et seqq.

* V. Additions et Notes du Livre III, n° 36.

1 Salvian. l. 7. p. 168.
2 Prosp. chron.

LXXXVI.

Mœurs des peuples de la province sous les Romains.

On ne peut donner une idée plus juste ni plus précise des mœurs des peuples de la province sous les Romains, que celle que Pline nous en a laissée. *Il*[1] *n'est point de province qui surpasse la Narbonnoise*, dit ce célèbre auteur, *si l'on considere la culture et la fertilité de ses terres, le mérite et les mœurs de ses habitans, ses richesses et son abondance. En un mot*, ajoûte-t-il, *c'est plûtôt l'Italie même, qu'une province.* Ainsi nous n'en sçaurions rien dire de particulier qui ne convienne aux mœurs des Romains en general dont elle avoit pris la religion, les manieres, la politesse et le langage.

Ses habitans donnerent dans toutes les superstitions payennes, jusqu'à ce qu'éclairez des lumieres de la foi et fortifiez tant par l'exemple des martyrs, que par la sainteté de leurs premiers évêques, ils eurent horreur de leurs ténébres et reconnurent leurs égaremens. Cette province passa presqu'entierement en moins d'un siecle, c'est-à-dire, depuis le milieu du III. jusqu'au milieu du suivant, du paganisme et de l'idolatrie à la religion Chrétienne : mais par un malheur qui fut commun avec les autres provinces de l'empire, le progrès de l'Evangile n'arrêta point la corruption des mœurs ; la licence y fut d'autant plus grande, que les richesses[2] et l'abondance du pays ne contribuoient pas peu à la fomenter. Dieu punit les habitans de cette province par le ravage que les barbares firent de leurs terres, par la désolation de leurs villes et par la ruine des anciens monumens qui faisoient l'ornement du pays et le distinguoient de tous les autres.

La Narbonnoise fut gouvernée sous les Romains par des proconsuls. Après la division de cette province en plusieurs autres, la portion située à la droite et en deçà du Rhône, qui comprend la plus grande partie du Languedoc, et qui conserva son ancien nom de Narbonnoise, fut gouvernée de même par un proconsul jusques vers la fin du IV. siecle : Narbonne devint alors le siege d'un président qui succeda au proconsul, et dont l'autorité s'étendoit sur la Narbonnoise premiere. Cette province eut parmi ses gouverneurs plusieurs hommes illustres, qui parvinrent aux premieres dignités de la République ou de l'Empire, et qui s'attirerent l'amour et l'estime des habitans du pays autant par la sagesse de leur conduite, que par le soin qu'ils prirent de les soulager ; mais elle en eut aussi d'autres que l'avarice, les vexations et les impôts dont ils chargerent les peuples, rendirent odieux et insupportables. Elle se maintint dans l'usage de tenir tous les ans ses assemblées provinciales : usage que l'irruption des barbares, la négligence des tyrans[1] qui usurperent l'autorité impériale dans les Gaules, ou divers autres accidens interrompirent durant quelque tems ; mais qui fut rétabli l'an 418. par l'empereur Honoré, lequel ordonna la tenuë annuelle de l'assemblée des Sept provinces, dont la Narbonnoise étoit une des principales *.

L'usage des loix Romaines fut d'abord plus commun dans cette province que par-tout ailleurs, tant à cause du grand nombre des colonies Romaines, que des villes municipales et des peuples entiers[2] à qui les Romains avoient accordé l'usage du droit Latin. Depuis que l'empereur Caracalla eut donné le droit de bourgeoisie Romaine à tous les sujets de l'empire, le droit Romain devint commun à tous les peuples de la province, qui depuis a toûjours continué de s'en servir.

Après que Jules Cesar eut introduit dans le senat les habitans de la Narbonnoise, plusieurs d'entr'eux parvinrent aux premieres charges civiles et militaires de l'empire : les senateurs tirez de la même province s'acquirent une si grande réputation de sagesse et de probité, qu'ils mériterent l'éloge public d'un empereur. Plusieurs se signalerent dans la milice, dans le barreau et dans la magistrature ; et sans parler de l'empereur Antonin Pie originaire de Nismes, la partie de la

1 Plin. l. 3. c. 4. p. 308.
2 Salvian. l. 7. p. 155.

1 Pr. p. 21.
2 V. Plin. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre III, n° 37.

Narbonnoise qui est en deçà du Rhône, eut la gloire de donner la naissance aux empereurs Carus et Numerien, qui firent beaucoup d'honneur à leur dignité. On pourroit y joindre l'empereur Carin, s'il n'eût deshonoré sa patrie, et obscurci l'éclat des talens qu'il avoit reçûs de la nature par le déreglement de ses mœurs.

La Narbonnoise fut redevable d'une partie des grands hommes qu'elle donna à la République et à l'Empire, au grand nombre d'anciennes familles Romaines qui s'y établirent, attirées sans doute par la beauté du climat, la fertilité du terroir et la proximité de Rome qui faisoit regarder cette province comme l'Italie même. Les senateurs qui en étoient natifs ou qui y possedoient des terres étoient exemts de la loi commune qui défendoit aux autres de résider dans les provinces sans une permission expresse de l'empereur.

Autant que la Narbonnoise se rendit recommandable par les hommes illustres qu'elle donna à l'état, autant elle devint célébre par un grand nombre de sçavans qu'elle fournit à la république des lettres, ou qu'elle attira dans ses écoles de Narbonne et de Toulouse, qui eurent toûjours [1] des professeurs d'un mérite distingué et des étudians des premieres familles de l'empire. On y enseignoit, ainsi que dans les autres écoles des Gaules, la grammaire, c'est-à-dire, les belles lettres Grecques et Latines, et l'éloquence ou rhétorique ; car il paroît que ce n'étoit gueres qu'à Rome qu'on professoit le droit et la philosophie. Les gages des professeurs [2] que l'empereur Gratien eut soin de régler, furent assignez sur le public ou sur le domaine du prince.

L'application à l'étude des belles lettres n'empêcha pas celle que les peuples de la province donnoient au commerce qui étoit alors des plus étendus [3] et des plus florissans, parce que les ports de la Méditerranée étoient dans ce tems-là beaucoup plus frequentez que ceux de l'Ocean. Tel étoit l'état florissant de la Narbonnoise quand les Visigots y entrerent et y porterent la désolation avec la barbarie et le mauvais goût.

1 Auson. Parentel. profess. et clar. urb.

2 L. 11. demedic. et profess. cod. Theod. V. Godof. ibid.

3 Auson. clar. urb. 13. - Pr. p. 21.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

ADDITIONS ET NOTES

DU LIVRE TROISIÈME DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

1 Cette admirable position de Toulouse, au milieu de l'isthme formé par les deux mers, a dû y appeler de bonne heure le commerce et les richesses. Ce n'est guère, en effet, que dans l'existence d'un *Emporium*, ou marché, à *Vieille-Toulouse*, qu'on peut trouver la cause de la présence de tant de médailles Gauloises, Celtibériennes, Phéniciennes et Grecques, de Marseille, sur ce point. L'influence commerciale de Toulouse a été de même très grande durant le moyen-âge, et cette ville est l'entrepôt où une notable portion de l'ancienne Novempopulanie vient encore s'approvisionner. La création du Canal du Midi a dû ajouter encore à cette importance commerciale; mais, pour l'accroître, pour que les deux mers soient réunies, il faut scinder l'isthme qui les sépare, il faut creuser le canal de l'Adour à la Garonne. Alors, au lieu de s'aventurer sur des côtes inhospitalières, au lieu d'entreprendre la circumnavigation de l'Espagne pour parvenir dans la Méditerranée, les bâtimens de cabotage, à l'abri de tous les dangers, passeront sous les murs de Toulouse, et cette ville sera vraiment alors digne de l'épithète que lui donnent ses inscriptions latines, ce sera *la ville des deux mers*.

2 Ce rhéteur professa dans les Gaules. Il était né à Toulouse, selon Eusèbe, et il ne faut point le confondre avec Publius Papinius Statius, qui nous a laissé *l'Achilléide*, la *Thébaïde* et les *Sylves*. Le buste de Statius Ursulus a été placé dans la galerie formée, l'an 1678, en l'honneur des Toulousains les plus illustres.

3 On a déjà parlé (*Additions et Notes du liv.* II, 141, 142) de la prétendue colonie de *Tolosa* et de la médaille qu'elle aurait fait frapper pour Galba. Cette ville a dû, sans doute, avoir de nombreux édifices publics; mais il en reste aujourd'hui peu de traces. On a retrouvé dans la Garonne, près de la digue qui traverse en entier ce fleuve, des restes d'un vaste monument décoré de bas-reliefs en marbre blanc. Les fragmens qui en existent encore sont d'un style grandiose et d'un très beau faire. L'église de Notre-Dame-de-la-Daurade, que l'on a souvent désignée comme un temple antique, n'était peut-être que l'une des plus anciennes églises de Toulouse. Le Capitole de cette ville est mentionné par Sidonius Apollinaris (*Hym.*) et par Fortunatus Mais l'édifice qui porte ce nom n'est pas même bâti sur le sol où le vieux Capitole s'élevait autrefois. L'amphithéâtre dont on voit encore des ruines à l'ouest, et à une grande distance de la ville actuelle, n'avait pas des dimensions fort étendues. Sa forme était elliptique. Le grand diamètre avait un peu plus de 48 mètres, et le petit diamètre un peu moins de 27 mètres. Cet édifice, situé dans l'un de ces quartiers éloignés que l'abbé Audibert (*Dissertation sur les origines de Toulouse*) désigne comme une des villes grouppées, au nombre de quatre, autour de leur métropole, et qui avaient fait donner à *Tolosa* l'épithète de *Quintuplicem*, était évidemment trop peu étendue pour recevoir cette population, si nombreuse, dont parle le poëte Ausone:

Innumeris cultum populis.....

Et l'on en a conclu que cet amphithéâtre n'était pas originairement seul, et que peut-être il n'était destiné qu'à ce quartier lointain ou aux habitations situées sur les bords de la voie qui conduisait à *Lactora*, assez près d'une bourgade (*Balneacum* ou Blagnac) où l'on a découvert des restes de bains antiques, et un temple dans lequel étaient placées plusieurs statues. Lorsque, au commencement des guerres civiles et religieuses du XVIe siècle, Charles IX vint à Toulouse, il visita le château de St-Michel, bâti près de l'amphithéâtre, et il jugea convenable de détruire le vieux monument qui, par sa masse, pouvait couvrir et faciliter les approches de l'ennemi. On fit sauter alors les murs d'enceinte de l'amphithéâtre, et les larges débris, bouleversés en tout sens, qui y existent encore, portent des traces de la manière violente dont cet édifice a été renversé. M. de Montégut crut retrouver (*Recherches sur les antiquités de Toulouse*, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de cette ville*, 1re Série, I.) des restes des ornemens de cet édifice. « On voit, dit-il, sur la porte de l'église de St-Michel une frise de marbre blanc, dont le bas-relief représente une suite de figures d'un pied de proportion, revêtues de la toge, avec un rouleau à la main, et séparées l'une de l'autre par de petites colonnes. On a cru y reconnaître les Décurions qui composaient le sénat de Toulouse. Celle du milieu a à ses pieds la petite cas-

sette, appelée *Capsula*, qui désigne les Duumvirs, images des consuls romains dans les colonies. Aux côtés de la porte, on voit deux autres frises : l'une est en tout semblable à la première, dont elle paraît avoir fait partie ; l'autre est de pierre et représente un feuillage sculpté dans le meilleur goût. Ces bas-reliefs faisaient partie des ornemens de l'amphithéâtre..... La voûte des cryptes qui sont sous le maître-autel est soutenue par plusieurs petites colonnes que M. L. Audibert présume avoir été apportées de l'amphithéâtre. Son sentiment paraît d'autant mieux fondé, qu'on voit sur les chapiteaux des bêtes fauves combattant contre des hommes vêtus à la romaine, et des combats de gladiateurs....» Ce passage renferme de grandes erreurs. Les bas-reliefs qui, selon M. de Montégut, auraient fait partie des ornemens de l'amphithéâtre, sont actuellement dans les galeries du Musée de Toulouse, et l'on peut se convaincre que ce ne sont que des tombeaux, semblables à ceux que Bosio (*Roma sotterranea*) et Arrighi (*Roma subterranea*), et une foule d'autres écrivains ont publiés, et qui sont des monumens chrétiens des quatrième et cinquième siècles. Ces Décurions, ces Duumvirs, dont on croyait retrouver les images sur ces bas-reliefs, ne sont autre chose que les Apôtres et J.-C. Sur l'un des petits côtés, le sculpteur a représenté Abraham prêt à sacrifier son fils bien-aimé, et ce sujet, historique et allégorique à la fois, se retrouve très souvent sur les mausolées des Chrétiens des premiers siècles. Les deux bas-reliefs, qui auraient été la suite l'un de l'autre, sont bien différens, et de style, et de travail, et d'aspect. Le bas-relief où l'on voit des rinceaux de feuillages n'est pas en pierre, comme l'a dit l'académicien de Toulouse, mais en marbre, et c'est aussi la partie antérieure d'un tombeau. Quant aux petites colonnes qui soutenaient les voûtes à plein ceintre des cryptes de l'église monumentale de St-Michel-du-Touch, je les ai vues en place : elles avaient évidemment été façonnées pour l'usage auquel elles servaient, et les grossières sculptures de leurs chapiteaux indiquaient assez qu'elles appartenaient au moyen-âge. Par une erreur bien étrange, M. Millin (*Voyage dans les départemens du Midi*, IV, 451) a dit, en parlant de l'église cathédrale de Toulouse : « Sous le maître-autel, qui a été exécuté par Drouhet (il fallait écrire Drouet), il y a quelques cryptes décorés de petites colonnes qu'on prétend avoir été tirées de l'amphithéâtre....» Mais, il n'y a pas de cryptes sous le maître-autel de la cathédrale, et Millin a évidemment transporté là les colonnes et les cryptes de Saint-Michel-du-Touch, église qui était cependant située à plus de 5 kilomètres de distance. Millin a d'ailleurs copié exactement, sans en nommer les auteurs, les descriptions que l'on avait déja de cet édifice, descriptions, d'ailleurs, fort inexactes.

On a trouvé plusieurs inscriptions dans le voisinage de ce monument. L'une d'elles, aujourd'hui conservée dans le Musée, est ainsi conçue :

SEX. IV..
FABRV...
STATVAS..
SEX IVLIVS...

Celle qui suit a de même été découverte, ainsi que beaucoup de tombeaux, dans les champs voisins de l'amphithéâtre :

FRONTONI. ATECIAE. F
EX TESTAMENTO LIBERTI
L. LVCILIVS. MAXVMVS
LOCVM. STRVI. IVS. V. F.

En prenant les ruines de cet édifice, ou la rive droite du Touch, petite rivière qui se jette tout auprès dans la Garonne, pour point de départ, on trouve, en suivant la crête et le revers du plateau qui sépare les deux vallées, et dans un espace qui n'a pas moins de trois kilomètres de longueur, des indications de grands travaux exécutés par les Romains. Les nombreuses sources qui s'échappent de ce plateau étaient rassemblées dans un vaste aqueduc, dont presque tous les fondemens subsistent encore, et qui n'a été entièrement abattu que pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Au temps de Catel, la route tracée au pied de ce monument portait le nom de *Cami des Arcs*. Il paraît que les eaux rassemblées dans cet aqueduc et portées, par lui, dans la ville, bâtie sur la rive droite de la Garonne, formaient une masse qu'on peut évaluer à soixante-dix pouces de fontainier. C'est surtout de cette partie du plateau qui est désignée par le nom de l'Ardenne, *Arduenna*, que sourdent ces eaux. L'aqueduc, parvenu sur la rive droite du fleuve, le traversait, et avait donné à cette portion du monument, durant le moyen-âge, le nom de *Pont de Regine Pédauque*. D'autres sources, moins élevées, étaient conduites dans le quartier bâti sur la rive gauche, où, d'ailleurs, on voit surgir de toutes parts des eaux limpides et pures. Sur le flanc du plateau et dans la plaine voisine existaient des Bains antiques, dont les restes ont été renversés, il y a environ cinq années, par un maître d'école qui en était devenu possesseur. Ces bains portaient, dans les anciennes reconnaissances en langue romane, le nom de *Bans de Regino Pedauquo*, et des mythes populaires étaient attachés à leur existence.

Le *Château Narbonnais* dont on a abattu, il y a peu d'années, la dernière tour, celle qu'on nommait *la Tour de l'Aigle*, parce qu'autrefois sa toiture était surmontée d'un aigle, était une vaste forteresse bâtie par les Romains, et souvent habitée depuis, par les comtes de Toulouse. Elle occupait le sol où s'élève aujourd'hui le Palais de Justice, et le Parlement y a siégé pendant plusieurs siècles. Noguier nous a conservé, (*Histoire Tolosaine*), le dessin de l'une des portes triomphales de ce monument. On a porté au Musée des restes de chapiteaux et

d'entablements en marbre blanc qui indiquent toute la noblesse et tout le grandiose des ornemens de ce palais.

Parmi les édifices dont on a retrouvé des traces dans l'intérieur de la ville, il faut surtout distinguer celui qui était bâti au midi de la cathédrale actuelle. En démolissant, en 1812, les chapelles qui formaient une partie de l'enceinte du cloître de cette cathédrale, on a retrouvé des colonnes debout, et placées sur leurs bases. Elles étaient en marbre noir antique, et l'une d'elles était encore couronnée de son chapiteau. Les fondemens des murs de la chapelle de Saint-Jacques où on découvrit ces colonnes, étaient formés par des blocs de marbre blanc, et les entailles que l'on remarquait sur quelques-unes de leurs faces annonçaient que ces blocs avaient été liés entr'eux par des crampons de métal. Une frise, sculptée avec délicatesse, et des fragmens de chapiteaux, à feuilles d'olivier, furent trouvés sur ce même sol, où déja, au XVIe siècle, on voyait huit tronçons de colonnes de marbre noir antique, employés à soutenir la coupe d'une fontaine.

Tolosa était le centre d'où partaient un grand nombre de voies qui n'ont pas toutes été indiquées par les Itinéraires et par la Table Théodosienne. Sur la rive gauche de la Garonne, ou dans cette portion de territoire qui faisait d'abord partie de l'Aquitaine, il existait quatre routes qui partaient de la place occupée autrefois par le ravelin destiné à couvrir la Porte de Lisle. La première, à droite, était, près de *Tolosa*, bordée par des édifices décorés avec magnificence, si l'on en juge par les fragmens de marbres précieux que l'on retrouve çà et là dans les champs. Elle laissait, à droite, et l'amphithéâtre et *Balneacum*, et se dirigeait vers *Elusa*, métropole de la Novempopulanie, passait à Lactora ou Lectoure, d'où elle était continuée jusqu'à *Burdigala* ou Bordeaux. La seconde est connue par les anciens monumens géographiques; c'est celle d'*Auscius* ou d'Auch, à *Tolosa*: il en existe une portion au-delà de la fontaine de Sainte-Marie. Elle passait au lieu d'*Ad Jovem*, à *Bucconis* ou Bonconne, à *Castrum Ictium*, etc. La troisième, qui est aussi en partie conservée, près de Toulouse, et qui, au midi, longe le Polygone d'artillerie, se dessinait vers les Pyrénées en passant à *Casinomagus*, lieu dont j'ai déterminé la position; elle jetait, selon la Table Théodosienne, une branche vers Auch, et il me paraît démontré qu'elle aboutissait au *Vicus Aquensis*, actuellement Bagnères de Bigorre. Une voie s'étendait de *Tolosa* jusqu'aux eaux des *Tarbellici*, et de là jusqu'à Bordeaux, jetant de nombreux rameaux sur sa gauche. Ainsi l'un d'entr'eux se dessinait vers la cité des *Consorrani*, aujourd'hui Saint-Lizier; et un autre, partant des environs de *Lugdunum Convenarum*, (Saint-Bertrand de Comminges), conduisait aux *Thermes Onésiens*, ou à Bagnères de Luchon.

Si de faciles moyens de communication existaient entre *Tolosa* et toute l'Aquitaine de César, ou la Novempopulanie, et par suite avec la Péninsule Hispanique, des sources de la Garonne jusqu'à l'embouchure de l'Adour, d'autres bien plus nombreux, existaient entre cette ville et toute la Gaule, l'Italie et l'Espagne. Aux pieds des murs du Château Narbonnais, commençaient trois routes. Celle de droite, indiquée encore par la rue des Récollets, traversait les champs funéraires de *Feretra* et le territoire de *Vieille-Toulouse*, remontait le cours de la Garonne jusqu'à l'embouchure de l'Ariège, et s'étendait, au-delà de cette rivière, vers la cité des *Consorrani*. Les nombreuses ramifications de cette route conduisaient, à droite, vers le pays des *Convenæ*, à gauche, dans la Narbonnaise. Cette voie a été détruite près de Toulouse par les crues extraordinaires de la Garonne et par l'éboulement des terres de la chaîne des côteaux de Pech-David.

On croit que la route centrale ne diffère pas de celle qui est indiquée dans les monumens géographiques. En examinant et le texte de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et la Table Théodosienne, on peut croire que, pour établir des relations plus commodes et même pour les prolonger dans des portions de la Gaule, éloignées de la voie principale, on en avait tracé deux qui, de *Tolosa*, tendaient au même point, mais qui suivaient des directions diverses, avant de se réunir à Hebromagus. Voici, en effet, la route de *Tolosa* à Carcassonne, suivant l'Itinéraire:

CIVITAS TOLOSA.	
MVTATIO AD NONVM... MIL. P...	VIIII.
MVTATIO AD VIGESIMVM	XI.
MANSIO ELVSIONE	VIIII.
MVTATIO SOSTOMAGO.......	VIIII.
VICVS HEBROMAGO...........	X.
MVTATIO AD CEDROS	VI.
CASTELLVM CARCASSONNE.....	VIII.

La voie est ainsi tracée sur la Table Théodosienne:

TOLOSA.	
BADERA	XV.
FINES..................	XVIIII.
EBVROMAGI.	
CARCASSIONNE	XIV.

Il paraîtrait d'abord, les noms des lieux intermédiaires entre les deux extrémités étant différens, que deux voies, partant de *Tolosa*, se dirigeaient vers Carcassonne, et que l'une d'elles (celle qu'on trouve dans la Table), après avoir laissé vers la droite les mutations *Ad Nonum*, *Ad Vigesimum*, *Elusio*, et *Sostomagus*, se réunissait dans le bourg d'*Hebromagus* à celle qui est indiquée par l'Itinéraire. Mais comme, dans la Table, la position d'*Eburomagus*, qui est le même lieu qu'*Hebromagus*, est déterminée ainsi que dans l'Itinéraire, à quatorze milles de Carcassonne, ce point demeure fixé invariablement;

et si, dans la Table encore, la distance de *Fines* à *Eburomagus* a été effacée, on peut la rétablir d'une manière incontestable; car dans l'Itinéraire, ce lieu prend sa position à XLVIII milles de *Tolosa*; or, les premiers chiffres de la Table nous donnant XV pour la distance de Tolosa à *Badera*, XVIII de Badera à *Fines*, et d'*Eburomagus* à Carcassonne XIV, il paraît évident qu'il faut restituer, sur la Table, le chiffre XIV, comme exprimant la distance de *Fines* à *Eburomagus*, bourg ou *Vicus*, qui était lui-même à XIV milles de Carcassonne. En additionnant ces différens chiffres, on obtient XLVIII, chiffre qui exprime le nombre de milles Romains entre *Tolosa* et Carcassonne, et ce chiffre étant égal à celui que donnent les distances marquées dans l'Itinéraire, il faut en conclure qu'une seule voie était tracée entre Tolosa, Carcassonne et Narbonne; les noms divers n'indiquant pas ici deux lignes différentes, comme en Roussillon, où, ainsi qu'on l'a vu (*Additions et Notes du liv. II*, 138), en outre de la différence des noms, il y en a une de 29 milles, dans le calcul des distances.

Une voie, qui n'est point indiquée dans les anciens monumens géographiques, liait *Tolosa* avec la forte castramétation établie sur les bords de l'Agoût, dans le lieu qui porte actuellement le nom de Castres, qui indique son ancienne origine. De ce point reculé, la voie se dirigeait vers Narbonne; elle était défendue dans les passages difficiles par des ouvrages dont on retrouve encore les restes.

Une autre voie, oubliée aussi par l'auteur de l'Itinéraire et par celui de la Table, commençait à la *Porta Arietis* de Tolosa, se dirigeait vers la capitale des *Albienses*, et de là vers *Segodunum*, ou Rhodez. On en retrouve des restes sur plusieurs points, et au-delà du Tarn, relativement à Toulouse; elle est encore connue sous le nom de *La Tolsanne*.

C'est aussi le nom d'une autre voie romaine qui commençait à la même porte, se dirigeait vers *Divona*, ou Cahors, et mettait en communication le nord et le centre des Gaules avec l'Aquitaine de César, *Tolosa* et l'Espagne. J'ai, dans plusieurs ouvrages (*Monumens religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, in-8°, 1813. *Voyage archéologique et littéraire dans le département de Tarn-et-Garonne*, 1829. *Statistique générale des départemens pyrénéens*, II, 116. *Mémoire sur la Mosaïque de saint Rustice*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, IV, 2me partie, 30, *et seq.*) déjà parlé de cette voie, qui est indiquée dans les anciens monumens géographiques, et j'ai indiqué, le premier, le rameau qu'elle jetait au-delà d'*Ecclesiola*, ou Grisolles, vers *Aginnum*, et d'où elle se prolongeait peut-être jusque dans la capitale des *Petrocorii*.....

Tolosa avait ainsi de nombreuses communications avec les diverses parties de la Gaule, et même de l'Espagne. Sa population était immense, suivant Ausone. Elle reçut les épithètes d'*Opulenta*, de *Palladia*, de *Quintuplicem*, et le poète Bordelais lui a donné la onzième place parmi les villes célèbres, immédiatement après Catane et Syracuse, et avant Narbonne, qui cependant avait donné son nom à toute cette partie de la Celtique. Sa position, entre les Cevennes et les Pyrénées, entre l'Océan et la Méditerranée, entre les Aquitains et les Ibères, lui donna une importance qui augmenta encore, lorsque les Rois Visigoths en eurent fait leur capitale, et que, parmi les provinces qui lui furent soumises, elle compta toutes celles qui s'étendent des Pyrénées jusqu'à Marseille, de l'Adour jusqu'à la Loire, et des Pyrénées jusqu'aux extrémités méridionales de la Péninsule Hispanique.

4 On donne encore, en Celto-Breton, le nom de *Bék* ou de *Beg* à la partie qui tient lieu de bouche aux oiseaux. Le mot *Bék* signifie aussi, en général, une pointe: ainsi l'on dit: *Beg ar Garrek*, la pointe du rocher, *Bék-douar*, pointe de terre, cap, promontoire, etc.

5 On doit surtout consulter relativement à Antonius Primus, les épigrammes de Martial, indiquées par les Bénédictins dans la note 1 de la page 181 de ce volume. La ville de Toulouse a, dès l'année 1678, placé le buste d'Antonius Primus dans la salle où elle a rassemblé les images des grands hommes qui l'ont illustrée.

6 On ne saurait former que des conjectures à ce sujet. D'ailleurs, l'interprétation des lettres A. F. R. gravées sur l'une des pierres du Pont du Gard, et proposée par Gautier, ne saurait être adoptée. M. d'Aignan d'Orbessan (*Mélanges historiques, critiques*, etc., tome II, 258.) s'étonne que Gautier n'ait pas employé, s'il l'a connue, une inscription qui appuirait le sentiment de cet antiquaire, et qui devrait, dit-il, être gravée près de la magnifique fontaine de Nîmes. Mais Gautier n'a pas assurément connu cette inscription, dont la forme et le style indiquent d'ailleurs la fausseté. La voici:

IMP. CAESARI. ANTONINO. PIO
D. HADRIANI. FIL. P. P. TRI
POT. VIII. COS. IV. IMP. II. QVOD
NEMAVSENSIS. CIVIT. VETERIS
AVOR. SVOR. PATRIÆ. NECESSIT
CONSVL. AD. AL. SVA. IN. EAM
MERITA. AQVAM. EVRANAM
A FONTE. ACCEPTAM. PERFOSS
AVT. COMPLANAT. MONTIB.
EXCIS. RVPIB. SVPERATO. ETIAM
INGENTI. SVBSTRVCTIONE
VARDON. FLVENTO. PER
MILLIAR. XV. ET. IMP. S. IN EAM
PERDVDEND. CVRAVER. COL.

AVG. NEM. NE. POSTERI. A. QVO
HOC TANTVM. BENEFICIVM
HABEAN. OBLIVISCANTVR. HOC
MED. FORO. AERE. COLL. MON. P
A. A. A. D. T. S.

Il paraît que le P. Leslay, qui donna, à Rome, en 1750, une copie de cette inscription à M. d'Aignan d'Orbessan, peut être soupçonné d'en être l'auteur.

7 Les provinces reçurent de nombreux bienfaits durant le règne d'Alexandre Sévère, et la reconnaissance lui éleva plusieurs monumens dans les Gaules. J'ai retrouvé à Eause, autrefois *Elusa*, métropole de la Novempopulanie, le fragment d'une inscription consacrée à ce prince. Voici ce qu'on y lit encore :

. . . .
ANTONII.....
FILIO DIVI. SE......
POTI. IMP. CAESARI
MARC. AVREL. SEVE
RO. ALEXANDRO. PIO
.....'LICI AVG. PONTI
......XIM. TRIB. POT..
............P. P. CON
.... P.... OCON
.... S. P.

Près de ce monument, on en a trouvé un autre qui fut élevé en l'honneur de Julia Mamea, mère de ce prince. Il est facile de restituer ce qui manque à ce marbre :

. . . . LIAE
. . . . MEAE
. . . . VSTAE
. . . . . STI
RI

Ces deux fragmens étaient dans la propriété de M. Doat, oncle, qui a bien voulu en faire don au Musée de Toulouse.

On a découvert dans les ruines de *Calagorris des Convenæ* les restes d'un buste d'Alexandre Sévère.

8 Une colonne milliaire, très fruste, conservée dans le château de Barbazan, près de Saint-Bertrand de Comminges, et qui était placée autrefois, ou sur la voie *ab Aquis Tarbellicis Tolosam*, ou sur la branche que celle-ci jetait vers les *Thermes Onésiens*, contient une longue inscription où l'on retrouve les noms de Philippe père et de son fils, et celui d'Otacilia Severa. C'est sous le règne de Philippe, qui fut tué, comme on sait, non loin de Vérone, après avoir été défait par Trajan Dèce, l'an 1002 de Rome, ou 249 de J.-C., que s'élevèrent plusieurs tyrans. On a cru que l'un d'eux, Tibérius Claudius Marius Pacatianus, qui n'est connu que par ses médailles, prit la pourpre dans le midi des Gaules. Mais on n'a pu fonder cette opinion que sur la découverte des premières médailles de cet usurpateur dans la Narbonnaise, médailles que l'on retrouve ailleurs, mais, il est vrai, moins communément. Millin (*Voyage dans les Départemens du Midi*, IV. 454) parle d'*un* Pacatianus, en or, qui existerait dans le médailler de l'Académie des sciences de Toulouse : il se trompe. Cette belle collection contient seulement deux médailles, en argent, de ce tyran, savoir :

1° FIDES MILITVM. *Mulier dextrorsum stans; dextra elatâ ramum ; utrâque manu signum militare.*
2° PAX AETERNA. *Mulier dextrorsum stans; dextra elatâ ramum ; læva hastam transversam.*

9 Si l'on en croyait une ancienne tradition, Arles serait la première ville, en deçà des Alpes, qui aurait reçu la lumière de l'Évangile, et saint Trophime qui y aurait arboré le signe de la rédemption, ne serait pas différent du disciple dont parle saint Paul, dans sa seconde épître à Timothée. Pour fortifier cette opinion, quelques auteurs (Saxy, *Pontif. Arelat.*, Dupont, *Histoire de l'Eglise d'Arles*, Lenoble-Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles*, 33, 34), ont assuré que Trophime accompagna saint Paul jusqu'à Arles, lorsque ce dernier vint en Espagne. Mais rien ne prouve que ce voyage ait eu lieu, et saint Paul ne fait mention de Trophime que pour annoncer qu'il a laissé ce disciple malade à Milet. On sait d'ailleurs que le pape Gélase (*Concil.* Labbe, II, 1243, Ép. I. IV. 1253. *Tractat. Gelas.*) a dit, formellement, que saint Paul n'entra jamais dans la Péninsule Hispanique. Si ce même apôtre avait laissé, en s'acheminant vers l'Espagne, saint Trophime à Arles, il faudrait fixer l'établissement du siége épiscopal de cette ville en l'an 63 ou 64 de J.-C. Papon (*Hist. de Provence*, I, 573) recule l'époque de la mission de saint Trophime jusqu'à l'an 150; mais il paraît assuré qu'il faut la placer sous l'empire de Trajan Dèce, c'est-à-dire un siècle plus tard, et c'est même ce que nous apprend Grégoire de Tours. C'est donc vers 250 de J.-C. que le siége épiscopal d'Arles fut créé : un saint Trophime vint alors, en effet, dans les Gaules, avec saint Paul Serge, saint Saturnin et quelques autres.

C'est, dit-on, vers l'an 601 que l'évêque saint Virgile jeta les fondemens de l'église cathédrale de cette ville, qui fut consacrée par lui le 17 mai 606, mais qui a été reconstruite presque en entier dans des temps bien plus rapprochés de nous. Elle prit le nom de Saint-Trophime, lorsque, en 1152, les reliques de ce premier évêque d'Arles y furent transportées. Dans son état actuel, cet édifice est l'un des plus curieux monumens de l'art, et l'un des sanctuaires les plus saints et les plus révérés de la France. On y voit, dans l'un des bas-reliefs, la *Psychostasie* ou la *pesée des ames*, sujet que nous retrouverons sur plusieurs

monumens du Languedoc et de la Guienne. On peut consulter à ce sujet l'opuscule intitulé : *Vues pittoresques de la cathédrale d'Arles, dessinées et lithographiées par Chapuy, avec un texte historique et descriptif, par* Alexandre Du Mège ; in-4o. Paris, Engelmann, 1829.

10 Des écrivains, qui ont voulu faire remonter l'origine de l'église de Narbonne, comme celle d'Arles, aux temps apostoliques, ont publié des légendes peu exactes sur Paulus Sergius, premier évêque de cette ville célèbre. Ces légendes ont été adoptées par Laffont, auteur d'une *Histoire*, encore manuscrite, *de l'église de Narbonne.* Cet écrivain rapporte, à cette occasion, et comme des documens historiques, les vers inscrits sur les tapisseries du chœur de l'église de Saint-Paul. Ce sont, en effet, de curieux monumens, mais seulement sous le rapport de l'art, et peut-être aussi comme des témoins des erreurs qu'une judicieuse et saine critique a fait disparaître depuis longtemps. Comme on recherche aujourd'hui les curieuses légendes que l'église repousse avec tant de raison, j'ai cru devoir rapporter celle-ci :

« L'empereur Claude gouvernait l'empire Romain, dit Laffont, et il confia à Paulus Sergius l'administration de ses affaires particulières. Celui-ci s'acquitta de cet emploi avec tant de succès, que l'empereur, en reconnaissance de son mérite, l'envoya en l'île de Chypre, sa patrie avec la charge de proconsul, ainsi que le confirment les vers suivans qu'on lit sur les tapisseries du chœur (1re pièce).

Comment l'Empereur esalta
Saint Paul Serge en très grand honneur,
Car de tout Cypre l'ordonna
Proconsul et grand gouverneur

« Paulus s'attira l'estime de toute la province et l'amitié de tous ses compatriotes par son exactitude et son désintéressement. Les docteurs qui gouvernaient l'esglise d'Antioche, entre lesquels estaient Manahem, Lucius et Simon, dit Niger, inspirés par le Saint-Esprit, séparent de leur troupe Paul et Barnabé ; ils leur imposent les mains et les envoient au nom de Dieu prêcher son évangile. (Même pièce de tapisserie.)

Comment le Saint-Esperit va dire
A Manahem et Lucius
Et à Simon, sans contredire,
Que fallait Barnabas et Saulus
D'avesques eulx les séparer,
Et puys les mains par dessus eulx
Tous troys ils allarent bouter,
Et mander en Cypre tous deux.

» Saul et Barnabé partent ; Jean, surnommé Marc, est associé à leur voyage. Ils arrivent en Chypre : Paphe, capitale de ceste isle et séjour des gouverneurs de la province est la ville où ils annoncèrent d'abord la parole de Dieu. Serge ayant appris l'arrivée des saints apostres, les fait appeler chez lui : il veut connaitre l'Evangile. Un Juif appelé Bar-Jesu et surnommé Eliman, tâche de détourner le proconsul, son maître, de la doctrine qui lui est annoncée. Sa malice lui est reprochée par Saul, ou Paul, qui le rend aveugle pour un temps. (2e pièce de tapisserie au côté droit du chœur.)

Comment Saulus en ung navire
Et Barnabas Johannes, la mer
Ont passé, à Paul Serge en Cypre
Qui tous trois les mandoit chercher,
Là où Saulus Bar-Jesu priver
Va de la vue promptement,
Pour ce que il voudrait garder
Paul de croire en eulx plainement.

» Estonné d'un si grand miracle Serge, ne resiste pas ; il croit à l'évangile et demande à estre baptisé. (Même pièce.)

Comment Saulus si baptisoit
Et Barnabas son compagnon
Paul, proconsul, et l'adressoit
En la foy par son grand renom.

» Paul, l'apôtre, ayant converti la ville de Narbonne, y dédia une chapelle en l'honneur des sept frères Machabées ; son disciple, Paul Serge, étant arrivé à Rome, communique au chef de l'église une vision qu'il avoit eue à Paphe, et y dédie une chapelle en l'honneur de saint Paul son maître.....

» Lorsque Paul Serge eut rendu tous ses devoirs au Saint-Siége et qu'il eut reçu l'approbation de celui qui gouvernoit alors l'église de Rome, il partit de cette ville avec ses deux disciples Estienne et Ruffus, et prit la route des Gaules. Etant arrivés en la cité de Lune, alors fameux port de Toscane, et logeant chez une veuve dont le fils était aveugle-né, il lui donna la vue, convertit à la foy de J. C. la mère et le fils et les baptisa ainsi que nous le confirment les vers suivans : (3e pièce de tapisserie, côté droit du chœur.)

Dieu Eternel, par la prière
De saint Paul, un aveugle-né,
Petit enfant, obtint lumière,
Puis baptesme luy a donné.

» Saprice, gouverneur de Lune, fit arrêter saint Paul Serge qui, par ce miracle, avoit excité l'envie des payens. Il le fit mettre en prison ; mais, pendant qu'il y estoit, l'enfant qu'il avoit guery luy amena plusieurs boisteux qu'il guérit aussi. (*Idem.*)

Saprice après a ordonné
De mettre saint Paul en prison,
Auquel lieu l'enfant a mené
Plusieurs qui ont eu guérison.

» Encore plus irrité par ces nouveaux miracles, Saprice fit dresser une potence et fit pendre saint Paul Serge pour le faire mourir ; mais Dieu qui défendait sa cause, empêcha que le bourreau lui ostât la vie, et il guérit encore, en présence de tous les spectateurs, plusieurs malades venus en cet endroit pour l'en prier. (4e pièce, côté droit.)

Comment Saprice fit bouter
Paul Serge dedans la lathome,
Sur une potence eslever
En ce torment qu'ainsy se nomme,
Et luy, en ceste payne estant,
A plusieurs malades dounoit
La santé des corps vraiement
Dont chose, merveilleuse estoit.

» Ce supplice estant inutile, Saprice voulant mettre fin à ces grands prodiges qui attiroient l'admiration du peuple, ordonna que notre saint prélat, avesques ses deux disciples, seroit jeté dans la mer, chargé de chaines. (5e pièce, côté droit du chœur.)

Saint Paul avec ses deux disciples
Saprice a, pour abreger,
Fait enserger avec maniples
Pour en la mer les submerger.

» Mais au lieu d'engloutir les trois serviteurs de J. C., la mer les soutint sur ses eaux, à la grande admiration des assistans et à l'estonnement du malheureux Saprice qui attribua ce miracle au démon et les fist remettre en prison. (*Idem.*)

Jesu Christ d'iceluy danger
Les a saulvez, comme lisons,
Mais, par suite, de pied leger,
Les a retournés en prison.

» Saprice, cherchant ensuite le moyen de les faire mourir, fut puni de Dieu, la même nuit, et mourut d'une mort très soubdaine. (*Idem.*)

Saprice, mangeant d'ung poisson
Estranglé fust subitement,
Et l'ame portée en prison
Des dyables, en cruel torment.

» Le bruict de la mort de Saprice s'étant répandu dans la ville de Lune, son escuyer et les habitans coururent de tous côtés aux prisons ; ils en ouvrirent les portes, rendirent la liberté aux saincts prisonniers, firent ensemble une profession de foy devant eux et reçurent le baptême de la main de saint Paul Serge. (6e pièce, côté gauche du chœur.)

Quand l'escuyer dudit Saprice
Veyt ceste horreur, feust advisé
Que la foy luy estoit propice,
Dont par saint Paul fust baptisé.

» Paul Serge fit bastir en ce lieu une église en l'honneur de la Sainte Vierge Marie, ordonna des prestres habiles pour les gouverner, et après les avoir exhortés à lui rester fidèles, il prit congé d'eux pour continuer son voyage. (*Idem.*)

Sainct Paul, en la cité de Lune,
Ung saint temple édifia,
Au nom de Celle qui est l'une
Seule que Dieu sanctifia.

» Pendant son voyage, saint Paul convertit les peuples à la foi de J. C. ; il fit abattre le temple de Neptune qui étoit à Embrun, aujourd'hui ville du Dauphiné, rendit chrétienne la ville d'Orange, en Provence, y dédia une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge Marie et saint Jacques le mineur apôtre, et y consacra un évêque; et, d'un commun accord, les habitans de Narbonne ayant appris qu'il estoit dans la Gaule Narbonnoise, lui envoyèrent les clefs de leur ville, à Orange, où fut le trouver une célèbre députation de magistrats et prud'hommes, le suppliant de venir au milieu d'eux. (7e pièce, côté gauche du chœur.)

Comment les consuls de Narbonne
Les clefs de la cité porter
Allerent à Paul, le saint homme,
Jusques à Aurenge bailler.

» Paul est touché : il part d'Orange; Etienne et Rufus, ses disciples, sont avec lui; il passe par Arles, il y salue saint Trophine, il y dédie une chapelle en l'honneur de saint Pierre, et rend à la vie le batelier du Rhône qui s'était noyé; puis il consacra, en mémoire de ce fait miraculeux, une chapelle à la Résurrection de J. C. au lieu où a été bâti depuis le faubourg de Trinquetaille. (*Idem.*)

Comment saint Paul ressuscita
Le barquier lequel se noyoit
Quand lui et sa gent il passa
Le Rhône, en Arles où estoyt.

» Le saint évêque continua sa marche vers Narbonne; sollicité par les villes du Languedoc où il pensait faire séjour, il s'arrêta à Béziers, et il y jeta les fondemens de la première église, dédiée à la Sainte Vierge, et de quelques monastères. La ville de Narbonne, qui l'attendait avec la plus grande impatience, lui envoya une seconde députation : il se disposa à partir, et consacra Aphrodise, qui avoit été préfet d'Egypte. (8e pièce, du côté gauche du chœur.)

Comment saint Paul Serge, à Beziers,
Saint Afrodise consacra
Evêque et Prélat Bitteriers,
Pour les régir là le laissa.

» Saint Paul fait son entrée triomphante dans la ville de Narbonne le 22 de mars, année 73, la deuxième de l'empire de Vespasien. (*Idem.*)

Comment saint Paul fit son entrée
A Narbonne trez noblement,
Car tout le peuple, à l'arrivée,
Le reçut triomphalement.

» Paul Serge, entré dans la ville, guérit la fille de la veuve du gouverneur de Narbonne, possédée du démon et les baptise l'une et l'autre, ainsi que le peuple qui ne l'avoit pas encore été. Il renverse les temples et brûle les idoles. (9e pièce, côté gauche du chœur.)

Comment saint Paul y fist yssir
Le dyable du corps de la fille
De la princesse, sans mentir,
De Narbonne la présente ville.
Comment le dict saint Paul aprez
A sa madame baptiser,
Et sa fille et son peuple emprez,
Et leurs ydoles fist brusler.

Laffont raconte l'accusation portée contre le saint évêque de Narbonne, et son triomphe sur ses calomniateurs. Il le montre ensuite en voyage; saint Paul arrive à *Tolosa*, puis passe en Espagne et revient à Narbonne. « Là, dit l'auteur, ayant eu une révélation qui lui annonçait le jour et l'heure de sa mort, il appelle ses disciples, les grands et les magistrats de la ville, leur annonce les volontés du ciel, les prie de consoler son peuple et de reconnaître Estienne pour son succcesseur; il les embrasse l'un après l'autre, leur recommandant de croire à la Sainte Trinité, et après avoir prédit plusieurs événemens, il rend l'âme en leur présence. » (10e et dernière pièce, côté gauche du chœur.)

Comment et l'église et les grands
Les consuls, riches visiter
De Narbonne, peuples puissans,
Alarent Paul et le plorer:
Et à son trespas leur va dire,
Esmeu vers eulx de charité,
Mes freres pour bien vous conduyre
Croyez la Saincte Trinité.
Mes enfans, tous en paix, union,
Alleiz ensemble et concorde:
De Dieu la benediction
Vous promais et miséricorde,
Car je sçay que le temps viendra
Que beaucoup de maulx patirez,
Dans l'église maint souffrira,
Des prophetes faulx vous gardez;
Quant la persécution grant
De l'église sera passée
Des citez de tout occident,
Narbonne sera renommée:
Et à ceste heure il rendit
A Dieu tout-puissant son esprit.

Les tapisseries de l'église de Saint-Paul, de Narbonne, ne sont pas les seules où l'on ait, dans cette partie de la France, représenté la légende d'un personnage éminent en piété, et vénéré par l'église. On connaît beaucoup de monumens semblables, qui appartiennent, en général, au XIVe siècle. L'une de ces tapisseries est conservée dans l'église de Montpezat, (*Mons Pensatus*) en Quercy. Elle est divisée en plusieurs tableaux représentant diverses circonstances de la vie de saint Martin, et a été donnée par Pierre de Montpezat, d'abord évêque de Riez, puis archevêque d'Aix en 1316 cardinal, en 1320, évêque de Palestrine, puis vice-chancelier de l'église, en 1327. Il fut le fondateur du chapitre collégial de Montpezat, sous le titre de saint Martin, et mourut à Avignon en 1361. Son corps fut porté à Montpezat, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament, et l'on voit encore dans le chœur, près du tombeau sur lequel sa statue est couchée, les diverses pièces de tapisseries où il a fait représenter la légende de saint Martin. Chacune de ces pièces est accompagnée, comme celles de l'église de Saint-Paul, de Narbonne, d'une explication en vers français. Les caractères se détachent en blanc, sur un fond écarlate. Voici ceux qu'on y lit encore:

Quant d'Amiens Martin se partist,
Pour cheminer soubz loy panenne,
Au poure son manteau partist,
Faisant œuvre de foy chrétienne.

Luy reposant comme endormy,
Dieu se apparut environné
De angelz auxquelz disoit ainsy:
« Martin ce manteau m'a donné. »

Gaires depuis larrons deux
Luy tenent quelque artificement
Voeillantz rober, mais hung de eulx
Mercy luy pria prestement.

A Laudes des angels celestes
Autre temple li subrestist,
Dont payens luy firent molestes
Mais chascun puis se convertist.

Martin à Trèues feilt miracle,
Sauuant une paralitique,
Puis guerist ung demoniacle
Dont depuys se feilt catholique.

Comme Martin chantoit la messe,
Son hoste estant de lepre plain,
En baisant la paix eubt liesse,
Car il fult guery tout à plain.

Le diable fist tomber Martin,
Dont le tint navré griefvement,
Mais sain et sauf fust le matin.
Par vertu d'un saint ungnement
Qui fust par angel apporté,
Duquel fust oingt et conforté
Par la Vierge et mère Marie,
Dont la froissure feult guerie.

A Martin apparut ung jour
Le dyable, accoustré comme Roy,
Soi disant Christ, mais sans séjour
Il le chassa par la vraie foy.

Martin reposant, l'anemy
La paille et la chambre enflamma,
Mais de Dieu le parfaict amy
Par prière extinct la flamme a.

Quand la robe au paure eult vestu
Quy chantoit deuant plusieurs gents
Angels ont les bras revêtu
De boults riches et moult gentz.

Martin chantant Beixele ruoit
Et le ryoit en ung touquet,
Voyant que le dyable escripvoit
De deux commères le caquet.

Luy baptisé, suppédita
Dyable, char, et leurs aultours,
Pour ce que en vertus proufita
Sacré fult evesques de Tours.

Ydoles Martin destruisoit
Quant pour le occir ung payen vint,
Mais comme frapper le cuydoit
Ne sceut que son coulteau devint.

Mescrants à ung pin lierent
Martin, puis le pin abatirent;
En ce point tuer le cuiderent,
Mais euls mesmes la mort sentirent.

11 Une chronique en langue Romane, que j'avais déjà citée en 1829 (*Statistique générale des départemens Pyrénéens* II, 399) fait venir saint Aphrodise à Béziers, sous le règne de Néron, et cependant on assure qu'il était accompagné de saint Saturnin et de saint Paul Serge, qui n'entrèrent dans les Gaules que sous Trajan Dèce. On mêle, dans l'histoire de ce saint, et son chameau et un comte Bernard, qui aurait vécu aussi pendant les règnes de Néron et de Domitien, ce dernier étant d'ailleurs sur le trône impérial en l'an 300 de notre ère, bien qu'il soit assuré que Néron succéda à Claude, l'an 807 de Rome, ou 54 de J.-C., qu'il se donna la mort, l'an 821 de la ville, ou 68, de N. S. que Domitien fut empereur après Titus son frère, en 834 ou 81, et qu'il mourut assassiné, en 849 ou 96 de notre ère. Il y a donc là, seulement, une erreur de 204 années... puis que dire d'un *Comte Bernard* sous le règne de Domitien !!... J'ai cru devoir rapporter ici le passage de la chronique Bitteroise où l'on trouve des faits si étranges : ce fragment a été aussi rapporté dans le *Bulletin de la Société archéologique* de Béziers, 2e livraison, année 1837.

» Lemperor Nero fech mori belcop de bos homes, e n'auria fach mori bel cop d'autres que fogiron; et venc sant Afardis anaquest pays e foc à la Balma molt dies amb Sant Serni e Sant Pol, et prediquet tant que li feron sauta lo cap al paure Sant Afardis como se pot veser a son semblan davan lo porch de l'hostal del gros Cyrius, e li prengueroun lo camel; mays *lo comte Bernard* lo fech bailla anaquets que labion noyrit à la Balma, e donec lo fyeu separat per lo noyri, *l'an tres cens, regnant l'emperor Domitian*, como es escrich à la pel seniada I, à la petito caisso. E, morta la Bestia, se fes la caritat al despès del fyeu per l'amors de sant Afardis, per que lo Comte o volio, e passeron anaquet temps bel cop de bos homes. »

12 Nos savans historiens ont réfuté toutes les erreurs que le chanoine de Vic avait publiées (*Chronic. episcop. Carcas.*) sur les premiers évêques de Carcassonne, à la tête duquel il met saint Crescentius, disciple de saint Paul : après ce saint évêque serait venu, selon de Vic, un prélat, nommé Guimera, qui serait mort l'an 300 de notre ère..... On donne saint Hilaire pour successeur de Guimera; mais il paraît que Sergius, qui assista, comme évêque de Carcassonne, au troisième concile de Tolède, en 389, eut saint Hilaire pour prédécesseur et qu'ainsi celui-ci doit ouvrir la liste des évêques de cette ville. Il fut inhumé dans une église de son diocèse, qui ainsi que beaucoup d'autres du midi des Gaules, était placée sous l'invocation de saint Saturnin. Dans la suite, un monastère fut bâti près de cette église, non loin du *Leucus*, ou Lauquet, ruisseau qui arrose une petite vallée à deux lieues de Carcassonne. Le tombeau de saint Hilaire y existe encore, ainsi qu'un cloître pittoresque et remarquable par ses formes sveltes et élégantes; un bas-relief, très-bien conservé, couvre la face antérieure du monument sépulcral du saint prélat. Il représente le martyre de saint Saturnin. On y voit la prise de celui-ci par les sectaires du polythéisme, et ses amis qui l'abandonnent. Près de là paraît le *Capitole* de *Tolosa*. Le saint évêque est attaché à un taureau furieux qu'animent encore des hommes dont les traits annoncent la plus violente colère. Il va mourir.... les actes authentiques du martyre de saint Saturnin rapportent, que quelques heures après que le taureau qui traînait le corps de ce premier évêque de *Tolosa*, eût brisé ses liens, et laissé le cadavre hors de la ville, dans un lieu désert, des vierges, nommées vulgairement *les saintes Puelles*, et qui, plus tard, ont donné ce nom au bourg de *Recaudum*, où elles étaient nées, recueillirent avec vénération ce corps ensanglanté et lui rendirent, en secret, les honneurs de la sépulture. On les voit sur le bas-relief qui

décore le grand côté du tombeau de saint Hilaire. Leur attitude et l'expression de leurs traits annoncent la douleur dont elles sont pénétrées. Placées près du saint martyr, la tête ornée aussi du nimbe, ou de l'auréole céleste, on les reconnaît facilement..... ce monument est en marbre blanc, et précieux pour l'histoire de l'art. Il est probable qu'il fut sculpté avant le 22 février de l'an 970, époque où Warin, abbé de Cuxa, releva les ossemens de saint Hilaire, et les plaça sur un autel. Ce tombeau a été pendant long-temps l'objet de la vénération de tous les peuples du voisinage; on allait y confirmer les traités, y jurer d'observer la paix, y chercher des consolations et des secours. Les reliques de saint Hilaire ayant été déposées dans une riche châsse, le tombeau fut, vers l'an 1770, porté dans le jardin de l'abbaye. On l'en a retiré aujourd'hui, et ce précieux monument a repris la place qu'il avait occupée pendant 792 années. L'auteur de ces *Additions* a publié ce beau morceau dans les *Mémoires de la société archéologique du midi de la France*. I. 83 et seqq.

13 Suivant les traditions des églises de la Novempopulanie, saint Clair fut inhumé à Auch, et l'on montrait encore dans l'église de saint Orens de cette ville, le tombeau de ce martyr. Dom Brugèles (*Chroniques du diocèse d'Auch* 332) dit, il est vrai, que le tombeau était grand et en pierre, et celui qu'on montrait encore, en 1792, dans la même place où dom Brugèles avait vu ce monument, était en marbre et n'avait que 41 centimètres de long, c'est-à-dire un peu plus de 4 pieds 3 pouces. C'est l'un de ces sépulcres que Bosio, (*Roma Soterranea*), et beaucoup d'autres, attribuent, avec raison, aux chrétiens des premiers siècles. Un bas-relief continu couvre la face principale de celui-ci. Au centre, paraît une femme voilée qui étend ses bras en attitude d'*adorante*, et c'est ainsi qu'on a représenté l'âme sur les mausolées des chrétiens des 4e, 5e et 6e siècles. En examinant, ensuite, le reste du bas-relief, on voit, à droite, Isaac prêt à être sacrifié; il a les bras liés derrière le dos, et attend le coup fatal dont le menace Abraham. La flamme du sacrifice s'élève déja sur un autel; mais, non loin de là, sur un rocher, paraît le bélier qui, seul, doit être immolé. Des apôtres, de saints personnages remplissent le fond du bas-relief et tiennent chacun un rouleau, ou *volumen*. Le Christ paraît ensuite : trois corbeilles sont placées à ses pieds; il touche et multiplie les pains et les poissons qu'on lui présente. Sur la gauche, on voit encore J.-C.; une femme est à ses pieds et l'implore. Le Sauveur tient dans la main gauche un *volumen*; une baguette est dans sa main droite : en face de lui s'élève un monument sépulcral : deux colonnes, dont l'une est à l'angle du tombeau, supportent le fronton du monument : dans le fond est un homme mort. On reconnaît là, très facilement, Marthe implorant le fils de Dieu pour Lazare, son frère, et J.-C. écoutant ses demandes. Sur l'un des petits côtés, le sculpteur a représenté Adam et Eve : le serpent tentateur entoure de ses anneaux l'arbre de la science du bien et du mal. Sur l'autre face, un jeune homme, nud, les bras élevés, en acte d'adoration, est placé entre deux lions qui, au lieu de s'élancer sur lui, détournent la tête : c'est le prophète Daniel.

J'ai expliqué dans l'*Archéologie Pyrénéenne* une partie des pieuses allégories que les chrétiens des premiers siècles retrouvaient dans les divers écrits de l'Histoire Sainte, qu'ils admettaient d'abord comme des faits incontestables, et où ils découvraient en outre, d'importans symboles de leur foi. Ainsi, pour eux, le sacrifice d'Isaac était une figure de celui de J.-C.; dans cette image, dans celle de Lazare rappelé à la vie, ils voyaient des images de la résurrection. En plaçant sur leurs monumens funéraires Adam et Eve, ils voulaient dire que le père des générations ayant introduit par le péché la mort dans le monde, la mort était une nécessité à laquelle tous les hommes doivent être soumis. D'autres allégories pieuses et morales étaient exprimées pour eux par cet hiéroglyphe Biblique... Daniel, dans la fosse aux lions, invoquant le Seigneur, et miraculeusement préservé, montrait que les chrétiens, persécutés par les tyrans, seraient délivrés de leurs longues tribulations, ainsi que, contre toute probabilité, Daniel fut délivré des lions auxquels il avait été jeté. Ce serait ajouter beaucoup trop à cette note que de rapporter les passages de saint Paul (*Hebr.*, c. 11) de Tertulien (*Advers. Judœos.*, c. 10, *et lib.* III.—*Advers. Marcion*, c. 18.—*Et de ligno crucis*), de Théophylacte (*in Jos. c.* 8); d'Origène (*in Genes.*, c. 21, *Homel.* 8); de saint Ephiphane (*Impossibil. dial.* 3); de saint Chrysostôme (*Hom.* 27. *in Epist. ad Hebr.*); de saint Eucher (*in Genes.*, *lib.* II); de saint Augustin (*in Psal* XL) et de quelques autres qui expliquent aussi le sens allégorique des divers événemens représentés sur le tombeau de saint Clair. Voyez, à ce sujet, mes *Recherches sur l'ancienne église de Saint-Orens d'Auch*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, nouvelle série, IV. 221.

14 Voyez *suprà*, note 12.

15 L'église de Saint Papoul a été souvent réparée et l'on ne trouve dans l'intérieur de cet édifice que de très faibles restes de ses ornemens primitifs. Ainsi, des chapiteaux sur lesquels on avait retracé les principales circonstances de la mission et du martyre de saint Papoul, ont été recouverts de plusieurs couches de ciment ou de chaux .... Mais l'apside offre encore, à l'extérieur, un heureux emploi de ces combinaisons architecturales qui ont précédé le style généralement en honneur pendant les 13e et 14 siècles. Des colonnes élégantes en forment les butées : c'est ainsi qu'on en remarque dans beaucoup d'Eglises des 10e, 11e et 12 siècles, à Saint-Saturnin de Toulouse, à Saint-Caprais d'Agen, dans les ruines de l'église de la Sainte-Croix, à

Alby, etc. Dans les entrecollonemens, une ligne de modillons ou de consoles supporte la corniche. Plusieurs de ces modillons représentent des têtes d'hommes et d'animaux. Des fenêtres, à plein ceintre, éclairent l'apside. Sur les chapiteaux des colonnes de cette partie de l'église, sont sculptés des sujets qui pourraient paraître bizarres, si l'on ne cherchait pas à s'identifier avec l'esprit qui présidait autrefois aux compositions pittoresques : les formes de ces chapiteaux sont d'ailleurs parfaitement en harmonie avec les formes générales de l'édifice.

Dans l'une des chapelles, séparée du reste de l'église, on remarque un mausolée qui ne manque pas d'une certaine magnificence. Là, sous un arc surbaissé, est un tombeau en marbre blanc, supporté par des pattes de lion, et que décorent de larges guirlandes de fleurs et de fruits; au-dessus est la statue agenouillée, et en marbre blanc aussi, d'un prélat : une longue barbe tombe sur sa poitrine : ses mains sont jointes : devant lui est un prie-dieu, sur lequel est un livre. On croit que ce tombeau, dont l'inscription a été brisée, est celui de l'évêque François Donadieu, mort en 1610.

Le cloître de Saint-Papoul est encore conservé. C'est une majestueuse galerie dont les arcs à plein ceintre reposent sur des colonnes d'une proportion élégante et heureuse.

16 Ce fut l'an 258 de J.-C. ou 1011 de Rome, que Postume (*Marcus Cassianus Latinus Postumus*) fut proclamé empereur par les légions dont le commandement lui avait été confié. Il fut tué par ses propres soldats, l'an 267 de notre ère, ou 1020 de Rome.

17 On a vu, dans la note précédente, que ce fut en 267 que Postume fut assassiné. On sait peu de chose sur le tyran Lollien ou Lælien dont parlent les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*. « Lælien, Lollien, Elien, ce dernier avec le prénom de Lucius, dit M. Mionnet (*De la rareté et du prix des médailles Romaines*, II, 71) sont des noms qui, dans les auteurs qui en ont parlé, paraissent désigner le même personnage, savoir le tyran qui, au rapport de l'histoire, usurpa la couronne dans la Gaule, pendant que Postume régnait sur cette contrée, qui fut la cause de la mort de celui-ci, et qui y régna pendant plusieurs mois, et jusqu'à ce qu'il fut tué par ses propres soldats, à l'instigation de Victorin. Suivant les médailles, au contraire, ce seraient trois personnages différens, puisque leurs prénoms ne sont pas les mêmes. Aussi, à l'imitation d'Eckhel les avons-nous distingués, et en avons-nous fait trois tyrans; mais l'histoire de ces tyrans est fort embrouillée. » Les médailles de Lælien sont incontestables; on y lit du côté de la tête, tantôt : IMP. C. VLP. COR. LAELIANVS, tantôt : IMP. C. LAELIANVS. P. F, AVG. — Sur celle qui porte le nom de Lollien, et que l'on ne connait que par Tanini, on lit : IMP. C. LOLLIANVS. P. F. AVG. Enfin sur celle d'Elien, rapportée dans le Musée Theupoli, la légende est ainsi formée : IMP. C. Q. VALENS. AELIANUS. P. AVG.

18 La ville d'Albenga, où naquit Proculus, était dans la Gaule Cisalpine, et portait le nom de d'*Albium Ingaunum*, mots dont on a formé le nom moderne. Bien que, selon Vopiscus, il ait entraîné dans sa révolte les provinces de la *Gallia Braccata*, on ne trouve aucune médaille de lui dans cette partie de la Gaule; celles qui ont été publiées, n'existent point dans les cabinets, et on peut les considérer comme fausses.

19 Bonosus était né en Espagne d'une famille originaire de l'Angleterre. Après avoir commandé les troupes romaines dans la Rhétie, sous Aurélien et Probus, il fut proclamé empereur par ses légions, l'an de Rome 1033 ou 280 de J.-C. Parvenu jusqu'auprès de Cologne, en 1034, ou 281, il fut vaincu et tué.

20 Le monument dont parlent ici les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* est conservé dans le jardin de la Préfecture du département de l'Aude, à Carcassonne. C'est une colonne semblable en tout aux colonnes milliaires, et elle a été trouvée sur les bords de la voie qui conduit à *Tolosa*. Lors de la découverte de ce monument on crut y retrouver le premier et nouveau milliaire établi sur ce chemin, en comptant les distances du centre de la Cité de Carcassonne jusqu'aux limites de la cité de *Tolosa*, limites fixées, comme on l'a vu dans les notes précédentes, à 34 milles romains de cette dernière ville. Mais les Bénédictins ont cru y voir, au lieu d'une colonne itinéraire, un monument honorifique, croyant apparemment que les sigles de la dernière ligne de l'inscription, N. M., étaient les initiales de ce formulaire qu'on retrouve si souvent dans les inscriptions impériales de cette époque, et particulièrement dans celles du règne même de Carus et de ses deux fils, *Numini Majestatique*; alors les deux lettres initiales suivantes P. I. seraient, non l'expression du titre de *Prince de la jeunesse* que l'inscription a déja donné à Numérien, et qu'il a d'ailleurs sur une de ses médailles, rapportée par Kell, et où il est représenté debout, en habit militaire, tenant une branche d'olivier; mais, selon les Bénédictins, l'annonce que ce monument avait été érigé aux dépens du public. Ces deux sigles P. I. signifient, en effet, dans les inscriptions, *Impensa Publica*, et c'est sans doute, d'après cette explication, qui pourrait être contestée, que les auteurs de cette histoire ont dit que le peuple de Carcassonne fit élever à Numérien un monument aux dépens du public. Au reste, Numérien, qui était né vers l'an 1007 de Rome (254 de J.-C.) fut déclaré Prince de la jeunesse et César, par son père, en 1035. L'année suivante, il eut le titre d'empereur, sans avoir celui d'Auguste. L'inscription de Carcassonne, ne le dési-

gnant que sous celui de Prince de la Jeunesse, doit être de l'an 1035 de Rome, ou 282 de J.-C. Ce monument présente d'ailleurs une singularité: il nomme ce prince *Numerius Numerianus*, tandis que sur les médailles il est constamment désigné par les noms de *Marcus Aurelius Numerianus*, comme il l'est aussi sur une inscription de Guisona, en Catalogne (*Gruter. Inscrip. Rom.* CCCXXIII 5 ·) Flavius Vopiscus et Sextus Aurelius Victor ne lui donnent que le nom de Numérien.

21 Selon quelques auteurs, Carinus fut assassiné dans la Mœsie, par un tribun dont il avait violé la femme. Sextus Aurelius Victor (*Epitome*) s'exprime ainsi sur cet indigne fils de Carus : « *Hic Carinus omnibus se sceleribus inquinavit. Plurimos innoxios fictis criminibus occidit. Matrimonia nobilium corrupit; condiscipulis quoque, qui taxaverunt eum in auditorio verbi fatigatione, perniciosus fuit. Ad extremum trucidatur ejus præcipui Tribuni dextera, cujus dicebatur conjugem polluisse.*

22 On conserve encore dans l'église de Baziége, lieu qui portait, comme on l'a vu, à l'époque romaine, le nom de *Badera*, une colonne milliaire placée jadis sur la voie de *Tolosa* à Narbonne, sous le règne de Dioclétien et de Galerius. J'ai publié ce monument, en 1814, dans les *Monumens religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenæ;* L'inscription gravée sur cette colonne est très fruste.

23 C'est sans doute vers ce temps que fut placée à dix-neuf milles de *Badera*, aujourd'hui Baziège, une autre colonne milliaire, conservée dans le Musée de Toulouse, et sur laquelle on lit l'inscription suivante, dans laquelle le grand Constantin n'est encore désigné que sous les titres de *très noble César* et d'empereur, Galerius n'ayant pas consenti à ce qu'il prît encore celui d'*Auguste :*

IMP.
CAES. FLA
VAL. CONS
TANTINO. N
OB. C. DIVI CO
NSTANTI PII
AVG. FILIO
XV.

24 Voici l'éloge qu'Ausone fait de ce professeur célèbre :

Inter cognatos jam fletus, avuncule, Manes :
Inter Rhetoricos nunc memorandus eris.
Illud opus pietas, istud reverenda virorum
Nomina, pro patria religione habeant.
Bis meritum duplici celebremus honore parentem
Arborium, Arborio patre, et avo Argicio.
Stemma tibi patris Æduici. Tarbellica Mauræ
Matris origo fuit. Ambo genus procerum.
Nobilis et dotata uxor, domus et schola cultæ
Principum amicitiæ contigerunt juveni.
Dum Constantini fratres opulenta Tolosa
Exilii species sepositos cohibet.
Byzanti inde arcem, Thressæque, Propontidis urbem
Constantinopolim fama tui pepulit.
Illic dives opum, doctoque ibi Cæsare honorus
Occumbis, patribus Magne superstitibus.
In patriam sed te sedem, ac monumenta tuorum,
Principis Augusti restituit pietas.
Hinc renovat causam lacrymis, et flebile munus,
Annuus ingrata relligione dies.

25 Le premier de ces princes, Flavius Julius Delmatius, fils du frère de Constantin, porte sur ses médailles les titres de *Très noble Cæsar*, FL. DELMATIVS NOB*ilissimus* CAES*ar*, et de *Prince de la Jeunesse*, PRINCIPI IVVENTVTIS. Il nâquit à Toulouse, selon quelques-uns; selon d'autres, à Narbonne. Son oncle le déclara *César*, l'an de Rome 1088 qui correspond à l'an 335 de J.-C. Il eut en partage pendant la vie de son oncle, la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe. Il fut égorgé l'an 1090 de Rome, ou de J.-C. 337, par les soldats qui, après la mort de Constantin le Grand, ne voulurent reconnaître pour empereurs que les fils de celui-ci.

Le frère de ce prince, *Flavius Claudius Hannibalianus*, qui porte le titre de roi sur ses médailles, FL. CL. HANNIBALLIANVS REX, était né aussi, à ce que l'on croit, à Toulouse. A la même époque où Delmatius fut déclaré *César*, il reçut le titre de Roi et eut en partage le Pont, la Cappadoce et l'Arménie. Il fut égorgé par les troupes, ainsi que son frère Delmatius l'an 1090 de Rome, an 337 de notre ère.

Fl. Julianus Delmatius et Hanniballianus eurent pour précepteur, à Narbonne, le rhéteur Exuperius, qui, né à Bordeaux, fut d'abord professeur à Toulouse. Ausone (*Commemoratio Professorum Burdigalensium*) fait ainsi l'éloge de ce rhéteur :

Exuperi memorande mihi, facunde, sine arte,
Incessu gravis, et verbis ingentibus, ore
Pulcher, et ad summam, motuque habituque venusto;
Copia cui fandi longe pulcherrima; quam si
Auditu tenus acciperes, deflata placeret.
Discussam scires solidi nihil edere sensus.
Palladiæ primum toga te venerata Tolosæ;
Mox pepulit levitate pari. Narbo inde recepit.
Illic Delmatio, genitos fatalia regum,
Nomina, tum pueros grandi mercede docendi
Formasti, Rhetor, metam prope puberis ævi.
Cæsareum qui mox indepti nomen, honorem
Præsidis, Hispanumque tibi tribuere tribunal.
Decedens, placidos mores, tranquillaque vitæ
Tempora prædives finisti sede Cadurca.
Sed patriæ te jura vocant et origo parentum.
Burdigalæ ut rursum nomen de Rhetore reddas.

26 On montre dans l'admirable cloître d'Elne le fragment d'un tombeau qui, suivant la tradition, serait

celui dans lequel Constantin aurait été enseveli. Ce fragment offre le monogramme de Christ, formé d'un X *chi* et d'un P *rho*, et environné d'une couronne de laurier. Mais ce symbole a été sculpté sur les monumens funéraires d'un grand nombre de chrétiens des premiers siècles, et rien n'indique que ce fragment ait fait partie du tombeau de cet empereur égorgé par les ordres de Magnentius.

27 On trouve, en effet que, l'an de Rome 1104, ou 351 de J.-C., *Magnentius* était consul avec Gaiso, dans cette partie de l'empire qui lui était soumise. Dans les autres, on datait les actes et les monumens publics en se servant de cette formule : *Post consulatum Sergii et Nigriniani.* Sergius et Nigrianus avaient, en effet, été consuls en l'an 1103 de Rome, ou 350 de J C.

28 Ausone donne, comme on l'a vu dans la note 25, l'épithète de *Palladienne* à la ville de *Tolosa*, imitant en cela Martial. Il ajoute ailleurs à ce titre celui d'*Opulenta*, riche ou puissante, et celui de *Quintuple*, qui semble annoncer qu'elle était formée de la réunion de cinq villes C'est dans son épître XXIV, adressée à Paulin, qu'il donne cette épithète à *Tolosa* :

Quintuplicem socias tibi Martie Narbo Tolosam.

Plusieurs critiques ont voulu, à l'aide de quelques autres vers d'Ausone en l'honneur de cette ville, expliquer celui-ci. Il dit, en effet, dans l'épigramme où il donne à *Tolosa* la onzième place parmi les villes les plus célèbres (*Clar. Urb.*)

Quæ modo *Quadruplices* ex se quum effuderit urbes,
Non ulla exhaustæ sentit dispendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

Catel (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, 118) dit : « Il semble qu'Ausone ayt voulu appeler la ville de Tolose *Quintuplicem*, tout ainsin qu'il a dit en l'épigramme qu'il a faict de la ville de *Syracuse*, *quadruplices Syracusas*, d'autant que la ville de Syracuse a esté composée de quatre villes qui sont nommées par Cicéron... tellement qu'il semble que l'intention de ce poète ayt esté de dire que quatre villes sont sorties de Tolose, ou plustost que Tolose a mis dans la clôture de ses murailles quatre villes, bourgs, ou faubourgs contigus ; c'est pourquoy il dit que Tolose est environnée d'un grand et long circuit de murailles *. Ce qui rend cette explication plus probable, c'est le dernier de ces trois vers qui dit que que la ville de Tolose embrasse dans son sein tous les habitants qu'elle a engendrez. Car il semble par ces paroles vouloir dire qu'elle a compris dans son circuit de murailles quatre villes ou faubourgs qui estaient joignans : si bien que d'elle soient sorties ces quatre villes ; toutefois elle ne se ressent pas de sa perte, d'autant qu'elle n'est pas moins peuplée à cause qu'elle a retenus tous ses habitans dans sa closture. Je désirerois bien en ce lieu, pouvoir apporter une plus claire explication de ces vers, tirée de l'antiquité ; toutefois je n'en sçay point de plus vraisemblable ; car de croire ce que quelques-uns ont dit estre véritable que ces quatre villes mentionnées par Ausone sont *Cordes Tolosanes*, *Gaillac Tolosanes*, *Seysses Tolosanes* et *Martres Tolosanes*, lesquels retiennent encore le nom de Tolose, je ne le puis imaginer, d'autant que ces quatre villes sont appelées *Tolosanes*, parce qu'elles sont situées *in Pago Tolosano*, pour les séparer et distinguer des autres villes qui portent le mesme nom, lesquelles sont hors le *Pagus* ou diocèse ancien de Tolose. »

* Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens.

L'abbé Audibert crut trouver, dans Toulouse même, et dans les lieux qui indiquent autour de cette ville des vestiges d'habitation antique, l'explication de l'épithète de *Quintuple* donnée à *Tolosa* par Ausone. Ces lieux sont, suivant lui, 1° l'ancienne métropole des *Tectosages*, ou *Vieille-Toulouse* ; 2° les environs du couvent des Récollets, position où l'on trouve des urnes, des inscriptions et des médailles ; 3° Toulouse même ; 4° le quartier opposé à cette ville, ou le faubourg Saint-Cyprien ; 5° enfin, le canton éloigné où l'on voit encore les ruines de l'amphithéâtre. Ne serait-ce pas, continue l'abbé Audibert (*Dissert. sur les Origines de Toulouse*, 61, 62, 63) ce qu'Ausone a voulu exprimer dans son éloge de cette ville ? On voit ici une ville principale distinguée de quatre autres ; c'est pourquoi le même auteur a dit :

. . . . Et mox
Quintiplicem socias tibi Martie Narbo *Tolosam*.

Le système de l'abbé Audibert est ingénieux et paraît au premier examen, probable : il cite avec bonheur les deux textes d'Ausone. Mais celui-ci, en se servant du mot *effuderit*, qui indique évidemment des migrations d'habitans, a-t-il voulu dire seulement que des colonies sorties de *Tolosa*, s'étaient grouppées près de ses murs, et y avaient formé quatre villes ? C'est ce qu'on ne peut affirmer, et peut-être Ausone a-t-il voulu faire allusion aux colonies nombreuses sorties de *Tolosa*, et qui s'établirent dans la Germanie, dans l'Espagne et dans l'Asie Mineure. L'épithète de *Quintuple* ne peut avoir été donnée à cette ville que pour annoncer qu'elle était formée de la réunion de cinq villes différentes ; et c'est absolument dans le même sens qu'en parlant de Syracuse, le même poète a dit, *Quadruplices Syracusas*, et, ailleurs, *duplex Arelate*, en décrivant Arles, que le Rhône divisait en deux villes. Dans des temps plus modernes, Toulouse, resserrée encore dans l'enceinte romaine, avait des faubourgs immenses, et il ne faut

pas dédaigner ce que dit Catel à ce sujet (*Mémoires de l'histoire de Languedoc*, 112, 113) : « J'ai vu dans les archifs de l'église métropolitaine de Tolose, des anciens plaidoyez.... dans lesquels est narré que Tolose estoit anciennement fort peuplée...... L'advocat Benedicti dit que, *præteritis temporibus*, Tolose sembloit estre grand chose, grandement peuplée de gens et y avait beaucoup d'habitans, car on lit que *diebus illis*, *de suburbiis solis*, sailloyent *pro defensione villæ*, quarante mille hommes.... »

L'enceinte antique de *Tolosa* était, naguère encore, parfaitement dessinée jusqu'à la porte de Villeneuve, ou du *Ministre*, par les remparts démolis, il y a peu d'années, et qui s'étendaient du *Château Narbonnais*, ou de la porte Saint-Michel, jusqu'à celle de *Villeneuve* ou du *Ministre*. De ce point, ils étaient tracés presque en ligne droite et flanqués de tours jusqu'au bord de la Garonne, traversant le sol où s'élève l'hôtel-de-ville actuel et le couvent des Dominicains, et longeant celui où l'on voit actuellement l'hospice militaire. Je publierai la description de cette enceinte ainsi que les changemens apportés à ces fortifications, dans les *Additions* qui auront rapport aux détails donnés par D. Vaissette, sur l'attaque de cette ville par le comte de Montfort.

29 Voyez les *Additions et Notes* du liv. II, p. 137, 138 et seq.

30 Les doctrines des Gnostiques doivent avoir eu des sectateurs fervens dans les contrées qui forment le Languedoc. Le chevalier Viguier d'Estagnol, de Narbonne, possédait, selon Latour d'Auvergne (*Origines Gauloises*, 11) de précieuses tablettes de plomb, trouvées dans les montagnes des Corbières, qui sont un appendice des Pyrénées. C'était un livre des Gnostiques ou Basilidiens, presque semblable à celui que don B. de Montfaucon a publié. L'auteur de ces notes possède un livre semblable, formé de sept tablettes de plomb, et trouvé aussi dans les Corbières. La partie supérieure des pages est chargée de figures parmi lesquelles on croit reconnaître plusieurs divinités égyptiennes; au-dessous est gravé un texte en anciens caractères grecs. Ce curieux monument fait partie de ceux qui sont décrits dans l'*Archéologie Pyrénéenne*. M. Viguier avait cru y retrouver des caractères gravés par les Druides.....

31 Il est démontré aujourd'hui que l'*Ebromagus* de Paulin n'est point l'*Hebromagus* de l'Itinéraire, ou l'*Eburomagus* de la Table Théodosienne.

32 Les idoles ont sans doute été enlevées, cachées ou brisées même, alors que les empereurs l'ont voulu; mais le culte ancien a conservé pendant longtemps encore de nombreux sectaires. Les Capitulaires de nos rois, les Conciles, prouvent que les superstitions du Polythéisme n'ont pas été aussitôt éteintes. Au XIIIe siècle, les femmes allaient encore révérer, pendant la nuit, Hérodiade et Diane. On retrouve encore dans nos montagnes de nombreuses traces du Paganisme. Les *Pierres saintes*, autels votifs, chargés d'inscriptions, sont encore révérées (voy. *Monumens religieux des Volces Tectosages* et l'*Archéologie pyrén.*), comme, en d'autres lieux, la longue pierre des Dolmen. Des traditions mythologiques existent dans toute la chaîne des Pyrénées, et celles qu'a recueillies l'auteur de ces notes composent une sorte de système, dans lequel on retrouve des restes des croyances Druidiques et des fables grecques et romaines, ainsi que quelques-unes de celles des peuples venus de la Péninsule Hispanique, et des hordes du nord, accourues dans les derniers temps de l'empire. On a essayé de réunir ces mythes nombreux dans l'un des volumes de l'*Archéologie Pyrénéenne*. (Voy. *Additions et Notes du liv.* I, p. 60 et seq.)

33 Voyez les *Additions et Notes* du liv. II, 142 et suivantes.

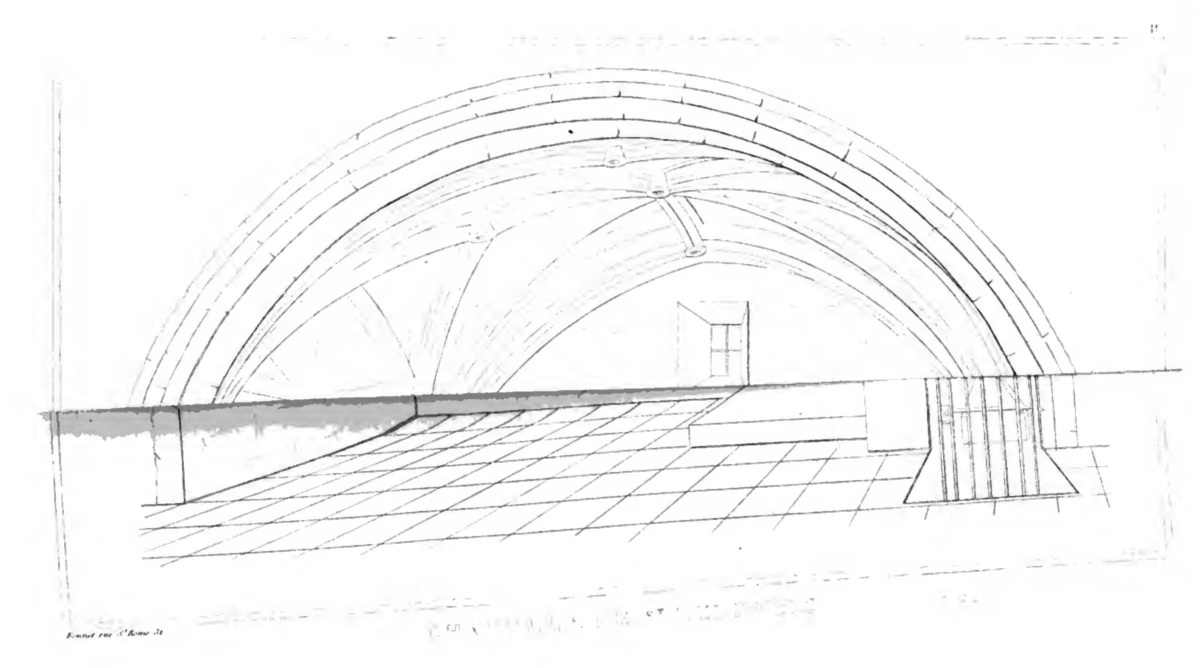
34 Cette magnifique basilique est décrite en détail dans les *Additions et Notes* du liv. XI de cette histoire.

35 Voyez, sur Javoux, les *Additions et Notes* du liv. II. *Note* 25.

36 Des peintures précieuses représentent, dans l'église de Saint-Saturnin de Toulouse, les Vandales vaincus par saint Exupère; d'autres peintures anciennes, consacrent le même souvenir dans la chapelle champêtre bâtie à Blagnac, près de Toulouse, sur le champ même où le saint évêque Exuperius fut enseveli. Une scène pareille est représentée sur une châsse dont l'auteur de cette note a publié la lithographie (voy. *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, III).

Les peintures de la chapelle de saint Exupère, à Blagnac, près de Toulouse, ont été décrites par M. Belhomme (*Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France*, II, 153 et seq.)

Cette chapelle fait partie d'un autre édifice, beaucoup plus moderne. L'entrée est formée par un arc à plein ceintre qui repose sur deux montans octogones, qui se lient à la maçonnerie. Les nervures des voûtes avaient, à leur réunion, soit des écussons, soit des figures qui en ornaient les clefs. On n'y voit plus que les boulons qui les retenaient autrefois. A la droite de l'autel, est l'ouverture du souterrain qui porte le nom de *Tombeau de saint Exupère*. On n'y trouve, après y être descendu, qu'une figure en plâtre, grossièrement modelée, et offrant la figure couchée d'un évêque. Des peintures, qui remontent, à-peu-près, à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, couvrent les murs. Elles forment deux lignes, et chaque sujet



était expliqué par une inscription en langue romane. Mais la ligne inférieure a extrêmement souffert et les inscriptions ont presque entièrement disparu. « L'une de ces peintures, à gauche en entrant, représente l'élection de saint Exupère. On lit au-dessous :

COMA LA LECION FOC FEITA

Un dignitaire, revêtu d'un surplis à larges manches, se montre sur la porte d'un grand édifice ; il tient un livre. On voit près de lui un grand nombre de religieux; leurs cheveux sont coupés en couronne. Parmi eux, on peut reconnaître plusieurs personnages du peuple; on peut reconnaître trois chanoines, ou trois membres du chapitre diocésain sur le premier plan. L'un d'eux tient un parchemin replié auquel un scel est appendu. L'introduction de chanoines dans ce sujet est sans doute un anachronisme; nous en retrouverons d'autres sur ces curieuses peintures.

Un autre tableau représente la consécration de saint Exupère; au-dessous on lit :

COMA SANT SVPERI FOC FEIT ARSEBESQUE.

Cette phrase est encore un anachronisme, puisque ce n'est qu'en 1312 que l'évêché de Toulouse fut érigé en archevêché, et que saint Exupère était en possession de ce siége au commencement du ve siècle. Dans ce tableau, deux évêques consécrateurs ayant la mître en tête, une large manipule au bras gauche, une chappe d'or, et tenant la crosse, sont là. Exupère est assis sous un dais d'étoffe bleue, orné de franges d'or; il est aussi revêtu d'une chappe précieuse. Plusieurs prêtres et religieux assistent à cette cérémonie.

Le tableau suivant montre Exupère donnant la communion au peuple, qui se presse autour de l'autel, où le pontife vient d'offrir le sacrifice. Il tient entre ses doigts l'hostie consacrée. L'homme le plus approché de l'autel présente, de la main droite, une sorte de patène à manche; il tient son bonnet de la gauche. Au-dessous de ce tableau on lit :

COMA SANT SVPERI FASIO RECEBRE LE POPLE

Une autre peinture représente saint Exupère chassant les Vandales qui attaquaient *Tolosa*. On lit au-dessous ces mots qui expliquent le sujet de ce tableau :

COMA SANT SUPERI GARDET THOLOSA DE PERI

La plus affreuse ingratitude ayant été la seule récompense offerte à saint Exupère, il se retira dans la délicieuse vallée d'Aure, sa patrie, et, reprenant les habitudes du laboureur et du berger, il oubliait, dans ses occupations rustiques, et *Tolosa* et ses habitans. Bientôt une grande famine afflige la Narbonnaise. Ses terribles effets se font principalement ressentir à *Tolosa*; le peuple est effrayé; la cause du fléau, il a cru la voir dans l'absence de son évêque. « Alors, dit l'historien Bertrand, traduit par G. de la Peyrière, les Tolosains furent inspirés de la grâce de Dieu, à chercher leur prélat, et pour envoyer leurs plus faconds orateurs par tout le monde pour le quérir; lesquels perlustrant les Espagnes, les Gaules, les monts Pyrénées et autres lieux, rien ne trouvarent, et pour ce revenoient à Tolosa, comme hors d'espoir. Et en revenant passèrent devant le saint homme où il estoit en priant Dieu devostement et tenant vie d'hermite, et se logèrent en un lieu près, et par longs souspirs et regrets disoient telles paroles semblables : « O Exupère, notre père, nous te prions instamment qu'il te plaise nous donner secours en ceste fière bataille. Hélas! il nous est incertain que devons faire. — Et, d'adventure, la mère de saint Exupère estoit tout près, laquelle notoit bien tout et quand elle oyt nommer son fils, elle dit aux orateurs : Messieurs, qui estes si dolens, que demandez-vous? lesquels lui expliquarent la cause de leur douleur et voyage, et après la bonne dame répondit : — Celui que demandez est ici derrière en ces champs avec son père; c'est celui qui est evesque de Tolose, et à ceste heure touche les bœufs de l'aiguillon avec son père. Les messagers voyant leur seigneur, prirent course et avec grande joie vinrent et le saluèrent humblement, en le priant qu'il lui plaise retourner à Tolose, laquelle chose refusa en disant que le peuple de Tolose estoit endurci et obstiné en son péché. Ce nonobstant, les orateurs, comme bien appris, de rechef supplient le saint homme, en luy racontant le grand amour qu'avaient les Tolosains envers luy, et pareillement la cruelle famine qui estoit par tout Tolose : et pour cela, le saint homme répondit fermement qu'il estoit autant possible que jamais retornât à Tolose', comme estoit possible que le baston qu'il tenoit ez mains pour toucher les bœufs florit et verdoyât; et, ces paroles dites, incontinent le dit baston commence à florir, et pour ce le saint homme promit retourner à Tolose; et luy, émerveillé d'un tel mystère, dit en ceste manière : « vraiment la volonté de Dieu est que je retourne à mes enfans de Tolose »; et ce dit, le saint homme se départist de ses parens, non sans grande lamentation. Ainsi s'en retourna saint Exupère à Tolose, auquel les Tolosains vinrent au devant avec grande procession, et chantant hymnes. » — Cette circonstance de la vie de saint Exupère a été représentée dans l'un des tableaux de sa chapelle. On y voit les envoyés du peuple de Toulouse; l'un d'entr'eux tient un parchemin plié au bout duquel pend un scel rouge retenu par un ruban bleu. Un autre de ces députés porte des ornemens pontificaux. La mère et le père de saint Exupère sont aussi là. Ce saint évêque est costumé en laboureur : un *Berret* rouge, la *Boyna* des Basques, couvre sa tête; il porte un surtout bleuâtre. Une large courroie serre ses souliers.

Déjà le bâton avec lequel il aiguillonne les bœufs, a poussé la tige fleurie qui ne lui permet plus de douter des volontés du ciel. L'inscription indique que les députés de Toulouse furent le chercher dans le champ qu'il cultivait.

COMA LE BENGVEREN QVERRE AL CAMP.

Les autres tableaux, qui forment la série inférieure, offrent l'image des derniers momens de la vie de saint Exupère, ses obsèques et le transport de ses restes, du tombeau de Blagnac à l'église de saint Saturnin de Toulouse. On y remarque les Capitouls revêtus de leurs robes mi-parties de noir et de pourpre, et bordées d'hermine. Certes, l'auteur ne songeait guère qu'au cinquième siècle, les Décurions ou magistrats municipaux n'étaient pas revêtus des mêmes insignes que ceux qui existaient à l'époque où ces tableaux ont été peints.

37 Dans un article spécial, qui fait partie des *Addit. et Notes* de l'un des livres suivans, on a rassemblé tout ce qui est relatif aux assemblées politiques, administratives et municipales de la Province, avant la fin du XIIIe siècle. Là on a essayé de faire connaître et la constitution du Languedoc à cette époque, et les chartes communales des principales villes, bourgs et villages de cette partie de la France.

FIN DES ADDITIONS ET NOTES DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

I.

Origine des Gots.

L'empire Romain s'affoiblissoit de jour en jour, soit par les frequentes irruptions des peuples barbares dans ses plus belles provinces, soit par l'usurpation de divers tyrans, quand les Gots, après avoir désolé l'Italie pour la troisiéme fois au commencement du v. siecle, pénétrerent dans les Gaules, y fixerent leur demeure, établirent dans Toulouse le siege de leur empire, et donnerent ensuite leur nom à la Narbonnoise premiere.

Suivant la plus commune opinion [1] ces peuples tiroient leur ancienne origine de cette partie de la Suede qu'on appelle le Gothland *, d'où ils passerent dans la Germanie, et s'établirent d'abord dans la Saxe et la Pomeranie entre l'Elbe et la Vistule : mais peu contents de cette nouvelle demeure, ils en chercherent bientôt après une autre plus orientale, et allerent s'établir vers le Palus Mæotide, où on prétend que leur nom, leur langue et leur race subsistent encore. De là ils étendirent leur domination le long du Danube dans les pays voisins de la Dace et de la Thrace orientale, provinces de l'empire dont ce fleuve faisoit la frontiere (an 215). Comme les Getes avoient anciennement occupé ce même pays, la ressemblance des noms a donné occasion à quelques [2] historiens de les confondre avec les Gots, peuples entierement differens.

Ces derniers s'étant établis au voisinage de l'empire ne furent pas long-tems sans s'attirer les armes des Romains par les frequentes incursions qu'ils firent sur leurs terres, et dont ils faisoient leur occupation ordinaire. L'empereur Caracalla fut le premier qu'on connoisse, qui l'an 215. de J. C. porta la guerre dans leur pays, et entreprit de les soûmettre. On peut voir ailleurs le succès de cette guerre et de celles qui suivirent les differentes incursions de ces barbares sur les terres de l'empire; il nous suffit de remarquer ici que leurs courses leur donnerent lieu de se convertir au Christianisme.

II.

Leur conversion à la foi.

La conversion des Gots commença vers la fin du III. siecle sous l'empire de Valerien [1], par les prisonniers qu'ils firent dans une de leurs courses, et parmi lesquels il se trouva plusieurs prêtres. Ceux-ci moins touchez de leur propre captivité que de l'aveuglement de leurs maîtres, n'oublierent rien pour leur faire connoitre le vrai Dieu, et les instruire des mysteres de la religion Chrétienne. Dieu bénit leur zele et leurs instructions : plusieurs de ces barbares ouvrirent les yeux à la lumiere de l'Evangile, et embrasserent le Christianisme qui se maintint dans sa pureté parmi eux jusqu'en l'an 376. que chassez de leurs terres par les Huns, nation plus puissante que la leur, ils firent solliciter par Ulphilas leur évêque l'empereur Valens de leur donner des terres dans l'empire. Pour gagner plus aisément ce prince fauteur des Ariens, ils lui promirent tous, tant ceux qui étoient dejà Chrétiens, que ceux qui ne l'étoient pas, d'embrasser l'Arianisme : ce fut à cette condition que Valens leur accorda la Thrace pour leur demeure.

III.

Leur établissement dans l'Empire.

La nation Gothique étoit partagée en deux principaux peuples, selon la differente situa-

[1] Jorn. de reb. Get. - Grot. Proleg. in hist. Got. - V. Till. emp. tom. 3. art. 17. sur Valens.
[2] Spart. p. 89. Isid. orig. l. 9.

* V. Additions et Notes du Livre IV, n.° 1.

[1] Sozom. hist. l. 2. c. 6. - V. Till. emp. tom. 4. p. 439. et Note 97. sur les Ariens tom. 6. hist. eccl.

tion des pays [1] qu'ils occupoient à la gauche du Danube. Ceux qui demeuroient au Levant s'appelloient Ostrogots, c'est-à-dire, Gots Orientaux; et on nommoit Visigots ou Gots Occidentaux ceux qui étoient établis vers le couchant. Ces derniers, qui étoient soûmis à un roi ou prince de leur nation appellé Athanaric et qui sont les mêmes qui s'établirent dans la suite dans les Gaules et en Espagne, après avoir abandonné la plus grande partie de leur pays aux Huns, passerent le Danube au nombre de deux cens mille sous la conduite de deux de leurs chefs Alavit et Fritigerne. Leur premier soin, après leur arrivée dans la Thrace, fut de s'appliquer à la culture des terres que l'empereur leur avoit accordées dans cette province: mais pressez par la disette des vivres et par les mauvais traitemens des officiers romains, ils prirent les armes peu de temps après, coururent le pays et le pillerent malgré l'opposition des Romains et la défaite des Gruthonges ou Ostrogots qui les avoient suivis. L'empereur Valens eut lui-même le malheur d'être défait par ces peuples, et de périr miserablement par le feu que ses soldats avoient mis par hazard à une grange où il s'étoit retiré après sa défaite.

Les Visigots enflez de l'heureux succès de leurs armes, continuerent de ravager la Thrace et l'Illyrie, jusqu'à ce que leur roi Athanaric, qui étoit demeuré jusqu'alors au-delà du Danube, aiant été défait sous l'empire de Théodose, ils furent obligés en 382. de se soûmettre à ce prince qui leur accorda une partie de la Thrace et de la Mœsie pour leur demeure. Les uns s'y appliquerent à cultiver les terres et furent exemts de tribut, et les autres [2] prirent les armes en faveur de l'empire qu'ils servirent fidelement jusqu'après la mort de ce prince. L'ambition de Ruffin, natif d'Eause en Aquitaine et ministre de l'empereur Arcade, et le mécontentement d'Alaric l'un de leurs principaux chefs, leur donnerent alors occasion de recommencer leurs courses et leurs brigandages sous la conduite du même Alaric.

[1] Am. Marcell. l. 31. - Sozom. l. 6. Idat. fast. Jorn. ibid.

[2] Zosim. l. 5. - Claudian. de bell. Get. - Jorn. ibid.

IV.

Extraction d'Alaric I. roi des Gots. Ses ravages en Italie.

Ce prince étoit issu de la famille des Balthes, la plus noble et la plus illustre de la nation Gothique après celle des Amales. Ses vertus militaires jointes à son extraction, le rendoient respectable à ses compatriotes et formidable à ses ennemis. Quoique né au milieu de la barbarie dans l'isle de Peucé à l'embouchure du Danube, et élevé dans l'Arianisme comme la plûpart des Gots, il avoit pourtant beaucoup plus d'humanité et de religion que les Romains mêmes : il en donna des marques éclatantes dans le sac de Rome. Il commença d'abord de servir sous l'empereur Théodose, et il étoit un de ceux qui commandoient un corps de troupes auxiliaires de la nation Gothique au service de l'empire sous le regne de ce prince.

Alaric étoit trop ambitieux pour borner sa fortune à celle de simple capitaine : après la mort de Theodose (an 395), il prit les armes et se révolta ouvertement contre Arcade successeur de ce prince, sous prétexte qu'on n'avoit pas égard à ses services. On accuse Ruffin ministre de ce dernier empereur, qui connoissoit son ambition et qui vouloit satisfaire la sienne, de lui avoir inspiré secretement la révolte, dans la vuë d'affoiblir l'empire d'Orient pour se frayer par là le chemin au thrône. Alaric se laissa aisément persuader ; et flaté de l'esperance de conquerir et de piller, il assembla de toutes parts les troupes de sa nation, se mit à leur tête et ravagea la Thrace, la Pannonie et la Grece, malgré l'armée d'Occident que Stilicon, qui vint au secours d'Arcade, lui opposa. Ce ne fut qu'après la paix que fit, à ce qu'on [1] croit, cet empereur avec Alaric, que ce dernier mit les armes bas. Arcade persuadé de sa valeur et de son experience, lui confia alors le commandement des troupes Romaines dans l'Illyrie Orientale (an 396). On ajoute [2] que quelques années après, c'est-à-dire, vers l'an 399. les Visigots alliez ou sujets des Romains

[1] V. Till. art. 7. sur Arcade.

[2] Jorn. ibid. c. 29.

declarerent Alaric leur chef et lui défererent le titre de Roi.

On ignore le veritable motif de la premiere irruption que ce prince barbare fit ensuite en Italie à la tête des troupes de sa nation en l'an 400. Stilicon general de l'empereur Honoré [1] l'obligea d'en sortir, mais il y rentra en 402. et cette seconde irruption fut aussi fatale que la premiere à toute l'Italie, que les Visigots traverserent. Alaric menaça même la ville de Rome, si l'empereur ne lui accordoit des terres où il pût s'établir avec ceux de sa nation, qu'il offroit de mettre au service de l'empire : mais après sa défaite à la fameuse bataille de Pollence dont on a dejà parlé, il fut obligé (an 403) d'abandonner une seconde fois l'Italie, de demander la paix aux Romains, et de leur laisser comme autant d'ôtages, sa femme, ses enfans et ses belles-filles qui avoient eu le malheur d'être faits prisonniers.

Alaric reprit alors le chemin de la Pannonie [2] et de la Dalmatie d'où il étoit venu. Stilicon ministre d'Honoré, dont la politique étoit d'épargner cet ennemi de l'empire, avec lequel il entretenoit des intelligences secretes, dans la vuë de s'en servir pour reconquerir sur l'empereur Arcade frere d'Honoré l'Illyrie Orientale, qui avoit autrefois fait partie de l'empire d'Occident, lui fit donner par ce dernier prince le commandement general des troupes Romaines dans l'Illyrie Occidentale (an 407). Pour assûrer le succès de cette expedition, Stilicon lui promit des sommes considerables, et de le suivre lui-même de près : mais sous prétexte que ce ministre lui avoit manqué de parole, Alaric prit le parti de retourner en Italie avec les troupes de sa nation (an 408). Avant que d'y rentrer il envoia des deputez à Stilicon pour le sommer de le faire dédommager par l'empereur des dépenses qu'il avoit faites, tant pour la levée et l'entretien de son armée, que pour la peine qu'il avoit prise de venir jusqu'aux Alpes ; en sorte qu'Honoré pour éviter ses armes, dont il étoit menacé en cas de refus, fut obligé, de l'avis du sénat, de promettre de lui faire délivrer au plûtôt quatre mille livres pesant d'or. On assure [1] que Stilicon avoit appellé secretement Alaric, et lui avoit promis de faire ouvrir les passages des Alpes pour l'emploier dans l'execution des projets qu'il méditoit contre l'empereur Honoré : mais ce prince aiant été informé peu de tems après des desseins ambitieux de ce ministre, qui vouloit mettre son fils Eucher sur le thrône, lui fit ôter la vie.

La mort de Stilicon n'empêcha pas Alaric d'executer le dessein qu'il avoit formé de s'emparer de l'Italie. Avant que d'en venir à l'execution, il fit proposer la paix à Honoré aux mêmes conditions dont ils étoient dejà convenus : mais ne voiant pour réponse de la part de cet empereur que des préparatifs de guerre, il en fit aussi de son côté, et manda incontinent à Ataulphe son beau-frère de venir le joindre dans la Pannonie où il étoit et d'ammener avec lui toutes les troupes des Gots et des Huns qu'il pourroit ramasser. En attendant il s'avança lui-même jusqu'à Rome, l'assiegea et la réduisit aux dernieres extrémitez. Il voulut bien cependant lever le siege de cette ville moiennant une somme considerable qu'on lui compta : aiant donc fait sa paix avec les Romains, il s'engagea au service de l'empire, et se retira en Toscane.

V.

Honoré associe Constantin à l'empire. Alaric fait prendre la pourpre à Attale.

A la faveur de troubles que les Gots excitoient en Italie, le tyran Constantin qui résidoit alors dans la ville d'Arles, non content de se voir paisible possesseur de toutes les Gaules, et hors d'état d'être troublé par l'empereur Honoré, porta sa temerité jusqu'à lui envoier des ambassadeurs pour excuser son usurpation et lui demander même d'être associé à l'empire. Honoré qu'une telle proposition auroit irrité dans une autre occasion, se crut obligé d'user de politique et de menagement dans celle-ci et d'accorder cet hon-

[1] Claudian. ibid. et de sext. Honor. consul. - Oros. l. 7. c. 27. et seq.

[2] Sozom. l. 6. c. 25. - Zosim. l. 5. - Olymp. apud Phot. cod. 80.

[1] Philostorg. l. 12. c. 2. - Zosim. ibid. - Sozom. l. 9. c. 6.

neur à Constantin (an 409). Il refusa en même-tems aux Gots, à la sollicitation d'Olympe son nouveau ministre et des autres ennemis d'Alaric, l'execution des conditions de paix dont ils étoient convenus; ce qui donna lieu à ce roi des Visigots, après plusieurs negociations inutiles où l'empereur et ses ministres le traiterent avec la derniere hauteur, de recommencer la guerre, de se rapprocher de Rome et de la bloquer, en attendant qu'il l'assiegeât dans les formes une seconde fois, d'abord après la jonction des troupes d'Ataulphe son beau frere. A l'arrivée de ce dernier, Alaric forma le siege de cette capitale de l'empire, et poussa si vivement les assiegez, que ceux-ci, plus pressez encore par la famine que par les armes des barbares, furent obligez de se soûmettre à la discretion de ce prince, et de recevoir de sa main Attale préfet de Rome pour empereur à la place d'Honoré.

Attale redevable à Alaric de la pourpre, et ne se soûtenant que par ce prince, le declara aussitôt general de ses armées, et fit Ataulphe comte des domestiques, c'est-à-dire, chef des troupes de sa maison : mais comme Alaric n'avoit élevé ce nouvel empereur sur le thrône, que pour se servir de son nom et de son autorité pour la conquête qu'il fit d'une partie de l'Italie, il le dépoüilla bientôt après de la pourpre dont il l'avoit revêtu, dans le dessein de faire la paix avec Honoré. Il avoit obligé celui-ci de se renfermer dans Ravenne, et lui auroit même fait perdre la liberté avec l'empire, sans le secours que ce prince reçut de l'Afrique qui lui demeura fidele, et celui que Theodose le jeune son neveu, fils et successeur de l'empereur Arcade, lui envoia d'Orient.

Le tyran Constantin [1] offrit aussi à Honoré son secours contre Alaric : mais c'étoit moins pour l'aider que pour profiter de sa foiblesse, et sous ce prétexte le dépoüiller du reste de l'empire. Constantin se rendit en effet avec ses troupes jusqu'à Verone (an 410) : mais aiant appris à son arrivée que ce prince avoit fait mourir Allobic, avec qui il entretenoit des intelligences secretes; et craignant que ses pernicieux desseins ne fussent découverts, il reprit le chemin des Gaules, et retourna à Arles avec autant de précipitation et de désordre que s'il eût été poursuivi par ses ennemis et obligé de prendre la fuite.

[1] Sozom. l. 9. c. 12. Olympiod. ibid.

VI.

Prise de Rome. Mort d'Alaric.

D'un autre côté Alaric qui n'avoit dépoüillé [1] Attale de la pourpre que pour faire à Honoré de nouvelles propositions de paix, et l'engager de retirer la princesse Placidie sa sœur qu'il avoit faite prisonniere à Rome, mais à qui il faisoit rendre cependant tous les honneurs dûs à sa naissance; piqué de la fierté de ce prince et du refus qu'il fit de ses offres, marcha avec son armée vers Rome, l'assiegea pour la troisiéme fois; et après s'en être rendu maître le 24. d'Août de l'an 410. l'abandonna au pillage et à toute la fureur du soldat qui, conformément à ses ordres, ne respecta que les églises, et n'épargna que ceux qui s'y étoient réfugiez. Par là cette ville superbe qui jusqu'alors avoit été la maîtresse de tant de peuples, se vit elle-même esclave d'un Got et d'un barbare qui lui donna la loi.

Peu de jours après cette célébre expedition, Alaric sortit de Rome chargé des riches dépoüilles de cette ville, ou pour mieux dire des thrésors de toutes les nations, suivi d'un grand nombre de prisonniers, et entr'autres de la princesse Placidie. Il prit sa route vers la Campanie qu'il ravagea à son passage : s'étant avancé ensuite jusqu'à Reggio aux extrêmitez de la Calabre, il [2] méditoit une descente en Sicile, lorsque la mort, qui l'enleva subitement dans la vingt-huitiéme année de son regne, fit échoüer son entreprise.

Ce roi, la gloire de sa nation et la terreur des Romains, fut enterré avec honneur et d'une maniere fort singuliere. Jornandes raconte, qu'après avoir détourné le cours de la riviere de Barentin près de Cozence, les Gots firent creuser par leurs prisonniers une fosse très-profonde au milieu du lit de cette riviere

[1] Zosim. l. 6. Oros. l. 7. c. 39.
[2] Idat. chron. Jorn. c. 30. Isid. chron.

où ils enterrerent le corps de ce prince; et que pour dérober à la posterité la connoissance des richesses qu'ils y jetterent pour honorer sa sepulture, ils firent mourir tous ceux qui avoient été emploiez à y travailler: après quoi ils firent rentrer le Barentin dans son lit.

VII.

Ataulphe succede à Alaric.

Les Visigots se donnerent bientôt un nouveau roi. Leur choix [1] tomba sur Ataulphe qui avoit épousé la sœur d'Alaric, et à qui cette alliance autant que sa faveur et ses autres vertus militaires, mais sur-tout son aversion pour les Romains, mériterent la préference sur tous les autres officiers de sa nation. Jornandes prétend que ce nouveau roi fit un second voiage à Rome, pour enlever tout ce qui pouvoit y être resté du dernier pillage : mais on a d'autant plus lieu de douter de la vérité de ce fait, qui n'est d'ailleurs attesté par aucun auteur contemporain, que cet historien avance en même-tems que la princesse Placidie fut faite prisonniere par ce prince dans ce prétendu second sac de Rome, et qu'il l'épousa ensuite à Forli, ville d'Italie; ce qui est également faux. *

VIII.

Geronce se révolte contre Constantin, et soûmet la Narbonnoise.

Le tyran Constantin, qui continuoit de regner dans les Gaules, avoit alors un puissant ennemi sur les bras en la personne du general Geronce qui commandoit auparavant pour lui en Espagne, et qui, après s'être ligué avec les Vandales, qu'il avoit introduits au-delà des Pyrenées, s'étoit révolté et avoit revêtu Maxime de la pourpre. Cette révolution [2] avoit obligé Constant fils de Constantin, qui regnoit en Espagne, de prendre la fuite et de se refugier à Arles, où il arriva dans le tems que Constantin son pere revenoit du voiage d'Italie dont on a dejà parlé. Geronce non content d'avoir chassé Constant des provinces d'Espagne, le poursuivit dans les Gaules; et après avoir laissé Maxime dans Tarragone, il passa les Pyrenées avec une puissante armée, soûmit d'abord la Narbonnoise, et poussa ensuite si vivement Constantin et Constant, que ces deux tyrans se voiant hors d'état de lui résister, furent obligez d'appeller les François et les Allemans à leur secours; et, en attendant leur arrivée, de se jetter dans les places fortes pour se mettre à couvert des insultes de ce dangereux ennemi.

IX.

Fuite de Geronce. Siege d'Arles.

Constant se chargea de la défense de Vienne où Geronce l'assiegea et le fit mourir. Après la prise de cette place, ce general alla assieger Constantin qui s'étoit renfermé dans Arles. Geronce étoit actuellement occupé au siege, quand l'empereur Honoré voulant se défaire des tyrans qui occupoient les Gaules, avant que d'entreprendre la guerre contre les Gots et les autres barbares, envoia Constance son general en deçà des Alpes avec une armée pour soûmettre ces provinces à son obéïssance. Constance dont les historiens nous ont laissé un portrait très-avantageux, aiant passé les Alpes, s'avança du côté d'Arles. A son approche la plûpart des soldats de Geronce qui faisoit le siege de cette ville, abandonnerent aussitôt le parti de ce general, et déserterent son camp pour se rendre dans celui de l'empereur : ce qui obligea ce rebelle de lever le siege d'Arles, et d'abandonner les Gaules pour se retirer en Espagne où il fut massacré par les siens qui dépoüillerent en même tems de la pourpre le prétendu empereur Maxime.

Constance [1] se voiant délivré de Geronce, continua le siege d'Arles contre Constantin et Julien son fils qui défendirent cette place durant quatre mois avec toute la valeur possible, dans l'attente du secours des François et des Allemans, qu'Edobic François de na-

[1] Oros. ibid. c. 43. Idat. chron. Jorn. c. 31. V. Pagi critic. ad ann. 411. n. 2.

[2] Oros. ibid. c. 42. Sozom. l. 9. c. 12. et seq. Olymp. ibid.

* V. Additions et Notes du Livre IV, n° 2.

[1] Oros. ibid. - Sozom. l. 9. c. 14, Greg. Tur. l. 2. c. 9.

tion avoit été chercher au-delà du Rhin. Ce secours arriva enfin (an 411), et son approche effraya tellement les generaux d'Honoré qu'ils pensoient dejà à abandonner le siege et a reprendre le chemin de l'Italie, lorsque Constance voiant qu'il ne pouvoit éviter le combat, prit le parti de le prévenir et d'aller au-devant de ce secours pour tâcher de le surprendre.

X.

Bataille donnée auprès d'Arles en deçà du Rhône.

Constance passa le Rhône avec la meilleure partie de ses troupes, et rangea son infanterie en bataille, résolu d'attendre l'ennemi de pied ferme et de l'attaquer de front tandis que le general Ulphilas, Got de nation, qu'il détacha avec la cavalerie, alla se mettre en embuscade pour prendre les François en queuë. Ce projet fut très-heureusement exécuté : Edobic, qui ne s'attendoit pas d'être surpris, se trouva renfermé entre les deux corps d'armée commandez par Constance et Ulphilas, qui l'attaquerent brusquement avec beaucoup de vigueur; ce qui l'obligea de plier et de chercher son salut dans la fuite, après avoir laissé la plus grande partie de ses troupes sur le champ de bataille, outre un grand nombre de prisonniers (NOTE XLIII). Ce combat se donna en deçà du Rhône du côté du Languedoc et vers l'endroit où est aujourd'hui la ville de Beaucaire. Le general Edobic après sa défaite, crut trouver un asile assûré en Auvergne [1] chez un seigneur Gaulois de ses amis nommé Ecdice, pere de l'empereur Avitus; il se trompa cependant. Ce seigneur moins touché du violement des droits de l'hospitalité, que de la fortune qu'il esperoit tirer de la mort de son hôte, lui fit couper la tête, et l'apporta lui-même à Constance auprès duquel il crut s'en faire un grand mérite : mais ce general dont la grandeur d'ame égaloit la sagesse, loin d'approuver et de récompenser une action si noire et si détestable, se contenta de dire qu'on étoit bien [2] obligé au general Ulphilas d'avoir donné occasion à Ecdice de délivrer l'empire d'un ennemi. Constance ordonna en même-tems à ce seigneur Auvergnat de se retirer, et refusa la demande qu'il lui fit de demeurer dans le camp; crainte que la presence ou le commerce d'un homme qui avoit également violé les loix de l'amitié et celles de l'hospitalité n'attirât quelque malheur sur son armée.

[1] V. Vales. rer. Franc. l. 4. p. 182.

[2] V. Sozom. et not. Val. ibid.

XI.

Prise d'Arles. Soûmission de la province à l'obéissance de l'empereur Honoré.

Constance après avoir entierement dissipé le secours des François, repassa le Rhône avec ses troupes, et alla reprendre le siege d'Arles. Constantin qui défendoit cette place, averti de la mort d'Edobic et de l'entiere défaite du secours qu'il lui amenoit, se voiant alors [1] sans ressource, ne songea plus qu'à capituler; et pour obtenir des conditions plus avantageuses, il quitta la pourpre et se fit ordonner prêtre. Il étoit près de se rendre à discrétion, quand Constance sur l'avis qu'il eut que Jovin issu d'une famille des plus illustres des Gaules, et qu'un auteur [2] moderne conjecture être originaire de Narbonne, avoit été proclamé empereur à Mayence, et que soûtenu d'une puissante armée de barbares, il venoit fondre sur la sienne, se hâta de son côté de conclure la capitulation à des conditions qu'il auroit peut-être refusées dans un autre tems. Ce general accorda la vie à Constantin de même qu'à Julien son fils, et pardonna aux habitans d'Arles, qui lui ouvrirent les portes de leur ville à cette condition. Constance en fit sortir peu de tems après Constantin et Julien pour les envoier à Honoré: mais cet empereur voulant sans doute venger sur eux la mort de Didyme et de Verinien ses cousins qu'ils avoient fait mourir, ne leur donna pas le tems d'arriver à Ravenne, et leur fit couper la tête en chemin [3] au mois de Septembre de l'an 411. Honoré fit ensuite apporter à Carthage les têtes de ces deux tyrans pour être placées hors des murs de la ville avec celles des autres tyrans Maxime,

[1] Sozom. ibid. c. 15. Olympiod. et Greg. Tur. ibid. Idat. in Fastis.

[2] Tristan. tom. 1. p. 530.

[3] Idat. Fast.

Eugene, et un autre Maxime, qui y avoient été mises du tems de Theodose et du grand Constantin.

XII.

Entrée des Visigots dans les Gaules.

La réduction d'Arles et la mort de Constantin assûrerent à l'empereur Honoré les provinces[1] voisines qui se soûmirent à son obéïssance, et reconnurent l'autorité de ses officiers : la paix dont elles joüirent ne dura pas long-tems. Jovin s'étoit en effet dejà rendu maître de la Belgique et de la Lyonnoise, c'est-à-dire de la Gaule Ulterieure, ainsi appellée, pour la distinguer de la Citerieure (NOTE XLIV), composée de l'Aquitaine et de la Narbonnoise. D'un autre côté les Visigots qui étoient demeurez jusqu'alors en Italie, firent une irruption en deçà des Alpes l'an 412. sous la conduite de leur roi Ataulphe. On ignore[2] le véritable motif qui fit abandonner à ces peuples la Toscane, où on croit[3] qu'ils avoient fixé leur demeure depuis la mort d'Alaric, et qui les engagea de passer dans les Gaules. Jornandes assûre que ce fut en execution d'un traité qu'ils avoient fait auparavant avec Honoré, qui, à ce qu'il prétend, leur avoit cedé les Gaules : mais cet accord prétendu n'étant[4] nullement vraisemblable, comme on l'a dejà dit ailleurs, et comme la suite le fera voir, il y a lieu de croire que l'esperance de piller et d'enlever dans les Gaules, ce qui avoit pû échapper à l'avidité et à la fureur des Vandales et des Alains qui les avoient précedez, fut l'unique motif qui fit passer les Visigots en deçà des Monts (an 412).

Rien n'est plus touchant que la peinture qu'un pieux[5] auteur nous a laissée de l'état des provinces méridionales des Gaules après l'entrée de ces barbares. « Quand tout l'Ocean, » dit cet auteur, auroit inondé les Gaules, il » n'y aurait pas fait de si horribles ravages : » nos bestiaux, nos fruits et nos grains ont » été enlevez ; nos vignes et nos oliviers déso» lez ; nos maisons de campagne ruinées ; et » à peine reste-t-il encore quelque chose dans » les campagnes : mais tout cela n'est que la » moindre partie de nos maux. Depuis dix » ans les Vandales et les Gots font de nous » une cruelle boucherie : les châteaux bâtis » sur les rochers, les villes le plus fortes, » les bourgs situez sur les plus hautes monta» gnes n'ont pû garantir leurs habitans de la » fureur de ces barbares ; et l'on a été par-tout » exposé aux dernieres calamitez. Ils n'ont » épargné ni le sacré ni le profane, ni la foi» blesse de l'âge, ni celle du sexe : les hommes » et les enfans, les gens de la lie du peuple et » les personnes les plus considerables, tous » ont été sans distinction les victimes de leur » glaive. Ils ont brûlé les temples dont ils ont » pillé les vases sacrez, et n'ont respecté ni la » sainteté des vierges, ni la pieté des veuves : » les solitaires n'ont pas éprouvé un meilleur » sort. C'est une tempête qui a emporté in» différemment les bons et les mauvais, les » innocens et les coupables. Le respect dû à » l'épiscopat et au sacerdoce n'a pas exempté » ceux qui en étoient honorez ; ces barbares » leur ont fait souffrir les mêmes indignitez » et les mêmes supplices : ils les ont enchaî» nez, déchirez à coups de foüets, et condam» nés au feu comme les derniers des malheu» reux. » Telle étoit la triste situation des provinces méridionales des Gaules, où il paroît que cet auteur écrivoit, après le ravage des Vandales et l'entrée des Visigots sous la conduite d'Ataulphe leur roi.

[1] Sozom. ibid.
[2] Prosp. chron. Cassiod. chron. - Jorn. c. 31.
[3] V. Till. art. 51. sur Honoré.
[4] V. Till. ibid. art. 48.
[5] Carm. de provid. p. 786. et seqq. apud Prosper. - V. Till. art. 33. sur Honoré.

XIII.

Ligue d'Ataulphe avec Dardane préfet des Gaules contre les tyrans Jovin et Sebastien.

Ce prince ne fut pas plûtôt entré dans les Gaules, qu'il alla d'abord avec son armée joindre le tyran Jovin, à la persuasion d'Attale qu'il emmenoit avec lui de même que la princesse Placidie. Il fut peut-être trouver ce tyran dans la vuë de lui proposer[1] une ligue contre l'empereur Honoré et le partage des Gaules qu'il se promettoit d'envahir

[1] Oros. l. 7. c. 42. Olympiod. ibid.

de concert avec lui; car les historiens ne marquent ni le lieu ni le sujet de cette entrevuë : ils font seulement entendre que Jovin et Ataulphe se separerent assez mécontens l'un de l'autre. Au retour de cette conference, ce dernier fut averti que Sarus general de l'empereur Honoré et Got comme lui de nation, mais son ennemi particulier, avoit abandonné le parti de cet empereur, et s'étoit mis en marche, accompagné seulement d'une vingtaine de personnes, pour aller joindre Jovin et lui offrir ses services : il alla à sa rencontre, et l'attaqua avec un corps de dix mille hommes. Il n'en falloit pas tant pour battre une si petite troupe : Sarus cependant malgré l'inégalité de ses forces se défendit en désesperé, et fit des prodiges de valeur ; mais enfin accablé par le nombre, il fut pris par Ataulphe, qui pour satisfaire sa vengeance, eut la cruauté de le faire mourir.

Cette action peu digne d'un prince auroit été capable de broüiller entierement ce roi des Visigots avec Jovin, si leur mésintelligence n'eût éclaté d'ailleurs dans le mêmetems par la démarche que fit ce dernier d'associer Sebastien son frere contre le sentiment de ce prince [1] et même malgré lui. Dardane préfet des Gaules et le seul officier de ces provinces qui fidele à Honoré ne s'étoit pas soûmis à Jovin, fut charmé de la désunion de ce tyran avec les Visigots, dans l'esperance d'en tirer avantage en faveur de l'empereur, et d'engager enfin ces peuples à embrasser son parti contre ce même tyran. En effet Ataulphe irrité de la conduite de Jovin, et de ce qu'il avoit associé son frere Sebastien, envoia des embassadeurs à Honoré pour lui offrir la paix, avec promesse de lui envoier la princesse Placidie et les têtes de ces deux tyrans, s'il vouloit lui accorder une certaine quantité de bled et quelques autres conditions que les historiens ne marquent pas. L'empereur Honoré, soit qu'il voulût effectivement accorder la paix à Ataulphe, ou plûtôt le désunir pour un tems d'avec les tyrans des Gaules pour les combattre ensuite tous separément, accepta ces conditions qui furent jurées solemnellement de part et d'autre. Ainsi après le retour [1] de ses ambassadeurs, Ataulphe se mit en devoir d'executer ce traité (an 413). Il alla d'abord, de concert avec Dardane * mettre le siege devant Valence dans la Viennoise où Jovin s'étoit enfermé, força cette ville et se rendit maître de la personne de ce tyran qu'il fit remettre aussitôt à Dardane. Ce préfet des Gaules étoit alors à Narbonne, dont il s'étoit emparé de son côté sur Sebastien qui s'y étoit jetté, et où il l'avoit arrêté prisonnier. Il avoit dessein d'envoier ces deux tyrans à l'empereur, mais impatient d'en délivrer bientôt l'état, il coupa lui-même la tête à Jovin dans cette derniere ville et y fit mourir Sebastien. Il envoia ensuite leurs têtes à Carthage pour y être placées sur les murailles avec celles des autres tyrans. Decimus Rusticus, ci-devant préfet [2] sous les tyrans Constantin et Constant son fils, et Agrece secrétaire de Jovin dont ils avoient pris le parti, eurent le même sort en Auvergne : ils furent massacrez par les officiers d'Honoré, qui traiterent de même plusieurs autres personnes de consideration du pays, qui avoient suivi le même parti.

XIV.

Ataulphe rompt la paix avec Honoré, fait une tentative sur Marseille, prend Narbonne et Toulouse.

Il semble qu'Ataulphe, après un service aussi signalé que celui d'avoir délivré l'empire de ces tyrans, et une execution aussi prompte de ses promesses, étoit en droit d'exiger d'Honoré, la même fidelité à tenir les siennes : mais cet empereur [3] vivement sollicité par le general Constance, qui espérait d'épouser Placidie, ne cessoit de presser Ataulphe de lui renvoier cette princesse conformément à leur traité, sans se mettre en peine de son côté d'en executer les conditions. La famine [4] qui regnoit alors dans les Gaules, et que les ravages précédens des barbares avoient cau-

1 Olympiod. ibid. Prosp. chron. V. Till. art. 47. et seq. et note 26. sur Honoré.

1 Idat. Fast. et chron. Prosp. et Olympiod. ibid.
2 Greg. Tur. hist. l. 2. c. 9.
3 Olympiod. ibid.
4 Tyr. Prosp. chron.

* V. Additions et Notes du Livre IV, n° 3.

sée mettoit d'ailleurs Honoré hors d'état de fournir la quantité de grains qu'il avoit promise aux Visigots. Chacun de ces deux princes s'excusoit de tenir sa parole, et aucun ne se mettoit en devoir de l'executer, soit par impuissance, soit par mauvaise volonté, car Ataulphe dans le dessein d'épouser Placidie, ne pensoit à rien moins qu'à remettre cette princesse à l'empereur son frère. Les affaires étoient dans cette situation, et le roi des Visigots ne cherchoit qu'un prétexte de recommencer la guerre, lorsque se trouvant campé près du Rhône, où il s'étoit arrêté après la prise de Valence, il ménagea une intelligence dans Marseille, dans la vûe de surprendre cette ville. Il s'avança en effet de ce côté-là à la tête de son armée : mais il fut prévenu par la vigilance du comte Boniface qui commandoit dans la place ; en sorte qu'aiant été vivement poursuivi par ce general, il fut battu, blessé dangereusement, et obligé de faire une retraite honteuse et de regagner son camp.

Le mauvais succès de cette entreprise ne déconcerta pas Ataulphe. Ce prince se flattant que ses armes seroient plus heureuses ailleurs, entra dans la Narbonnoise premiere, et arriva devant Narbonne, métropole de cette province dans le tems[1] des vendanges ; ce qui fit qu'il surprit aisément cette ville dont il eut soin de s'assûrer (NOTE XLV *n.* 2. *et* 3.). Il paroît que ce roi marcha ensuite vers Toulouse, et qu'il s'en empara ; car nous sçavons que cette ville fut prise au commencement du v. siecle par les barbares, et que les désordres et les excès qu'ils y commirent, obligerent[2] les personnes les plus considerables de l'abandonner, et d'aller chercher un asile hors de leur patrie : or ce ne peut être que les Visigots ou les Vandales qui se rendirent alors maîtres de cette ville ; et nous avons dejà vû qu'elle ne fut point prise par ces derniers, puisque S. Exupere son évêque par ses prieres la préserva de leur fureur, et que ces barbares passerent bientôt après en Espagne.

[1] Idat. chron.

[2] Rutil. itin. p. 14. V. Not. Castalion. et Bartii ibid.

XV.

Victorin abandonne Toulouse sa patrie.

L'un des plus distinguez qui dans cette occasion abandonnerent leur patrie, fut Victorin[1], homme très-respectable par la gravité de ses mœurs et par les charges considerables qu'il avoit exercées dans l'empire. Il avoit rempli entr'autres celles de vicaire du préfet des Gaules dans l'isle de Bretagne, où par la sagesse de sa conduite et la douceur de son gouvernement il s'étoit attiré l'amour, l'estime et la confiance des peuples. Il vivoit retiré dans Toulouse sa patrie dans le tems que cette ville eut le malheur d'être prise et saccagée par les barbares, ce qui l'obligea de quitter les Gaules. Son attachement pour l'empereur Honoré fut sans doute un des motifs qui l'engagerent, après avoir abandonné sa patrie, à s'approcher de ce prince et à chercher une retraite en Italie dans une campagne voisine de Volterre dans la Toscane. Il fixa sa demeure dans cette solitude, où il supporta sa mauvaise fortune avec la même moderation qu'il avoit fait paroître dans sa plus grande prosperité. L'empereur sensible à sa fidelité autant qu'à ses services passez, l'appella à la cour et lui offrit la charge de comte palatin ou des domestiques : mais Victorin préferant les plaisirs de la campagne aux honneurs du palais imperial, et la douceur d'une vie privée à la gloire des emplois les plus éclatans, remercia ce prince de cette marque de distinction et continua de vivre dans la retraite qu'il s'étoit choisie.

XVI.

Nouvelles négociations au sujet de Placidie. Nôces d'Ataulphe avec cette princesse célébrées à Narbonne.

Les Visigots, après s'être rendus maîtres de Toulouse, étendirent leurs conquêtes aux environs de cette ville, et y porterent la désolation[2]. Ils marcherent ensuite vers Bordeaux[3], où il paroît qu'ils entrerent comme amis de même que dans quelques autres villes des Gaules, parce que les négociations entre

[1] Rutil. ibid.

[2] Tyr. Prosp. chron.

[3] Paulin. Eucharist. - V. Till. art. 51. sur Honoré.

Ataulphe et Honoré n'étoient pas encore sans doute entierement rompuës. Placidie également recherchée de ce roi des Visigots et du general Constance, étoit tout ensemble l'obstacle et le nœud de la paix. Ataulphe [1] outre la passion qu'il avoit conçuë pour elle, esperoit en l'épousant assûrer son autorité et ses conquêtes : dans cette vuë, lorsque Constance, qui se flattoit de son côté d'épouser aussi cette princesse, le pressoit vivement de la remettre entre les mains de l'empereur Honoré, ce roi barbare affectoit de nouvelles demandes que ce prince étoit hors d'état de lui accorder. La plus grande difficulté qu'Ataulphe avoit à surmonter, pour faire réüssir le dessein qu'il avoit d'épouser Placidie, étoit de gagner le cœur de cette princesse et de la faire consentir à son mariage. La proposition étoit d'autant plus délicate, que Placidie, quoique prisonniere, conservoit au milieu de sa captivité des sentimens dignes de la fille du grand Theodose ; ainsi il ne paraissoit pas aisé de persuader à cette princesse, plus grande encore par sa pieté et par ses excellentes qualitez d'esprit et de cœur que par son auguste naissance, d'épouser un roi barbare, un hérétique, le destructeur de l'empire, et enfin l'ennemi du nom Romain et de l'empereur Honoré son frere. Cependant Ataulphe voulant absolument gagner cette princesse, emploia toutes les personnes qu'il crut avoir le plus d'ascendant sur son esprit. Il se servit entr'autres d'un officier d'Honoré nommé Candidien, homme d'esprit et de distinction, qui agit si bien auprès d'elle, qu'il la détermina enfin à épouser ce roi.

Candidien obtint le consentement de Placidie, par l'adresse qu'il eut sans doute de lui persuader qu'Ataulphe avoit entierement changé de sentiment et de dessein à l'égard de l'empereur et de l'empire ; car nous sçavons d'ailleurs que vers ce même-tems, ce roi eut une conversation à Narbonne avec un seigneur de la même ville qui étoit fort avant dans ses bonnes graces, et qui étoit également recommandable par sa pieté, son mérite et les emplois militaires qu'il avoit remplis sous l'empereur Theodose ; ce qui peut nous faire conjecturer que c'étoit peut-être le même que Candidien dont nous venons de parler.

Ataulphe [1] qui avoit tout l'esprit et tout le courage d'un Romain, s'entretenant familierement avec cet officier, lui assûra plusieurs fois, même avec serment, que sa plus forte passion avoit été autrefois d'effacer entierement le nom Romain, et d'y susbtituer celui de sa nation, en donnant a l'empire le nom de Gothie au lieu de *Romanie*, et celui d'Ataulphe aux empereurs ses successeurs, à la place des noms de Cesar et d'Auguste : mais sçachant par une longue experience, que le génie des Gots et leur barbarie ne leur permettoit pas de s'assujettir aux loix nécessaires pour la conservation des états, il avoit préferé la gloire d'être le restaurateur de la puissance Romaine, et d'y concourir de toutes ses forces ; que c'étoit pour cette raison qu'il souhaitoit de conclure la paix avec Honoré. Orose rapporte ce fait comme l'aiant appris de S. Jerôme qu'il avoit vû à Bethléem l'an 415. ou 416., et il atteste que ce dernier l'avoit appris de l'officier même auquel Ataulphe en avoit fait confidence.

Ces dispositions du roi des Visigots toucherent sans doute Placidie ; et l'esperance qu'elle eut de les entretenir et de les augmenter encore, lorsque de captive de ce prince elle seroit devenuë son épouse, fit apparemment que l'amour de sa patrie, de sa famille et de sa liberté l'emporterent [2] enfin sur la répugnance naturelle qu'elle avoit d'épouser un roi barbare, qui d'ailleurs avoit actuellement une autre femme, qu'il répudia pour pouvoir épouser cette princesse. Le jour des nôces, dont la pompeuse cérémonie se fit à Narbonne dans la maison d'Ingenius Seigneur le plus distingué de la ville, fut fixé au mois de Janvier de l'an 414. Ataulphe n'oublia rien pour rendre cette fête digne de Placidie et de la majesté roiale ; tout y fut magnifique et répondit à la generosité de l'un et à l'auguste naissance de l'autre. Le roi des Visigots y parut vêtu à la Romaine, et après avoir donné la premiere place à Placidie, il s'assit auprès

1 Olympiod. p. 185. et seqq. - Idat. chron.

1 Oros. l. 7. c. 42.

2 Olympiod. ibid.- Idat. chron. - Philostorg. l. 12. c. 4.

d'elle sur le lit nuptial paré de la maniere et selon l'usage des Romains. Il fit ensuite presenter à cette princesse de riches presens par cinquante jeunes seigneurs des mieux faits et vêtus de soye, dont chacun portoit deux bassins, l'un rempli de pieces d'or et l'autre de pierreries et de bijoux; tristes dépoüilles de la ville de Rome. A ces presens succederent les divertissemens et le chant des hymnes ou épithalames à l'honneur des deux époux.

Attale que son vain titre d'empereur faisoit regarder comme le principal personnage de l'assemblée, chanta le premier, et après lui Rustique et Phœbade qui étoient sans doute les plus distinguez d'entre les Romains. C'est ainsi que se termina cette auguste fête à laquelle les Romains et les Visigots prirent également part, et qu'ils célébrerent à l'envi par toute sorte de jeux et de réjoüissances *. Il y a lieu de croire qu'Ataulphe après avoir célébré ses nôces dans Narbonne, fit encore quelque séjour dans cette ville : nous ne voions pas du moins qu'il ait établi son siege dans la prétenduë ville d'Heraclée sur le Rhône, dont quelques modernes prétendent qu'il fit alors la capitale de son roiaume, fondez sur l'autorité d'une inscription qui nous paroît manifestement supposée (NOTE XLVI).

XVII.

Siege de Narbonne par Constance. Retraite des Visigots en Espagne.

Ce mariage auroit dû, ce semble, renoüer la paix entre Ataulphe et l'empereur Honoré. Le premier [1] la souhaitoit sincerement, et Placidie son épouse ne cessoit de la lui inspirer; mais soit qu'Honoré fût mécontent du mariage de sa sœur avec ce roi barbare, ou plûtôt que le general Constance pour se venger d'Ataulphe qui lui avoit enlevé cette princesse, détournât cet empereur d'écouter aucune proposition de la part des Visigots, tous les projets de paix entre ces peuples et l'empire s'évanoüirent bientôt après. En effet, Constance, qui se trouvoit alors à Arles, recommença aussitôt les hostilitez contre les Visigots, tandis qu'Ataulphe de son côté voiant qu'il n'y avoit plus de paix à esperer, se mit en état de continuer ses expeditions, et fit reprendre la pourpre à Attale. Constance après avoir passé le Rhône à la tête des troupes Romaines, marcha incontinent vers Narbonne la plus forte et la plus importante place dont les Visigots se fussent encore emparez dans les Gaules : ce general se contenta de la bloquer et d'empêcher la communication de la garnison qu'Ataulphe y avoit laissée, avec le reste de l'armée de ce prince qui s'étoit étendu du côté de la Garonne vers l'Aquitaine et la Novempopulanie.

Sur la nouvelle du blocus de Narbonne les Visigots craignant de voir bientôt cette ville tomber au pouvoir de Constance, qui leur coupoit deja les vivres et se disposoit à les combattre, résolurent d'abandonner les Gaules pour se retirer en Espagne. Ils prirent en effet la route des Pyrennées : mais ce ne fut pas sans laisser à leur départ et sur leur passage des marques de leur fureur et de leur barbarie. La ville de Bordeaux, que ces peuples avoient épargnée jusques alors, fut la principale d'Aquitaine qui éprouva leur cruauté; ils y mirent le feu, aprés l'avoir abandonnée au pillage. Bazas auroit eu le même sort, si Paulin petit-fils d'Ausone, qui s'y étoit retiré après le sac de Bordeaux et de sa maison, n'eût sçû par son adresse gagner le roi des Alains et le désunir des Visigots, avec lesquels il s'étoit joint pour faire le siege de cette ville dans l'esperance d'en partager les dépoüilles. Ces Alains étoient un reste des peuples de la même nation, qui étoient entrez dans les Gaules avec les Vandales quelques années auparavant, et qui n'aiant pas voulu suivre leurs compatriotes en Espagne, étoient demeurez en Aquitaine. Ces barbares conjointement avec les Visigots pressoient vivement le siege de Bazas, et deja la plûpart des habitans se voiant sans ressource, étoient prêts à se rendre, lorsque Paulin s'étant coulé secretement dans le camp des Alains, persuada à leur roi de se détacher des Visigots, d'entrer dans la ville, et d'en prendre la défense contr'eux, ce qui obligea enfin ces derniers à lever le siege. Ces peuples continue-

[1] Oros. l. 7. c. 43. Paulin. Eucharist. - Olymp. p. 188.

* V. Additions et Notes du Livre IV, n° 4.

rent ensuite leur marche vers l'Espagne; et les autres troupes de leur nation, que Constance avoit forcé d'abandonner la ville de Narbonne, prirent la même route. Ainsi tous ces barbares passerent les Pyrenées vers la fin [1] de l'an 414. aiant à leur tête Ataulphe qui emmena avec lui la reine Placidie et Attale, lequel conservoit toûjours le vain tire d'empereur.

XVIII.

Mort du roi Ataulphe.

A l'arrivée des Visigots à Barcelonne, Placidie y accoucha d'un prince [2] à qui le roi Ataulphe son pere fit donner le nom de Theodose, en mémoire de l'empereur de ce nom, pere de la reine son épouse. La naissance de ce prince inspira au roi des Visigots de nouveaux sentimens de paix; mais Constance la traversa encore, et rendit inutiles tous les efforts que ce prince et la reine Placidie son épouse faisoient pour l'obtenir. Ils ne joüirent pas long-tems de la satisfaction que leur avoit donnée la naissance de Theodose leur fils: la mort l'enleva bientôt après (an 415). Le corps de ce jeune prince fut mis dans un cercueil d'argent, et enterré avec pompe près de Barcelonne dans un lieu de prieres, au rapport d'un ancien historien, c'est à-dire dans une église de Chrétiens, ce qui fait juger qu'il avoit reçû le baptême.

Il paroît que les démarches d'Ataulphe et de Placidie pour la paix ne furent pas tout-à-fait inutiles, et que les Visigots firent enfin quelque accord avec Constance, puisque ce general leur fit [3] défense d'avoir des vaisseaux et de commercer dans les pays étrangers; ce qui marque en quelque sorte qu'ils étoient soûmis à ses ordres ou plûtôt à ceux de l'empereur Honoré.

Ataulphe ne survêcut pas long-tems à la mort de son fils Theodose. Il [4] avoit parmi ses domestiques un homme de sa nation, nommé Dobbie, qui cherchant depuis long-tems à se venger sur lui de la mort d'un autre roi Got, son ancien maître, que ce prince avoit massacré sous ses yeux, s'étoit mis à son service dans l'esperance d'executer plus aisement son pernicieux dessein. Ataulphe aiant rencontré ce domestique un jour qu'il étoit allé dans son écurie pour voir ses chevaux, suivant sa coûtume, et étant entré en conversation familiere avec lui, ce serviteur infidele profita de ce moment, se jetta sur lui et le frappa d'un coup de poignard au côté, dont ce prince mourut à Barcelonne vers la fin d'Août ou au commencement de Septembre de l'an 415. car on apprit la nouvelle de sa mort à Constantinople [1], le Vendredi 24. du même mois de Septembre, ce qui causa beaucoup de joie à la cour de l'empereur d'Orient.

XIX.

Ataulphe recommande Placidie à son frere. Sigeric succede à ce prince, et Wallia à Sigeric.

Ataulphe avoit eu pendant sa vie trop de consideration pour Placidie son épouse, pour ne pas lui en donner des marques en mourant. Il eut soin avant que d'expirer de la recommander [2] à son frere dont les historiens ne marquent pas le nom, et qu'il se flattoit sans doute d'avoir pour successeur. Il le chargea de remettre cette princesse entre les mains d'Honoré et de cultiver l'amitié des Romains, persuadé que la liberté de Placidie seroit le lien de la paix entre les deux nations. Cette princesse eut cependant le malheur, en perdant le roi Ataulphe son époux, de voir ses dernieres volontez entierement méprisées; car Sigeric frere du general Sarus ennemi mortel de ce prince étant monté par violence et par brigue sur le thrône des Visigots, dont la bassesse de sa naissance devoit naturellement l'exclure, se mit peu en peine de la renvoier à l'empereur son frere.

Sigeric poussa encore plus loin l'animosité qu'il avoit héritée de Sarus son frere contre Ataulphe. Il eut à peine forcé les Visigots de l'élire pour leur roi, qu'il donna des marques publiques de sa cruauté et de sa haine contre

1 Oros. ibid.
2 Olympiod. ibid.
3 Oros. ibid. - V. Till. art. 53. et 56. sur Honoré.
4 Olympiod. ibid. Idat. et Prosp. chron.

1 Chron. pasch. in hist. Byzant. p. 716.
2 Olimpiod. Oros. et Idat. ibid.

tout ce que ce prince avoit laissé de plus cher. Il fit éclater principalement sa vengeance sur la reine Placidie, seconde épouse de ce roi, et sur les enfans qu'il avoit eûs de la premiere. Ces derniers, après avoir été arrachez par ses ordres d'entre les bras de Sigesaire évêque Arien de sa nation, furent en suite massacrez: ils étoient au nombre de six suivant leur épitaphe, qu'on croit [1] cependant peu authentique. Quant à Placidie, Sigeric étant sorti de Barcelonne, eut l'indignité de la faire marcher à pied avec les autres captifs et devant son cheval l'espace de douze milles. Sa cruauté ne demeura pas long-tems impunie: les Visigots ses sujets voiant qu'il paroissoit disposé à faire la paix avec les Romains, avec qui ils l'avoient sans doute rompuë, s'en défirent le septiéme jour de son regne.

Wallia qui lui succeda, et qui ne monta sur le thrône que par le meurtre de ses concurrens, fut élû par les Visigots dans l'esperance qu'étant ennemi irréconciliable des Romains, il ne feroit jamais la paix avec eux: mais ce prince fin et rusé trompa leur attente, ainsi qu'on le verra après que nous aurons parlé de l'état où se trouvoit alors la Narbonnoise.

XX.

La Narbonnoise remise sous l'obéissance d'Honoré. Le poëte Rutilius la visite.

Cette province délivrée du séjour et de la fureur d'une multitude de barbares qui l'avoient ravagée pendant plus de dix ans de suite, commença à respirer après leur sortie, sous le gouvernement du general Constance qu'Honoré avoit élevé à la dignité de patrice, et des autres generaux de cet empereur. Elle tâchoit de réparer les dommages qu'elle avoit soufferts, lorsque le poëte [2] Rutilius entreprit d'y faire un voiage pour la consoler dans ses malheurs ainsi que les autres provinces des Gaules qui avoient également souffert de l'irruption des barbares (an 416). Ce poëte s'interessoit d'autant plus à procurer du soulagement à ces provinces, qu'il étoit né [3] dans les Gaules, et à ce qu'il paroît, dans la ville de Toulouse * (V. NOTE XLV).

Claudius Rutilius Numatianus étoit fils d'un autre seigneur Gaulois qui s'étoit acquis beaucoup de gloire et de réputation dans les charges de questeur, de gouverneur de Toscane et d'intendant des largesses, qu'il avoit exercées successivement. Il paroît aussi que le pere de Rutilius fut honoré de la dignité de préfet. Les peuples charmez de sa bonté, de son amour pour la justice et surtout de son attention à les soulager, lui firent ériger, autant par estime que par reconnoissance, plusieurs statuës en divers endroits de l'empire.

Rutilius, digne fils d'un tel pere, ne se rendit pas moins célèbre par son esprit, sa politesse, et ses grandes qualitez qui répondoient parfaitement à l'éclat de sa naissance. Il parvint aux premieres dignitez de l'empire; il fut honoré d'abord de la charge de maître des offices, et exerça ensuite vers l'an 414 celle de préfet de Rome. Quelque agrément qu'il trouvât à faire son séjour dans cette capitale du monde, il voulut bien l'interrompre pour venir au secours de sa patrie affligée, et tâcher de la relever par sa presence, son crédit et son autorité, des maux que les barbares venoient de lui faire. C'est dans cette vûe qu'il entreprit un voiage dans les Gaules, après que les Visigots les eurent abandonnées pour passer en Espagne, et avant le retour de ces peuples en deçà des Pyrenées. Rutilius vit dans sa route son ami Victorin dans la retraite qu'il s'étoit choisie en Toscane, et c'est en cette occasion qu'il fait l'éloge de cet illustre Toulousain dont on a dejà parlé. Il paroît qu'ils étoient liez d'une amitié fort étroite depuis fort long-tems, et sans doute dès leur enfance, s'il est vrai que Rutilius fût natif de Toulouse, comme il y a apparence. Nous ignorons le succès de son voiage, parce que nous n'avons qu'une partie du poëme, où il en fait le récit. Ce qui nous reste de cet ouvrage fait assez connoître la beauté de son esprit avec l'étenduë et l'élevation de son génie: l'élégance de ce poëte est en effet beaucoup au-dessus de celle de son siecle.

1 V. Till. art. 56. sur Honoré.
2 Rutil. itin. - V. Till. art. 67. sur Honoré.
3 Rutil ibid. vers. 510.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, nº 5.

Le malheur qu'il avoit d'être enveloppé dans les ténébres du paganisme est cause sans doute du portrait odieux et peu fidele qu'il fait dans ce poëme des solitaires qui habitoient alors les isles de la mer de Toscane ; ce qu'on doit attribuer plûtôt à son aveuglement et à ses préventions contre la religion Chrétienne, qu'à un dessein formé de décrire une profession dont il ignoroit la sainteté.

XXI.

SS. Castor et Leonce freres natifs de Nismes.

Cette profession avoit dejà fait des progrès dans la Narbonnoise, comme on l'a dejà vû, et on prétend [1] que S. Castor avoit fondé alors un monastere dans la ville de Nismes sa patrie (NOTE XLVII) : mais il paroît plus vraisemblable que le monastere de ce saint étoit situé dans le diocèse d'Apt en Provence dont il fut évêque dans la suite. Le fameux Cassien qui écrivit les douze livres de ses institutions monastiques pour le même monastere de Castor, fait l'éloge de ce prélat dans quelques endroits de ses ouvrages. Des mémoires de l'église d'Apt ajoûtent plusieurs circonstances de sa vie : mais ces mémoires paroissent modernes et peu exacts. On nous en a communiqué une [2] ancienne vie qui paroît meilleure, et que nous joindrons avec ce que les monumens du tems nous apprennent d'ailleurs de ce saint.

Suivant cette vie Castor nâquit à Nismes de parens illustres. Il commençoit à faire du progrès dans l'étude des belles lettres lorsqu'il eut le malheur de perdre son pere : devenu depuis cette perte l'unique appui de sa mere, il se fit un devoir de l'être aussi des orphelins et de tous ceux qu'il voioit injustement opprimez : il prenoit leur défense, et les protegeoit avec un zele digne de sa charité. Il fit principalement éclater cette vertu en la personne d'une veuve de la ville d'Arles que sa noblesse et sa pieté rendoient également recommandable. Cette dame se trouvant sans crédit et sans défense, eut recours à la protection de Castor contre un seigneur du pays appellé Auxence qui avoit injustement envahi son domaine, situé dans le territoire de Menerbe au diocèse et à deux lieuës d'Apt, dans un lieu appelé *Manancha*, et qu'on croit être Manancuegno, où l'on voit encore les masures d'une ancienne chapelle sous le patronage de notre saint. Castor instruit de l'indigne usurpation de ce seigneur et de l'iniquité des juges qui par sentence l'avoient maintenu dans l'injuste possession de ce domaine, en obtint par ses soins la cassation, et passa la mer pour aller en demander la confirmation à l'empereur qui la lui accorda. De retour en Provence, cette veuve, ne sçachant comment lui témoigner sa reconnoissance pour un service si signalé, lui offrit sa fille unique en mariage avec tout le domaine dont elle lui devoit la conservation. Castor accepta ces offres, mais il se separa bientôt après de son épouse, d'un consentement mutuel, pour vivre dans la retraite, et fit bâtir un monastere dans le même lieu de Manancha, où il embrassa la vie monastique, et dont il mérita ensuite d'être élû abbé. Le célèbre Cassien abbé de Marseille avec qui il étoit dejà lié d'amité, lui dédia alors son ouvrage intitulé, *Miroir de la Vie monastique.*

La réputation de la sainteté de Castor s'accrut tellement dans le pays, qu'il fut élû évêque d'Apt par le clergé et le peuple de cette ville, après la mort de S. Quintin son prédecesseur : ne pouvant se résoudre à accepter un si pesant fardeau, il s'excusa jusqu'à ce qu'il eût obtenu la permission de l'évêque *à qui il avoit promis obéïssance*. Il se mit en chemin sous prétexte d'aller trouver ce prélat : mais il se cacha dans le fonds d'une caverne de la montagne de Lebredon pour se dérober à la connoissance du public jusqu'après l'élection d'un autre évêque d'Apt. Ses précautions furent cependant inutiles; il fut miraculeusement découvert, et se vit forcé d'obéïr à son métropolitain qui l'ordonna dans un concile provincial tenu dans la même ville d'Apt.

On attribuë divers miracles à S. Castor, et entr'autres d'avoir délivré par ses prieres des prisonniers de sa ville épiscopale, dont il n'avoit pû obtenir l'élargissement du juge ou président qui gouvernoit le pays pour

[1] Cassian. illustr. p. 159. et seqq. pag. 405. 409. 709. et seq.

[2] Vie mss. de S. Castor communiquée par M. le Fournier religieux de S. Victor de Marseille.

l'empereur. Sa vie dont nous venons de faire un extrait, est assez conforme aux autres monumens du tems qui nous restent de lui. Le principal est l'éloge [1] de ses vertus que Cassien nous a laissé. Cet auteur [2] nous apprend que Castor avoit quitté les vanitez du monde pour se retirer dans la solitude, où il fonda un monastere qu'il gouverna en qualité d'abbé, et où il devint un parfait modele de pieté et d'humilité. Nous sçavons encore du même Cassien que Castor, pour conduire plus sûrement ses religieux, lui demanda par une lettre qui nous reste, de vouloir l'instruire sur la discipline monastique qu'on observoit dans les monasteres d'Orient et d'Egypte, et qu'il faisoit garder lui-même dans son monastere de Marseille. Cet abbé satisfit à la demande de Castor et lui adressa ses douze livres des institutions monastiques. Il étoit aussi dans le dessein de lui dédier ses dix premieres conférences, mais la mort de Castor ne le lui permit pas. Cassien suppose dans le premier de ses ouvrages qu'il étoit deja évêque : Castor remplissoit en effet [3] alors le siege épiscopal de l'église d'Apt, et vivoit encore l'an 419. on croit [4] qu'il mourut peu de tems après. Il paroît par sa vie que ce fut le 2. de Septembre : la cathedrale d'Apt le mit dans la suite au nombre de ses patrons.

S. Castor [5] avoit un frere appellé Leonce, qu'on fait comme lui natif de Nismes, personnage très-célébre par la sainteté de sa vie, et qui fut élevé sur le siege épiscopal de Frejus. Ce fut sous son épiscopat et par son conseil que S. Honorat fonda la célébre abbaye de Lerins en Provence, dont l'état monastique a tiré tant d'illustres personnages, et l'église tant de saints évêques. Leonce passa lui-même le reste de ses jours dans ce monastere, et ce fut à lui et à Hellade que Cassien adressa les conferences qu'il avoit composées à la sollicitation de Castor, mais qu'il ne put dédier à celui-ci, parce qu'il étoit deja mort. L'éclat de la sainteté de ces solitaires étoit nécessaire pour dissiper les ténébres des erreurs de l'Arianisme dont les Visigots faisoient profession, et pour servir de frein à la corruption des mœurs qui regnoit alors dans les provinces qui furent soûmises à ces peuples.

1 Cassian. illustr. ibid. - Gall. Christ. nov. edit. tom. 1. instr. p. 73. et seq.

2 Cassian. præfat. instit. - V. Prosp. Tyr. chron.

3 Gall. Christ. ibid. p. 350. et seqq.

4 Pagi critic. ad ann. 419. n. 38.

5 Cassian. præf. Coll. V. Gall. Christ. ibid. p. 420. et seqq.

XXII.

Wallia fait la paix avec les Romains, et leur remet Placidie.

Constance, comme on l'a deja vû, avoit forcé ces barbares à se retirer en Espagne, lorsque Wallia leur roi [1], malgré le desir qu'il avoit de faire la paix avec les Romains, se vit obligé de leur faire la guerre par complaisance pour sa nation. Ce prince résolut d'abord de porter ses armes en Afrique : mais une tempête aiant fait périr la flotte qu'il avoit fait partir pour cette expedition, les Visigots se virent enfin obligez d'entrer dans des sentimens de paix. Wallia écouta favorablement les propositions que lui en fit Euplatius magisterien, qu'Honoré et Constance lui avoient envoié pour la négocier avec lui : elle fut concluë au commencement de l'an 416 [2]. Suivant les conditions, qui furent fort avantageuses aux Visigots, Wallia, après s'être engagé à remettre la princesse Placidie et avoir donné des ôtages pour la sûreté de sa parole, reçut enfin de la part des Romains les six cens mille mesures de bled qu'Honoré avoit promises depuis longtems aux peuples de sa nation : il remit ensuite cette princesse qu'il avoit toûjours traitée avec tout le respect dû à sa vertu et à son auguste naissance, entre les mains d'Euplatius qui la ramena à l'empereur Honoré son frère. Ce prince, malgré la répugnance de cette reine, l'accorda quelque tems après en mariage à Constance, autant pour satisfaire l'inclination que ce general avoit toûjours témoignée pour elle, que pour récompenser les services importans qu'il avoit rendus à l'empire.

Cette paix dont Attale fut la victime, se

1 Oros. l. 7. c. 43. - Olympiod. ibid. p. 189. - S Prosp. et Idat. ibid. - Chron. Isid. p. 715. - Philostorg. c. 12.

2 Pagi critic. ad ann. 415. n. 25.

traita selon Jornandes [1] vers les Pyrenées entre Wallia et le patrice Constance, soûtenus chacun d'une armée : mais on ne sçauroit faire aucun fonds sur cette circonstance qui paroît combattuë par les auteurs contemporains. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'une des conditions fut que les Visigots prendroient les armes en faveur des Romains. Nous [2] voions en effet qu'ils servirent ensuite dans les armées de l'empire en qualité d'auxiliaires, que Wallia attaqua peu de tems après les Vandales et les autres barbares qui s'étoient établis dans la Lusitanie et la Betique, et que prenant sur lui le soin et le risque de cette expedition, il en ceda tout le fruit à Honoré. Ce fut aussi sans doute pour satisfaire à une autre condition [3] du même traité de paix, que ce roi des Visigots livra, ou pour mieux dire qu'il laissa tomber Attale entre les mains du general Constance, qui le fit emmener à Ravenne et présenter à l'empereur. Ce prince persuadé que c'étoit moins par ambition que par foiblesse qu'Attale avoit usurpé deux fois la pourpre, se contenta de lui faire couper deux doigts de la main droite, et de le releguer dans l'isle de Lipari *.

XXIII.

Prérogatives de la ville d'Arles. Prétentions de ses évêques pour la primatie sur toute l'ancienne Narbonnoise.

Le general Constance [4] faisoit son séjour ordinaire dans Arles. Cette ville étoit alors l'une des plus considerables des Gaules : elle en étoit même regardée comme la métropole [5] depuis qu'après la ruine de Treves arrivée vers la fin du siecle précedent, le siege du préfet du prétoire y avoit été transferé. Les évêques d'Arles éblouïs par les prérogatives de leur ville, porterent alors fort loin leurs prétentions, comme si effectivement elle eût été de tout tems au-dessus de toutes celles des Gaules : elle ne devoit cependant son principal lustre qu'à Constantin, qui y avoit fait quelquefois sa résidence, et ensuite à Valentinien II. et à Honoré, qui depuis qu'elle étoit le siege du préfet, lui avoient donné le titre de *Mere des Gaules* (NOTE XLVIII); en sorte que depuis ce tems-là elle avoit la qualité de métropole [1] honoraire pour le civil, et que ceux qui se trouvoient dans les Gaules et devenoient consuls y prenoient les marques [2] de leur dignité.

Les évêques d'Arles enflez de ces prérogatives, prétendirent d'abord sur tous les évêques de la Viennoise et sur le métropolitain même de cette province, auquel ils avoient été toujours soûmis [3] depuis la division de l'ancienne Narbonnoise, la même autorité pour le gouvernement ecclesiastique, que celle qu'avoit leur ville pour le civil sur toutes les autres villes des Gaules. Cette prétention, qui fut l'origine de la célébre dispute entre les églises d'Arles et de Vienne, fut agitée au concile de Turin tenu vers l'an 401. où sur les demandes réciproques des évêques de ces deux églises, il fut décidé [4] que celui-là exerceroit la jurisdiction comme primat sur toute la Viennoise, qui prouveroit que sa ville étoit *métropole*.

Les auteurs [5] s'expliquent differemment sur cette décision. Les uns prétendent que le concile de Turin parle ici d'une métropole ecclesiastique, et les autres d'une métropole civile. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien dans cette décision qui ne soit conforme aux canons ; mais il paroît que ce concile y donna atteinte en ordonnant que chacun de ces deux évêques exerceroit par provision la jurisdiction sur les églises les plus voisines de la sienne ; de sorte qu'on vit en même-tems deux métropolitains dans une même province contre la discipline ecclesiastique. La dificulté

1 Jorn. c. 32.
2 Oros. ibid. Idat. chron. - Isid. p. 716. - Sidon. paneg. Anthem.
3 Philostorg. l. 12. c. 5.
4 Oros. l. 7. c. 43.
5 Auson. clar. urb.

* V. Additions et Notes du Livre IV, n° 6.

1 Till. art. 2. sur le pap. Zos. tom. 10. hist. eccl.
2 S. Leo. tom. 1. p. 539.
3 Notit. civit. Gall. tom. 1. Duch. - Marca de prim. p. 168.
4 Concil. Taurin. tom. 2. conc. p. 1155. et seq.
5 V. Till. art. 1. sur le pap. Zos. - Fleuri hist. eccl. l. 21. n. 32. - Pagi ad ann. 401. n. 30. et seq. n. 37. et seqq.

de décider cette question pouvoit excuser ce jugement provisionnel qui eut son execution, quoiqu'il paroisse par les anciennes notices, qui donnent à la seule église de Vienne, la qualité de métropole sur toute la Viennoise, que la ville d'Arles continua d'être comprise dans l'étenduë de cette province. Le même concile, dont les decrets furent adressez aux évêques des Gaules et des Cinq provinces, accorda par un privilege singulier et pour des raisons particulieres, à Procule évêque de Marseille, quoique de la province Viennoise, le droit de métropolitain sur la Narbonnoise seconde; mais ce privilege uniquement attaché à la personne de ce prélat ne passa pas à ses successeurs.

Quelque avantageux que fût le jugement du concile de Turin pour les évêques d'Arles, il ne satisfit pas cependant l'ambition de Patrocle [1] qui gouverna cette église quelque tems après cette décision, et qui ne borna pas ses prétentions à la seule Viennoise. Le general Constance, dont ce prélat étoit la créature et le confident, l'avoit fait élire évêque d'Arles l'an 412. lorsque les habitans de cette ville voulant se disculper auprès de l'empereur Honoré d'avoir embrassé le parti du tyran Constantin, chasserent indignement le saint évêque Heros, qu'ils accuserent d'être l'auteur de leur rebellion et qu'ils sacrifierent au ressentiment de ce prince. Patrocle eut beaucoup de part à l'expulsion de ce saint prélat dans la vuë d'usurper son siege, ce qui lui fut d'autant plus aisé, que les habitans d'Arles aiant interêt de ménager le general Constance qui devoit moienner leur paix avec Honoré, n'oserent lui refuser la demande qu'il leur fit de le mettre sur le siege épiscopal de leur ville. On accuse encore Patrocle de plusieurs autres crimes.

XXIV.

Patrocle évêque d'Arles surprend le pape Zosime, et obtient la primatie sur Narbonne.

Cet évêque d'Arles soûtenu de toute l'autorité [2] de Constance, à qui il étoit redevable

[1] S. Prosp. chron. - V. Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. p. 523. et seqq. - S. Hil. vit. S. Honorat. tom. 1. op S. Leon. p. 765.

[2] Concil. tom. 2. 1571 et 1816.

de sa dignité, entreprit un voiage à Rome l'an 417. dans le dessein d'obtenir un privilege qui mît son église non seulement au-dessus de celle de Vienne, mais aussi de toutes les autres de l'ancienne Narbonnoise. Il s'adressa pour cela au pape Zosime qui venoit de succeder à Innocent I. Il representa à ce pontife que l'église d'Arles étoit la premiere des Gaules ou de l'ancienne Narbonnoise, qui avoit reçû par S. Trophime son premier évêque la lumiere de l'Evangile; que de là elle s'étoit répanduë dans toutes les autres églises de ces provinces, et qu'ainsi il devoit être confirmé dans le droit d'ordonner les évêques des deux Narbonnoise et de la Viennoise; assûrant que ce droit avoit toujours appartenu à ses prédeceseurs, comme successeurs de S. Trophime, et qu'ils en avoient toujours joüi: ce qui étoit cependant très-faux, comme l'atteste le pape S. Leon [1].

On voit par là que Patrocle ajoûtoit beaucoup aux prétentions de ses prédecesseurs, qui ne prétendoient la jurisdiction que sur la seule Viennoise; et qu'il vouloit encore étendre la sienne sur les deux Narbonnoise, ce qui composoit toute l'ancienne Narbonnoise: car quoique dans la suite le même Patrocle ou ses successeurs aient exercé leur autorité sur une partie de la province des Alpes Grecques et sur celle des Alpes maritimes, ce fut moins en vertu de leurs prétentions sur l'ancienne Narbonnoise, que par le consentement volontaire de l'évêque d'Embrun métropolitain des Alpes Maritimes qui se laissa dépoüiller de son ancien droit sur sa province (NOTE XLIX). En effet Patrocle ne demanda point au pape Zosime la jurisdiction sur les deux provinces des Alpes : elles n'avoient jamais fait partie de l'ancienne Narbonnoise, et ne furent comprises dans les Gaules que depuis Constantin et par consequent postérieurement à S. Trophime, d'où Patrocle tiroit tout le droit de sa prétenduë primatie.

Le pape Zosime [2] par complaisance pour le general Constance protecteur de Patrocle, qu'il étoit de son interêt de ménager, écouta favorablement ce prélat. Il se contenta de

[1] S. Leo. tom. 1. ep. 10. p. 431.

[2] V. not. Sirm. concil. ibid. p. 1816.

prendre l'avis de quelques évêques des Gaules qui se trouvoient alors à Rome, et que ce même prélat avoit sans doute gagnez ou qui n'étoient pas instruits; et ensuite sans avoir examiné une affaire si importante, ni entendu les parties interessées, il donna une decretale le 22 de Mars de l'an 417. adressée [1] aux évêques des Gaules et *des Sept provinces*. Par cette decretale ce pape donna à l'évêque d'Arles le pouvoir d'ordonner les évêques des trois provinces qui composoient autrefois l'ancienne Narbonnoise, sçavoir des deux Narbonnoises et de la Viennoise.

Ce nouveau [2] droit ne pouvoit causer que beaucoup de troubles, puisqu'il étoit aussi extraordinaire de voir alors plusieurs [3] provinces soûmises à un même métropolitain, qu'il étoit faux que l'église d'Arles en eût encore [4] joüi, comme Patrocle avoit eu la hardiesse de l'avancer (NOTE L). Mais quand même il eût été vrai, comme le suposoit le pape Zosime surpris par le faux exposé de ce prélat, que S. Trophime avoit porté les premieres lumieres de la foi dans les Gaules, Patrocle n'auroit pas eu raison de demander, ni ce pape de lui accorder la prééminence ou la primatie sur les églises de l'ancienne Narbonnoise; puisque S. Paul de Narbonne [5] et S. Saturnin de Toulouse avoient partagé leur mission avec ce premier évêque d'Arles, et que Patrocle ne pouvoit prouver par aucun ancien monument la prétenduë superiorité de S. Trophime sur ses collegues, ni celle de ses successeurs sur les évêques de l'ancienne Narbonnoise. Il paroît au contraire (NOTE L), que conformément à l'ancienne discipline et aux canons des conciles [6], l'évêque d'Arles devoit avoir été soûmis d'abord lui-même à l'évêque de Narbonne, puisque ce dernier devoit avoir été seul métropolitain de toute l'ancienne Narbonnoise; la subdivision des provinces des Gaules étant postérieure à la prédication de S. Trophime et de ses collegues. Ainsi l'évêque de Narbonne auroit été beaucoup mieux fondé à demander la primatie sur l'église d'Arles que l'évêque de cette derniere église sur celle de Narbonne, si la discipline de ce tems-là, qui n'admettoit dans une province d'autre primat [1] que l'évêque de la métropole, eût pû le permettre.

XXV.

Hilaire de Narbonne se plaint inutilement de l'innovation de Patrocle.

Outre la principale autorité pour l'ordination, ou le droit de consacrer [2] seul les évêques des trois provinces de l'ancienne Narbonnoise, que le pape Zosime accorda à Patrocle par cette décretale, dont les termes font voir du moins (*Ad Pontificium suum revocet*) que cet évêque n'en joüissoit pas alors; il lui accorda un privilege fort considerable et une autorité éminente sur tous les évêques et les ecclesiastiques de toutes les Gaules, à qui il défendit de s'absenter sans être munis des lettres formées ou de communion du métropolitain d'Arles, sous peine d'être exclus de la sienne. Zosime ne borna pas là ses faveurs pour Patrocle; il dépoüilla l'évêque de Vienne [3] du droit de métropolitain que le concile de Turin lui avoit conservé, et en usa de même à l'égard de Procule de Marseille métropolitain de la seconde Narbonnoise. Hilaire métropolitain de Narbonne écrivit alors à Zosime pour se plaindre de ce qu'il l'avoit dépoüillé d'un droit qui lui étoit acquis par la disposition des canons, et dans lequel il faisoit entendre qu'il avoit été maintenu par quelque rescrit du saint siege. Il ajoûtoit dans sa lettre que selon la disposition des mêmes canons c'étoit à lui et non pas à un étranger d'ordonner les évêques de sa province, et prioit enfin ce pape de le maintenir dans la possession d'un droit si légitime. Mais Zosime loin d'écouter [4] ses justes demandes, lui fit une réponse très-dure et le menaça même de l'excomunier, s'il ne reconnoissoit la prétenduë

[1] Concil. ibid. p. 1567.
[2] S. Leo. tom. 1. ep. 10. c. 5.
[3] Marca de Primat. p. 96. et 146.
[4] S. Leo. ibid.
[5] Greg. Tur. hist. l. 1. c. 28. p. 23.
[6] Concil. Nit. can. 4. - V. Lecoint. ad ann. 794. n. 50. p. 520.

[1] Marca ibid.
[2] Coust epist. S. P. tom. 1. p. 935. et seq.
[3] Coust. ibid. ep. 5. et 6. Zosim. - Concil. tom. 2. p. 1570. et seqq. p. 1583.
[4] Ep. 6. Zosim. apud Coust. ibid.

juridiction de l'évêque d'Arles. Ainsi cet évêque de Narbonne fut obligé de se taire pendant la vie de ce pontife : et de souffrir que Patrocle ordonnât un évêque à Lodeve dans sa propre province, jusqu'à ce qu'enfin les successeurs de ce pape plus équitables et mieux informez remirent les choses dans leur premier état, et rétablirent bientôt après le métropolitain de Narbonne dans l'autorité canonique qu'il devoit avoir sur toutes les églises de sa province, comme on le verra dans la suite.

Les évêques d'Arles continuerent pourtant de joüir encore long-tems après du vicariat que Zosime avoit attribué à Patrocle sur les Gaules, ou plûtôt selon l'interprétation d'un habile [1] critique, sur les trois seules provinces de l'ancienne Narbonnoise; c'est-à-dire, que les évêques d'Arles, comme vicaires du pape, furent les juges des causes majeures qui naissoient dans ce pays, et qui n'étoient pas assez considerables pour être renvoiées à Rome : mais ils n'exercerent plus le droit de primat ou de métropolitain sur les mêmes provinces; en sorte qu'ils conserverent un droit qui n'étoit attaché qu'à leur personne, et qu'ils perdirent bientôt celui qu'ils prétendoient en vertu de leur siege.

XXVI.

Constitution de l'empereur Honoré pour l'assemblée des Sept provinces.

La ville d'Arles, dont les prérogatives avoient beaucoup contribué aux prétentions de ses évêques, conserva [2] sa prééminence sur toutes les autres villes des Gaules par rapport au civil, tandis que les Romains en furent les maîtres. La puissante protection du Patrice Constance et le témoignage [3] avantageux que ce general Romain rendit à l'empereur Honoré de la fidelité des habitans de cette ville, la firent rétablir dans les honneurs dont elle avoit joüi autrefois au sujet de l'assemblée des Sept provinces, que les courses des barbares et la tyrannie de Constantin avoient obligé d'interrompre jusqu'alors. Honoré informé d'ailleurs par Agricole préfet des Gaules, des maux que causoit dans le pays la discontinuation de ces assemblées provinciales, en accorda le retablissement pour récompenser et animer la fidelité des peuples de ces provinces. Dans cette vuë il fit une constitution le premier d'Avril de l'an 418. par laquelle il ordonna qu'à l'avenir l'assemblée des Sept provinces, se tiendroit tous les ans dans Arles depuis le 15. d'Août jusqu'au 15. de Septembre, en presence du prefet des Gaules qui faisoit sa résidence dans cette ville. La fertilité de son terroir, son heureuse situation et la facilité de son commerce qui fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie, contribuerent aussi beaucoup au choix que l'empereur fit de la même ville pour cette assemblée. Honoré ordonna donc par cette constitution que chaque province en general et chaque ville en particulier envoieroient pour deputez à l'assemblée des personnes notables *(Honoratos, possessores, curiales, optimos. V. gloss. Cang.)*, outre ceux qui par leurs emplois avoient droit d'y assister ; que ceux des députez qui ne pourroient s'y transporter eux-mêmes commettroient à leur place leurs lieutenans, ce qui fut accordé principalement en faveur des provinces les plus éloignées de la ville d'Arles, telles que la Novempopulaine ou la province d'Auch, et la seconde Aquitaine dont Bordeaux étoit la métropole; que les députez qui manqueroient de se trouver à cette assemblée ou par eux-mêmes, ou par leurs subdeleguez, seroient punis d'une amende de cinq livres d'or, s'ils étoient juges ou présidens, et de trois, s'ils occupoient des charges moins considerables; que les affaires publiques et particulieres en feroient l'objet principal; et qu'enfin on n'y feroit aucune décision ni aucun reglement qu'après une mûre deliberation et une discussion exacte des matieres, afin que les peuples pussent juger de la justice et de la sagesse des députez, par celles de leurs loix et de leurs ordonnances, qu'on publieroit ensuite dans les provinces.

1 Till. art. 7. sur Zosim, et Note tom. 10. hist. eccl. p. 694.
2 V. S. Leo. tom. 1. p. 539.
3 Pr. p. 19. et seqq. - V. Pagi critic. ad ann. 401.

XXVII.

Origine des Etats de la province.

C'est à ces assemblées de notables, qui étoient deja en usage dans la Narbonnoise avant qu'elle ne fût sous la domination des Romains, et qui continuerent depuis, qu'on peut rapporter avec assez de vraisemblance l'origine des États de Languedoc. En effet outre les assemblées particulieres (*Conventus*) que les gouverneurs Romains tenoient dans cette province ainsi que dans les autres, suivant l'usage, nous voions ici des assemblées generales établies de la maniere la plus solemnelle sous l'empire d'Honoré, premierement par Petrone préfet des Gaules, et ensuite par une constitution de cet empereur qui voulut en assûrer la durée (*Mansura in ævum auctoritate decernimus*) pour la suite des siecles. On verra d'ailleurs dans le cours de cette histoire que quoique l'usage de ces assemblées provinciales paroisse avoir été interrompu en Languedoc par les changemens que les ravages des Barbares, leur établissement dans cette province, et ensuite l'usurpation des comtes et autres seigneurs particuliers apporterent dans le gouvernement, il nous reste cependant encore assez de monumens qui prouvent que dans plusieurs occasions, les affaires importantes ou communes de la province y ont été traitées dans des assemblées de notables jusqu'au regne de S. Louis, lequel aiant réüni à son domaine la plus grande partie du pays, maintint les peuples dans l'ancien usage des assemblées provinciales.

XXVIII.

Retour des Gots dans les Gaules. Cession que leur fait Honoré d'une partie des Sept provinces.

Cette constitution d'Honoré fut adressée à Agricole préfet des Gaules qui l'avoit sollicitée et qui la fit publier à Arles le 19 de Mai de la même année. Quoique la cession que l'empereur Honoré fit peu de tems après aux Visigots d'une partie des Sept provinces des Gaules, puisse donner lieu de douter si ces assemblées furent dans la suite aussi generales et aussi exactement tenuës tous les ans que ce prince l'ordonne par sa constitution, nous avons cependant lieu de croire que les Romains en maintinrent l'usage pendant tout le tems qu'ils possederent quelque chose dans les mêmes provinces, c'est-à-dire jusqu'à l'entiere décadence de l'empire d'Occident. Il est [1] fait mention en effet du corps des Sept provinces des Gaules dans une lettre du pape Boniface de l'année suivante (an 419) adressée à Patrocle d'Arles, Hilaire de Narbonne, Castor d'Apt, Leonce de Frejus et aux autres évêques des Gaules *et des Sept provinces*. Nous voions d'ailleurs suivant la remarque d'un moderne aussi sçavant historien que judicieux critique [2], que lorsque les Romains cedoient quelque province aux peuples barbares, c'étoit plûtôt pour y habiter comme les autres sujets de l'empire, en partager les terres avec les naturels du pays, les cultiver et fournir des soldats à l'empereur, que pour y avoir un domaine absolu; et que les Romains se réservoient toûjours la principale autorité, sur-tout dans les villes où ils permettoient à ces peuples de s'établir, sans souffrir qu'ils en fussent les maîtres. Ainsi la cession que fit l'empereur Honoré aux Visigots d'une partie des Sept provinces peut n'avoir pas empêché les naturels du pays de se rendre au lieu destiné pour l'assemblée generale. Cette remarque paroît d'autant mieux fondée, qu'on sçait d'ailleurs que les Visigots maintinrent les anciens peuples des provinces qui leur furent cédées, dans tous leurs usages, et en particulier dans celui du droit Romain; et qu'on verra dans la suite de cette histoire que ces peuples n'eurent une autorité absoluë sur une partie des Gaules que vers le tems de l'entiere décadence de l'empire Romain.

XXIX.

Toulouse devient capitale du roiaume des Visigots.

Les Visigots après avoir combattu en Espagne en faveur des Romains [3] et avoir affranchi une partie de ce pays du joug des Van-

[1] Concil. tom. 2. p. 1584. - V. Pagi Crit. ad ann. 419. n. 38.

[2] Till. art. 60. sur Honoré. tom. 5. emp. p. 641.

[3] Oros. l. 7. c. 43. Idat. et S. Prosp. chron. - Isid. chron. Gothor. p. 716.

dales, des Sueves et des Alains, qu'ils avoient extrêmement resserrez, repasserent les Pyrenées sur la fin de l'an 418. ou plûtôt dans l'année suivante, sous la conduite de leur roi Wallia (NOTE LI), en vertu d'un nouveau traité qu'ils firent avec le Patrice Constance. Par ce traité, ce general leur ceda [1] pour leur demeure, au nom de l'empereur Honoré, l'Aquitaine depuis Toulouse jusqu'à l'Ocean; ou suivant une autre historien [2] la seconde Aquitaine ou province ecclesiastique de Bordeaux, et quelques villes des provinces voisines, ce qui pourroit faire croire que la Novempopulanie fut aussi cedée alors à ces peuples avec l'Aquitaine seconde (NOTE LVII) et le territoire de Toulouse: mais nous n'avons là-dessus rien de bien certain. Il paroît seulement que le Toulousain, l'Agenois, le Bordelois, le Perigord, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois et le Poitou tomberent alors entre les mains des Visigots: tout le reste de la Narbonnoise premiere avec l'Aquitaine premiere demeurerent sous l'obéïssance des Romains; en sorte que les premiers occuperent seulement alors la partie Occidentale du Languedoc ou tout l'ancien diocèse de Toulouse, et que le reste de la même province demeura au pouvoir des autres. Un auteur [3] moderne ajoûte que les Visigots conserverent la Catalogne au-delà des Pyrenées; mais aucun ancien monument ne fait mention de cet article. La ville de Toulouse une des plus considerables de l'empire devint alors la capitale du roiaume des Visigots dans les Gaules; privilege dont elle joüit sans interruption pendant quatre-vingt-huit ans. Ce nouveau roiaume fut resserré d'abord dans les bornes dont on vient de parler: mais il s'étendit peu à peu ensuite dans la Narbonnoise et l'Aquitaine jusqu'à la Loire, et comprit enfin avant la fin du v. siecle tout le pays renfermé entre cette riviere, les Pyrenées, la Méditerrannée et l'Ocean.

Les anciens historiens nous ont laissé ignorer le véritable motif qui porta Honoré, ou plûtôt le general Constance au nom de cet empereur, à ceder aux Visigots une partie si considerable des Gaules. On peut cependant conjecturer avec assez de vraisemblance que ce fut un trait de la politique de ce general qui aspiroit à l'empire, et qu'étant allarmé sans doute du cours rapide des victoires de ces peuples sur les Vandales, il voulut les empêcher par là de s'établir en Espagne dont il leur étoit aisé de s'emparer alors entierement, mais dont il eût été très-difficile de les chasser dans la suite: ainsi Constance aima mieux ceder pour toûjours aux Visigots cette partie des Gaules, qui étant située au milieu des autres provinces de l'empire, pouvoit être secouruë plus facilement en cas qu'ils voulussent remuer, et dont ils pouvoient être chassez plus aisément si l'occasion s'en presentoit. Cette conjecture que nous [1] devons à quelques-uns de nos plus habiles critiques, paroît appuyée sur l'autorité de Jornandes [2].

1 Idat ibid.
2 Isid. ibid.
3 Pagi crit. ad ann. 418. n. 79.

XXX.

Partage des terres. Mort de Wallia premier roi des Visigots de Toulouse.

Les Visigots après leur retour d'Espagne dans les Gaules aiant fixé leur séjour dans les provinces qui leur furent cedées, en partagerent [3] les terres avec les anciens peuples qu'on appella *Romains* pour les distinguer de ces nouveaux habitans. Ceux-ci prirent pour eux les deux tiers de ces terres et laisserent l'autre à leurs anciens possesseurs.

Le roi Wallia sous la conduite duquel les Visigots avoient repassé les Pyrenées, ne survêcut pas long-tems à l'établissement du siege de son roiaume dans la ville de Toulouse. Il mourut en effet sur la fin de l'an 418. (NOTE LI) suivant les uns, ou plus vraisemblablement dans l'année suivante selon d'autres. Il ne laissa en mourant qu'une fille unique qui épousa [4] dans la suite le fameux Ricimer, Sueve de nation, lequel rendit son nom célèbre par la ruine entiere de l'empire d'Occident.

1 V. Vales. rer. Franc. l. 3. p. 115. Till. art. 60. sur Honoré. tom. 5. emp. p. 640.
2 Jorn. de reb. Get. c. 33.
3 Cod. Leg. Visig.
4 Sid. carm. 2.

XXXI.

Theodoric I. succede à Wallia.

A Wallia succeda, du choix de la nation Gothique, Theodoric premier, appellé aussi par les anciens Theudo, Theodore, et Theodoride; prince dont la moderation, accompagnée des qualitez les plus excellentes du corps et de l'esprit, faisoit au rapport d'un auteur [1] Got, le principal caractère. A [2] peine eut-il commencé de regner, qu'il vit arriver à sa cour deux seigneurs Ostrogots dont il auroit sans doute pris ombrage, s'il eût été informé de leur naissance, et s'il eût pû pénétrer leurs desseins. C'étoient Beremond fils de Torismond roi des Ostrogots, et Witteric son fils, lesquels ne pouvant plus supporter la tyrannie des Huns qui avoient subjugué leur nation dans la Scythie, avoient abandonné leur patrie et l'esperance, de parvenir au thrône, pour se retirer chez les Visigots leurs anciens compatriotes, qui s'étoient maintenus jusqu'alors dans leur ancienne liberté. Beremond se flattoit non seulement de vivre plus honorablement parmi eux, mais aussi qu'étant issu de l'auguste famille des Amales et héritier de la valeur des anciens rois qu'elle avoit donnez à la nation Gothique, ces peuples pourroient avoir égard à sa naissance, si le thrône venoit à vaquer, et l'élire préferablement à tout autre. Et en effet, dit un historien [3] leur compatriote, qui des Gots auroit pû refuser son suffrage à un prince de la maison des Amales, la premiere et la plus illustre de la nation? Mais si Beremond n'eut pas le bonheur de parvenir à la couronne des Visigots, qui à son arrivée dans les Gaules venoit d'être donnée à Theodoric, il eut du moins l'avantage de gagner l'estime et la confiance de ce prince, qui charmé de sa sagesse et de ses vertus, le reçut à sa cour, le prit en affection, l'admit à son conseil et à sa table, et lui donna toutes les marques d'honneur et de distinction qu'il pouvoit souhaiter de même qu'à Witterich son fils, sans les connoître autrement que pour des compatriotes d'un mérite distingué. Beremond de son côté avoit trop de politique et de pénétration pour ne pas comprendre la nécessité où il se trouvoit de cacher sa naissance pour ne pas donner de l'ombrage à Theodoric et se maintenir dans sa faveur : aussi eut-il grand soin de lui dérober la connoissance de son extraction qui étoit beaucoup plus illustre que celle de ce prince.

[1] Jorn. c. 34.
[2] Jorn. ibid. c. 33-48.
[3] Jorn. ibid.

XXXII.

Prodiges arrivez à Beziers.

Le choix que les Visigots firent de Theodoric pour remplir la place de Wallia fut suivi de signes terribles qui parurent à Beziers. Paulin alors évêque [1] de cette ville en fit le détail et en donna la connoissance au public par une lettre circulaire qu'il envoia de toutes parts. Nous ignorons la nature et les effets de ces phénomenes : ce prélat s'en servit sans doute utilement pour jetter une terreur salutaire dans l'esprit de ses diocesains, et pour porter les pécheurs à la pénitence. C'est par ce seul endroit que nous connoissons cet évêque, car on ne sçauroit assûrer qu'il soit l'auteur de l'histoire du martyre de S. Genez d'Arles, ouvrage qu'un moderne [2] lui attribuë et qui est en effet digne de lui.

XXXIII.

Rétablissement de l'évêque de Narbonne dans ses droits de Métropolitain.

Hilaire métropolitain de Narbonne contemporain de ce prélat obtint [3] du pape Boniface, malgré tous les efforts et le crédit des évêques d'Arles, la justice que Zosime lui avoit refusée et le rétablissement de tous les droits dont ce dernier, surpris par Patrocle avoit injustement dépoüillé son église. En effet la mort de Zosime et celle du general Constance que l'empereur Honoré avoit enfin associé à l'empire, aiant privé Patrocle de ces deux puissans protecteurs, Hilaire eut

[1] Idat. chron. ibid.
[2] Rosveyd. not. in Paulin.
[3] S. Leo. ep. 10.

la liberté de soûtenir [1] avec zele les interêts de sa métropole (an 421). Déjà le clergé et le peuple de Lodeve s'étoient plaints au même Boniface de ce que contre l'ancienne discipline de l'église et le respect dû aux saints canons, Patrocle avoit ordonné un évêque pour leur église malgré eux et sans la participation de l'évêque de Narbonne leur métropolitain, lorsque ce pape, qui n'ajoûtoit pas foi aisément aux plaintes qu'on lui portoit contre les évêques, frappé du grand nombre de ceux qui déposoient contre l'usurpation de Patrocle, écrivit là-dessus à Hilaire de Narbonne le 9. de Février de l'an 422. Boniface lui marquoit dans sa lettre, que si l'exposé qu'on lui avoit fait au sujet des entreprises de Patrocle pour l'ordination d'un évêque de Lodeve se trouvoit vrai, il eût à se transporter dans cette ville pour y regler toutes choses conformément à ses droits de métropolitain et aux desirs du peuple, et qu'il eût à lui faire sçavoir le succès de sa commission. Ce pape décide en mêmetems par cette épître décretale, suivant le saint concile de Nicée et les regles de l'église que le gouvernement de chaque province doit appartenir à son métropolitain, et non pas à un étranger. Boniface cassa donc par cette decision tout ce que Zosime avoit fait par surprise en faveur de Patrocle, du moins par rapport à la Narbonnoise premiere, sur laquelle les évêques d'Arles ne prétendirent plus l'autorité de métropolitain ou de primat. Nous ne voions pas en effet que les successeurs de Patrocle aient rien entrepris ni prétendu depuis sur cette province, ce qui montre évidemment l'injustice des prétentions de ce dernier et la foiblesse du fondement sur lequel il les appuyoit. Le jugement [2] de Boniface en faveur de l'église de Narbonne fut confirmé dans la suite par les papes S. Celestin premier, S. Leon et leurs successeurs; et si les évêques d'Arles se maintinrent encore durant quelque tems dans une espece de jurisdiction sur plusieurs provinces, ce fut en qualité de vicaires des papes dans les Gaules, et non comme métropolitains : on ne trouve plus même aucun vestige de cette espece de primatie dès le IX. siecle.

[1] Concil. tom. 2. p. 1583. - V. Coust. epist. S. P. tom. 1. p. 1031.

[2] Concil. tom. 2. p. 1620. - S. Leo. ep. 10. tom. 1. Quesn. p. 431. - V. Till. art. 9. et 10. sur S. Hil. d'Arl. tom. 15. hist. eccl.

XXXIV.

Siege d'Arles par les Visigots. Leur défaite.

La mort de Constance fut suivie [1] deux ans après de celle d'Honoré qui faute de successeur, laissa Theodose le jeune son neveu, maître des deux empires. Jean primicier des notaires s'étant d'abord après emparé de celui d'Occident, Theodose lui opposa le jeune Valentinien III. son cousin, fils de Constance et de Placidie (an 423). Ce jeune prince étoit alors à Constantinople avec sa mere, où ils s'étoient réfugiez depuis que l'empereur Honoré peu de tems avant sa mort les avoit obligez de sortir de Ravenne. Theodose pour donner plus de poids et d'autorité au jeune Valentinien, le déclara Cesar; et pour le mettre en état de vaincre le tyran, il le renvoia avec Placidie à Ravenne soûtenus d'une flotte et d'une puissante armée (an 424), qui attaqua et défit entierement l'usurpateur et délivra par sa mort l'empire d'Occident de sa tyrannie. Après cette insigne victoire Valentinien III. fut reconnu Auguste dans Rome et dans tout l'empire d'Occident l'an 425. sous la tutelle et la conduite de sa mere Placidie à cause de son bas âge.

Les Visigots [2] profiterent des troubles que Jean le tyran excita dans l'empire pour étendre leur domination au-delà des bornes qui leur avoient été prescrites (an 425). Ces peuples depuis leur retour dans les Gaules avoient entretenu la paix avec les Romains et avoient même fourni suivant leur dernier traité des troupes auxiliaires à Castin maître de la milice Romaine pour la guerre qu'il avoit entreprise l'an 422. en Espagne contre les Vandales de la Betique : mais après la mort d'Honoré voiant que les Gaules s'étoient soûmises à Jean le Tyran par les intrigues du même Castin, que les troupes, après avoir

[1] Idat. Prosp. Marcell. et Tyr. Prosp. chron.

[2] S. Prosp. chron. tom. 1. bibl. Labb. p. 49-50. - V. Val. rer. Franc. l. 3. p. 123. - Isid. p. 716.

fait périr dans Arles le préfet Exuperence, s'étoient révoltées, et qu'enfin tout étoit dans le désordre et la confusion dans ces provinces, ils rompirent la paix avec les Romains, franchirent les limites de leur roiaume d'Aquitaine, traverserent la Narbonnoise premiere, dont il paroît qu'ils soûmirent les villes qui se rencontrerent sur leur route depuis Toulouse leur capitale, passerent le Rhône et allerent enfin mettre le siege devant Arles, persuadez que cette conquête leur faciliteroit celle du reste des Gaules dont cette ville étoit alors regardée comme la métropole.

Aëce que sa valeur et un grand nombre de victoires rendirent si célébre dans la suite, commandoit alors en deçà des Alpes. Il avoit embrassé auparavant le parti de Jean le Tyran et lui avoit même procuré le secours des Huns : depuis la défaite de cet usurpateur il s'étoit soûmis à Valentinien qui l'avoit honoré du commandement des Gaules. Ce general informé de l'entreprise des Visigots contre la ville d'Arles dont ils pressoient vivement le siege, se mit aussitôt à la tête des troupes Romaines et marcha au secours de cette place. Les Visigots qui en furent avertis s'empresserent de décamper : mais Aëce les aiant atteints, les poursuivit et les battit dans leur fuite.

XXXV.

Etat de la province sous les Romains et les Visigots. Discipline ecclesiastique.

Il y a lieu de croire que la perte que les Visigots firent dans cette occasion entraîna celle des conquêtes que ces peuples avoient peut-être faites auparavant dans la Narbonnoise premiere, ou du moins que les Romains recouvrerent ces places par la paix qu'ils firent bientôt après avec eux ; car nous voions que les principales [1] villes de cette province continüerent toûjours d'être soûmises à l'empire jusques vers son entiere décadence.

Il paroît d'un autre côté que la partie des Gaules qui avoit été cedée aux Visigots par l'empereur Honoré fut encore comprise dans l'étenduë de l'empire sous le regne de Valentinien III. Il est fait mention en effet des Sept provinces des Gaules dans la notice de l'empire qu'on croit avoir été dressée l'année 427. ou la suivante, et dans laquelle on voit au rang des officiers de l'empire l'intendant des thrésors conservez à Nismes, et celui de la teinturerie de Narbonne; ce qui prouve que ces deux villes appartenoient alors aux Romains. On peut ajoûter que suivant la même notice, les Sept provinces, qu'on doit distinguer des autres provinces des Gaules, étoient gouvernées par un vicaire particulier du préfet, que la Viennoise étoit soumise en particulier à la jurisdiction d'un consulaire, et chacune des six autres, sçavoir les deux Narbonnoises, les trois Aquitaines et les Alpes Maritimes à celle d'un président (NOTE XXXIV. *n.* 10. *et seq.*); ainsi l'Aquitaine seconde, quoique cedée aux Visigots, devoit avoir alors un gouverneur Romain sous la dépendance du vicaire des Sept provinces, et ce dernier devoit par consequent étendre sa jurisdiction sur toute la partie des Gaules cedée à ces peuples. Nous voions [1] aussi qu'Acilius Glabrio étoit vicaire des Sept provinces vers l'an 430. supposé que ce soit le même, comme on le prétend [2], que Festus qui fut consul l'an 438. Enfin Gaudence [3] qui étoit vicaire du préfet des Gaules vers l'an 455. devoit exercer alors le vicariat des Sept provinces; vicariat que quelques auteurs confondent mal-à-propos avec celui du reste des Gaules. Toutes ces preuves, et quelques autres que l'on verra dans la suite, ne nous permettent pas de douter que Valentinien III. et les empereurs d'Occident ses successeurs n'aient conservé la principale autorité sur la partie des Gaules qui avoit été cedée aux Visigots; et que si ces peuples établirent une domination absoluë dans les provinces qu'on leur avoit cedées pour leur demeure, ce ne fut que vers le tems de la décadence de l'empire d'Occident et à la faveur des nouveaux traitez que les derniers empereurs qui eurent besoin de leur secours, furent obligez de faire avec eux.

[1] Duch. tom. 1. p. 1. et seq. - Godefr. ad lib. 15. cod. Theod. de pag. et sacrif. - V. Vales. not. Gall. p. 302.

[1] Crut. p. 344. n. 2.

[2] Rel. fast. consul. p. 610.

[3] Sid. Apoll. l. 1. ep. 3. - V. not. Sirmond. ibid. et Till. art. 2. sur S. Sid.

Il y a lieu de croire que les Visigots firent la paix avec Aëce peu de tems après leur entreprise sur la ville d'Arles. Nous voions en effet qu'ils déclarerent la guerre deux ans après aux Vandales [1] ou Sueves d'Espagne qu'Ataulphe avoit resserrez auparavant dans la Galice, et qui s'étoient répandus dans les provinces Romaines de cette partie de l'empire où ils commettoient une infinité de ravages; et qu'ils entreprirent cette guerre au nom des Romains, suivant un critique [2] moderne dont le sentiment paroît bien fondé: ainsi ils devoient avoir fait alors leur paix avec Aëce general de l'empereur Valentinien. Jornandes attribuë cette expedition au roi Wallia; mais cet historien se trompe, car c'étoit Theodoric qui regnoit sur les Visigots dans ce tems-là.

Le séjour de ces peuples dans les provinces des Gaules y affoiblit peu à peu dans la suite la vigueur de la discipline ecclesiastique: il paroît qu'elle étoit encore dans toute sa force dans la Narbonnoise quelques années après l'établissement du siege des rois Visigots à Toulouse et au commencement du regne de Valentinien III. C'est ce qu'on voit par une lettre que le pape S. Celestin adressa l'an 429. aux évêques de cette province et à ceux de la Viennoise, dans laquelle il se plaint de l'excessive severité dont on usoit dans leurs diocèses à l'égard des pécheurs, à qui, suivant ce qu'on lui avoit rapporté, on refusoit la pénitence, même à l'heure de la mort. Ce pape parle [3] dans cette lettre d'un autre usage qui s'étoit introduit dans ces provinces où on lui avoit fait entendre qu'on élevoit à l'épiscopat des personnes convaincuës de crimes, des étrangers et des laïques, qui sans abandonner leur ancienne maniere de vie, portoient des manteaux, des ceintures et des bâtons contre l'usage des églises, par où ce pape désigne [4] plusieurs moines des monastères du pays qui étoient parvenus à la dignité épiscopale, et dont certains ecclesiastiques ambitieux avoient sans doute décrié la conduite auprès de lui, sous prétexte qu'ils conservoient dans l'épiscopat leur habit monastique. Le même pape donne ensuite dans cette lettre des regles sur quelques points de discipline par rapport à l'élection des évêques: il confirme le jugement de Boniface son prédecesseur en faveur de l'église de Narbonne contre les prétentions de celles d'Arles, et ordonne, conformément aux canons, que chaque métropolitain borneroit sa jurisdiction dans l'étenduë de sa province.

[1] Jorn. c. 33.
[2] Pagi Crit. ad ann. 427. nd ann. 427. n. 20.
[3] Concil. tom. 2. p. 1618. et seq.
[4] Till. art. 11. sur S. Hil. d'Arl. tom. 15. hist. eccl.

XXXVI.

Nouvelles tentatives des Visigots sur la ville d'Arles. Leur paix avec les Romains.

Les Visigots peu contents des bornes de leurs états dans lesquelles le general Aëce les avoit resserrez après leur entreprise sur la ville d'Arles, les franchirent [1] quelque tems après; et aiant rompu la paix avec les Romains, ils firent plusieurs courses qu'ils pousserent jusques en Provence sous la conduite du general Anaolfe. Ils profiterent de l'absence d'Aëce, alors occupé du côté du Rhin à chasser les François des pays dont ils s'étoient emparez en deçà de ce fleuve, et tenterent de nouveau le siege de la même ville d'Arles où Cassius [2] commandoit les troupes Romaines: mais cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la premiere; car Aëce en étant averti, vint en diligence au secours de cette place; et aiant rencontré les Visigots, il les attaqua, les tailla en pieces, et fit prisonnier le general Anaolfe (an 430).

Cet échec obligea le roi Theodoric à faire la paix avec [3] Valentinien. Nous en ignorons les conditions: mais il y a lieu de croire qu'une des principales fut que les Visigots se tiendroient renfermez dans les limites du pays qui leur avoit été cedé. L'empereur pour gage de ses promesses donna en ôtages à Theodoric plusieurs seigneurs des plus distinguez des Gaules, et entr'autres Theodore parent du célèbre Avitus. Ce dernier étoit d'une famille des plus illustres de l'empire

[1] Prosp. et Idat. chron.
[2] Vit. S. Hil. Arel. tom. 1. S. Leon. p. 736.
[3] Sid. paneg. Avit. p. 322. - V. not. Sirmond. ibid. et Vales. rer. Franc. l. 3. 139. et l. 4. p. 182.

et fils d'Ecdice seigneur Auvergnat, qui pour faire sa cour au general Constance avoit violé les droits de l'hospitalité envers Edobic general François, comme nous l'avons dit ailleurs. Il se transporta à la cour de Theodoric pour y solliciter le renvoi de Theodore, et sçut si bien gagner par ses manieres l'estime et l'affection du roi des Visigots, que ce prince n'omit rien pour le retenir auprès de lui et l'engager à son service : mais Avitus, quoique très-sensible à cette marque de bonté et de distinction, s'excusa si bien sur son engagement au service des Romains, que Theodoric ne put s'empêcher d'agréer son excuse et de loüer sa fidelité. Ce seigneur aiant obtenu la liberté de Theodore, alla servir ensuite sous Aëce dans l'expedition que ce general avoit commencée contre les François du côté du Rhin. Aëce durant cette expedition reçut de la part des peuples de Galice une ambassade [1] dont voici le sujet.

XXXVII.

Les Visigots appellez au secours des Sueves en Galice, et ensuite à celui de Valentinien contre le general Aëce.

Les Sueves qui s'étoient établis dans cette province d'Espagne, mais qui n'en occupoient gueres que la campagne, insultoient tous les jours les châteaux et les autres places fortes du pays où les anciens habitans s'étoient réfugiez, et cela malgré la foi de différens traitez que ces derniers avoient faits avec eux pour se racheter de leurs brigandages. C'est ce qui obligea les Galiciens, comme sujets de l'empire, de recourir par leurs ambassadeurs à la protection d'Aëce et d'implorer son secours contre les entreprises continuelles des Sueves. L'évêque Idace, qui étoit à la tête de ces ambassadeurs, ne nous marque pas le succès de sa négociation : il se contente de dire que Vetton Got de nation étant venu des Gaules en Galice dans le dessein d'y tramer quelque entreprise, s'en retourna chez les Visigots ses compatriotes sans avoir rien executé. Ceci peut nous faire croire que les Sueves avoient appellé ces peuples à leur secours, en cas que le general Aëce ou les troupes Romaines eussent entrepris quelque chose contr'eux. Quoi qu'il en soit, Aëce après avoir donné la paix aux François qu'il venoit de dompter, renvoia l'évêque Idace en Galice accompagné du comte Censorius son ambassadeur auprès des Sueves, pour engager sans doute ces peuples à vivre en paix avec les Galiciens; Hermeric roi des Sueves conclut enfin un traité avec eux, ce qui leur rendit la tranquillité, et fit que les desseins des Visigots sur la Galice n'eurent alors aucune suite.

Il paroît que ces derniers peuples observerent exactement le dernier traité de paix qu'ils avoient fait avec les Romains, et qu'ils demeurerent fideles au service de l'empereur ; car nous voions [1] que Valentinien III. ou plûtôt l'imperatrice Placidie sa mere, qui gouvernoit tout l'Occident sous le nom de ce jeune prince les employa quelques années après contre le comte Aëce qui s'étoit révolté.

Il y avoit dejà quelque tems que la prosperité des armes de ce general et le crédit qu'il avoit acquis parmi les troupes, donnoient de l'ombrage à Placidie, lorsque cette princesse pour balancer sa trop grande autorité lui suscita un rival dangereux. Ce fut le comte Boniface qui avoit défendu autrefois la ville de Marseille contre les entreprises du roi Ataulphe, et qui pour se venger de ce qu'Aëce jaloux de sa gloire et de sa faveur à la cour de l'empereur avoit rendu sa fidelité suspecte à ce prince, avoit depuis quatre ans introduit les Vandales en Afrique, et attiré par là une infinité de maux sur cette partie de l'empire. Placidie voulant mettre des bornes au pouvoir excessif d'Aëce qui lui devenoit suspect de plus en plus, reçut en grace Boniface, le rappella d'Afrique dans la vuë de l'opposer à ce general dont il étoit ennemi déclaré; et pour lui donner plus d'autorité, elle l'honora de la charge de maître de la milice de l'empire. Aëce ne put supporter l'elevation de son ennemi : son ressentiment alla si loin qu'il se révolta ouvertement ; prit les armes contre Boniface, et lui livra bataille, laquelle fut également funeste à l'un et à l'au-

1 Idat. ibid.

1 Idat. S. Prosp. et Marcell. chron.

tre; car Boniface aiant été blessé à mort dans l'action, mourut peu de tems après, et Aëce fut entierement défait et obligé de se réfugier chez les Huns. Ces barbares avec lesquels il étoit [1] deja lié depuis long-tems, le reçurent avec honneur et lui fournirent même une puissante armée avec laquelle il entra en Italie. L'empereur se voiant hors d'état de lui résister, appella alors les Visigots à son secours: mais soit qu'Aëce craignit la valeur de ces peuples, soit qu'il se repentit de sa défection et de sa révolte, il prévint leur arrivée au-delà des Alpes, fit sa paix avec Placidie et avec l'empereur (an 433), et pour marque de la sincerité de son retour, il engagea les Huns, qu'il avoit amenez avec lui, au service de l'empire. Comblé ensuite [2] de toutes sortes de faveurs et honoré de la dignité de patrice, il fut renvoié dans les Gaules (an 435) pour y réduire les Bourguignons, peuples barbares, qui après s'y être établis depuis quelque tems sous l'autorité de l'empereur, s'étoient révoltez. A son arrivée il marcha contre les rebelles: et après les avoir soûmis, il leur accorda la paix. Aëce tourna ensuite ses armes contre les Bagaudes ou paysans révoltez qui s'étoient emparez de la Gaule Ulterieure ou Septentrionale, prit leur chef, et les força de rentrer dans leur devoir.

XXXVIII.

Siege de Narbonne par les Visigots.

Les Visigots, qui n'avoient entretenu [3] la paix avec les Romains qu'autant qu'ils l'avoient jugé utile à leurs interêts, profiterent de l'éloignement d'Aëce pour étendre leurs limites, et se saisirent vers ce tems-là de quelques villes voisines de Toulouse où étoit le siege de leur empire (an 435). La suite de cette expedition nous fait juger qu'ils s'emparerent de Carcassonne et des autres villes qui sont sur la route de Toulouse à Narbonne, et qu'ils n'avoient pas encore conquises. Ils en vouloient principalement à cette derniere, persuadez qu'étant une fois maîtres

[1] Tyr. Prosp. chron. tom. 1. bibl. Labb. p. 59.

[2] S. Prosp. chron. ibid. p. 51.

[3] S. Prosp. et Idat. chron. ibid. - Isid. chron. p. 716.

de cette importante place, ils le deviendroient aisément du reste de la Narbonnoise; mais l'entreprise étoit également hardie et difficile à cause que cette ville étoit extrêmement forte et bien munie et en état de faire une longue et vigoureuse résistance. Le roi Theodoric aiant entrepris cependant de l'assieger (an 436), la battit nuit et jour, et après un long siege il vint enfin à bout de renverser une partie des tours et de faire des bréches considérables aux murailles par la force de ses machines, et malgré la vigoureuse défense des assiegez qui soûtinrent long-tems et avec beaucoup de courage les attaques des Visigots, et signalerent également [1] leur fidelité et leur valeur. La faim les aiant enfin réduits à la triste nécessité d'user des alimens les plus vils et les plus rebutans, ils étoient sur le point de capituler et de se rendre à discrétion; lorsque le comte Litorius commandant des troupes Romaines sous le general Aëce, résolu de sauver cette importante place, se mit à la tête d'un gros corps de cavalerie, avec ordre à chaque cavalier de se charger de deux sacs de grain: il attaqua ensuite les assiegeans avec tant de valeur, que leur aiant passé sur le ventre, il entra dans Narbonne et ravitailla cette place qui par là fut en état de soûtenir le siege. Les Visigots le continuerent cependant, mais ils le leverent à la fin (an 437) à la persuasion et par l'entremise d'Avitus.

XXXIX.

Siege de Toulouse par les Romains. Défaite et prise de Litorius.

Nous ne sçavons pas si ces peuples firent ensuite la paix avec les Romains; nous voions du moins que la guerre s'étoit renouvellée [2] entr'eux quelque tems après. Il paroît que les armes des Romains furent d'abord assez heureuses; car on croit que les Visigots aiant assiegé sur eux vers ce tems là la ville de Tours [3] défenduë par Majorien, ils furent

[1] Sid. paneg. Avit. carm. 7. vers. 475. et carm. 23.

[2] S. Prosp. chron. ibid. - Salv. l. 7. p. 164. et seqq. - Sid. paneg. Avit. carm. 7. p. 323.

[3] Sid. carm. 4. vers. 210. - V. Val. rer. Franc. l. 4. p. 189.

obligez d'en lever le siege. Le comte Litorius étoit occupé alors à la tête des Huns auxiliaires qu'Aëce avoit retenus au service de l'empire, à punir la revolte des peuples Armoriques qui avoient pris les armes pour secoüer le joug des Romains : mais ce dernier voulant terminer promtement la guerre qu'il avoit à soûtenir contre les Visigots, lui ordonna d'interrompre cette expedition et de s'avancer contre ces peuples. Litorius se mit aussitôt en marche avec l'armée des Huns, qui consistoit principalement en cavalerie; et aiant pris ensuite la route de Toulouse, pour attaquer les Visigots jusques dans la capitale de leurs états, il traversa la province d'Auvergne que les Huns désolerent comme un pays ennemi (an 438).

On prétend [1] que ces barbares sous la conduite de Garieric leur roi firent alors le siege de Bazas sur les Visigots, ce qui prouveroit que ces derniers avoient dejà étendu leur domination dans la Novempopulanie *. Gregoire [2] de Tours parle en effet de ce siege; mais il n'en fixe pas l'époque : il ajoûte seulement que les Huns furent obligez de l'abandonner après avoir ravagé toute la campagne, l'évêque de Bazas aiant obtenu par ses prieres la délivrance de sa ville épiscopale. Quoi qu'il en soit, Litorius arriva avec les Huns auxiliaires devant Toulouse dans le dessein d'en faire le siege, tandis qu'Aëce, qui d'un autre côté continuoit ailleurs la guerre contre les Visigots, tailla en piéces un corps de huit mille hommes de leurs troupes.

Litorius après son arrivée forma la circonvallation de Toulouse et poussa le siege avec vigueur ** : mais sa présomption fit bientôt après changer de face aux affaires des Romains, et donna lieu aux Visigots de rétablir les leurs. Ces derniers [3] que la prosperité des armes d'Aëce et de Litorius avoient dejà extrêmement découragez, se voiant assiegez dans leur capitale par une armée formidable demanderent la paix avec empressement; les Romains fiers de leur forces et de leurs auxiliaires rejetterent leurs propositions avec beaucoup de fierté et de mépris. Les Visigots ne se rebuterent pas; et se flattant que les Romains auroient pour le caractere épiscopal le même respect et les mêmes égards qu'ils avoient eux-mêmes, ils leur députerent quelques évêques catholiques pour les engager à leur accorder la paix; mais les Romains renvoierent ces prélats avec beaucoup de hauteur, après leur avoir refusé toutes leurs demandes. Une ancienne vie [1] de S. Orens évêque d'Auch rapporte que ce prélat fut un de ceux que Theodoric envoia en ambassade pour fléchir les Romains, et qu'étant allé d'abord trouver Aëce, celui-ci vint à sa rencontre, descendit de cheval dès qu'il l'apperçut, le reçut avec honneur et se recommanda à ses prieres. L'auteur de cette vie ajoûte que cet évêque aiant passé ensuite dans le camp de Litorius, ce general ne se donna aucun mouvement pour sa réception, qu'il méprisa sa personne, et que loin d'écouter les propositions de paix qu'il lui fit, il le menaça de donner incessemment l'assaut à la ville de Toulouse et de la ruiner de fond en comble. Cependant les esperances de Litorius furent vaines : Dieu, dit Salvien, voulut punir la présomption des Romains par leur défaite, et récompenser l'humble confiance des Visigots par la victoire qu'il leur accorda.

Litorius qui tenoit depuis long-tems le roi Theodoric assiegé dans sa capitale (an 439), le pressoit si vivement, que ce prince réduit à la triste nécessité de vaincre ou de périr, et se voiant sans ressource, mit toute sa confiance en Dieu, se prosterna sur un cilice et ne cessa de demander par ses prieres de triompher de la fierté de ses ennemis qui ne vouloient lui faire aucun quartier; tandis que [2] Litorius qui ne se confioit qu'en ses forces et qui comptoit d'emporter Toulouse d'assaut, pour tâcher d'effacer par cette action d'éclat la gloire et la réputation d'Aëce dont il étoit

1 V. Vales. ibid. l. 3. p. 140. – Pagi Crit. ad ann. 451. n. 1.
2 Greg. Tur. de glor. mart. l. 1. c. 13.
3 S. Prosp. et Salvian. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 7.
** *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 8.

1 Boll. 1. Maii. p. 61.
2 S. Prosp. chron. p. 52. – Jorn. c. 34. – Isid. ibid. – Idat. apud Sirm. p. 302. – Salv. ibid. – V. Val. rer. Franc. l. 3. p. 140. et seqq.

jaloux, avoit recours à la magie et consultoit les devins et les augures sur le succès de cette entreprise. Enfin ce general trompé comme il le méritoit, par une réponse favorable de ces imposteurs, et flatté de l'esperance de la victoire, se met à la tête des Huns et attaque témérairement les Visigots. Le roi Theodoric qui jusqu'à ce moment étoit toûjours demeuré prosterné en prieres, averti de l'attaque, se leve; et plein de cette ardeur que donne une humble confiance, marche au secours de ses troupes, et par sa presence autant que par son exemple leur inspire tant de courage et tant d'ardeur, qu'après un rude combat qui fut long-tems disputé de part et d'autre, les Visigots aiant enfin fait plier les Huns, qui faisoient presque toute la force de l'armée Romaine, les taillent en pièces malgré leur résistance, et font prisonnier Litorius dejà tout couvert de blessures.

La prise de ce general termina l'action et assûra la victoire à Theodoric qui fut d'autant plus surpris de l'heureux succès de ses armes, que ses forces étoient beaucoup inferieures à celles des Romains, et que ces derniers avoient fait d'ailleurs des prodiges de valeur, et montré en combattant, que sous un general moins téméraire que Litorius, elles auroient infailliblement remporté la victoire sur les ennemis. Theodoric n'eut garde de s'attribuer la gloire de leur défaite, mais à Dieu seul, dont il avoit invoqué le secours et qui voulut sans doute punir l'orgüeil et l'impieté de Litorius [1]. Ce general Romain les mains liées derriere le dos, entra dans Toulouse en esclave le même jour qu'il s'étoit flatté d'y entrer en conquerant. Les Visigots après en avoir fait quelque tems leur joüet, l'enfermerent dans un cachot où ils lui firent divers outrages, et où pour punir la passion qu'il avoit euë de passer pour brave, ils le firent périr enfin comme le plus lâche de tous ses soldats.

Suivant l'auteur de la vie de S. Orens, que nous avons dejà cité, Theodoric fut redevable de sa victoire aux prieres de ce saint évêque, lequel après son ambassade et son retour à Toulouse, ne cessa d'implorer le secours du ciel contre les Romains; en sorte que Litorius aiant formé l'attaque de cette ville, un nüage épaix qui s'éleva tout à coup l'environna, et fut cause qu'il s'avança imprudemment et sans le sçavoir jusqu'aux portes où il fut fait prisonnier, tandis qu'Aëce qui avoit été plus respectueux envers ce prélat, se retira sain et sauf avec son corps d'armée. Cet auteur ajoûte que Theodoric et les Gots sensibles à un service si important, en témoignerent à S. Orens une vive reconnoissance. C'est sans doute par le même motif que les Toulousains ont toûjours conservé une vénération particuliere pour la mémoire de ce saint prélat, qui dans cette occasion délivra leur ville du péril évident dont elle étoit menacée *.

XL.

Avitus procure une nouvelle paix entre Theodoric et Valentinien.

Cette victoire inesperée n'inspira pas cependant aux Visigots de l'éloignement pour la paix. S'il en faut croire la chronique [2] de S. Prosper, ils firent même pour l'obtenir les premieres démarches auprès de l'empereur, et la demanderent avec plus d'empressement et de soûmission qu'auparavant; mais ces démarches paroissent d'autant moins croiables, qu'on sçait que ces peuples étoient aussi insolens dans leur prosperité, que lâches et timides dans leurs mauvais succès. Sidoine [2] dans le panégyrique d'Avitus nous les represente en effet, après cette derniere victoire, fiers et orgüeilleux; et le general Aëce au contraire, de même que les Gaulois qui étoient encore sous l'obéïssance des Romains, abattus et accablez de tristesse. Ce même auteur confirme encore la fierté des Gots dans cette occasion, quand il ajoûte que le roi Theodoric enflé de l'avantage signalé qu'il venoit de remporter sur Litorius et qui lui donnoit la liberté d'entreprendre de nouvelles conquêtes, fut également insensible aux prieres d'Aëce et aux offres que lui fit alors ce ge-

[1] Salv. et Idat. ibid.

[1] Prosp. ibid. p. 33.
[2] Sid. carm. 7. p. 324. et seqq.

* V. Additions et Notes du Livre IV, n° 9.

neral des thrésors de l'empire pour obtenir la paix ; et que ce prince voulant profiter de sa victoire, résolut d'étendre sa domination jusques au Rhône.

Theodoric n'avoit pas besoin de faire de grands efforts pour cela : il lui suffisoit presque de se mettre en marche ; car les generaux Romains se trouvoient sans ressource et hors d'état de s'opposer à ses entreprises. Avitus [1] alors préfet des Gaules entreprit seul de faire échouer les vastes projets de ce prince; il y réüssit par l'ascendant qu'il avoit acquis sur son esprit. Il lui écrivit une lettre fort touchante pour le porter à la paix, et cette seule lettre eut plus de succès que n'auroient pû avoir toutes les forces d'Aëce. Theodoric en fut tellement touché : qu'elle le désarma entierement, lui fit changer de résolution, et le détermina non seulement à accepter la paix qu'Avitus lui offroit, mais encore à renouveller son alliance avec l'empire. Le nouveau traité fut conclu par l'entremise de ce magistrat : ainsi [2] Theodoric et Aëce s'étant donnez des assûrances réciproques d'une amitié sincere, congedierent leurs troupes pour ne songer désormais qu'à vivre en bonne intelligence.

Nous ignorons les conditions de cette paix: il paroît seulement par ce que nous venons de dire, que la plus grande partie de la Narbonnoise premiere demeura toûjours soûmise aux Romains de même que l'Aquitaine premiere. Nous voions en effet par la suite de l'histoire, que les Visigots ne furent pas sitôt maîtres de cette portion des Gaules. On peut cependant conjecturer que par ce traité, la Novempopulanie demeura en entier à Theodoric : ce qui paroît fondé sur l'autorité de Salvien [3] qui écrivant l'année d'après la défaite de Litorius (an 440), parle de cette derniere province et de celle de l'Aquitaine seconde comme des pays également soûmis aux Visigots. Cet auteur ajoûte que ces peuples faisoient alors tous les jours de nouveaux progrès, tandis que les Romains perdoient peu à peu ce qui leur restoit dans les Gaules, quelque effort que fît Aëce pour le conserver ; ce qui marque sans doute les avantages que les Visigots tirerent de ce nouveau traité de paix avec l'empire, et qu'ils furent confirmez dans la possession des pays que Theodoric avoit dejà conquis, parmi lesquels il y a lieu de croire que la ville de Carcassonne avec son territoire étoit comprise.

Aëce fut d'autant plus sensible à ces pertes, qu'il avoit plus à cœur la gloire et les interêts de l'empire, et qu'il faisoit tous ses efforts pour lui conserver ce qui lui restoit dans les Gaules : mais il étoit traversé par les autres generaux qui partageoient avec lui le commandement des troupes dans les mêmes provinces, et qui jaloux de sa réputation, mettoient des obstacles, par leur mésintelligence avec lui, au progrès de ses armes. Cette jalousie fut la source des differends qui s'éleverent entre ce general et Albin, lesquels auroient enfin entraîné [1] la perte totale de ce qui restoit aux Romains dans les Gaules, si Valentinien prévoiant les suites de la désunion de ces deux generaux, n'eût envoié Leon diacre pour les mettre d'accord. Ce ministre s'acquitta de sa commission avec succès, et apprit avant son départ des Gaules pour l'Italie, le choix que le clergé de Rome venoit de faire de sa personne pour remplir le saint siege vacant par la mort du pape Sixte III.

XLI.

Les Visigots servent les Romains contre les Sueves d'Espagne.

Aëce après s'être réconcilié avec Albin par l'entremise de Leon, et avoir pacifié les troubles des Gaules en cedant aux Alains [2] le pays ou territoire de Valence avec une partie de la Gaule Ulterieure située le long et à la droite de la Loire vers sa source, partit pour l'Italie. Il comptoit sans doute sur la paix qu'il avoit concluë avec les Visigots : il paroît en effet que Theodoric fidele à l'observer, et pour ne pas se broüiller avec les Romains, congédia le comte Sebastien gen-

1 Sid. ibid.
2 Idat. ibid. p. 302. Isid. et S. Prosp. ibid. - Jorn. c. 34.
3 Salv. l. 7. p. 154. et seqq. p. 167.

1 S. Prosp. chron. p. 52.
2 Tyr. Prosp. chron. p. 59.

dre du fameux comte Boniface, qui après s'être révolté et enfui de Constantinople, s'étoit retiré à sa cour, dans l'esperance de trouver auprès de lui [1] une puissante protection (NOTE XLIV). Quoi qu'il en soit, le comte Sebastien quitta bientôt après (an 444) la cour de ce roi, pour entrer en Espagne où il se saisit de Barcelonne qui étoit encore sous la domination des Romains, et dont il fut chassé l'année suivante (an 445).

Theodoric donna des preuves certaines de sa fidelité envers les Romains par les troupes auxiliaires qu'il leur envoia dans la suite (an 446), pour les aider à soûmettre les Sueves d'Espagne, qui depuis leur entrée dans cette partie de l'empire, en ravageoient impitoiablement les provinces. Ces peuples s'étoient joints alors avec les anciens habitans de la Carthaginoise et de la Betique, à qui les vexations et les duretez insupportables de Vitus general de l'une et de l'autre milice Romaine, avoient donné lieu de se soûlever et de prendre les armes. Il est vrai que les Visigots entrerent dans les provinces révoltées d'Espagne plûtôt dans le dessein de les piller que de secourir l'empereur contre les rebelles. Leur expedition ne fut pas heureuse; ils furent attaquez et entierement défaits par Rechila roi des Sueves qui avoit marché au secours des rebelles, et qui tourna ensuite ses armes contre ces derniers qu'il pilla impunément.

XLII.

S. Rustique évêque de Narbonne.

Ceux des Visigots qui échaperent de cette défaite reprirent la route des Gaules où l'Arianisme qu'ils professoient les rendoit extrêmement [2] odieux aux Catholiques, et principalement aux évêques des villes Romaines, voisines de leurs états. Rustique successeur immédiat d'Hilaire évêque de Narbonne, fut un des prélats à qui le voisinage de ces peuples et les [3] calamitez publiques qui suivirent l'entrée des barbares dans les terres de l'empire, faisoient souhaiter avec plus d'ardeur de se voir déchargez du pesant fardeau de l'épiscopat.

Rustique étoit fils d'un évêque nommé Bonose, et neveu d'un autre appellé *Arator*. Sa mère, sœur de ce dernier, devenuë veuve n'eut rien tant à cœur que l'éducation de son fils durant son bas âge. Elle prit sur-tout un soin particulier de lui inspirer l'amour de la religion et de la pieté et de lui faire apprendre les lettres humaines qui florissoient alors dans les Gaules. Elle l'envoia ensuite à Rome pour se perfectionner dans cette étude, et n'épargna rien pour son avancement. Rustique répondit parfaitement à l'attente et aux soins de sa pieuse mère; il fit un égal progrès dans la science et dans la vertu. Il conçut bientôt après un genereux mépris des vanitez du monde, et résolut de faire un sacrifice de ses biens, de sa jeunesse et de toutes ses esperances pour se donner entierement à Dieu dans les exercices de la vie monastique. Cependant avant que d'embrasser ce nouveau genre de vie, il crut devoir écrire à S. Jerôme, reconnu pour un des plus sçavans, des plus illustres et des plus saints solitaires de son tems, pour lui demander son avis avec des regles de conduite [1]. Ce saint docteur touché de cette marque de confiance et de sagesse répondit à Rustique l'an 411. lui marqua le plan qu'il devoit suivre, et lui donna pour modele de la vie qu'il vouloit embrasser les SS. évêques Exupere de Toulouse, qui vivoit alors dans son voisinage, et Procule de Marseille qu'il avoit sous ses yeux et dont il pouvoit recevoir tous les jours des avis salutaires. Cet article de la lettre de saint Jerôme donne lieu à quelques-uns [2] de conjecturer que Rustique professa la vie monastique dans le monastere de Marseille, et qu'il étoit natif de cette ville; mais d'autres [3] sont persuadez qu'il se fit moine à Toulouse où il y avoit un monastere célébre sous l'épiscopat d'Exupere. Rustique après s'être exercé dans la pratique de la pénitence et des autres vertus du cloître, fut jugé digne de la

1 Idat. chron. apud Sirm. p. 303.
2 Till. not. 3. sur Rustique. tom. 15. hist. eccl.
3 S. Leo. t. 1. ep. 2. p. 405. - V. Till. sur S. Rust.

1 Hier. ep. 95. ol. 4.
2 V. Baluz. not. in Salv. p. 410.
3 Quesn. not. in S. Leon. tom. 2. p. 781. et seqq.

prêtrise qu'il reçut à Marseille. Il fut choisi dans la suite pour gouverner l'église de Narbonne, dont il fut sacré évêque le 9 d'Octobre [1] de l'an 427.

Ce digne pasteur également [2] affligé de voir d'un côté dans sa province les progrès de l'Arianisme sous l'autorité des Visigots qui en possedoient une partie, et qui étendoient tous les jours leur domination dans les Gaules; et de l'autre les malheurs qu'attiroient dans le pays les guerres continuelles de ces peuples : voiant d'ailleurs les scandales et la corruption des mœurs augmenter tous les jours parmi son troupeau; ne put s'empêcher d'en témoigner sa peine au pape saint Leon dans une lettre qu'il lui écrivit, et dans laquelle il lui déclare la résolution qu'il avoit prise d'abdiquer l'épiscopat. Mais ce pape qui le connoissoit plus capable que tout autre d'en soûtenir le poids et d'en remplir tous les devoirs, loin d'entrer dans ses sentimens d'humilité et de modestie, l'exhorta dans sa réponse qu'il lui adressa les premieres années de son pontificat, à perseverer dans l'état auquel Dieu l'avoit appellé, et de mettre sa confiance non en ses propres forces, ce qui est la source de la foiblesse, mais en J. C. notre force et notre conseil sans lequel nous ne pouvons rien.

XLIII.

Assemblée de la province contre deux prêtres de l'église de Narbonne.

Rustique informoit S. Leon dans la même lettre d'un jugement qui avoit été rendu dans une assemblée des notables du pays composée d'evêques et de laïques qualifiez (*Episcoporum et honoratorum*), contre deux prêtres de son église nommez Sabinien et Leon, qui aiant voulu poursuivre la punition d'un adultere, avoient été trop loin. On croit que ces deux ecclesiastiques [3] se porterent pour accusateurs dans les formes sans avoir en main les preuves nécessaires pour convaincre les coupables, quoique le crime fût certain, ce qui les engageoit à être condamnez eux-mêmes comme faux délateurs. Quoi qu'il en soit, ces deux prêtres avoient d'abord comparu devant cette assemblée des notables de la province; mais ils avoient ensuite fait défaut; et n'aiant osé poursuivre leur accusation, ils avoient été condamnez par l'assemblée. Cependant comme ils avoient raison dans le fond, Rustique embarrassé sur la conduite qu'il devoit tenir à leur égard, consulta le pape S. Leon et lui envoia les actes de l'assemblée tenuë sur ce sujet. Ce saint pontife lui répondit que ces deux prêtres n'avoient aucun droit de se plaindre de leur condamnation, mais qu'il pouvoit cependant les traiter comme il jugeroit à propos; qu'il lui conseilloit d'emploier à leur égard la douceur de la charité plûtôt que la rigueur de la justice, puisque dans le fond ces ecclesiastiques n'avoient péché que par un excès de zele, dans la poursuite d'un crime qui avoit été certainement commis.

Rustique avoit joint à sa lettre un memoire de dix-neuf articles ou difficultez concernant divers points de discipline qu'il prioit S. Leon de lui résoudre. Un des principaux regardoit le baptême de ceux que la persecution des Vandales d'Afrique avoit ou attirez, ou fait exiler dans les Gaules, et de la validité duquel on avoit lieu de douter, parce qu'ils avoient reçû ce sacrement chez des peuples infectez de l'Arianisme. Cet article pouvoit regarder aussi plusieurs d'entre les anciens habitans de la Narbonnoise que ces barbares avoient faits esclaves fort jeunes, dans le tems de leur irruption dans les Gaules, et qui aiant été emmenez en Afrique, étoient ensuite retournez dans leur patrie. S. Leon satisfit Rustique en peu de mots sur toutes ces difficultez, et lui manda que pour le faire plus amplement il auroit eu besoin de le voir et de conferer avec lui. Herme archidiacre de l'église de Narbonne et depuis successeur de Rustique, porta la lettre de ce prélat à Rome et en rapporta la réponse.

XLIV.

Nouvelle construction de l'église de Narbonne.

Ce saint évêque possedoit les vertus épiscopales dans un degré éminent. Il fit sur-tout

1 Fr. p. 4. inscr. 9. - V. Pagi ad ann. 445. n. 25.
2 S. Leo. ep. 2.
3 Til. sur S. Rustique. p. 404.

éclater son zele pour la maison du Seigneur, lorsque son [1] église aiant été long-tems auparavant consumée par le feu, il entreprit, après en avoir fait abattre les masures, d'en faire bâtir une nouvelle. Il communiqua son dessein à son clergé, et ce fut de son avis, et en particulier de celui d'Herme son archidiacre qu'il fit commencer le bâtiment le 13. [2] d'Octobre de l'an 441. Marcel préfet des Gaules qui avoit fort encouragé le saint évêque à cette grande entreprise, contribua beaucoup à son execution par les sommes considerables qu'il lui fournit pendant les deux années de sa préfecture. Rustique fut redevable du reste à la pieté des fideles, sur-tout à Venere évêque de Marseille avec lequel il avoit porté le joug du Seigneur dans le même monastere. Dyname qu'on croit [3] avoir été évêque de Beziers, et un autre évêque appellé Agrece, contribuerent aussi à la construction de la nouvelle église de Narbonne qui fut achevée quatre ans après, le 29 de Novembre de l'an 445. selon la supputation [4] la plus vraisemblable, ou selon d'autres [5] de l'an 448.

XLV.

Mariage de deux filles du roi Theodoric.

L'inscription qui nous apprend le rétablissement de cette église, par les soins de Rustique son évêque, nous donne à connoître en même-temps que la ville de Narbonne et une partie de la province étoient encore alors sous la domination des Romains. Il est vrai que leur autorité s'y affoiblissoit tous les jours ainsi que dans le reste des Gaules par la mauvaise conduite de l'empereur Valentinien III. tandis que les Visigots y faisoient de nouveaux progrès, et que leur roi Theodoric se rendoit redoutable par ses alliances avec les autres rois barbares qui à son exemple s'étoient établis en differentes provinces de l'empire. Theodoric s'allia [6] en effet avec Hunneric fils aîné de Genseric roi des Vandales d'Afrique et avec Rechiarius ou Rutiarius roi des Sueves de Galice par le mariage de ses deux filles dont il donna l'une au premier, et l'autre appellée [1] Theodore au second.

1 Pr. ibid. - V. Baluz. et Till. ibid.
2 V. Pagi crit. ad ann. 445. n. 23. et seqq.
3 Till. ibid. p. 405. et Pagi ibid.
4 Baluz. et Till. ibid.
5 Quesn. S. Leo. ibid.
6 Jorn. c. 36. - Idat. p. 304.

XLVI.

Rechiarius va joindre à Toulouse Theodoric son beau-pere.

Rechiarius succeda [2] à son pere Rechila qui étoit payen l'an 486. de l'Ere Espagnole ou l'an 448. de J. C. Il s'étoit converti à la foi catholique ; mais le christianisme ne changea pas en lui les mœurs barbares de sa nation. Il signala le commencement de son regne par les brigandages et les courses qu'il fit dans la Navarre, le Guipuscoa et une partie de l'Aragon qu'occupoient alors les Vascons ou Gascons, peuples qui s'établirent ensuite en deçà des Pyrenées dans le pays qui porte aujourd'hui leur nom. Après cette expedition, que Rechiarius entreprit au mois de Février de la premiere année de son regne, ce prince se trouvant peu éloigné de Toulouse, se rendit dans cette ville au mois de Juillet suivant, pour visiter le roi Theodoric son beau-pere qui y tenoit sa cour. Il partit quelque tems après pour retourner en Espagne, et emmena avec lui un corps de Visigots : ces peuples après avoir ravagé sous sa conduite les environs de Saragosse, et s'être emparez de Lerida et de la Tarragonnoise, porterent la désolation dans la Carthaginoise, quoique ces provinces fussent encore sous l'obéissance des Romains dont le roi Theodoric étoit allié. C'étoit peut-être contre l'intention de ce prince ; car il paroit qu'il demeura toûjours dans l'alliance de l'empire depuis la paix qu'il avoit faite par l'entremise d'Avitus. Il le secourut du moins bientôt après de toutes ses forces contre le fameux Attila roi des Huns surnommé le fleau de Dieu et la terreur du genre humain.

XLVII.

Genseric fait couper le nez à sa bru, fille de Theodoric, et suscite Attila contre ce prince.

Theodoric avoit lui-même un interêt particulier de tourner ses armes contre ce prince

1 Excerpt. Idat. apud. Canis. p. 183.
2 Idat. ibid. Isid. hist. Suev. p. 738.

barbare. Nous avons[1] déjà dit qu'il avoit donné une de ses filles en mariage à Hunneric fils de Genseric roi des Vandales d'Afrique, également fameux par son orgüeil, ses conquêtes et sa cruauté envers les Catholiques de ses états. Cette alliance fit d'abord plaisir à Genseric; mais dans la suite ce prince aiant soupçonné sa bru d'avoir préparé du poison pour le faire mourir, lui fit couper le nez, et la renvoia en cet état et sans autre forme de procès à la cour de Theodoric son pere, où sa presence excita également la compassion des peuples et la vengeance de sa famille.

Genseric persuadé que Theodoric ne manqueroit pas de venger par les armes l'injure faite à sa fille, tâcha de le mettre hors d'état de l'attaquer, en lui suscitant un ennemi capable de l'arrêter dans les Gaules et de l'empêcher par cette diversion de porter la guerre en Afrique. Informé qu'Attila roi des Huns, prince également redoutable et ambitieux, ne cherchoit qu'à étendre ses conquêtes, il le pressa secretement d'entrer dans les Gaules pour y faire la guerre à Theodoric (an 449). Attila gagné par les riches presens de Genseric et poussé par sa propre ambition, se détermina d'autant plus volontiers à cette entreprise, qu'il étoit d'ailleurs résolu de porter la guerre dans les états de Valentinien, contre lequel Honoria sœur de cet empereur le faisoit solliciter de prendre les armes.

Les Huns[2] dont Attila étoit roi, étoient des peuples de la Scythie qui s'étoient rendus célèbres depuis quelque tems par leurs courses et leurs ravages en diverses provinces de l'empire; sur-tout depuis qu'Attila après s'être défait de son frere Bleda avec qui il partageoit auparavant la couronne, étoit demeuré par ce fratricide seul maître du thrône de sa nation. Ce prince né pour être la terreur de tous les peuples, avoit toutes les qualitez nécessaires pour se faire craindre. Il se persuadoit que sa valeur lui donnoit droit de tout entreprendre à la tête d'un peuple belliqueux dont il étoit le maître absolu; et son ambition et sa vanité encore plus grandes lui faisoient croire que tout l'univers devoit plier sous sa puissance: au reste on prétend qu'il ne manquoit pas d'humanité. Avec un roi de ce caractère, les Huns déjà célèbres en Orient par leurs brigandages, se rendirent formidables en Occident par leurs conquêtes. Attila les avoit poussées jusques vers les frontieres de l'Italie et des Gaules lorsqu'il résolut de déclarer la guerre à Valentinien et à Theodoric; mais comme il étoit aussi rusé que brave, avant que de l'entreprendre, il tenta de désunir ces deux princes, et envoia à chacun d'eux des ambassadeurs pour les amuser et les empêcher d'armer contre lui.

[1] Jorn. c. 36.

[2] Jorn. c. 34. et seqq.

XLVIII.

Ambassade d'Attila et de Valentinien à Theodoric.

Il écrivit d'abord[1] à Valentinien, qu'il faisoit trop de cas de son amitié et de son alliance pour penser à y donner la moindre atteinte; et que s'il faisoit des préparatifs de guerre, c'étoit uniquement contre Theodoric dont il le prioit de ne pas prendre la défense. Le reste de sa lettre à cet empereur étoit également flatteur et peu sincère (an 450). Attila écrivit d'un autre côté avec la même dissimulation à Theodoric qu'il sollicita fortement d'abandonner les intérêts de Valentinien et de rompre son alliance avec les Romains par le souvenir de la guerre qu'ils lui avoient faite peu de tems auparavant et des maux qu'ils avoient causez à sa nation. C'est ainsi qu'Attila s'efforça d'amuser ces deux princes avant que de les attaquer: mais Valentinien qui se défioit de ses artifices, prit des mesures pour les prévenir, et envoia aussitôt une ambassade à Theodoric et aux Visigots, à qui il écrivit dans ces termes. « Il est de votre prudence, » peuple de tous le plus belliqueux, de vous » élever contre le tyran de Rome, dont l'am- » bition est de réduire l'univers dans les fers, » et qui n'examine jamais les motifs des guer- » res qu'il entreprend, parce que tout ce » qu'il veut lui paroît juste. Il mesure ses

[1] Jorn. c. 36.

» forces sur son ambition, et son orgüeil » lui fait croire que tout lui est permis; en » sorte que sans aucun égard pour le droit » et pour la justice il se déclare l'ennemi » du genre humain. Un ennemi commun » tel que lui mérite une haine commune. » Souvenez-vous sur-tout de ce qu'on ne » sçauroit oublier, que les Huns ont résolu » notre perte, et que pour réüssir ils joi- » gnent la mauvaise foi à l'artifice. Souffrirez- » vous patiemment leurs orgüeilleuses en- » treprises, vous dont les armes sont si re- » doutables ? Vengez donc vos propres inju- » res, et joignez-vous à nous pour nous » aider à tirer vengeance de celles qu'on » nous fait; secourez la république Romaine » dont vous occupez deja une partie, et qu'un » même intérêt nous unisse et nous rende » les ennemis d'Attila.

Theodoric également touché de la lettre de Valentinien et des discours que ses ambassadeurs y ajoûterent, leur répondit en ces termes. « Vous êtes, Romains, au com- » ble de vos souhaits; vous avez réüssi à » nous faire regarder Attila comme notre » ennemi. Nous irons le chercher et le com- » battre par-tout où il sera. Quelque enflé » qu'il soit du grand nombre des victoires » qu'il a deja remportées sur les nations » les plus altieres, il n'est pas nouveau pour » les Gots de se battre contre des peuples » encore plus redoutables. On ne doit rien » craindre quand il s'agit d'entreprendre une » guerre juste et dont la cause doit faire » esperer un heureux succès. » Après cette réponse les ambassadeurs de Valentinien, qui en furent très-satisfaits, se retirerent, et les Visigots se disposerent pour la guerre.

XLIX.

Aëce et Theodoric joints ensemble forcent Attila de lever le siege d'Orleans.

Attila de son côté assembla une armée formidable tant de ses sujets que de diverses autres nations barbares qui le suivirent en qualité d'auxiliaires; le nombre de ses troupes montoit en tout, suivant l'historien Jornandes [1], à cinq cens mille combattans. Ce prince s'étant mis ensuite à leur tête, partit de la Pannonie où il faisoit alors son séjour, et aiant traversé la Germanie et passé le Rhin, il alla se présenter devant la ville de Metz la veille [1] de Pâques de l'an 451. Après avoir emporté cette ville de force, il fit passer les habitans au fil de l'épée et y mit le feu. Il exerça la même fureur et commit les mêmes excès dans la plûpart des autres villes voisines. Tous ces malheurs, à ce qu'on [2] prétend, furent présagez par des signes extraordinaires qui parurent dans le même tems.

Aëce [3] qui commandoit dans les Gaules sous les ordres de l'empereur Valentinien III. apprit à Arles où il étoit alors, qu'Attila, qu'il n'attendoit pas sitôt, étoit deja en deçà du Rhin. Sur cet avis il rassemble au plus vite ce qu'il put de troupes; mais se voiant encore trop foible pour tenir tête à un ennemi si redoutable, il demande aux Visigots le secours qu'ils avoient promis à l'empereur son maître. Ces peuples moins pressez de se mettre en campagne pour aller au-devant d'Attila, que de prévenir la guerre que ce prince devoit porter dans leurs états, avoient résolu de n'en pas sortir et de se contenter d'en disputer l'entrée aux Huns. Aëce n'eut pas plûtot appris cette résolution, que se voiant hors d'état de marcher contre Attila sans le secours des Visigots, il n'oublia rien pour leur persuader de joindre leurs armes aux siennes et de prendre avec lui la défense de l'empire. Pour les y engager il envoia en diligence S. Agnan évêque d'Orleans avec le célèbre Avitus ancien préfet des Gaules vers Theodoric qu'il crut gagner par la sainteté du premier, et par l'ancienne liaison que l'autre avoit avec ce prince. Le voiage que S. Agnan avoit fait à Arles pour demander du secours à Aëce contre les Huns qui menaçoient sa ville épiscopale, donna lieu sans doute à ce general Romain de l'envoier à Theodoric pour cette ambassade; et s'il en faut croire l'ancien auteur [4] qui la rapporte,

1 Jorn. c. 35. V. Sid. carm. 7.

1 Greg. Tur. hist. l. 2. c. 6.

2 Idat. Prosp. et isid. chron.

3 Sid. carm. 7. p. 325 - Greg. Tur. ibid. c. 7. - Excerpt. Idat. apud Canis. p. 186.

4 Excerpt. Idat. ibid.

ce saint évêque offrit de la part de ce même general au roi des Visigots de lui faire donner par l'empereur la moitié des Gaules, si avec le secours de ses troupes il venoit à en chasser les Huns: mais ce fait est d'autant plus douteux (NOTE LII), qu'outre que cet auteur n'est pas exact dans le récit de plusieurs évenemens de cette guerre, il fait faire par Aëce la même offre à Attila s'il vouloit joindre ses armes à celles des Romains contre les Visigots, ce qui paroît peu digne de la probité de ce general. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'Aëce voulant absolument gagner le roi Theodoric, se servit[1] du ministere d'Avitus dont il connoissoit par sa propre experience le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de ce prince, et qu'on regardoit comme l'arbitre et le médiateur des Romains et des Visigots. Avitus par zele pour l'empereur, autant que par amour pour sa patrie, se chargea de cette commission, alla trouver Theodoric, et le pressa si vivement soit par des vuës d'intérêt, soit par le point d'honneur dont il le piqua, qu'il l'engagea enfin à marcher au secours de l'empire.

Theodoric[2] après avoir assemblé une armée nombreuse des troupes de sa nation, qui témoignoient deja l'ardeur qu'elles avoient de combattre et l'envie de se signaler, se mit à leur tête accompagné de ses deux fils aînez Thorismond et Theodoric avec qui il voulut partager ses périls et la gloire de ses victoires. Il laissa à Toulouse quatre autres de ses enfans, sçavoir Frideric, Euric, Rotemar et Himmeric, parce qu'apparemment ils étoient encore trop jeunes. Il joignit à ses propres troupes un grand nombre d'auxiliaires, qu'il tira vraisemblablement des anciens peuples des provinces soûmises à son obëissance.

Aëce de son côté fit venir aussi de toutes parts un grand nombre de troupes auxiliaires, et appella à son secours les Celtes et les Germains d'au-delà du Rhin qui voulurent bien marcher au service de l'empire. Ces dernieres troupes, composées principalement de François, de Sarmates et de Bourguignons,

1 Sid. ibid.

2 Jorn. ibid. c. 36. – Prosp. chron.

jointes à celles des Romains et des Visigots, formerent une armée très-nombreuse; mais celle d'Attila l'étoit encore davantage.

Ce dernier[1] après avoir désolé les pays situez entre le Rhin et la Loire et saccagé la plûpart des villes, avoit assiegé Orleans et pressoit vivement le siege; en sorte que lorsque les Romains et les Visigots se mirent en marche, cette ville étoit presque sur le point de devenir la proie de ses ennemis, et ne se soûtenoit plus que par le secours des prieres de S. Agnan son évêque contre les efforts du roi des Huns. Le dessein de ce prince après la prise d'Orleans étoit de porter ses armes dans l'Aquitaine contre les Visigots avant que de combattre l'armée des Romains, persuadé qu'en attaquant ces peuples separément il lui seroit plus aisé de les vaincre: mais Dieu, maître des desseins des hommes, dissipa bientôt ceux d'Attila; car Aëce et Theodrric joints ensemble furent à peine arrivez la veille de saint Jean Baptiste devant Orleans, qu'ils attaquerent les Huns, et les pousserent si vivement qu'Attila après une perte très-considerable, fut obligé de lever[2] le siege de cette ville et de prendre la fuite avec le reste de son armée.

Aëce et Theodoric ne jugeant pas à propos de poursuivre ce roi barbare, attendirent[3] l'arrivée de leurs auxiliaires qui devoient les joindre incessamment. Le premier donna cependant le commandement de la ville d'Orleans à Sangiban roi des Alains qu'il y mit en garnison avec les troupes de sa nation: mais sur l'avis qu'il eut peu de tems après que ce roi entretenoit des intelligences secretes avec Attila et vouloit lui livrer la ville, il en donna la garde à d'autres troupes, de concert avec Theodoric, prit soin de la fortifier, et pour s'assûrer de la conduite des Alains qu'il en avoit fait sortir, il les plaça au milieu des auxiliaires de son armée; et se mit ensuite en marche contre Attila.

1 Greg. Tur. ibid.

2 Act. S. Anian. apud. Sur. V. Vales. rer. Franc. l. 4. p. 160. et 161.

3 Jorn. c. 37.

L.

Bataille de Meri en Champagne. Défaite d'Attila. Mort de Theodoric.

Ce dernier [1] après la levée du siege d'Orleans s'étoit retiré vers la Champagne et avoit planté son camp dans un lieu appellé *Mauriacum*, qu'on croit être le bourg de Meri situé aux environs [2] de Troyes, au milieu d'une vaste plaine où il avoit la liberté d'étendre son armée extrêmement nombreuse. Cette plaine qu'on appelloit *la campagne de Châlons* (*Campi Catalaunici*) du nom de cette ville qui en étoit la principale, avoit cent lieuës de long sur soixante-dix de large ; sur quoi il faut observer que, suivant la supputation de Jornandes, la lieuë Gauloise n'étoit que de quinze cens pas. C'est dans cette campagne qu'Aëce et Theodoric aiant joint Attila, et que les deux armées étant en présence, on se disposa au combat. Attila qui tiroit dejà un très-mauvais augure de la découverte qu'on avoit faite de la perfidie des Alains, voulant sçavoir par avance quelle seroit sa destinée, eut recours à ses aruspices et à ses devins : mais il ne reçut que des réponses funestes. Il se détermina cependant à livrer bataille : elle se donna aux environs du même lieu de Meri, et c'est une des plus mémorables et des plus sanglantes dont l'histoire fasse mention.

Le combat commença à trois heures après midi (*Circa nonam diei horam. Jorn. ibid.*), à l'occasion d'une colline qui dominoit sur les deux camps, et dont les Huns tâcherent de s'emparer les premiers : les deux armées étoient rangées de la maniere suivante. Le roi Theodoric avec les troupes de sa nation occupoit l'aîle droite de l'armée Romaine, et le general Aëce la gauche : les Alains étoient placez dans le centre avec les autres auxiliaires. Attila de son côté s'étoit posté dans le centre de son armée avec les Huns naturels qu'il regardoit comme ses meilleures troupes. Ses deux aîles étoient composées de divers peuples qu'il avoit subjuguez : l'une étoit commandée par Walamir roi des Ostrogots et par ses freres Theodemir et Widemir ; et l'autre étoit sous les ordres d'Arderic roi des Gepides : par cette disposition les Ostrogots qui étoient à la gauche d'Attila, se trouverent dans la nécessité de combattre contre les Visigots leurs anciens compatriotes, qui occupoient la droite de l'armée Romaine.

Attila voulant s'emparer [1] de la hauteur dont on a dejà parlé, fit marcher un corps de troupes vers la droite de cette colline : mais les Huns prévenus par Aëce et Thorismond, qui s'étoient dejà campez sur la gauche de ce poste, furent repoussez et obligez de l'abandonner. Attila s'appercevant que ce premier échec avoit un peu déconcerté ses troupes, leur fait faire halte et tâche de relever leur courage par une harangue très-pathétique. Il leur recommande sur-tout de porter tous leurs efforts contre les Visigots et les Alains qui faisoient la principale force de l'armée ennemie ; et joignant ensuite l'exemple à ses discours, il attaque en même-tems les Romains et les Visigots. Alors les deux armées s'étant mêlées, le combat devint également furieux et opiniâtre, et le carnage si horrible des deux côtez, qu'un petit ruisseau qui couloit auprès du champ de bataille, devint en peu de tems un torrent de sang *.

Theodoric couroit de rang en rang pour animer ses troupes, lorsque se laissant emporter à l'ardeur du combat qui ne faisoit que de commencer, il eut le malheur d'être désarçonné, de tomber de cheval, et d'être enfin [2] écrasé et foulé sous les pieds de ses propres soldats. D'autres rapportent sa mort d'une maniere differente, et prétendent qu'il fut tué d'un coup de flêche qu'il reçut d'un Ostrogot de l'armée l'Attila : ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince qui étoit alors dans un âge avancé, fut tué au commencement de l'action.

Les Visigots, qui ignoroient la mort de leur roi, continuant de combattre avec la même ardeur, se separent des Alains, redoublent leurs efforts et tombent si rude-

1 Jorn. c. 36. et seqq. - Greg. Tur. ibid.
2 V. Ruin. not. in Greg. Tur. ibid. et Val. ibid.

1 Jorn. c. 38 et seqq.
2 Jorn. et Idat. ibid.

* V. Additions et Notes du Livre IV, nº 10.

ment sur les bataillons des Huns, qu'Attila seroit resté infailliblement sur la place, s'il n'eût pris enfin avec ses troupes le sage parti de se retirer dans son camp où les chariots de son armée dont il l'avoit environné, lui servirent de rempart. C'est dans ce foible retranchement que les Huns à qui auparavant les murs les plus inexpugnables ne pouvoient résister, se mirent à l'abri des insultes de leurs ennemis après avoir cependant disputé long-tems la victoire : elle fut en effet douteuse et incertaine jusqu'à la nuit qui separa les deux armées et favorisa la retraite d'Attila qui se vit obligé d'abandonner aux Romains et aux Visigots le champ de bataille. Thorismond de son côté après avoir combattu sur le haut de la colline d'où il avoit chassé les Huns, et les avoir ensuite menez battant jusqu'à l'entrée de la nuit, se retiroit pour aller rejoindre dans son camp le roi Theodoric son pere, dont il ignoroit la mort de même que le reste de ses troupes, lorsqu'il alla par mégarde donner contre les chariots dont ces barbares s'étoient couverts. Cette méprise occasionna une seconde action où ce jeune prince donna encore des marques de sa valeur : mais aiant reçû une blessure à la tête qui le renversa de son cheval, il fut obligé de mettre fin à ce nouveau combat, après avoir été relevé et heureusement secouru par les siens. Aëce qui erroit aussi alors dans les ténébres separé de son armée, et couroit sans le sçavoir au milieu des ennemis, arriva enfin dans son camp où il passa le reste de la nuit, fort inquiet du succès de la bataille et du sort des Visigots.

Le lendemain à la pointe du jour, Aëce et Thorismond voiant la campagne couverte de corps morts, et que les Huns, ces peuples auparavant si fiers et si hardis, n'osoient sortir de leur camp, comprirent qu'ils avoient gagné la bataille. Ils sçavoient d'ailleurs qu'Attila ne s'étoit retiré qu'après avoir fait une grande perte. Quelques auteurs [1] font monter celle des deux armées dans cette mémorable bataille à trois cens mille hommes, ce qui paroît incroiable : tous les autres historiens [1] conviennent du moins qu'il y eut cent soixante mille hommes tuez de part et d'autre, sans compter quinze mille tant François que Gepides, qui par un évenement des plus singuliers et qui paroît même fabuleux, s'étant rencontrez la nuit qui préceda le combat, se battirent dans l'obscurité avec tant de fureur et de rage, qu'ils s'entretuerent tous, sans qu'il en échappât un seul.

1 Idat. chron. apud Sirm. p. 305. Isid. chron. p. 717.

Quelque funeste que fût cette bataille pour les deux armées, la perte [2] des Huns fut cependant incomparablement plus considerable que celle des Romains et des Visigots; ce qu'un ancien [3] auteur attribuë à la valeur de ces derniers. Attila conservant malgré cela sa fierté, fit bonne contenance : il fit même sonner la charge, comme s'il eût voulu tenter le sort des armes; mais il vouloit seulement par cette démarche amuser ses ennemis et leur cacher la retraite qu'il méditoit. Les Romains et les Visigots après leur victoire délibererent ensemble sur ce qu'ils avoient à faire : ils conclurent qu'Attila aiant fortifié son camp et garni ses retranchemens d'un grand nombre d'archers, il n'étoit pas possible de le forcer. Ce roi, dont les mauvais succès n'avoient pû abattre le courage, étoit en effet résolu de se défendre en désesperé et de se livrer plutôt aux flammes d'un bucher qu'il avoit préparé en cas de malheur, que de tomber vivant entre les mains de ses ennemis.

LI.

Honneurs funebres rendus à Theodoric. Son éloge.

Aëce et Thorismond ne voiant point jour à pouvoir attaquer le camp d'Attila, prirent le parti de le bloquer et de tâcher de réduire les Huns par la famine en leur coupant les vivres. Cependant les Visigots [4] chercherent parmi un tas affreux de corps morts celui de leur roi Theodoric pour lui rendre les

1 Jorn. ibid. Paul. diac. hist. Miscell. l. 15. - Freculf. etc. - V. Vales. rer. Franc. l. 4. p. 164. et seqq. et Pagi crit. ad ann. 451. n. 25.
2 Prosp. et Isid. chron. ibid.
3 Cassiod. chron.
4 Jorn. c. 41.

devoirs de la sepulture; et aiant eu enfin le bonheur de le découvrir, ils l'enlevent à la vuë des ennemis, l'emportent dans leur camp, le revêtent de ses habits roiaux; et aiant son fils Thorismond à leur tête, ils lui rendirent les honneurs funebres. Ils marquerent sur-tout par les larmes qu'ils mêlerent à leurs chants lugubres, la douleur dont ils étoient pénétrez d'avoir perdu en la personne de ce prince un grand roi et un vaillant capitaine. Théodoric méritoit en effet les regrets de ses sujets par ses rares qualitez : il avoit de la pieté, quoiqu'Arien, et il en avoit donné des marques lorsque couché sur un cilice il ne cessa d'implorer le secours du ciel avant que de livrer bataille aux Huns qu'il défit devant Toulouse, et dont il délivra enfin les Gaules aux dépens de sa propre vie. Les historiens [1] loüent ses qualitez de corps et d'esprit, et sur-tout son extrême moderation. Il fit voir le cas qu'il faisoit des gens de mérite en la personne d'Avitus, à qui il donna toûjours des marques sincères d'une amitié constante et genereuse. Les Gots dûrent à sa valeur leur premier aggrandissement dans les Gaules : il y a lieu de croire en effet qu'il étendit les limites de ses états pendant les guerres qu'il entreprit contre les Romains et dont nous ignorons le motif. Il paroît cependant qu'après qu'il eût fait enfin la paix avec eux, il eut soin de l'entretenir, et qu'il fut toûjours dans la suite leur fidele allié. Il laissa en mourant six princes et deux princesses dont nous avons dejà parlé.

LII.

Thorismond succede à Theodoric son pere. Son arrivée à Toulouse.

L'armée des Visigots n'eut pas plûtôt achevé la cérémonie des funerailles de Theodoric, qu'elle élut [2] au bruit des armes son fils Thorismond pour son successeur. Ce nouveau roi dont la valeur égaloit celle de son pere, résolut alors d'attaquer les Huns dans leur camp pour le forcer et venger sur ces barbares la mort du roi son pere : cependant avant que d'en venir à l'execution, il consulta le patrice Aëce. Mais ce general craignant que ce prince, après avoir entierement défait les Huns, ne tournât ensuite ses armes contre l'empire, le dissuada de cette entreprise : il lui fit comprendre qu'il lui importoit extrêmement de reprendre incessamment le chemin de Toulouse, tant pour s'y faire reconnoître au plûtôt par le reste de ses sujets, que pour prévenir les mauvais desseins de son frere Theodoric qui pourroit le devancer, s'unir avec ses autres freres et lui enlever la couronne avec les thrésors de leur pere, ce qui l'exposeroit à une guerre dangereuse.

Thorismond comptant sur la bonne foi d'Aëce suivit son conseil, leva le camp et marcha vers Toulouse. Dès qu'Attila fut assûré du départ de ce prince, qu'il redoutoit effectivement, il décampa de son côté avec ce qui lui restoit de troupes, abandonna les Gaules et passa en Italie dans le dessein de la ravager. Il restoit encore dans le camp d'Aëce un nombre de François auxiliaires qui l'avoient servi utilement dans cette guerre, et qu'il craignoit presqu'autant que les Visigots : il usa, pour les éloigner, de la même ruse dont il s'étoit servi pour faire décamper ces derniers, et leur persuada de retourner chez eux. Ce general devint par là maître absolu du champ de bataille et des riches dépoüilles des Huns. Aëce revint à Arles, et Thorismond entra de son côté en triomphe dans Toulouse au milieu des applaudissemens et des acclamations de ses sujets, et de ses freres mêmes. Le commencement du regne de ce prince fut d'abord assez tranquille ; mais il fut troublé dans la suite par divers mouvemens qui s'éleverent dans son roiaume et dont nous parlerons ailleurs.

LIII.

Second concile d'Arles, où Rustique de Narbonne assiste avec les autres évêques de sa province.

Si l'empire d'Occident étoit alors agité par les courses des barbares, celui d'Orient ne l'étoit pas moins par les erreurs de Nestorius et d'Eutichez qui y faisoient tous les jours de nouveaux progrès. Les évêques d'Occident, le grand S. Leon à leur tête, avoient

[1] Jorn. c. 34.
[2] Jorn. c. 41. · Greg. Tur. hist. l. 2. c. 7.

dejà proscrit ces erreurs, lorsque [1] les évêques de la Narbonnoise s'assemblerent à Arles avec ceux de plusieurs provinces voisines à la fin de l'an 451. où dans un concile, qu'on croit être le second de cette ville, ils approuverent la lettre de ce pape à Flavien de Constantinople. Ce concile fut souscrit par quarante-quatre évêques parmi lesquels Ravenne d'Arles qui y présida, souscrivit le premier, et après lui Rustique de Narbonne, auquel se joignirent sans doute tous les évêques de sa province : on ne trouve cependant que la souscription de celui d'Usez appellé Constance.

Il paroît par cette souscription que Rustique qui étoit plus ancien que Ravenne, lui ceda cependant le rang dans cette occasion, quoique ses prédecesseurs se fussent toûjours opposez jusqu'alors aux prétentions de l'église d'Arles sur celle de Narbonne : mais par là Rustique reconnut moins la superiorité de Ravenne comme métropolitain, que sa qualité de vicaire du pape attachée depuis quelque tems à son siege, et en vertu de laquelle ce dernier avoit droit d'assembler des conciles de plusieurs provinces et d'y présider. Nous voions en effet que peu de tems après saint Leon écrivant [2] aux mêmes évêques des Gaules, nomme dans sa lettre Rustique de Narbonne avant Ravenne d'Arles. D'ailleurs le même pape en décidant [3] en 450. le differend des métropoles de Vienne et d'Arles, assigna quatre suffragans à la premiere; ainsi les évêques d'Arles n'exercerent depuis ce temslà le droit de métropolitain que sur le reste de la Viennoise qui comprenoit tous les autres diocèses de cette province, du nombre desquels étoit celui de Viviers. Les évêques d'Arles ne prétendirent donc plus avoir aucun droit de métropolitain hors des limites de leur province particuliere, et ne conserverent que celui d'assembler des conciles dans l'étenduë de leur vicariat, comme on l'a dejà dit. Ce fut en consequence de ce privilege que Ravenne convoqua [4] quelques années après dans sa ville épiscopale un concile de plusieurs provinces au sujet du fameux monastere de Lerins, et auquel Rustique de Narbonne, qu'il y appella, se rendit avec quelques évêques de la Narbonnoise premiere comme Constance d'Usez et Flore. On [1] croit que Flore pourroit être le saint évêque de Lodeve de ce nom, supposé que celui-ci ne soit pas l'évêque de cette église qui mourut en 419. et à la place duquel Patrocle d'Arles ordonna son successeur.

[1] S. Leo. tom. 1. p. 579. tom. 2. p. 864. 866. - V. Till. sur S. Rust. de Nar. p. 406. et 628.

[2] S. Leo. ep. 77. tom. 1. p. 572.

[3] Ibid. ep. 50.

[4] Concil. tom. 4. p. 1023.

LIV.

Tonante Ferreol préfet des Gaules. Sa famille originaire de la Narbonnoise premiere.

L'assistance des évêques de la Narbonnoise premiere aux conciles d'Arles, qui étoit la principale des villes qui restoient alors aux Romains dans les Gaules, prouve, à ce qu'il paroît, que la plûpart des villes épiscopales de cette province étoient dans le même-tems sous la domination de l'empire, et qu'elles n'avoient pas encore passé sous celle des Visigots; il est certain d'ailleurs que la ville de Narbonne obéissoit dans ce tems-là aux Romains, et nous croions en avoir une preuve pour celle de Nismes dans les lettres du célèbre Sidoine Apolinaire. En effet suivant ces lettres Tonante Ferreol préfet des Gaules faisoit alors son séjour ordinaire aux environs de cette derniere ville, et il n'est pas vraisemblable que le premier officier de l'empire dans ces provinces, eût résidé dans un pays soûmis aux Visigots.

Ce préfet [2] étoit peut être natif de Nismes : on sçait du moins que sa famille avoit des biens considerables dans la Narbonnoise I. et que quelques-uns de ses descendans étoient originaires de Narbonne. Il étoit par sa mere petit-fils d'Afranius Syagrius préfet du prétoire qui exerça ensuite la charge de consul [3] en 381. et 382. et dont la famille n'étoit pas moins distinguée que celle de Ferreol par la noblesse et par les dignitez. Ce dernier ne dégénera pas de la vertu et de la

[1] V. Gall. Chr. tom. 2. p. 771. - Till. sur S. Rust. p. 407.

[2] Sid. l. 1. ep. 7. l. 2. ep. 9. l. 7. ep. 12.

[3] V. Till. not. 17. sur l'emp. Gratien.

gloire de ses ancêtres : il mérita d'être élevé à la charge de préfet des Gaules qu'il occupa durant trois années consecutives; sçavoir l'année 452. et les deux précedentes. Il s'attira [1] dans l'exercice de cette importante dignité, l'estime, l'affection et les applaudissemens des peuples, par le soin qu'il prit de les soulager et de diminuer les impôts dont ils étoient accablez. Il témoigna dans la suite son zele pour les intérêts et les droits de son souverain en se portant pour accusateur contre Arvande son successeur dans la préfecture des Gaules, coupable des crimes de péculat et de léze-majesté. Sa moderation, sa prudence, sa politesse et sa douceur qui le faisoient admirer, eurent plus de force pour éloigner Thorismond des portes de la ville d'Arles, que n'en auroit eu Aëce avec toutes ses troupes. Sidoine faisoit un cas particulier de sa pieté ; et c'est par estime autant que par respect qu'il mit dans le recüeil de ses épîtres une lettre [2] qu'il lui avoit écrite, parmi celles qui étoient adressées aux évêques.

Ferreol faisoit sa demeure ordinaire dans une de ses maisons de campagne appellée Prusian *(Prusianus)*, et située sur les bords du Gardon dans le territoire de Nismes. La description qu'en fait Sidoine [3] son allié, et la maniere agréable avec laquelle il y fut reçû nous font également connoître la beauté de la situation de ce lieu et la politesse de Ferreol, avec celle des peuples de cette partie de la Narbonnoise qui n'étoit pas encore soûmise aux Visigots. Sidoine l'éprouva dans le voiage qu'il fit à Nismes pour y voir cet ancien préfet, et le senateur Apollinaire son parent. L'un et l'autre voulant avoir le plaisir de le loger et de le divertir, le menerent dans leurs maisons de campagne situées aux environs de cette ville : chacun l'invita tour à tour durant sept jours; Ferreol dans sa belle maison de Prusian, et Apollinaire dans celle de *Voroangus*, où ils tâcherent de l'amuser agréablement, tantôt par les jeux et la bonne chere, tantôt par la promenade et le plaisir du bain, et enfin par la lecture et la conversation; et cela avec tant de politesse et une si grande ouverture de cœur, que Sidoine fut charmé des témoignages de leur amitié et des soins qu'ils se donnerent pour lui faire goûter tous les plaisirs de la campagne.

Ferreol avoit une autre maison de campagne vers les montagnes des Cevennes appellée *Trevidon*, où il se retira sur la fin de ses jours et avant l'an 470. On pourroit conjecturer par la maniere dont Sidoine [1] Apollinaire parle de ce lieu, que c'est le même que celui de Treve situé dans les Cevennes et l'ancien diocèse de Nismes sur la frontiere du Roüergue et du Gevaudan entre Meruevs et l'abbaye de Nant : mais il paroît d'un autre côté que ce lieu devoit être situé à la droite du Tarn, ce qui ne convient pas avec la situation de Treve. Ferreol s'y retira sans doute pour n'être pas obligé de vivre sous la domination des Visigots, après que ces peuples eurent réduit sous leur obéissance la Narbonnoise premiere et avant qu'ils ne se fussent rendus maîtres de l'Aquitaine premiere où ce lieu étoit situé. Papianille, femme d'une rare vertu et de la même famille que l'empereur Avitus, suivit Ferreol son epoux dans sa retraite : mais on ignore si leurs enfans s'y retirerent aussi avec eux. Parmi ceux-ci Tonante, dont le même Sidoine [2] parle avec éloge, se distingua beaucoup par son inclination naturelle et son goût exquis pour les lettres. On lui donne pour frere Roricius évêque d'Usez dont nous parlerons ailleurs, aussi bien que de S. Ferreol évêque de la même ville, et des autres descendans de ce préfet des Gaules, dont la famille se perpetua dans la Narbonnoise. C'est du même Ferreol, qui vivoit encore vers l'an 476. [3] que quelques-uns de nos genealogistes tirent l'origine de la maison roiale de France qui regne aujourd'hui; mais ce sentiment est combattu par d'autres.

[1] V. Lacarr. præf. præt. Gall. p. 148.
[2] Sid. l. 7. ep. 12.
[3] L. 2. ep. 12.

[1] Sid. carm. 24. vers. 395.
[2] L. 9. ep. 13.
[3] L. 7. ep. 12.

LV.

Guerre de Thorismond contre les Alains et les Romains.

Le roi Thorismond sur l'esprit duquel Ferreol avoit beaucoup d'ascendant, eut, suivant Jornandes, une seconde guerre à soûtenir contre les Huns. Cet historien [1] prétend qu'Attilla après sa défaite dans la campagne de Châlons revint dans les Gaules dans le dessein de combattre les Visigots, et qu'il prit une route differente de celle qu'il avoit tenuë dans sa premiere irruption : il ajoûte que ce roi des Huns attaqua d'abord les Alains qui s'étoient établis le long et à la droite de la Loire, et que Thorismond étant allé alors à sa rencontre dans ce pays, lui livra bataille et le mit en fuite après avoir remporté sur lui une victoire aussi complette que celle de Meri : mais cette nouvelle guerre entre Attila et Thorismond n'a aucune vraisemblance, et il paroît que Jornandes s'est trompé sur ce fait, ainsi que sur bien d'autres (NOTE LII). On sçait [2] seulement en general que Thorismond entreprit contre les Alains une guerre dont on ignore le tems, les motifs et les circonstances; et qu'il défit entierement ces peuples.

Nous sommes un peu mieux instruits du motif qui engagea ensuite ce prince à déclarer la guerre aux Romains. S'il en faut croire un ancien [3] auteur, Aëce y donna occasion par l'inexecution des promesses qu'il avoit faites à ce roi, lorsqu'il lui persuada de se retirer dans ses états après la défaite d'Attila; ce qui est très-vraisemblable, quoique cet auteur rapporte plusieurs autres circonstances sur lesquelles on ne sçauroit faire aucun fonds (NOTE LII). Il y a en effet lieu de croire que Thorismond aiant décampé de Meri à la persuation d'Aëce, et avant le départ des Huns, ce general pour l'obliger à partir plus promtement, lui promit de lui envoier sa part des dépoüilles du camp de ces barbares lorsqu'ils l'auroient abandonné; et qu'Aëce aiant ensuite manqué à sa promesse, ce roi des Visigots crût être en droit d'avoir recours à la voie des armes pour se faire raison. Cette circonstance paroît d'ailleurs confirmée par ce que nous dirons dans la suite, et il est certain que la guerre s'alluma [1] entre les Romains et les Visigots, peu de tems après leur victoire commune sur Attila.

Nous ignorons si Thorismond entreprit cette guerre ou immédiatement après son retour du camp de Meri, en passant par la Provence, et avant son arrivée à Toulousé; ou après qu'il eut été se faire reconnoître dans cette capitale de ses états. Nous sçavons seulement que ce prince s'étant avancé jusqu'aux environs du Rhône, s'approcha d'Arles et campa au voisinage dans le dessein de former le siege de cette ville : mais le préfet Ferreol qui s'y trouvoit alors, eut l'adresse de le détourner de cette entreprise. Il l'alla trouver et fit tant par ses caresses, ses discours et ses manieres insinuantes, que l'aiant invité à un repas somptueux, il lui persuada enfin de décamper et de retourner à Toulouse : à quoi Aëce n'auroit pû l'obliger avec toutes ses forces.

LVI.

Réconciliation de Thorismond avec Aëce. Mort du premier.

La réconciliation de Thorismond avec ce general Romain qui suivit de près, fut ménagée à ce qu'il paroît, par le même Ferreol. Aëce pour arrêter les plaintes du roi des Visigots sur le partage des dépoüilles des Huns lui envoia un bassin d'or garni de pierres précieuses du poids de cinq cens livres, ou seulement de cinq cens sols suivant un manuscrit: ce riche bijou fut le gage de la paix entre les Romains et les Visigots. Les successeurs de Thorismond le conserverent précieusement dans leur thrésor, et le possedoient encore l'an 630. lorsque Sisenand [2] seigneur Visigot le promit au roi Dagobert pour obtenir de lui du secours contre le roi Svintila qu'il vouloit déthrôner.

Il paroît que Thorismond rompit encore

1 Jorn. c. 43.
2 Greg. Tur. l. 2. c. 7.
3 Excerpt. Idat. apud Canis.

1 Sid. l. 7. ep. 12. - V. not. Sirm. ibid. et Lacarr. præf. præt. p. 150.
2 Fredeg. c. 73. - V. not. Ruin. ibid.

quelque tems après la paix avec l'empire: nous sçavons [1] du moins que la troisiéme année, de son regne ses propres freres lui susciterent une querelle sous ce prétexte, et que leurs dissensions furent suivies de plusieurs guerres intestines qui furent enfin funestes à ce prince, et causerent beaucoup de troubles dans ses états. Ses deux freres Theodoric et Frederic aiant conjuré sa perte, profiterent du tems qu'il étoit actuellement malade et qu'il venoit de se faire saigner, pour executer plus sûrement leur pernicieux dessein. Ils lui firent d'abord enlever secretement ses armes et s'avancerent ensuite avec leurs complices vers son appartement. Ascalcruus l'un de ses domestiques informé de la conjuration, vint aussitôt l'en avertir: mais les conjurez étant entrés presqu'en même-tems dans la chambre, se jetterent sur lui et l'assassinerent. Ce ne fut pas néanmoins impunément: car ce prince, quoique surpris et sans armes, aiant saisi de la main qui lui restoit libre le premier escabeau qu'il rencontra, en assomma quelques-uns de ses assassins. Ainsi périt malheureusement le roi Thorismond, sous le consulat d'Opilion en l'an 453. de J.C. après avoir commencé la troisiéme année de son regne, qui ne fut pas tout-à-fait si long suivant quelques auteurs (NOTE LII. *n.* 3).

LVII.

Theodoric II. roi des Visigots. Son portrait.

Theodoric II. du nom succeda à son frere Thorismond, après avoir [2] été son meurtrier. Ce crime qui fait horreur, donne d'abord une idée très-désavantageuse de ce prince; cependant à en juger par le portrait qu'en fait Sidoine [3] Apollinaire, auteur contemporain et qui pouvoit le connoître parfaitement, Theodoric étoit un prince accompli, en qui l'auteur de la nature avoit rassemblé toutes les qualitez les plus excellentes du corps et de l'esprit. « Il avoit la taille au-dessus de la mé» diocre; le teint blanc et relevé d'un beau » coloris, lequel étoit toûjours un effet de la » pudeur et de la modestie, et jamais de la » colère ou de l'emportement; ses cheveux » étoient frisez, ses sourcils épais: quand il » fermoit les yeux, le poil des paupieres lui » tomboit jusqu'à la moitié des jouës. Il avoit » le nez aquilin, les oreilles couvertes, selon » la coûtume de sa nation, par les tresses » flottantes de sa chevelure, les lévres dé» liées, la bouche petite, les dents blanches » et bien rangées, la barbe épaisse, et qu'on » avoit soin de lui arracher avec des pincet» tes depuis le bas du menton jusqu'aux » jouës: enfin la juste proportion de tous ses » membres formoit un corps des mieux faits » et des plus robustes. » Selon le même auteur, les qualitez de l'esprit répondoient parfaitement à celles du corps; mais nous nous réservons d'en parler dans une autre occasion.

LVIII.

Theodoric vit en paix avec les Romains.

Il paroît que Theodoric après son élevation sur le thrône des Visigots, garda à l'égard de l'empereur Valentinien une conduite opposée à celle de Thorismond, et qu'il vécut toûjours en paix avec ce prince: nous voions [1] du moins son frere Frederic commander dans ce tems-là une armée au service de l'empire contre les Bagaudes ou paysans qui s'étoient révoltez et avoient pris les armes dans la Tarragonnoise. Ce prince eut le bonheur de réüssir dans cette expedition. Les révolutions que causerent quelques années après dans l'empire d'Occident la mort d'Aëce (an 454.) que Valentinien tua de sa propre main sur un leger soupçon de quelque infidelité dans son ministere, et ensuite celle du même empereur, donnerent occasion à Theoderic de se mettre en armes et de rompre la paix avec les Romains. Valentinien III. prince foible autant qne malheureux, aiant été massacré publiquement le 26 de Mars de l'an 455. par deux soldats Gepides, qui vengerent sur lui la mort de leur general Aëce à la sollicitation du senateur Petrone Maxime; ce dernier plein d'ambition, et qui étoit aussi le principal auteur de la

1 Prosp. chor. p. 54. - Greg. Tur. l. 2. c. 7. - Idat. chron. p. 303. Isid. chron. p. 718. - Jorn. c. 43.
2 Jorn. c. 44. - Isid. ibid.
3 Sid. l. 1. ep. 2.

1 Idat. ibid. p. 306.

mort tragique d'Aëce, usurpa alors l'empire. Il obligea ensuite l'imperatrice Eudoxie de l'épouser, et fit en même tems déclarer Cesar son fils Pallade à qui il donna en mariage la jeune princesse Eudoxie fille de la même imperatrice et du feu empereur Valentinien III. son époux.

Ces évenemens[1] furent également funestes à Rome et à tout l'empire. Les peuples barbares informez de la mort d'Aëce, de celle de Valentinien et de l'usurpation de Maxime, ne songerent plus qu'à profiter de ces occasions de trouble. Les Saxons se mirent en mer pour infester les côtes Armoriques des Gaules, les François attaquerent la Germanie premiere et la Belgique seconde, les Allemans passerent le Rhin, et enfin les Visigots leverent une puissante armée sous prétexte de donner du secours à l'empire : mais dans le fonds pour profiter de ces désordres et étendre leur domination.

LIX.

Maxime envoie Avitus en ambassade à Theodoric.

Maxime frappé de la prochaine ruine de tant de provinces, et s'imaginant voir deja les Visigots aux portes de Rome sans pouvoir s'y opposer, eut recours à Avitus en qui il mit sa principale ressource : il le crea maître de l'une et de l'autre milice, et le chargea en même-tems du soin de contenir les barbares et de conserver à l'empire ce qui lui restoit dans les Gaules. Avitus qui après avoir exercé avec honneur les premieres charges de l'état, menoit alors, comme un autre Cincinatus, une vie privée à la campagne, où il ne s'occupoit que du plaisir de l'agriculture, auroit préferé, ainsi que cet illustre Romain, les charmes et la tranquillité d'une vie champêtre à un emploi aussi éclatant : mais l'amour de la patrie et les pressans besoins de l'empire l'aiant emporté sur son inclination natruelle, il se mit à la tête des troupes, et en moins de trois mois il délivra les Gaules des courses des Saxons, des Allemans et des François; en sorte qu'il ne lui resta plus que le soin de détourner les Visigots des grands préparatifs qu'ils faisoient contre Maxime.

1 Sid. paneg. Avit. carm. 7. et l. 1. ep. 3.

Ce prince qui étoit persuadé que personne n'étoit plus capable qu'Avitus d'entreprendre cette négociation, à cause du crédit qu'il avoit sur l'esprit de ces peuples, l'avoit chargé surtout de travailler de toutes ses forces à les engager à vivre en paix avec l'empire. Avitus se disposa à partir pour son ambassade ; mais avant son départ il jugea à propos d'envoier le senateur Messianus au roi Theodoric pour préparer les voies et regler les préliminaires de la paix qu'il devoit offrir à ce prince de la part du nouvel empereur. Messianus fut reçû fort gracieusement par Theodoric au milieu de son armée campée auprès de la Garonne : la nouvelle qu'il annonça de la prochaine arrivée d'Avitus causa une si grande joie dans le camp des Visigots, que ce senateur la regarda comme un heureux présage du succès de la négociation. L'évenement répondit à son attente : Avitus arriva peu de tems après au camp de Theodoric où il fut admis à l'audience de ce prince, qui selon l'expression de Sidoine Apollinaire, *rougit de joie* de le voir, comme si en rougissant il eût voulu lui faire un aveu de sa faute. Une conference serieuse succeda à l'accüeil gracieux que Theodoric fit à ce ministre : mais ce prince qui vouloit prendre l'avis de son conseil, remit la conclusion à un autre jour. Theodoric rentra ensuite avec pompe dans Toulouse, et voulant partager avec Avitus les honneurs de cette auguste cérémonie, il le fit marcher côte à côte, et se mit entre lui et le prince Frederic son frere.

LX.

Theodoric engage Avitus à prendre la pourpre.

Dans ce même-tems on apprit à Toulouse la nouvelle de la derniere révolution arrivée à Rome. L'imperatrice Eudoxie vivement piquée de la double injure qu'elle avoit reçûë du tyran Maxime, pour s'en venger, avoit fait appeller à son secours Genseric roi des Vandales qui étoit passé aussitôt d'Afrique à Rome avec toutes ses forces. A la vuë de la flotte de ces barbares, le trouble s'étoit mis dans cette capitale du monde, la plûpart de ses habitans s'étoient enfuis le 12 de Juin après avoir mis en piéces le tyran ; et Genseric s'étoit rendu maître de cette ville trois

jours après. Toute la cour de Theodoric étoit dejà instruite de cette étrange révolution, à la réserve d'Avitus, lorsque ce roi assembla [1] de grand matin son senat le 10. de Juillet pour conclure la paix avec lui. Cet ambassadeur se rendit [2] à l'assemblée, et avec cet air noble et majestueux qui lui étoit naturel. adressant la parole à Theodoric, il commença d'abord par relever l'amitié particuliere que le roi Theodoric I. son pere avoit toûjours euë pour lui, et l'honneur qu'il lui avoit fait de le prendre souvent pour médiateur de ses differends avec les Romains. Il lui témoigna ensuite l'attachement respectueux qu'il avoit pour sa personne, rappella à ce prince le tems de son enfance et la tendresse avec laquelle il l'avoit tenu entre ses bras, et finit son discours en le priant de lui faire sentir dans cette occasion qu'en succedant à la couronne de son pere, il avoit succedé aussi à ses sentimens pour lui.

L'assemblée des senateurs Visigots faisoit dejà retentir la salle du senat de ses cris de joie, et de ses applaudissemens sur le discours d'Avitus, lorsque le roi Theodoric prenant la parole, dit à cet ambassadeur, que non seulement il lui accordoit la paix, mais qu'il lui offroit même le secours de ses troupes. Ce prince donna en même-tems à Avitus des marques publiques d'estime, d'amitié et de reconnoissance pour sa personne. Il le remercia en particulier de la bonté qu'il avoit euë de se charger autrefois, à la priere du roi son pere, du soin de son éducation durant sa jeunesse, et lui témoigna sur-tout l'obligation qu'il lui avoit d'avoir poli ses mœurs, de l'avoir instruit du droit Romain, et d'avoir formé son esprit par la lecture des poësies de Virgile. Il l'assûra qu'il étoit résolu de vivre en paix avec l'empire, de l'aider de toutes ses forces, et de réparer même tous les maux qu'Alaric roi des Visigots son prédecesseur avoit faits autrefois à Rome, s'il vouloit prendre lui-même le titre d'Auguste. *Vous ne l'usurperez sur personne*, continua Theodoric, *puisque Maxime a été tué et qu'on n'a point élû d'empereur à sa place. A cette condition je me déclare ami de Rome, et je combats sous vos enseignes. Au reste*, ajouta-t-il, *ce n'est pas un commandement, mais une priere que je vous fais. Songez d'ailleurs que les peuples des Gaules sont en droit de vous forcer d'accepter l'empire pour empêcher ou prévenir son entiere ruine.* Cela dit, Theodoric et le prince Frederic son frere reconnurent Avitus, ou pour mieux dire le déclarerent empereur, après l'avoir assûré solennellement de leur alliance et lui avoir promis leur secours; Avitus forcé [1] en quelque maniere de se revêtir de la pourpre, fut reconnu ensuite par la noblesse et les troupes Romaines des Gaules qui se trouvoient à sa suite.

1 Anon. Cuspin.

2 Sidon. ibid.

LXI.

Avitus reconnu empereur à Ugernum, et couronné à Arles.

S'il en faut croire Sidoine, cet empereur dont il étoit gendre et panégyriste, ne monta que malgré lui sur le thrône; mais quelques auteurs [2] plus modernes à la verité, mais moins suspects, ne font pas le même éloge de la modestie et de la modération d'Avitus. Quoi qu'il en soit, ce nouvel Auguste suivi du roi Theodoric et du prince Frederic, partit de Toulouse et marcha [3] vers les provinces des Gaules qui étoient encore sous l'obéïssance des Romains. Il se rendit à *Ugernum*, château situé en deçà du Rhône sur le chemin de Nismes à Arles, où il trouva la noblesse de toutes les Gaules, c'est-à-dire, tous ceux qui avoient des emplois civils ou militaires (*Honorati*), que la nouvelle de son élevation à l'empire y avoit attirez en grand nombre.

Cette illustre assemblée informée de la répugnance que témoignoit Avitus de se charger du fardeau du gouvernement, le fit solliciter si fortement par un des principaux d'entr'eux, de vouloir bien pour le salut de sa patrie accepter l'empire qu'il étoit seul capable de relever, qu'enfin il se rendit à leurs vives instances, et consentit à son inauguration. Cette cérémonie se fit trois

1 Sid. ibid. - Idat. chron. p. 306.

2 Greg. Tur. l. 2. c. 11. Isid. p. 718.

3 Sid. ibid. - Mar. Avent. chron.

jours après et environ le 15. du mois d'Août dans la ville d'Arles où ce nouvel empereur se rendit. A son arrivée on le fit monter sur un thrône de gazon que les troupes et la noblesse des Gaules lui dresserent à la hâte. On mit sur sa tête un collier militaire en guise de diadême, et après avoir été revêtu des habits roiaux, et de tous les autres ornemens de la dignité dont il avoit auparavant soûtenu tout le poids, il fut salué empereur par les principaux seigneurs des Gaules et par les troupes. Le roi Theodoric aiant ensuite confirmé la paix qu'il avoit faite avec lui, retourna à Toulouse, et Avitus partit pour l'Italie.

Ce ne fut cependant qu'après avoir soûmis [1] la Pannonie par sa seule présence et sans coup ferir, que cet empereur entra dans Rome. Il y fut reçû avec les applaudissemens du senat et du peuple, et y célébra son consulat le premier jour de Janvier de l'an 456. jour auquel Sidoine Apollinaire son gendre prononça son panégyrique qui fut extrêmement applaudi de tout le senat. Avitus fut reconnu empereur d'Occident par Marcien qui regnoit en Orient, et à qui il envoia une ambassade : mais quelque soin que prît Avitus et quelque envie qu'il eût de relever l'empire avec sa capitale, il ne lui fut pas possible de les rétablir dans leur ancien éclat; les provinces étoient trop desolées par les frequentes irruptions des barbares, et Rome avoit trop souffert de la part des Vandales qui l'avoient mise au pillage durant quatorze jours.

LXII.

Guerre de Theodoric contre les Sueves d'Espagne en faveur d'Avitus.

Les provinces d'Espagne étoient surtout exposées aux courses [2] continuelles des Sueves, qui après s'être emparez, depuis environ cinquante ans, de la Galice et d'une partie de la Lusitanie, faisoient tous leurs efforts pour envahir ce qui restoit aux Romains au-delà des Pyrenées. Les troupes imperiales avoient jusqu'alors traversé leurs desseins, et Rechila roi des mêmes Sueves après avoir fait une nouvelle tentative, avoit été obligé de faire la paix avec Valentinien III. La principale condition étoit, qu'il se contiendroit avec ses peuples dans ses limites : mais après la mort de cet empereur, Rechiarius ou Riciaire fils et successeur de Rechila, et beau-frere de Theodoric, comptant sur l'alliance et le secours de ce dernier, et croiant pouvoir profiter des désordres de l'empire et des suites funestes de la mort de Valentinien, fit de nouvelles courses dans la Tarragonnoise et la Carthaginoise.

Theodoric étoit trop lié avec Avitus, qu'il avoit élevé à l'empire, pour souffrir que contre la foi des traitez, Riciaire, quoique son beau-frere, courût les provinces soûmises aux Romains : c'est ce qui l'engagea à envoier des ambassadeurs à ce prince, de concert avec cet empereur qui en envoia aussi de son côté pour se plaindre des excursions des Sueves, leur notifier l'alliance qui avoit été contractée entre les Romains et les Visigots, et les porter par des voies de douceur à discontinuer leurs courses et à se contenir dans les limites de leurs états.

Riciaire reçut également mal le comte Fronton ambassadeur de l'empereur Avitus, et ceux du roi des Visigots : fier de la prosperité de ses armes, il les renvoia sans vouloir les entendre, et se contenta d'écrire ces mots à Theodoric. *Si vous vous plaignez de ce que j'approche trop près de vous, j'irai à Toulouse, siege de votre empire : vous vous y défendrez si vous pouvez.* Riciaire pour montrer ensuite le peu de cas qu'il faisoit des remontrances d'Avitus et de Theodoric, recommença ses courses dans la Tarragonnoise.

Theodoric piqué de la réponse fiere de ce roi, résolut aussitôt de lui déclarer la guerre : mais comme il étoit également prudent et moderé, il crut ne devoir l'entreprendre qu'après avoir bien cimenté la paix avec ses voisins, c'est-à-dire sans doute avec les Bourguignons dejà établis dans les Gaules, et avoir tâché de mettre entierement le roi des Sueves dans son tort. Il envoia une seconde ambassade à ce prince dans l'esperance que honteux de sa conduite passée, il se rendroit enfin à ses nouvelles remontrances : mais rien

[1] Sid. et Idat. ibid.

[2] Idat. p. 307. et seqq. - Jorn. c. 44.

ne fut capable de vaincre l'orgüeil de Riciaire. Ce prince traita les nouveaux ambassadeurs de Theodoric avec autant de mépris et d'indignité que les premiers; et voulant qu'ils fussent témoins de ses brigandages, il fit après leur arrivée une nouvelle excursion dans la Tarragonnoise, d'où il revint dans la Galice chargé de butin, et suivi d'un grand nombre de prisonniers qu'il avoit faits. Riciaire ne fit point d'autre réponse aux nouveaux ambassadeurs de Theodoric.

Ce dernier voiant [1] qu'il ne pouvoit rien gagner par la voie de la douceur, eut recours enfin à celle des armes. Il assembla toutes ses forces dans l'Aquitaine, de l'avis et sous l'autorité d'Avitus, se mit à leur tête et entra en Espagne accompagné de Gundiac et d'Hilperic deux rois Bourguignons qui le suivirent dans cette expedition avec un bon nombre de troupes auxiliaires de leur nation. Riciaire de son côté aiant formé une armée très-nombreuse de Sueves, alla au-devant de Theodoric et le rencontra un Vendredi sixiéme d'Octobre de l'an 456. dans le lieu de Paramo [2] à douze milles de la ville d'Astorga près de la riviere d'Obrego (*Urbicum*), qui prend sa source dans les Asturies, et passe ensuite dans le roiaume de Leon.

LXIII.

Bataille de Paramo.

Les deux armées de ces princes ne demeurerent pas long-tems en presence sans en venir à une bataille: elle fut livrée le même jour au désavantage des Sueves dont les uns furent taillez en piéces, et les autres faits prisonniers ou mis en fuite par les Visigots. Le roi Riciaire aiant été blessé, chercha son salut dans la fuite et se retira avec beaucoup de peine aux extrêmitez de la Galice où il s'embarqua pour se dérober à la poursuite de Theodoric. Ce dernier après avoir vaincu et humilié les Sueves, voulut se vaincre lui-même en faisant grace aux vaincus. Il fit cesser les hostilitez et donna pour nouveau roi à ces peuples Ajulfe ou Achiulfe un de ses sujets, Warne d'origine, c'est-à-dire d'une nation moins estimée que celle des Gots.

1 Idat. et Jorn. ibid. - Isid. p. 718.
2 Vict. Tur. chr. ed. Scalig.

LXIV.

Ambassade envoiée par Avitus à Theodoric. Mort de cet empereur.

Theodoric avoit reçû quelque tems auparavant une [1] ambassade de la part d'Avitus. Ce dernier après avoir célébré à Rome le premier jour de son consulat, étoit retourné à Arles et avoit remporté par la valeur du comte Ricimer plusieurs victoires sur les Vandales qui infestoient les côtes de la Gaule et de l'Italie. Il avoit visité ensuite les provinces situées le long du Rhin: mais les débauches auxquelles on prétend qu'il s'abandonna l'aiant rendu également odieux et parmi les peuples et à Rome, il trouva à son retour dans cette capitale de l'empire les esprits extrêmement indisposez contre lui; quelques auteurs attribuent ce changement des Romains aux intrigues de Marcien empereur d'Orient qui étoit devenu ennemi d'Avitus. Quoi qu'il en soit, cet empereur comprit alors le besoin qu'il avoit du secours de ses alliez pour se soûtenir sur le thrône; et c'est sans doute pour demander celui de Theodoric, qu'il lui envoia en ambassade le tribun Hesychius chargé de riches presens, sous prétexte de lui faire part de l'heureux succès de ses armes contre les Vandales: mais soit que ce roi des Visigots n'eût pas le tems d'aller donner du secours à Avitus, ou que peut-être il eût changé de sentiment à son égard, cet empereur se vit dépoüillé de la pourpre par ordre du senat avant que de pouvoir recevoir aucun secours. Il fut pris à Plaisance en Italie par Ricimer maître de la milice Romaine et par Majorien son successeur, qui l'obligerent d'abdiquer l'empire [2] le 17. de Mai de l'an 456. Avitus ne survécut pas long-tems à son malheur; il fut tué peu de tems après en cherchant un azile pour se mettre en sûreté.

1 Idat. ibid. p. 308. - Aim. l. 1. c. 3.
2 Anon. Cuspin. - V. Pagi crit. ad ann. 456. n. 6.

LXV.

Retour de Theodoric dans les Gaules après son expedition contre les Sueves.

Theodoric qui jusqu'alors avoit porté les armes en Espagne en faveur de l'empire, n'eut pas plûtôt appris la déposition d'Avitus, qu'il songea à profiter [1] pour lui-même des nouveaux troubles de l'empire et à établir sa domination au-delà des Pyrenées. Les Visigots depuis leur entrée dans les Gaules avoient fait à la verité diverses expeditions au-delà de ces montagnes : mais il paroît que ç'avoit été toûjours au nom et au service de l'empire et seulement en qualité d'auxiliaires. Theodoric changea de systême, et se trouvant alors en Espagne, il se mit en état de se rendre maître de toute la Galice. Il soûmit d'abord les Sueves qui occupoient la campagne que les Romains leur avoient cedée pour la cultiver et y vivre en qualité d'alliez de l'empire : les places fortes appartenoient encore aux anciens habitans du pays qui s'y étoient réfugiez, comme nous l'avons dit ailleurs. Ce prince résolu de s'emparer de ces villes, commença par attaquer celle de Brague capitale de la province, et l'emporta d'assaut un Dimanche 28. d'Octobre de la même année. Il ordonna d'épargner le sang des habitans de cette grande ville et de respecter la pudeur des vierges : mais il la livra au pillage de ses troupes qui firent prisonniers la plûpart des habitans, et enleverent même des temples sacrez les ministres du Seigneur qui s'y étoient réfugiez comme dans un azile inviolable.

Quelque tems après on amena à Theodoric le roi Riciaire qui avoit été pris dans sa fuite à Porto, ville maritime, où une tempête l'avoit obligé de relâcher. Cet ancien roi des Sueves fut aussitôt enfermé dans un cachot par ordre de ce prince, et peu de tems après il termina ses malheurs par un genre de mort des plus cruels, qu'on lui fit souffrir au mois de Decembre de la même année. La prise de ce roi fut suivie de la soûmission du reste des Sueves. Theodoric fit punir les uns et accorda le pardon aux autres. Ce prince après avoir pacifié ses peuples, alla passer l'hiver dans la Lusitanie, qu'on appelle aujourd'hui Portugal, pour reprendre ensuite le chemin des Gaules au commencement du printems de l'année suivante.

A son départ (an 457) il entra dans la ville de Merida, métropole de Lusitanie, qu'il avoit dessein de mettre au pillage : mais il en fut détourné à la vuë des prodiges qui arriverent et qu'on attribua à l'intercession de sainte Eulalie patronne de cette ville. Theodoric aiant ensuite continué sa route après les fêtes de Pâques, s'avança vers Toulouse capitale de ses états (NOTE LIII.). Il laissa en Espagne une partie de ses troupes, tant pour en continuer la conquête, que pour agir contre Ajulfe nouveau roi des Sueves, qui se mettant peu en peine d'executer les promesses qu'il avoit faites à Theodoric, lorsque ce prince le fit élever sur le thrône, cherchoit à secoüer son joug et s'attribuoit une autorité despotique.

Le corps de troupes que Theodoric laissa en Espagne s'empara d'abord des villes d'Astorga et de Palence, sous prétexte de mettre les habitans à couvert des entreprises des Sueves ; mais les Visigots n'en furent pas plûtôt les maîtres qu'ils y mirent le feu après les avoir livrées au pillage des soldats. Le seul château de Coyanca [1] éloigné de trente milles d'Astorga, arrêta leur fureur par la vigoureuse défense des assiegez. Les Visigots forcez de lever le siege de ce château, marcherent contre Ajulfe qu'ils attaquerent et défirent entierement : ce prince abandonné des siens fut fait prisonnier et ensuite décapité à Porto au mois de Juin par ordre de Theodoric, qui étoit deja rentré dans Toulouse chargé des riches dépoüilles des Sueves et d'une partie de l'Espagne. Ces derniers peuples après avoir été soûmis une seconde fois par les armes des Visigots, se voiant sans chef et sans roi, et sçachant le respect que Theodoric avoit pour les évêques, lui envoierent deux ambassades pour lui demander pardon de leur mauvaise conduite et la permission d'élire un roi de leur nation. Theodoric tou-

[1] Idat. et Jorn. ibid. - Isid. p. 718. et seq. 738. et seq.

[1] V. Ferrer. ad. ann. 457.

ché de leur soûmission leur accorda l'un et l'autre : mais les suffrages de ces peuples étant partagez, les uns élurent Fronton et les autres Maldras. Celui-là étant mort peu de tems après, ceux de son parti mirent à sa place Remismond ou Rechimond dont il paroît que Theodoric appprouva l'élection.

LXVI.

Guerre de Theodoric contre l'empereur Majorien.

La situation où étoient alors les affaires de l'empire d'Occident, donna lieu aux Visigots de méditer de nouvelles conquêtes. Les provinces [1] des Gaules étoient agitées de divers mouvemens causez par la déposition d'Avitus, à laquelle les peuples de ce pays, quoiqu'accablez d'impôts sous son regne, furent cependant extrêmement sensibles, tant parce que cet empereur étoit leur compatriote, que parce qu'ils l'aimoient d'inclination. Ses créatures qui étoient en crédit et en grand nombre dans ces provinces, et entr'autres Sidoine son gendre avoient pris les armes pour le venger. D'un autre côté Pæonius, homme d'une naissance fort médiocre et d'un esprit fort remuant, après s'être emparé de sa propre autorité de la charge de préfet des Gaules, s'étoit mis à la tête d'une puissante faction dans laquelle il avoit engagé plusieurs jeunes seigneurs du même pays en faveur du rebelle Marcellien ancien ami d'Aëce, qui sous prétexte de venger la mort de ce general, s'étoit rendu maître de la Dalmatie. Les Bourguignons de retour d'Espagne avoient étendu les limites de leurs états en deçà des Alpes et s'étoient rendus maîtres de Lyon, où Sidoine les avoit peut-être introduits en faveur du parti d'Avitus, quoique d'autres [2] prétendent que ce furent les Visigots qui s'emparerent alors de cette ville. Enfin les Vandales maîtres de toutes les provinces d'Afrique depuis la mort de Valentinien III. continuoient d'infester les côtes d'Italie. Telle étoit la situation des Gaules et de l'empire, lorsqu'après un interregne de près d'un an, Majorien

[1] Sid. paneg. Majorian. carm. 4. et 5. l. 1. ep. 11. V. not. Sirm. ibid. V. Lacarr. præf. præt. p. 155. et Vales. rer. Franc. l. 4. p. 186. et seqq.

[2] Lacarr. ibid. p. 159.

fut élû le premier d'Avril de l'an 457. par la faction de Ricimer maître de la milice et principal auteur de la déposition d'Avitus.

Theodoric également irrité de la déposition et de la mort de ce dernier, n'eut aucun ménagement pour Majorien, et continua la guerre contre l'empire (an 458.). Il fit marcher une nouvelle armée, sous la conduite du general Cyrila, vers les provinces d'Espagnes [1] dans le dessein de les soûmettre ou du moins de les piller. Ce general pénétra d'abord au mois de Juillet de l'an 458. dans la Betique ou Andalousie. Nous avons lieu de croire que Theodoric tâcha en même-tems d'étendre sa domination dans les Gaules, quoique nous ignorions ses exploits de ce côté là : l'accusation que le comte Gilles maître de la milice de ces provinces forma vers ce tems-là contre le comte Agrippin, ne nous permet pas d'en douter.

Agrippin étoit [2] un seigneur Gaulois, à qui sa naissance et ses services avoient mérité le gouvernement (*Comes Galliæ*) d'une partie des Gaules, c'est-à-dire, de cette partie de la Narbonnoise qui restoit encore aux Romains. Le comte Gilles maître de la milice dans les mêmes provinces, soit par zele ou plutôt par envie contre ce gouverneur, dont le mérite lui faisoit ombrage, l'accusa secretement auprès de l'empereur, de favoriser les barbares, ce qu'on doit entendre des Visigots, et d'avoir voulu par ses intrigues leur livrer les provinces des Gaules soûmises à l'empire. Ce prince aiant ajoûté foi trop legerement à cette délation, donna ordre au comte Gilles d'envoier incessamment Agrippin à Rome pour y rendre compte de sa conduite, et y être puni suivant la rigueur des loix s'il étoit coupable, ou absous s'il étoit innocent. Agrippin qui se croioit irréprochable, fit d'abord difficulté d'obéïr à ces ordres, à moins que son accusateur ne se rendît avec lui auprès de l'empereur pour soûtenir son accusation : mais le comte Gilles que ce gouverneur ne connoissoit pas pour son délateur, lui aiant fait entendre que sa désobéissance ne serviroit qu'à le rendre plus

[1] Idat. p. 309.

[2] Vit. S. Lupit. Boll. 21. Mart. p. 266. et seqq.

criminel, il consentit enfin à partir, sur la parole que S. Lupicin son ami et abbé d'un monastere du Mont-Jura lui donna, au nom et comme caution du comte Gilles, qu'il ne lui arriveroit aucun mal, et qu'on lui rendroit justice.

Agrippin à son arrivée à Rome alla à l'audience du patrice Ricimer, qui après avoir assemblé le senat sur l'affaire de ce comte, et consulté l'empereur sur la punition qu'il méritoit, le fit condamner à la mort sans l'avoir entendu, ni lui avoir permis de se défendre et de se justifier. Un pareil procedé surprit extrêmement Agrippin; mais plein de confiance aux mérites du saint abbé Lupicin qui lui avoit promis qu'il ne lui arriveroit aucun mal, il ne se découragea pas. L'execution de sa sentence fut en effet differée, et aiant été conduit en attendant dans une étroite prison, il en fut délivré miraculeusement par les prieres de ce saint abbé, et se réfugia dans l'église de S. Pierre. Le bruit de son évasion s'étant répandu dans Rome, on crut que pour se venger il avoit été se mettre à la tête des barbares, afin de les engager à faire une irruption sur les terres de l'empire. Agrippin informé de ce bruit, et du chagrin que sa fuite causoit à l'empereur et à toute sa cour, se présenta alors devant ce prince et offrit de prouver son innocence; ce qu'aiant fait avec succès, l'empereur le renvoia absous dans son gouvernement des Gaules et le combla de bienfaits. Les circonstances de cet évenement prouvent évidemment qu'Agrippin fut accusé devant l'empereur Majorien, dont le nom n'est pas marqué dans l'ancien auteur qui les rapporte, et que cette affaire dut arriver durant les premieres années du regne de ce prince. Le pere Mabillon [1] qui en fixe l'époque à l'an 460. se trompe; car il ne paroit pas que cet empereur ait été à Rome pendant toute cette année. Le P. Pagi [2] prétend que cet évenement arriva sous le regne de Severe successeur de Majorien : mais il est certain que le comte Gilles fut [3] toûjours ennemi du premier, et qu'il ne le reconnut jamais pour empereur.

[1] Mabill. annal. tom. 1. p. 23. et seqq.
[2] Pagi crit. ad ann. 464. n. 7. et seqq.
[3] Prisc. legat. p. 42. - Idat. chron.

L'accusation dont nous venons de parler fut la source de l'inimitié qui éclata depuis entre le comte Gilles et le comte Agrippin, et des malheurs qui arriverent bientôt après aux Romains dans la Narbonnoise premiere qu'ils perdirent entierement. On voit par là que les Visigots, qui sont ces barbares dont parle l'auteur contemporain de la vie de S. Lupicin, menaçoient alors de faire une irruption dans la partie de cette province dont ils ne s'étoient pas encore emparez, ce que Majorien appréhendoit extrêmement.

Cet empereur eut besoin de toute son habileté et de toute sa valeur pour se soûtenir au milieu de tant de troubles et de si puissans [1] ennemis. Il tâcha d'abord de gagner l'affection des peuples par la diminution des impôts, et attira ensuite à son parti les barbares qui habitoient le long du Danube et du Tanaïs, qu'il incorpora dans ses troupes en qualité d'auxiliaires, pour s'en servir dans ses expeditions, et sur-tout dans celle qu'il meditoit contre les Vandales d'Afrique, sur lesquels il vouloit reprendre cette partie de l'empire. Avant que de tenter cette entreprise, il crut devoir pacifier les Gaules et se mettre en état de ne pas craindre Theodoric, qui non content des ravages que ses troupes faisoient en Espagne, avoit sollicité [2] les Sueves d'y faire le même dégât de leur côté.

LXVII.

Voiage de Majorien en deçà des Alpes.

Majorien après avoir commencé son consulat à Ravenne, résolut de venir incessamment dans les Gaules [3] pour y rétablir entierement la paix par sa présence, et passer ensuite en Afrique. Avant son départ il fit grace à la ville de Lyon et à Sidoine qui s'étoient dejà soûmis à son obéïssance; et afin d'attacher plus fortement les Gaulois à ses interêts, il avoit choisi parmi eux deux personnages des plus illustres, pour deux des

[1] Sid. paneg. Major. carm. 5.
[2] Idat. ibid.
[3] Sid. ibid. - Greg. Tur. l. 2. c. 11.

plus importantes charges de l'empire. C'étoient le comte Gilles capitaine de réputation dont nous avons deja parlé, et Magnus Felix natif de Narbonne et d'une famille des plus distinguées de tout l'Occident, lequel par ses liaisons avec les Visigots étoit plus propre que tout autre à négocier la paix avec ces peuples : Majorien avoit honoré le premier de la charge de maître de la milice des Gaules, et avoit donné à l'autre celle de préfet dans les mêmes provinces. Cet empereur après avoir mis les côtes de la Campanie à l'abri des courses des Vandales, et équipé une puissante flotte contre ces barbares, partit enfin pour les Gaules au commencement du mois de Novembre de la même année, passa les Alpes, malgré la rigueur de la saison, à la tête d'une armée composée presque toute d'auxiliaires, et arriva avant la fin de l'année à Lyon où Sidoine prononça son panégyrique.

On fut d'autant plus surpris de voir ce prince dans les Gaules, que depuis Valentinien II. jusqu'à Avitus, aucun empereur n'étoit sorti de Ravenne où ils faisoient leur résidence ordinaire, ce qui avoit été la source des malheurs de l'empire. Majorien étoit suivi du comte Gilles et de Magnus Felix dont nous venons de parler, et dont Sidoine [1] fait l'éloge, sans les nommer, dans le même panégyrique de ce prince, en parlant du maître de la milice et du préfet du prétoire des Gaules qui étoient à sa suite.

LXVIII.

Magnus Felix natif de Narbonne, préfet des Gaules, et ensuite consul.

Cet auteur [2] nous a laissé un portrait fort avantageux de ce préfet dont il étoit allié. La ressemblance du nom pourroit faire conjecturer qu'il étoit de la même famille que celle du patrice Felix, personnage consulaire et maître de la milice, qu'Aëce son successeur dans cette charge tua à Ravenne avec sa femme Padutia en 430. Ce qu'il y a de certain, c'est que Magnus Felix descendoit

1 Sid. ibid. vers. 552. et seq. V. not. Sirm.
2 Sid. ibid. et carm. 23. et 24. - V. not. Sirm. ibid.

du patrice Philagrius, et qu'il étoit issu d'une très-illustre famille établie depuis long-tems à Narbonne, où il étoit né. Ce préfet avoit dans cette ville une grande et belle maison, ornée d'une riche bibliotheque que ses ancêtres [1] lui avoient transmise avec leur amour pour les lettres. Sa naissance, ses richesses, son éducation, ses excellentes qualitez d'esprit et de cœur, mais sur-tout l'integrité de ses mœurs et sa probité, lui attiroient l'estime de tout le monde. Avec un mérite aussi distingué et sous un empereur qui se piquoit de le connoître et de le récompenser, Magnus Felix ne pouvoit manquer de parvenir aux charges les plus considerables de l'empire : aussi fut-il élevé par ce prince, comme on l'a deja vû, à celle de préfet des Gaules qu'il exerça [2] durant les années 458. et 459.

Majorien ne borna pas là les marques de son estime pour ce magistrat. Il le nomma consul ordinaire l'an 460. en récompense sans doute des soins qu'il s'étoit donnez, à ce qu'il paroît, dans la négociation de la paix qui fut concluë entre l'empire et les Visigots (NOTE LIV). Cet empereur qui l'honoroit d'une bienveillance particuliere, l'admettoit familierement à sa table. Il lui fit entr'autres cet honneur à Arles [3] en 461. le jour qu'on célébra les jeux du cirque dans cette ville. La mort funeste de ce prince et les troubles dont elle fut suivie, donnerent lieu à Magnus Felix d'abandonner la cour : il se retira alors à Narbonne qui étoit encore sous l'obéïssance des Romains; il y mena une vie privée et fit tout son plaisir de l'étude des belles lettres. Après la réduction de cette ville sous la domination des Visigots, qui arriva bientôt après, Magnus y continua son séjour, et il y étoit encore dans le tems [4] que Sidoine y fit un voiage vers l'an 464. Cet auteur se louë infiniment de l'accüeil gracieux que lui fit cet ancien magistrat, qui étoit deja mort vers l'an 470. [5] lorsque le même Sidoine publia ses poësies.

1 Sid. l. 1. ep. 11.
2 V. Lacarr. præf. præt. p. 159. et seqq.
3 Sid. l. 1. ep. 11.
4 Sid. carm. 23.
5 Carm. 24. V. Till. art. 10. sur S. Sidoine.

C'est tout ce que nous avons pû recüeillir au sujet de cet illustre personnage qui fit également honneur à sa patrie et aux premieres charges de l'empire dont il fut revêtu (NOTE LIV).

LXIX.

Famille de Magnus Felix. Son fils Felix devient patrice.

Il eut plusieurs enfans, parmi lesquels Magnus Felix son fils aîné, de même nom que lui, se distingua beaucoup par sa [1] vertu, son esprit et son inclination pour les lettres. Quoique celui-ci portât les deux noms de Magnus Felix, il fut pourtant plus connu sous ce dernier, et son pere sous celui de Magnus. Felix nâquit à Narbonne où il passa la plus grande partie de sa vie, à ce qu'il paroît : il n'en sortit du moins qu'après l'an 470. lorsque voulant s'avancer dans les charges de l'empire, ce qu'il ne pouvoit esperer en continuant son séjour dans une ville qui étoit alors soûmise aux Visigots, il se retira en Provence où il fut honoré de la préfecture des Gaules qu'il exerça pendant les années 472. et 473. et où il fut fait patrice l'an 474 (NOTE LIV).

Les révolutions qui arriverent depuis dans la Provence, dont les Visigots s'emparerent, donnerent occasion à Felix de se dégoûter du monde et d'y renoncer entierement, pour prendre le parti de la retraite et de la piété. Il embrassa la profession monastique [2] à Arles, où Leonce évêque de cette ville lui fut d'un grand secours dans ce nouveau genre de vie, soit par son exemple, soit par ses instructions. Felix s'étoit dejà retiré dans la solitude l'an 482. dans le tems de l'exil du fameux Fauste évêque de Riez, avec lequel il étoit fort lié et à qui il rendit des services importans dans cette occasion. Les liaisons qu'il avoit contractées avec ce prélat, font moins d'honneur à sa mémoire que celles qu'il avoit formées dès son enfance avec le célébre Sidoine Apollinaire son allié. Ce dernier[3] nous apprend que Felix s'appliquoit beaucoup à l'étude, et qu'il avoit un goût exquis pour les belles lettres ; ce qui joint à beaucoup de sagesse, de modestie et d'affabilité, le rendoit très-estimable. Ce fut à sa priere que cet illustre auteur publia le recüeil de ses poësies.

[1] Sid. l. 2. ep. 3. l. 3. ep. 7. carm. 9. V. not. Sirm. p. 228. - Gennad. c. 83.

[2] Genn. ibid. - V. not. Sirm. in Sid. p. 228.

[3] Sid. l. 2. ep. 3. l. 3. ep. 4. et 7. l. 4. ep. 5. et 10.

LXX.

Probus fils de Magnus, et Camille son neveu.

On croit [1] que Felix, Gaulois de naissance, qui fut consul l'an 511. pouvoit être un des enfans de ce patrice. On présume que celui-ci épousa Attique qui contribua beaucoup par ses liberalitez à la construction de l'église de saint Laurent de Rome : il est du moins certain qu'il avoit un frere appellé Probus Felix. Ce dernier fit beaucoup d'honneur à sa patrie par son érudition : quoique plus avancé [2] dans les études que Sidoine Apollinaire, il fut élevé avec lui et sous les mêmes maîtres. Ils étudierent ensemble la philosophie sous Eusebe sage et sçavant philosophe. Probus fit autant de progrès dans cette science, qu'il en avoit dejà fait dans les belles lettres. Ce qui lia encore plus étroitement ces deux illustres condisciples, fut la conformité de goût et de sentimens en matiere de litterature, joint l'alliance qui se fit entre les deux familles; car Probus épousa Eulalie cousine germaine de Sidoine, femme recommandable par sa probité et sa sagesse. Il paroît que Probus ne quitta pas le séjour de Narbonne après la prise de cette ville par les Visigots, qu'il y étoit encore [3] en 470. et que la bibliotheque de ses ancêtres y faisoit ses plus cheres délices.

Probus Felix avoit un cousin [4] germain appellé Camille, fils d'un frere de Magnus Felix son pere, dont nous ignorons le nom : nous sçavons seulement qu'il fut proconsul; mais il ne le fut pas d'Afrique, comme l'a cru un moderne (NOTE LIV. *n.* 5). Camille

[1] Sirm. not. in carm. 9. Sid. - Till. art. 8. sur Fauste de Riez.

[2] Sid. carm. 9. vers. 333. et seq. carm. 24. v. 94. et seq. l. 4. ep. 1.

[3] Carm. 24.

[4] L. 1. ep. 11. carm. 9. vers. 5.

avoit deja rempli lui-même deux charges considerables de l'empire, qui lui avoient mérité le titre d'*illustre* (*Virillustris*), dans le tems qu'il se trouva à Arles l'an 461. à la suite de l'empereur Majorien : ce prince lui fit alors l'honneur de le mettre au nombre de ceux qu'il invita à un grand festin qu'il donna à l'occasion des jeux du cirque qu'on avoit célébrez dans cette ville. La conversation étant devenuë fort enjoüée sur la fin du repas, Camille fit paroître son esprit; quand l'empereur lui adressant la parole lui dit, au sujet de Magnus Felix personnage consulaire : *Vous avez, mon cher Camille, un oncle en la personne duquel je me sçai bon gré d'avoir honoré votre famille d'un consulat;* Camille qui aspiroit à la même dignité, répliqua : *Ne dites pas seigneur Auguste, un consulat; mais un premier consulat :* ce qui fut applaudi de toute l'assemblée. Le desir que Camille avoit de parvenir aux premieres charges de l'empire l'engagea sans doute à abandonner le séjour de Narbonne sa patrie pour s'établir à Arles, après que la premiere de ces deux villes fut tombée au pouvoir des Visigots. On prétend qu'il eut dans l'autre un fils appellé Magnus Felix Ennode[1] qui devint évêque de Pavie. Ce prélat nâquit en effet dans les Gaules, et pouvoit être par consequent de la famille des Magnus Felix de Narbonne dont il portoit le nom.

LXXI.

Siege d'Arles par Theodoric. Défaite de ce prince.

L'arrivée de l'empereur Majorien dans les Gaules et les propositions de paix qu'il fit faire à Theodoric, n'empêcherent pas celuici de continuer ses expeditions contre l'empire. Ce roi envoia en effet quelque tems après (an 459) une nouvelle[2] armée dans la Betique province d'Espagne sous la conduite du general Sunieric, homme habile et experimenté dans le métier de la guerre, et rappella en même-tems Cyrila qu'il avoit envoié l'année précedente au-delà des Pyrenées.

[1] V. Sirm. in Ennod. et Till. art. 8. sur Fauste de Riez.

[2] Idat. chron. p. 309.

Le dessein de ce prince étoit sans doute de se servir de ce dernier general pour l'execution des projets qu'il méditoit du côté du Rhône où il avoit résolu de pousser ses conquêtes (NOTE LV). Dans cette vuë il passa cette riviere et alla mettre le siege devant la ville d'Arles presque sous les yeux de l'armée de l'empereur qui s'en étoit approché.

Le[1] comte Gilles maître de la milice des Gaules, qui s'étoit jetté dans cette ville, la défendit le plus long-tems qu'il lui fut possible contre les efforts des Visigots : mais Theodoric poussoit si vivement le siege et faisoit garder si exactement la circonvallation, qu'il n'étoit pas possible que la ville pût résister davantage, ni recevoir aucun secours de l'armée Romaine. Dans cette extrêmité le comte Gilles se voiant sans ressource du côté des hommes, sa piété lui inspira d'en chercher du côté de Dieu : plein de confiance en sa protection, après avoir invoqué son saint nom et demandé son secours par l'intercession de S. Martin, et de S. Genez patron de la ville, il tenta une sortie sur les assiegeans. Elle fut si heureuse qu'il défit entierement les Visigots, et obligea leur roi Theodoric de lever le siege, de repasser le Rhône, et de se retirer après une grande perte.

LXXII.

Paix entre Theodoric et Majorien.

Cette défaite rendit Theodoric plus[2] traitable et plus facile à écouter les propositions de paix que lui faisoit Majorien. Le préfet Magnus Felix qui avoit autant[3] d'ascendant et de crédit sur l'esprit de ce prince, qu'Avitus en avoit eu autrefois sur celui du roi son pere, contribua sans doute beaucoup à la conclusion de cette paix. Elle fut jurée de part et d'autre et cimentée par une ligue que les deux princes firent ensemble : ce fut en execution de cette ligue que les

[1] S. Paulin. l. 6. de vit. S. Mart. Greg. Tur. l. 1. de mir. S. Mart. p. 1001. et seq. - V. Vales. rer. Franc. l. 4. p. 160 et seqq.

[2] Idat. ibid. p. 310. et seqq. - Prisc. legat. tom. 1. hist. Bjzant. p. 42.

[3] Sid. carm. 5. vers. 560.

Visigots servirent dans la suite sous le regne de Majorien en qualité d'alliez dans les armées de l'empire, et qu'ils contribuerent de leur part à soûmettre divers peuples qui avoient fait quelques mouvemens (NOTE LIV. *n.* 2). Nous ignorons les autres conditions de cette paix : on peut cependant conjecturer qu'une des principales fut, que les Visigots remettroient aux Romains toutes les nouvelles conquêtes qu'ils avoient faites sur eux soit dans les Gaules, soit en Espagne depuis la mort d'Avitus. Après la conclusion de cette paix, Theodoric dépêcha [1] aussitôt un exprès pour en donner avis au comte Nepotien maître de la milice et au comte Sunieric son general, avec ordre sans doute de suspendre les hostilitez (NOTE LV). Ces deux generaux firent sçavoir les mêmes nouvelles aux Sueves de la Galice, et aux Galleciens sujets de l'empire qui étoient aussi en guerre les uns contre les autres. C'est ainsi que la paix fut renduë aux Gaules et à l'Espagne.

LXXIII.

Les Visigots secourent Majorien en Espagne, et agissent contre les Sueves.

Majorien n'aiant plus rien à craindre de la part des Visigots devenus ses amis et ses alliez, ne songea plus qu'à executer ses projets contre les [2] Vandales. Dans cette vuë il partit des Gaules au mois de Mai de l'an 460. et se rendit près de Carthagene en Espagne où l'attendoit une flotte de trois cens voiles qu'il avoit fait équiper pour faire une descente sur les côtes d'Afrique. Il fit voile bientôt après; mais Genseric roi des Vandales informé de son dessein et de son départ, le prévint, et lui enleva tous les vaisseaux de transport; en sorte que ce prince se vit malgré lui obligé d'abandonner ses projets, de faire la paix avec ces barbares, de reprendre le chemin des Gaules pour retourner en Italie, et de laisser aux troupes de Theodoric le soin de s'opposer en Espagne aux nouvelles excursions des Sueves.

Ces peuples, [3] naturellement inquiets et avides de pillage, avoient commis depuis peu, plusieurs désordres en divers endroits, et entr'autres à Lugo où ils avoient massacré plusieurs Romains ou Galleciens sujets de l'empire. Theodoric fidelle allié de Majorien, résoluf de punir cette infraction de paix : il ordonna aux comtes Nepotien et Sunieric qui commandoient alors en Espagne l'armée Romaine et celle des Visigots, d'envoier un détachement en Galice pour châtier ces barbares et arrêter leurs mouvemens. Les ordres de Theodoric furent executez avec la derniere rigueur, et sans doute au-delà de l'intention des Romains; car ce détachement aiant surpris les Sueves dans Lugo, mit cette ville au pillage, tandis que d'un autre côté Sunieric avec le reste de son armée s'étant approché de Santaren (*Scalabis.*) dans la Lusitanie, où les Sueves avoient poussé leurs conquêtes, se rendit maître de cette place; ce qui n'empêcha pas ces barbares de continuer leurs brigandages et leurs incursions sur les Galeciens, jusqu'à ce qu'enfin ils convinrent entr'eux d'une espece de paix.

Un differend qui s'éleva bientôt après entre Frumarius et Remismond rois des Sueves, causa parmi ces peuples une guerre civile. Theodoric protecteur de Remismond se mêla dans la querelle de ces deux princes, et voulut être leur médiateur. Il réüssit en effet à les mettre d'accord par le ministere des ambassadeurs qu'il leur envoia: mais la paix entre ces deux rois Sueves ne fut pas de durée, non plus que celle des Romains avec les Visigots, qui fut troublée par la mort de Majorien.

LXXIV.

Rupture de la paix entre les Visigots et les Romains, après la mort de Majorien.

Cet empereur [1] étoit retourné dans les Gaules pour s'opposer aux courses des Alains qui s'étoient établis dans ces provinces; et après avoir assisté aux jeux du cirque que le consul Severin avoit donnez à Arles, il avoit repris le chemin d'Italie. Les peuples se flattoient de voir bientôt rétablir par ses soins les affaires de l'empire : mais le patrice Ricimer

[1] Isid. chron. 719.
[2] Idat. et Prisc. ibid. - Mar. Avent. chron.
[3] Idat. ibid. - Isid. chron. p. 719. 738. et seq.

[1] Idat. ibid. - Jorn. c. 45. - Mar. Avent. chron.

Sueve de nation et petit-fils [1] par sa mere, de Wallia roi des Visigots, qui avoit eu par ses intrigues autant que par ses violences l'adresse de s'emparer de toute l'autorité dans l'empire d'Occident, et qui avoit fait donner la pourpre à ce prince, l'en fit dépoüiller à Tortone ville d'Italie le 2. du mois d'Août de l'an 461. [2] et le fit mourir cinq jours après. Le thrône de l'empire d'Occident demeura vacant jusqu'au 19. du mois de Novembre suivant, que ce même patrice fit élire pour empereur, Severe complice de la mort de Majorien : mais le comte Gilles maître de la milice, les peuples des Gaules, et sur-tout les troupes Romaines qui étoient sous les ordres de ce general dans les mêmes provinces, également attachez à Majorien, et indignez contre Ricimer et Severe auteurs de la mort de ce prince, refuserent de reconnoître ce nouvel empereur.

Les troupes [3] Romaines qui étoient alors dans les Gaules et qui avoient été levées dans le pays, étoient d'autant plus dévoüées à Majorien, qu'elles l'avoient toûjours suivi dans toutes ses expeditions : ainsi il étoit aisé au comte Gilles de les déterminer à le suivre en Italie pour aller venger sur Severe et Ricimer la mort de cet empereur. Theodoric attentif à profiter pour lui-même de ces nouveaux troubles de l'empire, empêcha par ses nouvelles hostilitez que ce general ne pût executer ce projet, et le mit dans la nécessité de demeurer dans les Gaules pour s'opposer à l'entreprise qu'il méditoit de s'emparer de ce qui restoit aux Romains dans ces provinces.

Il est certain [4] en effet que Theodoric se mit en armes quelque tems après la mort de Majorien ; soit que ce roi des Visigots eût fait un traité avec Severe et le patrice Ricimer, comme il y a lieu [5] de le croire, et que par ce traité il se fût engagé moiennant la cession d'une partie de la Narbonnoise premiere, à attaquer le comte Gilles pour l'empêcher de porter ses armes en Italie contre le nouvel empereur ; soit que ce même roi fût poussé par sa seule ambition et par le desir d'étendre sa domination à la faveur des nouveaux troubles de l'empire. Le comte Gilles fut donc forcé de demeurer dans les Gaules peur s'opposer aux desseins des Visigots, et de tourner toutes ses forces contre ces peuples pour conserver à l'empire ce qui lui restoit en deçà des Alpes. Theodoric rappella [1] d'Espagne vers ce même-tems les deux generaux Nepotien et Sunieric, dans la vuë sans doute de les emploier contre le comte Gilles, et envoia Arborius à leur place au-delà des Pyrenées (an 462.) : mais Nepotien mourut peu de tems après.

1 Sid. carm. 2. v. 361. et seqq.
2 Anon Cuspin. - V. Pagi ad ann. 461. n. 2.
3 Idat. et Prisc. ibid. - Isid. chr. p. 719.
4 Prisc. leg. p. 42.
5 V. Ferrer. ad ann. 461.

LXXV.

Narbonne et une grande partie de la Narbonnoise cedées aux Visigots par l'empereur Severe.

La mésintelligence qui regnoit depuis longtems entre le comte Gilles et le comte Agrippin gouverneur de la Narbonnoise pour les Romains, ne contribua pas peu à favoriser les conquêtes que les Visigots firent alors dans cette province. Theodoric se servit avantageusement de la désunion de ces deux generaux pour se défendre contre les armes du premier, qui durant [2] cette guerre donna des preuves éclatantes de sa valeur et de sa capacité dans l'art militaire. Ce comte remporta divers avantages contre les Visigots dans cette occasion ; et si Agrippin avoit voulu agir de concert avec lui, ils auroient pû non seulement faire échoüer les entreprises des Visigots, mais encore rétablir les affaires de l'empire et déthrôner Severe : mais ce general vivement piqué contre le comte Gilles pour les raisons dont nous avons parlé ailleurs, s'unit [3] avec les Visigots et leur livra la ville de Narbonne qui étoit la principale de son gouvernement. Par là cette importante place qui depuis près de six siecles servoit de boulevard aux Romains dans les Gaules contre leurs ennemis, tomba pour

1 Idat. ibid.
2 Prisc. leg. ibid.
3 Idat. et Isid. ibid. v. NOTE LVI, n. 3.

toujours au pouvoir des Visigots ; ce qui facilita à ces peuples la conquête du reste de la Narbonnoise premiere, depuis cette ville jusqu'au Rhône, qui, à ce quil paroît, étoit encore sous l'obëïssance des Romains. Les Visigots s'assûrerent aussi par la possession de Narbonne la liberté de passer en Espagne, soit pour y faire de nouvelles conquêtes, soit pour y conserver celles qu'ils y avoient dejà faites, depuis la mort de l'empereur Avitus qui les y avoit d'abord appelez en qualité d'alliez.

Les anciens historiens ne marquent pas si le comte Agrippin livra la bataille de Narbonne aux Visigots par ordre de l'empereur Severe : quelques [1] modernes le supposent avec assez de vraisemblance. Il paroît en effet, comme nous l'avons dejà dit, que cet empereur d'abord après son élection et de concert avec le patrice Ricimer se ligua [2] avec les Visigots contre le comte Gilles : nous voions d'ailleurs que Sidoine [3] Apollinaire, qui fit un voiage à Narbonne peu de tems après qu'Agrippin eut remis cette ville entre les mains de ces peuples, appelle le roi Theodoric *l'appui et le salut des Romains* (*Romanæ columen salusque gentis. Sid. ibid. vers.* 70.). Ainsi ce fut sans doute en execution d'un traité fait entre ce prince et l'empereur Severe, que cette ville et une grande partie de la Narbonnoise tomberent au pouvoir des Visigots. Agrippin qui en étoit gouverneur dut se prêter d'autant plus volontiers à cette cession, qu'il étoit ennemi juré du comte Gilles, lequel s'étoit déclaré d'abord contre Severe. Il paroît donc qu'Agrippin, pour se venger de ce comte, embrassa le parti de Severe, et qu'il ménagea un traité entre ce prince et les Visigots voisins de son gouvernement. Ce gouverneur pouvoit être d'ailleurs porté pour ces peuples dont on l'avoit autrefois accusé de favoriser les interêts, peut-être avec plus de fondement que ne le prétend [4] un ancien auteur. Quoi qu'il en soit, il paroît que depuis ce tems-là les Visigots furent maîtres de la Narbonnoise depuis Toulouse jusques vers le diocèse de Nismes ; ce qui fait voir que ces peuples acquirent cette province non pas par droit de conquête, mais en vertu de la cession que leur en firent les empereurs Romains par differens traitez et à diverses reprises.

Sidoine Apollinaire, qui comme nous avons dejà dit, fit un voiage à Narbonne peu de tems après que cette ville eut été livrée aux Visigots, la représente [1] dans un de ses poëmes comme étant alors très considerable, soit par la grandeur de son enceinte et la force de ses murs, soit par le nombre de ses habitans, les richesses de son commerce, l'abondance de ses salines, et la magnificence de ses édifices. Il prend plaisir à decrire les avantages de sa situation et la fertilité de son terroir. Il releve sur-tout les marques de valeur et de fidelité que ses habitans avoient données, lorsqu'elle avoit été assiégée auparavant par les Visigots et ravitaillée par Litorius. On voioit encore des preuves éclatantes de la vigoureuse défense des assiegez pendant ce siege, par les bréches et les tours à demi ruinées, qui n'avoient pas encore été réparées. « Cette fidelité, ajoûte Sidoine, en » faisant dans cet endroit l'éloge du roi Theo- » doric, attire aux habitans de Narbonne » l'estime et l'affection de ce prince, qu'il » appelle l'appui et le salut du peuple Ro- » main, comme on l'a dejà remarqué. »

LXXVI.

Personnages illustres de Narbonne. Consence le pere.

Rien ne faisoit alors tant d'honneur à cette ville que le nombre des gens de lettres qu'elle possedoit, et parmi lesquels on comptoit ses plus illustres citoiens. Consense [2] chez qui Sidoine alla loger, et dont il fut reçû avec toute l'amitié et la politesse imaginables, étoit un des principaux. Il étoit issu d'une famille illustre par sa noblesse et par ses emplois, autant que par son amour pour les lettres et la profession qu'elle faisoit des sciences. Son pere de même nom que lui avoit dejà illustré

1 V. Ferrer. tom. 3. ad. ann. 461. p. 91.
2 Idat. ibid. *Gothorum fœdere.*
3 Sid. carm. 23.
4 Vit. S. Lupic. Boll. 21. Mart.

1 Sid. carm. 23.
2 Sid. carm. 22. et 23.

cette même ville, dont il étoit natif, par ses rares talens et par son érudition. Sidoine nous le represente comme un homme versé en tout genre de litterature; poëte, orateur, jurisconsulte, historien, astronome, geometre, musicien; et qui joignoit à la politesse des Grecs toute la gravité des Romains: il lui donne avec la gloire d'exceller dans toutes les sciences, celle d'égaler les meilleurs et les plus sçavans auteurs autant par la varieté de son style, que par la multiplicité de ses connoissances. On lui attribuë [1] un traité de grammaire sur les deux parties d'oraison, que nous avons parmi les ouvrrages des anciens grammairiens sous le nom de *P. Consentius*, personnage consulaire; ce qui prouveroit qu'il fut élevé au consulat. Nous sçavons du moins qu'il étoit d'une naissance à parvenir à cette importante dignité, et qu'il épousa la fille de Priscus Jovin, qui après avoir exercé la charge de maître de la cavalerie des Gaules, avoit été revêtu de celle de consul l'an 367. L'église [2] de saint Agricole de Rheims devenuë dans la suite titre d'abbaye sous le nom de S. Nicaise, regarde le même Jovin pour son fondateur, et en conserve encore aujourd'hui un très-ancien monument.

LXXVII.

Consense le fils.

Consense eut de ce mariage un fils qui nâquit à Narbonne et qui porta son nom: c'est le même qui reçut dans sa maison Sidoine [3] Apollinaire. Cet auteur nous le dépeint encore plus noble par ses mœurs que par sa naissance. Nourri dans le sein des Muses, il étoit dès sa jeunesse habile grammairien et encore plus habile orateur. L'empereur Valentinien III. l'éleva quoique jeune, aux charges et aux dignitez les plus considerables de l'empire. Il lui donna d'abord l'emploi de tribun (*Tribunus et notarius in consistorio*) et celui de notaire ou secretaire d'état. Le jeune Consense prit ensuite le parti des armes; et loin de s'enrichir dans le service du prince, comme il l'auroit pû faire aisément, il se signala par ses liberalitez et revint à Narbonne avec la réputation d'un homme véritablement riche; car il ne comptoit pour ses véritables biens que ceux dont il avoit comblé les autres. Le même empereur persuadé de son mérite et de sa capacité, l'envoia dans la suite à Constantinople avec le caractere d'ambassadeur auprès de l'empereur Theodose son beau-pere; personne ne pouvoit mieux que lui remplir cet emploi, étant également versé dans la langue Grecque et dans la Latine. La facilité avec laquelle il s'énonçoit dans la premiere, le fit admirer à la cour d'Orient: son esprit étendu, aisé et insinuant, le rendoit d'ailleurs très-propre pour la négociation; et sa douceur jointe à l'integrité de ses mœurs, étoit capable d'inspirer la paix aux nations les plus barbares, et de lui attirer leur respect.

Consense joignoit aux qualitez de l'esprit beaucoup de dexterité dans les exercices du corps; il remporta une fois à Rome le prix des jeux du cirque sur des concurrens fameux, en presence de l'empereur, ce qui lui attira l'applaudissement du peuple. Après la mort de Valentinien, il suivit la cour d'Avitus, qui lui donna l'intendance de son palais (*Cura palatii*), charge designée dans l'empire d'Orient par le titre de *Curopalate*, et qui répond en France à celle de grand-maître de la maison du Roi. Cet empereur étant mort, Consense quitta entierement la cour pour se retirer à Narbonne sa patrie: c'est dans cette ville, où il étoit vers l'an 463. qu'il reçut la visite de Sidoine, à qui il fit goûter tous les plaisirs que peut permettre une honnête liberté jointe à une modeste retenuë; et qu'il tâcha d'amuser par differentes sortes de divertissemens agréables et utiles. La conversation, le bain, differens jeux, la bonne chere, la lecture, la visite des personnes de lettres et des lieux saints occuperent tour à tour cet illustre voiageur qui durant son séjour à Narbonne, composa le poëme [1] où il fait la description de la maison que Ponce Leon un des descendans du célébre S. Paulin de Nole, avoit à Bourg au confluent de la Garonne et de la Dordogne. Enfin Sidoine fut si

[1] Tristan. tom. 1. p. 530.
[2] V. Sirm. not. in Sid. p. 261.
[3] Sid. ibid.

[1] Sid. carm. 22.

charmé de la réception que lui fit Consense, qu'il voulut après son voiage lui en témoigner sa reconnoissance par quelques vers: mais celui-ci le prévint et lui en envoia lui-même de Provence où il étoit alors. Sidoine y répondit par un grand poëme [1] sur Narbonne qui nous a fait connoître plusieurs illustres citoiens de cette ville.

Sidoine rappelle [2] le souvenir de l'accüeil gracieux de Consense dans une lettre qu'il lui écrivit quelque tems après, et dans laquelle il fait la description d'une de ses terres appellée *Octavienne* (*Octavianus*), située entre Narbonne et la mer, à une distance presque égale de l'une et de l'autre. Consense avoit dans cet endroit une fort belle maison ornée d'une chapelle, de portiques, de bains, de meubles précieux et d'une riche bibliotheque, ce qui rendoit ce lieu également agréable et magnifique. Le grand nombre d'amis que ce citoien de Narbonne recevoit dans cette maison de campagne, ne l'empêchoit pas de partager son tems entre l'étude des belles lettres et les plaisirs de l'agriculture. Il s'adonnoit sur-tout à la poésie [3] dans laquelle il excelloit. Il avoit un talent merveilleux pour les chansons qu'il faisoit avec beaucoup de facilité, qu'on recherchoit avec empressement et qu'on chantoit avec plaisir à Narbonne et à Beziers. Sidoine étoit déjà évêque lorsqu'il écrivit cette lettre; et comme le caractere épiscopal lui donnoit une espece de superiorité sur Consense quoique plus âgé que lui, il l'exhorte en ami de s'appliquer à l'étude de choses plus serieuses et qui pussent lui être utiles après sa mort. Au reste l'avis que Sidoine donne ici à Consense ne regarde que ses études; car quoique fort agréable et fort enjoüé dans la conversation, il étoit très-reglé dans ses mœurs, et faisoit un bon usage de ses richesses; en un mot l'exhortation de Sidoine ne tendoit qu'à faire de son ami un parfait chrétien. Un habile critique [4] croit que Consense, à qui cette lettre est adressée, étoit fils de celui qui reçut

1 Sid. carm. 23.
2 L. 8. ep. 4.
3 Ibid. et l. 9. ep. 15.
4 Till. sur S. Sid. art. 18.

Sidoine Apollinaire à Narbonne: mais nous ne trouvons rien qui nous oblige d'admettre un troisiéme Consense *.

LXXVIII.

Autres personnages illustres de Narbonne et de la province.

Parmi les autres citoiens de Narbonne qui se distinguoient alors dans la profession des lettres et que Sidoine eut occasion de connoître et de visiter durant le séjour qu'il fit dans cette ville, il fait mention [1] de Magnus Felix, personnage consulaire dont on a déjà parlé; du jurisconsulte Leon qui fut depuis ministre d'Euric roi des Visigots dont nous parlerons dans la suite; de Lympidius et de Marin citoiens très-polis et des premiers de la ville; de Marcellin et de Livius également célébres, celui-ci [2] par ses poësies et plusieurs autres ouvrages, et celui-là [3] par la réputation d'habile jurisconsulte, par la gravité de ses mœurs et par son intrépidité à soûtenir la justice et la verité; et enfin de Marcius Miro. Telle étoit la ville de Narbonne lorsqu'elle tomba entre les mains des Visigots: la politesse Romaine y regnoit encore; mais ces peuples y introduisirent bientôt après la barbarie avec leur domination.

Nous joindrons par occasion à ces hommes illustres les deux freres Sacerdos et Justin dont nous devons la connoissance au même Sidoine [4], et que l'amour des lettres avoit unis autant que le sang. Ils étoient neveux par leur pere et héritiers d'un sçavant et fameux poëte appellé Victorin, et faisoient tous les deux leur demeure dans le Gevaudan.

LXXIX.

Affaire d'Herme évêque de Narbonne.

Parmi les visites que Sidoine rendit dans Narbonne, il fait mention [5] de celle qu'il fit

1 Sid. carm. 23. in fin.
2 Ibid. et l. 2. ep. 13. - V. Sirm. not.
3 Sid. carm. 23. - Vit. S. Hilar. Arel.
4 Sid. l. 5. ep. 21. et carm. 24.
5 Sid. carm. 23. - Concil. tom. 4. p. 1040. et seqq. - S. Leo. ep. 2.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 11.

à l'évêque, dont il ne marque pas le nom. C'étoit Herme archidiacre de l'église de cette ville. S. Rustique, auquel il avoit succedé, l'avoit envoié à Rome, comme nous l'avons dejà dit, et il s'y étoit distingué par sa piété. Il avoit été ensuite ordonné évêque de Beziers par le même Rustique sous le pontificat de S. Leon : mais le clergé et le peuple de la ville aiant refusé de le reconnoître pour des motifs que nous ignorons, il ne fit aucune démarche pour les y obliger. Il vécut hors de ce diocèse jusqu'à ce que Rustique, qui connoissoit son mérite, se voiant sur la fin de ses jours, le destina pour remplir après sa mort le siege de Narbonne, et en écrivit à S. Leon pour le prier d'autoriser cette destination qui paroissoit extraordinaire : mais ce saint pape, extrêmement attaché aux regles de la discipline, ne crut pas pouvoir le faire. Herme fut pourtant reconnu évêque de Narbonne par le clergé et le peuple après la mort de Rustique, qui arriva, à ce qu'on croit, l'an 461. le 28. du mois d'Octobre [1], jour auquel on célèbre sa fête.

L'année suivante [2] Theodoric roi des Visigots s'étant rendu maître de Narbonne, et aiant envoié Frideric son frere pour prendre le gouvernement de cette ville, ce dernier qui étoit Arien, et par consequent ennemi des évêques catholiques, écouta volontiers les plaintes qu'on lui porta contre l'inthrônisation d'Herme, et écrivit lui-même à ce sujet au pape saint Hilaire successeur de S. Leon une lettre très-forte qu'il lui envoia par Jean Diacre. Ce pape prévenu par les plaintes de Frideric et par le bruit que cette affaire faisoit dans le public, écrivit le 3. de Novembre de l'an 462. à Leonce évêque d'Arles son vicaire dans les Gaules, et lui reprocha sa négligence à l'informer de ce qui s'étoit passé à Narbonne sur ce sujet. Il lui ordonna en même-tems de l'instruire, conjointement avec les évêques voisins, de la verité du fait pour être en état de lui donner sur cela les ordres convenables.

Le pape saint Hilaire se disposoit alors à tenir un concile qu'il avoit indiqué à Rome pour le 19. de Novembre, jour de l'anniversaire de son ordination. Quelques évêques des Gaules qui s'y trouverent lui aiant rendu compte de ce qui s'étoit passé au sujet de l'élection d'Herme pour le siege épiscopal de Narbonne, ce concile prit connoissance de l'affaire de ce prélat, et jugea pour un bien de paix qu'il seroit confirmé dans le siege de cette église; mais pour l'empêcher d'abuser de la condescendance qu'on avoit pour lui, il fut privé personnellement du droit de métropolitain pour ce qui regardoit l'ordination des évêques de sa province. Le concile défera cette fonction durant sa vie à Constance évêque d'Usez et *primat* de la province, c'est-à-dire, le plus ancien évêque de la Narbonnoise premiere. On accorda le même droit, pendant la vie d'Herme, à l'évêque le plus ancien de cette province en cas que Constance d'Usez vînt à mourir.

Saint Hilaire fit sçavoir cette décision aux évêques de la Lyonnoise premiere, des deux Narbonnoises, de la Viennoise, et de la seconde des Alpes ou des Alpes Pœnines, par une lettre qu'il leur adressa le 3. de Decembre de l'an 462. Ce pape louë beaucoup dans cette lettre la personne d'Herme : mais il blâme extrêmement son inthrônisation comme contraire aux saints decrets. On [1] croit cependant pouvoir le justifier de même que S. Rustique son prédecesseur. Saint Hilaire fait mention de plusieurs autres reglemens de ce concile de Rome, et en particulier de celui qui ordonnoit la tenuë annuelle du concile des cinq provinces nommées à la tête de sa lettre, et dont l'évêque d'Arles en qualité de vicaire du saint siege, devoit marquer le tems et la maniere de le tenir.

LXXX.

Siege de Chinon par les Romains contre les Visigots.

Il paroît que le prince Frideric ne fit pas un long séjour dans Narbonne après sa lettre au pape Hilaire dans laquelle il se plaint de l'inthrônisation d'Herme ; car nous le

[1] V. Till. sur S. Rust. p. 408. tom. 15. hist. eccl.
[2] Concil. ibid.

[1] V. Till. art. 2. sur S. Hil. pap. tom. 16. hist. eccl.

voions peu de tems après commander [1] au voisinage de la Loire les troupes du roi Theodoric son frere. Ce roi peu content d'avoir étendu les limites de ses états du côté du Rhône avoit envoié une armée vers la Loire pour tâcher de s'aggrandir de ce côté-là; ses troupes s'étoient dejà emparées sur les Romains du château de Chinon en Touraine, place d'autant plus à la bienséance des Visigots, qu'elle étoit située sur les frontieres du Poitou dont ils étoient maîtres, depuis la cession que l'empereur Honoré leur avoit faite d'une partie de l'Aquitaine. Le comte Gilles voiant l'importance de cette place, fit tous ses efforts pour la reprendre, et en forma le siege (an 463). Cependant comme sa situation avantageuse sur une montagne lui faisoit craindre de ne pas réüssir, il trouva moien de détourner la source de l'unique puits qui fournissoit de l'eau aux assiegez. Ceux-ci encore plus pressez par la soif que par les vigoureuses attaques des troupes Romaines, commençoient à désesperer de leur salut et de celui de la place, quand le saint abbé Maxime, disciple de S. Martin, qui se trouvoit renfermé dans ce château, s'étant mis en prieres, obtint de Dieu une pluye abondante qui fournit à leurs besoins, ce qui obligea le comte Gilles de lever le siege et de décamper.

LXXXI.

Victoire du Comte Gilles sur Frideric. Défaite et mort de ce prince.

Ce general Romain eut occasion bientôt après de se relever du mauvais succès de cette entreprise, par la défaite du prince Frideric frere du roi Theodoric et general de l'armée des Visigots, qui s'étoit avancé [2] vers l'Armorique entre les rivieres de Loire et de Loiret près d'Orleans. Le comte Gilles vint au-devant de lui et l'attaqua dans cet endroit où il se donna un combat des plus sanglans entre les deux armées. La victoire se déclara bientôt pour le general Romain qui signala sa valeur dans cette occasion par l'entiere défaite des Visigots : ces derniers perdirent entr'autres le prince Frideric qui demeura sur le champ de bataille. On auroit quelque sujet de croire que ce prince mourut catholique, soit par les soins qu'il se donna [1] auprès du pape saint Hilaire auquel il s'adressa dans l'affaire d'Herme de Narbonne, soit par le titre de *son cher fils* (*Magnificum virum filium suum*) que ce même pape lui donne dans la lettre qu'il écrivit à Leonce évêque d'Arles, si on ne sçavoit d'ailleurs que tous les Visigots étoient Ariens. Il est vrai qu'ils n'inquiettoient pas les Catholiques de leurs états, et que se regardant alors en quelque maniere sous la dépendance des empereurs, ils n'osoient rien attenter contre la foi et la discipline de l'église : mais sous le regne d'Euric, ce prince s'étant rendu entierement indépendant des Romains, il ne ménagea plus leur religion, et fit tous ses efforts pour faire triompher les erreurs de sa secte, comme nous le verrons dans l suite.

LXXXII.

Mort du comte Gilles. Nouveaux progrès de Theodoric II.

Le comte Gilles animé par la victoire qu'il venoit de remporter sur les Visigots, continua [2] la guerre contre leur roi Theodoric : et après avoir passé la Loire, alla l'attaquer dans le cœur de ses états, et remporta sur lui divers avantages. Comme il étoit également ennemi de Severe, il tâcha de fomenter en même-tems la guerre que Genseric roi des Vandales avoit dejà entreprise contre ce tyran au sujet de la dot d'Honoria sa bru, fille de l'empereur Valentinien III. Le comte Gilles pour engager Genseric à agir fortement en Italie contre Severe et Ricimer, en attendant qu'il pût lui-même passer les Alpes et les aller combattre, lui envoia des ambassadeurs qui s'embarquerent sur l'Ocean au mois de Mai de l'an 464. Il paroît que ce comte suscita encore contre Severe les Alains qui s'étoient établis dans les Gaules, et qui après avoir passé en Ita-

1 Idat. chron. p. 311. et seqq. - Greg. Tur. de glor. conf. c. 22. - V. not. Ruin.
2 Idat. ibid. - Mar. Avent. chron.

1 Tom. 4. conc. p. 1041.
2 Idat. et Prisc. ibid. - Greg. Tur. l. 2. c. 18.

lie, furent défaits,[1] vers le même-tems au voisinage de Bergame. Ce general vit évanoüir bientôt après tous ses vastes projets; car les ambassadeurs qu'il avoit envoiez en Afrique, furent à peine de retour au mois de Septembre de la même année, qu'il tomba malheureusement dans les pieges de ses ennemis, qui désesperant sans doute de le réduire par la force des armes, le firent périr par le poison. Telle fut la fin de ce grand[2] capitaine aussi recommandable par sa grandeur d'ame que par sa probité: et seul capable d'arrêter les progrès des Visigots *.

Sa mort donna lieu [3] à ces peuples d'étendre de tous côtez leur domination sans obstacle; et les provinces des Gaules qui jusqu'alors avoient été au pouvoir des Romains, se trouvant sans défense, il leur fut aisé d'y faire de nouvelles conquêtes. Quelques historiens [4] prétendent que le comte Gilles ne mourut pas dans le tems que nous venons de marquer, et que dans la suite il fut même élû roi par les François; mais ce qu'ils rapportent là-dessus paroît [5] si fabuleux, quoiqu'appuié du témoignage de Gregoire de Tours, qu'on peut le regarder comme un véritable roman [6] que cet historien a adopté trop facilement.

LXXXIII.

Expedition de Theodoric contre les Sueves. Son alliance avec Remismond leur roi.

Outre les conquêtes que Theodoric fit dans les Gaules, il s'acquit une nouvelle autorité sur les Sueves de la Galice. Ces peuples, comme nous l'avons dit ailleurs, avoient fait une espece de paix avec les anciens habitans du pays : mais également perfides et brigands, ils recommençoient tous les ans leurs courses; en sorte que les Galeciens ne pouvant plus supporter ces actes d'hostilité [7], furent obligez d'avoir recours à la protection du roi Theodoric à qui ils députerent l'an 462. Palegorius l'un des plus nobles d'entr'eux. Ce prince après avoir écouté ce député, le renvoia et le fit accompagner par Cyrila son ambassadeur, avec ordre à celuici de pacifier la Galice. Ces deux ambassadeurs à leur arrivée sur les frontieres de cette province rencontrerent ceux que Remismond, l'un des deux rois Sueves, envoioit de son côté à Theodoric pour justifier sa conduite auprès de lui, ce qui obligea ces derniers envoiez de rebrousser chemin et d'accompagner celui du roi Theodoric jusqu'à Lugo où la paix fut négociée et concluë de nouveau entre les Galeciens et les Sueves. Cyrila eut à peine repris le chemin des Gaules, que ces derniers peuples recommencerent leurs hostilitez contre les Galeciens, en sorte que Theodoric fut obligé de renvoier une seconde fois ce ministre dans la Galice, pour en appaiser les troubles, mais ce fut sans succès.

Les affaires de ces peuples étoient dans cette situation, quand en 463. Frumarius l'autre roi des Sueves qui regnoit du côté de Braga, étant mort, Remismond son collegue réünit tous les peuples de sa nation sous son obéïssance. Ce prince fit alors la paix avec les Galeciens, et envoia des ambassadeurs à Theodoric pour lui demander sa protection et son amitié, et faire alliance avec lui. Celuici fit un très-bon accüeil aux ambassadeurs de Remismond, en envoia d'autres à ce prince, et lui donna même en mariage une fille Visigote de nation, et apparemment de sa famille : il lui envoia aussi des armes et lui fit divers autres presens, ce qui fit que les Sueves demeurerent tranquilles. Ils firent cependant quelque tems après (an 465) une nouvelle entreprise sur les villes de Coïmbre et de Lisbonne dans la Lusitanie; et le roi des Sueves se prévalant sans doute de la protection du roi Theodoric, tâcha d'étendre sa domination dans cette province. Il envoia en même tems de frequentes ambassades à ce prince, soit pour justifier sa conduite, ou pour tâcher d'entretenir la paix et la bonne intelligence avec lui. On croit [1] que Remismond

1 Cassiod. chron.
2 Paulin. vit. S. Mart.
3 Idat. ibid.
4 V. Val. rer. Franc. l. 5. p. 199. et seqq.
5 Greg. Tur. hist. l. 2. c. 12.
6 V. Dan. præf. hist. art. 2.
7 Idat. ibid. p. 312. et seq.-Isid. chron. p. 719. et 739.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 12.

1 Ferrer. ad ann. 465.

gagné par les caresses de son épouse qui étoit Visigote et Arienne, abandonna alors la foi Catholique qu'il professoit, pour embrasser l'Arianisme, et que pour faire sa cour à Theodoric, il pria ce prince par ses ambassadeurs de lui envoier des ecclesiastiques Ariens pour instruire ses peuples dans cette secte. Quoi qu'il en soit, Theodoric [1] après avoir rappelé d'Espagne le general Arborius qui y commandoit sous ses ordres, y envoia un certain Ajax, Galate de nation, apostat de la religion catholique et Arien de profession. Ce malheureux qui s'étoit d'abord établi dans les Gaules où il vivoit sous la domination des Visigots, fut à peine arrivé chez les Sueves alors Catholiques, qu'il les infecta de ses erreurs dans lesquelles ils eurent le malheur de perseverer jusqu'au milieu du siecle suivant que Theodemir leur roi les réünit à l'Eglise par la prédication de S. Martin de Dume.

LXXXIV.

Mort de Theodoric. Son éloge.

Les Sueves après avoir fait plusieurs courses dans la Lusitanie, en tenterent de nouvelles du côté d'Orense sur les Galeciens que Theodoric avoit mis sous sa protection, et qui étoient peut-être deja devenus ses sujets. Ce roi irrité de la conduite des Sueves, envoia de nouveaux ambassadeurs à leur roi Remismond pour lui ordonner de faire cesser les hostilitez : mais ce prince peu touché de cette ambassade et sçachant d'ailleurs que depuis le rappel d'Arborius d'Espagne, Theodoric étoit moins en état de se faire craindre, continua ses courses, ce qui obligea ce roi de lui envoier Sella l'un des principaux seigneurs de sa cour pour lui ordonner de nouveau de discontinuer ses entreprises. Sella après avoir rempli [2] son ambassade, reprit la route de Toulouse : mais à son arrivée en cette ville Theodoric, qu'Euric son frere avoit assassiné pour regner à sa place, étoit deja mort. C'est tout ce que nous sçavons des circonstances de la fin tragique de ce prince qu'un pareil crime avoit élevé sur le thrône, mais dont il avoit tâché d'effacer l'horreur par la sagesse de sa conduite et la douceur de son gouvernement. La mort de Theodoric dut arriver avant le mois d'Août de l'an 466. Il étoit alors environ dans la quarantiéme année de son âge et avoit regné treize ans accomplis (NOTE LVI).

Theodoric mérita avec justice d'être regreté de ses sujets à cause de ses rares talens. Nous avons deja fait en partie son portrait, et parlé sur le temoignage de Sidoine Apollinaire, de ses qualitez de corps. Le même auteur nous fournit un éloge parfait de ses mœurs et de sa conduite; et il est d'autant plus digne de foi, qu'outre qu'il étoit contemporain, il paroît qu'il étoit très-bien instruit, étant gendre de l'empereur Avitus qui avoit eu des liaisons fort étroites avec Theodoric.

Ce prince [1] étoit extrêmement actif. Il prévenoit l'heure des offices ou des nocturnes que ses chapelains chantoient avant le jour. Il y assistoit assiduëment avec peu de suite, et toûjours avec beaucoup de respect : quoiqu'entre nous, dit son panégyriste, ce fût moins par raison et par principe de pieté que par coûtume. Cet exercice de religion étoit suivi de l'application aux affaires de l'état ausquelles Theodoric vaquoit jusqu'à sept heures du matin, accompagné de son grand écuier (*Comes armiger*) qui se tenoit toûjours auprès de son thrône. Ses gardes vêtus de peaux, ainsi que les autres Visigots étoient placez entre un rideau qui partageoit toute la salle du consistoire ou d'audience, et une (*Cancelli*) balustrade dont elle étoit fermée. C'est là que ce prince donnoit audience aux ministres étrangers, écoutant beaucoup et parlant peu : quant aux affaires qu'on lui proposoit, il differoit la décision de celles qui demandoient une mûre déliberation, et expedioit les autres sur le champ.

A la sortie de ses audiences qui finissoient à sept heures du matin, il alloit voir ou son thrésor ou ses chevaux, ou prendre quelquefois le divertissement de la chasse. Comme il ne croioit pas qu'il fût de la majesté

1 Idat. ibid.

2 Idat. et Mar. Avent. chron. ibid. - Jorn. c. 44. et seqq.

1 Sid. l. 1. ep. 8.

roiale d'avoir son arc pendu à son côté, il le fesoit porter hors de son étui par un page qui se tenoit toûjours, auprès de lui et qui avoit soin de le lui donner détendu quand il en avoit besoin; car alors il le bandoit lui-même, et tiroit avec tant d'adresse et d'habileté, qu'il ne manquoit jamais son coup. Après cet exercice on servoit le dîner qui dans les jours ordinaires ne differoit pas de celui d'un simple particulier : la table étoit peu chargée d'argenterie; la conversation, dont le sujet étoit toûjours serieux, en faisoit le principal agrément. Les nappes et les serviettes étoient tantôt de lin, tantôt d'une étoffe de pourpre, et les mets composez de viandes communes, mais bien assaisonnées. La vaisselle étoit propre et légere; on y bûvoit moins par délice que par nécessité : on y admiroit la propreté des Grecs, l'abondance des Gaulois, et le service prompt et exact des Italiens. Sidoine ajoûte qu'il ne parle pas des repas magnifiques et somptueux que Theodoric donnoit les jours solemnels, parce que, ajoûte-t-il, tout le monde en est pleinement informé.

Le dîner de ce prince étoit ordinairement suivi d'une courte méridienne, et celle-ci, quand l'envie lui en prenoit, du jeu des dez ou osselets (*Tesselas*) auquel il joüoit avec beaucoup d'adresse, de grâce et d'enjoüement; car quoiqu'il fût philosophe, il relâchoit alors un peu de son air grave et sérieux. Ennemi de la gêne et de la contrainte, il vouloit et exhortoit même qu'on agît en ces occasions familierement avec lui : il prenoit également plaisir à gagner et à considerer le chagrin et le dépit de ceux qui perdoient; et lorsqu'on perdoit sans se dépiter, il se persuadoit que c'étoit par complaisance et par ménagement. Il n'étoit jamais si gai ni si facile à accorder des grâces, que lorsqu'il gagnoit lui-même : ceux qui vouloient en obtenir profitoient de ces heureux momens, et Sidoine avouë s'en être servi pour lui-même.

Après le jeu qui finissoit à trois heures, ce prince s'appliquoit aux affaires du gouvernement; on voioit alors dans son palais une infinité de gens d'affaires, ce qui duroit jusqu'au soir (*Ad vesperam*) que chacun se retiroit, à la reserve des courtisans avec lesquels il s'entretenoit iusqu'à l'heure du coucher. Pendant son souper on n'entendoit jamais ni simphonie ni musique. Une conversation serieuse et utile et quelquefois égayée faisoit tout le plaisir de ce repas. A la sortie de table, on posoit les sentinelles préposez pour sa garde jusqu'à son lever du jour suivant. Telle étoit la conduite uniforme de ce prince, et tel est le portrait que Sidoine Apolinaire nous en a laissé dans une de ses lettres à Agricole son beau-frere qui souhaitoit de le connoître. Enfin ce roi mériteroit les plus grands éloges, si sa foi eût été pure, son regne plus pacifique, et si son élevation sur le thrône n'eût été le fruit d'un fratricide *.

LXXXV.

Euric succede à Theodoric II. Son frere.

Euric ou Euaric, car on donne indifferemment l'un et l'autre nom à ce prince, succeda au roi Theodoric II son frere, dans la conjoncture favorable de l'interregne de l'empire d'Occident qui vaquoit depuis que le patrice Ricimer, après avoir revêtu l'empereur Severe de la pourpre, l'en avoit dépoüillé et lui avoit ôté la vie le 15. d'Août de l'année précedente. La principale application de ce nouveau roi, les premieres années de son regne, fut de s'assûrer la couronne des Visigots et les conquêtes que Theodoric son prédecesseur avoit deja faites sur les Romains, à la faveur des troubles de l'empire. Pour mieux s'affermir sur le thrône, il envoia [1] une ambassade solemnelle à Leon empereur d'Orient, regardé alors comme le seul maître legitime des deux empires à cause de l'oppression où Ricimer tenoit celui d'Occident. Euric demandoit sans doute la paix et l'amitié de Leon par cette ambassade : mais nous en ignorons le succès et les suites : il paroît seulement que le regne de ce roi fut assez tranquille dans ses commencemens, et qu'il joüit paisiblement du fruit de son crime.

1 Isidor. chron. p. 719.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 13.

LXXXVI.

Origine du nom de Septimanie donné à la province Narbonnoise premiere.

Ce prince à son avenement à la couronne trouva son roiaume plus puissant et plus étendu qu'il n'avoit encore été depuis l'établissement des Visigots en deçà des Alpes. Son frere Theodoric l'avoit en effet beaucoup augmenté par les conquêtes qu'il avoit faites tant au-delà des Pyrenées que du côté de la Loire, et par l'acquisition d'une partie de la Narbonnoise I. On croit que c'est alors que cette derniere province prit le nom de Septimanie; nom dont les auteurs posterieurs au tems dont nous parlons se sont servis pour la désigner. Il est vrai que ce nom étoit dejà en usage du tems de Sidoine Apollinaire, qui est le plus ancien auteur qu'on connoisse, qui fasse mention *de la Septimanie* dans une de ses [1] lettres écrite vers l'an 473. mais le tems et les circonstances de cette lettre font voir que Sidoine n'entendoit pas par la Septimanie, la Narbonnoise premiere; mais seulement le pays qui fut d'abord cedé aux Visigots dans les Gaules par le general Constance au nom de l'empereur Honoré (NOTE LVII). Ce pays comprenoit sept citez ou sept peuples; et c'est sans doute ce qui lui fit donner le nom de Septimanie, comme on donnoit celui de Novempopulanie à la troisiéme Aquitaine ou province d'Eause, parce qu'elle comprenoit neuf peuples dans son étenduë. Ces sept citez ou diocèses étoient celui de Toulouse dans la Narbonnoise premiere, et les six de l'Aquitaine seconde ou province de Bordeaux qui formoient ensemble l'ancien domaine cedé aux Visigots dans les Gaules l'an 419. par l'empereur Honoré. C'est, à ce qu'il nous paroît, la véritable étymologie du nom de Septimanie sur laquelle tous nos modernes sont fort partagez.

Le nom de Septimanie passa dans la suite aux autres pays des Gaules dont les Visigots firent la conquête, jusqu'à ce qu'aiant perdu la meilleure partie de leurs états dans ces provinces, ce nom demeura attaché à la seule Narbonnoise premiere que ces peuples conserverent en deçà des Pyrenées, mais dont il faut excepter le diocèse de Toulouse que les François leur enleverent dans le même-tems. Ces derniers peuples s'étant emparez aussi des villes d'Usez et de Lodeve, il ne resta plus aux Visigots dans la Narbonnoise premiere que les anciennes citez de Narbonne, de Beziers, de Nismes et d'Agde ausquelles ces peuples ajoûterent ensuite celles de Carcassonne, de Maguelonne et d'Elne, qu'ils firent ériger en évêchez pour remplacer les trois autres qu'ils avoient perdus dans la Narbonnoise premiere. Ce nombre de sept citez qui appartenoient aux Visigots dans la Narbonnoise premiere, fit peut-être donner encore à cette province le nom de Septimanie, dont ils demeurerent toûjours les maîtres jusqu'à l'entiere destruction de leur roiaume par les Sarasins. Ces peuples aiant repris dans la suite le diocèse de Lodeve, ajoûterent cette ville aux sept citez de la Septimanie qu'ils avoient toûjours possédées, de sorte que cette province, outre la ville d'Elne avec son diocèse (d'où dépendoit le Conflant, le Roussillon et le Valespir), comprenoit tout le Languedoc, à la réserve de l'ancien diocèse de Toulouse, qui fit une province particuliere; de l'ancien diocèse d'Albi, de ceux de Velai et de Gevaudan compris alors dans l'Aquitaine; et enfin de ceux de Viviers et d'Usez qui appartinrent à d'autres provinces.

LXXXVII.

La Septimanie titre de roiaume. Ses divers noms.

On donna indifferemment dans la suite à cette partie de la Narbonnoise premiere jusqu'au XII. siecle les noms de Septimanie ou de Gothie, et celui de Gots à ses habitans, à cause des Visigots qui en furent les maîtres et qui conserverent plus long-tems cette province qu'aucune autre des Gaules. Après que ces peuples eurent transferé le siege de leurs rois au-delà des Pyrenées, on comprit cette province sous le nom d'Espagne prise en general, ou sous le nom d'Espagne citerieure. Les Visigots l'appelloient aussi *la province des Gaules*, parce que ce fut la seule

[1] Sid. l. 3. ep. 1. - V. Till. art. 22. sur S. Sid.

qu'ils conserverent en deçà des Pyrenées. Tous ces differens noms n'empêchoient pas qu'on ne lui donnât encore quelquefois dans le même-tems celui de Narbonnoise. Plusieurs monumens qui nous restent donnent à la Septimanie ou Gothie le titre de roiaume, à cause sans doute du long séjour que les rois Visigots avoient fait soit à Toulouse soit à Narbonne qui furent les premiers sieges de la domination de ces peuples tant en deçà qu'au-delà des Pyrenées. Le roiaume des Visigots n'eut en effet d'abord d'autre titre que celui de roiaume de Toulouse et ensuite de Narbonne qui étoient les deux principales villes de la Narbonnoise premiere. On verra la preuve de tout ce que nous venons d'avancer dans la suite de cette histoire.

LXXXVIII.

Précautions d'Euric contre l'empereur Antheme.

Euric regnoit tranquillement sur ses sujets à la faveur de l'interregne de l'empire d'Occident, et profitoit impunément des troubles qui en étoient les suites, lorsque le patrice Ricimer qui s'étoit emparé de toute l'autorité sur cet empire, après avoir dépoüillé Severe de la pourpre dont il l'avoit revêtu, voulut bien lui donner enfin un successeur. Ce patrice voiant que les Vandales continuoient d'infester les côtes d'Italie, consentit après plus d'une année d'interregne que le peuple Romain et le senat demandassent à Leon empereur d'Orient un prince capable de défendre l'Occident contre les efforts de ces barbares et des autres ennemis de l'empire.

Leon qui n'avoit jamais voulu reconnoître Severe, parce qu'il avoit été élû sans sa participation, écouta volontiers la proposition des Romains, et conformément à leurs souhaits, nomma empereur d'Occident le patrice Antheme, Grec de naissance que Rome reconnut le 12. d'Avril de l'an 467. et dont Ricimer épousa la fille. Cette alliance et l'élevation d'Antheme à l'empire donnerent de l'ombrage à Euric. Ce roi, malgré le desir sincere [1] qu'il avoit de vivre en paix avec l'empire, et l'ambassade qu'il avoit déja envoiée sur ce sujet à Leon, craignit que les préparatifs de guerre que les deux empereurs faisoient de concert ne fussent moins contre les Vandales que contre lui-même, et qu'Antheme ne voulût reprendre sur lui les pays des Gaules dont Theodoric son frere s'étoit emparé sur l'empire, et que Severe lui avoit cedez. Dans cette apprêhension il résolut de s'unir avec les Vandales, et envoia [1] des ambassadeurs à Genseric leur roi, pour lui proposer sans doute une ligue contre leurs ennemis communs.

Euric envoia d'un autre côté une autre ambassade au roi des Sueves, soit pour s'assûrer de leur secours en cas qu'il fût attaqué par les empereurs, ou pour se maintenir dans l'autorité que Theodoric son prédecesseur avoit acquise sur ces peuples. Leur dépendance des rois Visigots paroît en effet par la députation que firent les habitans d'Orense en Galice au roi Euric, et dont Opilion l'un d'entr'eux fut le chef, pour se plaindre à ce prince des courses que ces peuples faisoient sur leurs terres, et demander sa protection contre leurs entreprises. Il y a lieu de croire qu'Euric écouta favorablement la demande des Galeciens, puisque les Sueves discontinuerent leurs courses, et qu'ils étoient tranquilles lorsque les ambassadeurs que ce prince avoit envoiez en Afrique à Genseric roi des Vandales revinrent dans les Gaules.

LXXXIX.

Intrigues d'Arvande préfet des Gaules avec Euric contre l'empereur Antheme.

Ces ambassadeurs à leur retour confirmerent le bruit public des grands préparatifs que les deux empereurs faisoient de concert contre les Vandales, ce qui détermina de nouveau Euric à rechercher la paix avec l'empire. Il en fut [2] détourné cependant peu de tems après à la sollicitation d'Arvande, préfet des Gaules, qui sacrifia les intérêts de sa patrie et de l'empereur Antheme son maître à son ambition et à son avarice, et

[1] Sid. l. 1. ep. 7. - V. not. Serm. ibid.

[1] Idat. chron. p. 313. - Isid. ibid.
[2] Sid. ibid.

fit tout son possible pour livrer aux barbares ce qui restoit aux Romains en deçà des Alpes. Les intelligences secretes de ce préfet furent découvertes par une de ses lettres à Euric, qui fut interceptée (an 468). Il marquoit entr'autres choses à ce prince de ne pas faire la paix avec l'empereur, l'exhortoit d'aller attaquer les Bretons, qui après avoir été chassez de leur isle par les Anglo-Saxons, étoient venus s'établir le long de la Loire sous la protection de l'empereur, et le pressoit enfin de se rendre maître des provinces Romaines des Gaules pour les partager ensuite avec les Bourguignons qui en occupoient deja une partie. Tels étoient les conseils que ce traître donnoit à Euric dans sa lettre, avec plusieurs autres avis capables d'exciter l'ardeur d'un roi belliqueux et d'animer même un prince pacifique.

XC.

Prodiges arrivez à Toulouse.

Euric se disposoit à executer les projets qu'Arvande lui avoit inspirez, et à prévenir les préparatifs de guerre de l'empereur Antheme, lorsqu'on vit paroître dans Toulouse sa capitale divers prodiges qui sembloient ne présager rien d'heureux pour ce prince. Quelques [1] historiens fort crédules rapportent qu'on vit sourdre du milieu de cette ville une source de sang qui coula tout le jour et qu'on regarda comme le présage de la ruine future de l'empire des Visigots dans les Gaules par les François; qu'on vit briller en même-tems deux soleils; et ce qui paroît encore fort merveilleux, qu'Euric aiant convoqué un jour à Toulouse une assemblée generale des principaux de sa nation, on vit le fer de leurs armes changer de couleur entre leurs mains, en sorte que les unes étoient vertes, les autres jaunes, quelques-unes noires, et d'autres de couleur de rose; mais ce prince fut sans doute moins frappé de ces prodiges imaginaires que de la découverte de la trahison d'Arvande.

[1] Idat. ibid. et chron. apud Canis. tom. 2. part. 1. p. 188. - Isid. chr. p. 720.

XCI.

Découverte des intelligences secretes d'Arvande.

Ce préfet étoit alors dans la seconde année de sa magistrature [1] : il l'avoit deja exercée auparavant d'une maniere à s'attirer l'amour des peuples par son affabilité; mais durant sa seconde préfecture ses vexations lui attirerent la haine publique et donnerent lieu au soulevement des provinces qui lui étoient soûmises, et aux plaintes qu'elles porterent de concert contre lui à l'empereur Antheme; en sorte que sur l'accusation qu'on forma contre lui, ce prince ordonna qu'il fût amené prisonnier à Rome. Il étoit accusé des crimes de peculat et de léze-majesté; et ses lettres à Euric, qui furent interceptées et que son secretaire avoüa avoir écrites par ses ordres, le convainquirent de trahison et de felonie. Tonante Ferreol ancien préfet des Gaules dont nous avons deja parlé, Thaumaste parent de Sidoine et frere de cet Apollinaire qui avoit une terre voisine de Nismes, et Petrone, trois des plus illustres citoiens de la partie des Gaules soûmise encore aux Romains, le suivirent pour soûtenir à Rome, au nom de leurs provinces l'accusation qu'elles avoient formées contre lui.

Sidoine Apollinaire, personnage illustre par la charge de préfet de Rome qu'il avoit deja exercée, et par la dignité de patrice à laquelle l'empereur Antheme [2] l'avoit élevé, étoit dans cette ville lorsqu'Arvande y arriva au commencement de l'an 469. Il se trouvoit également lié d'amitié avec l'accusé et avec les accusateurs; mais touché du malheur du premier, il s'emploia d'abord en sa faveur, et lui inspira même les moiens de se défendre. Arvande n'en profita pas : ce magistrat aussi orgüeilleux que téméraire, rejetta avec mépris ses avis salutaires, ce qui attira sa perte. Il fut condamné à perdre la tête, après avoir avoué, avant même que d'être interrogé, ses intelligences criminelles avec Euric. Sidoine ami fidele autant que genereux ne se rebuta pas;

[1] Sid. l. 1. ep. 7. Isid. ibid.
[2] V. Till. art. 8. sur S. Sid.

et malgré le peu de cas qu'Arvande avoit fait de ses conseils, il emploia encore tout le crédit qu'il avoit auprès de l'empereur pour lui sauver la vie. Il réüssit et fit changer la peine de mort à laquelle il avoit été condamné, en celle d'exil.

XCII.

Euric entreprend la guerre contre Antheme.

Euric voiant que ses intelligences avec Arvande avoient été découvertes, comprit [1] que l'empereur Antheme après avoir réduit les Vandales contre lesquels il faisoit de nouveaux efforts conjointement avec l'empereur Leon son collegue, ne manqueroit pas de tourner ses armes contre lui et de venir dans les Gaules pour le punir de ses mauvais desseins. C'est ce qui l'engagea sans doute à former de nouvelles alliances pour se mettre en état de résister aux attaques de ses ennemis, car on croit [2] que c'est alors qu'il donna sa fille en mariage à Sigismer jeune prince de bonne mine, et fils, à ce qu'on ajoûte, d'un roi des François d'au-delà du Rhin. Sigismer vint en effet célébrer ses nôces [3] dans les Gaules, et fit dans Lyon son entrée solennelle dont Sidoine nous a laissé une fort belle description; mais cette circonstance nous donne lieu de croire que l'épouse de Sigismer étoit plûtôt fille d'un roi Bourguignon, que d'Euric roi des Visigots, lequel avoit à peine alors des enfans qui fussent en état d'être mariez (NOTE LVIII): ce qui n'empêche pas que ce prince n'ait pû former d'autres alliances avec les François, comme S. Sidoine ne nous permet pas [4] d'en douter et comme on le verra ailleurs.

Euric étoit dejà très-disposé de lui-même à prévenir les entreprises d'Antheme, lorsque Genseric roi [5] des Vandales pour faire diversion et détourner les armes des deux empereurs dont il étoit menacé, l'engagea enfin par ses presens et ses intrigues secretes à déclarer le premier la guerre à l'empire sans attendre qu'il fût attaqué. D'un autre côté Genseric engagea en même-tems par ses sollicitations les Ostrogots à prendre les armes contre l'empereur d'Orient. Euric se détermina d'autant plus aisement à rompre la paix avec les Romains, qu'il étoit persuadé que sous la tyrannie du patrice Ricimer le regne des empereurs d'Occident ne pouvant être ni long ni absolu, il tireroit avantage des frequentes révolutions de cet empire. Il résolut donc de prévenir les attaques d'Antheme, de s'étendre dans les Gaules et d'envoier une armée au-delà des Pyrenées dans le dessein de continuer la conquête des provinces d'Espagne que Theodoric son frere et son prédecesseur avoit commencée.

XCIII.

Euric fait marcher une armée en Espagne.

Il paroît que ce dernier avoit discontinué ses expeditions dans ces provinces quelque tems avant sa mort, en rappellant Arborius son general qui y commandoit sous ses ordres. Euric voulant reprendre cette expedition, envoia au-delà des Pyrenées, la troisiéme année de l'empire [1] d'Antheme, un corps d'armée qui suivit de près le retour des ambassadeurs qu'il avoit reçûs de Remismond roi des Sueves. Ces troupes après s'être étendües dans la Lusitanie, firent diverses conquêtes dans cette province, s'emparerent de Merida et de Lisbonne, et attaquerent indifferemment les Sueves et les Romains.

XCIV.

Défaite des Bretons par les Visigots dans le Berri.

Les exploits qu'Euric fit en personne dans les Gaules ne furent ni moins rapides ni moins considerables. Les [2] Bretons qui, comme nous avons dit, s'étoient dejà établis dans les Armoriques sous le bon plaisir et la protection des empereurs, furent les premiers qui éprouverent la force de ses armes. Antheme se voiant trop foible pour résister aux

1 Idat. ibid. p. 314.
2 V. Vales. rer. Franc. l. 5. p. 219. et seqq. - Till. art. 9. sur S. Sid.
3 Sid. l. 4. ep. 20.
4 Sid. l. 8. ep. 3. et 9. - V. Vales. ibid.
5 Jorn. c. 45. et 47.

1 Idat. ibid. p. 314.
2 Jorn. c. 45. - Greg. Tur. 2. c. 18.

entreprises d'Euric, avoit engagé Riothime leur roi de faire la guerre à ce prince pour arrêter ses progrès et les desseins qu'il avoit d'étendre sa domination du côté de la Loire (an 470). Dans cette vuë Riothime se mit à la tête de douze mille soldats des plus braves de sa nation; et s'étant embarqué, remonta la Loire avec ses troupes pour se jetter ensuite dans Bourges qu'Euric menaçoit d'assieger. Les Bretons furent reçûs avec joie dans cette ville, mais cette joie fut courte; car à l'arrivée d'Euric dans le Berri, ces peuples étant allez à sa rencontre, il se donna un combat sanglant entr'eux et les Visigots, dans lequel Riothime fut entierement défait avant que l'armée Romaine pût venir à son secours. Ce prince perdit dans cette action, qui se passa au bourg de Deols près de Châteauroux, la meilleure partie de ses troupes : le reste des Bretons fut mis en fuite et obligé d'aller chercher avec leur roi un azile chez les Bourguignons alliez des Romains.

XCV.

Progrès des armes d'Euric dans l'Aquitaine premiere par la trahison de Seronat.

Nonobstant le gain de cette bataille, les Visigots ne se rendirent pas alors maîtres du Berri. Ils étendirent cependant leurs conquêtes dans l'Aquitaine premiere; en sorte que l'empereur Antheme pour arrêter [1] le progrès de leurs armes, fut obligé d'implorer le secours des Bourguignons et des François. Ces derniers marcherent en diligence au service de l'empire, et le comte Paul s'étant mis en campagne peu de tems après la défaite de Riothime avec un corps considerable de troupes de cette nation, entra dans le pays soûmis aux Visigots, y fit le dégât, et en rapporta un riche butin : il paroît que les Visigots eurent ensuite leur revanche [2] sur les François, qu'ils remporterent divers avantages sur eux, et qu'ils les battirent en differentes rencontres.

Antheme acheta [3] le secours des Bourguignons au prix de la ville de Lyon et des pays circonvoisins, tels que ceux de Vienne et de Vivarais, qu'il ceda à Chilperic leur roi pour en prendre la défense contre les Visigots. Cet empereur donna en même-tems la charge de maître de la milice des Gaules pour les Romains au même Chilperic. Les Bourguignons sensibles à cette cession et fideles à leur alliance avec les Romains firent [1] les derniers efforts pour défendre l'empire contre les entreprises d'Euric, et eurent soin sur-tout de mettre de bonnes garnisons dans les places d'Auvergne que ce roi menaçoit d'attaquer.

Euric de son côté joignant l'intrigue à la terreur que donnoit la prosperité de ses armes, tâcha d'étendre ses conquêtes de plus en plus. Seronat [2] homme avare et emporté qui gouvernoit alors les provinces des Gaules soûmises à la domination des Romains sous le titre, à ce qu'on [3] croit, de préfet, voiant les progrès étonnans de ce roi, et l'impossibilité où se trouvoient les Romains de les arrêter, fit divers voiages à la cour de ce prince pour traiter avec lui au préjudice de l'empire, et s'engagea de gagner et de livrer aux Visigots les provinces Romaines voisines de leurs états dont il les pressa de se rendre maîtres (an 471). Seronat non content de trahir sa patrie, exerçoit sur elle toute sorte de violences, et la rendoit miserable par ses malversations. Les peuples de Roüergue, de Gevaudan et d'Auvergne, qui étoient encore alors sous l'obéïssance des Romains, éprouverent plus particulierement ses vexations au retour des deux voiages qu'il avoit faits à Aire et à Toulouse à la cour d'Euric avec lequel il entretenoit des intelligences, comme on l'a dejà dit. Il devint enfin si insupportable et si odieux aux peuples des provinces de la domination Romaine qu'il tâchoit da soûmettre à ce prince, que la plûpart des habitans étoient dejà résolus de prendre la fuite et d'abandonner leurs biens pour se mettre à l'abri des impositions excessives dont il les

1 Greg. Tur. ibid.
2 Sid. l. 8. ep. 3. et 9.
3 L. 5. ep. 6. - V. Till. art. 2. sur S. Rom.

1 Sid. carm. 12. - V. Till. art. 12. sur S. Sid.
2 Sid. l. 2. ep. 1. l. 5. ep. 13. l. 7. ep. 7.
3 V. Till. art. 9. sur S. Sid. - Val rer. Franc. l. 5. p. 214.

chargeoit, quand quelques puissans seigneurs d'Auvergne aiant trouvé moien de s'assûrer de sa personne, le firent conduire à l'empereur Antheme qui lui fit expier par le dernier supplice les crimes qu'il avoit commis.

XCVI.

L'Aquitaine premiere se soûmet aux Visigots, à la réserve du Berri et de l'Auvergne.

La punition de Seronat n'empêcha pas Euric de profiter de la trahison de cet officier pour soûmettre les peuples de l'Aquitaine premiere qu'il n'avoit pas encore réduits sous son obéïssance; ses conquêtes furent si rapides dans cette province, qu'il se rendit maître en peu de tems du Velai, du Gevaudan et de l'Albigeois qui font aujourd'hui partie de la province de Languedoc; il conquit avec la même facilité le Roüergue, le Querci et le Limousin, de sorte [1] qu'en l'année 472. ou la sixiéme année de son regne, il ne restoit aux Romains dans la premiere Aquitaine que le Berri et l'Auvergne, comme il paroît par l'élection de S. Simplice évêque de Bourges à laquelle Sidoine Apollinaire, depuis peu évêque de Clermont, se trouva seul de cette province, parce que les autres évêques de ce pays étoient dejà sous la domination des Visigots.

XCVII.

Soûmission de Nismes et du reste de la Narbonnoise premiere à Euric et aux Visigots.

C'est environ ce tems-là qu'on [2] croit qu'Euric porta ses conquêtes jusqu'au Rhône, et acheva de soûmettre à son obéïssance les pays de la Narbonnoise premiere qui avoient échappé aux armes victorieuses de Theodoric II. son frere. Il paroît en effet que ce fut alors [3] que ce prince s'empara de la ville de Nismes près de laquelle le senateur Apollinaire, dont on a parlé ailleurs, et qui est different de l'évêque de Clermont de même nom, avoit une maison appellée *Voroangus*, où il faisoit son sejour ordinaire; car ce senateur ne voulant pas subir le joug et la domination des Visigots, abandonna ce pays vers la fin de l'an 471. et alla chercher une retraite au-delà du Rhône dans les états des Bourguignons alliez des Romains.

[1] Sid. l. 7. ep. 5. V. Till. art. 20 sur S. Sid.
[2] Till. art. 13. sur S. Sid.
[3] Sid. l. 2. ep. 9. l. 5. ep. 3. et 6 l. 7. ep. 4. - V. Till. ibid. et art. 16.

XCVIII.

Conquête du Berri et de la Touraine par Euric.

La mort de l'empereur Antheme et les troubles qui la suivirent ne contribuerent pas peu à assûrer à Euric ses conquêtes, et à lui faciliter le moien d'en faire de nouvelles. Ricimer beau-pere d'Antheme s'étant broüillé avec lui, parce qu'il prétendoit avoir toute l'autorité, et que cet empereur n'étoit pas d'humeur de la lui ceder, cet ambitieux patrice se servit de ce prétexte pour lui faire la guerre. Il le dépoüilla d'abord de la pourpre, et quelque tems après il lui ôta la vie le 11. de Juillet de l'an 472. Ricimer avoit dejà remplacé cet empereur de son vivant par le senateur Olybrius, et avoit fait mourir Bilimer gouverneur des Gaules qui venoit en Italie à son secours. Enfin Ricimer étant mort quarante jours après son beau-pere, et Olybrius successeur de ce dernier ne lui aiant survêcu que jusqu'au 23. d'Octobre de la même année, il y eut un interregne qui dura jusqu'au 5. du mois de Mars de l'année suivante (an 473). que Glycerius fut élû empereur à Ravenne.

Euric à la faveur de ces troubles, continua ses conquêtes dans les Gaules, et les poussa sans obstacles, d'un côté jusqu'à la Loire, et de l'autre jusqu'au Rhône; car il se rendit [1] maître du Berri, et, à ce qu'on a lieu de croire, de la Touraine. Ce prince se vit par là en état de porter ses armes victorieuses dans l'Auvergne, la seule province de l'Aquitaine qui lui restoit à soûmettre. A son arrivée dans ce pays ses troupes ravagerent la campagne, mirent le feu aux moissons et commirent les mêmes excès qu'elles avoient dejà faits dans le reste de l'Aquitaine et aux environs [2] du Rhône. La

[1] Sid. l. 7. ep. 1. l. 3. ep. 1.
[2] L. 6. ep. 12.

terreur saisit les habitans; et par un surcroît de malheur, les Bourguignons [1] et les Bretons, auxiliaires des Romains, qui étoient dejà accourus pour prendre la défense des Auvergnats, firent chez eux presqu'autant de dégât que les Visigots mêmes.

XCIX.

Siege de Clermont.

Enfin Euric alla mettre le siege [2] devant Clermont, ville capitale du pays qui fut défenduë par les Bourguignons et par les habitans. Ces derniers divisez auparavant entr'eux, se réünirent alors pour agir de concert contre leurs ennemis communs, et éviter de tomber entre leurs mains. Sidoine Apollinaire leur évêque qui se renferma dans cette ville, ne contribua pas peu à sa conservation par ses soins, ses conseils et sa vigilance. Il fut la principale ressource de son troupeau au milieu des périls dont il étoit environné, et des efforts redoublez des Visigots, qui après avoir fait par leurs machines des bréches [3] considerables à une partie des murailles de la ville, mirent le feu à l'autre malgré la vigoureuse défense des assiegez; en sorte que ces derniers étoient sur le point de se rendre, lorsque le general Ecdice ranima leur courage par le secours qu'il leur amena fort à propos.

C.

Euric leve le siege de Clermont et abandonne l'Auvergne.

Ce general étoit fils [4] du feu empereur Avitus, et par consequent beau-frere de Sidoine Apollinaire. Il n'eut pas plûtôt appris l'extrémité où se trouvoit Clermont, que, malgré son éloignement, il marcha à grandes journées au secours de cette ville sa patrie, et arriva lui dix-huitiéme devant la place dans le tems qu'Euric pressoit vivement les assiegez. Le bruit de l'arrivée d'Ecdice jetta une si grande épouvante dans le camp des Visigots, que ces peuples persuadez qu'il amenoit avec lui un puissant renfort pour les attaquer, se mirent aussitôt en état de défense, et interrompirent les travaux du siege pour aller se camper sur une hauteur et le combattre avec avantage. Ce general profita de ce mouvement; et s'étant mis à la tête de sa petite troupe, il trouva moien de pénétrer en plein midi jusqu'à Clermont à travers le camp des Visigots : en sorte que malgré les efforts de ceux qui voulurent s'opposer à son passage, et qu'il renversa, il entra victorieux dans la ville, sans avoir perdu un seul homme, à la face des ennemis et à la vuë de tous les habitans qui s'étoient postez sur les remparts, pour être spectateurs du succès d'un évenement auquel ils s'interessoient beaucoup.

L'entrée d'Ecdice dans Clermont releva le courage des troupes de la garnison et de ses concitoiens. Chacun vint avec empressement lui témoigner sa joie et sa reconnoissance, et tous le regardoient comme le liberateur de la patrie. Ce general après avoir ranimé le courage des assiegez, leva de nouvelles troupes qu'il fut obligé d'entretenir à ses dépens, ne pouvant recevoir que de foibles secours des finances de l'empire. Enfin il se servit si à propos et avec tant de conduite de sa petite armée, qu'il obligea les Visigots de lever le siege de Clermont et d'abandonner l'Auvergne. Il les harcela même dans leur retraite, leur livra divers combats, et remporta sur eux plusieurs avantages, sans pouvoir pourtant ni les empêcher de ravager les lieux et les campagnes qui se trouverent sur leur passage, ni délivrer sa patrie de la crainte de leur voisinage et de leurs hostilitez.

CI.

Tréve entre les Romains et les Visigots. Rupture de cette tréve.

Les Auvergnats craignant que pendant la campagne suivante [1] le roi des Visigots, qui souffroit impatiemment que l'Auvergne fût la seule province qui lui restoit à soûmettre entre la Loire et le Rhône, ne fît de nouveaux efforts pour les subjuguer, en

[1] L. 3. ep. 4. et 9. l. 4. ep. 7. et carm. 12.
[2] L. 3. ep. 2. et 3. l. 7. ep. 1. - Greg. Tur. l. 2. c. 24.
[3] Sid. l. 3. ep. 2. et 3. l. 7. ep. 7. et 12.
[4] Jorn. c. 45. Sid. ibid.

[1] Sid. l. 3. ep. 2. l. 4. ep. 6. l. 7. ep. 1.

firent de leur côté pendant l'hiver pour se mettre en état de défense. Ils pourvûrent à la sûreté des places et à la garde [1] des passages : cependant malgré toutes ces précautions, la terreur des armes d'Euric, dont ils étoient encore saisis, l'emportant sur l'esperance que pouvoient leur donner leur préparatifs, plusieurs [2] d'entr'eux abandonnerent le pays et se retirerent ailleurs. Pour comble de malheur, le feu de la division se ralluma parmi les citoiens de Clermont : mais l'évêque Sidoine toûjours zelé pour le salut de sa patrie, trouva moien de concilier les esprits, et de rétablir la paix dans cette ville par l'entremise de Constance prêtre de Lyon, homme dont l'éloquence égaloit la sagesse, qu'il fit appeller durant l'hiver. Les esprits s'étant réünis, on travailla de concert à réparer les bréches que les Visigots avoient faites pendant le siege précedent de cette ville, et on s'y mit en état d'en soûtenir un nouveau. Sidoine se donna d'un autre côté toute sorte de mouvemens pour trouver du secours, et écrivit [3] à Ecdice pour le prier de revenir incessamment de la cour du roi des Bourguignons où il étoit allé. Il écrivit [4] en même-tems à Avitus son parent, homme de consideration dans l'empire, pour l'engager à négocier la paix, ou du moins une tréve entre les Romains et les Visigots, sans quoi la désolation de l'Auvergne étoit inévitable. C'est dans cette lettre que Sidoine parlant de ces derniers peuples, dit que peu contens de leurs anciennes demeures, c'est-à-dire de cette partie des Gaules que l'empereur Honoré leur avoit cedée et ne pouvant se contenir dans les bornes *de leur Septimanie*, ils les franchissoient souvent pour les étendre d'un côté jusqu'à la Loire, et de l'autre jusqu'au Rhône; et que c'est dans cette vuë qu'ils travailloient à se rendre maîtres de l'Auvergne.

Il paroît que la négociation d'Avitus eut un heureux succès, puisque les Romains et les Visigots convinrent d'une [5] tréve dès le

1 L. 9. ep. 3.

2 L. 6. ep. 10. l. 7. ep. 11.

3 L. 3. ep. 3.

4 L. 3. ep. 1.

5 L. 5. ep. 12. l. 9. ep. 5.

commencement de l'année 474. mais cette trève à laquelle Sidoine eut beaucoup [1] de part, ne fut pas de durée. Les habitans de Clermont informez par le bruit public des nouveaux préparatifs que faisoient les Visigots pour entrer en campagne au commencement du printems, se disposerent de leur côté à soûtenir un second siege. C'est alors que Sidoine leur évêque pour détourner ce fleau de Dieu, dont ils étoient menacez, institua les rogations dans son diocèse, à l'exemple de S. Mamert de Vienne auquel il ecrivit [2] sur ce sujet. Malgré ces saintes précautions, Dieu, soit pour la punition ou pour l'épreuve des Auvergnats, les laissa tomber sous la domination des Visigots.

CII.

Widimer roi d'une partie des Ostrogots se joint aux Visigots des Gaules.

Ceux-ci s'étant mis en campagne et aiant pénétré dans l'Auvergne [3], y firent de nouveaux ravages dans le tems que l'empereur Glycerius fut dépoüillé de la pourpre. Ce prince dont l'empereur d'Orient n'avoit pas approuvé l'élection, et qui étoit regardé comme un usurpateur, n'avoit pû empêcher [4] que Widimer roi d'une partie des Ostrogots et oncle du fameux Theodoric n'entrât en Italie et ne s'y établît. Ce prince barbare étant mort peu de tems après, Widimer son fils de même nom lui succeda. Glycerius qui avoit beaucoup à craindre de ce jeune prince fit tous ses efforts pour l'engager à quitter l'Italie et à passer dans les Gaules pour se joindre aux Visigots ses anciens compatriotes, à l'exemple de Beremond dont nous avons parlé ailleurs; et il réüssit à force de presens et de sollicitations. Le jeune Widimer passa les Alpes à la tête des Ostrogots sur lesquels il regnoit, et vint s'établir dans le pays occupé par les Visigots avec lesquels il s'unit. Glycerius ne joüit pas long-tems du fruit de sa politique et de l'éloignement de ces barbares : il fut pris au port de Rome

1 V. Till. art. 10. et 23. sur S. Sid.

2 Sid. l. 7. ep. 1.

3 L. 3. ep. 7. l. 5. ep. 16.

4 Jorn. de reb(Get. c. 56.

par le patrice Julius Nepos, à qui Zenon empereur d'Orient avoit donné en mariage une de ses proches parentes, et dépoüillé de la pourpre après un regne de quatorze à quinze mois. Nepos se fit ensuite proclamer empereur d'Occident le 24. de Juin de l'an 474.

CIII.

L'empereur Nepos négocie la paix avec Euric.

Ce nouvel empereur informé de l'état pitoiable où les Visigots réduisoient l'Auvergne [1], et touché de la désolation d'un peuple qu'il connoissoit extrêmement attaché à l'empire, résolut de le secourir, non pas tant par la voie des armes que sa foiblesse ne lui permettoit pas de tenter, que par celle de la négociation. C'est dans cette vuë qu'il envoia de Ravenne le questeur Licinien au roi Euric pour tâcher de ménager la paix entr'eux. La réputation de probité, d'esprit et de sagesse que Licinien s'étoit dejà acquise, fit esperer un heureux succès de sa négociation. Il arriva dans les Gaules à la fin de l'année, lorsque les Visigots après avoir ravagé l'Auvergne pendant la campagne, avoient abandonné ce pays pour se retirer chez eux. Licinien porta en mêmetems à Ecdice beau-frere de Sidoine les provisions de la dignité de patrice dont l'empereur Nepos l'avoit honoré en récompense des services importans qu'il avoit rendus à l'empire.

CIV.

Famine le long du Rhône, en Aquitaine et ailleurs.

Sidoine se voiant délivré des Visigots, que les approches de l'hiver avoient obligé de se retirer, profita [2] de leur éloignement pour faire un voiage du côté de Vienne et de Lyon. Il vit avec admiration pendant son voiage la charité de S. Patient évêque de cette derniere ville à l'égard de plusieurs provinces des Gaules dont les Visigots avoient ravagé ou brûlé les moissons : ce qui avoit causé une famine presque generale dans l'Aquitaine, le long du Rhône, et même jusques dans le pays occupé par les Bourguignons. S. Patient pourvut durant cette famine aux besoins d'une infinité de pauvres à qui il fit distribuer gratuitement une grande quantité de bled; et il étendit ses charitez jusqu'en Provence, et en particulier dans le diocèse de Valence et dans le Vivarais (*Albenses*); pays qui étoient alors sous la domination des Bourguignons.

[1] Sid. ibid.

[2] L. 5. ep. 6. l. 6. ep. 6. et 12. -Greg. Tur. l. 2. c. 24.

CV.

Etablissement des Bourguignons le long du Rhône. Ils se rendent maîtres du Vivarais.

Ces peuples [1] qui avoient dejà étendu leur domination des deux côtez du Rhône, étoient originaires de la Germanie, d'où après s'être fait connoître dès la fin du III. siecle par leurs frequentes excursions en deçà du Rhin, ils s'étoient enfin établis dans les Gaules, à l'exemple des Visigots, et à peu près dans le même-tems. Ils avoient d'abord fixé leur demeure dans la Germanie premiere ou province de Mayence à la gauche de ce fleuve. Après quelque séjour dans ce pays, et avoir abandonné la religion catholique qu'ils professoient auparavant, pour embrasser l'Arianisme, ils s'etablirent [2] entre le Rhône et les Alpes, par la cession que l'empereur Valentinien III. leur fit l'an 443. du pays qu'on appelle aujourd'hui Savoye. Ils choisirent alors Geneve pour capitale de leur roiaume. et étendirent peu à peu les limites de leurs états par la conquête qu'ils firent des pays voisins. L'empereur Antheme aiant besoin de leur secours contre les Visigots qui menaçoient d'envahir toutes les Gaules, fit un traité avec eux, et leur ceda vers l'an 469. la ville de Lyon, où ils établirent le siege de leur empire, et plusieurs autres villes ou pays situez au voisinage et des deux côtez du Rhône; entr'autres les diocèses de Vienne, de Valence et le Vivarais jusqu'à la ville de Vaison, qui par là devint frontiere de leurs états et de ceux de l'empire du côté de Provence.

Telle étoit l'étenduë de la domination des

[1] V. Vales. rer. Franc. l. 1. et seqq.

[2] Mar. Avent. chron. - V. Till. art. 8. sur S. Lupicin, et art. 26. sur S. Sid.

Bourguignons dans les Gaules, quand Sidoine [1] entreprit le voiage de Lyon dont on vient de parler. Ce prélat eut occasion, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville à la cour du roi Chilperic ou Hilperic qui regnoit alors sur ces peuples, de rendre service au senateur Apollinaire son parent qu'on avoit accusé auprès de ce prince d'avoir voulu livrer la ville de Vaison au nouvel empereur Nepos. On croit [2] que ce senateur, homme très-respectable par sa naissance et par sa vertu et dont nous avons parlé ailleurs, s'étoit retiré dans cette ville, et y avoit établi son séjour depuis que celle de Nismes étoit tombée au pouvoir des Visigots. Sidoine aiant été informé de cette accusation, parla avec tant de force à Chilperic pour la justification d'Apollinaire, qu'il dissipa entierement les soupçons qu'on avoit donnez de la fidelité de ce senateur à ce prince, qui lui rendit ses bonnes graces et sa bienveillance.

CVI.

Nouvelles négociations de paix entre les Romains et les Visigots.

Sidoine, sur l'avis qu'il eut [3] à Lyon que les Visigots, avec qui le questeur Licinien n'avoit pû conclure la paix, menaçoient l'Auvergne d'une nouvelle irruption, partit en diligence pour revenir à Clermont dont il craignoit que ces peuples n'entreprissent un nouveau siege. L'empereur [4] Nepos de son côté voulant conserver ce qui restoit à l'empire dans les Gaules, ne se rebuta pas par les mauvais succès de la négociation de Licinien : il en tenta une nouvelle dans laquelle il emploia les principaux évêques de sa domination, sçavoir, Leonce d'Arles, Bazile d'Aix, Fauste de Riez et Grec de Marseille. Ces prélats furent trouver Euric (an 475), lui firent de nouvelles propositions, et lui offrirent de la part de l'empereur de renouveller avec lui l'alliance entre les Romains et les Visigots, à condition que ces derniers s'en tiendroient aux anciens traitez, et qu'ils se renfermeroient dans les limites des pays qui leur avoient été cedez par l'empire.

[1] Sid. l. 5. ep. 6. et 7.
[2] Till. sur S. Sid.
[3] Sid. l. 4. ep. 5. l. 5. ep. 6.
[4] L. 7. ep. 6. et 7. - Ennod. vit. Epiph. p. 1663. et seqq.

Pendant que ces évêques négocioient la paix avec Euric, l'Auvergne, quoique menacée et comme assiegée par les Visigots, joüissoit [1] d'une espece de paix, et profitoit de la liberté du commerce. On s'y tenoit cependant sur ses gardes; car Euric souhaitoit extrêmement que Nepos lui cedât ce pays avec tout celui qu'il avoit deja conquis, afin de n'avoir plus aucun obstacle qui l'empêchât de terminer ses états par la Loire et par le Rhône : c'est à cette seule condition qu'il offroit la paix à l'empire. Sidoine informé d'une partie de ces négociations, crut qu'il étoit de son zele pour la religion, et en particulier de son amour pour son diocése, d'empêcher que l'Auvergne ne tombât sous la domination d'un prince hérétique dont l'attachement excessif à ses erreurs lui faisoit tout appréhender. Il écrivit [2] sur cela à Bazile d'Aix un des négociateurs de la paix. Il lui recommanda les interêts de la foi et le pria d'engager les autres plénipotentiaires ses collegues à faire inserer dans le traité, qu'il seroit permis aux villes de la domination des Visigots de professer librement la foi catholique, et au clergé et au peuple de choisir ses évêques. Sidoine s'adressa principalement à Bazile pour le prier d'insister fortement sur cet article, parce qu'il connoissoit l'amour de ce prélat pour la foi orthodoxe, dont il avoit donné des preuves par la réfutation solemnelle qu'il avoit faite des argumens d'un évêque Arien nommé Modhahaire.

CVII.

Euric persecute les Catholiques.

Ce n'étoit pas sans raison que Sidoine demandoit la liberté de l'exercice de la religion catholique pour les anciens peuples soûmis à Euric. Ce prince persecutoit ouvertement les Catholiques de ses états; et son zele pour l'Arianisme étoit si outré, que suivant l'expression de cet auteur, il donnoit

[1] Sid. ibid. l. 9. ep. 3. et 5.
[2] L. 7. ep. - V. not. Sirm. Greg. Tur. l. 2. c. 25.

lieu de douter s'il cherchoit moins à étendre sa domination en soûmettant les villes des Romains qu'à éteindre leur religion, et s'il n'étoit pas plûtôt le chef de sa secte que le roi de sa nation. Son aveuglement étoit si grand, qu'il attribuoit à son amour pour la secte Ariene l'heureux succès de ses entreprises et la prospérité de ses armes; tandisque Dieu, par un secret de sa providence, se servoit du faux zele de ce prince, qui étoit en lui une marque de réprobation, pour purifier ses élûs.

Euric durant la persecution qu'il suscita contre les Catholiques de ses états, fit emprisonner un grand nombre d'ecclesiastiques, et fit souffrir la mort ou l'exil à quelques-uns *. Il refusa de permettre de remplir le siege de plusieurs évêchez vacans; en sorte que plusieurs églises, et entr'autres celles de Bordeaux, de Perigueux, de Rodez, de Limoges, de Gevaudan, d'Eause, de Bazas, de Comminge, d'Auch, et plusieurs autres demeurerent long-tems sans évêques. Celle de Nismes se trouva aussi privée du sien, s'il est vrai [1] que Crocus qui fut exilé avec l'évêque Simplice par ordre d'Euric, étoit évêque de cette ville; mais on n'a aucune preuve bien certaine du siege de ces deux prélats, quoiqu'il paroisse assez vraisemblable que le dernier étoit le saint évêque de Bourges de ce nom (NOTE XXIV). Euric fit encore boucher d'épines les portes des églises dans l'esperance d'éteindre la religion dans les cœurs des fideles, par la difficulté de frequenter les assemblées ecclesiastiques autant que par la disette des ministres du Seigneur : si bien qu'on voioit la plûpart des églises de la campagne et des villes ou désertes ou à demi ruinées, et quelques-unes servir même de retraite aux animaux. Telle est la peinture que Sidoine nous a laissée de la triste situation des églises catholiques soûmises aux Visigots, dans le tems qu'il écrivit à Bazile d'Aix pour l'exhorter à obtenir d'Euric le libre exercice de la foi orthodoxe.

[1] Not. Sirm. in Sid. p. 124.

* *V*. Additions et Notes du Livre IV, n° 14.

Ce saint évêque de Clermont ignoroit alors qu'un des articles sur lequel ce prince insistoit le plus, et sur lequel les évêques négociateurs de la paix étoient prêts de se relâcher, regardoit la cession de l'Auvergne. Il fut d'autant plus sensible à l'avis qu'on lui en donna quelque tems après, qu'il ne craignoit rien tant que de tomber entre les mains de ce prince hérétique, surtout après la résistance opiniâtre de la ville de Clermont pendant le dernier siege qu'elle avoit soûtenu. La crainte qu'Euric ne s'en vengeât sur les habitans, fut cause qu'il fit les derniers efforts pour détourner les évêques plénipotentiaires de ceder l'Auvergne aux Visigots. Il écrivit [1] sur cela à un Grec de Marseille l'un des principaux, pour lui representer combien les Auvergnats avoient sujet d'appréhender qu'on n'accordât la paix aux autres provinces Romaines des Gaules aux dépens de leur liberté; que la seule pensée de devenir les sujets d'Euric leur faisoit horreur, et qu'ils préfereroient la guerre à une telle paix. Il ajoûte que ces peuples ne méritoient pas un pareil traitement, après avoir sacrifié leurs biens et leurs vies, et s'être réduits à la derniere extrémité pour la défense commune; et qu'enfin si cet article passoit, ils abandonneroient plûtôt le pays, que de se voir exposez à la fureur d'un roi aussi intraitable et aussi violent que ce prince.

CVIII.

Ambassade de S. Epiphane auprès d'Euric.

Nous ignorons l'effet que produisit la lettre de Sidoine sur l'esprit de Grec de Marseille, et si la résistance que fit peut-être celui-ci avec ses collegues sur l'article de la cession de l'Auvergne en faveur des Visigots, fut cause de la rupture des négociations, et du refus que le roi Euric fit [2] de la paix aux prélats plénipotentiaires de l'empereur. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Nepos, dont l'interêt étoit de faire la paix avec ce roi qui étoit deja sur le point d'en-

[1] Sid. l. 7. ep. 7.
[2] Ennod. vit. Epiph. p. 1665. et seqq.

vahir toutes les Gaules, ne se rebuta pas; et que malgré l'inutilité de ses premieres démarches, il résolut, pour conserver ce qui lui restoit dans ces provinces, de tenter une troisiéme négociation. Dans cette vuë il fit assembler les personnes les plus considerables de la Ligurie où il se trouvoit alors, pour déliberer des moiens de remedier aux maux presens et d'arrêter les progrès des armes d'Euric. Il fut conclu d'une voix, qu'on tenteroit une nouvelle négociation de paix avec ce roi, et qu'on en chargeroit S. Epiphane évêque de Pavie, l'un des plus saints et des plus illustres personnages de son tems.

Quelque difficile que parût cette commission, et quelque foible que fût l'esperance d'y réüssir après tant de tentatives inutiles auprès d'un prince aussi fier et aussi emporté que l'étoit Euric, ce saint évêque plein de zele pour le salut de l'état, et de confiance en la protection de Dieu, s'en chargea volontiers. Il partit de Pavie; et pour attirer le secours du ciel, il ne cessa de prier durant le cours de son long et pénible voiage. A son arrivée à Toulouse, où sa réputation l'avoit dejà devancé, il eut la consolation de trouver la cour du roi des Visigots fort prévenuë en sa faveur, et surtout les prêtres du pays naturellement curieux de voir et de connoître les étrangers. Leon l'un des principaux du conseil d'Euric avoit dejà pris soin d'annoncer son voiage et de publier son mérite.

Ce ministre recommandable par sa probité autant que par son érudition procura d'abord à saint Epiphane une audience du roi Euric. Ce saint évêque après avoir abordé ce prince avec les cérémonies et les saluts ordinaires, lui dit : « Quoique la réputation » de votre courage, prince du Monde le plus » redoutable, vous rende la terreur d'un » grand nombre de nations, et que le glaive » avec lequel vous portez la désolation chez » vos voisins, soit tous les jours trempé dans » le sang de vos ennemis; le desir insatiable » que vous avez de combattre vous attirera » infailliblement l'abandon de Dieu, et ce » glaive ne défendra pas vos frontieres, si » le Seigneur en est offensé. Souvenez-vous, » prince, que vous avez un roi à qui vous » devez plaire, et qui en montant aux cieux » a recommandé la paix à ses disciples. Il » en a fait un précepte pour chacun de » nous; et vous n'ignorez pas d'ailleurs que » tout homme qui s'abandonne à la colere, » ne mérite pas le nom de brave. Vous de» vez encore considerer que personne ne » défend mieux ses droits et ses biens, que » celui qui n'envahit pas ceux d'autrui. C'est » pourquoi l'empereur mon maître, à qui » la providence a confié le gouvernement de » l'Italie, m'a chargé de travailler à réta» blir la paix entre vous et lui, afin que » les sujets des deux empires vivent en bonne » intelligence et de bon accord. L'empereur » ne craint point la guerre, il souhaite au » contraire sincerement la paix. Vous con» noissez tous les deux les anciennes bor» nes de vos états; vous n'ignorez pas en » particulier jusqu'à quel point vos officiers » ont exercé la patience des peuples des pro» vinces que vous avez soûmises; acceptez » donc les offres d'un prince qui étant aupa» ravant votre maître, se contente aujour» d'hui du titre d'ami. » (*Patitur amicus dici qui meruit dominus appellari.*)

Euric touché du discours de ce prélat, ne put s'empêcher d'en témoigner sa satisfaction par la serenité de son visage. Leon ministre de ce prince se fit un plaisir de son côté d'en faire sentir la force et d'en admirer luimême la beauté. Euric aiant pris la parole, répondit en ces termes à saint Epiphane par la bouche d'un interprête : « Quoique je sois » toûjours armé de mon bouclier, de ma » cuirasse et de mon épée, vous avez pour» tant trouvé le secret de me désarmer par » la force de votre discours. Ceux-là, ajoûta» t-il, se trompent, qui disent que la lan» gue des Romains n'est pas aussi forte qu'un » bouclier, et aussi pénetrante qu'un jave» lot; ils sçavent se mettre en garde contre » nos discours, et porter les leurs jusqu'au » fond des cœurs. Je ferai donc, vénérable » prélat, ce que vous souhaitez de moi, » parce que je considere beaucoup plus la di» gnité de la personne envoiée, que la puis» sance du prince qui l'envoie. Recevez donc » mon serment : je me contente que vous

» promettiez pour l'empereur votre maître » qu'il observera une paix inviolable, car » je compte autant sur votre parole que sur » le serment le plus solemnel. » Cela dit, on convint de part et d'autre des conditions de la paix, et saint Epiphane se retira.

CIX.

Toute l'Aquitaine et la Narbonnoise premiere cedées aux Visigots.

Un moment après ce prince le fit inviter par ses officiers à venir manger le lendemain à sa table : mais ce saint prélat pour ne pas communiquer avec les prêtres Ariens qui avoient coûtume de s'y trouver, s'excusa sur ce qu'il ne mangeoit jamais hors de chez lui, et que d'ailleurs il étoit résolu de partir deux jours après. Il se mit en chemin en effet au tems marqué, et il fut accompagné d'une si grande foule de peuple, que la ville de Toulouse se vit presque déserte, tant cet évêque avoit gagné pendant son peu de séjour l'estime et l'affection des Toulousains, dont la plûpart regarderent leur patrie après son départ comme un lieu d'exil et de captivité; ce qui fait voir la simplicité et l'integrité de leur foi au milieu des persécutions et des efforts que faisoit Euric pour l'étouffer dans leurs cœurs. Saint Epiphane étant sorti de Toulouse, reprit la route de Pavie, et visita en passant l'isle de Lerins que la sainteté de ses habitans rendoit alors très-célébre. A son retour dans sa ville épiscopale, il rendit compte à l'empereur Nepos du succès de sa négociation.

Quoique dans le récit de l'ambassade de saint Epiphane que nous avons tiré de sa vie, composée par Ennodius son disciple et son successeur, on ne trouve pas les conditions de paix qui furent reglées entre Nepos et Euric, nous pouvons raisonnablement conjecturer par la fin de la harangue de ce saint prélat à ce roi des Visigots, que l'empereur ceda à ce prince non seulement toutes les nouvelles conquêtes que ce dernier avoit faites, et l'Auvergne dont il n'avoit pû se rendre maître; mais encore le domaine absolu sur tous ses états. (NOTE LIX. n. 1).

Nous sçavons en effet que durant les premieres négociations Nepos [1] s'étoit relâché sur l'article de la cession de l'Auvergne dont il offrait alors la libre possession aux Visigots. On voit d'ailleurs par la suite de l'histoire, que depuis ce traité Euric demeura paisible possesseur de la Narbonnoise premiere, des trois Aquitaines, et en particulier de l'Auvergne; qu'il eut la satisfaction qu'il souhaitoit depuis long-tems d'avoir la Loire, le Rhône, la mer Mediterranée, les Pyrenées et l'Ocean pour bornes de ses états dans les Gaules, et que lui et ses successeurs regnerent despotiquement sur tout ce pays. Mais si ce traité que les tristes conjonctures où étoient alors les affaires d'Occident, rendirent necessaire, fut avantageux pour les Visigots, il fut également préjudiciable à la religion et honteux dans l'empire.

C'est donc en vertu de ce traité solemnel que les Visigots acquirent par un titre legitime le reste de la Narbonnoise premiere dont l'autre partie leur avoit été dejà donnée par les empereurs Honoré et Severe, et qu'ils parvinrent à la possession absoluë de tout ce qu'ils avoient conquis ou qui leur avoit été cedé dans les Gaules. Par là tout ce qui compose aujourd'hui la province de Languedoc cessa entierement de dépendre de l'empire, et fut soûmis à Euric, à la réserve du Vivarais qui appartenoit alors aux Bourguignons, et qui étant situé à la droite de la Loire se trouvoit hors des limites que ce prince s'étoit proposé de donner à ses états.

CX.

Victorius duc ou gouverneur de l'Aquitaine premiere pour les Visigots.

Euric devenu paisible et légitime possesseur de toute l'Aquitaine et de la Narbonnoise premiere, par son traité avec l'empereur Nepos, envoia aussitôt le duc [2] Victorius pour prendre possession de l'Auvergne qui lui avoit été cedé par ce traité. Ce prince avoit nommé ce seigneur, quelque tems auparavant,

[1] Jorn. c. 45. - V. Pagi crit. ad ann. 474. n. 10. 475. n. 3.

[2] Greg. Tur. l. 2. c. 20. de vit. patr. c. 3. de glor. conf. c. 33.

duc ou gouverneur general des sept citez ou peuples de l'Aquitaine I. qu'il avoit déja soûmis, et qui avec le pays d'Auvergne, lequel faisoit la huitième cité ou peuple, composoient toute cette province. Ces sept citez ou pays étoient l'Albigeois, le Velai et le Gevaudan qui font aujourd'hui partie du Languedoc; le Berri, le Limousin, le Querci et le Roüergue. Victorius outre l'autorité principale qu'il avoit sur l'Auvergne en qualité de duc de toute l'Aquitaine I. fut pourvû du gouvernement particulier ou comté de ce pays, et il fixa sa principale résidence dans la ville de Clermont. De là vient que Sidoine [1] Apollinaire ne lui donne que le simple titre de comte; car les Visigots avoient dejà emprunté ce titre des Romains, pour désigner les gouverneurs particuliers de chaque diocèse, de même que celui de duc pour marquer les gouverneurs generaux des provinces: titres que l'usage avoit autorisez depuis quelque tems dans l'empire, et que les peuples barbares adopterent.

Victorius gouverna l'Auvergne comme comte [2] et toute l'Aquitaine I. en qualité de duc pendant neuf années de suite. On croit qu'il étoit Romain de naissance, c'est-à-dire, qu'il étoit né sujet de l'empereur. Il paroît qu'il étoit Catholique; il fit même du bien

[1] Sid. l. 7. ep. 17. V. not. Sirmond. ibid. p. 132.
[2] Greg. Tur. ibid.

à diverses églises qu'il prit plaisir à embellir: mais s'il en faut croire Gregoire de Tours, ses mœurs ne répondoient pas à la pureté de sa foi. Sidoine Apollinaire qui pouvoit le conoître particulierement puisqu'il étoit alors évêque de Clermont, en parle cependant avec [1] éloge: ce qui peut faire croire qu'il tenoit dans le temps de cette lettre une conduite plus reglée que celle dont parle Grégoire de Tours, ou que peut-être Sidoine a voulu le ménager. Nous parlerons ailleurs de la fin malheureuse de ce duc.

La cession que l'empereur Nepos fit de l'Auvergne [2] aux Visigots fut cause que le duc Ecdice fils de l'empereur Avitus, dont nous avons dejà parlé ailleurs, et qui en qualité de maître de la milice des Gaules, commandoit alors dans ce pays, l'abandonna, ne pouvant plus le défendre contre Euric. Cet illustre senateur aima mieux se retirer sur les terres de l'empire et s'exiler pour toûjours volontairement de sa patrie, que d'être obligé d'y vivre sous l'obéïssance des Visigots. L'empereur Nepos qui pour reconnoître ses services, l'avoit dejà honoré de la dignité de patrice, l'appella auprès de sa personne. Ce prince donna en même-tems à Oreste la charge de maître de la milice des Gaules qu'Ecdice occupoit auparavant.

[1] Sid. ibid.
[2] Jorn. c. 45.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

ADDITIONS ET NOTES

DU LIVRE QUATRIÈME DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

---

1 Des ténèbres épaisses couvraient l'origine des Goths alors qu'ils se mirent en rapport avec les nations civilisées, et les nombreux ouvrages publiés autrefois sur leurs premiers temps, sur leur histoire et leur langue, ne dissipèrent point ces ténèbres. Plusieurs écrivains les ont confondus avec les Scythes, et les ont placés dans la Chersonèse Taurique et dans les environs du Palus-Mœotide, où d'autres retrouvent seulement des Scythes qu'ils ne croient pas être les mêmes que les Goths. Grotius (*Historia Vandalorum, Gothorum et Longobardorum*) remarque néanmoins que, souvent, les mêmes actions sont indistinctement attribuées aux Goths ou aux Scythes. Eunapius appelle Scythes ceux qui sont appelés Goths par Ammien. Théophane dit expressément que les Scythes étaient nommés Goths dans leur propre langue : En effet, dit Charles Pougens (*Essai sur les Antiquités du Nord*, 81), les Grecs, et surtout les Eoliens, faisaient souvent usage de la prothèse de l'*s*; c'est ainsi qu'ils nommaient Σιμβρος les Cimbres...... Mais qu'on lise avec soin tout ce qui a été écrit jadis sur ce sujet, et on se convaincra que, malgré les savans travaux de Charles Lundius (*Zamolxis, primus Getarum legislator*), de Lindenbrok (*Thesaurus legum antiquarum, seu leges Visigothorum, Burgundionum, etc.*), d'Olaus Magnus (*Gothi Historia de gentium septentrionalium variis conditionibus statibusve, etc.*), de Sternhielmius (*de Hyperboreis Dissertatio*), d'Eric Olaus (*Historia Suevorum et Gothorum*), d'Olaus Rudbeck (*Atlantica, sive Manheim, etc.*), et d'une foule d'autres, les origines et l'histoire primitive des Goths étaient des choses naguère inconnues. Il ne paraissait pas d'ailleurs démontré que les peuples *Æstyens*, que Pythéas, de Massalie, trouva sur les côtes de la mer Baltique, vers la fin du IVe siècle avant J.-C., fussent les mêmes que ceux qui ont été nommés, dans la suite, *Cossini* ou *Cottini*, et que l'on dût reconnaître, en eux, les Goths qui ont soumis une grande partie de l'Europe méridionale à leur domination.

Il était réservé à M. Erik Gustal Geïer, professeur d'histoire à l'Université d'Upsal, (*Svea Rikes Hafder* et *Geschichte Schwedens*. I, c. 1), de jeter de vives lumières sur cette importante partie de l'histoire *.

En recherchant quels furent les peuples qui ont fondé, au Ve siècle, le Royaume de Toulouse, on est amené à rechercher quelles furent les populations primitives de la Scandinavie.

Au témoignage des historiens classiques, tels que Procope et Paul Warnefrid, ce grand pays était habité dans l'origine par une population primitive que le premier désigne sous le nom de *Scrithfinns*, et l'autre, sous celui de *Scrittovinni*.

Dans l'histoire mythologique du Nord, ces peuples semblent désignés sous le nom et les traits des *Jattes*. Les *Jattes*, dans cette mythologie, représentent toutes les puissances mauvaises ou terribles de la nature : la Nuit, le Vent, sont de la race des *Jattes*. Les *Jattes d'Utgard* sont les ennemis éternels et seront en définitive, par la trahison de *Loke*, les vainqueurs des *Ases*, ou des Dieux du Nord. Or, dans la langue symbolique des Eddas, les *Jattes* s'appellent souvent *les Loups du Rocher, les Rois des Cavernes, les Enfans de la Montagne*. Ils sont représentés souvent sous la forme de nains, et sont habiles à travailler les métaux. Enfin un texte de l'Edda, dit en propres termes : « Thor a abattu *le Peuple des Cavernes ;* il a tué *les Chefs de la Montagne et les Rois des Finns.* » Long-temps après, dans la langue poétique du Nord, au témoignage de Snorresturleson, les deux mots *Jattes* et *Finns* sont synonymes.

Les témoignages de l'histoire classique et de l'histoire mythologique du Nord se réunissent donc pour attester l'existence, dans la Péninsule Scandinave, d'un grand peuple, antérieur à toutes les invasions Germaniques, et qui, suivant toute apparence, habitait même quelques-uns des rivages méridionaux de la Baltique, où Tacite les désignait sous le nom de *Fenni*, et où leur nom s'est conservé dans la *Finlande* moderne.

C'est une invasion qui a dépossédé les *Finns* de ce grand pays qu'ils habitaient, et qui les a rejetés

* Nous avons tiré ces notions de la traduction inédite de l'ouvrage de M. Geïer, par M. Barry, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Toulouse. Cette traduction aurait d'autant plus de prix pour tous ceux qui veulent étudier les antiquités et l'histoire du Nord, que M. Geïer a envoyé des notes très-nombreuses à son habile traducteur, et que ces notes ajoutent beaucoup à l'intérêt général de l'ouvrage.

vers le pôle, sous une nature pesante et dure, où leur race, probablement svelte et belle autrefois, s'est dégradée et abâtardie.

Quelle a été cette invasion? Les témoignages historiques, les lois, les mœurs, la langue actuelle de la Péninsule Scandinave, témoignent toutes à l'envi qu'elle a été l'œuvre de la race Germanique. Mais des inductions puissantes autorisent à conclure qu'elle a été accomplie à des époques différentes, et par des peuples distincts, bien qu'ils appartinssent à une même race primitive. Ces inductions se trouvent à la fois dans l'histoire mythologique et dans l'histoire proprement dite de la Scandinavie.

Entre les trois grands dieux de la mythologie Scandinave, Odin, Thor et Freya, c'est Thor qui semble avoir la charge de l'extermination des *Jattes* ou *Finns;* c'est lui que les anciens chants nous montrent toujours, dispersant avec la foudre ou le marteau, le *Peuple des rochers*, les *Enfans des cavernes*. C'était là, en effet, la tâche des premiers envahisseurs. Dans la religion Scandinave, les deux grands dieux Odin et Thor sont réunis; mais Thor semble subordonné à Odin, toujours nommé avant lui. Cependant des témoignages authentiques déposent que Thor resta dans l'ouest, en Norwège et en Islande, le premier des dieux. La religion des peuples de l'est de la Péninsule est marquée de caractères plus héroïques et plus brillants. Un enthousiasme plus grand semble avoir été produit là par des résistances plus vives. Ce n'est pas seulement à l'égard des anciens vaincus (*Jattes* ou *Finns*) et de leur divinité (Freya) que cette religion se placera dans une attitude de supériorité, ce sera à l'égard de ce dieu Thor, lui-même, qui avait été le vainqueur de la race primitive et dont Odin semble devenir le chef et le maître à son tour. La trinité Scandinave, réunira, si l'on peut s'exprimer ainsi, Freya et Thor, mais les subordonnera, tous les deux, au vainqueur des vainqueurs, à Odin.

A les prendre historiquement, les différences, les distinctions ne sont pas moins frappantes entre les deux peuples; l'un d'eux (les Goths) habite, dans la Péninsule, un pays distinct qui a long-temps gardé, et qui garde encore leur nom, et de l'aveu des historiens Suédois eux-mêmes, ce royaume avait précédé en Scandinavie celui des Suédois. — L'autre peuple, les Suédois, habite dans l'est et le centre de la Péninsule, un pays que la poésie indigène désigne quelquefois sous le nom *Suithiod*. L'histoire du moyen-âge en Suède n'est souvent que le récit de la lutte des Goths et des Suèdes (Suèves) qui se disputent le droit de donner un roi à tout le royaume; les dialectes eux-mêmes sont encore aujourd'hui différens: l'un en général abrège les mots et les sons, l'autre, au contraire, les étend, les élargit et les redouble.

Tout semble donc s'accorder encore pour attester l'existence de l'invasion, et plus tard la lutte de deux peuples Germaniques dans ce grand pays qu'ils devaient enlever aux *Finns*. Le premier, et le plus ancien, arriva dans la presqu'île par ses rivages méridionaux, et ce fut lui qui commença à refouler vers le nord le grand peuple des *Finns* qui lui cédait la terre, en la laissant seulement de loin en loin marquée de son nom (*Finnhaid*, *Finnweid*, etc.); et ce fut, quelque temps après l'établissement et les premières conquêtes des Goths qu'arriva, par l'est, à la hauteur de Stockholm et d'Upsal, le peuple héroïque et sacerdotal des *Suèves* sous la conduite de ses *Ases* ou demi-dieux. Il acheva la dépossession des *Finns*, se mit, envers les Goths, ses frères, dans l'attitude de supériorité politique qu'ils lui laissèrent prendre, réunit dans le grand temple d'Upsal, et de son dieu Odin, le chef des *Ases*, les dieux des *Finns* et ceux des Goths, *Freya* et *Thor*, et malgré les résistances du peuple de race gothique, il finit par imposer à la péninsule sa race royale des *Ynglings*, qui se rattachaient directement à Odin et aux *Ases*.

Mais quels étaient ces Suèves, ces vainqueurs des vainqueurs de la Péninsule? C'était, suivant toute apparence, un rameau détaché, une branche avantureuse et perdue, de cette grande race des Suèves qui envahissaient, deux siècles avant l'ère chrétienne, l'Europe centrale. Elle venait, comme le rameau principal de l'invasion, de l'orient, dont le souvenir s'est conservé d'une manière si frappante, dans sa mythologie comme dans son histoire, et l'antiquité classique, elle-même, conservait un souvenir vague de ce singulier voyage, accompli d'Asie en Europe par l'invasion *Suevo-gothique*. Tacite avait trouvé dans les traditions Germaniques les traces d'un héros errant dont, suivant les habitudes de l'*interpretatio Romana*, il avait traduit le nom par celui d'Ulysse. Odin, dit Paul Warnefrid, avait été en Grèce avant d'arriver en Germanie; enfin chez Frédégaire, chez Saxon le grammairien, et chez les autres chroniqueurs, le vieux rôle que joue la ville de Troye, en tête des origines des peuples Germaniques, semble se rattacher à l'existence de cette ancienne *Asgard* dont Strabon indique l'existence à l'est du Palus-Méotide (*Aspargiani*), et dont le nom, dit un géographe Arabe, se confondait avec celui des Alains. Il s'était étendu, de là, jusqu'au Tanaïs, où les voyageurs du xv[e] siècle trouvaient encore des restes de physionomies et de langues Germaniques.

C'est de là que les Suèves, après avoir traversé les steppes alors désertes de la Russie, arrivèrent par mer, en Scandinavie, dans la *Suithiod*, où nous les avons amenés tout-à-l'heure. Ce fut, suivant toute apparence, cette invasion des Suèves qui décida l'émigration Gothique que Jornandès a racontée, en la reculant seulement de quelques siècles trop loin, par suite de la manière dont il confond toujours les Gètes (Goths) et les Scythes. L'émigration Gothique eut lieu suivant toute apparence, durant le premier siècle de l'ère chrétienne. Ce fut alors que les Goths, chassés de la Scandinavie, vinrent s'établir sur les rives méridionales de la Baltique, pour, de là, en suivant

à rebours le même chemin qu'avaient fait les Suèves, envahir graduellement une notable partie de l'Europe méridionale.

Deux familles, ou dynasties, eurent le privilège de régner sur les Goths. La première conserva sa puissance tant que l'unité nationale fut conservée. Cette dynastie était celle des *Amales*. On leur donnait le nom d'*Ases*. M. Fauriel (*Histoire de la Gaule méridionale, sous la domination des conquérants Germains*, I, 7) dit fort bien à ce sujet que c'étaient les héros, les demi-dieux, les instituteurs des Goths. Il ne paraît pas, d'après les détails donnés sur eux par Jornandès (*de Reb. Got.* XIV) que leur règne ait commencé long-temps avant l'ère chrétienne. La famille des Amales conserva le sceptre des Ostrogoths. Les Wisigoths choisirent pour chefs les descendans de Balthe. C'est de cette dernière famille que sortit le terrible Alaric.

2 Quelque confiance que puissent inspirer les récits de Jornandès, on peut douter de ce voyage d'Ataulphe à Rome. Les fables populaires annonçaient que les trésors conquis par Alaric, lors du sac de Rome, le 24 août 410, avaient été portés par lui à Carcassonne, et c'est ce que raconte en ces termes G. Besse dans son *Histoire des Antiquités et Comtes de Carcassonne*, 38 et seq. « Ensuite de quoy, dit cet auteur, et dans l'apréhension qu'Alaric le Grand eut que les trésors qu'il avoit pillez de Rome, parmy lesquelles estoient les dépouilles du temple de Salomon, pourroient enfin seruir de matière a l'enuie de ses voisins, il fit bastir les grandes et hautes murailles et tours de structure à la rustique, qui ornent encore de nos jours la Cité de Carcassonne, bâtiment à la vérité digne de la magnificence d'un si riche et si puissant Roy qu'Alaric, et que dès ce temps là mesmes on appella forteresse. La tour qu'il fit exprez bastir pour remettre tous les trésors, est celle-la mesme que nous appellons encore la Tour du Trésor, et à raison de quoy cette ville s'acquit le titre de *Gazagothorum*, c'est-à-dire, le trésor des Gots...... Théodoric, roi des Ostrogoths, beau-père d'Alaric le Jeune qui régnait en Italie, ayant fait lever le siége mis par les Français devant Carcassonne, il enleua tous les trésors et les fit transporter à Rauenne, selon Procope, Sigonius, Cassiodore et beaucoup d'autres historiens de ce temps-là...... Nous tenons pourtant par tradition que les Gots, effrayez de la venue d'Attila, roi des Huns, en ce pays, jetèrent une grande partie de cet insigne trésor dans le grand puyts de la ville, qui est une des belles pieces qui se puisse voir; mais comme il est inespuisable on n'a jamais pu en retirer rien. » G. Besse, qui a recueilli cette tradition, fait d'ailleurs venir sous la conduite d'Enée une colonie de Troyens à Carcassonne, qui aurait d'abord été nommée *Carcasso Anchysæ*....

Remarquons, en passant, que cette origine asiatique de la colonie de Carcassonne, comme celle du prétendu fondateur de *Tolosa* et de tant d'autres villes, tient peut-être à un antique souvenir, à de vieilles traditions, à des chants poétiques sur des héros, des demi-dieux, chefs d'une ou de plusieurs invasions des peuples de l'orient; souvenirs qui n'ont pas seulement été recueillis par les chroniqueurs du moyen-âge, mais que les historiens latins ont fait connaître, les premiers, en les transformant et en donnant aux chefs de ces invasions, des noms pris dans la Mythologie du Latium et dans celle de la Grèce. Ainsi, comme on l'a déjà remarqué, Tacite avait traduit par le nom d'Ulysse celui d'un héros errant dont il avait trouvé les traces dans les traditions Germaniques. A l'époque de la conquête Romaine, il y avait en Gaule des peuples, et entr'autres les *Arvernes*, qui prétendaient être descendans des Troyens, de même que leurs vainqueurs. Lucain a parlé de cette origine dans les vers suivans :

> Arvernique ausi Latio se dicere fratres,
> Sanguine ab Iliaco populi.....

M. Grivaud de la Vincelle, a dit, avec beaucoup de raison, (*Recueil de monumens antiques découverts dans l'ancienne Gaule*, II, *et seq.*) que deux médailles découvertes à Carcassonne et où un chanoine du pays avait cru reconnaître une princesse *Karkassa*, fondatrice de cette ville, sœur de *Pédauque*, prétendue reine des Gaulois Tectosages, et l'eunuque *Karkas*, n'étaient autre chose que des médailles Gauloises, ou plutôt Celtibériennes, et très-frustes, où l'on voit à peu près tout ce qu'on veut y voir. Mais le monument dont il donne la figure, planche XIV, n° 3, et qui aurait été trouvé à Carcassonne, paraît extrêmement suspect. C'est une de ces figures composées dans le genre de celles qu'on remarque en grand nombre dans les manuscrits de Beaumesnil, et qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de celui-ci.

3 Ce personnage célèbre est le même que celui en l'honneur duquel on a gravé dans les montagnes voisines de Sisteron, cette inscription fameuse qui consacre le souvenir de ce qu'il avait opéré pour rendre plus commodes les avenues du lieu de Théopolis et pour y avoir fait construire des murs et des portes. Cette inscription est gravée sur un rocher qui porte dans le pays le nom de *Peyro escriuto* :

CL. POSTVMVS DARDANVS. V. INLVSTR ET PA
TRICAE DIGNITATIS EX CONSVLARI PRO
VINCIAE VIENNENSIS EX MAGISTRO SCRI
NII LIB. EX QVAEST. EX PRAEF PRET. GALL. ET
NEVIA GALLA. CLAR. ET INL. FEM. MATER FAM
EIVS LOCO CVI NOMEN THEOPOLIS EST
VIARVM VSVM CAESIS VTRIMQVE MON
TIVM LATERIB. PREASTITERVNT MVROS
ET PORTAS DEDERVNT QVOD IN AGRO

PROPRIO CONSTITVTVM TVETIONI OM
NIVM VOLVERVNT ESSE COMMVNE ADNI
TENTE ETIANV. INL. COM. AC FRATREM....E
MORATI VIRI CL. LEPIDO EX CONSVLA
GERMANIAE PRIMAE EX MAG MEMOR
EX COM. RERVM PRIVAT. VTERGA OMNI
VM SALVTEM EORV
M STVDIVM E
T DEVO
TIONIS PV......
TITVLVS POSS. . . . . OSTENDI

Cette inscription qui a été rapportée par Spon (*Miscel.* 150), Sirmond (*Annotationes in Sid. Apollinar.*), Gruter (*Inscript. Rom.* CLI, 6), Bergier (*Histoire des Grands Chemins*, 169), Boldoni (*Epigraphica*, 297), Bouche (*Chorographie de Provence*, 244), D. Bouquet (*Script. Rer. Gall.* I) Chorier (*Histoire du Dauphiné*, 187), Papon (*Histoire de Provence*, 95, 96), Mevolhon (*Inscriptions nouvellement découvertes à Sisteron*), Millin (*Voyage dans les départemens du Midi*, III, 67) et par beaucoup d'autres, peut être traduite ainsi :

« Claudius Postumus Dardanus, homme illustre, élevé à la dignité de Patrice, ex-consulaire de la province de Vienne, ex-maître des requêtes, ex-questeur, ex-préfet du prétoire des Gaules, et Nevia Galla, clarissime et illustre femme, mère de famille, ont procuré au lieu nommé Théopolis l'usage facile des routes, en faisant tailler, des deux côtés, les rochers des flancs de ces monts, et lui ont donné des murs et des portes. Toutes ces choses ont été faites sur leur propre terrain, mais ils l'ont voulu rendre commun pour la sûreté de tous. Cette inscription a été faite par les soins de Claudius Lépidus, comte illustre, frère de l'homme clarissime déjà nommé, ex-consulaire de la première Germanie, ex-maître des Mémoires, ex-comte des revenus particuliers, afin de montrer leurs soins pour le salut de tous et être un témoignage de la reconnaissance publique. »

4 Les vieux antiquaires Narbonnais ont cru retrouver dans leur ville un monument commémoratif des noces d'Ataulphe et de Placidie. C'est un bas-relief antique qui est placé dans le mur de l'hôtel des postes. Montfaucon l'a publié, d'après un très-mauvais dessin. C'est le grand côté de l'un de ces tombeaux des premiers chrétiens sur lesquels on a représenté tant de pieuses allégories et tant de scènes bibliques. On voit au centre du bas-relief, comme sur celui dont le tombeau de saint Clair est décoré, (*suprà*), l'âme de la personne pour laquelle ce monument a été fait représentée sous la forme d'une femme, voilée, et en prières. A une des extrémités on voit Moïse faisant sortir du rocher une source abondante : près de là paraît J.-C. multipliant les pains et les poissons. A l'autre bout, un personnage assis remet un rouleau à un homme qui le reçoit. C'est Moïse donnant la loi au peuple Juif...... M. le marquis de Castellane a publié ce monument (*Notes sur les rois Goths*, dans les *Mémoires de la société archéologique du midi de la France*, II, 109 et seqq.) et ce savant archéologue n'y reconnaît, comme moi, que le frappement du rocher, la multiplication des pains et des poissons, etc.

5 Plusieurs écrivains ont cru que Rutilius Numantianus était né à Toulouse ; mais l'opinion contraire a prévalu, et il faut avouer que dans les beaux fragmens qui nous restent de l'Itinéraire de ce poète, on ne trouve rien qui puisse justifier le sentiment qui lui donne la métropole des *Tectosages* pour patrie. Alors qu'il va visiter le Toulousain Victorinus, refugié en Toscane, après le ravage de son pays, il ne parle point des malheurs de cette ville, comme il l'aurait fait si elle avait été pour Victorinus et pour lui une commune patrie. Dans un autre endroit, il dit : « Né Gaulois, les champs paternels me demandent. Pays autrefois si beau, si fertile, aujourd'hui défiguré par les ravages de la guerre et, par là, plus digne de pitié... Ce peut être un léger inconvénient de négliger des citoyens heureux et tranquilles ; mais, dans le trouble et dans l'infortune, ils reprennent des droits sur nous. Ce n'est pas de loin qu'il faut plaindre sa patrie ; avertis de ses périls, nous devons la protéger. Il ne m'est plus permis d'ignorer des malheurs qui se sont multipliés faute de secours. Il est temps de réparer les ruines de nos campagnes, de rebâtir au moins les cabanes de nos bergers. Hélas ! les fontaines, si elles parlaient, les arbres mêmes, m'eussent reproché ma lenteur ; tout enfin m'appelait dans ma patrie. Elle a vaincu. J'ai sacrifié les délices de Rome, et je me suis repenti d'avoir tardé si long-temps. » Dans tout cela il n'y a que des généralités, et rien ne démontre que l'éloquent Rutilius appartînt à *Tolosa* par sa naissance.

6 Rien ne prouve mieux la basse flatterie des monétaires que les légendes fastueuses des médailles d'Attalus. Tantôt on le voit, en habit militaire, relevant de la main droite une femme prosternée qui représente la République, et autour de cette composition on lit les mots REPARATIO REIP. Tantôt on le voit traînant un captif par les cheveux, et autour de la médaille sont inscrits les mots GLORIA ROMANORVM. On ne pouvait mieux mentir à la postérité.

7 Il est assuré que, dès l'an 418, le patrice Constance avait cédé la seconde Aquitaine aux Wisigoths. Mais on peut croire que, cette contrée conserva encore, comme la portion de la seconde Narbonnaise, où les Wisigoths étaient aussi établis, la législation Romaine, et même les formes administratives qui y étaient établies On en aurait la certitude si l'épitaphe de Nymfius, trouvée dans la Novempopulanie, et qui n'a été portée que depuis deux années dans le Musée de Toulouse, appartenait aux temps où cette partie de la Gaule fut cédée aux Visigoths : mais il

paraît qu'elle date d'une époque plus reculée. C'est l'un de nos plus curieux monumens, et, s'il n'est point postérieur à l'année 418, il faut évidemmment, le placer entre l'an 311 de J.-C., 1064 de Rome, époque de la conversion de Constantin, et cette année 418 de J.-C., où la seconde Aquitaine fut cédée aux Wisigoths.

NYMFIVS AETERNO DEVINCTVS MEMBRA SOPORE
HIC SITVS EST COELO MENS PIA PERFRVITVR
MENS VIDET ASTRA QVIES TVMVLI COMPLECTITVR ARCTVS
CALCAVIT TRISTES SANCTA FIDES TENEBRAS
TE TVA PRO MERITIS VIRTVTIS AD ASTRA VEHEBAT
INTVLERATQVE ALTO DEBITA FAMA POLO
IMMORTALIS ERIS NAM MVLTA LAVDE VIGEBIT
VIVAX VENTVROS GLORIA PER POPVLOS
TE COLVIT PROPRIVM PROVINCIA CVNCTA PARENTEM
OPTABANT VITAM PVBLICA VOTA TVAM
EXCEPERE TVO QVONDAM DATA MVNERA SVMPTV
PLAVDENTIS POPVLI GAVDIA PER CVNEOS
CONCILIVM PROCERVM PER TE PATRIA ALMA VOCAVIT
SEQVE TVO DVXIT SANCTIVS ORE LOQVI
PVBLICVS ORBATAS MODO LVCTVS CONFICIT VRBES
CONFVSIQVE SEDENT ANXIA TVRBA PATRES
VT CAPITE EREPTO TORPENTIA MEMBRA RIGESCUNT
VT GREX AMISSO PRINCIPE MAERET INERS
PARVA TIBI CONIVNX MAGNI SOLATIA LVCTVS
HVNC TVMVLI TITVLVM MAESTA SERENA DICAT
HAEC INDIVIDVI SEMPER COMES ADDITA FVLCRI
VNANIMAM TIBI SE LVSTRA PER OCTO DEDIT
DVLCIS VITA FVIT TECVM COMES ANXIA LVCEM
AETERNAM SPERANS HANC CVPIT ESSE BREVEM

8 J'ai cru devoir renvoyer les détails relatifs à l'enceinte fortifiée de *Tolosa*, détails qui auraient pu prendre place ici, aux *Additions et Notes* du Livre XXII, où nos historiens racontent le premier siége de cette ville par le comte de Montfort.

9 Saint Orientius fut l'un des prélats qui proscrivit avec le plus de zèle les pratiques du paganisme, encore existant dans la Novempopulanie, vers le commencement du 5e siècle. Il fit abattre le temple d'Apollon qui existait sur le mont Nerveva, non loin d'*Augusta Auscorum*, ou d'Auch. On a de lui un poëme latin intitulé *Commonitorium*, dont Fortunatus (*Lib.* I.) a fait mention dans ce vers :

Paucaque perstrinxit florente Orientius ore.

Sigebert en parle ainsi, dans son Index des hommes illustres (*Cap.* XXXIV) : *Orientius Commonitorium scripsit, metro heroico ut mulceat legentem suavi breviloquio.* Dom Martenne a publié cet ouvrage, qui est divisé en deux livres.

Suivant les Bollandistes et le P. Labbe, qui ont consulté plusieurs anciens bréviaires et quelques manuscrits, perdus aujourd'hui, Orientius fut député par Théodoric, roi des Wisigoths, vers Aetius et Littorius Celsus, qui, à la tête d'une armée romaine, s'avançaient vers Toulouse. Le premier reçut l'évêque d'Auch avec respect; le second, qui adorait encore les dieux de l'empire, méprisa ce saint prélat. Salvien (*De provid. Dei.*) raconte, avec ce style qui lui est propre, les humiliations auxquelles fut en proie, après sa défaite, cet officier qui, profitant de la tolérance générale, faisait profession publique d'un culte qui n'était ni celui du prince, ni celui de l'état. Vers le même temps le *Clarissime* Mérobaudius, général des troupes romaines en Espagne, ne cachait pas son attachement à l'ancien culte, ce qui montre que les loix d'exclusion n'étaient pas exécutées, et que les chrétiens d'Occident n'étaient pa spersécuteurs, quoiqu'en aient dit Niebuhr et quelques autres. Les poèmes de ce même Merobaudius prouvent, d'ailleurs, qu'au V[e] siècle, un général, un *Clarissime*, pouvait avouer hautement son attachement aux vieilles idées religieuses, sans s'exposer a tomber en disgrace. Il ne craignait même pas, comme le remarque M. A. Beugnot, (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, II. 241) d'attribuer dans ses vers, tous les malheurs de la patrie à l'abandon du culte des dieux; et loin de punir l'écrivain qui attaquait ainsi la Religion chrétienne, on lui dressait une statue dans le Forum de Trajan.....

10 Les habitans de Toulouse ont cru, pendant longtemps, que la bataille dans laquelle Théodoric trouva une mort glorieuse, avait été livrée dans les champs des Catalens, bourg situé entre la Garonne et la voie Romaine, qui, des environs d'*Ecclesiola*, ou de Grisolles, parvenait d'abord à Finhan, (*Fines?*), se prolongeant vers le Tarn, laissant, à droite, *Mons Ætius*, ou Montech, et la Castramétation nommée *Castrum Vandalorum* (Gandalou). Ces champs dont l'étendue est immense, sont parsemés de restes de retranchemens et de *Tumuli*. Catel dit à ce sujet : (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, 466 et seq). « Grégoire de Tours ne dit autre chose sinon qu'Attila, après avoir levé le siége d'Orléans, se retira pour se préparer à donner la bataille au camp de Mauriac. Idacius dit que la bataille fut donnée *in campis Catalaunicis*, et Cassiodore qui remarque cette journée en sa Chronique, dit la même chose, qu'elle fut donnée *in Campis Catalaunicis* comme fait bien Isidore. Jornandes joinct bien les deux ensemble, car il dit que la bataille fut donnée *in Campis Catalaunicis qui et Mauricii vocantur.* Mais en quel quartier estoient ces *Campi Catalaunici?* ceux qui en ont parlé n'en demeurent pas bien d'accord. Bertrandi, en ses *Gestes Tolosaines*, dit, que c'estoit aux Catalains, à sept lieues de Tolose. Noguier en son *Histoire Tolosaine*, raconte que toutes les troupes, tant des Romains, François que Gots, s'assemblèrent dans la ville de Tolose, et de là partirent pour aller donner la bataille aux Catalains, à sept lieues de To-

lose, et ajoute en deux endroits de son Histoire, que les Catalains se trouvent du costé de Carcassonne, qui tesmoigne assez, combien il escrit son histoire nonchalament, car les Catalains est du côté de Castel-Sarrasin, qui est contre la rivière de Garonne, bien loin de Carcassonne. Ce ne sont pas seulement les historiens de ce pays qui l'ont ainsi remarqué, mais les plus sçavans historiens espagnols l'ont ainsi escrit, car Vasseus, en sa Chronique d'Espagne, a escrit que cette bataille de Théoderic contre Attila avait esté donnée près de Tolose. Le père Jean Mariana au chapitre troisième du livre cinquième de son histoire d'Espagne a dit que *Campis Cataulinicis, qui Marochii dicti sunt*, sont voisins de Tolose, et non-seulement les historiens espagnols l'ont ainsi escrit, mais ça esté encore l'opinion de Blondus, et de Joannes Magnus, en son histoire des Gots. Ortellius en son Thrésor géographique a escrit, que plusieurs des nouveaux ont estimé que le champ où cette bataille fut donnée, estoit situé près de Tolose. — Outre ces autorités, on peut remarquer ces conjectures pour montrer qu'elle a esté donnée près de Tolose: premièrement, qu'Attila avoit entrepris cette guerre à la prière et persuasion de Genseric, roy Wandale, pour ruiner Théodoric roy de Tolose, afin qu'il ne se vengeat de la grande injure qui lui avait esté faite. D'ailleurs que, tant Ætius, Théoderic, que les Hunnes estoient quelques temps avant cette bataille dans le Languedoc, car ils avoient assisté Ætius pour lever le siége que Théoderic avoit mis devant Narbonne. Outre ce, Théoderic qui mourut en cette bataille, fut enterré dans Tolose, ainsi que j'ay lu dans un historien espagnol, ainsi que du Fauchet le remarque au livre second de ses Antiquités Françaises ce qui ne peut servir de petite conjecture pour montrer que la bataille n'a pas esté donnée loin de Tolose, puisque Théoderic qui mourut en cette bataille fut enterré en Tolose. A quoy se peut ajouster la situation du lieu; car Jornandès dit qu'elle fut donnée, *in campis Catalaunicis qui Mauriacii nominantur*, et que cette campagne estoit de cent lieues françoises de long et soixante dix lieues de large, prennant pour lieues françoises quinze cents pas, ce qui ne se rencontre pas mal avec la plaine de Catalains, d'autant qu'il y a, à une lieue des Catalains, un lieu qui s'appelle encore pour le jourd'hui Mauriac, et les Catalains sont nommés *Catalauni*, car bien que ce soit un petit bourg, neanmoins il semble avoir esté autrefois grandement peuplé...... et quant à la plaine des Catalains, il est certain qu'elle est d'une grande et longue étendue; d'avantage ceux qui ont escrit cette bataille ont remarqué qu'Ætius, lors de la bataille, gaigna une petite colline pour pouvoir puissamment et avec avantage combattre les ennemis. L'on prétend que cette petite colline est Montech, sur lequel lieu à esté bastie ladite ville, qui retient encore le nom de *Mons Ætii*, voulant dire que c'estoit la colline gagnée par Ætius lors de la bataille, et cette colline ou montagne se trouve bien près de Catalains. Il a été aussi remarqué par Jornandès en décrivant cette bataille qu'il y avait au camp un petit ruisseau lequel à cause de la grande quantité de sang humain qui avait esté répandu en ce lieu, se déborda de sang, et il se trouue près de Catalens un ruisseau que l'on nomme encore *Lo rieu Sanguinolent*, qui veut dire le ruisseau de sang. L'on trouve encore dans ladite campagne de grandes tranchées et en icelles plusieurs monnoies et pièces d'anciennes armes qui témoignent assez quelque bataille y avoir esté donnée..... Je ne croy pas pourtant que cette bataille aye esté donnée près de Tolose, etc... »

Aujourd'hui, tout le monde est convaincu que les environs du bourg de Catalens, ces champs si vastes, et où l'on voyait, à l'époque où Catel écrivait tant de témoignages d'une sanglante bataille, ne sont pas ceux où Attila fut vaincu. Mais des monumens qu'on y retrouve et des traditions populaires, il résulte que ce terrain, que longe au loin la chaîne des collines qui séparent la vallée du Lers de celle du Tarn, que traverse dans toute son étendue une voie Romaine, et qui n'est limitée, à l'ouest, que par un fleuve, a été le théâtre d'un combat acharné. Peut-être est-ce sur ce sol, qu'eut lieu, en 438, la bataille dans laquelle Aetius, vainquit Théodoric, et où celui-ci perdit huit mille hommes, si l'on en croit Idace, (*Idatii Chron.*). Peut-être encore faut-il retrouver là le champ où Théodoric vainquit, vers la fin de 439, l'armée Romaine commandée par Littorius. Cette dernière bataille eut lieu près de Toulouse, suivant les historiens, et l'on peut conjecturer que ce fut dans les environs du lieu des Catalens, que les monumens et la tradition désignent comme un ancien champ de bataille.

Les médailles trop long-temps attribuées à Attila qui, selon tant d'écrivains aurait été vaincu dans les environs de Toulouse, sont fort communes dans ce pays. Beauvais a rapporté qu'il y avait des antiquaires qui doutaient que ces médailles eussent été frappées pour le roi des Huns. Eckhel, (*Doctrin. num vet.* VIII, 290) n'attribuait pas ces médailles, dont la fabrique paraît Gauloise, à ce farouche conquérant. M. Mionnet (*Description des médailles antiques* I. 86, *et Suppl.* I. 151) retrouve sur ces médailles les noms de quelques chefs Gaulois. Selon des notes manuscrites de M. l'abbé Magi, l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, ayant vu découvrir, à la fois, en 1776, une centaine de ces médailles, crut pouvoir les attribuer à la ville de Toulouse même. Si l'on adoptait cette opinion il en résulterait que, n'ayant point de médailles portant le nom des Tectosages, on en aurait du moins des *Tolosates*, qui formaient l'une des tribus de ce peuple célèbre. L'opinion de l'Académie était fondée et sur la grande quantité de médailles de ce genre découvertes à Vieille-Toulouse, et sur le mot VLATOS que l'on remarque sur la plupart d'entr'elles: elle y retrouvait toutes les lettres et rien que les lettres du mot TOLVSA, qui sur

plusieurs deniers d'argent de Louis le Débonnaire, frappés à Toulouse aussi, désignent cette ville. Dans quelques médailles grecques les lettres sont posées de la droite à la gauche. Celle de Gela est écrite ainsi, ΣΑ ΛΞΓ, et celle de Lipari de même puisqu'elle est tracée de cette sorte ΙΙΙΑ pour ΑΙΙΙ : on pourrait citer aussi quelques médailles de Caulonia en Italie. Les monnaies impériales, frappées hors de Rome, montrent souvent un arrangement très bizarre de lettres transposées par l'ignorance de l'ouvrier qui à gravé le coin. Ici, où l'on ne trouve que les lettres nécessaires pour former le mot TOLVSA, l'Académie a cru qu'il était possible que la médaille, faussement attribuée à Attila, étant évidemment gauloise, on pourrait, ne connaissant pas d'ailleurs de peuple ou de lieu auquel le mot VLATOS puisse être appliqué, penser que ce nom n'était autre que celui de TOLVSA, changé ainsi par la transposition des lettres dont il est formé. On sent bien que nous ne croyons pas beaucoup à cette origine, fondée sur un anagramme qui serait le fruit de l'inadvertance d'un ouvrier ignorant.

11 Martial (*Epigram.*) donne l'épithète de *Pulcherrima*, ou de très belle, à Narbonne, et Prudentius (*Hymn.*) celle de *Speciosa*, qui exprime un sens presque pareil. Ausone a loué dignement (*Clar. Urb.*) cette ville célèbre. Sidonius lui a consacré aussi un éloge spécial (*Carmen* XXII.): et si l'on retrouve dans cet ouvrage l'affectation, le goût et l'exagération même qui caractérisent l'époque à laquelle il fut composé, on y recueille cependant des détails précieux sur cette ville, sur ses monumens, sur sa salubrité, sur les campagnes dont elle était environnée. Mais, quinze siècles et des révolutions nombreuses ont changé l'aspect de cette ancienne métropole de la Gaule méridionale, et l'on chercherait en vain sur cette terre historique les somptueux édifices qui la décoraient autrefois. Il n'y resterait même rien qui pût rappeler son ancienne grandeur, si les archevêques qui y avaient leur siége, n'avaient pas rassemblé, au pied du grand escalier, et dans la cour de leur palais, quelques inscriptions précieuses, si ce noble exemple n'avait pas ensuite été imité par les magistrats municipaux, et si, en construisant la plus grande partie de l'enceinte fortifiée, vers l'époque où François Ier était prisonnier en Espagne, un ingénieur militaire n'avait pas rassemblé et mis en ordre dans les murs de nombreux fragmens de frises et une longue suite d'inscriptions. Mais ces monumens, altérés par le temps, allaient successivement disparaître, lorsque, envoyé en 1821, par le ministre de l'intérieur, dans le département de l'Aude, pour en décrire les antiquités, l'auteur de ces Notes proposa la formation d'un Musée où ces restes précieux seraient rassemblés. Quatorze ans plus tard, on a réalisé ce projet. Mais la plupart des inscriptions qui, au temps de Scaliger, existaient encore, sont détruites, et les frises et les métopes sont étrangement mutilées. *L'Archéologie Pyrénéenne* reproduit des dessins fidèles de tous les monumens antiques de Narbonne.

Dans un ouvrage spécial sur ces monumens, ouvrage manuscrit, et que l'on conserve à Narbonne, on a inséré un plan de cette ville antique, et dans ce plan on a figuré en relief ses temples, son capitole, ses palais, et les lacs qui l'environnent en partie, et la mer qui baigne la côte voisine. La plus chétive inscription religieuse a suffi à l'auteur pour créer un temple, un mot de Sidonius Apollinaris pour élever un palais. Ce plan a été publié dans la *Descrip. génér. du départem. de l'Aude*, et c'est avec peine qu'on le retrouve dans cet excellent ouvrage. Il n'a point d'échelle: mais, comme on sait par Pline (l. III., c. 4) que Narbonne était bâtie à 12 milles de la mer, et que cette mer est figurée sur le plan, on peut considérer comme une échelle, l'espace indiqué entre la ville et la côte. En s'en servant, on trouve que le diamètre de Narbonne, au temps de la domination romaine, aurait été de 29 milles, c'est-à-dire de 21,924 toises, ce qui est évidemment absurde...

12 La manie de dénaturer les noms historiques régnait à l'époque où nos savans Bénédictins travaillaient à l'*Histoire de Languedoc*, et ce n'est même que depuis peu de temps qu'on a senti qu'il fallait écrire les noms tels qu'on les trouve dans les écrits des anciens. Si cette manie de transformations n'avait pas existé, il y a un siècle, on lirait dans cette histoire le nom du comte *AEgidius*, et non pas celui du comte *Gilles*...

13 Comme souverain, Théodoric a mérité sans doute les éloges de Sidonius Apollinaris et de tous les historiens. Il eut la gloire de donner un maître à l'empire, et de saluer dans *Tolosa* le nouvel empereur d'Occident. Mais un crime lui avait donné la couronne. Couvert du sang de Thorismond, son frère, il prit les insignes de la royauté, et s'il les porta, non sans gloire, s'il recula les limites de ses états, le sceau du fratricide, imprimé sur son front, dut néanmoins faire oublier les qualités brillantes qu'il avait reçues en naissant, et que l'éducation avait développées. Un attentat pareil à celui qui l'éleva sur le trône l'en précipita, et Euric, son frère, devint son meurtrier.... Étrange destinée, sans doute, mais dans laquelle l'homme religieux reconnait cette loi providentielle qui frappe toujours le coupable, quels que soient d'ailleurs l'éclat et le prestige de ses fausses grandeurs et de ses équivoques vertus.

14 Euric fut, comme plusieurs écrivains l'ont dit, moins le roi des Visigoths que le chef fanatique des sectateurs d'Arius. Quelques-uns de ses prédécesseurs avaient senti qu'ils devaient respecter les croyances des populations qui étaient toutes catholiques. Il voulut au contraire faire adopter ses opinions à tous ceux qui étaient soumis à son sceptre, et il souilla, par l'into-

lérance et les persécutions, un règne jusqu'alors glorieux. Il fit détruire les remparts d'*Elusa*, métropole de la Novempopulanie, et martyriser son évêque. Dans la suite, il persécuta de même les églises de Bordeaux, de Bazas, de Comminges, d'Auch ; des prélats furent égorgés, ainsi que beaucoup de prêtres. Il en bannit un grand nombre d'autres, sans permettre qu'on leur donnât des successeurs. Beaucoup de fidèles furent martyrisés aussi d'après ses ordres, et la Novempopulanie garde le souvenir de plusieurs d'entre eux. C'est ainsi que Gaudentius, qui devait donner son nom à une ville bâtie, dans la suite, autour de son tombeau, eut la tête tranchée, et que beaucoup d'autres catholiques furent livrés aux bourreaux.

Grégoire de Tours (*Hist. Lib.* II, c. 25) a raconté en partie cette persécution ; mais dans son texte, il faut lire, comme Marca, Masson, et dom Ruinart l'ont remarqué, *Novempopulanæ* au lieu de *Germaniæque*.

Sidonii tempore, Evarix, Rex Gothorum, excedens Hispanum limitem, gravem in Gallias super Christianos intulit persecutionem ; trucidabat passim perversitati suæ non consentientes ; clericos carceribus subigebat ; sacerdotes verò, alios dabat exilio, alios gladio trucidabat ; nam et ipsos sacrorum templorum aditus spinis jusserat obserari ; scilicet, ut raritas ingrediendi oblivionem faceret fidei maximè : tunc Novempopulaniæ geminæque Aquitaniæ urbes ab hac tempestate depopulatæ sunt.

Grégoire de Tours rapporte ensuite ce passage d'une lettre de Sidonius (*Lib.* VII. *Epist.* 6.) : *Burdegalæ, Petrocorii, Rutheni, Lemovices, Gabalitani, Elusani, Vasates, Convenæ, Auxenses, multòque jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officio suffectis, latum spiritualis ruinæ limitem traxit.... ità populos excessu pontificum orbatos tristis intercisæ fidei desperatio premit ; aut Valvarum cardinibus avulsis, Basilicarum aditus Hispidorum veprium fruticibus obstructos. Ipsa (pro dolor !) videas armenta, non modò semi patentibus jacere vestibulis, sed et herbosa viridantium altarium latera depasci. Sed jàm non per rusticas solum solitudo parochias, ipsa insuper urbanarum ecclesiarum conventicula rarescunt. Quid enim fidelibus solatii superest, quandò clericalis, non modò disciplina, verùm etiam memoria perit.*

FIN DES ADDITIONS ET NOTES DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

I.

Sidoine emprisonné dans le château de Liviane par ordre d'Euric.

Euric eut à peine pris possession de l'Auvergne et des autres pays qui lui avoient été cedez par son traité avec l'empire, qu'il fit sentir son indignation aux peuples nouvellement soûmis, en haine des efforts qu'ils avoient faits pour éviter de subir son joug. Ce prince dur et vindicatif fit principalement tomber sa colere sur le célèbre Sidoine Apollinaire évêque de Clermont qui avoit fait paroître plus d'aversion [1] qu'aucun autre contre la domination et la secte des Visigots, et témoigné plus d'ardeur pour les interêts des Romains ou de l'empire. Euric sur le simple rapport qu'on lui fit des mouvemens que ce prélat s'étoit donnez pour empêcher la cession de l'Auvergne en sa faveur, le fit prendre et emprisonner dans le château de Liviane situé entre Narbonne et Carcassonne, à peu près dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui Campendu *. Cette conduite d'Euric à l'égard de Sidoine eût pû être regardée comme une infraction de paix entre les Romains et les Visigots : mais ce prince qui ne cherchoit qu'à satisfaire sa passion, se mit peu en peine de violer la foi des traitez. D'ailleurs les nouvelles révolutions qui arriverent dans l'empire d'Occident peu de tems après son traité avec Nepos, lui donnoient lieu de tout entreprendre. Cet empereur fut en effet dépoüillé de la pourpre par la faction d'Oreste qui au lieu de se rendre dans les Gaules dont il l'avoit nommé maître de la milice pour défendre les provinces qui restoient à l'empire en deçà des Alpes, tourna ses armes contre lui, l'attaqua dans Ravenne, et le pressa si vivement, qu'il fut obligé d'abandonner cette place le 28. du mois d'Août de l'an 475. et de chercher son salut dans la fuite.

Nepos se retira dans la Dalmatie, d'où il sollicita inutilement le secours et la protection de Zenon empereur d'Orient pour son rétablissement sur le thrône d'Occident et son retour en Italie. Oreste étoit déja maître de tout ce pays et en avoit pris le gouvernement au nom de son fils Romulus Auguste qu'il avoit fait reconnoître empereur à la place de Nepos, et qu'on appella Augustule à cause de son bas âge. Les provinces des Gaules qui étoient encore sous la domination des Romains demeurerent fideles à Nepos, et refuserent de reconnoître ce nouvel Auguste qui fut le dernier des empereurs d'Occident *. Telle étoit la situation de cet empire dans le tems de la prison de S. Sidoine : ce prélat fut uniquement redevable de sa liberté au soin que prit Leon ministre d'Euric et son ami particulier, de faire connoître son innocence à ce prince.

[1] Sid. l. 8. ep. 3. Avit. epist. 45.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, nº 1.

II.

Leon natif de Narbonne, et ministre d'Euric. Loix des Visigots.

Leon, dont nous avons déja parlé à l'occasion de l'ambassade de saint Epiphane, étoit d'une famille des plus illustres de Narbonne et arriere-petit-fils de Fronton l'un des plus célébres orateurs de son tems. Il étoit lui-même habile orateur, sçavant jurisconsulte et excellent poëte, et autant recommandable par sa probité et sa sagesse que par son éloquence et son érudition. Il [1]

[1] Sid. l. 4. ep. 22. l. 8. ep. 3. l. 9. ep. 13. et 16. carm. 23. vers. 446. et seqq. carm. 9. vers. 315. - Ennod. vid. Epiph. p. 1665. et seqq.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, nº 2.

emploioit tranquillement son tems à l'étude des belles lettres dans Narbonne sa patrie, quand cette ville étant tombée au pouvoir des Visigots, le roi Euric informé de son mérite et de ses rares talens, l'appella auprès de sa personne et lui donna la principale place dans son conseil. Ce fut un bonheur pour Euric et pour tous ses états d'avoir choisi un tel ministre, qui par sa politesse et par la douceur de ses mœurs, moderoit autant qu'il étoit en lui l'humeur impétueuse et intraitable de ce prince; mais c'en fut encore un plus grand pour la religion orthodoxe que Leon protegea ouvertement et dont il fut la principale ressource auprès de ce roi hérétique et violent persecuteur des Catholiques. Nous avons déja vû les services importans qu'il rendit à saint Epiphane évêque de Pavie pendant son ambassade auprès d'Euric; il n'en rendit pas de moins essentiels à S. Sidoine.

Ce prélat avoit eu occasion de connoître ce ministre dans le voiage qu'il avoit fait à Narbonne, dont nous avons parlé ailleurs, et de lier avec lui une amitié très-étroite; aussi Leon s'emploia-t-il avec beaucoup de chaleur pour lui procurer la liberté. Sidoine conserva une vive reconnoissance envers son liberateur; et pour lui en donner des marques, il lui envoia, d'abord après son élargissement, une copie de la vie du fameux Apollone de Tyane que ce ministre lui avoit demandée, et qu'il accompagna d'une lettre où il le compare à cet ancien philosophe, et fait un très-grand éloge de sa personne.

Leon, quoique chargé du poids des affaires du roiaume d'Euric, ne laissoit pas de se dérober certains momens qu'il emploioit à cultiver les belles lettres. Plus avide de science que de richesses, il usoit volontiers de son crédit et de sa faveur auprès du prince pour l'établissement de la fortune des autres, et s'embarassoit peu de l'avancement de la sienne; ennemi du faste et de l'ostentation, il étoit simple et négligé au milieu d'une cour superbe et magnifique, et d'une extrême sobrieté dans les festins les plus somptueux; sa droiture et sa probité lui attiroient l'estime et la confiance de tous les princes étrangers qui avoient à négocier à la cour du roi des Visigots, et qui s'en rapportoient volontiers à sa décision. Tel est le portrait que Sidoine nous a laissé de cet illustre ministre.

Euric se servit [1] utilement de la profonde connoissance que Leon avoit des loix pour executer le dessein qu'il avoit déja formé de rédiger par écrit et en un seul corps celles de sa nation; ce qui donna commencement au code des loix des Visigots dont nous parlerons ailleurs. Ces peuples qui se gouvernoient auparavant selon leurs usages et leurs coûtumes qu'ils tenoient par tradition, commencerent depuis ce tems-là à se servir de loix écrites qui fixerent leurs jugemens et formerent leur jurisprudence.

Les sçavans trouvoient en la personne de Leon un Mecenas par la protection qu'il leur accordoit, et un excellent modele par son goût exquis pour les belles lettres; ce qui ne contribuoit pas peu à en inspirer l'amour et l'étude. Il écrivit à Sidoine par Hespere leur ami commun qui alloit de Toulouse à Clermont, pour le presser de donner ses lettres au public et de travailler ensuite à l'histoire de son tems : mais ce prélat s'excusa [2] d'entreprendre ce dernier ouvrage autant par modestie que par la difficulté d'allier cette étude avec la sollicitude pastorale, et par la crainte de se voir exposé au danger ou de mentir, ou du moins de flatter, étant mal-aisé dans les conjonctures du tems d'éviter l'un ou l'autre de ces inconvéniens.

Sidoine étoit en effet trop sincere pour déguiser la vérité au sujet d'Euric son souverain, et des Visigots; et il eût été dangereux pour lui de la dire. Il se contenta d'exhorter Leon de se charger lui-même de cette entreprise. « Le dessein que vous m'ins-
» pirez, lui dit-il dans une de ses lettres,
» d'écrire l'histoire de mon tems est digne
» de vous : vous êtes plus propre et plus
» capable que personne d'entreprendre cet
» ouvrage; l'étenduë de vos connoissances
» jointe à votre éloquence qui égale celle des
» anciens auteurs les plus célébres, vous met
» plus que tout autre en état d'executer ce

1 Sid. ibid. - V. not. Sirm. p. 42. Isid. chron. p. 720.
2 Sid. l. 4. ep. 22.

» projet avec succès. Chef du conseil d'un » prince très-puissant, vous êtes exactement » informé de ce qui se passe au-dedans et » au-dehors : personne n'est mieux instruit » que vous de ses affaires, de ses droits, de » ses alliances et de ses guerres. Vous con- » noissez le tems, les lieux et tous les évé- » nemens de son regne. Vous avez le secret » des affaires publiques, et vous n'ignorez » ni les belles actions de ses capitaines, ni » ses differentes négociations, ni les divers » mouvemens des peuples. Enfin dans le poste » éminent que vous occupez, et qui vous » met au-dessus de tout, vous n'avez pas be- » soin de supprimer le vrai ni d'emploier le » faux. Si vous voulez vous charger de cet » ouvrage, la maniere dont vous l'écrirez » nous le fera lire avec plaisir, et consulter » avec confiance; et votre seul nom sera » pour la posterité un sûr garand de la ve- » rité des faits que vous rapporterez. » Que de secours et de lumieres n'aurions-nous pas en effet sur quantité de points de notre histoire si l'un ou l'autre de ces deux illustres personnages nous eût laissé de pareils mémoires ?

Leon survêcut long-tems au roi Euric son maître, et nous verrons ailleurs qu'il se maintint en faveur auprès d'Alaric fils et successeur de ce prince. Sidoine après avoir obtenu son élargissement par le crédit de cet ami genereux, retourna [1] à Clermont (an 476). où il soûtint tout le fardeau de l'épiscopat malgré la dureté du gouvernement d'Euric.

III.

Euric profite de la décadence de l'empire pour achever la conquête de l'Espagne.

Ce prince toûjours attentif aux occasions d'étendre sa domination, profita avantageusement [2] des nouveaux troubles qui s'éleverent, et qui mirent fin à l'empire d'Occident. Odoacre roi des Turcilinges étant entré en Italie avec une puissante armée composée de divers peuples barbares, fit d'abord mourir Oreste pere d'Augustule; et

[1] Gennad. c. 92.
[2] Jorn. c. 46 et seqq.

après avoir dépoüillé ce dernier de la pourpre, et aboli le titre d'empereur en Occident au mois d'Août ou de Septembre de l'an 476. il prit le gouvernement de l'Italie, sans prendre le titre d'empereur, et envoia à Zenon empereur d'Orient les ornemens imperiaux.

Cette grande révolution augmenta le trouble et la confusion qui regnoient déja dans tout l'Occident; et pour ne parler ici que des Gaules, on vit alors les Bourguignons s'emparer entierement des provinces où ils étoient déja établis le long du Rhône et de la Saône, et qu'ils gardoient auparavant au nom et sous les ordres des Romains; les François faire de nouveaux efforts pour s'assûrer celles qui sont le long du Rhin; les Allemans dejà maîtres du pays qui est en deçà des sources de ce fleuve, et qui porte aujourd'hui le nom de Suisse, travailler à s'y maintenir ; les Saxons tenter de nouvelles entreprises sur les côtes de l'Armorique, tandis que d'un autre côté les Alains et les Bretons tâchoient de se soûtenir dans les pays situez sur les bords de la Loire : en sorte que les Visigots étant maîtres de tous les pays renfermez entre cette derniere riviere, le Rhône, l'Ocean, les Pyrenées et la Méditerranée, il ne restoit plus aux Romains dans les Gaules que la Provence qui sous le gouvernement du préfet Poleme reconnoissoit [1] encore l'empereur Nepos, quoique dépoüillé de la pourpre et réfugié dans la Dalmatie; et une partie de la Lyonnoise et de la Belgique que Syagrius fils du feu comte Gilles gouvernoit avec une autorité presque absoluë.

Euric profitant de tous ces troubles, et gagné d'ailleurs par Genseric roi des Vandales, qui pour détourner les armes de l'empereur d'Orient, le sollicitoit fortement de faire diversion en sa faveur en Occident, se mit à la tête d'une puissante armée, et aiant passé les Pyrenées, résolut d'asujettir toute l'Espagne à sa domination (an 477). Nous

[1] Candid. hist. l. 2. apud. Phot. cod. 79. Sid. l. 4. ep. 14. - Greg. Tur. l. 2. c. 27.
[2] Jorn. c. 47. et 56. Isid. chron. p. 719. - Paul. diac. l. 16. addit. ad Eutrop.

avons deja dit que ce prince, quelque tems après son avenement à la couronne des Visigots, avoit envoié l'an 469. une armée pour continuer la conquête de cette partie de l'empire que le roi Theodoric son frere avoit commencée, et qu'il avoit ravagé alors la Lusitanie : nous ignorons la suite de cette expedition, parce que la chronique d'Idace qui auroit pû nous l'apprendre, finit à cette année; il paroît cependant que depuis sa paix avec l'empereur Nepos, ce roi avoit laissé joüir paisiblement l'empire des provinces qui lui restoient au-delà des Pyrenées. Cet empereur aiant été détrôné, Euric crut n'être plus obligé de garder aucun ménagement avec les Romains. Il passa [1] donc les montagnes du côté de la Navarre, suivi de Widimer roi d'une partie des Ostrogots qui l'avoit beaucoup aidé dans ses conquêtes des Gaules, assiegea et prit la ville de Pampelune, tourna ensuite du côté de Saragosse dont il se rendit maître, et soûmit toute l'Espagne superieure malgré l'opposition de la noblesse de la province Tarragonnoise qu'il défit entierement. Ce prince par cette conquête se vit maître de presque toute l'Espagne, où la domination des Romains cessa dès-lors tout-à-fait, et dont les Sueves conserverent seulement une petite partie. Après cette expedition Widimer reprit le chemin de l'Illyrie pour y rejoindre le reste des Ostrogots ses compatriotes qui s'étoient alors rendus redoutables à l'empire d'Orient.

IV.

Puissance d'Euric.

Ces victoires consecutives rendirent Euric formidable à toutes les nations. Sidoine qui fit un voiage à Bourdeaux, où ce prince se trouvoit alors, pour obtenir de lui une partie de la succession de sa belle-mere veuve de l'empereur Avitus, nous le represente toûjours occupé ou à regler les affaires de son état, ou à donner des audiences aux ambassadeurs étrangers, qui prosternez à ses pieds lui demandoient les uns son alliance, et les autres son amitié ou sa protection. Il met de ce nombre les François, les Saxons, les Bourguignons, les Herules, les Ostrogots, les Perses même et les Romains *. Il paroît qu'Euric eut des démêlez avec presque tous ces peuples et en particulier avec les François qu'il vainquit [1], et avec lesquels il fit depuis alliance. Nous ne sçaurions dire si ce fut dans les Gaules que ce prince fit la guerre aux François ou dans la Germanie et au-delà du Rhin. Ce dernier sentiment paroît cependant plus probable : car suivant Cassiodore [2] ce roi protegea les Herules, les Warnes et les Thuringiens contre l'invasion et les guerres de leurs voisins, et nous sçavons que les François étoient limitrophes de ces trois peuples dans la Germanie.

V.

Maxime évêque de Toulouse.

Ce fut sans doute après le voiage que Sidoine fit à Bourdeaux, que ce prélat entreprit celui de Toulouse. Il se détourna de son chemin dans la vûë de rendre service [3] à un débiteur et de lui obtenir un délai auprès de son créancier, qui demeuroit dans une maison de campagne voisine de cette derniere ville. Ce créancier qui s'appelloit Maxime étoit un personnage respectable par le rang qu'il avoit tenu auparavant dans l'empire, et que Sidoine croioit encore seculier et engagé dans le grand monde : mais ce prélat fut agréablement surpris de voir Maxime entierement changé, de ne plus trouver en lui ces airs et ces manieres du siecle qu'il affectoit auparavant, et de voir au contraire la modestie éclater dans toutes ses actions. Ses discours étoient en effet trèsédifians : il portoit les cheveux courts, laissoit croître sa barbe, et étoit si frugal dans sa table et si pauvre dans ses ameublemens, que Sidoine étonné d'un si grand changement, doutoit si c'étoit véritablement Maxime son

1 V. Marc. Hisp. p. 70.
2 Sid. l. 8. ep. 3. et 9.

1 Sid. ibid.
2 Cassiod. l. 3. ep. 3.
3 Sid. l. 4. ep. 24. - V. Till. art. 2. 29. et not. 7. sur S. Sid.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, nº 3.

ami, ou plûtôt un pénitent. Son étonnement cessa lorsqu'il apprit le choix que le clergé et le peuple d'une ville voisine venoit d'en faire malgré sa résistance, pour remplir leur siege épiscopal. Le saint évêque de Clermont en eut une joie extrême; et il s'attacha d'autant plus à renouveller ses anciennes liaisons avec cet ami, que leur vie étoit entierement conforme.

On ne doute [1] point que ce ne soit de Toulouse dont Maxime fut élû évêque, ce qui pourroit faire croire que son élection préceda de quelques années la persecution d'Euric, ou que si elle est posterieure, comme il y a apparence, ce prince avoit révoqué alors sa défense d'élire de nouveaux évêques dans les sieges vacans. Nous voions d'ailleurs qu'Euric rappella S. Sidoine de son exil et le fit sortir de sa prison, et que nonobstant son indisposition contre lui, il lui permit de retourner dans son diocèse et d'en reprendre le gouvernement. Au reste il paroît que sous la domination des Visigots Ariens, les anciens peuples de la province demeurerent inviolablement attachez à la religion catholique; et que soûtenus par le zele et la pieté de plusieurs saints évêques qui illustroient alors les églises des Gaules, Euric fit des efforts inutiles pour les ébranler dans leur foi.

VI.

S. Severe fonde un monastere dans la ville d'Agde.

Un ancien monument nous a conservé la mémoire de Beticus évêque d'Agde qui vivoit [2] à peu près dans le même-tems, et qui donna dans sa ville épiscopale un azile à S. Severe Syrien de nation, lequel après avoir abandonné sa patrie et ses parens, et s'être mis en mer, fut porté par hazard vers l'embouchure de l'Eraud à deux milles de la ville d'Agde. Ce saint après avoir distribué ses biens aux pauvres et obtenu permission de Beticus de vivre en réclus hors de la même ville, fit bâtir eusuite proche l'église de saint André un monastere où il assembla trois cens moines sous sa conduite, du nombre desquels fut S. Maixent natif d'Agde dont nous aurons occasion de parler ailleurs. Severe, selon l'auteur de sa vie qui ne paroît pas fort ancien, fut inhumé dans l'église de S. Martin de la même ville *.

1 Bar. ad ann. 465. - Savar. in Sid. V. Till. ibid.

2 Cat. mem. p. 907. - Mab. annal. tom. 1. p. 33 et tom. 1. act. SS. ord. S. B.

VII.

Victoire d'Euric sur les pirates Saxons.

L'absence d'Euric occupé alors à la guerre d'Espagne enhardit les pirates Saxons qui écumoient les mers de l'Armorique, à faire une entreprise sur les côtes d'Aquitaine vers la Saintonge [1] dans les états de ce prince : mais sa flotte s'étant mise en mer, leur donna la chasse, et les vainquit, à ce qu'il paroît ; car ils furent du nombre des peuples qui demanderent la paix à Euric, lorsqu'étant de retour d'Espagne il fit le voiage de Bordeaux dont nous avons dejà parlé. Ce prince non content d'avoir étendu sa domination au-delà des Pyrenées, fit encore de nouvelles conquêtes dans les Gaules après la mort de Nepos.

VIII.

La Provence soûmise aux Visigots.

Cet empereur quoique dépoüillé de la pourpre [2] et de presque tous ses états, tâchoit de se maintenir toûjours dans la Dalmatie, et ne cessoit d'implorer la protection et le secours de Zenon empereur d'Orient pour rentrer en Italie et en chasser Odoacre. Les provinces des Gaules lui demeurerent toûjours fidelles malgré son expulsion, et refuserent de reconnaître Odoacre qui vouloit les assujettir à sa domination. Elles députerent même à Constantinople pour solliciter Zenon en sa faveur, et pour se dispenser d'obéir à ce roi des Herules qui envoia de son côté des ambassadeurs à cet empereur pour lui demander qu'il voulût lui accorder le titre de patrice avec le gouvernement de l'Italie. Zenon parut d'abord balancer entre ce prince barbare et Nepos ; il

1 Sid. l. 8. ep. 6. et 9.

2 Malch. in hist. Byzant. - Candid. hist. l. 2. apud Phot. cod. 79. p. 176. - V. Pagi ad ann. 480. n. 4. et seqq. - Till. art. 4. sur S. Sid.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, n° 4.

se déclara cependant pour celui-ci, qu'il avoit dejà reconnu empereur d'Occident, et il paroissoit disposé à vouloir l'aider de toutes ses forces pour le rétablir sur le thrône, lorsque Nepos aiant été tué à Salone dans la Dalmatie au mois de Mai de l'an 480. sa mort fit changer de face aux affaires d'Occident, et en particulier à celles des provinces des Gaules qui étoient encore soûmises à l'empire. Comme elles ne vouloient pas reconnoître Odoacre qui tenoit la place de l'empereur d'Occident, elles se mirent en liberté; et il paroît que ce fut alors que Syagrius fils du comte Gilles, qui commandoit pour les Romains entre le Rhin et la Loire, s'appropria les villes de son gouvernement sous le nom [1] de patrice ou de *Roi des Romains.*

Euric profita de cette conjoncture favorable pour pousser ses conquêtes au-delà du Rhône, et soûmettre [2] la Provence à sa domination. Il paroît que ce prince, fidelle au traité qu'il avoit fait avec Nepos, n'avoit osé auparavant attaquer cette province qui reconnut toujours cet empereur: mais après sa mort (NOTE LIX) Euric aiant passé le Rhône, se rendit maître des villes d'Arles et de Marseille, et étendit sa domination dans tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes Maritimes. Odoacre voiant de son côté qu'il ne pouvait conserver cette province, et qu'il n'y seroit jamais reconnu, la lui ceda [3] enfin; et c'est peut-être de ce roi des Herules qu'il faut entendre l'alliance que ces peuples contracterent avec Euric, et dont Sidoine [4] fait mention.

IX.

Guerre entre les Visigots et les Bourguignons. Mort d'Euric.

On [5] attribuë à Euric, devenu maître de la Provence, l'exil du fameux Fauste évêque de Riez, pour le punir d'avoir écrit contre les Ariens. Ce prince fit la guerre [6] environ ce même-tems aux Bourguignons ses voisins; mais nous en ignorons également le sujet et les circonstances. Nous sçavons seulement qu'il vainquit ces peuples, et qu'il les obligea de lui demander la paix. Il mourut ensuite à Arles la dix-neuviéme année de son regne, c'est-à-dire, vers la fin de l'an 484. ou du moins avant le mois de Février de l'année suivante.

Euric mourut au milieu de ses plus grandes prosperitez, après avoir rempli le monde du bruit de ses armes, et avoir ajoûté à ses états presque toutes les Espagnes avec une grande partie des Gaules (V. NOTE LIX *et* LXII). Dieu arrêta [1] le cours de ses victoires pour lui en faire rendre compte, et par une punition singuliere *il* [2] *brisa son sceptre de fer*, c'est-a-dire, qu'il mit fin à la dureté de son regne. Ce prince que ses vertus militaires rendoient véritablement recommandable, étoit fier, ambitieux, dur à l'égard de ses sujets, et si attaché à sa secte, qu'il persécutoit également ceux qui refusaient de l'embrasser, et ceux qui avaient le courage de la combattre. Heureux d'avoir trouvé en la personne de Leon un sage et habile ministre qui contribua beaucoup à la gloire de son regne, et qui par la politesse de ses mœurs adoucit la férocité des siennes.

X.

Loix des Visigots. Usage du droit Romain dans la province.

Ce prince se servit de ce ministre, comme on l'a dejà dit, pour donner aux Visigots des lois écrites que ses successeurs perfectionnerent. Ces lois étoient seulement pour ces peuples; car nous verrons dans la suite que les Gaulois ou anciens habitans des provinces soûmises à la domination d'Euric, et qu'on [3] appelloit Romains, continuerent de se gouverner, quoique sujets de ce prince, suivant le droit Romain.

1 Greg. Tur. l. 2. c. 18. et 27. - V. Fredeg. Hinem. et Aim.

2 Jorn. c. 47. - Isid. chron. p. 719. et seq. - V. Till. ibid.

3 Procop. l. 1. hist. Goth. p. 175.

4 Sid. l. 8. ep. 9.

5 Till. art. 8. sur Fauste.

6 Jorn. et Sid. ibid.

1 Greg Tur. l. 2. c. 25.

2 Ennod. vit. Epiph. p. 1665.

3 Sid. l. 4. ep. 24. l. 2. ep. 1. - V. Till. art. 29. sur S. Sid.

XI.

Ragnahilde femme d'Euric.

Euric avant que de monter sur le thrône avoit épousé la princesse Ragnahilde fille d'un roi dont nous ignorons le nom. Nous devons la connoissance de cette reine à une épître de Sidoine [1] Apollinaire qui à la priere d'un certain Evode fit des vers que ce dernier fit graver sur une coupe d'argent dont il avoit dessein de faire present à cette princesse. Quelques auteurs ont prétendu prouver par ces vers que Ragnahilde n'étoit pas femme d'Euric, mais plûtôt de Theodoric II. son frere; il nous paroît cependant qu'on en doit tirer une induction toute contraire (NOTE LIX. *n* 4. *et* 5). Ces mêmes auteurs ajoûtent qu'il est vraisemblable que c'est cette reine qui fit construire à Toulouse l'ancienne église de la Daurade, qu'elle y fut enterrée, et qu'elle est la même que celle que le peuple de cette ville a appellée la reine *Pedauque:* toutes conjectures qui ne paroissent appuiées sur aucun fondement solide *.

XII.

Alaric roi des Visigots. Ses premiers differends avec Clovis.

Alaric II. fils d'Euric et de Ragnahilde succeda, quoique fort jeune, à son pere, et fut reconnu roi des Visigots à Toulouse [2] ville capitale de ses états. Le commencement de son regne fut d'abord assez paisible. Les progrès que les Francs firent bientôt après dans les Gaules an 486, lui firent comprendre ce qu'il avoit à craindre un jour de ces peuples.

La nation Françoise également puissante et belliqueuse étoit composée de differens peuples de la Germanie, d'où elle tiroit son ancienne origine, quoi qu'en disent quelques modernes [3], qui sans aucune preuve solide la font descendre des Tectosages ou anciens Gaulois établis au-delà du Rhin. Ces Germains qui dès le III. siecle étoient deja connus sous le nom de Francs, s'étoient rendus célèbres depuis long-tems par leurs excursions dans les Gaules, leurs exploits militaires et les marques de valeur qu'ils avoient données en differentes guerres qu'ils avoient soûtenuës, soit pour leur propre défense, soit en faveur de l'empire qu'ils avoient souvent servi en qualité d'auxiliaires. Ces Francs ou François, à qui on donnoit ainsi qu'à plusieurs autres peuples le nom de barbares, profitant des désordres et de la décadence de l'empire d'Occident, s'emparerent d'abord des provinces des Gaules situées le long du Rhin, et qui étant [1] à leur voisinage étoient à leur bienséance.

Clovis regnoit alors sur une grande partie de ces peuples. Ce prince attentif aux occasions d'acquerir de la gloire et d'étendre les limites de ses états, voiant les provinces d'Occident en proie à divers peuples, et les conquêtes que les Visigots et les Bourguignons faisoient tous les jours dans les Gaules, travailla de son côté à s'assûrer des pays situez entre la Seine et le Rhin dont une partie étoit encore sous l'obéïssance des Romains et sous l'autorité de Syagrius dont nous avons deja parlé. Dans ce dessein Clovis après s'être assûré du secours de plusieurs princes de sa nation et avoir assemblé une puissante armée, déclara la guerre à ce general Romain, et l'aiant défié au combat, lui livra bataille proche de Soissons où il le défit entierement.

Syagrius se voiant sans ressource après sa défaite, prit le parti de chercher un azile à la cour du roi Alaric où il se retira, tandis que Clovis profitant de sa victoire, porta ses armes dans le reste de la Belgique. Ce general Romain comptoit sans doute sur le secours et la protection des Visigots qui avoient interêt d'arrêter les progrès d'un prince aussi entreprenant et aussi belliqueux que le roi des François. Il fut trompé cependant dans son attente, et non seulement il ne reçut aucun secours de leur part, mais ils le livrerent même entre les mains de ses ennemis. En effet Clovis aiant envoié aussitôt des ambassadeurs à Alaric pour le sommer de lui remettre ce general, avec menace en cas de refus, de lui déclarer la guerre et de la

1 Sid. l. 4. ep. 8. - V. not. Sirm ibid.
2 Isid. chron. p. 720.
3 V. diss. sur l'orig. des Franc.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, n° 5.

1 Greg. Tur. l. 2. c. 27. - Fredeg. c. 15.

porter jusques dans le cœur de ses états, ce roi n'osa point se compromettre avec un prince que ses exploits rendoient dejà extrêmement redoutable, et livra Syagrius aux envoiez François. Ceux-ci aiant amené ce general à Clovis, ce prince le fit mourir, et étendit ensuite ses conquêtes jusqu'à la Loire, et par consequent jusqu'aux frontieres du roiaume des Visigots.

XIII.

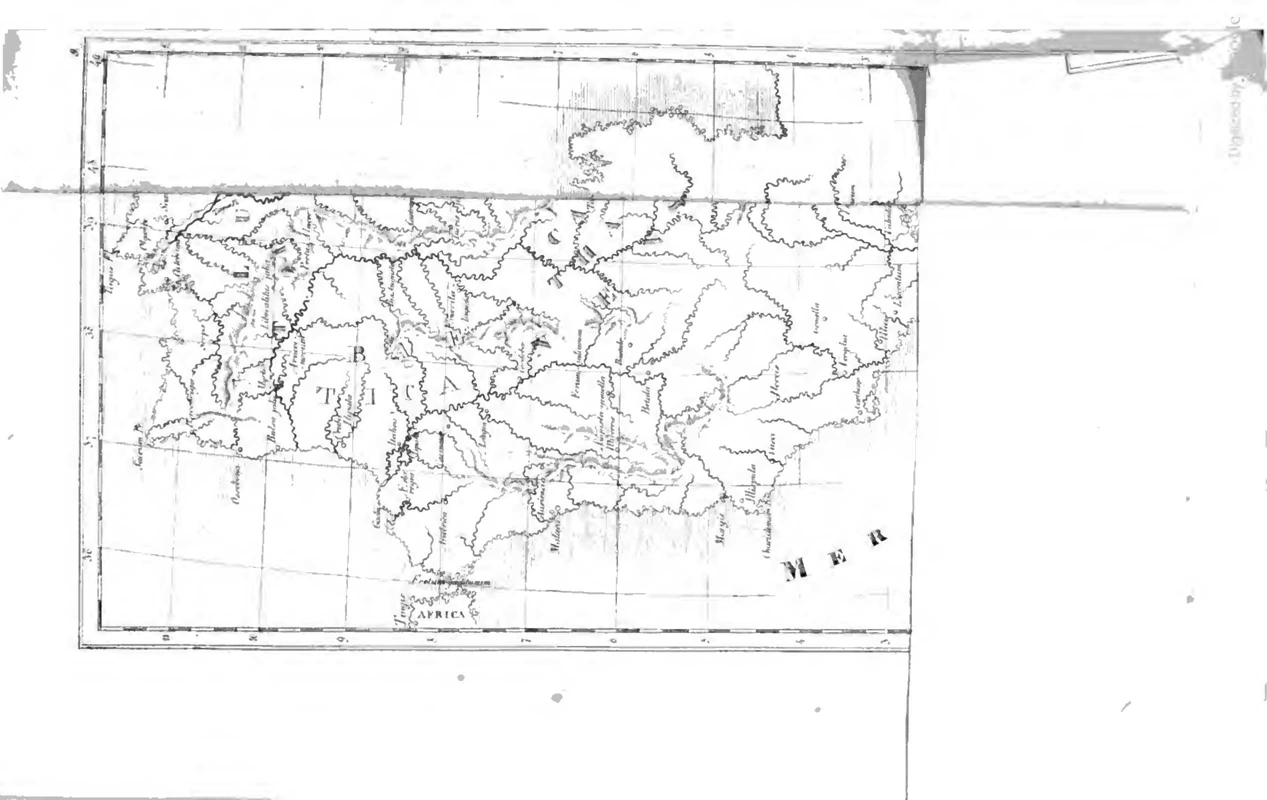
Ligue d'Alaric avec Theodoric roi des Ostrogots.

Alaric ne put voir d'un œil tranquille la rapidité des victoires de Clovis. Il fut allarmé sur-tout de le voir si près de ses états, ce qui le fit songer à se précautionner contre un voisin si dangereux et à se liguer avec des princes qui fussent en état de le secourir en cas qu'il fût attaqué par les François. Il s'unit sur-tout avec Theodoric roi des Ostrogots, prince alors très-recommandable par ses vertus militaires. Theodoric avoit [1] rendu d'abord des services très-importans à l'empereur Zenon, qui lui devoit son rétablissement sur le thrône que Basilique avoit usurpé, et qui par reconnoissance l'aiant appellé à sa cour, l'avoit honoré du titre de patrice, de la charge de maître de la milice prétorienne, et enfin de la dignité de consul ordinaire. Theodoric préferant au repos, dont il joüissoit au milieu de ces honneurs, la gloire des exploits qu'il méditoit, demanda avec instance à Zenon la permission de porter la guerre en Italie pour en chasser le roi Odoacre, avec promesse de lui en ceder la conquête, et de se contenter de la gouverner sous ses ordres. Zenon soit par foiblesse, soit par reconnoissance n'osa lui refuser sa demande, il se contenta de lui recommander le senat et le peuple Romain. Theodoric se mit aussitôt en marche avec toutes les troupes de sa nation; et après avoir traversé sans obstacle les Alpes Juliennes (an 489.), il alla camper avec son armée auprès de la riviere d'Izonzo (*Sontium*) qui descend des montagnes de la Carniole et va se jetter dans la mer près d'Aquilée. Odoacre se présenta devant cette riviere pour lui en disputer le passage; mais ne pouvant soûtenir le choc des Ostrogots, il fut obligé de prendre la fuite. Il fut vaincu une seconde fois par ces peuples dans un nouveau combat qui se donna auprès de Verone à la fin du mois de Septembre de l'an 489. et qui fut très-vif de part et d'autre. Odoacre obligé de prendre la fuite une seconde fois, se retira à Ravenne après avoir été abandonné par Tufa maître de sa milice et par une partie de ses troupes qui passerent dans le camp de Theodoric. Celui-ci alors maître de la campagne, s'empara de la Lombardie qui portoit dans ce tems-là le nom de Ligurie, et ordonna à Tufa d'aller assieger dans Ravenne le roi Odoacre dont il venoit d'abandonner le parti : mais soit que ce general se défiât de Theodoric, ou qu'il craignit de tomber entre les mains d'Odoacre, il se déclara de nouveau pour ce dernier à qui il livra les principaux des Ostrogots qui étoient sous ses ordres. L'infidelité de ce general fit changer la face des affaires de Theodoric, et releva le courage du roi des Herules, qui s'étant remis en campagne, recouvra Cremone et Milan; en sorte que Theodoric fut obligé à son tour de se tenir renfermé dans Pavie dont il s'étoit emparé, sans oser ni sortir de cette place, ni tenter aucune entreprise (an 490).

Dans cette extrémité Theodoric [1] s'adressa aux Visigots des Gaules ses anciens compatriotes et les pressa de venir à son secours. Le roi Alaric charmé de l'occasion de secourir un prince si puissant et si capable de le soûtenir à son tour contre les entreprises de Clovis, se ligua volontiers avec lui et fit marcher incessamment un corps d'armée en Italie pour se joindre aux Ostrogots et les aider contre Odoacre. Theodoric soûtenu de ce renfort sortit aussitôt de Pavie, se mit en campagne et alla chercher ce roi qu'il rencontra sur la riviere d'Adda. Les deux armées ne furent pas plûtôt en présence qu'elles en vinrent aux mains. L'action se passa le onzieme d'Août de l'an 490. La victoire fut

1 Procop. l. 1. de bell. Goth. - Jorn. c. 52. 55. et 57. - Anon. Vales. in edit. Am. Marcell. p. 663. et seqq. - Ennod. vit. S. Epiph.

1 Anon. Vales. ibid.


AFRICA
Tingis
M E R

long-temps disputée de part et d'autre, et la perte fut très-considérable des deux côtez. Mais enfin les Gots devenus superieurs aux Herules, Odoacre après avoir perdu le general Piërius comte des domestiques, fut obligé d'abandonner le champ de bataille et de se renfermer dans Ravenne.

Theodoric le poursuivit jusques dans cette place qu'il assiegea : mais comme sa seule situation la rendoit imprenable, il convertit dans la suite le siege en blocus, résolu de la réduire par famine. Odoacre voiant qu'il ne pouvoit éviter de tomber tôt ou tard entre les mains de ce prince, tenta au mois de Juillet de l'an 491. une sortie des plus vigoureuses : mais le succès ne répondit ni à sa valeur, ni à celle de ses troupes. Enfin se trouvant réduit à la derniere extrémité par la disette des vivres, après un siege ou un blocus de trois ans, il capitula au mois de Février de l'an 493. et donna Thela son fils en ôtage. Theodoric promit la vie à l'un et à l'autre : mais à peine fut-il maître de la place, qu'oubliant sa promesse, il tua le pere de sa propre main, sous prétexte qu'il avoit voulu attenter à sa vie, et fit mourir Thela avec les principaux de la nation des Turcilinges et des Herules peuples également soûmis à ces princes.

Après la conquête de l'Italie, Theodoric qui jusqu'alors s'étoit contenté du titre de patrice, prit celui de roi que les Ostrogots ses sujets lui confirmerent. Ce prince partagea à ces peuples les terres d'Italie que les Herules occupoient auparavant et qui faisoient le tiers des biens-fonds du pays, et laissa les deux autres parties aux anciens habitans qui en étoient demeurez paisibles possesseurs : en cela bien plus équitable que les Visigots qui n'abandonnerent aux Romains ou anciens peuples des provinces des Gaules dont ils se rendirent maîtres, que le tiers des terres, et prirent le reste pour eux.

Theodoric maître de l'Italie et d'une partie de l'Illyrie qu'il avoit conquise auparavant, s'appropria ses conquêtes, sans se mettre en peine de les remettre à l'empereur Anastase successeur de Zenon à qui il s'étoit engagé de les rendre. Pour se maintenir dans la possession de ses états, il s'allia avec des princes assez puissants pour la lui assûrer. Il épousa Audeflede fille, ou plûtôt sœur de Clovis; de deux filles naturelles qu'il avoit euës dans la Mœsie, il donna la premiere en mariage à Alaric roi des Visigots, et la seconde à Sigismond fils de Gondebaud roi des Bourguignons. Celle-ci se nommoit Ostrogothe; les auteurs varient un peu sur le nom de l'autre que les uns [1] appellent Theodigothe, Theudicode, et Theudicheuse, et d'autres Arevagni [2].

XIV.

Voiage d'Alaric à Narbonne.

Alaric soûtenu par l'alliance et la protection du roi Theodoric qui lui étoit d'ailleurs entierement dévoüé autant par inclination que par reconnoissance des secours qu'il en avoit reçûs, et par là n'aiant rien à craindre [3] de la part des François, donna toute son application au gouvernement de ses états. Beaucoup plus moderé et moins zelé que le roi son pere pour sa secte, il laissa aux églises catholiques de ses états la liberté de choisir leurs évêques. Par cette conduite à laquelle Leon son ministre, qui l'avoit dejà été d'Euric, eut sans doute beaucoup de part, on vit la paix et la justice regner dans ses états.

Ce prince que Leon accompagnoit dans tous ses voiages n'avoit pas tellement fixé son séjour à Toulouse, qu'il n'en sortit quelquefois pour aller visiter les autres villes de ses états. Il avoit [4] entr'autres un palais à Narbonne qu'on croit avoir été l'ancien capitole de cette ville, appellé dans les siecles postérieurs *Capdueil,* et dont la situation étoit des plus belles. La vûë de ce palais s'étendoit au Nord-oüest de Narbonne le long de la riviere d'Aude sur un très-beau pays qu'on nomme la plaine de Liviere, laquelle consiste principalement en prairies. Alaric souffrant impatiemment de voir qu'une si

[1] Jorn. c. 58. Procop. ibid.
[2] Anon. Val. ibid.
[3] Procop. ibid. p. 175.
[4] Greg. Tur. de glor. mart. l. 1. c. 92. - V. not. Ruin. ibid. et Catel. mem. p. 77. et seqq.

belle vûë fût coupée par la trop grande élevation d'une église voisine dédiée sous l'invocation de S. Felix martyr de Gironne, et dans laquelle reposoient les reliques de ce Saint, consulta Leon sur les moiens d'y remedier. L'avis de ce ministre fut d'en faire abattre une partie, ce qui fut aussitôt executé : mais si nous en croions Gregoire de Tours, Dieu punit la trop grande complaisance de Leon, en permettant qu'il devînt aveugle sur le champ.

XV.

Apollinaire rentre dans les bonnes graces d'Alaric. Punition de Burdimelus.

Nous ignorons si ce ministre survêcut longtemps à son malheur, et s'il continua d'aider Alaric de ses conseils. On a seulement lieu de croire que c'est à son ancienne amitié pour Sidoine Apollinaire évêque de Clermont, alors décédé depuis quelque tems, que Sidoine Apollinaire fils de ce prélat fut redevable des bonnes graces que le roi Alaric lui rendit. Ce senateur [1] devenu sujet des Visigots, après que ces peuples eurent fait la conquête de l'Auvergne, avoit lié une amitié très-étroite avec le duc Victorius dont nous avons parlé ailleurs, et qui était comte ou gouverneur particulier de ce pays. Ce duc aiant soûlevé contre lui tous les habitans de Clermont par ses vexations et ses débauches, avoit été obligé, pour éviter la mort, de prendre la fuite et de se retirer à Rome, où Apollinaire l'avoit suivi. Il y fut tué dans la suite et assommé à coups de pierre à cause qu'il continuoit de vivre d'une maniere extremement débordée. Apollinaire fut arrêté en même-temps et envoié prisonnier à Milan, d'où après s'être évadé il revint en Auvergne. A son retour dans sa patrie il trouva que sa fuite et peut-être aussi d'autres raisons avoient fort prévenu Alaric contre lui, et que ses ennemis profitant de son absence l'avoient fort décrié [2] dans l'esprit de ce prince ; mais s'étant justifié auprès de lui, il rentra dans ses bonnes graces, et lui donna dans la suite des marques de sa reconnoissance et de son attachement à ses interêts.

[1] Greg. Tur. hist. l. 2. c. 20. de glor. mart. l. 1. c. 45.

[2] Avit. Vien. ep. 45.

Autant qu'Alaric étoit doux et indulgent envers ceux qui avoient recours à sa justice s'ils étoient innocens, ou à sa clemence s'ils étoient coupables, autant il étoit inéxorable à l'égard de certains criminels à qui il croioit ne pouvoir faire grace. Il donna une preuve de cette severité [1] à l'occasion d'une révolte qui s'éleva en Espagne, et dont un certain Burdimelus étoit le chef. Ce rebelle se voiant à la tête d'un puissant parti, se fit reconnoître roi dans le pays. Sur l'avis de ces troubles Alaric se mit incontinent en état de les arrêter, et donna de si bons ordres, qu'après divers combats ce rebelle aiant été pris et envoié à Toulouse, il fut renfermé et brûlé tout vif dans un taureau d'airain autour duquel on avoit allumé un grand bucher (an 496). C'est par ces exemples de justice et de severité qu'Alaric tâchoit de se maintenir dans son autorité.

XVI.

Exil et martyre de S. Volusien évêque de Tours.

Ce prince étoit respecté de ses sujets Catholiques : mais ils appréhendoient qu'étant Arien il ne renouvellât la persecution qu'Euric son pere avoit excitée contr'eux, et qu'il ne les forçât à abandonner la foi orthodoxe pour embrasser ses erreurs. C'est pour cela qu'ils souhaitoient de passer sous la domination d'un prince Catholique : Clovis l'étoit depuis peu, et la protection qu'il accordoit à la religion lui avoit tellement gagné l'affection des Gaulois ses sujets, que les anciens habitans du pays soûmis aux Visigots envioient leur bonheur.

Alaric informé que Volusien, qui gouvernoit alors l'église de Tours, étoit un des évêques de sa domination qui témoignoient [2] avec plus d'ardeur de se voir sous celle de Clovis, et craignant qu'il ne fît révolter en faveur de ce prince la Touraine limitrophe du roiaume des François, et n'introduisît ces

[1] Append. chron. Vict. Tun. - V. Vales. rer. Franc. l. 6. p. 270. et seqq.

[2] Greg. Tur. l. 2. c. 26. l. 10. c. 31.

peuples dans sa ville épiscopale, il le fit arrêter et conduire à Toulouse, d'où il l'éxila ensuite en Espagne. Ce prélat se mit en chemin pour se rendre au lieu de son éxil; mais à son arrivée à quelque distance de Toulouse, il mourut au mois de Mars [1] ou de Juillet de l'année 498. la huitiéme de son épiscopat.

Suivant une ancienne [2] tradition S. Volusien après avoir souffert la prison à Toulouse, et s'être mis en marche pour se rendre en Espagne, étant arrivé dans le pays de Foix en un endroit appellé la Couronne, éloigné d'environ mille pas d'un autre appellé Ville-Peyrouse, y fut arrêté par ses conducteurs qui lui couperent la tête en haine de sa religion; ce qui aura donné lieu sans doute à quelques martyrologes de le mettre au rang des martyrs. Selon la même tradition ses reliques furent transferées dans l'église de S. Nazaire de Foix qui prit son nom dans la suite. C'est aujourd'hui une abbaye de Chanoines Réguliers dont nous aurons occasion de parler ailleurs, de même que de la translation des reliques de leur saint patron. Elles y étoient en vénération à la fin du XIV. siecle [3] et furent exposées pendant les troubles du XVI. à la fureur des Calvinistes [4] qui, après les avoir enlevées, les disperserent ou les réduisirent en cendres.

XVII.

Nouveaux differends entre Alaric et Clovis.

L'éxil et la mort de S. Volusien affligerent sans doute d'autant plus le roi Clovis, que le desir que ce saint évêque avoit témoigné trop ouvertement de passer sous sa domination avoit occasionné l'un et l'autre. Ce fut là peut-être l'origine des differends qui s'éleverent bientôt après entre ce prince et le roi Alaric. Ce dernier de son côté conservoit un vif ressentiment de la fierté et des menaces de Clovis dans l'affaire de Syagrius qu'il avoit été forcé de lui livrer : jaloux d'ailleurs de la prosperité des armes de ce prince et de la nouvelle réputation de valeur qu'il s'étoit acquise dans la fameuse bataille de Tolbiac où il avoit vaincu les Allemans, mais surtout de l'affection que tous les Gaulois Catholiques avoient pour lui, il ne cherchoit qu'un prétexte de rompre les foibles liens d'amitié et d'union que leur commune alliance avec Theodoric roi d'Italie pouvoit avoir formez entr'eux. Alaric avoit reçû depuis peu divers sujets de mécontentement de la part de Clovis, sur lesquels il souhaitoit d'avoir des éclaircissemens. Il lui envoia à ce sujet une ambassade [1] solemnelle : mais l'accüeil fier et hautain que ce prince fit aux ambassadeurs Visigots, et les réponses piquantes qu'il leur donna, ne servirent qu'à indisposer davantage Alaric, qui croiant ne devoir plus user de ménagement envers un roi qui le traitoit avec tant de hauteur, lui déclara la guerre, résolu de se venger des affronts et des sujets de chagrin qu'il en avoit reçûs. Après cette déclaration il assembla ses troupes pour attaquer les François tandis que Clovis de son côté se mit en état de défense.

XVIII.

Theodoric roi d'Italie s'emploie pour accorder les rois Alaric et Clovis.

Dans cette disposition de haine et de vengeance entre ces deux rois que les flateurs et les esprits remuans, qui ne manquent jamais à la cour des princes, n'entretenoient que trop, les peuples s'attendoient à une guerre sanglante de part et d'autre, lorsque le roi Theodoric, à qui son âge et son alliance avec ces deux princes donnoit sûr eux une espece d'autorité, informé de leur animosité et de leurs préparatifs de guerre, interposa sa médiation pour les mettre d'accord. Ce roi tenoit alors la place d'empereur en Occident, quoiqu'il eût refusé d'en prendre le titre; et en cette qualité il se regardoit peut-être comme l'arbitre des differends qui s'élevoient entre les souverains des provinces auparavant soûmises à cet empire. Il avoit d'ailleurs un interêt particulier de ménager les interêts

[1] V. Till. sur S. Perp. de Tours tom. 1 . hist. eccl.
[2] Pr. p. 28. - Cat. mem. p. 476. et seq.
[3] Pr. ibid.
[4] V. not. Ruin. in Greg. Tur. ibid. Vie de S. Volusi. p. 93.

[1] Cassiod. l. 3. ep. 1. et 4.

des Visigots ses principaux alliez, ses anciens compatriotes, et qui professoient l'Arianisme comme lui. Theodoric fit partir [1] d'abord deux ambassadeurs qu'il envoia au roi Alaric, avec une lettre pour ce prince conçûë en ces termes : « Vous ne devez pas tellement compter sur le nombre de vos troupes et sur celui des victoires qu'elles ont » deja remportées que vous n'aiez à craindre » le sort des armes toûjours incertain et douteux ; d'ailleurs vos soldats n'ont pas été » exercez depuis long-tems : vous devez vous » donner de garde de vous abandonner au » ressentiment. On ne défend jamais mieux » ses droits que par la moderation, et il est » toûjours tems d'avoir recours aux armes » lorsqu'on ne peut obtenir justice par d'autres voies ; attendez donc que j'aie envoié » mes ambassadeurs au roi des François, et » que j'aie tenté d'accommoder vos differends » par l'entremise des amis communs. Je serois très-fâché de voir qu'entre deux rois » qui me sont également alliez l'un s'aggrandit au préjudice de l'autre. Au reste dans » tous vos démêlez Clovis n'a ni répandu le » sang des Visigots, ni envahi leurs provinces ; comme vos differends ne proviennent » que de quelques paroles dont vous vous » plaignez, on peut aisément vous concilier » par l'entremise des princes que je proposerai pour arbitres, et en particulier par » celle de Gondebaud roi des Bourguignons » que mes ambassadeurs ont ordre d'aller » trouver après avoir été instruits de vos propres dispositions et vous avoir fait sçavoir » les ordres dont je les ai chargez, etc. » Theodoric finissoit sa lettre par assûrer Alaric qu'en cas que les voies de pacification qu'il proposoit fussent inutiles, il pouvoit compter sur son secours et sur son attachement à ses interêts.

Les envoiez de Theodoric s'étant acquittez de leur commission auprès du roi des Visigots, passerent suivant leurs instructions à la cour de Gondebaud roi [2] des Bourguignons pour remettre à ce prince une lettre du roi leur maître, dans laquelle après lui avoir marqué sa peine sur les différends des deux rois des François et des Visigots ses proches et ses alliez, et avoir ajoûté qu'il avoit résolu d'en prévenir les funestes suites, il l'exhortoit de joindre sa médiation à la sienne pour la réconciliation de ces deux princes dont ils avoient un interêt commun d'assoupir les querelles, dans la crainte de les voir tourner au préjudice des Gots et des Bourguignons. Les mêmes ambassadeurs étoient encore chargez de communiquer de vive voix à Gondebaud quelques autres instructions qui ne sont pas venuës jusqu'à nous.

De la cour du roi [1] des Bourguignons ces ambassadeurs passerent à celles des rois des Herules, des Warnes et des Thuringiens peuples Germains qui habitoient au-delà du Rhin. Theodoric écrivoit à ces princes pour les engager à entrer dans la négociation de paix entre Clovis et Alaric, et les prier de joindre leurs ambassadeurs à ceux de Gondebaud et aux siens qui iroient ensemble à la cour de Clovis pour lui persuader de ne rien entreprendre contre les Visigots, et de faire satisfaction à Alaric suivant le droit des gens, s'il ne vouloit s'attirer leurs armes communes. Theodoric n'oublia rien pour faire comprendre à ces rois Germains que c'étoit la seule voie pour prévenir les suites funestes de la division entre les deux rois, et qu'ils devoient se joindre avec lui pour travailler à les réconcilier, tant en reconnoissance des obligations qu'ils avoient au roi Euric qui les avoit toûjours protegez et secourus contre les François leurs voisins, que pour leur propre avantage ; leur faisant entendre que si Clovis venoit à vaincre Alaric, ils ne pourroient éviter d'être à leur tour les victimes de l'ambition de ce roi victorieux. Il y a lieu de croire que ces princes Germains, touchez des raisons de Theodoric, entrerent dans ses vuës, et qu'à sa sollicitation ils envoierent de même que Gondebaud leurs ambassadeurs à Clovis pour tâcher de le porter à donner satisfaction à Alaric.

Les ambassadeurs de Theodoric étant allez ensuite à la cour du roi des François, lui remirent [2] une lettre de ce prince, dans

[1] Ibid. ep. 1.
[2] Ep. 2.

[1] Ep. 3.
[2] Ep. 4.

laquelle il marquoit à Clovis avec toute la liberté d'un souverain, la tendresse d'un pere et la confiance d'un allié, « qu'il croioit » devoir lui representer qu'il étoit surpris que » pour un differend aussi leger que celui qu'il » avoit avec Alaric, il voulût éprouver le sort » des armes dont le succès est toûjours incer- » tain, et dont leurs ennemis communs ne » manqueroient pas de profiter. Vous êtes » tous deux, continuë-t-il, à la fleur de votre » âge, et vous regnez paisiblement sur deux » puissantes nations: vous risquez l'un et l'au- » tre d'affoiblir vos états, ou de les ruiner » entierement pour une bagatelle. La voie » des arbitres communs pour terminer vos » differends convient beaucoup mieux à des » alliez que celle des armes; faut-il qu'une » ambassade qui n'a pas réussi vous engage à » vous déclarer la guerre? Abandonnez-en » donc le dessein, si vous ne voulez m'acca- » bler de douleur. Au reste je vous avertis » comme votre pere et comme votre ami, » que je me déclarerai contre celui des deux » qui refusera de déferer à mes conseils. C'est » pourquoi j'envoie à votre excellence les » mêmes ambassadeurs qui ont dejà été à la » cour d'Alaric votre frere pour vous enga- » ger l'un et l'autre à vous en rapporter à la » décision des amis communs. »

XIX.

Entrevuë de Clovis et d'Alaric.

Il paroît que les soins de Theodoric pour la réconciliation de ces deux princes eurent le succès qu'il souhaitoit, dans l'entrevûë qu'ils eurent ensemble, au rapport de Gregoire [1] de Tours. Cette entrevûë qui se fit sur les frontieres des deux roiaumes des Visigots et des François, se passa de la manière suivante (NOTE LX).

Quelque sujet qu'eût Alaric de se plaindre de la conduite et de la fierté de Clovis à son égard, et de lui déclarer la guerre, il n'avoit osé cependant l'attaquer soit par respect pour Theodoric son beau-pere allié de ce prince, soit par crainte de s'engager dans une guerre dont le succès étoit très-incertain. Il prit donc le parti d'envoier des ambassadeurs à Clovis pour lui demander une entrevûë dans laquelle ils termineroient eux-mêmes leurs differends. Clovis accepta la proposition d'Alaric; et s'étant avancez l'un et l'autre, ils se joignirent dans une isle de la Loire voisine du château d'Amboise en Touraine, qui faisoit la separation de leurs états, et qu'ils avoient choisie pour le lieu de leur rendez-vous. L'accüeil fut très-gracieux de part et d'autre; et leur conférence, où tout se passa avec une égale politesse, fut suivie d'un magnifique repas, à la fin duquel, après s'être promis une amitié mutuelle, ils se separerent en paix, et se retirerent chacun dans ses états. C'est ainsi que se passa cette entrevûë qui fut sans doute une suite de la médiation de Théodoric, et dans laquelle les rois des François et des Visigots terminerent selon les apparences les differends dont nous avons parlé. Le récit qu'en fait Gregoire de Tours détruit du moins toutes les circonstances fabuleuses que quelques auteurs posterieurs ont forgées sur ce sujet, et que les plus habiles critiques rejettent (NOTE LX).

XX.

Union d'Alaric avec Gondebaud roi des Bourguignons.

On peut dire que si la crainte des armes victorieuses de Clovis suspendit la vengeance d'Alaric contre ce prince, et l'obligea de s'accommoder avec lui, du moins pour quelque tems, l'appréhension que ce roi des François eut à son tour de s'attirer celles de Theodoric roi d'Italie allié et protecteur des Visigots, l'empêcha d'attaquer ces peuples, et l'engagea à terminer plûtôt qu'il n'aurait fait, ses differends avec Alaric. Clovis avoit d'ailleurs interêt de ne pas multiplier ses ennemis dans le dessein qu'il avoit alors de profiter de la division qui étoit entre les princes Bourguignons. Il suspendit donc le projet qu'il avoit formé de soûmettre à sa domination les provinces des Gaules possedées par les Visigots, et attendit une occasion plus favorable ou un prétexte plus plausible pour l'executer.

Gondebaud l'un de ces rois Bourguignons étoit fils de Gunduic qui avec sa nation s'étoit établi à Lyon, et des deux côtez du Rhône

[1] Greg. Tur. l. 2. c. 35.

et de la Saone, comme nous l'avons dit ailleurs. Il avoit [1] d'abord partagé avec trois de ses freres les états de leur pere; mais deux d'entr'eux appellez Chilperic et Godomar lui aiant déclaré la guerre, il s'étoit d'abord saisi de leurs personnes, les avoit fait mourir, et avoit ensuite envahi leur portion. Il joüissoit tranquillement du fruit de son crime dans la ville de Lyon, alors capitale de ses états, lorsque Godegisile son troisiéme frere qui regnoit dans le pays qui lui étoit échû en partage aux environs de Geneve, craignant que ce prince, dont les forces étoient beaucoup superieures aux siennes, n'ûsât de la même cruauté à son égard, crut devoir prendre des mesures et se prémunir contre ses entreprises. Il fit proposer secretement à Clovis qu'il se rendroit son tributaire, s'il vouloit l'aider à s'emparer des états de Gondebaud son frere. Clovis charmé de trouver une occasion d'étendre sa domination embrassa celle-ci avec joie et déclara la guerre à Gondebaud (an 500), qui ne pensant à rien moins qu'à la trahison de son frere Godegisile, le sollicita fortement de suspendre la poursuite de leurs differends particuliers et de joindre leurs armes pour défendre leurs états contre les entreprises de leurs ennemis. Godegisile se joignit effectivement avec Gondebaud; mais à la première rencontre des François et des Bourguignons sur la riviere d'Ousche près du château de Dijon, le premier étant passé avec ses troupes du côté de Clovis, Gondebaud fut entierement défait.

Celui-ci aiant pris le parti de la fuite après sa défaite, se retira à l'extrémité de ses états, et se jetta dans Avignon, où Clovis le poursuivit et l'assiegea; tandis que Godegisile s'empara de Vienne et des autres états des Bourguignons situez le long du Rhône et par conséquent du Vivarais qui faisoit partie du roiaume de Gondebaud. Ce dernier se voiant sans ressource et vivement pressé dans Avignon par les troupes Françoises qui en faisoient le siege, eut recours à une ruse qui lui réüssit. Il fit sortir de la place Aredius son confident, homme d'esprit et d'intrigue, qui se rendit à Clovis comme un transfuge et agit si bien auprès de lui, qu'il lui persuada de lever le siege d'Avignon qui tiroit en longueur, et de se contenter d'un tribut annuel que Gondebaud promettoit de lui paier. A cette condition Clovis abandonna le siege de cette place, leva le camp, et se contenta de laisser dans le pays, pour la sûreté de Godegisile, un corps de cinq mille François: mais Clovis fut à peine sorti des états des Bourguignons, que Gondebaud s'étant mis en campagne, entreprit d'assieger son frere dans la ville de Vienne, dont il se rendit maître à la faveur d'un aqueduc. La garnison fut passée au fil de l'épée, et Godegisile s'étant réfugié dans une église Arienne où il comptoit de trouver un azile, eut le malheur d'y être misérablement massacré. Les troupes Françoises que Clovis avoit laissées à ce prince infortuné se trouvant hors d'état de se défendre, se jetterent dans une tour de la même ville où elles se rendirent enfin à discrétion. Gondebaud après avoir défendu de leur faire aucun mal, les envoia à Toulouse au roi Alaric pour être releguées dans les états de ce prince, ce qui augmenta les sujets de division qui étoient deja entre ce roi des Visigots et Clovis qui le soupçonna d'être d'intelligence avec Gondebaud.

XXI.

Ligue de Theodoric avec Clovis contre les Bourguignons. Conquête de plusieurs places du côté du Rhône par le premier.

Celui-ci [1] se voiant seul et paisible possesseur de tout ce qu'on appelloit alors le roiaume des Bourguignons, refusa bientôt après le tribut annuel qu'il avoit promis de paier à Clovis, ce qui alluma une nouvelle guerre entre ces deux princes. Theodoric roi d'Italie prit le parti du François durant cette guerre, plûtôt par politique, que par aucun dessein de nuire au Bourguignon qui étoit son allié; car Sigismond fils de Gondebaud avoit épousé sa fille Ostrogothe. Theodoric prévoiant donc que si Clovis devenoit maître de tout le pays des Bourguignons, il auroit beaucoup à craindre

[1] Greg. Tur. l. 2. c. 32. et seq. - Procop. l. 1. de bell. Goth. fredeg. epit. c. 23. et seqq.

[1] Greg. Tur. l. 2. c. 33. - Procop. ibid. p. 175. et seq.

et pour ses états et pour ceux des Visigots ses alliez, usa de stratagême; et dans la vûë d'engager seul le roi des François dans une guerre ou il l'abandonneroit s'il étoit vaincu, ou partageroit avec lui ses conquêtes s'il étoit vainqueur, il lui proposa une ligue contre Gondebaud qu'il offrit d'attaquer d'un côté, tandis que les François lui feroient la guerre de l'autre. Theodoric mit pour principale condition de son traité, qu'il partageroit avec Clovis toutes les conquêtes qu'ils feroient durant cette guerre; et que si l'armée de l'un attaquoit plus tard les Bourguignons que celle de l'autre, ils partageroient également leurs conquêtes moiennant une somme payable par celui qui arriveroit le dernier.

Clovis aiant accepté ces conditions, et comptant que Theodoric ne manqueroit pas d'attaquer Gondebaud du côté des frontieres d'Italie, marcha de bonne foi avec toutes ses forces contre ce prince. Mais Theodoric qui ne cherchait qu'à tromper le roi des François et à l'amuser, aiant assemblé lentement son armée, differa sous divers prétextes de la faire marcher. Ne pouvant enfin tarder davantage, il ordonna secretement à ses generaux de la conduire de maniere qu'avant leur entrée dans les Gaules ils pussent être instruits du succès de la guerre de Clovis contre Gondebaud, et se déterminer ou à revenir incessamment sur leurs pas, si ce dernier venoit à vaincre, ou à aller joindre le premier si l'autre étoit vaincu, pour demander l'execution de leur traité.

Les generaux de Theodoric executerent ponctuellement ses ordres. Aiant appris avant leur arrivée en deça des Alpes, que Gondebaud avoit été entierement défait par Clovis qui s'étoit emparé d'une grande partie des états de ce prince, ils se hâterent de l'aller joindre pour lui demander de partager avec lui les fruits de sa victoire conformément à son traité avec le roi leur maître. Clovis se plaignit d'abord de la lenteur de leur marche : mais ces officiers s'étant excusez sur la difficulté des chemins, et aiant offert de lui compter la somme dont il étoit convenu, il n'osa refuser l'execution du traité, et en consequence leur livra une partie du pays conquis sur les Bourguignons, dont ces generaux prirent possession au nom de Theodoric. Par là ce roi d'Italie acquit plusieurs places dans les Gaules, sans coup ferir et sans avoir répandu une seule goutte de sang de ses sujets. On ignore le nom et la situation de ces places : mais il y a apparence qu'elles étoient entre le Rhône et la Durance; car nous voions que la ville d'Avignon qui en 500. étoit sous la domination de Gondebaud, avoit passé six ans après sous [1] celle des Visigots, à qui Theodoric l'avoit peut-être cedée avec quelques autres du voisinage. C'est ainsi que Clovis s'étant mêlé dans la querelle des deux rois Bourguignons, profita de cette occasion pour étendre sa domination dans les Gaules, et que cette guerre fut une nouvelle source de division entre lui et Alaric. Ce dernier fit [2] quelque temps après, à ce qu'il paroît un voiage en Espagne, et assista peut-être aux jeux du cirque qu'on célébra à Saragosse l'an 504.

XXII.

Exil de saint Cesaire d'Arles.

Il paroît que Gondebaud s'accommoda dans la suite avec Clovis, qu'il regna paisiblement, et qu'il devint même suspect à Alaric. On accusa en effet auprès de celui-ci S. Cesaire évêque d'Arles de favoriser les Bourguignons, et d'avoir voulu soustraire sa ville de l'obéissance des Visigots pour la remettre aux premiers dont il étoit né sujet.

Ce saint prélat, natif de Châlons sur Saône, avoit [3] été d'abord moine dans le monastere de Lerins, d'où on l'avoit tiré pour succeder à saint [4] Eon dans le siege épiscopal d'Arles. Son éminente piété et son exactitude à remplir ses devoirs lui attirerent des envieux, et entr'autres Licinien son propre secretaire qui l'accusa auprès d'Alaric d'avoir voulu livrer aux Bourguignons, ses anciens maîtres, sa ville épiscopale avec son territoire. Quoique Cesaire, toûjours occupé ou à remplir ses devoirs envers son souverain, ou à demander à Dieu la paix des nations, fût incapable

[1] Concil. Agath. tom. 4. Concilior.

[2] App. chron. Vict. Tun.

[3] Cyp. vit. S. Cæsar. tom. 1. act. SS. Bened. p. 662. et seqq.

[4] V. Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. p. 534.

d'une telle action, les soupçons qu'on donna à Alaric firent tant d'impression sur l'esprit de ce prince, que sans s'informer de la vérité du fait, ni respecter la dignité et la sainteté de cet évêque, il l'envoia en éxil à Bordeaux. Dieu ne le laissa pas long-tems dans l'oppression. Un incendie considerable qui arriva dans la même ville, et dont il arrêta le progrès par ses prieres, suivant l'auteur de sa vie, donna bientôt occasion de faire connoître son innocence. Alaric qui en fut informé le rappella de son éxil l'an 505. et ordonna en même-tems que son calomniateur seroit [1] lapidé. Le saint aiant appris avec la nouvelle de son rappel l'ordre donné pour la punition de Licinien, fut en dilligence se jetter aux pieds de ce roi et lui demanda grace pour le coupable, ce qu'Alaric ne put lui refuser. Cesaire retourna ensuite à Arles où il fut reçu avec une joie universelle de tout son peuple dont il étoit la consolation et l'appui : il continua à l'édifier autant par la sainteté de sa vie, que par la solidité de ses discours.

XXIII.

Usage des langues Grecque et Latine conservé dans la province.

Ce saint prélat [2] signala entr'autres son amour et son zele pour son église par le soin qu'il prit d'y rétablir l'ancienne discipline qui s'étoit dejà affoiblie depuis l'irruption des barbares, Parmi les usages qu'il introduisit, ou pour mieux dire qu'il renouvella, un des plus remarquables fut celui d'obliger tous les laïques qui assistoient à l'église, de chanter à haute voix, à l'exemple des clercs, les pseaumes, les hymnes et les cantiques les uns en Grec et les autres en Latin, afin d'appliquer par là leur esprit à la sainteté des offices divins et le détourner de toute autre occupation. Cette pratique qui s'observoit [3] aussi dans les églises voisines d'Arles, nous fait comprendre que l'usage des langues Grecque et Latine étoit encore commun parmi le peuple de nos provinces au commencement du VI. siecle. Cette derniere langue y subsista encore long-tems ; mais le commerce des Provinciaux avec les Visigots, les Bourguignons, les François et les autres peuples barbares dont ils étoient sujets, en altera si fort la pureté, qu'il se forma enfin une nouvelle langue qu'on appella langue Romaine dont nous aurons occasion de parler ailleurs avec plus d'étenduë. La separation des Visigots Ariens d'avec les anciens peuples Catholiques de la province dans les exercices de leur religion contribua beaucoup à conserver l'usage de la langue Latine dans ce que l'on appelle aujourd'hui le Languedoc plus long-tems que dans les autres provinces des Gaules ; car quoique sous le regne d'Alaric l'Arianisme fût la religion dominante dans tous les états de ce prince, les anciens peuples du pays se conserverent néanmoins dans la pureté de la religion catholique qu'ils exercerent librement. On fonda même sous le regne des rois Visigots Ariens et dans leurs états plusieurs monasteres célébres; entr'autres celui d'Arles, fondé par S. Cesaire pour sa sœur sainte Cesarie, ceux de S. Gilles dont nous parlerons dans la suite, et de S. Maixent en Poitou.

[1] Epist. Ruric. ad Cæsar. tom. 4. Concil. p. 1400.
[2] Cyp. ibid.
[3] Append. Aug. serm. 284.

XXIV.

S. Maixent natif de la ville d'Agde.

Le saint qui donna son nom à ce dernier monastère nâquit à Agde d'une famille des plus considérables du pays, et reçut le nom d'*Adjutor* au baptême. Ses parens confierent le soin de son éducation à Severe abbé d'un monastere de la même ville, et ce fut sous la discipline de cet abbé qu'Adjutor [1] se rendit capable d'entrer dans l'état ecclesiastique. Les progrès étonnans qu'il fit dans l'étude, et sur-tout dans la piété sous la conduite de ce sage et habile maître, firent juger qu'il occuperoit un jour le siege épiscopal de sa propre ville. Il en sortit cependant, moins pour se soustraire à l'envie de certains mauvais esprits qui le décrioient, que pour se dérober à l'estime que le public faisoit de sa vertu. Sa sortie fut suivie,

[1] Vit. S. Maxent. tom. 1. act. Ord. S. Bened. p. 578. et seqq. et Boll. 26. Jun.

suivant l'auteur de sa vie, d'une secheresse generale qui dura aux environs de la ville d'Agde pendant deux années qu'il fut absent; et qui ne cessa qu'après son retour dans sa patrie, où il fut ramené par ses parens et ses concitoiens qui avoient été le chercher.

Adjutor ennemi de tout ce qui pouvoit flater la vanité, abandonna une seconde fois sa patrie après avoir distribué ses biens aux pauvres, et se retira dans un monastere de Poitou où il fut reçû avec joie par Agapit, homme respectable par la pureté de ses mœurs, qui en étoit alors abbé. Pour mieux se dérober à la connoissance des hommes, il changea alors son nom d'*Adjutor* en celui de Maixent : mais son mérite le fit ensuite élire abbé du même monastere où il mourut le 26. de Juin de l'an 515. dans la soixante-huitiéme année de son âge. Dieu fit éclater sa sainteté par un grand nombre de miracles avant et après sa mort. Son monastere qui subsiste encore aujourd'hui dans le diocèse de Poitiers, prit depuis son nom. Nous verrons dans la suite le cas que le roi Clovis faisoit du mérite de ce saint abbé et la bienveillance dont il l'honoroit.

XXV.

Exil de saint Eugene évêque de Carthage à Albi. Sa mort dans le voisinage de cette ville.

On prétend que saint Eugene évêque de Carthage fut fondateur d'un autre monastere dans les états des Visigots et dans le pays d'Albigeois au commencement de ce siecle ou sur la fin du précedent. Ce saint évêque [1] célébre par la sainteté de sa vie et l'éxil qu'il avoit dejà souffert pour la défense de la foi catholique sous le regne et la persecution d'Hunneric roi des Vandales d'Afrique, fut condamné environ l'an 497. [2] suivant les uns, ou l'an 504. selon les autres [3] par Thrasamond fils et successeur de ce prince à un nouvel éxil dans les états du roi Alaric qui professoit comme lui l'Arianisme, et qui lui assigna la ville d'Albi pour sa demeure ordinaire. Saint Eugene après s'être rendu dans le lieu de son exil, sa principale consolation fut de pouvoir visiter souvent le tombeau de saint Amarant qui avoit souffert le martyre dans le même pays, sous la persecution de Dece. Ce tombeau que les miracles que Dieu y operoit et la pieté des fideles rendoient également respectable, étoit situé dans un lieu d'Albigeois appellé alors *Viantium*, et aujourd'hui Vieux qui n'est plus qu'un village situé sur la petite riviere de Vere, environ à quatre lieuës au Nord-oüest de la ville d'Albi, et à deux au nord de Gaillac. Saint Eugene trouvoit d'autant plus de consolation à visiter le tombeau de saint Amarant, que ce saint martyr avoit souffert la mort pour la confession de Dieu le Pere, et qu'il souffroit lui-même l'éxil pour la defense de la divinité de Dieu le Fils. Sur la révélation qu'il eut du jour de sa mort, et de l'honneur qu'on feroit à ses ossemens de les inhumer auprès de ceux de saint Amarant, il partit aussitôt pour le lieu de Vieux; et à son arrivée à la grotte où étoit le tombeau du Saint, s'étant prosterné, il fit une longue priere, après laquelle il rendit son ame à Dieu, sous le consulat de Theodore ou l'an 505. [1] après un éxil de sept à huit ans.

Les peuples du pays [2] eurent soin de sa sepulture; et par respect pour sa sainteté, ils inhumerent son corps dans la même grotte où étoit le tombeau de saint Amarant. Celui de saint Eugene devint célébre dans la suite par les miracles que Dieu y opera pour la manifestation de sa sainteté et la récompense des travaux qu'il avoit soufferts pour la foi. Un des principaux que rapporte S. Gregoire de Tours, fut la guérison d'une fille dont la main étoit devenuë immobile en voulant la lever sur le tombeau du Saint, pour nier avec serment un vol dont elle étoit coupable. Saint Eugene, quoique posterieur à saint Amarant, fut regardé et honoré dans la suite comme patron principal de l'église de Vieux. On célèbre sa fête dans le diocèse d'Albi le 6. de Septembre.

1 Vict. Vit. pers. Vand. part. 2. c. 8. - Gennad. c. 97. Greg. Tur. hist. l. 2. c. 3. et de glor. mart. l. 1. c. 58. V. Boll. tom. 3. Jul. p. 487. et seqq.
2 V. Till. art. 47. et note 18. sur S. Eugene.
3 Pagi ad ann. 495. n. 8.

1 Vict. Tun. chron.
2 Greg. Tur. ibid.

XXVI.

Monastere de Vieux en Albigeois.

Nous avons dejà dit qu'on croit que saint Eugene fonda un monastere à Vieux : mais comme cet endroit fut plûtôt le lieu de la sépulture de ce Saint, que celui de son éxil, nous n'osons rien avancer de positif là-dessus (NOTE LXI). Nous sçavons [1] seulement qu'il y a eu en ce lieu un ancien monastere, et qu'il étoit dejà [2] uni à l'église d'Albi dès le commencement du x. siecle. Il en fut ensuite separé et habité par des chanoines sous la conduite d'un abbé jusques vers l'an 987. qu'il fut rëüni à la même église qui le fit desservir par un certain nombre de clercs ou chanoines qu'elle eut soin d'y entretenir. Cette union subsista jusques vers la fin du XI. siecle que Frotard évêque d'Albi ceda le monastere de Vieux à l'abbé et aux religieux d'Aurillac, qui y retablirent l'observance réguliere, et en joüirent paisiblement jusques vers l'an 1125. Le chapitre de la cathédrale d'Albi leur en disputa alors la possession, dans laquelle il rentra enfin par un échange qui fut fait l'an 1204. et dont nous aurons occasion de parler ailleurs avec plus d'étenduë. L'église de Vieux est aujourd'hui desservie par six beneficiers ou ecclesiastiques.

XXVII.

Les SS. Vindemial et Longin martyrs. Carissime et Martiane vierges.

Les reliques de saint Eugene et de saint Amarand furent conservées dans la même église jusqu'à la fin du XV. siecle que Louis d'Amboise évêque d'Albi, pour augmenter leur culte qui étoit assez négligé, les fit transferer dans sa cathedrale de sainte Cecile l'an 1494. avec celles des SS. Vindemial et Longin martyrs et de sainte Carissime vierge qui reposoient dans le même lieu. L'église d'Albi célèbre cette translation le 2. d'Octobre (NOTE LXI).

Il paroît par ce que nous venons de dire, qu'à la fin du XV. siecle on croioit posseder dans l'église de Vieux non seulement le corps de saint Eugene évêque de Carthage, mais encore ceux des deux saints évêques Vindemial et Longin qui furent [1] couronnez du martyre en Afrique durant la persecution des Vandales. C'est le monument le plus ancien qu'on connoisse pour assûrer à l'église de Vieux et à celle d'Albi la possession des reliques de ces deux saints martyrs. Il est vrai que les chartes [2] du X. siecle semblent faire mention indirectement de cette possession ; car après avoir parlé des reliques des SS. Amarant, Eugene et Carissime conservées à Vieux, elles ajoûtent ces mots corrompus : *et centa sanctorum*, c'est-à-dire, *cœtus sanctorum*, ou *assemblée des saints*, ce qui peut donner lieu de croire qu'on conservoit plusieurs autres reliques dans la même église. Supposé donc que la cathedrale d'Albi possede les reliques des saints Vindemial et Longin évêques d'Afrique, elle en est redevable sans doute à saint Eugene qui dut apporter leurs corps avec lui, lorsqu'il vint en éxil dans les Gaules.

Quant à sainte Carissime ou Carême, ainsi qu'on l'appelle dans le pays, on prétend qu'elle étoit native d'Albi et contemporaine de saint Eugene. Le propre de ce diocèse rapporte sa vie assez au long : mais nous n'avons rien de bien certain sur cette sainte, dont on fait la fête dans le même diocèse le 7. de Septembre, sinon que son corps reposoit dans l'église de Vieux au commencement du X. siecle, ainsi qu'on l'a dejà dit (NOTE LXI).

Nous dirons ici un mot par occasion de sainte Martiane vierge. On ignore le tems où elle a vêcu : on la fait native de la même ville d'Albi. Suivant sa legende [3] elle embrassa la vie religieuse sous la conduite d'une superieure appellée Tarbie ; peut-être fut-ce dans le monastere de Troclar, fondé dans le même pays par sainte Sigolene, dont nous parlerons dans la suite. Cette legende ajoûte qu'elle vivoit sous l'épiscopat de Polymius évêque d'Albi dont on ne trouve rien dans les mémoires de son église, et dont le nom ne paroît pas même dans les catalogues qu'on

[1] Baluz. misell. tom. 6. p. 437.
[2] Gall. chr. nov. edit. tom. 2. p. 46. et seqq. - Catel. Comt. p. 100. et seq.

[1] Pros. Vandal. part. 2. c. 8. n. 11.
[2] Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. p. 48.
[3] Propr. Albiens.

a donnez jusqu'ici. On ne sçait donc rien de bien certain touchant cette sainte. On conserve ses reliques dans une paroisse de son nom de la ville d'Albi, et on y célèbre sa fête le 5. de Novembre, ainsi que dans le reste du diocèse. Parmi les miracles operez à son tombeau, on rapporte celui d'une femme injustement accusée d'adultere, qui après avoir affirmé par serment sur les reliques de la sainte qu'elle étoit innocente, fit l'épreuve du feu, et passa sur neuf coutres ardents, sans souffrir le moindre mal.

XXVIII.

Alaric fait travailler au Breviaire du code Theodosien.

L'éxil de saint Eugene dans les états d'Alaric est une marque de la bonne intelligence et de l'union de ce prince avec le roi des Vandales persecuteur des Catholiques, quoiqu'il paroisse qu'Alaric ménageoit ceux de ses états. Nous en avons un exemple mémorable dans la nouvelle autorité qu'il donna au code Theodosien en faveur des anciens peuples des provinces de sa domination qui s'étoient maintenus dans l'usage des loix Romaines, et dont il vouloit se concilier l'affection.

Pour l'intelligence de ce point important de notre histoire, il faut remarquer que l'usage de ces loix subsistoit alors parmi les anciens habitans des provinces de l'empire, quoiqu'elles eussent été soûmises à divers peuples barbares, et que le code Theodosien [1], depuis la promulgation [2] qui en avoit été faite en Occident sous l'empire de Valentinien III. faisoit le fonds de toute la jurisprudence de ces anciens habitans, qu'on appelloit Romains, pour les distinguer des nouveaux ou des barbares. Les provinces des Gaules en particulier qui avoient été cedées aux Visigots, s'étoient maintenuës d'autant plus aisément dans l'usage du droit Romain, que suivant cette cession ces peuples n'avoient pas obtenu d'abord le domaine absolu de ces provinces, ainsi que nous l'avons observé ailleurs. On voit par là qu'Alaric avoit deux sortes de sujets qui se gouvernoient selon deux sortes de droit; les anciens habitans du pays qui suivoient la loi Romaine et les Visigots qui avoient une jurisprudence qui leur étoit propre, en sorte que ces deux peuples étoient aussi differens dans leurs mœurs, qu'ils l'étoient dans leur religion et dans leur langage.

1 Sid. l. 2. ep. 1.
2 Gothof. prol. in cod. Theod. cap. 3.

Ce prince qui étoit très-attentif à bien policer ses états, voiant que l'obscurité [1] de plusieurs loix du code Theodosien, et la diversité des interprétations qu'on leur donnoit, rendoient les jugemens douteux et incertains, résolut pour gagner l'affection de ses sujets Romains, qui se servoient de ce code, de le faire commenter par les plus habiles jurisconsultes de son roiaume, de revêtir ensuite ce commentaire de son autorité roiale, et de le proposer pour la regle invariable de toutes les décisions, afin de fixer par ce moien la jurisprudence Romaine, et d'éviter les chicanes et les vaines subtilitez qui ne servent qu'à embarrasser ou à perpetuer les procès.

Le choix d'Alaric, pour travailler à l'interprétation des endroits obscurs ou difficiles du code Theodosien, tomba sur plusieurs illustres personnages du clergé et de la noblesse de ses états qu'il crut les plus versez dans la connoissance du droit Romain, et par consequent les plus capables de décider du véritable sens des loix. Le comte Goïaric qu'on croit [2] avoir été chancelier de ce prince, fut mis à leur tête; et tous ces sçavans jurisconsultes étant enfin convenus du sens qu'on devoit donner à chaque loi, ils firent rédiger par écrit leur interprétation, à laquelle on donna le nom de *Breviaire*, parce qu'il contenoit en abregé l'explication claire et distincte des loix du code Theodosien, lesquelles servoient de texte à leur commentaire.

1 Commonit. Alar. ad cod. Theod. - V. Gothof. prol. c. 5. et seq.
2 Gothof. ibid.

XXIX.

Assemblée generale de la province. Publication du *Breviaire* d'Anian.

Ce travail étant fini, le roi Alaric en fit faire le rapport dans une assemblée generale qu'il convoqua à ce sujet, et à laquelle assisterent avec les évêques, les personnes les plus notables de ses états que chaque province députa. Cet ouvrage [1], auquel d'habiles *jurisconsultes Romains* avoient travaillé aiant été mûrement examiné dans cette assemblée, il fut ordonné qu'il seroit suivi uniformément dans tous les tribunaux. Alaric qui en avoit été le promoteur, l'appuia de son autorité, en fit faire des copies pour tous les gouverneurs des provinces et des villes dans toute l'étenduë de ses états, et en envoia à chacun un exemplaire signé et authentiqué par Anian son secretaire ou référendaire, pour servir de regle invariable dans tous les jugemens. Anian, à qui on attribuë [2] mal-à-propos ce *breviaire* ou commentaire du code Theodosien, executa fidelement les ordres d'Alaric; ce prince fit mettre un avertissement à la tête de cet ouvrage pour rendre compte au public des soins [3] qu'il s'étoit donnez pour le procurer : il ordonna en même-tems à tous les juges de se conformer à l'avenir à cette interprétation sous peine de mort et de confiscation des biens. Cet avertissement est daté du 2. de Février la vingt-deuxième année de son regne *dans le roiaume de Toulouse*, et l'exemplaire authentique qu'Anian envoia au comte Timothée, est daté de la ville d'Aire * en Gascogne la même année du regne d'Alaric.

XXX.

Usage du droit Romain dans la province.

Cette interprétation, ainsi que le code Theodosien, furent depuis ce tems-là également en usage dans la province, avec cette difference que la premiere avoit plus de force et d'autorité que le texte, et qu'on n'avoit recours à ce dernier qu'au défaut du commentaire, ou lorsque les loix n'étoient pas commentées : il y en a en effet quelques-unes qui ne le sont point du tout. De là vient que dans plusieurs exemplaires [1] manuscrits on ne trouve que le seul commentaire, qui d'ailleurs est très-conforme aux loix Romaines d'où il a été tiré; car les auteurs s'étoient servis des propres paroles du code Theodosien, des loix des autres codes plus anciens, ou enfin des divers écrits des anciens jurisconsultes Romains : ce qui autorisa l'usage du droit Romain dans la province.

Ce droit a toûjours été dans la suite en vigueur dans ce pays; à quoi la distinction qui s'y perpétua entre les Romains ou anciens habitans et les Visigots, contribua beaucoup. En effet ces peuples furent toûjours distinguez entr'eux durant la domination des derniers; et la défense que les loix Romaines [2] faisoient aux sujets de l'empire, de s'allier par des mariages avec les barbares, y fut rigoureusement observée jusqu'au milieu du VII. siecle, comme nous le verrons dans la suite : ce qui empêcha ces peuples de se mêler et de se confondre. La difference de leur culte fut d'ailleurs pendant long-tems un obstacle à leur mêlange, car les Visigots ne passerent de l'Arianisme à la foi catholique que vers la fin du VI. siecle; au lieu que les François, qui étoient catholiques, s'étant plûtôt alliez avec les anciens peuples des Gaules leurs sujets, furent plûtôt confondus avec eux, et ne formerent ensemble qu'un seul peuple sujet aux mêmes loix et aux mêmes coûtumes. C'est là peut-être une des principales causes qui ont fait distinguer en France les provinces qui se gouvernent suivant le droit Romain ou écrit, de celles qui suivent le droit coûtumier.

Il est vrai que Chindasvinde, et après lui Reccesvinde, roi des Visigots, tenterent vers le milieu du VII. siecle d'abolir l'usage des loix Romaines ou du code Theodosien dans

1 Commonit. ibid.
2 Gothof. ibid.
3 Commonit. ibid.

* V. Additions et Notes du Livre V, n° 6.

1 Gothof. ibid.
2 L. un. de nupt. gentil. cod. Theod. - V. Gothofr. in hanc leg.

leurs états, et de substituer à leur place le code des loix de leur nation, sous prétexte qu'eux ou leurs prédecesseurs aiant ajoûté en differens tems à ce dernier code diverses loix tirées pour la plûpart du droit Romain, il suffisoit pour la décision de toutes les affaires de leurs sujets soit Romains, soit Visigots : mais il paroît que le dessein de ces princes ne réussit pas, du moins dans la Septimanie, et que les troubles qui regnoient alors dans le roiaume des Visigots et sa destruction qui arriva bientôt après, furent cause que les anciens peuples de cette province se maintinrent toûjours dans l'usage du droit Romain.

En effet les rois François, sous la domination desquels ils passerent, les conserverent dans l'usage de ce droit. Nous le voions par une loi [1] du roi Clotaire I. qui regnoit sur une partie de cette province que Clovis avoit enlevée aux Visigots : et lorsque tout ce pays eut été entierement soûmis à la domination Françoise par le roi Pepin vers le milieu du VIII. siecle, Charlemagne son fils et son successeur, maintint les anciens peuples de cette province dans l'usage des loix Romaines en autorisant [2] le code Theodosien et son *breviaire* ou commentaire la vingtiéme année de son regne. On voioit alors dans la Septimanie ou Languedoc l'usage de trois sortes de droit par rapport aux differens peuples qui l'habitoient, sçavoir le droit Romain suivi par les anciens habitans, la loi Salique par les François d'origine, et le code Visigothique par ceux des Visigots qui étoient demeurez dans ce pays. Cet usage digne de remarque subsistoit encore dans la même province au X. siecle, comme nous le prouverons dans la suite de cette histoire, où nous parlerons aussi de la maniere dont les pandectes Florentines, le code et les Novelles de Justinien furent reçûës dans le pays, et substituées au code Theodosien et à son abregé ou commentaire. Ces trois differentes nations s'étant mêlées et confonduës ensemble dans la suite des tems, sur-tout depuis la fin du XI. siecle que les noms propres des familles furent introduits, les Romains, les Visigots et les François qui demeuroient dans la Septimanie, ne formerent enfin qu'un seul peuple qui vêcut sous la loi Romaine, dont l'usage a toûjours été le plus autorisé et le plus commun dans cette province.

[1] Constit. Clotar. tom. 5. Concil. Lab. p. 827.
[2] Commonit. Alar. ibid.

XXXI.

Concile d'Agde.

Une des principales marques de ménagement que le roi Alaric donna aux Catholiques de ses états dans les Gaules fut la liberté qu'il accorda à leurs évêques de s'assembler et de tenir des conciles : tel fut [1] celui d'Agde qui est un des plus célébres. Ces prélats se rendirent dans cette ville et s'assemblerent avec la permission de ce prince dans l'église de saint André au commencement de Septembre de l'année 506. et la vingt-deuxiéme de son regne. Tous les évêques qui assisterent à ce concile ou en personne au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq, ou par leurs députez au nombre de dix, étoient sujets de ce prince, d'où on peut aisément juger de l'étenduë de sa domination dans les Gaules. Elle comprenoit, outre la Touraine, les trois provinces d'Aquitaine, la premiere Narbonnoise en entier, et la partie de la Provence qui est entre la Durance, les Alpes, le Rhône et la mer, sans compter la ville d'Avignon, et peut-être quelques autres villes à la gauche du Rhône que Theodoric roi d'Italie avoit vraisemblablement cedées aux Visigots après les avoir conquises sur les Bourguignons.

Saint Cesaire d'Arles présida à ce concile, en qualité sans doute de vicaire du pape dans les Gaules ; les métropolitains de Bordeaux, d'Eause et de Bourges y assisterent en personne, et ceux de Narbonne et de Tours par procureur. Tous les évêques de la Narbonnoise premiere y souscrivirent aussi avec le prêtre Anilius, que Caprarius métropolitain de Narbonne y envoia à sa place. Ces évêques étoient Heraclien de Toulouse, Sophrone d'Agde, Sedat de Nismes, Materne de Lodeve, et Probatien d'Usez. On n'y voit

[1] Concil. tom. 4. p. 1381. et seq.

pas la souscription de l'évêque de Beziers dont le siege étoit peut-être vacant, à moins qu'il ne soit désigné sous le nom de Pierre évêque de *Palatio*, qui souscrivit à ce concile et dont le nom du siege nous est inconnu. Il est fait mention en effet dans plusieurs chartes du XI. siecle du lieu de *Palatio* au voisinage de Beziers. D'autres prétendent [1] cependant que Pierre évêque de *Palatio* qui souscrivit à ce concile étoit évêque de Limoges. On ne trouve pas non plus parmi les souscriptions de ce concile celles des évêques de Carcassonne, de Maguelonne et d'Elne parce que ces villes n'étoient pas encore alors épiscopales, ainsi que nous l'avons [2] prouvé ailleurs. Parmi les évêques de l'Aquitaine premiere qui assisterent à ce concile, on voit la souscription de Sabin d'Albi, et celle d'Optimus diacre envoié par Leontius de Gevaudan, *Gabalum civitatis*.

Tous les évêques s'étant rendus dans l'église de saint André de la ville d'Agde avec la permission du roi Alaric *leur très-glorieux et très-magnifique Seigneur*, ils se mirent à genoux ; et en reconnoissance de la liberté que ce prince leur avoit donnée de s'assembler, ils commencerent par faire des prieres pour la conservation de sa santé et de sa personne, pour la prosperité de son roiaume et la tranquillité de son peuple, et pour lui obtenir de Dieu un regne également long et heureux. Les prieres finies les évêques prirent leur place et délibererent sur la discipline ecclesiastique, sur l'ordination des clercs et des évêques, et sur plusieurs autres matieres qui firent le sujet de quarante-huit canons parmi lesquels on voit entr'autres l'origine des benefices ecclesiastiques. On regla [3] la maniere d'administrer le baptême aux Juifs qui se convertissoient à la foi, et on défendit aux Chrétiens d'assister à leurs festins : ce qui prouve que les premiers étoient dejà alors établis dans nos provinces. Il paroît en effet qu'il y en avoit à Narbonne du tems de S. Sidoine [4] Apollinaire environ trente ans auparavant : ce sont là les plus anciens monumens que nous connoissions de l'établissement des Juifs en Languedoc. On a joint depuis aux quarante-huit canons du concile d'Agde vingt cinq autres qu'on croit tirez des conciles qu'on tint dans la suite.

1 Vales. notit. Gall.
2 V. NOTES 26. et seqq. et 57. n. 6. et seqq.
3 Conc. Agath. ibid. can 22. 36.
4 Sid. l. 3. ep. 4. ep. 5. - V. not. Sirm. ibid.

XXXII.

Convocation d'un concile à Toulouse. Troubles d'Espagne.

Les peres de ce concile après avoir ordonné par leur dernier [1] canon, que conformément à l'ancienne discipline, on assembleroit tous les ans un concile, en indiquerent un à Toulouse pour l'année suivante ; les évêques d'Espagne sujets d'Alaric devoient y être appellez ; mais les troubles qui suivirent de près l'indiction de ce nouveau concile en empêcherent sans doute la tenuë.

L'attachement des sujets d'Alaric à la religion catholique et le desir qu'ils avoient de se voir sous la domination du roi Clovis qu'ils regardoient comme l'appui de la foi et le protecteur de l'église, furent la principale cause des troubles et des révolutions qui arriverent dans le roiaume des Visigots après le concile d'Agde, et qui empêcherent sans doute la tenuë de celui de Toulouse. Quelque liberté en effet qu'Alaric laissât à ses sujets pour l'exercice de leur religion et le choix de leurs pasteurs, ils ne pouvoient cependant [2] dissimuler l'envie qu'ils avoient de passer sous la domination des François, ce qui donnoit à ce prince des défiances continuelles de leur fidelité. Les soupçons d'Alaric tomberent en particulier sur Verus évêque de Tours, et successeur de Volusien, qu'il envoia en éxil sous prétexte qu'il avoit voulu livrer sa ville épiscopale aux François. La conduite severe de ce prince à l'égard de ce prélat ne servit qu'à rendre sa domination plus odieuse, à augmenter l'affection des peuples pour le roi Clovis, et à exciter de tems en tems des soulevemens dans ses états. Il s'en éleva un entr'autres en Espagne [3] par la faction d'un tyran qui tenta

1 Concil. ibid. p. 1399. et seqq.
2 Greg. Tur. l. 2. c. 36.
3 Append. ad chr. Vict. Tun.

d'attirer les peuples dans sa révolte ; mais ce rebelle aiant eu le malheur d'être pris à Tortose dont il s'étoit emparé, fut condamné à perdre la tête qu'on porta à Saragosse.

XXXIII.

Guerre entre Clovis et Alaric.

D'un autre côté Clovis qui méditoit depuis long-tems la conquête des provinces que les Visigots possedoient dans les Gaules, et qui ne cherchoit qu'un prétexte de faire la guerre à ces peuples, se détermina enfin [1] à cette grande entreprise. Comme ses victoires passées, et sur-tout celles qu'il avoit remportées en dernier lieu sur les Bourguignons le rendoient de jour en jour et plus puissant et plus formidable, il se mit peu en peine d'offenser par cette démarche Theodoric roi d'Italie allié et protecteur des Visigots et de leur roi Alaric. Il comptoit d'ailleurs beaucoup sur le secours et l'affection des anciens habitans des provinces soûmises à ce prince, lesquels étant catholiques, supportoient impatiemment sa domination, et ne souhaitoient rien tant que de vivre sous celle des François. Clovis étoit enfin irrité en particulier contre Alaric du parti que ce prince avoit paru prendre en faveur du roi Gondebaud et des Bourguignons durant la guerre qu'il avoit faite à ces peuples, et principalement de ce qu'il avoit reçû dans ses états les cinq mille prisonniers François que le même Gondebaud lui avoit envoiez pour y être releguez, et dont nous avons parlé ailleurs. Ainsi ce roi des François ne manquoit point de prétextes de déclarer la guerre à Alaric et d'executer les projets qu'il avoit formez contre lui.

Celui-ci informé des dispositions de ce prince à son égard et des desseins qu'il méditoit, se prépara secretement et se mit en état de lui résister et de prévenir même ses entreprises. Il souhaitoit de son côté trouver l'occasion d'arrêter le progrès des armes des François et de se venger de la hauteur avec laquelle Clovis l'avoit traité, non seulement dans l'affaire de Syagrius, mais aussi dans les démêlez qu'il avoient eûs ensemble. Ainsi ces deux princes, que la jalousie divisoit depuis long-tems, furent également bien-aises de pouvoir terminer leurs differends par le sort des armes, et chercherent de part et d'autre à se fortifier du secours de leurs alliez. Alaric qui comptoit principalement sur celui des Ostrogots et de leur roi Theodoric, allié et protecteur de sa nation, eut soin entr'autres de renouveller ses anciens traitez et son alliance avec ce prince; et pour se mettre en état de soudoyer ses troupes, il fit fabriquer de nouvelle monnoie dont le trop grand alliage fut, selon la pensée [1] d'un saint évêque, comme le présage de sa prochaine défaite *.

Clovis observoit avec soin toutes les démarches d'Alaric, lorsqu'étant averti par Paterne [2] son ambassadeur ou plûtôt son espion auprès de ce prince, des préparatifs qu'il faisoit, et sur-tout de sa nouvelle ligue avec Theodoric, il résolut de ne plus garder aucun ménagement avec lui, de lui déclarer ouvertement la guerre, et de prévenir les secours qu'il attendoit d'Italie de la part des Ostrogots. Pour assûrer le succès de son entreprise, il se ligua avec quelque autres princes de sa nation, et mit tout en œuvre [3] pour attirer dans son parti Gondebaud roi des Bourguignons, dont la déclaration en faveur des Visigots pourroit faire pancher la balance de leur côté. Clovis fit tant auprès de ce prince, qu'il le gagna enfin, et conclut un traité de ligue avec lui, moiennant sans doute la restitution des places qu'il avoit conquises durant la guerre qu'il lui avoit faite, ou sous d'autres conditions que nous ignorons. Clovis voulant ensuite mettre dans ses interêts les peuples Catholiques des Gaules qu'il sçavoit être fort attachez à la foi orthodoxe, chercha un prétexte [4] plausible à la guerre qu'il alloit en-

[1] Procop. de bell. Goth. l. 1. p. 176. - Greg. Tur. ibid. - Fredeg. epit. cap. 25. - Isid. chron. p. 720.

[1] Avit. Vien. ep. 78.

[2] Fredeg. ibid.

[3] Isid. ibid.

[4] Greg. Tur. l. 2. c. 37. - V. Vales. rer. Franc. l. 6. p. 292.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, n° 7.

treprendre; et cachant son ambition, qui en étoit peut-être le principal motif, sous un voile de pieté et de zele pour la conservation de la foi, il representa aux François qu'il étoit honteux pour eux et pour la religion catholique qu'ils venoient d'embrasser, de souffrir que dans une grande partie des Gaules, elle fût à la merci d'un roi hérétique tel qu'Alaric, qu'il falloit prendre les armes, lui déclarer la guerre et envahir ses états. Ce prince après avoir engagé ses sujets à le suivre dans cette expedition, assembla ses troupes et se disposa à marcher contre Alaric; mais pour s'attirer auparavant le secours [1] du ciel, il fit vœu par le conseil de sainte Clotilde sa femme de bâtir une église sous l'invocation des apôtres S. Pierre et S. Paul, s'il revenoit victorieux de cette guerre.

XXXIV.

Entrée de Clovis dans les états d'Alaric pour le combattre.

Clovis après avoir été joint [2] par plusieurs troupes auxiliaires que Sigebert roi d'une partie des François lui envoia sous le commandement de Chlodoric son propre fils, se mit en marche (an 507) pour combattre Alaric qui de son côté s'étoit dejà avancé avec son armée jusques vers le Poitou pour observer les mouvemens des François. Clovis de son côté aiant passé la Loire, s'empara sans obstacle de la Touraine que les Visigots avoient abandonnée pour se renfermer dans leur camp sous les murs de Poitiers en attendant [3] le secours des Ostrogots que Theodoric leur avoit promis.

Clovis n'eut pas plûtôt pénétré dans la Touraine, que par respect [4] pour S. Martin patron du pays, il ordonna à ses soldats sous des peines très-rigoureuses, d'épargner les églises, les ecclesiastiques, les vierges, les veuves et les serfs de ces mêmes églises, et leur permit seulement de prendre sans payer de l'eau et de l'herbe : la punition d'un soldat qui contrevint à cet ordre servit d'exemple à tous les autres. Ce prince envoia ensuite quelques-uns de ses gens au tombeau de S. Martin avec des presens, dans le dessein d'y trouver, suivant l'usage du tems, quelque présage du succès de la bataille qu'il étoit résolu de livrer à Alaric. Ses envoiez en tirerent un fort heureux des versets du pseaume qu'on chantoit à leur entrée dans l'église de ce saint. Clovis en témoigna beaucoup de joie; et presque assûré de la victoire, il s'avança du côté de la riviere de Vienne : mais ne pouvant la traverser à gué à cause des pluies qui l'avoient extrêmement grossie, il se vit obligé de passer la nuit sur le rivage, ce qui l'inquieta beaucoup jusqu'au lendemain matin que voiant une biche d'une grandeur extraordinaire traverser à gué cette riviere, il ranima son courage et la passa avec son armée dans le même endroit que cet animal lui avoit comme indiqué. Après son passage s'étant avancé du côté de Poitiers, ce prince se confirma dans l'esperance qu'il avoit de vaincre ses ennemis par une lumiere extraordinaire qu'il apperçut sur le clocher de l'église de saint Hilaire évêque de cette ville, qui dans le IV. siecle avoit signalé son zele pour la défense de la divinité du Verbe dont Clovis faisoit, du moins en apparence, le sujet de la guerre qu'il avoit entreprise contre les Visigots Ariens.

XXXV.

Alaric forcé par ses soldats de hazarder le combat.

Alaric, comme on a dejà dit, étoit campé sous les murs de Poitiers avec son armée composée de soldats de sa nation et de Gaulois auxiliaires ses sujets. Parmi ces derniers il y avoit un grand corps de troupes d'Auvergne commandées par Sidoine Apollinaire fils du saint évêque de Clermont de même nom. Ce roi étoit résolu de se tenir [1] renfermé dans ses retranchemens, et de ne point hazarder la bataille jusqu'à l'arrivée du secours que Theodoric lui faisoit esperer, persuadé que Clovis n'oseroit attaquer aucune

[1] Greg. Tur. l. 3. c. 1. - Vit. S. Clot. tom. 1. act. SS. B. p. 100. et seqq. - Gest. reg. Franc. c. 17.

[2] Greg. Tur. ibid.

[3] Procop. ibid.

[4] Greg. Tur. ibid. Epist. Clodov. tom. 1. - Duch. p. 836.

[1] Procop. ibid. p. 176. et seqq.

place forte, et qu'il seroit enfin obligé de se retirer et de repasser la Loire : mais ses propres soldats impatients d'en venir aux mains, et voiant avec chagrin les ravages que les François faisoient de tous côtez sous leurs yeux, le presserent vivement de les mener au combat. Ils lui representerent l'éloignement du secours de Theodoric et la lenteur de ce prince à l'envoier ; qu'étant assez forts pour battre les François, ce seroit une lâcheté de les craindre et de ne pas sortir des retranchemens pour les attaquer. Alaric se voiant comme forcé par les instances rëiterées de ses troupes, sortit enfin de son camp, et résolut de hazarder le combat. Il s'éloigna de Poitiers et alla se poster au village de Vouglé [1] sur la petite riviere de Clain, à dix milles, c'est-à-dire à trois lieuës de cette derniere ville (NOTE LXII).

D'un autre côté les troupes de Clovis qui étoit maître de la campagne, ravageoient [2] impunément tout le Poitou, malgré les nouvelles défenses de ce prince de faire tort à personne, et de piller les terres dépendantes de saint Hilaire. Lorsqu'il fut arrivé aux environs de l'abbaye qui a pris dans la suite le nom de S. Maixent, les moines qui vivoient sous la discipline de ce saint abbé, voiant qu'un détachement de l'armée Françoise approchoit de leur monastère, et craignant qu'ils ne le missent au pillage, forcerent ce saint de quitter sa retraite, dont il n'étoit jamais sorti, et d'aller au-devant de ces troupes pour les supplier de ne pas saccager leur abbaye et de vouloir les laisser en paix. S. Maixent s'étant mis en chemin, rencontra les François qui voulurent attenter sur sa vie : mais il fut miraculeusement délivré de leurs mains. Clovis informé de l'insolence de ses soldats, alla se jetter à ses pieds, lui en demanda pardon, et plein de respect et de vénération pour sa personne, le combla de graces et de bienfaits.

XXXVI.

Bataille de Vouglé. Mort d'Alaric.

Ce roi averti des desseins d'Alaric ; s'approcha du camp de Vouglé dans le dessein de le devancer et de lui presenter la bataile. On prétend que S. Hilaire [1] étoit apparu au premier la nuit précedente, pour l'avertir de marcher à l'ennemi le lendemain au matin, après qu'il auroit fait ses dévotions dans son église. Les deux armées [2] étant enfin en presence en vinrent aux mains bientôt après. Le choc fut d'abord également vif des deux côtés : mais les François devenus supérieurs aux Visigots, ceux-ci furent obligez de plier après une perte considerable. Alaric qui ne cessoit de donner des exemples de courage et de fermeté, tâchoit de ranimer ses troupes et de rallier les fuyards, lorsqu'au rapport d'un [3] historien, dont l'autorité n'est pas cependant d'un grand poids, Clovis l'aiant atteint, ces deux princes en vinrent à un combat singulier, qui suspendit l'action pour quelques momens, dans l'attente d'un évenement qui sembloit devoir décider entierement du sort des deux nations. (V. NOTE LXII). Quoi qu'il en soit de ce combat singulier, il est certain que Clovis combattant contre Alaric dans la mêlée, le renversa de dessus son cheval et le tua de sa main. Au moment de cette chûte qui causa des mouvemens bien differens dans les deux armées, deux cavaliers Visigots qui étoient auprès de leur roi vinrent fondre sur Clovis, et lui porterent deux coups de lance à droite et à gauche avec tant de violence, que ce prince auroit été renversé à son tour, si la bonté de ses armes et la vigueur de son cheval ne l'eussent soûtenu contre une si rude secousse.

Après la mort d'Alaric il fut aisé aux François d'achever de mettre les Visigots en déroute, malgré la résistance de leurs troupes auxiliaires et sur-tout de la noblesse d'Auvergne qui se signala dans cette action sous la conduite et le commandement de Sidoine Apollinaire dont on a dejà parlé. Ce seigneur qui quelques années après fut élevé sur le siege épiscopal de la ville de Clermont, eut le bonheur de sortir sain et sauf de ce combat : mais il eut en même-tems le chagrin d'y voir périr la plus grande partie de ses compatrio-

1 Greg. Tur. ibid.
2 Vit. S. Max. act. SS. B. tom. 1. p. 579. nt 8.

1 Fortunat. de virt. Hilar.
2 Greg. Tur. et Proc. ibid. - App. chron. Vict. Tun. - Isid. chron. p. 720 - Aim. l. 1. c. 21.
3 Roric. l. 4.

tes (NOTE LXII). Cette fameuse bataille qui avoit commencé dès la pointe du jour, finit à la troisiéme heure ; c'est-à-dire à neuf heures du matin. La perte des Visigots fut si considerable, qu'au rapport de Fortunat [1] la plaine où se donna la bataille ressembloit à une colline ; tant le nombre de leurs corps morts entassez les uns sur les autres étoit prodigieux.

Alaric mourut à la fleur de son âge après un regne de vingt-trois ans, que la paix et la justice avoient rendu jusqu'alors très-heureux (NOTE LXIII. *n.* 3). Quelques historiens pour avoir voulu trop élever la gloire de Clovis n'ont pas assez ménagé la réputation de ce roi des Visigots qui fut à la verité moins heureux que celui des François, mais qui, à ce qu'il paroît, ne fut ni moins grand ni moins brave. Son plus grand malheur fut d'avoir été engagé dans les erreurs de l'Arianisme ; car quoiqu'il fût infiniment plus modéré que le roi Euric son pere, l'attachement qu'il avoit pour sa secte lui attira la haine et l'aversion de ses sujets catholiques, l'engagea à maltraiter plusieurs saints évêques qu'il soupçonna, peut-être trop legerement, d'infidelité, et entraîna enfin sa propre perte. Il paroît que sans cela les Visigots auroient conservé les provinces des Gaules que Clovis leur enleva avec d'autant plus de facilité, que les anciens peuples du pays qui souhaitoient depuis longtems de l'avoir pour roi, se soûmirent volontairement à sa domination.

XXXVII.

Suite de la bataille de Vouglé. Soûmission de l'Aquitaine aux François.

Ce prince, après cette fameuse journée, partagea son armée en deux corps, se mit à la tête de l'un, et donna le commandement de l'autre à Thierri son aîné qu'il avoit eu d'une concubine avant sa conversion à la foi. Ce dernier après avoir conquis le Querci, le Roüergue et l'Albigeois, porta ses armes dans l'Auvergne, et soumit à l'empire François [2] toute la partie de l'Aquitaine qui étoit de ce côté-là jusqu'aux frontiéres des Bourguignons, c'est-à-dire jusques vers le Rhône et la Loire. Nous avons dejà dit que Clovis avoit eu soin de se liguer avec Gondebaud leur roi contre les Visigots. Les Bourguignons le secoururent puissamment durant cette guerre, et ils avoient dejà fait en sa faveur, à ce qu'il paroît, une irruption dans le même pays [1] d'Auvergne, où après s'être emparez de la ville de Brioude, ils avoient pillé la célèbre église de saint Julien : mais Allire étant venu du Velai avec un corps de troupes, les avoit mis en fuite, et avoit repris sur eux le butin qu'ils avoient fait.

Tandis que Thierri étoit [2] occupé à ces expéditions, Clovis emploia le reste de la campagne à soûmettre l'autre partie de l'Aquitaine jusqu'à la Garonne, et pour ne pas s'arrêter dans sa marche, il laissa derriere lui la ville d'Angoulême où les Visigots avoient mis une forte garnison. Il alla ensuite à Bordeaux qui lui ouvrit ses portes; et dans le dessein de continuer la conquête du roiaume des Visigots au printems suivant, il passa l'hiver dans cette ville et y fit reposer ses troupes.

XXXVIII.

Fuite d'Amalaric fils d'Alaric en Espagne. Gesalic fils naturel de ce dernier est élû roi des Visigots à Narbonne.

Les Visigots après leur défaite disperserent le débris de leur armée dans les places fortes de la Septimanie et de la Provence en attendant le secours de Theodoric roi des Ostrogots, le seul de leurs alliez qui fût en état de les défendre et d'arrêter le cours rapide des conquêtes de Clovis. Alaric n'avoit laissé en mourant qu'un fils nommé Amalaric, qu'il avoit eu de sa femme Theodogothe fille du même roi Theodoric; la tendresse de l'âge de ce prince qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans, et l'importance des affaires presentes du roiaume des Visigots le firent exclure de la couronne et donnerent lieu aux principaux seigneurs de cette nation assemblez à Narbonne, d'élire à sa place Gesalic fils

1 Fortun. ibid.
2 Greg. Tur. et Fredeg. ibid. - Aim. l. 1. c. 22.

1 Greg. Tur. de mir. S. Juli. c. 7. et seq.
2 Greg. Tur. hist. l. 2. c. 37. - Isid. chron. p. 720. - Procop. l. 1. p. 177.

naturel d'Alaric dejà assez âgé, qui prit aussitôt les rênes du gouvernement.

L'élection de ce prince et le voisinage de Clovis qui menaçoit d'assieger Toulouse, séjour ordinaire des rois Visigots et capitale de leurs états, faisant craindre à ceux qui étoient chargés de l'éducation d'Amalaric, qu'il n'y eût aucune sûreté pour lui à demeurer dans cette ville, ils l'emmenerent promptement en Espagne. Ils n'obmirent rien pour faire reconnoitre son autorité dans ce pays, en attendant qu'avec le secours du roi Theodoric son aïeul il pût recouvrer la couronne que son frere naturel venoit de lui ravir.

XXXIX.

Prise de Toulouse par Clovis. Fin du roiaume de Toulouse sous les Visigots.

Le siege de Toulouse dont les Visigots étoient menacez leur fit prendre en mêmetems des mesures pour mettre en sûreté le trésor de leurs rois, composé des plus riches dépoüilles d'Occident et conservé dans la même ville. La grande étenduë de Toulouse leur fit comprendre que la défense en seroit très-difficile; ils ne pouvoient d'ailleurs faire aucun fonds sur les habitans, dont la fidelité leur étoit d'autant plus suspecte, qu'ils étoient tous catholiques et affectionnez à Clovis. Jugeant donc qu'ils ne pouvoient pas conserver cette ville, ils prirent le parti de transporter ce qu'il y avait de plus précieux dans ce thrésor, dans la forteresse de Carcassonne * (NOTE LXIII. *n.* 8); place que sa situation avantageuse mettoit en état de faire une longue résistance, en attendant le secours qu'ils esperoient de la part des Ostrogots d'Italie.

Clovis de son côté sortit de Bordeaux au commencement du printems (an 508), se mit en campagne, et soit par lui-même [1] ou par ses lieutenans, il soûmit toute la Novempopulanie qu'on appelle aujourd'hui Gascogne. Sur le bruit de sa marche, les peuples venoient en foule à l'envi les uns des autres au-devant de lui pour se soûmettre, et s'empressoient d'introduire dans leurs villes les François à la place des Visigots qu'ils en chassoient. Ce prince profitant de la disposition favorable des peuples du pays, se vit en peu de tems et sans beaucoup de peine maître de toute l'Aquitaine composée de trois grandes provinces, et entra ensuite dans Toulouse qui, à ce qu'il paroît, ne fit aucune résistance et se soûmit volontairement.

Clovis devenu maître de cette ville, où les rois des Visigots tenoient auparavant leur cour, s'empara du reste des richesses conservées dans le thrésor de ces rois, que ces peuples n'avoient pû emporter à Carcassonne. Par cette importante conquête ce prince mit fin au roiaume de Toulouse qui subsistoit depuis quatre-vingt-neuf ans, à compter depuis que le roi Wallia avoit établi dans cette ville le siege de son empire, en 419., ce qui a donné lieu sans doute à Journandes [1] de remarquer que le roiaume des Visigots dans les Gaules, ou de Toulouse, commença et finit par un Alaric, ainsi que l'empire Romain par un Auguste : mais la remarque de cet historien n'est pas juste, puisque nous avons dejà vû qu'Alaric I. ne posseda rien en deçà des Alpes *.

XL.

Siege de Carcassonne par Clovis.

Clovis après s'être assûré de Toulouse, s'avança dans la Narbonnoise premiere et alla mettre le siege devant [2] Carcassonne dont il souhaitoit extrêmement de se rendre maître, tant pour s'enrichir des thrésors que les Visigots y avoient renfermez, que pour se faciliter par cette prise l'execution du dessein qu'il avoit de soûmettre entierement toute cette province, d'étendre par là sa domination depuis les Pyrenées jusqu'au Rhône, et de passer ensuite en Provence pour achever la conquête de tout ce que les Visigots possedoient dans les Gaules : mais aiant été arrêté plus long-tems qu'il n'avoit crû à ce siege, autant par la vigoureuse résistance des assiegez,

[1] Greg. Tur. ibid. - Fredeg. epit. c. 25.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 2.

[1] Jorn. c. 47.
[2] Procop. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre V, n° 8.

que par la forte situation de la place, il ne put executer ces vastes projets.

XLI.

Prise de Narbonne par Gondebaud et d'une partie de la Narbonnoise par Thierri. Fuite de Gesalic à Barcelonne.

Il s'en fallut peu cependant que le succès ne répondît à l'attente de ce prince; car tandis qu'il étoit occupé au siege de Carcassonne, Thierri [1] son fils, joint avec Gondebaud roi des Bourguignons, continuoit de son côté ses conquêtes dans les provinces des Visigots situées le long de la Loire et du Rhône. Thierri s'étant ensuite étendu vers les côtes de la mer Méditerranée, en deçà du Rhône ou Bas Languedoc, s'empara de la plûpart des places de ce pays, et mit par là Gondebaud en état d'aller assieger [2] le roi Gesalic dans Narbonne. Celui-ci qui étoit, à ce qu'on prétend, naturellement paresseux et incapable de commander, se voiant hors d'état de résister, prit le parti d'abandonner la place, et se retira honteusement à Barcelonne après avoir perdu beaucoup de monde, soit dans ce siege, ou plûtôt dans une bataille qu'il livra, ce semble, à Gondebaud, avant que ce dernier entreprît le siege de Narbonne.

Il y a cependant lieu de croire que la fuite ou la retraite de Gesalic au-delà des Pyrenées fut moins un effet de sa lâcheté ou de sa déroute, qu'une suite de ses liaisons avec Clovis (NOTE LXIII *n.* 10); car il paroît que ne pouvant se maintenir dans les Gaules contre les armes de ce prince jointes à celles des Bourguignons, il lui abandonna ce que les Visigots possedoient en deçà des Pyrenées, et qu'il se retira en Espagne dans l'esperance de se soûtenir sur le thrône sous la protection des François. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Gesalic se ligua [3] avec Clovis contre Theodoric aïeul et tuteur du jeune Amalaric.

Gondebaud s'étant rendu maître de Narbonne [4], livra cette ville au pillage du soldat, et revint avec les François du côté du Rhône pour en tenter le passage, dans le dessein de s'emparer de la ville d'Arles, et ensuite de toute la Provence; mais à son arrivée sur les bords de ce fleuve, aiant voulu se rendre maître d'un pont de batteaux peu éloigné de cette ville, il y trouva des oppositions ausquelles ni lui ni Thierri, avec qui il étoit sans doute encore joint, ne s'attendoient pas. Voici comment l'affaire se passa.

XLII.

Theodoric envoie le general Ibbas dans les Gaules au secours des Visigots.

Le roi Theodoric pressé depuis long-tems par les Visigots de leur envoier du secours contre les François, avoit differé jusqu'alors, tant parce qu'il étoit persuadé que ces peuples pouvoient absolument s'en passer, que parce qu'il avoit besoin lui-même de toutes ses forces pour se soûtenir contre l'empereur Anastase dont il craignoit les préparatifs de guerre. Il étoit broüillé [1] avec ce prince, soit pour avoir souffert que le comte de Petza son sujet favorisât un rebelle nommé Mundon qui avoit pris les armes du côté du Danube contre Sabinien maître de la milice d'Orient, soit pour avoir pris lui-même ce rebelle sous sa protection et l'avoir mis au nombre de ses vassaux. Anastase offensé de ce procedé, faisoit actuellement équiper une puissante [2] flotte dans le dessein d'aller faire une descente en Italie, lorsqu'Alaric pressé par les armes de Clovis, demanda du secours à Theodoric contre les François : mais celui-ci moins occupé des besoins de son gendre que des siens propres, ne songea qu'à sa propre défense contre l'empereur. Sur l'avis qu'il eut ensuite de la mort d'Alaric, de la défaite de son armée et de la triste situation des affaires des Visigots des Gaules, il résolut enfin d'envoier un secours à ces peuples, quoique les troupes de l'empereur Anastase eussent deja débarqué à Tarente, et qu'il eût besoin lui-même des siennes pour arrêter les ravages qu'elles faisoient sur les

[1] Fredeg. epit. cap. 23. et seq. - Sigeb. chron. Aim. l. 1. c. 22.
[2] Isid. chron. p. 720.
[3] Cassiod. l. 5. ep. 43.
[4] L. 8. ep. 10.

[1] Jorn. c. 58.
[2] Marcellin. chron.

côtes d'Italie. Il ordonna donc à tous les [1] Ostrogots de se tenir prêts à partir pour les Gaules le 24 de Juin, et les exhorta de rappeller leur ancienne valeur, et de s'en servir pour venger la querelle des Visigots leurs alliez et leurs compatriotes.

Theodoric nomma des officiers generaux pour la conduite de son armée dans les Gaules. Quelques modernes ajoûtent qu'il se mit lui-même à la tête, et qu'il vint en deçà des Alpes : mais ce fait est avancé sans preuve (NOTE LXIII. *n.* 6). Le principal de ces generaux fut le duc Ibbas qu'on nomme [2] aussi Idas : il étoit accompagné du comte [3] Avigerne, d'Unigez écuïer de Theodoric, de Tulus et de plusieurs autres capitaines de réputation parmi les Ostrogots. Ces peuples qui faisoient la principale force de cette armée, étoient suivis d'un grand nombre de Gepides auxiliaires à qui Theodoric eut soin de faire païer exactement leur solde, pour mettre par là les provinces des Gaules à couvert des pilleries dont ces barbares, originaires de la Sarmatie, faisoient profession ordinaire.

Avant le départ de cette armée, Theodoric pour gagner l'affection des anciens habitans des provinces des Gaules qu'on appeloit Romains et leur donner des marques du cas qu'il faisoit des loix Romaines, ordonna à ses generaux de leur faire rendre, conformément à ces loix, tous leurs esclaves fugitifs qu'ils rencontreroient, et qui à la faveur des troubles dont ce pays étoit actuellement agité, avoient secoüé le joug de la servitude. Le general Ibbas arriva enfin en Provence dans le tems que les François joints aux Bourguignons faisoient tous leurs efforts pour y pénétrer et pour se rendre maîtres du pont de batteaux voisin de la ville d'Arles.

XLIII.

Défaite des François par Ibbas du côté du Rhône.

Cette ville est située sur le bord oriental du Rhône un peu au-dessous de l'endroit où cette riviere se divisant en deux branches, forme l'isle de la Camargue. Ce bord [1] étoit joint à l'occidental, à quelque distance de la ville, par ce pont de batteaux, qui étant alors le seul qui pût faciliter le passage du Rhône, étoit par conséquent un poste très-important ; il étoit également de l'intérêt des François de s'en saisir pour passer en Provence, et de celui des Visigots de le conserver pour défendre l'entrée de cette province.

Les François et les Bourguignons commandez vraisemblablement, les premiers par Thierri fils de Clovis, (NOTE LXIII. *n.* 13), et les autres par leur roi Gondebaud, attaquerent ce poste du côté de Languedoc où ils étoient, et firent les derniers efforts pour se rendre maîtres de la tête orientale du pont du côté de Provence : mais elle fut défenduë avec tant de vigueur par les Visigots, et par l'armée de Theodoric qui arriva à propos dans le même-tems, que tous les efforts des François furent inutiles. Ces peuples furent repoussez et poursuivis par Ibbas, qui les aiant atteints les attaqua et les défit entierement ; en sorte que, selon le témoignage des historiens [2], ils eurent trente mille hommes tuez sur la place. C'est tout ce que nous savons de cette action qui dut se passer du côté de Languedoc, et dans laquelle il est certain [3] que les François furent battus et mis en fuite. On a lieu de présumer cependant que les Gots perdirent aussi beaucoup de monde dans cette occasion. Tulus un de leurs plus braves generaux fut entr'autres dangereusement blessé à l'attaque du pont où il fit des prodiges de valeur. Le comte Avigerne signala aussi la sienne dans la même action.

XLVI.

Levée du siege de Carcassonne par Clovis.

Sur l'avis [4] de la defaite des François auprès d'Arles, Clovis qui continuoit le siege de

1 Cassiod chron. p. 493. et l. 1. ep. 24.
2 Jorn. ibid. - Cassiod. l. 4. ep. 17.
3 L. 3. ep. 43. l. 4. ep. 16. l. 8. ep. 10. l. 5. ep. 10. et seq.

1 L. 8. ep. 10.
2 Jorn. c. 58. - Paul. diac. hist. miscell. l. 15. NOTE LXIV.
3 Cassiod. chron et l. 8. ep. 10. l. 4. ep. 16.
4 Procop. ibid. p. 177. - Greg. Tur. l. 2. c. 37. - Gest. reg. Franc. c. 17.

Carcassonne, et qui se flattoit de réduire cette place à la longue, malgré la défense opiniâtre et vigoureuse des assiégez, craignant d'être attaqué par les Gots victorieux, prit aussitôt le parti de plier bagage, de lever le camp et de retourner à Toulouse (NOTE LXIII. *n* 5 *et* 7). A son arrivée dans cette ville il fit aussitôt emporter toutes les richesses que les Visigots y avoient laissées et dont il s'étoit dejà saisi, et se rendit ensuite dans l'Aquitaine, laissant dans toutes les villes où il passa de fortes garnisons dans le dessein ou d'exterminer le reste des Visigots, ou de faire tête à l'armée d'Ibbas, si ce general vouloit tourner ses armes de ce côté-là.

XLV.

Retour de Clovis en France. Prise d'Angoulême par ce prince.

De toutes les places d'Aquitaine les Visigots n'avoient pû conserver que la seule ville [1] d'Angoulême où ils avoient mis une nombreuse garnison qui étoit résoluë de se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Cette précaution avoit mis jusqu'alors cette ville à couvert des entreprises de Clovis, qui persuadé de la difficulté de l'emporter, avoit jugé à propos après la bataille de Vouglé de la laisser derriere lui pour ne pas interrompre par un long siege le cours de ses conquêtes ; mais craignant qu'en laissant au milieu de l'Aquitaine un poste aussi important, il ne prît envie aux Ostrogots de porter leurs armes dans cette province, il se présenta, chemin faisant, devant cette place, et à son approche une partie des murailles aiant croulé comme par miracle, il s'en empara aussitôt et fit passer tous les Visigots au fil de l'épée. Après la prise d'Angoulême Clovis continua sa route : à son passage par Tours il trouva les ambassadeurs de l'empereur Anastase, qui, en lui presentant au nom de ce prince les honneurs du patriciat et du consulat honoraire, le supplierent de sa part de vouloir continuer la guerre contre les Gots, pour faire diversion en sa faveur. Clovis s'étant ensuite acquitté sur le tombeau de S. Martin d'un vœu qu'il avoit fait, se rendit à Paris où son fils Thierri vint le joindre après le mauvais succès de son expedition contre les Ostrogots.

[1] Greg. Tur. ibid.

XLVI.

Ibbas reprend Narbonne et la plus grande partie de la Narbonnoise.

Le fruit principal de la victoire signalée de ces peuples sur Thierri, fut de reprendre [1] une partie des pays que les François avoient conquis dans le roiaume des Visigots, et de remettre sous l'obéïssance de ces derniers toute la Narbonnoise premiere entre le Rhône et les Pyrenées, à la réserve de Toulouse. Ibbas avoit en effet déjà repris [2] Narbonne, et s'en étoit mis en possession au nom de Theodoric lorsque ce prince lui écrivit pour lui ordonner de faire restituer à l'église de cette ville les domaines dont elle avoit été dépoüillée pendant les troubles de la guerre, et dont le feu roi Alaric lui avoit confirmé la possession (an 509). Le duc Ibbas, que Theodoric exhorte dans sa lettre à se rendre aussi recommandable par des actes de justice, qu'il l'étoit dejà par ses exploits militaires, executa sans doute d'autant plus volontiers ces ordres, qu'il [3] professoit, quoique Got et barbare de nation, la religion catholique.

XLVII.

Ibbas marche contre Gesalic.

Ibbas auroit poussé sans doute plus loin ses conquêtes dans les Gaules, si la situation des affaires d'Espagne ne l'eût obligé de passer promptement au-delà des Pyrenées. Gesalic [4] qui s'y étoit retiré après la prise de Narbonne par le roi Gondebaud, et qui avoit établi son siege à Barcelonne, entretenoit des intelligences secretes avec les François, et tâchoit sous leur protection de se maintenir sur le thrône. Theodoric indigné de la conduite de ce prince, qui non content d'avoir abandonné lâchement les Gaules pour se retirer dans son

[1] Cassion. chron. p. 393.
[2] L. 4. ep. 17.
[3] App. chron. Vict. Tun. ed. Schott.
[4] Isid. chron. p. 720. - Cassiod. l. 3. ep. 43. et seqq. App. chron. Vict. Tun.

palais de Barcelonne, s'y tenoit les bras croisez, au lieu de se mettre à la tête d'une armée pour reprendre sur les François ce qu'ils avoient enlevé aux Visigots dans les Gaules; irrité d'ailleurs de ce qu'il avoit usurpé la couronne sur Amalaric, et encore plus de ses liaisons avec Clovis, ordonna à Ibbas de passer en Espagne pour le déthrôner, et faire reconnoître à sa place Amalaric son petit-fils et son pupille. Theodoric avoit encore des raisons particulieres de prendre la défense et les interêts d'Amalaric et de le placer sur le thrône; car ce jeune prince aiant perdu alors [1] la reine Theodogote sa mere, et la foiblesse de son âge ne lui permettant pas de gouverner par lui-même, il esperoit regner sous son nom en Espagne et dans une partie des Gaules, et se trouver par là plus en état de s'opposer au progrès des armes de Clovis qui sembloit vouloir envahir tout l'Occident.

XLVIII.

Défaite de Gesalic et sa fuite en Afrique.

Ibbas se voiant obligé de passer en Espagne avec son armée, laissa les François paisibles possesseurs du reste des provinces des Gaules qu'ils avoient conquises [2] sur les Visigots. La principale attention de ce general à son arrivée au-delà des Pyrenées, fut de faire reconnoître l'autorité du jeune Amalaric, ou plûtôt celle du roi Theodoric son tuteur, et de travailler à déthrôner Gesalic. La mauvaise condüite de ce prince contribua beaucoup à favoriser les desseins d'Ibbas. Il avoit dejà indisposé contre lui la plûpart des seigneurs Visigots, sur-tout depuis qu'après un démêlé qu'il avoit eu avec le comte Goïaric, ci-devant chancelier du roi Alaric, qu'il soupçonnoit peut-être de quelque intelligence avec Theodoric, il l'avoit tué de sa main dans son palais de Barcelonne, et avoit fait subir le même sort au comte Veillic. Gesalic voulant se soûtenir sur le thrône, partit de Barcelonne et marcha contre Ibbas: mais ce general lui livra bataille, le défit entierement et l'obligea de chercher son salut dans la fuite. Ce prince abandonné de tous ses sujets s'embarqua et passa en Afrique à la cour de Thrasamond roi des Vandales auprès duquel il chercha un azile, et dont il sollicita la protection pour recouvrer ses etats (NOTE LXIII).

1 Jorn. c. 58.
2 Procop. ibid.
3 App. chron. Vict. Tun. - Isid. et Casiod ibid.

XLIX.

Siege d'Arles par les François et les Bourguignons contre les Gots.

Ibbas soûmit aisément toute l'Espagne après la défaite et la fuite de Gesalic. Il demeura dans ce pays pour y commander sous les ordres du roi Theodoric qui pour remplir sa place envoia [1] dans les Gaules le general Mammon. Celui-ci, d'abord après son arrivée en deçà des Alpes, arrêta les entreprises des Bourguignons, qui pendant l'absence d'Ibbas avoient fait des courses en Province, et porta même la guerre sur leurs terres et sur celles des François leurs alliez.

Quelque tems après ces deux peuples voulant avoir leur revanche et effacer par quelque action d'éclat la honte de leur précedente [2] défaite auprès d'Arles, firent de concert de nouveaux efforts pour se rendre maîtres de cette place. Dans cette vûë ils passerent le Rhône au printems de l'année 510. et après avoir fait le dégât dans tous les environs et dans une partie des états des Gots, ils assiegerent [3] cette ville dont ils pousserent l'attaque avec beaucoup de vigueur (NOTE LXIV). Ils firent des bréches considerables à ses tours et à ses murailles: mais les habitans soûtenus de la garnison que Theodoric y avoit mise, ne se défendirent pas avec moins d'opiniâtreté et de bravoure.

L.

S. Cesaire accusé de trahison et mis en prison. Sa délivrance.

Durant ce siege S. Cesaire évêque d'Arles, qui s'étoit renfermé dans la place, eut non seulement le chagrin [4] de voir détruire par

1 Mar. Avent. chron.
2 Vit. S. Cæs. Arel. l. 1. n. 15. et seqq.
3 Cassiod. l. 3. ep. 32. 40. et 44.
4 Vit. S. Cæs. ibid.

les François le monastere de filles dont il avoit fait commencer la construction hors des murs pour sainte Cesarie sa sœur, mais encore celui de se voir accusé par un clerc de ses parens d'entretenir des intelligences secretes avec les ennemis. Cette accusation quelque calomnieuse qu'elle fût, lui attira divers mauvais traitemens tant de la part des Gots Ariens que des Juifs de la ville, qui joints à ces hérétiques le firent passer pour un traître. On le conduisit en prison sans autre forme de procès, et on résolut ensuite de le noyer la nuit suivante dans le Rhône, ou de l'envoier dans un cachot au château d'*Ugernum* dont les Gots étoient maîtres. On avoit pris ce dernier parti, lorsque par bonheur pour ce saint évêque, ceux qui le conduisoient sur un batteau craignant de tomber entre les mains des François qui occupoient les deux bords du fleuve, furent obligez de le ramener dans la ville où il fut enfermé dans le palais à l'insçû des Catholiques qui ignoroient son sort. Enfin Dieu permit que les Juifs qui s'étoient joints à ses accusateurs aiant été convaincus d'avoir voulu livrer eux-mêmes la ville aux François, furent punis de leur trahison, et que le saint aiant été reconnu innocent, fût délivré de prison.

LI.

Levée du siege d'Arles. Défaite des François.

La ville d'Arles [1] dépourvûë de munitions de bouche se voioit réduite à la derniere extrémité, après avoir soûtenu un long siege, lorsque les assiegez ranimerent leur courage à la vûë d'un renfort considerable que Theodoric envoia en Provence sous la conduite de ses generaux, parmi lesquels étoit le comte Marobaudus que ce prince avoit chargé du gouvernement de Marseille. Ils firent alors une sortie si vigoureuse sur les François, que les aiant battus ils les obligerent enfin de lever le siege et de prendre la fuite. Les Gots profitant du désordre de ces peuples, les poursuivirent jusques au delà de la Durance où ils surprirent la ville d'Orange, et rentrerent ensuite dans Arles suivis d'une foule de prisonniers qu'ils avoient faits dans cette course. S. Cesaire signala sa charité dans cette occasion par le soin qu'il prit de pourvoir au vêtement, à la nourriture et au rachat de ces captifs, parmi lesquels il y avoit beaucoup de noblesse Françoise. Il porta si loin ses soins et son attention là-dessus, qu'après leur avoir distribué tout l'argent monnoyé de son église, il en fit vendre les vases sacrez et toute l'argenterie pour fournir à leurs besoins les plus pressans. Plein de confiance en la Providence, il leur distribua encore toutes ses provisions dont il ne réserva rien pour le jour suivant : mais la Providence sur laquelle il avoit compté ne lui manqua pas, car dès le lendemain au matin ce saint évêque vit arriver trois batteaux chargez de grains que Gondebaud roi des Bourguignons et Sigismond son fils lui envoient, autant pour le dédommager de ses charitez, que pour l'aider à en faire de nouvelles.

LII.

Theodoric récompense la fidelité des provinces des Gaules soûmises à son obéïssance.

Theodoric [1] sensible à la fidelité que les peuples d'Arles et du reste de la Provence avoient fait paroître dans cette occasion, gratifia les premiers d'une somme considerable d'argent pour la réparation de leurs murailles, leur fit distribuer une grande quantité de vivres pour rétablir l'abondance dans leur ville, et les exempta de tous tributs et impôts pour l'année suivante 511. indiction quatriéme. Il fit la même grace et pour le même tems aux peuples des Gaules ses sujets ou d'Amalaric son petit-fils, que les courses des François avoient fort incommodez ; et après les avoir déchargez de la fourniture des vivres pour la subsistance de son armée, à laquelle ils étoient assujettis, il envoia d'Italie des provisions pour ses troupes, et fit distribuer à ses generaux une somme d'argent pour en acheter encore sur les lieux en cas de besoin.

A l'attention de soulager ces peuples et de

[1] S. Cæs. Vit. l. 1. n. 17. et 19. l. 2. n. 6. - Cassiod. ibid. ep. 34. 38. et 42.

[1] Cassiod. l. 3. ep. 32. 38. 40. 41. 42. 44.

récompenser leur fidelité, Theodoric ajoûta celle de prévenir le désordre que commettoient les soldats qui étoient en garnison dans Avignon. Il ordonna à Wandil gouverneur de cette ville, de leur faire observer la discipline militaire dans toute sa rigueur, et lui écrivit que c'étoit pour défendre et non pour opprimer cette place, qu'il y avoit envoié des troupes. Il ordonna en même-tems à Gemellus, vicaire du préfet des Gaules, de pourvoir à la sûreté de tous les châteaux situez le long de la Durance qui separoit ses états de ceux des Bourguignons, et de les fournir des grains qu'il lui avoit envoiez d'Italie, voulant épargner cette dépense à la province qui en auroit été accablée. C'est par ces marques d'attention et de bonté que ce roi tâchoit de gagner les cœurs des peuples et de leur faire goûter son gouvernement, de crainte qu'ils ne se déclarassent pour Gesalic, qui étoit alors dans les Gaules, et faisoit tous ses efforts pour remonter sur le thrône.

LIII.

Défaite et mort de Gesalic.

Ce prince après son arrivée en Afrique avoit sollicité [1] fortement Thrasamond roi des Vandales, qui l'avoit reçû à sa cour, de vouloir lui fournir des troupes pour l'aider à recouvrer la couronne des Visigots. Thrasamond étoit très-disposé à le favoriser : mais il ne vouloit pas se broüiller avec le roi Theodoric dont il avoit épousé la sœur nommée Amalafrede. N'osant donc se déclarer ouvertement pour Gesalic, il lui refusa le secours d'hommes et de vaisseaux qu'il lui demandoit; il promit seulement de lui fournir des sommes considerables, et de favoriser secretement son retour en Espagne et son rétablissement sur le thrône. Les promesses du roi des Vandales ne purent être si secretes que Theodoric n'en fût averti : ce roi d'Italie lui en fit faire des reproches très-vifs par ses ambassadeurs. Thrasamond ne trouvant aucun prétexte pour excuser sa conduite, avoüa sa faute, offrit de la réparer par de riches

[1] Cassiod. l. 5. ep. 43. et seqq. - Isid. chron. p. 720. - App. chron. Vict. Tan. ed. Schott.

presens : mais Theodoric les refusa, et lui rendit son amitié sur la promesse que lui fit ce prince d'abandonner entierement les interêts de Gesalic.

Ce roi déthrôné ne trouvant plus aucune ressource en Afrique, et craignant même de s'exposer à être chassé de la cour de Thrasamond, s'il y faisoit un plus long séjour, partit secretement pour l'Espagne vers le commencement de l'année 510. A son arrivée dans ce roiaume il fit tous ses efforts pour engager les peuples à se déclarer en sa faveur : mais dans l'impossibilité de réüssir sous les yeux du general Ibbas, attentif à observer tous ses mouvemens, et à prévenir toutes ses démarches, il vint en deçà des Pyrenées et se retira en Aquitaine dans les états du roi Clovis avec qui il s'étoit ligué, comme nous l'avons dejà vû. Il séjourna une année entiere dans cette province où il se disposa à rentrer en Espagne pour tenter avec le secours de ce prince son rétablissement sur le thrône.

Clovis aida en effet Gesalic de toutes ses forces, et ce dernier ainsi soûtenu retourna au-delà des Pyrenées (an 511). Le general Ibbas averti de son retour, marcha aussitôt au-devant de lui et l'aiant rencontré à douze milles, c'est-à-dire à quatre lieuës de Barcelonne, il lui livra bataille, le défit et le mit en fuite. Après sa défaite, Gesalic revint en diligence dans les Gaules, et il avoit dejà passé la Durance pour se réfugier dans les états des Bourguignons ses alliez, quand il eut le malheur d'être pris par les troupes de Theodoric qui lui ôterent la vie, ce qui arriva au plus tard au mois de Mai de l'an 511. C'est ainsi que mourut ce prince, après avoir porté l'espace de quatre ans le titre de Roi, que les révolutions arrivées de son tems dans le roiaume des Visigots lui avoient procuré plûtôt que sa naissance qui étoit illégitime, ou que sa valeur, dont les anciens [1] parlent avec beaucoup de mépris (NOTE LXIII *n.* 4). Il auroit sans doute conservé sa couronne, s'il avoit eu un ennemi moins puissant que Theodoric, qui le déthrôna, et qui après sa mort regna paisiblement sur tout le roiaume des Visigots au nom d'Amalaric son petit-fils.

[1] Isid. ibid.

LIV.

Mort de Clovis. Etenduë de sa domination.

Theodoric perdit peu de tems après un ennemi encore plus dangereux en la personne du roi Clovis. Ce dernier mourut au milieu de sa plus grande prosperité, après s'être assûré de toute la monarchie Françoise par la mort violente qu'il avoit fait souffrir à plusieurs rois ou princes de sa nation. On peut juger de l'étenduë des états de ce fameux conquerant dans les Gaules par les souscriptions des évêques [1] soûmis à son obéïssance qui se trouverent au concile d'Orleans tenu peu de tems avant sa mort; car excepté quelques provinces occupées par les Bourguignons ou par les Visigots, il y eut des évêques de toutes les autres parties des Gaules, et en particulier des trois provinces d'Aquitaine, qui assisterent à ce concile. On y voit entr'autres les noms de Quintinien de Rhodez et de Boëtius de Cahors : mais on ne trouve pas le nom des évêques d'Albi, de Velai et de Gevaudan, ce qui pourroit peut-être donner lieu de croire que Theodoric avoit repris ces pays sur les François. Nous sçavons du moins que ce dernier reprit sur ces peuples la plûpart des conquêtes qu'ils avoient faites dans la Narbonnoise premiere, dont aucun évêque n'assista à ce concile ; que depuis la défaite et la mort d'Alaric II. les Visigots furent toûjours ennemis des François durant la vie de Theodoric; que ce prince ne fit aucune paix avec Clovis, et qu'il ne cessa de le combattre jusqu'à sa mort depuis cette fameuse défaite, quoique quelques auteurs modernes aient avancé le contraire (NOTE LXIV. *n.* 6).

LV.

Gouvernement de la province sous Theodoric roi d'Italie.

Le roi Theodoric devenu paisible [2] possesseur des états des Visigots, soit en Espagne, soit dans les Gaules, en prit lui-même le gouvernement sous le titre de tuteur d'Amalaric son petit-fils, à qui son âge encore tendre ne permettoit pas de regner par lui-même. Il conserva même jusqu'à sa mort son autorité sur tous ces pays, et les gouverna en souverain, quoique quelques années après, Amalaric fût en état de monter sur le thrône ; en sorte que les Visigots pendant toute la vie de ce roi d'Italie ne compterent que par les années de son regne, à commencer depuis la mort de Gesalic, sans faire aucune mention d'Amalaric.

Theodoric prit un soin particulier de l'éducation de ce jeune prince; il lui donna pour tuteur ou principal gouverneur un de ses écuiers Got de nation appellé Theudis ou Theuda qu'il établit en même-tems comme son lieutenant general en Espagne : mais ce roi se trompa dans le choix qu'il fit de ce gouverneur qui abusa de son autorité pour usurper la couronne, comme nous verrons dans la suite. Theodoric réüssit beaucoup mieux dans le choix des magistrats qu'il envoia dans les Gaules et en Espagne, et qui gouvernerent avec beaucoup de sagesse et de moderation, ce qui attira à ce prince l'attachement et l'affection de tous les peuples de ces provinces (NOTE LXIII. *n.* 14).

LVI.

Theodoric fait transporter de Carcassonne à Ravenne le thrésor des rois Visigots.

Theodoric après avoir pourvû au bon ordre et à la tranquillité du roiaume des Visigots, crut devoir donner toute son attention à la sûreté du riche et précieux thrésor des rois de cette nation qui étoit alors conservé dans la forteresse de Carcassonne, où il avoit été transferé après la mort d'Alaric II. Theodoric, sous prétexte de veiller à la conservation des biens d'Amalaric son pupille, fit transporter [1] à Ravenne ce thrésor, qui consistoit en bijoux et en argenterie, et s'en empara *. La crainte de quelque révolution dans le roiaume des Visigots ou la proximité des François, fut peut-être le principal motif qui engagea Theodoric à s'assûrer de toutes ces

[1] Concil. tom. 4. p. 1409.

[2] Isid. chron. p. 721. - Proc. l. 1. c. 12. - Cassiod. l. 3. ep. 16 et 17. l. 5. ep. 39. - App. chron. Vict. Tun. - Jorn. c. 58.

[1] Procop. ibid.

* *V.* Additions et Notes du Livre IV, n° 2.

richesses; car il paroît d'ailleurs que ce prince étoit assez désinteressé. Il eut soin en même-tems de pourvoir de bonnes garnisons les places des provinces qu'il possedoit en deçà des Alpes, et ordonna [1] aux commandans de faire garder aux troupes une exacte discipline et de n'être à charge à personne.

LVII.

Rétablissement de la préfecture des Gaules par Theodoric.

Parmi les magistrats que Theodoric établit dans ces provinces, le préfet du prétoire des Gaules, qui du tems des anciens empereurs résidoit dans la ville d'Arles, fut un des principaux. Ce prince avoit conservé dans l'Italie la forme de gouvernement qu'il y avoit trouvée dans le tems qu'il en avoit fait la conquête, et y avoit laissé les mêmes officiers des provinces que les Romains y avoient établis. Il suivit le même plan dans le gouvernement des provinces des Gaules et d'Espagne qui lui furent soûmises; ce qui l'engagea à rétablir l'ancienne charge de préfet des Gaules que les Visigots avoient abolie après la conquête de la Provence. Il revêtit de cette importante charge le patricien Libere l'un des plus sages et des plus illustres Romains qui fût alors dans l'Occident, que les épîtres d'Ennodius, d'Avitus et de Cassiodore ont rendu très-célébre, et de la piété duquel nous trouvons d'illustres témoignages dans le concile d'Orange de l'an 529.

Libere avoit exercé auparavant la charge de préfet en Italie, et on [2] croit qu'il remplit celle des Gaules depuis l'an 511 jusqu'à l'an 529. Nous ne trouvons du moins aucun autre préfet des Gaules durant cet intervalle. Cette préfecture devoit comprendre alors les provinces soûmises aux Visigots en deçà des Alpes, sçavoir la Narbonnoise premiere, la Provence, et l'Espagne, et peut-être une partie de l'Aquitaine. Il faut pourtant remarquer que quoique Libere ait continué l'exercice de sa préfecture depuis l'an 526. qui fut celui de la mort de Theodoric, jusqu'en 529. son autorité ne dut s'étendre pendant ces trois dernieres années que dans la Provence, parce que ce fut la seule province de tous les états des Visigots qui demeura au pouvoir des rois Ostrogots successeurs de Theodoric. On louë [1] beaucoup ce préfet d'avoir contribué par ses soins à rétablir la tranquillité et la politesse Romaine dans les provinces soûmises à son gouvernement, et d'avoir réveillé dans les peuples l'amour de l'ancienne liberté qu'ils avoient perduë depuis l'irruption des barbares dans leur pays, ce qui lui attira l'estime et l'affection des habitans de ces provinces.

Gemellus [2] homme de mérite exerça le vicariat des Gaules sous l'autorité de Libere, avec le titre de *Vicaire du préfet* ou *des préfets*, comme parle Cassiodore. Il paroît qu'il en faisoit l'office avant l'an 511. [3] ce qui prouverait que la préfecture des Gaules fut rétablie avant ce tems-là, et peut-être immédiatement après la mort d'Alaric II. lorsque Theodoric envoia une armée dans les Gaules, ou du moins après la fuite de Gesalic en Espagne. Quoi qu'il en soit, Theodoric recommanda sur-tout à Gemellus de traiter les peuples des Gaules avec douceur, d'y faire aimer sa domination et d'entretenir la paix dans un pays qui se ressentoit encore des horreurs de la guerre. Ce prince non content de ces marques de bonté et de tendresse pour ces peuples, leur écrivit [4] une lettre très-obligeante; et si, comme il y a apparence, les effets répondirent à ses promesses, on peut dire que la province ne fut jamais si heureuse que sous le gouvernement de ce roi.

LVIII.

Soins de Theodoric pour faire rendre la justice et soulager les peuples.

Theodoric attentif à faire rendre la justice autant qu'à soulager les peuples, fit restituer [5] à Magnus, homme riche et de condition, les

1 Cassiod. l. 5. ep. 38.
2 V. Lacarr. præf. præt. p. 183.

1 Ennod. l. 19. ep. 23. - Cassiod. l. 3. ep. 17.
2 Ibid. ep. 16. et seqq. - Avit. ep. 32.
3 Cassiod. ibid. ep. 32.
4 Ep. 17.
5 Ep. 18.

biens qu'on lui avoit saisis durant son séjour chez les ennemis, c'est-à-dire, sans doute, chez les François ou les Bourguignons. Ce Magnus que nous conjecturons descendre du consul de même nom dont nous avons deja parlé, et qui s'étoit apparemment retiré chez les François durant les troubles de la province qui suivirent la mort d'Alaric, étoit revenu sous la domination de Theodoric ou des Visigots ses anciens maîtres. A ces actes de justice Theodoric, dont la passion étoit de se faire aimer, ajoûta des graces dignes de sa générosité; il [1] défendit de charger les peuples d'impôts extraordinaires, et fit faire des remises considerables sur le cens ordinaire en faveur des principales villes, et en particulier de celle de Marseille.

Le soin de soulager ses sujets ne faisoit pas oublier à ce prince celui [2] de faire apporter tous les ans au thrésor roial les sommes qu'il tiroit des tributs ordinaires des provinces des Gaules et d'Espagne : mais pour n'être pas soupçonné d'avarice, et dans la vûë de soulager les peuples, il emploioit l'argent qu'il retiroit de ces tributs ou à paier ou à récompenser les troupes qui étoient à son service dans ces provinces. Le soin qu'eut Theodoric d'envoyer des commissaires [3] en Espagne pour la punition de plusieurs malfaiteurs, et surtout des homicides et des publicains qui la désoloient, fait assez connoître l'application de ce prince à faire rendre la justice. Il défendit à ces cruels exacteurs, qui sous prétexte de servir le prince, opprimoient impunément les provinces, de rien exiger des peuples pour les charges communes, au-delà de ce qu'on paioit sous les regnes d'Alaric et d'Euric ses prédécesseurs. Sous la conduite d'un prince si sage et si équitable chacun vivoit en paix, et l'on vit les Visigots [4] et les Ostrogots soûmis à sa domination s'allier par des mariages mutuels et ne faire qu'un même peuple et une même nation. Tel fut le gouvernement de Theodoric dans ses nouveaux états des Gaules et d'Espagne.

1 L. 4. ep. 19. et 26.
2 Procop. l. 1. c. 12.
3 Cassiod. l. 5. 39.
4 Proc. ibid.

LIX.

Narbonne capitale du roiaume des Visigots. Aram gouverneur de la Septimanie.

Il paroît que le jeune Amalaric faisoit alors son séjour à Narbonne. Il est certain du moins que cette ville fut la capitale des états de ce prince et le lieu de sa résidence [1] ordinaire depuis la mort de Theodoric : nous trouvons cependant que les gouverneurs que ce dernier envoia pour administrer les provinces des Gaules, résidoient [2] ordinairement à Arles, à cause sans doute de l'heureuse situation de cette ville entre la Septimanie ou Languedoc et la Provence, qui étoient presque les seules provinces des Gaules dont les Gots fussent alors les maîtres.

Aram duc (*Dux*) ou gouverneur general de ces provinces sous les ordres et l'autorité de Theodoric résidoit en effet à Arles, lorsqu'il résolut de satisfaire sa vengeance contre un archiprêtre du diocèse de Nismes soûmis à son gouvernement, qui l'avoit offensé. Ce duc envoia [3] des satellites dans cette ville avec ordre d'arrêter cet ecclesiastique et de le lui amener pieds et poings liez, pour lui faire sentir qu'il commandoit dans le pays, et qu'il étoit le maître. Les archers à leur arrivée à Nismes croiant que c'étoit l'archidiacre de cette ville nommé Jean qu'ils avoient ordre d'arrêter, se transporterent d'abord chez lui, se saisirent de sa personne, et le conduisirent à Arles : mais en aiant trouvé les portes fermées, ils furent obligez de passer la nuit au pied des murailles, exposez aux injures de l'air. Gregoire de Tours, qui rapporte ce fait, ajoûte que cet archidiacre, qui étoit extrêmement pieux, et qui par un esprit de charité faisoit sa principale occupation d'instruire la jeunesse, fut secouru dans cette occasion par le martyr S. Bauzile protecteur de la ville de Nismes; que le duc Aram aiant crû voir en songe cet ecclesiastique qui lui reprochoit son injustice, il en avoit été effraïé; et que s'étant levé en sursaut, il avoit ordonné à ses domestiques d'aller aux portes

1 Vit. S. Dalm. - V. le Co ad ann. 324. n. 4.
2 Avit. ep. 32. Vit. S. Cæs. act. Bened. tom. 1.
3 Greg. Tur. de glor. mart. l. 1. c. 78.

de la ville pour sçavoir si les gens qu'il avoit envoiez à Nismes étoient de retour ; que sur l'avis de leur arrivée il avoit fait ouvrir les portes, et qu'aiant reconnu la méprise, il avoit fait excuse à cet archidiacre et l'avoit renvoié sur le champ chargé de presens. Suivant le même auteur, Aram eut dans la suite une dévotion très-particuliere pour S. Bauzile ; et par respect pour ce saint martyr, dont la ville de Nismes possedoit les reliques, il la protegea depuis ce tems-là dans toutes les occasions : pour réparer en quelque sorte l'injure qu'il avoit faite à l'archidiacre Jean, l'évêché de Nismes étant venu à vaquer, il favorisa son élection à cet évêché, et pardonna enfin à l'archiprêtre qui l'avoit offensé.

Ce récit prouve que la ville de Nismes et son diocèse étoient dans la dépendance du gouverneur general qui commandoit dans les provinces des Gaules soûmises à Theodoric et qui résidoit dans la ville d'Arles. On voit aussi par là que les rois Visigots ou les gouverneurs qui commandoient en leur nom dans ces provinces, avoient beaucoup de part dans l'élection des évêques catholiques du pays. Au reste nous ne sçaurions marquer au juste quelle étoit alors l'étenduë des états des Visigots en deça du Rhône. Il est certain que Theodoric, outre presque toute la Narbonnoise premiere, reprit sur les François une partie de l'Aquitaine premiere : mais nous ne sçavons pas précisément jusqu'où il étendit ses conquêtes sur ces peuples ; ce qu'il y a de vrai, c'est que tous les pays qui composent aujourd'hui la province de Languedoc étoient partagez à la mort de Clovis entre les Gots qui en possedoient la meilleure partie, les Bourguignons qui regnoient sur le Vivarais, et les François.

LX.

Partage du Languedoc françois entre les enfans de Clovis. Basolus duc de l'Aquitaine premiere.

La partie de cette province qui appartenoit aux derniers échut après la mort de Clovis à deux de ses fils. Ce prince en avoit laissé quatre en mourant qui partagerent sa succession. Thierri l'aîné qu'il avoit eu d'un premier lit avant sa conversion fut le mieux pourvû ; car outre le roiaume de Metz qui s'étendoit des deux côtez du Rhin et qui étoit très-vaste, il eut la plus grande partie de l'Aquitaine premiere ou province ecclesiastique de Bourges, et même, à ce qu'il paroît, toute cette province dont il avoit lui-même conquis une portion sur les Visigots après la bataille de Vouglé. Elle comprenoit le Berri, l'Auvergne, le Limousin, le Gevaudan, le Roüergue, le Querci, le Velai et l'Albigeois. On voit [1] en effet par les souscriptions des évêques qui assisterent au concile de Clermont tenu l'an 535. et qui étoient sujets de Theodebert fils de Thierri que le Berri, l'Auvergne, le Limousin, le Gevaudan et le Roüergue étoient alors soûmis à ce prince. On sçait d'ailleurs que le Querci, le Velai et l'Albigeois faisoient partie de ses états ; ce qui prouve que ces deux derniers pays avec le Gevaudan, compris aujourd'hui dans le Languedoc, échûrent à Thierri par le partage qu'il fit avec ses freres.

Il y a lieu de croire que ce prince donna alors le duché ou gouvernement general de cette province d'Aquitaine à Basolus, qu'une ancienne [2] chronique qualifie comte d'Auvergne et une autre duc d'Aquitaine ; nous verrons en effet dans la suite que les comtes d'Auvergne furent ducs ou gouverneurs generaux de l'Aquitaine Austrasiene. Basolus [3] s'étant depuis révolté avec les Auvergnats contre Thierri, ce prince le fit arrêter : mais aiant obtenu sa grace, il se retira dans le monastere de S. Pierre le Vif de Sens, où il embrassa l'état monastique.

Clodomir, Childebert et Clotaire, puisnez de Thierri et fils de Clovis et de sainte Clotilde, partagerent entr'eux le reste du roiaume. Les anciens historiens ne nous font pas connoître l'étenduë et les limites de leurs états : nous sçavons seulement que les deux premiers, dont l'un fut roi d'Orleans et l'autre de Soissons, n'eurent rien alors dans le Languedoc, et que Childebert le troisiéme fut roi de Paris. Celui-ci eut, à ce qu'il paroît, dans son partage le reste de l'Aquitaine,

1 Concil. tom. 4. p. 1805.
2 Besly, ducs. de Guien. sous la 1re race. p. 9.
3 V. Mab. an. nal. tom. 1. p. 48.

et entr'autres le Toulousain (NOTE LXXI. *n.* 3). Il est certain qu'il fut d'abord maître du Berri [1], et qu'il possedoit ce pays vers l'an 532. Ainsi il dut le ceder ou l'échanger avec Theodebert fils de Thierri qui le possedoit l'an 535. comme nous l'avons dejà remarqué; ce qui prouve qu'il eut du moins dans son partage une partie de l'Aquitaine; et comme nous sçavons d'ailleurs que son neveu Charibert, qui lui succeda dans le roiaume de Paris, regna sur une grande partie de cette province, nous ne doutons pas qu'il n'ait étendu sa domination jusqu'aux Pyrenées.

Les évêques de Toulouse qui dépendoient auparavant de la métropole de Narbonne furent soûmis depuis la conquête que Clovis fit de cette ville jusqu'au VIII. siecle à celle de Bourges; car c'étoit alors un usage établi. Lorsqu'un prince avoit conquis une ville épiscopale soûmise à un métropolitain étranger, il la faisoit passer sous la dépendance d'un métropolitain de ses états, et ordinairement du plus voisin. Les princes en usoient ainsi dans la vûë de n'admettre dans les conciles, qui étoient frequens dans ces siecles, que les seuls évêques de leur domination; ce qui sert beaucoup à distinguer les limites de leurs états. La ville de Toulouse fit donc partie de l'Aquitaine depuis ce tems-là; elle dépendit du roiaume de Paris ou de Neustrie, et fut la capitale de la portion de l'Aquitaine qui appartenoit à ce roiaume, comme nous le verrons dans la suite.

LXI.

Theodoric reprend plusieurs places sur les François.

Les quatre rois fils de Clovis vécurent d'abord en assez bonne intelligence; elle leur étoit nécessaire pour se soûtenir contre Theodoric roi d'Italie, prince d'autant plus à craindre, qu'il avoit et plus d'experience et plus de réputation qu'eux, et qu'étant dejà maître d'une partie des Gaules, il pouvoit porter aisément la guerre jusques dans leurs états, et reprendre tout ce que Clovis leur pere avoit conquis sur les Visigots. Aussi [2] Theodoric ne manqua pas de profiter de ces favorables circonstances; il continua contre ces rois François la guerre qu'il n'avoit cessé de faire à Clovis depuis la défaite d'Alaric II. et reprit sur eux plusieurs places qui avoient été auparavant enlevées aux Visigots.

De tous les pays que Theodoric reprit sur les François après la mort de Clovis, nous ne connoissons que le Roüergue dont il se rendit maître sur Thierri roi de Metz vers l'an 512. sous l'épiscopat [1] de S. Quintien. évêque de Rodez. Ce prélat qui étoit fort zelé pour la religion catholique, et qui ne put se voir retomber sans un extrême chagrin sous la domination des Ariens hérétiques, fut soupçonné quelques années après d'avoir voulu livrer sa ville épiscopale à ce dernier roi. Soit que ce soupçon fût bien ou mal fondé les Gots chercherent à s'assûrer de sa personne; mais sur l'avis qu'il eut de leur dessein, il prit la fuite et se retira à Clermont en Auvergne auprès de saint Eufraise qui en étoit évêque, et à qui il succeda l'an 515.

La conquête que le roi Theodoric fit du Roüergue sur les enfans de Clovis, *sur lesquels*, au rapport de Gregoire [2] de Tours, *les Gots reprirent plusieurs places qu'ils occupoient auparavant, et que ce dernier avoit conquises*, nous donne lieu de croire que ce prince soûmit alors les pays limitrophes, sçavoir l'Albigeois, le Gevaudan et le Velai, s'il ne l'avoit dejà fait auparavant (NOTE LXVIII). Il paroît certain en effet que tout le pays qui se trouve depuis les frontieres de l'Auvergne jusqu'au Rhône et à la mer Méditerranée, fut du domaine de Theodoric et des Visigots depuis l'an 512. Il n'y a donc aucune apparence que la ville d'Usez ait toûjours demeuré sous la domination des François depuis la mort de Clovis, comme quelques auteurs le prétendent. D'autres assûrent, mais sans aucune preuve, que [3] Theodoric fit sa paix avec les princes François immédiatement après la mort de ce roi; car outre qu'on ne trouve aucun vestige de ce prétendu traité

[1] Greg. Tur. l. 3. c. 12.
[2] Greg. Tur. hist. l. 3. c. 21. v. NOTE LXIV.

[1] Greg. Tur. ibid. l. 2. c. 36. l. 3. c. 2. de vit. pat. c. 1. - V. Val. rer. Franc. l. 6. p. 269. Pagi Crit. ad ann. 507. n. 3. et seq.
[2] Freg. Tur. l. 3. c. 21.
[3] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 62.

de paix, Jornandes [1] assûre au contraire que les Gots furent toûjours ennemis des François durant la vie de Theodoric.

LXII.

S. Gilles. Son monastere.

Le prénom de Flavius, que ce prince prend à la tête de quelques-unes de ses loix, peut servir à fixer le tems de la vie de S. Gilles abbé, et celui de sa venuë dans la Septimanie ou Languedoc. Ce saint, dont les actes paroissent modernes et peu certains, mais dont nous sçavons d'ailleurs [2] plusieurs choses appuiées sur des monumens authentiques, étoit Athenien [3] ou Grec de naissance. Dans le dessein de chercher une retraite où éloigné du monde il pût uniquement s'occuper de Dieu, il aborda dans les Gaules vers les bouches du Rhône au commencement du VI. siecle. Il passa d'abord quelque tems auprès de saint Cesaire évêque d'Arles dont il s'attira l'estime et l'affection par sa pieté; mais enfin pressé du désir de vivre dans la solitude il se retira dans un lieu du diocése d'Usez voisin de la riviere du Gardon, où il trouva un saint solitaire nommé Veredeme dont les exemples et les instructions lui furent d'un grand sesours. L'église d'Usez [4] a mis ce dernier, qu'on dit aussi Grec de naissance, dans le catalogue des Saints dont elle honore la mémoire.

Saint Gilles abandonna cette retraite, pour passer dans une autre située sur les frontieres des diocèses de Nismes et d'Arles à la droite du Rhône et vers l'embouchure de ce fleuve dans la mer. Il fut découvert dans cette nouvelle demeure par les officiers d'un roi à qui les actes de ce saint donnent le nom de Flavius, et qui est sans doute le même que Theodoric roi d'Italie, lequel possedoit alors ce pays (NOTE LXV). Il paroît en effet que ce prince ajoûtoit à son nom propre le prénom de Flavius, à l'exemple des empereurs de la famille de Constantin et de leurs successeurs en Orient qui s'en firent honneur; en quoi il fut imité, quoique long-tems après, par les rois Visigots qui regnerent en Espagne après lui, comme on peut voir dans plusieurs de leurs loix (NOTE XLVI. *n.* 5.).

Les officiers de ce prince, c'est-à-dire sans doute ceux qu'il avoit préposez au gouvernement de la Provence et de la Septimanie, se trouvant un jour à la chasse vers la grotte de saint Gilles, une biche qui s'y réfugia pour se mettre à l'abri de leur poursuite, leur donna occasion de découvrir ce saint solitaire et d'admirer la vie pénitente qu'il menoit dans sa retraite au milieu des bois. Ce roi, quoiqu'Arien, informé de cette découverte, et touché de la pénitence et des autres vertus du Saint, défendit de troubler sa solitude, et lui accorda la proprieté du lieu de sa retraite. Elle étoit voisine [1] d'une maison qu'on appelloit [2] le palais des Gots, parce que les rois Visigots prédecesseurs de Theodoric l'avoient sans doute fait bâtir dans cet endroit à cause du voisinage d'une vaste forêt à qui les anciens titres de l'abbaye de S. Gilles donnent le nom de *Silva Gothica*, et qui favorisoit l'inclination de ces princes pour la chasse à laquelle [3] ils s'adonnoient beaucoup.

S. Gilles accepta la donation de ce lieu, y fixa sa demeure, et aiant attiré un grand nombre de disciples, il y bâtit un monastere dont il fut le premier abbé, et qui prit son nom dans la suite des tems (NOTE LXV). Ce monastere étoit situé suivant les anciens titres dans la vallée appellée Flavienne, *in valle Flaviana*, du nom peut-être de *Flavius Theodoric* qui en fit [4] donation à ce saint abbé. S. Cesaire évêque d'Arles qui l'estimoit beaucoup, et au voisinage duquel il vivoit, se servit de lui pour soûtenir les droits et les prérogatives de son église.

1 Jord. c. 58. v. NOTE LXIV. n. 6.
2 V. concil. tom. 4. p. 1328. 1331. 1401.
3 Baillet. 1. Sept. Le Coint. ad ann. 531. n. 10. 12. et seqq. - Mab. annal. tom. 1. p. 99. tom. 3. p. 433.
4 Le Coint. ibid.

1 Le Coint. ibid. n. 15.
2 Catel. mem. l. 3 p. 453.
3 Sid. l. 1. ep. 2.
4 Concil. tom. 4. p. 1309. et seqq.

LXIII.

S. Gilles envoié à Rome par S. Cesaire. Etenduë du vicariat de l'église d'Arles.

Le pape S. Leon pour terminer les anciennes contestations qui étoient entre cette église et celle de Vienne avoit assigné à chacune un certain nombre de suffragans. Il avoit maintenu les évêques d'Arles dans la possession où ils étoient depuis Patrocle d'assembler le concile de plusieurs provinces voisines et d'y présider en qualité de vicaires apostoliques, et avoit déclaré en même-tems que le métropolitain de la seconde Narbonnoise seroit obligé d'assister [1] au concile particulier de la province d'Arles. Ce jugement avoit été confirmé en dernier lieu par le pape Symmaque : mais l'évêque d'Aix métropolitain de la seconde Narbonnoise refusoit de s'y soumettre. S. Cesaire eut recours à l'autorité du saint siege, tant pour obliger ce prélat d'obéir à la décision de S. Leon, que pour obtenir la confirmation du vicariat de son église. Comme cette affaire étoit très-importante, il choisit pour aller la solliciter à Rome, l'abbé Gilles et Messien son notaire ou secrétaire, personnages également recommandables par leur sainteté, et très-capables de négocier avec succès. Ces deux envoiez arriverent à Rome l'an 514. et présenterent à Symmaque quelques mois auparavant sa mort la requête de S. Cesaire et de son église. Ce pape autant par estime pour leur personne, que par consideration pour le saint évêque qui les envoioit, les reçut avec beaucoup de bonté, accorda leur demande, et confirma à S. Cesaire et à ses successeurs la qualité de vicaires du saint siege non seulement dans les Gaules, mais encore en Espagne, par une lettre datée du onziéme du mois de Juin de la même année.

Les sçavans sont partagez sur ce que Symmaque entend dans cette lettre par le mot *Espagne*. Les uns prétendent prouver par là que ce pape étendit l'autorité du vicariat de S. Cesaire ou des évêques d'Arles sur toutes les Espagnes, et les autres assûrent qu'elle fut bornée à la seule Septimanie ou province de Languedoc qui, selon eux, portoit dejà le nom d'Espagne. Il est vrai que la Narbonnoise ou Septimanie fut comprise du tems des Visigots sous le nom general d'Espagne : mais ce ne fut qu'après la translation du siege des rois de cette nation, de Narbonne ou des Gaules au-delà des Pyrenées, et par consequent après l'an 531. environ vingt ans après la datte de la lettre du pape Symmaque ; ce qui nous détermine à croire que le vicariat de S. Cesaire s'étendoit non seulement dans la Septimanie, mais aussi dans toutes les provinces que Theodoric possedoit en deçà des Alpes, c'est-à-dire sur une partie des Gaules et sur la plus grande partie de l'Espagne proprement dite.

S. Gilles vécut encore long-tems après son retour de Rome : on prétend qu'il eut beaucoup de part à la faveur du roi Childebert, lorsque ce prince se fut rendu maitre dans la suite d'une partie de la Provence. Le monastere de ce saint abbé qui prit son nom après sa mort, devint fort célébre par les miracles que Dieu opera sur son tombeau, et par la pieté et le concours des peuples. Il le fut encore beaucoup par la dévotion particuliere que temoignerent envers ce saint les comtes de Toulouse, qui dans l'onziéme et douziéme siecles se firent honneur de porter le titre de comtes de S. Gilles, ou de le faire prendre à leurs fils aînez : ce qui a sans doute donné occasion à quelques auteurs qui vivoient dans ces siecles, de donner à une partie du Languedoc le nom de province de S. Gilles [1]. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs de même que de l'abbaye qui porte le nom de ce Saint. Elle fut habitée dans la suite par des religieux de l'ordre de S. Benoît, ce qui a subsisté jusques à sa sécularisation ou son changement en collegiale qui est son dernier état. Les reliques de S. Gilles y furent conservées avec soin jusqu'au tems des troubles et de la guerre des Albigeois qui donnerent lieu à leur translation dans l'église de S. Saturnin de Toulouse où elles sont encore aujourd'hui. La réputation de ce monastere occasionna dans la suite la construction d'une ville qui prit le nom de S. Gilles. Quelques auteurs prétendent qu'elle

1 Concil. ibid.

1 V. Catel. mem. p. 38. et seqq.

fut bâtie sur les ruines de l'ancienne Heraclée ; mais c'est sans fondement, comme nous l'avons deja fait voir ailleurs *.

LXIV.

Amalasunthe fille de Theodoric épouse le prince Eutharic.

La bienveillance dont Theodoric honora S. Gilles, et la protection qu'il accorda à S. Cesaire d'Arles sont des marques de l'estime que ce prince, quoiqu'Arien, faisoit de la vertu par-tout où il la trouvoit. Ce roi [1] se voiant sans enfans mâles, chercha quelque prince de son sang qui pût soutenir la couronne des Ostrogots après sa mort, et à qui il pût donner en mariage sa fille Amalasunthe, la seule qui lui restoit de sa femme Audeflede sœur du roi Clovis. Il jetta les yeux sur Eutharic appellé Cillica, petit-fils du prince Beremond ou Veremond. Celui-ci qui, comme nous l'avons dit ailleurs, s'étoit retiré à Toulouse à la cour du roi Theodoric I. étoit fils de Thorismond l'un des rois Visigots de la race des Amales et de la famille même de Theodoric, et pere de Witteric ou Vederic qui le fut lui-même du prince Eutharic. Ce dernier à qui Theodoric donna sa fille en mariage, nâquit dans les Gaules et vraisemblablement à Toulouse ou dans la Septimanie.

Eutharic étoit en Espagne lorsque Theodoric l'appella en Italie pour lui faire épouser sa fille Amalasunthe. Les excellentes qualitez de ce prince déterminerent Theodoric à le choisir pour son gendre (an 515). Il étoit en effet très-bien fait de corps, plein d'esprit et de sagesse, et n'avoit d'autre défaut qu'un trop grand attachement [2] pour l'Arianisme : mais sa mort qui préceda celle de Theodoric son beau-pere fit évanoüir l'esperance que celui-ci avoit conçûë de l'avoir pour successeur au thrône des Ostrogots. Eutharic ne laissa en mourant qu'un fils d'Amalasunthe son épouse, à qui on donna le nom d'Athalaric et dont nous parlerons ailleurs.

1 Cassiod. chron. - Jorn. c. 14. 48. et 58.
2 Annon. Vales.

* *V.* Additions et Notes du Livre v, nº 9.

LXV.

Theudis gouverneur d'Amalaric, soupçonné d'infidélité.

Nous avons dejà dit que Theodoric attentif à l'éducation du jeune Amalaric son petit-fils et héritier présomptif de la couronne des Visigots, en avoit confié le soin à Theudis l'un de ses écuiers qu'il avoit fait en mêmetems gouverneur d'Espagne. Cet officier [1] cachoit sous de beaux dehors de sagesse et de probité une ambition démesurée ; et plus occupé de ses interêts que de ceux du jeune prince son pupille, il méditoit les moiens de le supplanter et de regner un jour à sa place. Pour réüssir dans ses desseins ambitieux, Theudis tâcha de se faire un appui par son mariage avec une riche Espagnole dont les grands biens contribuerent beaucoup à augmenter son crédit et son autorité. La levée qu'il fit de deux mille hommes pour sa garde qui l'accompagnoient toûjours, donna lieu à Theodoric d'entrevoir ses desseins et de soupçonner sa fidelité ; mais n'osant le destituer par force de son gouvernement, dans la crainte que s'il venoit à s'unir avec les François il n'excitât de nouveaux troubles dans les états des Visigots, il usa de ruse et de stratagême pour tâcher de l'en déposseder. Dans cette vûë il lui envoia un plein pouvoir de gouverner l'Espagne en son nom, de lever des troupes et de les commander par-tout où il seroit nécessaire ; il engagea en mêmetems les principaux Visigots d'insinuer à ce gouverneur qu'il lui feroit plaisir de le venir trouver à Ravenne, comptant que sous ces dehors d'amitié et de confiance, Theudis ne se défieroit nullement des desseins qu'il méditoit contre lui : mais cet officier plus rusé que Theodoric ne le pensoit, s'apperçut du piége et s'excusa sous divers prétextes d'entreprendre ce voiage. Par là il se maintint dans l'autorité qu'il s'étoit acquise et dont il ne fut pas facile à ce roi de le dépoüiller. Pour sauver cependant les apparences et dissiper les soupçons de ce prince, il fut très-exact à executer ses ordres et à lui envoier fidelement le tribut que les peuples de son gouvernement étoient obligez de paier.

1 Procop. l. 1. c. 12. - Jorn. c. 58.

LXVI.

Révolutions du roiaume des Bourguignons, dont le Vivarais faisoit partie.

Les revolutions qui arriverent dans le roiaume des Bourguignons quelques années avant la mort de Theodoric donnerent lieu à ce prince d'étendre sa domination dans les Gaules par la conquête d'une partie des états de ces peuples, et firent passer le Vivarais qui leur étoit soûmis sous une autre puissance. Ce dernier pays appartenoit encore en effet aux Bourguignons [1] l'an 517. comme l'on voit par le concile d'*Epaone* qui fut tenu la même année, et auquel se trouverent tous les évêques de Bourgogne, entr'autres S. Venance évêque d'Albe ou de Vivarais.

La mauvaise conduite de Sigismond roi des Bourguignons, et gendre du roi Theodoric, occasionna les révolutions dont nous venons de parler. Ce prince avoit [2] succedé depuis l'an 516. au roi Gondebaud son pere, et avoit été instruit dans la foi catholique par les soins d'Avitus évêque de Vienne. Il avoit signalé le commencement de son regne par l'abjuration de l'Arianisme, dont sa nation faisoit profession : mais séduit par sa seconde femme, il effaça dans la suite la gloire de sa conversion par sa rechûte dans ses premieres erreurs (an 522). Il eut même, à la sollicitation de cette princesse, la cruauté de tremper ses mains dans le sang de son fils Sigeric qu'il avoit eu de la premiere. Cet évenement tragique fut la source des troubles et des guerres qui désolerent le roiaume des Bourguignons et qui donnerent lieu aux François de s'en emparer.

En effet les trois rois François, Clodomir, Childebert et Clotaire, voiant Sigismond sans ressource de la part du roi Theodoric son beau-pere extrêmement irrité de ce qu'il avoit fait périr le prince Sigeric son petit-fils, résolurent de lui faire la guerre. Ils y furent animez d'ailleurs par sainte Clotilde leur mère, qui les excita à venger la mort du roi Chilperic son pere et de la reine sa mere que le roi Gondebaud pere de Sigismond avoit fait périr. Ils armerent puissamment, entrerent en Bourgogne et défirent entierement l'armée de ce dernier prince qui la commandoit en personne, et qui fut obligé avec son frere Godomar de chercher son salut dans la fuite (an 523).

Sigismond trahi par ses propres sujets eut le malheur de tomber ensuite avec sa femme et ses enfans entre les mains de Clodomir roi d'Orleans qui les fit emmener dans sa capitale et renfermer dans une étroite prison. Ce dernier résolu de continuer la guerre contre Godomar qui s'étoit fait reconnoître pour roi de Bourgogne, se mit en marche contre lui l'année suivante (an 524), après avoir auparavant fait précipiter dans un puits le malheureux Sigismond avec toute sa famille, et lui avoir donné occasion par ce genre de mort d'expier son parricide autant que par la pénitence volontaire qu'il en avoit dejà faite dans sa prison. Godomar informé des desseins de Clodomir, se mit à la tête d'une puissante armée et marcha à sa rencontre.

Ce dernier ne se sentant pas assez fort pour attaquer ce prince, avoit demandé un secours de troupes à Thierri son frere roi de Metz, qui ne le lui avoit accordé que pour mieux cacher le dessein qu'il avoit de le trahir et de venger sur lui la mort du roi Sigismond son beau-père qu'il avoit fait périr miserablement. Les deux armées des François et des Bourguignons s'étant rencontrées à Veseronce, lieu voisin du Rhône et situé entre Vienne et Bellai, elles en vinrent aussitôt aux mains. Godomar fut d'abord mis en fuite : mais Clodomir se laissant emporter à son ardeur en poursuivant les fuiards, fut trahi [1] par les troupes de Thierri son frere qui l'abandonnerent et le laisserent presque seul. Les Bourguignons d'intelligence avec elles voiant ce prince écarté, lui firent signe de s'approcher comme s'ils eussent été de son armée. Ce prince donna dans le piége, et s'étant avancé, il fut incontinent enveloppé par les ennemis qui lui couperent la tête et la mirent au bout d'une perche pour jetter la terreur dans son armée. Ce spectacle loin d'effraïer les troupes de Clodomir et d'abattre leur cou-

1 Concil. tom. 4. p. 1582.
2 Greg. Tur. l. 3. c. 5. et seqq. - Mar. Avent. chron.

1 Fredeg. epit. 35.

rage, ne servit qu'à le ranimer. Elles fondirent avec fureur sur les Bourguignons, les défirent entierement, mirent de nouveau en fuite Godomar et s'emparerent de presque tout son roiaume. Ce prince trouva moien cependant d'en recouvrer [1] une grande partie dans la suite; car ce ne fut que dix ans après que les François se rendirent maîtres de tous ses états.

LXVII.

Conquête d'une partie du roiaume de Bourgogne par Theodoric. Sort du Vivarais.

Theodoric roi d'Italie profita de son côté de la guerre qui étoit entre les François et les Bourguignons. Sous prétexte [2] de défendre durant cette guerre les frontieres de ses états dans les Gaules, il envoia une armée en deçà des Alpes sous la conduite du general Tulus, le même qui avoit signalé son courage contre ces deux peuples à la défense du pont d'Arles sous le regne de Gesalic. Comme il paroit [3] par les souscriptions du concile d'Arles tenu l'an 524. que plusieurs places du roiaume de Bourgogne, situées entre la Durance et le Rhône, sçavoir Carpentras, Cavaillon, Vaison, Apt, Orange, Gap et Trois-Châteaux appartenoient alors à Theodoric, nous avons lieu de croire que Tulus dont l'expérience dans l'art militaire égaloit la valeur, profita des troubles du roiaume des Bourguignons pour s'emparer sur ces peuples de toutes ces places qui leur appartenoient encore l'an 517 [4]. Il est d'ailleurs certain que ce general conquit alors sans coup férir [5] une province presqu'entiere des Gaules qu'il soûmit à l'obéïssance *de la république Romaine,* comme dit Cassiodore, ou plûtôt au pouvoir de Theodoric qui en avoit le gouvernement sous le titre de roi d'Italie. Tulus dut cette conquête aux largesses et aux liberalitez qu'il fit aux dépens des deniers publics. Il s'en servit utilement pour gagner les gouverneurs des places, et les habitans, qui se voiant exposez à toutes les suites de la guerre qui étoit entre les François et les Bourguignons, se soûmirent volontairement à la puissance de Theodoric, et se delivrerent par là de la crainte où ils étoient de se voir subjuguer par les armes des François. On voit par les souscriptions [1] du concile de Carpentras de l'an 527. et de celui d'Orange en 529. que les Gots étoient encore alors maîtres de ces places, à la faveur desquelles ils étendirent leur domination à la droite de la Durance.

On devroit ajoûter aux conquêtes que fit alors le general Tulus dans le roiaume de Bourgogne celle du Vivarais, s'il est vrai, comme quelques-uns le prétendent [2], que Thierri roi de Metz ou d'Austrasie, à qui ce pays appartenoit l'an 534. n'ait point partagé le roiaume de Bourgogne avec les rois Childebert et Clotaire ses freres, après que ces deux derniers l'eurent conquis l'an 533. Comme nous sçavons que Thierri reprit alors sur les Gots la plûpart des places, que Theodoric lui avoit enlevées dans l'Aquitaine premiere et dans la Septimanie, il peut aussi s'être emparé du Vivarais sur ces peuples dans ce même-tems : mais il n'est pas certain que Thierri n'ait point partagé le roiaume de Bourgogne avec ses freres, ainsi qu'on le verra dans la suite. Il y a donc lieu de croire que Godomar demeura maître du Vivarais jusqu'au tems de sa derniere défaite, et que ce pays passa seulement alors de sa domination sous celle de Thierri roi d'Austrasie.

LXVIII.

Mort de Theodoric.

Les Visigots depuis la bataille de Vouglé jusqu'à la fin de leur regne en deçà des Alpes ne furent jamais si puissans dans les Gaules, et les anciens habitans du pays durant tout le tems qu'ils vécurent sous la domination de ces peuples, ne furent jamais plus heureux que sous le gouvernement de Theodoric roi des Ostrogots. Ce prince à qui ses excellentes

1 V. Vales. rer. Franc. l. 7. p. 349.
2 Cassiod. l. 3. ep. 10.
3 Concil. tom. 4. 1623. - V. Vales. rer. Franc. l. 7. p. 350.
4 Concil. ibid. p. 1581.
5 Cassiod. ibid.

1 Concil. ibid. p. 1664. et 1673.
2 Vales. ibid. p. 380.

qualitez avoient acquis une haute réputation, eut le malheur [1] de la flétrir peu de tems avant sa mort par la foiblesse qu'il eut de faire mourir le senateur Boëce à qui il avoit donné sa confiance, sur des soupçons mal fondez de sa fidelité, et Symmaque beau-pere de ce senateur, personnages également illustres, et incapables des crimes dont ils étoient soupçonnez.

Le regret qu'eut Theodoric de s'être abandonné dans cette seule occasion de sa vie à un ressentiment injuste, lui causa la mort qui arriva [2] le 30. du mois d'Août de l'an 526. après avoir regné trente-trois ans en Italie depuis la mort d'Odoacre, et quinze ans et quelques mois sur les Visigots [3] dans les Gaules et en Espagne depuis la mort de Gesalic. Comme ce roi, le troisiéme de son nom qui régna sur ces derniers peuples depuis leur établissement en deçà des Alpes, leur devoit en partie son élevation sur le thrône d'Italie, il leur donna dans toutes les occasions des marques de son affection et de sa reconnoissance, et les protegea contre les entreprises de leurs voisins. Il s'attira [4] par ses éminentes qualitez l'amour, le respect et la crainte de tous les peuples d'Occident; et il auroit passé justement pour un prince des plus accomplis, s'il n'avoit terni sa gloire à la fin de ses jours en faisant mourir Boëce et Symmaque, et en s'abandonnant à un zele outré ponr l'Arianisme dont il faisoit profession. Il avoit ordonné peu de tems avant sa mort de dépouiller les Catholiques de leurs églises afin de les donner ensuite aux Ariens: on étoit sur le point d'executer ces ordres, quand Dieu pour arrêter ses pernicieux desseins le retira de ce monde.

Ce prince fit assembler avant sa mort les principaux d'entre les Ostrogots, et après leur avoir déclaré qu'il avoit choisi Athalaric son petit-fils pour succeder à ses états d'Italie, il leur commanda d'honorer ce prince, d'aimer le senat et le peuple Romain, et de ne rien omettre pour entretenir la paix avec l'empereur d'Orient. Athalaric fut reconnu par les Ostrogots après le décès de Theodoric son aïeul: mais il ne regna pas par lui-même à cause de la foiblesse de son âge; car il n'avoit alors que sept à huit ans. Amalasunthe sa mere prit sa tutelle, et gouverna l'Italie sous son nom pendant huit ans que dura le regne de ce jeune prince. Elle étoit fille de Theodoric et veuve du prince Eutharic dont nous avons dejà parlé.

LXIX.

Traité d'Amalaric roi des Visigots avec Athalaric roi des Ostrogots.

Theodoric disposa encore [1] avant sa mort du roiaume des Visigots en faveur d'Amalaric qui étoit aussi son petit-fils par Theodogothe sa fille épouse du roi Alaric II. Amalaric étoit alors à la fleur de son âge et pouvoit avoir environ vingt-cinq ou vingt-six ans: il faisoit sa résidence ordinaire dans la ville de Narbonne, qui depuis la perte que les Visigots avoient faite de celle de Toulouse, étoit regardée comme la capitale [2] de leurs états.

Amalaric voulant prévenir les divisions qui pouvoient naître entre lui et Athalaric roi d'Italie son cousin au sujet de la succession du roi Theodoric leur aïeul, et cimenter leur bonne intelligence, commença son regne par un traité qu'il conclut avec ce prince. Ce traité roula d'un côté sur les thrésors [2] des rois Visigots que Theodoric avoit fait transporter de Carcassonne à Ravenne, et dont Amalaric demandoit la restitution comme héritier des états de ces peuples; et de l'autre sur les conquêtes que le même Theodoric avoit faites dans les Gaules, tant sur les Bourguignons à la droite de la Durance, que sur les François dans la Septimanie ou dans l'Aquitaine premiere, sur lesquelles Athalaric avoit des prétentions en qualité de successeur immédiat de son aïeul. Ces deux rois terminerent enfin leurs differends à l'amiable: Athalaric rendit de bonne foi à Amalaric tous les thrésors des rois Visigots ses prédecesseurs, et consentit en mêmetems que les tributs qu'on levoit en Espagne

1 Procop. de bell. Goth. l. 1. c. 1. et seq.
2 Pagi ad ann. 526. n. 9.
3 Isid. chron. p. 721. - App. chron. Vict. Tun.
4 Jorn. c. 58. et 59.

1 Isid. ibid. - Proc. ibid. l. 1. c. 12.
2 Vit. S. Dalm. apud. Le Cointe ad ann. 514. - V. Vales. rer. Franc. l. 7. p. 397. et 371.
3 Proc ibid. c. 13.

et dans les Gaules, et qu'on portoit auparavant en Italie au thrésor de Theodoric, seroient mis désormais dans les coffres d'Amalaric. Celui-ci de son côté ceda au roi des Ostrogots son cousin, la Provence, c'est-à-dire tous les états occupez par les Gots entre les Alpes et le Rhône, pour toutes les prétentions que ce dernier avoit sur une partie de la Gaule Gothique, et retint pour lui toute la Septimanie avec la partie de l'Aquitaine que Theodoric avoit reprise sur les François; en sorte que le Rhône fit la separation des étas de ces deux princes. Ils convinrent encore que les Visigots et les Ostrogots qui s'étoient alliez par des mariages mutuels auroient la liberté de demeurer dans les pays les uns des autres, sçavoir les hommes dans le pays de leurs femmes et les femmes dans celui de leurs maris. Par ce traité Athalaric devint maître de la Provence qu'il posseda pendant tout son regne, et Amalaric, dont le siege étoit à Narbonne, regna sur l'autre partie des Gaules soûmise aux Visigots, et sur l'Espagne qu'il fit gouverner par des préfets.

LXX.

Mariage d'Amalaric avec Clotilde fille du roi Clovis.

Il étoit à craindre que la mort de Theodoric aïeul et protecteur d'Amalaric ne fît changer la face des affaires de ce prince; car les rois François qui n'avoient osé attaquer Theodoric pendant sa vie, étoient en état de revendiquer sur lui les places que ce roi leur avoit enlevées. Amalaric [1] prévoiant leurs desseins, tâcha de les en détourner en leur faisant proposer par une ambassade solemnelle d'épouser Clotilde leur sœur. Cette proposition aiant été agréée et le mariage conclu, cette princesse fille du roi Clovis et de sainte Clotilde, fut conduite à Narbonne avec un cortége superbe, et richement pourvûë de meubles, d'habits et de bijoux dont les rois ses freres lui avoient fait present.

[1] Proc. ibid. - Greg. Tur. l. 3. c. 1. et 10. Aim. l. 2. c. 8. - V. Val. rer. Franc. l. 7. p. 325.

LXXI.

Guerre entre Childebert et Amalaric.

Par cette alliance le roi Amalaric détourna, du moins pour quelque tems, les armes des François qu'il avoit lieu d'appréhender; il se les attira cependant à la fin par la conduite dure et insupportable qu'il tint à l'égard de la reine son épouse, ce qui fut cause de sa perte. Ce prince zelé jusqu'à l'excès pour l'Arianisme dont il faisoit profession, n'oublia rien pour engager Clotilde à embrasser ses erreurs: mais cette princesse inviolablement attachée à la foi orthodoxe résista également à ses caresses et à ses menaces. Cette résistance ne servit qu'à animer de plus en plus le faux zele d'Amalaric, qui voiant qu'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit de la reine son épouse, passa du mépris à la haine et de la haine aux dernieres violences pour l'obliger à abandonner sa religion. Enfin il porta ses mauvais traitemens jusqu'à la couvrir un jour d'ordure et de fumier dans le tems qu'elle alloit à l'église des Catholiques; et dans la suite jusqu'à la frapper et la battre violemment. Cette princesse à qui les coups rëiterez du roi son époux causerent un vomissement, ne pouvant supporter plus longtems les insultes et les affronts qu'elle recevoit tous les jours de sa part, prit le parti de faire sçavoir aux princes ses freres la triste situation où elle se trouvoit; et pour exciter leur compassion, elle envoia par un domestique affidé au roi Childebert un mouchoir teint de son sang (an 531). A la vûë de ce spectacle, ce prince indigné contre Amalaric, résolut d'aller délivrer sa sœur de ses mains; et comme ses freres étoient alors occupez à la guerre de Thuringe, il partit seul à la tête de ses troupes.

Childebert s'avança vers la Septimanie à laquelle Grégoire de Tours et les historiens qui ont écrit après lui donnent le nom d'Espagne, parce qu'effectivement cette province étoit comprise de leur tems sous le nom general d'Espagne dont elle faisoit partie, depuis que les rois Visigots eurent transféré le siege de leur roiaume au-delà des Pyrenées (VOYEZ NOTES LXVI *et* LXVII).

Childebert sans s'amuser à prendre des places, marcha droit à Narbonne ville capitale des états d'Amalaric où il espéroit le surprendre.

LXXII.

Bataille donnée devant Narbonne. Défaite, fuite et mort d'Amalaric.

Ce dernier informé de son côté des desseins de Childebert, après s'être mis en état de défense, et avoir fait équiper une flotte dans le port de Narbonne pour se retirer en Espagne en cas de malheur, attendoit de pied ferme les François sous les murs de cette ville. Childebert à son arrivée en présence de l'armée d'Amalaric, livra incontinent bataille à ce prince. Le choc [1] fut d'abord très-rude et le combat également sanglant de part et d'autre : mais enfin les François supérieurs [2] en cavalerie aiant déconcerté et mis en désordre l'armée des Visigots, la plûpart de ces derniers demeurerent morts sur la place. Les autres obligez de chercher leur salut dans la fuite, voulurent alors se retirer sur la flotte ; mais les François les aiant coupez, en firent un horible carnage.

Selon le témoignage de Gregoire de Tours, et d'Aimoin après lui, Amalaric avoit déjà pris la fuite aux approches de Childebert, et étoit prêt à se mettre en mer pour se retirer en Espagne, quand se souvenant d'avoir laissé dans Narbonne une cassette remplie de pierreries et de bijoux, il revint sur ses pas pour la prendre : mais à son retour se voiant enveloppé par les troupes de Childebert, qui lui fermoient le passage pour regagner sa flotte, et voulant pour se sauver de leurs mains se jetter dans une église de Catholiques, il fut atteint, avant son entrée dans cet azile, par un soldat François qui le perça d'un coup de lance et le laissa mort sur la place (NOTE LXVII). Quelque respectable que soit le témoignage de Gregoire de Tours sur cette circonstance de la mort d'Amalaric, nous croions cependant devoir lui préferer celui de quelques autres historiens qui assûrent [1] qu'Amalaric s'étant enfui de Narbonne, se sauva par mer en Espagne, et que Theudis qui commandoit dans ce pays en son absence, et qui depuis longtems cherchoit à s'emparer du thrône, aiant soulevé contre lui les troupes, dejà fort mécontentes de sa fuite et de son peu de courage, un soldat François selon les uns, ou Visigot selon d'autres, lui coupa la gorge au milieu du tumulte de l'armée. Telle fut la fin tragique d'Amalaric qu'on doit placer au mois de Decembre de l'an 531. Il étoit alors dans la sixiéme année de son regne, aiant succedé, comme nous l'avons dejà dit, à Theodoric son aïeul au mois de Septembre de l'an 526. (NOTE LXVII. *n.* 3 *et seqq.*)

Amalaric malgré son zele outré pour sa secte et son aversion pour la religion orthodoxe, ne laissoit pas d'estimer et de respecter les évêques Catholiques en qui il reconnoissoit une solide piété et un mérite distingué; ce qu'il fit [2] paroître en la personne de S. Dalmace évêque de Rodez, son sujet. Ce prélat alors soûmis, pour les raisons que nous avons dejà dites, au métropolitain de Narbonne qui l'avoit ordonné l'an 524. étant obligé d'aller dans cette derniere ville à la cour de ce prince, soit pour les affaires de son diocèse, ou pour la défense des Catholiques, en fut reçû avec de grandes marques de distinction : Amalaric lui fit plus d'honneur qu'il n'en faisoit aux évêques de sa secte, pour lesquels il avoit une extrême vénération. Un accüeil si extraordinaire donna lieu de croire que ce roi etoit catholique dans le cœur, ou du moins qu'il n'étoit pas éloigné de le devenir ; mais ses violences et sa dureté à l'égard de la reine Clotilde son épouse font voir, ainsi que le remarque l'auteur de la vie de S. Dalmace, que le respect de ce prince pour cet évêque etoit moins l'effet de son amour pour la religion catholique, que du changement que Dieu avoit opéré dans son cœur envers ce saint prélat, dont il vouloit faire respecter la vertu. Amalaric à l'exemple du roi Alaric son pere permit aux évêques catholiques de ses états de

[1] App. chron. Vict. Tun.
[2] Aim. ibid.

[1] Isid. chron. p. 721. et seqq. - Fredeg. epit. - App. Tun. ed. Scal.
[2] Vit. S. Dalm. V. Lecoint. ad ann. 524. n. 4.

s'assembler et de tenir des conciles. Ceux d'Espagne tinrent le second de Tolede au mois de Mai de l'année 531. qui fut celle de la mort de ce prince (NOTE LXVII. *n.* 5).

LXXIII.

La ville de Narbonne livrée au pillage par Childebert. Retour de ce prince en France.

Childebert content de la victoire qu'il avoit remportée sur Amalaric et du riche butin qu'il fit [1] dans Narbonne et dans les autres villes de la Septimanie dont il s'empara et qu'il livra au pillage, négligea de s'assûrer de ces places : ainsi les Visigots en demeurerent toûjours les maîtres. Parmi les dépoüilles que ce prince emporta des églises de ce pays et dont il enrichit celles de ses états, on compte soixante calices et quinze patenes d'or pur enrichis de pierreries, et vingt textes des évangiles également riches qu'il enleva de la seule ville de Narbonne. Quelques auteurs [2] prétendent que ces vases étoient les mêmes que ceux que les Romains avoient enlevez du temple de Salomon, et qu'ils avoient transportez à Rome ; qu'Alaric I. les avoit enlevez dans le sac de cette ville et qu'ils avoient passé depuis dans le thrésor des rois Visigots successeurs de ce prince. Quoi qu'il en soit, Childebert après avoir ravagé la Septimanie, pillé les villes de cette province, délivré et vengé sa sœur Clotilde, prit la route de France dans le dessein d'y ramener cette princesse : mais elle mourut en chemin. Ce prince fit transporter son corps à Paris où il fut inhumé dans l'église de S. Pierre auprès du roi Clovis leur pere.

LXXIV.

Theudis roi des Visigots.

Après la mort d'Amalaric les Visigots élûrent [3] pour leur roi le general Theudis à qui Theodoric avoit confié autrefois l'éducation et la conduite de ce prince, de la mort duquel on l'accuse d'avoir été le principal complice ;

[1] Greg. Tur. ibid.
[2] Proc. hist Goth. l. 1. c. 12. - Aim. ibid.
[3] Isid. chron. p. 722.

et qui méditoit depuis long-tems le dessein de parvenir au thrône. Theudis fut élû en Espagne, et ce fut le premier des rois de sa nation qui transfera son siege au-delà des Pyrenées, et qui abandonna le séjour des Gaules et de la Septimanie ; en quoi il fut imité par la plûpart de ses successeurs. Ce prince voulant affermir son autorité, s'appliqua d'abord à gagner l'affection des anciens peuples de ses états qui professoient la religion catholique : il accorda à leurs évêques la liberté de s'assembler tous les ans à Tolede, d'y tenir des conciles, et d'y faire les reglemens qu'ils jugeroient nécessaires pour le maintien de la discipline ecclesiastique.

Si le texte de Procope [1] n'est point corrompu, cet historien attribuë à Theodebert roi de Metz ou d'Austrasie et fils de Thierri, l'expédition contre Amalaric dont nous venons de parler. Cet auteur prétend que ce roi François après sa victoire, aiant retiré Clotilde qu'il suppose avoir été sa sœur, des mains d'Amalaric, soûmit tous les pays que les Visigots possedoient en deçà des Pyrenées, et qu'alors tous ceux d'entre ces peuples qui étoient établis dans les Gaules se retirerent en Espagne avec leurs femmes et leurs enfans pour y vivre sous la domination de Theudis. Mais cet historien se trompe sur ces circonstances qui sont également fausses ; il est visible qu'il confond cette expedition contre Amalaric avec celle que Thierri roi de Metz entreprit deux ans après contre les Visigots sur lesquels Theodebert son fils reprit une partie des conquêtes que Clovis avoit faites autrefois sur eux, et que Theodoric lui avoit enlevées. Voici à quelle occasion.

LXXV.

Guerre de Thierri roi d'Austrasie contre Theudis.

La crainte des armes [2] du feu roi Theodoric, l'alliance que Thierri avoit faite d'abord après la mort de ce prince avec Amalaric son successeur, et enfin les diverses guerres que ce roi d'Austrasie avoit euës à soûtenir contre divers peuples de la Germanie, ne lui avoient

[1] Proc. ibid. c. 13.
[2] Greg. Tur. l. 3. c. 21. et seqq.

pas permis jusqu'alors de songer à reconquerir les places qui lui étoient tombées en partage après la mort du roi Clovis son pere, et que Theodoric et les Gots avoient reprises sur lui. Ce prince aiant terminé heureusement la guerre de Thuringe, et voiant d'ailleurs le dérangement des affaires des Visigots depuis la bataille de Narbonne, et l'éloignement de leur roi qui ne faisoit plus son séjour dans les Gaules, résolut de leur déclarer la guerre et de faire tous ses efforts non seulement pour reprendre sur eux toutes ces places, mais encore pour les chasser entierement des Gaules. Pour assûrer le succès de cette entreprise il proposa à Clotaire son frere roi de Soissons de s'unir avec lui et d'envoier chacun une armée dans l'Aquitaine premiere et dans la Septimanie pour faire la conquête de ces provinces (an 533). Clotaire donna, ou du moins fit semblant de donner dans ce projet, et aiant assemblé une armée il en confia le commandement à Gonthier son fils aîné, tandis que Thierri en mit une autre sur pied dont il donna la conduite au jeune Theodebert son fils, prince plein d'ardeur et de courage.

LXXVI.

Conquêtes de Theodebert fils de Thierri dans l'Aquitaine et dans la Septimanie.

Ces deux armées marcherent par diverses routes vers le Roüergue, frontiere du roïaume des Visigots : mais à l'arrivée de Gonthier devant Rodez, ville capitale du pays, ce prince, on ne sçait par quel motif, rebroussa chemin, abandonna le soin de cette guerre à Theodebert, et retourna en France avec ses troupes. La jalousie qui regnoit alors entre les princes François, et leur attention à empêcher qu'aucun d'entr'eux ne devînt superieur aux autres, contribua sans doute beaucoup à la retraite de l'armée de Clotaire; car il paroît que ce prince voulut par là traverser l'aggrandissement du roi Thierri son frere qui n'étoit dejà que trop puissant. Quoi qu'il en soit, Theodebert loin d'être déconcerté de la retraite de Gonthier son coûsin, poursuivit sa pointe, et par le moien d'une intelligence secrete qu'il avoit ménagée avec les habitans Catholiques de Rodez, il se rendit maître de cette ville avec d'autant plus de facilité, que Theudis n'avoit alors aucunes troupes en campagne pour arrêter les progrès de ses armes. Après la prise de Rodez et du Roüergue, Theodebert marcha vers Lodeve dans la Septimanie, dont il s'empara avec la même facilité : la conquête de cette ville fit passer dès-lors ses évêques sous la dépendance du métropolitain de Bourges, ce qui dura jusqu'à ce qu'elle fût reprise par les Visigots. Theodebert s'avança ensuite dans le pays, et après avoir soûmis tout le diocèse de Lodeve, il alla attaquer le château de Dio (*Deas*) situé dans les montagnes du diocèse de Beziers, à deux petites lieuës au Sud-oüest de Lodeve, l'emporta d'assaut et le mit au pillage (NOT. LXVIII. *n.* 3 *et* 4).

LXXVII.

Prise du château de Cabrieres. Deuterie se rend à Theodebert et devient ensuite sa femme.

A trois lieuës au midi de cette derniere ville, étoit un autre château extrêmement fort, appellé Cabrieres (*Capraria*), qui subsiste encore aujourd'hui dans le diocèse de Beziers de même que celui de Dio, et que Theodebert résolut de soûmettre. Le gouverneur [1] plus occupé du soin de s'assûrer une retraite, que de celui de défendre cette place, l'abandonna aux approches de ce prince, et se retira à Beziers, après avoir mis à sa place sa femme et sa fille. La premiere nommée Deuterie et *Romaine* [2], c'est-à-dire Gauloise de naissance, étoit d'une rare beauté et d'un esprit extrêmement adroit et insinuant : elle s'en servit utilement dans cette occasion. Theodebert aiant envoié sommer la garnison de Cabrieres de se rendre, avec menace en cas de refus, de mettre le feu à la place et de faire prisonniers tous ceux qui s'y trouveroient, cette dame qui n'étoit pas en état de résister, le désarma par la maniere dont elle se comporta à son égard. Elle l'envoia complimenter et l'assûrer qu'elle n'étoit pas dans le dessein de se défendre contre un prince à qui rien ne pouvoit résister; qu'elle se

1 Greg. Tur. ibid.
2 Fredeg. epit. 39.

soûmettoit à son obéïssance et le reconnoissoit pour son seigneur ; qu'en un mot il n'avoit qu'à commander et qu'il seroit obéi. Theodebert charmé de ce compliment s'avança vers la place, y entra en ami, et reçut la soûmission des habitans ausquels il défendit de faire aucun mal. Deuterie s'étant ensuite présentée devant lui, il fut si épris de sa beauté, que sans respecter les liens sacrez du mariage qui l'attachoient à la reine Wisigarde son épouse légitime, ni ceux qui lioient Deuterie à son époux, il en fit d'abord sa concubine, et quelque tems après son épouse.

LXXVIII.

Suite des conquêtes de Theodebert. Prise d'Usez par ce prince.

Theodebert ne borna pas là ses conquêtes, il les poussa encore plus avant ; mais nous en ignorons le détail. Il paroît seulement qu'il porta tout l'effort de ses armes vers le bas Languedoc et le Rhône. On pourroit conjecturer qu'il reprit le Toulousain, l'Albigeois et le Querci sur les Visigots, supposé que Theodoric eût reconquis ces pays sur les François. Quoique nous n'aions aucun monument depuis l'an 508. jusqu'après l'an 533. qui nous fasse connoître sous quelle domination étoit la ville de Toulouse durant cet intervalle, il est néanmoins très-vraisemblable que les François la possederent toûjours depuis sa soûmission à Clovis, et il n'y a aucun lieu de croire qu'elle eût été reprise par les Gots, et ensuite sur ces derniers par Theodebert.

Pour ce qui regarde le Querci, ce pays appartenoit à Thierri roi d'Austrasie, lorsque ce prince fit un voiage en Auvergne l'an 532. pour punir la révolte des peuples de cette province ; car il éxila alors à Cahors la mere [1] et la tante du senateur Arcade qui avoit été le principal moteur de la rebellion ; ce qui prouve que le Querci étoit de son domaine avant l'expedition de Theodebert. Nous sçavons [2] d'ailleurs que ce pays appartenoit aux François l'an 533. Il ne reste donc que l'Albigeois dont ce prince ait pû faire la conquête de côté-là durant cette expedition : il le soûmit peut-être avec le Rouërgue qui en est limitrophe.

[1] Greg. Tur. l. 3. c. 12.
[2] Concil. tom. 4. p. 1783.

Quoi qu'il en soit, Theodebert après la prise du château de Cabrieres, prit la route du Rhône, suivant Gregoire [1] de Tours, et entra en Provence. C'est alors qu'il dut reprendre la ville d'Usez sur les Visigots avec tous les pays qui sont au Nord de cette ville comme le Gevaudan et le Velai, et que Theodoric roi d'Italie avoit vraisemblablement reconquis sur les François, comme nous l'avons dit ailleurs (NOTE LXVIII. *n.* 1. *et* 2). Il paroît en effet que quoique Thierri fils de Clovis eût étendu ses conquêtes après la bataille de Vouglé jusques au Rhône et à la mer Méditerranée, et qu'il eût soûmis alors la ville d'Usez, cette ville repassa bientôt sous la domination des Visigots ses anciens maîtres : mais depuis cette expedition de Theodebert, elle demeura toûjours soûmise aux rois d'Austrasie, ainsi qu'on le verra dans la suite. On pourroit aussi ajoûter le Vivarais aux conquêtes de ce prince durant cette campagne ; car ce pays lui étoit soûmis deux ans après : mais il est plus vraisemblable qu'il l'acquit par le partage qu'il fit du roiaume de Bourgogne avec les autres rois François (NOTE LXVIII. *n.* 1. *et* 5). Nous ne doutons [2] pas qu'il n'ait soûmis aussi alors le château d'*Ugernum* situé entre Nismes et le Rhône, que les Visigots reprirent dans la suite : c'est de côté-là qu'il entra sans doute en Provence.

LXXIX.

Erection des évêchez d'Arsat en Aquitaine, de Carcassonne, de Maguelonne et d'Elne dans la Septimanie sous les Visigots.

Quoique ce prince eût réduit tout le Roüergue sous son obéïssance, il paroît cependant que les Visigots y demeurerent en possession d'une quinzaine de paroisses situées dans les montagnes des Cevennes vers les frontieres du Gevaudan et de l'ancien diocèse de Nismes que les François ne purent sans doute

[1] Greg. Tur. ibid. c. 23.
[2] Ibid. n. 6.

soûmettre à cause de leur situation avantageuse. Ce pays qu'on [1] nommoit le pays d'Arsat ou de Larsat, *Pagus Arisitensis*, d'un village ou bourg appellé *Arisitum* qui en étoit le principal lieu, s'étendoit aussi alors, ou du moins s'étendit, à ce qu'il paroît, dans la suite sur la partie de l'ancien diocèse de Nismes qui étoit située vers les frontieres du Roüergue et du diocèse de Lodeve, et qui comprenoit ce qu'on appella dans les siecles posterieurs la baronie d'Yerle, connuë dans les anciens monumens sous le nom de *terra Arisdii* ou *Erisdii* : nom qui approche fort de celui de *Pagus Arisitensis*, dont cette baronie étoit d'ailleurs limitrophe (NOTE LXVIII. *n.* 7 *et seqq.*). On prétend même que tout ce qui compose aujourd'hui le diocèse d'Alais, et qui a été démembré de celui de Nismes, faisoit anciennement partie du même pays d'Arsat.

Ce pays avoit titre d'évêché vers le milieu du VI. siecle : mais nous n'en connoissons pas l'origine (NOTE LXVIII. *ibid*). Nous avons lieu de croire que les Visigots qui demeurerent les maîtres de ce pays, le firent ériger en évêché après que Theodebert leur eut enlevé la ville de Rodez, afin de conserver dans ce qui leur restoit dans les Gaules, le même nombre de citez ou villes épiscopales qu'ils y possedoient avant les conquêtes de ce prince. Il paroît en effet que ces peuples firent ériger vers le même-tems Carcassonne et Elne en citez ou évêchez, pour se dédommager de la perte des villes épiscopales de Lodeve et d'Usez que Theodebert leur enleva durant la même guerre (v. NOTES 26. 27. 28. *et* 57). Nous ne doutons pas qu'ils n'eussent aussi fait ériger le siege épiscopal de Maguelonne pour suppléer à celui de Toulouse, après que le roi Clovis eut soûmis cette derniere ville à sa domination. On ne sçauroit du moins faire remonter l'érection des évêchez de Maguelonne, de Carcassonne et d'Elne plus haut que le VI. siecle, comme nous l'avons deja dit ailleurs.

Les Visigots reprirent dans la suite la ville de Lodeve sur les François : mais ceux-ci leur enleverent d'un autre côté le pays d'Arsat vers l'an 560 (NOTE LXVIII. *ibid.*). Ce pays qui fut uni au roiaume d'Austrasie, appartenoit alors, à ce qu'on prétend à la famille du senateur Ansbert, originaire de Narbonne ou de la Narbonnoise premiere, qu'on fait descendre de l'illustre Tonance Ferreol préfet des Gaules : ce magistrat possedoit en effet plusieurs terres dans le pays de Nismes vers les frontieres du Roüergue. On ajoûte que cette famille fit rétablir le chef-lieu du pays d'Arsat qui avoit été ruiné par les guerres, et qu'elle en fit donation à l'église de Metz, à qui les rois d'Austrasie en confirmerent [1] la possession. Saint Aigulphe évêque de Metz et frere d'Ansbert y nomma pour évêque Deotarius son frere, à qui Munderic leur neveu et fils d'Ansbert succeda. Sous l'épiscopat de ce dernier et vers l'an 570. S. Dalmace évêque de Rodez revendiqua ce pays ou du moins la partie qui avoit appartenu anciennement à son diocèse : mais nous ne sçavons pas s'il obtint sa demande : ce qu'il y a de vrai c'est que l'évêché d'Arsat subsista long-tems après, et qu'Emmon en étoit évêque l'an 625. On ne trouve plus depuis ce tems-là aucun mémoire sur cet évêché. Il fut réüni sans doute aux diocèses voisins, et en particulier à ceux de Nismes ou d'Usez dont il paroît qu'il avoit été démembré pour la plus grande partie.

LXXX.

Retraite des Visigots dans les états de Theudis.

On a deja remarqué que Procope [2] avoit confondu l'expedition de Theodebert dont nous venons de parler, avec celle que Childebert avoit entreprise auparavant contre le roi Amalaric, et que cet auteur avance mal-à-propos que le premier soûmit durant cette guerre tout le pays que les Visigots occupoient dans les Gaules. Ces peuples se maintinrent en effet dans la plus grande partie de la Narbonnoise premiere jusqu'à l'irruption des Sarasins au commencement du VIII.

1 Greg. Tur. hist. l. 5. c. 5.

1 V. Le Coint. ad ann. 549. n. 27. - Dominic. Ansb. rediv.

2 Proc. de bell. Goth. l. 1. c. 13.

siecle ; et si dans cette expedition Theodebert leur enleva dans cette province les diocèses de Lodeve et d'Usez avec quelques autres places des diocèses voisins, ils conserverent tout le reste qui comprenoit les anciens diocèses de Narbonne et de Nismes, et ceux de Beziers, d'Agde, de Maguelonne, de Carcassonne et d'Elne. Procope aura voulu sans doute faire entendre que les François reprirent alors sur les Visigots tout ce que Theodoric roi d'Italie leur avoit enlevé dans les Gaules après la mort de Clovis, et cet historien a eu raison dans un sens, parce que de son tems on comprenoit dans l'Espagne la Septimanie, la seule province des Gaules dont les Visigots demeurerent les maîtres.

Ce même historien ajoûte que tous les Visigots qui se trouverent dans les places conquises par les François, eurent la liberté de se retirer avec leurs femmes et leurs enfans dans les états de Theudis leur roi; en sorte ue depuis leur retraite les Gaules ne furent occupées que par les François et par les Ostrogots qui possedoient alors la Provence, c'est-à-dire, suivant le sens qu'on peut donner à cet auteur, que tous les Visigots qui étoient établis dans les places conquises par Theodebert passerent dans la Septimanie ou au-delà des Pyrenées. La liberté que Theodebert donna à ces peuples de se retirer sans obstacle chez leurs compatriotes, prouve, ce semble, que les villes dont il fit la conquête, se soûmirent volontairement aux François; on sçait [1] que celle de Rodez ouvrit ses portes à ce prince, tant les peuples souffroient impatiemment la domination des Visigots Ariens.

LXXXI.

Entrée de Theodebert en Provence. Son retour à Metz où il succede à Thierri son pere. Son mariage avec Deuterie.

Il paroît que Theodebert après avoir terminé son expedition dans la Septimanie et avoir passé [2] le Rhône, fit quelque tentative

[1] Vit. S. Dalm.
[2] Greg. Tur. hist. l. 3. c. 23.

sur la ville d'Arles capitale des états des Ostrogots en deçà des Alpes ; nous sçavons du moins que les habitans de cette ville pour se racheter sans doute du pillage, et prévenir le dégât que l'armée de ce prince auroit pû faire dans leur campagne, lui donnerent des ôtages ; mais les Provençaux aiant reçu [1] peu de tems après un puissant renfort d'Ostrogots, il fut obligé de s'éloigner. Il avoit d'ailleurs alors un pressant motif d'interrompre ses exploits sur l'avis qu'il reçut de la maladie du roi Thierri son pere et des mesures que les rois Childebert et Clotaire ses oncles prenoient dejà pour s'emparer de l'Austrasie après sa mort. Il partit donc en diligence et prit la route de Metz capitale du roiaume d'Austrasie. En passant par Clermont [2] en Auvergne, la crainte qu'il eut d'irriter le roi son pere, et de s'attirer le mépris de ses sujets, s'il amenoit avec lui Deuterie sa coucubine, lui fit prendre le parti de la laisser dans cette ville avec la fille qu'elle avoit euë de son premier et légitime mari. Peu de tems après l'arrivée de Theodebert à Metz, le roi Thierri mourut dans cette ville au commencement de l'an 534. dans la vingt-troisiéme année de son regne. Quelques auteurs [3] prétendent qu'il avoit épousé en premieres nôces une fille d'Alaric II. roi des Visigots, dont il eut Theodebert qui lui succeda : mais nous n'avons rien de certain touchant cette alliance.

Ce prince eut à peine expiré, que Theodebert son fils et son successeur, répudia Wisigarde son épouse légitime ; et sans s'embarrasser du double adultere qu'il alloit commettre, il fit venir Deuterie de Clermont et l'épousa publiquement. Cette nouvelle reine craignant alors que sa fille qu'elle avoit emmenée avec elle n'inspirât par sa beauté de l'amour à Theodebert dont elle connoissoit le foible, résolut de s'en défaire. Elles étoient l'une et l'autre à Verdun, quand un jour la fille étant montée sur un char appellé Bas-

[1] Cassiod. l. 11. ep. 1.
[2] Greg. Tur. l. 3. c. 23-37.
[3] V. hist. general. de la maison de Fr. 3. ed. tom. 1. p. 15.

terne, et traîné par deux taureaux, le cocher que Deuterie avoit sans doute gagné, passant sur le pont de cette ville, piqua si vivement ces deux animaux, qu'ils se précipiterent dans la riviere et entraînerent avec eux le char et la fille de Deuterie qui périt ainsi miserablement.

Dieu ne laissa pas ce crime impuni : Theodebert touché des remontrances des seigneurs de sa cour et du murmure des peuples sur le commerce scandaleux qu'il entretenoit depuis sept ans avec Deuterie, la renvoia enfin pour toûjours, après en avoir eu un prince à qui on donna le nom de Theodebalde et qui fut son successeur. Theodebert reprit Wisigarde sa premiere et légitime épouse, en prit une autre après son décès, et ne pensa plus à Deuterie qui revint sans doute rejoindre son premier mari qu'on prétend être Tonance Ferreol fils du préfet des Gaules, de même nom, ce qui n'a aucune vraisemblance.

LXXXII.

Fin du roiaume de Bourgogne. Réduction du Vivarais sous l'obéissance des François.

Theodebert eut une nouvelle occasion d'étendre les limites de ses états du côté du Rhône par l'acquisition qu'il fit du Vivarais peu de tems après son avenement à la couronne d'Austrasie. Ce pays dépendoit du roiaume de Bourgogne dont Godomar avoit été dépoüillé après la bataille de Veseronce, et que ce prince avoit trouvé moien de recouvrer [1] dans la suite, soit par quelque traité qu'il avoit fait peut-être avec les rois François qui lui avoient rendu les pays dont ils s'étoient emparez, soit par la restitution [2] qu'il avoit obtenuë d'Amalasunthe mere et tutrice du jeune Athalaric roi des Ostrogots qui l'avoit remis en possession de toutes les places que Theodoric son pere lui avoit enlevées à la droite de la Durance. Godomar regnoit ainsi paisiblement [3] sur toute la Bourgogne, lorsque les rois Childebert et Clotaire se liguerent contre lui l'an 532. et

[1] Greg. Tur. hist. l. 3. c. et 11.
[2] Cassiod. l. 11. ep. 1.
[3] Greg. Tur. ibid.

lui déclarerent la guerre dans la vûë de le dépoüiller de nouveau de ce roiaume et de s'en emparer. Ils communiquerent leur dessein à leur frere Thierri qui regnoit en Austrasie, et n'omirent rien pour le faire entrer dans cette ligue ; ce que ce roi refusa genereusement. Ils entrerent néanmoins en Bourgogne où ils prirent quelques places : mais voiant enfin que leurs seules forces [1] ne suffisoient pas pour déthrôner Godomar, ils engagerent deux ans après le roi Teodebert leur neveu à s'unir avec eux. Il fut aisé alors à ces trois princes de vaincre le roi de Bourgogne : ils le dépouüillerent en effet de tous ses états, qu'ils partagerent entr'eux, et mirent fin par là au roiaume des Bourguignons qui subsistoit dans les Gaules depuis environ 120. ans, et dont Godomar fut le dernier roi.

Suivant Gregoire de Tours, Childebert et Clotaire partagerent seuls tout le roiaume de Bourgogne ; mais Marius d'Avenches auteur du pays et contemporain, assûre que Theodebert y eut sa part. Nous voions [2] en effet par les souscriptions des évêques Hilaire de Gevaudan, Deuterius de Lodeve et Venance de Viviers qui assisterent au concile de Clermont tenu l'an 535. que ce prince étoit alors maître de tous ces pays. Il dut donc avoir le Vivarais pour sa part du roiaume de Bourgogne avec les diocèses [3] d'Autun et de Châlons sur Saône, membres du même roiaume, sur lesquels nous sçavons qu'il regna, et que Godomar possedoit avant sa derniere défaite.

Le Vivarais convenoit d'autant mieux à Theodebert, que ce pays étoit voisin de l'Auvergne, du Velai, du Roüergue, du Gevaudan et du diocèse d'Usez dont il étoit maître. Ce prince porta encore plus loin bientôt après les limites de ses états de ce côté-là par la cession [4] que Witigez roi des Ostrogots d'Italie fit de la Provence aux princes François l'an 536. pour les détourner de se joindre à l'empereur Justinien qui lui avoit

[1] Mar. Avent. chron. p. 213.
[2] Concil. tom. 4. p. 1805. – V. not. 68. n. 5.
[3] V. Daniel. hist. de Fr. tom. 1. p. 88.
[4] Procop. hist. Goth. l. 1. c. 13.

déclaré la guerre. Theodebert partagea cette province avec les rois Childebert et Clotaire ses oncles ; ce qui fit que toutes les Gaules furent désormais soûmises aux François, à la réserve de la Septimanie qui resta toûjours aux rois Visigots jusques au VIII. siecle.

LXXXIII.

Famille de Tonance Ferreol. Rorice et S. Firmin évêques d'Usez.

Depuis la prise d'Usez par Theodebert, le siege épiscopal de cette ville avoit passé, selon l'usage de ce tems-là, sous la jurisdiction [1] du métropolitain de Bourges qui étoit alors le plus voisin de ceux de la monarchie Françoise ; mais après que les François furent maîtres de la Provence par la cession dont on vient de parler, ce siege épiscopal passa sous la dépendance de la métropole d'Arles, parce qu'elle en étoit la plus voisine.

L'église d'Usez étoit alors gouvernée [2] par Rorice homme également respectable par son âge d'environ quatre-vingts ans et par sa famille, l'une des plus considerables de la Narbonnoise et même des Gaules ; car on assûre qu'il étoit frere, ou plûtôt fils de Tonance Ferreol préfet des Gaules du tems de Theodoric I. roi des Visigots. Rien ne marque mieux la modestie de Rorice que la répugnance qu'il témoigna à se charger du fardeau de l'épiscopat lorsqu'il fut élû pour succeder à Probatius son prédecesseur dont on trouve la souscription au concile d'Agde tenu l'an 506. L'unique soin de Rorice après son élection fut de remplir tous les devoirs de son ministere, et d'inspirer par ses exemples autant que par ses discours l'amour de la vertu à son peuple. On attribuë à la force de ses prieres et au mérite de ses jeûnes la cessation de la peste et de plusieurs autres fleaux dont son diocèse et ceux des environs furent affligez de son tems.

[1] Vit. S. Firm. apud Lambec. tom. 2. p. 914.

[2] Lambec. ibid. - Le Coint. ad ann. 451. ad ann. 528. n. 4. ad ann. 537. n. 5. - Gall. Christ. tom. 4. p. 710 et seqq. et 1144. - Baillet. 11. Octob. - Bouchet. geneal. Dom. Fran. - Domin. Ansb. rediv.

Ce prélat étoit dejà avancé en âge, quand sôn frere aîné Tonance Ferreol, qui faisoit son séjour à Narbonne, lui envoia Firmin l'un de ses enfans pour être élevé sous ses yeux et sous sa conduite. Celui-ci étoit frere puisné, à ce qu'on prétend du célebre Ansbert mari de Blitilde d'où plusieurs de nos genealogistes font descendre nos rois de la seconde race, et d'où descendent même, suivant quelques-uns, ceux de la troisiéme. On donne encore à Firmin plusieurs autres freres, et en particulier saint Aigulphe ou Agilulphe évêque de Metz, Deotarius évêque d'Arsat en Roüergue qu'on met au nombre des Saints, et Gamardus ou Babo aïeul paternel de sainte Sigolene abbesse de Troclar en Albigeois. Rorice qui étoit évêque d'Usez quand Theodebert fit son expedition dans la Septimanie contribua peut-être à faire passer cette ville sous la domination de ce prince. Il paroît que la famille de ce prélat, supposé que ce soit la même que celle d'Ansbert mari de Blitilde et de saint Arnoul évêque de Metz, comme on le prétend, secoüa bientôt après le joug de la domination des Visigots, et abandonna le séjour de la Narbonnoise premiere pour s'établir dans le roiaume d'Austrasie, où elle posseda de grands biens, et où elle obtint diverses charges considerables. Ansbert qu'on fait neveu de Rorice, fut entr'autres honoré de la dignité de duc d'Austrasie qui passa à sa posterité ; et Aigulfe frere de ce dernier parvint à l'évêché de Metz capitale de ce roiaume : évêché qui fut comme heréditaire dans sa maison pendant l'espace de plus d'un siecle.

Firmin après avoir quitté la ville de Narbonne sa patrie vers l'an 528. se retira à Usez auprès de l'évêque Rorice son oncle, avec un de ses neveux nommé Ferreol dont nous parlerons dans la suite. Il fit un égal progrès dans la pieté et dans les sciences ecclesiastiques ; ce qui lui mérita d'être élû évêque par le clergé et le peuple de cette ville après la mort de son oncle, laquelle arriva l'année 538. environ la quatre-vingt-uniéme de son âge. Firmin n'étoit alors que dans sa vingt-deuxiéme ; mais son mérite et ses vertus suppléerent au défaut de son âge. Sa réputation de sainteté le fit connoître

bientôt après dans les pays étrangers, et la sagesse de son gouvernement durant près de seize années d'épiscopat, jointe à des vertus éclatantes, le fit mettre au catalogue des Saints après sa mort, qui arriva l'onziéme d'Octobre de l'année 553. de J. C. et la trente-septiéme de son âge. L'époque de sa mort sert à fixer celle du second concile [1] de Paris auquel il souscrivit, et où il se trouva par ordre du roi Childebert ; ce qui fait voir que ce concile dut se tenir avant l'an 555. qui est le tems auquel le P. Sirmond l'a fixé. Ce prélat dont Dieu fit connoître la sainteté après sa mort par un grand nombre de miracles, avoit assisté pendant sa vie à divers autres conciles tenus dans les états des François, preuve que la ville d'Usez demeura toûjours sous la domination de ces peuples depuis la conquête que Theodebert en avoit faite.

LXXXIV.

S. Venance évêque de Viviers. S. Cheli ou Hilaire, et Evanthius évêques de Gevaudan. Saint Germier évêque de Toulouse.

On voioit alors dans la portion des Gaules, comprise aujourd'hui dans le Languedoc, plusieurs autres évêques respectables par leur mérite et leur sainteté ; entr'autres S. Venance évêque de Viviers et saint Hilaire évêque de Javoux ou de Gevaudan [2] qui assisterent l'un et l'autre au concile de Clermont tenu l'an 535. comme on a dejà dit. Le vulgaire donne communément le nom de Cheli au dernier : on conserve ses reliques dans l'abbaye roiale de S. Denys en France.

On croit [3] que ce fut après la mort de ce saint évêque de Gevaudan que se passa ce que Gregoire de Tours rapporte [4] d'un prêtre nommé Evodius, lequel étant élû évêque de cette église et sur le point d'être sacré, se vit obligé de se retirer et de prendre la fuite à la vûe du peuple qui se souleva contre lui. Le même historien assûre que ce fut une punition des mauvais discours qu'il avoit tenus contre saint Gal évêque de Clermont. Saint Hilaire eut pour successeur dans son siege Evanthius [1] dont nous trouvons la souscription avec celle de Firmin évêque d'Usez au quatriéme concile d'Orléans tenu l'an 541.

Nous dirons ici un mot par occasion de S. Germier (*Geremarus*) évêque de Toulouse (an 541), qui peut avoir été contemporain de ces prélats, et sous le gouvernement duquel on vit fleurir la religion dans cette ville. C'est tout ce que nous sçavons [2] de plus certain de la vie de ce saint ; car ses actes, qui paroissent avoir été écrits à la fin du XI. siecle, sont trop interpolez pour être de quelque autorité. Il fut inhumé dans un lieu appellé Doz, voisin de Muret et situé sur la Garonne dans le diocèse de Toulouse (NOTE LXIX). On y bâtit un monastere qui prit le nom de ce saint, et dont il fut peut-être le fondateur. Ce monastere devint dans la suite titre de prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Lezat. Les reliques de saint Germier qu'on y conservoit, furent depuis transferées dans l'église de S. Jacques de Muret dont ce lieu est peu éloigné.

LXXXV.

Démêlez de Leon évêque d'Agde avec le comte Gomacharius.

Leon évêque d'Agde, qui vivoit sous la domination des Visigots, n'étoit ni moins illustre, ni moins zelé que ceux dont nous venons de parler. Ce prélat eut des démêlez considerables avec Gomacharius comte ou gouverneur de la ville d'Agde et du reste de ce diocèse sous l'autorité des rois de la même nation maîtres de la Septimanie. Ce comte [3], qui étoit Arien, ainsi que tous les Visigots, et qui par consequent ménageoit peu les Catholiques, avoit usurpé un bien de l'église d'Agde. Leon évêque de cette ville ne croiant pas devoir souffrir cette usurpation, l'alla trouver et lui dit : « Mon » fils, prenez garde de ne pas retenir le

[1] Conc. tom. 5. p. 812.
[2] Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. p. 86. et seqq. - V. Boll. tom. 2. p. 350. Martii.
[3] Le Coint. ad. ann. 535. n. 33.
[4] Greg. Tur. vit. pat. c. 6.

[1] Concil. tom. 5. p. 387.
[2] Boll. 16. Maii.
[3] Greg. Tur. de glor. mart. 1. c. 79.

» patrimoine des pauvres, et craignez que » les larmes de ces malheureux à qui vous » l'enlevez, ne vous attirent la malédiction de » Dieu, et peut-être aussi la mort. » Gomacharius peu sensible à ces remontrances, persista dans son usurpation jusqu'à ce que se sentant attaqué d'une grosse fiévre qni le réduisit à l'extrémité, il reconnut sa faute et fit prier Leon de vouloir demander à Dieu le rétablissement de sa santé, avec promesse de lui faire rendre le champ qu'il détenoit injustement. Ce prélat fit sa priere et obtint la guérison du comte.

Celui-ci se voiant délivré du péril, dit aux Visigots qui étoient auprès de lui : « Que » diront de moi les Romains ? Ils regarde» ront sans doute ma maladie comme un » juste châtiment de la détention de la terre » que j'avois usurpée : mais qu'ils sçachent » que je ne la relâcherai jamais ; car je suis » persuadé que ma maladie m'est venuë na» turellement. » Leon informé du discours du comte, fut le trouver pour lui reprocher l'inexecution de ses promesses et l'exhorter à prévenir un nouveau châtiment de la part de Dieu, par la restitution du champ qu'il avoit usurpé. A cette exhortation Gomacharius répondit : « Taisez-vous, vieux insensé, » je vous ferai garroter sur un âne, je vous » ferai promener par toute la ville, et vous » exposerai ainsi à la risée publique. » Leon ne jugeant pas à propos de répondre à cette menace, se rendit à l'église de saint André, où on conservoit les reliques de ce saint apôtre, et là s'étant prosterné et mis en priere, il célébra les vigiles et passa toute la nuit ou à psalmodier ou à gémir sur la mauvaise disposition du comte. Le matin le saint évêque s'étant approché des lampes de l'église, les brisa avec son bâton pastoral en disant : « Que la lumiere ne brille plus dans ce lieu » jusqu'à ce que Dieu tire vengeance de ses » ennemis, et qu'il oblige l'usurpateur de » rendre à sa maison les biens qu'il a usur» pez. » Leon eut à peine prononcé cette espece d'interdit, que Gomacharius étant tombé en rechûte, fut réduit aux abois. Il fit supplier alors ce saint prélat de vouloir encore demander sa guérison, avec promesse s'il l'obtenoit, de rendre non seulement le champ injustement détenu, mais d'en donner aussi un autre. Pour toute réponse Leon se contenta de dire aux envoiez : *J'ai prié le Seigneur, et il m'a exaucé.* Cependant le comte fit solliciter l'évêque une seconde fois d'interceder pour lui auprès de Dieu : mais ce prélat sourd à ses demandes ne lui répondit rien. Gomacharius se voiant mourir, se fit mettre sur un chariot ; et s'étant fait conduire à Leon, il le supplia pour la troisiéme fois de vouloir s'interesser pour sa guérison, et lui dit : *Je rends le double de ce que j'ai usurpé ; je demande seulement que votre sainteté intercede pour moi auprès du Seigneur.* Leon persistant toûjours dans son refus, le comte le força de le mener à l'église ; mais il fut à peine arrivé à la porte, qu'il expira. C'est ainsi que l'église d'Agde rentra enfin dans la possession des biens que ce comte avoit usurpez.

LXXXVI.

Guerre des rois Childebert et Clotaire contre Theudis.

Il paroît que Theodebert roi d'Austrasie, content des conquêtes qu'il avoit faites sur les Visigots, vêcut dans la suite en paix avec eux : mais il n'en fut pas de même des rois Childebert et Clotaire ses oncles. Ces deux princes François divisez auparavant entr'eux, s'étant rëünis [1] se liguerent ensemble contre le roi Theudis, on ne sçait par quel motif, et porterent la guerre jusques dans le cœur de l'Espagne. Après avoir passé les cols des Pyrenées du côté de la Navarre et s'être emparez de Pampelune, ils marcherent vers Saragosse et en firent le siege ; mais ils furent obligez de le lever le troisiéme jour.

Le mauvais succès de cette entreprise ne les empêha pas de courir et de ravager toute la Taragonnoise et la plus grande partie du reste de l'Espagne, jusqu'à ce que Theudis voulant arrêter leurs courses, fit marcher contr'eux une puissante armée sous la conduite de Theudiscle (vers l'an 543.). Ce general les aiant rencontrez, les attaqua et les défit entierement ; et voulant ensuite leur

1 Greg. Tur. l. 3. c. 27 et 29. - Isid. chron. p. 722. - App. chron. Vict. Tun. - Jorn. c. 58.

couper leur retour dans les Gaules, il fit occuper tous les passages des Pyrenées. La perte du reste de l'armée Françoise et la prise de ces deux princes étoient infaillibles, si le general Visigot, gagné par une somme considerable, ne leur eût laissé le passage libre durant un jour et une nuit : mais ce tems expiré, ceux d'entre les François qui ne purent profiter de cette liberté, furent passez au fil de l'épée.

LXXXVII.

Expédition de Theudis en Afrique. Mort de ce prince.

Les François, au rapport d'un historien [1] moderne, eurent bientôt après leur revanche sur les Visigots par la prise de *la petite ville de Cette en Languedoc :* mais il est certain par le texte d'Isidore, le seul ancien historien qui fasse mention de cette derniere expédition, que ce n'est point de Cette en Languedoc dont il s'agit, mais de Ceuta en Afrique dont Theudis roi des Visigots et non pas Childebert roi des François fit le siege (NOTE LXX). Voici à quelle occasion.

L'empereur Justinien après avoir repris l'Afrique sur les Vandales [2] dès l'an 534. par la valeur de Belisaire, l'un des plus grands capitaines de son siecle, donna ordre à ce general l'année suivante de porter ses armes dans l'Italie, tant pour venger la mort de la reine Amalasunthe, que Theodat roi des Ostrogots avoit fait périr, que pour remettre cette ancienne partie de l'empire sous son obéïssance. Belisaire conformément aux ordres de Justinien entra en Italie et y fit des progrez considerables pendant la guerre qu'il entreprit contre les Ostrogots. Il avoit dejà réduit ces peuples aux dernieres extrémitez lorsqu'il fut rappellé en 540. par le même empereur qui l'emploia contre les Perses.

Après le départ de Belisaire le thrône des Ostrogots fut comme vacant par l'absence de Witigez successeur de Theodat que ce general avoit fait prisonnier, et qu'il emmena à Constantinople. Les Gots embarrassez [3] sur le choix d'une personne capable de les gouverner et de succeder à Witigez, jetterent d'abord les yeux sur Vraïas un de leurs meilleurs capitaines : mais celui-ci s'étant excusé d'accepter la roiauté, ils élûrent Ildebaud, personnage illustre et parent de Theudis roi des Visigots. Ils se déterminerent principalement à ce choix sur l'esperance que ce dernier, se trouvant uni par les liens du sang avec leur nouveau roi, leur donneroit du secours dans la triste situation de leurs affaires. Theudis fit en effet diversion en faveur des Ostrogots, et envoia une puissante flotte sur les côtes d'Afrique, où elle s'empara entr'autres de la ville de Ceuta située vers le détroit de Gibraltar (*Oceani freta. Isid. ibid.*). Les troupes imperiales reprirent bientôt après cette place et en chasserent les Visigots. La guerre que les François porterent jusques dans le cœur de l'Espagne empêcha Theudis de songer à recouvrer cette ville. Ce prince étant [1] délivré des armes des rois Childebert et Clotaire, il équipa une nouvelle flotte, et lui aiant fait passer le détroit, il entreprit (vers l'an 545.) le siege de Ceuta qui fut poussé avec toute la vigueur possible. Mais un jour de Dimanche, dont les Visigots étoient fideles observateurs, ces peuples aiant suspendu leurs travaux et leurs attaques, les assiegez moins scrupuleux, profitant de leur inaction, firent sur eux une si vigoureuse sortie, que les aiant attaquez en mêmetems par mer et par terre, ils les taillerent en pièces ; en sorte que pas un seul n'échappa pour porter en Espagne la nouvelle de leur défaite.

Le roi Theudis, à qui cette perte fut sans doute très-sensible, mourut quelques années après d'une mort tragique, et vraisemblablement à Barcelonne, où il paroît qu'il faisoit son séjour ordinaire ; car la ville de Tolede ne devint le siege [2] des rois Visigots que sous le regne d'Athanagilde. La mort de ce prince fut la juste punition [3] de celle du roi Amalaric son prédecesseur, à laquelle il avoit eu beaucoup de part. Un homme de

1 Dan. Hist. de Fr. tom. 1. p. 111.
2 Proc. de bell. Vand. et Goth.
3 Proc. de bell. Goth. l. 2. in fin.

1 Isid. ibid.
2 V. Val. rer. Franc. l. 7. p. 337.
3 Isid. et Jorn. ibid. - App. chron. Vict. Tun.

son palais qui contrefaisoit le fou se jetta sur lui dans le tems qu'il y pensoit le moins, et lui porta des coups mortels (an 548). Theudis se voiant alors sans ressource, défendit avant que d'expirer de punir son assassin ; *parce*, dit-il, *que ma mort est la juste punition du crime que j'ai autrefois commis en faisant mourir mon maître* : ce qu'on entend du roi Amalaric. C'est ainsi que périt ce prince ambitieux après un regne de seize ans et six mois.

LXXXVIII.

Theodebalde roi d'Austrasie et Theudiscle roi des Visigots maîtres de la plus grande partie de la province.

La mort de Theudis avoit été précedée de celle de Theodebert roi d'Austrasie. Celui-ci, l'un des plus grands princes de son tems, s'étoit signalé par ses conquêtes. Il avoit enlevé aux Visigots une partie de l'Aquitaine I. et de la Septimanie ou Narbonnoise avant que de commencer son regne : il le finit après avoir soûmis une partie de l'Italie à la faveur de la guerre que les Grecs et les Gots se faisoient au sujet de ce pays. Theodebert méditoit de nouveaux exploits au-delà des Alpes, quand la mort l'enleva [1] l'an 547. la quatorziéme année de son regne. Theodebalde son fils unique qu'il avoit eu de Deuterie lui succeda à l'âge de treize ans, malgré sa naissance illégitime, et fut reconnu des Austrasiens par l'autorité des ministres fideles dont Theodebert son pere avoit eu soin de faire choix et qu'il lui avoit laissez pour son conseil. Il paroît cependant par les souscriptions [2] du cinquiéme concile d'Orleans, que le roi Childebert convoqua au mois de Novembre de l'an 549. et auquel assisterent Firmin d'Usez, Melanius d'Albe ou de Viviers, et Ambroise d'Albi, avec plusieurs autres évêques d'Austrasie, que ce prince étoit alors reconnu pour souverain dans une grande partie de ce roiaume; ce qui pourroit donner lieu de croire qu'il s'empara après la mort de Theodebert son neveu de la plûpart des provinces méridionales qui en dépendoient. Mais il n'est pas certain que les évêques qui assisterent au cinquiéme concile d'Orleans fussent tous sujets de Childebert ; car il paroît que c'étoit plûtôt un concile national composé des évêques de tous les états qui appartenoient aux François. Que si dans les actes il n'est fait mention que du roi Childebert, c'est sans doute parce que ce concile fut tenu dans une ville de sa domination. On doit en dire de même, ce semble, du second et du troisiéme concile de Paris assemblez vers la fin du regne de ce prince.

Après la mort de Theudis, la partie de la province [1] soumise aux Visigots eut pour roi le general Theudiscle ou Theudiscule, le même qui s'étoit opposé à la retraite de Childebert et de Clotaire dans le tems de leur expedition en Espagne. Ce nouveau roi qui, selon quelques-uns [2], étoit fils d'une sœur du fameux Totila roi des Ostrogots, avoit de grands défauts, mais sur-tout une avidité insatiable pour l'argent, et un penchant extrême pour la débauche. Sa vie licencieuse donna lieu aux principaux de sa nation de conspirer contre lui, et de prévenir leur propre perte qu'il avoit résoluë après avoir enlevé et deshonoré leurs femmes. Ce prince étoit au milieu d'un magnifique souper qu'il donnoit à Seville, où il faisoit son séjour ordinaire, lorsque les conjurez étant entrez dans la salle du festin, et aiant éteint les flambeaux, se jetterent sur lui et lui ôterent [3] la vie. Son regne ne fut que d'un an et quelques mois.

LXXXIX.

Agila roi des Visigots dépossedé par Athanagilde.

Celui d'Agila son successeur ne fut ni plus heureux ni plus paisible. Les violences de ce nouveau roi des Visigots et ses injustices lui attirerent d'abord la haine de ses sujets et ensuite leur rebellion. Plusieurs [4] Seigneurs prirent ouvertement les armes contre lui, et entraînerent dans leur révolte les habitans

1 V. Pagi ad ann. 532. n. 21. et seqq.
2 Concil. tom. 5. p. 397. et seqq.

1 Isid. chron. p. 723. - Jorn. c. 58. - Fredeg. c. 43.
2 Luc. Tud. chron.
3 V. Aguir. tom. 1. Concil. Hist. p. 15.
4 Isid. ibid. - Grig. Tur. l. 4. c. 8.

de Cordouë, qui après avoir formé un corps d'armée, marcherent contre lui et lui présenterent bataille (an 552). Ce prince l'aiant acceptée, fut entierement défait et obligé de se retirer à Merida après avoir perdu son fils dans l'action et la meilleure partie de son thrésor qui lui fut enlevé. Les rebelles enflez du succès de cette bataille, mirent à leur tête Athanagilde l'un des principaux d'entr'eux. Ce seigneur flatté de cette marque de distinction, crut pouvoir parvenir au thrône à l'exemple de Theudis, de Theudiscle et d'Agila, qui de simples particuliers étoient devenus rois de leur nation. Dans cette esperance, il s'adressa à l'empereur Justinien ; et comme il sçavoit que ce prince souhaitoit avec passion de réünir tout l'ancien empire d'Occident à celui d'Orient, il lui fit esperer qu'il pourroit aisément conquerir l'Espagne, s'il vouloit l'aider à la délivrer de l'oppression d'Agila. Justinien embrassa volontiers cette occasion d'étendre son autorité, et envoia le patrice Libere avec des troupes et une puissante flotte, avec ordre d'aller joindre Athanagilde pour agir de concert avec lui contre le roi Agila.

Ce patrice est le même qui avoit été préfet ou gouverneur des états des Visigots dans les Gaules sous les regnes de Theodoric et d'Athalaric rois d'Italie ; mais dégoûté de la domination des Ostrogots, il avoit passé au service de Justinien qui l'avoit emploié utilement en diverses rencontres. Ce general s'étant embarqué à Constantinople, arriva en Espagne dans le tems qu'Agila, après avoir été défait à la bataille de Cordouë, faisoit marcher une armée composée de nouvelles levées contre Athanagilde. Celui-ci se voiant soûtenu de Libere et du secours des troupes imperiales, livra une seconde bataille à ce prince et le défit entierement. Le fruit de cette victoire fut la prise de plusieurs places dont ce patrice prit possession au nom de l'empereur Justinien; ce qui fit bientôt ouvrir les yeux aux Visigots. Ces peuples voiant que leurs dissensions domestiques aboutiroient enfin à les assujettir à l'empereur de Constantinople, se réünirent alors contre Agila, et lui ôterent la vie (an 554), après un regne de cinq ans, dans la ville de Merida où il faisoit son séjour ordinaire. Ils élûrent ensuite Athanagilde pour leur roi : mais autant qu'il leur fut aisé de se donner un nouveau maître, autant il leur fut difficile de chasser d'Espagne les troupes de l'empereur qui s'y étoient dejà établies, et qui se maintinrent en diverses places durant près de quatre-vingts ans, malgré les efforts d'Athanagilde et de ses successeurs pour les en chasser. Ce prince fut le premier des rois de sa nation qui transfera son siege à Tolede, et c'est seulement depuis son regne que cette ville devint la capitale [1] du roiaume des Visigots; prérogative qu'elle conserva jusqu'à la destruction de ce roiaume, qui arriva environ cent cinquante ans après.

XC.

Childebert maître du pays d'Usez après la mort de Theodebalde roi d'Austrasie.

Dans le tems qu'Athanagilde fut élû, le thrône d'Austrasie étoit vacant par la mort de Theodebalde qui déceda vers la fin de l'année 553. dans la septiéme de son regne. Ce jeune prince dont les historiens [2] parlent avec assez de mépris, ne laissa pas de posterité. Il fut à peine décedé, que sa sucession fit naître de grands differends entre les rois Childebert et Clotaire ses grands oncles, qui se disputerent sa couronne : mais leur dispute ne dura pas long-tems. Le dernier s'empara d'abord de l'Austrasie et l'emporta sur l'autre, qui se trouvant d'ailleurs sans enfans mâles, lui ceda ce roiaume, sinon tout entier, du moins pour la plus grande partie : car nous voions que Childebert sur la fin de ses jours possedoit quelques pays dans les provinces méridionales de ce même roiaume. En effet suivant l'auteur de la Vie [3] de S. Ferreol évêque d'Usez, ce prince étoit maître de cette ville dès l'année 555. qui étoit la troisiéme de son épiscopat : or le pays d'Usez faisoit partie du roiaume d'Austrasie depuis la conquête que Theodebert pere de Theodebalde en avoit faite sur les Visigots. Childebert qui étoit en même-tems maître de Toulouse et d'Arles

1 V. Val. rer. Franc. l. 7. p. 357.
2 Greg. Tur. l. 4. c. 9. et 14. - Agath. l. 2.
3 Domin. Ansb. rediv. app. p. 27.

s'empara peut-être de ce pays; ce qu'il pouvoit faire d'autant plus aisément, que ses états en étoient plus voisins que ceux du roi Clotaire son frere; ou bien celui-ci s'accommoda avec lui sur la succession de Theodebalde et lui ceda pour ses prétentions quelques provinces méridionales du roiaume d'Austrasie. On pourroit cependant conjecturer, comme nous l'avons remarqué ailleurs, que Childebert possedoit dejà ces pays depuis la mort de Theodebert roi d'Austrasie, et qu'il s'en étoit emparé sur Theodebalde : car saint Firmin évêque d'Usez mort en 553. souscrivit au second concile [1] de Paris convoqué par le même Childebert, et dont on fixe l'epoque à l'an 555. mais qui appartient [2] plus vraisemblablement à l'an 551. Ce prince aura donc été maître de l'Usege avant la mort de Theodebalde : il est certain du moins qu'il possedoit ce pays sur la fin de son regne et du vivant de S. Ferreol qui en étoit alors évêque.

XCI.

S. Ferreol évêque d'Usez.

Ce prélat étoit fils, à ce qu'on prétend, du fameux Ausbert et de Blitilde, et avoit succedé [3] dès l'an 553. à S. Firmin évêque d'Usez son oncle paternel. Nous avons dejà dit ailleurs que l'un et l'autre avoient été envoiez par leurs parens à Usez pour y être élevez sous les yeux et la discipline de l'évêque Rorice oncle de Firmin et grand-oncle de Ferreol. Celui-ci fut élû évêque d'Usez à l'âge d'environ trente-deux ans, et sacré par l'évêque d'Arles alors son métropolitain, assisté des évêques d'Avignon et d'Orange ses comprovinciaux. Il avoit outre le don de la parole dont il se servoit avec fruit, un zele particulier pour la conversion des Juifs dont il avoit un assez grand nombre dans son diocèse. Il les traitoit avec beaucoup de douceur et de ménagement pour les attirer à J. C.; et pour avoir occasion de les instruire plus facilement, il les faisoit venir chez lui, et ne faisoit pas difficulté de les admettre à sa table. Cette conduite si digne d'un bon pasteur donna lieu cependant à ses ennemis de l'accuser la troisiéme année de son épiscopat auprès de Childebert son souverain, d'avoir des liaisons suspectes avec ces ennemis de la foi. Ce prince écouta trop facilement cette accusation, manda Ferreol à sa cour, et lui ordonna de demeurer en éxil à Paris capitale de ses états.

La maniere édifiante avec laquelle ce prélat se comporta durant tout le tems qu'il séjourna dans cette ville auroit dû détromper Childebert et lui faire connoître l'injustice des accusateurs, si ce prince eût été moins prévenu. Ce prélat étoit dans la troisiéme année de son éxil (an 558.) lorsque Childebert fut convaincu de son innocence à l'occasion d'un évenement singulier dont il fut témoin. Ferreol au commencement de son épiscopat avoit fait bâtir dans la ville d'Usez une église sous l'invocation de S. Paul; et comme il s'entretenoit un jour avec Childebert, une des voutes de cette église tomba. Ferreol à qui Dieu révela cet accident dans l'instant, changea tout à coup de visage, et parut si triste, que le roi qui s'en apperçut ne put s'empêcher de lui en demander le sujet. Le Saint le lui expliqua avec sa candeur ordinaire; et ce prince s'étant assûré ensuite de la verité du fait, il conçut dès-lors une si grande vénération pour lui, et fut si convaincu de la calomnie de ses accusateurs, qu'il le renvoia aussitôt dans son diocèse après lui avoir donné des marques publiques de son estime, lui avoir fait divers presens, et s'être recommandé à ses prieres.

Ferreol fut reçû par son clergé et par son peuple avec de grandes démonstrations de joie. Peu de tems après son retour il convoqua un synode dans sa cathedrale de S. Theodoride et y fit appeller tous les Juifs de son diocèse. Là avec le secours de ses ecclesiastiques, il les catéchisa avec tant de succès, qu'il eut la consolation de voir la plûpart d'entr'eux se convertir à la foi et recevoir le saint baptême. Les autres qui refuserent de renoncer au Judaïsme furent chassez du pays, avec défense d'y revenir.

[1] Concil. tom. 5. p. 812.

[2] V. Le Coint. ad ann. 551. n. 5.

[3] Dominic. ibid. V. Le Coint. ad ann. 55. n. 2. 55. n. 17. 558. n. 6. et seqq. - Baill. 1. Sept.

XCII.

Regle et monastere de S. Ferreol.

Ce saint prélat fonda un fameux monastère dans sa ville épiscopale, sous l'invocation de S. Ferreol martyr, son patron. Il composa exprès une [1] regle particuliere pour ce monastere dans lequel on vit fleurir par ses soins la discipline réguliere : il soûmit cette regle à l'examen de Lucrece évêque de Die, personnage célébre par sa rare pieté. Elle se trouve dans le recüeil ou code des regles, et a beaucoup de conformité avec celle de S. Cesaire d'Arles : il y est fait mention des serfs qui appartenoient au monastere. Ferreol après avoir gouverné saintement son église pendant près de vingt-huit années d'épiscopat, mourut [2] à l'âge de soixante ans, le 4. du mois de Janvier de l'an 581. S. Gregoire de Tours [3] qui fait l'éloge de ses vertus et de sa sainteté, nous apprend qu'à l'exemple de S. Sidoine Apollinaire il avoit fait un recüeil de ses lettres : mais ce précieux monument n'est pas venu jusqu'à nous. On lui donne pour frere, mais sans aucune preuve certaine, S. Mondri ou Monderic évêque du pays d'Arsat, et pour sœur sainte Tharsicie vierge. L'église d'Usez honore publiquement sa mémoire.

XCIII.

Lodeve soûmise à Childebert. Mort de ce prince.

S'il en faut croire quelques [4] modernes, la ville de Lodeve appartenoit à Childebert pendant les dernieres années de son regne. Ils prétendent qu'Edibius évêque de cette ville étant allé à Paris à la cour de ce prince à l'occasion de quelques affaires, assista au troisiéme concile de cette derniere ville tenu l'an 557. Il est vrai qu'on trouve [5] un Edibius évêque qui souscrivit à ce concile : mais comme son évêché n'est point marqué, on ne sçauroit assûrer, sans d'autres preuves, qu'il étoit évêque de Lodeve ; ce qui n'empêche pas que Childebert n'ait pû avoir été maître de cette ville avant sa mort.

La ligue [1] que ce prince forma avec Chramne son neveu et fils du roi Clotaire son frere, lui donna lieu peut-être de s'emparer de cette ville et de quelques autres places méridionales du roiaume d'Austrasie. Clotaire s'étant rendu maître de ce roiaume après la mort de Theodebalde, envoia Chramne peu de tems après dans l'Aquitaine Austrasienne pour la gouverner. Ce jeune prince fut à peine arrivé dans son gouvernement, d'où dépendoit l'Auvergne avec les pays voisins, qu'il affecta un pouvoir despotique. Il épousa la fille de Williacharius, qu'un ancien [2] auteur qualifie duc d'Aquitaine, et qui avoit eu sans doute le gouvernement de ce pays sous le regne de Theodebalde. Chramne séduit par les mauvais conseils de ses courtisans qu'il écouta trop facilement, ne se contenta pas de vivre dans l'indépendance : il se révolta ouvertement contre le roi son pere, se ligua secretement pour lui faire la guerre avec Childebert son oncle, déjà mécontent de ce que ce prince s'étoit emparé du roiaume d'Austrasie, et entraîna dans sa révolte les peuples soûmis à son gouvernement. Cette ligue donna beaucoup d'exercice à Clotaire, et il y a lieu de croire que Childebert en profita pour s'approprier divers pays de l'Aquitaine Austrasienne ou de la succession de Theodebalde : mais il ne joüit pas long-tems des conquêtes qu'il put faire durant cette guerre ; car il mourut le 23. de Decembre de l'an 558. sans laisser aucun enfant mâle.

XCIV.

Mort de Clotaire I. Partage de ses états entre ses quatre enfans. Sort d'une partie de la province.

Clotaire qui succeda à tous ses états, et qui réünit en sa personne toute la monarchie Françoise, mourut trois ans après [3] sur la fin de l'an 561. la cinquante-uniéme de son regne, après avoir puni la révolte de Chramne.

[1] Reg. S. Ferr. c. 38. in coé. regular.
[2] V. Pagi crit. ad ann. 584. n. 8.
[3] Greg. Tur. hist. l. 6. c. 7.
[4] Plantav. Lod. p. 16. - Le Coint. ad ann. 557. n. 35.
[5] Concil. tom. 5. p. 818.

[1] Greg. Tur. l. 6. c. 9. 13. 16. 17. et 20. - Mar. Avent. chron. - Gest. reg. Franc. c. 38.
[2] Aim. l. 2. c. 30.
[3] Greg. Tur. l. 4. c. 21 et seqq.

Nous avons lieu de croire que Clotaire conquit sur les Visigots le pays d'Arsat dont nous avons parlé ailleurs, et dans lequel il paroît que ces peuples s'étoient maintenus jusqu'alors : on voit du moins que depuis son regne ce pays fit partie du domaine des François (NOTE LXVIII. *n.* 8 *et seq.*). On attribuë [1] à ce prince une constitution qui prescrit la maniere d'administrer la justice, et qui ordonne de suivre les loix Romaines dans les jugemens des affaires des Romains ou anciens habitans des Gaules. Ceux-ci étoient distinguez encore alors, et ils le furent long-tems après des François et des autres peuples barbares qui s'étoient emparez de ces provinces.

Après la mort de Clotaire I. la monarchie Françoise [2] fut partagée entre ses quatre fils, Caribert ou Charibert, Gontran, Chilperic, et Sigebert. Charibert l'aîné des quatre eut en partage le roiaume de Paris, tel que Childebert son oncle l'avoit d'abord possedé : ce roiaume comprenoit une grande partie de l'Aquitaine et s'étendoit jusques aux Pyrenées; et en effet l'Aquitaine seconde et la Novempopulanie avec le Toulousain, ancien membre de la Narbonnoise, firent partie des états de Charibert (NOTE LXXI). Pour rendre le partage égal entre les quatre freres, on démembra du roiaume de Metz ou d'Austrasie quelques pays de l'Aquitaine premiere, entr'autres le Querci et l'Albigeois, pour les joindre aux états de ce prince qui outre cela étendit sa domination sur une grande partie de la Provence entre la Durance et la mer. L'Albigeois fut ensuite rëüni à l'Austrasie, comme nous le verrons ailleurs. Gontran second fils de Clotaire eut pour sa part l'ancien roiaume d'Orleans, tel qu'il étoit sous Clodomir son oncle, et presque tout le roiaume des Bourguignons. Ce prince prit le titre de Roi de Bourgogne et établit son siege à Châlons sur Saône : ses états comprenoient entr'autres le Vivarais [3], et s'étendoient au-delà du Rhône jusqu'à la Durance. Le roiaume de Soissons au nord de la France échut à Chilperic, qui d'abord ne posseda rien dans les pays qui composent aujourd'hui la province de Languedoc. Enfin Sigebert le dernier des enfans de Clotaire eut pour sa part le roiaume de Metz dont on démembra quelques pays, comme on a dejà dit, pour aggrandir les états de ses freres, et les proportionner à ceux de ce prince. Le roiaume de Metz, tel que Thierri l'avoit possedé, étoit en effet d'une très-grande étenduë; car il comprenoit une grande partie des Gaules en deçà du Rhin, et tout ce que les François possedoient au-delà de ce fleuve. Sigebert ne conserva des provinces méridionales du roiaume de Metz ou d'Austrasie que l'Auvergne, le Roüergue, le Gevaudan [1] et le Velai dans l'Aquitaine premiere, une partie de la Provence, et les pays d'Usez et de Lodeve membres de la Narbonnoise premiere que Childebert avoit possedez auparavant.

Par ce partage, la province de Languedoc, telle qu'elle est aujourd'hui, se trouva sous la domination de quatre souverains qui en possederent chacun une partie, en comptant Athanagilde roi des Visigots qui étoit maître du reste de la Narbonnoise premiere ou Septimanie. Après ce dernier prince, Charibert roi de Paris fut le plus puissant dans le Languedoc : il y fut maître du Toulousain et de l'Albigeois, et par consequent de tout ce que nous comprenons aujourd'hui sous le nom des diocèses d'Albi, de Castres, de Toulouse, de Montauban, de Lavaur, de S. Papoul, de Rieux, de Mirepoix et de Pamiers, sans compter tout le diocèse de Lombez qui faisoit partie de l'ancien diocèse de Toulouse, et qui est aujourd'hui compris dans la Guienne. Les interêts differens des princes qui regnerent sur diverses parties de cette province, furent cause qu'elle devint bientôt après le théatre de la guerre, comme nous le verrons dans la suite.

XCV.

Mariage de Brunehaut et de Galsvinde, filles d'Athanagilde avec Sigebert roi d'Austrasie et Chilperic roi de Soissons.

Après que ce partage eut été reglé de concert entre les quatre princes François, et que

1 Tom. 5. Concilior. p. 827.
2 Greg. Tur. ibid.
3 NOTE ibid. n. 7.

1 NOTE ibid. n. 5. et seqq.

chacun eut reçû le serment de fidelité des peuples qui devoient lui être soûmis, ils parurent d'abord vouloir vivre ensemble en bonne intelligence : mais leur concorde ne dura pas long-tems. Les trois aînez se rendirent méprisables par leur incontinence et leur vie scandaleuse. Sigebert le puisné [1] dont les sentimens étoient plus élevez, tint une conduite opposée, et chercha à s'unir par les liens d'un légitime mariage avec une personne digne de son auguste naissance. Il jetta les yeux sur une des deux filles d'Athanagilde roi des Visigots, dont l'aînée se nommoit Galsvinde ou Galesvinde, et la puisnée Brune (*Brunichildis*) ou Brunehaut. Comme cette derniere étoit doüée de belles qualitez, Sigebert la préfera à l'autre (an 565). Leur mariage aiant été conclu, cette princesse partit d'Espagne pour venir célébrer ses nôces en France : elles furent magnifiques, et d'autant plus heureuses, que bientôt après elle furent suivies de la conversion de cette reine à la foi catholique.

Chilperic [2] touché de la sage conduite de Sigebert son frere, renonça, ou du moins fit semblant de renoncer à ses désordres, et demanda en mariage à Athanagilde Galsvinde sa fille aînée et sœur de Brunehaut. Ce prince la lui accorda, et la chargea en partant de presens aussi magnifiques que ceux qu'il avoit deja faits à Brunehaut dans le tems qu'elle épousa le roi Sigebert. Galsvinde partit ensuite d'Espagne, portée sur un char d'argent (an 567), passa par Narbonne, et se rendit enfin à Roüen où elle célébra ses nôces. A l'exemple de sa sœur, elle abjura ensuite l'Arianisme dont elle faisoit profession.

XCVI.

Le pays Toulousain passe à Chilperic roi de Neustrie, et l'Albigeois à Sigebert roi d'Austrasie après la mort de Charibert roi de Paris.

Selon l'usage de ce siecle le lendemain des nôces l'époux faisoit à l'épouse un present en argent ou en fonds de terres, qu'on appeloit le *don matutinal*, ce qui répond à peu près à ce que nous appelons aujourd'hui *doüaire*. Chilperic assigna [1] pour le sien à la reine Galsvinde son épouse le Bourdelois, le Limousin, le Querci, la Bigorre et le Bearn qu'il avoit eûs dans son partage de la succession de Charibert roi de Paris son frere : preuve que celui-ci étoit dejà mort avant le mariage de ce prince avec Galsvinde.

Charibert mourut sans enfans mâles, en sorte que ses trois freres partagerent entr'eux tous ses états : mais ce partage fut fait d'une maniere très-bizarre, ce qui jette beaucoup de confusion dans l'histoire de ce tems-là. La portion que chacun d'eux posseda alors dans la France donna lieu de la diviser en trois principales parties ou roiaumes; sçavoir en Neustrie, Austrasie et Bourgogne. La premiere qui s'étendoit au nord et au couchant du roiaume, composait les états de Chilperic; l'Austrasie située au levant de la Neustrie, appartenoit à Childebert; et la Bourgogne qui étoit le partage de Gontran, comprenoit les provinces situées au midi de l'Austrasie. L'Aquitaine ne fut pas comprise dans cette célèbre division qui subsista fort long-tems; elle faisoit une quatriéme partie de la France, et comprenoit tous les pays qui sont entre la Loire et les Pyrenées.

Les pays de l'Aquitaine situez vers le Levant comme l'Auvergne, le Velai, le Gevaudan, etc. appartenoient au roiaume d'Austrasie ou de Metz depuis la mort de Clovis. Les autres pays de l'Aquitaine situez vers le couchant avoient fait partie des états de Charibert, du moins pour la plûpart : ils furent partagez entre ses trois freres; en sorte que chacun posseda, après la mort de ce prince differens pays que ce dernier avoit eûs dans cette partie du roiaume, et qui furent enclavez les uns dans les autres ; ce qui fut peut-être un trait de politique. Pour ne nous arrêter ici qu'à ce qui peut interesser la province, le Toulousain, compris alors dans l'Aquitaine, et qui avoit appartenu à Charibert, échut [2] par ce partage à Chilperic; depuis ce tems-là la ville de Toulouse fut capitale

[1] Greg. Tur. l. 4. c. 27. - Fortun. l. 7. c. 1. - Fredeg. c. 38.
[2] Greg. Tur. ibid. c. 28. - Fortun. l. 6. c. 7.

[1] Greg. Tur. l. 9. c. 20.
[2] Ibid. n. 4.

de l'Aquitaine Neustrienne (NOTE LXXI. *n.* 3). L'Albigeois qui avoit appartenu aussi à Charibert, fut rëüni au roiaume d'Austrasie dont il avoit dépendu autrefois, et tomba dans le lot de Sigebert. Tous les autres pays compris dans le Languedoc demeurerent sous la domination de leurs anciens maîtres.

La Provence qui avoit fait partie du roiaume de Charibert, fut partagée entre Sigebert roi d'Austrasie et Gontran roi de Bourgogne. Le sort donna Marseille au premier, et Arles au second. Ces deux villes devinrent alors capitales des états de ces deux princes dans cette province. Les diocèses d'Usez et de Lodeve qui appartenoient à Sigebert, furent compris dans le gouvernement de Marseille, et le château d'Ugernum, situé en deçà du Rhône et au voisinage d'Arles dont Gontran étoit le maître, dépendit du gouvernement de cette derniere ville.

XCVII.

Mort d'Athanagilde roi des Visigots.

La partie de la province qui étoit du domaine des Visigots changea de maître vers le même-tems par la mort du roi Athanagilde [1] arrivée à Tolede après un regne de quatorze ans. Ce prince, plus heureux que la plûpart de ses prédecesseurs, mourut de mort naturelle. Moins obstiné qu'eux dans ses erreurs, il fut catholique dans le cœur, sans pourtant oser se déclarer ouvertement pour la religion qu'il professoit en secret, et qu'il se faisoit une gloire de proteger. Après sa mort les Visigots se diviserent en differens partis pour le choix de son successeur, sans pouvoir convenir entr'eux durant cinq mois d'interregne. Les Imperiaux qu'Athanagilde avoit appellez à son secours en Espagne, et qui s'y étoient maintenus en diverses places, fomenterent sans doute ces divisions, pour se conserver par là plus aisément la possession des pays dont ils s'étoient emparez.

[1] Isid. chron. p. 724. Johan. Bicl. chron.

XCVIII.

Liuva gouverneur de la Septimanie succede à Athanagilde. Narbonne devient une seconde fois capitale du roiaume des Visigots.

Tandis que les principaux seigneurs Visigots formaient divers partis en Espagne, et qu'ils disputoient entr'eux la couronne de ce roiaume, Liuva qui gouvernoit depuis [1] sept ans la Narbonnoise ou Septimanie, fut élû à Narbonne vers la fin de l'an 567. pour successeur du roi Athanagilde par les peuples de son gouvernement. Il étoit d'une naissance très-illustre, et doüé de toutes les vertus qui font les grands hommes. Il avoit sur-tout beaucoup de prudence et d'affabilité, et il avoit tellement gagné l'affection des peuples par la sagesse de sa conduite et la douceur de son gouvernement, qu'il s'étoit acquis une autorité absoluë, ce qui facilita son élevation au thrône. Le choix des peuples de la Septimanie détermina bientôt après celui de la plûpart des Visigots d'Espagne qui se réunirent enfin pour reconnoître ce nouveau roi, et qui confirmerent son élection : mais plusieurs d'entr'eux conservant dans leur cœur une haine secrete contre sa personne, firent éclater dans la suite leur mécontentement, ce qui fut la source de nouveaux troubles. Liuva tâcha de les prévenir et d'arrêter les desseins de ses ennemis par des voies de douceur et de paix (NOTE LXXII). Il continua cependant de faire son séjour dans la Septimanie, et établit sa résidence ordinaire dans Narbonne dont il fit la capitale de ses états. Par là cette ville et le reste de la Septimanie reprirent leur ancien lustre.

[1] Luc. Tud. Isid. et Johan. Bicl. chron.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

ADDITIONS ET NOTES

DU LIVRE CINQUIÈME DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

---

1 Plusieurs auteurs se sont trompés en voulant fixer la position de *Liviana*, lieu où Sidonius Apollinaris fut exilé. C'est le docteur Astruc qui a causé l'erreur de ces écrivains; il a en effet tracé la voie, de Carcassonne à Narbonne, en lui faisant suivre un tracé qui n'a jamais existé. Il a fait passer cette voie sur le pont de Trèbes, tandis qu'elle suivait une ligne bien différente sur l'autre rive de l'Aude, ligne qui d'ailleurs est très-exactement indiquée par les parties de la voie qui subsistent encore et qui portent les noms si expressifs de *Cami das Roumious*, et de *Vieil cami de Narbouno*. Il a, selon ce tracé vicieux, placé *Liviana* à Marseillette. — On peut croire, d'après la Table Théodosienne, que *Liviana* était à XII milles de Carcassonne et à XI d'*Usuerva*, qui est l'*Hosuerbas* de l'Itinéraire; ainsi, connaissant la direction de la route, les deux extrémités de la ligne itinéraire, et l'éloignement du point intermédiaire à ces deux extrémités, il ne paraîtra pas difficile de fixer celui-ci. *Tricessimum* étant d'ailleurs, à VIII milles de Carcassonne et *Liviana* à XII, on aura un autre élément de succès, en cherchant ce lieu à quatre milles au-delà du trentième milliaire. Alors on compterait, suivant la Table, XI mille au-delà de *Liviana*, et on retrouverait *Usuerva* ou *Hosuerbas* à XV milles de *Tricessimum*, comme l'indique l'Itinéraire.

On vient de voir que les historiens de Languedoc ont placé *Liviana*, à XI milles de Carcassonne, dans la baronnie de Campendu; et l'on sait que cette distance était de XII milles. Catel (*Mémoires de l'Histoire de Languedoc*) a fixé cette position à Lézignan, sans doute parce qu'il a pris les deux chiffres, savoir: VIII et XII de la Table, et que, en les additionnant, il a trouvé le chiffre XX, et qu'il croyait d'ailleurs que le nom de Lézignan était une corruption de celui de *Liviana*: mais, en supposant même qu'il ne se fût pas trompé en opérant ainsi, il serait prouvé que *Lézignan* ne peut représenter *Liviana*, puisque la distance de Carcassonne à Lézignan étant d'environ 16,200 toises, il faudrait compter plus de XXI milles entre les deux positions.

En admettant donc que *Liviana* n'était qu'à IV milles au-delà de *Tricessimum*, ou à XII de Carcassonne, et en suivant les traces de la voie, on fixe la position de *Liviana* entre Campendu et Douzens, à 900 toises du centre de ce dernier village, lieu où l'on a trouvé beaucoup de médailles, d'urnes, d'amphores, et de lampes antiques.

Un fait bien postérieur à l'emprisonnement de Sidonius Apollinaris vient à l'appui de notre opinion. Plusieurs écrivains, décrivant la translation des reliques de Saint-Vincent, martyr *, portées en 863 de *Cæsar-Augusta* ou de Saragosse, à Castres, disent que: « Dieu opéra divers miracles, sur la route, par l'intercession de ce saint, et entr'autres, *à Livia*, lieu voisin de Carcassonne, et dans une église de cette ville, qui était sous l'invocation de ce saint. » Il paraît assuré d'après ce qui précède, que de tous les lieux auxquels on a donné le nom de *Liviana*, savoir: Lézignan, Campendu, Marseillette, aucun ne se trouve à la place exacte indiquée par la Table, et que le calcul des distances porte vers le territoire de Douzens: l'église de ce village est précisément sous le vocable de saint Vincent, martyr; c'est même la seule, entre Carcassonne et Narbonne, qui soit sous cette invocation. A Campendu, l'église a toujours porté le nom de Saint-Martin de Cersan; à Marseillette, celui de Saint-André, et à Lézignan, celui de Saint-Félix: il n'y a d'ailleurs dans tout le voisinage que trois autres églises sous l'invocation de saint Vincent, et dans le nombre, il faut compter celle de Carcassonne. Les autres existent à Montréal et à Villefloure. Or, on ne saurait appliquer à aucun de ces lieux ce que l'on dit de *Livia*, puisqu'ils ne sont point dans la direction de la route qui conduisait à Castres, tandis que Douzens est sur la ligne qu'il fallait parcourir.

Je n'ai point parlé de l'ancienne Livia (Llivia), située dans la Cerdagne, parce que sa position semble l'exclure entièrement.

2 Julius Nepos, était né en Dalmatie. Léon Ier lui donna le titre d'empereur d'Occident, et l'envoya en Italie avec une armée. Glycerius était assis alors sur le vieux trône des Césars. Exerçant des emplois considérables dans le palais, il avait obtenu le titre d'Auguste, à Ravenne, après la mort d'Olybrius, l'an de Rome 1226, ou 473 de J.-C. Il fut détrôné par Julius

* En parlant de la position de *Liviana* dans un autre ouvrage (*Statistique générale des départemens Pyrénéens* II. 80), mon imprimeur a fait une faute considérable, en mettant sous l'an 745 l'emprisonnement de Sidonius Apollinaris qui eut lieu vers 445, et en plaçant, environ cent ans après, la translation des reliques de saint Vincent.

Nepos, après avoir régné moins d'une an n ée. On lui permit de se retirer à Salone, et il devint évêque de cette ville. Nepos croyait posséder pendant long-temps l'empire; mais Oreste, maître de la Milice, le détrôna en 1228, ou 475 de J.-C., et il fut rejoindre à Salone, Glycerius, auquel il avait ravi la couronne, il y avait environ une année. Moins heureux que celui-ci qui mourut en 1233, exerçant les saintes fonctions de l'épiscopat, Nepos fut assassiné dans la même ville. — Oreste n'avait pas usurpé pour lui-même le pouvoir souverain : c'était pour son fils *Romulus*, plus connu sous le nom d'*Augustule*. Mais la flatterie inscrivit envain sur les médailles de ce prince les légendes fastueuses de SALVS REIPVBLICAE et de VICTORIA AVG*ustorum*. Couronné l'an 475 de J.-C., il fut dépouillé des marques de la puissance impériale et relégué dans la Campanie, en 476, par Odoacre, roi des Hérules, qui se fit proclamer roi d'Italie, et qui mit fin à l'empire d'Occident.

3 Euric fut le plus puissant et le plus heureux des rois Wisigots de Toulouse, si toutefois les succès militaires et une puissance absolue donnent le bonheur. Son royaume comprit la plus grande partie de l'Espagne et des provinces qui s'étendent des Pyrénées jusqu'à la Loire. Les historiens français ont trop peu insisté sur l'existence de cette grande monarchie qui, sans l'odieux fanatisme et les cruautés d'Euric, se serait encore agrandie, et aurait peut-être empêché l'établissement fixe des peuplades Frankes en deça du Rhin.

4 On lit à ce sujet dans la *Statistique du département de l'Hérault*, chap. III, 244, 245. « Le tombeau de S. Sever vient d'être découvert dans l'église succursale de ce nom, sous le grand autel, à Agde. Le cercueil a été trouvé à 5 pieds de profondeur; il est en pierre, et placé de telle façon, que la tête repose perpendiculairement sous la pierre sacrée, le bas du cercueil se dirigeant vers le fonds de l'église. Les ossemens étaient à leur place naturelle. Sous la tête il y avait deux briques jointes ensemble, au milieu desquelles se trouvait une plaque de métal, entièrement pulvérisée. Les briques étaient jointes avec du mortier, qui peut-être n'a été employé que pour les fixer au tombeau. Celle qui se trouvait au-dessus de l'autre a présenté les lettres suivantes :

S^T. S : R :
(Saint Sever.)

« De nouvelles recherches ont fait découvrir deux autres briques : sur l'une est l'inscription suivante :

I : . | . E .
80 | 9

» La brique est fracturée au-dessous de la croix, de façon à ne laisser voir que les restes de quelques lettres.

» Sur la seconde on lit :

SAJNI ..SEUER : AJE
CANONJE . L . X . J
L : VII : XXXXXXX
PAR . MOJ . JEN : J : S . EUEQE

« Il y a une fracture assez considérable au côté droit.

« S. Sever mourut vers l'an 500: l'église de S. Sever fut terminée en 808, ainsi qu'on le voit marqué en *chiffres arabes* sur la clef de la voûte. Le saint avait d'abord été enseveli, comme nous l'apprend l'ouvrage intitulé : *Gallia Christiana*, dans une église dédiée à S. Martin; mais ses restes mortels furent transférés en 809 dans un des faubourgs de la ville d'Agde, où l'on bâtit une église en son honneur. C'est ce qu'indiquent sans doute les deux lettres et les chiffres qui entourent la croix.

« Quand à la dernière inscription, il est facile d'y reconnaître qu'elle est relative à la canonisation de S. Sever par un évêque nommé *Jen*, (Jean) mais la fracture de la brique au côté droit ne permet pas d'en connaître l'époque qui cependant y est indiquée. »

J'ai cru devoir rapporter en entier cette note insérée dans la *Statistique du département de l'Hérault*, et qui, bien assurément, n'a pas été écrite par le spirituel auteur de cet ouvrage. Personne ne respecte plus que moi les traditions religieuses, mais les assertions contenues dans ces lignes, ne doivent pas demeurer sans réponse.

J'ai vu, en 1833, le tombeau attribué à S. Sever, et qui parait dater d'une époque bien plus récente que celle qu'on lui assigne. Les briques qu'on montre avec une sorte de vénération ne sont pas assurément très-anciennes... Que dire des *chiffres arabes* qu'on voit sur l'une d'entr'elles, et que l'auteur de la note serait porté à prendre pour une preuve de la translation du corps de S. Sever dans une église de l'un des faubourgs de la ville d'Agde, église bâtie en 808, autre date, en *chiffres arabes*, que l'auteur, plus heureux que moi, a remarqué sur la clef de la voûte de cette église?... Mais, les *chiffres arabes*, indiqueraient seuls que ces monumens sont d'une époque bien postérieure à celle qu'on leur attribue. « Les *Chiffres Arabes*, disent les auteurs de la *Nouvelle Diplomatique*, n'ont été connus en France, et dans les autres états de l'Europe, qu'au treizième siècle. D'abord on n'en fit guère usage que dans les livres de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie; ensuite on s'en servit dans les chroniques, les calendriers, au haut des pages et dans les dates des manuscrits... On les trouve dans quelques livres imprimés, dès 1476 et 1547, etc. Ce fut par une ordonnance de Henri II, rendue à la fin de 1549, que l'on commença à marquer

sur les monnaies l'année de leur fabrication en chiffres arabes, et à faire connaître si le roi de qui elles portent l'image était le I, le II, etc. du nom. Il paraît par les monumens d'où le P. Calmet a tiré les chiffres qu'il a fait graver, que jusqu'en 1534 leur figure n'était pas encore uniforme.— Quoique dès le commencement du XIV[e] siècle, l'Université de Paris s'en servit pour enseigner l'arithmétique et les autres sciences prises des Arabes, l'usage n'en devint ordinaire que depuis 1500, encore les entremêlait-on souvent de chiffres romains. Ce n'est même que depuis le règne de Henri III, si l'on en croit une histoire moderne, que l'on commença en France, à se servir, en écrivant des chiffres, des signes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9. » Ce passage de la *Nouvelle Diplomatique*, est le résumé des discussions les plus savantes et les plus aprofondies, et il en résulte évidemment que la date, en *chiffres arabes*, gravée sur l'une des briques indique qu'elle est moderne. L'autre inscription gravée avec la pointe d'un couteau sur la seconde brique et où on a cru retrouver une marque de la *Canonisation de Saint-Sever*, n'a pas plus d'authenticité que la première. Si Saint-Sever est, ainsi qu'il paraît assuré, mort vers l'an 500, on ne peut pas dire qu'il ait été *canonisé* comme on l'entend aujourd'hui. L'usage de la primitive Eglise, consistait à avoir des greffiers ou notaires publics, pour recueillir soigneusement et avec la plus grande fidélité les actes des martyrs et des confesseurs de la foi. Et dans la suite, l'Eglise *canonisait* celui qui l'avait mérité, c'est-à-dire que son nom était inséré dans les dyptiques sacrés, ou le *canon* de la messe, afin qu'on en fît mémoire dans la lithurgie. C'était surtout le pape qui ordonnait la canonisation; on croit généralement que ce pouvoir était partagé par les évêques, surtout par les métropolitains; cependant on a des preuves que les évêques de France, que l'on n'accusera pas d'avoir méconnu leurs priviléges, reconnaissaient au pape seul le droit de canonisation. C'est ce que firent authentiquement l'archevêque de Vienne et ses suffragans dans la lettre qu'ils écrivirent à Grégoire IX pour lui demander la canonisation d'Etienne, évêque de Die, mort en 1208. *Quia nemo*, disent-ils, *quanta libet meritorum prærogativa polleat ab ecclesiâ Dei, pro sancto habendus aut venerandus est, nisi prius per sedem apostolicam ejus sanctitas fuerit approbata.* L'évêque *Jen*, de la *Statistique de l'Hérault*, aurait donc fait une chose que les autres évêques français reconnaissaient être un droit de la papauté. Mais à quelle époque cet évêque a-t-il vécu? Comment se fait-il que, contre tous les usages reçus alors, il ait fait graver une inscription en français?... Il eût peut-être été prudent de ne pas étaler ces briques, très-modernes, et de n'en pas faire le sujet d'une assertion qui pouvait et qui devait être combattue. Quant à la date de 808, gravée, dit-on, sur la clef de la voûte de l'église de Saint-Sever, elle constitue un anachronisme bien maladroit; car cette église annonce par son architecture qu'elle n'a été bâtie qu'à la fin du XIV[e] siècle.

5 Cette princesse est surtout connue par une épître de Sidonius Apollinaris, qui, à la prière d'un certain Evodius, composa des vers que ce dernier fit graver sur un vase d'argent offert par lui à cette épouse d'Euric. Quelques auteurs ont avancé que Ragnahilde fut la femme de Théodoric II, frère d'Euric, et ils ajoutent qu'elle fit bâtir l'ancienne église de la Daurade, à Toulouse, qu'elle y fut inhumée, et qu'elle est la même que la *Reine Pedauque*. Ces assertions paraissent dénuées de toute vraisemblance; mais il est constant que, parmi les vieux mythes populaires de Toulouse, il faut compter celui qui est consacré à une princesse qui aimait avec passion les plaisirs du bain et qui fut surnommée la *Reine aux pieds d'oison*, (*Regina Pedauca* en langue romane). Rabelais, qui a pendant long-temps habité le Languedoc, dit, en parlant de personnes qui avaient de larges pieds, «qu'elles estaient largement pattées comme sont les oies, et comme jadis à Tolose, les portait la *Reine Pedauque.* » On lit dans les contes d'Eutrapel, publiés par la Hérissaye, que, «de son temps, on jurait à Tolose par la quenouille de la *Reine Pedauque.*» On attribuait à cette princesse divers monumens, parmi lesquels on doit distinguer deux bas-reliefs, placés jadis au-dessus de la porte principale de l'église de Saint-Saturnin de Toulouse. On voyait encore, il y a peu d'années, à environ un kilomètre de l'extrémité du faubourg de Saint-Cyprien, des restes de bains antiques, nommés en langue romane, par le peuple, *Bans de la Regino,* ou Bains de la Reine, et cette Reine est aussi, suivant le peuple, la *Reine Pedauque.* Un pont acquéduc, dont les piles subsistent en partie, et qui portaient les eaux des sources du plateau de l'Ardenne dans la ville, est connu sous le nom de *Pont de Regine Pedauque.* Enfin, on montrait dans le cimetière de la Daurade, au-dessus d'une porte, un tombeau où reposaient, disait-on, les cendres de la *Reine Pedauque* ou Ragnahilde.

Selon quelques légendes apocryphes, il y avait à *Tolosa* un roi nommé Antonius, à l'époque où Saint-Saturnin fut martyrisé dans cette ville. Un bas-relief qui était placé au côté droit du portail de l'église érigée sous l'invocation de ce saint, représentait en effet un roi assis sur un trône et ayant devant lui Saint-Saturnin debout. On lisait, du côté du roi, ce vers un peu barbare:

JVDICAT ANTONIVS REX SERVVM REGIS ALIVS

et, du côté de Saint-Saturnin, les suivans:

ECCE SATVRNINVS QVEM MISERAT ORDO LATINVS
CVM DOCET ANTONIVM, NON TIMET EXITIVM.

Sur un autre bas-relief qui faisait partie des décorations de ce portail, on voyait une femme plongée jusqu'aux hanches dans une cuve, et, près d'elle, Saint-Saturnin et Saint-Martial qui lui conféraient le baptême. On lisait sur les côtés, et au-dessous du bas-relief,

ces vers, dont la forme indique assez l'époque à laquelle ils appartiennent, ainsi que les précédens :

IVRAE NOVAE LEGIS SANATVR FILIA REGIS
CVM BAPTISATVR MOX MORDAX LEPRA FVGATVR.

Le nom de la princesse baptisée par Saint-Saturnin et Saint-Martial n'est point gravé sur ce marbre. Noguier, auteur qui ne mérite aucune créance dans ce qu'il dit sur les anciens monumens de Toulouse, donne (*Histoire Tolosaine*) à cette fille de roi le nom d'*Austris*. Selon cet écrivain et Bertrand (*de Gest. Tolosanor.*) qui l'avait précédé, elle n'était point fille d'Antonius, mais bien de Marcellus, cinquième roi de Toulouse. Je rapporterai ici le passage de Bertrand traduit en français pendant le seizième siècle : « Marcellus, fils premier de Thabor, fut roy cinquième de Tolose, lequel eust une belle fille, aultant doulce et amiable que le père estoit austère et cruel, laquelle estait appelée *Austris ;* et pour ce qu'elle estoit unique, elle estoit merveilleusement aymée des Tolosains ; mais Dieu voyant qu'elle n'estoit pas chrestienne, et que c'estoit domaige qu'une si bonne créature fust perdue par faulte de foy, il lui envoya la lèpre, de laquelle fust bientôt atteinte et maculée ; mais avecques ses beaux paremens, tant de pourpre, drap d'or et autres tenoit la maladie secrète ; et cependant la dicte vierge ouyt parler des vertus et miracles des Saincts Saturnin, Martial et Anthonin, de Pamyés, lesquels preschoient des vertus divines à Tolose. Et feist venir la dicte vierge, Sainct Martial auecques aultres saincts hommes, et demanda santé au nom de la passion de Notre-Seigneur Iesus-Christ, et promit recevoir baptême, si elle peust recouvrer santé, laquelle après peu de temps se feist baptiser et receust santé, pour laquelle chose prioit Dieu, mais secrètement pour éuiter la fureur de son père Marcellus. Et la dicte vierge desirant estre en lieu solitaire, pour plus cordialement vacquer à oroison, disoit que c'estoit chose deshonneste que les femmes eussent conversation auec les hommes ; et pour ce feist tant par ses prières à son père, qu'il luy feist faire à sainct Subran ung beau logis, en la rue qu'on appelle Peyralada, et feist faire sur Garonne ung pont et belles colonnes de pierre, et faisoit entrer l'eau par lieux subteranes dedans la maison d'*Austris*, et si en avoit si grande affluence que là furent faicts des baings, lesquels on appelait les *Baings de la Regine*. D'autres disent que c'estoit la *Regine Pedauque*. La dicte *Austris* fust longtemps en ce beau logis et jaçoit que Marcellus l'eust fait faire pour plaisir et volupté, ce nonobstant la dicte vierge y adorait son créateur. Le dit lieu est maintenant appelé la *Maison de saint Jehan*, autrement *la Cavalerie*, et au dit lieu trespassa la bonne vierge ; et quand son père Marcellus en eust ouy les nouvelles, il alla au logis, et entr'autres choses, trouva un ymaige de crucifix, et quant il l'aperceust, il fust quasi demy enragé et commença à crier et lamenter pour sa fille qui auoit laissé la foy de ses dieux. Ce nonobstant la feist ensepulturer au temple de Jupiter, pour lors, lequel maintenant on appelle l'église de la Daurade. » Cette longue citation fait connaître à peu près toute l'histoire fabuleuse d'*Austris*, que l'on a quelquefois confondue avec Ragnahilde et avec le personnage mythique que l'on a nommé à Toulouse la *Reine Pedauque*. Jehan Chabanel (*Antiquités de la Daurade*) Confond celle-ci avec Ranahilde ou Ragnahilde ; il dit à ce sujet : « c'est chose qui demeure vérifiée par une épigramme de douze vers composés pour estre gravés dans la canelure, ou sur les reliefs de six chanfrains labourés et travaillés à l'entour d'une grande conque ou cuue d'argent de laquelle un gentilhomme nommé Evodius (à qui le roy avoit mandé qu'il le vint trouuer à Tolose) vouloit faire présent à la Reyne Ranahilde sa femme, sachant qu'elle aymoit à se laver et baigner, laquelle affection et propension monstre évidemment que ceste Reyne et princesse est celle que le vulgaire appella *Pedauque*, à cause de cette inclination qui faisoit qu'elle aymoit les bains et les fréquentoit. » L'abbé Lebœuf (*Conjectures sur la Reine Pedauque, etc.*) dit qu'il a vu quatre églises en France, aux portes desquelles on remarquait avec d'autres figures celle d'une reine dont le pied finit en forme de pied d'oie. Mais quelque foi qu'on doive accorder au témoignage de ce savant, ce fait est-il entièrement constaté ? Suivant lui ces figures sont très-anciennes. Elles sont donc d'un dessin incorrect et grossier, et on en voit plusieurs à Toulouse et dans d'autres villes, dont les pieds sont si mal figurés qu'on pourrait, avec un peu de prévention, croire que le sculpteur a voulu représenter des pieds d'oie. C'est de Toulouse qu'est venu le nom roman de *Regina Pedauca*. L'abbé Lebœuf le fait dériver des mots latins *pes ancæ*, pied d'oie. En se servant de la langue romane il aurait facilement retrouvé l'étymologie de cette épithète, *pé* signifiant pied, et *auca*, oie : mots qui ont formé celui de *Pedauca* ou de *pied d'oie*. D. Mabillon a voulu reconnaître sainte Clotilde, femme de Clovis 1er, dans des figures de reines aux pieds d'oison qu'il croit avoir remarquées. « Le sculpteur avait voulu exprimer par là, dit-il, la prudence de cette princesse, parce que les oies du Capitole furent regardées comme le symbole de la prudence. » On n'adoptera pas sans doute une telle explication, combattue d'abord par Lebœuf, qui a remarqué que sainte Clotilde était représentée au portail de l'abbaye de S.-Germain-des-Prés sans cette difformité. Cet écrivain dit que la *Reine Pedauque*, dont le tombeau était suivant lui, conservé dans le cimetière de la Daurade, était sans doute *Ragnahilde* ; puis, oubliant ce qu'il vient d'avancer, et adoptant l'opinion de Bertrand et de Noguier, sur le nom *Austris*, il croit trouver dans ce nom « la clef de tout le mystère de la *Reine Pedauque*. » Suivant lui, elle ne diffère point de la *Reine de Saba*, nommée, dans les livres saints, *Regina Austris*, et regardée par les commentateurs, comme une figure de l'église dont J.-C. est le Salomon : il la

voit représentée à la porte de plusieurs temples catholiques «avec Bethsabée, David, Salomon, Moïse, Aaron, Melchisédech, Samuël, auxquels les sculpteurs avaient associé saint Pierre et saint Paul, pour retracer les rapports de la nouvelle loi avec l'ancienne: ce sont, ajoute-t-il, les rois, les reines, les évêques que les critiques modernes ont cru voir au portail de plusieurs églises, et tel est le dénouement de plusieurs problèmes dont les savans ont manqué la solution. » . . . . . Si l'on embrassait le système de l'abbé Lebœuf, il serait en effet bien facile d'expliquer toutes les figures que l'on voyait, ou que l'on remarque encore, sur les portes des églises. Mais est-il raisonnable, et est-il possible de l'adopter? L'auteur emploie le passage de l'évangile, *Regina Austris sedet in judicio*, la Reine du Midi est assise en jugement, pour dire, « qu'attendu que les ecclésiastiques rendaient autrefois des jugemens aux portiques des églises, il convenait d'y placer la Reine de Saba qui avait assisté aux jugemens de Salomon. » Enfin il a trouvé dans le second Paraphraste chaldéen, que la Reine de Saba, ayant été introduite par Salomon dans un appartement tout formé de crystal, elle crut entrer dans l'eau, et levant sa robe elle laissa voir des pieds hideux; que le roi lui reprocha cette difformité, en lui disant: « votre visage a les traits des plus belles femmes, mais vos jambes et vos pieds n'y répondent guère.» — Le même Paraphraste dit que, suivant les traditions Juives, la Reine de Saba aimait tellement le bain, qu'elle se plongeait tous les jours dans la mer. » D'après cette autorité, l'abbé Lebœuf croyait que la Reine de Saba avait des pieds en forme de pattes d'oie, et il y trouvait, trait pour trait, la *Regine Pedauque* de Toulouse, qu'il avait cru d'abord n'être pas différente de Ragnahilde. Mais on sait que la seconde paraphrase chaldéenne du Pentateuque, attribuée à Jonathan, fils d'Uriel, est supposée, et si l'on voulait faire l'application du système de l'abbé Lebœuf aux figures qui étaient au-dessus de la principale porte de l'église de S. Saturnin, on verrait que cela est impossible. Le roi qui y était assis et dont l'image est encore conservée dans le Musée de Toulouse, n'était ni David ni Salomon: c'était un prince (imaginaire sans doute), nommé *Antonius*: on ne peut en douter d'après le vers gravé sur le marbre qui le représente:

IVDICAT ANTONIVS REX SERVVM REGIS ALIVS.

La figure placée devant lui ne représentait pas un prophète, ni saint Pierre, c'était saint Saturnin, ainsi que les vers tracés près de cette figure l'annoncent:

ECCE SATVRNINVS QVEM MISERAT ORDO LATINVS....

La femme nue, à demi plongée dans une cuve, n'est point la Reine de Saba, mais bien cette princesse, cette prétendue fille du roi Marcellus (autre personnage mythique), à laquelle S. Saturnin conféra le baptême, et qui fut ensuite miraculeusement guérie de la lèpre, c'est-à-dire, sans doute, de la souillure du polythéisme, ce que démontrait d'ailleurs l'inscription gravée sur le même marbre:

IVRAE NOVAE LEGIS SANATVR FILIA REGIS
CVM BAPTISATVR MOX MORDAX LEPRA FVGATVR...

Il est donc assuré que les figures qui décoraient le grand portail de l'église de S. Saturnin, n'avaient aucun rapport avec les personnages de l'ancienne loi; qu'il serait absurde de vouloir reconnaître dans la fille qu'on baptise la Reine de Saba, et de donner à celle-ci le nom d'*Austris*, parce que, venue du midi, elle avait été nommée *Regina Austris;* enfin qu'il serait plus absurde encore de faire de cette jeune fille la *Reine Pedauque*, parce que, dans un livre apocryphe, on lit que la Reine de Saba aimait les plaisirs du bain et qu'elle avait les pieds mal faits.

Vers le commencement du XVIII[e] siècle, un visionnaire nommé Nicolas de Boissonnade, conçut une forte passion pour la *Reine Austris* ou *Pedauque*; il fit imprimer beaucoup de méchans vers en l'honneur de cet être imaginaire, et il fit examiner officiellement le monument que Chabanel avait désigné sous le nom de tombeau de la *Reine Pedauque*. Lafaille, annaliste de Toulouse, n'avait vu dans ce monument qu'une *frise gothique*, qui régnait, disait-il, au-dessus d'une porte et qui n'avait aucune apparence de tombeau. Mais les experts chargés de décrire ce marbre, déclarèrent, « chacun la main levée à la passion figurée de notre Seigneur », que dans le compartiment du milieu, il y avait une femme, dans le sein de laquelle un sacrificateur plongeait une épée, et que dans la partie supérieure, on remarquait des pattes d'oie. Boissonnade y reconnut *Austris* ou *Pedauque*, martyrisée pour la foi; plus tard, un académicien y trouva un captif immolé par un sacrificateur (*Biographie Toulousaine* II. 230). Ce marbre est maintenant dans la galerie du Musée de Toulouse. C'est le couvercle de l'un des tombeaux de nos premiers chrétiens, tous pareils à ceux que Bosio, Arrighi et autres ont publié. Le sujet principal, bien loin de représenter le martyre d'*Austris*, offre l'image du Christ touchant avec l'extrémité d'une baguette le corps de Lazare placé dans un tombeau. Cette scène était, pour les premiers chrétiens, le symbole de la résurrection; les prétendues *pattes d'oie*, remarquées dans la partie supérieure du cadre, ne sont autre chose que des draperies relevées pour laisser voir le sujet principal. Ainsi tombent toutes les fables, toutes les conjectures hasardées sur la *Reine Pedauque*, personnage mythique, qui n'a sans doute aucun rapport avec Ragnahilde.

6 Les environs de la ville d'Aire sont défendus par des ouvrages de castramétation dont on attribue l'origine aux Romains. Il serait possible que les Wisigoths les eussent élevés pour défendre les approches de ce lieu, qui avait alors une grande importance.

7 Il n'existe dans les collections de médailles formées dans cette province, collections que j'ai examinées avec soin, qu'une seule monnaie, frappée à Toulouse sous la domination des Wisigoths. C'est un tiers de sol d'or, assez semblable aux *Monétaires* de la première race. D'un côté est une tête, vue de face, et la légende ALARICVS REX. Au revers est une tête presque pareille à la première; autour on lit : TOLOSA P.... Peut-être la lettre P est-elle l'initiale du mot PIVS que l'on voit sur beaucoup de monnaies des Rois Wisigoths frappées en Espagne (Leblanc, *Traité des monnaies*, 32). Ce mot est toujours placé après le nom de la ville ; ainsi sur une monnaie de Merida, on lit : EMERITA PIVS, sur une de Tolède : TOLETO PIVS, sur une de Cordoue : CORDOVA PIVS, etc. « On sent bien, comme le dit Leblanc, que cette épithète se rapporte seulement au roi et non pas à la ville au nom de laquelle elle est jointe. »

8 La plus vaste monarchie, formée au cinquième siècle des débris de l'empire d'Occident, est sans aucun doute celle des rois Wisigoths. Leur principale ville, Toulouse, était admirablement placée, presque au centre de leurs possessions qui, d'un côté, s'étendaient jusqu'à l'extrémité méridionale de la Péninsule Hispanique et de l'autre jusqu'à la Loire. D'ailleurs leur capitale se trouvait au milieu de l'isthme pyrénéen, et à une distance égale des deux Sinus Gaulois. L'importance du royaume de Toulouse, qui a duré d'ailleurs pendant 89 années, nous a engagé à en tracer la carte et à la publier dans cet ouvrage, où elle sera aussi bien placée que celle de la *Gallia Braccata* donnée par les savans historiens du Languedoc.

9 Il paraît que les auteurs de l'Histoire de Languedoc ont ignoré que l'on découvrait souvent des monumens antiques dans les environs de Saint-Gilles, et que même cette ville en possédait plusieurs, qui, sans rien déterminer relativement à l'existence de l'ancienne Héraclée, montrent cependant, qu'à l'époque de la domination romaine, il y avait des habitans dans cette localité. Ces objets, découverts depuis très long-temps et exposés à tous les regards, prouvent l'ancienne origine de la ville actuelle, sans pouvoir indiquer néanmoins que ce fût une cité de quelque importance, ou une de ces bourgades dont la mention ne se trouve point dans les écrits, peu nombreux, qui ne nous font qu'imparfaitement connaître l'ancien état de la Gaule. M. Mérimée, (*Notes d'un voyage dans le midi de la France* 336), dit que : « L'ancien nom de Saint-Gilles était *Rhode*, d'où l'on a conclu que la ville était une colonie grecque fondée par des Rhodiens. » Si cette assertion était justifiée, il faudrait retrouver dans Saint-Gilles cette cité de *Rhode* qui, selon Pline, aurait donné son nom au fleuve près duquel elle était bâtie, et que Marcien d'Héraclée et Etienne de Byzance nomment *Rhodanusia*.

Le premier monument antique que j'ai remarqué en 1833 dans ce lieu, est placé dans la cour de l'hôtel-de-ville. C'est un cippe sépulchral, en pierre. On lit sur ce monument une inscription en très beaux caractères, elle est ainsi conçue :

D. M.
P. CALVI RECEP
TI ET BOTTIAE
CN F MESSI
NAE VXORI

On voit que ce monument est consacré aux Dieux Manes, à P. Calvus Receptus, et à Bottia Messina, fille de Cneius, sa femme.

Un vaste cimetière, entouré de murs, existe au N. E. de la ville, sur un mamelon qui n'est détaché que par un ravin de celui sur lequel une partie des habitations est assise. Là sont placés, sur une même ligne, huit sarcophages antiques en pierre ; les lichens dont ils sont recouverts, l'état de vétusté de quelques-uns, tout indique que, depuis long-temps, ils sont exposés à l'action destructive des agens atmosphériques. Chacun d'eux a un couvercle ; sur la face principale de l'un de ces tombeaux, on voit un cartouche dans les appendices duquel sont les lettres D. M. (*Diis Manibus*). Deux cornes d'abondance, contenant des fruits, sont sculptées de chaque côté en dehors du cartouche ; l'intérieur du cadre, destiné à recevoir une inscription, n'en présente aucune trace.

Le second sarcophage diffère peu du précédent : deux cornes d'abondance sont sculptées aussi en dehors du cartouche. On ne remarque point d'inscription dans le cadre, mais il paraît qu'il y en avait une autrefois ; quatre trous, symétriquement creusés, prouvent en effet que l'on avait placé dans ce cadre une tablette de marbre, de pierre ou de bronze, qui a été enlevée et qui n'a laissé d'autres traces que celles des crampons qui l'unissaient au monument.

Des Masques, ou des Larves, décorent les angles du couvercle d'un autre de ces mausolées ; sur la face principale et dans un cartouche, on lit encore avec facilité cette inscription simple et touchante consacrée par Marcus Sualius Cattius Cominius, aux Dieux Manes et à Cattia Bætica, sa femme :

D. M.
CATTIAE BAETICAE
M. SVALIVS CATTIVS
COMINIVS CONIVGI
INCOMPARABILI.

Æmilius Severinus a dédié un autre de ces monumens à Pompeia Diogenia, sa sœur très-chérie :

DIIS MANIBVS
POMPEIAE DIOGENIAE
AEMIL : : : : SEVERINVS FRAT
SOROR : : : CHARISSIMAE.

Ce sarcophage est richement décoré ; la face principale offre, en bas-relief, les images de deux génies ailés qui soutiennent le cartouche dans lequel est renfermée l'inscription que je viens de rapporter ; les lettres D. M. initiales de *Diis Manibus* sont gravées dans les pattes du cartouche : c'est un double emploi, puisque les mots que ces lettres indiquent forment la première ligne de l'inscription. Derrière chaque génie est un flambeau renversé.... Une guirlande de fruits entoure chacun des petits côtés... Les autres monumens conservés dans le cimetière de Saint-Gilles sont bien moins remarquables que les précédens...

Les objets que je viens de décrire en partie, indiquent manifestement que les illustrations de cette petite partie de la terre d'Occitanie, qui les possède encore, remontent à une époque antérieure à celle où, guidé par le désir de se consacrer à Dieu, *Ægidius* vint y chercher une retraite ignorée. Mais si l'antiquité historique de ce lieu est hors de doute, rien ne prouve qu'il soit possible d'y reconnaître *Héraclée*, ville déja détruite à l'époque où Pline écrivait, ou bien l'antique *Rhoda* ou *Rhodanusia*, qui aurait donné son nom à l'un des plus beaux fleuves de la Gaule antique. Avoir retrouvé la preuve de l'ancienne origine de Saint-Gilles, est, peut-être, tout ce que, dans l'état actuel de la science, l'Archéologie pouvait faire. Selon Plutarque (*in vit Thes.*), les géographes avaient l'habitude de mettre, à l'extrémité de leurs cartes, les régions qui leur étaient inconnues, et, d'écrire, à côté de quelques-unes : « *Au delà, il n'y a que des sables arides et des bêtes féroces*, ou *des marais impénétrables*, ou *les frimats de la Scythie*, ou *la mer glacée*. De même, après avoir montré tout ce que la présence de monumens respectables peut offrir de preuves en faveur de l'antiquité de Saint-Gilles, je ne crois pas devoir dépasser les limites de la vraisemblance : « *Au delà*, comme le dit encore Plutarque, *est le pays des fictions et des monstres ; les poètes et les faiseurs de fables habitent ces contrées ; tout ce qu'on y trouve est sans certitude et sans fondement.* »

On trouvera dans les *Additions et Notes* du XVI[e] Livre, une description détaillée de la façade de l'église de Saint-Gilles, monument admirable, et qui, dans son état de ruine et d'abandon, est néanmoins le plus beau reste d'architecture Néo-grecque ou Byzantine, qui existe encore en France.

FIN DES ADDITIONS ET NOTES DU LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

I.

Mort de Galsvinde. Liuva cede l'Espagne à son frere Leuvigilde, et se contente de regner dans la Septimanie.

La mort du roi Athanagilde occasionna divers troubles en France. Le roi Chilperic son gendre, que la crainte des armes de ce prince avoit retenu jusqu'alors, ne garda plus depuis aucunes mesures avec la reine Galsvinde son épouse ; et s'abandonnant à ses passions, il se laissa séduire par les artifices de Fredegonde, son ancienne concubine : il l'épousa publiquement, après avoir fait étrangler la reine, de concert, à ce qu'on prétend, avec cette méchante femme. La mort [1] tragique de Galsvinde fut la source de la haine implacable que Brunehaut sa sœur reine d'Austrasie conserva toûjours depuis contre Fredegonde. Dans le dessein d'en tirer vengeance elle engagea le roi Sigebert son époux à faire la guerre à Chilperic : mais cette guerre ne dura pas long-tems. Elle fut terminée bientôt après par l'entremise de Gontran roi de Bourgogne, frere de ces deux princes, lequel pour appaiser en quelque maniere Brunehaut, engagea Chilperic à lui ceder les pays qui avoient été assignez pour le doüaire de Galsvinde. Il fallut que Brunehaut se contentât de cette espece de satisfaction dans l'impossibilité d'en éxiger d'autre, parce que les troubles dont l'Espagne étoit alors agitée ne lui permettoient pas d'en esperer du secours.

En effet [2] plusieurs seigneurs mécontens de l'élection de Liuva, avoient pris les armes et avoient dejà fait révolter contre lui une partie de l'Espagne. Ce prince dans le dessein de réduire plus aisément ces rebelles, sans abandonner le séjour de Narbonne où il se plaisoit beaucoup, prit enfin le parti d'associer son frere Leuvigilde, et de partager avec lui le roiaume des Visigots (an 569). Comme il le connoissoit très-capable de faire rentrer les factieux dans leur devoir, il lui ceda toute l'Espagne l'an 607. de l'Ere [1] Espagnole ou 569. de J. C. et ne se réserva que la seule Septimanie ou les états que les Visigots possedoient dans les Gaules, aimant mieux un roiaume moins étendu, mais tranquille, que de vastes états agitez par des troubles et des divisions (NOTE LXXII).

[1] Greg. Tur. hist. l. 9. c. 20.

[2] Isid. chron. p. 724. - Johan. Bicl. chron.

II.

Fronimius élû évêque d'Agde.

Il paroît aussi que le regne de ce prince dans la Septimanie fut fort paisible. Quoiqu'il fît profession de l'Arianisme, il favorisoit cependant les Catholiques dans les occasions ; car ce fut par son crédit et son autorité que [2] Fronimius, homme de mérite, et pour lequel il avoit beaucoup de consideration et d'estime, fut élû évêque d'Agde. Ce prélat étoit natif de Berri, et s'étoit venu établir dans la Septimanie. Nous aurons occasion de parler ailleurs de sa pieté et de son zele pour le soûtien et la défense de la religion catholique. On voit par cet exemple que les rois Visigots, quoique Ariens, prenoient beaucoup de part à l'élection des évêques catholiques de leurs états, et qu'ils étoient attentifs à faire en sorte que les sieges vacans fussent remplis par des personnes dignes de les occuper.

III.

Entreprise de Sigebert sur la ville d'Arles.

Liuva s'appliquoit à faire regner la paix et la justice dans son roiaume de Septimanie,

[1] Chron. Isid. ed. Lab. tom. 1. Bibl.

[2] Greg. Tur. l. 9. c. 24.

quand Sigebert roi d'Austrasie fit une tentative sur la ville d'Arles, que Gontran avoit euë en partage de la succession de Charibert. La situation de cette ville entre celles d'Usez, d'Aix, d'Avignon et de Marseille dont Sigebert étoit le maître, firent naître à ce prince le dessein de s'en emparer afin d'arrondir ses états de ce côté-là. Pour s'assûrer [1] plus aisément de cette ville, il profita (vers 570) du tems où Gontran étoit en guerre avec les Saxons et les Lombards qui s'étant établis depuis peu en Italie, avoient fait une irruption en deçà des Alpes et dans le roiaume de Bourgogne. Gontran étant occupé à repousser ces peuples, Sigebert ordonna au comte Firmin gouverneur d'Auvergne de marcher vers Arles avec les troupes de son département, pour tâcher de surprendre cette ville. En consequence de ces ordres le comte passa le Rhône du côté d'Usez; et s'étant joint avec Audovarius autre general de Sigebert, ils prirent si bien leurs mesures qu'ils s'emparerent d'Arles, et reçurent le serment de fidelité des habitans.

Le roi de Bourgogne piqué de ces actes d'hostilité, fit marcher en diligence le patrice Celse vers cette ville, avec ordre de la reprendre. Ce general se mit aussitôt en marche, et s'étant emparé dans sa route de la ville d'Avignon qui étoit du domaine de Sigebert, il alla mettre le siege devant Arles, où Firmin et Audovarius s'étoient renfermez. L'évêque et les habitans qui favorisoient secretement le parti de Gontran, conseillerent alors à ces deux generaux de faire une sortie avec toutes leurs forces, et d'aller donner sur les Bourguignons, qui ne pensant à rien moins qu'à se voir attaquez, seroient plus aisément battus; qu'au reste s'ils réüssissoient, l'affaire seroit finie; sinon qu'ils pouvoient se promettre une retraite assûrée dans la ville dont les portes leur seroient toûjours ouvertes. Les generaux Austrasiens donnerent aveuglément dans ce piége, sortirent de la place, et attaquerent brusquement l'armée de Celse; mais ils eurent le malheur d'être entierement défaits. Les Auvergnats qui composaient les troupes de Firmin se flattant alors de trouver dans Arles l'azile qu'on leur avoit promis, se présenterent devant cette ville, mais ils trouverent les portes fermées; et sur le refus que les habitans firent de les ouvrir, ils se virent dans la nécessité de chercher une retraite dans les états de Sigebert. Il falloit pour cela passer en deçà du Rhône; et comme ils n'avoient ni ponts ni bateaux, ils se hazarderent de le traverser à la nage à la faveur de leurs boucliers. Il y en eut peu cependant qui eurent le bonheur de se sauver : une grande partie fut entraînée par la rapidité de l'eau, et le reste exterminé par les troupes de Gontran qui étoient à leurs trousses. Ainsi la ville d'Arles rentra sous l'obéïssance de ce prince qui eut la générosité de rendre à Sigebert son frere celle d'Avignon.

[1] Greg. Tur. l. 4. c. 30.

IV.

Reste de paganisme aboli dans le Gevaudan.

Le comte Firmin dont nous venons de parler étoit beau-frere de Pallade comte ou gouverneur du Gevaudan du tems de Parthene évêque de ce pays et successeur de saint Evanthius. On doit rapporter à l'épiscopat de l'un de ces deux prélats l'abolition [1] d'une ancienne coûtume qu'un reste de paganisme avoit conservée dans le Gevaudan. Il y avoit dans ce pays une montagne appellée *Helanus*, voisine d'un étang où la superstition attiroit tous les ans, à certain jour, une foule de peuple du voisinage, et où chacun, selon ses facultez, jettoit par maniere de sacrifice les uns du linge et des habits, et les autres des toisons entieres, du fromage, du pain et de la cire. Cette fête qui duroit trois jours consecutifs, étoit accompagnée de sacrifices d'animaux, de grandes réjoüissances, et de festins que ces peuples superstitieux se donnoient réciproquement et pour lesquels ils portoient avec eux les provisions nécessaires. Le quatriéme jour lorsque chacun se disposoit à partir, on voioit s'élever un orage accompagné d'éclairs et de tonnerres, suivi d'une pluie si abondante qu'elle entraînoit les plus grosses pierres de la montagne, et qu'il sembloit qu'on alloit en être englouti.

[1] Greg. Tur. l. 4. c. 40. et de glor. conf. c. 2.

L'évêque du pays ne croiant pas devoir souffrir plus long-tems une superstition si scandaleuse, partit un jour de Javoux (*Gabalum*), lieu ordinaire de sa résidence, et se rendit en cet endroit dans le tems qu'on y étoit assemblé pour célébrer cette fête. Ce prélat touché de l'aveuglement de ce peuple rude et grossier, n'obmit rien pour le détourner de ce culte superstitieux, et pour lui en faire connoître l'horreur et le scandale : mais voiant que ses prédications ne faisoient aucune impression, il prit le parti de le gagner par quelque chose de sensible. Il fit construire pour cela sur le bord de l'étang et sous l'invocation de saint Hilaire évêque de Poitiers, une église où il mit une portion des reliques de ce saint. Ensuite plein de foi et de confiance, il menaça ses diocesains de la colere de Dieu s'ils continuoient leurs cérémonies profanes et leur culte idolâtre envers un étang insensible à leurs sacrifices : il tâcha de leur faire comprendre qu'il leur seroit bien plus avantageux de recourir à la protection du saint patron de l'église qu'il venoit de faire bâtir, lequel pouvoit leur attirer les graces du ciel. Le discours de ce prélat fit tant d'impression sur ce peuple, que vivement touché de repentir, il renonça aussitôt à son culte superstitieux, et offrit au vrai Dieu, dans la nouvelle église de saint Hilaire ce qu'il avoit destiné en sacrifice à l'étang qui en était voisin, ce qui continua depuis tous les ans. Gregoire de Tours attribuë cette conversion aux mérites de ce saint évêque de Poitiers et à la vertu de ses reliques; il assûre que depuis qu'elles eurent été placées dans cette église, on ne vit plus en ce lieu aucun orage extraordinaire comme auparavant *. On voit encore dans le Gevaudan sous l'invocation de saint Hilaire une paroisse située près de la montagne de Lozere, une des plus hautes des Cevennes; ce qui nous fait croire que le mont *Helanus* dont nous venons de parler, et dont nous ignorons la situation, n'en étoit pas éloigné.

* *V.* Additions et Notes du Livre VI, n° 1.

V.

Evêques du Gevaudan. Differend du comte Pallade gouverneur de ce pays avec l'évêque Parthenius.

Il paroit par le même historien que cet évenement singulier dut arriver dans un tems peu éloigné du sien. Ainsi on peut le rapporter, comme on a dejà dit, ou à l'épiscopat de saint Evanthius évêque de Gevaudan, qui assista l'an 541. au concile de Clermont, et dont son église honore publiquement la mémoire; ou à celui de Parthenius son successeur qui eut de grands démêlez avec Pallade comte ou gouverneur du même pays.

Ce seigneur étoit originaire [1] d'Auvergne et fils du feu comte Britianus ou Britannus et de Cesarie. Il avoit obtenu le comté ou gouvernement de Gevaudan de Sigebert roi d'Austrasie et faisoit sa résidence ordinaire dans la ville de Javoux alors encore capitale du pays, et le siege de Parthenius qui en étoit évêque. Pallade homme violent et emporté abusoit extrêmement de son autorité et de son pouvoir pour vexer les peuples de son gouvernement : il pilloit entr'autres impunément les biens de l'église de Gevaudan et de ses vassaux. Une conduite si violente anima le zele de Parthenius qui crut devoir soûtenir les droits de son église et de son peuple, et s'opposer de toutes ses forces aux injustices et aux vexations du comte. Celuici de son côté ne pouvant supporter les reproches et la fermeté du prélat, l'accusa à son tour des plus grands crimes et le chargea d'injures; ce qui causa un très-grand scandale parmi le peuple du pays qui se partagea entre le gouverneur et l'évêque.

Sigebert roi d'Austrasie leur souverain, informé de leurs démêlez, manda l'un et l'autre à sa cour pour rendre compte de leur conduite; mais la présence de ce prince ne fut pas capable de moderer leur ressentiment ni de mettre fin à leur querelle. Elle s'échauffa à un tel point, que Pallade sans respect pour la majesté roiale, chargea Parthenius des crimes les plus infames en présence de Sigebert et de toute sa cour. Nous ignorons le

[1] Greg. Tur l. 4. c 40.

jugement que le prince porta sur ce differend : il paroît seulement qu'ils retournerent l'un et l'autre dans le Gevaudan ; mais Pallade ne joüit pas long-tems de son gouvernement. Romain, natif d'Auvergne cherchant à le supplanter, fit si bien par ses intrigues que Sigebert l'en dépoüilla l'année suivante. Il ne ne paroît pas cependant que Romain ait été mis à sa place. On sçait seulement que ces deux seigneurs s'étant rencontrez depuis à Clermont en Auvergne, prirent querelle ensemble au sujet du comté ou gouvernement de Gevaudan, et que Romain pour chagriner Pallade fit malicieusement courir le bruit que le roi Sigebert méditoit de le faire mourir. Ce comte ajoûtant foi trop legerement à ce faux bruit, résolut par désespoir de prévenir les ordres de ce prince et de s'ôter lui-même la vie. Sa mere et le comte Firmin son beaufrere informez de sa résolution, eurent beau l'observer et le suivre de près pour le détourner d'un dessein si funeste, Pallade trouva moien de se dérober à leur vigilance, et s'étant retiré dans une chambre écartée, il se tua en se plongeant par deux fois l'épée dans le sein. Une telle mort, que Gregoire de Tours attribuë à une punition divine de ce que ce comte avoit accusé injustement l'évêque Parthenius, l'aiant rendu indigne de la sepulture et des prieres de l'église, on se contenta de l'inhumer sans cérémonie auprès du monastere de Cournon en Auvergne.

VI.

Gouvernement de la province. Launebode duc de Toulouse.

Il paroît par cette histoire et par plusieurs autres faits rapportez dans Gregoire de Tours et dans les autres historiens du tems, que les citez ou pays particuliers étoient alors gouvernez par des comtes que les princes y envoioient, et qu'ils rappelloient à leur gré. Cet usage qui commença sous les successeurs de l'empereur Constantin, continua sous les François, les Visigots et les autres peuples barbares qui s'établirent dans l'empire d'Occident et en partagerent les provinces. Ces comtes dont l'autorité s'étendoit sur tout un diocèse, étoient subordonnez aux ducs, dont le gouvernement comprenoit plusieurs comtez ou diocèses, et dont les principales fonctions étoient de commander les troupes, et d'administrer la justice dans les provinces de leur département. Les comtes rendoient aussi la justice [1] dans l'étenduë de leur comté ou gouvernement particulier ou par eux-mêmes ou par des viguiers (*Vicarios*) qui leur étoient [2] subordonnèz, et qui exerçoient les mêmes fonctions dans une partie de chaque comté ou diocèse divisé en plusieurs vigueries (*Vicarias*) ; ce qui formoit trois sortes de jurisdiction ; sçavoir celle des ducs, celle des comtes leurs lieutenans, et enfin celle des viguiers substituts de ces derniers.

Parmi ces ducs, l'un des plus illustres de ce siecle fut Launebode duc ou gouverneur de Toulouse, ville principale de toute l'Aquitaine Neustrasienne ; car l'Aquitaine étant alors partagée entre les princes François, formoit divers duchez ou gouvernemens generaux. Celui de Toulouse qui appartenoit à Chilperic roi de Neustrie, s'étendoit dans l'Aquitaine occidentale, et prenoit son nom de cette ville qui en étoit la capitale, et l'ancien siege des rois Visigots qui avoient dominé sur tout ce pays. Nous verrons dans la suite que le gouvernement des autres ducs de Toulouse successeurs de Launebode avoit la même étenduë.

Ce duc dont [3] Fortunat nous a laissé un fort bel éloge dans un de ses poëmes *, étoit de race barbare (*Barbarica prole*), c'est-à-dire sans doute François ou Got d'origine. Il étoit très-illustre par sa naissance : mais il étoit encore plus recommandable par sa pieté qui le porta à faire bâtir une église à Toulouse à l'honneur de S. Saturnin martyr et premier évêque de cette ville. Le lieu que Launebode choisit, fut l'endroit même où le corps de ce saint martyr avoit été inhumé. Nous avons dit ailleurs qu'on y avoit construit un simple oratoire d'où ses reliques avoient été transferées ensuite dans la superbe église que les saints évêques Sylvius

1 Greg. Tur. l. 8. c. 18.
2 Ibid. l. 10. c. 5.
3 Gortun. l. 2. carm. 9.

* *V.* Additions et Notes du Livre VI, n.° 2.

et Exupere avoient fait bâtir à son honneur dans un autre emplacement. Pour rendre plus respectable le lieu de la premiere sepulture de ce saint évêque, Launebode y fit bâtir une église qui porta d'abord le nom de S. Saturnin, et ensuite celui de Notre-Dame [1] du Taur, qu'on lui donne encore aujourd'hui, parce qu'elle est située dans le même endroit où le corps de ce saint martyr fut laissé par le taureau qui le traînoit, comme nous l'avons dejà remarqué dans un autre endroit. Cette église est une des principales paroisses de Toulouse.

Beretrude épouse de Launebode, et d'une naissance très-distinguée ne se rendit [2] pas moins recommandable que le duc son époux par sa pieté. Elle eut le même zele et la même attention que lui pour la fondation et l'embellissement des lieux saints. Elle fonda de ses propres biens plusieurs monasteres de filles, et se signala principalement par sa charité singuliere envers les pauvres. Non contente de leur fournir la subsistance et les habits, elle se faisoit un mérite de les servir elle-même. Les libéralitez de Launebode et de Beretrude envers les églises et les pauvres n'empêcherent pas que leur fille unique n'héritât après leur mort de plusieurs biens très-considerables. Ce dut mourut sans doute avant l'an 574. puisque, comme nous le verrons dans la suite, Didier étoit alors duc ou gouverneur de Toulouse.

VII.

Mort de Liuva roi des Visigots de Septimanie. Leuvigilde son frere lui succede, et reprend Lodeve sur les François.

Les rois Visigots faisoient gouverner aussi la Septimanie qui leur étoit soûmise, par des ducs ou gouverneurs generaux : nous en avons un exemple en la personne du roi Liuva qui avoit gouverné cette province pendant sept ans avant son élection, et sur laquelle il regnoit depuis près de six, lorsqu'il mourut à Narbonne l'an 572. Après la mort de ce prince, Leuvigilde son frere et son collegue qui regnoit au-delà des Pyrenées, réünit la Septimanie à sa couronne ; en sorte qu'il n'y eut plus désormais qu'un seul roi pour ce qu'on appelloit alors les deux Espagnes, sçavoir l'Ulterieure ou proprement dite, et la Septimanie à qui on donnoit dans ce tems-là le nom d'Espagne Citerieure, et les écrivains Espagnols celui d'Ulterieure par rapport à eux (NOTE LXXII).

Leuvigilde fut d'abord [1] assez favorable à à la religion catholique. Ce prince avant son avenement à la couronne avoit épousé en premieres nôces Theodosie fille de Severien duc de la Carthaginoise et d'une famille très-catholique : il eut de ce mariage Hermenigilde et Reccarede. Mais étant ensuite monté sur le thrône, auquel son frere Liuva l'avoit associé, il épousa en secondes nôces Goisvinde veuve du roi Athanagilde, qui extrêmement zelée pour l'Arianisme, lui inspira la même horreur qu'elle avoit pour la foi orthodoxe. A cela près Leuvigilde étoit doüé d'excellentes qualitez ; il donna sur-tout des preuves de sa valeur et de son expérience dans l'art militaire, dans la guerre qu'il entreprit contre les rebelles d'Espagne qui s'opposoient à sa domination, et qu'il soûmit enfin. Il rétablit [2] dans ses anciennes bornes, selon le témoignage d'un ancien historien, la province des Gots (*Provincia Gothorum*), c'est-à-dire sans doute la Septimanie, dans laquelle nous conjecturons qu'il reprit Lodeve sur Sigebert roi d'Austrasie. Cette ville fut toûjours en effet du domaine des Visigots depuis le regne de Leuvigilde : il paroît cependant que ce prince vécût d'abord en paix avec les rois François.

VIII.

Les Saxons passent le Rhône pour se retirer en Auvergne.

La guerre qui s'éleva quelque tems après entre ces derniers princes fut très-préjudiciable à la partie de la province de Languedoc qui leur étoit soûmise. Les pays situez le long du Rhône eurent aussi beaucoup à souffrir avant cette guerre par le passage d'une armée de Saxons qui y firent quelque séjour.

[1] Catel. comt. p. 9. 172. et seq. mem. p. 487.
[2] Fortun. ibid. - Greg. Tur. l. 7. c. 35.

[1] Isid. Johan. Bicl. et Luc. Tud. chron.
[2] Johan. Bicl. chron. p. 134.

Ces peuples [1] originairement sujets des rois d'Austrasie, dont la domination s'étendoit au-delà du Rhin, s'étoient détachez de leurs compatriotes vers l'an 568. pour suivre la fortune des Lombards qui s'établirent alors dans cette partie de l'Italie qu'on appella depuis de leur nom la Lombardie. Ces deux peuples joints ensemble non contents de leur nouvelle conquête, firent ensuite de concert diverses courses en deçà des Alpes dans les états du roi Gontran, qui dans cette occasion eut besoin de toute l'habileté et l'experience du prince Mommole general de ses armées pour les repousser et les éloigner de ses frontieres. Ce gen ral avoit succedé dans la dignité de patrice à Amé, que ces barbares avoient auparavant entierement défait; et celui-ci à Celse qui après avoir repris la ville d'Arles sur le comte Firmin, mourut en 570. [2] ce qui prouve que Mommole ne défit les Lombards que vers l'an 572. puisqu'il étoit alors patrice (NOTE LXXIII).

Quelque tems après les Saxons voiant que, contre leur attente, les Lombards à qui ils s'étoient joints, refusoient de partager avec eux leurs conquêtes d'Italie, et qu'ils ne pouvoient s'établir en delà des Alpes, prirent le parti de faire une nouvelle irruption dans les états du roi Gontran. Le general Mommole qui les avoit dejà battus avec les Lombards, dans leur précedente excursion, s'opposa de nouveau à leur entrée dans les Gaules; et après les avoir défaits, il leur fit promettre de reprendre l'année suivante la route de la Germanie leur ancienne demeure, pour y vivre sous l'obëissance du roi Sigebert. Les Saxons repasserent les Alpes au tems marqué (an 573.); et s'étant partagez en deux corps au passage de ces montagnes, ils arriverent dans la Provence et dans le pays qu'on appelle aujourd'hui Dauphiné, accompagnez de leurs femmes, de leurs enfans et de leur bagage, dans le dessein de passer le Rhône, et de se rendre ensuite dans la Germanie, conformément à leur promesse. S'étant ensuite rejoints aux environs d'Avignon, ils couperent tous les bleds qu'ils trouverent dans la campagne sur le point d'être moissonnez, et s'en servirent pour leur usage. Le general Mommole en étant averti, se mit aussitôt en marche et s'opposa à leur passage, jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le dommage qu'ils venoient de causer aux sujets du roi Gontran, et qu'ils les eussent indemnisez de la récolte qu'ils leur avoient enlevée. Ces peuples satisfirent à une si juste demande, et passerent ensuite le Rhône du côté d'Avignon, d'où ils se rendirent en Auvergne dans les états de Sigebert, par le diocèse d'Usez, le Velai et le Gevaudan, et de là dans leurs anciennes demeures au-delà du Rhin, après avoir commis cependant differens désordres dans tous ces pays, et avoir abusé entr'autres de la simplicité des peuples à qui ils donnerent du cuivre doré pour de l'or.

[1] Greg. Tur. l. 4. c. 43. - Paul. diac. l. 2. c. 6. et seq. l. 3. c. 1. et seq.

[2] Mar. Avent. chron.

IX.

Ravage des pays de l'Aquitaine soûmis à Sigebert. Mort de ce prince.

Les Aquitains après avoir été la dupe des Saxons, se virent exposez à de plus grands maux par la guerre [1] qui s'alluma entre les deux rois Chilperic et Sigebert, et dont nous avons dejà dit un mot en passant. Le premier envoia Theodebert son fils avec une armée dans la Touraine qu'il soûmit, et d'où il étendit ensuite ses courses dans toute la partie de l'Aquitaine qui appartenoit au roi d'Austrasie son oncle, jusques dans le Querci et les pays voisins, c'est-à-dire sans doute, dans l'Albigeois, le Velai et le Gevaudan dépendans du roiaume de Sigebert (an 574). Theodebert commit par-tout des ravages affreux; il n'épargna ni les églises ni les monasteres, qui furent également pillez, brûlez ou ruinez. La désolation que ce prince porta dans tous ces pays fut en un mot si grande, que Gregoire de Tours voulant en donner une idée juste, la compare à la persecution de Diocletien. Les deux rois firent la paix quelque tems après, et Chilperic rendit à Sigebert toutes les places qu'il lui avoit enlevées durant la guerre.

[1] Greg. Tur. l. 4. c. 48. et 50.

Cette paix fut moins l'effet de l'amitié du roi de Neustrie envers le roi d'Austrasie, que de la crainte [1] qu'il eut des troupes Germaniques que celui-ci avoit appelées à son secours. En effet Sigebert n'eut pas plûtôt congédié ces troupes l'année suivante (an 575.), que Chilperic recommença ses hostilitez; ce qui piqua si fort le premier, qu'il résolut de pousser son frere à bout. Il l'obligea de se renfermer dans Tournai; et il l'avoit dejà dépoüillé de presque tous ses états, lorsque deux assassins envoiez par la reine Fredegonde lui ôterent la vie la dixiéme année du regne de l'empereur Justin, indiction IX. [2] et par consequent à la fin de l'année 575. que cette indiction étoit commencée depuis le mois de Septembre.

La mort de Sigebert fit changer [3] la face des affaires de Chilperic, qui sortit aussitôt de Tournai, et recouvra son roiaume, après avoir satisfait sa vengeance et exercé sa cruauté sur la plûpart des ministres du feu roi Sigebert qu'il avoit fait prisonniers, et entr'autres sur le general Sigila, originaire de Gothie ou Septimanie, à qui il eut l'inhumanité de faire brûler les jointures des membres avec des fers chauds.

X.

Didier duc de Toulouse commande une armée par ordre de Chilperic contre Childebert roi d'Austrasie.

Chilperic non content d'avoir recouvré ses états, songea à s'emparer à son tour du roiaume d'Austrasie. Cette entreprise paroissoit d'autant plus aisée, que Sigebert n'avoit laissé qu'un fils unique nommé Childebert, qui n'aiant que cinq ans, se trouvoit hors d'état de se défendre lui-même. Ce jeune prince étoit d'ailleurs alors à Paris où la reine Brunehaut sa mere l'avoit conduit, en attendant le succès du siege de Tournai, et par consequent à la merci de Chilperic qui avoit beaucoup d'autorité dans cette ville dont il possedoit une partie. Le jeune Childebert fut cependant sauvé par la vigilance et le courage de Gondebaud seigneur Austrasien qui l'enleva secretement et le conduisit en sûreté à Metz capitale du roiaume d'Austrasie où il fut reconnu pour roi le jour de Noël de l'an 575. par les peuples de ce roiaume qui lui furent tous fideles : ainsi ceux de Gevaudan, de Velai, d'Albigeois et du diocèse d'Usez, pays qui faisoient partie de l'Aquitaine Austrasienne lui demeurerent soûmis (VOYEZ NOTE LXXI).

Quant à Brunehaut, elle ne put se dérober à la vengeance de Chilperic, qui s'étant rendu maître absolu de Paris avant qu'elle eût eu le tems d'en sortir et de se retirer en lieu de sûreté, se saisit de sa personne, et l'envoia en éxil à Roüen (an 576.); ses deux filles Ingonde et Clodosvinde qui étoient avec elle furent éxilées à Meaux. Chilperic fit marcher ensuite son fils Merovée [1] avec une puissante armée au-delà de la Loire dans le dessein de s'emparer des pays d'Aquitaine qui dépendoient du roiaume d'Austrasie. Il ordonna en même-tems à Didier duc de Toulouse de se mettre en campagne et d'entrer de son côté dans le même pays. Le conseil du jeune Childebert, pour faire diversion, fit marcher de son côté les milices de Champagne vers Soissons, avec ordre d'attaquer cette place : mais Chilperic étant accouru, battit les troupes Austrasiennes, et fit échoüer cette entreprise.

XI.

Prise de l'Albigeois et du Querci par Didier. Défaite de ce duc dans le Limousin par le duc Mommole.

Après cet échec, Childebert se voiant sans ressource, eut recours à la protection du roi Gontran son oncle, qui touché de sa jeunesse, prit ouvertement sa défense et s'opposa aux desseins ambitieux de Chilperic. Clovis fils de ce dernier étoit entré en Aquitaine où il avoit poussé ses conquêtes jusqu'à Saintes. D'un autre côté Didier duc de Toulouse avoit marché par ordre de Chilperic, vers le Querci, l'Albigeois et les autres pays Austrasiens, voisins de son gouvernement, et s'en étoit emparé après avoir défait [2] les troupes du

[1] C. 51. et seqq.
[2] Mar in chr.
[3] Greg. Tur. l. 4. c. 52. l. 5. c. 1.

[1] Greg. Tur l. 5. c. 2. 3. et 13.
[2] L. 8. c. 45.

feu roi Sigebert qui étoient en garnison dans la ville d'Albi. Enfin ce duc étoit sur le point d'entrer en Limousin [1] et de le soûmettre à la domination de Chilperic, quand le roi Gontran fit partir en diligence contre lui Mommole son general, avec ordre d'arrêter les progrez de ses armes et de reprendre les pays d'Aquitaine qu'il avoit enlevez au jeune Childebert.

Mommole s'étant mis à la tête des troupes de Bourgogne, s'avança jusques dans le Limousin, où Didier étoit deja entré avec les siennes composées, selon l'usage, des milices de son gouvernement. Ces deux generaux s'étant rencontrez, en vinrent aussitôt aux mains. Le combat fut extrêmement sanglant: il tourna entierement au désavantage de Didier, qui eut beaucoup de peine à trouver son salut dans la fuite, après avoir perdu vingt-quatre mille hommes de ses troupes qui resterent sur le champ de bataille. Mommole y perdit de son côté cinq mille hommes.

XII.

Le general Mommole ravage l'Albigeois.

Celui-ci après avoir assûré le Limousin au roi Childebert, voulant profiter de sa victoire, s'avança vers l'Albigeois dans le dessein de le reprendre. Il ravagea tout ce pays et fit un grand nombre de prisonniers [2], sur-tout de la ville d'Alby; ce qui nous donne lieu de croire qu'il prit cette ville. Ce general voiant cependant la saison deja si avancée, et sçachant peut-être le prince Clovis en marche pour venir venger sur lui la défaite de Didier, prit le parti de se retirer et d'abandonner ce pays, content du butin qu'il y avoit fait et du grand nombre de prisonniers qu'il emmenoit avec lui. Salvi, alors évêque d'Albi, ne put voir le triste sort de tant de malheureux sans en être vivement touché. L'amour qu'il avoit pour tous ses diocésains, et son ardente charité l'engagerent à aller trouver incontinent Mommole, pour solliciter auprès de lui la délivrance de ces prisonniers. Il la demanda avec tant d'instance et d'empressement, que ce general et les autres officiers du roi Gontran vaincus par l'ardeur de son zele, lui accordèrent sa demande; et après lui avoir rendu tous les honneurs dûs à son caractere et à son mérite personnel, lui firent même des remises considérables sur les rançons qu'il offrait de payer. Salvi ramena ensuite comme en triomphe tous ces prisonniers dans sa ville épiscopale, et Mommole après leur avoir donné la liberté, prit la route de l'Auvergne, d'où il se rendit ensuite en Bourgogne. On voit par-là que l'Albigeois de même que la plûpart des pays de l'Aquitaine Austrasienne dont Chilperic s'étoit emparé depuis la mort de Sigebert, demeurerent au pouvoir de ce prince, sans que Gontran pût l'engager à les rendre au roi Childebert leur neveu.

Gontran touché de l'injustice de Chilperic envers ce jeune prince, et se voiant d'ailleurs sans successeurs légitimes, par la perte qu'il venoit de faire de ses enfans mâles [1], l'adopta alors en quelque maniere, et s'unit plus fortement avec lui. Il eut ensuite recours à la voie de la négociation pour engager Chilperic à restituer à ce roi la partie de l'Aquitaine Austrasienne dont il s'étoit emparé (an 577.). Il lui envoia des ambassadeurs conjointement avec Childebert pour le sommer de faire cette restitution, ou lui déclarer la guerre en cas de refus : mais Chilperic également insensible à leurs prieres et à leurs menaces, parce qu'il voioit ces princes hors d'état de rien entreprendre, profita de leur foiblesse et continua son usurpation; en sorte qu'il étoit encore maître de l'Albigeois l'an 580. comme il paroît par les actes du concile tenu à Braine, où Saint Salvi évêque d'Albi assista avec les autres évêques de la domination de ce roi.

XIII.

S. Salvi évêque d'Albi.

S. Salvi, dont Gregoire [2] de Tours, son ami particulier, nous a laissé un grand éloge,

[1] L. 5. c. 13.
[2] Ibid. et l. 7. c. 1.

[1] Greg. Tur. l. 5. c. 18.
[2] Greg. Tur. l. 5. c. 45. et 51. l. 7. c. 1. l. 3. c. 22. – V. præf. Ruin. n. 118.

étoit deja célèbre dès ce tems-là par la réputation de son éminente sainteté. On ne sçait rien de sa naissance : il paroît cependant par la tradition du pays qu'il nâquit à Albi, ou dans quelqu'autre endroit de ce diocèse. Il frequenta d'abord le barreau durant sa jeunesse qui fut extrêmement réglée, et s'acquit beaucoup de réputation dans la fonction d'avocat : mais son inclination naturelle pour un genre de vie plus tranquille, l'aiant porté à quitter cette profession, il embrassa l'état monastique *sous la regle des Peres*. Il se distingua si fort dans ce nouvel état par la pureté de ses mœurs et l'éxacte observance de ses devoirs, que l'abbé du monastere où il s'étoit consacré au service du Seigneur, étant mort, il fut élû à sa place par la communauté : mais ne pouvant allier son attrait pour la vie contemplative avec les devoirs de la superiorité, il y renonça et se renferma dans une cellule dans le dessein d'y vivre réclus le reste de ses jours. Son assiduité à la priere, l'austerité de sa vie, et son éxacte retraite lui attirerent une si grande réputation, qu'il fut obligé de rompre quelquefois le silence auquel il s'étoit condamné, pour écouter ceux qui venoient le consulter, et recevoir ses avis; il prioit avec eux, et leur distribuoit des eulogies qui operoient divers miracles.

Gregoire de Tours rapporte que ce saint solitaire étant tombé malade, son mal augmenta tellement qu'on le crut véritablement mort. On se disposoit pour la cérémonie de ses obseques, quand tout à coup il revint à lui-même, au grand étonnement de tous les assistans. Il passa ensuite trois jours sans rien dire et sans rien prendre. Le quatriéme jour il raconta à ses freres les graces ineffables qu'il avoit reçûës de Dieu et les choses admirables qu'il avoit vûës : mais se repentant bientôt après d'avoir parlé, et voulant punir son indiscrétion, il se condamna à un silence perpetuel.

Cet évenement singulier donna un nouvel éclat à sa sainteté. Le siege épiscopal d'Albi étant venu à vaquer, il fut élû pour le remplir, et ensuite ordonné, nonobstant son extrême répugnance. Quelque pesant que lui parût ce fardeau, il trouva pourtant le secret de le rendre doux et leger par son attention à s'acquitter de tous les devoirs de son ministere, et par le soin qu'il prit de bien conduire son troupeau et de le consoler dans ses tribulations. L'amour qu'il avoit pour les peuples de son diocèse parut principalement pendant la peste qui affligea l'Albigeois la dixiéme année de son épiscopat. Touché de voir emporter par ce fléau la plus grande partie de ses diocésains, il exposa sa vie comme un bon pasteur pour le salut de ses brebis. Il tâcha de leur procurer toute sorte de soulagement, et se servit utilement de cette calamité publique pour les porter à la pénitence. C'est sans doute la même contagion qui fit tant de ravages dans la ville d'Albi en 584. et dont Gregoire [1] de Tours fait mention dans un autre endroit. Comme nous sçavons que ce saint prélat mourut cette même année, il y a apparence qu'il fut attaqué de ce mal, et qu'il fut emporté par sa violence.

Le désinteressement de Salvi et sa charité envers les pauvres, les malades et les malheureux, étoient sans bornes. Nous avons deja parlé des soins qu'il se donna pour procurer la liberté à un grand nombre de ses diocésains que le general Mommole emmenoit prisonniers, après avoir ravagé l'Albigeois : mais autant que la charité de ce saint prélat étoit ardente et ingénieuse, autant sa foi étoit pure et courageuse. Il fit paroître entr'autres son amour pour celle-ci à l'occasion d'un traité theologique que le roi Chilperic avoit composé, et dans lequel ce prince prétendoit qu'on ne devoit admettre ni le nom ni la distinction des personnes en Dieu ; que le nom de *personne* ne convenoit qu'aux hommes mortels; que le Pere est le même que le Fils, et le Saint-Esprit le même que le Pere et le Fils ; ce qui étoit le pur Sabellianisme. Chilperic aiant lû cet ouvrage à Salvi et à Gregoire de Tours qui se trouvoient alors à sa cour, les pressa de lui donner leur approbation : mais ces deux illustres prélats voiant l'impieté de ce traité, n'omirent rien pour la faire connoître à ce prince ; le zele de Salvi alla même si loin, qu'il auroit

[1] Greg. Tur. l. 6. c. 33.

mis cet écrit en pieces, s'il avoit pû s'en saisir lorsqu'on lui en fit la lecture.

Salvi s'étant rendu l'an 580. au concile de Braine dans le Soissonnois, de concert avec les autres évêques sujets du roi Chilperic, déclara innocent Gregoire de Tours, que Fredegonde vouloit perdre, et contre lequel elle avoit suscité une accusation des plus atroces. Après le concile ce dernier rencontra Salvi à l'entrée du palais de Chilperic dans le tems que les évêques prêts à partir pour leurs diocèses, alloient prendre congé de ce prince. Gregoire tira alors l'évêque d'Albi à l'écart, pour converser quelque tems avec lui avant que de se séparer. Leur conversation étoit à peine commencée, que celui-ci l'interrompant : *Voiez-vous*, lui dit-il, *quelque chose sur le toit du palais du roi? Je n'y apperçois autre chose*, répondit Gregoire, *que la nouvelle couverture que ce prince a fait mettre depuis peu. Quoi*, répliqua Salvi, *vous ne voiez rien davantage? Et moi*, continua-t-il en soûpirant, *j'y vois le glaive de la colere de Dieu prêt à fondre sur cette maison.* L'évenement justifia la vision du prélat; Chilperic vit périr dans l'espace de vingt jours d'une maladie épidémique qui ravageoit alors toutes les Gaules, ses deux fils Chlodobert et Dagobert qu'il avoit eûs de Fredegonde; sans que ni la pénitence de cette reine, ni celle du roi son époux, qui pour appaiser la colere de Dieu, supprima les cens extraordinaires qu'il faisoit lever sur les peuples, et dont il fit brûler les registres, pussent garantir ces deux jeunes princes de la mort. Elle fut suivie quelque tems après de celle de Clovis, le seul des princes qui restoit à Chilperic de ses deux précedentes femmes.

S. Salvi voiant quelques années après que ses forces diminuoient de jour en jour, et que son terme approchoit, fit faire son cercüeil, se leva de son lit, et s'étant habillé, rendit son ame à Dieu le 10. de septembre de l'an 584. ou selon d'autres [1] de l'année suivante. Il fut inhumé dans une église de sa ville épiscopale qui prit son nom dans la suite, et qui devint la sepulture des évêques ses successeurs. On y bâtit un monastere dont nous aurons occasion de parler ailleurs. C'est aujourd'hui une collegiale où on conserve les reliques de ce saint prélat. On ignoroit [1] au XII. siecle l'endroit où elles reposoient lorsqu'elles furent heureusement découvertes l'an 1194. dans la même église avec plusieurs autres sous une grande maçonnerie derriere l'autel de S. Saturnin *. Saint Salvi avoit [2] une niéce appellée Disciole qui embrassa la profession religieuse sous la discipline de sainte Radegonde abbesse du célébre monastere de Sainte-Croix de Poitiers. Elle y mourut en odeur de sainteté.

Desideratus succeda [3] immédiatement à saint Salvi dans l'évêché d'Albi. Quelques modernes [4] prétendent que ce fut S. Theofrid ou Theudefred qui avoit été auparavant moine de Luxeüil et ensuite abbé de Corbie, dont on célébre la fête depuis quelque tems dans le diocèse d'Albi le 16. du mois de Février : mais il est évident que ce prétendu évêque d'Albi n'est point different de saint Theofrid évêque d'Amiens [5] au VII. siecle, qui fut en effet moine de Luxeüil et abbé de Corbie, et qui succeda à saint Sauve son prédecesseur. L'erreur vient de ce que dans les éditions de Tritheme [6], où il est parlé de cet évêque d'Amiens, on lit *episcopus Albianensis*, au lieu qu'il faut lire *Ambianensis*. Cette erreur en a attiré une autre, et a fait que quelques auteurs ont confondu saint Sauve évêque d'Amiens prédecesseur de saint Theofrid avec saint Salvi évêque d'Albi.

XIV.

Mariage d'Ingonde avec Hermenigilde. Passage de cette princesse par la ville d'Agde en allant en Espagne.

Le roi Chilperic qui étoit toujours maître de cette derniere ville et des autres pays de l'Aquitaine qu'il avoit envahis sur Childebert roi d'Austrasie son neveu, n'étoit nullement

1 V. Pagi. Crit. ad ann. 587. n. 12.

1 Propr. Albienf. 8 Octob.
2 Greg. Tur. l. 8 c. 22.
3 Ibid. l. 6. c. 29
4 V. Boll tom. 2 Januar. p. 727.
5 V. Gall. Christ. tom. 2 p. 93.
6 Trith. de vir. illust. ord. S. Bened. l. 4.

* *V.* Additions et Notes du Livre VI, nº 3.

disposé à les lui rendre. Le conseil de ce dernier prince desesperant d'obtenir de bon gré cette restitution, et aiant d'ailleurs beaucoup à craindre de l'ambition de ce roi ou plûtôt de celle de Fredegonde son épouse, qui le dominoit absolument, eut recours enfin à la protection de Leuvigilde roi d'Espagne, un des plus grands princes de son tems et le seul qui fût en état de s'opposer aux entreprises du roi de Neustrie.

Nous avons deja remarqué que Leuvigilde s'étoit acquis une grande réputation dans les armes. Quand son frere Liuva le prit pour collegue l'an 649. les Visigots ne possedoient [1] que la moindre partie de l'Espagne ; les rois Sueves dominoient sur toute la Galice et sur une partie de la Lusitanie ou Portugal ; les Grecs ou Impériaux qu'Athanagilde avoit appellez contre Agila, occupoient plusieurs places importantes ; quelques autres s'étant soustraites à l'obëissance des Visigots, persistoient dans leur révolte depuis l'interregne qui avoit suivi la mort d'Athanagilde ; plusieurs petits tyrans s'étoient élevez en differentes provinces, et quelques peuples d'Espagne, tels que les Gascons, vivoient dans l'indépendance. Telle étoit la situation de l'Espagne quand Leuvigilde monta sur le thrône : mais ce prince eut à peine pris les rênes du gouvernement, qu'il réduisit d'abord les rebelles et leur enleva Cordouë, la plus considerable de toutes leurs places. Il s'empara ensuite de plusieurs autres sur les Grecs ou Imperiaux, et en particulier de celle de Malaga. Aprés la mort de Liuva son frere il rëünit la Septimanie ou Gaule Narbonnoise à ses états ; et aprés s'être associé ses deux fils Hermenigilde et Reccarede, il continua la guerre contre les rebelles et les Grecs ou Imperiaux. Enfin ce prince en moins de dix ans de regne avoit subjugué les premiers et accordé la paix aux Sueves, après leur avoir fait sentir la force de son bras, quand les Austrasiens rechercherent son alliance, comme la seule capable de soûtenir leur roi Childebert contre les desseins ambitieux de Chilperic.

La reine Brunehaut qui avoit obtenu sa liberté, et avoit été rejoindre le roi d'Austrasie son fils, ne contribua pas peu à faire rëüssir cette alliance. Elle fit négocier par le moien de Goisvinde sa mere, veuve d'Athanagilde et seconde femme de Leuvigilde, le mariage d'Hermenigilde fils aîné de ce dernier roi, du premier lit, avec la princesse Ingonde sa fille et sœur du roi Childebert que Chilperic avoit renvoiée à ce prince avec Clodosvinde son autre sœur. Childebert voulant conclure ce mariage, envoia en Espagne une ambassade solemnelle dont Elisius [1] évêque de Châlons sur Marne fut le chef. Ce prélat mourut dans le cours de sa négociation : mais sa mort n'empêcha pas la conclusion de cette affaire.

Ingonde partit bientôt après pour l'Espagne et traversa la Septimanie, accompagnée d'un cortége superbe et chargée de presens magnifiques que le roi Childebert son frere lui avoit faits. A son passage par Agde, où elle fit quelque séjour, Fronimius évêque de cette ville, pour l'affermir davantage dans la religion catholique qu'elle professoit, lui representa avec une sainte liberté le danger où sa foi alloit être exposée par son mariage avec un prince hérétique, et par son séjour dans une cour extrêmement attachée à l'Arianisme. Ce prélat lui parla là-dessus avec un courage vraiment épiscopal, et n'omit rien pour la prémunir contre la séduction ; ce qui lui attira l'indignation du roi Leuvigilde, ainsi que nous le verrons bientôt.

X V.

Leuvigilde persecute ses sujets catholiques.

Ingonde continua sa route, et arriva enfin à Tolede, où elle fut reçüë par le roi Leuvigilde son beau-pere et par la reine Goisvinde son aïeule avec toutes les marques d'honneur et de distinction qu'elle méritoit. Elle fut d'abord traitée avec beaucoup de douceur : mais on changea bientôt après de conduite à son égard, et elle ne fut pas longtems sans s'appercevoir des pieges qu'on tendoit à la pureté de sa foi. Goisvinde extrêmement zelée pour l'Arianisme, n'omit rien en effet pour lui inspirer ses erreurs, et lui

[1] Isid. chron. p. 724. et seqq. - Job. Bicl. chr.

[1] Greg. Tur. l. 5. c. 39. l. 9. c. 24. - Jo. Bicl. chr.

persuader de se faire rebatiser selon le rit et l'usage des Ariens : mais voiant qu'elle étoit inébranlable, et que les caresses, les menaces et les mauvais traitemens étoient également inutiles, elle la fit rebatiser par force. Leuvigilde qui avoit cedé à son fils Hermenigilde une partie de son roiaume en consideration de son mariage, le fit partir ensuite avec son épouse pour Seville, ville capitale du pays dont il lui avoit donné le gouvernement, et dans laquelle ils firent leur résidence ordinaire. Ce prince pressé par les prieres d'Ingonde son épouse et par les instructions pathétiques de S. Leandre [1] évêque de cette ville, se convertit à la foi catholique et reçut le batême des mains de ce prélat.

Leuvigilde informé de cette conversion, entra dans une grande fureur contre son fils et contre sa bru. Hermenigilde craignant d'éprouver les effets de la colere du roi son pere, prit alors, ce qu'on ne sçaurait excuser, le parti de se révolter et de se liguer avec les Grecs ou Imperiaux qui occupoient encore plusieurs places en Espagne. Leuvigilde indigné de la révolte de son fils, résolut de le réduire par la force des armes, et de se venger de sa conversion sur les Catholiques contre lesquels il suscita une persécution des plus violentes. Il envoia [2] plusieurs évêques en éxil, confisqua les biens des églises, et par ses caresses autant que par ses menaces, il donna lieu à la prévarication d'un très-grand nombre de fideles, et en particulier de quelques prélats qui se laisserent séduire. Ceux qui eurent le courage de lui résister et de persister dans la foi orthodoxe, furent exposez aux plus mauvais traitemens. Ce prince [3] pour ébranler leur foi et les forcer à embrasser l'Arianisme, mit tout en usage; l'éxil, la prison, la confiscation des biens, et même les supplices les plus rigoureux.

[1] Greg. Mag. præf. in Job et l. 3. dial. c. 21.
[2] Greg. Tur. l. 9. c. 24. - Jo. Bicl. chr.
[3] Paul. Emerit. c. 10.

XVI.

Leuvigilde attente sur la vie de Fronimius évêque d'Agde. Fuite de ce prélat.

Le roi des Visigots tourna sur-tout sa fureur contre Fronimius évêque [1] d'Agde qu'il sçavoit avoir beaucoup contribué à l'affermissement d'Ingonde dans la foi catholique, et par conséquent à la conversion d'Hermenigilde. Il lui donna d'abord toute sorte de chagrins, et lui suscita diverses affaires pour l'obliger à abandonner son siege. Enfin lassé de la fermeté et de la patience de ce prélat, il envoia un assassin à Agde pour le faire mourir. Fronimius qui en fut averti par ses amis, sortit aussitôt de son diocèse, et se retira dans *les Gaules*, où il fut très-bien reçû par les évêques François. Nous remarquerons en passant, que Gregoire de Tours en disant que ce prélat se retira *dans les Gaules*, fait entendre qu'on comprenoit alors dans l'Espagne la Septimanie, dont Agde étoit une des principales ville. Fronimius passa à la cour du roi Childebert, qui par estime et par vénération le fit élire évêque de Vence neuf ans après sa sortie de la ville d'Agde son premier siege épiscopal.

XVII.

Chûte de beaucoup de Catholiques des états des Visigots.

Leuvigilde après avoir exercé sa vengeance sur Fronimius, voiant que toute la severité dont il usoit à l'égard des Catholiques pour les engager à embrasser l'Arianisme, étoit inutile, eut recours à un expedient [2] qui occasionna la chûte d'un grand nombre de fideles. Ce prince convoqua à Tolede, ville capitale de ses états, un conciliabule où il appella tous les évêques Ariens de sa domination. Il leur representa qu'il y avoit une infinité de personnes simples parmi les Catholiques qui croioient pouvoir communiquer avec les Ariens ; mais qui avoient une extrême répugnance pour le nouveau batême qu'on les obligeoit de recevoir, et qu'il étoit à propos d'abolir cette cérémonie. Ces évêques plus

[1] Greg. Tur. ibid.
[2] Joh. Bicl. ibid.

soûmis aux volontés du prince, qu'aux loix de leur secte, consentirent sans peine à ce retranchement : ils ordonnerent que ceux d'entre les Catholiques qui passeroient à leur communion, seroient dispensez dans la suite de se faire rebatiser, et que l'on se contenteroit de leur imposer les mains en leur faisant rendre gloire à Dieu le Pere par le Fils dans le Saint-Esprit. Cette formule, dont les termes étoient captieux, occasionna la chûte d'une infinité de Catholiques, qui pour éviter la persecution, crurent qu'avec cette profession de foi ils pouvoient communiquer avec les Ariens sans participer à leurs erreurs; ce qui mit le trouble et la confusion dans toute l'Espagne et dans la Septimanie.

XVIII.

Ligue de Chilperic avec Childebert contre Gontran. L'Albigeois demeure au premier.

La mésintelligence que la diversité de religion fit naître entre le roi Leuvigilde et le prince Hermenigilde son fils, ne permit pas à Childebert de tirer de son alliance avec ces deux princes l'avantage qu'il en esperoit contre le roi Chilperic. Il paroît d'ailleurs que ce dernier ménageoit [1] Leuvigilde, et qu'il tâchoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Childebert ne pouvant donc espérer d'obtenir par la force la restitution de l'Albigeois et des autres pays de l'Aquitaine Austrasienne dont Chilperic s'étoit emparé, tenta encore, de l'avis de son conseil, de l'y engager par la voie de la négociation (an 581). Les circonstances paroissoient très-favorables; et il y avoit lieu de croire que le roi de Neustrie aiant perdu tous ses enfans mâles, il seroit mieux disposé envers Childebert son héritier présomptif. Celui-ci de son côté étoit mécontent du roi Gontran son oncle avec lequel il s'étoit ligué auparavant contre Chilperic. Ces differens motifs engagerent le dernier à accepter [2] la ligue que le conseil d'Austrasie lui proposoit : mais ce fut à condition qu'il joüirait pendant sa vie des pays Austrasiens dont il étoit deja en possession, et que Childebert et lui joindroient leurs armes contre Gontran pour le dépoüiller de ses états; tant ces princes avoient peu d'égard aux liens de la religion et du sang qui les unissoient. C'est par ce moien que Chilperic demeura maître de l'Albigeois.

1 Greg. Tur. l. 5. c. 44.
2 Ibid. l. 6. c. 1. et seqq.

XIX.

Naufrage des ambassadeurs de Chilperic sur la côte d'Agde, à lour retour de Constantinople.

La ligue entre les rois de Neustrie et d'Austrasie venoit d'être concluë, quand les ambassadeurs que le premier avoit envoiez à Constantinople vers l'empereur Tibere arriverent sur les côtes des Gaules. Ces ministres informez des broüilleries qui divisoient les princes françois, et n'osant aborder à Marseille, qui appartenoit alors à Gontran et à Childebert, prirent le parti d'aller débarquer dans un port du roi Leuvigilde allié de Chilperic, pour ne pas risquer de tomber entre les mains des ennemis du roi leur maître. Ils firent donc voile vers le port d'Agde dans les états des Visigots; mais leur vaisseau aiant été jetté par un coup de vent sur la côte voisine, fut brisé et mis en pieces. Ils gagnerent cependant le rivage à la faveur de quelques planches, mais plusieurs personnes de leur suite furent submergées. Les peuples de la côte se saisirent aussitôt du débris et de tout ce qu'ils purent sauver du naufrage, qu'ils tournerent à leur profit : ils rendirent aux ambassadeurs ce qu'il y avoit de plus riche et de plus précieux parmi les présens qu'ils avoient reçûs de la cour de Constantinople, et entr'autres plusieurs médaillons d'or dont l'empereur Tibere les avoit chargez pour le roi Chilperic.

XX.

Differend entre Gontran et Childebert à l'occasion de Marseille. Le pays d'Usez soûmis au gouverneur de cette ville.

Ces ambassadeurs n'auroient peut-être pas éprouvé la même generosité de la part des sujets du roi Gontran, si pareil accident leur fût arrivé au voisinage de Marseille qui étoit alors un sujet de dispute entre ce prince et le roi Childebert son neveu. L'heureuse situation de cette ville, la commodité de son port, et

l'étenduë de son commerce la rendoient alors de même qu'à présent une des plus considerables et des plus riches des Gaules. Après la mort de Clotaire I, maître de toute la monarchie Françoise, cette ville échût en partage à Charibert roi de Paris, après le décès duquel elle passa par droit de succession à Sigebert roi d'Austrasie, avec une grande partie de la Provence. Tout ce que ce dernier posseda dans ce pays, de même que le diocèse d'Usez, furent alors de la dépendance d'un gouverneur general qui prenoit le titre de duc de Marseille ou de Provence avec celui de patrice, et qu'on tiroit pour l'ordinaire des familles Gauloises d'origine. Tels furent [1] le duc Loup qui devint ensuite duc ou gouverneur de Champagne; Jovin et Albin ses successeurs, et enfin Dyname gouverneur de Marseille et de la Provence Austrasienne sous l'autorité de Childebert dans le tems de la ligue de ce prince avec Chilperic contre Gontran roi de Bourgogne (NOTE LXXIV).

Celui-ci voiant qu'il n'avait aucune place maritime, et que celle de Marseille lui convenait mieux que toute autre pour le commerce de ses états qui s'étendoient jusqu'au-delà de la Durance, avoit exigé que Childebert roi d'Austrasie son neveu lui cedât la moitié de cette ville en 575. après la mort du roi Sigebert, ce que ce jeune prince n'avoit osé lui refuser à cause du besoin qu'il avoit de sa protection pour se soûtenir contre Chilperic: mais Childebert aiant formé ensuite avec celui-ci la ligue dont nous avons dejà parlé, et s'étant détaché de celle qu'il avoit formée avec Gontran, demandoit à ce dernier la restitution de la partie de Marseille qu'il lui avoit cedée, avec menace en cas de refus d'avoir recours à la voie des armes. Tel étoit le sujet de la dispute de ces deux princes par rapport à cette ville. Le roi de Bourgogne, qui n'avoit nulle envie de rendre à Childebert la partie dont il étoit dejà en possession, mit tout en œuvre pour gagner Dyname à son parti et lui faire épouser ses interêts au préjudice de ceux de ce roi d'Austrasie.

1 Greg. Tur. l. 4. c. 47. l. 6. c. 4. et 7.

XXI.

Mort de saint Ferreol évêque d'Usez. Troubles sur l'élection de son successeur.

Ce gouverneur, homme adroit et ambitieux, se sentant appuié de l'autorité de Gontran avec qui il entretenoit des intelligences, songea à profiter pour lui-même de la mésintelligence de ce prince avec le roi Childebert son maître. Il commença dès-lors à trancher du souverain, et à agir indépendamment de ce dernier et du conseil d'Austrasie dans toute l'étenduë de son gouvernement. Le clergé [1] et le peuple des villes avoient alors à la vérité la liberté d'élire leurs évêques: mais cette élection se faisoit sous l'autorité et avec le consentement du prince qui envoioit ordinairement le gouverneur de la province pour y présider, et l'autoriser par sa présence. S. Ferreol évêque d'Usez, ville dépendante du gouvernement de Marseille ou de la Provence Austrasienne, étant mort l'an 581. et durant les brouilleries qui venoient de s'élever entre Gontran et Childebert, Dyname sans attendre les ordres de la cour d'Austrasie, se rendit [2] en diligence dans cette ville, et de sa propre autorité y fit élire pour évêque, Albin son prédecesseur dans le gouvernement de Marseille. Childebert très-mécontent de cette élection qui s'étoit faite sans sa participation et sans ses ordres, ordonna de déposseder de son siege ce nouvel évêque: mais soûtenu de la protection de Dyname, il s'y maintint durant trois mois qu'il survêcut à son élection.

Après la mort d'Albin, Jovin qui avoit été aussi gouverneur de Marseille et de la Provence Austrasienne, postula et obtint du roi Childebert la permission d'être élû évêque d'Usez: mais il trouva un dangereux concurcurrent en la personne de Marcel diacre et fils du senateur Felix que Dyname fit élire encore de son autorité privée après le décès d'Albin, et consacrer dans une assemblée provinciale des évêques de la métropole d'Arles. Jovin soûtenu cependant de l'autorité du roi Childebert ne se rebuta pas. Il eut recours à

1 Concil. Aurel. 5. can. 10.
2 Greg. Tur. l. 6. c. 7.

la voie des armes, et assiegea dans les formes la ville d'Usez pour forcer son concurrent de déferer aux ordres du roi et lui abandonner le siege épiscopal. Marcel de son côté fit tous ses efforts pour se défendre : mais se voiant hors d'état de résister plus long-tems, il prit enfin le parti de faire proposer un accommodement à Jovin, qui lui ceda ses droits et le laissa paisible possesseur de l'évêché d'Usez moiennant une somme considérable.

XXII.

Guerre contre les rois François. Didier duc de Toulouse au nom de Chilperic, s'empare du Perigord et de l'Agenois sur Gontran.

Dyname non content d'affoiblir autant qu'il pouvoit dans son gouvernemet l'autorité de Childebert son souverain, et gagné par les secretes menées de Gontran, résolut [1] de livrer à ce dernier la partie de Marseille qui appartenoit à l'autre; voiant cependant que l'attachement de Theodoric évêque de cette ville aux interêts du roi son maître traversoit extrêmement l'execution de ses projets, il tâcha de rendre sa fidelité suspecte, ce qui obligea ce prélat de faire un voiage à la cour d'Austrasie pour se justifier.

Theodore ne fut pas plûtôt parti, que Dyname, dont le principal but étoit de l'éloigner, profitant de son absence, se rendit maître absolu de Marseille, et se révolta ouvertement contre Childebert. Ce prince pour punir sa rébellion, fit marcher aussitôt contre lui une nombreuse armée : mais comme elle ne pouvoit aller droit en Provence sans passer par les états de Gontran, qui avoit fait occuper tous les passages, il lui fit prendre la route de la Touraine sous la conduite du duc Gondulphe qu'il fit accompagner de Theodore évêque de Marseille à qui il n'avoit pas été difficile de se purger des fausses accusations de Dyname. Celui-ci se mit d'abord en état de défense : mais Gondulphe aiant trouvé moien de l'attirer dans une conference et de le désarmer, ce gouverneur se soûmit volontairement, et prêta un nouveau serment de fidelité à Chilperic entre les mains de ce general. L'armée Austrasienne eut à peine quitté la Provence, que Dyname oubliant son nouvel engagement, fit révolter de rechef en faveur de Gontran la partie de Marseille dont Childebert avoit le domaine, ce qui donna lieu à une guerre ouverte entre ces deux princes.

Tandis que ces choses se passoient [1] en Provence, Childebert résolut de commencer les hostilitez contre Gontran en consequence de la ligue qu'il avoit faite avec Childebert, ordonna à Didier duc de Toulouse de se mettre à la tête des troupes de son gouvernement, de marcher vers le Perigord et l'Agenois qui étoient des dépendances du roiaume de Bourgogne, et de les soûmettre à sa domination. Didier marcha d'abord vers le Perigord, où aiant rencontré Ragnoalde duc de ce pays ou de la partie d'Aquitaine qui appartenoit á Gontran, il l'attaqua et le mit en fuite. Le duc de Toulouse après s'être emparé de tout le Perigord, tourna du côté d'Agen dont il se rendit maître avec la même facilité. Il y fit prisonnier la femme du duc Ragnoalde qui s'y trouvoit alors. Cette dame craignant quelque mauvais traitement, s'étoit retirée dans l'église de S. Capraise; mais Didier sans égard pour un lieu qui, suivant l'usage de ce siecle, étoit un azile inviolable, ordonna de l'en faire sortir, fit saisir tous ses biens et arrêter ses domestiques. Il l'obligea ensuite à donner caution et l'envoia à Toulouse, où la crainte d'être maltraitée de nouveau par ce duc lui fit prendre le parti de se réfugier dans l'église de S. Saturnin où elle fit sa demeure. Didier après la prise d'Agen soûmit le reste de l'Agenois, et l'unit de même que le Perigord au domaine du roi Chilperic.

XXIII.

La ville de Narbonne affligée de la peste. Leuvigilde marche contre Hermenigilde son fils.

La guerre civile ne fut pas le seul fleau dont Dieu punit la corruption des mœurs qui regnoit alors dans toutes les provinces des Gaules. La [2] peste fit des ravages étonnans en

[1] Ibid. c. 11.

[1] Greg. Tur. ibid. c. 12
[2] C. 14.

plusieurs endroits, et sur-tout dans la ville de Narbonne qui en fut si affligée, que pas un de ceux qui en furent attaquez n'échappa à sa violence.

La Septimanie se vit aussi exposée aux suites funestes de la guerre que le roi Leuvigilde déclara enfin au prince Hermenigilde son fils (an 582). Celui-ci aiant [1] mis dans son parti, comme nous l'avons dejà dit, les troupes Imperiales qui étoient en Espagne, avoit fait ensuite révolter en sa faveur les villes de Seville, de Cordouë, de Merida et plusieurs autres que le roi son pere lui avait données en appanage. Leuvigilde malgré toutes ces démarches avoit suspendu quelques tems les mouvemens de sa colere : mais voiant que ce fils désobéissant persistoit dans sa rebellion, il assembla une armée; et aiant marché en personne contre lui, il assiegea et prit la ville de Merida.

Après la prise de cette place, Leuvigilde soit pour donner encore à son fils le tems de se reconnoître, ou plûtôt pour ménager les princes François ses alliez, suspendit ses hostilitez; et pour engager Chilperic dont il craignoit la nouvelle ligue avec Childebert beau-frere d'Hermenigilde, à ne pas s'opposer au dessein qu'il avoit de réduire ce fils rebelle, il lui fit proposer le mariage de Reccarede son fils cadet avec la princesse Rigonthe fille de ce roi de Neustrie et de Fredegonde. Chilperic écouta favorablement cette proposition, et après plusieurs ambassades de part et d'autre, le mariage aiant été conclu, Leuvigilde envoia des ambassadeurs à Childebert pour justifier sans doute auprès de lui la conduite qu'il étoit forcé de tenir à l'égard d'Hermenigilde.

Leuvigilde après avoir pris ses mesures [2] du côté des rois François, et s'être mis, autant qu'il lui étoit possible, en état de ne rien craindre de leur part, marcha l'année suivante (an 583.) avec toutes ses forces contre Hermenigilde ; et lui aiant d'abord enlevé le château d'Osset, il alla mettre le siege devant Seville, où il s'étoit enfermé. Il pressoit vivement son fils dans cette place, quand la guerre civile se ralluma en France et y excita de nouveaux troubles.

1 C. 18. - Joh. Bicl. cir. 156.
2 Greg. Tur. l. 6. c. 29. et 43. - Jo. Bicl. chron.

XXIV.

Suite de la guerre entre les rois François. Expedition de Didier duc de Toulouse dans le Berri.

Chilperic et Gontran [1] paroissoient en quelque maniere réconciliez par la paisible possession où ce dernier laissoit l'autre du Perigord et de l'Agenois dont le duc Didier s'étoit emparé deux ans auparavant. Chilperic avoit même nommé des officiers pour gouverner ces pays en son nom : mais comme sous cette réconciliation apparente ces deux princes cachoient une défiance mutuelle, la guerre se renouvella bientôt après entr'eux à la sollicitation de Childebert, ou plûtôt du conseil de ce jeune prince. Celui-ci s'étant plaint à Chilperic de ce que Gontran lui avoit enlevé la ville de Marseille, et qu'il avoit donné retraite dans ses états aux ducs Loup et Dyname ses sujets rebelles, l'engagea à prendre sa défense, à recommencer la guerre contre ce roi, et à renouveller leur ligue qu'ils jurerent de part et d'autre. Chilperic arma ensuite puissamment, et ordonna aux gouverneurs des provinces de se mettre en campagne avec les milices de leur département pour agir contre le roi de Bourgogne. Il se mit lui-même en marche pour aller assieger Melun.

Didier duc de Toulouse, qui, à ce que l'on [2] croit, étendoit son autorité sur l'Albigeois et le Limousin, eut ordre de Chilperic de se joindre au general Bladaste, et d'attaquer le Berri d'un côté tandis que le duc Berulfe à la tête des Tourangeaux, des Poitevins, des Angevins et des Nantois l'attaqueroit de l'autre. Didier étant entré dans ce pays, y fit d'abord un dégât general, et se disposa pour aller assieger Bourges qui en est la capitale : mais quinze mille Berruyers étant venus au-devant de lui, il se vit forcé d'en venir à un combat. L'action fut très-vive de part et d'autre, et les deux armées y perdirent sept mille hommes. Didier eut

1 Greg. Tur. ibid. c. 19. et 31.
2 Vales. rer. Franc. l. 11 p. 140.

cependant l'avantage, ce qui lui donna la liberté d'aller joindre les autres generaux de Chilperic, qui de leur côté étoient entrez aussi dans le Berri. Ils porterent ensemble la désolation dans tout ce pays, sans épargner les églises où ils mirent le feu, et allerent ensuite assieger Bourges. Gontran s'étant avancé vers le même-tems contre Chilperic, le défit dans un combat qu'il lui livra du côté de Melun. Cette défaite rendit ce dernier plus traitable, et l'engagea à conclure la paix avec le roi de Bourgogne; ce qui fit cesser les hostilitez des deux côtez. Chilperic ordonna aussitôt à ses generaux de lever le siege de Bourges et de ramener leurs troupes dans leurs gouvernemens : ainsi Didier décampa et prit la route de Toulouse par la Touraine qu'il ravagea en passant, quoique ce pays fût du domaine de Chilperic (an 584). La restitution [1] que Gontran fit ensuite à Childebert son neveu de la partie de Marseille qu'il lui avoit enlevée, acheva de rétablir la paix, du moins pour quelque tems, entre ces trois princes.

XXV.

Narbonne affligée de nouveau de la peste. L'Albigeois désolé par le même fleau.

La désolation que cette guerre civile causa en France fut accompagnée de la peste qui fit des ravages effroiables dans la partie de la province soûmise aux Visigots et dans celle qui obéïssoit aux François. La ville de Narbonne fut une des plus maltraitées de la Septimanie. La plûpart des habitans s'en étoient garantis trois ans auparavant par la fuite, et étoient retournez ensuite dans leurs maisons : mais la contagion aiant recommencé avec violence, elle les emporta presque tous. Ce fleau ne fit pas de moindres ravages dans l'Albigeois : nous avons dejà parlé ailleurs de la charité héroïque que S. Salvi évêque de ce pays fit éclater alors envers son troupeau qu'il n'abandonna point dans cette extrémité.

[1] Greg. Tur. l. 6. c. 33.
[2] L. 7. c. 1.

XXVI.

Innocent comte de Gevaudan persecute et fait mourir S. Louvent abbé de S. Privat de Javoux.

Le Gevaudan se vit exposé dans le même-tems à la violence et à l'ambition d'Innocent comte ou gouverneur du pays pour le roi Childebert. Ce comte persecuta entr'autres [1] S. Louvent (*Lupentius*) abbé du monastere de S. Privat de Javoux (*Gabalitanæ urbis*) dans le même pays, qu'il accusa, pour faire sa cour à la reine Brunehaut, d'avoir mal parlé de cette princesse, et d'avoir tenu des discours fort libres touchant les désordres qui regnoient alors à la cour d'Austrasie. Brunehaut extrêmement jalouse de sa réputation, manda aussitôt ce saint abbé pour rendre compte de sa conduite. Innocent le suivit à Metz résolu de soûtenir son accusation; mais Louvent se justifia d'une maniere si convaincante, qu'il fut renvoié absous. Le comte de Gevaudan au desespoir de n'avoir pû faire périr ce saint abbé comme criminel d'état, résolut de s'en défaire à quelque prix que ce fût. Il alla l'attendre à son retour, se saisit de sa personne, et l'emmena à Pontion maison roiale située en Champagne, où après divers tourmens qu'il lui fit souffrir, il lui donna la liberté de se retirer. Aiant ensuite réfléchi, il le poursuivit, l'attaqua de nouveau au passage de la riviere d'Aisne, l'assassina et lui coupa la tête; et pour dérober au public la connoissance de son crime, il la mit dans un sac rempli de pierres qu'il jetta dans cette riviere. Il en fit de même du tronc, après l'avoir attaché à une grosse pierre. Ses précautions furent cependant inutiles : des bergers découvrirent d'abord le corps, on trouva ensuite la tête, et on leur rendit les honneurs de la sepulture. Les miracles que Dieu opera ensuite au tombeau de S. Louvent firent éclater sa sainteté et exciterent la vénération du peuple pour ses reliques qui furent depuis transferées dans la cathedrale de Châlons sur Marne : les Calvinistes en brûlerent la meilleure partie au XVI. siecle.

[1] L. 6. c. 37. et seqq. - V. Ruin. not. ibid. - Le Conc. ad ann. 584. - V. Vales. rer. Franc. l. 11. p. 167.

Malgré cet horrible assassinat Innocent fut continué dans le gouvernement de Gevaudan, et Theodose évêque de Rodez étant venu à mourir quelque tems après, il fut élû pour remplir sa place par la faveur et le crédit de la reine Brunehaut, ce qui pourroit peut-être donner lieu de croire que cette princesse eut quelque part au meurtre de S. Louvent.

XXVII.

Hermenigilde pris et exilé par son pere.

Brunehaut avoit d'autant plus d'interêt de menager les seigneurs qui lui étoient attachez, qu'elle en avoit besoin pour les opposer à ceux qui composoient le conseil du roi Childebert son fils, qui ne lui donnoit presque point de part dans l'administration des affaires. Le peu de crédit de cette reine la mettoit hors d'état de prendre, comme elle auroit souhaité, la défense de sa fille Ingonde et d'Hermenigilde son époux contre le roi Leuvigilde qui les tenoit toûjours assiegez dans Seville, et qui par ses frequentes négociations, soit avec Chilperic, soit avec la cour d'Austrasie, empêchoit les princes François de prendre leur parti et de leur donner du secours.

Hermenigilde de son côté [1] fit tous ses efforts pour faire une longue résistance, et envoia à Constantinople S. Leandre évêque de Seville pour demander un nouveau secours à l'empereur. Il étoit d'ailleurs secretement favorisé par Miron roi des Sueves qui professoit comme lui la religion catholique : mais il ne put empêcher que le roi Leuvigilde son pere ne prît enfin d'assaut la ville de Seville. Il trouva cependant le moien de s'évader et de se retirer à Cordouë où il se livra entierement entre les mains des troupes Imperiales qui avoient pris sa protection. Leuvigilde après la prise de Seville s'empara de quelques autres places rebelles des environs. Il tenta encore de ramener son fils par la voie de la douceur et lui ordonna de venir le trouver pour conferer avec lui : mais Hermenigilde craignant de se livrer entre les mains d'un pere irrité, refusa absolument de l'aller joindre. Leuvigilde se mit alors en marche pour aller livrer bataille à son fils qui de son côté sortit de Cordouë et s'avança vers lui à la tête des troupes Imperiales, après avoir laissé son épouse dans cette ville. Les armées étoient en présence lorsque Leuvigilde pour épargner son fils, dans l'esperance de le ramener enfin, ou peut-être pour ne pas risquer un combat dont le succès est toûjours douteux, prit le parti de corrompre par argent le commandant des troupes Imperiales qui eut la lâcheté d'abandonner Hermenigilde. Ce prince se voiant alors sans ressource, alla se mettre de lui-même à la merci du roi son pere, qui après l'avoir fait dépoüiller des ornemens roiaux, l'envoia en éxil à Valence; Ingonde son épouse demeura au pouvoir des Grecs ou Imperiaux.

[1] Greg. Tur. l. 5. c. 39. l. 6. c. 40. et 43. Jo. Bicl. chron. - Isid chron. Suev.

XXVIII.

Résolution de Childebert d'attaquer la Septimanie, pour venger Hermenigilde.

Childebert frere de cette princesse auroit pris sans doute sa défense et celle d'Hermenigilde son époux, si Leuvigilde pour prévenir ses entreprises, n'eût mis dans ses interêts [1] le roi Chilperic le plus puissant des princes François, soit par les riches presens qu'il lui fit, soit par l'alliance qu'il venoit de contracter avec lui par le mariage du Prince Reccarede son fils avec la princesse Rigonthe.

Les liaisons de Chilperic avec Leuvigilde donnerent lieu peut-être à Childebert de rompre la ligue [2] qu'il avoit faite avec le premier contre Gontran, et d'en former une nouvelle avec celui-ci contre ce roi de Neustrie. Les rois d'Austrasie et de Bourgogne s'étant en effet réconciliez, se liguerent ensemble dans le dessein de demander à Chilperic la restitution des provinces qu'il avoit usurpées sur eux, ou de lui déclarer la guerre en cas de refus : mais leur ligue n'eut d'autre suite que d'engager ce dernier à se précautionner et à veiller à la garde

[1] Greg. Tur. l. 6. c. 18. 33. et seqq.
[2] C. 41. et 43.

de ses frontieres. Childebert fit cependant avertir ce roi par ses ambassadeurs de ne lever aucun subside sur les habitans des provinces Austrasiennes dont il s'étoit emparé, pour subvenir aux dépenses qu'il devoit faire au sujet du mariage de Rigonthe sa fille avec le prince Reccarede, ce que Chilperic lui promit.

La guerre [1] que Childebert fut obligé d'entreprendre dans le même-tems au-delà des Monts, l'empêcha sans doute de la déclarer à Leuvigilde ou à Chilperic, ce qui fut pour ceux-ci une diversion favorable. Childebert s'étoit en effet engagé envers l'empereur Maurice, moiennant une somme considerable qu'il avoit reçûë, de faire la guerre aux Lombards qui faisoient tous les jours sur l'empire de nouveaux progrez en Italie. Ce roi pour satisfaire à ses engagemens, leva une puissante armée qu'il envoia au-delà des Alpes : mais les Lombards s'étant soûmis volontairement à son obéïssance au préjudice de l'empereur, et lui aiant fait de grands presens, il rappella ses troupes et leur ordonna de marcher vers la Septimanie dans le dessein de faire la guerre aux Visigots et de venger sur eux la querelle de sa sœur Ingonde et celle d'Hermenigilde son époux. Childebert n'executa pas cependant ce projet pour des raisons que les historiens nous laissent ignorer.

XXIX.

Rigonthe passe par Toulouse pour aller épouser en Espagne le prince Reccarede. Mort de Chilperic pere de cette princesse.

La bonne intelligence de Chilperic avec Leuvigilde fut peut-être une des principales. Le mariage prochain de Reccarede [2] avec Rigonthe ne contribua pas peu à augmenter l'union qui étoit dejà entre ces deux princes. Le départ de cette princesse pour l'Espagne avoit été differé sous divers prétextes, et entr'autres par la crainte qu'elle avoit de subir le sort d'Ingonde sa cousine : mais se voiant également pressée par les ambassadeurs de Leuvigilde et par les ordres du roi son pere, elle prit enfin le parti d'obéïr, et après avoir célébré ses nôces à Paris, et répandu bien des larmes en faisant ses derniers adieux, elle partit avec les ambassadeurs d'Espagne au commencement de Septembre de l'an 584. Toutes les personnes que Fredegonde lui donna pour l'accompagner partirent aussi avec regret et n'entreprirent ce voiage qu'avec une extrême repugnance. Fredegonde n'oublia rien cependant pour rendre magnifique le cortége de sa fille; car outre les équipages superbes qu'elle lui donna, elle lui fit present d'une si grande quantité de bijoux, de meubles et d'argenterie, que cinquante chariots suffirent à peine pour leur transport. On eût dit que cette reine pour enrichir sa fille avoit épuisé les thrésors du roi et ceux du roiaume. Tous les seigneurs de Neustrie s'empresserent à l'envi de faire dans cette occasion, suivant l'usage, divers dons (*Donativum*) à Chilperic et à Fredegonde : chacun s'efforça d'en faire de considerables par le desir de plaire à cette reine, maîtresse absoluë du prince son époux, et par l'esperance d'obtenir par là sa faveur et sa protection. Le peuple, qui de son côté se trouva obligé de défrayer Rigonthe avec toute sa suite pendant toute la route, ne contribua pas peu à la dépense des nôces. Chilperic craignant que Gontran et Childebert ne fissent leurs efforts pour traverser le voiage de cette princesse et pour lui enlever ses équipages, prit soin de la faire escorter par quatre mille hommes sous la conduite de plusieurs seigneurs de sa cour. Malgré cette précaution elle fut volée par les gens même de sa suite qui pour assûrer leur vol passerent dans les états du roi Childebert. Ce cortége trop nombreux causa des dommages infinis dans les provinces qui se rencontrerent sur son passage, et qui furent mises au pillage comme un pays ennemi.

Rigonthe étant enfin arrivée à Toulouse, alors frontiere de France et du domaine de Chilperic son pere, elle s'arrêta dans cette ville pour se délasser des fatigues du voiage, et se mettre en état d'entrer bientôt dans les états de Leuvigilde son beau-pere. Cette princesse faisoit réparer ses équipages et se disposoit pour son départ, quand Chilperic,

[1] C. 42.
[2] Greg. Tur. ibid. c. 45.

que Gregoire de Tours [1] appelle le Neron ou l'Herode de son siecle, mourut à Chelles vers le commencement du mois d'Octobre de l'an 584. ce qui fit changer la face des affaires de France et donna lieu à divers mouvemens qui s'éleverent dans la province.

XXX.

Childebert demande inutilement la restitution des pays de l'Aquitaine Austrasienne que Chilperic avait usurpez.

Chilperic ne fut pas plutôt décedé, que la reine Fredegonde son épouse craignant [2] le juste châtiment de ses crimes, se réfugia dans la cathedrale de Paris auprès de l'évêque Ragnemode, et qu'elle y mit en sûreté une partie du thrésor de la couronne qu'elle avoit caché. Le roi de Bourgogne qu'elle avoit eu soin d'informer de la mort de ce prince, s'étant approché de cette ville, y entra, et touché de compassion il prit cette reine sous sa protection avec son fils unique âgé de quatre mois, à qui on donna le nom de Clotaire II. Childebert qui étoit à Meaux s'approcha aussi de Paris : mais les habitans lui en refuserent l'entrée. Il envoia des ambassadeurs à Gontran pour le solliciter de renouveller leur ligue, et le prier de lui livrer la reine Fredegonde à qui il attribuoit la mort du roi Sigebert son pere, et tous les maux que Chilperic avoit faits en Austrasie : le roi de Bourgogne indigné contre lui du traité qu'il avoit fait en dernier lieu avec Chilperic pour le dépoüiller de ses états, et qu'il avoit trouvé parmi les papiers de ce dernier, refusa absolument sa demande. Les ambassadeurs de Childebert insisterent ensuite auprès de Gontran pour obtenir du moins en faveur de leur maître la restitution des pays que Chilperic avoit usurpez sur lui de la succession de Charibert roi de Paris. Gontran le refusa encore, sous prétexte que toute la succession de celui-ci lui étoit entierement dévoluë depuis que ses deux freres Sigebert et Chilperic avoient violé le serment qu'ils avoient fait conjointement avec lui, et suivant lequel celui des trois qui entreroit dans Paris, dont chacun avoit un tiers, sans la participation des deux autres, devoit perdre sa part de cette succession. Gontran prétendoit que ces deux princes etant entrez dans cette ville sans son consentement, il étoit en droit de s'attribuer tous les états qui avoient appartenu au feu roi Charibert, et dont le Toulousain et l'Albigeois faisoient partie : mais Didier duc de Toulouse et gouverneur de ces deux pays pour le feu roi Chilperic avoit deja pris des mesures pour les assûrer à un nouveau maître ; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

[1] C. 46.
[2] L. 7. c. 2. et seqq.

XXXI.

Troubles de la province occasionnez par Gondebaud.

Clotaire I. roi de France [1] avoit eu un fils naturel appellé Gondebaud, de la femme d'un boulanger selon les uns, ou d'un ouvrier en laine selon d'autres. La mere de cet enfant prit un soin particulier de son éducation, et eut entr'autres celui de lui laisser croître la chevelure conformément à l'usage particulier de la famille roiale. Sur le refus que fit Clotaire de le reconnoître pour son fils, Childebert son frere roi de Paris, qui n'avoit point d'enfans, le prit auprès de lui et le regarda comme son neveu. Clotaire choqué du procedé de Childebert aiant trouvé le moien de lui enlever cet enfant, le fit raser sous prétexte qu'il ne lui appartenoit pas. Ce roi étant mort quelque tems après, Charibert son fils roi de Paris, prit auprès de lui son prétendu frere Gondebaud, lui laissa croître de nouveau les cheveux, et eut soin de son éducation. Sigebert roi d'Austrasie et frere de Charibert, jaloux de ces marques d'amitié et d'affection, attira Gondebaud à sa cour, le fit raser de rechef et l'envoia ensuite à Cologne, d'où s'étant évadé peu de tems après, il passa en Italie, et de là à Constantinople où il s'établit.

Dans la suite le duc Gontran Boson, un des principaux seigneurs d'Austrasie, fit un voiage à Constantinople. On ignore s'il entreprit ce voiage comme simple particulier

[1] Greg. Tur. l. 6. c. 24. l. 7. c. 14. et 16. - V. Valer. Franc. l. 11.

ou avec le caractere d'ambassadeur [1] de Childebert auprès de l'empereur, ou plûtôt s'il ne fut pas envoié par la reine Brunehaut qui avoit ses vûës, comme on le verra ailleurs. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce seigneur traita avec Gondebaud, et que pour l'attirer en France, il lui fit entendre que la famille roiale étant sur le point de s'éteindre, tant parce que les rois Chilperic et Gontran n'avoient pas de successeurs, que par la grande jeunesse de Childebert, la couronne ne pouvoit lui manquer. Il ajoùta qu'il étoit chargé de la part de tous les seigneurs d'Austrasie, à qui sa naisssance roiale étoit connuë, de l'inviter à venir en France.

Gondebaud flatté de ces espérances, résolut de partir et d'emporter avec lui les biens considerables que la fortune lui avoit donnez. Avant que de s'engager cependant dans cette entreprise, il consulta l'empereur Tibere, qui charmé de cette occasion d'entretenir la guerre civile en France, l'exhorta à faire ce voiage, lui fit de riches presens, et lui fournit des sommes considerables. Gondebaud partit bientôt aprés, suivit Gontran Boson qui avoit pris les devans, et arriva heureusement vers l'an 582. au port de Marseille avec deux enfans qu'il avoit eûs à Constantinople.

Le duc Mommole, qui après avoir été general [2] de Gontran roi de Bourgogne, et avoir quitté le service de ce prince, s'étoit retiré à Avignon pour y vivre avec sa famille sous la protection du roi Childebert à qui cette ville appartenoit, agissoit de concert dans cette affaire avec Gontran Boson. On prétend même que soit pour se venger du roi de Bourgogne son ancien maître, soit pour entrer dans les desseins de la reine Brunehaut, il avoit inspiré à Boson lorsqu'il partit pour Constantinople, le dessein d'attirer Gondebaud en France. Il est du moins certain que Mommole prit beaucoup de part à cette intrigue, et qu'il sçut si bien gagner Theodore évêque de Marseille, sous un ordre vrai ou faux, qu'il lui fit voir de la part des principaux seigneurs d'Austrasie, de recevoir Gondebaud dans sa ville épiscopale, que ce prélat non content de lui faire un bon accüeil, lui fournit les équipages dont il avoit besoin pour aller joindre à Avignon ce duc son protecteur. Celui-ci après avoir donné retraite à Gondebaud dans cette ville, travailla à grossir son parti en lui procurant l'appui de Didier duc de Toulouse, sujet et officier du roi Chilperic, qui embrassa d'abord, mais secretement, les interêts de ce nouveau prince.

Le principal dessein de ce dernier et de ses partisans étoit d'envahir le royaume de Gontran; car il paroît qu'ils n'en vouloient point aux états de Chilperic et de Childebert. Le roi d'Austrasie sembla même favoriser Gondebaud, à la sollicitation sans doute des seigneurs de sa cour qui l'avaient attiré dans les Gaules.

Ce nouveau prince François étant arrivé en France se vit abandonné aussitôt et indignement trahi par Gontran Boson qui lui en avoit inspiré le voiage. Ce duc cherchant à le dépoüiller des richesses considerables qu'il avoit apportées de Constantinople, fit un crime à Theodore évêque de Marseille de l'avoir reçû dans sa ville épiscopale, et fit mettre ce prélat en prison, quoique celui-ci s'excusât sur l'ordre qu'il avoit reçû de lui-même et des autres seigneurs d'Austrasie. Gontran Boson se saisit ensuite des thrésors que Gondebaud avoit laissez à Marseille, et les partagea avec le gouverneur de l'autre partie de cette ville qui appartenoit à Gontran roi de Bourgogne. Goudebaud comprenant par la fourberie et la trahison de Gontran Boson, qu'il n'étoit pas encore tems de faire agir son parti, sortit d'Avignon pour ne pas commettre Mommole, s'embarqua sur le Rhône, et se retira dans un isle voisine où il demeura caché en attendant une occasion favorable de se produire avec ses partisans.

XXXII.

Le duc Mommole partisan de Gondebaud assiegé dans Avignon par les peuples d'Auvergne et de Velai.

Sur ces entrefaites le duc Gontran Boson étant parti pour l'Auvergne dans le dessein d'aller ensuite rendre compte au roi Childebert

1 Vales. ibid.

2 Greg. Tur. l. 6. c. 1. et 24. - Mar. Avent. chron.

de son [1] voiage de Constantinople, fut arrêté à son passage à la cour du roi de Bourgogne, qui lui reprocha d'avoir introduit Gondebaud dans les Gaules. Mais Boson rejetta entierement l'entrée de ce nouveau prince en France sur le duc Mommole; et pour convaincre Gontran de son innocence et rentrer dans ses bonnes graces, il s'offrit d'aller assieger ce duc dans Avignon, et de le lui amener de gré ou de force: pour gage de sa parole il donna son fils en ôtage à ce prince. Boson reprit ensuite la route d'Auvergne dont il paroît qu'il étoit gouverneur pour le roi Childebert, y assembla une armée composée des peuples du pays et de celui de Velai qui fesoient partie du roiaume d'Austrasie, et marcha à l'attaque d'Avignon l'an 583. Sur l'avis de sa marche, Mommole prit ses mesures, et voiant que ce general ne pouvait faire le siege de cette ville sans passer le Rhône du côté du Languedoc, il tenta de faire périr ses troupes au passage de ce fleuve. Il fit préparer à l'opposite d'Avignon plusieurs batteaux dont les planches étoient si mal liées, que le moindre mouvement pouvoit les séparer facilement. Gontran Boson à son arrivée sur les bords du Rhône aiant trouvé ces barques qui lui parurent en bon état, s'en servit pour faire passer ses troupes: mais à peine furent-elles au milieu de la riviere, que toutes les planches s'étant détachées les unes des autres par le mouvement des rameurs, les barques firent eau de tous côtez; ce qui obligea un chacun de se jetter dans l'eau pour tâcher de gagner le rivage à la nage; mais plusieurs à qui les forces manquerent, furent emportez par la rapidité du courant.

Malgré cet accident et la précaution que Mommole avoit prise de mettre Avignon en état de faire une longue défense, Boson entreprit le siege de cette ville: Mommole s'en mit peu en peine, et se joüa même de ce general. Il lui fit proposer une conference sur le bord du fossé; Boson qui en ignorait la profondeur, voulut le passer pour aller trouver Mommole de l'autre côté, sur l'assurance que celui-ci lui donna qu'il pouvoit le faire sans danger: mais il faillit à se noyer. Quelque temps après le roi Childebert informé que ce general avoit entrepris sans son ordre d'assieger Avignon qui était de son domaine, fit marcher contre lui le general Gondulfe avec ordre de l'obliger à abandonner le siege de cette place, ce qui fut exécuté. Il paroît par là que Childebert n'étoit pas contraire à Gondebaud dont Mommole s'était déclaré le protecteur. Après la mort de Chilperic, le parti de Gondebaud se fortifia par le secours de Didier duc de Toulouse qui aiant [1] déjà pris des engagemens secrets en sa faveur, se déclara alors ouvertement pour lui.

[1] Greg. Tur. l. 6. c. 26.

XXXIII.

Didier duc de Toulouse prend le parti de Gondebaud.

Parmi les generaux de Chilperic, ce duc étoit un des plus recommandables autant par sa valeur que par l'eclat de sa naisssance. On croit [2] qu'il étoit natif d'Albigeois; il y avoit en effet presque tous ses biens; et comme il est d'ailleurs certain que S. Didier évêque de Cahors [3] et d'une naissance illustre qui vivoit au commencement du VII. siecle, étoit du même pays, la ressemblance de leurs noms peut donner lieu de conjecturer qu'ils étoient tous deux de la même famille. Quoi qu'il en soit, le roi Chilperic avoit confié au duc Didier le gouvernement des provinces de son roiaume voisines des états des Visigots, c'est-à-dire de l'Aquitaine Neustrasienne ou duché de Toulouse. Il est certain qu'il étoit gouverneur entr'autres du Toulousain [4] et de l'Albigeois qui comprenoient alors tout le pays qui dépend aujourd'hui de la province ecclesiastique de Toulouse et des deux diocèses d'Albi et de Castres. Didier méritoit ce poste par sa valeur et son experience dans l'art militaire, quoiqu'il fût, à ce qu'il paroît, dereglé dans ses mœurs: car outre qu'il fut un des [5] ministres de la passion et de la vengeance de Fredegonde contre Clovis

[1] Greg. Tur. l. 7. c. 10.
[2] V. Vales. rer. Franc. l. 13. p. 285.
[3] Greg. Tur. l. 8. c. 45.
[4] Aim. l. 5. c. 60. - V. Vil. ibid. l. 11. p. 140.
[5] Greg. Tur. l. 5. c. 40.

fils de Chilperic que ce prince avoit eu d'une autre femme, et que cette reine fit périr miserablement, il avoit épousé Tetradie [1] durant la vie d'Eulalius noble Auvergnat son époux légitime. On ignore le véritable motif qui engagea ce duc à épouser les interêts de Gondebaud, et à emploier toute son autorité et son crédit pour le placer sur le thrône.

XXXIV.

Didier arrête à Toulouse la princesse Rigonthe et s'empare de ses thrésors.

La mort de Chilperic dont Didier fut averti des premiers, donna lieu à ce duc de se déclarer ouvertement en faveur de ce nouveau prince, et lui fit prendre la résolution d'arrêter la princesse Rigonthe qui n'en étoit pas encore avertie, et qui sous prétexte de rétablir ses équipages, differoit [2] autant qu'elle pouvoit son départ de Toulouse pour l'Espagne, où elle n'alloit qu'à regret. Didier dans le dessein de s'emparer des thrésors et des riches meubles de cette princesse, se mit à la tête d'un nombre de gens determinez, entra dans Toulouse, se rendit au palais où logeoit Rigonthe; et après avoir fait enlever ses effets et ses bijoux, il les fit transporter en lieu de sûreté, les mit sous bonne garde, et y fit apposer le scellé. Cela fait, il fit assigner une somme très-modique pour l'entretien de cette princesse qu'il fit garder à vûë, et partit ensuite pour Avignon où Gondebaud s'étoit rendu d'abord après le décès de Chilperic, et où il concerta avec le duc Mommole les moiens de faire soulever les provinces en faveur de ce nouveau prince, et de l'établir sur le thrône des François.

XXXV.

Gondebaud proclamé roi des François. Rigonthe se retire dans l'église de la Daurade.

Gondebaud soûtenu de ces deux generaux, se rendit d'abord dans le Limousin, et se fit proclamer roi à Brive. Il tomba de dessus le bouclier sur lequel on l'avoit élevé, suivant l'usage; quoique sa chûte parût de mauvais augure, il ne laissa pas de s'emparer des pays voisins. Rigonthe sur l'avis de cette révolution et dans la crainte d'éprouver de plus mauvais traitemens de la part du duc Didier, aiant trouvé moien de se dérober à la vigilance de ses gardes, alla se réfugier vers la fin du mois d'Octobre de l'an 584. dans l'église Notre-Dame de la Daurade de Toulouse, pour y demeurer comme dans un azile inviolable *. Cette princesse dépêcha [1] ensuite un de ses domestiques à la reine sa mere pour l'informer de sa triste situation et de la fuite de la plupart des gens de sa suite. Sur cette nouvelle, Fredegonde entra dans une si grande fureur, que sans distinguer l'innocent d'avec le coupable, elle fit maltraiter le messager que Rigonthe lui avoit envoié, et dépoüiller tous ceux qui après avoir abandonné cette princesse, étoient retournez à la cour. Ce trait de vengeance n'arrêta pas les progrès de Gondebaud, et ce fut inutilement [2] que Gontran envoia prendre possession des pays d'Aquitaine qui avoient fait autrefois partie du roiaume de Charibert, et qu'il prétendoit lui appartenir pour les raisons que nous avons rapportées. Gondebaud en occupoit alors la meilleure partie depuis qu'il s'étoit fait reconnoître pour Roi: et comme Childebert dans le dessein de l'opposer à Gontran et au conseil du jeune Clotaire paroissoit le favoriser, il recevoit au nom de ce roi d'Austrasie le serment de fidelité dans les pays que Sigebert pere de ce prince avoit eûs en partage de la succession de Charibert, et en son propre nom et comme roi des François dans les autres pays d'Aquitaine dont Gontran et Chilperic avoient hérité du même Charibert. C'est ainsi que Gondebaud s'empara du Querci, du Périgord et de l'Angoumois, et qu'il se seroit rendu maître du Poitou, si Gontran n'eût pris enfin des moiens efficaces pour arrêter le progrès de ses armes.

1 L. 8. c. 45. l. 10. c. 8.
2 L. 7. c. 9. et seqq.

1 C. 15.
2 C. 82. 84. et 26. l. 8. c. 20. - Fredeg. c. 2.

* V. Additions et Notes du Livre VI, nº 4.

XXXVI.

Conquête du Toulousain et de l'Albigeois par Gondebaud.

Ce dernier fit marcher dès le commencement de l'année suivante (an 585.) un grand corps d'armée contre ce nouveau roi, qui de son côté s'étoit avancé vers Toulouse, et avoit envoié [1] des députez à Magnulfe évêque de cette ville pour le solliciter de lui en ménager l'entrée. Sur cette députation ce prélat assembla les citoiens de Toulouse pour délibérer sur les propositions des envoiez de Gondebaud; et rappellant dans son esprit ce que cette même ville avoit souffert quelque temps auparavant d'un certain Sigulfe qui avoit voulu s'y faire reconnoître pour Roi, il dit à l'assemblée : *Nous sçavons bien que Gontran et son neveu Childebert ont droit à la couronne; mais pour Gondebaud il nous est entierement inconnu. Préparez-vous donc; et si le duc Didier veut nous forcer de le recevoir, traitons-le comme nous avons traité Sigulfe; qu'il périsse comme lui, et que Gondebaud serve à l'avenir d'exemple à tous les étrangers qui voudront envahir le thrône des François.* Les Toulousains animez par le discours de leur évêque, résolurent de refuser l'entrée de leur ville à ce nouveau roi et au duc Didier, s'ils vouloient la tenter, et se mirent en état de défense : mais l'un et l'autre eurent à peine paru sous les murs de Toulouse à la tête de leurs troupes, que les habitans se croiant trop foibles pour leur résister, ouvrirent les portes, et leur laisserent l'entrée libre.

Gondebaud après avoir établi son autorité dans Toulouse, se saisit des thrésors de Rigonthe que Didier avoit sequestrez. L'évêque Magnulfe le reçut chez lui, et lui fit servir un grand souper, pendant lequel il prit la liberté de lui dire : *Vous nous assurez, Seigneur, que vous êtes fils du roi Clotaire; nous n'en sçavons rien; mais permettez-moi du moins de vous dire qu'il paroît comme impossible que vous puissiez réüssir dans votre entreprise. Oüi*, repartit Gondebaud, *je suis fils du roi Clotaire, et en cette qualité une partie de la France m'appartient: je me rendrai bientôt à Paris et j'y établirai le siege de mon roiaume.* Magnulfe lui répliqua: *Pour réüssir dans votre projet, il faudroit qu'il ne restât plus personne de la race des François?* Le duc Mommole indigné de ce discours, donna plusieurs soufflets à ce prélat, en lui disant : *N'avez-vous pas honte de répondre d'une maniere si extravagante à un grand roi?* Le duc Didier instruit de ce qui venoit de se passer, se jetta aussi sur lui et le traita avec beaucoup d'indignité jusqu'à lui donner des coups de pieds et de poing, et le frapper du bâton.

XXXVII.

Exil de Magnulfe évêque de Toulouse et de Rigonthe.

On se saisit ensuite de la personne de cet évêque qui fut lié comme un criminel et envoié en éxil. On s'empara de tous ses biens et de ceux de son église, et on promit son évêché à Sagittaire auparavant évêque de Gap, homme extrêmement décrié dans ses mœurs, que sa vie scandaleuse avoit fait déposer, et qui s'étant déclaré depuis longtems pour Gondebaud, à la faveur duquel il espéroit rentrer dans son évêché, étoit alors à sa suite. On ne respecta pas davantage la personne [1] de Rigonthe et la sainteté du lieu qu'elle avoit choisi pour son azile. Elle fut enlevée de l'église de la Daurade et envoiée en éxil. Outre ce chagrin et celui d'être trahie par le duc Didier, qui comme officier du feu roi Chilperic son pere devoit la proteger, cette princesse eut encore le déplaisir de voir que Waddon son majordome ou grand-maître de sa maison, que Fredegonde sa mere lui avoit donné comme une personne de confiance pour la conduire en Espagne, quitta aussi le parti de son prince légitime pour embrasser celui de Gondebaud à l'exemple de Bladaste autre general du feu roi Chilperic et de plusieurs autres. Cette princesse se vit enfin abandonnée dans le même-tems par le reste des officiers de sa maison, à qui la crainte qu'ils eurent de Gondebaud, fit prendre le parti de la fuite.

[1] Greg. Tur. l. 7. c. 27. et 28.

2 L. 7. c. 32.

XXXVIII.

Gontran attaque Gondebaud et le réconcilie avec Childebert. Il lui rend l'Albigeois et les autres provinces du domaine du feu roi Sigebert dans l'Aquitaine.

Ce nouveau roi [1] après avoir soûmis la ville de Toulouse, se rendit à Bourdeaux, où il fut reçû par Bertrand évêque et par Garacharius comte de cette ville. Enflé de ces heureux succès et de la déclaration de toute la Novempopulanie ou Gascogne qui embrassa son parti, il eut la hardiesse d'envoier demander par des ambassadeurs au roi Gontrand la portion du roiaume de France qu'il prétendoit lui appartenir, avec menace en cas de refus, de se faire lui-même justice les armes à la main, ce qui, assûroit-il, lui étoit d'autant plus aisé, qu'il étoit deja maître de tous les pays des François situez entre la Dordogne et les Pyrenées. Ceci nous donne lieu de conjecturer que Didier lui avoit livré aussi le pays d'Albigeois dont il étoit gouverneur.

Le roi de Bourgogne après avoir écouté les ambassadeurs de Gondebaud, les fit arrêter sans autre façon; et les aiant fait mettre à la torture, il les força de lui réveler tout ce qu'ils sçavoient des affaires et des desseins de leur maître: ils avoüerent entr'autres que ce nouveau roi étoit soûtenu secretement par tous les seigneurs d'Austrasie. Cet aveu faisant craindre à Gontran que le roi Childebert son neveu ne le favorisât aussi, il résolut de se réconcilier avec ce prince. Il le pria de se rendre à sa cour, et là aiant interrogé de rechef en sa présence les ambassadeurs de Gondebaud sur la conjuration des seigneurs d'Austrasie en faveur de ce dernier, ils confirmerent devant Childebert ce qu'ils avoient deja dit en son absence.

Gontran prenant ensuite la parole, dit au roi son neveu devant toute sa cour, où étoient quelques seigneurs d'Austrasie qui avoient suivi ce prince, (car la plûpart des autres, se sentant coupables d'intelligence avec Gondebaud, s'étoient excusez de l'accompagner,) que se trouvant sans enfans, il le reconnoissoit pour l'unique successeur et héritier de son roiaume. Pour lui en donner des assûrances, il lui mit en même-tems une pique à la main en forme de sceptre, et déclara qu'il lui cédoit dès-lors tous les états que Sigebert avoit héritez du roi Charibert qu'il prétendoit lui être dévolus, et parmi lesquels étoit compris le pays d'Albigeois. Gontran termina cette cérémonie par divers avis qu'il donna à Childebert. Il l'exhorta sur-tout de ne pas aller joindre la reine Brunehaut sa mere; car étant informé des intelligences secretes qu'elle entretenoit avec Gondebaud, et du dessein qu'elle avoit même de l'épouser [1] pour satisfaire la passion qu'elle avoit de regner, il appréhendoit qu'elle ne le rendît favorable à ce nouveau roi. On voit par là que Brunehaut avoit beaucoup de part à l'entrée de Gondebaud dans les Gaules, et à la protection qu'il avoit trouvée auprès de plusieurs seigneurs d'Austrasie qui lui étoient dévoüez. Gontran qui en étoit instruit, marqua en particulier au roi Childebert ceux de son conseil dont il devoit se défier, ou qu'il devoit éloigner.

XXXIX.

Didier abandonne le parti de Gondebaud.

La réconciliation de ces deux princes recula autant les affaires de Gondebaud, que celui-ci esperoit les avancer par leur division; c'est ce qui engagea sans doute le duc Didier, qui prévit dès-lors les suites fâcheuses du parti qu'il avoit pris en faveur de ce nouveau roi, à l'abandonner pour se retirer, en attendant [2] le succès de cette guerre, dans quelques châteaux bien fortifiez qu'il avoit dans le pays d'Albigeois, où il forma une espece de camp pour se mettre à l'abri des poursuites de Gontran.

XL.

Gondebaud assiegé, pris et tué dans Comminges.

L'armée que ce prince avoit envoiée en Aquitaine sous les ordres du duc Leude-

[1] Greg. Tur. ibid. c. 31. et seqq. c. 37. l. 8. c. 2. et 6. - Fredeg. ibid.

[1] V. Val. rer. Franc. l. 12. p. 231.
[2] Greg. Tur. l. 8. c. 27. - V. Val. ibid. p. 249.

gisile son connétable et du patrice Ægila, s'étoit avancée cependant jusqu'aux bords de la Dordogne pour observer les mouvemens de Gondebaud. Après quelque séjour dans ce pays, elle marcha contre ce nouveau roi qui étoit campé vers la Garonne; mais sur le bruit de l'approche des Bourguignons, il se retira dans la ville de Comminges, place que sa situation rendoit extrêmement forte, et où il avoit projetté de se réfugier en cas de malheur et de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Sa retraite fut si précipitée qu'il fut obligé de laisser derriere lui la plus grande partie de son bagage, et entr'autres les thrésors qu'il avoit enlevez à la princesse Rigonthe, et dont le duc Leudegisile principal commandant de l'armée de Gontran se saisit. Ce general après avoir passé la Garonne avec ses troupes, s'avança vers la ville de Comminges et l'assiegea vers le commencement [1] du carême. Gondebaud qui s'y étoit renfermé avec les ducs Bladaste et Mommole, l'évêque Sagittaire, Waddon et plusieurs autres seigneurs de son parti, se prépara à faire une longue et vigoureuse défense; mais environ le quinziéme jour du siege il se vit abandonné par le duc Bladaste, qui craignant que Leudegisile ne le fît mourir, s'il venoit à se rendre maître de la place, prit le parti de passer dans le camp des Bourguignons et d'avoirs recours à la clemence de Gontran.

Leudesigile se flattant que l'exemple de Bladaste pourroit lui servir pour attirer les autres seigneurs attachez à Gondebaud, prévoiant d'ailleurs que malgré ses vigoureuses attaques le siege de Comminges traîneroit en longueur, tant par la situation avantageuse de cette place, que par la résistance opiniâtre des assiegez, fit offrir secretement la vie à Mommole et à ses complices, s'ils vouloient lui livrer Gondebaud. Les conjurez aiant accepté la proposition de ce general et fait leur traité avec lui, Mommole, Sagittaire et Waddon furent trouver Gondebaud et lui dirent que lui aiant prêté serment de fidélité, ils croioient devoir l'avertir que les generaux de Gontran, avec lesquels ils avoient eu une conference, les avoient assûrez que ce roi ne méditoit aucun mauvais dessein contre lui, qu'ils étoient au contraire très-persuadez qu'il en seroit bien reçû, s'il vouloit l'aller trouver; ce qu'ils lui conseilloient d'autant plus volontiers, qu'ils sçavoient que Gontran, qui étoit son frere et qui n'avoit point de successeur, seroit très-aise, de l'avoir auprès de lui.

Gondebaud se défiant de ce conseil dont il craignoit d'être la victime, fit d'abord beaucoup de difficulté de le suivre; mais enfin gagné par l'esperance que lui donna avec serment le duc Mommole qu'il n'avoit rien à craindre du roi Gontran, il s'avança vers la porte de la ville, où Ollon comte de Berri et le duc de Bozon l'attendoient pour se saisir de sa personne et l'emmener au camp des assiegeans. L'événement justifia la défiance de Gondebaud; car il fut à peine sorti de la ville, que le comte Ollon lui donna une secousse pour le faire tomber dans quelqu'un des précipices dont la place étoit environnée, en criant aux habitans: *Voilà votre Ballomer* (ce qui en langue Franque signifie prince supposé) *qui se dit frere et fils de Roi!* Gondebaud étant tombé à terre, Ollon lui porta alors un coup de lance : mais les annelets de sa cuirasse en arrêterent l'effet. Gondebaud tâchoit de se relever et s'efforçoit de grimper sur la montagne pour regagner la ville, lorsque Boson lui jetta une grosse pierre qui lui écrasa la tête et l'étendit roide mort sur la place; on fit ensuite toute sorte d'insultes à son cadavre qu'on priva des honneurs de la sepulture.

Le duc Leudegisile s'étant par ce moien rendu maître de la ville de Comminges, la livra au pillage du soldat, et y fit mettre le feu, qui la réduisit en cendres. Elle demeura dans cet état jusqu'au XIV. siecle qu'elle fut rebâtie par les soins de S. Bertrand son évêque dont elle prit le nom; celui de Comminges resta au pays *. Le sort [1] de Mommole et de Sagittaire ne fut pas plus heureux que que celui de Gondebaud qu'ils avoient indignement trahi. Leudegisile malgré sa parole

[1] Greg. Tur. . 7. c. 37. 43.

[1] Ibid. c. 39. et 43.

* *V.* Additions et Notes du Livre VI, n° 5.

les fit périr quelque tems après par ordre de Gontran. Waddon aiant trouvé moien de s'échapper, évita un pareil châtiment. Il se retira auprès de la reine Brunehaut qui lui fit un très-bon accueil et le combla de presens : ce qui confirme que cette princesse favorisoit le parti de Gondebaud, dont les deux fils trouverent moien de se réfugier en Espagne.

XLI.

Retour de Rigonthe en France.

D'un autre côté Fredegonde cherchant à se venger du roi Gontran qui l'avoit éxilée du côté de Roüen, avoit aussi résolu de gagner Gondebaud à son parti, et même de l'épouser. Dans cette vûë [1] elle lui dépêcha un exprès du côté de Toulouse sous prétexte de l'envoier dans cette ville pour ramener sa fille Rigonthe : mais cet exprès aiant appris à son arrivée la mort de Gondebaud, il se contenta de ramener à Fredegonde la princesse Rigonthe, dépoüillée de tous ses équipages et de ses thrésors, et sans avoir épousé le prince Reccarede.

Leudegisile aiant décampé des environs de Comminges, désola tous les pays qu'il rencontra sur sa route jusqu'en Bourgogne. A son arrivée il remit les thrésors de Rigonthe entre les mains du roi Gontran qui les fit distribuer aux pauvres et aux églises. Ce prince consacra [2] au même usage la part qui lui revint des sommes considerables que le duc Mommole avoit laissées à Avignon, et qu'on fait monter à deux cens cinquante talens d'argent et à plus de trente talens d'or. Gontran fit saisir ce thrésor après la mort de Mommole et le partagea avec le roi Childebert son neveu.

XLII.

Paix de Didier avec Gontran.

Quoique Didier eût abandonné le parti de Gondebaud avant le siege de Comminges, et qu'il se fut mis en sûreté dans le camp qu'il avoit [3] formé dans l'Albigeois, cependant comme il craignoit le sort de Mommole, il résolut pour le prévenir de faire sa paix avec Gontran à quelque prix que ce fût. Pour l'obtenir plus sûrement il fit solliciter sa grace par des évêques que ce prince par principe de pieté et de religion respectoit beaucoup. Il emploia aussi le saint abbé Yrier pour lequel Gontran avoit une vénération particuliere. Didier s'etant jetté aux pieds de ce prince, obtint de lui non seulement sa grace à la recommandation de ces prélats, mais encore d'être renvoié à Toulouse dont il lui conserva le gouvernement. Cette ville étoit alors du domaine de ce roi, parce que, comme l'on a dejà dit, elle avoit été de celui du feu roi Charibert son frere, et qu'il prétendoit devoir regner sur toutes les provinces de la succession de ce prince. C'est ainsi que se termina la guerre de Gondebaud, après avoir excité dans la partie occidentale de la province de grands troubles qui furent suivis de ceux que causa dans la Septimanie la mort du prince Hermenigilde, dont voici le sujet.

XLIII.

Martyre de S. Hermenigilde. Préparatifs de Gontran et de Childebert pour en tirer vengeance.

Le roi Leuvigilde son pere voiant qu'il n'avoit pû ébranler sa fermeté dans la foi, par l'éxil dont il l'avoit puni, l'avoit fait mettre en prison [1] dans Tarragonne. A l'approche de la solemnité de Pâques, il lui envoia un évêque Arien pour lui offrir la communion : mais Hermenigilde refusa constamment de la recevoir de la main du prélat hérétique. Leuvigilde irrité de ce refus, envoia sur le champ des soldats dans la prison avec ordre de lui ôter la vie, ce qui fut executé par un d'entr'eux appellé Sisbert, qui lui abattit la tête d'un coup de hache. La mort de ce prince arriva certainement l'an 585. et par consequent s'il souffrit le martyre le jour même de Pâques, comme on le prétend, ce dut être le 23. de mars (NOTE LXX. *n.* 3. *et seqq.*).

La princesse Ingonde épouse de ce généreux

1 V. Val. rer. Franc. l. 12. p. 233.
2 Greg. Tur. ibid. c. 40.
3 C. 43.

1 Job. Bicl. chron. - Greg. Tur. l. 8. c. 28. - Greg. Mag. l. 3. dial. c. 31. - Paul. diac. hist. Langob. l. 3. c. 21.

martyr étoit toûjours entre les mains des Grecs ou Imperiaux d'Espagne avec son fils Athanagilde : mais soit que ceux-ci fussent gagnez par les présens de Leuvigilde, ou plûtôt que l'empereur Maurice fût bien-aise d'avoir l'un et l'autre à son pouvoir, afin d'engager par là le roi Childebert frere de cette princesse à faire en sa faveur la guerre aux Lombards, comme il l'avoit promis, ils les firent embarquer tous les deux pour les transporter ensuite à Constantinople. Ingonde fut à peine en mer, que se trouvant extrêmement incommodée, elle fut obligée de relâcher à un port d'Afrique, où elle mourut. Après sa mort, Athanagilde son fils fut conduit à la cour de l'empereur d'Orient.

Gontran et Childebert qui vivoient alors dans une grande union, également irritez du meurtre d'Hermenigilde et des disgraces d'Ingonde son épouse, niéce de l'un et sœur de l'autre, résolurent [1] de s'en venger sur Leuvigilde. Childebert entra d'autant plus volontiers dans ce dessein de vengeance, qu'il y étoit vivement sollicité par la reine Brunehaut sa mere. Cette princesse avoit dejà emploié ses soins pour obtenir de Maurice la liberté et le retour d'Ingonde sa fille, mais sans succès : cet empereur l'avoit toûjours retenuë en Espagne comme un gage des promesses de Childebert son frère, et des engagemens qu'il avoit pris avec lui de porter ses armes contre les Lombards, et reprendre sur ces peuples la partie de l'Italie dont ils s'étoient emparez sur l'empire. Childebert ainsi que nous l'avons dejà vû, avoit commencé cette guerre : mais content de la soûmission volontaire que les Lombards lui avoient jurée personnellement, il s'étoit mis peu en peine de les combattre pour les soûmettre à l'empereur, et arrêter le progrès de leurs armes. Ce procedé avoit empêché Maurice de lui rendre Ingonde sa sœur. Childebert voulant enfin la retirer d'entre les mains de ce prince qui lui demandoit d'ailleurs la restitution des sommes qu'il lui avoit données pour faire la guerre à ces peuples, leva une armée, et l'envoia au-delà des Alpes.

[1] Greg. Tur. ibid. c. 18. et 28.

XLIV.

Gontran porte la guerre dans la Septimanie

Tandis que cette armée étoit occupée en Italie à combattre contre les Lombards, Gontran fit des préparatifs pour porter la guerre dans la Septimanie et venger sur Leuvigilde l'injure faite à sa famille en la personne d'Hermenigilde, et d'Ingonde son épouse; car quoi qu'en dise Paul [1] diacre, il ne paroît pas que Childebert ait agi par lui-même contre les Visigots dans cette occasion. Ce fut [2] Gontran qui se chargea du poids de cette expedition, soit en qualité de tuteur du roi Childebert, soit parce que tenant le premier rang parmi les princes François, il lui convenoit plus qu'à tout autre de tirer vengeance de Leuvigilde. Dans ce desssein ce roi fit marcher une armée considerable vers la Septimanie avec ordre de s'emparer d'abord de cette province sur les Visigots, et de pénétrer ensuite jusques dans le cœur de l'Espagne.

Dans le tems que cette armée se disposoit à se mettre en marche, on surprit entre les mains de quelques paysans une lettre de Leuvigilde à la reine Fredegonde avec laquelle ce prince entretenoit des intelligences secretes. Par cette lettre qui interessoit également tous les princes François, le roi des Visigots sollicitoit vivement Fredegonde d'emploier son crédit et son adresse pour détourner Gontran de la guerre qu'il méditoit contre lui, de faire assassiner Brunehaut et le roi Childebert son fils leurs ennemis communs, et d'acheter ensuite la paix de Gontran au prix de tous ses thrésors, dont il lui permettoit de disposer à son gré.

La découverte de cette conspiration auroit dû, ce semble, arrêter toute autre femme moins hardie et moins entreprenante que Fredegonde : mais cette princesse, la plus ambitieuse et la plus méchante qu'on eût encore vû, loin de se déconcerter, porta sa témérité jusqu'à envoier des émissaires pour attenter à la vie de Childebert : heureusement on prévint leur mauvais dessein. Gontran

[1] Paul. diac. hist. Lang. l. 3. e. 21.
[2] Greg. Tur. ibid. et c. 29.

que cette conspiration irrita encore davantage contre Leuvigilde, ordonna [1] de son côté à ses troupes de se partager en deux corps et d'attaquer en même-tems les deux extrémitez de la Septimanie. L'un de ces deux corps composé des troupes tirées des provinces situées le long de la Seine, de la Saône et du Rhône, et du reste de la Bourgogne, s'approcha de la ville de Nismes après avoir fait des ravages infinis dans sa marche: l'autre formé des peuples du Berri, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Perigord et des autres provinces d'Aquitaine, s'avança jusques à Carcassonne, après avoir fait un pareil dégât dans tous les pays qu'il rencontra sur sa route.

XLV.

Entreprise sur Carcassonne par un des deux corps d'armée. Mauvais succès de cette expedition.

Terentiole ci-devant comte du Limousin commandoit ce dernier corps d'armée. Il fut à peine arrivé sous les murs de Carcassonne, que les habitans lui en ouvrirent les portes, et le reçurent volontairement avec ses troupes: mais peu de tems après ses soldats aiant pris querelle avec eux, ils le chasserent de leur ville, de même que la garnison qu'il y avoit mise. Ce general piqué de cet affront, tenta le siege de cette place, et il eut le malheur d'être tué d'un coup de pierre qu'on lui jetta du haut des murs. Les assiegez avertis de sa mort, firent aussitôt une vigoureuse sortie dans laquelle ils enleverent son cadavre: et après lui avoir coupé la tête, ils la mirent au bout d'une pique et l'exposerent ensuite sur les remparts de la ville. Ce spectacle répandit une si grande terreur parmi les troupes de Gontran, qu'elles prirent la fuite avec précipitation, et abandonnerent tout leur bagage avec le butin qu'elles avoient dejà fait dans leurs courses.

L'approche de Reccarede, qui s'avançoit à la tête d'une armée, contribua aussi beaucoup [2] à la fuite précipitée des François. Ce prince, sur l'avis que le roi Leuvigilde son pere avoit reçû de la marche de l'armée de Gontran vers la Septimanie, étoit parti par son ordre en diligence au secours de cette province. Il y fut à peine arrivé, qu'il dressa diverses embuscades aux François, dans lesquelles il en fit périr un grand nombre. Pour comble de malheur, l'armée de Gontran repassant par le Toulousain, fut harcelée par les peuples du pays, qui pour se venger des ravages qu'ils avoient soufferts de la part des Bourguignons à leur premier passage, depoüillerent les uns et assommerent les autres; en sorte que peu d'entr'eux échapperent à la vengeance des Toulousains.

1 Ibid. c. 30.
2 Joh. Bicl. chron. p. 436. et seqq.

XLVI.

Nicetius duc d'Auvergne et d'Usez commande un second corps d'armée du côté de Nismes.

L'autre corps d'armée qui agissoit du côté de Nismes étoit en partie sous le commandement du duc Nicetius, à qui Childebert avoit donné [1] depuis peu le gouvernement de l'Auvergne, du Roüergue et du pays d'Usez, c'est-à-dire de l'Aquitaine Austrasienne. Ce seigneur qui étoit encore jeune, mais dont l'esprit et le jugement suppléoient au défaut de l'âge et de l'experience, avoit été d'abord comte ou gouverneur particulier d'Auvergne: mais Eulalius l'aiant supplanté et aiant obtenu pour lui-même ce comté du roi Childebert, ce prince pour le dédommager lui avoit donné le duché ou gouvernement general d'Auvergne: dignité qui, selon l'usage de ce siecle, le mettoit au-dessus du comte ou gouverneur particulier de ce pays et de tous les autres comtes ou gouverneurs des diocèses qui ressortissoient de son duché ou gouvernement general. On voit par ce que nous venons de dire, que le pays d'Usez, qui auparavant dépendoit du duc ou préfet de Marseille ou de Provence, étoit alors soûmis au gouvernement general d'Auvergne, sans que nous sçachions le véritable motif de ce changement.

XLVII.

Succès peu heureux de ce dernier corps d'armée.

Le duc Nicetius s'étant mis à la tête des milices Austrasiennes [2] de son gouvernement,

1 Greg. Tur. l. 8. c. 18.
2 C. 30.

alla joindre le corps d'armée du roi de Bourgogne qui avoit ordre d'agir du côté de Nismes contre Leuvigilde. C'est par ce secours seulement, que le roi Childebert eut quelque part à cette expédition; car le reste de ses troupes étoit alors occupé au-delà des Monts, ainsi qu'on a dejà dit. Nicetius après sa jonction avec les generaux Bourguignons entra dans les états des Visigots. Leurs troupes ravagerent d'abord tous les pays qu'elles rencontrerent sur leur route jusqu'à Nismes, désolerent les environs de cette ville, brûlerent les maisons de campagne, et arracherent les vignes et les oliviers. Elles se présenterent ensuite devant cette place et en formerent le siege; mais désesperant du succès à cause de la vigoureuse défense des assiegez, elles prirent le parti de lever le camp et de se partager en divers corps, afin d'aller attaquer les autres villes des environs dont elles esperoient d'avoir meilleur compte. Cette nouvelle entreprise ne leur réüssit pas mieux que la précedente; car elles ne purent prendre aucune des villes de la Septimanie dont elles tenterent le siege: ce qui les obligea de se retirer sans autre avantage que celui d'avoir fait le dégât dans toute la campagne. Nicetius prit cependant un château dont nous ignorons le nom et qui se soûmit volontairement, sur la parole que ce duc donna aux assiegez de ne leur faire aucun mal, s'ils vouloient le recevoir dans la place: mais ce general y fut à peine entré, qu'oubliant son serment et ses promesses, il la livra au pillage, en emmena captifs tous ceux qui s'y trouverent.

XLVIII.

Succès des armes de Reccarede dans la Septimanie. Ce prince prend les châteaux de Cabaret et celui d'Ugernum.

L'approche du prince Reccarede fut aussi une des causes du peu de succès de ce corps d'armée, comme elle l'avoit été de la déroute de celui qui s'étoit avancé du côté de Carcassonne. En effet les generaux François ne furent pas plûtôt avertis que l'armée des Visigots s'avançoit, qu'aiant tenu conseil ils résolurent [1] de décamper, partagerent leur armée en pelotons, et s'en retournerent par l'Auvergne. Ces troupes commirent sur toute leur route une infinité de désordres: mais elles périrent la plûpart de faim et de misere, parce qu'à leur premier passage elles avoient dejà brûlé les moissons. On fait monter au moins à cinq mille hommes la perte des François dans cette derniere expedition.

Le roi Gontran qui se trouvoit alors à Autun, où il s'étoit rendu le 23. du mois d'Août pour célébrer la fête du martyr saint Symphorien, y apprit le mauvais succès de ses armes dans la Septimanie, dont il témoigna beaucoup de chagrin. Ses generaux qui arriverent peu de tems après dans la même ville, informez de son mécontentement, se réfugierent dans l'église du saint martyr, pour se mettre, à la faveur de cet azile, à l'abri de sa colere. Ce prince usa cependant de moderation à leur égard: il se contenta de leur reprocher vivement en présence de quelques évêques et des seigneurs de sa cour leur mauvaise conduite et sur-tout l'impieté, et le peu de discipline de leurs troupes, à quoi il attribuoit principalement le mauvais succès de leur expedition. Il leur rendit ensuite sa bienveillance sur la promesse qu'ils lui firent d'être plus exacts à l'avenir à faire observer la discipline militaire.

Gontran eut encore de nouveaux sujets d'inquietude en apprenant dans le même-tems le progrès des armes de Reccarede. Ce prince Visigot, après avoir mis en fuite par sa seule présence le corps d'armée Françoise qui étoit aux environs de la ville de Carcassonne, s'avança dans le pays et se rendit maître des deux châteaux de Cabaret dans les montagnes du diocèse de Carcassonne sur les limites du Toulousain ou du diocèse de Lavaur, que leur situation avantageuse rendoit extrêmement forts: il emporta l'un de force, et l'autre se rendit par composition (NOTE LXXVII). Après la prise de ces deux forteresses, qui ont donné leur nom au pays de Cabardés, portion du diocèse de Carcassonne, Reccarede s'étendit [1] dans le Toulousain qu'il ravagea de tous côtez, et d'où il emmena un grand nombre

1 Greg. Tur. et Job. Bicl. ibid.

1 Job. Bicl. ibid.

de prisonniers. Il marcha ensuite vers le Rhône, où après la fuite de l'autre corps de troupes Françoises qui étoit de ce côté-là, il assiegea le château d'*Ugernum*. Il le prit, le livra au pillage, fit la garnison prisonniere de guerre, et se retira triomphant dans Nismes. Ce prince avoit achevé toutes ces conquêtes avant la fin du mois d'Août; car le roi Gontran en apprit la nouvelle à Autun peu de jours après la fête de S. Symphorien. Si l'on en croit un sçavant [1] critique, Reccarede prit encore durant cette campagne la ville de Lodeve sur les François, si tant est que le roi Leuvigilde son père ne l'eût dejà reprise au commencement de son regne. Il est du moins certain que cette ville dont Theodebert avoit fait la conquête en 533. fut toûjours depuis cette expedition de Reccarede sous la domination des rois Visigots d'Espagne jusqu'à la destruction de leur roiaume par les Sarasins.

XLIX.

Soin de Gontran et de Childebert pour la sûreté des frontieres. Retour de Reccarede en Espagne.

Quelque inquiétude que donnât à Gontran la prosperité des armes de ce prince, il n'osa cependant rien entreprendre contre lui. Il se contenta [2] de dépoüiller du gouvernement de la province d'Arles, dont le château d'*Ugernum* dépendoit, le patrice Calumniosus surnommé Ægila, qui par sa négligence à garder les frontieres avoit sans doute occasionné la perte de cette place. Gontran pourvut de ce gouvernement le duc Leudegisile qui avoit dejà donné des preuves de sa conduite et de sa valeur dans la guerre contre Gondebaud. Ce nouveau gouverneur plus vigilant et plus attentif qu'Ægila, mit quatre mille hommes à la garde des frontieres de la province d'Arles, tandis que le duc Nicetius gouverneur de l'Auvergne, de Roüergue et du pays d'Usez pour le roi Childebert, s'avança sur celles de son gouvernement pour observer les mouvemens des Visigots. Reccarede de son côté voiant que la saison étoit dejà avancée repassa les Pyrenées, et alla rejoindre en Espagne le roi Leuvigilde son pere.

Les armes de ce prince contre Gontran ne furent pas moins heureuses sur mer que sur terre. Le roi de Bourgogne, dans le dessein de faire diversion, avoit fait équiper une flotte qu'il avoit envoiée vers les côtes de la Galice, pour exciter une révolte parmi les Suèves de cette province que Leuvigilde avoit entierement soûmise à sa domination : mais celui-ci aiant opposé son armée navale, battit celle de Gontran, en sorte que peu de vaisseaux François échapperent.

Childebert, à qui le desir de retirer [1] sa sœur Ingonde des mains de Maurice avoit fait prendre les armes contre les Lombards en faveur de cet empereur, ne réüssit gueres mieux dans son entreprise, par la mésintelligence de ses generaux qui se virent obligez de repasser les Alpes avec leur armée sans avoir rien tenté de considerable. Le mauvais succès de cette expedition chagrina d'autant plus la reine Brunehaut, qu'elle craignoit que l'empereur ne soupçonnât le roi son fils, comme il avoit dejà fait l'année précedente, de quelque intelligence secrete avec ses peuples, et que sur ce soupçon il ne differât d'accorder la liberté à Ingonde sa fille qu'elle croioit encore en vie, et au prince Athanagilde son petit-fils. Le desir de la leur procurer fit qu'elle pressa très-vivement le roi Childebert et les seineurs d'Austrasie alors assemblez à Bastoigne dans l'Ardenne de demander à Maurice le retour d'Ingonde et de lui déclarer la guerre en cas de refus. Mais toutes [2] les instances de cette reine furent inutiles par l'impossibilité où le roi d'Austrasie se trouvoit alors de rien entreprendre contre cet empereur.

Dans le tems que l'assemblée dont nous venons de parler se tenoit à Bastoigne à la fin du mois d'Octobre de l'an 585. Gontran avoit fait assembler à Mâcon un concile composé des évêques de ses états, sçavoir du roiaume de Bourgogne et de l'ancien

1 Vales. rer. Franc. l. 7. p. 303.

2 Greg. Tur. ibid. et c. 35. - Joh. Bicl. ibid. - Isid. chron. Suev. p. 740. - Val. ibid. l. 13. p. 298.

1 Greg. Tur. l. 8. c. 18. 20. et 21.

2 Ibid. - Concil. tom. 5. p. 979. et seqq.

roiaume de Charibert dont ce prince s'étoit emparé. La conduite de quelques-uns de ces prélats, et en particulier de Bertrand de Bourdeaux et de Theodore de Marseille en faveur de Gondebaud faisoit le principal sujet de ce concile. Il est aisé de juger de l'étenduë des états de Gontran par les souscriptions des évêques qui y assisterent; il y en eut en effet de toutes les provinces des Gaules, à la réserve des deux Belgiques, des deux Germaniques et de la Septimanie. Quoique de tous les pays qui sont aujourd'hui compris dans la province de Languedoc, on ne trouve parmi ces souscriptions que celle de Magnulfe évêque de Toulouse, il est à présumer cependant que les évêques d'Albi et du Vivarais se trouverent à ce concile; car il paroît que Gontran possedoit alors ces deux pays. Childebert étoit maître dans le même-tems de ceux de Velai, de Gevaudan et d'Usez: Leuvigilde regnoit sur tout le reste de la province de Languedoc.

L.

Retour de Reccarede dans la Septimanie. Mort de Leuvigilde. Son éloge.

Ce dernier prince dont le regne fut recommandable par la prosperité de ses armes autant que par la sagesse de son gouvernement, se signala sur-tout par son inclination pour la paix. Quoiqu'il eût dejà battu Gontran, il lui envoia cependant plusieurs ambassades pour l'engager d'en venir [1] à un traité. Enfin sur le refus opiniâtre que fit ce roi d'écouter ses propositions, il prit le parti de renvoier son fils Reccarede dans la Septimanie au commencement de l'année 586. qui étoit la dixiéme du regne de Childebert. Reccarede étant arrivé à Narbonne, s'avança jusques sur les frontières des François, et fit le dégât dans tout leur pays; il repassa pourtant bientôt après les Pyrenées, sur l'avis qu'il reçut sans doute de la maladie du roi son pere. Ce dernier mourut en effet à Tolede la même année qui étoit la 624. de l'Ere Espagnole. On [2] assure que

1 Greg. Tur. l. 8. c. 35. 38. et 45.

2 Greg. Tur. l. 8. c. 46. - Greg. Mag. l. 3. dial. c. 31. - Isid. chron. p. 725. - Joh. Bicl. chr.

Leuvigilde témoigna quelque tems avant sa mort un sensible regret d'avoir fait mourir son fils Hermenigilde, et d'avoir persecuté les Catholiques, et qu'il en fit pénitence. On ajoûte qu'il rappella S. Leandre évêque de Seville qu'il avoit éxilé pour avoir favorisé la rebellion de son fils, et qu'il chargea ce prélat d'instruire son autre fils Reccarede dans la religion catholique. Telle fut la fin de Leuvigilde l'un des plus grands rois qui aient occupé le thrône d'Espagne (NOTE LXXV). Il eut la gloire d'unir [1] le roiaume des Sueves à ses états, et d'achever par-là de réduire presque toute l'Espagne sous sa domination, à la réserve de quelques places qui demeurerent encore entre les mains des Grecs ou Imperiaux, et de quelques peuples du nombre desquels étoient les Gascons, qui se maintinrent dans leur liberté.

Leuvigilde fut le premier des rois [2] Visigots qui releva la majesté roiale par la magnificence des habits: ses prédecesseurs n'étoient vêtus que comme de simples particuliers. Il fit de nouvelles loix, réforma le code Visigothique, et donna des bornes au pouvoir excessif des Grands de sa nation. Comme le thrône des Visigohts avoit été jusqu'alors électif, il résolut de le rendre héréditaire, et de prévenir par-là les brigues et les factions des seigneurs que l'ambition de regner portoit à toute sorte de crimes, jusqu'à attenter à la vie de leurs rois dont la plûpart avoient péri d'une mort violente. Dans cette vûë Leuvigilde associa ses deux fils, et partagea le gouvernement avec eux. Pour affermir davantage son autorité, il eut soin d'augmenter ses revenus, ce qui a donné lieu sans doute de l'accuser d'avarice; mais les grandes dépenses qu'il fit pour la construction de plusieurs nouvelles villes, font voir qu'il faisoit un bon usage de ses richesses. Enfin ce prince eût été accompli, si son attachement à l'Arianisme, qui le porta à faire mourir son propre fils, et l'ambition démesurée d'étendre sa secte, n'avoient terni la gloire de son regne.

1 V. Pagi ad ann. 582. n. 12. et 584. n. 6.

2 Luc. Tud. chron.

LI.

Paix de Reccarede avec Childebert. Sa conversion à la foi catholique.

Reccarede commença le sien par travailler à établir une paix solide dans ses états. Pour mieux réüssir il s'unit étroitement avec la reine Goisvinde sa belle-mere pour laquelle il eut tous les égards possibles, et de concert [1] avec elle il envoia des ambassadeurs aux rois d'Austrasie et de Bourgogne pour leur faire des propositions de paix et leur offrir son alliance : mais Gontran toûjours indisposé contre la cour d'Espagne, à qui il attribuoit tous les malheurs de sa niéce Ingonde, aiant appris que ces ministres s'avançoient vers sa cour, il leur fit dire de s'arrêter à Mâcon où il leur envoia quelques personnes pour écouter leurs propositions. Ce prince, qui n'avoit aucune envie de conclure la paix avec l'Espagne, refusa toutes les demandes de ces ambassadeurs; et plus ennemi que jamais de Reccarede, il rompit tout commerce entre ses états et ceux de ce roi; il défendit même à ses sujets d'aller pour leurs affaires dans la Septimanie. Les ambassadeurs d'Espagne réüssirent beaucoup mieux à la cour d'Austrasie, où ils furent très-bien reçûs de la reine Brunehaut et du roi Childebert son fils. Ils conclurent un traité de paix et d'alliance entre ce prince et le roi Reccarede leur maître, et se retirerent fort satisfaits de leur négociation, après avoir remis les riches présens dont ce dernier les avoit chargez pour la cour d'Austrasie, et en avoir reçu de semblables de la part de cette cour pour celle d'Espagne.

Il paroît que malgé la mésintelligence qui continua entre Gontran et Reccarede, ces princes ne firent cependant aucune hostilité l'un contre l'autre, si l'on excepte [2] quelques courses de la part des troupes de Bourgogne dans la Septimanie. Reccarede de son côté loin de se rebuter de la conduite de Gontran à son égard, fit encore une nouvelle tentative auprès de lui, pour l'engager à accepter la paix. Il lui envoia dans ce dessein une nouvelle ambassade, tandis qu'il se mit en état d'abjurer l'Arianisme et d'embrasser la religion catholique, à quoi il étoit dejà [1] tout disposé. Il assembla sur cela un concile où il appella tous les évêques tant Catholiques qu'Ariens de ses états pour le dixiéme mois de la premiere année de son regne, c'est-à-dire pour le commencement de l'an 587.

[1] Greg. Tur. l. 9. c. 1 - Joh. Bicl. chron.
[2] Greg. Tur. ibid. c. 7.

Reccarede pour rendre sa conversion aussi éclatante qu'elle étoit sincere, et convaincre ses peuples qu'il faisoit son abjuration avec connoissance de cause, permit à tous les évêques Ariens du concile de proposer librement les raisons qui les attachoient à leur secte, et aux prélats Catholiques d'y répondre et de leur opposer les véritez de la foi orthodoxe. On disputa de part et d'autre; et après une longue et exacte discussion des matieres, Reccarede reconnut publiquement l'égalité des Personnes de la Trinité, reçut le baptême de l'Eglise, et professa publiquement la religion catholique. Sa conversion attira celle de la plûpart des évêques et du peuple de sa nation, aussi-bien que de celle des Sueves, qui à son exemple abjurerent l'Arianisme; ce qui réünit toute l'Espagne, et la province de Septimanie qui en dépendoit, dans les sentimens d'une même foi.

LII.

Vains efforts de Reccarede, pour obtenir la paix de Gontran.

Ce prince se flattant qu'après cette démarche Gontran entreroit plus facilement avec lui dans des sentimens de paix, la lui fit demander par de nouveaux ambassadeurs : mais le roi de Bourgogne toûjours prévenu contre lui, ne traita pas mieux ces ministres que les précedens. *Quelle confiance voulez-vous*, leur dit-il, *que j'aie avec les auteurs de de la captivité de ma niéce, de sa mort dans un pays étranger, et de celle du prince Hermenigilde son époux?* Après une réponse si peu consolante, les ambassadeurs d'Espagne se retirerent, et conformément à leurs

[1] Joh. Bicl. chron. p. 137. - Isid. chron. - Greg. Tur. l. 9. c. 15. - Greg. Mag. l. 3. dial. c. 31.
[2] Greg. Tur. ibid. c. c. 16.

instructions ils passerent à la cour d'Austrasie.

Le roi Childebert les reçut gracieusement et écouta volontiers l'apologie qu'ils lui firent de la conduite du roi leur maître envers Ingonde avec l'assûrance qu'ils lui donnerent que Reccarede n'avoit eu aucune part aux malheurs de cette princesse ; et que pour l'en convaincre il étoit prêt de se purger de tout ce qu'on lui imputoit sur ce sujet, ou par serment ou par toute autre voie qu'il souhaiteroit. Ils lui offrirent ensuite la somme de dix mille sols d'or, s'il vouloit ratifier la paix et la ligue qu'il avoit deja concluës avec le roi des Visigots, à quoi Brunehaut et Childebert consentirent. Ces ministres voulant réüssir dans une autre négociation dont Reccarede les avoit chargez, firent de sa part de riches présens au roi d'Austrasie et à la reine sa mere, qui leur en donnerent de leur côté pour la cour d'Espagne. Ils demanderent ensuite en mariage pour le roi leur maître la princesse Clodosvinde sœur de Childebert. Celui-ci écouta volontiers cette proposition et leur répondit qu'il y donnoit les mains; mais qu'étant convenu avec le roi de Bourgogne son oncle, qu'il ne termineroit aucune affaire considerable sans sa participation, il falloit qu'il traitât de celle-ci avec lui, et qu'il obtînt son consentement avant que de la conclure. Les ambassadeurs de Reccarede contents de cette réponse, reprirent la route d'Espagne.

LIII.

Gontran restituë Marseille et l'Albigeois à Childebert.

Le consentement de Gontran pour le mariage de Clodosvinde avec le roi Reccarede paroissoit d'autant plus difficile à obtenir, que le premier ne vouloit point de paix avec l'Espagne, et qu'il auroit souhaité que son neveu Childebert eût été à cet égard dans les mêmes dispositions. C'est dans cette vüë qu'il usoit de beaucoup de ménagement avec lui, qu'il lui avoit deja [1] restitué la partie de la ville de Marseille qui avoit été la source de leur division, et qu'il lui rendit alors l'Albigeois. Childebert avoit donné au duc Ratharius le gouvernement de Marseille avec l'administration de la justice; mais ce prince mécontent de sa conduite, le déposa bientôt après, et mit à sa place Nicetius dejà duc d'Auvergne, qui par-là se vit gouverneur non seulement de ce pays, et de ceux de Roûergue et d'Usez, mais aussi de toute la Provence Austrasienne, dont Marseille, comme nous avons deja dit, étoit la capitale.

L'Albigeois que Gontran rendit à Childebert, faisoit alors partie du gouvernement ou duché de Toulouse. Cette restitution inquieta d'autant plus le duc Didier gouverneur de ce pays, qu'outre qu'il perdoit par-là une partie de son gouvernement, il craignoit qu'en continuant son séjour dans l'Albigeois, où il se plaisoit extrêmement et où il avoit son patrimoine, Childebert ne le punît pour s'être emparé autrefois de la ville d'Albi sur le roi Sigebert son pere, et pour y avoir défait ses troupes. Dans cette crainte ce duc prit le parti d'abandonner au plûtôt ce pays, et d'aller avec sa femme Tetradie, ses enfans, et les biens qu'il put emporter, fixer sa demeure dans le Toulousain qui demeura toûjours sous la domination du roi Gontran.

LIV.

Troubles de la Septimanie.

Didier eut bientôt après occasion de signaler son courage et de marquer son zele pour les intérêts de ce prince en renouvellant la guerre dans la Septimanie contre les Visigots. Voici comment.

Reccarede [1] après avoir embrassé la foi catholique, avoit envoié des députez dans cette province pour informer les peuples de sa nation et de sa secte des motifs de sa conversion, et les engager à suivre son exemple et celui des Visigots d'Espagne. Le succès de la députation avoit répondu à son attente, et dejà plusieurs d'entre les Visigots de la Septimanie avoient abjuré leurs erreurs, quand un évêque Arien, appellé Athalocus, fit les derniers efforts pour empêcher le progrès de la conversion de ses compatriotes.

Ce prélat étoit si zelé pour le soûtien de

[1] Greg. Tur. hist. l. 8. c. 12. 43. et 45.

[1] L. 9. c. 15.

l'Arianisme, si accrédité parmi ceux de sa secte, et si habile à séduire les peuples, qu'il pouvoit justement passer pour un second Arius. Il étoit fort lié avec deux comtes du pays ou seigneurs [1] Visigots dont l'un se nommoit Granista et l'autre Wildigerne. Il paroît que ces deux comtes également zelez pour leur secte, et recommandables par leur naissance et par leurs grands biens, mais d'ailleurs très-méprisables par le déreglement de leurs mœurs, faisoient, ainsi que l'évêque Athalocus, leur séjour ordinaire dans Narbonne, quoique selon les apparences ils fussent gouverneurs particuliers de quelque diocèse du pays; car chez les Visigots, de même que chez les François, chaque diocèse étoit gouverné par un comte, qui dépendoit d'un duc dont l'autorité s'étendoit sur plusieurs diocèses, ou dans une province entière. Quoi qu'il en soit, Athalocus et ces deux seigneurs, ainsi que plusieurs autres des principaux Visigots de la Septimanie, mécontens de la conversion de Reccarede à la foi catholique, se liguerent et n'omirent rien pour soûlever cette province, et la soustraire à son obéïssance.

LV.

Persecution contre les Catholiques de la Septimanie.

Ils executerent avec tant de succès le pernicieux dessein qu'ils avoient de mettre le trouble dans le pays, que l'historien [2] contemporain qui fait le récit de cet évenement, et qui pour éviter la longueur a jugé à propos d'en omettre le détail, assûre que ce qui se passa alors dans la Septimanie, mérite moins le nom d'histoire que de tragedie. Tandis qu'Athalocus travailloit à pervertir les Catholiques, et à les gagner par des discours séduisans, les comtes Granista et Wildigerne persecutoient ouvertement, et de la maniere du monde la plus cruelle, ceux qui leur résistoient et qu'ils trouvoient fermes dans la foi; ce qui procura la couronne du martyre à un très-grand nombre de clercs, de moines et de simples laïques, qui souffrirent constamment toute sorte de tourmens pour la défense de la Divinité du Verbe.

[1] Paul. Emerit. c. 19.

[2] Paul. Emerit. ibid.

LVI.

Didier duc de Toulouse entre avec une armée du côté de Carcassonne.

Les rebelles non contens de persecuter les Catholiques, et voulant à quelque prix que ce fût soustraire la Septimanie à l'obéïssance de Reccarede, crurent que le moien le plus sûr c'étoit de se liguer avec le roi Gontran son ennemi déclaré. Dans cette vûë ils appellerent les François à leur secours, et firent entendre à Didier duc de Toulouse qui commandoit sur la frontiere, qu'il avoit une occasion des plus favorables de conquerir la Septimanie, et de la soûmettre au roi de Bourgogne, s'il vouloit se joindre avec eux. Didier flatté de cette esperance, assembla [1] avec toute la diligence possible les troupes de son gouvernement. Il jugea à propos cependant, dans l'incertitude du succès de cette entreprise et en cas de mort, de disposer avant son départ de sa succession, qu'il partagea entre sa femme et ses enfans. Il s'avança ensuite dans la Septimanie suivi du comte Austrovalde, et alla mettre le siege devant Carcassonne. Les habitans qui avoient pénétré son dessein, et s'étoient mis en état de défense, lui résisterent plus long-tems qu'il n'avoit cru, ce qui donna le loisir aux troupes de Reccarede de marcher au secours de cette place.

Ce prince sur le premier avis qu'il avoit eu des troubles qui s'étoient élevez dans la Septimanie, et des liaisons des rebelles avec les François, avoit fait marcher en diligence un corps d'armée pour soumettre les uns et résister aux autres. Lorsque ces troupes arriverent dans la province, Dieu avoit dejà tiré vengeance de l'impieté d'Athalocus, qui de dépit de n'avoir pû pervertir les Catholiques, étoit tombé malade et étoit mort un moment après s'être alité. La fin des autres chefs des rebelles ne fut pas plus heureuse : ils furent attaquez et entierement défaits par l'armée de Reccarede, et le rétablissement de la paix dans l'interieur de la province suivit de près cette heureuse victoire.

[1] Greg. Tur. l. 8. c. 45. - Joh. Biel. chron.

LVII.

Défaite et mort de Didier. Rétablissement de la paix dans la province.

Les generaux de Reccarede, après avoir réduit les rebelles de la Septimanie, se mirent [1] en marche contre Didier occupé au siege de Carcassonne. A peine les deux armées furent en présence, que les Visigots feignant de craindre les François, levent le camp et s'en retournent sur leurs pas. Didier croiant leur fuite sérieuse, se met aussitôt à la tête de ses troupes avec le comte Austrovalde, et poursuit assez long-tems l'armée d'Espagne dont il comptoit avoir bon marché : mais enfin las de poursuivre les ennemis qui se retiroient en bon ordre, il revint au camp devant Carcassonne pour continuer le siege de cette place. Malheureusement pour lui il avoit fort peu de monde, car sa cavalerie qui étoit très-fatiguée, n'avoit pû le suivre, et la plùpart de son infanterie s'étoit débandée, ou étoit demeurée derriere. Les assiegez s'en étant apperçûs, profitent de ce moment favorable, et font une si vigoureuse sortie, qu'ils l'enveloppent, et le laissent mort sur la place, après avoir taillé en pièces le peu de soldats qui étoient avec lui.

La mort de ce general déconcerta d'autant plus les troupes du roi de Bourgogne, que les Visigots aiant fait halte dans le même-tems, et ensuite volte-face, les poursuivirent à leur tour, en sorte que se voiant attaquées et par l'armée ennemie et par la garnison de Carcassonne, qui après la défaite de Didier se mit à leurs trousses, elles furent obligées de prendre la fuite, et d'abandonner leur camp après une perte très-considerable.

LVIII.

Austrovalde duc de Toulouse fait la guerre aux Gascons.

Le comte Austrovalde aiant eu le bonheur d'échapper de cette défaite, se hâta d'aller trouver le roi Gontran : mais ce fut moins pour lui rendre compte du mauvais succès de cette expedition, que pour lui demander le duché ou gouvernement de Toulouse vacant par la mort du duc Didier. Ce prince le lui accorda, et il en eut à peine pris possession, qu'il fut obligé de reprendre les armes [1] contre les Gascons ou Wascons.

Ces peuples qui n'avoient pas encore pris des demeure fixes en deçà des Pyrenées, vivoient dans l'indépendance au-delà de ces montagnes, et occupoient la Navarre avec une partie de l'Aragon et du Guipuscoa sur les frontieres de la Novempopulanie. Ils faisoient de frequentes excursions dans cette province, et de retiroient ensuite dans des lieux inaccessibles avec le butin qu'ils avoient fait *. Aiant entrepris une semblable course et l'aiant poussée jusqu'aux portes de Toulouse, lorsqu'Austrovalde prit possession du gouvernement de cette ville, ce duc se mit aussitôt en campagne à la tête des milices de son département, donna la chasse à ces brigands, et les poursuivit avec beaucoup de vigueur : mais comme ils étoient extrêmement legers à la course, il ne put les atteindre; en sorte qu'ils gagnerent aisément les lieux de leur retraite sans avoir perdu un seul homme, chargez de butin, et suivis d'un grand nombre de prisonniers.

LIX.

Courses de l'armée de Reccarede jusqu'au voisinage d'Arles.

L'armée victorieuse de Reccarede, qui étoit demeurée dans la Septimanie, continua cependant la guerre contre Gontran. Après avoir fait lever le siege de Carcassonne, elle se mit en marche pour attaquer les états de ce prince du côté du Rhône, et entra dans la province d'Arles, où elle fit le dégât jusqu'à dix milles de cette ville en représailles de celui que les troupes Françoises avoient fait l'année précedente dans la Septimanie : elle fit outre cela un grand nombre de prisonniers. Nous avons lieu de croire que cette nouvelle expedition de la part des Visigots se passa en Provence et au-delà du Rhône; car les pays situez en deça de ce fleuve et vers la ville d'Arles, leur appartenoient ou au roi Chil-

[1] Greg. Tur. et Job. Bicl. ibid.

[1] Greg. Tur. l. 9. c. 7.

* V. Additions et Notes du Livre VI, n° 6.

debert avec lequel ces peuples étoient en paix. Il faut en excepter cependant la partie du diocèse d'Arles qui est à la droite du Rhône, laquelle obéissoit à Gontran, et où le château d'*Ugernum* étoit situé. Les troupes de Reccarede prirent ce chateau durant cette campagne, ce qui nous fait juger que ce prince qui s'en étoit dejà emparé deux ans auparavant, l'avoit abandonné d'abord après.

LX.

S. Veran évêque de Cavaillon natif du Gevaudan.

Le progrès des armes de Reccarede rendit le roi Gontran encore plus attentif à entretenir l'union qu'il avoit contractée avec Childebert son neveu : la joie que lui causa la naissance de deux enfans mâles de ce dernier roi, ne contribua pas peu à cimenter de plus en plus leur bonne intelligence. On donna à l'aîné le nom de Theodebert, et à l'autre celui de Thierri.

S. Veran ou Vrain, évêque de Cavaillon, mérita l'honneur d'être parrain [1] de ce dernier, autant par la réputation de sa sainteté, que par l'éclat des merveilles que Dieu opéroit par son ministere et qui le rendoient également respectable aux princes et aux peuples. Ce saint qui étoit natif du Gevaudan, avoit embrassé l'état ecclesiastique sous saint Evanthe évêque de ce pays. Pour éviter l'estime que sa grande vertu lui attiroit parmi ses compatriotes, il résolut d'abandonner sa patrie. Le desir de visiter les tombeaux des Apôtres l'attira d'abord à Rome, d'où il revint peu de tems après en France par la route de Ravenne, de Milan et d'Embrun, laissant partout des marques de sa pieté et de sa religion. On croit que ce saint prélat mourut vers l'an 590. Ses reliques sont conservées à Gergeau sur Loire au diocèse d'Orleans.

LXI.

Sainte Cesarie.

Dans le tems que Veran se rendoit célèbre par sa sainteté au-delà du Rhône, sainte Cesarie vivoit avec la même reputation en deça

1 Vit. S. Veran. bibl. Labb. tom. 2. p. 690. et seqq.

de cette riviere et dans la partie du diocèse d'Avignon qui appartient au Languedoc. Cesarie [1] avoit d'abord épousé un homme de condition nommé Valens avec lequel elle vécut dans une parfaite continence. Valens aiant été ensuite ordonné prêtre, elle prit le parti de vivre solitaire, et se retira dans une grotte du mont Andaon, appellé aujourd'hui le mont saint André, où elle passa le reste de ses jours, et où elle mourut en odeur de sainteté le 8. du mois [2] de Decembre de l'an 586. On garde ses reliques dans l'église de l'abbaye de saint André, située sur la cime de cette montagne où on a bâti un fort qui domine le Rhône, vis-à-vis la ville d'Avignon.

LXII.

Traité d'Andelot entre Gontran et Childebert. L'Albigéois restitué de nouveau à ce dernier.

Gontran voulant cimenter parfaitement la paix et la bonne intelligence avec le roi Childebert son neveu, lui fit proposer une conference pour terminer à l'amiable et par un traité tous les differends qui pouvoient encore rester entr'eux au sujet de leurs anciennes querelles. Cette conference que le roi d'Austrasie accepta, se tint à Andelot au diocèse de Langres, sur les frontieres des états de ces deux princes à la fin du mois de Novembre de l'an 587. Gontran qui se voioit sans successeurs, y donna des marques publiques de son affection pour le roi son neveu. Il conclut avec lui, par l'entremise des prélats et des seigneurs d'Austrasie et de Bourgogne, un traité solemnel par lequel on pourvut aux inconveniens que leur succession pourroit faire naître après la mort de l'un ou de l'autre, et on regla les prétentions réciproques qu'ils avoient sur le royaume du feu roi Charibert.

Nous avons remarqué ailleurs qu'après le décès de ce roi, Chilperic, Gontran et Sigebert ses freres avoient partagé entr'eux son roiaume ; qu'ensuite Gontran prétendant qu'il lui étoit dévolu en entier, s'en étoit emparé, et que s'étant depuis réconcilié avec le roi

1 Le Coint. ad ann. 586. n. 44. et seqq.
2 Pagi ad ann. 587. n. 12.
3 Greg. Tur. l. 9. c. 10. 11. et 20.

Chillibert son neveu, il lui avoit restitué, ou pour mieux dire, promis de restituer la partie de ce roiaume qui avoit appartenu à Sigebert pere de ce prince : mais cette restitution n'avoit pas encore été entierement executée, parce qu'il restoit quelques difficultez de part et d'autre. Elles furent enfin levées par ce traité, où il fut conclu que Gontran possederoit seulement durant sa vie, la troisiéme partie de Paris, le Dunois et le Vendomois avec une partie des pays Chartraîn et d'Etampes; et que tous les pays qui faisoient partie de la succession de Charibert, retourneroient a Childebert après sa mort. Gontran restitua en même-tems à ce dernier le Poitou, la Touraine, l'Albigeois, le Conserans, le pays de Labour, les diocèses d'Aire, de Meaux et d'Avranches, et une partie de la ville de Senlis, que le roi Sigebert avoit eûs en partage en qualité d'héritier pour un tiers, du roi Charibert son frere. Il est aisé de voir par le détail que nous venons de faire, en quoi consistoit ce tiers : il paroît qu'avant ce traité Childebert joüissoit de la Touraine, du Poitou, du Bearn et du diocèse d'Aire ; car Gregoire de Tours [1] fait mention du duc Ennodius qui peu de tems auparavant avoit le gouvernement de tous ces pays au nom de ce prince : ce qui prouve sans doute que Gontran ne fit que le confirmer dans la possession qu'il en avoit dejà prise.

On convint par le même traité d'Andelot, que celui des deux rois qui survivroit à l'autre, hériteroit de ses états, ce qui étoit d'autant plus avantageux pour Childebert, qu'il étoit jeune et avoit des successeurs, au lieu que Gontran dejà fort avancé en âge n'en avoit point. La reine Brunehaut n'oublia pas ses intérêts dans cette occasion. Elle demanda la restitution du Bourdelois, du Limousin, du Bearn, de la Bigorre et du Querci qui lui avoient été cedez après la mort de la reine Galsvinde sa sœur, et dont le roi Gontran s'étoit emparé comme faisant partie de la succession du feu roi Charibert. Il fut arrêté que Brunehaut rentrerait seulement alors dans la possession du Querci; que le roi Gontran joüiroit des autres pays durant sa vie, et qu'après sa mort ils reviendroient à cette reine ou à ses héritiers. On ne sçait point si Brunehaut se retira alors dans le Querci pour y établir sa demeure ; il paroît seulement qu'elle y fit bâtir le château de Bruniquel (*Castrum Brunichildis*), auquel elle donna son nom. Ce château qui est situé sur la frontiere de l'Albigeois, fut dans la suite un appanage des cadets de la maison de Toulouse *. Les deux rois convinrent enfin par ce même traité de plusieurs autres articles, et en particulier de l'échange des transfuges de part et d'autre ; ce qui procura à Childebert le retour des ducs Loup et Dyname qui avoient abandonné ses interêts pour se retirer à la cour de Gontran.

1 Greg. Tur. ibid. c. 7.

LXIII.

Conclusion du mariage de Clodosvinde avec le roi Reccarede.

Apres la conclusion de ce traité, le roi de Bourgogne consentit enfin quoiqu'avec peine, au mariage de sa niéce Clodosvinde avec le roi Reccarede. Ce mariage fut entierement [1] arrêté au commencement de l'année suivante (an 588.), à l'arrivée des nouveaux ambassadeurs que ce dernier prince avoit envoiez à ce sujet. Autharis roi des Lombards, qui professoit l'Arianisme, avoit dejà demandé cette princesse en mariage : mais le roi Childebert son frere préfera le roi des Visigots, parce qu'il étoit catholique et beaucoup plus puissant. C'est tout ce que nous sçavons du mariage de Reccarede avec Clodosvinde; car les historiens ne parlent [2] plus de cette princesse. Nous avons d'autant plus lieu de douter si elle épousa effectivement ce prince, qu'il paroît d'ailleurs qu'il avoit alors, et même depuis long-tems, une autre épouse appellée Baddon, qu'il offroit sans doute de répudier pour épouser Clodosvinde (NOTE LXXVI). Quoi qu'il en soit, il est constant que cette derniere princesse ou ne célébra pas ses nôces avec Reccarede, étant peut-être morte en chemin, ou que si elle l'épousa, elle mourut peu de tems après.

1 Ibid. c. 20. et 28.

2 Aguirr. concil. Hisp. tom. 2. p. 341.

* V. Additions et Notes du Livre VI, n° 7.

LXIV.

Rupture de Gontran avec Reccarede. Le premier attaque la Septimanie, et se rend maître de Carcassonne.

Comme Gontran n'avoit consenti qu'à regret au mariage de Clodosvinde avec le roi des Visigots, il chercha de nouvelles occasions de rupture avec ce prince, dans le dessein qu'il avoit toûjours de venger sur lui la mort de la princesse Ingonde sa niéce. Peu s'en fallut même qu'il ne se broüillat [1] avec Brunehaut à l'occasion des magnifiques présens que cette reine envoia en Espagne au sujet du mariage de sa fille avec le roi Reccarede. Il soupçonna qu'elle les avoit destinez sous ce prétexte pour un des enfans de Gondebaud qui s'étoient réfugiez dans ce roiaume, et qu'il croioit qu'elle vouloit attirer en France pour y exciter de nouveaux troubles. Enfin le mauvais succès ou le peu de durée du mariage de Clodosvinde avec Reccarede fit que Gontran ne garda plus de mesures avec les Visigots: il leur déclara la guerre [2] peu de tems après, et résolut de les chasser entierement des Gaules.

Ce prince mit sur pied une armée formidable, dont il confia le commandement au general Boson qui quatre ans auparavant avoit fait périr Gondebaud au siege de Comminges. Il lui donna pour collegues Austrovalde duc de Toulouse et Antestius. Celui-ci [3] étoit un homme adroit et insinuant, et avoit beaucoup de crédit sur l'esprit du roi de Bourgogne, qui l'emploioit dans les commissions les plus importantes. Il avoit rendu des services essentiels à Didier duc de Toulouse qui lui avoit été redevable de son rétablissement dans les bonnes graces de ce prince. L'armée commandée par ces trois generaux étoit [4] composée pour la plûpart des peuples de la Saintonge, de l'Agenois, du Bourdelois, du Perigord et du Toulousain. Le duc Austrovalde se mit le premier en campagne, et s'avança avec les troupes de son gouvernement du côté de Carcassonne. Il parut à peine devant cette ville, que les habitans, soit par intelligence, ou par l'envie qu'ils avoient de se voir sous la domination Françoise, lui en ouvrirent les portes et lui prêterent serment de fidelité. Boson suivi d'Antestius y entra peu de tems après : mais comme il étoit le principal commandant de l'armée, et qu'il étoit d'ailleurs fort jaloux de son autorité, il trouva fort mauvais qu'Austrovalde fût entré dans cette place, et qu'il eût reçû le serment de fidelité des habitans avant son arrivée, et sans sa participation. Il lui en témoigna publiquement sa peine et lui en fit des reproches très-vifs, après quoi il se mit en marche pour aller attaquer l'armée des Visigots campée au voisinage.

LXV.

Bataille de Carcassonne. Défaite des François par les Visigots qui reprennent cette ville. Serenus duc d'Aquitaine ou de Toulouse, successeur d'Austrovalde.

Cette armée que le roi Reccarede avoit rassemblée à la hâte, et qu'il avoit fait partir en diligence sur l'avis des préparatifs de Gontran, étoit commandée par le duc Claude, Espagnol [1] ou Romain de naissance, et d'une famille illustre, qui joignoit à la bravoure d'un bon soldat, l'experience d'un grand capitaine, et toute la pieté d'un parfait chrétien. Il avoit soûtenu la foi catholique contre tous les efforts des Ariens sous le regne de Leuvigilde, et avoit obtenu du roi Reccarede, qui connoissoit parfaitement son mérite, le duché ou gouvernement de la Lusitanie. Il commandoit actuellement dans ce pays, quand ce dernier prince, aiant besoin d'un general experimenté pour tenir tête aux François qui menaçoient d'envahir toute la Septimanie, le nomma pour marcher au secours de cette province. Après avoir passé les Pyrénées avec toute la diligence possible, il s'étoit campé aux environs de Carcassonne pour observer les mouvemens de l'armée Françoise, et tâcher de couvrir le pays, n'aiant pas assez de troupes pour oser présenter bataille.

Boson s'étant mis à la tête de son armée [2]

[1] Greg. Tur. l. 9. c. 20. et 28.

[2] Ibid. c. 31. - Joh. Bicl. chron. p. 157. - Fredeg. c. 10.

[3] Greg. Tur. l. 8. c. 27. et 43. Vit. S. Arid. p. 1290.

[4] Greg. Tur. l. 9. c. 31. - Joh. Bicl. ibid.

[1] Poul. Emerit. c. 17. et 18.

[2] Greg. Tur. et Joh. Bicl. ibid. - Isid. chron.

forte de soixante mille hommes, s'avança vers celle du duc Claude, et campa en présence auprès de la riviere d'Aude. Ce general François fier de sa superiorité sur les Visigots, et d'ailleurs extrêmement vain et présomptueux, crut que ce duc, pour lequel il témoignoit beaucoup de mépris, ne pourroit lui échapper; et se flattant de le battre quand il voudroit, il négligea de pourvoir à la sûreté de son camp, et ne fit poser aucune sentinelle. Il se livra au contraire avec ses troupes à la dissolution et à la débauche, et insulta par des railleries et des injures piquantes à la foiblesse des Visigots qu'il ne croioit pas assez hardis pour l'attaquer.

Le duc Claude dissimula en habile et sage capitaine les insultes de Boson, et mit toute son attention à le surprendre et à le faire repentir de son orgüeil et de ses bravades : mais comme il se sentoit trop foible pour attaquer de front l'armée Françoise, il usa du stratagême suivant. Il mit en embuscade une partie de ses troupes, et alla avec le reste faire une irruption dans le camp des ennemis qui ne pensoient à rien moins qu'à se voir attaquez par les Visigots. Cette attaque imprévûë jetta d'abord l'allarme et la confusion parmi les François alors uniquement occupez à se divertir : mais étant revenus de leur épouvante, et aiant appellé leurs camarades à leur secours par des cris redoublez, ils se mirent en-état de repousser l'attaque. Le general Claude feignant alors de prendre la fuite, marche vers le lieu de l'embuscade dans le dessein d'y attirer Boson. Celui-ci se laissant emporter à son ardeur, poursuit les fuiards avec une partie de son armée : mais il se voit incontinent investi par les Visigots qui sortent de leur embuscade et taillent en pièces tout son détachement. Le general Claude voulant profiter de cet avantage, va aussitôt donner sur le reste de l'armée des François ; et après avoir mis d'abord toute leur cavalerie en fuite, il fait un carnage horrible de l'infanterie, dont la plus grande partie demeura sur la place, et l'autre fut faite prisonniere de guerre. Quoique la cavalerie Françoise eût échappé à cette defaite, elle ne fut gueres moins maltraitée ; elle fut contrainte d'abandonner tous ses équipages, ce qui la déroba en partie à la fureur du vainqueur. Le reste ne put éviter le glaive des Visigots qui ne cesserent de faire main-basse sur les fuiards, et qui les menerent battant jusques au-delà de leurs frontieres.

Par cette victoire qui fut des plus signalées, le duc Claude demeura maître du champ de bataille, de tout le bagage de l'armée Françoise, et d'un grand nombre de prisonniers. Ce general eut la générosité de donner la liberté à la plûpart d'entr'eux, dont le nombre montoit en tout à deux mille, au rapport de Gregoire de Tours. Suivant le même auteur, les François n'eurent que cinq mille hommes de tuez dans cette action ; mais s'il faut s'en rapporter à deux historiens [1] Espagnols qui sont également contemporains, la perte de ces derniers fut infiniment plus considerable, puisque selon leur témoignage, la plus grande partie de l'armée Françoise, qui consistoit en soixante mille hommes, demeura sur le champ de bataille. L'un de ces historiens [2] ajoûte que le duc de Claude ne fut soûtenu dans ce combat que de trois cens hommes, ce qui paroît incroiable, et donne lieu de conjecturer [3] quelque erreur dans les chiffres, n'étant pas vraisemblable que ce general eût été assez téméraire pour oser attaquer une armée si formidable avec un si petit nombre de troupes, à moins que cet historien n'ait voulu faire entendre que ce fut avec trois cens hommes seulement, que ce duc alla insulter le camp de Boson pour le faire tomber dans l'embuscade où il tomba effectivement, et dans laquelle il fut défait. Quoi qu'il en soit, saint Isidore [4] le second de ces historiens, a eu raison de dire que cette victoire est la plus signalée que les Visigots eussent encore remporté *dans les Espagnes* ; expression qui fait voir que la Septimanie où se donna la bataille, étoit alors comprise dans l'Espagne. Au reste ces deux auteurs paroissent trop donner au miracle en attribuant cette victoire à la conversion de Reccarede et à son attachement à la foi catholique qu'il

1 Joh. Bicl. et Isid. ibid.
2 Joh. Bicl.
3 V. Pagi ad ann. 588. n. 9.
4 Isid. ibid.

venoit d'embrasser, puisque Gontran qu'il vainquit, n'étoit ni moins orthodoxe, ni moins pieux que lui. Il est vrai que la défaite des troupes du roi de Bourgogne pourroit avoir été une juste punition du refus opiniâtre qu'il faisoit depuis long-tems d'accorder la paix au roi des Visigots qui la lui demandoit avec toute l'instance et la soûmission possibles.

Le duc Claude après avoir dompté l'orgüeil de Boson, remit la ville de Carcassonne sous l'obéïssance de Reccarede, et retourna victorieux en Espagne. Pour ce qui est du general François et de ses deux collegues Antestius et Austrovalde duc de Toulouse, nous ignorons leur sort. Le silence des historiens, qui n'en font plus mention dans la suite, nous donne seulement lieu de croire qu'ils furent du nombre des morts.

Nous ignorons de même le nom de celui qui succeda à Austrovalde dans le duché de Toulouse. Il paroît cependant que ce fut Serenus qualifié *duc d'Aquitaine* dans une ancienne [1] charte, lequel nous est connu d'ailleurs par d'autres monumens. Ce duc vivoit en effet vers la fin du VI. siecle, comme l'on voit par la vie de saint Amand [2] évêque de Mastrick son fils, écrite par un auteur contemporain. Suivant cet auteur, Serenus qui avoit épousé Amantia, faisoit son séjour dans l'Aquitaine occidentale; ce qui nous donne lieu de croire qu'il avoit autorité sur le duché de Toulouse ou sur la partie de l'Aquitaine qui dépendoit du roiaume de Neustrie. Nous présumons qu'il fut aussi pere d'Amand duc de Gascogne qui vivoit sous le regne de Dagobert; car il fut l'aïeul [3] de Gisele fille de ce dernier duc. Il est vrai que comme la mere de celui-ci s'appelloit Amantia, de même que l'épouse de Serenus, elle étoit peut-être leur fille: ainsi Amand duc de Gascogne n'aura été que leur gendre. Il paroît du moins que Gisele petite-fille de ce duc d'Aquitaine fut son héritiere universelle.

1 Preuves.
2 Boll. tom. 1. Febr. p. 815. 830. 849. 875. etc.
3 Preuves.

LXVI.

Suites de la bataille de Carcassonne. Paix entre les Visigots et les François.

Gontran [1] extrêmement chagrin de la défaite de son armée, l'attribua en partie au roi Childebert son neveu et à la reine Brunehaut mere de ce prince. Il soupçonna celui-là d'avoir découvert ses projets à Reccarede, et d'avoir traversé par ses intelligences secretes à la cour d'Espagne le dessein qu'il avoit de conquerir la Septimanie. La reine Brunehaut ne lui étoit pas moins suspecte soit par la part qu'elle avoit aux liaisons étroites de Reccarede avec Childebert, soit par la persuasion où il étoit qu'elle recherchoit en mariage un des fils dn fameux Gondebaud pour exciter par cette alliance de nouveaux troubles en France. Dans cette prévention Gontran résolut d'assembler un concile le premier de Novembre suivant, et d'y porter ses plaintes contre la conduite du roi et de la reine d'Austrasie. Il commença d'abord par interdire tout commerce avec ce roiaume, et par défendre à tous ses sujets de donner passage dans ses états à ceux de ce prince: mais Brunehaut sçut si bien se justifier auprès de lui, qu'elle dissipa tous ses soupçons: ce qui empêcha la tenuë du concile, et rétablit parfaitement la bonne intelligence entre ces deux rois.

Il paroît que depuis ce tems-là Gontran vêcut aussi en paix avec Reccarede, et qu'il n'osa plus rien entreprendre contre lui. Les rois de France ses successeurs laisserent, à son exemple, les Visigots paisibles possesseurs de la Septimanie. Cette province demeura ainsi toûjours soûmise à ces peuples jusqu'à l'invasion des Sarrasins qui s'en rendirent les maîtres, comme nous le verrons dans la suite.

LXVII.

Les évêques de la Septimanie assistent au troisième concile de Tolede.

Reccarede profitant de ce tems de paix pour affermir la foi catholique dans ses états, convoqua à Tolede un concile general de tous les évêques de sa domination. Quoique dès sa con-

1 Greg. Tur. l. 9. c. 32.

version la plûpart des évêques Ariens eussent abjuré leurs erreurs, et que presque tout le peuple en eût fait de même, il restoit cependant encore quelques prélats Visigots qui attachez à leurs anciennes préventions, s'étoient unis [1] avec la reine Goisvinde obstinée Arienne, et avec plusieurs seigneurs de leur nation, et avoient excité divers troubles. Ce prince avoit eu le bonheur d'en arrêter le cours : mais voulant étouffer toutes les semences de révolte et de division, réparer les breches que l'hérésie avoit faites à la discipline ecclesiastique, et remercier Dieu de la conversion de la nation Gothique, il convoqua ce concile qui fut le troisiéme de Tolede et qui commença le 6. de Mai de l'année 627. de l'Ere espagnole et la quatrième de son regne, c'est-à-dire de de l'an 589.

Les évêques d'Espagne et de la Septimanie au nombre de soixante et douze y assisterent ou en personne ou par leurs députez. Pelage évêque de Nismes, et Boëce évêque de Maguelonne, furent les seuls de cette derniere province, qui ne pouvant y aller eux-mêmes, envoierent à leur place; celui-ci, Genesius qui fut ensuite son successeur, et celui-là Valerien, archidiacres de leurs églises. Les autres au nombre de six, sçavoir Migetius métropolitain de la province, Sedat de Beziers, Jean, ou suivant d'autres [2] Benenatus d'Elne, Serge de Carcassonne, Tigridius ou Nigridius d'Agde et Agrippin de Lodeve s'y trouverent en personne. Massona évêque de Merida y présida comme le plus ancien des métropolitains parmi lesquels Migetius de Narbonne occupa la quatriéme place.

Le roi Recarede s'étant rendu à la premiere séance, harangua d'abord l'assemblée, et souscrivit ensuite avec la reine Baddon, les clercs et les seigneurs Gots déja convertis, une formule de foi qui anathematisoit l'Arianisme. Les Sueves souscrivirent aussi la même formule. Après ces préliminaires le concile dressa [3] divers canons pour la réformation de la discipline ecclesiastique, et ordonna entr'autres, que dans toutes les églises d'Espagne et des Gaules, c'est-à-dire de la Septimanie, on réciteroit le symbole à la Messe; que les évêques et les magistrats emploieroient [1] leur autorité pour abolir quelques restes d'idolatrie qui subsistoient encore dans ces pays, et en particulier l'usage profane de célébrer les fêtes des saints par des danses et des chansons indécentes. Enfin le concile se termina par un édit que le roi Reccarede y fit publier, et par lequel il ordonna dans tous ses états l'execution des canons qu'on venait de dresser. Ce prince signala non seulement son zele pour la foi par la convocation de ce concile dont il autorisa les decrets, mais encore par la loi qu'il se prescrivit de ne souffrir dans son roiaume aucun hérétique dans les charges civiles ou militaires.

LXVIII.

Concile ou assemblée de la province de Narbonne, à laquelle assistent avec les évêques, les juges et les magistrats.

Par un des canons [2] de ce concile de Tolede, il est ordonné que conformément à l'ancienne discipline on tiendrait tous les ans un concile dans chaque province le premier jour du mois de Novembre dans le lieu désigné par le métropolitain. Ce même canon porte que les juges séculiers doivent s'y trouver avec les procureurs du fisc (*Actores fiscalium patrimoniorum*), tant pour y être instruits de leurs devoirs à l'égard des peuples, qu'ils devoient avoir soin de ne pas surcharger d'impôts ou de redevances onereuses, et dont ils devoient se regarder comme les peres, que pour y être repris par les évêques, s'ils étoient convaincus de ne pas remplir dignement les fonctions de leur ministere, ou afin que les mêmes prélats fussent en état de rendre compte au prince de la conduite de ces magistrats.

On voit par-là que ces assemblées provinciales avoient beaucoup de rapport à celles que l'empereur Honoré avait établies dans les Sept provinces, où les juges et les personnes constituées en dignité devaient se trouver ; ce qui prouve que l'usage de ces assemblées se

[1] Job. Bicl. Concil. Tol. 3. tom. 2. concilior. Hisp. Aguirr.
[2] V. not. Sirm. ibid. p. 389.
[3] Can. 1.

[1] Can. 2. et 23.
[2] Can. 18. ibid.

maintint [1] sous le regne des Visigots. On prétend [2] même que les conciles assemblez sous les rois Visigots sont l'origine des États generaux et particuliers tenus tant en Espagne qu'en France. Nous avons dejà vû en effet que le roi Alaric se conforma à cet usage, quand il fit travailler à l'épitome ou abrégé du code Theodosien, et lorsqu'il en ordonna la publication; car les comtes qui assisterent avec les évêques à l'assemblée que ce prince convoqua à ce sujet, étoient les mêmes que les juges des provinces dont il est fait mention dans ce canon du troisiéme concile de Tolede, la principale fonction des comtes étant d'administrer la justice aux peuples. Comme ces assemblées étoient mixtes, c'est-à-dire composées des prélats et des principaux séculiers de la nation, on y traitoit également du dogme, de la discipline ecclesiastique et du gouvernement politique; en sorte que la puissance séculiere avoit autant de part que l'ecclesiastique aux decrets qu'on formoit dans ces conciles sur les affaires de l'état; avec cette difference néanmoins que les évêques décidoient seuls sur les matieres purement spirituelles et dogmatiques.

Ce fut en exécution du canon dont on vient de parler, que [3] l'assemblée ou concile de la Septimanie ou Narbonnoise se tint à Narbonne le premier jour de Novembre suivant. Les huit prélats de cette province ecclesiastique qui avoient assisté au précedent concile de Tolede, se trouverent à celui-ci, et ce fut l'évêque de Narbonne qui y présida en qualité de métropolitain. On y ordonna l'observation des canons du même concile de Tolede, ausquels les évêques de celui de Narbonne en ajoûterent quinze autres pour le maintien de la discipline ecclesiastique dans la province.

LXIX.

Canons pour la discipline des églises de la Septimanie.

La plûpart de ces derniers canons regardent la vie et les mœurs des clercs. Il est défendu entr'autres [1] aux prêtres et aux diacres de sortir de l'église durant la Messe, et à ces derniers de même qu'aux soûdiacres et aux lecteurs de quitter leurs aubes avant la fin du sacrifice, sous peine d'être privés de leur retribution. Un autre canon ordonne [2] qu'on ajoûterait dans la psalmodie le *Gloria Patri* à la fin de chaque pseaume: on voulut sans doute abolir par cette confession publique de la Trinité les restes de l'Arianisme qui subsistoient peut-être encore dans la province. Il est défendu [3] aux ecclesiastiques de porter des habits de pourpre, et de s'arrêter ou de s'amuser dans les places publiques à peine d'excommunication et de privation de leur benefice. Il est ordonné [4] aux évêques de ne promouvoir au diaconat et à la prêtrise que ceux qui étoient versez dans les lettres, et d'envoier dans des monasteres ceux qui négligeoient de s'appliquer à l'étude, ou qui ne s'acquittoient pas dignement de leur ministere.

LXX.

Monasteres de la Septimanie.

Il est aisé d'inferer de ce dernier canon qu'il devoit y avoir du moins un monastere dans chaque diocèse de la province de Septimanie, soit pour l'instruction des clercs ignorans, soit pour la correction de ceux qui vivoient dans le désordre. Il est en effet ordonné aux abbez par un autre canon [5] du même concile d'executer les ordres des évêques par rapport aux clercs et aux laïques qu'ils envoioient dans leurs monasteres pour y faire pénitence. Le quatriéme canon du précedent concile de Tolede permet d'ailleurs aux évêques de fonder des monasteres dans leurs diocèses et de les doter des biens de leurs églises. Cependant à la réserve des monasteres de saint André d'Agde et de S. Gilles, et peut-être aussi de celui de S. Bausile de Nismes, nous n'avons aucune connoissance certaine des anciens monasteres de la Septimanie durant tout le regne des Visigots dans cette province.

1 V. Thomass. disc. eccl. part. 2. l. 2. c. 64. n. 10. et seqq.
2 Ibid.
3 Aguir. ibid. p. 385.

1 Can. 12. concil. Narb. ibid.
2 Can. 2.
3 Can. 1. et 3.
4 Can. 11.
5 Can. 6.

LXXI.

La Septimanie habitée par cinq différens peuples distinguez les uns des autres.

Deux canons [1] de ce concile nous apprennent qu'il y avoit alors cinq peuples differens qui habitoient la Septimanie, sçavoir les Visigots qui sont nommez les premiers, parce que c'étoit la nation dominante; les Romains ou anciens habitans du pays, qu'on continua d'appeller ainsi plusieurs siecles après pour les distinguer des Visigots, des François et des autres peuples barbares qui s'étoient établis dans les Gaules depuis le cinquiéme siècle; et enfin les Juifs, les Syriens et les Grecs. Ces deux derniers peuples n'étoient sans doute que des négocians du Levant, que le commerce alors très-florissant dans plusieurs villes du pays, et sur-tout dans celles de Narbonne et Agde, attiroit dans la province. Pour ce qui est des Juifs, nous avons vû ailleurs qu'ils étoient déja établis dans la Septimanie dès le cinquième siecle. Ce concile de Narbonne ordonne à ceux-ci par son quatrième canon d'enterrer leurs morts sans psalmodie *selon l'ancien usage*, sous peine de six onces d'or d'amende, paiables au comte ou gouverneur du pays; ce qui prouve l'ancienneté de leur établissement dans la province. On sçait [2] d'ailleurs que vers le même-tems il y en avoit un grand nombre dans la ville de Narbonne.

LXXII.

Gouvernement de la Septimanie.

Le même canon défend aux Juifs, ainsi qu'aux Chrétiens des quatre autres nations dont nous avons deja parlé, qui demeuroient dans la province, de faire aucune œuvre servile le Dimanche sous peine pour les personnes libres de six sols d'or d'amende, paiables au comte du pays, et pour les esclaves, de cent coups de foüet. Ceci nous donne lieu de remarquer que les Visigots de même que les François faisoient administrer chaque diocèse par un gouverneur qui portoit le titre de comte; que les cinq peuples qui habitoient alors la province, étoient partagez en libres et en esclaves; que le concile de Narbonne dut être une assemblée mixte, c'est-à-dire composée d'évêques et des seigneurs ou comtes du pays, puisqu'on y ordonna des peines afflictives et des amendes pecuniaires contre les infracteurs des canons du concile; et qu'enfin l'amende de six sols d'or que le comte de chaque diocèse devoit recevoir au nom du fisc, prouve que ces comtes ou gouverneurs avoient également l'administration de la justice, et celle des finances.

Par un autre canon [1] du même concile de Narbonne, outre la peine d'excommunication, on décerna une amende de six sols d'or contre tous ceux d'entre les cinq peuples, dont nous venons de parler, qui oseroient consulter ou retirer chez eux les devins et les sorciers. Ceux-ci, soit qu'ils fussent libres ou esclaves, devoient être fustigez publiquement et ensuite vendus; et le prix distribué aux pauvres. Enfin les peres de ce concile [2] voulant déraciner, conformément à ce qui avoit été prescrit dans le troisiéme de Tolede, tous les restes d'idolâtrie et de superstitions qui regnoient encore dans la province; et sçachant que quelques catholiques du pays chomoient le Jeudi à l'honneur de Jupiter, leur défendirent très-severement de célébrer cette fête payenne, à peine d'un an de pénitence pour les personnes libres, et de la fustigation pour les esclaves.

LXXIII.

Concile tenu sur les frontieres du Gevaudan.

Les évêques de la partie de la province soûmise à la domination Françoise, avec les principaux seigneurs du pays (*Sacerdotibus et viris magnificis*) assisterent [3] l'année suivante à un autre concile qui fut tenu sur les confins du Gevaudan, du Roüergue et de l'Auvergne dans l'endroit à peu près où est la ville de Maruejols. Une affaire qui regardoit Tetradie, veuve de Didier duc de Toulouse, laquelle s'étoit retirée à Agen après la mort de ce duc, fut le principal sujet de cette

1 Ibid. can. 4. et 14.
2 Greg. Mag. l. 7. ep. 24. tom. 2. nov. ed.

1 Can. 14. ibid.
2 Can. 15.
3 Greg. Tur. l. 10. c. 8.

assemblée mixte. Cette dame avoit d'abord épousé en premieres nôces le comte Eulalius seigneur Auvergnat qui la maltraitoit extrêmement, et qui étoit d'ailleurs un homme plongé dans toute sorte de crimes et de débauches. La conduite que ce seigneur tenoit à son égard engagea Tetradie à l'abandonner. Elle profita de son absence et consentit que Virus, qui quoique neveu de son mari avoit de l'amour pour elle, l'enlevât dans le dessein de l'épouser : mais celui-ci craignant beaucoup plus de s'attirer l'indignation de son oncle, que de contracter un mariage incestueux, la remit avec un fils qu'elle avoit eu d'Eulalius et tout ce qu'elle avoit pû emporter de la maison de ce seigneur, entre les mains du duc Didier dans l'esperance de l'épouser dans la suite. Eulalius aiant été informé à son retour, de l'enlevement de Tetradie, en fut si irrité, que pour s'en venger il tua son neveu : mais ne pouvant retirer son épouse des mains de Didier qui s'étoit deja marié avec elle, sur l'avis de la mort de Virus, pour se consoler, il enleva d'un monastère de Lyon une jeune fille qu'il épousa publiquement, et laissa Didier paisible possesseur de Tetradie. Après la mort de celui-ci Eulalius n'aiant plus rien à craindre de ce duc dont l'autorité l'avoit retenu jusqu'alors, cita cette dame au concile dont on vient de parler, et demanda la restitution de tout ce qu'elle lui avoit enlevé dans le tems de sa fuite. Tetradie comparut devant l'assemblée : mais ne pouvant se justifier, elle fut condamnée à rendre à son premier époux sur ses propres biens quatre fois autant qu'elle avoit emporté de sa maison; et tous les enfans qu'elle avoit eûs du duc Didier furent déclarez bâtards.

LXXIV.

Continuation de la peste dans la province.

Après de si grands désordres il n'étoit pas surprenant de voir les provinces de France affligées de divers fleaux. La contagion qui dans les années précedentes avoit fait tant de ravages dans la Septimanie et dans la partie de l'Aquitaine, qui se trouve aujourd'hui comprise dans le Languedoc, se [1] renouvella avec violence dans tout le Vivarais pendant l'an 590. et s'étendit l'année suivante dans la province de Marseille tandis que la famine désoloit les autres provinces.

1 Greg. Tur. ibid. c. 23. et 25.

LXXV.

Faux prophète dans le Gevaudan et le Velai.

Pour comble [1] de malheur, les peuples furent livrez à la séduction de plusieurs faux prophetes qui s'éleverent dans le même-tems. Il y en eut un entr'autres qui devint fameux. C'étoit un bucheron natif du Berri, qui travaillant dans un bois fut assailli par un essain de mouches qui le maltraiterent si cruellement, qu'il en devint fou pendant deux ans. Il alla ensuite dans la province d'Arles où il fit l'homme inspiré de Dieu. Il étoit vêtu de peaux et se mêloit de deviner les choses futures. De là il passa dans le Gevaudan avec une femme qui le suivoit et qu'il faisoit appeller Marie. Cet imposteur séduisit un si grand nombre de peuple, que plus de trois mille personnes, parmi lesquelles étoient plusieurs ecclesiastiques ignorans qui le regardoient comme un grand prophete, l'accompagnoient par-tout sur la réputation qu'il s'étoit acquise d'avoir le don de guérir les malades : on lui en amenoit en foule de toutes parts, ce qui lui attiroit beaucoup de présens qu'il acceptoit fort volontiers. Pour mieux imposer aux peuples, il distribuoit tout ce qu'on lui donnoit aux pauvres, en faveur desquels ils se croioit en droit de détrousser les passans. On remarque que toutes ses prédictions étoient funestes. Il affectoit cependant en les faisant, de longues prieres, et avoit l'impieté de se faire adorer de ceux qu'il avoit séduits par ses impostures. Il passa du Gevaudan dans le Velai, et campa avec toute sa nombreuse troupe du côté du mont Anis (*Anicium*), où est aujourd'hui la ville du Puy. Il s'empara d'abord de toutes les églises voisines; et sur l'avis qu'il eut qu'Aurelius évêque du Velai venoit au-devant de lui pour s'informer de sa conduite, il rangea sa troupe comme s'il eût eu dessein de combattre ce prélat. En attendant son arrivée, il lui envoia

1 Ibid.

quelques-uns de sa suite, qui aussi extravagans que lui, allerent à sa rencontre en sautant et en dansant tout nuds.

Aurelius surpris de la folie de ces envoiez, dépêcha vers l'imposteur leur maître quelques personnages du pays des plus distinguez et des plus braves. Un d'entr'eux s'étant approché, comme s'il eût voulu baiser les genoux de ce faux prophete, celui-ci ordonna à ses gens de se saisir de la personne de ce seigneur et de le dépoüiller; mais ce même seigneur aiant tiré aussitôt son épée, lui en donna tant de coups et avec tant de violence, qu'il le hacha en pièces : après quoi tous ses compagnons se dissiperent sans faire le moindre mouvement. Marie sa compagne fut prise et mise à la torture, où elle avoüa les prestiges et les impostures de son maître, dont la mort ne fit pas cependant cesser entierement la seduction. Plusieurs personnes qu'il avoit fascinées, furent encore assez simples pour croire et soûtenir que ce bucheron étoit le Christ, et que Marie étoit une portion de la Divinité.

L'évêque Aurelius qui combattit les erreurs, ou pour mieux dire les extravagances de cet imposteur, est reconnu pour saint dans le Velai. On voit [1] son tombeau dans l'église de S. Vosy au Puy avec celui de S. Benigne son successeur dont nous ne connoissons que le nom.

LXXVI.

Childebert roi d'Austrasie seul maître du Languedoc François après la mort de Gontran roi de Bourgogne.

Ces divers fleaux furent suivis de la mort de Gontran roi de Bourgogne, prince également recommandable par sa pieté et son amour ponr son peuple. Il mourut au mois de Mars de l'an 592. ou plûtôt [2] de l'année suivante. A defaut d'héritiers plus proches, Childebert roi d'Austrasie son neveu lui succeda dans tous ses états en vertu du traité d'Andelot, à l'exclusion, à ce qu'il paroît, du jeune Clotaire roi de Neustrie autre neveu de Gontran, et fils de Chilperic et de Fredegonde. Il est certain du moins [1] que Clotaire ne regna sur aucune des provinces méridionales des Gaules qui étoient de la succession de Gontran. Ainsi Childebert aiant uni (an 593.) après la mort de ce prince le roiaume de Bourgogne à celui d'Austrasie, se vit maître non seulement de l'Albigeois, du Velai, du Gevaudan, et du pays d'Usez qui étoient de la dépendance de ce dernier roiaume, mais encore du Vivarais, membre de celui de Bourgogne, et du Toulousain compris alors dans cette partie du roiaume de Neustrie dont le roi Gontran avoit hérité de Charibert son frere. La province qui porte aujourd'hui le nom de Languedoc, se trouva donc alors partagée entre Reccarede roi d'Espagne maître de la Septimanie et Childebert roi d'Austrasie qui regna jusqu'à sa mort sur tout le reste du pays.

Les états qui composoient la succession du roi Gontran, quoique fort étendus au-delà des anciennes limites du roiaume de Bourgogne, furent long-tems compris sous le nom général de Bourgogne. Ce roiaume joint à celui d'Austrasie rendit Childebert extrêmement puissant et fort superieur à Clotaire dont les états étoient beaucoup moins considerables; mais le premier ne survêcut pas long-tems à son aggrandissement : il mourut à la fleur de son âge après un regne de vingt ans en Austrasie et de trois en Bourgogne ou dans les états du feu roi Gontran son oncle (an 596).

LXXVII.

Theodebert et Thierri fils de Childebert lui succedent chacun dans une partie de la province.

Childebert laissa en mourant deux jeunes enfans mâles qu'il avoit eûs de la reine Faileube son épouse. L'aîné appellé Theodebert II. eut en partage le roiaume d'Austrasie, et par consequent l'Albigeois, le Gevaudan, le Velai et le pays d'Usez qui en dépendoient. L'autre nommé Thierri eut le royaume de Bourgogne, pris sans doute dans toute l'étenduë dont on vient de parler, ou pour mieux dire tous les états que Gontran possedoit dans

1 Gall. Christ. nov. ed. tom. 2. p. 690. et seq.
2 V. Val. rer. Franc. l. 15. p. 450. Pagi ad ann. 598. n. 7.

1 Fredeg. chron. c. 20. Greg. Mag. l. 5. ep. 53. et seqq. - V. Val. ibid. l. 16. p. 502.

le tems de sa mort. Ainsi le Toulousain et le Vivarais furent soûmis à son obéïssance. Il est vrai que nous n'avons aucun monument qui prouve positivement que ce prince ait possedé le premier de ces deux pays : cependant comme il paroît par plusieurs épîtres de S. Gregoire le Grand, qu'il étoit maître de la Provence, et qu'il étendoit d'ailleurs sa domination jusqu'aux Pyrenées, ainsi que nous le verrons dans la suite, nous avons lieu de juger qu'outre le roiaume de Bourgogne, tel qu'il étoit dant ses anciennes limites, il posseda aussi tous les autres états dont Gontran joüissoit à sa mort, et qu'on comprenoit alors sous le nom general de Bourgogne. Thierri regna donc sans doute sur toute la partie de l'ancien roiaume de Neustrie située entre la Loire et les Pyrenées.

Quelques auteurs [1] ont prétendu prouver que Toulouse étoit de la domination de Thierri, par une lettre [2] du même S. Grégoire adressée à Mennas évêque de cette ville ; mais les derniers éditeurs des lettres de ce saint pontife ont fait voir que celle dont nous parlons regarde Mennas évêque de Toulon, et non pas de Toulouse, comme on l'avait cru jusqu'ici ; ce qui ne détruit pourtant pas notre conjecture, que le pays Toulousain appartenoit à ce prince.

Thierri de même que Theodebert son frere se trouvant trop jeunes pour gouverner par eux-mêmes, la reine Brunehaut leur aïeule et leur tutrice, prit le gouvernement de leurs états. Cette princesse fixa d'abord son séjour en Austrasie : mais s'étant ensuite broüillée avec Theodebert son petit-fils, elle passa en Bourgogne auprès du roi Thierri puisné de ce prince. La France se vit alors sous la domination de deux femmes également fieres et ambitieuses, Brunehaut et Fredegonde. La premiere regnoit en Austrasie et en Bourgogne sous le nom des deux rois ses petits-fils ; et la derniere dans la Neustrie, ou le reste de la France, sous celui du jeune Clotaire son fils. L'une se rendit fameuse par le déreglement de ses mœurs, et l'autre par le nombre et l'horreur de ses crimes. La jalousie ou l'aversion mutuelle de ces deux reines fut la source des troubles et des guerres civiles qui désolerent le roiaume durant la minorité de ces trois princes. Il ne paroît pas que la province ait partagé les malheurs de ces guerres ; du moins les historiens n'en font aucune mention.

[1] Catel. mem. p. 838. - Val. ibid. p. 520. - Le Coint. ad ann. 602. n. 9.

[2] Greg. Mag. l. 13. ep. 6. nov. ed. tom. 2. - V. not. ibid.

LXXVIII.

Concile de Tolede. Thierri soûtenu des troupes de la Gothie fait la guerre à Clotaire.

La partie de la même province qui obéïssoit aux Visigots joüissoit durant ce tems-là d'une paix profonde sous le regne de Reccarede prince recommandable par sa pieté et par les soins qu'il se donna de maintenir par son autorité la discipline ecclesiastique dans ses états. Ce roi convoqua un nouveau concile à Tolede [1] où se trouva avec Migetius métropolitain de Narbonne, Ginesius évêque de Maguelonne, successeur de Boëce. Cette assemblée se tint au mois de Mai de l'Ere 636. c'est-à-dire de l'an 597. de J. C. et la XII. du regne de ce prince.

Reccarede, au rapport d'un historien [2] moderne, s'étoit ligué par l'entremise de Brunehaut avec Thierri roi de Bourgogne, quand celui-ci accompagné de son frere Theodebert roi d'Austrasie se mit en marche pour faire la guerre à Clotaire roi de Neustrie. Cet auteur ajoûte que Reccarede envoia des troupes auxiliaires à Thierri pour l'aider à soûtenir cette guerre en 600 : mais comme on n'a d'autre preuve de ce secours et de cette ligue que la levée que celui-ci fit alors d'une armée très-nombreuse dans la Bourgogne, la Germanie et *la Gothie* dont il est parlé dans la vie de S. Berthaire [3] évêque de Chartres, nous ne croions pas cette preuve assez solide pour pouvoir assûrer sur ce seul fondement que Reccarede envoia des troupes auxiliaires à Thierri contre Clotaire ; du moins aucun historien n'en fait mention. On peut d'ailleurs entendre ici par le nom de Gothie les provinces

[1] Aguirr. concil. Hisp. tom. 2. p. 416.

[2] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 279.

[3] Duch. tom. 1. p. 560.

soûmises à Thierri et voisines des états des Visigots, comme le Toulousain, le Vivarais et la Provence. Quoi qu'il en soit, Thierri vainquit le roi de Neustrie son cousin et le força enfin d'acheter la paix par la cession de la meilleure partie de ses états.

LXXIX.

Mort de Reccarede. Son éloge.

Si Reccarede eut part à cette victoire par le secours de ses troupes auxiliaires, il survêcut peu de tems à la gloire qui lui en revint. Il mourut [1] à Tolede vers le mois de Juin de l'année 639. de l'Ere Espagnole, la 601. de J. C. et la XVI. de son regne (NOTE LXVI). Son mérite universellement reconnu le fit regretter de tous ses sujets. Il égala la gloire du roi Leuvigilde son pere par la sagesse de son gouvernement, et la surpassa par son amour pour la paix et son attention à la procurer à ses peuples. Il signala cependant sa valeur dans plusieurs rencontres, tantôt contre les François, tantôt contre les Grecs ou Imperiaux établis en Espagne, et enfin contre les Gascons. Les victoires qu'il remporta sur les premiers, soit par lui-même, soit par ses lieutenans, acquirent à sa nation la plus grande réputation de bravoure qu'elle ait jamais euë. Plus moderé et plus liberal que le roi son pere, il s'attira non seulement l'amour et le respect des peuples, mais encore l'estime de ses ennemis, et des méchans même. Il sçut par sa prudence étouffer toutes les semences de rebellion que son changement de religion avoit fait naître en Espagne et dans la Septimanie. Il fit rendre aux églises de même qu'aux particuliers les biens dont Leuvigilde les avoit dépoüillez pour cause de religion, et fit des remises considerables à ses peuples sur les tributs qu'ils avoient coûtume de lui paier; souvent même il leur fit grace du tout. La douceur qui éclatoit sur son visage étoit une image fidele de celle de ses mœurs. Ce prince se faisoit un devoir d'estimer et d'honorer les gens de bien. Il avoit un soin particulier des pauvres à l'égard desquels il étoit extrêmement liberal. Il étoit l'appui des miserables et la consolation des personnes affligées. Enfin on eût dit qu'il ne regnoit que pour faire du bien et pour contribuer au bonheur de ses sujets: aussi en devint-il l'amour et les délices, et fut-il generalement regretté, comme s'il eût été le pere d'un chacun.

Depuis son abjuration de l'Arianisme il se rendit très-recommandable par la pureté et la fermeté de sa foi; et on peut dire qu'après Dieu il fut l'auteur de la conversion de toute sa nation et de celle des Sueves. Sa pieté étoit sincere et sans fard. Il étoit également fidelle à remplir tous les devoirs de la religion et attentif à en respecter les ministres. Saint Gregoire le Grand nous en a laissé de glorieux témoignages dans plusieurs de ses lettres. Sa fermeté dans la foi fut toûjours inébranlable et à l'épreuve des piéges de la reine Goisvinde sa marâtre, des divers troubles que sa conversion excita dans ses états, des intrigues des grands et de la révolte des peuples. Il la conserva pure et entiere jusqu'au dernier soupir de sa vie qu'il en renouvella la profession par une confession publique. Tel est le portrait que les auteurs contemporains nous ont laissé de Reccarede, qui peut passer pour le modele d'un prince accompli et d'un roi véritablement chrétien. Il est surprenant qu'après avoir donné des marques si éclatantes de sa pieté envers Dieu, de son zele pour l'église et de sa charité envers les pauvres, son nom ne se trouve pas écrit dans les fastes des Saints.

LXXX.

Famille de Reccarede. Loix de ce prince. Liuva II son fils et son successeur.

La sagesse du gouvernement de ce roi parut sur-tout dans les loix qu'il fit publier et qu'on trouve répanduës dans le code [1] Visigothique. Il en fit lui-même l'abrégé, et ce sont celles qu'on voit encore aujourd'hui sous le titre de *Loix anciennes*. Il voulut que la condition et les privileges de ses sujets anciens habitans du pays fussent les mêmes que ceux des Visigots dont ils étoient alors distinguez

[1] Isid. chron. p. 727. - Luc. Tud. et Rod. Tol. chron.

[1] Luc. Tud. ibid.

par le nom de Romains ; sa pieté ne lui permit pas de laisser vivre dans la servitude les enfans des chrétiens esclaves.

Si la reine Baddon fut mere de Liuva II. fils et successeur de Reccarede, comme il y a lieu de le croire, elle devoit avoir épousé ce prince dès l'an 581. puisque Liuva mourut l'année 603. dans la vingt-deuxiéme de son âge. Dans ce cas-là, comme cette reine vivoit encore l'an 589. (NOTE LXXVI. *n* 2.), il faudra dire que le roi son époux étoit dejà marié avec elle dans le tems qu'on négocioit son mariage avec les princesses Françoises Rigonthe ou Clodosvinde : mais peut-être Baddon ne fut-elle d'abord que concubine de Reccarede qui crut pouvoir la répudier pour épouser publiquement et en face de l'église une femme légitime suivant l'usage de ce siecle. En effet, les mariages solemnels ne se contractoient ordinairement alors qu'entre personnes d'une égale condition, ce qui n'empêchoit pas qu'on ne regardât les concubines comme des femmes légitimes, mais qu'on croioit pouvoir répudier pour contracter un mariage solemnel et indissoluble. Ce siecle en fournit plusieurs exemples, et en particulier celui du roi Chilperic qui se sépara de Fredegonde sa femme ou sa concubine pour épouser la princesse Galsvinde fille d'Athanagilde.

LXXXI.

Loix sur les mariages.

Saint Isidore[1] confirme, ce semble, notre conjecture au sujet de ce que nous venons de dire de Baddon, par l'aveu qu'il fait que la mere du prince Liuva fils de Reccarede n'étoit pas de condition noble : or nous sçavons que Baddon étoit de nation Gothique et par consequent sujette des rois Visigots, puisqu'elle abjura les erreurs de l'Arianisme au III. concile de Tolede. Il est vrai qu'elle y prend le titre de Reine, et qu'ainsi elle devoit être alors épouse légitime de Reccarede (NOTE LXXVI. *ibid.*); mais c'est sans doute à cause que le mariage de ce prince avec Rigonthe ou avec Clodosvinde princesses Françoises ne réüssit pas, et que Baddon étant auparavant sa concubine, il l'avoit épousée publiquement peu de tems avant la tenuë de ce concile. Nous voions en effet que les loix Romaines qui prohiboient les mariages entre les personnes d'inégale condition, furent en vigueur[1] parmi les Visigots jusques au regne de Reccesvinde, et que le divorce autorisé par les mêmes loix fut en usage[2] chez ces peuples jusqu'au roi Chindasvinde son prédecesseur, qui le défendit. Supposé donc que le roi Reccarede eût dejà épousé Baddon lorsqu'il rechercha successivement en mariage les deux princesses Françoises, son dessein étoit sans doute de la répudier; ce que l'usage et les loix lui permettoient. Nous avons crû cette digression nécessaire tant pour justifier ce prince au sujet de ses differentes femmes, que pour faire connoître l'usage alors observé dans la Septimanie touchant la célébration des mariages.

LXXXII.

Etablissement des Gascons en deçà des Pyrenées. Leur soûmission à Theodebert et à Thierri.

Les Gascons ou Wascons à qui Reccarede fit la guerre et dont il réprima les courses, étoient des peuples qui s'étoient maintenus dans l'indépendance, et qui habitoient la Biscaye et la Navarre au-delà des Pyrenées. Il ne paroît pas qu'une partie d'entr'eux eût encore pris des demeures fixes en deçà de ces montagnes avant la fin du VI. siecle. Il est vrai que le silence des anciens touchant l'époque de cette transmigration fait que les modernes sont partagez sur ce sujet : mais suivant l'opinion[3] la plus vraisemblable, ces peuples ne s'établirent dans les Gaules qu'après la mort de Gontran roi de Bourgogne et celle de Childebert roi d'Austrasie son neveu. Ce qu'il y a de certain c'est qu'ils étoient dejà maîtres sous les rois Theodebert et Thierri, fils du même Childebert, d'une partie de la Novempopulanie, province à laquelle ils donnerent leur nom, et dont ils s'emparerent entierement dans la suite ; en

1 Isid. chron. 727.

1 Leg. 1. de disp. nupt. Cod. Visig.
2 Leg. 2. de diver. ibid.
3 V. Oihen. not. l. 3. c. 1. - Vales. rer. Franc. l. 18. p. 510.

sorte qu'ils s'étendirent successivement jusqu'aux bords de la Garonne et aux portes de Toulouse, et qu'ils occuperent cette partie de l'ancien diocèse de ce nom située à la gauche de ce fleuve, et anciennement comprise dans la Narbonnoise premiere.

Les Gascons deja célèbres par leurs frequentes excursions dans la Novempopulanie, résolus de s'établir dans cette province, passerent les Pyrenées et s'emparerent de quelques pays situez entre ces montagnes et la riviere d'Adour; ils s'approprierent d'abord ce qu'on appelle aujourd'hui la basse Navarre, les pays de Labour et des Basques; pays où ils fixerent pendant fort long-tems leur principale demeure, et où leur langue se conserve encore de nos jours dans sa pureté. Leur établissement en deçà des Pyrenées et aux environs de ces montagnes n'arrêta pas leurs courses; ils les continuerent encore avec plus de facilité dans le plat pays de la Novempopulanie. Les rois Theodebert et Thierri, à qui cette province appartenoit, irritez de leur audace, entreprirent de la réprimer, et envoierent [1] une armée contr'eux. L'expedition fut si heureuse que ces peuples furent subjuguez, et obligez de se rendre tributaires de ces deux princes, qui leur donnerent le duc Genialis pour les gouverner et les contenir dans le devoir.

LXXXIII.

Mort de Liuva II. roi des des Visigots. Witteric élû à sa place

Ceux d'entre les Gascons qui étoient demeurés au-delà des Pyrenées conserverent leur ancienne liberté, et donnerent encore long-tems de l'exercice aux successeurs de Reccarede. La jeunesse du roi Liuva fils de ce dernier et la brieveté de son regne ne lui permirent pas sans doute de rien entreprendre contre ces peuples. Ce prince avoit à peine regné deux ans, qu'il devint la victime de l'ambition du comte Witteric. Ce seigneur l'un des principaux [2] d'entre les Gots avoit abjuré l'Arianisme avec le roi Reccarede qui l'avoit pourvû du gouvernement d'un diocèse ou comté: mais séduit par les intrigues de Sunna évêque Arien de Merida, il retourna à sa secte, et entra avec plusieurs autres Seigneurs Visigots, apostats comme lui, dans la conjuration que ce prélat hérétique forma contre S. Massona évêque catholique de la même ville. Witteric n'évita la mort qu'il méritoit par ce complot, qu'en le découvrant au roi Reccarede qui lui pardonna. Il n'en fut pas cependant plus reconnoissant envers son bienfaiteur: ce roi fut à peine [1] décedé, que profitant de la jeunesse du roi Liuva, il chercha à l'opprimer et à s'emparer de son thrône. Il excita d'abord une révolte contre lui; et s'étant saisi ensuite de sa personne, il lui coupa la main droite et le fit mourir. Ainsi périt miserablement, à l'âge de vingt-deux ans, Liuva II. du nom, roi des Visigots, dont les auteurs Espagnols nous ont laissé un portrait très-avantageux (NOTE LXXVI).

LXXXIV.

Répudiation d'Ermemberge fille de Witteric par Thierri. Sujet de guerre entre ces deux princes.

Witteric après avoir usurpé par ce crime le thrône de ce prince, tâcha de s'y affermir, en se faisant élire par la nation. Comme il étoit Arien, il fit [2] les derniers efforts pour pervertir ses sujets et les faire rentrer dans leurs anciennes erreurs: mais toutes ses tentatives furent inutiles. La difference de religion n'empêcha pas Thierri roi de Bourgogne de lui demander sa fille Ermemberge en mariage; le roi des Visigots la lui accorda [3] à condition qu'il répudieroit une concubine qui lui avoit donné deux enfans dont l'un portoit le nom de Childebert, et l'autre celui de Merovée.

Ce mariage faisant craindre à la reine Brunehaut, aïeule et tutrice de Thierri, de perdre l'autorité qu'elle s'étoit acquise en Bourgogne, et de trouver bientôt une rivale

1 Fredeg. c. 21.
2 Paul. Emerit. c. 17. et seqq.

1 Isid. chron. p. 72.
2 Luc. Tud. chron.
3 Fredeg. c. 30. et seqq.

en la personne d'Ermemberge, elle n'oublia rien pour dégoûter le roi son petit-fils de sa nouvelle épouse (an 607.). Elle tourna si bien son esprit, qu'enfin elle le porta à la renvoier ignominieusement au roi d'Espagne son pere; mais elle retint les présens qu'elle avoit apportez.

Witteric vivement piqué de cet affront, résolut d'en tirer vengeance. Dans cette vûë il envoia des ambassadeurs à Theodebert roi d'Austrasie, frere de Thierri, à Clotaire roi de Neustrie, et à Agilulphe roi des Lombards, pour se plaindre de l'injure que lui avoit faite le roi de Bourgogne, et les solliciter de se liguer avec lui contre ce prince. Ces rois écouterent ses plaintes, embrasserent sa querelle, et firent avec lui une ligue offensive contre Thierri à qui ils déclarerent la guerre: mais tous leurs projets s'étant évanoüis bientôt après, on ne sçait comment, l'injure demeura impunie, et ce prince fut à l'abri de toutes leurs menaces.

LXXXV.

Gondemar succede à Witteric.

Les projets du roi Witteric contre les Grecs établis en Espagne et maîtres de plusieurs places, ne réüssirent gueres mieux. Il les attaqua à la verité, mais presque toûjours à son [1] désavantage. Enfin ce prince après avoir déshonoré son regne par des actions indignes de son rang, périt aussi miserablement qu'il avoit fait périr son prédecesseur. Il fut assassiné (an 610.) au milieu d'un repas par des gens qui avoient conjuré sa perte, et qui lui ôterent la vie après un regne de sept ans.

Gondemar, qui fut sans doute du nombre des complices de sa mort, lui succeda. Mariana conjecture [2] que ce nouveau roi ne monta sur le thrône des Visigots que par le secours des rois François qui favoriserent son élection; ce que cet historien prétend prouver par le tribut annuel que Gondemar paioit à ces princes, et dont il est fait mention dans quelques lettres du comte Bulgaran gouverneur de la Gaule Gothique ou Septimanie, conservées dans les archives d'Alcala de Henarez et d'Oviedo. C'est dommage que les auteurs Espagnols n'aient pas jugé ces lettres dignes de notre curiosité plûtôt que diverses chroniques fabuleuses qu'il nous ont données; elles serviroient beaucoup à porter un jugement certain sur la conjecture de Mariana, qui est sans doute peu solide. Il paroît constant en effet que ni Theodebert roi d'Austrasie, ni Clotaire roi de Neustrie, ne contribuerent en rien à déthrôner Witteric, puisqu'ils étoient ses [1] alliez pendant les dernieres années de son regne, et qu'ils s'étoient liguez avec lui contre Thierri roi de Bourgogne. Quant à ce dernier, il est vrai qu'il fut ennemi de Witteric depuis qu'il eut répudié la fille de ce prince, et il chercha peut-être à lui susciter des affaires au dedans de l'Espagne pour l'empêcher de porter la guerre au dehors et d'attaquer ses états; mais il ne paroît pas vraisemblable qu'il ait favorisé Gondemar, puisque ce dernier n'aiant regné que deux [2] ans, et aiant eu, selon ces mêmes lettres une longue querelle avec Thierri, elle dut par consequent commencer d'abord après son élection.

LXXXVI.

Broüillerie de Gondemar avec les rois François. Reprise des châteaux de Corneillan et de Gignac sur ces princes par Bulgaran gouverneur de la Septimanie.

D'ailleurs selon les mêmes lettres [3] citées par Mariana, ce nouveau roi se vit à peine élevé sur le thrône des Visigots, que voulant rétablir dans ses états la tranquillité que les révolutions précedentes avoient troublée, et se procurer la paix avec les princes François, il leur envoia une ambassade solemnelle pour demander leur amitié: mais ceux-ci loin de respecter le caractere de ces ministres, les maltraiterent contre le droit des gens et les renvoierent avec mépris en Espagne. Ceci prouve, ce semble, que si les rois François eussent favorisé Gondemar pour lui procurer

1 Isid. ibid.
2 Marian. de reb. Hisp. l. 6. c. 2.

1 Fredeg. ibid.
2 Isid. chron.
3 Marian. ibid.

la couronne des Visigots, ils auroient reçû volontiers les ambassadeurs que ce prince leur envoia d'abord après son élection, et qu'ils ne les auroient pas obligez de se retirer d'une maniere si ignominieuse.

Ces mauvais traitemens ne rebuterent pas Gondemar : le desir de procurer la paix à ses sujets à quelque prix que ce fût, lui fit dissimuler l'injure faite à ses ambassadeurs. Il en envoia d'autres aux rois François : mais ces princes traiterent également mal ces nouveaux ministres, et leur défendirent de venir à leur cour. Gondemar vivement piqué de ce procedé, voulant faire connoître aux rois de France que c'étoit moins par crainte que par amitié qu'il leur demandoit la paix, et qu'il étoit en état de se la faire demander à son tour, résolut de leur déclarer la guerre, et ordonna à Bulgaran, gouverneur de la Septimanie, de faire incessamment des préparatifs. Alors Thierri, soit pour réparer l'injure qu'il avoit faite à Gondemar dans la personne de ses envoiez, soit pour détourner les armes de ce prince dont il étoit menacé, ou peut-être pour se liguer avec lui contre Theodobert son frere à qui il méditoit de faire la guerre, lui envoia des ambassadeurs. Bulgaran après les avoir fait arrêter sur la frontiere de la Septimanie, leur défendit de passer outre. Ce gouverneur se mit ensuite en campagne, et alla assieger deux châteaux extrêmement forts que le roi Reccarede avoit cedez à la reine Brunehaut, soit en paiement de sa dot, comme le prétend Mariana, ou peut-être lorsqu'il eut besoin de cette princesse pour obtenir en mariage Clodosvinde sa fille.

L'auteur Espagnol [1] donne le nom de *Jubinianum* à l'un de ces châteaux, et celui de *Corneliacum* à l'autre, et les place l'un et l'autre dans la Gaule Narbonnoise, c'est-à-dire dans la Septimanie. Nous ne doutons pas que le dernier ne soit celui de Corneillan situé à une lieuë et demie au nord de la ville de Beziers. Il est plus difficile de fixer la situation de l'autre ; il paroît cependant que c'est ou le lieu de Juviniac à une petite lieuë au couchant de Montpellier, ou peut-être la ville de Gignac située sur les frontieres des diocèses de Beziers, de Lodeve et de Maguelonne. Quoi qu'il en soit, Bulgaran chassa la garnison Françoise de ces deux châteaux, et les remit sous l'obéïssance des Visigots.

1 Marian. ibid.

Nous voions par là que c'est avec peu de fondement que quelques auteurs prétendent [1] que les rois Theodobert et Thierri rendirent tributaires les Visigots sous le regne de Gondemar, puisque ce dernier eut le dessus sur ces princes. Nous n'avons d'ailleurs aucun monument qui puisse nous persuader que le tribut dont il est parlé dans les lettres de Bulgaran, et que ces peuples paioient aux François, ait été établi du temps de ce roi des Visigots, soit à cause de la brieveté de son regne, qui ne fut que de deux ans [2], et non pas de trois, comme on [3] l'assûre, soit parce que les rois d'Austrasie et de Bourgogne emploierent tout cet intervalle à se faire la guerre l'un contre l'autre avec un acharnement [4] dont on trouve peu d'exemples; ce qui les empêcha sans doute de s'unir pour la faire à d'autres en même-tems. Si donc les Visigots paioient alors un tribut aux François, ce tribut devoit être volontaire. Il avoit été établi, selon toutes les apparences, sous le regne du roi Reccarede, qui pour acheter la paix [5] de Childebert roi d'Austrasie et de la reine Brunehaut sa mere, ou pour mériter leur alliance, s'engagea peut-être à leur donner tous les ans une certaine somme. Il ne paroît pas du moins que le roi Gondemar s'y soit assujetti.

LXXXVII.

Decret de Gondemar en faveur de l'évêque de Tolede, souscrit par les évêques de la Septimanie. Sisebut successeur de Gondemar.

Ce prince, dont le zele pour la religion et pour la justice égaloit celui de Reccarede, fit au commencement de son regne un decret en faveur de l'évêque de Tolede, métropolitain de la Carthaginoise, de la jurisdiction duquel quelques évêques de cette province vouloient

1 Dan. hist. tom. 1. p. 291.
2 Isid. ibid.
3 Dan. ibid.
4 Fredeg. c. 37. et seqq.
5 V. Greg. Tur. l. 9. c. 1. et 16

se soustraire. Ce decret fut souscrit [1] par tous les évêques qui se trouverent à Tolede à l'avenement de ce prince à la couronne, et qui sans doute avoient eu part à son élection. Serge de Narbonne et Leontien de Lodeve furent du nombre de ces prélats. Les peuples ne joüirent pas long-tems du bonheur qu'ils avoient de vivre sous un roi aussi bon et aussi religieux. Il mourut après deux années (an 612.) de regne qu'il signala par sa valeur soit contre les Gascons, soit contre les Grecs ou Imperiaux établis en Espagne. Il y a une loi [2] de ce prince dans le code des Visigots en faveur des enfans posthumes à qui elle assûre la succession de leurs peres.

Les Visigots réparerent la perte qu'ils venoient de faire de Gondemar, par le choix [3] de Sisebut qu'ils élûrent pour leur roi au mois de Février de l'an 612. Ce nouveau roi étoit aussi recommandable par sa pieté et par sa valeur, que par son amour pour la justice: il étoit homme de lettres qu'il cultivoit avec soin, et sur-tout l'éloquence, dans laquelle il fit de grands progrès. La clemence qui faisoit son principal caractere, lui fit toûjours épargner le sang humain. Il fit paroître la peine qu'il avoit à répandre même celui de ses ennemis durant les differentes guerres qu'il fut obligé de soûtenir, soit contre les rebelles de quelques provinces qu'il soûmit, soit contre les Grecs établis en Espagne qu'il affoiblit extrêmement. Il porta si loin sa bonté, qu'il épuisa ses finances pour racheter de ses propres soldats, les prisonniers qu'ils avoient faits durant les guerres, et pour avoir le plaisir de leur procurer la liberté : on ne sçauroit cependant excuser le zele indiscret qui porta ce prince à forcer les Juifs, répandus en Espagne et dans la Septimanie, à embrasser la religion chrétienne, après leur avoir deja défendu d'avoir des esclaves chrétiens. La severité avec laquelle il fit executer ses loix [4] sur ce sujet, fit prendre à la plûpart de

[1] Aguirr. concil. Hisp. tom. 2. p. 435.
[2] Leg. 10. de success.
[3] Isid. ibid. - Fredeg. c. 33. Rod. Tol. chron. - V. Pagi ad ann. 614. n. 40.
[4] Lég. 13. et 14. de hæreticor. et Judæor. error. cod. Visig.

ces peuples le parti de sortir des états des Visigots pour se retirer dans ceux des François.

LXXXVIII.

Thierri fait mourir son frere Theodebert, et régne seul sur le Languedoc François.

Les frequens changemens de regne qui arriverent en Espagne au commencement du VII. siecle, ne causerent aucune révolution dans la Septimanie ou dans la partie du Languedoc soûmise aux Visigots, qui n'admettoient dans leur roiaume ni succession héréditaire, ni partage. Il n'en fut pas de même de l'autre partie qui obéïssoit aux rois François, parce que ceux-ci suivoient un usage contraire. En effet les pays dont ces peuples étoient maîtres dans cette province, passerent sous differentes dominations autant de fois qu'il y eut quelque nouvelle succession ou quelque nouveau partage entre ces princes, ce qui étoit alors assez fréquent; en sorte que cette portion du Languedoc fut sujette en fort peu de tems à diverses vicissitudes, et qu'elle appartint tantôt à un seul prince François, tantôt à plusieurs.

On a dejà vû que par le partage que Theodebert roi d'Austrasie et Thierri roi de Bourgogne avoient fait de la succession du roi Childebert leur pere, l'Albigeois, le Gevaudan, le Velai et le pays d'Usez, avoient passé dans le domaine du premier, et le Toulousain avec le Vivarais dans celui de l'autre. Thierri regna [2] seul sur tous ces pays, lorsqu'après avoir vaincu Theodebert son frere dans la guerre qu'il avoit entreprise contre lui, et avoir eu l'inhumanité de le faire mourir avec ses deux fils qu'il avoit fait prisonniers, il succeda à tous ses états.

LXXXIX.

Clotaire II. seul maître de la monarchie Françoise après la mort de Thierri et de Sigebert II. fils de ce dernier.

Thierri ne joüit pas long-tems du fruit de son crime : il mourut un an après d'une dysenterie, la dix-septiéme année de son regne

[1] V. Marian. l. 6. c. 3.
[2] Fredeg. c. 37. et seqq.

en Bourgogne. Brunehaut son aïeule fit tous ses efforts pour affermir sur le thrône d'Austrasie le jeune Sigebert fils aîné de ce prince, qui fut d'abord reconnu : mais Clotaire roi de Neustrie qui avoit dejà commencé la guerre contre Thierri, la continua contre ses enfans et les fit tous prisonniers avec la reine Brunehaut leur bisaïeule et leur tutrice. Ce roi fit mourir incontinent Sigebert avec un de ses freres nommé Corbus (an 613.). Il épargna le troisiéme appellé Merovée qu'il avait tenu sur les fonds de baptême, et qui vêcut ensuite comme un simple particulier. Un quatriéme nommé Childebert échappa à sa fureur, et se déroba si bien à la connoissance de sa famille, qu'on n'en eut jamais aucune nouvelle; enfin Clotaire fit expirer Brunehaut dans les tourmens. Les commencemens de la vie de cette reine, également célébre et par ses vices et par ses grandes qualitez, lui ont mérité les loüanges des auteurs qui ont pris sa défense : mais par la suite de ses actions elle s'est attirée le portrait affreux que plusieurs historiens nous ont laissé de sa personne.

Après cette sanglante execution, Clotaire II. roi de Neustrie demeura maître absolu de toute la monarchie Françoise, et par consequent de toute la partie de la province qui avoit appartenu à Theodebert et à Thierri ses cousins. Ce prince, fils de Chilperic et de Fredegonde, avoit alors vingt-neuf ans. On prétend qu'il étoit naturellement porté à la paix, et que ce fut malgré lui qu'il fit la guerre aux autres rois François ses proches parens; mais on ne sçauroit excuser son inhumanité à l'égard de Brunehaut et des jeunes princes arriere-petits-fils de cette reine. Au reste depuis ce temps-là on vit regner une paix profonde dans toute la France.

On louë [1] la pieté de Clotaire, sa justice, la douceur de son gouvernement et le soin qu'il eut de soulager les peuples. Il fit sur-tout refleurir la discipline ecclesiastique que les désordres passez avoient extrêmement alterée, et tâcha entr'autres d'abolir les simonies qui se commettoient dans les élections des évêques (an 615.). Parmi plusieurs reglemens qui furent faits dans une assemblée tenuë à Paris et composée des principaux prélats et seigneurs de la nation, il y en eut un par lequel ce prince ordonna que les juges seroient natifs des provinces où ils administreroient la justice, afin de pouvoir punir par la confiscation des biens qu'ils possedoient dans ces pays, les injustices qu'ils commettroient. Nous verrons sous la troisiéme race une ordonnance entierement opposée.

Clotaire ne gouverna immédiatement par lui-même que le roiaume de Neustrie son ancien domaine. Il confia le gouvernement de ceux d'Austrasie et de Bourgogne à des maires du palais dont l'autorité s'accrut tellement dans la suite, qu'elle fit tomber enfin celle des rois mêmes. Ce prince mit toute son attention à bien choisir ceux qui devoient remplir des postes si importans, et ne donna le gouvernement des provinces qu'à des personnes d'un mérite reconnu.

XC.

Siagrius comte d'Albi. Commencement de la vie de saint Didier frère de Siagrius.

Tel fut Siagrius comte d'Albi. Ce seigneur étoit fils de Salvi et d'Erchanfrede citoiens de la même [1] ville. Sa famille, qui étoit très-riche et Gauloise d'origine, tenoit un rang des plus distinguez en Aquitaine parmi celles qu'on appelloit alors *Romaines*. Salvi et Erchanfrede joignoient à l'éclat de leur naissance celui d'une grande pieté : Dieu bénit leur mariage par la naissance de trois enfans mâles et de deux filles. Les mâles furent Rustique, Siagrius et S. Didier : ce dernier est connu plus communément dans le pays sous le nom de S. Gery. Les deux sœurs s'appelloient Salvie et Avite.

Clotaire devenu maître de l'Albigeois après la mort de Thierri et de Sigebert son fils, fit appeller ces trois jeunes seigneurs à sa cour dans le dessein de les faire élever sous ses yeux et de les rendre capables d'occuper un jour les principales charges du roiaume. Quoiqu'ils eussent dejà fait de grands progrès dans la pieté et dans l'étude des belles lettres,

[1] Concil. tom. 5. p. 1653.

[1] Vit. S. Desid. tom. 1. bibl. Labb. p. 699. et tom. 2. append.

Didier se rendit cependant plus recommandable que ses deux freres, soit par ses vertus, soit par ses rares qualitez. Il se distingua surtout par son éloquence et la parfaite intelligence qu'il acquit des loix Romaines; de sorte qu'on crut voir revivre en sa personne ces grands hommes qui par des talens extraordinaires avoient illustré les Gaules avant l'irruption des barbares: mais ce qui rendit ce jeune seigneur encore plus estimable et plus digne de l'admiration des gens de bien, ce fut la pureté de ses mœurs qu'il sçut conserver au milieu de la corruption de la cour, et la sagesse qu'il fit éclater dans un âge peu avancé et parmi des personnes plus capables de le corrompre que de l'édifier (v. NOTE LXXVIII. *n*. 15.). Rien ne contribua tant aux progrès qu'il fit dans la vertu, que le soin qu'il prit d'éviter les compagnies qui pouvoient l'éloigner de Dieu, et de ne frequenter que des personnes de pieté, et surtout des religieux; en sorte qu'on l'auroit pris plûtôt pour un ecclesiastique que pour un séculier. Il est vrai que Didier ne manquoit pas de grands exemples dans la cour de Clotaire: Oüen, Eloi, Sulpice, Faron, et Goëric qui s'y trouvoient alors, et avec lesquels il contracta une étroite amitié, y étoient deja regardez comme des modeles de sainteté, et mériterent comme lui d'être élevez dans la suite aux premieres dignitez de l'église, et d'être mis enfin dans le catalogue des Saints.

Didier, dont Clotaire connoissoit le mérite, fut pourvû, quoique encore jeune, par ce prince, de l'office de thrésorier de la couronne, poste également important et délicat. Il s'acquittoit de cet emploi avec beaucoup de vigilance et d'éxactitude, lorsqu'aiant appris la mort de son pere, il demanda permission au roi de faire un voiage dans sa patrie pour y consoler sa mere. Il l'obtint, et après quelque séjour dans l'Albigeois, il revint à la cour, et y continua les fonctions de sa charge.

Rustique son frere et son aîné, qui dès sa jeunesse avoit embrassé l'état ecclesiastique, fut revêtu de la dignité d'archidiacre de Rodez et de celle d'abbé palatin ou d'intendant de la chapelle du roi dans le tems que Clotaire sur la fin de la trente-quatriéme année de son regne, honora Siagrius son autre frere de la charge de gouverneur ou de comte d'Albigeois (an 618.). Ce dernier partit aussitôt pour aller prendre l'administration de ce gouvernement que la fidelité avec laquelle il avoit rempli auparavant divers emplois à la cour, lui avoit mérité avec les bonnes graces du prince. Clotaire faisoit d'ailleurs beaucoup de cas de toute cette famille qu'il combla de bienfaits, comme nous le verrons dans la suite. Il paroît au reste, et c'est le sentiment d'un habile[1] critique, que S. Salvi évêque d'Albi et Didier duc de Toulouse, dont nous avons deja parlé, étoient de cette même famille. En effet, outre la ressemblance des noms, ils étoient les uns et les autres d'une naissance distinguée, Romains ou Gaulois d'origine, et enfin natifs ou habitans du pays d'Albigeois où ils avoient leurs biens et leur patrimoine. Nous remarquerons ici par occasion, que l'ancien auteur de la vie de S. Didier, dit qu'il étoit natif de la ville d'Albi située *presque aux extrémitez des Gaules :* ce qui confirme ce que nous avons deja dit ailleurs, que la Septimanie voisine de l'Albigeois étoit alors censée de l'Espagne, et qu'elle étoit comprise sous ce nom.

XCI.

Mort de Sisebut roi d'Espagne. Reccarede II son fils lui succede, et Suintila à ce dernier.

Si Clotaire fut très-attentif à bien gouverner ses états, Sisebut roi des Visigots ne le fut pas moins à faire regner la paix et la tranquillité dans les siens. Son regne ne fut pas de longue durée : il mourut l'an [2] 659. de l'Ere Espagnole ou 620 de J. C. après avoir [3] regné huit ans et six mois. On eut quelque soupçon qu'il périt par le poison : mais s'il mourut d'une mort violente, ce malheur lui fut commun avec la plûpart des autres rois de sa nation ses prédecesseurs et ses successeurs. Reccarede II. du nom son fils lui succeda, quoique très-jeune, et ne lui survêcut que peu de mois (an 620.). Les Visigots élurent à la place de ce dernier le general Suintila.

1 V. Val rer. Franc. . 19. p. 142.
2 V. Pagi crit. ad ann. 619. n. 3.
3 Isid. chron p 729.

Quelques auteurs prétendent [1] que ce nouveau roi étoit fils du grand Reccarede, et ils lui donnent pour femme Theodore qu'ils font fille de Sisebut. Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque Suintila obtint la couronne des [2] Visigots (an 621.), il s'étoit dejà rendu célébre par ses victoires sur les Grecs ou Imperiaux établis en Espagne et sur les rebelles du même pays en qualité de general des armées de Sisebut.

XCII.

Clotaire donne à son fils Dagobert le roiaume d'Austrasie, dont il se réserve entr'autres les pays situez en Languedoc.

Le roi Clotaire pour affermir la paix qui regnoit dans ses états, et se décharger d'une partie du gouvernement, le partagea avec son fils Dagobert vers la fin de l'an 622. et lui ceda [1] le roiaume d'Austrasie. Il se réserva pourtant la principale autorité sur tout ce roiaume dont il retint une partie, entr'autres les provinces méridionales qu'il voulut gouverner par lui-même : ce qui fit que la portion de la province qui dépendoit du roiaume d'Austrasie ne changea alors ni de gouvernement ni de maître, et demeura toûjours soûmise à l'autorité immédiate de Clotaire (V. NOTE LXXVIII *n.* 17. *et* 18.). Cette réserve broüilla quelque tems après le pere avec le fils; mais leur broüillerie n'eut pas de suites et fut bientôt appaisée par l'entremise des seigneurs des deux cours. Ainsi Clotaire conserva toûjours sous sa dépendance immédiate l'Aquitaine Austrasienne et la Provence. Il paroît que ce prince disposa alors (an 625.) du gouvernement de la premiere en faveur de Sadregisile que plusieurs anciens monumens qualifient duc d'Aquitaine. Nous sçavons en effet que Clotaire [3], par estime et par consideration pour ce seigneur, lui confia le gouvernement d'*Aquitaine :* mais comme ce pays étoit alors partagé en plusieurs gouvernemens generaux, nous avons lieu de croire qu'il l'établit seulement duc ou gouverneur dans la partie qui dépendoit du roiaume d'Austrasie.

1 Luc. Tud. et Roder. Tolet. chron.
2 Fredeg. c. 57. et 53.
3 Gest. Dagob. c. 6. - Aim. l. 4. c. 17. N. LXXVIII. n. 17 et 18.

XCIII.

Ricimer associé par le roi Suintila son pere.

A l'exemple de Clotaire, Suintila [1] roi des Visigots prit pour collegue son fils Ricimer, jeune prince qui promettoit beaucoup. Cette association à laquelle saint Isidore termine sa chronique des Gots, fut la source de tous les malheurs qui arriverent depuis dans la famille de ce roi. En effet les [1] Visigots voiant que ce prince tâchoit de rendre par-là leur roiaume héréditaire, se révolterent dans la suite contre le pere et le fils, et les réduisirent aux dernieres extrémitez.

XCIV.

Les évêques de la province soûmis aux François assistent au concile de Reims.

Avant ces troubles d'Espagne, il se tint un concile à Reims [2] vers l'an 625. auquel quelques évêques de la province sujets des François assisterent, sçavoir Willegiscle de Toulouse, Agricole de Javoux ou de Gevaudan, et Constance d'Albi qui y souscrivirent avec plusieurs autres, et en particulier Emmon évêque du pays d'Arsat. Celui-ci est le dernier évêque de ce pays dont la connoissance soit parvenuë jusqu'à nous; nous ignorons ce que cet évêché devint dans la suite. Rustique alors évêque de Cahors et frere de Siagrius et de Didier assista au même concile; et il avoit été élevé depuis trois ans ou environ à la dignité [3] épiscopale par la faveur sans doute du roi Clotaire, auprès duquel il exerçoit auparavant la fonction d'abbé palatin, ou de chef de tous les clercs de la chapelle de son palais (V. NOTE LXXVIII. *n.* 7. *et seqq.*).

XCV.

Siagrius comte d'Albi obtient le duché de Marseille. S. Goëric lui succede dans le comté d'Albi.

Ce prince pour récompenser les services importans de Siagrius comte d'Albi et frere

1 Isid. chron. p. 720.
2 Concil. tom. 5. p. 1639.
3 Vit. S. Desid. c. 3. et seqq.

de ce prélat, lui confia le gouvernement de la ville de Marseille, qui comprenoit une grande partie de la Provence, et donnoit à ceux qui en étoient revêtus, le titre de duc et de patrice. Siagrius étoit dejà marié avec Bertolene dame de condition de la ville d'Albi sa patrie, quand il fut pourvû de cette charge vers l'an 625.

Il est vraisemblable que ce fut alors que la charge de comte d'Albi, vacante par l'élevation de Siagrius à la dignité de duc de Marseille, fut remplie par S. Goëric [1] ou Abbon qui avant que d'être élû évêque de Metz vers l'an 627. avoit été, à ce que l'on prétend, gouverneur de l'Albigeois, et même d'une grande partie de l'Aquitaine. S. Goëric succeda dans l'évêché de Metz à saint Arnoul qu'on fait son proche parent (an 627.). On assûre [2] en effet que le premier étoit fils de Gamardus, et que celui-ci étoit frere du fameux Ansbert aïeul du même saint Arnoul, et un des descendans de Tonance Ferreol préfet des Gaules. On ajoûte que S. Goëric étoit oncle paternel ou frere de sainte Sigolene abbesse de Troclar en Albigeois : mais tous les critiques ne conviennent pas également de la vérité de cette genealogie.

XCVI.

Didier succede à son frere Siagrius dans le gouvernement de Marseille. Mort de Clotaire II.

Didier frere de Siagrius et de Rustique continuoit alors d'exercer à la cour de Clotaire la charge de thrésorier au grand contentement du prince et avec l'applaudissement des gens de bien. Il étoit soûtenu dans les nouveaux progrès qu'il faisoit tous les jours dans la vertu, de l'exemple et des tendres exhortations d'Erchanfrede sa digne mere. Rien n'est en effet si édifiant que les sentimens de pieté envers Dieu, de fidelité envers son souverain, d'honneur et de probité à l'égard des hommes que cette dame tâchoit [3] de lui inspirer dans les lettres qu'elle lui écrivoit, et dont il en reste encore trois.

Il paroît par la latinité assez exacte de ces lettres, que le commerce des Gaulois ou anciens habitans du pays avec les barbares établis depuis long-tems dans la province, n'avoit pas encore beaucoup alteré la pureté de la langue latine qu'on parloit communément dans le pays. Elle commençoit cependant à se corrompre, et dégénera enfin de maniere, qu'elle forma ce qu'on appella dans la suite *la langue Romaine*, qui est à peu près la même qu'on parle aujourd'hui dans les provinces méridionales du roiaume, et qui dès le milieu du IX. siecle se trouvoit dejà toute formée, ainsi que nous le verrons ailleurs.

La mort de Clotaire II. qui arriva vers la fin de l'année 628 [1] (NOTE LXXVIII), dans la quarante-cinquiéme de son regne et de son âge, ne fit rien perdre à Didier de la faveur et du crédit qu'il s'étoit acquis à la cour. Dagobert roi d'Austrasie, fils aîné de ce prince en succedant au reste de ses états, succeda aussi à l'estime que le roi son pere faisoit de cet officier. Il l'honora de sa protection, de sa bienveillance et de ses graces, et la reine Nantilde son épouse eut pour lui les mêmes sentimens. Dagobert lui donna sur-tout des marques de l'estime qu'il faisoit de sa personne, quand après la mort de Siagrius son frere, ce prince qui regrettoit beaucoup ce dernier, voulant consoler sa famille, le nomma à sa place duc de Marseille. Didier que la perte de son frere affligeoit extrêmement, et qui devoit lui succeder, parce qu'il étoit mort sans enfans, se rendit dans cette ville pour y prendre possession de sa dignité; mais il ne profita gueres de sa riche succession. Siagrius qui avoit toûjours fait une profession singuliere de pieté, avoit laissé en mourant la meilleure partie de ses biens aux pauvres et aux églises. A son exemple Bertolene sa veuve, après avoir passé le reste de ses jours dans la pratique des vertus les plus austeres, fit comme lui un saint usage de ses grandes richesses. Didier ne fit pas un long séjour dans son gouvernement de Marseille : il revint bientôt après à la cour où il continua l'exercice de sa charge de thrésorier de la cou-

1 Dominic. Ansb. rediv. c. 4. et app. p. 4. et seqq. - V. Mab. ad ann. 627. n. 62.
2 Dominic. ibid.
3 Vit. S. Desid. ibid. p. 702.

1 Fredeg. c. 56.

ronne, dont le roi avoit augmenté les droits et les fonctions à sa consideration.

XCVII.

Mort tragique de Rustique évêque de Cahors. S. Didier son frere lui succede.

Ce seigneur avoit à peine repris l'exercice de cette charge, qu'il eut encore un nouveau sujet d'affliction par la mort tragique de Rustique évêque de Cahors son autre frere, dont Erchanfrede sa mere lui fit sçavoir la nouvelle par un exprès. Ce prélat avoit été assassiné dans une sédition qu'avoit excitée contre lui dans sa ville épiscopale une troupe de scelerats au commencement de la VIII. année de son épiscopat, et à la fin de la VII. du regne de Dagobert en Austrasie, c'est-à-dire à la fin de l'année 629 (NOTE LXXVIII. *n.* 6. *et seqq.*). Erchanfrede emportée sans doute par l'excès de la douleur que lui causoit la perte de son époux et de deux de ses enfans, morts tous trois en fort peu de tems, pressa vivement Didier de poursuivre auprès du roi la punition des assassins, afin que leur supplice servît d'exemple à la posterité. Dagobert extrêmement irrité lui-même de cet assassinat, n'eut pas besoin de cette sollicitation pour en tirer vengeance. Ce prince fit mettre des gens aux trousses des meurtriers qui furent tous punis et condamnez les uns à la mort, et les autres à l'éxil ou à une servitude perpetuelle. Le corps de Rustique ne fut pas inhumé dans sa ville épiscopale : on le transfera [1] dans un lieu de l'ancien diocèse de Toulouse près de la Garonne, où il fut dans la suite honoré comme martyr. Ce lieu s'appelloit S. Pierre de *Silva-agra*, et avoit titre de prieuré dépendant de l'abbaye du Mas d'Asil *.

Les habitans les plus considerables de Cahors, pour marquer que loin d'avoir aucune part à la mort de Rustique, ils en étoient au contraire très-affligez, élûrent [1] Didier son frere pour leur évêque du consentement du roi. Ce prince agréa d'autant plus volontiers ce choix, qu'il étoit conforme à ses souhaits. Il l'approuva par une lettre circulaire qu'il adressa *aux évêques, aux ducs et à tout le peuple des frontieres des Gaules*. Dans cette lettre datée du 8. du mois d'Avril et de la VIII. année de son regne Dagobert donne à Didier le titre d'*illustre*, et fait un grand éloge de sa personne. Il avouë entr'autres que ce n'est pas sans se faire violence qu'il se prive pour le bien de l'église d'un ministre si religieux, si fidele et si utile à son état. Ce roi écrivit en même-tems à S. Sulpice évêque de Bourges et métropolitain de Cahors d'assembler ses comprovinciaux pour la cérémonie du sacre de Didier pendant les fêtes de Pâques, c'est-à-dire dans tout l'intervalle du tems paschal, ce qui fut executé (NOTE LXXVIII. *n.* 9.).

On voit par ce récit tiré des monumens du tems, que Dagobert étoit maître du Querci au commencement de la huitiéme [2] année de son regne, c'est-à-dire à la fin de l'année 629. et au commencement de la suivante, et que par consequent il n'avoit pas encore cedé ce pays à Charibert son frere, non plus que les autres provinces qui échûrent bientôt après en partage à ce dernier : partage qui donna occasion au rétablissement du roiaume de Toulouse, dont nous parlerons dans le livre suivant.

[1] Mab, annal. tom. tom. 2. p. 267. et 440. - Pr p. 51.

[1] Vic. S. Desid. c. 7. et seqq.

[2] V. Mab. analec. tom. 3. p. 530.

* *V.* Additions et Notes du Livre VI, n° 8.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

ADDITIONS ET NOTES

DU LIVRE SIXIÈME DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

1 On révère encore des lacs et des fontaines dans plusieurs cantons des Pyrénées. Les lacs du Béarn reçoivent souvent des offrandes, et, comme au temps des Tectosages, on jette des pièces d'or et d'argent dans leurs eaux. On a cru pendant long-temps et je pense qu'on croit encore, qu'il fallait éviter de proférer des blasphêmes près du lac de Tabe, situé dans le comté de Foix ; Olhagaray (*Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, 704), dit à ce sujet : « Aussi est notable ce qu'arriva à Tabe le vingt-troisième d'août 1600, et afin que ceux qui sont esloignez remarquent une chose si haulte et si admirable, il est nécessaire de savoir que Tabe ou Tabor est *la plus haute montagne des monts Pyrénées* * d'où l'on voit beaucoup de notables secrets de nature,..... où il y a deux lacs, nourriciers de flammes, feux et tonnerres, et l'on tient pour asseurance que si l'on y jette quelque chose, aussitôt on voit un tel tintamarre en l'air, que ceux qui sont spectateurs d'une telle furie, la pluspart sont consumés par le feu et brisés par les foudres ordinaires et originaires de l'estang. Il y a une petite chapelle découverte, où l'on va en ce temps-là faire quelques dévotions, et une grande et notable assemblée ayant abordé, et ayant allumé un feu au-dedans de la chapelle et ailleurs, commençant à passer la nuit, ou employer les ténèbres d'icelle qui couvraient la plus grande partie de leurs desbordemens, en chants puans, paroles vilaines et lascives, voici un tonnerre espouvantable du ciel, suivi d'esclairs et foudres qui tombe sur le feu allumé dans la chapelle, ce qui donna une grande frayeur à ceux qui estoient dedans : mais ce coup ne fust que l'avant-coureur de plusieurs autres, qui blessoient les uns en une part, les autres en une autre ; et remarqua-t-on que le feu tomba du ciel en moins de demi-quart d'heure cinq ou six fois, de quoi la plupart de ceux de la dévotion peuvent rendre fidèle témoignage, comme en ayant porté des marques en plusieurs parties de leurs corps. Si c'estoit une punition de Dieu sur ces personnes profanant la religion et dévotion, par leurs maléfices, puans et désordonnés, ou un air enflammé par l'estang agité de quelque personne ignorante de ses propriétés, l'ayant provoqué et mis en fougue par quelque roc ou pierre qu'on pouvait y avoir jeté, j'en lairay le jugement, qui demeure encore indécis, aux théologiens et savans philosophes de ce siècle. »

Le récit d'Olhagaray rappelle ce que disent, d'après Grégoire de Tours, les historiens de Languedoc sur le lac du mont Hélanus. « Le peuple se rendait de toutes parts sur les bords du Lac pour y faire des festins, offrir des sacrifices et jeter dans les eaux, pendant trois jours de suite, une infinité d'offrandes de toute espèce. Quand ce temps était expiré, dit Grégoire, et que chacun songeait à rentrer dans ses foyers, un orage mêlé d'éclairs et de tonnerre s'élevait, et étant suivi d'un déluge d'eau et de pierres, faisait qu'on ne concevait guère l'espoir d'en échapper : *et in tantum imber ingens cum lapidum violentia descendebat, ut vix se quisquam eorum putaret evadere.* Cette scène se renouvelait tous les ans. »

On a vu plus haut que le consul Cepion ayant violé le saint privilége du lac de Toulouse, qui, ainsi que celui du mont Hélanus, recevait des offrandes, l'armée de ce consul fut entièrement détruite, et que lui-même traina dans l'opprobre le reste d'une vie malheureuse et souillée par le sacrilége. Ainsi les croyances relatives aux lacs étaient répandues dans toutes cette portion de la Gaule qui forma plus tard les provinces de Guienne, de Languedoc et d'Auvergne, et ces croyances ne sont pas encore entièrement éteintes.

* C'est une erreur ; le mont de Tabe ou Appi, ou Saint-Barthelemy, n'a que 1192 toises de haut, suivant Reboul et Vidal, tandis que le Pic de Nethon, qui paraît être la principale sommité de la Maladetta, atteint à 1787 toises d'élévation absolue. Le mont de Tabe forme avec le méridien de l'observatoire de Toulouse, un angle de 17° 36' 55".

2 Catel remarque, avec raison, que l'église bâtie par le duc Launebode, n'est pas différente de l'église du Taur. Cet historien nous apprend que, dans l'édition des œuvres de Fortunatus dont il se servait, le poème sur Launebode était intitulé : *De Launebode qui ædificavit templum Sancti Saturnini*, et que, dans un manuscrit qu'il possèdait, au lieu du mot *Templum*, on lisait *Basilicam.* Voici ce poème, tel que Catel l'a publié d'après son manuscrit :

Laudibus humanis reliquorum corda resultant,
Ut mihi de justis commemorare juvet.
Nam pietatis opus victores texere libris
Admonet ingenium res ratione duplex :

Una quod est habile de magnis magna fateri,
Nam bona qui reticet criminis author erit.
Altera causa manet quoniam succensus amore,
Et meliora cupit qui sua facta legit.
Saturninus enim martyr venerabilis orbi,
Nec latet egregii palma beata viri.
Qui cum Romana properasset ab urbe Tolosam,
Et pia Christicolis semina ferret ibi;
Hunc vesana cohors Domini comprehendit amicum
Instituitque pii membra terenda viri.
Implicitus Tauri pede posteriore pependit,
Tractus in obliquum dilaceratus abit:
Ac pede de terris animam transmisit olympo,
O fælix cujus funere mors moritur!
Sed locus ille quidem quo Sanctus vincula sumpsit,
Nullius templi fultus honore fuit.
Launebodes enim post secula longa Ducatum
Dum gerit, instruxit culmina sancta loci.
Quod nullus veniens Romana gente fabrivit,
Hoc vir barbarica prole peregit opus.
Conjuge cum propria Beretrude plena decore
Pectore quæ blando clarior ipsa nitet.
Cui genus egregium fulget de stirpe potentum,
Addidit ornatum vir venerando Deum.
Quæ manibus propriis alimonia digna magistrat
Pauperibus tribuens, se satiare cupit.
Indefessaque spem Christi per templa requirit
Jugiter excurrens ad pietatis opus.
Nudos veste tegit, sitienti pocula profert,
Se magis æterno fæmina fonte replet.
Proficit hoc etiam quidquid gerit illa marito
Anxia pro cujus vota salute facit.
Dux meritis in gente sua quæ posset opimis
Celsus ubique micans nobilitatis ope.
Sed quamvis altum teneat de stirpe cacumen
Moribus ipse suos amplificavit avos.
Ergo pari modo maneant in secula juncti
Et micet ambobus consolidatus amor.

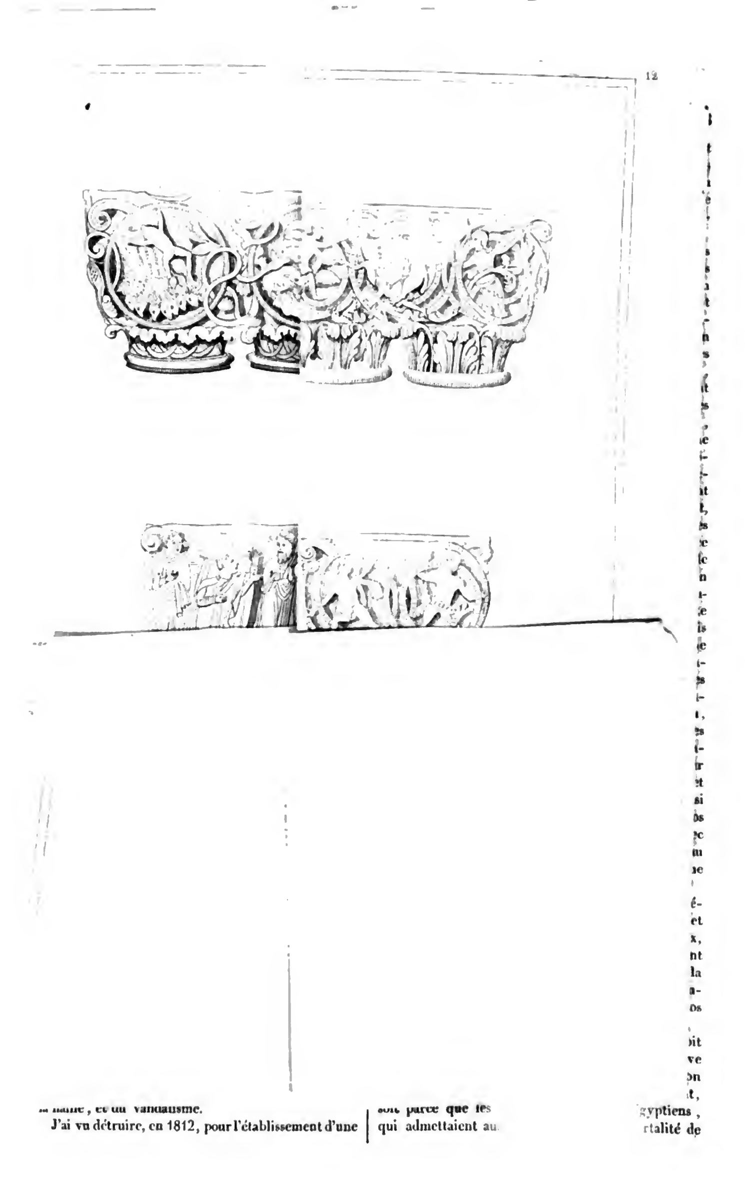
L'église du Taur, rebâtie plusieurs fois, n'offre rien de l'époque où elle fut fondée. Son portail et son clocher, très-remarquables par leurs formes, datent seulement de la fin du xive siècle.

3 L'église de Saint-Salvi est un monument imposant; sa porte principale, à plein ceintre, rappelle le plus pur style Byzantin. L'intérieur est beaucoup plus moderne. La tour carrée qui surmonte cet édifice est de la même époque que la porte principale, et son architecture est élégante. « M. Massol (*Description du département du Tarn*, 35, 36 et 473), dit en parlant de ce monument: « quelques édifices d'Albi présentent des restes d'architecture plus ancienne encore que le pont (qui, suivant lui, aurait été construit en 1036), et tout au moins du moyen-âge, principalement la tour du clocher de Saint-Salvi, son sommet excepté qui, dans des temps plus modernes, a été reconstruit en briques. Mais la partie de la tour que nous indiquons ici est bâtie en pierres de taille qui, par leur différente conservation, paraissent être de nature diverse. Cette tour est ornée de pilastres, de colonnes, de chapiteaux et de frises qui seraient de mauvais goût, même dans le genre gothique, mais formant un tout solide qui paraît appartenir au genre du viiie siècle. La tradition veut que cette tour, placée sur le point le plus élevé de la ville, ait servi de Phare pour guider les voyageurs dans la nuit, lorsque d'Albi à Toulouse, le territoire était presqu'entièrement couvert d'épaisses forêts..... En 1736, M. de Metge, chanoine et prévôt de cette église, homme à bonnes œuvres, commença de faire construire en voûtes toute la nef de cette église..... Il en orna le chœur et le maître-autel en la forme à peu près qu'on les voit aujourd'hui. »

L'auteur qui vient d'être cité se trompe évidemment en assignant au viiie siècle, l'époque de la construction de la tour de Saint-Salvi. Son jugement sur cette tour est contraire à celui de tous les hommes de goût, de tous les artistes. Ce qui reste du clocher de Saint-Salvi est digne d'être étudié. On remarque sur les chapiteaux du cloître des scènes singulières: sur l'un, c'est l'Esprit des ténèbres conduisant les réprouvés dans les enfers. A la tête de ceux-ci est un personnage dont la tête est couverte d'une sorte de thiare. En regard, on voit sur un autre chapiteau, une procession qui s'avance ayant la croix levée. Joignant le mur de l'église, on voit un monument très pittoresque. Dans le fonds, la sainte Vierge, tenant l'enfant divin, est placée dans une niche. A sa droite et à sa gauche sont deux personnages à genoux et les mains jointes. Près de là, une inscription incrustée dans le mur faisait connaître, sans doute, l'origine de ce monument; mais les caractères qui la formaient sont presque entièrement effacés.

Le prévôt de l'église de Saint-Salvi, dont parle M. Massol, dans le passage cité, descendait d'Arnaud del Metge, de Nérac, qui par un acte de l'an 1258, *Regnante Alphonso, comite Tolosano, et Galberto Agenensi episcopo*, fit de grands dons *a Nostra Dona Santa Maria e a mosenhor San Johan e a la maizo e al convent del Paravis, prop del Port Santa Maria* (L'abbaye du Paradis). La famille de cet Arnaud se divisa en trois branches. L'une fut s'établir dans le nord de la France, et dans les provinces Belgiques; la seconde habite l'Agenais où elle porte aujourd'hui le nom de Du Metge; la troisième s'habitua dans le Querci, d'où elle vint dans l'Albigeois, où elle s'allia aux meilleures maisons du pays, et produisit plusieurs magistrats et officiers distingués. La grand'mère du fameux navigateur Galaup de Lapérouse appartenait à cette famille.

4 L'église de Sainte-Marie *Fabricata*, ou de la Daurade, était l'un des plus anciens monumens de Toulouse. Les écrivains du xve et du xvie siècle, Ganno, Bertrand, Noguier et quelques autres lui attribuent



... maine, et du vandalisme.

J'ai vu détruire, en 1812, pour l'établissement d'une

soit parce que les

qui admettaient au

gyptiens,

rtalité de

temps plus modernes, ...
Mais la partie de la tour qu
est bâtie en pierres de taille c

louse. Les écrivains du xv[e] et du xvi[e] siècle, ...
Bertrand, Noguier et quelques autres lui attribuent

une origine antique; ils croient y reconnaître le *Très Saint Temple* dont parle le géographe Strabon (*Geogr.* IV). Jehan de Chabanel (*De l'antiquité de Nostre Dame de la Daurade, à Tolose*, etc.) était persuadé que la plus ancienne partie de cette église, l'hémicycle, ou l'apside, était le reste d'un temple consacré à Minerve. « Il n'y a nul doute, dit cet auteur, que ce temple ne fust jadis où est à présent l'église de Notre-Dame dite de la *Daurade*, et que l'hémicycle de la muraille qui environne le grand autel et les caveaux qui sont au-dessoubz ne soient parties de ce vieux temple; car l'antiquité seule de cet édifice qui, s'entr'ouvre et se laisse aller pièça de vieillesse, fait foi clairement de cecy, soit que l'on considère au dehors la façon et structure de son hémicycle et le projet du larmier qui en couronne le faiste et sommet, sur lequel reste porté l'arceau de la demy voulte, qui est aujourd'hui, dont la courvature est si admirable, soit que l'on considère au dedans les trois rangs de niches qui sont posées contre la muraille et distinguées par de petites colonnes de pierre, tournées à la serpentine, qui cernent de toutes parts l'autel, lesquels ne marquent que les vestiges d'un ancien temple d'idoles, fait en forme ronde et voûté en rond, à façon du ciel, avec une ouverture sphérique au milieu par où s'escoulait toute la lumière. » On voit par ce passage que Chabanel ne reconnaissait dans la portion la plus ancienne de cette église que des fragmens d'un temple antique. Il aurait mieux fait sans doute en y retrouvant la plus ancienne église de Toulouse. La mosaïque dorée dont ses murs étaient couverts et qui lui avait donné le nom de *Daurade*, les figures, en mosaïque aussi, mais coloriée, qui formaient des tableaux où l'on voyait des anges et des saints, tout aurait dû lui révéler l'origine chrétienne de cet édifice.

Il est digne de remarque que, pendant que les érudits s'attachaient, sans succès, à disserter sur le *temple* de la Daurade, ils ne s'occupaient nullement du vieux monastère qui touchait aux murs de cette église dont on méconnaissait l'origine. Cependant ce monastère existait au moins depuis le VIe siècle, et les formes de son cloître et des chapelles qui y avaient leur entrée, auraient dû fixer toute l'attention des antiquaires; mais on n'aimait, on ne recherchait que les monumens grecs et romains, et si l'on s'occupait du moyen âge, ce n'était que pour étudier les diplômes, les chartes de cette époque. Les recherches artistiques ne s'étendaient pas d'ailleurs sur cette longue période qui commence au IVe siècle et qui ne se termine qu'au XVIe. De cet abandon des monumens de nos pères est résulté, plus tard, soit leur destruction, soit leur appropriation à des usages modernes, et dans celle-ci on retrouve trop souvent l'empreinte de l'ignorance, de la haine, et du vandalisme.

J'ai vu détruire, en 1812, pour l'établissement d'une Manufacture impériale, la chapelle du chapitre et l'admirable cloître du monastère de la Daurade. Près de là était le *Cimetière des comtes de Toulouse*, et on y montrait jadis, au-dessus d'une porte, le couvercle d'un sépulcre chrétien que le peuple nommait *le tombeau de Régine Pédauque*.

Irrégulier dans son plan, le cloître n'en offrait pas moins l'aspect le plus monumental et surtout le plus pittoresque. La colonnade qui le formait était en marbre blanc des Pyrénées. Les chapiteaux sont chargés de bas-reliefs, parmi lesquels il en est plusieurs du travail le plus précieux et de la conservation la plus parfaite. Citerai-je celui où les Quatre Fleuves qui arrosaient le Paradis Terrestre sont représentés, tenant chacun une corne recourbée d'où s'échappent leurs flots? Au-dessus, le sculpteur a gravé, en lettres onciales, les noms de ces quatre fleuves : PHISON, GEON, TIGRIS, EVPHRATES. Un autre artiste, d'une grande habileté, sans doute, pour le temps où il florissait, a représenté sur un autre chapiteau, les scènes principales de la vie de ce patriarche célèbre, dont la sublime élégie, placée parmi les livres saints, est, sans aucun doute, l'une des plus belles créations des anciens jours. Sur l'un des quatre bas-reliefs de ce monument, Job est environné, pressé, par une foule qui semble lui rendre des hommages, comme on en rendait dans Rome antique aux sénateurs et aux consuls qu'accompagnait, par honneur, une longue suite de cliens et d'affranchis. Là, Job est puissant; mais Dieu va éprouver son serviteur. Le mauvais génie renverse la demeure du juste; ses fils sont écrasés sous les murs qui s'écroulent, sous les combles embrâsés qui retombent en larges éclats. Les troupeaux, les pasteurs périssent aussi, et Job, presque nu, couvert de plaies, entend les conseils inutiles, les reproches même de ses prétendus amis; ils l'abandonnent enfin, et Job est seul; mais un Ange du Seigneur vient toucher ses plaies, le guérir et le consoler.... Cet admirable poème qui, dans sa langue native, est si digne d'admiration, et qui l'est même encore dans nos paraphrases timides et décolorées, a été traduit avec bonheur par le sculpteur Toulousain, et ce chapiteau est bien l'un des plus beaux, l'un des plus curieux que nous ait légué le moyen âge.

Toute l'histoire du Sauveur avait aussi été représentée sur les chapiteaux du cloître de la Daurade; et si les bas-reliefs n'en sont pas toujours aussi précieux, aussi fins de travail que celui de Job, ils forment cependant une suite importante; arrachés de la place qu'ils occupaient, et qu'ils devraient occuper encore, leur série n'a pas de rivale dans nos musées.

Plusieurs de ces chapiteaux présentent aussi, soit des allégories, soit des scènes pieuses; on y retrouve la *pesée des ames* ou la *Psycostasie*. Celui où l'on remarque cette scène est surtout très important, soit parce que les rituels funéraires des Égyptiens, qui admettaient aussi le dogme de l'immortalité de

l'ame, présentent souvent une composition analogue, soit parce qu'on la remarque, mais avec quelques variantes, dans la cathédrale de Saint-Trophime, à Arles, dans celle de Notre-Dame de Paris, au portail même de l'église de Grisolles, près de Toulouse, et ailleurs. Saint Michel y est représenté pesant les bonnes et mauvaises actions d'une ame; elle est là, tremblante, attendant son arrêt. Mais celui-ci est prononcé, et derrière elle un démon étend un rouleau sur lequel on lit : IN IGNEM ÆTERNVM.

Il faudrait augmenter démesurément cette note pour décrire en détail les autres chapiteaux du cloître de la Daurade, monumens où l'imagination de l'artiste s'est livrée à toute sa fougue, à toute sa verve. Au milieu de feuillages, d'arabesques, de rinceaux, de branches délicatement sculptées, paraissent des lions, des ours, des animaux fantastiques, que poursuivent, armés de haches, de glaives et de boucliers, des chasseurs intrépides. Des femmes qui fuient sont arrachées à ces monstres des forêts, et ces chapiteaux, où le fini du travail fait oublier l'incorrection du dessin, sont couronnés par des tailloirs où le ciseau s'est joué, en reproduisant, soit des scènes variées, soit des ornemens d'un goût exquis.

Des tombeaux étaient placés dans des niches allongées, creusées dans les murs. L'une d'entre elles, en forme de chapelle, renfermait le mausolée des Garaud qui, dès l'an 1164, possédaient des fiefs dans Toulouse. Sur les murs de ce *Sacellum* funéraire, on voyait encore, en 1812, les armes de cette famille dont l'écu était de gueules, au chef d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis d'or.

Au fond du cloître, dans la galerie de l'est, paraissaient quatre portes à plein ceintre, remarquables par leur ornementation. La première, celle de la salle des réunions conventuelles, était décorée de quatre colonnes en marbre, et ses chapiteaux, conservés en partie dans le musée, sont des modèles de grace et d'élégance; au-delà était la porte de la *Chapelle du chapitre* : elle avait huit statues tenant lieu de colonnes et portant des chapiteaux. Le montant de gauche contenait un bas-relief en marbre représentant la sainte Vierge tenant sur ses genoux l'enfant divin. En regard, paraissait David accordant sa harpe. En avant du portail et en saillie, étaient, de chaque côté, deux bas-reliefs représentant un roi, une reine et deux saints ou prophètes. Dans l'épaisseur de la saillie et dans le retour, il y avait de chaque côté, et faisant de même avant-corps, un bas-relief. Tous étaient, comme ils le sont encore, couronnés de chapiteaux d'un travail très remarquable. Parmi les huit statues du portail, deux étaient en marbre, et leurs têtes ceintes d'une couronne. L'une d'entr'elles, dont les cheveux tombent sur ses épaules, porte dans la main droite un vase, une sorte d'ampoule qu'elle montre de la main gauche. C'est cette statue que le peuple nommait *Lou Rey Clovis*, et, sans rien affirmer sur la justesse de cette dénomination, que j'adopterais volontiers, on peut conjecturer que cette image est au moins la copie d'une autre qui représentait ce prince, et qui avait été érigée pour honorer la mémoire du fondateur de la monarchie et du premier de nos rois catholiques.

Dans cette chapelle étaient les tombeaux de plusieurs membres de l'antique famille des Isalguiers, et entre autres celui qui était surmonté par la statue de Raymond, l'un d'entre eux, qualifié du titre de *Co-Seigneur de Toulouse*, dans son testament du mois de mars de l'an 1348. Là aussi était, avant la révolution, un autre monument bien plus précieux, et que je n'ai pu retrouver. Il provenait apparemment du *Cimetière des Comtes*, et avait fait partie du tombeau d'un fils d'Alphonse Jourdain. On y lisait ces vers léonins, ou rimés :

Aspice, lector, opus scripturæ marmoris hujus;
Ostendit titulus quem tegit hic tumulus.
Ildefunsi natus comitis jacet hic tumulatus.
Corpus sub lapide, spiritus in requie.
Parvulus ætate, vitæ puer immaculatæ,
Jungitur Angelicis Virgineisque choris.
Vir sacer Urbanus Romanus Papa secundus,
Esse cimeterium præcipit hoc Comitum,
Insuper ut didici jubet illos hic sepeliri,
Sacro mandato civibus inde dato.

« Lecteur, les caractères tracés sur ce tombeau t'apprendront quel est celui auquel il est consacré. Ici est inhumé un fils du comte Alphonse; son corps est sous cette pierre, son âme est dans le repos. Cet enfant, d'un âge tendre et d'une vie pure et sans tache, est maintenant réuni au chœur des anges et des vierges. Le saint pape de Rome, Urbain II, a voulu que ce fut ici le cimetière des Comtes. Il l'a ordonné ainsi par un décret sacré adressé aux citoyens. »

Parmi les bas-reliefs du portail, il en est deux qui doivent attirer toute notre attention. Le premier représente un roi qui tient un rouleau déployé, symbole par lequel on désignait les fondateurs ou les bienfaiteurs des églises et des monastères. Les cheveux de ce prince flottent sur ses épaules comme ceux de la statue que le peuple nommait *le Roi Clovis*. Le second bas-relief, placé en regard, représente une reine qui, d'une main, indique le ciel, et qui, de l'autre, tient aussi un rouleau déployé. Un diadême presse son front, de longues tresses de cheveux retombent sur ses bras et sur ses épaules; d'autres détails de costume rappellent ces figures qui, suivant Montfaucon, représentaient des princesses de la première race.....

Je n'affirmerai rien à ce sujet : car, comment soutenir, sans de solides preuves, que l'on a représenté par ces deux bas-reliefs un prince de la première race et sa noble épouse? D'ailleurs ces sculptures ne sont peut-

être pas de l'époque où florissaient les descendans de Clovis. Si cependant on faisait abstraction de ces justes sujets de doutes, on pourrait croire que l'on ne chercha pas, hors de Toulouse, des membres de cette dynastie pour leur rendre hommage, puisque cette ville même a eu des rois particuliers qui sortaient de la tige des Mérovingiens. En 630, Charibert, frère de Dagobert, reçut de celui-ci, avec le titre de Roi, la souveraineté sur les provinces qui, de la Loire, s'étendent jusqu'aux Pyrénées. Charibert avait épousé Gisèle, fille unique du Duc des Vascons et petite-fille de Sérénus d'Aquitaine. Le règne de son mari fut très-court; il mourut en 631, et son fils Chilpéric, encore enfant, lui succéda, mais ne lui survécut que de quelques mois. Si on pouvait croire que ce portail est du VIIe siècle, on pourrait reconnaître dans ces deux bas-reliefs le roi Charibert et Gisèle. Mais comme le style de dessin et le travail pourraient contredire cette opinion, on pourrait conjecturer que, bien plus tard, vers le XIe siècle, peut-être, on a voulu représenter là et le Roi d'Aquitaine et la fille du Duc des Vascons, en reconnaissance des bienfaits accordés, pendant leur règne, au monastère de la Daurade.

Quel que soit l'âge de ces figures, ainsi que des autres monumens que j'ai retirés des ruines du cloître de cette maison religieuse, on y verra toujours de riches documens de notre histoire artistique. Arrachés à la destruction qui les menaçait, placés dans le Musée de Toulouse, au milieu de marbres nombreux qui rappellent tant d'époques diverses, on les retrouve encore empreints de cette pensée religieuse qui présidait aux œuvres de nos pères et de cette poésie qui marquait d'un sceau particulier leurs compositions pittoresques. Ce sont de précieux débris, de funèbres moniteurs d'une époque que l'on n'a sérieusement étudiée que lorsque les restes de sa grandeur ont jonché la terre.

5 Les savans auteurs de *l'Histoire de Languedoc* auraient dû peut-être donner son vrai nom à la ville où Gondebaud fut chercher un refuge. Elle porta d'abord, et seulement, celui de *Lugdunum*, qui indique évidemment une origine Gauloise. Ce ne fut que lorsque Pompée y eut rassemblé les débris fugitifs des légions de Sertorius, qu'elle fut connue sous la dénomination de *Lugdunum Convenarum*. Je disais, en 1814, dans mes *Monumens Religieux*, pag. 87 et suiv., que plusieurs anciens géographes ont parlé des *Convenæ*, mais qu'ils ne nous ont rien laissé sur l'origine de ce peuple. Saint Hiéronyme (*Advers. Vigilant. lib.* II) est le seul auteur qui ait jeté quelques lumières sur cette partie de notre histoire. Il dit en parlant de Vigilantius, hérésiarque fameux, né à *Calagorris des Convenæ*, qu'il ne répondait que trop à son origine; que sa conduite était bien celle d'un descendant de cette race de brigands et de gens rassemblés que Pompée, après avoir vaincu l'Espagne, fit descendre des cimes des Pyrénées et réunit dans une ville qui prit, par cette circonstance, le nom *d'Urbs Convenarum;* que, de cette retraite, il commettait des attentats contre l'église de Dieu, et que, digne fils des *Vettons*, des *Arebaci* et des *Celtibériens*, il attaquait les églises des Gaules..... *nimirum respondet generi suo ut qui de latronum et Convenarum natus est semine, quos Cn. Pompeius edomita Hispania, et ad triumphum redire festinans, de Pyrenæi jugis deposuit, in unum oppidum congregavit, unde et Convenarum Urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contra Ecclesiam Dei, et de Vettonibus, Arebacis, Celtiberisque descendens, incurset Galliarum ecclesias.....*

Presque tous les anciens monumens donnent le nom de *Lugdunum* ou de *Lugdunum Convenarum* à cette ville. La Notice des Provinces met *Civitas Convenarum* au nombre des cités de la Novempopulanie. Il faut remarquer que, depuis long-temps, les Espagnols, rassemblés à *Lugdunum*, s'étaient étendus dans toute cette contrée qui a été connue, jusqu'en 1789, sous le nom de *Comté de Comminges*. On y retrouvait, et on y remarque encore, soit purs, soit altérés, des noms de lieux qui annoncent que leurs habitans tirent leur origine d'au-delà des Monts Pyrénéens. Ainsi les *Arebaci*, mentionnés par saint Hiéronyme, ont donné leur nom au canton d'*Arbas* et à la petite rivière qui l'arrose. Ainsi *Calagorris* des *Convenæ*, où tant de richesses archéologiques ont récompensé mes recherches, avait son homonyme dans l'Espagne Tarragonaise, et ses habitans avaient une origine commune avec ceux de la ville de *Calahorra*, qui représente aujourd'hui l'antique *Calagurris* Hispanique.

La ville de *Lugdunum* était divisée en deux parties: la plus ancienne occupait la hauteur où l'on voit aujourd'hui, dans une enceinte, qui date en partie de l'époque romaine, l'église cathédrale de Comminges. C'était, en quelque sorte, l'Acropolis, la forteresse. L'autre était dans la plaine voisine, au nord-est, à l'est, et au midi, et elle s'étendait jusqu'à la rive gauche de la Garonne, comprenant dans son pourtour, 1° le quartier nommé aujourd'hui *le Plan*, 2° le village de Valcabrère (*Vallis Capraria*), où j'ai retrouvé tant de monumens antiques. Aimoin (*de Gest. Franc.* c. 69) dit en parlant de cette ville: *ea urbs in cacumine prcecelsi montis trans Garumnam sita est procul à cœteris montibus remotis*. Grégoire de Tours (lib. VII) décrit ainsi la situation de cette ville: *est enim urbs in cacumine montis sita, nullique monti contigua.*

Gondebaud, ou Gondevald, se préparait, vers la fin de 584, à marcher vers Paris, où il voulait établir le siége de son empire. Des historiens crédules ont écrit qu'il semblait que le ciel voulût d'abord favoriser l'entreprise de Gondevald, car le temps fut si doux pendant l'hiver de cette année, que la vigne poussa de nouvelles branches, *vinearum palmites novi*, au mois de décembre, et que les arbres se couvrirent de fleurs. Il parut une aurore boréale: *apparuerunt etiam in cœlo*

et radii, à parte septentrionali columna ignea quasi de cœlo pendens per duarum horarum spatium visa est cui stella magna superposita est. Ces phénomènes, avec un tremblement de terre dans l'Anjou, annonçaient, selon Grégoire de Tours, la mort de Gondevald. Les historiens de Languedoc ont dit comment ce prince fut contraint de chercher un refuge à *Lugdunum Convenarum.* Cette place déja forte par sa position, l'était encore plus par les fortifications qui l'entouraient de toutes parts. Gondevald en fit sortir les citoyens inutiles, ainsi que Rufin qui en était évêque, et il s'unit étroitement avec un habitant nommé Caruilfus, homme riche et très puissant : *junxerant autem factioni suæ Caruilfus, ejusdem urbis civem, cujus apothesis quæ per multæ erant ipsi alebantur*, dit Aimoin. Les soldats de Gontran, commandés par Leudegisile, arrivèrent bientôt devant les murs de *Lugdunum*, et s'étant rendus maîtres de la ville basse, ou des faubourgs, ils y mirent le feu.

On connaît le reste de cette histoire. « Après la mort de Gondevald, dit M. Bonamy (*Histoire de Gondevald, Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, xx), la nuit fut employée à mettre à couvert du pillage tous les trésors qui étaient dans la ville, et le lendemain matin l'armée y étant entrée, le massacre fut général, sans distinction de sexe ni d'âge; les ecclésiastiques même furent égorgés au pied des autels. Ensuite, elle fut livrée aux flammes, qui consumèrent tous les édifices; en sorte qu'il ne resta plus que la place de cette ancienne ville. Elle fut sans aucune habitation pendant près de cinq cents ans, et ce ne fut qu'au commencement du XIIe siècle que saint Bertrand, évêque de Comminges, y ayant rétabli la cathédrale, attira des habitans qui composèrent la nouvelle ville qui subsiste aujourd'hui. »

6 On a beaucoup écrit sur les Colonies Ibériennes qui, franchissant les Pyrénées, se seraient étendues bien au-delà de cette chaîne de montagnes. Fréret a prétendu que *Tolosa* fut bâtie par eux, et il s'appuie sur la ressemblance du nom de cette ville avec celui de plusieurs lieux de l'Espagne, sans faire attention que ces lieux ont été inconnus à tous les anciens géographes, et qu'ils pourraient bien avoir tiré leur origine de ces colonies Gauloises, qui, se jetant au-delà des monts qui nous séparent de la Péninsule, y auraient apporté cette dénomination, comme ils l'ont fait dans la Phrygie, où l'on trouvait, comme je l'ai dit, dans les *Aditions et Notes* du premier livre de cette histoire, *Tolosacorium*, ou *le pays de Tolosa.* J'ai souvent examiné la question relative à la possession d'une partie de la Gaule Aquitanique par des tribus Ibériennes, et j'ai admis leur ancienne présence sur une partie du revers septentrional des Pyrénées, et dans les vallées formées par les cours d'eau, qui de ce côté, s'échappent de nos montagnes. Mais j'ai cru devoir, dans le silence de l'histoire, dans l'existence de nombreux monumens Romains dans ces régions, dans le langage vulgaire qui est, en général, la langue latine dégénérée, ou la *Langue Romane*, trouver des motifs suffisans pour restreindre l'influence énorme que, depuis peu de temps, on a attribuée aux populations Espagnoles venues dans la Gaule, à des époques très reculées. J'ai reconnu, comme tous les linguistes, et j'ai même indiqué beaucoup de dénominations, soit mythiques, soit géographiques, évidemment puisées dans la langue *Escuara*, et ces dénominations remontant à des époques bien antérieures à l'entrée et à l'occupation d'une partie du pays, par ceux que l'histoire nomme les *Vascons*, j'ai montré, et je crois prouver, dans l'*Archéologie Pyrénéenne*, qu'une partie des cités de l'Aquitaine, limitée, comme au temps de César, par l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, ont été fondées par des tribus venues du revers méridional de la grande chaîne de montagnes qui s'étend de l'un à l'autre mer en traversant l'isthme Pyrénéen. Mais ce qui reste dans nos contrées de cette invasion primitive, qui ne s'est pas étendue très-loin, consiste dans quelques noms de Divinités et de lieux, et un petit nombre de mots, réellement Ibériens, conservés dans les parties les plus sauvages de cette portion des Gaules. La dernière invasion des Vascons, qui se répandirent comme un torrent dévastateur jusqu'aux environs de Toulouse, et qui eut lieu au VIe siècle, a laissé plus de traces sans doute; mais c'est assez loin de cette ville et des frontières naturelles du Languedoc, que le pays est encore occupé par les descendans des conquérans de cet âge. Cette contrée est séparée du reste de la France par le *Uhaits-Handia*, ou plutôt par le Soisson, de sa source jusqu'à son confluent avec le Gave d'Oloron; ensuite, par ce dernier cours d'eau, puis par l'Adour jusqu'à son embouchure dans l'Océan. Il forme, en portie, dans le Département des Basses-Pyrénées, les arrondissemens de Bayonne et de Mauléon. La population y parle cette langue, si célèbre et si peu connue, qu'on nomme *Escuara*. Cette population porte le nom national d'*Escualdunac*, que des Etymologistes, très habiles, ne trouvent pas différent de celui de *Vascons*..... Les petites villes ou villages où l'on parle la langue *Escuara* sont au nombre de cinquante-trois dans l'arrondissement de Bayonne, et de soixante-trois dans celui de Mauléon. Les *Escualdunac* sont beaucoup plus nombreux au-delà de la Bidassoa, dans les Provinces Vascongades. On a cru retrouver dans leur langue, la langue primitive et unique des anciens Espagnols. MM. de Erro, Astarloa et quelques autres, ont, après le jésuite Larramendi, écrit sur ce sujet. M. Guillaume de Humbolt a consacré un savant ouvrage à cette question si importante (*Prüfung der unter suchungen über die urbewohner Hispaniens vermitelst der Vaskischen sprache*). Cet excellent livre tend à démontrer, par les noms géographiques, encore existans, et qu'on trouve aussi dans la langue *Escuara*, parlée par les *Escualdunac*, que cette langue est celle d'un peuple antique qui aurait à peu près dominé sur toute la Péninsule, et dont les restes seraient groupés au-

jourd'hui dans les Pyrénées et dans les contrées voisines de ces monts. Sans trop vouloir entrer dans ce sujet, nous dirons que ce serait peut-être s'abuser que d'adopter le système de Larramendi, qui affirme que les Basques ou Vascons ont cultivé les lettres dès les temps les plus reculés: il se rappelait sans doute, que, suivant Strabon, les Turdétans se vantaient d'avoir des lois écrites en vers, et qui avaient plus de six mille ans d'antiquité. Au reste, Strabon (*Géogr.* lib. III), après avoir parlé des Turdétans, dit que les autres Espagnols font usage de la grammaire, mais non pas tous de la même, et que la même langue n'est pas en usage chez eux. Ce témoignage de l'un des hommes les plus savans de l'antiquité, doit contrarier un peu ceux qui voient dans la langue *Escuara* celle de toute l'Espagne antique. Cependant cette langue n'en est pas moins digne d'être étudiée par tous les écrivains qui recherchent les origines et l'histoire des premiers temps de la Péninsule, et de cette partie de la Gaule nommée Aquitaine par César, et plus tard, Novempopulanie.

7 Le château de Bruniquel, bâti sur la rive gauche et très escarpée de l'Aveyron, près d'une petite ville qui porte aussi le nom de Bruniquel, offrait encore en 1823, sur l'une de ses faces, des restes de tours et de fortifications très remarquables et d'un effet extrêmement pitoresque. On assurait alors que l'une des tours portait encore le nom de Brunehaut. Il existe dans ce château des archives historiques qui sont d'un grand intérêt, et que M. Gustave de Clausade a examinées avec soin.

8 Suivant quelques écrivains, et entre autres Cathala-Coture (*Histoire du Quercy*, 1. 66), les bouchers de la ville de Cahors ayant participé au meurtre de l'évêque Rusticus furent obligés, pendant plusieurs siècles, de faire, à ce sujet, une amende honorable le jour de la fête de saint Étienne. Deux de ces hommes portaient chacun une hache de bois qu'ils plaçaient aux angles du maitre-autel de la Cathédrale, et assitaient, à genoux, à tout l'office de la veille et du jour. « Rusticus fut tué au-delà du Lot, et plusieurs personnes ayant péri en passant dans un bac précisément à cet endroit, Didier, frère de l'évêque et son successeur dans l'évêché de Cahors, y fit bâtir une église dédiée à saint Pierre, et trois autres, aux trois avenues de la ville, et en forme de croix, sous l'invocation des saints Marius, Julien et Martin. »

Des critiques ont cru retrouver le prieuré de Saint-Pierre de *Silva-agra*, à Saint-Rustice, village qui du moins a pris son nom du saint évêque *Rusticus*, ou *Rustique*, et où sa mémoire est honorée. Ce lieu, est d'ailleurs placé dans l'ancien diocèse de Toulouse, sur la voie Romaine qui conduisait à *Divona* ou Cahors, et est près de la Garonne. C'est-là qu'ont été retrouvés, en 1834, les restes d'une *Villa* Romaine, décorée avec magnificence.

La voie qui, de *Tolosa*, se dirigeait vers la capitale des *Cadurci*, commençait à la *Porte Arietis*, non loin de l'ancien Capitole de la métropole des Tectosages; elle suivait une ligne intermédiaire entre les rues actuelles de *l'Orme-Sec* et du Taur, à peu près dans la direction de celle des Loix : elle laissait à droite, le point où existait naguère la porte Arnaud-Bernard, et à gauche, celle de Las-Croses, et elle se prolongeait à gauche du terrain où existe aujourd'hui la grande route de Paris. On la retrouve, en effet, au-delà du canal du Midi, par lequel elle est d'abord interceptée : elle coupe, en ligne droite, le territoire de la Lande et de la Courtensou, où l'on découvre, çà et là, des ruines antiques. Quelquefois apparente, trop souvent détruite complétement, ou réduite à l'humble condition de chemin vicinal, elle n'est pas très éloignée de la Garonne dans les villages de Fenouillet et de Lespinasse. Les avenues de Fenouillet sont jonchées de briques Romaines, et on retrouve, dans les champs, des traces de constructions très vastes, des puits et des médailles. Partout on voit cette route jalonnée par des substructions antiques, par des restes de maisons de campagne Gallo-Romaines. Ainsi à Saint-Caprais, ou au *Rouanel*, on a découvert dans des ruines une tête en pierre, des poids en terre cuite et encore des médailles. Non loin de là, à *Bagnols*, lieu où il existait des bains antiques, j'ai vu des débris de mosaïques et l'indication de nombreux édifices.

Parvenue sur la rive gauche de la rivière de l'Hers, la voie qui s'était rapprochée des collines, traversait ce cours d'eau sur un pont bâti au-dessous de celui qui existe aujourd'hui, et non loin de Castelnau-d'Estrete-Fonds (*Castellum novum de stricti fontis*). C'est au-delà, sur la droite, qu'existe le village de Saint-Rustique ou Rustice; son église est très ancienne. L'Apside rappelle, dans toute sa pureté, le style Roman ou Byzantin. Une fontaine placée derrière le grand-autel, dans une crypte, est révérée, non comme le furent les sources et les lacs chez les Gaulois, mais comme consacrée par une légende locale. Les colonnes de cette église étaient couronnées de chapiteaux très remarquables, aujourd'hui cachés par un plancher, ou couverts par des constructions modernes. Le gros du village est sur la hauteur; au-delà de celui-ci, s'écoulaient, du côté de la voie, les eaux abondantes d'une fontaine; ces eaux étaient conduites par des tuyaux dans la *Villa* dont deux amateurs d'antiquités (*MM. Escudier et Soulage*) ont mis a découvert les ruines, en 1834.

Dix chambres dont le sol était recouvert d'un ciment rougeâtre d'une grande dureté, fesaient partie de cette habitation; plus loin, à droite, et vers le couchant, on a retrouvé une salle carrée, dont le pavé était formé par une élégante mosaïque, divisée par des cadres d'une grande élégance, et qui renfermaient des figures d'animaux; mais une salle voisine possédait une mosaïque plus remarquable encore. C'est dans cette salle que venait aboutir une partie des tuyaux qui conduisaient les eaux supérieures dans cet édifice; plus bas, était un *Labrum*, ou bassin, revêtu en marbre; plus

loin on en voyait un autre, mais d'une plus petite dimension. Tout indique que cette partie de la *Villa* était destinée aux bains de ses possesseurs. Les figures des déités des eaux qui ornaient le pavé de la grande salle indiquaient aussi cette destination. L'entrée de cette salle était au levant et, à peu près, dans la direction longitudinale des autres bâtimens : elle formait un parallélogramme d'environ 13 mètres de long sur 2 mètres 78 centimètres de large ; mais comme trois niches, demi-circulaires, étaient ouvertes de chaque côté et qu'elles avaient 1 mètre 90 centimètres de profondeur, il en résulte que la largeur totale, y compris ces niches, était de 6 mètres 58 centimètres; les murs qui divisaient les niches avaient 1 mètre 19 centimètres d'épaisseur : il paraît que des colonnes, ou des pilastres, s'élevaient à l'extrémité intérieure de ces murs, et supportaient un arc de voûte ou une poutre.

On trouvait près du seuil de la salle, au levant, des restes de la belle mosaïque qui recouvrait en entier le sol. Le fragment le plus remarquable de ce côté est ovale et entouré d'ornemens formant un beau cadre ; mais le tableau que ce cadre renferme est très dégradé, et à peine peut-on y reconnaître que l'on y a représenté une femme écartant des roseaux dans le milieu desquels elle est placée. Près d'elle on lit ce mot tracé en beaux caractères grecs : ΑΡΕΘΟΥCΑ. Ainsi cette figure est celle d'Aréthuse.

Il est peu de mythes Helléniques aussi connus, aussi vulgaires que celui d'Aréthuse. Fille de Nérée et de Doris, elle fut l'une des compagnes de Diane. Un jour, tandis qu'elle se baignait dans une fontaine, elle fut apperçue par Alphée, fils de l'Océan, et s'enfuit aussitôt. Vivement poursuivie par celui qui avait entrevu ses charmes, elle implora le secours de Diane, et ne l'implora pas en vain. La Déesse la métamorphosa en fontaine. Alphée la reconnut malgré ce changement et reprenant sa figure de fleuve, il mêla ses ondes avec celles d'Aréthuse; mais Alphée arrosait l'Arcadie, et portait le tribut de ses eaux dans la mer Ionienne ; la fontaine Aréthuse coulait dans la presqu'île d'Ortygie, lieu où s'éleva depuis le palais des rois de Syracuse, à environ un mille de la cité. Il paraissait donc impossible que les deux cours d'eau fussent réunis; mais ces obstacles n'arrêtèrent point l'imagination, et le génie s'empara même de cette circonstance. Les poètes ont redit en vers délicieux que l'Alphée, continuant son cours sous les mers, venait, aux rivages de la Sicile mêler ses flots amoureux aux flots limpides d'Aréthuse. Des auteurs graves ont même adopté cette croyance, parce qu'on assurait que ce qu'on avait jeté dans l'Alphée se retrouvait peu de temps après dans l'Aréthuse. Strabon s'est élevé contre cette opinion, et il a réfuté l'historiette de la coupe perdue dans l'Alphée et retrouvée en Sicile.

L'image d'Aréthuse entr'ouvrant les roseaux qui bordent son visage, avait peut-être autrefois, non loin d'elle, la figure du fleuve Alphée. Mais il manque autour du médaillon ovale de grandes portions de mosaïques. Seulement, dans les restes de la continuation du pavé subsistant encore, à droite, on voit un bras qui paraît soutenir un médaillon, et on lit tout auprès, en assez beaux caractères grecs, divisés en trois lignes :

CΙΚΙ
ΛΙω
ΤΗC

et sur un morceau conservé, à gauche, on lit :

ΓΕΝ
ΙΟC

Au delà de cette portion du pavé qui ne subsiste plus, paraissent deux nymphes portées par des monstres marins, dont l'un a les formes d'un lion, l'autre, en partie, celles d'un cheval. — Leucas, l'une des nymphes, est placée sur le lion; l'autre, Xantippé, vient de s'élancer sur le cheval pour le dompter. La tête de cette dernière est couverte d'un casque. Les noms Leucas et Xantippe sont tracés en beaux caractères au-dessus des têtes de ces nymphes des eaux.

ΛΕΥΚΑC ΞΑΝΤΙΠΠΕ

On attribue à l'Océan trois mille filles, mais les noms de celles que représente cette portion de la mosaïque de SaintRustice ne sont point inscrits parmi les noms du petit nombre de celles qu'on connaît. Ces deux nymphes ne sont pas comprises non plus parmi les cinquante Néréides mentionnées par les Hymnes Orphiques, et dont Hésiode a donné les noms. Homère ne parle que de trente-trois ; Apollodore en indique quarante-cinq ; Hygin quarante-neuf. Quelques écrivains ont, sans les nommer, porté leur nombre jusqu'à cent ; et, en réunissant à la liste consignée dans le poème d'Hésiode les noms qui sont rapportés par d'autres écrivains, et qu'il n'a pas connus, on atteint à peu près ce nombre.

Les *Mélies* formaient une classe distincte parmi les nymphes marines. Elles devaient la vie à Mélia, fille de l'Océan. Leurs noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Ceux que nous lisons sur cette partie du pavé de Saint-Rustice appartiennent peut-être à des nymphes qui faisaient partie de ces déîtés des mers ; mais on ne peut rien affirmer à ce sujet. On ne saurait les placer parmi les nymphes *Pégées* ou *Krénées* qui présidaient aux fontaines, ni parmi les *Limniades* qui dominaient sur les lacs, ni encore parmi les *Potamides* qui habitaient les rivières et les fleuves. Portées par des monstres marins, elles doivent être, selon toute apparence, comptées parmi les *Océanides*.

Au-dessus de la portion du pavé où l'on voit la nymphe *Leucas* et sa compagne, la mosaïque représente une immense draperie, couleur de pourpre, que décorent des broderies habilement variées : elle est

soutenue par deux génies ailés. Des anneaux, des bracelets ornent leurs bras et leurs jambes. Deux autres sont dans la partie inférieure. Ces figures juvéniles, très bien contrastées, sont d'une conservation entière et d'un dessin qui ne manque ni de légèreté ni d'élégance. Mais, au milieu de cette draperie si ornée, si riche de détails, est une figure dont la rareté n'est pas le seul mérite. La tête de l'Océan, de grandeur colossale, est là, et cette image arrête tous les regards.

On le sait, les poètes, ces premiers théologiens des peuples à demi-barbares, avaient personnifié toutes les parties du monde. Suivant Hésiode (*Théogon.* v. 40), la Terre, ou *Ghé*, eut, de son union avec *Uranos*, l'Océan aux gouffres profonds. C'était le plus ancien des Titans. Dans la suite, on a dit que l'Océan était le père de tous les êtres qui jouissent de la vie. Cette opinion, embrassée par Thalès et par d'autres philosophes, a été exprimée poétiquement par un grand nombre d'écrivains. Virgile, entre autres, a dit, en parlant de ce dieu: *Oceanum patrem rerum.* Dans nos vieilles et religieuses Ballades Pyrénéennes même, l'eau est souvent l'origine de toutes choses; ainsi l'hymne cosmogonique des *Borouch*, qui célèbre les astres naissans et la création des Dieux, montre les hommes sortant du vaste Océan, le jour où le Soleil devint l'époux de Phébé.

Le dessin de cette tête de l'Océan n'est pas très-correct peut-être; néanmoins, on voit que l'artiste était inspiré par l'étude des bons modèles et l'ensemble de cette figure est majestueux. La grosseur des cubes de la mosaïque a dû naturellement empêcher que les contours parussent flexibles. De larges rides sillonnent le front del 'Océan. De sa bouche, de ses narines, sortent de longs torrens qui s'écoulent dans les mers, représensentées par des ondes bleuâtres dans le bas du tableau. Ces torrens figurent les fleuves dont l'Océan est le père. Des dauphins sortent de sa barbe immense ou se jouent dans sa chevelure. Sur son front s'élèvent deux cornes droites; près d'elles sont deux serres d'écrevisse, attributs propres de ce Dieu. Un autel rond, placé autrefois dans la *Villa Borghèse*, et que Winkelmann a publié (*Monument. ined.* 21), représente l'Océan avec ces marques distinctives. On les retrouve sur deux statues du palais Farnèse que Fabretti et Gori avaient prises pour des images du Nil.... Les serres d'écrevisse indiquent le pouvoir de l'Océan sur les ports, parce que le mot qui exprime en grec les pattes d'écrevisse, désigne aussi les deux môles ou les deux langues de terre qui forment un port.

Il y a, comme je l'ai dit, au-dessous de ce tableau les figures de deux *Océanides;* d'autres avaient été figurées au-dessus. Mais la charrue qui, pendant plusieurs siècles, a passé sur ces restes précieux, a détruit la partie supérieure de cette portion de la mosaïque, et je n'ai plus à décrire que les tableaux qui forment le pavé des niches ouvertes des deux côtés de la salle.

Ces niches ont 1 mètre 90 centimètres de profondeur, sur 2 mètres 78 centimètres de largeur..... Mais ici, que de regrets éprouvent les amis des arts et la savante et noble antiquité, en apercevant les dégradations énormes que cette belle mosaïque a éprouvées! Le pavé de la première niche, à droite, ne subsiste plus; il en est de même de celui qui est à l'extrémité du côté gauche... Mais les figures des *Océanides* Leucas et Xantippé, et celle de l'Océan existent encore, et quatre niches ont conservé leur élégante décoration.

Dans la mosaïque de la seconde niche, à droite (j'ai dit que la première ne subsistait plus), on a représenté, sur un fond blanc, deux figures. La première est celle de Panopée, (ΠΑΝΟΠΗΑ), ainsi que l'indique ce nom écrit en caractères grecs près de la tête. Cette Néréide a été mentionnée dans les ouvrages d'Hésiode, d'Homère, d'Apollodore et d'Hygin. Une couronne est placée sur sa tête; sa main gauche est appuyée sur une urne d'où s'échappent des eaux; la droite qui est élevée, supporte un miroir dans lequel se reflète son image. Je ne rechercherai pas pourquoi cette Néréide est appuyée sur une urne comme le serait une simple Naïade; je ne disserte point. je décris uniquement la mosaïque de Saint-Rustice. Panopée est nue; seulement une draperie, jetée avec grace, enveloppe la partie inférieure de son corps. Le torse est très beau, les bras bien dessinés; des bracelets rouges en font l'ornement, et cette teinte vive contraste avec la couleur délicate des chairs.

Le Triton, près duquel on lit le mot BOPIOC, et sur lequel Panopée est assise, est d'un travail bien moins remarquable. Il tenait de la main droite un objet qui n'existe plus. Comme un Triton du Musée Pio-Clémentin, il porte, en guise de chlamyde, une peau de poisson.

Dans la niche suivante, dont le pavé a été en partie détruit, on voyait une femme assise sur la partie postérieure d'un Triton. Au-dessus de sa tête on lit Tetys, ΘETIC; le mot TPITΩN est de même audessus de la tête du dieu marin. Il a deux cornes sur le front. Une tête de Triton qui servait de bouche à un égoût, sous le portique de Sainte-Marie, en Cosmédin, à Rome, avait deux serres d'écrevisse près de ses tempes, comme la tête de l'Océan de notre mosaïque; un Triton du musée Pio-Clémentin a des cornes comme celui de Saint-Rustice. Celui-ci tient une flûte à sept tuyaux qu'il approche de ses lèvres: cet attribut est rare. On a multiplié le nombre de ces demi-dieux. Cependant Hésiode (*Theogon.* 931) n'en mentionne qu'un seul. Il était fils de Neptune et d'Amphitrite; sa figure offrait, comme celle de notre mosaïque, la partie supérieure d'un corps humain; le bas avait la forme d'un poisson à longue queue. C'est, dit

Mongez, le trompette du dieu des eaux, qu'il précédait toujours, en annonçant son arrivée au son de sa conque. Dans Ovide (*Métamorph.* lib. 1, v. 331), Neptune voulant retirer de dessus la terre les eaux qui l'avaient recouverte, ordonne à Triton d'enfler sa conque, et au son qu'il en tire les eaux rentrent dans les gouffres des mers. Dans Virgile (*Æneid.* lib. 1, v. 209), Neptune désirant appaiser la tempête que Junon avait excitée contre les vaisseaux Troyens, Triton, aidé d'une Néréide, essaie de relever les trirèmes échouées.

Dans la première niche, à gauche, est la figure d'une Néréide. Malheureusement le torse a un peu souffert. Cette nymphe est *Doto*, ainsi que l'annonce le mot ΔωΤω inscrit au-dessus de sa tête, en beaux caractères grecs. Elle est au nombre de celles qu'Hésiode, Homère, Apollodore et Hygin ont citées: l'image qui la représente est d'une pose élégante, gracieuse et facile. Elle est portée par un Triton sonnant de la trompe, et au-dessus duquel on lit :

ΝΥΝΦΟ
ΓΕΝΗC

De la main gauche le Triton soulève la Buccine dont il tire des sons; de la droite, il tient un trident dont il frappe un monstre marin.

La seconde niche, du même côté, offre un tableau plus intéressant encore, si ce n'est par le style du dessin, du moins par le sujet représenté. Assise sur Glaucus, demi-dieu marin, Ino reçoit de lui le jeune Palémon, son fils, auquel elle offre son sein. A côté de Glaucus est son nom en caractères grecs : ΓΛΑΥΚΟC. On lit de même *Palemon*, ΠΑΛΕΜΩΝ, au-dessus de l'enfant, et Ino, ΙΝω, sur la tête de sa mère. Glaucus a, comme le Triton au-dessus duquel on lit le mot ΒΟΡΙΟΣ, une chlamyde formée d'une peau de poisson.

Ces beaux restes de l'antiquité allaient être perdus pour les arts, et déja des dégradations nombreuses annonçaient qu'il n'en resterait bientôt qu'un vague souvenir, lorsque, profitant du don qui en a été fait à la ville de Toulouse par celui auquel on en doit la découverte, j'en ai obtenu le transport dans le Musée de cette ville.

FIN DES ADDITIONS ET NOTES DU LIVRE SIXIÈME.

NOTES

SUR L'HISTOIRE

DE LANGUEDOC.

NOTES

SUR L'HISTOIRE

DE LANGUEDOC.

NOTE I.

Si les peuples de la Narbonnoise étoient compris anciennement dans cette troisieme partie des Gaules qu'on appelloit Celtique proprement dite ?

I. On ne peut disconvenir que les peuples de la Narbonnoise, ou de cette ancienne partie des Gaules que les anciens appelloient *Braccata*, ne fussent compris sous le nom general de Celtes, puisque les anciens le donnoient à tous les Gaulois, et aux peuples même d'une grande partie de l'Europe. La difficulté est de sçavoir si, suivant la division des Gaules en Celtique proprement dite, en Aquitanique et en Belgique, la Narbonnoise, avant la conquête des Romains, appartenoit à la premiere de ces trois parties plutôt qu'à l'une des deux autres.

II. S'il faut en juger par la situation, il paroît que ce pays devait être compris anciennement dans la Celtique proprement dite; car suivant le témoignage de César, la Belgique [1] occupoit les parties septentrionales de la Gaule, et l'Aquitanique étoit bornée par la Garonne, les Pyrenées et l'Ocean. Si donc la Narbonnoise avant la conquête des Romains dépendoit de quelqu'une de ces trois parties, ce devoit être de la Celtique, qui selon le même historien s'étendoit du côté du Midi depuis la source du Rhône jusqu'à la Garonne.

III. Il est vrai que César ne comprend pas la Gaule appellée *Braccata* ou Narbonnoise dans la division qu'il fait des Gaules en trois parties, parce que cette province étoit alors soûmise à la république Romaine, et qu'il n'entend parler que des provinces que les Romains n'avoient pas encore soûmises; ce qui pourroit faire croire que la Narbonnoise faisoit anciennement une quatriéme partie des Gaules : mais cet auteur par les bornes qu'il donne à la Celtique propre, nous fait assez entendre que la Narbonnoise y étoit autrefois comprise, et nous croions en avoir d'ailleurs d'autres preuves.

IV. Polybe [1] l'insinuë en effet en disant que *les Celtes habitent depuis Narbonne et son voisinage le long des Pyrenées jusqu'à la mer extérieure* ou la mer Oceane; et que *les autres peuples qui s'étendent vers les côtes septentrionales de l'Ocean sont inconnus et barbares.* On pourroit dire que Polybe ne parle dans cet endroit que des Gaulois en general connus sous le nom de Celtes : mais comme il est certain d'un côté que les Celtes proprement dits se donnerent [2] eux-mêmes ce nom les premiers, et que de l'autre les Grecs n'appellerent [3] Celtes tous les Gaulois en general, que parce que ceux des provinces méridionales des Gaules ou des environs de Marseille qu'ils connurent d'abord et qui étoient les plus célébres, se donnoient ce nom, il s'ensuit que les provinces méridionales des Gaules, comme la Narbonnoise, devoient anciennement faire partie de la Celtique proprement dite.

V. Diodore [4] de Sicile paroît confirmer ce que nous venons de dire, lorsqu'en parlant des Gaules, il avance « que les Celtes habitent au-» dessus de Marseille et occupent le milieu du » pays entre les Alpes et les Pyrenées; et que » les Galates ou Gaulois s'étendent depuis le » pays des Celtes vers l'Ocean, *la montagne* » Hercynie et la Scythie, quoique, ajoûte-t-il, » les Romains appellent Galates ou Gaulois les » uns et les autres »; ce qui fait voir que cet historien met les provinces méridionales des Gaules ou les pays situez entre les Alpes et les Pyrenées, dans la Celtique propre.

1 Cæs. l. 1. de bell Gall. n. 1.

1 Polyb. hist. l. 3. p. 191.
2 Cæs. ibid.
3 Strab. l. 1. p. 33. et seqq. l. 4. p. 189.
4 Diod. l. 5. p. 308.

VI. Strabon [1] s'explique d'une maniere encore plus précise. Il faut avoüer cependant qu'il renferme la Celtique proprement dite dans des bornes trop étroites, puisqu'il n'y comprend que la seule Narbonnoise. C'est ce qui fait croire [2] qu'il s'est trompé en voulant suivre la division de Cesar : division dont il s'éloigne cependant ; car il confond la Lyonnoise avec la Belgique, et n'en fait qu'une ancienne partie des Gaules, qu'Auguste, selon lui, partagea en deux provinces, dont l'une, dit-il, retint son ancien nom de Belgique, et l'autre prit celui de Lyonnoise : mais il est constant que la Celtique propre et la Lyonnoise ne sont qu'une même chose, et par consequent que César distingue la Lyonnoise d'avec la Belgique.

Ce qui aura induit Strabon en erreur, c'est sans doute qu'il aura cru que César avoit compris la Narbonnoise dans la division qu'il fait des Gaules en trois parties ; mais cet historien n'a pas eu dessein de parler de cette province qui étoit alors soûmise aux Romains. Comme elle fit une quatriéme partie des Gaules depuis l'empereur Auguste, Strabon, pour trouver son compte dans la division de César, aura cru que la Narbonnoise étoit la Celtique proprement dite, ce qui lui aura fait supposer qu'Auguste partagea la Belgique en deux parties dont l'une prit le nom de Lyonnoise, ce qui est faux ; car Auguste laissa la Belgique [3] en son entier. Il réforma seulement l'étenduë de la Celtique proprement dite, dont il tira quatorze peuples entre la Loire et l'Aquitaine, et donna le nom de Lyonnoise au reste de la Celtique. On ne peut donc faire aucun fonds sur l'autorité de Strabon pour prouver que la Narbonnoise appartenoit anciennement à la Celtique proprement dite, sinon qu'autant qu'il dit [4] ailleurs que les peuples de la Narbonnoise furent les premiers des Gaules connus sous le nom de Celtes.

NOTE II.

En quel pays de la Germanie les Tectosages dont parle César, fixerent leur demeure. Epoque de leur sortie s Gaules.

I. Il n'y a pas lieu de douter après le témoignage de César [5], qu'une colonie de Tectosages

[1] Strab. l. 4. p. 177. et seq.
[2] V. Casaub. not. in Strab. ibid.
[3] Diod. hist. l. 53. et seq.
[4] Strab. ibid. p. 189.
[5] Cæs. de bell. Gall. l. 6.

après avoir abandonné les Gaules leur patrie, n'ait anciennement passé le Rhin et ne se soit établie dans la Germanie ; mais nous n'avons rien de bien certain touchant l'époque de cette transmigration, et nous ignorons quels lieux en particulier ces peuples choisirent dans un si vaste pays, pour leur nouvelle demeure.

La plûpart des modernes rapportent cette époque au tems de l'expédition de Sigovese, et nous les avons suivis. Nous sçavons [1] en effet que ce capitaine Gaulois passa le Rhin avec une nombreuse colonie de ses compatriotes sous le regne de Tarquin l'ancien, roi de Rome, au II. siecle de la fondation de cette ville, et qu'il alla s'établir aux environs de la forêt Hercynie ; ce qui convient parfaitement avec ce que César rapporte de la sortie des Tectosages de leur patrie pour aller fonder une colonie au-delà du Rhin aux environs de la même forêt.

II. Les modernes sont plus partagez au sujet du pays que ces peuples choisirent auprès de cette forêt pour y faire leur habitation. On peut réduire à trois ou quatre classes leurs divers sentimens. 1°. Quelques-uns [2] ont prétendu que ces peuples s'arrêterent aux environs de la riviere de Neckre dans le Wirtemberg, la Soüabe et le Palatinat. 2°. D'autres croient [3] qu'ils ont donné l'origine aux François et qu'ils se fixerent dans le pays d'où ces derniers vinrent s'établir en deçà du Rhin, c'est-à-dire, comme ils s'expliquent, entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, le Mein et la forêt Hercynie. 3°. Un annaliste [4] moderne de la Baviere et après lui Mr de Leibnitz [5] ne sont pas éloignez de croire que les Tectosages prirent leur demeure vers la Boheme avec les Boiens et les autres Gaulois qui passerent au-delà du Rhin. Ce dernier ajoûte qu'il est croiable qu'une partie de ces Gaulois et en particulier les Tectosages s'avancerent ensuite à l'orient de la Boheme et qu'ils s'établirent au voisinage du Danube. 4°. Le P. Lacarry [6] jésuite a là-dessus un sentiment très-particulier. Il prétend que les Tectosages qui s'établirent dans la Germanie, ne passerent pas le Rhin avec Sigovese. Il les fait d'abord arriver dans la Grece

[1] Liv. l. 9.
[2] Munster. Cosmog. Liv. l. 3. - Bheat. Renan. rer. German. l. 1. p. 80. et catig. in Tacit. p. 417.- Reinec. de Mifenor. origin. p. 203.
[3] Trivor. observ. p. 60. et seqq. - Tournemin. dist. mem. de Trev. Janv. 1716.
[4] Adlzreit. annal. Boic. gent. l. 3. n. 3.
[5] Leibn. de orig. Fran. n. 9. et Rep. aup. Tourn. p. 264. apud. Eccard. leg. Salic. etc.
[6] Lacarr. de colon. p. 62. et seq. p. 242. et seq.

sous la conduite de Brennus, on ne sçait par quelle route; il veut qu'après la mort de ce general et l'expédition de Delphes ils soient venus dans la Pannonie, et qu'ils y aient établi leur demeure; qu'ensuite ils aient passé en deçà du Rhin et habité les provinces situées le long de ce fleuve, et qu'ils l'aient repassé avant le siecle de César, pour aller demeurer dans la Thuringe. Il ajoûte enfin que ces Gaulois sont les mêmes que les Tectosages de César et les Cattes de Tacite, et qu'ils donnerent l'origine aux François.

III. La premiere de ces opinions n'est fondée que sur une legere conjecture prise du nom des châteaux de Teck et de Teckembourg que Rhenanus et ceux qui l'ont suivi croient être un reste du nom des Tectosages; ainsi elle ne prouve rien et ne mérite pas qu'on s'y arrête. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur la seconde qui donne aux François une origine Gauloise et qui sous ce prétexte fait établir les Tectosages dans la Saxe et la Franconie; nous l'avons dejà réfutée ailleurs [1], après M. de Leibnitz qui en a touché quelque chose dans sa réponse [2] au Pere Tournemine. Le sentiment de ceux qui assûrent que les Tectosages s'établirent dans la Boheme avec les Boiens, ne paroît pas tout-à-fait bien fondé; quant au systême du P. Lacarry, il se détruit de lui-même.

IV. En effet ce Jésuite au lieu de supposer que la transmigration des Tectosages au-delà du Rhin se fit successivement du couchant au levant, comme il est naturel, et comme les anciens le donnent assez à entendre, fait d'abord arriver ces peuples devant Delphes, et leur fait ensuite établir des colonies du levant au couchant. La principale raison qui le porte à croire que les Tectosages de la Germanie, dont parle César, sont les mêmes que les Cattes de Tacite, c'est que ce dernier ne fait aucune mention des Tectosages: mais 1°. les Cattes étoient [3] Sueves ou Germains d'origine; ainsi ils ne peuvent être les mêmes que les Tectosages. 2°. Si les Cattes eussent été originaires des Gaules, Tacite n'auroit pas manqué de l'observer comme [4] il le fait de tous les autres peuples de la Germanie qui avoient une pareille origine. 3°. Le P. Lacarry se contredit lui-même, puisque dans ses [5] notes sur le traité de Tacite *des mœurs des Germains*, il prétend que les Boiens, dont parle cet historien, sont les mêmes que les Tectosages dont parle César: or de l'aveu du P. Lacarry, les Boiens sont differens des Cattes. Ce qui le détermine enfin à ne faire qu'un même peuple des Cattes et des Tectosages de la Germanie, c'est le voisinage des uns et des autres de la forêt Hercynie, et la ressemblance de leurs mœurs, comme si cette forêt n'étoit pas alors d'une étenduë immense, et que César ne fist pas remarquer que les Tectosages établis au-delà du Rhin imitoient entierement les mœurs des Germains, et menoient comme eux une vie très-laborieuse. D'ailleurs quelle apparence que les Tectosages qui furent de l'expédition de Delphes sous le general Brennus, soient venus ensuite s'établir en deçà et sur les bords du Rhin pour passer ce fleuve quelque tems après, et aller se fixer dans la Thuringe? Peut-on sans aucune autorité et sur de pures conjectures faire entreprendre de si longs et de si fréquens voiages à ces peuples? Il est bien plus naturel qu'ils aient d'abord passé le Rhin et que sans revenir sur leurs pas, ils aient laissé des colonies sur leur route depuis ce fleuve jusques dans la Galatie, comme l'ont supposé jusqu'ici tous les historiens François et Allemans. Enfin César en parlant de l'établissement des Tectosages dans la Germanie ou auprès de la forêt Hercynie, ne les fait pas partir du bord occidental du Rhin où le P. Lacarry prétend qu'ils demeuroient alors. César n'auroit pas manqué de marquer cette circonstance: mais non seulement il n'en dit rien, au contraire en parlant de cette transmigration, il fait venir immédiatement ces peuples des Gaules leur ancienne demeure: *Ac propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum* COLONIAS *mitterent.* On voit que ce furent de simples colonies, et non pas des peuples entiers qui passerent pour lors dans la Germanie: or si les Tectosages établis dans la Pannonie après s'être arrêtez à la gauche du Rhin, eussent entierement passé dans la Germanie, comme le prétend le P. Lacarry, ce n'eût plus été une colonie, mais un peuple entier qui auroit abandonné ses anciennes demeures pour en aller chercher de nouvelles.

V. Ce que les différens auteurs ont dit jusqu'ici touchant le pays de la Germanie où les Tectosages fixerent leur demeure, ne pouvant nous satisfaire, nous allons proposer nos conjectures là-dessus et tâcher d'éviter les incon-

[1] Dissert. sur l'orig. des Fran.
[2] Apud. Eccard. ibid.
[3] V. Cellar. geog. antiq. l. 2. 5. - Leibn. ibid. p. 263.
[4] Tacit de mor. Germ.
[5] Lacarr. ibid. p. 27.

veniens des autres systêmes : mais il faut supposer auparavant comme une chose certaine, 1°. Que la Germanie étoit bornée anciennement au midi par le Danube, qui la séparoit du Norique et d'une partie de la Pannonie; au couchant par le Rhin; au nord par l'Ocean septentrional; et enfin au levant par la Vistule qui la séparoit de la Sarmatie, et par la Dace. Cette portion de l'Europe comprenoit donc alors une partie de la Pologne et de la Hongrie. 2°. Que la forêt Hercynie s'étendoit le long du Danube l'espace de soixante journées de longueur et de neuf de largeur. Cela supposé, nous ne doutons pas que les Tectosages qui selon César s'établirent dans la Germanie, n'aient pris leurs demeures au-delà de la Boheme et dans la partie orientale de la Germanie vers le Danube et les frontieres de la Dace et de la Pannonie, c'est-à-dire dans une partie de la Silesie et de la Moravie jusques vers Vienne en Autriche. C'est à peu près le sytême que Mr de Leibnitz a insinué en passant dans son traité de l'origine des François. Nous l'allons développer après avoir remarqué d'abord que par là on concilie tout ce que les anciens rapportent de la transmigration des Tectosages ou des Gaulois au-delà du Rhin, ce qu'on ne sçauroit faire dans les autres systêmes.

VI. Cette position convient avec ce que nous avons rapporté de César; car le pays où nous croions que les Tectosages s'établirent dans la Germanie, étoit situé aux environs de la forêt Hercynie qui s'étendoit le long du Danube jusques au-delà des frontieres de la Germanie.

VII. Elle convient aussi avec l'autorité de Tite-Live [1] qui dit qu'une colonie de Gaulois suivit la fortune de Sigovese pour aller s'établir au-delà du Rhin auprès de la forêt Hercynie. Cet historien parle ici sans doute de la transmigration des Tectosages dont César fait mention; ce qui fixe l'époque de la sortie de ces peuples de leur patrie.

VIII. Plutarque [2] a eu en vûë la même colonie de Tectosages conduite par Sigovese, lorsqu'il dit : « que les Gaulois ne pouvant sub» sister à cause de leur trop grand nombre, » une partie d'entr'eux alla chercher ailleurs » de nouvelles habitations; que les uns aiant » pris du côté de l'Ocean septentrional, pas» serent les monts Riphéens, et s'étendirent » jusqu'aux extrémitez de l'Europe; et que » les autres s'établirent ensuite en Italie. » On voit clairement par ce passage les deux colonies de Bellovese et de Sigovese dont parle Tite-Live. Les Gaulois qui suivant Plutarque occuperent les extrémitez de l'Europe ne doivent pas être differens des Tectosages, puisque nous sçavons qu'une partie de ces derniers, porta ses armes jusques dans la Thrace qui est à l'extrémité de l'Europe : or il paroît suivant cet auteur que ces Gaulois après avoir passé le Rhin ne prirent des demeures fixes que lorsqu'ils eurent passé les monts Riphéens. Ainsi les premiers établissemens des Tectosages qui suivirent Sigovese devoient être au-delà de ces montagnes, ce qui ne sçauroit convenir qu'à la partie de la Germanie où nous croions que ces peuples fixerent d'abord leur demeure.

Il est vrai qu'on ne sçauroit appliquer ce que nous venons de citer de cet historien, aux Tectosages qui s'établirent dans la Germanie, s'il est vrai que les monts Riphéens dont il parle, étoient situez aux extrémitez de la Sarmatie ou de la Scythie et vers les sources du Tanaïs, comme on le croit communément : mais on explique parfaitement Plutarque en supposant que les monts Riphéens dont il s'agit sont les mêmes que les monts Sudetes qui séparent la Boheme de la Silesie et de la Moravie. Les anciens [1] ont en effet donné indifferement ces deux noms à ces montagnes, au lieu que les monts Riphéens de la Sarmatie ou de la Scytie passent pour fabuleux, et qu'on ne convient [2] pas qu'il y ait des montagnes dans cette extrémité de l'Europe. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que les Gaulois, dont le principal but étoit de piller, de s'enrichir, et de porter leurs armes dans la Grece et dans l'Asie, se fussent si fort détournez de leur chemin pour aller se morfondre vers la mer glaciale et les extrémitez septentrionales de l'Europe. Si donc par les monts Riphéens dont parle Plutarque, on entend les monts Sudetes situez dans la Germanie, cet historien est d'accord avec César et Tite-Live; ce qui prouve en même-tems que les Tectosages qui s'étendirent ensuite jusques dans la Thrace ou les *extrémitez de l'Europe*, s'établirent d'abord dans la partie orientale de la Germanie vers le Danube sur les frontieres de la Moravie, de la Silesie et de la Pannonie.

1 Liv. 5. c. 33.
2 Plut. in *Camillo*

1 V. Silesiogr. renov. tom. 1. p. 150 - Jongelin. notit. abb. ord. Cist. l. 5. p. 59.
2 V. Hofman. lexic. *verb*. Riphæi.

IX. Justin paroît fixer dans cette derniere province les premiers établissemens des Tectosages après leur sortie des Gaules. Il [1] avance en effet « que les Gaulois s'étant extrême-» ment multipliez, se partagerent pour aller » chercher de nouvelles demeures dans les pays » étrangers; que les uns prirent la route de » l'Italie, et que ce furent les mêmes qui mi-» rent ensuite le feu à la ville de Rome, et » que les autres marcherent vers l'Illyrie; que » ces derniers après avoir vaincu les peuples » qu'ils rencontrèrent sur leur passage, se » fixerent dans la Pannonie, d'où ils passerent » dans la Grece et la Macedoine. » Il est évident que cet auteur prétend parler ici de la transmigration des Tectosages, puisqu'il assûre ailleurs [2] que ce sont ces mêmes peuples qui entreprirent l'expédition de Delphes et qui passerent ensuite dans la Grece et la Macedoine. C'est donc la même transmigration qui se fit sous la conduite de Sigovese et dont parlent César, Tite-Live et Plutarque dans les endroits dejà citez; or pour accorder l'autorité de Justin avec celle de ces historiens, il suffit que les Tectosages se soient d'abord fixez dans la Germanie, sur les frontieres de la Pannonie dont ils n'étoient séparez que par le Danube, et qu'une partie ait ensuite passé ce fleuve pour s'établir dans cette derniere province, d'où ils auront passé depuis dans la Grece et dans la Macedoine; au lieu que si les Tectosages après le passage du Rhin, s'étoient fixez dans la partie septentrionale ou occidentale de la Germanie, ils auroient été très-éloignez de la Pannonie et hors de portée de pouvoir s'y établir aussi commodément.

X. On pourroit objecter que Justin ajoûte, dans le même endroit, que les Gaulois qui se fixerent dans la Pannonie, furent les premiers, après Hercule, qui oserent entreprendre de passer les Alpes; qu'ainsi ce ne sont pas les mêmes que les Tectosages ou les Gaulois conduits par Sigovese, puisque suivant César et Tite-Live ceux-ci passerent le Rhin et non pas les Alpes; au lieu que selon Justin ils entrerent d'abord en Italie, d'où ils se rendirent dans la Pannonie, et de là dans la Grece; et qu'enfin suivant ce systême, qui est celui de Cluvier, les Tectosages auroient été de l'expédition de Bellovese, et non de celle de Sigovese.

On peut répondre que Tite-Live dans l'énumération qu'il fait des peuples des Gaules qui suivirent la fortune de Bellovese, ou qui s'établirent avec lui dans la Gaule Cisalpine, ne dit rien des Tectosages, ce qu'il n'auroit pas oublié, ou du moins quelqu'un des anciens geographes qui ont parlé après lui des peuples Gaulois établis en Italie. Il ne paroît pas d'ailleurs qu'aucun de ces peuples soit sorti de ce pays pour aller fonder ailleurs de nouvelles colonies avant les Boiens [1], qui après avoir été chassez par les Romains, allerent dans la Norique l'an 566. de Rome, et par conséquent long-tems après l'expédition des Tectosages dans la Grece et dans l'Asie.

XI. On ne sçauroit donc sur ce passage de Justin attribuer aux Gaulois d'Italie les expéditions que les Tectosages firent dans la Grece et dans l'Asie. C'est à la colonie qui passa le Rhin sous la conduite de Sigovese qu'on doit les attribuer. Nous voions en effet que cet historien dans l'endroit dejà cité parle également et de l'expédition de Bellovese et de celle de son frere Sigovese. Sa remarque tombe donc sur les Gaulois en general, et il a eu raison d'observer que c'étoit la premiere fois que ces peuples avoient passé les Alpes, puisque ceux qui marcherent sous la conduite du premier, traverserent ces montagnes pour entrer en Italie. C'est là le vrai sens de Justin [2], si on l'examine attentivement : *Galli abundanti multitudine cùm eos non caperent terræ quæ generant, trecenta hominum millia velut ver sacrum ad quærendas novas sedes miserunt. Ex his portio in Italia consedit quæ et urbem Romanam captam incendit, et portio Illyricos sinus.... per strages barbarorum penetravit, et in Pannonia consedit: gens aspera, audax, bellicosa quæ prima post Herculem.... Alpium invicta juga trucendit : ibi domitis Pannoniis, etc.* Les barbares, dont les Gaulois qui pénétrerent dans l'Illyrie, furent toûjours victorieux depuis leur sortie des Gaules jusques dans la Pannonie, ne peuvent être que les Germains; car Justin n'auroit pas appellé barbares les peuples d'Italie, que ces Gaulois dûrent rencontrer sur leur route, après avoir passé les Alpes, et avant que d'arriver dans la Pannonie.

XII. Nous venons de dire qu'il ne paroît pas que les Tectosages aient passé les Alpes, ou du moins qu'ils aient eu part aux expéditions de Bellovese en Italie. Un historien moderne de la Baviere [3] est persuadé toutefois que ces peuples

[1] Justin. l. 24. n. 4.
[2] Ibid. c. 6. et lib. 31. c. 3.

[1] V. Adlzreitt. annal. Boic. n. 2. 49. et seqq.
[2] V. Adlzreitt. ibid. l. 3. n. 2. et seqq.
[3] Adlzreitt. ibid. part. 1. l. 1. n. 8.

passerent ces montagnes pour aller au secours des Gaulois Cisalpins durant la guerre que ceux-ci avoient contre les Romains. Il cite là-dessus en general l'autorité de César et de Tacite, et il croit que les Boiens qui s'établirent en Italie, passerent alors les Alpes avec cette partie des Tectosages. Si cela étoit bien prouvé, on pourroit peut-être en inférer que ce sont les mêmes Tectosages dont parle Justin, qui s'établirent depuis dans la Pannonie, et qui porterent de là leurs armes dans la Grece et dans l'Asie. Mais comme nous ne trouvons rien dans les deux historiens citez, sur ce passage des Tectosages au-delà des Alpes pour aller au secours des Gaulois Cisalpins, nous nous en tenons à nos conjectures; et nous ne doutons point que les Tectosages qui firent tant de bruit dans la Grece et dans l'Asie, n'aient passé le Rhin sous la conduite de Sigovese, qu'ils ne se soient d'abord établis dans la Germanie orientale vers le Danube, et qu'une partie n'ait passé bientôt après dans la Pannonie, d'où ils porterent leurs armes dans la Grece et les provinces voisines. Ceux-ci peuvent avoir été secourus dans ces expéditions soit par leurs anciens compatriotes des Gaules, soit par ceux d'entr'eux qui resterent dans la Germanie et qui étoient plus voisins. Nous voions en effet qu'entre tous les Gaulois dont l'ancienne demeure dans les Gaules nous est connuë, et qui porterent la terreur de leurs armes dans la Grece et dans l'Asie, les anciens ne nomment que les seuls Tectosages; et il n'est pas vraisemblable que ceux de ces peuples qui s'établirent dans la Pannonie fussent en assez grand nombre pour suffire à tant d'entreprises sans le secours de leurs autres compatriotes.

XIII. Suivant les historiens Bavarois [1], les Boiens établis dans la Germanie accompagnerent les Tectosages dans leurs conquêtes de la Grece et de l'Asie. Ils se fondent sur ce que les premiers sont les mêmes que les Tolistoboges que nous sçavons certainement avoir suivi avec les Trocmes la fortune de ces peuples, et pris part à leurs exploits. Il est vrai qu'il est assez probable que les Boiens établis dans la Germanie eurent quelque part aux diverses expéditions des Tectosages à cause du voisinage de leur demeure; car on convient que ceux-là occuperent la Boheme, et les mêmes auteurs prétendent qu'ils ont donné l'origine aux Bavarois; ce qui leur a donné occasion d'entrer dans un fort grand détail des diverses expéditions des Gaulois tant en Italie que dans la Pannonie, la Grece, la Thrace, l'Asie, parce que les Boiens ou les Tolistoboges y eurent part; mais nous n'oserions assûrer avec eux que les Boiens soient les mêmes que les Tolistoboges. Strabon nous apprend au contraire [1] que ceux-ci, ainsi que les Trocmiens, tiroient leur nom de quelqu'un de leurs capitaines, et non pas de leurs anciennes habitations qu'on ne trouve nulle part dans les Gaules. En effet tous les anciens les appellent Tolistoboges ou [2] Tolistobosges, et non pas *Tolistoboies* ou *Tolisto-boies*, comme les nomment les historiens Bavarois.

XIV. Si les Tolistoboges sont les mêmes que les Boiens qui s'établirent dans la Germanie, on pourroit prouver par là l'ancienne demeure des premiers dans les Gaules; car il paroît certain que les Boiens qui occuperent la Boheme, et qui donnerent leur nom à cette partie de la Germanie, étoient originaires des environs de la Garonne vers son emboûchure. Il est vrai que plusieurs auteurs, et en particulier les derniers écrivains [3] de l'histoire Romaine font les anciens Boiens qui passerent en Italie et dans la Germanie avant le tems de César, originaires des frontieres du Nivernois, du Bourbonnois, et du pays des Eduens; mais ces auteurs n'ont pas pris garde que les Boiens n'habiterent ce canton que du tems de César, et qu'il n'y a aucune preuve que c'eût été auparavant leur ancienne demeure dans les Gaules. César rapporte [4] que les Boiens de la Germanie s'étant associez avec les Helvetiens, et aiant fait une irruption dans les Gaules, il les vainquit, obligea les derniers à retourner dans leurs habitations, et permit aux autres de s'arrêter dans les Gaules et d'occuper les frontieres du pays des Eduens: *Boios, petentibus Æduis, ut in finibus suis collocarent, concessit: quibus illis agros dederunt, etc.* Ce n'est donc que depuis César que les Boiens ont demeuré sur les frontieres du Nivernois et du Bourbonnois; et bien loin qu'il y ait des preuves qu'ils aient auparavant habité ce pays, on voit au contraire qu'il faisoit partie de celui des Eduens. Il faut donc chercher ailleurs dans les Gaules la demeure des premiers, lorsqu'ils en sortirent pour aller s'établir dans la Germanie. Nous n'en trouvons point qui leur convienne mieux que les environs de la Garonne vers son emboûchure, tant à cause du voisinage du pays

1 Velser. Brunner. et Adlzreitter. rerum Boicarum.

1 Strab. l. 4. p. 187. et seq.

2 Strab. ibid. V. Plin. l. 5. n. 42. et not. Harduin. ibid.

3 Catrou. hist. Rom tom. 3. p. 8.

4 Cæs. de bell. Gall. l. 1.

des Tectosages qui s'établirent comme eux auprès de la forêt Hercynie, que parce que nous sçavons certainement [1] qu'il y avoit anciennement de ce côté-là des peuples appellez Boiens. Ce sont ceux du pays de Buch qui font partie du Bourdelois et qui retiennent encore quelque chose de leur ancien nom.

XV. Il est assez vraisemblable que dans les tems les plus reculez les peuples du Bourdelois et leurs voisins, comme ceux de la Saintonge, de l'Agenois et du Périgord qui appartenoient alors à la Celtique, portoient le nom commun de Boiens. C'est ainsi que dans les Gaules les peuples de toute une province étoient connus anciennement sous un nom general, et distinguez entr'eux par des noms particuliers; tels étoient, par exemple, les Volces qui occupoient la plus grande partie du Languedoc. Or comme dans la suite les noms des peuples des Gaules éprouverent divers changemens, il peut être arrivé que celui des Boiens ne soit resté qu'à ceux du pays de Buch; car il n'est pas croiable qu'un pays aussi peu étendu ait pû fournir les nombreuses colonies de Boiens qui passerent en Italie et dans la Germanie.

XVI. Quoi qu'il en soit, on voit parce que nous venons de dire que si les Tolistoboges qui partageoient la Galatie avec les Tectosages et les Trocmiens sont les mêmes que les anciens Boiens, ils sortirent vraisemblablement des environs de la Garonne vers son embouchure dans l'Ocean. S'il en faut croire cependant les auteurs de la nouvelle histoire [2] Romaine, *les Tolistoboges, selon Ptolomée et Strabon, étoient sortis de la Gaule Narbonnoise, et apparemment les Trocmiens avoient la même origine, quoique les anciens auteurs ne nous en aient rien appris.* Mais ils ne nous instruisent pas mieux de l'origine des Tolistoboges que de celle des Trocmiens, et nous ne voions pas que Ptolomée ait jamais dit que les premiers fussent sortis de la Gaule Narbonnoise. Il est vrai [3] que Strabon conjecture que l'origine des uns et des autres étoit la même que celle des Tectosages, à cause de leur union et de la conformité de leur langage et de leurs mœurs, c'est-à-dire, comme il s'explique, qu'ils étoient tous originairement Celtes: mais ce n'est par une conséquence que les Tolistoboges fussent des peuples de la Gaule Narbonnoise; et si ce passage de Strabon le prouvoit, il prouveroit aussi que les Trocmiens étoient originaires de la même province. Il suffit donc que ces peuples soient sortis de la Celtique proprement dite pour avoir une même origine avec les Tectosages qui appartenoient anciennement à cette partie des Gaules: or les pays situez entre la Garonne et la Loire avec le Bourdelois dépendoient de la Celtique propre avant Auguste.

[1] V. Vales. notit. Gall. p. 329.
[2] Catrou. hist. Rom. tom. 10. p. 5.
[3] Strab. ibid.

XVII. Au reste le célébre Mr de Leibnitz dans la préface qu'il a donnée pour la [1] nouvelle édition des historiens de Baviere, donne à entendre que les Boiens qui s'établirent dans la forêt Hercynie, et les Tectosages qui se rendirent si célébres par leurs expéditions dans la Grece et dans l'Asie, étoient Germains et non pas Gaulois d'origine. Il ajoûte que les derniers n'avoient rien de commun que le nom avec les Tectosages des Gaules, et qu'enfin ceux-ci n'ont point donné l'origine aux autres, *nec tamen cum quibusdam putandum est illos ex his ortos.* Il avouë cependant que les uns et les autres parloient la même langue, parce qu'il prétend qu'elle étoit à peu près commune aux Gaulois et aux anciens Germains. Mais s'il y a quelque chose de certain dans l'ancienne histoire, c'est que les Tectosages de la Germanie et de la Pannonie, et ceux enfin qui assiegerent la ville de Delphes et qui fonderent le roiaume de Galatie, avoient une origine commune avec les Tectosages de la Gaule Narbonnoise. En effet le sentiment de M. de Leibnitz est détruit non par de simples conjectures des modernes, mais par l'autorité de tout ce qu'il y a de plus respectable parmi les anciens. Justin dit [2] en termes précis. «qu'après « la mort de Brennus, et l'expédition de Del- « phes, une partie des Tectosages revint à Tou- « louse leur ancienne patrie.... « *Amisso Brenno duce* TECTOSAGI *cùm in* ANTIQUAM PATRIAM TOLOSAM *venissent..... Ex gente Tectosagorum non mediocris papulus prædæ dulcedine Illyricum repetivit, spoliastique Istris in Panonnia consedit.* Ces derniers sont les Scordisques dont cet historien parle dans ce chapitre. Ciceron [3] reproche aux peuples de la Narbonnaise que leurs ancêtres s'étoient enrichis des dépouilles des Grecs, et en particulier de celles du temple de Delphes. César [4] atteste que les Tectosages, qui de son tems demeuroient encore dans la Germanie, étoient Gaulois d'origine. Strabon [5] en parlant des Tectosages de la Gaule Narbonnoise, dit

[1] Præf. in annal. Boïc. gent. Brunn. et Adlzreit.
[2] Justin. l. 32. c. 3.
[3] Cic. pro Fonteio.
[4] Cæs. lib. 6. de bell. Gall.
[5] Strab. l. 4. p. 187. et seq.

qu'ils fonderent le roiaume de Galatie en Asie. Il ajoûte que plusieurs auteurs ont écrit que ces peuples des Gaules sont les mêmes que ceux qui firent le siege de Delphes sous Brennus ; et en effet dans les anciennes inscriptions qui restent à Ancyre, et que M. de Tournefort a rapportées dans son voiage du Levant, on y voit encore des noms purement Gaulois, comme ceux d'Albiorix, d'Ateporix, etc. Dion rapporte [1] que les Romains enleverent de Toulouse du tems de Cepion les thrésors que les Gaulois avoient pillez dans le temple de Delphes sous la conduite de Brennus. Enfin Suidas [2] témoigne que ces mêmes Gaulois étoient originaires de l'Europe occidentale. Il est inutile après toutes ces autoritez de s'arrêter plus long-tems sur une vérité jusqu'ici generalement reconnuë. Il est vrai que M. de Leibnitz n'est pas le premier qui ait osé hasarder un sentiment si singulier. Cluvier [3] et Schedius [4] avant lui avoient donné un hardi démenti à César, et avoient nié absolument que jamais aucune colonie Gauloise se fût établie au-delà du Rhin; mais ils fondent leur raisonnement sur des raisons si pitoiables, qu'elles ne méritent pas d'être réfutées : elles l'ont dejà été d'ailleurs par leurs propres [5] compatriotes.

XVIII. Il n'est plus parlé des Tectosages de la Germanie après César, ce qui nous fait conjecturer qu'ils changerent de nom. Tacite [6] fait mention des Gothins, Gaulois d'origine, qui demeuroient [7] dans la Germanie vers les frontieres de la Pannonie ; peut-être sont-ce les mêmes que les Tectosages de César qui habitoient le même canton.

NOTE III.

Epoque de la premiere irruption des Tectosages dans la Macedoine, du siege de Delphes et de l'entrée de ces peuples en Asie.

I. Polybe [8] dans le livre premier de son histoire parlant de l'entrée de Pyrrus en Italie où il avoit été appellé par les Tarentins contre les Romains, dit que cet événement arriva une année avant l'irruption des Gaulois dans la Grece, leur défaite devant Delphes, et leur passage en Asie. Parlant ensuite au livre second [1], de la défaite des Gaulois Senonois et Boiens par les Romains ; il assûre que les derniers vainquirent ces peuples trois ans avant la venuë de Pyrrus en Italie, et cinq ans avant la défaite des autres Gaulois devant Delphes. Enfin Pausanias décrivant fort au long cette derniere défaite, en place l'époque sous la seconde année de la cxxv. Olympiade [2], sous le gouvernement d'Anaxicrate archonte d'Athenes et met l'entrée des Gaulois en Asie l'année d'après sous Democlès autre archonte.

Il est aisé de conclure de tous les témoignages que la premiere irruption des Gaulois dans la Macédoine durant laquelle le roi Ptolemée *Ceraunus* fut [3] tué, tombe sous l'an 474. de Rome suivant la supputation de Varron que nous suivons toujours, et qui précède d'une année celle des fastes Capitolins ; que la défaite de ces peuples devant Delphes dut arriver l'année suivante 475. de Rome, et leur entrée en Asie l'année d'après 476. En voici les preuves.

II. Le P. Labbe [4] et Mr Dacier avant nous, avoient dejà fixé la mort ds Ptolemée *Céraunus* au consulat de P. Valerius Lævinus, qui répond à l'an 474. de Rome suivant le calcul de Varron : et en effet c'est précisément l'année d'après l'entrée de Pyrrus en Italie, ce qui est conforme au premier passage de Polybe que nous avons dejà cité. Car Pyrrus dut entrer en Italie l'an 473. de Rome, puisqu'il en sortit suivant Plutarque [5], après six années de séjour, et immédiatement après la bataille de Benevent, où il fut défait sous le consulat de Manius Curius Dentatus et de L. Cornelius Lentulus, c'est-à-dire l'an 479. de Rome. On voit d'ailleurs dans Plutarque [6] que Pyrrus avoit fait dejà quelque séjour en Italie lorsqu'il livra bataille au consul Lævinus l'an 474.

III. La seconde irruption des Gaulois dans la Grece et leur défaite devant Delphes dut arriver l'an 475. de Rome ; car Pausanias nous apprend qu'après la défaite et la mort de Ptolemée *Ceraunus* roi de Macedoine par Belgius, ce

1 Dionis. Coccei. fragm. apud Vales. p. 630.
2 Suid. in verb. Γαλατία.
3 Cluv. Germ. ant. l. 3. c. 3.
4 Sched. de Dis. German. syngram. 1. cap. 1.
5 Brunner. annal. Boïc. gent. part. 1. l. 3. n. 1. Adlzreit. ibid. part. 1. l. 3. n. 3.
6 Tacit. de mor. Germ. c. 43.
7 V. Cellar. Geogr. Antiq. l. 2. c. 5.
8 Polyb. l. 1. p. 6.

1 Ibid. p. 108.
2 Pausan. in Phocic.
3 Pausan. in Phocic. p. 643. et seq. - Justin l. 24. n. 4.
4 Lab. chron. tom 1. 134. - Dacier. vies de Plut tom. 3. p. 587.
5 Plut. in Pyrro.
6 Ibid.

general Gaulois étant de retour de cette expédition, Brennus après lui avoir fait des reproches de n'avoir pas usé de sa victoire, détermina les Gaulois à entreprendre l'expédition de Delphes, la campagne suivante. Par consequent, la mort de Ptolemée *Ceraunus* étant arrivée l'an 474. de Rome, l'expédition de Delphes doit être rapportée à l'année 475. Polybe confirme cette chronologie dans le second passage cité, en mettant deux années d'intervalle entre l'entrée de Pyrrus en Italie et la défaite des Gaulois devant Delphes. Il est vrai que cet historien paroît se contredire ailleurs, puisque dans le premier livre de son ouvrage, il met sous une même année (qui fut celle d'après l'entrée de Pyrrus en Italie,) l'irruption des Gaulois dans la Grece, leur défaite devant Delphes et leur entrée en Asie. Mais si l'on examine son texte, on verra qu'il ne parle qu'en passant dans cet endroit de trois différentes expéditions arrivées en divers tems, et qu'il se contente de les rapporter en gros sous une seule époque, qui est celle de la premiere irruption des Gaulois dans la Macedoine où Ptolemée *Ceraunus* fut défait et tué; mais dans l'autre endroit il parle de l'époque précise de la défaite des Gaulois devant Delphes qui arriva deux ans après l'entrée de Pyrrus en Italie ou l'an 475. de Rome.

En effet nous avons vu que Pausanias fixe l'époque de la défaite de Brennus et des Gaulois devant Delphes à la seconde année de la cxxv. Olympiade, ce qui revient à l'an 475 de Rome suivant le calcul de Varron; car au rapport de ce dernier, Rome fut fondée la troisieme année [1] de la vi. Olympiade. Par consequent l'institution des jeux Olympiques précede de vingt-trois ans moins quelques mois la fondation de Rome, puisque celle-ci arriva à la fin d'Avril, et l'autre au solstice d'été ou au mois de Juin. Ainsi la seconde année de la cxxv. Olympiade revenant à l'an 498. depuis l'institution des jeux Olympiques, cette année doit être la 475. de Rome.

On peut appuyer ce calcul de l'autorité de Polybe [2] qui rapporte que Pyrrus passa en Italie durant la cxxiv. Olympiade. Or les Gaulois aiant été défaits devant Delphes la seconde année de l'Olympiade suivante selon Pausanias, il s'ensuit qu'il dut y avoir deux années d'intervalle entre ces deux événemens, et que Pyrrus passa la mer au plus tard avant la fin de la cxxiv. Olympiade. Or la derniere année de cette Olympiade répond à l'an 473. de Rome; ainsi Polybe et Pausanias sont parfaitement d'accord touchant l'époque de la défaite des Gaulois devant Delphes, et ces deux historiens conviennent avec nous sur le calcul des Olympiades comparé avec les années depuis la fondation de Rome; calcul sur lequel les chronologistes sont très-partagez.

1 V. Pet. ration. temp.
2 Polyb. l. 2. p. 129.

IV. Enfin le même Pausanias [1] assûre que les Gaulois passerent en Asie l'année d'après leur défaite devant Delphes sous Démoclès archonte d'Athenes. Ce fut donc l'année 476. de Rome qui fut celle de la fondation de cette fameuse colonie Gauloise.

V. Il résulte de ce que nous venons de dire, que les deux années de regne qu'Eusebe [2] donne à Sosthene roi de Macedoine, furent tout au plus commencées; car d'un côté, Ptolemée *Ceraunus* son prédecesseur ne fut tué au plûtôt qu'au printems de l'an 474. de Rome, et de l'autre, Meleagre succeda à celui-ci pendant deux mois, et ensuite Antipater pendant quarante-cinq jours: son élection ne peut donc tomber que vers le mois de Juillet de la même année, et sa mort au plus tard que vers le mois de Septembre de l'année suivante. En effet Brennus le défit en 475. peu de tems après son entrée dans la Macedoine pour son expédition de Delphes; et ce general Gaulois emploia un assez long intervalle de temps à cette expédition qui finit [3] au commencement de l'hiver. Il est vrai que Justin [4] se contente de dire que Sosthene fut vaincu par les Gaulois dans cette occasion: mais nous sçavons d'ailleurs qu'il fut tué sur le champ de bataille; et suivant Pausanias [5], Antigonus son successeur envoia du secours aux Grecs contre les Gaulois qui vouloient forcer le passage des Thermopyles pour leur expédition de Delphes. Or les derniers n'entreprirent de forcer ce passage qu'après la défaite de Sosthene qui par consequent dut être tué dans l'action, puisqu'Antigonus lui avoit déja alors succedé.

VI. Du reste Eusebe se trompe en rapportant la mort de Sosthene sous la seconde année de la cxxiv. Olympiade, puisque nous avons déja fait voir qu'elle arriva quatre ans après. Mr Dacier [6] ne se trompe pas moins, lorsque voulant

1 Pausan. in Phocic.
2 Euseb. chron. ed. Scalig. p. 140.
3 Pet. ration. temp. p. 153.
4 Justin. l. 24. c. 6.
5 Pausan. in Phocic.
6 Dacier. not. ibid.

relever Plutarque [1] dans une de ses notes, il prétend que Sosthene regnoit encore en Macedoine dans le tems que Pyrrus reçut en Italie la premiere nouvelle de la mort de Ptolemée *Ceraunus :* car suivant Plutarque [2], ce fut sous le consulat de Fabricius et d'Emilius, ou l'an 476. de Rome. Mais Sosthene étoit mort alors depuis près d'un an, comme nous l'avons dejà prouvé, et il n'y avoit que deux ans que *Ceraunus* avoit été tué, et non pas trois, ainsi que l'avance Mr Dacier.

NOTE IV.

Sur quelques circonstances de l'expédition de Delphes par les Tectosages.

I. Ciceron, Strabon, Dion et Justin nous apprennent, comme on l'a dejà vu dans une des notes précedentes, que les Tectosages eurent part à l'expédition de Brennus dans la Grece et devant Delphes : la difficulté est de sçavoir si ces peuples étoient venus immédiatement des Gaules, ou s'ils étoient seulement du nombre de ceux qui selon le même Justin [3] s'étoient établis depuis long-tems dans la Pannonie et dans l'Illyrie.

Cet historien paroît supposer [4] cette derniere circonstance ; car il fait venir l'armée de Brennus de la Pannonie, et prétend qu'elle étoit composée des mêmes Gaulois qui après avoir pris des établissemens dans cette province, avoient fait la guerre à leurs voisins et diverses courses dans la Grece et dans la Thrace : d'un autre côté cet auteur [5] semble se contredire, lorsque parlant de l'or de Toulouse, il assûre que plusieurs d'entre les Tectosages qui se trouverent à l'expédition de Delphes, reprirent le chemin de Toulouse leur patrie par la même route qu'ils avoient tenuë en allant dans la Grece ; par où il donne à entendre que ces peuples vinrent immédiatement des Gaules à Delphes, ou du moins qu'ils étoient sortis depuis peu de leur ancienne patrie.

Pour concilier Justin avec lui-même, nous croions que la plus grande partie des Tectosages qui furent dans l'armée de Brennus, étoient du nombre de ces Gaulois qui s'étoient établis depuis long-tems ou dans la Germanie, suivant César, ou dans la Pannonie et l'Illyrie, selon le même [1] Justin ; qu'ils avoient été joints depuis peu par une colonie de leurs anciens compatriotes qui allerent les trouver pour prendre part à leur fortune ; et qu'enfin une partie des uns et des autres reprirent ensuite le chemin de Toulouse.

Nous pouvons confirmer notre opinion d'un côté sur l'autorité de Polybe [2] et de Pausanias [3] qui font venir Brennus et les Gaulois devant Delphes d'un pays où ces peuples faisoient leur demeure depuis long-tems, et d'où ils avoient fait de fréquentes courses dans la Thrace et dans la Grece ; ce qui ne peut convenir aux Tectosages des Gaules, trop éloignez de ces pays pour y porter si souvent et si facilement leurs armes : d'ailleurs Justin [4] ne nous permet pas de douter que les Gaulois ne fussent établis depuis long-tems dans la Pannonie. D'un autre côté comme Pausanias [5] dit que les Gaulois qui sous la conduite de Brennus ravagerent la Grece, venoient des côtes de l'Océan, que Ciceron [6] paroît faire aller les Tectosages immédiatement à Delphes, et qu'enfin [7] Strabon assûre positivement qu'une grande sédition s'étant élevée parmi les Toulousains ou Tectosages, une partie fut chassée par l'autre, et que ceux qui furent chassez s'étant joints à d'autres Gaulois, allerent s'établir dans la Phrygie, après avoir eu part à l'expédition de Delphes ; nous ne doutons point qu'une partie des Tectosages qui se trouverent au siege de cette ville ne fussent venus immédiatement des Gaules.

II. Les anciens ne paroissent pas moins partagez sur le succès du siege de Delphes par Brennus et les Gaulois. Quelques-uns disent ou semblent dire que ce capitaine prit cette ville et qu'il pilla le temple d'Apollon : d'autres assûrent le contraire. Nous avons crû devoir nous arrêter au sentiment des derniers pour les raisons que nous allons déduire en examinant l'autorité des uns et des autres.

Parmi ceux qui soûtiennent ou à qui on fait soûtenir que le temple d'Apollon de Delphes fut pillé par les Gaulois, on peut citer Ciceron, Tite-Live, Diodore de Sicile, Strabon, Dion, Athenée et Valere-Maxime.

1 Plut. ibid.
2 Plut. ibid.
3 Justin. l. 24. n. 4.
4 Ibid.
5 L. 31. n. 3.

1 L. 24. n. 2.
2 Polyb. l. 4. p. 313.
3 Pausan. in Phocic.
4 Justin. ibid.
5 Paus. ibid.
6 Cic. pro Fonteio.
7 Strab. l. 4. p. 187. et seq.

Le premier dans son oraison pour Fonteius s'exprime ainsi au sujet des Gaulois de la province Romaine ou Gaule Narbonnoise : *Hæ sunt nationes quæ quondam tam longe ab suis sedibus Delphos usque ad Apollinem Pityum, atque ad oraculum orbis terræ vexandum ac spoliandum profectæ sunt.* Quelques modernes [1] prétendent trouver dans ce passage de Ciceron le pillage du temple de Delphes par les Gaulois : mais à bien peser tous les termes, il est clair que Ciceron dit seulement que les Gaulois allerent dans la Grece dans le dessein de piller ou de dépoüiller ce temple, et cet orateur ne dit nullement qu'ils l'aient fait. D'ailleurs Ciceron parle ici en orateur. Son but étoit d'infirmer le témoignage que les Gaulois accusateurs de Fonteius rendoient contre ce gouverneur de la Narbonnoise ; et pour cela il leur reproche leur irréligion. Il lui suffisoit que les prédecesseurs de ces Gaulois eussent entrepris, quoique sans succès, de piller le temple de Delphes, venerable à toute l'antiquité payenne, pour rendre leur déposition odieuse.

III. Tite-Live [2] a eu à peu près la même vuë que Ciceron. Cet historien dans la harangue qu'il fait prononcer au consul Manlius pour engager le senat à lui décerner les honneurs du triomphe pour les victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois d'Asie, lui fait exagerer les pilleries et les violences de ces peuples, et leur reproche leur impieté : mais il ne touche qu'en passant le pillage de Delphes, qui n'étoit de son sujet qu'autant qu'il servoit à rendre les Gaulois odieux. D'ailleurs cet historien s'accorde ici avec les anciens qui conviennent que tous les Gaulois qui se trouverent à ce fameux siege, y périrent. *Quali tempestate Gallos spoliantes Delphos fama est peremptos esse.*

IV. Pour Diodore [3] de Sicile il faut convenir qu'il dit nettement dans un endroit que les Gaulois pillerent le temple d'Apollon de Delphes ; mais aussi est-il en contradiction avec lui-même : car il assûre [4] ailleurs « que ces peu» ples ne demandoient pas mieux que de piller » le temple de Delphes ; mais qu'après avoir » soûtenu divers combats, ils furent entierement » défaits, et que les dieux vengeurs les firent » tous périr. » Ce qu'il y a de remarquable dans ce dernier passage, c'est que cet historien parle ici *ex professo* des expéditions des Gaulois dans la Grece, et qu'ailleurs ce n'est qu'en passant, et par occasion qu'il dit deux mots du pillage du temple d'Apollon.

V. La manière dont Strabon [1] s'exprime au sujet de l'or de Toulouse fait comprendre que de son tems plusieurs croioient que cet or venoit du pillage du temple de Delphes par les Tectosages ; mais ce géographe réfute leur opinion par l'autorité de Possidonius, *auteur*, dit-il, *très-exact, qui fait voir que peu de tems avant cette expédition des Gaulois, les Phocéens avoient pillé ce temple et en avoient emporté les richesses ; que les Gaulois au lieu de s'en rendre les maitres, furent entierement défaits, et que si quelques-uns revinrent dans leur ancienne patrie, le nombre fut peu considérable et peu capable de former des dépoüilles partagées entre une infinité de soldats, un thrésor aussi riche que celui que Cépion enleva de Toulouse.* Enfin Strabon [2] lui-même embrasse le sentiment de Possidonius.

VI. A ces autoritez on ajoute [3] celle de Justin à qui on fait dire que les Tectosages retournerent dans leur patrie après cette expédition, *chargez des dépoüilles du temple d'Apollon :* mais dans les deux endroits où cet auteur parle du siege de Delphes par les Gaulois, il ne dit point qu'ils aient pris et pillé ce temple ; il convient au contraire dans le premier [4] que les Gaulois furent défaits ; et dans le second [5] il assûre véritablement « que les Tectosages qui retour» nerent chez eux étoient chargez de l'or et de » l'argent qu'ils avoient acquis par les armes » et par les sacrileges : » mais il ne marque pas que ces richesses provinssent du pillage du temple d'Apollon. En effet ces Gaulois étoient alors assez accoûtumez à courir et à piller, et il y avoit assez long-tems qu'ils exerçoient ce métier en diverses provinces, pour avoir amassé de grandes richesses autrement que par le pillage du temple d'Apollon.

VII. Dion [6] dans les fragmens de son histoire Romaine que Mr de Valois nous a donnez, dit que la ville de Toulouse étoit riche des dons que les Gaulois avoient enlevez du temple de Delphes sous la conduite de Brennus ; ainsi cet auteur paroît persuadé que les Tectosages pil-

1 La Faille ann. de Toul. tom. 1. p. 5.
2 Liv. l. 48.
3 Diod. l. 5. p. 30h.
4 Diod. eclog. 13. lib. 22. tom. 2. p. 870.

1 Strab. l. 4. p. 187. et seqq.
2 Ibid.
3 La Faille ibid.
4 Justin. l. 24. n. 4. et seqq.
5 L. 32. n. 3.
6 Dion. Cocceiani fragm. apud Vales. p. 630. - V. not. ibid. p. 80.

lerent ce temple : mais il n'en parle, de même que les autres, qu'en passant et à l'occasion de l'or de Toulouse.

VIII. Athenée [1] parlant du mépris que faisoient des richesses les Gaulois Scordisques, parmi lesquels l'usage de l'or étoit défendu, dit que ces peuples étoient les restes de ces Gaulois qui avoient attenté sur l'oracle de Delphes sous la conduite de Brennus. Il parle véritablement de leurs pilleries en general; mais il ne dit pas qu'ils eussent pillé le temple d'Apollon.

IX Enfin Valere-Maxime [2] semble assûrer que Brennus se saisit du temple d'Apollon; mais il ne marque pas qu'il l'ait dépoüillé : il fait entendre au contraire que dès qu'il y fut entré il éprouva la vengeance des dieux, et que sa témérité sacrilége lui fut très-préjudiciable. *Brennus Gallorum dux Delphis Apollinis templum ingressus, in se manus vertit, etc.*

On voit que la plûpart des auteurs, dont nous venons de rapporter les témoignages, sont portez à croire que le temple de Delphes ne fut ni pris ni pillé par les Gaulois, et que quelques-uns l'assûrent positivement. Nous avons d'ailleurs plusieurs autoritez très-fortes qui nous confirment dans ce sentiment.

La premiere est celle de Polybe, autorité d'autant plus respectable, qu'outre sa sincerité generalement reconnuë, il étoit du pays, et presque contemporain : avantage qu'il a lui seul sur tous les autres auteurs dont nous venons de parler. Il vivoit en effet vers l'an 550. de Rome, c'est-à-dire soixante-quinze ans après cette expédition; ainsi il pouvoit en avoir appris les circonstances des témoins oculaires ou contemporains. Or cet auteur dans trois endroits differens de son histoire nous fait entendre que les Gaulois, loin d'avoir pris ou pillé le temple de Delphes, périrent miserablement pendant le siege de cette ville. Il parle en deux de ces endroits de leur entiere défaite : Τῶν Γαλατῶν φθαρέντων [3], etc Τῶν Γαλατῶν Περὶ Δελφοὺς Διαφθορῶν [4]. Et dans le troisième il assûre que ceux d'entre ces peuples qui passerent [5] en Asie, furent préservez des malheurs que tous les autres avaient éprouvez devant Delphes.

XI. L'autorité de Pausanias, quoique beaucoup plus moderne que Polybe, n'est pas moins respectable. Cet auteur qui a fait la description de la Grece sa patrie, et qui était pleinement instruit des choses mémorables qui s'y étoient passées, raconte au long en deux endroits [1] de son ouvrage, l'histoire de l'expédition des Gaulois, et par-tout où il a occasion d'en parler [2], il assûre que ces peuples furent entierement défaits devant Delphes, qu'ils ne purent jamais prendre cette place, et qu'elle se soûtint par la protection des dieux et la valeur des Grecs qui la secoururent. Il appelle en témoignage les statuës qui de son tems subsistoient encore dans le temple d'Apollon, comme autant de monumens de la victoire des Grecs et de la défaite des Gaulois. Il est vrai qu'on peut révoquer en doute les prétendus miracles sur lesquels il fonde la principale cause de la défaite de Brennus; mais les malheurs qui arriverent alors à l'armée de ce general n'en paroissent ni moins vrais ni moins certains.

XII. Nous croions donc avec un [3] moderne qui a fait une sçavante dissertation sur l'or dè Toulòuse, que les auteurs qui disent que le temple d'Apollon de Delphes fut pillé par les Gaulois, l'ont confondu avec le temple d'Apollon de Toulouse, qui fut pillé en effet par les Romains; et que sçachant que les Tectosages avoient entrepris autrefois l'expédition de Delphes dans le dessein de s'enrichir des dépoüilles du fameux temple de cette ville, ils ont cru que les richesses qui furent enlevées par Cepion de celui de Toulouse, étoient provenuës du premier, et cela d'autant plus aisément que l'origine de ce thrésor leur étoit inconnuë. Nous avons donc cru devoir préferer l'autorité précise de Polybe, auteur presque contemporain, jointe à celle de Possidonius, de Pausanias et de Strabon même, au témoignage des autres, lesquels, si l'on en excepte Dion, ou ne s'expliquent pas clairement, ou se contredisent, ou ne disent enfin qu'un mot, en passant, de cette fameuse expédition.

XIII. On pourroit peut-être sauver la contradiction qui est entre ces historiens, en supposant que le pillage du temple de Delphes par les Gaulois dont ces auteurs font mention, n'est point different de celui que firent du même temple environ cent cinquante [4] ans après les Scordisques, les Mediens et les Dardaniens qu'un habile critique fait descendre des Gaulois

[1] Athen. Deipnos. l. 6. p. 234.
[2] Val. Max. l. 1. c. 1. n. 18.
[3] Polyb. l. 1. p. 6.
[4] L. 2. p. 108.
[5] L. 4. p. 313.

[1] Pausan. in Attic. p. 6. et seqq. in Phocic. p. 643. et seqq.
[2] In Achaïc. p. 408. in Arcadicis. p. 472.
[3] M. de Lagny, annal. de la Faille. tom. 1. p. 333.
[4] V. hist. de l'Acad. des Inscr. tom. 3. p. 83.

qui attaquerent Delphes sous la conduite de Brennus. On ne peut pas douter du moins que les Scordisques qui étoient du nombre, ne fussent Tectosages d'origine Suivant ce système, tous les reproches que Ciceron faisoit aux peuples de la province Romaine d'avoir porté leurs mains sacriléges sur les richesses consacrées dans le temple d'Apollon de Delphes, pourroient s'interpréter du pillage fait par les Scordisques leurs compatriotes; mais on ne sçauroit expliquer de même l'autorité de Tite-Live, puisque Manlius, suivant cet historien, faisoit le même reproche aux Gaulois d'Asie avant l'expédition des Scordisques contre le temple de Delphes. Ce consul Romain faisoit d'ailleurs retomber ce reproche sur les premiers comme aiant été de l'expédition de Brennus. Quoi qu'il en soit, le critique que nous venons de citer, convient que cette expédition fut très-désavantageuse à ce capitaine, et que les Gaulois ne prirent ni ne pillerent point alors le temple de Delphes.

NOTE V.

Sur l'endroit où Annibal passa le Rhône.

Il paroît qu'on peut aisément déterminer l'endroit à peu près où Annibal passa le Rhône. On [1] sçait d'un côté que ce general arriva au bord de ce fleuve, et qu'il le passa à quatre journées de la mer; et que de l'autre après l'avoir passé, il arriva en le côtoiant en quatre autres journées de marche à l'emboûchure de l'Isere: ainsi en mesurant les distances, l'endroit du passage d'Annibal doit être fixé à peu près à un égal intervalle et de la mer et du confluent de l'Isere et du Rhône, et par consequent aux environs du Pont-Saint-Esprit, entre cette ville et celle d'Orange.

On peut tirer encore une nouvelle preuve qu'Annibal passa le Rhône en cet endroit, de ce que le consul Scipion [2] qui étoit entré par l'emboûchure de cette riviere avec sa flotte pour s'opposer au passage des Carthaginois, emploia trois jours de marche depuis l'endroit où il débarqua ses troupes après s'être avancé par cette emboûchure jusqu'au lieu où Annibal avoit dejà passé.

Il est vrai que s'il falloit s'arrêter au texte de Tite-Live [3], ce seroit au confluent de la Saône et du Rhône qu'Annibal seroit arrivé après quatre journées de marche depuis son passage; mais M. de Marca [1] a fait voir après Cluvier, qu'il faut lire *Isara* au lieu de *Scoras* dans le texte de Polybe, et ses raisons nous paroissent convaincantes. Ce qu'on pourroit trouver à redire à M. de Marca, c'est qu'il prétend qu'Annibal passa le Rhône à Tarascon, lequel est trop voisin de la mer pour en être éloigné des quatre journées marquées par Polybe. Nous n'ignorons pas qu'un auteur [2] moderne prétend avoir donné des preuves du sentiment contraire, qui jointes ensemble forment, selon lui, *une démonstration sans réplique*. Il nous paroît cependant qu'il ne seroit pas fort difficile de les réfuter: mais cela nous meneroit trop loin, et ce n'est pas d'ailleurs de notre sujet. Nous nous contenterons de renvoier à la sçavante dissertation que M. de Mandajors [3], qui a embrassé le sentiment de M. de Marca, a faite là-dessus, et à celle de M. le chevalier de Follard [4] qui a traité cette matiere à fonds et l'a mise dans tout son jour.

NOTE VI.

En quel tems le Languedoc fut soûmis aux Romains.

Les Romains formerent de leurs premieres conquêtes dans les Gaules, une province qui fut appellée simplement *la province* ou la province des Gaules, et ensuite la Gaule Narbonnoise. Elle comprenoit dans son étenduë ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoye, le Dauphiné, la Provence et la plus grande partie du Languedoc avec le Roussillon Ce qui nous reste de l'histoire Romaine nous apprend assez quand et de quelle maniere furent soûmis les Liguriens, les Salyens ou Saluviens, les Vocontiens et les Allobroges qui étoient les principaux d'entre les peuples des trois premieres provinces; mais nous ignorons comment et en quel tems le Languedoc ou la partie de l'ancienne Narbonnoise qui est en deçà du Rhône, fut assujettie à la république Romaine; ce qu'on doit attribuer à la perte des livres de Tite-Live, de Dion et des autres historiens qui auroient pû nous l'apprendre.

A leur défaut, ce n'est que par conjecture qu'on peut fixer le tems auquel le Languedoc tomba sous la puissance de la République, et fut

[1] Polyb. l. 1. p. 189. - Liv. l. 21.
[2] Polyb. et Liv. ibid.
[3] Liv. ibid.

[1] Marca. de Primat. p. 207.
[2] Catrou hist. Rom. tom. 7. p. 170. et suiv.
[3] V. hist. de l'Acad. des Inscr. tom. 3. p. 95. et seqq.
[4] Follard comment. sur Polyb. tom. 4.

uni au reste de la province Romaine pour ne faire ensemble qu'un même corps. Nous avons pris le parti de marquer cette époque immédiatement après la victoire de Fabius Maximus et Cn. Domitius sur Bituit roi des Auvergnats et sur les Allobroges, ou après la bataille qui se donna au confluent de l'Isere et du Rhône l'an 633. de Rome. Voici les raisons qui nous ont déterminé à embrasser ce sentiment :

1°. Il est certain qu'avant cette bataille la plus grande partie du Languedoc étoit sous la domination de Bituit [1] et de la dépendance des Auvergnats : or il fut aisé à Fabius après avoir entierement défait ce roi et remporté une victoire complette sur lui, de passer le Rhône et de soûmettre les pays situez en deçà ou à la droite de cette rivière, dont les peuples avoient secouru les Auverguats dans la guerre qu'ils avoient entreprise contre les Romains. Il est vrai que César [2] dit qu'après cette action les Romains accorderent la paix aux Auvergnats, et qu'ils ne réduisirent pas leur pays en province : mais cela doit s'entendre du pays de ces peuples pris en particulier, et non des autres situez en deçà du Rhône, comme le Languedoc, sur lesquels Bituit étendoit sa domination.

2°. En 636. de Rome, le Languedoc étoit soûmis aux Romains, puisque la République établit alors une colonie à Narbonne pour tenir les peuples du pays en bride et les empêcher de remuer. Il faut donc que les Romains eussent conquis le Languedoc depuis quelque tems; et c'étoit sans doute depuis l'an 633. que Fabius par sa victoire sur Bituit s'ouvrit les barrieres que le Rhône pouvoit lui opposer pour l'empêcher d'étendre la domination Romaine en deçà de ce fleuve.

3°. Ciceron [3] dans son oraison pour Fonteius, se moquant des menaces que faisoient les peuples de la province Narbonnoise de se révolter si on ne punissoit cet ancien gouverneur du pays, dit par ironie : *Excitandus Cn. Domitius et Q. Maximus qui nationem Allobrogum et reliquas suis iterum armis conficiant.* « Il faut faire » revenir Domitius et Fabius pour soûmettre » encore une fois par la force des armes les » Allobroges et les autres peuples de la provin- » ce; » ce qui marque qu'on donnoit à Domitius et à Fabius la gloire d'avoir achevé de soûmettre à l'empire Romain tous les peuples qui habitoient alors dans la province Romaine, et par consequent ceux qui en faisoient partie à la droite du Rhône ou dans le Languedoc. Il est vrai qu'au lieu de *reliquas* on lit *reliquias* dans le texte de Ciceron [1] : mais Lambin et Grævius juges compétens sur cette matiere conviennent qu'il faut lire *reliquas*.

4° Velleius Paterculus raconte [2] comment et par qui les diverses provinces de l'empire Romain furent assujetties; et en parlant de la province Romaine ou Narbonnoise, il reconnoit qu'elle fut entierement soûmise par Domitius et Fabius qui y entrerent à la tête d'une armée. Cet auteur ajoûte que la République perdit depuis cette province, après la défaite de son armée. Il veut parler sans doute de l'irruption des Cimbres et des Teutons qui s'en rendirent en effet les maîtres après avoir taillé en pièces les troupes Romaines qui voulurent s'opposer à leur entrée dans le pays.

5°. Ammien Marcellin [3] attribuë à Fabius la gloire d'avoir achevé de soûmettre la Narbonnoise. *Primò tentata per Fulvium; deinde prœliis parvis quassata per Sextium; ad ultimum per Fabium Maximum domita.* Or Fulvius et Sextius n'eurent à faire qu'aux peuples qui sont à la gauche du Rhône, et ne passerent pas en deçà de cette riviere ou en Languedoc. C'est donc à Fabius qu'on doit attribuer la conquête de cette partie de la province.

6°. Nous sçavons enfin qu'il y avoit dans la Narbonnoise un grand chemin [4] appellé *Via Domitia*, qui traversoit toute cette province du tems de Ciceron. Il est parlé aussi dans l'Itineraire d'Antonin et les tables de Peutinger, d'un lieu nommé *Forum Domitii* situé en deçà du Rhône entre Substantion et Cessero aujourd'hui S. Tiberi en Languedoc. Or nous ne connoissons point d'autre Domitius qui ait pû donner son nom à cette voie et à ce lieu que Domitius Ænobarbus qui commandoit dans la province l'an 633. de Rome conjointement avec Fabius. C'est donc à ces deux capitaines qu'il faut attribuer la soûmission du Languedoc à la république Romaine. C'est aussi le sentiment [5] de Manuce, de Sigonius, de Laurenci, du P. Petau [6], de M. de Valois [7], de Pitiscus [8] et de plusieurs autres habiles critiques.

1 Strab. l. 4. p. 191.
2 Cæs. l. 1. de bell. Gall. n. 45.
3 Cicer. pro Font. p. 431. edit. Grævii.

1 Cic. ibid.
2 Vell. Paterc. l. 2. n. 39. p. 65.
3 Am. Marcell. l. 15. p. 107.
4 Cic. pro Fonteio.
5 V. Antiq. Gronov. tom. 6. p. 3671.
6 Ration. temp.
7 Notit. Gall.
8 Lexic. antiq.

NOTE VII.

De quelle maniere le Languedoc fut soûmis à la République Romaine.

I. S'il y a peu de preuves dans les anciens du tems précis auquel la partie de la Narbonnoise qu'on appelle aujourd'hui Languedoc, fut soûmise aux Romains, nous en trouvons encore moins touchant les circonstances de cette soûmission. Il paroît d'abord que les peuples de ces pays furent subjuguez par la force des armes, de même que ceux qui habitoient à la gauche du Rhône; et que ne faisant avec eux qu'un même corps de province sous l'autorité d'un même gouverneur, ils furent assujettis aux mêmes loix, et soûmis de la même maniere.

On peut appuyer ce raisonnement des réflexions suivantes. 1° Il paroît par la Note précedente que les Romains assujettirent par les armes le Languedoc ou la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône : or les Romains réduisoient toûjours en province les pays qu'ils soûmettoient de cette maniere. Ils interdisoient alors aux peuples l'usage de leurs loix particulieres, leur en imposoient de nouvelles, et les rendoient tributaires.

2°. Critognat renfermé dans Alise [1] tâche de détourner les assiegez de se rendre aux Romains sur l'exemple de la province Romaine ou Gaule Narbonnoise. « Regardez, leur dit-il, la Gaule » voisine, réduite en province, privée de l'usage » de ses loix, assujettie à l'autorité (*securibus*) » des gouverneurs Romains, et devenuë esclave » pour toûjours. » Par là Critognat faisoit assez entendre que toute la province Romaine, qui comprenoit le Languedoc, avoit été également assujettie par la force des armes.

3°. Si les peuples du Languedoc eussent été maintenus dans leur ancienne liberté sous la protection ou l'alliance des Romains, comme on pourroit le croire, les gouverneurs de la Narbonnoise, et entr'autres Manius Fonteius n'auroient pas exigé impunément tant [2] d'impôts et de tributs, et exercé tant de vexations dans cette partie de la province Romaine. Aussi Ciceron [3] dans l'oraison qu'il prononça pour la défense de ce préteur, qui l'avoit gouvernée pendant trois ans, dit nettement que ses accusateurs, qui étoient les Volces ou Languedociens et les Allobroges, avoient été domptez à diverses reprises par les generaux Romains *bello domiti*, et qu'ils avoient été dépoüillez d'une partie de leurs terres : *partim ex veteribus bellis agro mulctati*; ce qui marque un pays entierement réduit en province.

II. Quelques décisives que paroissent ces autoritez, nous croions pouvoir assûrer cependant que les principaux peuples du Languedoc après avoir été soûmis par les Romains, furent conservez dans l'usage de leurs loix et dans leur ancienne liberté; que les villes les plus considerables de cette partie de la Narbonnoise se soûmirent volontairement, et que le consul Fabius en recevant leur soûmission leur accorda, ainsi que s'exprime un sçavant [1] critique, des conditions raisonnables suivant lesquelles on devoit plûtôt regarder ces villes et les peuples du pays comme alliez que comme sujets de la république Romaine. Voici les raisons qui nous le persuadent :

1°. Strabon [2] en parlant de Nismes capitale des Volces Arécomiques, dit que cette ville se gouvernoit par elle-même en forme de république, qu'elle étoit indépendante du gouverneur Romain de la province, et qu'elle avoit sous sa jurisdiction vingt-quatre bourgs ou villages du voisinage, ce qui pouvoit renfermer pour lors une assez grande étenduë de pays et une partie du Bas-Languedoc.

2°. Il est constant que Toulouse, quoique comprise dans les limites de la province Romaine, joüissait d'une entiere liberté avant l'arrivée de Cepion dans ce pays l'an 648. de Rome. En effet suivant les fragmens de Dion [3], lorsque ce gouverneur arriva dans cette ville elle avoit véritablement reçû une garnison Romaine; mais cet auteur assûre en même-tems qu'elle étoit *alliée* de Rome et regardée comme son *associée*. Elle vivoit donc alors suivant ses propres loix, et la garnison Romaine qu'elle avoit recûë, n'étoit sans doute qu'à cause de sa situation sur la frontiere des terres de la république et à l'extrémité de la province. Plutarque [4] confirme la même chose non seulement par rapport à Toulouse, mais encore à l'égard de tous les Tectosages, puisque suivant cet auteur ces peuples l'an 650. de Rome, avoient un roi ou souverain magistrat (ἡγέμον) en la personne de Copillus qui

1 Cæs. de bell. Gall. l. 7. n. 77.
2 Cic. pro Fonteio.
3 Ibid.

1 Freinshem. ad lib. 61. Livii.
2 Strab. l. 4. 186.
3 Fragm. Dion. apud Vales. p. 630. et 632.
4 Plut. in Sylla tom. 1. p. 454.

fut fait prisonnier par Sylla lieutenant de Marius pour s'être allié avec les Cimbres et les Teutons contre les Romains.

3°. Il paroît que les Helviens ou peuples du Vivarais joüissoient du même privilege, puisqu'ils avoient la liberté de se choisir un prince ou chef de leur nation pour les gouverner sous l'autorité des Romains : tel étoit Valerius Procillus dont César [1] fait l'éloge.

4°. Nous ne disons rien de Narbonne, l'une des villes les plus considerables des Gaules plus d'un siecle avant qu'elle ne vînt au pouvoir des Romains, parce qu'elle reçut une colonie Romaine presqu'aussitôt que la République eut fait la conquête de la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône. Par là ses peuples se virent associez à tous les privileges des citoiens Romains : mais rien ne prouve tant la liberté de cette ville et de celles de Toulouse et de Carcassonne, quoique les deux dernieres ne fussent pas alors honorées du titre de colonie, que les troupes auxiliaires qu'elles fournirent à César [2] et dont ce general se servit utilement pour la conquête des Gaules ; ce qui est une preuve de la liberté des peuples de ces villes, puisque ceux qui étoient tributaires ne pouvoient pas faire une semblable levée de troupes et servir sous leurs propres enseignes.

5°. Enfin le grand nombre de villes et de peuples de la partie de la Narbonnoise située en deçà du Rhône, qui joüissoient du droit Latin, et dont Pline [3] fait l'énumération, est encore une nouvelle preuve que quand ces peuples furent soûmis à la République, celle-ci leur accorda des privileges, et les maintint dans leurs libertez. Il est donc très-probable que les peuples du Languedoc ne furent pas soûmis par les armes des Romains ; mais que prévoiant qu'ils ne pourroient l'éviter tôt ou tard, ils aimerent mieux traiter avec la République et se soûmettre volontairement à sa domination en conservant leur liberté, que de risquer de la perdre par leur résistance. Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'il importoit extrêmement aux Romains de ménager les peuples de cette partie de la Narbonnoise, parce qu'ils avoient par leur moien une communication libre avec l'Espagne. Ainsi le desir de se procurer la liberté de cette communication fut aussi sans doute un des motifs qui engagerent la république à traiter avec les peuples de Languedoc, pour les unir dans un même corps de province avec ceux qu'ils avoient déjà soûmis en deçà des Alpes et à la gauche du Rhône.

[1] Cæs. de bell. Gall. l. 1. n. 19.
[2] Cæs. ibid. n. 20.
[3] Plin. l. 3. n. 5.

NOTE VIII.

Sur les limites de la Gaule Narbonnoise.

I. Les anciens, qui ont traité des limites de la Gaule Narbonnoise, se sont contentez de nous apprendre en general qu'elle étoit bornée par les Alpes, le Rhône, les Cevennes, la Garonne, les Pyrenées et la mer Méditerranée. Ils ne sont pas descendus dans un plus grand détail, et nous ont laissé dans l'incertitude au sujet des limites précises de cette ancienne province Romaine.

II. Catel [2] après le célébre jurisconsulte Roaldez a tâché de suppléer à leur défaut. Il prétend que les vraies limites de la Narbonnoise sont les suivantes. « Il commence par la ville de » Toulouse et suit la riviere de Garonne en la » remontant jusqu'à sa source. De là il tire une » ligne par les Pyrenées jusqu'au port de Vendres en Roussillon, d'où il suit les côtes de la » Méditerranée jusques au Var. Il cotoye ensuite les Alpes Cottiennes qu'il laisse à l'Italie » jusques au mont Adula, et vient au mont Jura » où il prend le Rhône dont il suit le cours jusqu'à sa jonction avec l'Isere. Du confluent de » ces deux rivieres il va aux montagnes des Cevennes jusqu'à la source du Tarn, qui, à ce » qu'il ajoûte, séparoit *dans tout son cours* la » Narbonnoise de l'Aquitaine ; et après l'emboûchure de cette riviere dans la Garonne, il remonte celle-ci jusqu'à Toulouse. » Telles sont les limites que cet auteur donne à l'ancienne Narbonnoise : mais il nous paroît qu'il n'a pas traité cette matière avec assez d'exactitude, et qu'il y a bien des choses à dire sur ce qu'il a avancé là-dessus

III. Avant que de nous engager dans l'examen de son systême, il faut remarquer qu'il s'agit de fixer les limites de la Narbonnoise, telle qu'elle étoit depuis le siecle d'Auguste jusqu'à sa subdivision en deux provinces. On peut même remonter plus haut ; car quoique cet empereur ait fait quelques changemens dans les limites des trois autres provinces des Gaules, il ne paroît pas qu'il ait touché à celles de la Narbonnoise ou province Romaine ; on n'en a du moins aucune preuve : ainsi on peut raisonnablement

[1] V. Auson. clar. urb. etc.
[2] Catel. mem. p. 8. et seqq.

supposer qu'elle conserva toûjours la même étenduë depuis la conquête que les Romains en firent au VII. siecle de leur république jusqu'à ce qu'elle fut partagée en Narbonnoise et Viennoise vers la fin [1] du III. siecle de l'Ere Chrétienne. Il est vrai que les historiens font mention de quelques petits changemens du côté des Alpes, sous l'empire de Galba; nous en parlerons ailleurs. Nous examinerons s'il y en eut quelqu'autre auparavant du côté des Pyrenées, dans les observations que nous allons faire sur les limites que Catel prescrit à la Narbonnoise.

IV. 1°. Suivant l'opinion de cet auteur, les Alpes maritimes et les Alpes Grecques auroient été anciennement comprises dans cette province; mais il est certain que les dernieres n'en ont jamais fait partie [2], et Catel [3] avouë luimême que les autres ne furent incorporées dans la Narbonnoise que sous l'empire de Galba. Il auroit dû dire [4] qu'il n'y en eut alors qu'une partie qui fût unie à cette province. Il faut donc en retrancher tout ce pays.

V. 2°. Il est certain [5] que le Rhône faisoit la séparation de la Narbonnoise et de la Celtique jusqu'à Lyon: mais ce fleuve devoit passer au milieu de la premiere depuis son entrée dans le diocèse de Vienne jusqu'à son emboûchure dans la mer; car le pays des Allobroges étoit entierement compris dans la Narbonnoise, et ces peuples habitoient, suivant César, des deux côtez du Rhône au-dessus de sa jonction avec l'Isere. Aussi voions-nous encore aujourd'hui que le diocèse de Vienne, qui comprend une partie du pays des anciens Allobroges, s'étend des deux côtez du Rhône. Cependant selon Catel c'étoit une ligne tirée depuis le mont Adula jusqu'au mont Jura, et ensuite le Rhône jusqu'à l'emboûchure de l'Isere dans ce fleuve, qui servoient de limites à la Narbonnoise; d'où l'on voit qu'il étend plus qu'il ne faut les bornes de cette province à la droite du Rhône depuis sa source jusqu'au mont Jura, et qu'il y comprend une partie de la Sequanoise et de la Lyonnoise, tandis qu'il les resserre au-dessous de Lyon jusqu'à l'emboûchure de l'Isere. En effet dans cette supposition la partie du pays des Allobroges et du diocèse de Valence, qui est à la droite du Rhône et au-dessus de l'emboûchure de l'Isere, n'auroit pas appartenu à la Narbonnoise.

[1] V. Note 33.
[2] V. Note 35.
[3] Catel. ibid. p. 11.
[4] V. Note ibid.
[5] Cæs. de bell. Gall. l. 1.

VI. 3°. Suivant le même auteur [1], le Tarn depuis sa source jusqu'à son emboûchure dans la Garonne bornoit la Narbonnoise; ce qui l'oblige de renfermer dans cette province une partie considérable de l'ancienne Aquitaine. Aussi avouë-t-il que le Velai, le Gevaudan, et la plus grande partie de l'Albigeois, appartenoient à la premiere. Il devoit ajoûter suivant ce principe une grande partie du Roüergue; mais il se trompe certainement, puisque tous ces pays firent anciennement partie de l'Aquitanique depuis que l'empereur Auguste les eut tirez de la Celtique propre, et non de la Narbonnoise, pour les unir avec plusieurs autres à cette province.

VII. Catel se restreint ensuite et ne met dans la Narbonnoise que la partie du Gevaudan, du Roüergue et de l'Albigeois située à la gauche du Tarn. Il attribue le reste à l'Aquitaine; mais il avance tout cela sans preuve et sans autre autorité que celle d'un passage mal entendu de Pline. Ce geographe [2] dit véritablement que le Roüergue et le Querci étoient limitrophes de la Narbonnoise, et que les *Nitiobriges* ou peuples du pays d'Agenois étoient séparez des Toulousains par le Tarn: mais il ne s'ensuit pas de là, comme l'interprête Catel [3], que les peuples du Roüergue et du Querci fussent séparez des Toulousains par cette riviere, et qu'elle fist dans tout son cours la séparation des deux provinces. Il est vrai que le Tarn sépare le Toulousain du Querci vers son emboûchure; mais en le remontant depuis Montauban jusqu'à la pointe de S. Sulpice, le pays situé des deux côtez est de l'ancienne Narbonnoise, et le Querci est séparé du Toulousain de ce côté-là par d'autres limites. Pour ce qui est des *Nitiobriges* ou peuples du pays d'Agenois, ils confinent encore avec les peuples du Querci et du Toulousain vers la pointe de Moissac ou à l'emboûchure du Tarn dans la Garonne; ce qui fait croire avec raison à nos meilleurs critiques [4] qu'il faut suivre la leçon de Scaliger dans l'endroit de Pline que nous venons de citer, et dire que ce sont les *Nitiobriges* ou peuples de l'Agenois qui sont séparez des Toulousains par le Tarn, et non pas ceux du Perigord, comme quelques-uns l'ont [5] entendu. De quelque maniere qu'on lise ce passage, il est toûjours vrai que Pline ne dit point

[1] Catel. ibid. et p. 13.
[2] Plin. l. 4. n. 31.
[3] Catel. ibid. p. 9.
[4] V. Vales. notit. Gall. verb. *Nitiobriges.*
[5] Harduin. in Plin. ibid.

que le Tarn fist la séparation de la Narbonnoise.

VIII. S'il l'avoit dit, il auroit été démenti par tous les autres anciens geographes, et par les notices qui mettent entierement dans l'Aquitaine le Gevaudan, le Roüergue et l'Albigeois; pays traversez vers le milieu par le Tarn. L'Albigeois suivant le systême de Catel auroit dû même appartenir entierement à la Narbonnoise; car la ville d'Albi sa capitale est située à la gauche de cette riviere, et auroit été par consequent dans les limites de la Narbonnoise.

IX. On pourroit peut-être dire que l'Albigeois faisoit partie de la Narbonnoise avant le reglement que fit l'empereur Auguste pour les limites des provinces des Gaules. Les anciens ne font en effet aucune mention de ce pays avant la notice attribuée à l'empereur Honoré qui le comprend dans l'Aquitaine : mais il est certain, comme M. de Valois [1] l'a fait voir, que ceux de l'Albigeois furent du nombre des quatorze peuples de la Celtique qui furent unis à l'Aquitaine par Auguste; ce qui prouve que ce pays n'étoit pas compris dans la Narbonnoise. Que si les anciens n'ont pas parlé de l'Albigeois, ils peuvent l'avoir omis comme plusieurs autres; ou peut-être du tems de César faisoit-il partie du Querci ou du Roüergue dont il est limitrophe, et fit-il ensuite une cité particuliere. Samson prétend que les peuples de ce pays sont les mêmes que les *Heleuteriens* de César et les *Cambolectres* de Pline. Il les divise en *Agesinates* et *Atlantiques*, dont les premiers occupoient, selon lui, le pays compris aujourd'hui dans le diocèse d'Albi, et les autres ce qui compose le diocèse de Castres; mais ce sont des conjectures qui n'ont aucun fondement, comme le même M. de Valois [2] l'a démontré. Soit donc que les peuples d'Albigeois fissent avant le regne d'Auguste un peuple particulier, ou qu'ils fussent confondus avec les *Ruthenes* et les *Cadurces*, il est certain qu'ils étoient, comme ces derniers, hors des limites de la Narbonnoise ou Gaule *Braccata*, puisqu'ils furent démembrez par Auguste de la Celtique alors distinguée de la Narbonnoise, pour être unis à l'Aquitaine dont ils ont toûjours dépendu depuis : or comme ces peuples étoient situez de même que ceux du Roüergue des deux côtez du Tarn, cette riviere par consequent n'a pû dans tout son cours servir de limites à la Narbonnoise.

[1] Vales. 106. Gall. in urb. *Aquitania*. p. 32.
[2] Vales. ibid. p. 10.

X. On pourroit dire encore qu'avant les conquêtes de César dans les Gaules, une partie du Roüergue étoit de la province Romaine ou Gaule Narbonnoise, sur ce que cet historien fait mention des *Rutheni provinciales* et des *Rutheni Eleutheri* ou libres. On pourroit dire aussi la même chose du Querci; car César parle des *Cadurces* libres et des *Cadurces* provinciaux : mais quand les Romains auroient soûmis avant César une partie du Roüergue et du Querci, et l'auroient unie à la province Romaine, cela ne prouve pas que le Tarn fist la séparation de la Narbonnoise, puisqu'on ne sçait pas la vraie situation des peuples du Roüergue et du Querci libres, et celle des provinciaux. D'ailleurs cela n'auroit subsisté que jusqu'à Auguste, qui unit tout le Querci et tout le Roüergue à l'Aquitaine; or il s'agit ici de prescrire les limites de la Narbonnoise telles qu'elles sont connuës depuis cet empereur. Enfin on n'a aucune preuve qu'une partie du Querci et du Roüergue fût soûmise aux Romains avant le tems de César, et cet auteur ne fait sans doute mention des *Cadurces* et des *Ruthenes* libres et des *Cadurces* et des *Ruthenes* provinciaux, que parce qu'il avoit soûmis lui-même la Celtique, dont ces peuples faisoient alors partie; qu'il laissa dans leur ancienne liberté ceux d'entr'eux qui se soûmirent volontairement; et qu'il assujettit les autres au droit provincial après les avoir subjuguez par les armes. Il paroît en effet par le même [1] César qu'avant son entrée dans les Gaules tous les peuples du Roüergue joüissoient de la liberté qui leur avoit été accordée par les Romains après la défaite de Bituit et la soûmission de toute la Narbonnoise.

XI. On pourroit cependant se servir de l'autorité de Pline pour prouver qu'une partie du Roüergue étoit comprise dans la Narbonnoise, sur ce que cet auteur faisant la description de l'Aquitaine et de la Narbonnoise, met ce pays dans l'une et l'autre de ces deux provinces : mais Pline doit s'être trompé en cela, et on doit remarquer qu'il ne dit pas qu'une partie du Roüergue appartînt à la Narbonnoise, et l'autre à l'Aquitaine; mais qu'il place tout ce pays dans chacune de ces deux provinces, ce qui n'est pas possible. Il faut donc corriger ce qu'il avance là-dessus par les autres anciens geographes et par toutes les notices qui mettent dans l'Aquitaine le Roüergue de même que l'Albigeois.

[1] Cæs. de bell. Gall. l. n. 45.

XII. Nous avons encore une preuve que ces deux pays faisoient partie de l'Aquitaine dans le poëte Ausone [1], qui parlant des limites de la Narbonnoise, comprend dans cette province tout ce qui est entre les Cevennes et la mer Méditerranée, et renferme dans l'Aquitaine tout ce qui est au nord de ces montagnes :

Interiusque premunt Aquitanica rura Cebennæ
Usque in Tectosagos.

Le Gevaudan, le Roüergue et l'Albigeois devoient donc appartenir entierement à l'Aquitaine, puisqu'ils sont situez en deçà et au nord des Cevennes, et qu'ils sont d'ailleurs assez éloignez de ces montagnes pour la plus grande partie, de même que le Tarn. Cette riviere ne pouvoit donc servir de limite à la Narbonnoise dans toute l'étenduë de son cours, y aiant un très-grand espace entre la plaine d'Albigeois qu'elle traverse, et l'extrémité occidentale des Cevennes qui aboutit aux frontieres des diocèses de Lavaur, de S. Pons, et de Carcassonne dans le pays des Tectosages.

XIII. 4°. Catel ne paroît pas avoir mieux placé les limites de la Narbonnoise en les mettant à la source de la Garonne, puisque dans cette supposition tout le pays de Conserans avec une grande partie du Comminges auroient dû appartenir à cette province, ce qui est contraire à tous les anciens geographes et aux notices qui attribuent ces deux pays à la Novempopulanie.

XIV. Il est vrai que selon quelques [2] critiques modernes, le Conserans et la partie du Comminges qui est à la droite de la Garonne devoient du tems de César faire partie de *la province Romaine*, et à ce qu'on prétend, du territoire particulier de Toulouse, parce que suivant cet historien [3], l'Aquitaine étoit alors renfermée entre la Garonne, les Pyrenées et l'Ocean. Tout ce qui est à la droite de ce fleuve devoit appartenir à quelqu'autre partie des Gaules : or les pays de Comminges et de Conserans ne pouvoient convenir qu'à la Narbonnoise. On ajoûte que lorsque Pompée rassembla cette troupe de brigands Espagnols qu'on appella *Convenæ*, et qu'il les établit en deçà des Pyrenées dans le pays auquel ils donnerent leur nom, il falloit que ce canton fût sous la dépendance des Romains, et qu'il fit par consequent partie de la province Romaine, la seule des Gaules qui fût alors au pouvoir de la République.

XV. On peut répondre à l'autorité de César, que cet historien ne comprenant pas la province Romaine dans sa division des Gaules, il a voulu seulement marquer les limites qui étoient alors entre les trois autres parties. Or comme l'Aquitaine étoit limitrophe de la Narbonnoise depuis les Pyrenées jusqu'à la pointe de Moissac où le Tarn se jette dans la Garonne, il ne devoit point parler des limites qui faisoient la séparation de ces deux provinces, mais seulement de celles qui étoient entre les Aquitains et les Celtes proprement dits. Aussi voit-on que César n'a eu en vûë que de prescrire les bornes qui séparoient ces deux peuples : ***Gallos ab Aquitanis Garumna flumen... dividit Eorum una pars quam Gallos obtinere dictum est, initium capit à flumine Rhodano, continetur Garumna flumine, Oceano, etc. Aquitania à Garumna flumine ad Pyrenæos montes, et eam partem Oceani quæ ad Hispaniam pertinet, spectat, etc.*** Il est évident par ces divers témoignages, que si la Garonne avoit séparé alors l'Aquitaine de la province Romaine depuis sa source jusqu'à la pointe de Moissac, tout ce qui se trouve renfermé dans cet espace à la droite de ce fleuve auroit appartenu à la Celtique propre. Or il est constant que ces pays dépendoient alors de la province Romaine que César ne comprend pas dans sa description des Gaules, parce qu'elle étoit dejà soûmise à la République. On peut donc seulement inférer de l'autorité de cet historien, que les Celtes ou Gaulois étoient séparez des Aquitains par la Garonne depuis la jonction de ce fleuve avec le Tarn jusques vers son emboûchure dans la mer.

XVI. En second lieu il n'est pas certain que le pays de Comminges fût de la province Romaine ou Narbonnoise du tems de Pompée, parce que ce capitaine força une troupe de montagnards d'Espagne à s'y établir; car Pompée peut avoir obligé ces montagnards à se réfugier dans ce pays, quoique dépendant de l'Aquitaine, comme M. de Valois [1] l'a fait voir; et les Aquitains, quoique libres et indépendans, peuvent les avoir reçûs chez eux soit de bon gré soit par la crainte de s'attirer les armes de ce general. Mais quand même le Conserans et la partie du Comminges située à la droite de la Garonne, auroient appartenu à la province Romaine du

[1] Auson. clar. urb. 13.
[2] Pagi ad ann. 406. n. 8. - Descript. histor. de la France part. 1. p. 159.
[3] Cæs. l. 1. de bell. Gall. n. 1.

[1] Vales. notit. ibid. p. 157. et seqq.

tems de Pompée et de César, il est certain que depuis Auguste ces deux pays firent partie de l'Aquitaine, comme l'on peut voir dans tous les anciens geographes et les notices. Par conséquent du moins depuis ce tems-là ce ne fut point la Garonne vers sa source qui fit la séparation de la Narbonnoise, puisque le Conserans et une grande partie du Comminges sont situez à la droite de ce fleuve.

XVII. Catel [1] se sert de l'autorité de Pline pour prouver que le Conserans étoit de la Narbonnoise. Il ajoûte que la ville de *S. Lizier de Conserans est située sur la Garonne, à cause de quoi le pays de Conserans se peut étendre delà et deçà la riviere de Garonne.* Mais 1° Il est étonnant que cet auteur ait ignoré que la ville de S. Lizier est sur le Salat et non pas sur la Garonne, et que tout le diocèse de Conserans est situé à la droite de ce dernier fleuve. 2° Pline ne dit rien qui puisse favoriser son opinion. Il est vrai que ce geographe [2] met les *Consuarani* dans la Narbonnoise, et les *Consoranni* dans l'Aquitaine: mais ces peuples sont très-differens, comme l'a fort bien prouvé M. de [3] Marca, quoique leur nom ait quelque ressemblance, ce qui a sans doute trompé Catel, et lui a fait confondre les uns avec les autres. En effet les premiers habitoient anciennement une partie du Roussillon et du Conflent dans la Narbonnoise, et les autres le pays de Conserans dans l'Aquitaine. Ainsi du tems de Pline la riviere de Garonne vers sa source ne faisoit pas la séparation de la Narbonnoise, puisque tout le Conserans qui est à la droite de ce fleuve dépendoit de l'Aquitaine.

XVIII. 3° Enfin Catel s'est trompé par rapport aux limites de la Narbonnoise et des Gaules du côté d'Espagne, en les mettant au port de Vendres en Roussillon sur la Méditerranée. M. de Marca [4] a fait voir que les véritables bornes de la Gaule Narbonnoise de ce côté-là s'étendent plus au couchant, et qu'elles vont jusqu'à Cervera et au promontoire de Venus.

XIX. Après avoir relevé ce qui nous a paru de défectueux dans les limites que Catel prescrit à l'ancienne Narbonnoise, nous allons essayer d'entrer dans le détail de celles qui divisoient en particulier cette province du reste des Gaules en deça du Rhône. Nous nous arrêterons ici à cette partie comme à celle qui nous interesse principalement; nous parlerons [1] ailleurs des autres limites du côté des Alpes

Nous observerons d'abord avec un habile critique [2] qu'on ne peut bien connoître l'étenduë et les limites des anciennes provinces que par celles des peuples ou des citez particulieres qui les composoient, et que comme le gouvernement ecclesiastique s'est d'abord reglé sur le civil, la connoissance de l'étenduë des anciens diocèses doit servir de regle pour fixer celle de chaque ancienne cité ou peuple particulier, à moins qu'on n'ait des preuves des changemens qui peuvent être arrivez. Ainsi les limites et l'étenduë particuliere des anciennes citez ou diocèses que les notices ont compris dans la Narbonnoise en deça du Rhône, nous serviront à détailler celles de cette province.

XX. Sur ce principe nous attribuons à l'ancienne Narbonnoise en deça du Rhône toute la partie des diocèses de Vienne et de Valence qui est de ce côté-là avec les diocèses de Viviers et d'Usez; une partie de ceux d'Avignon et d'Arles; les diocèses de Nismes et d'Alais qui n'en composoient qu'un seul; ceux d'Agde, de Maguelonne ou de Montpellier, de Lodeve, de Beziers et de Carcassonne; celui de Narbonne duquel ceux de S. Pons et d'Alet furent détachez dans le XIV. siecle, celui d'Elne ou le Roussillon, et enfin toute la province ecclesiastique de Toulouse, qui ne formoit anciennement qu'un seul diocèse. Par là nous excluons de la Narbonnoise tout le diocèse de Castres avec la partie de celui d'Albi qui est à la gauche du Tarn que Catel attribuë à cette province, mais qui de même que le Gevaudan, le Roüergue et le Velai faisoient partie de l'Aquitaine depuis Auguste et auparavant de la Celtique. Nous étendons d'un autre côté les limites de la Narbonnoise dans toute la partie de l'ancien diocèse de Toulouse située à la gauche de la Garonne depuis la jonction de ce fleuve avec le Salat jusqu'à la pointe de Moissac; pays qui suivant Catel faisoit partie de l'Aquitaine ou Novempopulanie. Nous donnons à cette derniere province tout le Conserans et le Comminges contre le sentiment de cet auteur qui en attribuë une grande partie à la Narbonnoise.

XXI. Il seroit inutile de marquer ici en particulier les limites précises de ces diocèses, puisqu'elles subsistent encore, et qu'elles sont d'ailleurs assez connuës: il nous suffira de dire en general que la Narbonnoise devoit être sé-

[1] Catel. ibid p. 13.
[2] Plin. l. 3. n. 5. et l. 4. n. 31.
[3] Marc. Hisp. p. 17. 27 et 212.
[4] Ibid. p. 41. et seq.

[1] V. Note 5.
[2] Vales. præf. ad not. Gall p. 12 et seq

parée de la Lyonnoise en deçà du Rhône par les mêmes bornes qui séparent aujourd'hui la partie des diocèses de Vienne et de Valence situé du même côté, du Lyonnois et du Forès, et qu'ensuite il faut suivre les montagnes des Cevennes, à l'endroit où elles séparent le Vivarais du Velai et du Gevaudan ou de l'Aquitaine jusqu'à la montagne de Lozere et aux sources du Tarn. Ces montagnes séparent ensuite les diocèses d'Alais, de Lodeve et de Beziers qui appartenoient à la Narbonnoise, du Gevaudan et du Roüergue qui dépendoient de l'Aquitaine, jusqu'aux rochers appellez les Carous et à la montagne de l'Espinouse sur les frontières des diocèses de S. Pons et de Castres ou du Narbonnois et de l'Abigeois. L'Agout prend sa source à cette montagne qui servait de limite aux deux provinces.

Les Cevennes regnent ensuite depuis la source de l'Agout jusqu'à celle de Tore, et séparent encore le diocèse de Castres de celui de S. Pons. Elles s'étendent jusques sur les frontieres du diocèse de Lavaur qui fait partie du pays des anciens Tectosages. Par là ces bornes sont conformes au témoignage d'Ausone [1] qui joint l'extrémité des Cevennes au pays des Tectosages, pour servir de frontiere à la Narbonnoise. La riviere de Tore sert de limite aux diocèses de Castres et de Lavaur, et par conséquent aux deux provinces presque depuis sa source jusqu'à son emboûchure dans l'Agout un peu audessous de Castres. L'Agout depuis la jonction avec le Tore et jusqu'à son emboûchure dans le Tarn à la pointe de S. Sulpice, fait la séparation de l'Albigeois et du Toulousain, c'est-à dire de l'Aquitaine d'avec la Narbonnoise.

Un ruisseau appelé *Passe*, qui se jette dans le Tarn à la droite de cette riviere près de la pointe de S. Sulpice, coule du nord au midi le long d'une chaîne de petites montagnes qui séparent le diocèse de Montauban, ou l'ancien Toulousain, de l'Albigeois jusqu'à un autre ruisseau appellé Tescounet. Ce dernier coule du levant au couchant et sépare le Querci du Toulousain depuis sa source et le lieu de Monclar, jusqu'à sa jonction avec la petite riviere de Tescou auprès de S. Naufari dans le Toulousain. Cette riviere sépare ensuite les deux provinces jusqu'à son emboûchure dans le Tarn à Montauban, et le Tarn sépare le Querci de l'ancien Toulousain depuis Montauban jusqu'à la pointe de Moissac où il se jette dans la Garonne.

La Narbonnoise s'étendoit ensuite dans tout l'ancien diocèse de Toulouse des deux côtez de ce fleuve en remontant depuis la pointe de Moissac jusqu'au lieu de Martres un peu au-dessous de Cazeres à l'extrémité du diocèse de Rieux et vers le Comminges. Ce pays comprenoit à la gauche de la Garonne ce qui compose aujourd'hui la partie des diocèses de Montauban, de Toulouse et de Rieux située de ce côté-là avec tout celui de Lombez. Il étoit séparé de la Novempopulanie par la petite riviere de la Sere, qui sépare le diocèse de Montauban de celui de Leytoure en remontant depuis son emboûchure à la gauche de la Garonne et auprès de Saint Nicolas de la Grave jusqu'à sa source qui est à une petite distance de la riviere de Gimone. Cette derniere sépare ensuite du nord-oüest au sud-est le diocèse de Lombez ou l'ancien Toulousain d'avec le diocèse d'Auch depuis le lieu de Maubec jusques dans le Comminges, et ce dernier pays est séparé des diocèses de Lombez et de Rieux du couchant au levant par les basses Pyrenées vers l'emboûchure du Salat dans la Garonne au voisinage de Martres.

Pour trouver les limites de la Narbonnoise à la droite de la Garonne vers sa source et du côté des Pyrenées, il faut suivre ces montagnes qui séparent le diocèse de Pamiers ou l'ancien Toulousain d'avec le Conserans ou la Novempopulanie, depuis le lieu de Martres sur la Garonne jusqu'à la source de la riviere de Salat au pic de Montbalhé, où, comme M. de Marca [1] l'a fait voir, le geographe Ptolomée met les limites de la Narbonnoise et de l'Aquitaine, et non pas aux sources de la Garonne qui sont plus occidentales. Il faut suivre après cela le sommet des hautes Pyrenées qui séparent les Gaules de l'Espagne jusqu'à Cervera et au cap ou promontoire Gallican de Vénus *Pyrenée* sur la Méditerranée, dont la côte fait les limites de la Narbonnoise jusqu'au Var et à l'Italie.

XXII. On pourroit ne pas convenir que la partie de l'ancien Toulousain qui est à la gauche de la Garonne dépendit de la Narbonnoise sur ce que les anciens itineraires, qui comptent par milles dans toute cette province, et par lieuës dans le reste des Gaules, emploient cette [2] derniere maniere de compter depuis Bourdeaux jusqu'à Toulouse inclusivement comme l'on peut voir dans l'itineraire de Bourdeaux à Jerusalem. De là on pourroit conclure que la partie du Toulousain qui est à la gauche de la Garonne devoit appartenir à la Novempopulanie ou Aqui-

[1] Auson. clar urb. 13.

[1] Marc. Hisp. p. 63.

[2] V. Bergier. p. 480. et seq.

taine, et non pas à la Narbonnoise, et que Toulouse devoit être la premiere ville de cette derniere province de ce côté là.

On peut répondre à cette difficulté en supposant avec assez de vraisemblance que quoique le pays des Tectosages ou le Toulousain s'étendît anciennement des deux côtez de la Garonne, il n'y eut cependant d'abord et avant le tems de César que la partie de ce pays située à la droite de ce fleuve qui fût soûmise aux Romains; que ce general aiant étendu les conquêtes de la république au-delà de la Garonne, la partie du pays des Tectosages située à la gauche de ce fleuve fut alors incorporée dans la province Romaine ou Narbonnoise, ou peut-être même seulement lorsque l'empereur Auguste eut reglé les limites des provinces des Gaules; que l'usage de compter par milles dans la province Romaine étant dejà établi depuis long-tems, il ne se fit aucun changement pour la maniere de compter par lieuës, qui étoit propre aux Gaulois, dans la partie du pays des Tectosages d'au-delà de la Garonne, lorsque ceux-ci furent soûmis par César. Quoi qu'il en soit, il paroît du moins qu'au siecle d'Ausone [1] la Garonne ne bornoit pas la Narbonnoise; car cet auteur parlant des limites de cette province, dit seulement qu'elle étoit bornée du côté du couchant par le pays des Tectosages en general.

> Interiusque premunt Aquitanica rura Cebennæ
> Usque in Tectosagos, primævo nomine Volcas;
> Totum Narbo fuit.

Il ne dit pas un mot qui puisse faire croire que la Garonne séparât ces deux provinces, ce qu'il n'auroit pas oublié, puisqu'il traite cette matiere *ex professo* *.

NOTE IX.

Sur la ville d'Illiberis.

Nous avons des médailles de plusieurs empereurs depuis Antonin Pie jusqu'à Tetricus, où on voit cette légende : AEL. MUNCIP. COEL. et dans d'autres COIL. Le P. Hardouin [2], célébre par son érudition et ses nouvelles découvertes, après avoir séparé le mot de COEL. ou COIL. en ces deux syllabes CO. EL. ou CO. IL. l'interpréte de la maniere suivante : *Ælium, municipium Consuaranorum Eliberis* ou *Illiberis*. Il appuye son explication de ce passage de Pline [1] « *In ora regio Sardonum, intusque* » *Consuaranorum; flumina Teccum, Vernodu-* » *brum; oppida Illiberis magnæ quondam urbis* » *tenue vestigium.* » Il ajoûte qu'Illiberis est la ville de Collioure en Roussillon : mais nous ne sçaurions adopter son interprétation pour les raisons suivantes. 1° Parce qu'il separe en deux syllabes, sans aucune autorité, le mot COEL. ou COIL, qu'on ne trouve ainsi séparé dans aucune de ces médailles, qui, selon lui, sont en très-grand nombre. 2° On voit par le passage de Pline dejà cité, que de son tems la ville d'Illiberis en Roussillon étoit très-peu considerable : or quelle apparence qu'une ville presque détruite nous ait laissé tant de monumens depuis sa ruine, et que nous en aions si peu dans le tems qu'elle étoit dans sa splendeur. 3° Selon Pline la ville d'Illiberis n'étoit pas dans le pays des *Consuarani*, mais dans celui des Sardons; le P. Hardoüin [2] en convient. Il se sert même de cette autorité pour expliquer l'inscription d'une médaille de Tetricus. En effet selon Pline [3] les Sardons occupoient toute la côte, et les *Consuarani* le dedans du pays. Or, soit que la ville d'Illiberis fût celle qu'on appelle aujourd'hui Collioure, comme le prétend ce sçavant Jésuite, ou plûtôt celle d'Elne, ainsi que le prouve M. de Marca [4], il est constant que l'une et l'autre étant situées sur la côte, elles devoient être dans le pays des Sardons, et non pas dans celui des *Consuarani*, ce qui détruit entierement l'explication du P. Hardoüin *.

NOTE X.

Sur les Bebryces peuples de la Narbonnoise.

On ne sçauroit disconvenir que les anciens n'aient donné le nom de Bebryces aux peuples qui habitoient depuis les environs de Narbonne jusqu'aux Pyrenées. Le premier que nous connaissions est le poëte Silius Italicus qui dans

[1] Auson. clar. urb. 13.
[2] Hard. oper. p. 43. et 44.

* *V.* Additions et Remarques sur les Notes de l'*Histoire de Languedoc*, n° 1.

[1] Plin. l. 3. c. 5.
[2] Hard. in Plin. p. 614.
[3] Plin. ibid.
[4] Marc. Hisp. p. 18. 303. et 328.

* *V.* Additions et Remarques sur les Notes de l'*Histoire de Languedoc*, n° 2.

son poëme de la guerre Punique, parle ainsi de ces montagnes :

> Pyrene [1] celsa nimbosi verticis arce
> Divisos Celtis late prospectat Iberos,
> Atque æterna tenet magnis divortia terris ;
> Nomen *Bebrycia* duxère à virgine colles, etc.

Et plus bas, parlant du passage d'Annibal et des Carthaginois par ces montagnes :

> Jamque per et colles et densos abiete lucos [2]
> *Bebryciæ* Pœnus fines transcenderat aulæ, etc.

On doit ajoûter au témoignage de ce poëte celui de Dion [3] qui dit qu'anciennement les peuples de Narbonne et ceux qui habitoient vers les Pyrenées s'appeloient Bebryces ou Bebryciens. Le geographe [4] *Marcianus Heracleota* en parle dans les mêmes termes, ce qui nous fait croire que Festus [5] Avienus a voulu parler des mêmes peuples lorsqu'il a dit :

> Gens Elesycum prius
> Loca hæc tenebat atque Narbo civitas
> Erat ferocis maximum regni caput.

Il paroît en effet qu'il faut corriger le texte de cet auteur, et lire *Bebrycum* au lieu de *Elesycum*.

Etienne de Bysance [6] a eu donc raison de distinguer deux peuples Bebryces dont les uns habitoient vers le Pont en Asie et les autres dans les Gaules au voisinage de l'Espagne; et Pinedo son commentateur a eu tort de mettre au rang des songes d'Etienne ou des fables Grecques la distinction que ce geographe fait de ces deux peuples, sous prétexte qu'aucun ancien avant lui n'avoit fait mention de ceux d'Europe ou des Pyrenées, et que tous ceux qui l'avoient précedé n'avoient parlé que des Bebryces d'Asie.

Non seulement les anciens dont nous avons rapporté le témoignage, et qui sont antérieurs à Etienne de Bysance, ont fait mention des Bebryces des Gaules, mais encore plusieurs auteurs Grecs du moyen âge posterieurs à ce geographe. Zonaras dans ses annales [7] rapporte que la mer de Narbonne s'appelloit autrefois la mer Bebrycienne. Tzetzez commentateur de Lycophron [1] assûre que les Bebryces sont les mêmes que ceux qu'on appeloit de son tems les Narbonnois, et enfin Eustathe [2] dans son commentaire sur Denys le Geographe s'exprime dans les mêmes termes.

Malgré ces autoritez il y a quelque lieu de douter si les peuples de Narbonne et des environs ont jamais eu véritablement le nom de Bebryces; et si les divers auteurs qui le leur ont donné ou qui ont supposé qu'ils l'avoient porté anciennement, ne se sont pas trompez.

Pour donner du jour à cette matiere il faut recourir à l'origine la plus reculée du nom de Bebrycie et de Bebryces. Les anciens conviennent que la Bebrycie étoit anciennement un pays de la Bithynie en Asie ou la Bithynie même; qu'elle fut appelée [3] *Bebrycia* de Bebryx [4] une des filles de Danaüs qui s'y refugia et y fonda un roiaume, et qui donna aussi son nom à une grande forêt; qu'Amycus [5] fils de Neptune fut roi de ce pays de Bebrycie, et qu'il signala son regne par l'usage barbare de contraindre tous les étrangers qui venoient dans ses états de se battre contre lui à peine d'être massacrez s'ils le refusoient; que cette conduite d'Amycus lui attira, de même qu'aux Bebryciens ses sujets, la réputation d'une grande ferocité; que ce prince fut vaincu et tué par les Argonautes; et que les peuples Bebryces furent enfin exterminez [6] par les Phrygiens. Or c'est uniquement de ces Bebryces d'Asie dont parlent la plûpart des anciens geographes, comme Strabon et Pline, lesquels ne font aucune mention de ceux des Gaules, non plus que Ptolomée, Mela et les autres.

Silius Italicus [7] qui est le premier qui parle de ces derniers à l'occasion du passage d'Annibal par les Pyrenées, nous donne d'abord l'étymologie du nom de ces montagnes. Il le tire de celui de Pyrene, célébre par ses amours avec Hercule dont il rapporte l'histoire que Pline [8] met avec raison au rang des fables. Il s'étend

1 Sil. It. l. 3. vers. 418. et seqq.
2 Vers. 440. et seqq.
3 Dio. apud Tzet. in Lycophr. p. 91. et apud Val. fragm. p. 112. - V. Zonar. tom. 2. p. 70
4 Marc. Heracl. l. 2. Peripl.
5 Fest. Av. descript. or. marit. vers. 525. et seq.
6 Steph. de urb. p. 156.
7 Zonar. tom. 1. p. 406.

1 Tzet. p. 193.
2 Eustath. p. 106.
3 V. Serv. in Virg. Æneid. 5. vers. 37.
4 V. Eustath. in Dyonis. Perieg. vers. 805.
5 Appollon. Argon. l. 1. n. 1. et seqq. Appollod. l. 1. p. 45. edit. 1599. - Sidon. carm. 5. vers. 161. et seqq.
6 Strab. l. 14. p. 778. - Pliu. l. 5. c. 33.
7 Sil. It. ibid.
8 Plin. l. 3. c. 3.

ensuite sur ce sujet, et prétend que Pyrene eut pour pere un roi du pays qu'il appelle *Bebryx*, soit que ce fût son nom propre ou plûtôt une épithete tirée du nom des peuples Bebryces ses sujets. Il donne aussi à Pyrene celle de Bebrycie.

Nomen Bebrycia duxêre à virgine colles, etc.
. . . . Sæva Bebrycis in aula.
Namque ut serpentem patrias exhorruit iras, etc.

M. de Valois [1] prenant le nom de *Bebryx* pour un substantif, conclud de ces vers que c'étoit le nom du pere de Pyrene. Dausqueius, commentateur de Silius Italicus, prétend au contraire que le mot de *Bebryx* n'est [2] qu'un adjectif, et que le pere de Pyrene s'appeloit Amycus, qui est ce même roi de Bebrycie en Asie, dont nous avons dejà parlé, et qui se rendit si célébre par sa cruauté, à quoi revient en effet l'épithete de *Sæva* que ce poëte donne à son palais. Ceci nous donne lieu de croire que Silius Italicus aura appliqué par une fiction poëtique à un prétendu roi des Pyrenées ce qui ne convient qu'à un roi d'Asie. On voit en effet par la suite de la narration de ce poëte que c'étoit là son dessein; car il fait mention des grandes forêts de sapins qui étoient dans les Pyrenées.

Et densos abiete lucos
Bebryci Pœnus fines transcenderat aulæ.

Or nous sçavons qu'Amycus roi des Bebryces d'Asie exerçoit ses cruautez dans une grande forêt appellée Bebrycienne, comme nous l'avons dejà vû. De là vient aussi sans doute que Festus Avienus appliquant aux Bebryces des Gaules ce qu'on disait de ceux d'Asie, donne au roiaume dont Narbonne étoit la capitale, l'épithete de feroce.

Atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput,

Nous croions donc que Silius Italicus cherchant en poëte l'étymologie du nom des Pyrenées, se sera mis peu en peine d'avoir recours à la fiction, et que pour orner son poëme, il aura fait venir et regner dans les Gaules par une licence poëtique Amycus roi des Bebryciens d'Asie, pour donner par là une naissance illustre à Pyrene maîtresse d'Hercule et rendre l'origine du nom des Pyrenées plus célébre.

L'autorité de Silius Italicus aura suffi à Dion pour mettre sans autre examen des peuples Bebryces dans les Gaules et les placer aux environs de Narbonne. Les autres auteurs Grecs qui ont suivi ce dernier se seront laissé entraîner par son témoignage, et Etienne de Bysance en aura pris occasion de distinguer deux peuples Bebryces l'un dans l'Asie, et l'autre dans les Gaules auprès des Pyrenées

Festus Avienus le seul auteur Latin qui fasse mention de ceux des Gaules après Silius Italicus, l'aura suivi trop aveuglément sans distinguer la fiction de l'histoire; ce qui lui aura fait croire que dans les tems les plus reculez, ou pour mieux dire fabuleux, les peuples des environs de Narbonne portoient le nom de Bebryces.

Du reste il est certain, suivant Ptolomée [1], que ces peuples étoient du nombre des Volces Tectosages. Polybe [2] ne leur donne que le simple nom de Gaulois, de même qu'à ceux du Roussillon; et si anciennement ils avoient été appellez Bebryces, il n'auroit pas oublié de le marquer à l'occasion du passage d'Annibal par leur pays, qu'il décrit fort au long. Il n'en dit rien cependant non plus que Tite-Live [3]; ce qui joint au silence de Strabon, de Pline et des plus anciens geographes et historiens, nous donne lieu de douter, avec raison, si jamais les habitans de Narbonne et des environs ont eu effectivement le nom de Bebryces.

1 Vales. in fragm. Dyonis. p. 113.
2 Dausq. in Sil. It. p. 140.

NOTE XI.

Sur l'étenduë du pays des Volces Arécomiques.

Tite-Live [4] parlant du passage du Rhône par Annibal dit que les Volces, (ce qu'on doit entendre des Arécomiques,) habitoient les deux côtez de ce fleuve. *Colunt autem (Volcæ) circa utramque ripam Rhodani.* Strabon [5] semble dire la même chose : τὴν δ' ἐπὶ θάτερα μέρη τοῦ ποταμοῦ Οὐόλκαι νέμονται τὴν πλείστην. Οὓς Ἀρηκομίσκους προσαγορεύουσι. On voit cependant par ce qui précede et ce qui suit que suivant cet auteur les Arécomiques n'habitoient qu'à la droite du Rhône, et c'est ainsi que l'a entendu son traducteur : *At alterum Rhodani latus, Volcæ majori ex parte accolunt, cognomento Arecomici, etc.* ce qui est

1 Ptol. geog.
2 Polyb. l. 3. p. 189.
3 Liv. l. 21.
4 Liv. l. 21.
5 Strab. l. 4. p. 186.

confirmé par l'autorité de Ptolomée [1] qui n'étend le pays des Arécomiques que jusqu'au Rhône. On peut concilier l'historien avec le géographe en supposant, comme il paroît très-vrai, que dans le tems du passage d'Annibal les Arécomiques occupoient les deux rivages du Rhône, et qu'ils n'habitoient plus qu'à la droite de cette riviere dans le siecle de Strabon.

Nous croions en effet en trouver la preuve dans César [2]. Selon cet historien, Pompée après la guerre de Sertorius, dépoüilla les Volces Arécomiques et les Helviens, d'une partie de leurs terres et les donna aux Marseillois. *Cn. Pompeium*, fait-il dire aux magistrats de Marseille, *et C. Cæsarem patronos civitatis, quorum alter agros Volcarum Arecomicorum et Helviorum publicè eis concesserit; alter bello victas Gallias* (ou plûtôt *bello victis Galliis*, comme lisent plusieurs critiques) *attribuerit, vectigaliaque auxerit*. Ciceron assûre [3] aussi que les Volces avoient été privez d'une partie de leurs terres, *partim ex veteribus bellis agro mulctati*. Or il est très-vraisemblable que ces terres dont les Arécomiques et les Helviens furent dépoüillez, et qui furent données aux Marseillois, étoient celles qui étoient situées à la gauche du Rhône du côté du Dauphiné et de la Provence, comme étant beaucoup plus à la bienséance des derniers. César les leur ôta depuis : mais nous ignorons si elles furent renduës alors aux Helviens et aux Arécomiques, ou si elles furent données à d'autres peuples du voisinage, ou enfin si dans la suite elles ne furent pas restituées à la république de Marseille.

NOTE XII.

Sur la situation du pays des peuples appellez *Umbranici*, et de quelques autres de la Narbonnoise.

Entre les peuples de la Gaule Narbonnoise dont Pline [4] fait mention, et dont nous ne connoissons pas la situation, sont les *Umbranici* que Mr de Valois [5] conjecture avoir pû occuper le pays qu'on appelle aujourd'hui le Lauraguais. Cet auteur appuye ses conjectures. 1°. Sur la table de Peutinger ou l'itineraire de Theodose, qui selon lui met ces peuples au voisinage des Tectosages; 2°. Sur la ressemblance des noms des *Umbranici* et du Lauraguais.

Nous laissons cette derniere raison au jugement du public : nous nous contentons de remarquer que c'est le château de Laurag qui a donné son nom au Lauraguais, comme les châteaux de Minerve et de *Redas* ont donné le leur au Minervois et au Rasez. Quant à la Table de Peutinger, il est évident que cet itineraire, s'il est de quelque autorité, place les *Umbranici* aux environs de Nismes, et par consequent loin de Toulouse et des Tectosages. Nous sçavons d'ailleurs que ce qu'on appelle aujourd'hui le Lauraguais, étoit situé dans le centre et faisoit partie du pays habité par ces derniers peuples; ce qui détruit les conjectures de Mr de Valois. S'il étoit permis d'y substituer les nôtres, nous placerions plûtôt les *Umbranici* dans le diocèse de Montpellier, puisque, selon la table de Peutinger, ils étoient à l'Orient des Tectosages, lesquels s'étendoient jusqu'au diocèse d'Agde; et qu'ils étoient placez entr'eux et les Volces Arécomiques.

La situation du pays habité par divers autres petits peuples particuliers de la Narbonnoise dont Pline fait mention, nous est encore moins connuë. Tels sont les *Bormani*, les *Cambolectri Atlantici*, les *Tasconi*, etc. Nous ignorons si tous ces peuples particuliers habitoient en deça ou en delà du Rhône. Ce que nous pouvons dire en general, c'est qu'il devoit y en avoir plusieurs dans l'étenduë du Languedoc, et qu'ils étoient sans doute compris parmi les Volces Tectosages ou parmi les Arécomiques, puisque Strabon [1] assûre qu'il y avoit plusieurs petits peuples obscurs qui habitoient depuis le Rhône ou le pays des Volces Arécomiques jusques aux Pyrenées.

Si on pouvoit s'arrêter à la ressemblance des noms, nous trouverions des vestiges des *Tasconi* dans la partie du diocèse de Montauban qui est à la droite du Tarn, entre cette riviere et celle d'Aveiron. Ce pays qui faisoit autrefois partie du diocèse de Toulouse, et qui étoit occupé par consequent par les Tectosages, est arrosé d'une petite riviere ou gros ruisseau qui porte encore le nom de *Tescou* *.

1 Ptol. geog.
2 Cæs. l. 1. de bell. civ,
3 Cic. pro Fonteio.
4 Plin. l. 3. n. 5.
5 Vales. not. Gall. p. 616.

1 Strab. l. 4. p. 18.

* *V.* Additions et Remarques sur les Notes de l'*Histoire de Languedoc*, n° 3.

NOTE XIII.

Sur le passage du Rhône par les Cimbres et les Teutons. Explication d'un endroit de Plutarque au sujet de la Ligurie et des Alpes.

I. Il est rapporté dans Plutarque [1] que Marius aiant appris que les Cimbres et les Teutons revenoient d'Espagne dans le dessein d'entrer en Italie, il vint se camper aux bords du Rhône vers l'emboûchure de ce fleuve, afin de leur en disputer le passage ; que ces barbares s'étant partagez en deux corps, les Teutons et les Ambrons, après avoir traversé en diligence la Ligurie et les Alpes, joignirent enfin le camp de ce général auprès du Rhône, et que ne pouvant l'engager au combat, ils passerent outre dans l'esperance de pouvoir traverser les Alpes sans rencontrer aucun obstacle. Si cet endroit de Plutarque n'est point corrompu, il a besoin du moins d'un éclaircissement que nous aurions crû trouver dans la derniere et excellente traduction Françoise de cet auteur. Quelle apparence en effet, si les Teutons à leur retour d'Espagne avoient dejà passé sans obstacle la Ligurie et les Alpes, qu'ils aient ensuite rebroussé chemin et parcouru une si grande étenduë de pays pour revenir aux bords du Rhône présenter bataille à Marius campé de ce côté dans le dessein de leur disputer le passage et les empêcher d'entrer en Italie, ce qui étoit leur unique but ?

Ces difficultez s'évanoüissent, si par les *Alpes* et la *Ligurie* que les Teutons traverserent avant que de joindre Marius, on entend les Pyrenées et le pays situé le long de la côte de Languedoc, ce qu'on peut appuyer de l'autorité des anciens ; car 1°. Le pays situé le long de la côte de Languedoc a été connu autrefois sous le nom de Ligurie, ainsi que nous l'avons prouvé [2] ailleurs. 2°. Il n'est pas moins constant que divers auteurs [3] ont appellé Alpes les Pyrenées. Les anciens donnoient en effet le nom d'*Alpes* à toutes les hautes montagnes d'Europe, ainsi qu'on le voit dans Servius [4] sur Virgile, où cet auteur atteste que les Gaulois appelloient ainsi les Pyrenées. Fortunat [5] donne indifferemment le nom d'Alpes aux Pyrenées et aux montagnes d'Auvergne. L'Astronome, auteur de la vie de Louis le Débonnaire, parlant du passage de ce prince en Espagne, dit qu'il surmonta les difficultez du passage des Alpes Pyrenées. *Superato* [1] *penè difficili Pyrenæorum transitu Alpium.* Enfin Louis le Débonnaire lui-même dans une de ses chartes [2] appelle Alpes les montagnes des Cevennes.

II. Il y a une autre difficulté par rapport au passage des Cimbres et des Teutons à leur retour d'Espagne. Plutarque [3] les fait retourner ensemble d'au-delà des Pyrenées, tandis que Tite-Live [4] assûre que ces peuples ne se joignirent que dans les Gaules après le retour des premiers ; ce qui pourroit faire croire que les derniers ne passerent pas au-delà de ces montagnes, et qu'ils demeurerent toûjours en deça. Cependant comme Tite-Live ne nie pas que les Teutons n'aient passé en Espagne, ils peuvent en être revenus dans le même-tems que les Cimbres, et s'être seulement joints avec eux dans les Gaules.

III. Plutarque ajoûte que les Cimbres se séparerent des Teutons avant que ceux-ci joints aux Ambrons arrivassent sur les bords du Rhône devant le camp de Marius, et que les derniers furent les seuls qui défierent ce consul Romain. Un critique [5] moderne prétend au contraire que les Cimbres ne se séparerent des Teutons qu'après avoir tenté inutilement ensemble d'attirer Marius au combat, et de le faire sortir des retranchemens qu'il avoit faits sur les bords du Rhône ; et qu'après cette tentative les Cimbres s'étant séparez des Teutons, firent un détour pour aller chercher un passage en Italie par les Alpes du Norique, ce qui est assez vraisemblable. En effet ces peuples venant du côté des Pyrenées pour passer en Italie, devoient naturellement arriver aux bords du Rhône. Quoi qu'il en soit, il paroît du moins que s'ils se séparerent auparavant ; leur séparation dut se faire entre les Pyrenées et le Rhône, et par consequent dans la partie de la Narbonnoise qui est en deça de ce fleuve.

IV. Les anciens ne conviennent pas tout-à-fait du lieu où les Cimbres furent défaits en Italie par Catulus et Marius. Suivant [6] Plutarque

1 Plut. in Mario.
2 V. ci-dessus l. 1. n. 35.
3 V. Auson. ep. 24. vers. 87. - Isid. origin. l. 14 c. 8.
4 Serv. in Æneid. IV. vers. 13.
5 Fortunat. l. 6. carm. 7. l. 8. carm. 18. l. 10. carm. 22.

1 Astron. tom. 2. Duch. p. 293.
2 Pr. p. 71.
3 Plut. ibid.
4 Liv. epit.
5 Cellar. dissert. de Cimbr. n. 21.
6 Plut. ibid.

ce fût dans la plaine de Verceil. Florus [1] prétend que ce fut dans une campagne de la Venetie appellée *Caudio* ou *Claudio*. Velleius Paterculus assûre que la bataille se donna *in Raudis campis*. La plûpart des modernes croient, sur l'autorité de Plutarque, que ces barbares furent défaits aux environs de Verceil en Piémont. Sigonius veut au contraire qu'on lise Verone au lieu de Verceil dans le texte de Plutarque, et en effet si cette bataille se donna dans la Venetie, comme l'assûre Florus, ce ne peut être auprès de Verceil en Piémont. Il paroît d'ailleurs suivant Plutarque qu'elle se donna dans un endroit voisin de l'Adige, riviere très-éloignée de Verceil. Ces raisons nous avoient fait croire que cette action s'étoit passée aux environs de Verone, dont la vaste campagne est très-propre à étendre la cavalerie; car Plutarque nous apprend que l'armée Romaine occupoit une plaine très-étenduë. Cependant comme nous n'avons aucune preuve qu'il y ait aucun lieu aux environs de Verone qui porte le nom de Verceil, de *Caudio* ou de *Raudio*, nous croions devoir corriger ici ce que nous avons [2] déjà dit, et adopter le sentiment des plus habiles modernes qui ne doutent point que cette bataille ne se soit donnée dans un lieu appellé *Raudio* aux environs de Verceil en Piémont où les Cimbres peuvent s'être étendus après avoir passé l'Adige.

NOTE XIV.

Sur Lollius et Manilius gouverneurs de la Narbonnoise.

Suivant Plutarque [3] Lollius partit des environs de Narbonne pour aller en Espagne au secours de Metellus contre Sertorius. Orose rapporte [4] d'un autre côté que Manilius étant proconsul de la Narbonnoise, se mit à la tête de trois légions et de quinze cens chevaux pour marcher au secours du même Metellus, et qu'il fut battu par Herculeius lieutenant de Sertorius. Il est dit enfin dans l'épitome de Tite-Live [5] que le proconsul L. Manlius fut défait en Espagne par le questeur Herculeius; ce qui a donné lieu à Sigonius [6] de ne faire qu'une même personne du Lollius de Plutarque, du Manilius d'Orose et du L. Manlius de Tite-Live, prétendant que le texte de Plutarque doit être corrigé, et qu'on y doit lire *L. Manilium* au lieu de *Lollium*, en quoi il paroît avoir été suivi par Pighius [1].

Pour nous, nous avons crû qu'il n'étoit nullement nécessaire de confondre Lollius avec Manilius, et d'en faire sans nécessité une seule et même personne. Il nous suffit pour les distinguer, que ces deux Romains aient pû se succeder dans le gouvernement de la Narbonnoise, et amener successivement du secours à Metellus. En effet celui-ci servit assez long-temps en Espagne pour cela, puisqu'il y fut envoié [2] l'an 673. ou 674. de Rome, et qu'il y commanda contre Sertorius jusqu'à l'an 677. ou 678. que Pompée alla le joindre. Il peut donc y avoir eu divers gouverneurs de la province des Gaules ou de la Narbonnoise qui lui aient donné du secours en differentes années. C'est ce qui nous a fait prendre le parti de distinguer Lollius de Manilius sans croire qu'il soit nécessaire de corriger le texte de Plutarque. Pour ce qui est du L. Manlius dont il est parlé dans l'épitome de Tite-Live, il est évident que c'est le même que le Manilius d'Orose.

NOTE XV.

Expéditions de Pompée dans la province Romaine ou Gaule Narbonnoise. Restitution d'un passage de Ciceron.

I. Il est certain que lorsque Pompée passa dans la province Romaine des Gaules, pour aller en Espagne au secours de Metellus, ce fut en conquérant, et qu'il y soûmit les peuples qui s'étoient révoltez. Nous en avons une preuve dans la lettre que ce general écrivit [3] au senat pour lui rendre compte de ses expéditions; car outre les difficultez qu'il dit avoir surmontées dans les passages des Alpes gardées par les troupes Sertoriennes, il ajoûte qu'il avoit soûmis la Gaule et les Pyrenées. *Recepi Galliam, Pyrenæum, etc.*

A son témoignage nous pouvons joindre celui de Ciceron [4] qui fait l'éloge de ce capitaine et qui assûre que la Gaule avoit été témoin de sa valeur, lorsque voulant passer en Espagne, il

1 Flor. l. 3.
2 V. ci-dessus l. 2. n. 47.
3 Plut. in Sertor. p. 574.
4 Oros. l. 5. c. 23.
5 Liv. epit. 90.
6 Sigon. in epit. 90. Liv.

1 Pigh. tom. 3. p. 281. et 282.
2 V. Freinsh. ad lib. 89. Liv. n. 7.
3 Epist. Pomp. apud Sallust. p. 1159.
4 Cic. pro leg. Manil.

s'étoit fait jour à travers cette province en faisant périr tous les Gaulois qui avoient voulu s'opposer à son passage : *Testis est Gallia per quam legionibus nostris in Hispaniam iter Gallorum internecione patefactum est.* Nous sçavons d'ailleurs que dans la fameuse inscription [1] que Pompée fit graver sur les trophées qu'il éleva au sommet des Pyrenées à son retour d'Espagne, après avoir heureusement terminé la guerre de Sertorius, il est marqué qu'il avoit conquis huit cens soixante-seize villes depuis les Alpes jusques dans l'Espagne ultérieure ; par consequent la Gaule Narbonnoise située entre les Alpes et les Pyrenées devoit faire partie de ces conquêtes.

II. Soûtenus de ces autoritez, nous ne faisons aucune difficulté de rapporter au tems de ce passage de Pompée par la province le decret qu'il fit, et dont Ciceron parle dans son oraison *pro Fonteio :* decret par lequel ce general confisqua en faveur des Marseillois une partie des terres de plusieurs peuples de la province : *Modò ab senatu agris urbibusque mulctati sunt*, dit Ciceron [2] en parlant de ces peuples. Et plus bas : *Qui ex agris, Cn. Pompeii decreto, decedere sunt coacti.*

III. Il est vrai que la plûpart des nouveaux éditeurs de Ciceron lisent dans le texte de cet orateur : *Fonteii decreto decedere sunt coacti*, au lieu de *Pompeii*, ne pouvant comprendre que Pompée ait jamais eu aucune autorité dans la province Romaine pour y faire un pareil decret : mais outre qu'ils sont démentis [3] par tous les manuscrits et les anciennes éditions où on lit *Pompeii* au lieu de *Fonteii*, il est constant, par les autoritez que nous avons dejà rapportées, que Pompée avant que de pénétrer en Espagne, fut obligé de se faire jour par les victoires qu'il remporta sur les Gaulois. D'ailleurs ce general ne manquoit pas de pouvoir dans la province Romaine lorsqu'il y passa pour aller en Espagne, puisqu'il avoit alors toute l'autorité consulaire, quoiqu'il ne fût encore revêtu que de la dignité de questeur, ainsi que l'assûre [4] Tite-Live : *Cn. Pompeius cùm adhuc questor esset, cum imperio consulari adversus Sertorium missus est.*

C'est donc Pompée qui dépoüilla par un decret solemnel les Volces Arécomiques et les Helviens d'une partie de leurs terres, et Fonteius n'en fut que l'exécuteur en qualité de gouverneur de la province. Ciceron nous l'apprend dans son oraison pour ce dernier, dans laquelle il dit que Fonteius obligea les Gaulois de la province à abandonner les terres qui leur avoient été ôtées ; ce qui montre que le decret de cette confiscation venoit d'une autre autorité que la sienne : *Eos [1] ex iis agris quibus erant mulctati decedere coëgit.* César confirme que ce fut Pompée qui rendit ce decret lorsque parlant [2] des Marseillois qui pendant la guerre civile ne vouloient se déclarer ni contre lui ni contre Pompée, il leur fait dire : *Principes [3] vero esse earum partium Cn. Pompeium et C. Cæsarem patronos civitatis, quorum alter agros Volcarum Arecomicorum et Helviorum publicè eis concesserit ; alter, etc.* Il paroît par tout ce que nous venons de dire, que Pompée eut assez d'autorité dans la province pour punir les rebelles et confisquer sur eux une partie de leurs terres, lorsqu'il traversa la province pour aller en Espagne contre Sertorius.

NOTE XVI.

Epoque du commencement et de la fin de la guerre de Sertorius et du gouvernement de Fonteius dans la province.

I. On ne peut bien fixer les trois années de la préture ou du gouvernement de Fonteius dans la province Romaine, dont parle Ciceron [4], qu'en fixant en même-tems l'époque du commencement et de la fin de la guerre de Sertorius. Ce fut à la fin du consulat [5] de Cornelius Scipion et de Norbanus Flaccus, et après que Sylla eut débauché l'armée du premier, que Sertorius, du consentement de Sylla, se retira librement de Rome pour aller prendre le gouvernement de l'Espagne qui lui étoit échû, ce qui tombe sous l'an 671. de Rome suivant le calcul de Varron que nous suivons toûjours. Sertorius demeura tranquille dans ce pays, et il ne prit publiquement les armes qu'après avoir appris que Sylla maître de Rome l'avoit compris dans le nombre des proscrits. [6] Or cette proscription n'arriva que

[1] V. Marc. Hisp. p. 40. et seq.
[2] Cic. pro Fonteio.
[3] V. Cicer. pro Fonteio edit. ad us. Delphini tom. 1. orat. p. 480. et edit. Græv. tom. 2. orat. p. 434.
[4] Liv. epit. 91.

[1] Cic. pro Fonteio.
[2] V. not. 11.
[3] Cæs. l. 1. de bell. civ.
[4] Cic. pro Fonteio.
[5] Liv. ep. 8. - V. Freinsh. ad hunc libr. n. 18.
[6] Liv. epit. 90. - V. Freinsh. ad lib. 88. Liv. n. 11. et ad lib. 89. n. 7.

sur la fin de l'an 672. de Rome sous le consulat de Papyrius Carbo [1] et de C. Marcius. Ainsi on doit compter le commencement de la guerre de Sertorius en Espagne depuis la fin de cette année 672. ou plûtôt depuis le commencement de la suivante.

D'un autre côté Pompée ne passa en Espagne qu'au commencement de l'an 678. de Rome après avoir terminé la guerre en Italie contre M. Æmilius Lepidus ; car ce dernier qui fut consul l'an 676. ne fut entierement défait par ce general, et obligé de se refugier en Sardaigne que l'année d'après son consulat [2]. Or Fonteius étoit gouverneur [3] de la province dans le tems que Pompée y passa, et que ce general servoit en Espagne. Ainsi les deux premieres années de la préture ou du gouvernement de Fonteius ne peuvent tomber au plûtôt que sous les années 678. et 679. de Rome puisque l'an 677. M. [4] Lepidus en étoit gouverneur sous le titre de proconsul. Il faut donc mettre le passage de Pompée par cette province au commencement de l'an 678.

La troisieme année du gouvernement de Fonteius doit tomber sous l'an 681. de Rome: en voici la preuve. Lorsque Pompée [5] alla hiverner dans la province Romaine, il y fut reçû par Fonteius qui en étoit gouverneur. Or Pompée n'y alla hiverner qu'après [6] le siege de Calahorra qu'il entreprit sous le consulat de M. Aurelius Cotta ou l'an 680. de Rome et après sa troisieme campagne [7] en Espagne ; c'étoit donc pendant l'hiver, qui dura depuis la fin de l'an 680. jusqu'au printems de l'an 681. de Rome. Fonteius n'étoit point gouverneur de la province à la fin de l'an 680. de Rome ; c'étoit [8] C. Aurelius Cotta qui la gouvernoit alors avec l'autorité de proconsul ; ce fut donc au commencement de l'an 681. que Fonteius reçut Pompée dans la province, et par consequent cette année fut la troisieme de son gouvernement ; ce qui prouve que les trois années de l'administration de ce prêteur doivent tomber sous les années 678. 679. et 681. de Rome, et que Pompée ne dut commencer sa premiere campagne contre Sertorius qu'au printems de l'an 678.

II. Pour ce qui est de l'époque de la fin de la guerre de Sertorius, elle peut être aisément fixée sur ce que nous venons de dire. Selon Tite Live [1] elle dura près de dix ans, et elle finit la huitieme année du generalat de ce capitaine. Or nous avons dejà prouvé qu'elle commença à la fin de l'année 672. de Rome ou au commencement de la suivante ; par consequent Pompée dut la terminer l'année 682. qui étoit la VIII. depuis que les Lusitaniens avoient élû Sertorius pour leur general. Cette élection arriva donc l'an 674. de Rome et la seconde année depuis sa proscription [2].

III. Pompée après avoir terminé cette guerre demeura quelque tems en Espagne ; il ne fut rappellé [3] en effet qu'en 683. de Rome, époque à laquelle il faut rapporter l'érection du trophée qu'il fit élever en passant sur les Pyrenées, sous le consulat d'Aufidius Orestes et de Cornelius Lentulus.

[1] Liv. ep. 88. - Freinsh. ad hunc lib. n. 21. et seq.

[2] Liv. ep. 90. - V. Freinsh. in eund. lib. n. 15. et seq. et ad lib. 91. n. 1. et seq.

[3] Cic. pro Fonteio. - Pigh. tom. 3. p. 283. - Freinsh. ibid. lib. 91. Liv. n. 2.

[4] Freinsh. ibid. n. 10 - Pigh. ibid. p. 279.

[5] Cic. pro Fonteio.

[6] Liv. ep. 93.

[7] Epist. Pomp. ad senat. apud Sallust. p. 115.

[8] Pigh. ibid. d. 303.

[1] Liv. ep. 56.

[2] V. Freinsh. ad l. 90. Liv. n. 21. et seq.

[3] Ad lib. 97. Liv. n. 1. et seq.

NOTE XVII.

Sur celui qui commandoit dans la Province dans le tems que la conjuration de Catilina fut découverte à Rome.

Salluste [4] dit que Q. Metellus Celer commandoit dans la Gaule Transalpine, c'est-à-dire dans la Narbonnoise, lorsque les Allobroges commencerent à remüer, et que Catilina fut défait par Antoine. Or c'étoit à la fin de l'an 691. de Rome ; et il est constant par Ciceron [5] que Caïus frere de Licinius Muræna gouvernoit alors la Province ; il faut donc que Salluste se soit trompé s'il n'y a point de faute dans son texte. Il paroît en effet par la suite de cet historien et par Ciceron dans ses Catilinaires, que dans le même-tems Q. Metellus Celer commandoit dans la Gaule Cisalpine ou au-delà des Alpes par rapport à nous.

[4] Sallust. de bell. Catil. p. 300.

[5] Cic. pro Muræn. p. 113. ed. Græv.

NOTE XVIII.

Si les Volces Arécomiques et les Helviens ont jamais été entierement soûmis aux Marseillois.

Nous avons [1] dejà cité l'endroit de César où ce dictateur rapporte [2] la réponse des magistrats de Marseille à la demande qu'il leur fit de lui ouvrir les portes de leur ville, et le motif dont ils se servirent pour s'en excuser, qui étoit les bienfaits que leur république avoit également reçus de lui et de Pompée, ce dernier leur aiant donné les terres qui avoient été confisquées sur les Volces Arécomiques et sur les Helviens, etc. *Quorum Alter* (Pompeius) *agros Volcarum Arecomicorum et Helviorum publicè eis* (Massiliensibus) *concesserit; alter* (Cæsar) *bello victas Gallias attribuerit vectigaliaque auxerit, etc.* Ce passage qui est assez obscur, a beaucoup embarrassé la plûpart des commentateurs. Il paroît en effet par la premiere partie que Pompée soûmit entierement à la république de Marseille le pays des Volces Arécomiques de même que celui des Helviens: soûmission tout-à-fait inconnuë et même contredite par les monumens qui nous restent; car les Volces Arécomiques ont toûjours été [3], du tems des Romains, des peuples libres et indépendans, et nous sçavons que du vivant de César les Helviens étoient [4] gouvernez par un prince de leur nation, ce qui marque leur indépendance des Marseillois. Ainsi si Pompée donna les terres des Arécomiques et des Helviens aux peuples de Marseille, on doit l'entendre seulement d'une partie qui peut avoir été confisquée sur eux après leur révolte, et qui étoit sans doute située à la gauche du Rhône, comme nous l'avons [5] dejà expliqué.

L'intelligence de la seconde partie de ce passage est encore plus difficile; car il est certain que César ne soûmit pas aux Marseillois toutes ses conquêtes des Gaules, et qu'il ne leur en donna pas les revenus, comme cet endroit semble le faire entendre. Aussi Glareanus, Glandorp et François Hotman dans leurs notes sur César ont-ils crû que le texte de cet auteur étoit corrompu en cet endroit, et qu'au lieu de *victas Gallias*, il falloit lire *victâ Galliâ* ou *victis Galliis*, ou enfin *victos Salyos*, peuples voisins de Marseille dont une partie leur avoit été autrefois soûmise. Suivant les deux premiers sens, qui paroissent les meilleurs, et que nous avons suivis, César aura assûré aux Marseillois la partie des terres confisquées sur les Arécomiques et les Helviens, que Pompée leur avoit dejà donnée.

[1] Note 13.
[2] Cæs. l. 1. de bell. civ.
[3] Strab. l. 4. p. 146. et seq.
[4] Cæs. l. 1. et 7. de bell. Gall.
[5] V. not. 11.

NOTE XIX.

Si les peuples de la Narbonnoise furent du nombre des soixante peuples qui se trouverent à la dédicace de l'autel d'Auguste à Lyon, et sur *les trois Gaules*.

I. Strabon [1] remarque qu'à la dédicace que Drusus fit à Lyon d'un autel en l'honneur d'Auguste, soixante peuples des Gaules y offrirent chacun une statuë. M. de Marca [2] fait la supputation de ceux qui purent assister à cette cérémonie, et il prétend que tous ceux des trois provinces des Gaules conquises par Jules César s'y trouverent, qu'il n'y en eut aucun de la Narbonnoise, et que c'est des trois autres provinces jointes ensemble qu'il faut entendre plusieurs inscriptions rapportées dans Gruter, où elles sont désignées par ces mots: *Tres Galliæ;* la Narbonnoise, dit-il, aiant toûjours été distinguée, et fait comme un corps séparé des autres provinces des Gaules.

Quoi qu'il soit vrai, et que nous aions en effet des preuves que la Narbonnoise étoit communément regardée par les anciens comme un corps séparé du reste des Gaules, il ne s'ensuit pas cependant que ses peuples n'aient pû s'unir avec ceux des autres provinces des Gaules pour la cérémonie de la dédicace de l'autel de Lyon; ce qui paroît d'autant plus vraisemblable qu'elle étoit bien plus voisine de cette ville que la Belgique dont Mr de Marca met les peuples à la place de ceux de cette province. Si ce sçavant prélat rapportoit quelque inscription où il fût fait mention des trois provinces des Gaules, et où la Lyonnoise, l'Aquitanique et la Belgique fussent spécifiées en particulier, son argument pourroit paroître plus concluant; mais toutes les inscriptions où il est fait mention *des trois Gaules* ne marquent point qu'elles étoient ces trois provinces, à la réserve d'une seule qui commence ainsi:

L. [3] *Musio Æmiliano Laurenti Lavinatium*

[1] Strab. l. 4. p. 192.
[2] Marca de Primat. p. 215. et seqq.
[3] Gruter. p. 440. n. 3.

III. *militum V. E. præf. re.. ul... trium prov. Gall. Lugdunens. Narbonens. et Aquitanens.*

Cette inscription qui est entierement contraire à Mr de Marca, fait voir qu'on comprenoit du moins quelquefois la Narbonnoise parmi les trois provinces des Gaules; preuve que les autres inscriptions où il est fait mention *des trois provinces* ou *des trois Gaules* en general, ne désignent pas plus les trois provinces conquises par Jules César, que deux d'entr'elles avec la Narbonnoise.

On peut confirmer ce que nous venons de dire par une médaille de Galba donnée par Mr Petau [1]. Elle représente trois têtes avec ces mots : *Tres Galliæ*. Or on sçait qu'il y eut trois gouverneurs de province qui se déclarerent d'abord dans les Gaules en faveur [2] de cet empereur, et celui de la Narbonnoise fut certainement du nombre; ce qui peut servir à expliquer cette médaille et à fixer le tems où elle fut frappée. On peut encore en inferer que la plûpart des autres inscriptions semblables rapportées par Gruter appartiennent à cette même époque, et que par consequent elles ne favorisent nullement l'opinion de Mr de Marca.

D'ailleurs Strabon [3] ne dit pas que les soixante peuples qui assisterent à la dédicace de l'autel d'Auguste à Lyon ne fussent que de trois provinces ou des trois parties des Gaules conquises par Jules César; ce geographe se sert au contraire d'une expression qui nous fait croire que ces soixante peuples étoient les principaux de toute la Gaule ou des quatre provinces. ἀπὸ πάντων κοινῇ των Γαλατῶν *de toute la Gaule en général.*

II. Enfin Mr de Marca se trompe dans la supputation qu'il fait des soixante peuples des trois provinces des Gaules conquises par Jules César, qu'il prétend s'être trouvés à la dédicace de l'autel de Lyon. *Selon Ptolomée* [4], dit-il, *il y avoit* XVII. *peuples dans l'Aquitaine*, XXIV. *dans la Lyonnoise et* XIV. *dans la Belgique, ce qui fait le nombre de soixante;* mais cet illustre prélat n'a pas bien calculé : car tous ces nombres ne font ensemble que cinquante-cinq peuples et non pas soixante. D'ailleurs comme Ptolomée ne compte que quatorze peuples pour la Narbonnoise, il n'y auroit qu'à ôter le même nombre de la Belgique et les subtituer à sa place, et le calcul de Mr de Marca seroit égal; ce que nous pourrions appuyer de l'inscription de Gruter que nous avons dejà rapportée, où les trois provinces Narbonnoise, Lyonnoise, et Aquitanique sont specifiées : au lieu que Mr de Marca n'a aucune inscription qui joigne ensemble, et qui nomme les trois provinces des Gaules conquises par Jules César.

III. Cet auteur pouvoit ajoûter, et il semble qu'il auroit dû le faire, aux cinquante-cinq peuples de ces trois dernieres provinces, les huit que Ptolomée comprend dans les deux Germaniques, et qu'il joint à la Belgique; lesquelles du tems d'Auguste et de la dédicace de l'autel de Lyon ne faisoient qu'un même corps. Il auroit pû par là rendre complet le nombre marqué dans Strabon : mais au lieu de soixante peuples précis que ce geographe fait assister à cette cérémonie, il y en auroit eu soixante-trois et davantage, comme nous le verrons bientôt; ainsi ce calcul ne seroit pas juste. Il faut encore observer que quoique dans le nombre total des peuples de la Lyonnoise marqué dans Ptolomée il n'y en ait que vingt-quatre, cependant dans l'énumération qu'il fait en particulier des peuples de cette province, il en compte vingt-six; ce qui fait voir qu'il n'y a aucun fonds à faire sur tous ces calculs, étant certain qu'il y avoit plus de dix-sept peuples dans l'Aquitanique dans le tems de la dédicace de l'autel de Lyon, puisqu'outre les quatorze d'entre la Garonne et la Loire qu'Auguste avoit auparavant unis à cette province, il faut y comprendre les neuf peuples qui habitoient l'ancienne Aquitaine entre la Garonne, les Pyrenées et l'Ocean, et dont on forma une nouvelle province appellée Novempopulanie. Par consequent il y avoit du tems d'Auguste au moins vingt-trois peuples dans l'Aquitaine.

IV. Le nombre de ceux de la Lyonnoise et de la Belgique devoit être encore plus grand que ne le fait Ptolomée. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter Cesar, Pline, Strabon, Mela, etc. qui font mention de plusieurs peuples dont ce geographe ne dit rien, et on sera persuadé qu'il n'a rapporté que les principaux. Mr de Marca n'a donc pas raison de vouloir corriger le texte de Tacite [1] dans l'endroit où cet historien dit qu'il y eut soixante-quatre citez ou peuples des Gaules qui se révolterent, et qu'il faut lire soixante-quatorze au lieu de soixante-quatre, parce qu'il trouve le nombre de soixante-quatorze peuples selon Ptolomée, dans les quatre provinces des Gaules; car nous avons

1 Pet. antiq. supell.
2 V. note suiv.
3 Strab. ibid.
4 Ptol. l. 2. c. 7. 8. 9. 10. - Marc. ibid.

1 Tacit. annal. l. 3.

dejà fait voir que, selon ce geographe, il devoit même y en avoir au moins soixante-cinq dans les trois provinces conquises par Jules César, en y comprenant les deux Germaniques, comme on doit le faire. Si on ajoûte à ces peuples les quatorze de la Narbonnoise, cela fait le nombre de soixante-dix-neuf, et non celui de soixante-quatorze. Mais quand même M. de Marca ne comprendroit pas les deux Germaniques dans son calcul, cela ne feroit que le nombre de soixante-onze peuples.

V. Le P. Menestrier [1] dans son histoire de Lyon prétend corriger Mr de Marca et trouver selon Ptolomée le nombre précis de soixante peuples dans les trois provinces des Gaules conquises par Cesar. Il en compte dix-sept pour l'Aquitaine, et cet ancien geographe admet en effet le même nombre pour cette province : mais ce R. P. se trompe par rapport à la Lyonnoise; car il ne compte que vingt-trois peuples dans cette province, tandis que Ptolomée [2] dans l'énumeration qu'il en fait en nomme vingt-six, quoiqu'il n'en marque que vingt-quatre dans le nombre total. En effet le P. Menestrier omet les *Biducesii* ou *Biducenses*, les *Meldæ* et les *Ædui* nommez par ce geographe. Enfin, selon l'historien de Lyon, Ptolomée ne compte que vingt peuples dans la Belgique; mais il n'a pas pris garde que cet auteur en nomme vingt-deux et entr'autres les *Veromandui* et les *Rauraci* qu'il n'a pas comptez. Il paroît par ce que nous venons de dire que Ptolomée compte plus de soixante peuples dans les trois provinces des Gaules conquises par Jules César.

Il est vrai qu'en calculant le nombre total des peuples que ce geographe marque à la fin de chaque province des Gaules, on y trouve le nombre précis de soixante; mais, comme nous l'avons dejà fait voir, ce calcul n'est point juste, et il y a sans doute quelque corruption dans les lettres numeriques de Ptolomée, puisqu'il fait l'énumération de vingt-deux peuples de la Belgique, et qu'on n'en trouve que dix-neuf dans le nombre total de cette province. Il en nomme vingt-six de la Lyonnoise, tandis que le nombre total se réduit à vingt-quatre, ce qui fait voir que le calcul de ce geographe ne peut être d'aucun usage pour le systême de Mr de Marca.

VI. Les soixante peuples de Strabon ne se trouvant donc pas en nombre précis dans trois des provinces des Gaules, de quelle maniere qu'on les arrange, il paroît que le sens de ce geographe est que ces soixante peuples étoient les principaux de toute la Gaule en general : dans ce sens ceux de la Narbonnoise prirent autant de part que les autres à la dédicace de l'autel de Lyon, et peut-être davantage à cause de leur proximité. Cela est d'autant plus vraisemblable que Mr Baluze [1] prétend que la ville de Lyon fut comprise, depuis sa fondation, dans l'ancienne Narbonnoise, parce qu'elle devoit son origine aux Viennois, peuples de cette province.

VII. Mr Baluze assûre même, sur l'autorité d'Ammien Marcellin, que Lyon dépendoit encore de la Narbonnoise au milieu du IV. siecle; mais quoiqu'il soit assez probable que cette ville ait fait partie de cette province dans ses commencemens, on ne sçauroit du moins disconvenir qu'elle n'en ait été séparée lorsque l'empereur Auguste divisa les Gaules en quatre parties ou provinces indépendantes l'une de l'autre, puisqu'il est constant que depuis ce tems-là Lyon fut la métropole de la Lyonnoise, et que M. de Valois [2] a fait voir qu'Ammien Marcellin s'est trompé en mettant cette ville dans la Narbonnoise.

VIII. Mr de Marca pour exclure les peuples de cette province du nombre de ceux qui se trouverent à la dédicace de l'autel de Lyon, avance qu'ils avoient dejà assez signalé leur zele et leur veneration envers Auguste par la dédicace du fameux autel de Narbonne dont l'inscription nous reste [3] en entier, et dont il met l'époque avant la fête de Lyon : mais l'inscription et la dédicace de l'autel de Narbonne étant du consulat de T. Statilius Scaurus et de L. Cassius Longinus, c'est à la XI. année de J. C. et à la 764. de Rome qu'il faut les rapporter; au lieu que la dédicace de l'autel de Lyon se fit vingt-deux ans auparavant et l'an 742. de Rome; rien n'empêchoit donc les peuples de la Narbonnoise de faire leur cour à Auguste et à Drusus dans cette occasion *.

1 Menestrier hist. de Lyon. p. 67. et seq.
2 Ptol. ibid. p. 50. et seq.

1 Baluz. not. in Cyprian. ad an. 487.
2 Vales. not. in Ammian-Marcell. p. 102. et seq.
3 Preuves.

* *V.* Additions et Remarques sur les Notes de l'*Histoire de Languedoc*, n° 4.

NOTE XX.

Quelle part eut la Narbonnoise dans la révolte de Julius Vindex.

Parmi un grand nombre de peuples des Gaules qui prirent part à la révolte de Vindex, Tacite [1] ne nomme par occasion que les Sequanois, ceux d'Autun, d'Auvergne et de Vienne dans la Narbonnoise; en sorte que ce n'est que par une conséquence qui nous paroît certaine, que nous assûrons que les peuples de cette province furent des premiers à prendre part à cette révolte.

Nous le prouvons, 1°. parce qu'il est constant que la colonie de Vienne fit [2] tous ses efforts pour secourir Vindex, et qu'elle leva des troupes en faveur de Galba; ce qui montre que la révolte pénétra d'abord dans la Narbonnoise: 2°. Tacite [3] nous apprend que trois chefs ou gouverneurs des Gaules, *duces Galliarum*, sçavoir Asiaticus, Flavius et Rufinus, se joignirent à Vindex. Or de quelle maniere qu'on entende le terme de *Dux*, soit d'un gouverneur de province, soit d'un general qui auroit eu seulement le commandement des troupes, il paroît certain qu'un des trois fit révolter la Narbonnoise.

En effet chaque province avoit alors un proconsul ou un préteur pour la gouverner; et quand ce dernier [4] n'avoit pas le commandement des troupes, (ce qui arivoit quelquefois, sur-tout lorsqu'il y avoit plus d'une légion dans le pays,) l'empereur en donnoit la commission à un lieutenant qui commandoit les troupes indépendamment du proconsul ou du propréteur. Or dans le tems de la révolte de Vindex il n'y avoit que six provinces dans les Gaules, la Narbonnoise, l'Aquitaine, la Lyonnoise, la Belgique et les deux Germaniques. Nous sçavons certainement que ces deux dernieres et leurs gouverneurs ou commandans demeurerent fidelles à Neron, et se déclarerent contre Vindex et Galba; car Verginius [5] qui commandoit dans la haute Germanie marcha contre le premier et le défit, et Fonteius Capito [6] qui commandoit dans la basse suivit le même parti avec ses troupes, qui ne jurerent fidélité à Galba qu'après que cet empereur eut été reconnu par le sénat.

L'Aquitaine prit encore d'abord parti contre Vindex; celui qui y commandoit implora en effet le secours de Galba contre les rebelles, dans le tems qu'il ignoroit que celui-ci se fût déclaré en leur faveur: *Legato Aquitaniæ* [1] *auxilia implorante*. Il faut donc que les trois autres provinces des Gaules fussent celles qui se révolterent, et dont les chefs se déclarerent pour Vindex.

Asiaticus l'un de ces trois chefs [2] commandoit dans la Belgique. Vindex lui-même, à qui Junius Blæsus succeda, gouvernoit la Lyonnoise selon Mr de Tillemont [3]; et nous sçavons [4] d'ailleurs qu'il n'étoit que simple gouverneur, et qu'il n'avoit pas le commandement des troupes. Flavius et Rufinus devoient être par consequent l'un gouverneur ou commandant de la Narbonnoise, et l'autre commandant de la Lyonnoise.

[1] Tacit. hist. l. 1. c. 51. et 65. l. 4. c. 17.
[2] Ibid. l. 1. c. 65.
[3] L. 1. c. 94.
[4] Dio. l. 53. p. 505. et 506.
[5] Tacit. ibid. l. 1. c. 53.
[6] Ibid. c. 8. et 53.

NOTE XXI.

Sur Æmilius Arcanus duumvir de Narbonne.

Nous conjecturons qu'Arcanus à qui Martial adresse une de ses épigrammes [5], est le même que L. Æmilius Arcanus natif de Narbonne, qui suivant une ancienne inscription [6] fut élevé à diverses dignitez sous l'empire d'Adrien. Outre la ressemblance des noms, nous voions d'ailleurs que l'un et l'autre étoient natifs de Narbonne, qu'il en est parlé également avec éloge et dans le poëte et dans l'inscription, et que le tems convient parfaitement.

En effet Martial étoit en Espagne lorsqu'il adressa son épigramme à Arcanus: or ce dut être vers l'an 97. ou 98. de J. C., puisqu'il ne se retira dans ce pays qu'après la mort de Domitien [7], et qu'il avoit passé à Rome le reste de sa vie depuis l'âge de vingt ans. Arcanus exerçoit alors la magistrature dans Narbonne sa patrie, et pouvoit avoir environ quarante ans. Il peut donc être parvenu sous l'empire d'Adrien à la dignité senatoriale et aux autres charges énoncées dans l'inscription. Adrien honora probablement Arcanus, dont il

[1] Suet. l. 7. p. 93.
[2] Tacit. ibid. c. 59.
[3] Till. sur Neron. p. 357.
[4] Tacit ibid. c. 16.
[5] Martial. l. 8. epig. 72.
[6] Preuves.
[7] V. Til. sur Domitien. p. 116.

est parlé dans Martial comme d'une personne d'un mérite distingué, des emplois marquez dans l'inscription peu après le voiage que ce prince fit dans la Narbonnoise, ou peut-être un peu auparavant.

Suivant la même inscription Æmilius Arcanus avant que de parvenir aux dignitez de Rome et de l'empire, avoit passé par toutes les charges de la colonie de Narbonne : *Omnibus honoribus in colonia sua functus;* ce qui est conforme à ce vers de Martial [1] : *Ad leges jubet annuosque fasces.* Arcanus devoit donc exercer la magistrature dans sa patrie dans le tems de cette épigramme, et nous ne voions point d'autre dignité à laquelle l'expression du poëte puisse mieux convenir que la charge de duumvir; d'où l'on peut inferer que ceux qui étoient revêtus de cette charge annuelle dans la colonie de Narbonne avoient droit de faire porter les faisceaux devant eux comme les magistrats de Rome.

NOTE XXII.

Epoque d'une inscription de Narbonne qui prouve que la Narbonnoise demeura toûjours fidelle à l'empereur Severe.

La date d'une inscription [2] de Narbonne dressée à l'honneur de Julia Domna épouse de l'empereur Severe et rapportée dans nos preuves sert beaucoup à nous faire connoître que cette ville et le reste de la province demeurerent fidelles à cet empereur pendant le soûlevement du reste des Gaules en faveur d'Albin.

Il est vrai qu'il y a quelque difficulté dans cette date, parce qu'elle joint le second consulat de Severe avec la IV. année de sa puissance tribunitienne et le titre d'empereur pour la huitieme fois, ce qui paroît ne pouvoir se concilier; car le second consulat [3] de Severe tombe sous l'an 194. de J. C. et la IV. année de sa puissance tribunitienne ne commence [4] qu'au 2. de Juin de l'an 196.

D'un autre côté il est certain que Severe avoit pris [5] le titre d'*empereur* pour la VII. fois avant la fin de la III. année de son tribunat, c'est-à-dire avant le mois de Juin de l'an 196. et qu'il ne le prit pour la VIII. fois que pendant le tems de sa IV. puissance tribunitienne, ce qui fait que comme dans cette inscription l'année du tribunat convient avec le titre d'*empereur* pour la VIII. fois, cela en détermine l'époque qui doit être fixée entre le mois de Juin de l'an 196. et le mois de Juin de l'année suivante. Ainsi par le second consulat marqué dans l'inscription, on doit entendre, non pas que Severe fût actuellement consul pour la seconde fois, mais qu'alors il l'avoit été déjà deux fois, comme s'il y avoit *post consulatum secundum :* car l'inscription paroît vraie et authentique.

On peut fixer encore d'une maniere plus précise la date de cette inscription. Elle doit être postérieure au mois de Janvier de l'an 197. puisque l'empereur [1] Severe donna alors le titre de Cesar à son fils Bassien, et le nomma Marc Aurele Antonin : or on donne tous ces noms à Bassien dans l'inscription dont nous examinons la date; ainsi elle doit avoir été dressée entre le mois de Janvier et celui de Juin de l'an 197. peu de tems avant ou après la bataille de Lyon qui se donna [2] le 19 Février de la même année. Severe porte dans cette inscription le titre d'*imperator* pour la VIII. fois; mais on doute [3] s'il prit ce titre avant ou après cette bataille : on peut conclure du moins que s'il l'avoit déjà pris avant cette action, l'inscription est du mois de Janvier ou de Février de l'an 197. et que par consequent Narbonne lui étoit fidelle dans le tems que la plus grande partie des Gaules favorisoit Albin. Si au contraire Severe ne prit le titre d'*imperator* pour la VIII. fois qu'après la bataille de Lyon, cela fait toûjours connoître l'affection et la reconnoissance de la colonie de Narbonne envers lui peu de tems après sa victoire; ce qui suffit pour nous persuader que cette colonie n'eut point de part à la révolte d'Albin, et que toute la province suivit son exemple. Nous sçavons d'ailleurs [4] qu'une partie des Gaules demeura dans l'obéissance de Severe, et que la ville de Lyon embrassa le parti de son compétiteur. La colonie de Vienne, rivale de cette derniere, prit donc infailliblement alors à son ordinaire le parti opposé, ce qui joint à l'exemple de la colonie de Narbonne dut entraîner le reste de la province.

1 Martial. ibid.
2 Preuves.
3 Onuph. in Fast.
4 V. Till. note 7. sur Severe.
5 Goltz. p. 84. et 85. - Onuph. ibid.

1 Spartian. vit. Sev. p. 68. - V. Till. not. 17. sur Severe.
2 Till. ibid. note 16.
3 V. Till. sur Severe. p. 46.
4 Spartian. ibid.

NOTE XXIII.

Sur l'époque de la mission des premiers évêques de la Narbonnoise.

Nous suivons Grégoire de Tours [1] qui joint ensemble les sept évêques Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Saturnin de Toulouse, Denys de Paris, etc. et prétend qu'ils furent envoiez en même-tems pour annoncer l'Evangile dans les Gaules. Nous convenons cependant que cet historien peut s'être trompé, et que ces évêques peuvent être venus [2] dans les Gaules successivement et en differens tems. L'époque fixe de la mission de S. Saturnin de Toulouse marquée dans ses actes authentiques, l'aura peut-être déterminé à lui joindre les anciens évêques des Gaules dont on avoit alors la connoissance, mais dont peut-être il ignoroit le tems précis où ils avoient vécu.

Au reste nous n'entreprenons pas d'examiner ici la grande question [3] touchant l'époque de la mission de ces premiers évêques; nous avoüons de bonne foi qu'il y a de grandes difficultez de part et d'autre. Nous nous contentons de suivre ce qui nous paroît plus probable sans préjudice de l'ancienne tradition de l'église de Narbonne qui reconnoit pour son premier évêque, Paul disciple des apôtres, lequel, comme nous venons de le dire, peut avoir été envoié dans les Gaules long-tems avant S. Saturnin.

NOTE XXIV.

Premiers évêques de Nismes.

Quoique le siege épiscopal de Nismes soit un des plus anciens de la province, nous n'avons pourtant rien de bien certain sur ces premiers évêques avant le commencement du VI. siecle.

Felix, dont il est fait mention [4] dans les actes de saint Amatius évêque d'Avignon, est le premier dont nous aions quelque connoissance. Selon ces actes dont nous parlerons ailleurs, il fut martyrisé avec plusieurs autres évêques des villes voisines dans le tems de l'irruption de Crocus: or il paroît que cette irruption, comme nous le ferons voir en un autre endroit [1], n'arriva qu'au commencement du V. siecle.

Suivant un manuscrit de Savaron, Eugene qui souscrivit avec plusieurs autres prélats des Gaules à la lettre qu'ils écrivirent à S. Léon l'an 451. étoit évêque de Nismes; mais ce manuscrit paroît suspect et avec raison au dernier éditeur [2] de S. Léon; car il y est fait mention de quelques évêques dont les citez ou sieges n'étoient pas encore compris dans les notices, et il y a lieu de douter si ces villes étoient honorées d'un siege épiscopal à la fin du V. siecle. Peut-être que ce manuscrit [3] que D Polycarpe de la Riviere Chartreux avoit entre ses mains [4] au milieu du dernier siecle, contient seulement les conjectures de quelque moderne sur les sieges des prélats qui écrivirent à S. Léon en 451. et non point leurs souscriptions originales.

Le P. Sirmond dans une de ses notes sur Sidoine [5] Apollinaire, croit que Crocus évêque, dont il est parlé dans une lettre de cet évêque de Clermont, et qui fut chassé de son siege par Euric roi des Visigots vers l'an 474. occupoit le siege épiscopal de Nismes; mais il ne donne aucune preuve de sa conjecture. Ce Crocus est sans doute le même évêque qui assista au concile d'Arles sous l'évêque Leonce vers l'an 475. et non pas en 524. [6] comme le prétend [7] Catel; ce qui ne nous fait pas mieux connoître son siege. Ainsi le premier évêque de Nismes que nous connoissions et dont nous aions une époque certaine, c'est Sedatus qui souscrivit l'an 506. au concile d'Agde.

NOTE XXV.

Premiers évêques de Lodeve.

I. Suivant la tradition de l'église de Lodeve, S. Flour a été le premier évêque de cette ville; mais si cette tradition n'est pas plus ancienne que la légende du Saint, elle n'est pas d'une grande autorité, puisque les mémoires que nous avons de sa vie ne remontent pas plus haut que Bernard Guidonis [8] évêque de la même

[1] Greg. Tur. hist. l. 1. c. 30.
[2] V. Pagi ad ann. 255. n. 7. et seq. ad ann. 40. n. 46.
[3] V. Till. sur S. Denys de Paris. et Marc. epist. ad Vales.
[4] Gall. Christ. nov. ed. instr. tom. 1. p. 137.

[1] Note 41.
[2] S. Leo.ed. Quesn. tom. 2. p 864 et seq.
[3] V. Gall. Christ. ibid. p. 51. et seqq.
[4] Gar. Ser. præf. Magal. p. 27.
[5] Sid. l. 7. ep. 6. p. 124.
[6] V. Till. art. 6. sur Fauste de Ritz.
[7] Catel. mem. p. 975.
[8] Catel. mem. p. 994. Plantav. Lodov. p. 6. et seqq.

ville à la fin du XIII. siecle. Ce prélat qui composa la vie de S. Flour avec plusieurs autres qu'on trouve dans son *Sanctorale* manuscrit, ne fait aucune difficulté de le mettre au nombre des soixante-douze disciples de J. C. et de rapporter plusieurs autres choses que nos critiques [1] ont peine à lui passer.

Nous ne disconvenons pas cependant que S. Flour n'ait été évêque de Lodeve, et peut-être même le premier; mais nous sommes persuadez qu'il est fort postérieur aux tems apostoliques, n'y aiant aucune preuve de l'époque de son épiscopat. Il aura peut-être vécu à la fin du IV. siecle, comme le croit Mr Baillet; et c'est peut-être cet évêque de Lodeve dont on ignore le nom, qui mourut l'an 422. et dont il est fait mention dans une épître [2] du pape Boniface I. au sujet de l'entreprise de Patrocle d'Arles qui ordonna son successeur. Flour peut donc avoir été le premier évêque de cette église, à moins qu'il ne soit le même que Florus [3] qui souscrivit l'an 451. la lettre des évêques de nos provinces au pape S. Leon, et que Mr de Tillemont croit [4] avoir pû assister vers l'an 450. au concile d'Arles tenu au sujet de l'affaire de Lerins.

II. On n'est pas mieux instruit sur les autres évêques de Lodeve jusqu'au commencement du VI. siecle. Sylvain qu'on prétend [5] avoir été le second évêque de cette église, n'a d'autre garand que le même Bernard Guidonis qui pour toute preuve dit qu'il assista au concile d'Elvire en Espagne *l'an* 305 *sous l'empire de Constantin*. Mais, 1°. Le grand Constantin ne fut empereur que l'an 306. Quelle apparence d'ailleurs que n'aiant embrassé le Christianisme que plusieurs années après, il ait auparavant assemblé des conciles ? 2°. Aucun évêque des Gaules n'assista au concile d'Elvire, ni aucun évêque nommé Sylvain [6]. La souscription de Sylvain de Lodeve à ce concile est donc une fable.

III. Ce n'est que par une légende fort moderne qu'on prétend prouver [7] que saint Amand a été évêque de Lodeve au V. siecle avant que de l'être de Rodez. En effet ni la tradition de cette derniere église ni la vie de ce saint n'en disent rien, et il faut de meilleures preuves pour nous faire croire une pareille translation dans ce siecle.

IV. On prétend qu'Hellade [1] qui souscrivit l'an 451. à l'épître synodique des évêques des Gaules à S. Leon, étoit évêque de Lodeve : mais on n'en a d'autre preuve que le manuscrit de Savaron dont on a dejà parlé, et dont l'autorité n'est pas assez bien établie pour mériter d'être suivie.

V. Ranulfe qu'on fait le cinquième [2] évêque de Lodeve n'est pas appuyé sur des fondemens plus solides; ainsi Materne qui souscrivit l'an 506. au concile d'Agde est le premier dont nous aions une connoissance et une époque certaines.

NOTE XXVI.

Eglise de Maguelonne.

I. Gariel [3] de qui nous avons une histoire des évêques de Maguelonne et de Montpellier, s'est donné bien des soins pour nous persuader que Simon qui logea J. C. aborda en Provence avec la Magdelaine et le Lazare et fut évêque de Maguelonne : mais outre que ce récit fabuleux ne mérite aucune croiance, il est d'ailleurs constant que ce prétendu Simon étoit entierement inconnu à Arnaud de Verdale, évêque de Maguelonne qui nous a donné dans le XIV. siecle une histoire des évêques [4] de son église. On ne doit pas faire plus d'attention à la prétendue érection de Maguelonne en évêché par le pape S. Sylvestre à la priere de l'empereur Constantin, que Mariana [5] a tirée des contes Arabes de Rasiz.

II. On prétend sur la foi du même manuscrit de Savaron, qu'Ætherius qui souscrivit à la lettre Synodique que les évêques des Gaules écrivirent au pape S. Léon en 451. étoit évêque de Maguelonne. C'est sur la même autorité qu'on lui donne [6] Vincent pour successeur en 530. mais on doit rayer l'un et l'autre du catalogue des évêques de cette église, puisqu'il n'y a aucun fonds à faire sur ce prétendu manuscrit.

III. Il faut en dire autant de Viator qu'on

[1] V. Baill. 2. Novembre.
[2] Coust. tom. 1. ep. S. P. p. 1032.
[3] Concil. tom. 3.
[4] V. Till. sur S. Rust. de Narb. tom. 15. hist. eccl. p 407.
[5] Plantav. ibid.
[6] Labbe. tom. 1. concil. p. 967.
[7] Plantav. ibid.

[1] Ibid.
[2] Ibid.
[3] Gar. Ser. præf. Mag. p. 27. et seqq. et Idée de la ville de Montpellier.
[4] V. Verdal. apud Labb. tom. 1. bibl. p 793. et seqq.
[5] Marian. rer. Hisp. l. 6. c. 16.
[6] Gar. ibid. p. 29.

assure [1] avoir assisté au concile de Brague en 572. car outre qu'il n'y eût que les seuls évêques d'Espagne qui assisterent à ce concile, on ne trouve [2] pas dans la souscription de Viator qu'il fut évêque de Maguelonne; il se dit véritablement *episcopus Magnetensis* ou *Megnetensis :* mais ce nom et fort different de *Magalonensis*, comme l'avouë Gariel lui-même. Boëtius qui souscrivit par son archidiacre au concile de Tolede de l'an 589. est donc le plus ancien évêque de Maguelonne dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Selon les apparences c'est un des premiers, s'il n'est pas le premier même; car il ne faut pas chercher l'érection de cet évêché avant le VI. siècle [3].

NOTE XXVII.

Premiers évêques de Carcassonne.

I. Nous ne réfuterons pas ici toutes les fables que Gerard [4] de Vic, chanoine de Carcassonne a pris la peine de ramasser, ou pour mieux dire d'inventer, pour nous persuader que S. Crescent disciple de S. Paul a été le premier évêque de Carcassonne. Ce qu'il raconte des autres premiers évêques de cette église n'est pas mieux fondé. Les anachronismes et les fréquentes contradictions où il est tombé suffisent pour détruire ses foibles conjectures.

Cet auteur donne pour second évêque de la même église Guimera qu'il place au catalogue des saints, et qu'il fait mourir l'an 300 de J. C. Messieurs de sainte Marthe qui mettent [5] ce dernier à la tête des évêques de Carcassonne, avoüent en même-tems que les archives de cette église n'en disent rien, qu'il est seulement fait mention de lui dans un cartulaire, et que la tradition du pays est qu'il fut enterré dans la cathédrale avec cette inscription : *Guimera premier évêque de la présente église.*

II. Le breviaire de Carcassonne l'admet aussi pour le premier évêque de cette église ; mais son autorité n'est pas d'un grand poids. De Vic [6] ne fait pas difficulté de la rejetter pour établir l'épiscopat du prétendu Crescent avant celui de Guimera, et fait mourir celui-ci *un Dimanche 13. de Février de l'an* 300. sans faire attention que le 13. de Février de l'an 300. étoit un Mardi et non pas un Dimanche ; ce qui détruit sa chronologie. Il ajoûte qu'on célébre sa fête à Carcassonne le même jour, et qu'on y conserve ses reliques dans deux differentes châsses d'argent ; ce qui ne prouve rien par rapport au tems où il vivoit et sur lequel le breviaire de Carcassonne garde un profond silence.

Puisqu'on n'a donc aucun monument qui prouve que Guimera ait vêcû dans le III. ou IV. siecle, il faut que ce prélat soit le même que l'évêque de Carcassonne de ce nom, qui vivoit [1] à la fin du IX. et au commencement du X. et dont il est fait mention en effet dans le cartulaire de cette église qui est le même que celui dont parlent Messieurs de sainte Marthe. Or comme la date des chartes est souvent obmise dans les cartulaires, et qu'elle manque d'ailleurs dans la plûpart des originaux du Languedoc depuis la fin du IX. siecle jusques vers la fin du XI. il aura été aisé à ceux qui ont vû le nom de Guimera dans quelqu'une de ces pieces qui ne sont pas datées, de le placer à la tête des évêques de Carcassonne, dans l'incertitude du tems où il aura vêcu. Il n'est pas d'ailleurs vraisemblable que ce cartulaire qui est du XII. ou XIII. siecle rapporte une charte de l'an 300. tems où il paroît certain que Carcassonne n'étoit pas encore alors honorée d'un siege épiscopal.

En effet, 1°. Cette ville n'est point comprise dans les plus anciennes notices des Gaules, et elle ne paroît qu'au dernier rang dans les posterieures. 2°. Nous ne trouvons pas la souscription d'aucun évêque de Carcassonne dans les conciles tenus avant le milieu du VI. siecle. 3°. Si les évêques de cette ville avoient assisté à quelqu'un, ce seroit à celui d'Agde tenu l'an 506. cependant il n'y en est fait aucune mention [2]. C'est donc avec raison que nos plus habiles critiques ne mettent l'érection de cet évêché qu'au VI. siecle dans le tems que les rois Visigots tenoient leur siege en Espagne. Le P. Pagi [3] la recule même jusqu'au VII. mais il se trompe, puisque le troisieme concile de Tolede fut tenu l'an 589. et non l'an 689. comme il le suppose. Il se trompe également en disant que Guimera, qu'il admet pour premier évêque de Carcassonne, souscrivit à ce concile ; car ce fut Sergius.

[1] Gar. ibid p. 31.
[2] V. tom. 5. concil.
[3] V. Not. 57. n. 6. et seqq.
[4] De Vic. chron. episc. Carcass p. 1. et seqq.
[5] Gall. Christ. tom. 2. p. 475.
[6] De Vic. ibid. p. 34. et 35.

[1] V. Marc. Hisp. p. 378. 379. 384.
[2] Marc. Hisp. p. 24. 80. et seqq. - Vales. not. Gall. p. 126. - Le Coint. ad ann. 524. n. 5. - V. Note 57. n. 6. et seqq.
[3] Pagi ad ann. 508. n. 7.

III. On ignore en quel tems a vêcu saint Hilaire qu'on fait succeder immédiatement au prétendu Guimera premier évêque de Carcassonne. Suivant un ancien martyrologe de cette église il vivoit du tems des hérétiques Ariens; ce qui ne décide rien, puisque nous sçavons que les Visigots, qui furent maîtres de Carcassonne depuis le v. siecle jusqu'au commencement du VIII. ne se convertirent de l'Arianisme à la foi catholique que vers la fin du VI. Saint Hilaire peut avoir vêcu par consequent dans ce dernier, et avoir précedé immédiatement Sergius. Aussi est-il assez vraisemblable qu'il a été le premier évêque de Carcassonne. Il fut inhumé dans une église de son diocèse dédiée sous l'invocation de S. Saturnin. [1] On y joignit depuis un monastere qui portoit dejà le nom de saint Hilaire avec celui de S. Saturnin au commencement du IX. siecle *.

IV. Nous ne sommes gueres mieux instruits sur S. Valere qu'on fait successeur immédiat de S. Hilaire dans le siege de Carcassonne. Ce que nous sçavons de certain, c'est qu'on fait [2] la fête de l'un et de l'autre dans cette église le 3. de Juin; car Messieurs de sainte Marthe qui ont marqué [3] la fête de saint Hilaire au 3. de Janvier, se sont trompez. Ce concours des deux fêtes au même jour fait conjecturer [4] à de Vic que S. Valere est le même que saint Hilaire; et en effet, outre que les noms sont assez ressemblans, l'ancien calendrier Gothique de l'église de Narbonne ne fait mention au 3. de Juin que de S. Valere. Il ne dit rien de saint Hilaire, ce qu'il n'auroit pas oublié, puisque l'église de Carcassonne étoit au voisinage et dans la même province : peut être est-ce une faute de copiste; sur quoi nous ne pouvons asseoir aucun jugement. Quoi qu'il en soit, il est toûjours constant que nous ne connoissons aucun évêque de Carcassonne avant le VI. siecle : c'est aussi la véritable époque de l'érection de cet évêché.

[1] V. Mab. annal. tom. 2. p. 251. et 364.
[2] De Vic ibid. p. 37.
[3] V. Bolland. tom. 1. Junii. p. 291.
[4] De Vic. ibid.

* *V.* Additions et Remarques sur les Notes de l'*Histoire de Languedoc*, n° 5.

NOTE XXVIII.

Sur l'église d'Elne.

L'évêché d'Elne n'est pas plus ancien [1] que celui de Carcassonne, et on n'en sçauroit faire remonter l'origine au-dessus du VI. siecle. S'il en faut croire cependant Mesieurs de sainte Marthe [2], Appellius évêque d'Elne souscrivit au concile de Saragosse de l'an 381. et Ildesindus son successeur consacra en 482. les églises des saintes Justine et Rufine dans la vallée de *Pratoy*.

On trouve à la vérité dans le concile de Saragosse [3] de l'an 381. la souscription d'un évêque appellé Ampelius ; mais comme son siege n'est pas marqué, on ne sçauroit dire qu'il fut plûtot évêque d'Elne que de quelque autre église, à moins qu'on n'en donne des preuves, ce qu'on ne fait pas. Pour ce quiest d'Ildesindus, il n'est pas different de l'évêque d'Elne de même nom qui consacra en effet [4] vers l'an 982. l'église des saintes Justine et Rufine dans la vallée de Prades en Roussillon, que Messieurs de sainte Marthe, trompez sans doute par des mémoires peu fidelles, appellent *Pratoy*. Ceux qui les ont fournis auront peut-être trouvé dans quelque monument qu'Ildesindus consacra cette église l'an DCCCC LXXXII. et sans faire attention à la lettre D. ils auront lû CCCC LXXXII. ce qui aura donné lieu de faire vivre ce prélat dans le v. siecle au lieu du x. où il vivoit certainement. [5] Domnus qui occupoit le siege d'Elne en 571. [6] est donc le premier évêque de cette église dont l'époque nous soit connuë.

NOTE XXIX.

Sur les premiers évêques de Viviers.

I. Le P. Columbi [7] et Messieurs de sainte Marthe [8] qui ont travaillé sur l'évêché de Viviers, avoüent que le catalogue des premiers évêques de cette église est très-confus. Ils ne rapportent

[1] Marc. Hisp. p. 24. et 80. - Vales. not. Gall. p. 126. et seq. - Le Coint. ad ann. 524 n. 5. - V. Note 57. n. 6. et seqq.
[2] Gall. Christ. tom. 2. p. 606.
[3] Concil. tom. 2. p. 1010.
[4] Marc. Hisp p. 410. et 411
[5] Marc. Hisp. p. 922. 927.
[6] Job. Bicl. chr. p. 134.
[7] Columb. episc. Vivar. p. 175.
[8] Gall. Christ. tom. 3. p. 174. col. 2.

que les noms de vingt-neuf évêques depuis l'origine de cette église jusqu'au IX. siecle, à la réserve de trois ou quatre dont l'époque est certaine.

Les anciens monumens de cette église, comme les cartulaires, les légendes et les martyrologes qui rapportent differemment la succession de ces premiers évêques, sont cause sans doute de cette confusion. De là vient que ceux qui ont travaillé ensuite sur ces mémoires, ont multiplié [1] les évêques de même nom, parce qu'ils ont trouvé le même diversement rangé dans ces monumens. Ainsi on met au nombre des premiers évêques de Viviers quatre Melanus, trois Venantius, deux Firmin, deux Eumachius, trois Longin, deux Lucien, sans qu'il paroisse qu'on ait eu d'autre raison de les multiplier ainsi, que la diversité des manuscrits où ils sont placez differemment, mais dans lesquels cependant on ne trouve qu'un seul évêque de même nom. Il est en effet très-probable que l'église de Viviers n'a eu dans ses commencemens qu'un évêque de chacun de ces noms, à moins qu'on ne rapporte des preuves du contraire.

Quoi qu'il soit très-difficile de fixer cette succession sur les mémoires que nous avons, nous allons pourtant essayer de la réformer sur le peu d'époques certaines qui nous restent. Nous croions donc que le nombre de vingt-neuf évêques, qu'on place sur le siege de Viviers depuis l'origine de cette église jusqu'à Thomas qui vivoit l'an 815. doit être réduit à vingt; et qu'il faut les ranger dans l'ordre suivant :

Evêques d'Albe.

1. S. JANUARIUS.
2. S. SEPTIMIUS.
3. S. MASPICIANUS.
4. S. EUCHERIUS.
5. S. FIRMINUS.
6. S. AULUS *ou* AVOLUS. 405.
7. EUMACHIUS.

Evêques de Viviers.

8. AUXONIUS *ou* AUXANIUS. 432. 464.
9. S. LUCIEN.
10. S. VALERIUS. 507.
11. S. VENANTIUS. 517. 535.
12. AGRIPPIUS. 541.
13. MELANUS. 549.
14. JEAN.
15. ARDULFUS.
16. RUSTICUS.
17. LONGINUS.
18. ERIBALDUS.
19. ARCONTIUS.
20. THOMAS. 815. évêque d'Albe ou de Viviers.

Voici les preuves de cette suite. 1°. L'ordre des trois premiers ne souffre aucune difficulté, puisqu'on le trouve de même dans tous les monumens que nous avons de l'église de Viviers, et entr'autres dans le mémoire que Thomas évêque de cette église en dressa l'an 1150 [1].

2°. Celui des trois évêques suivans dépend de la fixation de l'époque de saint Aulus : car suivant ces actes [2] il succeda à S. Firmin, et celui-ci à saint Eucher. Or cet Aulus est sans doute le même qu'Avolus évêque d'Albe qui suivant les actes [3] de saint Amatius évêque d'Avignon fut mis à mort par les Vandales dans le tems de l'irruption de Crocus, laquelle, comme nous le prouverons ailleurs, arriva au commencement du V. siecle. En effet dans les monumens de l'église de Viviers qui sont posterieurs à cette irruption, et qui font mention de tous les anciens évêques, il n'en est fait aucune d'Avolus; il y est seulement parlé d'un Aulus sans marquer le tems où il a vécu; ce qui fait voir que c'est le même qu'Avolus. Il est vrai que les actes de saint Aulus [4] ne disent pas qu'il ait été mis à mort par les Vandales. Ils le font même évêque de Viviers au lieu de le faire évêque d'Albe : mais ces actes ne sont pas d'une antiquité si reculée, qu'ils ne puissent être fautifs et qu'on ne puisse douter de leur authenticité. Ils paroissent même assez modernes; car ils font mention de plusieurs des successeurs de cet évêque, d'où on peut conclure qu'ils ont été faits long-tems après la translation du siege épiscopal d'Albe à Viviers, et que l'auteur aura pû croire que saint Aulus avoit siegé dans cette derniere ville.

3°. Nous apprenons des mêmes actes qu'Eumachius succeda immédiatement à saint Aulus, ce qui nous engage à donner au premier le septieme rang. Auxonius doit occuper par consequent le huitieme, puisque suivant les mémoires de l'église de Viviers il siegea durant l'irruption de Crocus, il survêcut à cette irruption, et transfera le siege épiscopal d'Albe à Viviers. Mais comme il paroît d'ailleurs que saint Avolus ou Aulus étoit évêque d'Albe dans le tems de la même irruption [5], et qu'il en fut même la victime, pour concilier ce que nous sçavons d'Auxonius avec ce qu'en rapportent les mémoires de l'église de Viviers, nous croions qu'il est beaucoup plus vraisemblable qu'il ne fut évêque d'Albe que quelque tems après cette irruption; qu'il succeda à Eumachius, et qu'il transfera le siege épiscopal de la

[1] V. le Coint. ad ann. 727. n. 3. 36.

[1] Columb. ibid. p. 177.
[2] Columb. et Gall. Christ. ibid.
[3] Gall. Chr. nov. ed. tom. 1. p. 136. instr.
[4] Columb. et Gall. Christ. tom. 3. ibid.
[5] Gall. Chr. nov. ed ibid.

ville d'Albe ruinée par les Vandales, dans celle de Viviers.

D'ailleurs les mémoires ecclesiastiques du v. siecle parlent d'un Auxonius évêque dans la Viennoise ou aux environs, et Mr de Tillemont [1] croit après Messieurs de sainte Marthe que c'est notre évêque de Viviers. Il est nommé dans la lettre que le pape S. Celestin écrivit l'an 432. aux évêques des Gaules touchant Prosper et Hilaire, et dans celle que vingt évêques des Gaules, et entr'autres ceux de la Viennoise écrivirent au pape saint Hilaire au sujet de l'affaire de Die; ce qui prouve qu'Auxonius vivoit alors.

Au reste il est difficile de marquer précisément l'époque de la translation du siege épiscopal d'Albe à Viviers, car nous voions que les peuples du Vivarais étoient encore appellez [2] *Albenses* du nom de leur capitale vers la fin du v. siecle, et que les évêques de cette église ne prenoient encore que le titre d'*Evêques d'Albe* au commencement du siecle suivant; c'est ce qui paroît par la souscription de Venantius [3] au concile d'Epaone en 517. Ce même prélat prend cependant le titre d'*Evêque de Viviers* [4] en souscrivant à celui de Clermont en 535. mais Melanius ne se qualifie qu'*Evêque d'Albe* dans sa souscription [5] au concile d'Orleans de l'an 549. Thomas et Etherius leurs successeurs prennent l'un et l'autre titre [6] au ix. siecle; d'où on peut conclure que le siege épiscopal étoit certainement transféré à Viviers au commencement du vi. siecle, quoique les évêques aient continué jusqu'au ix. de prendre le titre de leur ancien siege, en le joignant au nouveau.

4°. Le martyrologe [7] de Viviers place la mort de S. Valere évêque de cette église sous Clovis l'an 507. et lui donne S. Lucien pour prédécesseur. S. Venant successeur de S. Valere vivoit certainement l'an 517. et l'an 535. comme nous venons de le voir. Nous connoissons Agrippius et Melanus qui se succederent l'un à l'autre. Le dernier souscrivit l'an 549. au v. concile d'Orleans, et l'autre suivant le P. Columbi [8] vivoit l'an 541. Il est faux cependant que celui-ci ait assisté, comme il le prétend, au iv. concile d'Orleans tenu la même année 541. car on n'y trouve pas sa souscription.

5°. Le même auteur s'est trompé [1] en mettant un Sabinus au nombre des évêques de Viviers: il avance qu'il assista l'an 585. au second concile de Mâcon; mais il est évident qu'il a pris Sabinus évêque de Bearn [2] ou de Lescar, *Benearnensis* pour *Vivariensis*. Puis donc qu'il n'est fait mention d'aucun Sabinus dans les anciens mémoires de l'église de Viviers, nous le retranchons du catalogue du P. Columbi.

6°. Pour les six évêques qui suivent Melanus dans notre catalogue, nous les laissons dans le même ordre qu'ils sont rangez dans les mémoires de l'église de Viviers, et nous les plaçons entre le vi. et le commencement du ix. siecle; et comme il en est fait mention dans les anciens [3] cartulaires de la même église au sujet des donations qu'ils y avoient faites, ils doivent plûtôt appartenir au tems qui suit, qu'à celui qui précede le vi. siecle. Nous mettons Jean et Ardulfus les premiers, parce qu'il en est parlé dans l'ancienne notice de la dotation de l'église de Viviers qu'on croit être du commencement du viii. siecle. Les quatre évêques suivans sont placez au hasard suivant l'ordre que leur donne l'ancien *Gallia Christiana:* mais nous avons retranché ceux qui ont été répetez plusieurs fois sous le même nom, lorsque nous n'avons vu aucune preuve qui nous obligeât de les multiplier et de croire sans quelque autorité, qu'il y ait eu à Viviers plusieurs évêques de même nom dans ces siecles reculez.

On ne sçauroit tirer aucun éclaircissement certain pour la suite des évêques de Viviers, comme le prétend le P. Columbi [4], de l'ancienne notice qu'il a donnée de la dotation de cette église, parce que les chartes qu'on a extraites ne sont pas datées, et qu'elles sont rapportées confusément et sans aucune liaison entr'elles; ce qu'on peut prouver par les deux évêques Melanius et Venantius dont nous avons des dates certaines, et dont le premier est placé devant le dernier dans cette notice, quoique nous sçachions certainement que Venantius étoit anterieur à Melanius.

II. Nous n'ignorons [5] pas que le P. le Cointe

[1] Till. art. 7. sur S. Prosper. p. 17. art. 1. 2. sur S. Mamert. p. 106.
[2] Sid. l. 6. ep. 11.
[3] Concil. tom. 4. p. 1382.
[4] Ibid. p. 1805.
[5] Ibid. tom. 5. p. 397. et seqq.
[6] Columb. ibid. p. 198. Concil. tom. 9. p. 276.
[7] V. Columb. ibid. p. 193.
[8] Ibid.

[1] Ibid.
[2] Concil. tom. 5. p. 988.
[3] Columb. ibid. p. 181.
[4] Ibid. p. 181.
[5] Le Coint. ad ann. 727. ibid.

arrange d'une maniere differente de la nôtre la chronologie des premiers évêques de Viviers sur l'autorité de cette Notice ou Poüillé donné par le P. Columbi. Il prétend que tous les articles de cette notice qui précedent le XXVI. sont anterieurs à l'an 727. de J C. et qu'ils sont rangez exactement selon l'ordre chronologique; sans en donner d'autre preuve que la date suivante qui se trouve au n°. XL. [1] *Omnia ista dotaverunt ad S. Vincentium.... anno septimo regnante domino nostro Galdeberto et etiam domino Cheuberto* (ou comme porte le cartulaire de l'église de Viviers, *Theuberto*) *rege, indictione undecima*. Cet historien tâche d'adapter ces notes chronologiques à la VII. année du roi Thierri IV. ou à l'an 727. Mais sans entrer dans la discussion de toutes ses raisons, qu'il seroit très-aisé de détruire, il nous suffit pour être convaincus que plusieurs d'entre les donations que cet annaliste fait anterieures à l'an 727. sont posterieures, de lire les paroles suivantes au N°. 24. *In comitatu Vivariense... in Valentinensi*, ce qui ressent le style du IX. siecle, car ce n'est que depuis ce tems-là, et surtout depuis l'hérédité des fiefs, que dans les chartes on a distingué les lieux par comtez. On n'a qu'à consulter toutes les donations et autres chartes de la premiere race et celles du commencement de la seconde, et on verra qu'on n'emploioit dans ce tems-là que le terme de *pagus*, pays, pour signifier ce qu'on a voulu dire dans la suite par celui de *comitatus*, comté.

Comme il n'y a donc aucun fonds à faire sur l'ordre chronologique de ce Poüillé, c'est ainsi que le P. Columbi l'appelle, on ne sçauroit s'en servir pour multiplier les évêques de même nom, comme a fait le P. le Cointe, puisqu'un même évêque peut avoir fait differentes donations rapportées sous differens articles. Thomas II. évêque de Viviers voulant, à l'exemple de plusieurs autres églises et monasteres de son tems, conserver la mémoire des anciennes donations faites à son église, et dont les originaux déperissoient, en dressa une notice ou un extrait sommaire dans le XII. siecle. Cet évêque est donc le premier auteur de ce Poüillé; car il est faux qu'il y ait eu une collection anterieure, comme le prétend le P. Columbi. Thomas fit confusément l'extrait de toutes les chartes de son église qui furent assez lisibles, et parmi lesquelles il pouvoit s'en trouver plusieurs du X. et XI. siecles, dont la plûpart étoient sans date suivant l'usage du pays et du tems. Mais comme il en restoit encore beaucoup de plus anciennes que le tems avoit presque effacées, ce prélat obmit celles-ci qui faisoient les deux tiers des originaux. *Ego Thomas* [1] *episcopus exemplavi istud politicum de aliis vetustissimis chartulis quas inveni in chartulario S. Vincentii, et nec tertiam partem potui exemplare propter nimiam vetustatem quâ sunt consumptæ, etc.*

Le terme de *chartularium* a trompé sans doute le P. Columbi, et il aura crû que Thomas ne fit que copier un plus ancien cartulaire; mais dans cet endroit *chartularium* veut dire le chartier ou les archives, et il est évident que ce prélat fit ses extraits sur les originaux mêmes, dont quelques-uns étoient entiers, et les autres ou effacez ou usez par le tems. Si c'eût été un cartulaire écrit au commencement du VIII. siecle, comme on le prétend, on ne comprend pas comment il n'y en auroit eu que le tiers de lisible.

Le P. Columbi [2] prétend encore qu'il est fait mention de cette plus ancienne Notice ou Poüillé copié par l'évêque Thomas, dans une charte de l'empereur Charles le Chauve, et que ce prince l'autorisa avec toutes les donations dont il y est parlé : mais il n'en est pas dit un mot dans la charte de ce prince rapportée par le P. Columbi [3] même, et elle n'est pas differente des autres chartes de cet empereur et de celles des autres princes en faveur des églises pour les confirmer dans leurs possessions.

Il est vrai que le terme de *Puletum* obmis dans l'édition que le P. Columbi a donnée de cette charte, s'y trouve en effet [4]. *Concedimus Vivariensi matri ecclesiæ... res quæ quondam fuerunt in jure ejusdem ecclesiæ, id est* PULETUM *et quidquid S. Vincentii in eodem comitatu Valentinensi, cum dimidia ecclesia S. Romani esse dignoscitur, etc.* Mais on laisse à juger s'il s'agit là d'un Poüillé ou d'un cartulaire, et si ce mot placé comme il est ne signifie pas plûtôt un lieu ou un village de ce nom : *res quæ quondam fuerunt in jure ejusdem ecclesiæ.* Ce prétendu Poüillé avoit-il passé en des mains étrangeres, et n'appartenoit-il plus à l'église de Viviers du tems de Charles le Chauve ?

On doit retrancher du catalogue des évêques de cette église Severin que le P. Columbi fait sieger l'an 804. parce qu'il n'en donne d'autre preuve que l'acte prétendu de consécration du

[1] Columb. p. 185.

[1] Ibid. p 211.
[2] Ibid. p. 187.
[3] P. 203. et seq.
[4] Pr. p. 134.

grand autel de l'église d'Aniane : acte que l'on convient [1] être supposé.

Enfin nous remarquerons [2] que le P. Columbi, qui a été suivi [3] par Messieurs de sainte Marthe, d'un seul évêque de Viviers qui vivoit à la fin du regne de Charles le Chauve, en a fait deux. C'est Etherius dont il est fait mention dans une charte de ce prince du mois [4] d'Août de l'an 877. Il est vrai que cet auteur a lû Eucherius au lieu d'Etherius qui est son vrai nom marqué dans le cartulaire de l'église de Viviers : mais cette derniere leçon est d'autant plus certaine, que le P. Columbi [5] convient qu'Etherius souscrivit au concile de Pontion l'an 876. et à celui de Montaille en 879. Ce n'est donc qu'un seul évêque de même nom qui siegea depuis l'an 873. jusqu'à l'an 882.

NOTE XXX.

Sur l'église de Gevaudan.

Mr de Tillemont prétend [6] qu'on a confondu Severien évêque de Gabale dans la Syrie avec S. Severien évêque de Gevaudan (*Gabalorum*) dans les Gaules, ou pour mieux dire que la ressemblance des deux noms est cause que les écrivains peu exacts du moien âge ont pris l'un pour l'autre, et d'un seul évêque en ont fait deux ; ce qui paroît fort vraisemblable à Mr Baillet [7]. Nous avons en effet des preuves certaines qu'il y a eu un Severien évêque de Gabale dans la Syrie : mais nous n'en avons d'autre qu'une tradition fort moderne [8] pour celui des Gaules, et il est très-aisé de confondre les *Gabales* de Syrie avec ceux des Gaules.

C'est ce qui est arrivé de nos jours [9] à un auteur célébre qui nous a donné une médaille frappée en l'honneur de l'empereur Justin II. dans le VI. siecle par les habitans de *Gabales* en Syrie, pour une médaille des peuples du Gevaudan dans les Gaules, sur lesquels cet empereur ni ses prédecesseurs depuis la décadence de l'empire d'Occident n'eurent aucune autorité.

1 V. le Coint. ad ann. 804.
2 Columb. ibid. p. 203. et seq.
3 Gall. Chr. tom. 3. p. 1477. et seqq.
4 Pr ibid.
5 Columb. ibid. p. 205.
6 Till. tom. 4. hist. eccl. Note 1. sur S. Privat.
7 Baillet vie. de S. Priv. 21. Août.
8 V. Gall. Chr. nov. ed. tom. 1. p. 88.
9 Hard. oper. p. 438.

S. Privat est donc le premier évêque du Gevaudan que nous connoissions. Ses actes le font mourir de la main des Vandales pendant l'irruption de Crocus, ce qui n'arriva, à ce qu'il paroît [1], qu'au commencement du V. siecle.

La vérité de cette époque supposée, on pourroit conjecturer que S. Firmin [2] qu'on donne pour successeur à S. Privat, fut son prédecesseur ; car d'un côté nous ignorons le tems où vivoit le premier, et de l'autre nous sçavons que l'église de Gevaudan subsistoit en 314. Genialis diacre *de la cité de Gevaudan dans la province d'Aquitaine* souscrivit en effet alors au concile d'Arles : or cet éclésiastique étoit sans doute député par l'évêque du pays; ainsi celui-ci n'est peut-être pas différent de S. Firmin. Nous voions d'ailleurs par les actes [3] de S. Privat que cet évêque avoit eu divers prédecesseurs dans son siege. Quoi qu'il en soit, on doit le regarder comme le principal fondateur de l'église de Gevaudan, et on le regardoit en effet comme tel avant la tradition moderne qui a admis un Severien pour premier évêque de cette église.

NOTE XXXI.

Epoque du martyre de S. Saturnin premier évêque de Toulouse. Authenticité de ses actes.

I. L'autorité des actes de S. Saturnin est si respectable [4], que malgré la tradition qu'une pieuse crédulité avoit introduite pour faire ce saint évêque disciple des Apôtres, il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait vécu au milieu du III. siecle ; ce qui est confirmé par les martyrologes de Florus et d'Adon et par le cardinal Baronius.

Toute la difficulté consiste à fixer l'année précise de sa mort. Une des raisons qui persuadent Mr de Tillemont qu'elle n'arriva pas l'an 250. comme plusieurs l'avoient cru jusqu'ici, et qu'il faut la reculer, c'est que ses actes rapportent qu'il fut ordonné évêque de Toulouse cette même année 250. Or selon ces mêmes actes S. Saturnin avoit dejà bâti une église dans la même ville avant son martyre, et pour la bâtir il falloit que depuis son ordination il eût formé un certain nombre de fidelles ; ce qu'il ne paroît avoir pû faire dans l'espace d'une seule année.

1 V. Note 42
2 V. Gall. Christ. ibid.
3 Sur. 21. Tug. p. 884.
4 V. Ruin. act. linc. p. 128. et seqq.

On pourroit répondre que S. Saturnin aiant travaillé à la propagation de la foi dans la ville de Toulouse avant que d'en devenir le pasteur ordinaire, il eut le temps de convertir un nombre suffisant de fidelles pour former une église, avant que de souffrir le martyre, et qu'il put l'avoir souffert par consequent l'année de son ordination. En effet Mr de Tillemont [1] met sa mission dans les Gaules dès l'an 245. Ainsi cinq ou six ans pouvoient suffire. Cependant comme nous n'avons rien de certain là-dessus, et qu'il peut se faire que S. Saturnin ne soit venu à Toulouse que l'année de son ordination, c'est-à-dire l'an 250. comme le portent ses actes, nous avons jugé plus à propos de differer son martyre jusqu'à la persecution de l'empereur Valerien.

II. Quant aux actes de S. Saturnin, le P. Ruinart [2] prétend qu'ils ont été écrits cinquante ans après le martyre du saint, fondé sur l'autorité de la leçon d'un manuscrit de neuf cents ans d'antiquité. Ainsi ces actes doivent être du commencement du IV. siecle. Cependant Mr de Tillemont plus interessé que tout autre à soûtenir leur antiquité, ne les fait que du V. siecle, et les attribuë à un disciple de saint Exupere évêque de Toulouse : mais nous croions le sentiment du P. Ruinart plus probable, et nous sommes persuadez avec lui que la fin de ces actes où il est parlé de la translation des reliques de S. Saturnin dans le V. siecle sous S. Exupere, est d'une autre main et a été inserée depuis dans les mêmes actes ; ce que le P. Ruinart prouve encore par l'autorité d'un autre manuscrit où ils finissent par le récit de la mort du saint, et où l'histoire de sa translation commence sous un autre titre.

NOTE XXXII.

Sur saint Antonin de Pamiers et l'origine de cette ville.

I. Les Bollandistes [3] effrayez des difficultez qui se rencontrent dans les divers actes que nous avons de saint Antonin, qu'on dit avoir été martyrisé à Pamiers dans les Gaules, avoüent [4] leur embarras; et ne trouvant rien qui puisse lever leurs doutes, ils embrassent, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé quelque chose de plus certain, le sentiment de Mrs de Tillemont et Baillet, qui prétendent qu'on a confondu saint Antonin de Pamiers dans les Gaules avec saint Antonin martyr d'Apamée en Syrie, et que la ressemblance du nom latin de ces deux villes (*Apamea*, *Apamia.*) est cause que d'un saint on en a fait deux.

Ces sçavans critiques paroissent [1] d'autant mieux fondez dans leurs conjectures, qu'ils ont très-bien prouvé que les plus anciens martyrologes, et entr'autres ceux de S. Jerôme ne font mention que de saint Antonin martyr d'Apamée en Syrie dont ils prétendent que les modernes ont forgé celui de Pamiers ; et que quoique le nom de ce saint soit marqué deux fois dans les mêmes martyrologes, sçavoir au 2. et au 3. de Septembre, c'est pourtant toûjours le même.

II. A cette preuve nous pouvons ajoûter que le nom de Pamiers est inconnu dans les Gaules avant le XII siecle, et que nous n'avons aucun monument qui fasse mention de cette ville avant ce tems-là. En effet l'abbaye de saint Antonin de Pamiers qui est aujourd'hui une église cathédrale, portoit anciennement le nom de Fredelas, et non pas celui de Pamiers ; nom qu'elle a pris certainement d'un château que les comtes de Foix firent bâtir tout auprès au commencement du XII. siecle ou à la fin du précédent, et qu'ils nommerent *Pamiers*, comme nous le dirons bientôt : ce qui fait voir que tous les martyrologes qui mettent un saint Antonin *martyr à Pamiers dans les Gaules*, doivent être posterieurs au XI. siecle.

III. On doit conclure de là que tous les actes de saint Antonin où il est dit qu'il mourut *à Pamiers dans les Gaules*, sont très-modernes ; et quand ces actes n'auraient pas d'ailleurs des marques visibles de nouveauté ou de supposition, comme les Bollandistes l'ont fait voir, par les contradictions, les fables et les anachronismes dont ils sont remplis, il n'en faudroit pas davantage pour rendre leur autorité suspecte au sujet d'un martyr qu'on prétend avoir vécu dans les premiers siecles de l'église. On ne peut donc s'appuyer sur des monumens si peu authentiques.

IV. Malgré ce que nous venons de dire, nous avons lieu de croire qu'il y a eu dans les Gaules un saint Antonin martyr, different de celui d'Apamée en Syrie, mais sur lequel nous sommes obligez d'avoüer que nous n'avons aucune connoissance certaine, soit du tems où il a vécu, soit des circonstances de son martyre.

1 Till. tom. 3. hist. eccl. p. 298. et not. 3. sur S. Den. de Paris.
2 Ruin. ibid.
3 Act. SS. tom. ult. Jun. p. 500. et 2. Julii.
4 Tom. 2. Jul. p. 12. et seq.

1 Boll. tom. 2. Jul. p. 10. et seq.

V. Pour prouver ce que nous venons d'avancer, il faut supposer d'abord comme un fait certain qu'il y avoit une abbaye en Aquitaine au commencement du IX. siecle sous le nom de saint Antonin. Il en est fait mention dans le decret que l'empereur Louis le Débonnaire fit à Aix-la-Chapelle [1], en 817. touchant les monasteres. Cette abbaye est la même que le monastere de saint Antonin qui subsiste encore sur les frontieres du Roüergue, du Querci et de l'Albigeois, et qui appartient aujourd'hui aux chanoines réguliers de la congrégation de France. Il est certain que le monastere de S. Antonin, dont il est parlé dans le decret d'Aix-la Chapelle, est différent de celui de saint Antonin de Pamiers, qui sans doute ne subsistoit pas encore, puisque ce dernier devoit appartenir au Toulousain, pays séparé de l'Aquitaine, lequel fait un article particulier dans le même decret de Louis le Débonnaire. Ainsi les Bollandistes se sont trompez [2] lorsque supposant que saint Antonin auroit souffert le martyre à Pamiers dans les Gaules, ils le font martyr d'Aquitaine ; car le Toulousain faisoit partie de l'ancienne Narbonnoise.

VI. Suivant une ancienne charte [3] de Pepin le Bref, le monastere de saint Antonin en Roüergue ou en Aquitaine étoit situé dans une vallée appellée *Vallis nobilis*. Si on pouvoit s'appuyer sur l'autorité de cette charte et d'une autre qu'on attribuë [4] au même prince, il n'y auroit pas lieu de douter qu'on ne conservât alors dans cette abbaye les reliques de saint Antonin martyr : mais comme ces monumens paroissent interpolez, et qu'ils contiennent des anachronismes et des faits contraires à l'histoire, on ne sçauroit s'en servir pour prouver que les reliques de ce saint étoient conservées dans ce monastere au VIII. siecle. Le plus ancien et le plus sûr monument que nous aions là-dessus, est le témoignage d'Adhemar de Chabannes qui atteste que sous le regne du roi Robert, et dans le temps qu'il écrivoit sa chronique, Dieu opéra divers miracles dans le Querci par les reliques de saint Antonin martyr du pays [5]. *Ea tempestate S. Leonardus in Lemovicino, et S. Antonius martyr in Cadurcino miraculis cœperunt cornuscare, et undique populi eo confluxerunt* ; ce qui prouve du moins qu'au commencement du XI. siecle on croioit posseder au monastere de saint Antonin en Aquitaine les reliques de ce saint martyr. On peut même inferer des paroles d'Adhemar que nous venons de rapporter, qu'il croioit que ce saint avoit souffert le martyr dans les Gaules, et même dans le Querci, puisqu'il le joint avec S. Leonard qui étoit un saint local, et qui est mort certainement dans le Limousin.

VII. D'un autre côté nous aurions une preuve certaine qu'une partie des reliques du même saint Antonin étoient conservées dans l'abbaye de Fredelas ou de Pamiers à la fin du IX. siecle, si on pouvoit compter sur les actes de la translation qu'on prétend en avoir été faite l'an 887. d'une ancienne église de la même abbaye dans une nouvelle. Les [1] Bollandistes soupçonnent qu'il s'est glissé quelques erreurs dans ce monument, et c'est avec raison. Ils croient cependant que le fonds en est vrai : nous ferons voir [2] ailleurs que du moins l'époque en est fausse ; que les circonstances en paroissent fabuleuses, et que s'il n'est pas entierement supposé, nous ne connoissons pas assez ce qu'il rapporte de vrai mêlé avec le faux pour pouvoir s'en servir. En effet Roger I. du nom, comte de Carcassonne dont ces actes font mention, ne vivoit qu'à la fin du X. siecle et au commencement du suivant, et c'est alors ou l'an 987. que cette translation peut avoir été faite, c'est-à-dire qu'il peut avoir obtenu une partie des reliques de saint Antonin qui étoient conservées dans l'abbaye de son nom en Roüergue.

VIII. Ce comte par son testament [3] donna à Pierre, son troisieme fils, les évêchez et toutes les abbayes de son domaine. Il ne specifie pas véritablemont l'abbaye de Fredelas en particulier : mais elle est nommée vers le milieu du XI. siecle dans plusieurs [4] actes de ce dernier qui la possedoit alors. Nous sçavons d'ailleurs qu'elle subsistoit vers l'an 960. comme il paroît par le testament du comte Raymond rapporté par le P. Mabillon [5] dans sa diplomatique. *Illo alode de Carliago Rogerio filio Arnaldo remaneat : post suum discessum sancti Antonini Fredelesio remaneat.* Ce sont là les plus anciens monumens que nous aions de l'abbaye de saint Antonin de Pamiers. Elle fut fondée vraisemblablement au X. siecle par les comtes de Carcassonne préde-

1 V. Mab. annal. tom. 2. p. 438.
2 Boll. ibid. p. 8. et 10.
3 Pr. p. 25. et seqq.
4 Capitul. tom. 2. append. n. 51. p. 1434. et seq.
5 Adem. Cab. tom. 2. Bibl. Labb. p. 179.

1 Boll. tom. 2. Julii. p. 13.
2 Tom. 2. NOTES.
3 Pr. tom. 2.
4 Ibid.
5 Mab dipl. p. 573.

cesseurs de Roger ; car ils étendoient leur domaine sur la partie méridionale du diocese de Toulouse, et c'est de lui qu'il est parlé dans le testament du même comte Raymond, comme nous le prouverons ailleurs.

IX. Cette abbaye eut le sort de toutes celles qui tomberent en mains séculières dans le IX. siecle et dans la plupart desquelles la régularité étant entierement déchue, les moines se transformerent en chanoines. Roger comte de Foix descendant du comte de Carcassonne de ce nom et successeur de Pierre, évêque qui possédoit l'abbaye de Fredelas comme un bien héréditaire, touché de sa décadence, s'adressa vers la fin du même siecle à saint Hugues abbé de Cluni pour la réformer. *Locum S. Antonini* [1] *qui vulgo vocatur Fredolus, quatenus ibi monastici habitus de statuente regularis inseratur ordo, etc.*

X. Il paroît cependant que les pieuses intentions de ce comte n'eurent point leur exécution, puisque ses successeurs continuerent dans leur usurpation, et que la réforme de Cluni ne fut point introduite dans cette abbaye. C'est ce qu'on voit par un acte [2] qui nous apprend que les papes Urbain II. et Paschal II. furent obligés d'excommunier un autre Roger comte de Foix qui refusoit de restituer à l'église de Fredelas les biens qu'il avoit usurpez sur elle ; ce qui dura jusqu'au mois de Juin de l'an 1111. que ce comte touché d'un remords de conscience, restitua par un acte solennel les biens que ses prédecesseurs avoient usurpez sur ce monastere. *Ego Rogerius comes Fuxensis..... Guirpio* [3] *sine inganno domino Deo et S. Antonino et abbatibus futuris canonice electis et Isarno priori et successoribus suis et canonicis tam præsentibus quam futuris totam villam Fredelaci et castrum* APAMIÆ *et omnem abbatiam S. Antonini, etc.*

XI. Les actes que nous venons de rapporter nous donnent lieu de faire ici quelques observations, 1° Qu'il n'est dit nulle part que l'abbaye de Fredelas possedât les reliques de saint Antonin martyr en tout ou en partie.

2°. Que c'est seulement depuis l'an 1111. que nous connoissons le lieu de Pamiers dans les Gaules, et que c'étoit pour lors un château bâti auprès de l'abbaye de Fredelas, lequel a donné l'origine à la ville du même nom.

3°. Que dans le même tems cette abbaye n'étoit gouvernée que par un simple prieur [1], soit qu'elle fût devenue un prieuré soumis à l'ordre de Cluni, ou, ce qui est plus vraisemblable, que la réforme n'y aiant pas été introduite, le titre abbatial fût toujours demeuré aux comtes de Foix qui avoient usurpé les biens de ce monastere, et qui permirent dans la suite l'élection des abbez, *et abbatibus futuris canonice electis*, comme porte la charte de l'an 1111.

4°. Que le château de Pamiers, *castrum Apamiæ*, dont il est parlé pour la premiere fois dans cette derniere charte, avoit été bâti vraisemblablement sur le fonds de l'abbaye à la fin du XI. siecle par le même Roger comte de Foix. Nous sçavons en effet que ce comte alla à la guerre sainte, et qu'il fut de la première croisade. La tradition [2] de l'église de Pamiers ajoûte qu'il apporta des reliques à son retour de ce voiage, entr'autres celles des SS. Caius et Alexandre, martyrs d'*Apamée en Syrie*, qu'il les déposa dans l'église de Fredelas, et qu'elles y furent conservées jusqu'au XVI. siecle. Il est donc très-vraisemblable que ce comte après son retour d'Orient fit bâtir le château de Pamiers, *Apamiæ*, auprès de l'abbaye de Fredelas, et qu'il lui donna ce nom parce qu'il avoit apporté ces reliques de la ville d'Apamée en Syrie.

XII. De là il a été aisé de confondre saint Antonin martyr des Gaules patron de l'abbaye de Fredelas située auprès du nouveau château d'Apamée au diocèse de Toulouse et patron de l'abbaye de saint Antonin en Roüergue, avec saint Antonin martyr d'Apamée en Syrie. C'est ce qui a donné lieu à toutes les fausses légendes qui ont été fabriquées dans la suite, dans lesquelles on ne s'est pas contenté d'ajoûter une infinité de circonstances fabuleuses à ce qu'on pouvoit sçavoir du martyre de saint Antonin d'Apamée en Syrie, mais qu'on a transféré dans les Gaules et confondu avec un autre saint de même nom qui avoit souffert en Aquitaine, et dont on possédoit une partie des reliques dans l'abbaye de son nom en Roüergue ; car nous ne doutons pas que ces deux saints ne soient différens.

XIII. Il n'y a en effet aucune vraisemblance que le corps de saint Antonin martyr d'Apamée ait été apporté dans les Gaules dans les V. ou VI. siecles, comme l'insinuent [3] les Bol-

[1] V. Mab. annal. tom. 1. p. 677.
[2] Pr.
[3] Ibid.

[1] V. Mab. annal. tom. 5. p. 560.
[2] Gall. Christ. tom. 2. p. 161.
[3] Boll. ibid.

landistes, ni même dans le VIII. car si nous avons en France des reliques venues d'Orient ce n'est gueres que depuis les Croisades, lorsque les seigneurs qui eurent part à ces guerres, en apportèrent à leur retour après les avoir prises sur les infidelles, ou autrement.

Il est vrai que ce qui détermine davantage les Bollandistes [1] à croire que les reliques de saint Antonin conservées à Pamiers étoient celles du martyr d'Apamée, c'est qu'on conservait aussi dans l'église de Pamiers, comme nous l'avons dit, celles des SS. Caius et Alexandre et de sainte Natalie martyrs, lesquelles furent apportées d'Apamée en Syrie dans les Gaules par Roger comte de Foix à son retour de la premiere croisade : mais comme ces reliques ne furent mises dans l'abbaye de Fredelas qu'à la fin du XI. ou au commencement du XII. siecle, et que nous avons dejà prouvé qu'on honoroit long-temps auparavant celles d'un saint Antonin martyr dans le monastere de ce nom en Roüergue, cela nous donne lieu de croire qu'il doit y avoir eu dans les Gaules un S. Antonin martyr différent de celui d'Apamée.

XIV. Nous pouvons appuyer nos conjectures sur les témoignages de Vincent de Beauvais et de saint Antonin de Florence et sur l'autorité de divers actes que nous avons de saint Antonin, qui conviennent presque tous qu'il mourut dans les Gaules. Il est vrai que ces actes n'ont rien d'authentique, et qu'ils sont du moins extrêmement interpolez : mais quelque suspects qu'ils soient, ils paroissent d'autant mieux fondez à reconnoître un saint Antonin martyr dans les Gaules, qu'ils sont tous d'accord sur ce seul article qui est d'ailleurs conforme à l'ancienne tradition du pays.

Divers matyrologes, entr'autres ceux de S. Riquier et de S. Victor, confirment [2] cette tradition. Le P. du Solier prétend que le premier est au moins du commencement du XIV. siècle. Or ce martyrologe met au 2. de Septembre un saint Antonin prêtre et martyr dans les Gaules, au territoire de Cahors, différent de celui de Syrie qu'il qualifie enfant et dont il parle aussi au même jour. *In Gallia territorio Caturcensi S. Antonini presbiteri et martyris, eadem die S. alterius Antonini pueri martyris, etc.* Ce dernier Antonin est qualifié tantôt *enfant* [3] et tantôt *jeune homme de* XX. *ans* dans les differens mss. du martyrologe de S. Jerôme. Celui de S. Victor met aussi au même jour 2. de Septembre un saint Antonin différent de celui d'Apamée. *In civitate Brugdunensi passio S. Antonini levitæ cum Johanne presbytero et Almachio puero, etc.* Or cet Antonin doit être celui d'Aquitaine, puisqu'on honorait [1] dans l'église de Pamiers les reliques de ses deux compagnons Jean et Almachius que personne ne donne pour compagnons à saint Antonin d'Apamée; ce qui fait voir que le nouveau martyrologe Romain dans lequel le cardinal Baronius a ajouté au 2. Septembre *à Pamiers dans les Gaules S. Antonin martyr. etc.* n'est pas le premier martyrologe qui fasse mention d'un saint Antonin des Gaules. Ce cardinal s'est trompé cependant pour le lieu de son martyre.

XV. Nous pourrions ajoûter à cette tradition du pays appuyée sur des actes et des martyrologes, l'ancien culte [2] rendu dans les Gaules et en Espagne, et surtout dans l'Aquitaine et en Auvergne à un saint Antonin martyr : culte qui n'aurait pas été sans doute si étendu, si ce saint n'avait été martyrisé dans les Gaules.

XVI On pourrait objecter que selon tous les nouveaux martyrologes, la fête de saint Antonin des Gaules est marquée au 2. de Septembre, jour auquel il est constant que le martyrologe de S. Jerôme et les autres plus anciens mettent le martyre de celui d'Apamée; qu'ainsi ce doit être un même saint. On peut répondre à cette objection, 1°. Qu'il n'est pas impossible que ces deux saints soient morts, ou bien qu'on célébrât anciennement leur fête le même jour, ce qui doit les avoir fait confondre. 2°. Catel [3] observe que les anciens actes de saint Antonin de Pamiers, qui sont dans le recueil de Bernard Guidonis, marquent la mort de ce saint au 29. d'Août; il peut donc être arrivé aisément qu'on ait pris Apamée en Syrie pour Pamiers dans les Gaules; et que sçachant que le saint Antonin d'Apamée dont il est fait mention dans le martyrologe de S. Jérôme, était mort le *iv. des nones* de Septembre, on ait crû devoir lire dans les plus anciens actes de celui des Gaules, sur l'autorité de ce martyrologe, le *iv. des nones* au lieu du *iv. des calendes* de Septembre. C'est ainsi que suivant les Bollandistes [4] on a confondu saint

1 Ibid. p. 13.
2 Boll. act. SS. Jun. tom. 7. p. 508. et seq.
3 Boll. act. SS. tom. 2. Jul. p. 8.

1 Gall. Chr. ibid.
2 V. Savaron et Branque SS. d'Auvergne. - Boll. ibid. - Fernandez de Pulger. histor. de Palencia. tom. 2.
3 Catel. mem. p. 319.
4 Boll. tom. 2. Jul. p. 9.

Antonin martyr de Plaisance en Italie mort le 30. de Septembre avec saint Antonin d'Apamée mort le 2. du même mois. De là les nouveaux légendaires auront confondu les actes de l'un avec ceux de l'autre, et n'en auront fait qu'un seul, comme on peut voir dans les actes qui ont été donnez par Montbritius, Nicolas Bertrandi, les PP. Chifflet et Labbe, où malgré la contradiction, on qualifie saint Antonin tantôt *enfant*, tantôt jeune homme de vingt ans, conformément au martyrologe de S. Jérôme, et tantôt prêtre; car suivant la tradition, celui des Gaules était revêtu de ce caractere.

Telle a donc été, comme nous le croions, la cause de la confusion que nous voions dans les divers actes de ce saint; actes beaucoup plus interpolez les uns que les autres. On aura conservé le peu qu'on sçavoit par S. Jérôme de celui de Syrie, ou par la tradition de celui des Gaules. Ce dernier aura sans doute souffert le martyre sur les frontières du Querci et du Roüergue, et vraisemblablement durant les persécutions des empereurs payens, ou peut-être seulement au commencement du v. siècle dans le temps de l'irruption des Vandales qui firent une infinité de ravages et plusieurs martyrs dans les Gaules. Il y a apparence que les SS. Jean et Almachius, dont on prétendoit conserver les reliques dans l'église de Pamiers, souffrirent aussi avec lui le même genre de mort.

NOTE XXXIII.

Epoque de la division de l'ancienne Narbonnoise en deux provinces et de la subdivision des autres parties des Gaules.

I. La plupart des modernes sont partagés au sujet de l'époque de la division des Gaules en treize ou quatorze provinces, sur laquelle les anciens auteurs ne nous ont rien laissé de précis.

Plusieurs font remonter cette division jusqu'au regne de l'empereur Adrien. [1] D'autres [2], et ce sont ceux qui la reculent d'avantage, ne la mettent que sous l'empire de Constantin. Mr de Marca [3] semble prendre un milieu entre ces deux sentimens; il rapporte d'abord le commencement de cette division à Adrien ou à Antonin *le Pieux*, et la consommation à Constantin. Enfin Mr de Tillemont [1] sur l'autorité de Lactance [2] ou de l'auteur du livre de la mort des persecuteurs, qui dit qne Diocletien multiplia beaucoup les provinces en divisant les anciennes, croit que c'est à cet empereur qu'il faut attribuer cette nouvelle division des Gaules.

II Quoique ce dernier sentiment paroisse le plus probable, et qu'on puisse croire que l'empereur Diocletien ajoûta quelques provinces à celles qui subsistoient dejà de son tems en subdivisant quelques-unes de ces dernieres, nous croions cependant que la division de l'entiere Narbonnoise en deux provinces, sçavoir en Narbonnoise et en Viennoise, est un peu plus ancienne, et qu'on doit la rapporter au plûtôt sous l'empire d'Aurelien, et au plus tard sous celui de Probus; en sorte qu'elle doit être arrivée entre l'an 270. et l'an 280. de J. C.

III. En effet la division des Gaules en quatorze provinces ne se fit pas d'abord par un seul et même empereur. Ces diverses provinces furent érigées successivement [3] et en differens tems selon que le demandoient le bien de l'empire, le gouvernement des peuples et le besoin des provinces voisines des pays barbares. Les Gaules étoient divisées en deux seuls gouvernemens ou provinces Romaines du tems de Cesar; l'ancienne Narbonnoise en composoit alors une seule. Elles furent partagées en quatre sous Auguste, sçavoir en Narbonnoise, Lyonnoise, Aquitanique et Belgique, c'est-à-dire qu'on en confia le gouvernement à quatre differens proconsuls ou préteurs indépendans les uns des autres. Il est depuis fait mention [4] de la premiere et de la seconde Germanique sous l'empire d'Othon. Ces deux dernieres qui furent démembrées de la Belgique, avoient été érigées selon les apparences du temps de l'empereur Neron. La raison en fut sans doute parce que s'étendant le long du Rhin et des frontieres de la Germanie ou des peuples barbares, leur gouvernement étoit plus difficile et demandoit plus d'attention. Enfin il est parlé [5] de la Sequanoise sous l'empire de Diocletien; ce qui montre qu'un seul empereur n'a pas été l'auteur de la subdivision des quatre anciennes provinces des Gaules, et qu'avant Constantin on en comptoit du moins sept à huit.

[1] Onuph. de rep. Rom. l 1. - Cordem. hist. de Fr. tom. 1. p. 63. etc.

[2] Vales. not. Gall. p. 300. et seq.

[3] Marc. Hisp. p. 80 et de Prim. p 158. et seqq.

[1] Till. art. sur Diocl.

[2] Lact. de mort. Pers. c. 7.

[3] V. Marc. de Prim. ibid. et Lacarr. de præf. præt. Gall.

[4] Tacit. hist. l. 1

[5] Grut. p. 166.

IV. Pour ce qui regarde la Narbonnoise et les autres provinces des Gaules qui furent divisées en premiere et seconde, il est constant qu'elles demeurerent en leur entier [1] au moins jusqu'à l'an 270. de J. C. Leur subdivision ne sçauroit donc être rapportée à l'empereur Adrien, comme quelques-uns le prétendent.

En effet Ptolomée le geographe qui vivoit sous l'empereur Antonin le Pieux, et peut-être encore sous Marc-Aurele, comme le témoigne Suidas, ne reconnoît d'autre division dans les Gaules que celle qu'Auguste en avoit faite en quatre provinces, et il ne dit rien de la prétenduë division de l'empereur Adrien. Il parle seulement des deux Germaniques situées le long du Rhin, qui faisoient anciennement partie de la Belgique; ce qui fait voir que de son temps on ne connoissoit dans les Gaules que ces six provinces.

D'ailleurs aucun monument avant le IV. siecle ne fait mention de la Viennoise, et encore moins de la Lyonnoise, de l'Aquitaine et de la Belgique secondes qu'on prétend avoir été érigées par Adrien; car nous ne nous arrêtons pas à faire voir la fausseté de l'épître de S. Corneille pape à Lupicin archevêque de Vienne: d'autres l'ont fait [2] voir avant nous.

Nous voions au contraire que dans tous les monumens qui nous restent du II. et du III. siecle, il n'y est parlé que des seules provinces Narbonnoise, Lyonnoise, Aquitanique et Belgique. Si la prétenduë division des Gaules en quatorze provinces eût été faite alors, nous trouverions du moins quelque monument qui feroit mention de quelqu'une des nouvelles provinces: mais ils ne parlent tous que des anciennes. Parmi plusieurs témoignages que nous pourrions citer, nous nous contenterons de celui de Spartien [3] qui rapporte que l'empereur Severe avant que d'être élevé à l'empire à la fin du II. siecle, avoit été gouverneur de la Lyonnoise. *Deinde Lugdunensem provinciam legatus accepit.* Cet auteur ne distingue ni la premiere ni la seconde Lyonnoise, ce qu'il auroit dû faire si elles eussent été alors séparées. Le jurisconsulte Paul [4] qui vivoit à la fin du II. siecle ou au commencement du III. met Vienne dans la Narbonnoise: preuve que la Viennoise n'étoit pas encore alors érigée.

[1] V. Vales. ibid.
[2] Till. sur les martyrs de Lyon. tom. 3. hist. eccl. - Const. tom. 1. ep. S. P. app. p. 25.
[3] Spartian. p. 65.
[4] L. ult. ff. de Censibus.

V. Les raisons de ceux qui croient [1] que les Gaules furent divisées en quatorze provinces sous l'empire d'Adrien sont 1°. Qu'il est marqué dans le jeune Victor que cet empereur institua les offices publics, palatins et militaires dans la forme à peu près qui subsistoit sous l'empire de Constantin. *Officia publica, Palatina et militaria in eam formam statuit quæ paucis per Constantinum immutatis perseveravit* Mais Adrien peut avoir reglé ce qui regardoit les charges publiques du palais et de la milice sans avoir fait une nouvelle division des provinces des Gaules, dont cet endroit de Victor ne dit rien. D'ailleurs on sçait que Constantin apporta des changemens considerables soit dans les offices civils et militaires, soit dans le gouvernement des provinces. 2° Eusebe [2], dit-on, parlant des martyrs de Lyon et de Vienne sous l'empire de Marc Aurele, semble dire que cette derniere ville étoit alors métropolitaine, et par conséquent chef de province; mais outre que cet historien ne le dit pas d'une maniere précise, il doit avoir parlé conformément à l'état où étoient les provinces des Gaules dans le tems qu'il écrivoit, et Vienne étoit alors en effet métropole de la Viennoise.

Mr de Cordemoi [3] pour prouver qu'Adrien divisa les Gaules en quatorze provinces cite encore l'autorité de Rufus Festus et d'Ammien Marcellin qui dans l'énumération qu'ils font des provinces des Gaules, en comptent treize ou quatorze, mais ne disent pas un mot qui puisse faire conjecturer qu'Adrien soit l'auteur de cette division. Ces auteurs ne parlent que de l'état où se trouvaient les Gaules dans le tems qu'ils écrivoient, c'est-à-dire au milieu du IV. siecle.

VI. Tacite [4] fait mention de la province des Alpes Maritimes comme d'une province distincte, ce qui pourroit faire croire qu'elle avoit été dejà séparée de la Narbonnoise dans le tems de cet historien: mais nous ferons voir ailleurs [5] que les Alpes Maritimes, non plus que les Alpes Grecques, n'étoient point du corps des Gaules dans le tems de Tacite; qu'elles n'y furent incorporées que du temps de Constantin ou même plus tard, et qu'elles n'ont jamais fait partie de l'ancienne Narbonnoise.

VII. Il est donc constant que les quatre an-

[1] V. Marca. ibid. etc.
[2] Euseb. hist. l. 5. c. 1.
[3] Cordem. ibid.
[4] Tacit hist. l. 1.
[5] V. Note 33.

ciennes provinces des Gaules (les deux Germaniques démembrées de la Belgique exceptées) n'ont pas été subdivisées avant l'an 270. En effet Trebellius [1] Pollio rapporte que Tetricus avoit été dejà gouverneur de toutes les provinces des Gaules lorsqu'il fut élevé à l'empire, ce qui arriva l'an 268. ou plûtôt l'an 271. de J. C. suivant le P. Pagi [2], *qui jure præsidiali omnes Gallias rexerat*. C'est-à-dire qu'il avoit gouverné successivement et en divers temps chacune de ces provinces, comme le même historien le fait assez entendre, et comme l'explique Mr de Tillemont [3]. Or il faut remarquer que Tetricus ne devoit pas être fort âgé quand il fut élû empereur, puisque son fils aîné qu'il déclara Cesar, étoit [4] alors encore enfant; que les médailles nous le representent lui-même d'un âge peu avancé; qu'il vécut [6] encore très-long-tems lorsqu'après sept ans de regne il se fut soûmis à Aurelien : *ac privatus diutissime vixit;* et qu'enfin il avoit été senateur Romain et même consul, *senatorem* [5] *pop. Rom. eundemque consularem*, et cela sans doute suivant l'usage, avant que d'avoir été pourvû du gouvernement des diverses provinces des Gaules. Si ces provinces eussent été de son tems au nombre de quatorze, comme on le prétend, ce prince qui les auroit gouvernées successivement, auroit dû être fort âgé lorsqu'il fut revêtu de la pourpre, quand même il n'eût exercé que pendant un an le gouvernement de chacune, gouvernement qui duroit ordinairement deux ans; surtout s'il ne commença à en avoir l'administration, comme il y a lieu de le croire, qu'après son consulat ou la quarantieme année de son âge. Il eût été d'ailleurs fort extraordinaire de voir une même personne gouverner successivement quatorze provinces.

Mais ce qui fait voir évidemment que les provinces des Gaules n'étoient pas encore alors subdivisées, c'est que lorsque Tetricus fut élû empereur, il étoit gouverneur de l'Aquitaine : *Aquitaniam honore præsidis administrans*, dit Eutrope [7], ou comme dit Aurelius Victor, *præsidatu Aquitanos tuebatur :* or ces auteurs ne distinguent ici ni la premiere ni la seconde Aquitaine : ils font Tetricus président ou gouverneur de l'Aquitaine prise en general. Cette province n'étoit donc pas alors encore subdivisée, comme le prétendent ceux qui font l'empereur Adrien auteur de cette division. Et qu'on ne dise pas que par le mot d'Aquitaine on doit entendre seulement l'Aquitaine premiere, puisqu'il est constant que lorsque Tetricus fut proclamé empereur par l'armée, il prit [1] la pourpre à Bordeaux : or cette ville qui devoit être par conséquent de son gouvernement, appartenoit à la seconde Aquitaine dont elle fut depuis la métropole.

VIII. Les anciennes provinces des Gaules étoient donc encore alors en leur entier; mais elles commencerent d'être subdivisées bientôt après. Ce qui nous le fait croire, c'est qu'il paroît selon Vopiscus [2] que dans le tems de la révolte de Proculus et de Bonose, la Narbonnoise étoit partagée en plusieurs provinces. Cet historien qui écrivoit avant la fin du troisiéme siecle [3], dit que ces deux tyrans avoient attiré à leur parti la Grande-Bretagne, les Espagnes et les provinces de la Gaule *Braccata* ou Narbonnoise : *omnesque sibi Britannias, Hispanias, et* BRACCATÆ GALLIÆ PROVINCIAS *vindicarent*, par où l'on voit que l'an 280. qu'arriva cette révolte, l'ancienne Narbonnoise devoit comprendre plusieurs provinces; et que la Viennoise devoit en faire alors une particuliere : car on ne sçauroit entendre ce passage de la Narbonnoise et des Alpes Maritimes, puisque cette derniere n'a jamais fait partie de la Gaule *Braccata*, et n'a jamais été comprise toute entiere dans l'ancienne Narbonnoise.

Mais ce qui prouve encore d'une maniere plus précise que la Viennoise fut séparée de la Narbonnoise vers la fin du IV. siecle, et avant le regne de Constantin, c'est qu'il paroît par les actes [4] de S. Ferreol qui fut martyrisé à Vienne l'an 304. que la premiere étoit pour lors distinguée de l'autre, et gouvernée par Crispin qui faisoit sa résidence à Vienne, et qui est qualifié président dans ces actes et consulaire par Mr de Tillemont. [5] Il est constant d'ailleurs que la Viennoise étoit dejà érigée l'an 314. comme l'on voit par les souscriptions du concile d'Arles de cette année : il est vraisemblable qu'elle étoit dejà séparée d'avec la Narbonnoise [6] depuis quelque tems.

1 Treb. Poll. p. 196.
2 Pagi ad ann. 271. n. 3.
3 Till. emp. tom. 3. p 479.
4 Treb. Poll. ibid.
5 Eutrop. in Gallien. lib. 9.
6 Treb. Poll. ibid.
7 Eutrop. ibid.

1 Treb. Poll. et Eutrop. ibid.
2 Vopisc. p. 240.
3 Till. art. 27. sur Diocl.
4 Ruin. act. finc. p. 462.
5 Till. tom. 5. hist. eccl. p. 279.
6 V. Vales. notit. p. 606.

IX. Il est plus difficile de déterminer la maniere dont la division de ces deux provinces fut faite, et les limites qui furent d'abord prescrites à l'une et à l'autre. Mr de Marca [1] croit que le Rhône en fit d'abord la séparation; mais nous n'oserions l'assurer, sçachant qu'une partie des diocèses de Vienne, d'Arles, de Valence et d'Avignon avec tout le diocèse de Viviers qui sont en deçà ou à la droite de ce fleuve, ont toûjours, selon les anciennes notices, appartenu à la Viennoise. Peut-être que dans le tems de la séparation de ces deux provinces, toute la Narbonnoise II. située à la gauche du Rhône fut comprise dans la Narbonnoise propre, comme l'a cru Mr de Valois [2], et après lui le P. [3] Pagi, sur des fondemens qui paroissoient assez solides; nous n'avons rien cependant là-dessus qui puisse entierement dissiper nos doutes.

X. Il s'ensuit de ce que nous venons d'établir, que Narbonne demeura métropole de toute l'ancienne Narbonnoise, du moins jusques vers la fin du III. siecle, et que les villes de Vienne et Arles durent lui être soûmises jusqu'à ce tems-là comme à leur capitale. Ainsi Narbonne paroît beaucoup mieux fondée à prétendre la primatie sur les deux autres, que celles-ci sur elle, comme nous le ferons voir ailleurs.

XI. Quant à la division des autres anciennes provinces des Gaules, nous allons donner là-dessus nos conjectures. On a dejà vû qu'il y en avoit six sous l'empire d'Othon, sçavoir les quatre anciennes d'Auguste et les deux Germaniques. La Viennoise démembrée de la Narbonnoise paroît avoir fait la septiéme sous Probus vers l'an 278. ou du moins sous Diocletien. Lactance [4] nous apprend que sous ce dernier empereur les provinces de l'empire furent partagées, *provinciæ in frusta concisæ.* On peut donc suivant cet auteur attribuer à ce prince l'érection de la Novempopulanie, de la Lyonnoise II. et de la Sequanoise. Nous sçavons du moins qu'on connoissoit dejà cette derniere sous son regne, et qu'il est fait mention de la Lyonnoise II. dans une loi du code Theodosien de l'an 312 [5]. Ce prince aura donc détaché la Novempopulanie de l'ancienne Aquitaine, la Lyonnoise II. de l'ancienne Lyonnoise et la Sequanoise de la Belgique, ce qui aura formé sous cet empereur le nombre de dix provinces dans les Gaules.

1 Marc. de Prim. ibid.
2 Vales. ibid.
3 Pagi ad ann. 374. n. 1.
4 Lact. de mort. persec. c. 7.
5 Cod. Theod. l. 1. de censu.

XII. Il paroît que les deux provinces des Alpes Maritimes et Grecques furent unies aux Gaules par l'empereur Constantin lorsqu'il institua les quatre préfets du prétoire de l'empire. Ce prince peut avoir partagé la Belgique en I. et II. si Diocletien ne l'avoit dejà fait. Il y avoit donc treize provinces dans les Gaules au milieu du IV. siecle, comme on peut le voir dans Ammien Marcellin qui en fait l'énumeration sous l'an 356. car quoique cet auteur ait écrit quelque tems après, la notice qu'il donne de ces provinces est toutefois relative à cette année. Aussi il ne fait aucune mention de l'Aquitaine II. qui étoit dejà érigée l'an 370. mais qui ne le fut [1] qu'après l'an 362. Il est aisé de prouver l'époque de cette érection, 1°. Par l'autorité de saint Hilaire [2] qui adressant en 358. son livre *des synodes* aux évêques de toutes les provinces des Gaules, ne nomme qu'une seule Aquitaine, tandis qu'en mêmetems il fait mention de deux Belgiques et de deux Lyonnoises. 2°. Par une inscription de l'an [3] 362. rapportée par Gruter, où il n'est parlé que d'une seule Aquitaine. L'Aquitaine II. fut donc érigé entre l'an 362. et l'an 370. Sextus Rufus qui écrivoit environ cette derniere année est en effet le plus ancien auteur qui en fasse mention. Cette province fit la quatorziéme des Gaules.

XIII. Saint Hilaire et Sextus Rufus ne disent rien de la Narbonnoise II. preuve qu'elle n'existoit pas encore lorsqu'ils écrivoient Il en est seulement parlé pour la premiere fois dans le concile d'Aquilée de l'an 381. C'est ce qui fait croire avec raison à Mr de Marca [4] que cette quinziéme province des Gaules ne fut érigée que vers l'an 375. sous l'empire de Gratien. Elle l'auroit été auparavant s'il étoit vrai, comme le prétend le P. Pagi, qu'elle fût une des cinq provinces dont il est fait mention dans le concile de Valence de l'an 374. ce que nous examinerons dans la Note suivante.

XIV. On peut mettre sous le même regne de Gratien l'érection des deux provinces Lyonnoise III. et Lyonnoise IV. car elles n'étoient pas connuës auparavant, ce qui forma le nombre des dix-sept provinces des Gaules énoncées dans l'ancienne notice que nous a donné le P. Sirmond, et que ce savant Jésuite, et après lui le commun des auteurs, placent sous l'empereur Honoré.

1 V. Pagi ad ann. 374. n. 5.
2 Hilar. nov. ed. p. 1150.
3 V. Pagi. ibid.
4 Marc. de Prim. p. 158. et seq.

NOTE XXXIV.

Sur *les Cinq* et *les Sept provinces* des Gaules et leur vicariat.

I. Il est fait mention des *Cinq provinces des Gaules* dans plusieurs monumens de la fin du IV. siècle. Le plus ancien est le concile de Valence de l'an 374. Il en est parlé aussi dans une loi du code [1] Theodosien de l'an 399. et dans les actes du concile de Turin dont on rapporte l'époque à l'an 397. mais qui suivant le P. Pagi [2] fut tenu en 401. Il est fait mention d'un autre côté des *Sept provinces des Gaules* dans des monumens posterieurs, et en particulier dans la fameuse notice des citez des Gaules qu'on croit avoir été dressée sous le regne de l'empereur Honoré.

On ne doute point que ces cinq provinces, de même que les sept, n'aient formé comme un corps séparé du reste des Gaules, et l'on convient que les sept étoient les deux Narbonnoises, la Viennoise, les Alpes Maritimes, les deux Aquitaines et la Novempopulanie. C'est ainsi qu'elles sont nommées dans cette notice et dans la constitution [3] du même empereur de l'an 418. en sorte que les Sept provinces renfermoient toute l'ancienne Narbonnoise et toute l'ancienne Aquitaine, et par conséquent la moitié des Gaules. On n'est pas également d'accord sur le nom de chacune des Cinq provinces, et les critiques sont fort partagés là-dessus.

II. Le P. Pagi qui rapporte [4] leurs differens sentimens, avoit d'abord embrassé celui du P. Lacarry, Jésuite. Ce dernier prétend [5] que les cinq provinces renfermoient les sept avant l'érection de la Narbonnoise II. et de l'Aquitaine II; que ces deux dernieres après avoir été démembrées des autres, formerent avec elles le nombre de sept; et que par conséquent avant cette érection les cinq étoient la Narbonnoise, la Viennoise, les Alpes Maritimes, l'Aquitaine et la Novempopulanie. Ce sentiment paroît si vraisemblable, que Mr de Tillemont après en avoir embrassé un contraire dans son [6] histoire des empereurs, paroît l'avoir adopté dans un des volumes de son histoire [1] ecclesiastique. Le P. Pagi [2] l'a abandonné cependant dans la suite de son ouvrage sur la réflexion qu'il a faite que dans la constitution de l'empereur Honoré de l'an 418. pour l'assemblée des Sept provinces, la Novempopulanie et l'Aquitaine II. y sont distinguées des cinq autres par la liberté qu'elle accorde aux officiers de l'empire dans ces deux provinces, d'envoier leurs substituts à leur place à l'assemblée generale à cause de leur éloignement; ce qui le persuade que ces deux provinces n'ont commencé à faire corps avec les sept qu'après l'an 401. et avant l'an 406. et que par conséquent les Cinq provinces comprenoient avant cette union les deux Narbonnoises, la Viennoise, les Alpes Maritimes et l'Aquitaine I.

III. On peut appuyer les raisons du P. Pagi sur ce qu'il est constant, comme nous l'avons vû dans la note précedente, que l'Aquitaine II. étoit déjà érigée avant le concile de Valence de l'an 374. et la Narbonnoise II. avant la loi du code Theodosien de l'an 399. et le concile de Turin de l'an 401. où il n'est fait mention cependant *que des Cinq provinces;* au lieu que ces monumens auroient dû parler des *Six ou des Sept provinces des Gaules*, supposé que suivant le système du P. Lacarry l'Aquitaine II. et la Narbonnoise II. eussent été du corps des Cinq provinces avant le commencement du V. siecle, puisqu'elles étoient alors érigées. Il faut donc que la Novempopulanie et l'Aquitaine II. n'aient été ajoûtées aux cinq autres qu'après l'an 401. comme le prétend le P. Pagi.

IV. On peut opposer cependant à ce critique une difficulté qu'il s'est faite lui-même, qui renferme tout son système, et à laquelle il ne paroît pas avoir satisfait: la voici. S. Philastre [3] parlant avant la fin du IV. siecle des Priscillianistes, dit qu'ils vivoient cachez en Espagne et dans les *Cinq provinces.* Or il est certain par Sulpice Severe [4] que ces hérétiques se répandirent dans la Novempopulanie et dans l'Aquitaine II. et qu'ils y débiterent leurs erreurs. Ces deux provinces devoient donc faire alors partie des cinq.

V. On voit par là que le système du P. Lacarry se soûtient. Pour lui donner encore plus de jour on peut supposer que le corps ou vicariat des Cinq provinces fut établi vers l'an 330. sous

[1] L. 15. de Pagan. cod. Theod.
[2] V. Pagi ad ann. 401. n. 30.
[3] Pr. p. 21.
[4] Pagi ad. ann. 174. n. 6. et seqq. n. 13. et seqq.
[5] Lacarr. præf. præt. Gall. p. 17. et seq.
[6] Till. emp. tom. 5. p. 798. et seq.

[1] Hist. eccl. tom. 8. p. 553.
[2] V. Pagi ad ann. 374. n. 21. et seq.
[3] Philastr. c. 61.
[4] Sulp. Sev. hist. l. 1.

l'empire de Constantin dans le tems que ce prince institua les quatre préfectures de l'empire; que comme la Narbonnoise II. et l'Aquitaine II. n'étoient pas encore alors érigées, il n'y eut d'abord que les cinq provinces nommées par le même auteur qui formerent un corps séparé du reste des Gaules, et qu'on continua de les appeler les *Cinq provinces des Gaules* après l'érection posterieure de la Narbonnoise II. et de l'Aquitaine II. qui en furent démembrées, jusqu'à ce que l'empereur Honoré aiant fait dresser une nouvelle notice des provinces et des citez des Gaules vers le commencement du v. siecle, il changea le nom de *Cinq* en celui de *Sept*, parce qu'en effet tout le pays qu'elles comprenoient et qui anciennement n'étoit divisé qu'en *cinq* provinces, étoit alors partagé en *sept*. Nous adoptons d'autant plus volontiers ce système, qu'il paroît parfaitement suivi et n'avoir rien que de vraisemblable; car par-là on renferme dans les Cinq provinces toute l'ancienne Narbonnoise et toute l'ancienne Aquitaine, de la même maniere que celles ci étoient comprises dans les Sept, et on distingue toûjours cette portion des Gaules de l'autre ou des Gaules proprement dites, qui comprenoient toute l'ancienne Lyonnoise et toute l'ancienne Belgique.

VI. La notice [1] de l'empire qu'on attribuë à l'empereur Valentinien III fait mention aussi des Sept provinces; mais il n'est pas certain qu'il s'agisse dans cet endroit des sept provinces des Gaules dont on a dejà parlé, parce que, comme le remarque Pancirole [2], il est vraisemblable que le manuscrit est fautif, et qu'il faut lire xvii. au lieu de vii. En effet cette notice fait dans le même endroit l'énumeration des dix-sept provinces des Gaules. Elles étoient alors, à ce qu'il paroît, toutes soûmises à un même vicaire du préfet; ce qui pourroit donner lieu de croire qu'on ne distinguoit plus sous cet empereur *les Sept provinces* d'avec le reste des Gaules. Cependant comme la même notice [3] fait mention de l'intendant des finances et de l'intendant des biens particuliers du domaine ou fisc des Cinq provinces, *Rationalis summarum Quinque provinciarum*, *Rationalis rerum privatarum Quinque provinciarum;* et qu'il paroît que ces Cinq provinces sont les mêmes que les Sept de la notice d'Honoré, il est à présumer que la Narbonnoise et l'Aquitaine étoient encore alors distinguées des Gaules proprement dites.

VII. Il est vrai que Pancirole [1] prétend que les cinq provinces de la notice de Valentinien doivent s'entendre de l'Espagne Ultérieure. Mais outre que cet auteur n'en compte que quatre dans cette partie de l'Espagne, il est constant d'ailleurs qu'on n'a jamais distingué l'Espagne Ulterieure de la Citerieure de la même maniere qu'on a distingué les Cinq ou les Sept provinces des Gaules d'avec les Gaules proprement dites; à quoi on peut ajoûter qu'il s'agit ici des intendans des Cinq ou Sept provinces des Gaules, puisque cette notice fait mention [2] des mêmes intendans pour les Espagnes: *Rationalis rei privatæ per Hispanias*, et non pas *per Hispaniam* ou *per Hispaniam Citeriorem* Enfin si les cinq provinces dont il est fait mention dans cette notice eussent appartenu à l'Espagne Ulterieure, leur nom viendroit d'abord après celui de l'autre partie de l'Espagne, au lieu qu'il en est parlé immédiatement après les Gaules proprement dites. Il est donc très-vraisemblable que cette notice distingue les Cinq provinces du reste des Gaules.

VIII. Si on demande d'où vient qu'au lieu de *sept* provinces qui étoient dejà unies, et faisoient un corps séparé sous l'empire d'Honoré, la notice de Valentinien III. n'en nomme que *cinq* contre l'usage dejà reçû, on peut supposer vraisemblablement que sous l'empire de ce dernier, les Visigots se trouvant dejà maîtres de deux des sept provinces, sçavoir de l'Aquitaine II et de la Novempopulanie, et les Romains n'en possedant plus alors que cinq en tout ou en partie, ils ne se servirent plus depuis ce tems-là que du nom de *Cinq provinces* pour désigner cette partie des Gaules qu'on regardoit toûjours comme faisant un corps séparé du reste de cette portion de l'empire. Quoi qu'il en soit, il n'est plus parlé dans la suite des *Cinq* ou des *Sept provinces* dont les Visigots et les autres peuples barbares s'emparerent enfin entierement, ainsi que du reste des Gaules.

IX. On voit par ce qu'on vient de dire, que nous excluons avec les PP. Lacarry et Pagi [3] du nombre des cinq provinces celle des Alpes Grecques parmi lesquelles la plûpart de ceux qui ont traité cette matiere l'ont comprise, sur la supposition qu'elle faisoit partie de l'ancienne Narbonnoise: mais nous ferons voir dans la

[1] Notit. dign. imper. apud. Græv. antiq. tom. 7. p. 1787. et 1926.
[2] Ibid. p. 1926.
[3] Ibid. p. 1870. et 1881

[1] P. 1873. 1884.
[2] P. 1881.
[3] V. Pagi ad ann 374. n. 2.

Note suivante qu'elle n'a jamais été renfermée dans cette portion des Gaules.

X. On ne peut pas douter que *les Cinq provinces* ne fussent gouvernées à la fin du IV. siecle par un vicaire particulier soûmis au préfet des Gaules. Il est fait mention d'un de ces vicaires appelé Proclien, dans la loi du code Theodosien de l'an 399. que nous avons dejà citée : mais nous ignorons l'époque de l'institution de ce vicariat. Nous croions volontiers qu'il fut établi dès le temps du partage de l'empire en quatre préfectures par l'empereur Constantin. Voici les raisons qui nous le persuadent.

1°. L'Aquitaine II. étoit dejà érigée l'an 379. et la Narbonnoise II. en 381. Or nous avons dejà prouvé que ces deux provinces qui étoient du nombre des *Sept*, furent comprises dans les *Cinq*. Il faut donc que l'institution du vicariat de celles-ci soit anterieure à l'an 370. puisque si elle eût été posterieure, on auroit dit d'abord *les six* ou *les sept provinces*, et non pas *les cinq*.

2°. L'usage étoit dejà établi dès le milieu du IV. siecle de distinguer l'Aquitaine comme faisant un corps séparé d'avec le reste des Gaules. Or nous ferons voir ailleurs [1] que ce qu'on appelloit alors *Aquitaine*, comprenoit cette ancienne province avec l'ancienne Narbonnoise, et que c'étoit par conséquent la même chose que les cinq ou les sept provinces.

3° Le vicariat des Gaules auroit été infiniment plus étendu que ceux des Espagnes et de la Grande-Bretagne, si un seul vicaire eût eu d'abord sous sa dépendance les dix-sept provinces comprises dans cette partie de l'empire : on n'en comptoit en effet que sept en Espagne et cinq dans la Bretagne. Il est vrai que nous ignorons les noms des vicaires *des cinq provinces* jusqu'à Proclien ; mais nous ne connoissons pas mieux ceux de la Grande-Bretagne, quoique l'institution de ce vicariat paroisse certainement du même-tems que celle des quatre préfectures.

XI. On pourroit objecter que la notice de l'empire faite sous le regne de Valentinien III. ne compte que six vicaires pour l'Occident ; sçavoir trois sous le préfet d'Italie, et autant sous celui des Gaules ; et qu'elle ne met sous ce dernier qu'un vicaire pour toutes les Gaules en general, auquel elle donne, comme on l'a dejà remarqué, le nom *de vicaire des sept provinces*. C'est ce qui fait croire au P. Sirmond [2], qui n'admet que trois vicaires sous le préfet des Gaules, que malgré la distinction des sept provinces, et leur vicariat marqués dans cette notice, un seul et même vicaire a toûjours administré les dix-sept provinces des Gaules. Godefroi [1] suit à peu près le même systême, quoique sur la loi [2] du code Theodosien où il est fait mention de Proclien, vicaire *des Cinq provinces*, il convienne que ce dernier en étoit vicaire particulier, et qu'il reconnoisse par là un vicariat pour ces provinces différent de celui du reste des Gaules. On peut répondre que cette notice n'est pas tout-à-fait exacte [3], et qu'elle paroît défectueuse dans l'énumeration des vicariats de l'Occident ; car elle obmet dans cet endroit celui de l'Illyrie occidentale, quoiqu'elle en fasse mention [4] ailleurs. Il peut se faire aussi, comme nous l'avons dejà insinué, que depuis que les Visigots et les Bourguignons se furent rendus maîtres d'une partie des Gaules, les empereurs soumirent à un seul et même vicaire tout ce qui leur resta dans ces provinces, au lieu de deux vicaires qui les gouvernoient auparavant ; ce qui n'empêcha pas la distinction des Cinq ou des Sept provinces d'avec le reste des Gaules : distinction qui subsista toujours [5] sous les Romains. Les Cinq ou les Sept provinces peuvent donc avoir eu un vicaire séparé et soûmis au préfet du prétoire des Gaules depuis l'institution des quatre préfectures de l'empire par l'empereur Constantin jusques vers le milieu du V. siecle que les Romains aiant perdu une partie de ces provinces, ils réünirent, ce semble, ce qui leur en resta sous le gouvernement d'un seul vicaire du préfet des Gaules. Par-là celui-ci aura eu d'abord quatre vicaires, et ensuite trois seulement sous sa juridiction.

NOTE XXXV.

Si les deux provinces des Alpes Maritimes et Grecques ont jamais fait partie de l'ancienne Narbonnoise.

Nous sçavons en general [6] que la riviere du Var, les Alpes, le Rhône vers sa source et la montagne d'Adula faisoient les anciennes limites

1 Note 40.
2 Sirm. not. in Sid. p. 18.

1 Godef. in cod. Teod. tom. 2. p. 111. et in fin. 6. tom. in notit. imper.
2 Godef. in l. 13. de pagan. cod. Theod.
3 V. Paucirol. præf. in not. imper.
4 Notic. ibid. cap. 61.
5 V. Pagi ad ann. 374. n. 3. et seqq.
6 Plin. l. 3. c. 3. - Strab. l. 4. p. 177. et seqq. - Ptol. l. 2. c. 5. l. 3. c. 1.

des Gaules du côté de l'Italie : mais il est très-difficile de déterminer quelles étoient précisément ces limites entre les sources du Var et du Rhône, et quels peuples des Alpes il faut attribuer plûtôt aux Gaules qu'à l'Italie, avant le milieu du IV. siecle. En effet ce n'est que depuis cette dernière époque que les auteurs et les notices comprennent les deux provinces des Alpes Maritimes et Grecques dans la Gaule ; ce qu'il est très aisé de prouver.

II. Ptolomée [1] qui a écrit au milieu du II. siecle, comprend ces deux provinces dans l'Italie ; et dans l'énumération qu'il fait des peuples de l'une et de l'autre, il met dans les Alpes Maritimes les *Vesdiantii* dont les villes étoient Cimiez près de Nice, et Senez; les *Nerusii* qui avoient la ville de Vence pour capitale, et les *Suetrii* maîtres de la ville de *Salinæ*, laquelle, comme Mr de Valois [2] l'a très-bien prouvé, est la même que Seillans en Provence, située entre Antibe et Senez; c'est aussi la même dont il est parlé dans l'ancienne notice donnée par le P. Sirmond sous le nom de *civitas Sollinensium* pour *Sallinensium*, le changement de la lettre *a* en *o* étant fort aisé. C'est là tout ce que ce geographe nous apprend des peuples des Alpes Maritimes qu'il place, comme nous l'avons dejà dit, dans l'Italie, quoiqu'ils fussent en deçà du Var, à la réserve de Cimiez, et par conséquent dans les limites de la Gaule.

III. Ptolomée [3] comprend aussi dans l'Italie les Alpes Grecques ou Pennines dans lesquelles il met les *Segusiani*, dont Suse et Briançon étoient les principales villes; les *Caturiges* qui avoient Embrun pour leur capitale et les *Centrones* maîtres de Tarentaise ou *Forum Claudii* et d'*Axima*, qui est aujourd'hui [4] le village d'Aime situé vers les sources de l'Isere. Il est donc certain que ces deux provinces des Alpes étoient censées de l'Italie sous l'empire d'Antonin et sous celui de Marc Aurele, tems auquel vivoit Ptolomée; et qu'elles ne faisoient pas du moins alors partie de la Narbonnoise. Il s'agit maintenant de sçavoir si elles en avoient dépendu auparavant et depuis la conquête que les Romains avoient fait de cette province.

IV. Pour mieux entendre cette matiere, il faut sçavoir que les peuples des Alpes Maritimes étoient anciennement du nombre des Liguriens qui occupoient [5] non seulement une grande partie des Alpes en general, mais encore toute la côte de la mer Méditerrannée depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle de la Magra [1] qui sépare l'état de Gennes de la Toscane. On divisoit ces peuples en Liguriens Cisalpins et Transalpins [2]. Les premiers s'étendoient dans l'Italie entre le Var et la Magra [3], et étoient subdivisez en plusieurs peuples particuliers : les autres qu'on appelloit Gallo-Liguriens, habitoient entre le Var et le Rhône.

Les principaux d'entre ces derniers étoient les *Saluviens* ou *Salyens*, que Strabon [4] appelle plus particulierement Gallo-Liguriens; les *Oxubiens* dont Frejus étoit la capitale; et les *Deceates* qui possedoient Antibe. Ces trois peuples furent les premiers des Gaules que les Romains subjuguerent, et dont ils réduisirent le pays en province. Ils le joignirent à celui des Volces et des autres peuples qui habitoient entre les Alpes, le Rhône et la Garonne. et formerent la province Romaine ou Narbonnoise vers l'an 632 de Rome.

V. Les Liguriens d'Italie, c'est-à-dire ceux qui occupoient la côte de Gennes depuis le Var, et qui s'étendoient [5] au nord de cette côte vers Milan, après avoir soûtenu diverses guerres contre les Romains, avoient [6] été soûmis par ces peuples quelque tems auparavant, et leur pays avoit été dejà réduit en province dès l'an 563. de Rome; mais il resta encore dans les Alpes plusieurs peuples Liguriens entre les Cisalpins et les Transalpins qui ne furent pas domptez. Les Romains laisserent la liberté à ceux-ci et leur permirent de vivre en forme de république [7], moiennant un tribut peu considerable. Ils habitoient le sommet des Alpes, s'étendoient jusqu'aux confins de la mer de Ligurie et appartenoient partie à l'Italie, partie aux Gaules. Ils étoient connus principalement, suivant le témoignage de Pline [8] sous le nom de Liguriens chevelus, *Ligures capillati*. Auguste les soûmit entierement, et réduisit leur pays en province l'an 740. de Rome. On donna à cette province le nom d'*Alpes Maritimes*, parce que les peuples soûmis s'étendoient le long de la mer des deux côtez de la riviere du Var. On comprit dès-lors cette province dans l'Italie, comme il

1 Ptol. ibid.
2 Vales. not. Gall. p. 528.
3 Ptol. l. 3. c. 1. p. 7.
4 Vales. ibid p. 143.
5 Strab. ibid. p. 184.

1 Plin. l. 3. c. 4. n. 7. p. 17.
2 Plin. ibid. - Strab. ibid. p. 201. et seqq.
3 Strab. idid.
4 Strab. ibid. et p. 184. et seq. - Plin. ibid. n. 5. et 7.
5 Itin. Anton. p. 35.
6 Dio. l. 53. et 54. - Plin. l. 9. cap. 20. n. 24.
7 Strab. ibid. p. 202. et seq.
8 Plin. ibid. n. 24.

paroît par les anciens geographes, à cause que la plûpart de ses peuples habitoient au-delà des Alpes.

VI. C'est ce que l'on voit par l'inscription qu'Auguste fit graver sur le trophée qu'il érigea au sommet des Alpes après avoir vaincu ces peuples, et que Pline [1] nous a conservée. On y voit les noms de tous les Alpins que ce prince avoit soûmis; entr'autres les noms des Liguriens chevelus. Or parmi ceux-ci, dont le nombre est fort grand, nous n'en connoisssons que trois ou quatre qui appartinssent aux Gaules ou qui habitassent en deçà du Var, sçavoir, 1°. les *Sogiontii* que nous croions être les mêmes que les *Sentii* ou *Sontii* de Ptolomée [2] et les *Bodiontici* dont Pline parle [3] ailleurs, comme nous le dirons bientôt. 2° Les *Brodiontici* que nous conjecturons être les mêmes que les *Vesdiantii* de Ptolomée [4] et les *Vediantii* de Pline [5], et dont le nom peut être corrompu dans le texte de l'inscription d'Auguste. 3°. Les *Nerusi* dont Vence étoit la capitale. 4°. Les *Suetri* où étoit Seillans, ainsi que nous l'avons déja remarqué.

Il pouvait y avoir encore quelques autres Liguriens chevelus en deçà des Alpes ou dans les limites des Gaules, dont la situation du pays nous est inconnuë, et qui firent partie de la province des Alpes Maritimes : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle s'étendit d'abord principalement dans l'Italie. Nous en avons la preuve dans Tacite [6] qui comprend dans cette province la ville de Vintimille sur la côte de Gennes. On peut voir dans Pline [7] et dans Strabon [8] les noms des autres Liguriens et peuples Alpins d'au-delà du Var qu'Auguste soûmit, et qui furent sans doute compris dans la nouvelle province des Alpes Maritimes, tels que les *Ingauni* ou peuples d'Albenga, les *Taurini* ou ceux de Turin, les *Intemelii* ou ceux de Vintimille, etc. Cette province, qui s'étendoit jusqu'à Milan, avoit du tems de Tacite un intendant ou procureur (*Procurator. Tac. ibid. et l.* 4.).

VII. Nous venons de dire que la province des Alpes Maritimes fit d'abord partie de l'Italie, parce que la plûpart des peuples Liguriens qui l'habitoient appartenoient à cette portion de

[1] Ibid.
[2] Ptol. l. 2. c. 10.
[3] Ibid. n. 5.
[4] Ptol. l. 3. c. 1. p. 71.
[5] Plin. ibid. n. 7.
[6] Tacit. hist. l. 2. c. 12.
[7] Plin. ibid. n. 7. et 24.
[8] Strab. p. 201. et seqq.

l'empire. Elle perdit de son étenduë du côté des Gaules sous l'empereur Galba qui en sépara les deux principaux peuples d'en deçà du Var pour les joindre à la Narbonnoise; sçavoir les *Avantici* et les *Bodiontici*. *Adjecit formulæ*, dit Pline [1] en parlant de cette derniere province, *Galba imperator ex inalpinis Avanticos atque Bodionticos quorum oppidum Dinia*. La ville de Digne et le pays dont elle étoit capitale n'avoit donc pas été jusqu'alors de la dépendance de la Narbonnoise.

VIII. On interprete diversement le nom de ces deux peuples. Il y en a [2] qui lisent *Aventicos atque Ebroduntios*, et prétendent que ce sont les peuples d'Avenches en Suisse et ceux d'Embrun; mais Mr de Valois [3] et le P. Hardoüin [3] ont solidement détruit ces fausses conjectures et prouvé que ce doit être deux peuples qui habitoient en deçà des Alpes au voisinage du Var.

Nous croions donc que les *Bodiontici* dont nous venons de parler ne sont point differens des *Sentii* de Ptolomée [5], auxquels ce dernier donne Digne pour capitale, puisque Pline [6] la donne aussi aux *Bodiontici*. Il y a sans doute quelque corruption dans le texte de l'un ou de l'autre de ces deux auteurs, ainsi que le croit Mr de Valois [7].

Pour les *Avantici* ils ne paroissent pas differens des *Brodiontici* de l'inscription d'Auguste [8], ou du moins des *Vesdiantii* de Ptolomée et des *Vediantii* dont Pline fait mention [9] ailleurs. C'est ce qu'on peut appuyer tant sur la conformité des noms, que sur ce que tous ces peuples étoient du nombre des Liguriens chevelus. Pline [10] le dit expressément des *Vediantii;* et comme il paroît donner [11] aux *Avantici*, de même qu'aux *Bodiontici*, la ville de Digne pour capitale, il s'ensuit que les premiers étoient en deçà du Var. D'ailleurs n'aiant été compris dans la Narbonnoise que depuis Galba, ils devoient être du nombre des Liguriens chevelus qu'Auguste soûmit, et qui suivant Dion [12] furent compris dans

[1] Plin. ibid. n. 5.
[2] Lacarr. de præf. præt. p. 15.
[3] Vales. not Gall. p. 171.
[4] Hard. in Plin. tom. 1. p. 394.
[5] Ptol. p. 56.
[6] Plin. ibid.
[7] Vales. ibid. p. p. 293.
[8] Plin. ibid. n. 24. p. 379.
[9] Ibid. n. 7.
[10] Ibid. n. 7.
[11] Ibid. n. 5.
[12] Dio. l. 54.

la province des Alpes Maritimes. Aussi Ptolomée [1] met les *Vesdiantii* dans cette même province, et leur attribuë les villes de Cimiez et de Senez.

Il est vrai que ce geographe place ces derniers peuples dans l'Italie ; au lieu qu'il devait les mettre dans la Gaule Narbonnoise, puisqu'il écrivoit après l'empire de Galba. Pline [2] semble aussi distinguer les *Avantici* des *Vediantii;* car il renferme les premiers dans la Gaule Narbonnoise et les autres dans l'Italie, et donne à ces derniers les villes de Cimiez et de Monaco ; mais ces peuples n'en faisoient peut-être qu'un seul, distingué cependant par des noms différens à cause que les uns demeuroient au-delà et les autres au deçà du Var. Nous [3] voions en effet que Ptolomée donne aux *Vediantii* la ville de Cimiez en delà et celle de Senez en deçà de cette riviere, et qu'il ne dit rien des *Avantici.* Pline peut donc avoir voulu parler sous le nom de *Vediantii,* de ceux qui étoient au-delà du Var, et des autres en deçà de cette riviere sous le nom d'*Avantici*, quoique ce ne fût qu'un même peuple dont une partie appartenoit alors à l'Italie, et l'autre à la province Romaine des Gaules, à moins que leur nom ne soit peut-être corrompu dans l'un ou l'autre endroit de cet auteur ; car Galba n'unit sans doute à la Narbonnoise que la partie de ces peuples qui est en deçà du Var où étoit Senez, ville que Pline ne nomme pas. Après tout ce n'est qu'une conjecture ; et si les *Avantici* sont differens des *Vediantii*, nous avoüons que nous ignorons quel pays habitoient les premiers, quoiqu'il paroisse certain qu'il étoit situé en deçà du Var.

IX. Nous ne sçavons pas si les *Nerusi*, dont Vence étoit la principale ville, furent jamais unis à la Narbonnoise : pour les *Suetri* qui possedoient Seillans, Pline [4] les comprend dans cette province, quoique Ptolomée les mette dans l'Italie, ce qui peut faire conjecturer qu'ils avoient été peut-être d'abord de la Narbonnoise, et qu'ils en furent séparez dans la suite pour être unis aux Alpes Maritimes.

X. L'union de tous ces peuples d'en deçà du Var à la Narbonnoise n'empêcha pas que la province des Alpes Maritimes dont ils dépendoient auparavant, n'existât toûjours ; il en est fait mention en effet dans Tacite [5] depuis la mort de Galba qui fut le principal auteur de l'union des Alpins d'en deçà du Var à la Narbonnoise. Au reste, comme tous les peuples d'Italie joüirent enfin du droit Latin ou Italique, il est vraisemblable que les peuples des Alpes Maritimes qui appartenoient pour la plûpart à cette partie de l'empire, joüirent du même droit, ainsi que tous les autres Italiens, et qu'ils cesserent dès-lors d'être assujettis au droit provincial. Aussi ne trouvons-nous plus après Tacite aucun vestige de la province des Alpes Maritimes jusques vers le milieu du v. siecle qu'Ammien Marcellin et Rufus Festus en font mention. Ptolomée au milieu du II. siecle ne parle point non plus de ce pays comme d'une province ; il fait seulement l'énumeration des peuples qui l'habitoient dans le chapitre de l'Italie, quoique quelques-uns d'entr'eux appartinssent aux Gaules, parce qu'effectivement ce pays avoit été autrefois une province d'Italie.

XI. Nous croions que les provinces de l'empire reçurent sous Constantin un nouvel arrangement par rapport aux quatre préfectures que ce prince institua ; qu'en conséquence il érigea de nouveau celle des Alpes Maritimes ; qu'il n'y comprit que les peuples d'en deçà des Alpes qui en avoient dépendu anciennement, avec quelques autres voisins qu'il y ajoûta, et que pour cette raison il attribua cette nouvelle province aux Gaules et au vicariat des *Cinq provinces;* qu'il la composa en partie des peuples de l'ancienne province des Alpes Maritimes incorporez par Galba dans la Narbonnoise, et en partie de quelques autres peuples qui n'avoient jamais appartenu à cette derniere. Suivant l'ancienne notice des citez des Gaules, la province des Alpes Maritimes renfermoit huit citez vers le commencement du v. siecle ; sçavoir celles de Digne, de Senez et de Seillans (*Sollinensium*) qui avoient été unies à la Narbonnoise par Galba ; celle de Glandeve qui devoit appartenir aux peuples *Avantici* ou *Vediantii,* et devoit avoir été aussi par conséquent unie à la Narbonnoise par le même empereur ; celle de Cimiez et de Vence qui étoient de l'ancienne province des Alpes Maritimes, dont la premiere située au-delà du Var paroît avoir toûjours été indépendante de la Narbonnoise ainsi que l'autre, quoique celle-ci se trouvât dans les limites des Gaules ; et une septieme cité appellée *Rigomagentium*, dont la situation nous est inconnuë ; mais qui ne peut être Riez, puisque suivant la même notice, cette ville ou cité appartenoit alors à la Viennoise.

XII. Ces sept citez furent soûmises à celle

[1] Ptol. p. 71. l. 3. c. 1.
[2] Plin. ibid. n. 5. et 7.
[3] Ptol. l. 3. c. 1. p. 71.
[4] Plin. l. 3. n. 5.
[5] Tacit. hist. l. 4.

d'Embrun qui fit la 8e, et fut érigée en métropole; celle-ci n'avoit jamais été [1] de la Narbonnoise; car elle appartenoit aux peuples *Caturiges* qui habitoient les Alpes Grecques, lesquelles avoient toûjours fait partie de l'Italie, comme nous le verrons bientôt.

XIII. On voit par ce que nous venons de dire, qu'on doit distinguer deux provinces des Alpes Maritimes, l'une érigée par Auguste, et l'autre par Constantin; que la premiere ne fut composée d'aucun peuple qui eût appartenu auparavant à la Narbonnoise; que la derniere en comprenoit plusieurs qui n'avoient jamais dépendu de cette province; que les autres n'y avoient été unis que depuis l'empire de Galba, et qu'ainsi on ne sçauroit dire que la province des Alpes Maritimes, telle qu'elle étoit au IV. siecle, ait été entierement démembrée de la Narbonnoise ou Gaule *Braccata*, et qu'anciennement elle en ait fait partie.

XIV. Il nous reste à dire un mot de la province des Alpes Grecques ou Pennines que plusieurs se persuadent faussement avoir été aussi un démembrement de la Narbonnoise; mais ses peuples ont toûjours été compris dans [2] l'Italie avant le IV siecle, suivant le témoignage de tous les anciens geographes. De trois peuples de cette province dont Ptolomée fait mention, sçavoir les *Segusiani*, les *Caturiges* et les *Centrones*, la notice de l'empereur Honoré ne parle que des derniers et du Walais dont ce geographe ne dit rien. Cette notice ne donne aucune métropole à cette province pour les raisons que nous dirons [3] ailleurs. Rufus Festus et Ammien Marcellin sont les premiers qui la comprennent dans les Gaules vers le milieu du IV. siecle. Ainsi comme elle ne fut pas démembrée de la Narbonnoise dont elle n'avoit jamais fait partie, il n'est pas extraordinaire qu'elle [4] ne fût pas du nombre des *Cinq* ou des *Sept* provinces des Gaules dont nous avons dejà parlé et qui étoient soûmises à un vicaire particulier du préfet du prétoire. Nous croyons donc que lorsqu'on érigea de nouveau la province des Alpes Maritimes pour l'attribuer aux Gaules ou aux *Cinq provinces*, on érigea aussi celle des Alpes Grecques ou Pennines; et qu'elles furent détachées de l'Italie pour être unies au vicariat des Gaules proprement dites, à cause de leur proximité de la Lyonnoise et de la Sequanoise qui en faisoient partie. Il est vrai qu'on [1] prétend que la province des Alpes Grecques appartenoit encore à l'Italie l'an 390. et sous l'empire du grand Theodose, ce qu'on croit pouvoir prouver par une notice de ce tems-là: mais cette notice est peut-être d'un autre temps; ou si elle est du regne de ce prince, étant constant que les Alpes Grecques dépendoient des Gaules au milieu du IV. siecle, comme l'on voit par le témoignage de Rufus et d'Ammien Marcellin, il faudra dans cette supposition que cette province ait été démembrée des Gaules par Theodose pour être unie à l'Italie, et qu'elle ait été réünie ensuite aux Gaules sous l'empire d'Honoré, puisqu'elle y est comprise selon la notice de ce dernier empereur.

1 Strab. ibid. p. 204. - Plin. ibid. c. 17. n. 1. 21. - Ptol. l. 3. c. 1. b. 71.

2 Strab. ibid. p. 204. - Plin. l. 3. n. 21. et 24. - Ptol. ibid.

3 Note 49. n. 6.

4 V. Pagi ad ann. 374. et ad ann. n. 34.

NOTE XXXVI.

Sur les neveux de Constantin élevez à Narbonne.

Vinet dans ses notes sur Ausone [2] se trompe visiblement en faisant les fils de Dalmace, qui étudierent la Rhétorique à Narbonne, petits neveux de l'empereur Constantin. Il est certain [3] qu'ils étoient fils de Dalmace frere du même empereur, et par consequent ses propes neveux; mais cette méprise est plus pardonnable que celle de Scaliger [4] qui à l'occasion d'Exupere qui enseigna la Rhétorique à ces princes, dit que dans le même temps Saturnin professoit aussi la Rhétorique à Toulouse, et qu'il fut ensuite martyrisé dans la même ville, fondé sur ces vers [5] de Sidoine Apollinaire:

> Qui Tolosatum tenuit cathedram
> De gradu summ Capitoliorum
> Præcipitatum.

Ce qui montre que ce sçavant critique a fait de S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, un professeur de Rhétorique, et qu'il a confondu la chaire épiscopale de cette ville avec une chaire de college [6]. Catel avoit dejà relevé cette méprise.

1 Gothofr. in l. 1. de desertoribus cod. Theod. - V. Pagi ad ann. 374. n. 25.

2 Aus. proff. 17. p. 177.

3 V. Till. tom. 4. cap. p. 240

4 Scalig. in Auson. p. 177.

5 Sid. l. 9. ep. 16.

6 Catel. mem. p. 820.

NOTE XXXVII.

Sur le concile de Beziers où présida Saturnin évêque d'Arles.

I. Nous ne sçavons de ce concile que le peu que saint Hilaire en a rapporté par occasion dans ses ouvrages; car Sulpice Severe qui pouvoit nous en instruire, n'en a dit qu'un mot en passant à l'occasion de celui d'Arles.

On ne sçauroit donc rien dire de précis touchant ses circonstances. Nous croions cependant que le plus grand nombre des évêques de ce concile étoit des *Cinq provinces*, c'est-à-dire, de la Narbonnoise, de la Viennoise, de l'Aquitaine, de la Novempopulanie et des Alpes Maritimes, et peut-être aussi de la Sequanoise et des Alpes Grecques à cause de leur voisinage de Beziers. D'ailleurs Saturnin d'Arles qui présida à ce concile, voulut sans doute pour fortifier son parti y attirer les évêques des mêmes provinces qui avoient assisté trois ans auparavant à celui d'Arles, et qui avoient eu la foiblesse de se déclarer, du moins exterieurement, pour l'Arianisme.

II. De tous les évêques du concile de Beziers nous ne connoissons que saint Hilaire de Poitiers et Rhodanius de Toulouse qui ne cederent pas aux sollicitations et aux violences de Saturnin. Les intrigues de ce dernier dûrent d'autant mieux réüssir, qu'outre toute l'autorité de l'empereur dont il étoit appuyé, il présida à ce concile ou comme seul métropolitain, ou comme le plus ancien de ceux qui s'y trouverent : il est faux cependant qu'il eut juridiction sur la ville de Beziers, comme l'a crû Binius [1], et que cette ville fût de son diocèse.

III. Nous croions trouver encore une preuve de la prévarication, ou plûtôt de la dissimulation des évêques de nos provinces assemblez à Beziers, dans le titre du traité des Synodes que saint Hilaire adressa l'an 358. *aux évêques des deux Germaniques, des deux Belgiques, des deux Lyonnoises, de l'Aquitaine et de la Novempopulanie; au peuple et au clergé de Toulouse dans la Narbonnoise, et aux évêques des provinces de la Grande-Bretagne;* car il nous paroît que le saint évêque de Poitiers ne faisant aucune mention dans ce titre des évêques de la Narbonnoise, de la Viennoise, de la Sequanoise et des deux provinces des Alpes, c'est une preuve, comme le remarque un habile critique [1], que ceux-ci ne lui avoient pas donné encore des marques de leur communion; qu'ils persistoient du moins exterieurement, dans celle de Saturnin d'Arles et du parti Arien, et qu'ils avoient prévariqué au concile de Beziers. Les évêques de la Grande-Bretagne et des deux Germaniques que saint Hilaire nomme à la tête de son ouvrage, devoient lui être sans doute plus indifferens que ceux de ces quatre ou cinq provinces des Gaules.

IV. On peut appuyer cette remarque sur ce que ce saint docteur distingue l'église de Toulouse et la nomme seule au même endroit entre toutes celles de la Narbonnoise. C'est sans doute parce qu'elle fut la seule constante dans la foi. Elle résista en effet à toutes les violences de Constance et des Ariens qui voulurent mettre un évêque de leur secte à la place de Rhodanius après l'exil de celui-ci, comme saint Hilaire nous l'apprend lui-même. Il y a donc lieu de croire que les évêques des provinces omises dans le titre de l'ouvrage de ce saint évêque, eurent le malheur dans les conciles d'Arles et de Beziers de favoriser les pernicieux desseins de Saturnin, de condamner saint Athanase, et de persister encore quelque tems dans leur prévarication.

V. Saint Hilaire [2] l'insinuë d'ailleurs dans son traité contre Constance, où il dit qu'aiant voulu faire connoître aux évêques du concile de Beziers les pieges qu'on leur tendoit, ils ne refuserent de l'écouter que dans la vûë de mettre par un mensonge leur innocence à couvert, quoiqu'ils sçussent bien ce qu'ils avoient à faire. *Qui postea per factionem eorum pseudo apostolorum ad Biterrensem synodum compulsus cognitionem demonstrandæ hujus hæreseos obtuli; sed hi timentes publicæ conscientiæ audire ingesta à me noluerunt : putantes se innocentiam suam Christo posse mentiri si volentes nescirent quod gesturi postmodum essent scientes.*

VI. On pourroit entendre ce passage des évêques Ariens, qui craignant la discussion du dogme, refuserent d'écouter saint Hilaire : mais il paroît plus naturel de l'appliquer aux évêques Catholiques du concile de Beziers, qui appréhendant les menaces de Saturnin et l'autorité de l'empereur, ne firent aucun cas des avis qu'il leur donna sur les desseins pernicieux des Ariens, cederent au tems, n'oserent reconnoître l'inno-

1 Bin. concil. tom. 1. 785.

1 Til. art. 8. sur S. Hil. tom. 7. hist. eccl. et sur les Ariens. art. 61.

2 Hil. l. 1. cont. Constant. n. 2. p. 1239.

cence de saint Athanase et se persuaderent pouvoir le condamner sans blesser l'intégrité de la foi.

Ce dernier sens est confirmé par un endroit du même Pere dans son traité [1] des Synodes où il marque qu'il doutoit si après le concile de Beziers, dans lequel il fut condamné à l'exil, les évêques des Gaules avoient persisté dans la foi : mais qu'il avoit appris par les lettres de plusieurs d'entr'eux qu'ils perseveroient dans sa communion, et qu'ils refusoient de communiquer avec Saturnin. Saint Hilaire insinuë ensuite que l'issuë du concile de Beziers fut entierement favorable aux hérétiques : *Mansit namque (fides) atque etiam nunc permanet post synodi Biterrensis professionem, in qua patronos hujus hæreseos ingerendæ quibusdam vobis testibus denuntiaveram, innocens, inviolata, religiosa, etc.* Ce passage qui a du rapport avec le précedent, fait voir que c'est aux évêques Catholiques du concile de Beziers que saint Hilaire vouloit montrer les artifices des Ariens, et que ces prélats ne voulurent point l'écouter. *Cognitionem* [2] *demonstrandæ hujus hæreseos obtuli, etc. in qua patronos hujus hæreseos* [3] *ingerendæ quibusdam vobis testibus denuntiaveram, etc. sed hi timentes publicæ conscientiæ, etc.*

VII. Nous sçavons enfin que Rhodanius de Toulouse fut exilé pour n'avoir pas cedé aux Ariens dans le même concile, et que lui et saint Hilaire furent les seuls dont on punit la résistance, suivant le témoignage de Sulpice [4] Severe, lequel parle du premier en ces termes : *Rhodanium quoque Tolosanum antistitem, qui natura lenior non tam suis viribus quam Hilarii societate non cesserat Arianis, eadem conditio implicuit.* On lit dans quelques éditions *Rhodanium quoque et Dosanum antistitem;* ce qui pourroit faire croire qu'il y eut un troisiéme évêque qui s'opposa aux desseins des Ariens dans le concile de Beziers : mais la premiere leçon est la véritable. Hornius [5] avouë qu'il l'auroit suivie s'il eût sçû que Rhodanius eût été évêque de Toulouse; il pouvoit s'en instruire aisément par les ouvrages de saint Hilaire. Or, pour revenir, si Rhodanius d'un naturel doux et d'un esprit accomodant fut exilé pour avoir suivi saint Hilaire, d'où vient, si les autres évêques du concile de Beziers en firent de même, qu'ils ne subirent pas la même peine? D'où vient que l'empereur Constance exerça [1] tant de violences dans la seule église de Toulouse? Il est donc très-vraisemblable que les évêques Catholiques de ce concile, à la réserve d'Hilaire et de Rhodanius, intimidez par la faction des Ariens, succomberent aux piéges de ces hérétiques, et crurent, sans abandonner la foi, pouvoir condamner saint Athanase, comme on l'exigeoit d'eux; que quelques-uns d'entr'eux reconnurent leur faute dès qu'ils furent de retour dans leurs églises et à l'abri des menaces de Saturnin, et se séparerent de nouveau [2] de la communion de ce faux évêque qui les avoit engagez dans ce piége; mais que les évêques de la Narbonnoise et des autres provinces que saint Hilaire obmet dans le titre de son livre des Synodes, eurent le malheur de persister dans leurs premieres démarches jusques après le concile de Rimini, qu'ils reconnurent peu à peu leur surprise [3], et revinrent par les soins de saint Hilaire. [4] Ainsi tous les évêques des Gaules se trouverent réünis dans la même foi après le concile [5] de Paris tenu l'an 360. ou 362. dans lequel Saturnin d'Arles fut déposé.

[1] Hil. de Synod. n. 1. 2. et 3.
[2] Cont. Const. ibid.
[3] De synod. ibid.
[4] Sulp. Sev. hist. sacr. l. 1. n. 54.
[5] Sulp. Sev. edit. Horn. p. 434.

[1] Hil. contr. Constant. n. 11.
[2] De Syn. n. 1.
[3] Sulp. Sev. ibid. n. 59.
[4] Hil. fragm. c. 11. p. 1353. ed. Const. l. 2 n. 2.
[5] Concil. tom. 2. p. 821.

NOTE XXXVIII.

Sur la préfecture d'Hespere fils d'Ausone.

Il est hors de doute [6] que l'an 379. Ausone et son fils Hespere exerçoient la préfecture des Gaules. La difficulté consiste à sçavoir de quelle maniere ils partageoient l'exercice de cette charge.

Nous croions pouvoir l'apprendre d'une [7] loi adressée la même année au dernier, au sujet de la société des mariniers, à la fin de laquelle il est marqué *qu'elle a été reçuë à Constantine.* Mrs Godefroi et de Tillemont sont en peine de trouver dans les Gaules une ville de ce nom et une societé de mariniers; ce qui leur fait croire que c'est la ville de Constantine en Afrique

[6] V. Till. Note 9. sur Gratien.
[7] L. 1. de navicular. cod. Theod.

dont il est fait mention dans cette loi, et que par conséquent Hespere devoit être préfet d'Italie d'où dépendoit l'Afrique dans le tems que cette même loi fut donnée; mais cette conjecture est détruite par Ausone même [1] qui assûre qu'Hespere son fils partageoit alors avec lui la préfecture des Gaules, et ne dit rien de celle d'Italie.

Nous pouvons appuyer d'ailleurs le texte d'Ausone par cette loi même, puisque nous sçavons que la ville d'Arles portoit le nom de Constantine depuis l'empereur Constantin [2] et que ce titre lui est donné dans la constitution de l'empereur Honoré de l'an 418. [3] pour l'assemblée des Sept provinces.

Quant à Mr de Tillemont qui dit qu'on ne trouve point de corps de mariniers dans les Gaules; on voit le contraire dans plusieurs inscriptions rapportées par Spon et dans une de Gruter [4] où il est parlé du corps des mariniers du Rhône qui éleverent un monument en l'honneur de Trajan: Hespere aiant donc reçû cette loi l'an 379. à Constantine ou Arles, il devoit avoir alors l'administration des provinces voisines de cette ville, soit qu'il fût préfet en titre ou seulement vicaire dans les Cinq provinces des Gaules dont nous avons dejà parlé. Il pouvoit partager ainsi avec Ausone son pere la préfecture des Gaules.

Pour ce qui est de celle d'Italie, il put l'avoir exercée l'année suivante 380. ou même dès la fin de l'an 379. car rien n'oblige de differer, ainsi que l'a prétendu Mr de Tillemont, jusqu'au 31. de Decembre de cette derniere année le discours d'Ausone à l'empereur Gratien, en actions de graces du consulat dont il l'avoit honoré; discours dans lequel cet auteur rapporte les divers honneurs que sa famille avoit reçus, et où il ne dit rien de la préfecture d'Italie et dont il auroit dû parler, si son fils en eût été alors revêtu. Ausone peut en effet avoir prononcé ce discours [5] au mois de Septembre ou d'Octobre de l'an 379. que Gratien étoit de retour de l'Illyrie à Treves.

[1] Aus. Grat. act. proconsul. p, 701. et 703.
[2] V. Sirm. in Sid. p. 248. et tom. 1. concil. Gal.
[3] V. Pr.
[4] Grut. p. 1022. n. 10.
[5] Lacarr. de præf. præt. Gall. p. 62. et 71.

NOTE XXXIX.

Sur la situation d'*Ebromagus* lieu de la demeure de S. Paulin.

La plûpart de ceux qui ont écrit sur la vie [1] de S. Paulin ont crû que le lieu d'*Ebromagus* où il fit long-tems son séjour et dont il est parlé dans les lettres de ce saint évêque [2] et dans plusieurs de celles d'Ausone [3], étoit le lieu de Brau ou d'Embrau près de la Garonne au-dessous de Blaye, environ à six lieuës de Bourg du côté de la Saintonge. Ces auteurs conviennent que les anciens itineraires [4] font mention d'un *Ebromagus* entre Toulouse et Carcassonne; mais ils ne sçauroient se persuader que ce fût la demeure de S. Paulin: voici quelques réflexions qui pourroient peut-être faire croire le contraire.

1°. Suivant la 22e épître [5] d'Ausone, ce seigneur qui demeuroit alors à Lugagnac (*Lucaniacum*) lieu situé, à ce qu'on prétend [6], à la gauche de la Dordogne auprès de Libourne et à deux lieuës de Bourdeaux, manquant de grains pour faire subsister les gens de sa terre, à cause de la mauvaise récolte, envoia Philon son intendant pour en acheter. Celui-ci alla faire son emplette du côté du Tarn et de la Garonne, *Tarnim et Garumnam permeat*; après en avoir ramassé une certaine quantité, il les fit transporter sur de petits bateaux des endroits où il les avoit achetez jusqu'à *Ebromagus*, où il les mit en dépôt dans les greniers que Paulin avoit dans ce lieu, en attendant une saison favorable pour les faire voiturer par la riviere jusqu'à Lugagnac. Les domestiques de Paulin impatiens du long séjour de Philon à *Ebromagus*, menaçoient de le faire déloger avec ses grains dans une saison incommode (*Immaturè periclitatur expelli*), ce qui donna lieu à Ausone d'écrire à Paulin pour le prier de permettre à son intendant de demeurer à *Ebromagus* avec ses provisions tout le tems dont il auroit besoin, jusqu'à ce qu'il pût faire transporter commodément ces grains à Lugagnac.

[1] J. B. le Brun. vit. S. Paulin. n. 1. - Till. sur S. Paulin. - Vinet et Scalig. in Auson. etc.
[2] Paulin. ep. 11. n. 14.
[3] Auson. ep. 21. 22. 23.
[4] Itiner. Burdeg. - Peuting.
[5] Auson. p. 668.
[6] V. Scalig. in epist. 24. Auson. - Not. in Paulin. p. 35. et seq.

Il paroît par ce que nous venons de dire qu'il ne faut pas chercher ailleurs la situation de l'*Ebromagus* de S. Paulin qu'entre les deux rivieres de Tarn et de Garonne, et que par conséquent ce lieu n'est pas different de celui de même nom dont il est parlé dans les anciens itineraires, situé à quatorze milles de Carcassonne vers Toulouse et à peu près à une égale distance de ces deux rivieres.

En effet l'*Ebromagus* des itineraires est vraisemblablement le lieu de Bram dans le Lauraguais et l'ancien diocèse de Toulouse, situé à deux lieuës de la petite riviere de Lers qui se jette dans la Garonne au-dessous de la ville de Toulouse, ou plûtôt le lieu de Vibram vers la source de la même riviere de Lers dans le pays de Lauraguais. La distance marquée dans les itineraires convient à peu près à l'un et à l'autre de ces endroits. L'*Ebromagus* de S. Paulin se trouve par là situé auprès d'une riviere, peu considerable à la vérité, mais qui se jettant bientôt après dans la Garonne peut avoir servi à transporter sur de petites barques les provisions que l'intendant d'Ausone avoit faites.

2°. Il paroît par la même épître d'Ausone que le lieu d'*Ebromagus* devoit être fort éloigné de Lugagnac, puisque s'il eût été aussi voisin que Blaye l'est de Libourne, Philon n'eût pas eu besoin d'un entrepôt et d'un tems considerable pour faire voiturer ses grains dans ce lieu où le besoin étoit pressant. D'ailleurs la disette ne fut pas sans doute particuliere à Lugagnac, mais commune à tous les environs de Bourdeaux où on met l'*Ebromagus* de Paulin ; car nous voions qu'Ausone fut obligé d'envoier acheter des grains dans le pays arrosé par le Tarn.

3°. Cet auteur dans sa 21e épître [1] remercie S. Paulin [2] qui étoit alors à *Ebromagus*, de lui avoir envoié de la saumure (*Muria*) de Barcelonne et de l'huile. Or il est bien plus naturel que ce dernier ait envoié ces provisions des environs de Carcassonne, pays où on commence à voir des oliviers, que des emboûchures de la Garonne où il n'y en a point.

4°. Le même Ausone [3] dans sa 24e épître, se plaignant de l'éloignement de saint Paulin qui demeuroit pour lors en Espagne, convient qu'il se consoleroit et qu'il le regarderoit même comme voisin, s'il n'étoit pas plus éloigné de lui que Saintes l'est d'Agen, Vienne de Narbonne et Arles de Toulouse ; ce qui marque à peu près la distance de l'*Ebromagus* des itineraires jusqu'à Lugagnac.

1 Auson. p. 661.
2 Ibid. p. 666.
3 Aus. p. 684.

5°. Les anciens ne nous donnent aucune connoissance d'un *Ebromagus* situé vers Bourg ou Blaye. Ils font seulement mention de celui qui étoit entre Toulouse et Carcassonne ; nous sçavons d'ailleurs que S. Paulin [1] avoit du bien du côté de Narbonne, et qu'il y recüeilloit du vin ; ce qui fait voir que cet illustre personnage n'étoit pas étranger à la Narbonnoise.

6°. L'amitié que S. Paulin avoit contractée avec Sulpice Severe, nous fournit une nouvelle preuve que l'*Ebromagus* où demeuroit le premier est celui des itineraires ; car nous sçavons que Sulpice faisoit alors son séjour [2] à *Elusione* entre Toulouse et Carcassonne : or selon les itineraires le lieu d'*Elusione* étoit situé à neuf milles d'*Ebromagus*. Il est très-vraisemblable que l'amitié de ces deux personnages fut cimentée par le voisinage de leurs demeures.

Toutes ces raisons jointes ensemble nous font croire que l'*Ebromagus* où S. Paulin a fait un long séjour, étoit celui des itineraires. Pour ce qui est de sa patrie, on sçait seulement qu'il étoit [3] originaire de Bourdeaux (*Burdegalâ oriundus*) ; et il n'est pas certain [4] qu'il ait pris naissance dans cette ville ; il paroît au contraire qu'il nâquit à *Ebromagus ;* car ce saint regardoit ce lieu comme *son patrimoine et sa patrie*. Il l'appelle ainsi [5] dans un endroit de ses ouvrages, d'où on peut conjecturer que ses ancêtres s'étoient d'abord établis dans la Narbonnoise, d'où les diverses charges qu'ils exercerent dans l'empire les attirerent à Bourdeaux. Au reste nous ne sommes pas les premiers à croire que S. Paulin nâquit à *Ebromagus*. Sacchini [6] l'insinuë dans la vie de ce saint, et Giselin [7] l'assure dans celle de Sulpice Severe.

On peut objecter contre nos conjectures sur la situation du lieu d'*Ebromagus*, habité par saint Paulin, qu'Ausone dans la même épître 22. parlant de Philon son intendant, semble dire qu'il avoit été conduit en bateau jusques dans ce lieu même sur une riviere navigable, *ad usque vectus Ebromagum tuam*. Or la riviere de Lers ne l'est pas vers sa source. On peut répon-

1 Paulin. ep. 5. n. 22.
2 V. Note 40.
3 Uran. de ob. Paulin. p. 143.
4 V. Baillet. 21. Juin.
5 Paulin. ep. 11. n. 14.
6 Boll. tom. 4. Maii.
7 Giselin. p. 10.

dre que le mot de *vectus* dans cet endroit ne signifie pas précisément que Philon ait abordé en bateau à *Ebromagus;* il suffisait que la riviere de Garonne n'en fût pas éloignée.

Il faut avoüer cependant que les derniers vers de la 24e épître d'Ausone paroissent contredire notre système sur la situation de l'*Ebromagus* de S. Paulin : les voici.

Et quando [1] iste meas impellat nuntius aures ?
Ecce tuus Paullinus adest, jam ninguida linquit
Oppida Iberorum, Tarbellica jam tenet arva,
Hebromagi jam tecta subit, jam prædia fratris
Vicina ingreditur ; jam labitur amne secundo ;
Jamque in conspectu est, etc.

Il faut observer que S. Paulin étoit alors du côté de Saragosse ou en Catalogne,

Nunc tibi [2] trans Alpes et marmoream Pyrenen
Cæsareæ Augustæ domus est.

et qu'Ausone étoit aux environs de Bourdeaux, et, à ce qu'il paroît, dans une maison de campagne située dans le vignoble de cette ville.

Me [3] juga Burdigalæ, trino me flumine cætu
Secernunt turbis popularibus : otiaque inter
Vitiferi exercent colles, lætumque colonis
Uber agri, tum prata virentia, tum nemus umbris
Mobilibus, celebrique frequens ecclesia vico.

Ce poëte [4] fait encore entendre dans le même ouvrage qu'alors il n'étoit pas éloigné du rivage de la Garonne.

Occidui me ripa Tagi me Punica lædit
Barcino . . . .
Et quod terrarnm, cœlique extenditur inter
Emeritensis Anæ, latæque fluenta Garumnæ.

On pourroit donc conclure de ces vers que l'*Ebromagus* de S. Paulin ne peut avoir été situé dans le Toulousain, puisqu'il auroit dû prendre la route de Bigorre s'il avoit voulu se rendre de Catalogne dans ce lieu. On peut répondre que le chemin de Saragosse au Toulousain est encore plus court par le Bigorre, que par le Roussillon. D'ailleurs en supposant qu'Ausone était alors aux environs de Bourdeaux, ce qui est très-vraisemblable, Paulin n'auroit pas dû s'embarquer et descendre la Garonne pour l'aller joindre après être arrivé à *Ebromagus*, si ce lieu eût été fort au-dessous de cette ville, ainsi que les commentateurs de ce poëte le prétendent. Il paroît enfin qu'*Ebromagus* ne devait pas être situé sur la Garonne, puisque Paulin ne devoit s'embarquer sur ce fleuve pour le descendre et aller joindre Ausone, qu'après être arrivé de ce lieu dans la maison de son frere.

[1] Auson. p. 689.
[2] Ibid. p. 686.
[3] Ibid.
[4] Ibid. p. 684.

NOTE XL.

Sur la patrie de Sulpice Severe.

I. Tout ce que nous avons de certain touchant la patrie de Sulpice Severe [1], c'est qu'il étoit Aquitain. Il le dit lui-même dans un endroit de ses dialogues, et Gennade [2] l'assûre de même. Il est vrai que nous n'ignorons pas que Scaliger [3], Vossius et quelques autres ont prétendu que ce célèbre historien étoit d'Agen, parce que dans un endroit [4] de son histoire sacrée il appelle S. Phœbade évêque de cette ville, notre Phœbade, *noster Fœbadius :* mais il nous sera aisé de détruire cette conjecture après que nous aurons donné la véritable notion des noms d'*Aquitain* et d'*Aquitaine* selon le langage des auteurs du IV siecle.

II. Nous avons dit ailleurs que l'ancienne province d'Aquitaine faisoit avec l'ancienne Narbonnoise ce qu'on appella, depuis Constantin jusqu'à Honoré, les *cinq* ou les *sept provinces* des Gaules, et qu'on leur donnoit indifferemment ce nom ou celui d'Aquitaine. On divisoit en effet dans le IV. siecle toutes les Gaules en deux parties, dont la premiere conservoit le nom de Gaules proprement dites, et l'autre portoit le nom general d'Aquitaine. Sulpice Severe lui-même nous en fournit une preuve, lorsqu'en parlant des évêques du concile de Rimini, il s'exprime en ces termes : *Sed [5] id nostris, id est Aquitanis, Gallis et Britannis indecens visum, etc.* Et lorsque dans ses dialogues, il oppose les Gaulois aux Aquitains : *Hominem [6] Gallum inter Aquitanos, etc.* On voit la même distinction dans l'épître de l'empereur ou tyran Maxime

[1] Sulp. Sev. dial. 1. n. 20.
[2] Gennad. in script. Eccl. c. 19.
[3] Scalig. in Auson. p. 685. Voss. hist. Lat. l. 2. c. 17.
[4] Sulp. Sev. sac. hist. l. 2. n. 58.
[5] Ibid. n. 56.
[6] Dial. 1. n. 20.

à Valentinien II. *Hac Fide* [1] *gloriantur Gallia*, *Aquitania*, *omnis Hispania*, *etc.* Mr de Valois rapporte [2] plusieurs autres preuves de cette distinction.

III. Cette partie des Gaules qu'on appeloit alors *Aquitaine*, ne comprenoit pas seulement l'ancienne province de ce nom, mais encore toute l'ancienne Narbonnoise. C'est ce qui paroît certain par le témoignage d'Ammien Marcellin [3] auteur du tems, lequel faisant l'énumération des provinces qui de son tems étoient comprises dans les Gaules, se sert de ces termes : *At nunc numerantur provinciæ per ambitum Galliarum secunda Germania, etc.* c'est-à-dire que les Gaules proprement dites comprenoient les huit provinces suivantes, sçavoir les deux Germaniques, les deux Belgiques, la Sequanoise, les Alpes Grecques et les deux Lyonnoises : ces deux dernieres n'étoient pas encore alors subdivisées. Cet auteur ajoûte après l'énumération de ces huit provinces : *Hæ provinciæ sunt urbesque splendidæ Galliarum.* Il entre ensuite dans le détail des provinces comprises sous le nom general d'Aquitaine, et s'exprime ainsi : *In Aquitania quæ Pyrenæos montes et eam partem spectat Oceani, etc. prima provincia est Aquitanica, amplitudine urbium admodum culta; omissis aliis multis, Burdigala et Arverni excellunt. Novempopulos Ausci commendant et Vasatæ. In Narbonensi Elusa et Narbona et Tolosa principatum urbium tenent. Viennensis civitatum exsultat decore multarum, etc.* On voit par là qu'Ammien Marcellin met au nombre des provinces connuës sous le nom general d'Aquitaine, 1°. la province de ce nom qui n'étoit pas encore séparée en deux. 2°. la Novempopulanie, 3°. la Narbonnoise qui n'étoit pas encore distinguée en premiere et seconde, 4°. la Viennoise, 5°. les Alpes Maritimes [4], c'est-à-dire les cinq provinces dont nous avons dejà parlé ailleurs.

Sextus Rufus [5] suit le même plan dans la description qu'il fait des provinces des Gaules. *Sunt Galliæ*, dit-il, *cum Aquitania et Britannis provinciæ* XVII. *etc.* Il décrit ces provinces en commençant au levant par les Alpes Maritimes : il continuë par la Viennoise, la Narbonnoise, la Novempopulanie et les deux Aquitaines; ce qui formoit l'Aquitaine prise en general. Cet auteur voulant parler ensuite des provinces des Gaules proprement dites, recommence sa description au levant par les Alpes Grecques, et continuë par la Sequanoise, les deux Germaniques, les deux Belgiques et les deux Lyonnoises. Sozomene [1] divise également les Gaules en Gaule proprement dite et en Aquitaine, lorsqu'il parle du tyran Constantin qui s'empara de toutes ces provinces. Il est donc certain que dans le IV. siecle on comprenoit la Narbonnoise dans l'Aquitaine prise en general, et que celle-ci n'étoit autre chose [2] que ce qu'on appella alors les *Cinq*, et qu'on appella ensuite les *Sept provinces*.

On peut encore prouver qu'au IV. siecle la Narbonnoise faisoit partie de ce qu'on appelloit Aquitaine en general, par Sulpice Severe qui dans son premier dialogue [3] met ces paroles dans la bouche d'un interlocuteur. *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior.* Dans le tems de ce dialogue, la Narbonnoise étoit comprise ou dans ce qu'on appelloit les Gaules proprement dites, ou dans l'Aquitaine prise en general, puisque comme nous l'avons dejà montré, on ne connoissoit pas alors d'autre division generale des Gaules : mais si elle étoit comprise dans *les Gaules* proprement dites, le Gaulois interlocuteur n'auroit pas dû mettre, comme il fait, la politesse des Aquitains beaucoup au-dessus de celle des autres peuples des Gaules, puisque suivant le témoignage de Pline, il n'y avoit point de province plus polie dans cette partie de l'empire, soit pour les mœurs, soit pour le langage, que la Narbonnoise, et qu'au rapport du même [4] auteur, *on devoit plûtôt l'appeller l'Italie même qu'une province.*

IV. Il s'ensuit de ce que nous venons d'établir, que Sulpice Severe se disant Aquitain, il ne doit pas pour cela avoir été plûtôt natif de l'Aquitaine propre que de la Narbonnoise ou de quelqu'une *des Cinq provinces* : mais nous avons d'ailleurs des raisons très-fortes pour croire qu'il étoit né dans la Narbonnoise et à Toulouse même, ou du moins aux environs de cette ville.

Nous ne connoissons en effet que trois endroits où ce célèbre personnage ait fait sa demeure, et ces endroits sont tous trois situez dans l'éten-

1 Concil. tom. 2. p. 1031.
2 Vales. not. Gall. p. 3.
3 Amm. Marcell. l. 15. hist. p. 104. V. not. Vales ibid.
4 V. Lacarr. præf. præt. Gall. p. 20. et 21.
5 Sext. Ruf. in breviar.

1 Sozom. hist. l. 9. c. 11.
2 V. Note 34.
3 Sulp. Sev. dial. 1. n. 20.
4 Plin. l. 3. n. 5.

duë de la Narbonnoise; sçavoir *Elusione*, Toulouse et Primuliac. Nos plus habiles critiques [1] conviennent que le premier est le même que celui qui est marqué dans les anciens itinéraires entre Toulouse et Carcassonne, et qu'on croit être aujourd'hui le village de Luz dans le Lauragais et dans le comté de Carmaing. Sulpice y faisoit son séjour [2], lorsqu'en 393. et en 394. il dépêcha à S. Paulin, qui se trouvoit alors à Barcelonne, un de ses domestiques, lequel arriva en huit jours dans cette ville. C'est en effet sa véritable distance [3] d'*Elusione*.

Sulpice [4] Severe étoit établi à Toulouse avec sa famille, et y avoit une maison l'an 397. dans le tems de la mort de S. Martin, comme on voit par une lettre qu'il écrivit alors à sa mere, où il paroît même qu'il appelle cette ville sa patrie: *Ego enim Tolosæ positus, tu Treveris constituta; et tam longe à* PATRIA, *filio inquietante divulsa.*

Quant à Primuliac, où il fit un plus long séjour, et où il étoit en [5] 403. on [6] convient que ce lieu étoit dans la Narbonnoise. Nous croirions volontiers qu'il étoit situé dans le Minervois ou le diocèse de Narbonne, sur les frontieres de celui de Carcassonne vers les montagnes de Caunes; car 1°. ce pays, solitaire et hors du commerce, étoit fort propre à la construction du monastere que Sulpice édifia à Primuliac, et où il mena long-tems une vie retirée. 2°. On convient [7] que ce saint personnage demeura à Toulouse ou aux environs jusques vers l'an 407. et cette ville n'est pas fort éloignée du Minervois. 3°. Ce pays est encore moins éloigné d'*Elusione* dont nous venons de parler, et qui étoit une autre terre de Sulpice. 4°. Il paroît que ce célèbre historien étoit à Primuliac en 395. lorsque S. Paulin le pria [8] de lui envoier le vin vieux qu'il avoit laissé à Narbonne: or suivant la situation que nous donnons à ce lieu, il étoit à portée de cette ville. Nous apporterons plus bas de nouvelles raisons qui nous font croire que Primuliac étoit situé dans le diocèse de Narbonne.

V. Sulpice aiant donc fait sa résidence dans la Narbonnoise au moins jusqu'à l'an 405. qui étoit la 51e de son âge, et n'y aiant aucune preuve qu'il ait jamais demeuré dans l'Aquitaine proprement dite, il paroît beaucoup plus naturel de le faire natif de la première que de la derniere de ces provinces.

D'ailleurs la conjecture de Scaliger et de Vossius touchant la patrie de cet historien se détruit d'elle-même: car si Sulpice s'est servi du terme de *noster* en parlant de S. Phœbade d'Agen, c'est seulement parce qu'il étoit d'Aquitaine comme lui, et par opposition à saint Servais de Tongres qui étoit Gaulois, c'est-à-dire des Gaules proprement dites, comme on voit par ce passage *Constantissimusque* [1] *inter eos habebatur noster Fœbadius, et Servatius Tungrorum episcopus.* C'est dans le même sens [2] que Sulpice appelle *nostri* les évêques catholiques et les évêques des Gaules en general, en les opposant aux évêques Ariens ou à ceux des provinces étrangeres.

Si le terme *noster* dont se sert Sulpice, devoit décider de sa patrie, il faudrait le dire natif du diocèse dont Gavidius étoit évêque, plûtôt que de la ville d'Agen, puisqu'il appelle ce dernier *son évêque*, ce qu'il ne dit pas de S. Phœbade. *Hoc ego*, dit-il [3], *Gavidium*, EPISCOPUM NOSTRUM *quasi obtrectantem referre solitum audivi.* Or il paroît certain par la suite du discours que le même Gavidius assista au concile de Rimini tenu à la fin de l'année 359. et que par conséquent il ne pouvoit pas être évêque d'Agen, puisque cette année [4] et les suivantes S. Phœbade remplissoit le siege épiscopal de cette ville. D'ailleurs ce siege se trouve occupé jusqu'après le tems que Sulpice écrivit son histoire sacrée. Scaliger [5] embarassé de ce passage prétend sans aucune autorité que Phœbade et Gavidius ne sont qu'une même personne: mais il est évident [6] que ce sont deux évêques differens, tous les deux cependant *Aquitains*, suivant la notion qu'on donnoit alors à ce terme.

VI. Gavidius qui a été sans doute évêque diocésain de Sulpice n'a donc pas occupé le siege épiscopal d'Agen. Il n'a pas été non plus évêque de Perigueux, comme quelques-uns l'ont prétendu. En effet Paterne évêque Arien remplit ce dernier siege jusqu'à l'an 362. qu'il fut déposé, et cela dans le même tems que Gavidius étoit évê-

1 Vales. not. Gall. p. 188. - Sirm. not. in. Sid. p. 123. - Till. sur S. Paulin. - Le Brun vit. S. Paulin. c. 14. p. 26. et not. p. 28.

2 Paulin. ep. 1. ol. 6. p. 7.

3 V. Till. art. 3. sur Sulp. Sev. tom. 12. hist. eccl.

4 Sulp. ep. 31.

5 Paulin. ep. 31. ol. 11. et 32. ol. 12.

6 Till. ibid.

7 Till. ibid.

8 Paulin. ep. 5. ol. 2 p 30

1 Sulp. hist. l. 1. n. 58.

2 Ibid. et n. 56. 59. etc.

3 Ibid. n. 56.

4 Gall. Christ. nov. ed. tom. 2. p. 852. 896. 897.

5 Scalig. in Auson. p. 685.

6 V. V. Horn. in Sulp. Sev. p. 443.

que. Aussi les derniers éditeurs du *Gallia Christiana* [1] n'ont pas compris Gavidius dans le catalogue des évêques de Perigueux. Il faut donc qu'il ait occupé quelqu'autre siege; et nous n'en trouvons point qui lui convienne mieux que celui de Narbonne ou celui de Toulouse.

Nous n'avons rien sur les évêques de ces deux villes dans le tems du concile de Rimini auquel Gavidius assista. Pour ce qui est de Narbonne il n'y a aucune difficulté, puisque parmi les anciens évêques de cette ville nous n'en connoissons aucun entre S. Paul qui fut le premier de tous et Hilaire qui vivoit au commencement du v. siecle.

A l'égard de Toulouse, Gavidius pouvoit aussi en être évêque dans le tems de la tenuë du concile de Rimini; car Rhodanius qui fut exilé l'an 356. au concile de Beziers, mourut bientôt après dans la Phrygie; et quoique nous ignorions [2] l'époque certaine de sa mort, les plus habiles critiques [3] conviennent cependant qu'il étoit déjà décédé en 358. puisque dans l'ordre general qui fut donné de convoquer au concile de Seleucie tous les évêques et ceux même qui étoient exilez, il n'est fait aucune mention de lui. Son église étant donc vacante dès l'an 358. elle peut avoir été remplie en 359. par Gavidius qui en ce cas-là lui aura succedé immédiatement; car le concile de Rimini ne fut tenu qu'à la fin de cette derniere année.

Nous croions néanmoins qu'il est plus probable que Gavidius étoit évêque de Narbonne; car comme nous l'avons dit, nous ne trouvons rien sur les évêques de cette ville pendant tout le IV. siecle, et il n'est pas tout-à-fait certain que Rhodanius fût mort l'an 358. Mais quand celui-ci seroit décédé cette même année, S. Sylvius qui vivoit vers la fin du IV. siecle, peut avoir été son successeur [4] immédiat. Il est d'ailleurs plus vraisemblable qu'une métropole aussi considérable que celle de Narbonne ait envoié son évêque au concile de Rimini en la personne de Gavidius.

VII. Ce que nous avons dejà dit de la situation de Primuliac peut confirmer nos conjectures touchant le siege de Gavidius; car il est très-probable, comme nous l'avons observé, que ce lieu étoit situé dans le diocèse de Narbonne; ainsi c'est avec raison que Sulpice peut avoir appelé Gavidius son évêque.

[1] Gall. Chr. ibid. p. 1448. et seqq.
[2] Sulp. Sev. sacr. hist. l. 2. n. 59.
[3] Till. tom. 7. hist. eccl. p. 450. - Hist. vit. nov. edit. n. xcix.
[4] Till. sur S. Exupere. tom. 10. hist. eccl.

Sulpice bâtit dans ce lieu deux églises, suivant le témoignage de S. Paulin [1], qui lui écrivant en 402. lui marque [2] qu'il lui renvoioit de Nole dans la Narbonnoise Victor disciple de S. Martin qu'il lui avoit dejà envoié auparavant; et qui avoit rencontré alors Posthumien dans le même pays. *De Narbonensi, ubi fratri Posthumiano occurrerat, remissus ad te, nunc à te iterum profectus est, etc.* Posthumien s'embarqua dans le même tems à Narbonne pour l'Orient, et prit congé de Sulpice ou dans cette ville [3] ou du moins aux environs. *Hinc* [4] *abiens valedixi ubi Narbona navim solvimus.* Tout cela prouve que Primuliac où Sulpice demeuroit alors, n'étoit pas éloigné de Narbonne.

Nous sçavons d'ailleurs qu'en 405. Posthumien étant en Egypte et souhaitant de voir Sulpice, prit dans cette vuë la route de Narbonne. *Navim* [5] *illic onerariam offendi quo cum mercibus Narbonam petens solvere parabat..... ut nihil cunctatus navim conscenderem, tricesimo die Massiliam adpulsus inde huc decimo pervenerim, adeo prospera navigatio piæ adfuit voluntati, etc.* Il semble suivant ce passage que Posthumien ne fut par mer que depuis l'Egypte jusqu'à Marseille, qu'il relâcha au port de cette ville, au lieu de débarquer à Narbonne comme il avait projetté, et qu'il fit le reste du chemin par terre jusqu'à Primuliac. Or il paroît que Posthumien faisoit ses voiages à pied; et si ce lieu eut été situé dans l'Agenois, le Perigord ou la Bigorre, comme on le prétend, il lui auroit fallu plus de dix jours pour y arriver de Marseille. Si on veut au contraire que Posthumien ait débarqué à Narbonne, il faut également que Primuliac ne fût pas éloigné de cette ville ou de la côte de la Méditerrannée, puisque dans ce sens il donne à entendre qu'il arriva *par mer*, le dixiéme jour, de Marseille au lieu où étoit Sulpice. *Inde huc decimo pervenerim.* De toutes ces autoritez nous croions pouvoir conclure que la patrie de Sulpice Severe étoit ou la ville de Toulouse, comme l'a crû [6] Giselin auteur de sa vie, ou du moins Primuliac ou quelqu'autre lieu de la Narbonnoise premiere.

VIII. Nos plus habiles critiques [7] conjecturent que ce saint personnage professa la vie monas-

[1] Paulin. ep. 31. et 32.
[2] Ep 18. ol. 9. p. 177.
[3] V. le Brun vit. S. Paulin. c. 40.
[4] Sulp. Sev. dial. 1. n. 1.
[5] Sulp. ibid. n. 1.
[6] Gisel. Sulp. vit. p. 10.
[7] V. Till. sur S. Sulpice. art. 3.

tique à Primuliac: il y fit bâtir en effet un monastere. Un protestant [1] moderne nie hardiment qu'il ait embrassé cette profession; mais il n'en donne d'autre raison, sinon qu'il est persuadé qu'on a voulu par là faire honneur à l'état monastique, et qu'on a confondu cet historien avec Sulpice Severe qui après avoir été abbé, devint archevêque de Bourges au VII. siecle. Il nous suffit de sçavoir que le premier fit son séjour plus ordinaire à Primuliac, qu'il y fonda un monastere, et qu'il mena une vie retirée et très-chrétienne, ce qu'on ne sçauroit nier, pour nous faire croire la conjecture des Catholiques bien fondée.

NOTE XLI.

En quel endroit des Gaules Vigilance divulga ses erreurs.

Vigilance après avoir quitté S. Jérome dans la Palestine, se retira dans les Gaules où il repandit le venin de ses erreurs. Aucun auteur ne marque précisément dans quel endroit en particulier il les divulga : nous avons lieu de croire que ce fut aux environs de Toulouse, pour les raisons suivantes.

1°. On convient que cet hérétique étoit natif [2] du Comminges qui étoit limitrophe du Toulousain. Or après avoir quitté la Palestine il se retira dans son pays et vers les Pyrenées où il tâcha de décrier S. Jerome tant par ses discours que par ses écrits, dans lesquels il répandit [3] ses erreurs. Nous sçavons [4] d'ailleurs qu'il avoit été domestique (*Vernaculus*) de Sulpice Severe qui habitoit alors aux environs de Toulouse, et qui le retint encore auprès de lui à son retour de la [5] Palestine. Comme cet hérétique dont il ignoroit les erreurs, avoit été depuis ordonné prêtre, il lui donna de l'emploi auprès de sa demeure, et par conséquent au voisinage de la même ville.

2°. Saint Jerome se plaint dans une [6] lettre qu'il écrivit au commencement de l'an 404. de ce qu'un saint évêque ne veilloit pas sur les erreurs de Vigilance, qui de retour dans les Gaules, desservoit une église dans le diocèse de ce prélat. *Miror sanctum episcopum in cujus parochia esse presbyter dicitur, acquiescere errori ejus, etc.* Cet endroit regarde vraisemblablement saint Exupere évêque de Toulouse qui écrivit en effet vers la fin de l'an 404. au pape saint Innocent pour le consulter sur la continence des prêtres, qui étoit une des erreurs de Vigilance, et sur d'autres points de discipline, sans doute à l'occasion de cet hérétique. Ce saint pontife lui répondit au commencement de l'an 405. Ainsi le saint évêque de Toulouse peut avoir toleré Vigilance dans ses commencemens jusqu'à ce que voiant le progrès de ses erreurs et sensible aux reproches de S. Jerôme, il crut être obligé de rémedier au mal et de consulter le S. Siege, pour le faire avec plus d'autorité. Le sens de la lettre de S. Jerôme regarde d'autant plus saint Exupere, que ce S. docteur nous apprend ailleurs que Vigilance demeuroit alors *au pied* [1] *des Pyrenées* proche l'Espagne, ce qui convient au diocèse de Toulouse qui comprenoit dans ce tems-là le pays de Foix qui confinait avec le diocèse d'Urgel et d'Espagne.

3°. Ripaire et Didier [2], deux curez qui donnerent occasion à S. Jerôme d'écrire contre Vigilance, avoient leurs églises au voisinage de la demeure de cet hérétique. Or leurs paroisses devoient être dans le diocèse de Toulouse ou aux environs de cette ville, puisqu'ils chargerent Sisinnius moine de ce diocèse, que saint Exupere envoioit à S. Jerôme, de remettre à ce saint docteur les ouvrages de Vigilance. D'ailleurs S. Jerôme [3] dans sa lettre à Minerve et à Alexandre moines de Toulouse témoigne que Sisinnius lui avoit apporté plusieurs questions à résoudre de la part des freres et des sœurs de ce pays. *Multas sanctorum fratrum et sororum de vestra provincia ad me detulit quæstiones;* ce qui doit s'entendre sans doute de Ripaire et de Didier.

Il est vrai qu'un manuscrit de Cluni [4] qualifie Ripaire prêtre de l'église de Tarragone, ce qui n'est appuyé d'aucun autre monument. Mais supposé la vérité de cette leçon, il sera toujours vrai que Vigilance étant pour lors dans les Gaules, comme l'assûre [5] S. Jerôme, *incurset Galliarum ecclesias; Galliæ vernaculum hostem sustinent :* et Ripaire étant voisin de Vigi-

[1] Basnage in vit. S. Desid. tom. 1. ed. Canis. in fol. p. 633.
[2] V. Hier. in Vigil. tom. 4. nov. ed.
[3] Hier. ep. 36. ol. 75.
[4] Paulin. ep. 5. ol. 1.
[5] V. Till. art. 78. sur S. Jer.
[6] Hier. ep. 37. ol. 53.

[1] Hier. in Vigil.
[2] Ibid.
[3] Hier. ep. ad Miner. et Alex. tom. 4. nov. ed. p. 410.
[4] Hier. ep. 37.
[5] Adv. Vigil.

lance, selon ce même saint, *Riparius et Desiderius qui parœcias suas in vicinia istius scribunt esse maculatas*, cet hérétique aura répandu son venin dans le diocèse de Toulouse qui confinoit alors avec la Catalogne *.

NOTE XLII.

Epoque de l'irruption de Crocus roi des Allemans ou des Vandales, du martyre de S. Privat évêque du Gevaudan et de la translation du siege épiscopal dans la ville de Mende.

I. Plusieurs sçavans modernes [1] sur l'autorité de Gregoire de Tours [2] ne font point difficulté de placer dans le III. siecle sous l'empire de Valerien et de Gallien l'irruption de Crocus, durant laquelle S. Privat évêque du Gevaudan fut martyrisé. On ne peut disconvenir en effet que Gregoire de Tours n'ait crû que cette irruption qui coûta si cher aux Gaules, ne soit arrivée dans ce tems-là.

Nous adopterions volontiers cette époque avec les illustres modernes qui la suivent, si des raisons qui nous paraissent assez fortes, et que nous allons développer, ne nous obligeoient de differer l'irruption des barbares sous laquelle S. Privat souffrit le martyre, jusqu'au commencement du v. siecle. Mr de Tillemont [3] convient lui-même que selon les actes [4] de ce saint, on ne sçauroit rapporter sa mort à un autre tems.

II. Il paroît en effet que Gregoire de Tours s'est trompé au sujet de l'époque de l'irruption de Crocus, et que cet historien a brouillé la chronologie dans laquelle on sçait d'ailleurs qu'il n'est pas fort exact; et sans aller plus loin il met dans le même endroit le martyre des SS. Corneille et Cyprien sous l'empire de Valerien et Gallien, tandis qu'il est certain que le premier fut mis à mort sous celui de Dece. D'ailleurs il rapporte cette même irruption sous deux époques differentes, l'une vers la fin du III. siecle, et l'autre au commencement du IV.

Une des principales autoritez qui nous persuadent que Grégoire de Tours s'est mépris là-dessus est celle d'Idace qui dans divers fragmens historiques que nous avons sous son nom dans une collection [1] de differentes chroniques depuis le commencement du monde, fait entendre par la suite du discours que l'irruption de Crocus roi des Vandales, des Sueves et des Alains dans les Gaules, arriva au commencement du v. siecle. Ainsi, si ces fragmens sont véritablement de lui, comme rien ne nous empêche de le croire, ou du moins [2] de son compilateur qui paroît [3] plus ancien que Grégoire de Tours, leur autorité au sujet de cette époque, doit prévaloir sur celle de ce dernier qui vivoit plus de cent ans après le premier, et près de deux siècles depuis cet évènement.

On pourroit infirmer la preuve que nous tirons de l'autorité d'Idace, en disant que cet historien ne dit rien de l'irruption de Crocus dans sa chronique [4], et que les extraits qui se trouvent dans la collection dont on vient de parler, sont trop mêlez de fables pour pouvoir lui être attribuez. Il paroît en effet que l'auteur de cette compilation donne sous le nom d'Idace [5] plusieurs faits du VI. siecle que cet historien mort avant la fin du v. n'a pû écrire. Mais il suffit qu'Idace ait pû connoître et nous donner l'histoire de l'irruption de Crocus, pour ne pas rejetter legerement les fragmens que nous en avons, quoiqu'ils ne se trouvent pas dans ses fastes consulaires : ils peuvent avoir été tirez de quelqu'autre de ses ouvrages.

Nous voions d'ailleurs qu'Aimoin et Sigebert ont suivi cet auteur, quel qu'il soit, puisqu'ils placent [6] comme lui l'irruption de Crocus au commencement du v. siecle. Il en est de même de l'auteur [7] des anciennes annales de Treves qui vivoit au commencement du XII. siecle, lequel rapporte cette irruption à la même époque.

Pour sauver l'autorité de Grégoire de Tours, on pourroit supposer qu'il a confondu differentes irruptions des barbares dans les Gaules; que les Allemans peuvent avoir fait des excursions [8]

[1] V. Till. Note 1. sur S. Priv. tom. 4. hist. eccl. p. 651.
[2] Greg. Tur. hist. l. 1. c. 30.
[3] Till. ibid. p. 221. et 651.
[4] V. Sur. 21. Aug.

* V. Additions et Remarques sur les Notes de l'Histoire de Languedoc, nº 6.

[1] Canis. tom. 2. lect. antiq. p. 659. et nov. edit. p. 191. - V. Basnage ibid. p. 150. et Ruinart Greg. Tur. p. 711. et seq.
[2] V. Vales. rer. Franc. l. 15. p. 444.
[3] Basnag. ibid.
[4] Sirm. tom. 3. oper.
[5] Concil. ibid. - Rum. ed. Greg. Tur. 5. 707. et seqq.
[6] Aim. l. 3. c. 1. - Sigeb. in chron. tom. 1. rer. Germ. p. 491.
[7] Spicil. tom. 12. p. 208.
[8] V. Val. rer. Fran. l. 1. p. 18.

dans ces provinces sous la conduite d'un de leurs rois appellé Crocus, tant sous l'empire de Valerien et de Gallien qu'au commencement du IV. siecle; que ces peuples peuvent avoir eu divers rois de ce nom de même que les Vandales; et qu'enfin Grégoire de Tours aura appliqué à un Crocus roi des Allemans ce qu'Idace et les auteurs qui l'ont suivi ont dit d'un Crocus roi des Vandales, peuples qui ravagerent les Gaules au commencement du V. siecle, et qu'au lieu de placer le martyre de S. Privat dans le tems de l'irruption de ce dernier, il l'aura mis sous une des époques précedentes.

En effet tous les auteurs qui parlent de Crocus qui ravagea les Gaules durant cette derniere irruption, le font roi des Vandales et non des Allemans, quoiqu'il ait pû l'avoir été des uns et des autres, puisque suivant la remarque de Grotius les auteurs comprennent [1] tous ces barbares sous le nom general de Vandales. Comme donc il peut y avoir eu deux ou trois princes du nom de Crocus, rois des Allemands ou des Vandales et dans des tems differens, Grégoire de Tours qui l'aura ignoré, les aura peut-être confondus.

III. Mr de Tillemont [2] après avoir avoüé que les Vandales du V. siecle peuvent avoir eu un roi appellé Crocus, et qu'on peut admettre deux princes de ce nom, suit pourtant l'autorité de Grégoire de Tours en ce qu'il croit que Crocus qui fut fait prisonnier à Arles vivoit au III. siecle. D'un autre côté il abandonne cet [3] historien, en convenant qu'on ne peut mettre le martyre de S. Privat qu'au commencement du V. siecle. Mais ne voit-on pas que selon Gregoire de Tours, Crocus qui fut fait prisonnier à Arles, est le même qui fit souffrir le martyre à S. Privat, et le même par conséquent dont Marius capitaine Romain s'assûra dans cette ville, suivant les fragmens attribuez à Idace [4]. Si donc Gregoire de Tours peut s'être trompé, comme le croit Mr de Tillemont, en mettant le martyre de S. Privat au III. siecle au lieu du commencement du V. pourquoi n'aura-t-il pas pû errer également au sujet de l'époque de l'irruption des barbares qu'il joint au martyre de ce saint évêque? Toutes les apparences sont donc que cet historien a confondu les diverses irruptions des barbares dans les Gaules, et qu'il attribuë les ravages qui ne conviennent

[1] V. Till. tom. 11. hist. eccl. p. 539. et seqq.
[2] Ibid. p. 648.
[3] Tom. 2. c. 4. ibid. p. 221. et 631.
[4] Canis. ibid.

qu'à Crocus roi des Vandales au commencement du V. siecle à un roi de même nom qui vivoit sous Valerien et Gallien. Cela est d'autant plus vraisemblable, que cet historien [1] ne dit qu'un mot en passant de l'irruption du premier, quoique cet évenement fût plus célèbre et plus voisin de son tems que l'autre.

IV. On pourroit tourner cette derniere remarque contre nous, et demander [2] si Crocus n'a ravagé les Gaules qu'au commencement du V. siecle, d'où vient que Gregoire de Tours qui n'étoit pas fort éloigné du tems de cette irruption, l'a traitée si succintement, et qu'il a ignoré les noms de tant de saints évêques et de tant de fideles qui souffrirent la mort sous ce roi, comme nous le voions dans plusieurs actes qui nous restent de ces saints, et dont cet historien ne dit rien? On peut demander à son tour d'où vient que Gregoire de Tours n'a rien dit non plus dans ses *Traitez de la gloire des martyrs et des confesseurs*, de plusieurs saints très-célèbres qui avoient vécu peu de tems avant lui, même dans la province ecclésiastique dont étoit métropolitain? D'où vient qu'il garde un profond silence [3] sur S. Calais, S. Samson, S. Magloire, S. Malo, S. Maur, etc? Il peut donc avoir oublié aisément de faire mention de plusieurs saints évêques de la Lyonnoise, de la Narbonnoise et de la Viennoise qui vivoient long-tems auparavant.

V. Outre l'autorité d'Aimoin, de Sigebert et de l'annaliste de Treves qui, comme nous l'avons dejà dit, sont conformes aux fragmens d'Idace pour le tems de l'irruption de Crocus roi des Allemans ou des Vandales, nous avons encore deux autres témoignages qui paroissent décisifs, sans parler de Tritheme et des autres modernes qui rapportent cette irruption à la même époque.

Le premier est celui de Warnharius [4] auteur des actes du martyre de S. Didier évêque de Langres. Cet écrivain qui met l'irruption de Crocus au commencement du V. siecle vivoit de l'aveu de Mr de Tillemont [5] au commencement du VII siecle, et par consequent peu de tems après Grégoire de Tours; ainsi son autorité est d'un aussi grand poids.

Le second témoignage est tiré d'un fragment de la vie de saint Amatius évêque d'Avignon

[1] Greg. Tur. hist. l. 2. c. 2.
[2] Gall. Christ. nov. ed. ibid.
[3] V. Mab. annal. tom. 1. p. 78. et 86.
[4] Boll. 22. Maii.
[5] Till. sur S. Didier. tom. 11. hist. eccl.

que le R. P. de sainte Marthe [1] nous a donné. L'auteur de cette vie ne parle point à la vérité de l'époque de l'irruption de Crocus ; mais il nomme ce prince qu'il appelle roi des Allemans. Il rapporte ensuite le martyre de saint Amatius, et lui prête une exhortation dans laquelle il lui fait dire à son peuple que les villes de Lyon, de Vienne , etc. ont été ravagées par les barbares, et que Privat du Gevaudan ou de Javoulx, Avolus d'Albe, Firmus de Vindasque, Valentin de Carpentras, Felix de Nismes, Venuste d'Agde ont été les victimes de leurs cruautez. Or les villes de Vindasque, de Carpentras et d'Agde ne sont pas comprises dans la plus ancienne notice des citez des Gaules qu'on rapporte à l'empire d'Honoré. Elles n'étoient pas par conséquent encore honorées d'un siége épiscopal à la fin du IV. siecle, tems auquel on peut fixer l'époque de cette notice. Il est vrai que ce fragment de la vie de saint Amatius ne paroît pas d'une grande autorité, comme nous l'avons dejà observé ailleurs. Mais si l'auteur a puisé le fonds de sa narration dans des monumens anciens, comme on peut le supposer, il est évident que l'irruption de Crocus durant laquelle S. Privat souffrit le martyre, ne doit être que du commencement du V. siecle où ces villes peuvent avoir été érigées en citez.

VI. On peut prouver encore par ce monument quel qu'il soit, que Crocus n'a ravagé les Gaules qu'au commencement du V. siecle, et emploier la raison dont Mr de Tillemont se sert pour ne rapporter le martyre de S Privat qu'au même tems. En effet ce fragment suppose que toutes les Gaules étoient chrétiennes dans le tems de cette irruption. *Denique omnium fere episcoporum et sacerdotum et principum Galliæ qui religionem et fidem christianam deserere et impio se eorum cultu contaminare magno animo recusarunt.* Or au III. siecle sous Valerien et Gallien il s'en falloit bien que le christianisme fût generalement établi dans les Gaules, et qu'il y eût ce grand nombre d'églises et d'évêques dont il est fait mention dans ce fragment.

VII. Fondez sur toutes ces autoritez, nous ne doutons pas qu'un roi appelé Crocus ne fût à la tête des Vandales et des autres barbares qui ravagerent les Gaules au commencement du V. siecle, et que ce ne soit le même qui fut pris à Arles et dont Grégoire de Tours fait mention ; ce qui n'empêche pas qu'un roi des Allemans de ce nom n'ait pû faire des excursions en deçà du Rhin au III. siecle sous l'empire de Valerien et de Gallien, quoiqu'il paroisse qu'on doive rapporter au tems de l'irruption de celui là le martyre des saints dont nous avons les actes et qu'on prétend avoir souffert pendant l'irruption de l'autre. Du reste nous remarquerons en passant que ceux qui admettent une irruption d'un roi appellé Crocus au III. siecle se trompent lorsqu'ils avancent qu'elle arriva l'an 265. car nous sçavons [1] que Postume aiant été élû empereur dans les Gaules l'an 260. il les défendit pendant son regne, qui fut de sept ans, contre les excursions des peuples d'en delà du Rhin, et que ceux-ci n'oserent remüer pendant tout cet intervalle. Ainsi les courses que les Allemans firent dans les Gaules au III. siecle arriverent avant ou après le regne de Postume. D'ailleurs ces courses ne furent que passageres : on ne peut donc croire que Crocus roi de ces barbares ait couru alors impunément toutes les Gaules, qu'il ait soûmis la plûpart des villes, et entr'autres celle d'Arles. Une telle expédition demandoit plus de tems, et nous ne voions pas qu'aucun historien de l'empire ait fait mention d'un évenement si considérable. Il est vrai que nous sçavons [2] que l'an 275. après la mort d'Aurelien, les barbares d'en-delà du Rhin firent de grands ravages dans les Gaules, et qu'ils s'étendirent beaucoup; mais cette irruption ne convient nullement avec celle dont parle Gregoire de Tours, et encore moins à l'époque qu'il en donne.

VIII. Nous avons dit [3] sur la foi des actes du martyre de saint Amatius évêque d'Avignon dont on a dejà parlé, que les Vandales durant leur irruption dans les Gaules au commencement du V. siecle, ruinerent la ville de Javoux ancienne capitale du Gevaudan, Nous voions d'ailleurs dans les actes [4] de S. Privat que les barbares désolerent tout ce pays à la réserve de la forteresse de Grezes qu'ils ne purent prendre ; ce qui paroît conforme à l'autorité de Gregoire [5] de Tours, selon lequel il n'y eut que ce château qui résista à leur fureur. Il y a cependant lieu de douter s'ils détruisirent alors la ville de Javoux, ou du moins si elle ne fut point rétablie bientôt après; car 1°. cet historien ne dit rien de sa destruction ; 2°. les actes de saint Amatius et de S. Privat

[1] Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. instr. p. 137.

[1] Treb. Poll. - V. Till. sur Postume.
[2] Vopisc. p. 227. 228. 239.
[3] V. ci-dessus. Liv. 3. n. 82.
[4] Sur. 21. Aug. p. 884.
[5] Greg. Tur. l. 1. c. 32.

paroissent trop modernes [1] pour qu'on puisse s'appuyer tout-à-fait sur leur autorité. 3°. cette ville devoit subsister long-tems après le v. siecle, puisqu'on assure [2] que tous les évêques du pays prirent le titre d'évêques de Javoux ou de Gevaudan (*Episcopi Gabalitani*), jusqu'à Raymond qui vivoit en 1029, et qu'il fut le premier qui se qualifia *évêque de Mende;* et que suivant Mr de Valois [3], qui assûre aussi qu'aucun évêque ne prit le titre d'évêque de Mende avant l'an 1000. la translation du siège épiscopal dans cette ville ne se fit que vers la fin du x. siecle. On peut répondre qu'Etienne [4] se qualifioit en 950. évêque de Mende : *Stephanus ecclesiæ Mimatensis episcopus*, et même à ce qu'il paroît, huit ans auparavant; mais il faut avoüer qu'on n'en a aucune preuve avant ce tems-là, et qu'au IX. siecle les [5] évêques du pays se qualifioient *évêques de Gevaudan* ou de Javoux; ce qui fait voir d'un côté contre Mr de Valois et le P. de Sainte-Marthe qu'avant l'an 1000. les évêques de Gevaudan prenoient le titre d'évêques de Mende, et favorise de l'autre le sentiment du premier qui ne met la translation de l'évêché dans cette ville que dans le x. siecle.

On prétend [6] que les évêques de Gevaudan quoique transferez à Mende depuis le martyre de S. Privat, peuvent avoir continué de prendre le titre de leur ancien siege, de la même maniere que ceux qui siegeoient à Clermont prenoient le titre d'évêques d'Auvergne, et ceux qui siegeoient à *Anis* ou au Puy celui d'évêques de Velai. Mais on peut répondre, 1°. Qu'il n'est pas extraordinaire que les évêques de Clermont prissent le titre d'évêques d'Auvergne, puisque Clermont [7] et l'ancienne ville d'*Auvergne* n'étoient qu'une même chose, et qu'il n'y a eu aucune translation du siege épiscopal de l'une à l'autre, comme de Javoux à Mende. 2°. Pour ce qui est du Puy, il est vrai que les évêques de cette ville prenoient le titre d'*évêques de Velai* ou de l'ancienne ville de ce nom : mais ils se qualifioient [8] en même-tems évêques d'*Anis*. Il en est [9] de même de ceux de Viviers qui prenoient conjointement le titre d'évêques d'Albe ancienne capitale du Vivarais; ce qui prouve que le siege épiscopal de Velai étoit alors à Anis et celui d'Albe à Viviers : mais nous n'avons aucune preuve semblable pour Mende.

Gregoire de Tours semble néanmoins insinuer que le siege épiscopal étoit dans cette ville vers la fin du VI. siecle; car en parlant de la mort de saint Yrier, il raconte qu'une femme s'écria alors que S. Julien de Brioude, et S. Privat de *Mende* venoient d'arriver pour assister aux obsèques de ce saint. *Ecce* [1] *adest Julianus ex Brivate*, *Privatus ex Mimate*, etc. ce qui fait voir, comme le dit Mr Baillet [2], que cet historien parle de Mende comme du lieu où étoient le tombeau et le culte de S. Privat. On peut appuyer ce passage d'un autre du même historien qui parlant [3] de S. Louvent mort en 584. l'appelle *Abbas basilicæ S. Privati martyris urbis Gabalitanæ;* d'où on peut conclure que le monastere de S. Privat aiant été bâti vraisemblablement sur son tombeau et à Mende même, cette ville portoit au VI. siecle le titre de l'ancienne ville de Javoux capitale du pays, et que par conséquent les évêques y avoient leur siege, quoiqu'ils ne prissent que le titre d'évêques de Gevaudan.

Cet argument serait sans replique, s'il étoit constant 1°. que le monastere de S. Privat dont S. Louvent étoit abbé eût été bâti sur le tombeau de ce saint évêque du Gevaudan. 2°. Si S. Privat avoit été inhumé à Mende lieu où il souffrit certainement le martyre suivant Gregoire de Tours. Mais cet historien ne le dit pas, quoiqu'il semble le supposer par le premier passage que nous venons de citer, mais qu'on peut expliquer à la rigueur en disant qu'il n'a voulu parler que du lieu de son martyre. Les [4] actes de S. Privat ne disent pas non plus bien clairement que ce saint ait été inhumé à Mende; ils rapportent seulement qu'il survécut aux tourmens qu'on lui avoit fait souffrir, et qu'étant mort quelque tems après, ses diocésains l'inhumerent dans une grotte. D'ailleurs ces actes ne sont pas d'une fort grande autorité, puisqu'on convient qu'ils n'ont été écrits [5] que dans le XI. siecle.

1 V. Ruin. not. in Greg. Tur. p. 872. - Baillet. vie de S. Priv. critit. 21. Août.
2 Gall. Chr. nov. ed. tom. 1. p. 80.
3 Vales. notit. Gall. p. 214.
4 Dipl. p. 466. et seq.
5 V. Gall. Chr. ibid. p. 88.
6 Gall. Chr. ibid. p. 83. et seqq.
7 V. Vales. ibid. p. 47.
8 V. tom. 2. note 2.
9 V. Note 29.

1 Greg. Tur. l. 10. c. 29.
2 Baillet vie de S. Priv.
3 Greg. Tur. l. 6. c. 37.
4 Sur. ibid. p. 885. et seq.
5 Baillet crit. ibid.

S. Privat peut donc être mort et avoir été inhumé à Javoux capitale du pays où il avoit certainement son siege ; on peut avoir fondé ensuite un monastere sur son tombeau et avoir transféré ses reliques à Mende avec le siege épiscopal. C'est ainsi qu'on en usa [1] à l'égard des reliques des premiers évêques du Velai reconnus pour saints, lorsqu'on transfera le siege épiscopal de *Revessio* ou S. Paulhan ancienne capitale de ce pays dans la ville du Puy. L'auteur des actes de S. Privat qui vivoit au XI. siecle et peut-être même dans un tems postérieur, voiant que les reliques de ce saint étoient honorées à Mende, aura crû aisément qu'il y avoit été inhumé, sçachant d'ailleurs qu'il y avoit souffert le martyre; mais ce qui fait voir le peu de fonds qu'il y a à faire sur cet auteur, et qu'il doit être fort moderne, c'est qu'il prétend [2], contre l'autorité de Gregoire de Tours [3] que le siege épiscopal du Gevaudan étoit dans le *village* de Mende avant la mort de S. Privat, et que *ses prédécesseurs* y avoient toujours siégé, ce qui est contraire à l'autorité des canons qui ordonnent aux évêques de sieger dans les villes capitales. On peut appuyer ce que nous venons de dire, par l'autorité d'Adon [4] qui parle de Mende au IX. siecle comme d'un village: *In territorio civitatis Gabalitanæ vico Mimatensi natalis S. Privati episcopi.* Reginon dans sa chronique s'exprime dans les mêmes termes au commencement du X. Si Mende n'étoit encore qu'un village au commencement du X. siecle, quelle apparence qu'il fût alors honoré d'un siege épiscopal!

Il paroît donc très vraisemblable que ce siege ne fut transféré à Mende qu'un peu avant le milieu du même siecle. Peut-être que la ville de Javoux fut ruinée vers l'an 925. par les Hongrois qui firent alors une irruption en deçà du Rhône et pénétrerent en Aquitaine; ce qui aura donné occasion à cette translation. Nous voions en effet que c'est seulement depuis ce tems-là que les évêques se sont qualifiez évêques de Mende. Quoi qu'il en soit, l'incertitude de l'époque de cette translation et du lieu où S. Privat fut inhumé a fait que lorsque nous avons parlé de Parthenius *évêque de Gevaudan* dans le VI. siecle [5], nous avons supposé après le P. Ruinart [1], que son siege étoit encore à Javoux ancienne capitale du pays, et que le monastere de S. Privat dont S. Louvent étoit abbé, étoit dans la même ville, quoique nous aions crû [2] d'abord que ce saint évêque avoit été inhumé dans une grotte de la montagne de Mende où on lui fit souffrir le martyre.

[1] V. Gall. Christ. ibid. tom. 2. p. 693. et Note 80. ibid.
[2] Sur. ibid.
[3] Greg. Tur l. 1. c. 32.
[4] Adon. martyrol. 21. Aug.
[5] Greg. Tur. Liv. 6. n. 4. 11. et 16.

NOTE XLIII.

En quel endroit se donna la bataille entre les generaux Constance et Edobic.

Sozomene [3] rapporte que Constance general de l'empereur Honoré, étant occupé au siege d'Arles, et averti que le general Edobic s'approchoit du Rhône pour donner du secours à la place, passa ce fleuve, marcha au-devant de lui, et lui livra bataille. Il est évident par là que cette action dut se passer aux environs de Beaucaire ou de Nismes; car Constance ne pouvoit assieger la ville d'Arles que du côté de Provence. Or si Edobic fût venu du même côté au secours des assiegez, Constance n'avoit que faire de passer le Rhône pour aller au-devant de lui. Suivant le même historien, Constance livra bataille aussitôt après le passage du Rhône: Edobic n'étoit pas éloigné d'Arles quand elle se donna; l'action dut donc se passer aux environs de Nismes qui est du côté de Languedoc et à une demi journée d'Arles.

Il y a beaucoup d'apparence que l'endroit ou se retira Edobic après sa défaite devoit être à la droite du Rhône et peu éloigné de la premiere de ces deux villes, puisque selon [4] Sozomene, Constance qui reprit le siege de la derniere, d'abord après sa victoire, reçut la tête d'Edobic qu'Ecdice lui apporta, avant que de repasser ce fleuve pour retourner dans son camp. S'il est certain, comme l'assûre Mr de Valois [5], qu'Ecdice chez qui se réfugia Edobic, étoit un seigneur Auvergnat de même nom, pere de l'empereur Avitus, c'est encore une nouvelle preuve que cette bataille se donna à la droite du Rhône du côté du Languedoc.

[1] Ruin. not. in Greg. Tur. l. 4. c. 30.
[2] V. ci-dessus Liv. 3. n. 62.
[3] Sozom. l. 9. c. 14. ed. Vales.
[4] Ibid. c. 15.
[5] Val. rer. Franc. l. 4. p. 182.

NOTE XLIV.

Sur la division des Gaules en Ulterieure et Citerieure.

Mr de Valois [1] prouve qu'au v. siecle on divisoit la Gaule en Ulterieure et Citerieure, et que toute l'ancienne Belgique étoit renfermée dans la premiere : mais il a tort de ne pas comprendre l'Acquitaine dans la dernière ; car l'autorité qu'il tire de la vie de saint Eloi par saint Oüen pour prouver que Limoges étoit dans la Gaule Ulterieure, fait contre lui. En effet saint Oüen écrivant dans la Lyonnoise ou dans la Gaule Citerieure par rapport à luimême, et dans l'Ulterieure par rapport aux Romains, devoit placer l'Aquitaine dans cette derniere qui étoit la Citerieure des Romains. On voit par là que la Celtique ou Lyonnaise et l'Aquitaine étoient situées dans deux parties differentes de la Gaule, et que sa division en Citerieure et Ulterieure est la même que celle dont nous avons déja parlé, en Aquitaine ou en Sept provinces, et en Gaules, proprement dites ; et que la premiere comprenoit l'ancienne Aquitaine avec l'ancienne Narbonnoise, et l'autre le reste des Gaules.

Mr de Valois s'appuye encore de l'autorité de la chronique de S. Prosper [2] qui selon lui semble mettre Valence sur le Rhône dans la Gaule Ulterieure. Mais cet auteur ne dit pas que cette ville fût dans la Gaule Ulterieure : il rapporte seulement qu'Aëce avoit cedé aux Alains la Gaule Ulterieure, ce qui doit s'entendre d'une province differente de celle dans laquelle Valence étoit située. Nous sçavons en effet que dans ce siecle les Alains occuperent les pays situez [3] entre la Loire et le Rhône. Ils s'établirent par conséquent dans la Lyonnoise qui par rapport à S. Prosper étoit dans la Gaule Ulterieure.

NOTE XLV.

Epoque de l'entreprise d'Ataulphe sur Marseille et de la prise de Toulouse par les barbares.

Mr de Tillemont [4] rapporte la prise de Narbonne par les Visigots à un tems anterieur à l'entreprise d'Ataulphe sur Marseille. Le contraire nous paroît cependant certain par le texte d'Olympiodore [1] qui parle de cette entreprise immédiatement après la prise de Jovin dans Valence, et la rupture des négociations entre Honoré et Ataulphe, et avant les nôces de ce dernier, qui furent célébrées dans la ville de Narbonne. Il est constant d'ailleurs qu'Ataulphe ne prit [2] cette ville que vers la fin du mois de Septembre de l'an 413. et qu'il y épousa [3] Placidie au commencement de Janvier de l'année suivante. Or suivant la suite de ses actions, il dut s'emparer durant cet intervalle des villes de Toulouse et de Bourdeaux. Il étoit donc alors éloigné de la Provence et il faut que son entreprise sur Marseille ait précédé la prise de Narbonne ; aussi paroît-il plus naturel de croire que ce prince s'arrêta du côté du Rhône après le siege de Valence, en attendant la résolution de l'empereur Honoré au sujet de l'execution du traité dont ils étoient convenus ; et que ce dernier aiant manqué à sa parole, il lui déclara la guerre et forma le projet de s'emparer de Marseille ; mais qu'aiant manqué son coup, il abandonna les environs du Rhône, et marcha vers Narbonne et l'Aquitaine dont il se rendit maître.

II. Pour ce qui est de la ville de Toulouse, nous ne doutons pas qu'Ataulphe ou un détachement de son armée ne s'en soient rendus maîtres à la fin de l'an 413. aussitôt après la prise de Narbonne. Il est certain en effet par le poëte Rutilius [4] que la premiere fut prise par les barbares avant l'an 417. tems auquel cet auteur composa son itineraire [5] ; ce qui paroît par ces vers où il parle de Victorin célebre Toulousain.

> Victorinus enim. . . . .
> Errantem Tuscis considere compulit agris,
> Et colere externos capta Tolosa lares.

Or les barbares qui prirent Toulouse vers le commencement du v. siecle, ne peuvent être que les Visigots, puisque suivant une [6] lettre de S. Jerôme de l'an 411. cette ville avoit échappé à la fureur des Vandales par les prieres de saint Exupere son évêque, et que ces derniers n'étoient plus alors dans les Gaules. Il faut donc

1 Vales. not. Gall. p. 301.
2 Prosp. chr. tom. 1. Duch. p. 159. et 200.
3 V. Pagi ad. ann. 451. n. 19.
4 Till. art. 51. sur Honoré.

1 Olymp. ap. Phot. p. 185.
2 Idat. chron. tom. 1. Duch. p. 186.
3 Olymp. ibid.
4 Rutil. itin. p. 14.
5 V. Till. art 51. et 67. sur Hon.
6 Hier. ep. 91. nov. ed.

que les Visigots qui passerent en 414. au-delà des Pyrenées, et qui ne revinrent en deçà de ces montagnes qu'en 419. aient pris Toulouse en 413, après s'être emparés de Narbonne, et avant que de se rendre maîtres de Bourdeaux. C'est aussi le sentiment de Mrs de Tillemont [1] et de Valois [2].

III. Il est vrai que quelques auteurs, entr'autres Catel [3], prétendent qu'il ne faut pas prendre les paroles de S. Jerôme à la lettre, et qu'elles signifient seulement que les prieres de saint Exupere empêcherent non pas la prise, mais la désolation de Toulouse par les Vandales. *Non possum*, dit S. Jerôme [4], *absque lacrymis Tolosæ facere mentionem quæ ut huc usque non rueret, S. episcopi Exuperii merita præstiterunt*. On voit assez par ce passage que la ville de Toulouse fut entierement préservée des mains de ces barbares.

Quant à l'autorité de Rutilius dont se sert Catel, pour prouver que la ville de Toulouse fut prise par les Vandales, ce poëte n'aiant écrit de son aveu que l'an 417. et les Visigots aiant pû alors s'en être rendus maîtres, on peut entendre par conséquent cet auteur de la prise de la même ville par ces derniers peuples.

Mais d'où vient, dit-on, que S. Jérôme ne peut retenir ses larmes, quand il se rappelle le souvenir de Toulouse, si cette ville n'avoit pas été prise par les Vandales dans le tems que ce saint docteur écrivoit cette lettre ? On peut répondre de deux manieres. 1°. Il y a des larmes de joie comme de tristesse. Or les mérites de S. Exupere qui dans une désolation si generale préserva sa ville épiscopale de la fureur des barbares, peuvent avoir excité les premières dans un personnage aussi pieux et aussi dévoüé à ce saint prélat que l'étoit saint Jérôme. 2°. Il est très-possible que ce saint docteur ait appris la mort de saint Exupere dans le tems qu'il écrivoit cette lettre, c'est-à-dire l'an 441. et que la perte que Toulouse fit alors de son ange tutelaire lui ait fait appréhender que cette ville, qu'il aimait beaucoup, destituée d'un si puissant protecteur, ne devînt enfin la proie des barbares.

1 Till. ibid art. p3. et 60.
2 Val. rer. Franc. l. 3. p. 215.
3 Catel. mem. p. 446.
4 Hier. ibid.

NOTE XLVI.

Sur une inscription en l'honneur d'Ataulphe et de Placidie.

I. L'inscription dont il s'agit est conçue en ces termes.

Ataulpho Flavio.
Potentissimo regi regum rectissimo
Victori victorum invictissimo, Vandalicæ
Barbariei depulsori, et Cæsareæ Placidiæ
Animæ suæ : dominis suis clementissimis
Anatilii, Narbonenses, Arecomici
Optimis principibus in palatio
Posuerunt ob electamHeracleam in regiæ
Majestatis sedem.

Plusieurs habiles modernes [1], qui ont eu occasion de parler de cette inscription, n'ont pas fait difficulté de l'admettre comme vraie, et nous ne connoissons que Mr de Tillemont [2] qui ait paru douter de son authenticité. Quelque déference que nous aions pour le suffrage de tous ces sçavans antiquaires, nous ne croions pas devoir l'adopter : nous avons même des raisons assez fortes pour croire ce monument supposé : les voici.

II. Bouche [3] qui est le premier qui l'a donné dans son histoire de Provence, dit qu'il fut trouvé *au terroir de la ville de S. Gilles près du Rhône* sous le regne de Charles V. roi de France. Spon [4] dit au contraire que le marbre sur lequel l'inscription est gravée, fut déterré à S. Gilles même, et il croit après Poldo d'Albenas [5] qui n'avoit aucune connoissance de cette inscription, que la ville de saint Gilles est l'ancienne Heraclée. Le P. Hardoüin dans ses notes sur Pline sans nous donner d'autre garant que Bouche même qui dit tout le contraire, assûre que cette inscription fut trouvée à saint Remi petite ville de Provence, et ajoûte que cette derniere ville est la véritable Heraclée de Pline.

III. Cette diversité de sentimens sur l'endroit où ce monument a été découvert, donne d'abord lieu de présumer qu'il est supposé ; on peut ajoûter qu'on ignore le lieu où il est conservé,

1 Spon. Misc. p. 159. - Ducange chron. Pasch. in hist. Bys. p. 572. - Menestrier hist. de Lyon. - Hard. not. in c. 4. l. 3. Plin.
2 Till. art. 52. sur Honoré.
3 Bouch. Prov. tom. 1. p. 158.
4 Spon. ibid.
5 Pold. p. 220

et que personne n'a dit encore l'avoir vû. Mais en examinant de près tous les termes de l'inscription, il est aisé de se convaincre qu'elle a été faite à plaisir dans les derniers siecles. Nous allons donner là-dessus nos réflexions, après avoir observé qu'elle ne peut avoir été dressée en l'honneur d'Ataulphe et de Placidie son épouse que depuis leur mariage, qui fut célébré à Narbonne au mois de Janvier de l'an 414. [1] jusqu'à la fin de la même année [2] ou au plus tard au commencement de la suivante que les Visigots quitterent entierement les Gaules pour se retirer [3] en Espagne; qu'Ataulphe ne rentra plus dans les Gaules; et qu'il mourut au-delà des Pyrénées au mois d'Août de l'an 415. [4] Cela posé, entrons dans le détail des termes de l'inscription.

IV. *Ataulpho Flavio potentissimo regi regum rectissimo, victori victorum invictissimo;* selon le style des inscriptions dont le bon goût n'étoit pas encore entierement perdu au commencement du v. siecle, il auroit fallu dire *Flavio Ataulpho*, et non pas *Ataulpho Flavio*. D'ailleurs tous les anciens qui ont parlé de ce roi ne lui ont jamais donné d'autre nom ou prénom que celui d'Ataulphe; et quoique nous voions dans le code Visigothique le prénom de *Flavius* donné aux rois des Visigots à la tête de quelques-unes de leurs loix, nous n'en trouvons cependant aucun, avant Reccarede, c'est-à-dire avant la fin du VI. siecle, qui se soit servi de ce prénom, et il est certain qu'on n'en sçauroit donner aucune preuve avant ce tems-là.

V. Il paroît en effet que Theodoric roi des Ostrogots ou d'Italie fut le premier des princes barbares qui se para [5] du titre de *Flavius*, affecté jusqu'alors aux seuls empereurs. Ce prince se l'attribua sans doute, par ce que, quoiqu'il n'eut pas le titre d'empereur, il en tenoit cependant la place en Occident, et qu'il prétendoit avoir succedé à leur autorité. Avant lui et jusqu'à l'entière décadence de l'empire, bien loin qu'aucun des rois barbares se soit égalé aux empereurs par des titres si magnifiques, on voit au contraire qu'ils se comportoient comme s'ils leur eussent été soûmis, et qu'ils se regardoient comme vassaux de l'empire. Reccarede qui est le premier des rois Visigots qui emploia ce prenom à la tête de ses lois, le prit, au sentiment d'un habile [1] critique, pour ne pas ceder et paroître inférieur aux rois Lombards d'Italie qui l'avaient usurpé sur les empereurs de Constantinople ausquels il avoit toûjours été consacré.

VI. On pourroit objecter que le territoire de S. Gilles aux environs du Rhône étoit appelé anciennement *Vallis Flaviana*, et qu'il a pris ce nom, selon quelques auteurs, des premiers rois Visigots maîtres du pays, à cause qu'ils se servoient du prénom de *Flavius*. Mais outre qu'il est constant qu'Ataulphe ne regna jamais dans ce canton, et qu'on n'en sçauroit donner aucune preuve, tous les mémoires où il est fait mention de la *Vallée Flavienne* pour signifier le territoire de S. Gilles, ne remontent pas au-dessus de la seconde race de nos rois. D'ailleurs on n'a aucune preuve que ce pays ait tiré ce nom de quelqu'un des rois Visigots; et quand cela seroit, on devroit le rapporter plûtôt à Theodoric [2] roi d'Italie qui regna en effet sur le Languedoc et la Provence, ou à quelqu'un des successeurs de Reccarede, puisque ce sont les seuls, comme on l'a dejà dit, qui se soient donnez le nom de Flavius.

VII. Pour le titre *de très-puissant roi des rois, de très-juste et très-invincible, de vainqueur des vainqueurs* que l'inscription donne à Ataulphe, outre que ces termes ne sont point du style des anciennes inscriptions, il falloit, dit Mr de Tillemont [3], que les peuples qui dresserent celle dont il s'agit *portassent alors la bassese et la flatterie à une étrange extrémité, eux qui deux ans auparavant n'eussent traité Ataulphe que de barbare et de tyran.* En effet quelle apparence que ces peuples chez qui ce roi barbare n'avoit été qu'en passant pour les piller et ravager leurs campagnes, lui eussent, par des termes si pompeux, témoigné une reconnoisance si peu méritée, et qu'ils eussent célébré son entrée dans les Gaules par un éloge si peu sincere et si peu convenable?

On peut ajoûter que ce furent ou les peuples de la prétendue Héraclée ou ceux de Narbonne, comme Bouche l'a avancé, qui firent ériger ce monument à Ataulphe. Ce ne peuvent être les premiers, puisque ce prince, lorsqu'il s'éloigna du Rhône pour aller prendre Narbonne, n'avoit pas encore épousé Placidie, qu'on n'a aucune preuve qu'il se soit retourné de ce côté-là après

1 Olymp. ap. Phot. q. 185.
2 Oros. l. 7. c. 43.
3 Prosp. chron.
4 Chron. Pasch. p. 716.
5 Concil. tom. 4. p. 1329. 1331. 1401.

1 Val. rer. Franc. l. 14. p. 351. - V. Mariana l. 6. c. 1.
2 V. Note 66.
3 Till. art. 52. sur Honoré.

son mariage, et qu'il paroît au contraire que les peuples du pays demeurerent toûjours soûmis à l'autorité de Constance general de l'empereur Honoré, ennemi juré d'Ataulphe et des Visigots qu'il contraignit enfin de passer au-delà des Pyrenées. Ceux de Narbonne ne peuvent non plus avoir fait ériger ce prétendu monument; car outre qu'ils l'auroient plûtôt fait élever dans leur ville, il n'est pas vraisemblable qu'ils eussent osé insulter Constance en le faisant dresser sur les bords du Rhône et sous les yeux de ce general qui étoit alors à Arles.

VIII. *Vandalicæ barbariei depulsori.* Cette inscription, comme nous l'avons dit, ne peut convenir à Ataulphe que depuis son mariage avec Placidie jusqu'à sa sortie des Gaules. Or, il est certain [1] qu'il n'y avoit plus de Vandales dans ces provinces lorsque les Visigots y entrerent, et que les premiers avoient dejà passé en Espagne depuis le mois de Septembre [2] de l'an 409. deux ans auparavant; ce qui seul prouve la fausseté de l'inscription. Que si par les Vandales qu'on prétend qu'Ataulphe chassa des Gaules, on veut entendre cette partie des Alains qui s'étoient mêlez avec ces barbares, et qui étoient demeurez dans les Gaules, on voit que bien loin d'être chassez [3] par les Visigots, ils aiderent au contraire les Romains à les chasser au-delà des Pyrenées, par la conduite qu'ils tinrent durant le siege de Basas que les mêmes Visigots avoient entrepris.

IX. *Et Cæsareæ Placidiæ animæ suæ dominis suis clementissimis.* Ces termes prouvent à la vérité que l'inscription est posterieure aux nôces d'Ataulphe et de Placidie; mais on ose assûrer qu'ils sont extraordinaires et contre le style des inscriptions. Quel exemple a-t-on en effet dans les anciens monumens du terme de *Cæsareæ* donné à une femme, soit qu'elle fût fille ou sœur d'un empereur, et de celui d'*animæ suæ* à une épouse ou à une maîtresse?

X. *Anatilii Narbonenses Arecomici.* 1°. Si l'inscription a été trouvée à S. Gilles, comme l'assûrent Bouche et Spon, et non pas à saint Rhemi en Provence, comme le prétend le P. Hardoüin, il s'ensuit que le pays des Anatiliens s'étendoit à la droite et en deçà du Rhône. Or selon Pline et Ptolomée ces peuples habitoient à la gauche de ce fleuve et du côté de Provence; ce qui a sans doute déterminé le P. Hardoüin à mettre du même côté l'ancienne Héraclée, parce qu'il a trouvé dans cette inscription qu'elle étoit la capitale des Anatiliens. *Ultra*, dit Pline [1] parlant de la partie orientale de la Narbonnoise située en delà et à la gauche du Rhône, *Fossæ* (C'est le village de Fos auprès des Martigues.) *ex Rhodano C. Marii opere et nomine insignes. Stagnum Mastremala, oppidum Maritama Avaticorum superque campi lapidei* (La Crau.) *Herculis præliorum memoria, etc. regio Anatiliorum et intus Desuviatium Cavarumque, etc.* Ptolomée [2] parlant de la même partie orientale de la Narbonnoise, dit: *Post Rhodanum mari iterum adjacente Anatiliorum civitas, Maritima colonia* (*Les Martigues*), *etc.* Ainsi cette inscription est contraire à l'autorité de ces deux auteurs; et quoiqu'on conjecture avec assez de vraisemblance que les Anatiliens s'étendoient entre les bouches du Rhône, on n'a cependant aucune preuve qu'ils fussent établis en deçà de ce fleuve.

2°. Ces mots *Anatilii Narbonnenses Arecomici* prouvent ou que les Arécomiques joignoient leur nom à celui de *Narbonenses*, ou que ceux de Narbonne étoient du nombre des Arécomiques, ou enfin que les Anatiliens étoient Narbonnais et Arécomiques. Le premier est sans exemple; les Arécomiques étoient véritablement du nombre des Volces qui étoient divisez en Tectosages et en Arécomiques, et qui partageoient entr'eux presque tout le Languedoc: mais jamais aucun auteur n'a donné aux Arécomiques qui habitoient les environs de Nismes le nom de *Narbonenses Arecomici*, mais bien celui de *Volcæ Arecomici*, *Volcæ* étant le nom general et *Arecomici* le particulier. Que si par ces termes on entend les peuples de Narbonne, la fausseté de l'inscription est encore plus sensible, puisque cette ville n'étoit pas dans le pays des Arécomiques. Enfin nous avons vû que les Anatiliens n'étoient ni Narbonnois ni Arécomiques, puisqu'ils étoient situez à la gauche du Rhône, et que les Arécomiques, du moins depuis César, ne s'étendoient qu'à la droite de ce fleuve.

3°. Ce n'étoit point l'usage au commencement du v. siecle d'emploier dans les inscriptions les noms des anciens peuples particuliers des Gaules, tels que ceux des Arécomiques et des Anatiliens, et on n'en a aucun exemple. On se servoit à la vérité de ces sortes de noms dans

1 V. Vales. rer. Franc. l. 3. p. 111.
2 Prosp. chron.
3 Paulin. euchar.

1 Plin. ibid.
2 Ptol. l. 2. c. 5.

le siecle de César et d'Auguste; mais la dénomination des anciens peuples avoit changé sous l'empire d'Honoré, parce que les villes capitales avoient dejà pris les noms du pays où elles étoient situées. La multiplication des provinces Romaines avoit d'ailleurs confondu alors les anciens noms des peuples particuliers dans ceux de ces nouvelles provinces.

XI. *Optimis principibus in palatio posuerunt ob electam à se Heracleam in regiæ majestatis sedem.* Nous ne disons rien sur ces termes, *regiæ majestatis:* on en laisse le jugement aux connoisseurs de l'antiquité, pour nous arrêter à ce qui est dit du palais et de la ville d'Heraclée, ce qui montre évidemment la supposition de ce monument, puisque sous l'empire d'Honoré, cette ville ne subsistoit plus depuis plusieurs siecles.

Il est vrai que Pline [1] fait mention d'une ville de ce nom à l'embouchure du Rhône; mais de son temps elle étoit dejà détruite. *Sunt autores*, dit-il, *et Heracleam oppidum in ostiis Rhodani fuisse.* Qu'on ne dise pas qu'elle peut avoir été rebâtie sous le même nom après le siecle de Pline, et avoir existé sous l'empire d'Honoré; car 1°. outre qu'on n'en a aucune preuve, on peut demander d'où vient que si cette ville, qui devoit être célébre, a subsisté depuis le tems de Pline jusqu'à l'empire d'Honoré, aucun ancien auteur ou geographe n'en a fait mention?

2°. Quand elle auroit été rebâtie, c'eût été sans doute par quelqu'un des empereurs qui regnerent dans les Gaules; mais quelle apparence qu'ils lui eussent conservé son ancien nom, tandis qu'ils l'ôtoient aux autres pour leur imposer le leur, comme nous le voions de Constantinople, de Grenoble, etc., et sans sortir de la province, de la ville d'Elne que Mr de Marca [2] a prouvé être l'ancienne *Illiberis* rebâtie par Constantin, à laquelle il donna le nom de l'imperatrice Helene sa mere,

3°. Si Heraclée subsistoit du tems d'Ataulphe, cette ville aura-t-elle été ensevelie d'abord après la mort de ce prince dans un éternel oubli; en sorte que les historiens et les monumens qui parlent si souvent des autres villes de la province beaucoup moins considérables, n'aient seulement pas daigné nommer celle où les rois Visigots avoient d'abord établi leur siege? Par quelle révolution aura-t-elle

[1] Plin. ibid.
[2] Marc. Hisp. p. 24.

disparu tout à coup? Ne méritoit-elle pas d'être mise parmi les citez des Gaules dans quelque notice, et sur-tout dans celle d'Honoré qu'on rapporte au même-temps? N'auroit-elle pas dû avoir un siege épiscopal ainsi que plusieurs autres petites villes du voisinage beaucoup moins considerables?

XII. On dira peut-être pour appuyer cette prétendue inscription, que Godefroi de Viterbe et Othon de Frissingue assûrent que la ville de S. Gilles s'appelloit encore de leur tems le palais des Gots, *palatium Gothorum*, et que suivant les anciens [1] titres on nommoit *Selva Gothesca* la forêt de S. Gilles. Ces autoritez prouvent tout au plus que quelqu'un des rois Visigots qui regnerent dans les Gaules, fit construire un palais à S. Gilles ou aux environs, ce que nous ne disputons pas; mais ce dut être posterieurement à la mort de l'empereur Majorien, puisque c'est seulement depuis ce temslà que ces peuples étendirent leur domination jusqu'au Rhône. Il paroît d'ailleurs par la suite de l'histoire qu'Ataulphe fit un séjour fort court dans les Gaules, et que toutes ses conquêtes y furent passageres. Quand on accorderoit qu'il séjourna quelque peu de tems sur les bords du Rhône après la prise de Valence sur les tyrans, comme quelque-uns [2] le prétendent et comme il est assez vraisemblable, cela ne prouveroit rien en faveur de l'inscription; et ni le palais des rois Gots ni le séjour qu'Ataulphe put faire aux environs de S. Gilles ne marquent nullement que cette ville soit l'ancienne Heraclée, ni que ce prince y ait établi le siege de son empire. Othon de Frissingue ne le dit pas non plus que Godefroi de Viterbe.

On voit d'ailleurs le peu de fonds qu'on peut faire sur leur autorité, puisqu'ils supposent faussement l'un et l'autre qu'Ataulphe avoit dejà épousé Placidie lorsqu'il entra dans les Gaules, et que le dernier met la ville de Narbonne auprès du Rhône. *Ataulphus.....* [3] *in Gallia prope civitatem Narbonensem, ubi hodie villa S. Ægidii dicitur, in loco qui usque hodie palatium Gothorum vocatur, consedit; supra Rhodanum fluvium; à quo loco per Constantinum comitem postea pulsus in sinibus Hispaniæ cum Gothi resedit.* Suivant cet auteur *le palais des Gots* et la ville de Saint Gilles étoient differens. Le P. le Cointe [4]

[1] Catel. mem. p. 453.
[2] V. le Coint. ad ann. 531. n. 15.
[3] Gotfrid. Viterb. panth. tom. 3. Pistor. p. 402.
[4] Le Coint. ibid.

prétend en effet que le premier devoit être situé à la gauche du Rhône du côté de la Provence. Ainsi ce palais ne peut être la même chose que la ville de S. Gilles où l'on a trouvé la prétenduë inscription, mais qu'on a plûtôt fabriquée de nos jours sur ce passage de Godefroi de Viterbe.

XIII. Suivant cette inscription Ataulphe choisit la ville d'Heraclée pour la capitale de ses états et le siege de son empire, ce qui dut arriver, comme on a voulu le faire entendre, après son mariage avec Placidie. Or dans le tems de ce mariage qui fut célébré au mois de Janvier de l'an 414. Constance general de l'empereur Honoré étoit maître [1] de la ville d'Arles, et par conséquent des environs de la ville de S. Gilles, et depuis ce tems-là il ne cessa de harceler les Visigots jusqu'à ce qu'il les eût obligez enfin de sortir des Gaules. D'ailleurs pendant cet intervalle qui ne fut au plus que d'un an, ces peuples furent toûjours éloignez du Rhône, puisqu'ils prirent alors les villes de Toulouse et de Bourdeaux; qu'ils firent le siege de Basas [2], d'où Ataulphe prit avec eux la route des Pyrenées; et qu'enfin Constance maître de toute la Narbonnoise assiegeoit dans le même tems [3] la ville de Narbonne qu'il obligea enfin de se rendre. Quelle apparence qu'Ataulphe ait été alors établir le siege de son empire à S. Gilles, et qu'il y ait vécu tranquillement au milieu des applaudissemens des peuples du pays qu'il avoit ruinez, et cela à la face du géneral Constance dont le siege étoit à Arles dans le voisinage. Ce dernier y assembla en effet toutes ses forces dans le dessin de chasser les barbares des Gaules, comme le témoigne Orose auteur contemporain, lequel écrivoit presque sur les lieux en 417. trois ans après la sortie des Visigots des Gaules.

XIV. Il est vrai que S. Prosper [4] dans sa chronique ne parle de la sortie des Gots des Gaules et de leur entrée en Espagne que sous l'an 415. et qu'ainsi leur séjour peut avoir été plus considerable: mais quand il auroit été de dix-huit mois, cela ne sçauroit détruire ce qu'on a dejà établi touchant le peu de temps qui s'écoula entre les nôces d'Ataulphe et sa sortie des Gaules. D'ailleurs S. Prosper ne parle dans sa chronique de l'époque du passage des Visigots en Espagne qu'à l'occasion de la prise d'Attale: *Attalus à Gothis ad Hispanias migrantibus neglectus capitur*. Les Gots peuvent donc être sortis des Gaules en 415 et Attale n'avoir été pris que l'année suivante. On doit dire la même chose de la chronique d'Idace [1] qui ne parle de la sortie de ces peuples des Gaules que sous l'an 416. à l'occasion de la mort d'Ataulphe qu'il suppose être arrivée cette année: mais il est [2] certain qu'elle arriva à Barcelonne au mois d'Août ou au commencement de celui de Septembre de l'an 415. Nous sçavons [3] d'ailleurs que Theodose fils de ce prince mourut aussi dans la même ville l'an 414. peu de temps après sa naissance; les Visigots devoient donc s'être retirez en Espagne dans la même année. Toutes ces raisons ne nous permettent pas de douter que l'inscription que nous venons d'examiner ne soit supposée, et qu'elle n'ait été fabriquée dans le dernier siecle; car si elle eût été découverte sous le regne de Charles V. comme Bouche le prétend, elle n'auroit pas été inconnuë à d'Albenas, à Catel et à tous les autres historiens ou antiquaires de nos provinces qui avoient interêt d'en parler et d'en faire usage.

XV. Nous n'avons rien dit des deux autres inscriptions qu'on prétend être jointes à celle-ci, et avoir été gravées sur deux autres côtez du même marbre; le P. Menestrier [4] les a données dans son *Histoire de Lyon*. « Sur » l'un des côtez de ce marbre, dit cet auteur, on voioit la ville de Rome et un cavalier qui vouloit y mettre le feu; mais un amour lui retenoit le bras, tandis que les trois Graces embrassoient et caressoient un lyon couronné de lauriers, avec ces mots gravez au-dessus et au-dessous :

Non permittam ut immittas,
Arderent isto viscera nostra igne.
Amor servat urbem.
Gratia non omnibus grata.

» Sur un autre côté étoit une ville ceinte de tours » qui représentoit l'ancienne Heraclée avec un » grand palais qui portoit cette inscription :

Nisi trajecisset amor pectora,
Roma non esset Roma,
Heraclea non esset
Flaviorum palatium,
Orbis non urbis.
Nos caperet spatium.

[1] Oros. l. 7. c. 47.
[2] Paulin. eucharist. - V. Till. art. 52. sur Hon.
[3] Oros. ibid.
[4] Prosp. chr. tom. Bibl. Lahb. p. 49.

[1] Idat. tom. 1. Duch. p. 186.
[2] Chr. Pasch. in hist. Bys. p. 716.
[3] Olymp. ap. Phot. p. 188. - V. Till. art. 55. sur Hon.
[4] Menest. hist. de Lyon. p 164.

Il est aisé de s'apercevoir que ces inscriptions sont de la façon d'un auteur récent ou d'un imposteur. Le P. Menestrier qui les rapporte convient qu'elles sont d'un style qui fait voir que lorsqu'elles ont été faites, l'éloquence et la langue Latine avoient extrêmement dégéneré par une affectation de pointes et d'allusions dont les ouvrages de Sidonius, dit-il, de Cassiodore, d'Ennodius et de la plûpart des auteurs de ce tems-là sont remplis; mais cela ne prouve rien. Ces auteurs sont de de la fin du v. siecle ou du commencement du vi. où la langue Latine commença à la vérité à déchcoir à cause du mélange des barbares; au lieu que l'inscription dont il s'agit doit être du commencement du v. siecle avant que ces peuples eussent fixé leur séjour dans les provinces de l'empire, et par conséquent avant qu'ils n'eussent eu le tems de corrompre le goût de la bonne latinité; ce qui n'arriva pas tout-à-coup. On peut voir en effet dans le recüeil de Gruter plusieurs inscriptions de la fin du iv. et du commencement du v. siecle qui se ressentent encore de la noblesse et de la simplicité qu'on admire dans les divers monumens qui nous restent des plus beaux siecles de l'empire. Sans aller plus loin, nous en donnons [1] une de Narbonne posterieure de cinquante ans à celle d'Ataulphe dont elle est entierement differente, soit pour le style, soit pour les pensées; elle prouve que le bon goût se conservoit encore dans la Narbonnoise vers la fin du v. siecle.

XVI. Enfin nous remarquerons que Gariel dans son livre intitulé : *Idée generale de la ville de Montpellier* [2] ouvrage qu'on peut dire en passant rempli de faits douteux, de fables et d'anachronismes, s'il en fut jamais, rapporte les mêmes inscriptions, mais bien differemment; car elles sont d'un style beaucoup plus diffus. Il prétend les donner telles qu'elles furent découvertes avec le marbre sur lequel elles étoient gravées *dans les superbes ruines de S. Gilles* sous le regne de Charles-le-Sage. Il avouë cependant qu'il les avoit tirées d'un manuscrit de feu Guillaume Pelissier évêque de Maguelonne, *qui avoit péri depuis un siecle;* ce que nous ne sçaurions concilier; il est du moins évident que ce qu'il rapporte prouve de plus en plus la supposition de ces inscriptions, puisque ceux qui les ont données ne peuvent convenir entr'eux ni du lieu où elles furent trouvées, ni en quels termes elles étoient conçûës.

1 Pr.

2 Gariel. id. de Montpell. p. 48. et seqq

NOTE XLVII.

Si le monastere de S. Castor étoit situé à Nismes ou aux environs.

Si nous en croions le P. Guesnay [1], le monastere que S. Castor fonda, et pour lequel Cassien écrivit ses institutions monastiques, étoit situé à Nismes ou aux environs de cette ville. Suivant le même auteur, ce saint en étoit abbé lorsqu'il fut élû évêque d'Apt, et après son élection il en fonda un autre dans sa ville épiscopale : mais il ne rapporte d'autre preuve que les fragmens des actes de S. Castor qui disent tout le contraire. En effet selon ces actes, saint Castor ne fonda qu'un seul et même monastere, dont ils ne marquent pas la situation, et le gouverna avant et après son épiscopat. Nous voyons [2] d'ailleurs dans la vie manuscrite de ce saint que l'unique monastere dont il fut le fondateur, étoit situé à *Manancha*, lieu qu'on croit être dans le diocèse d'Apt, et le même qu'on nomme aujourd'hui *Manancuegno.*

Ce qui peut avoir trompé le P. Guesnay, c'est que suivant les actes qu'il rapporte, S. Castor étant natif de Nismes, et aiant fondé un monastere dans une de ses terres, il a cru que ce monastere devoit être situé auprès de cette ville; mais il n'a pas pris garde que c'est le même monastere qu'il gouvernoit en qualité d'abbé, quand le clergé et le peuple d'Apt l'élûrent pour leur évêque après la mort de S. Quintin, et qu'il continua de gouverner pendant son épiscopat : *Abbasque factus* [3] *illius cœnobii cujus fundator erat... exempto ab humanis Quintino... tam cleri quam populi votis in ejus vicem fuerit sublectus, etc. sibi Castorem præfici poscunt pontificem... Cum itaque in ejusdem monasterii regimine successorem sibi niteretur constituere... compulsus est retinere, etc.* preuve évidente que S. Castor fut fondateur du seul et unique monastere de *Manancha.*

Le P. Guesnay [4] convient lui-même que ce saint fonda son premier monastere dans une de

1 Guesn. Cassian. illust. p. 159. et seq. p. 409. p. 709. et seq.

2 V. ci-dessus l. 4. n. 21.

3 Guesn. ibid. p. 709. et 710. et vie mss. de S. Castor. com. par M. le Fournier

4 Guesn. ibid. p. 159.

ses terres appellée Maunac; or c'est la même que celle de *Manancha* dont nous avons parlé, et qui étoit située dans le diocèse d'Apt, comme on le conjecture; et en effet quelle apparence si ce monastere avoit été situé du côté de Nismes, qu'après la mort de S. Quintin le peuple et le clergé d'Apt y eussent été en corps chercher S. Castor, comme il est marqué dans la vie manuscrite de ce saint? Quelle apparence que S. Castor lui-même après son élection eût retenu le gouvernement d'un monastère si éloigné de sa ville épiscopale? Aussi le P. Guesnay qui a été peut-être touché de cette derniere raison, lui fait-il fonder après son élection, mais sans aucune preuve, un nouveau monastere à Apt pour le gouverner pendant son épiscopat.

Mais ce qui fixe entierement la situation du seul et unique monastere de S. Castor auprès de cette derniere ville, c'est que selon sa vie manuscrite *Manancha* ou Maunac étoit une terre qui lui appartenoit véritablement, mais qui avoit été auparavant du patrimoine de sa femme, fille de cette veuve d'Arles dont il avoit pris les interêts avec tant de charité et de zele.

On doit conclure de ce que nous venons de dire que le monastere pour lequel Cassien écrivit ses institutions, n'étoit pas situé à Nismes, comme le prétend le P Guesnay, mais plûtôt à *Manancha* en Provence où S. Castor natif de Nismes l'avoit fondé.

Nous nous serions moins arrêtez à ces minuties, si Mr de Tillemont [1] ne paroissoit adopter le sentiment du P. Guesnay en plaçant comme lui à Nismes le monastere fondé par Castor avant son élévation à l'épiscopat.

[1] Till. art. 8. sur Cassien H. E. tom. 4.

NOTE XLVIII.

En quel tems le siege du préfet des Gaules fut transferé de Treves à Arles.

On ne doute pas que la ville de Treves n'ait été le siege des empereurs qui ont résidé dans les Gaules jusqu'au regne de Valentinien II. et celui du préfet du prétoire qui gouverna ces provinces jusqu'au même tems, ce qu'on peut voir par la date et la réception de plusieurs loix du code Theodosien. Une telle prérogative donna un si grand relief à cette ville, qu'elle passa pendant tout ce tems-là pour la capitale ou la métropole [2] de toutes les Gaules. D'un autre côté, il est certain que le siege du préfet des Gaules étoit deja établi à Arles au commencement du v. siecle [1]; mais on ignore l'époque précise de cette translation.

Le P. Pagi [2] et Mr de Tillemont croient qu'elle se fit après la prise ou la ruine de Treves par les barbares qui la prirent [3] quatre fois dans un intervalle fort court depuis l'an 407. suivant Mr de Tillemont [4] ou depuis l'an 402. selon le P. Pagi [5]. Il paroît cependant que Petrone préfet des Gaules, qui ordonna de tenir tous les ans à Arles l'assemblée des sept provinces, résidoit [6] dejà dans cette ville l'an 402. car le préfet du prétoire devoit être [7] présent à ces assemblées. Nous voions d'ailleurs que les prétentions des évêques d'Arles n'étant fondées que sur la dignité et la superiorité de cette ville pour le civil sur toutes les autres des Gaules, le siege du préfet devoit y être transféré, lorsqu'ils commencèrent à faire valoir leurs prétentions. Or ce fut d'abord, au concile de Turin qui fut tenu suivant le P. Pagi [8] l'an 401. et dont on ne sçauroit [9] differer la tenuë après l'irruption des Vandales ou des barbares dans les Gaules l'an 407. Il faut donc que le siege du préfet du prétoire ait été transféré à Arles avant ce tems-là, et par conséquent avant la ruine de Treves.

On peut fixer l'époque de cette translation par la supplique que les évêques de la Viennoise présenterent au pape S. Leon en faveur de l'église d'Arles et dans laquelle ils disent que les empereurs Valentinien et Honoré avoient donné à cette ville des privileges très-singuliers et l'avoient honorée du titre de mere de toutes les Gaules. *Hanc* [10] *(Arletatem) clementissimæ recordationis Valentinianus et Honorius fidelissimi principes specialibus privilegiis, et, ut verbo ipsorum utamur, matrem omnium Galliarum appellando decorarunt.* Quelques auteurs ont voulu douter de la vérité de cette supplique, mais personne n'en dispute aujourd'hui l'authencité. Or il est évident [11] que l'empereur

[2] Auson. clar. urb.

[1] Pr.

[2] Pagi ad ann. 402. n. 30. et seqq. - Till. art. 2. sur le pape Zos. H. E. tom. 10.

[3] Salvian. l. 6.

[4] Till. art. 25. sur Honoré.

[5] Pagi ibid.

[6] V. Till. art. 2 sur Zos. et chronol. H. E. tom. 12. p. 718.

[7] Pr.

[8] Pagi ad ann. 401.

[9] Till. art. 1. sur Zos.

[10] S. Leo. oper. tom. 1. p. 539.

[11] Quesn. not. in Leon. - Till. sur S. Leon. - Const. p. S. P. tom. 2.

Valentinien II. ne donna à Arles le titre de *Mere des Gaules* que parce qu'il transfera de Treves en cette ville le siege de cette partie de l'empire avec celui du préfet; car c'est inutilement que le P. Pagi [1] détourne le sens d'un texte si clair, et prétend attribuer à Honoré seul d'avoir donné à Arles le titre de mere ou de métropole des Gaules.

Il est vrai que Valentinien II. après la défaite du tyran Maxime à Aquilée, vint à Treves où il défit aussi Victor fils de ce tyran, et qu'il y passa l'hiver [2] de l'an 189. mais nous ne voions pas qu'il y ait fait un plus long séjour, quoique nous sçachions qu'il demeura dans les Gaules depuis ce tems-là jusqu'à sa mort. On sçait au contraire qu'il résidoit [3] à Vienne lorsqu'il tomba en 392. dans les embûches d'Arbogaste. Il faut donc que ce prince ait transferé son siège dans la Viennoise dont la ville d'Arles faisoit partie.

Il est en effet très-vraisemblable que cette deniere ville, qui auparavant étoit [4] la seconde des Gaules, devint alors la premiere. Elle étoit d'ailleurs très-célébre depuis que Constantin, dont elle prit le nom, l'eût aggrandie [5]. Ce prince y avoit un palais où lui et ses successeurs dans les Gaules firent souvent leur résidence. Valentinien II. transfera donc vraisemblablement son siege et celui du préfet du prétoire des Gaules de Treves à Arles. Mais comme il résidoit quelquefois à Vienne où il avoit aussi un palais dans lequel il fut tué, c'est là peut-être la source de la jalousie de ces anciennes villes et l'origine de leur dispute pour la primatie qu'elles porterent au concile de Turin tenu avant la premiere ruine de Treves par les barbares.

Nous n'ignorons pas qu'un moderne [6] prétend que c'est de Valentinien III. et non de Valentinien II. que les évêques de la Viennoise parlent dans leur supplique au pape S. Leon : mais cet auteur se trompe visiblement; car cette requête fut présentée l'an 449. et ils n'auroient pas dit de Valentinien III. qui étoit alors plein de vie, *clementissimæ recordationis*. D'ailleurs Valentinien qui dans cette supplique est nommé devant Honoré, devoit avoir précedé ce dernier. Aussi Mr de Marca [1] et le P. Quesnel [2] l'entendent-ils de Valentinien II. Le premier cite même une constitution de cet empereur de l'an 392. en faveur de la ville d'Arles; mais nous ne sçavons pas qu'elle soit parvenuë jusqu'à nous.

Pour ce qui est du siege du préfet du prétoire, nous trouvons que Florus siegeoit encore à Treves [3] au mois de Juin de l'an 390. mais depuis ce tems-là on n'a aucune preuve que lui ni ses successeurs aient résidé dans cette ville; il faut donc mettre l'époque de la translation de ce siege dans la ville d'Arles par l'empereur Valentinien II. en 391. ou en 392. au plus tard; ce qui détruit le système du P. Pagi qui prétend [4] que la ville d'Arles ne devint métropole civile et le siege du préfet du prétoire des Gaules qu'après le concile de Turin de l'an 401. et fait voir en même-tems que cette ville devoit être la capitale ou métropole du corps des *Cinq* provinces, avant qu'elle ne le fût de celui des *Sept* qui selon le P. Pagi ne fut érigé qu'après le concile de Turin. Or comme la ville de Vienne étoit le siege du vicaire de ces provinces avant la translation de celui du préfet à Arles, ce fut aussi sans doute une des sources des prétentions des évêques de ces deux villes pour la primatie ou le droit de métropolitain sur toute la Viennoise.

1 Pagi ad ann. 40. n. 35.
2 Till. art. 50. sur Theod. I.
3 Ambros. hom. 2. de div. nov. ed. - Greg. Tur. l. 2. c. 9. - Zos. l. 4.
4 Auson. clar. urb.
5 V. Vales. not. Gall. p. 58.
6 Lacar. præf. præt. p. 128.

1 Marc. de Prim. p. 168.
2 Quesn. not. in S. Leon. tom. 2. 839.
3 Lacarr. ibid. p. 83. et seqq.
4 Pagi ad ann. 401. n. 45. ad ann. 402. n. 10. et seqq
5 Quesn. tom. 2. S. Leon. p. 814. et 822.

NOTE XLIX.

Jurisdiction des évêques d'Arles sur les provinces des Alpes Maritimes et Grecques.

I. Nous croions avoir dejà prouvé que les Alpes Grecques et une partie des Alpes Maritimes n'étoient pas comprises dans l'ancienne Narbonnoise ni avant ni après César. Le P. Quesnel [5], qui suppose qu'elles en faisoient partie, prétend qu'elles n'en furent démembrées au plûtôt qu'au milieu du IV. siecle. Il n'a pas fait attention sans doute que Tacite parle en plusieurs endroits des Alpes Maritimes comme d'une province différente de l'ancienne Narbonnoise qui étoit alors en son entier. Par conséquent les évêques d'Arles ne pouvoient prétendre la jurisdiction qu'ils exercerent sur la premiere pour

les raisons qu'il avance ; sçavoir que S. Trophime aiant éclairé des lumieres de la foi toute l'ancienne Narbonnoise dont lui et ses successeurs furent les seuls et uniques métropolitains, ces prélats devoient étendre leur jurisdiction sur tous les pays qui en faisoient anciennement partie : car suivant les canons [1], deux diverses provinces ne pouvoient être soûmises à un même métropolitain, et celle des Alpes Maritimes subsistoit avant la mission de S. Trophime.

II. On ne peut disconvenir cependant que saint Hilaire évêque d'Arles n'ait exercé les droits de métropolitain sur les Alpes Maritimes ; ce qui paroît [2] par ce qui se passa dans l'affaire d'Armentaire évêque d'Embrun déposé au concile de Riez de l'an 439. non seulement parce qu'il n'avoit été ordonné que par deux évêques, mais encore parce qu'il l'avoit été *sans le consentement et l'autorité de son métropolitain :* or celui-ci ne pouvoit être autre que l'évêque d'Arles, puisque nous voions tous les évêques des Alpes Maritimes confondus alors avec ceux de la Viennoise, et que saint Hilaire lui-même présida à ce concile.

III. C'est donc ailleurs que dans l'ancienne dépendance des Alpes Maritimes de la Narbonnoise qu'il faut chercher l'origine de la jurisdiction des évêques d'Arles sur la premiere de ces provinces. En effet si cette derniere raison eût eu lieu, le pape Zosime si favorable à l'église d'Arles n'auroit pas manqué de comprendre cette province de même que la Viennoise et les deux Narbonnoises dans le decret par lequel il accorda le droit de métropolitain à Patrocle d'Arles, ce qu'il ne fit pourtant pas; et les dix-neuf évêques qui présenterent une requête à S Leon pour le rétablissement de la même église dans ses anciens droits, n'auroient pas oublié d'en faire mention ; mais ils ne parlent que des trois dernieres provinces qui seules composoient en effet l'ancienne Narbonnoise sur laquelle Patrocle prétendoit la jurisdiction ordinaire de métropolitain.

IV. Nous croions donc que ce dernier aiant obtenu par brigue du pape Zosime le privilege singulier d'être en même-tems métropolitain de plusieurs provinces, avec celui d'être le vicaire du S. Siege sur le reste des Gaules, et que ne cherchant qu'à étendre encore davantage son autorité, il obligea l'évêque d'Embrun à lui ceder de gré ou de force le droit de métropolitain dans sa province, laquelle à cause de sa proximité étoit à la bienséance de l'église d'Arles.

Nous en avons une preuve, de l'aveu même du P. Quesnel dans la dixième lettre de S. Leon où ce pape se plaignant [1] des usurpations des évêques d'Arles sur les provinces voisines se sert de ces termes : *Suis limitibus, suis terminis sit unusquisque contentus, et privilegium sibi debitum in alium transferre se posse noverit non licere. Quod si quis negligens apostolicas sanctiones, plus gratiæ tribuens personali, sui honoris desertor esse noverit, privilegium suum in alium transferre se posse credens, non is cui cesserit, sed is qui intra provinciam antiquitate episcopali cæteros prævenit, sacerdotes ordinandi sibi vindicet potestatem.* Ceci est confirmé par le pape S. Hilaire dans son épître 4me [2] au sujet d'Ingenuus évêque d'Embrun successeur d'Armentaire dont il parle en ces termes : *Habeat itaque pontificium frater et coepiscopus noster Ingenuus provinciæ suæ, de cujus dudum apostolica sede* EST ILLICITA CESSIONE CULPATUS ; ce qui a un rapport manifeste aux paroles de S. Leon.

V. Il est vrai qu'il y a des auteurs qui prétendent [3] que saint Hilaire n'agit dans l'affaire d'Armentaire qu'en qualité de vicaire du pape, en vertu de laquelle il avoit droit d'assembler un concile de plusieurs provinces, comme nous le voions dans l'affaire de Quelidoine de Besançon. On peut ajoûter encore que le concile qui déposa Armentaire fut tenu à Riez dans la Narbonnoise II. au lieu qu'il semble qu'il auroit dû se tenir dans la province même des Alpes Maritimes. D'ailleurs nous ne voions pas que saint Hilaire ait ordonné aucun évêque à la place du déposé ; ce qu'il auroit dû faire s'il eût exercé les droits de métropolitain dans la province de ce dernier. Mais il nous suffit de sçavoir que la principale raison de la déposition d'Armentaire fut d'avoir été ordonné sans le consentement et l'autorité de son métropolitain ; ce qui prouve assez qu'Embrun n'étoit pas alors métropole, et qu'elle étoit soûmise dans ce tems-là à un autre. On pourroit dire cependant que le droit de métropole avoit été transferé ou cedé volontairement par les évêques d'Embrun à quelqu'autre ville de leur province. Il paroît en effet [4] que l'an 439. S. Veran évêque de Vence étoit à la tête des

[1] Concil. Nic. can 4
[2] S. Leo. ibid. p. 328. et 319.

[1] S. Leo. tom. 1. p. 431. tom. 1. p. 501. et 520.
[2] Concil. tom. 4.
[3] Baluz. in l. 5. concord. c. 31.
[4] Concil. tom 4. p. 1038.

évêques des Alpes Maritimes, comme on peut le voir dans la lettre qu'ils écrivirent en commun au pape S. Leon touchant l'union des évêchez de Cimiez et de Nice : mais S. Veran peut avoir été nommé le premier comme le plus ancien, et non comme le métropolitain des Alpes Maritimes.

VI. Pour ce qui est des Alpes Grecques on a vû ailleurs que cette province n'avoit jamais fait partie de l'ancienne Narbonnoise, et qu'elle ne fut au plûtôt comprise dans les Gaules que sous Diocletien. Il est vrai que l'an 450. S. Leon [1] soûmit à Vienne la ville de Tarentaise, nommée la premiere des Alpes Grecques dans les anciennes notices, mais elle n'en étoit pas la métropole. Cette province, anciennement fort étenduë [2], étoit alors sans métropolitain ; voici comment. La ville d'Avenches en Suisse qui en étoit [3] la métropole du tems de Tacite, après avoir été ruinée [4] par les Barbares sous l'empire de Gallien, fut incorporée dans la Sequanoise, dont elle faisoit partie sous l'empire d'Honoré, comme on le voit dans la notice qu'on rapporte au regne de cet empereur. La province des Alpes Grecques perdit ainsi beaucoup de son ancienne étenduë, et fut réduite à un petit nombre de citez. Elle subsista cependant toûjours, mais comme elle n'avoit point de métropole pour le civil, elle cessa en même-tems d'avoir un métropolitain pour l'ecclésiastique. C'est par cette raison que S. Leon [5], conformément à la discipline de l'église, soûmit les évêques de Tarentaise à la métropole de Vienne comme à la plus voisine. Il leur conserva néanmoins une espece d'autorité sur l'évêché de Martinach (*Octodurum*) dans le Wallais, le seul qui restât alors dans cette province, et leur accorda le privilege singulier d'en consacrer les évêques. Ce dernier évêché ne fut donc soûmis que médiatement à Vienne jusqu'à ce qu'enfin la province ecclésiastique des Alpes Grecques fut rétablie par l'érection de Tarentaise en métropole, et d'un plus grand nombre d'évêchez pour composer une province, ce qui fait voir qu'il n'y a eu qu'une partie de cette ancienne province qui ait été soûmise à la Viennoise, et cela seulement pour le spirituel depuis la ruine de la ville d'Avenches qui en étoit l'ancienne métropole. Par conséquent les Alpes Grecques n'ont jamais été de la dépendance de l'ancienne Narbonnoise ni pour le civil ni pour l'ecclésiastique.

VII. Nous ne disons rien du sentiment singulier du P. Quesnel [1] qui prétend que la notice des citez des Gaules attribuée par nos plus habiles critiques au regne de l'empereur Honoré n'est que de la fin du v. siecle, et du tems de Sidoine Apollinaire évêque de Clermont, parce qu'il a été solidement réfuté par le P. [2] Pagi.

[1] S. Leo. 2. p. 522. et seq.

[2] V. Amm. Marcell. l. 15. Lacar. præf. præt. p. 15. et 16.

[3] Tacit. hist. l. 1. c. 13.

[4] V. Val. not. Gall. p. 51.

[5] V. le Coint. ad ann. 508. n. 55. ad ann. 596. n. 6

[1] Quesnel. tom. 2. in S. Leon. p. 467.

[2] Pagi ad ann. 375. n. 15. et seqq.

NOTE L.

Si les évêques de Narbonne ont été soûmis à celui d'Arles comme à leur métropolitain avant Patrocle.

I. Le P. Quesnel [3] aiant entrepris l'apologie de saint Hilaire d'Arles au sujet de la conduite du pape S. Leon à son égard, a avancé pour le justifier, que le droit de métropolitain dont il usoit sur plusieurs provinces, étoit fondé sur une possession primordiale; que ses prédecesseurs en avoient toûjours joüi sur toute l'ancienne Narbonnoise; et que par conséquent l'église de Narbonne elle-même leur avoit toûjours été soûmise.

Pour prouver un tel paradoxe, il prétend que la division de l'ancienne Narbonnoise en plusieurs provinces ne remonte pas plus haut que le milieu du IV. siecle. Il convient [4] cependant que les autres anciennes provinces des Gaules peuvent avoir été subdivisées avant Constantin. Mais nous avons dejà fait voir que la province des Alpes Maritimes qu'il prétend avoir fait partie de la Narbonnoise, subsistoit long-tems avant le milieu du IV. siecle, et que la Viennoise fut érigée [5] avant Constantin. Mr de Tillemont [6] a d'ailleurs solidement réfuté ses raisons, et a démontré par l'autorité d'Eusebe de Césarée [7] que Vienne avoit le titre de métropole avant le milieu du IV. siecle.

II. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion des droits prétendus entre les églises de Vienne et d'Arles; nous nous arrèterons seulement à faire voir que celle de Narbonne n'a jamais été soûmise à la derniere avant Patrocle

[3] Quesn. ed. S. Leon. tom. 2. p. 503. et seqq. et p. 512.

[4] Ibid. 504.

[5] V. Vales. not. Gall. p. 299. c. 300.

[6] Till. art. 8. sur S. Hil. d'Arles E. E. tom. 15.

[7] Euseb. hist. eccl. l. 5. c. 1.

son évêque, c'est-à-dire avant l'an 417. Nous nous fixerons principalement là dessus au tems qui précede l'an 414. puisqu'il est certain que dès-lors la Narbonnoise et la Viennoise étoient deux provinces [1] differentes. Ainsi quand l'évêque d'Arles auroit joüi dans ce tems-là du droit de métropolitain sur cette derniere, cela n'influë en rien sur Narbonne, puisque selon le droit commun, le métropolitain d'une province n'avoit aucune jurisdiction sur celui d'une autre; qu'on ne sauroit donner des preuves positives et certaines du contraire; et qu'on n'en a aucune par rapport à la juridiction de l'église d'Arles sur celle de Narbonne.

III. La seule raison qu'en apporte le P. [2] Quesnel est tirée de la conduite que Faustin évêque de Lyon et les autres évêques des Gaules tinrent l'an 254. à l'égard de Marcien évêque d'Arles hérétique Novatien. Faustin, dit-on, et les autres évêques des Gaules écrivirent au pape saint Etienne et à S. Cyprien pour demander la déposition et l'excommunication de ce prélat; ce qui est une preuve, ajoûte-t-on, que celui-ci étoit métropolitain, et par conséquent qu'il avoit toute la Narbonnoise sous sa jurisdiction, cette province n'étant pas encore subdivisée, et n'y aiant qu'un métropolitain dans chaque province. L'évêque de Narbonne devoit donc lui être soûmis; et en effet si Marcien n'eût pas été métropolitain, les évêques des Gaules ne se seroient pas adressez à des étrangers pour le déposer, ils auroient plûtôt eu recours à l'évêque de Narbonne, si celui-ci eût été métropolitain de la province, ou à tout autre qui l'eût été de la Narbonnoise.

IV. A cette objection nous répondons, 1° Qu'il n'est pas tout-à-fait certain que du tems de Marcien, c'est-à-dire l'an 254, la Narbonnoise et la Viennoise ne fussent pas deux provinces séparées, ce qui ôteroit toute la difficulté : mais supposons qu'elles ne l'étoient pas.

2°. Dans cette supposition le siege de Narbonne pouvoit être vacant en ce tems-là, et les évêques des Gaules incertains à quel de leurs confreres ils devoient s'adresser dans cette circonstance et au milieu de la persecution, peuvent avoir crû devoir recourir aux deux évêques les plus illustres de l'Occident, sçavoir au premier siege occupé par le pape S. Etienne et à S. Cyprien évêque de Carthage, pour les informer de l'état des choses.

3°. Mais quand bien même il y auroit eu un évêque à Narbonne, on peut répondre avec un sçavant critique [1] « que dans cette occasion les » évêques des Gaules qui ne s'étoient peut-être » jamais rencontrez dans la nécessité de dépo- » ser un évêque, n'osoient pas entreprendre de » proceder contre Marcien sans être appuyez » par l'autorité des principaux prélats de l'é- » glise, particulierement de saint Etienne et de » S. Cyprien, les premiers de tous, l'un par la » dignité de son siege, et l'autre par l'éminence » de sa science et de sa vertu.

4°. Enfin on peut admettre le système du P. Pagi [2] qui prétend qu'avant le regne du grand Constantin il n'y avoit encore rien de réglé dans les Gaules par rapport aux droits des métropolitains, qu'il n'y avoit alors aucune métropole ecclésiastique, et que tous les évêchés des Gaules étoient censez dans ce tems-là ne composer ensemble qu'une seule province.

V. Une seule de ces quatre raisons suffit pour prouver l'indépendance de l'évêque de Narbonne de celui d'Arles : mais d'ailleurs on ne donne aucune preuve qu'aucun successeur de Marcien jusqu'à Patrocle ait jamais exercé quelque acte de jurisdiction dans la Narbonnoise I. ce qui est nécessaire pour montrer que l'autorité que les évêques d'Arles vouloient s'arroger sur cette province, étoit bien fondée. Il paroît au contraire que les évêques de Narbonne ont toûjours joüi avant Patrocle d'Arles du droit de métropolitain.

VI. 1°. Selon l'usage et le droit [3] commun l'évêque de Narbonne auroit dû être métropolitain de celui d'Arles tandis que ces deux villes furent d'une même province civile. Le P. Quesnel [4] avouë que Narbonne étoit anciennement la ville métropolitaine de la Narbonnoise pour le civil, et qu'Arles ne l'a été que depuis l'empereur Constantin; il s'ensuit [5] que du tems de Marcien, et au III. siecle, cette derniere ville devoit être soûmise à Narbonne au moins pour le civil. Or selon le même auteur [6] l'ordre ecclésiastique des provinces a été reglé sur le civil au moins jusqu'au commencement du V. siecle. Par conséquent Narbonne devoit aussi dans le III. être métropole pour l'ecclésiastique, et l'évêque d'Arles devoit être soûmis à celui de Narbonne, et non pas ce dernier à celui d'Arles. Que si cette derniere ville fut élevée à la dignité de métro-

1 V. Note 33. n. 8.
2 Quesn. ibid. p. 407.

1 Till. sur S. Cypr. art. 39. H. E. tom. 4.
2 Pagi ad ann. 401. n. 50. et seq.
3 Concil. Nic. can. 4.
4 Quesn. ibid. p. 471.
5 P. 451.
6 P. 503.

pole par l'empereur Constantin, ou, pour parler plus exactement, par Valentinien II. lorsqu'il y transféra le siege du préfet des Gaules, comme on l'a deja vû, ce ne fut qu'une dignité honoraire, laquelle ne devoit rien changer à la disposition des provinces ecclésiastiques selon la regle du pape Innocent I. reconnuë par le P. Quesnel même. *Secundum*[1] *pristinum provinciarum morem metropolitanos episcopos convenit numerari:* regle aussi favorable aux prétentions des églises de Narbonne et de Vienne sur celles d'Arles, que préjudiciable à cette derniere qui ne pouvoit tirer son autorité que de sa nouvelle qualité de métropole ou de mere des Gaules dont elle ne fut honorée qu'à la fin du IV. siecle.

2° La principale raison dont se servoient les évêques d'Arles pour exercer la primatie sur Narbonne, et que le P. Quesnel[2] fait tant valoir, c'est la mission de S. Trophime qu'ils prétendoient avoir porté la foi *dans toute l'ancienne Narbonnoise, et même dans le reste des Gaules.* mais on sçait que S. Trophime avoit d'autres collegues dans l'épiscopat qui vinrent[3] en mêmetems que lui dans les Gaules; et que S. Paul de Narbonne et S. Saturnin de Toulouse ne lui cedoient ni par rapport à la dignité des villes où ils établirent leurs sieges, ni pour le zele et pour la sainteté. Il paroît donc certain que Patrocle pour usurper une primatie inconnuë jusqu'à lui, et dont nous n'avons auparavant aucun vestige, supposa cette prétenduë autorité de S. Trophime sur les églises de toute la Narbonnoise. S. Leon[4] l'accuse en effet de cette supposition. Aussi voions-nous par les actes de S. Paul de Narbonne qui, quoiqu'ils ne soient pas originaux, sont néanmoins très-anciens[5], que ce prélat assembla[6] un concile de son autorité dans une affaire qui lui étoit personnelle, ce qui montre sans doute une jurisdiction de métropolitain.

3°. Mais si les évêques d'Arles ont été métropolitains de toute la Narbonnoise dès l'établissement de leur église, d'où vient qu'ils ne joüissoient pas des droits qui devoient y être attachez dans le tems du concile de Turin vers l'an 410[7]? D'où vient qu'ils n'avoient pour lors aucun évêque sous leur jurisdiction, et qu'ils renfermoient toutes leurs prétentions sur ceux de la Viennoise? D'où vient que l'évêque d'Arles souffrit alors patiemment et sans réclamer, que ce concile où il se trouva, déclarât à son préjudice, Procule de Marseille métropolitain de la seconde Narbonnoise? D'où vient qu'étant si ardent à soûtenir ses droits et ses prérogatives, il se borna à la seule Viennoise, et qu'il ne fit pas valoir ses prétentions sur la Narbonnoise I. province sur laquelle il n'avoit dans ce tems-là aucune jurisdiction, de l'aveu même[1] du P. Quesnel?

VII. Cet auteur[2] convient que les évêques de Narbonne exerçoient alors l'autorité de métropolitain dans cette province; mais il prétend qu'ils l'avoient obtenuë *par subreption;* en sorte que suivant ce système non seulement ils n'auroient jamais joüi de la jurisdiction qu'ils devoient avoir selon les canons sur la Viennoise avant qu'elle fût démembrée de la Narbonnoise I. mais qu'ils auraient même usurpé l'autorité qu'ils exerçoient alors sur la Narbonnoise I. Quand ont-ils donc obtenu cette autorité et de qui? Quelle preuve donne-t-on de cette usurpation? Aucune autre que le témoignage[3] de Patrocle qui assûre le pape Zosime, » que les évêques de Narbonne avoient empiété sur lui le droit de métropolitain dans » la Narbonnoise I. et celui de ce pape qui » atteste, dit-on, cette usurpation après une » mure délibération et un sérieux examen. » Mais qui ne sçait que Patrocle étoit un fourbe[4] et un homme de mauvaises mœurs, et que Zosime n'étoit pas à l'abri de la surprise de la part d'un prélat aussi ambitieux, appuyé d'ailleurs de la protection et de l'autorité du patrice Constance dont il s'étoit servi pour s'emparer de l'évêché d'Arles? Au quel des deux papes vaut-il mieux s'en rapporter, à Zosime ou à S. Leon? Le P. Quesnel[5] préfère l'autorité du premier: pour nous, nous croions que la sainteté de l'autre et la connoissance qu'il avoit acquise de cette affaire pendant son séjour[6] dans les Gaules et dans la Viennoise avant son élection au Pontificat, sont des raisons assez fortes pour nous persuader qu'il ne s'est pas trompé quand il a dit que Patrocle

1 Innoc. I. epist. 24. edit. Const. p. 832.
2 Quesn. p. 509. 513. etc.
3 Greg. Tur. his. l. 1 c. 10.
4 S. Leo. ep. 10.
5 V. Till. sur S. Den. de Paris. H. E. tom. 4.
6 Boll. 22. Mart. - Bosq. tom. 2. p. 106.
7 Concil. tom. 2. p. 1156.

1 Quesn. ibid. p. 503. et seq.
2 P. 516.
3 P. 453. et 506.
4 V. Prosp. in chron.
5 Quesn. ibid. p. 452. et 513.
6 Prosp. ibid.

étoit [1] un menteur. D'ailleurs S. Leon n'est pas le seul qu'il faut regarder dans la décision qu'il donna en faveur de l'église de Narbonne; on ne peut condamner sa conduite sans condamner celle des SS. papes Boniface et Celestin ses prédecesseurs qui rétablirent cette église dans ces anciens droits, et remirent les choses dans l'état où elles étoient avant Patrocle, et sans désapprouver aussi le pape saint Hilaire qui confirma leur décision. On peut ajouter que si l'autorité des modernes doit être de quelque poids, outre celles de Mr de Marca et du P. Morin contre lesquels le P. Quesnel a écrit sa dissertation en faveur de saint Hilaire d'Arles, on a encore celle du P. Sirmond, de Mrs de Tillemont et Fleury et d'une infinité d'autres qui désaprouvent tous la conduite violente de Patrocle, et conviennent que Zosime se laissa surprendre par les artifices de ce prélat.

VIII. 4°. Si les évêques d'Arles avoient joüi si constamment du droit de métropolitain sur toute l'ancienne Narbonnoise, pourquoi lorsqu'on subdivisa cette province, celle dont la ville d'Arles fit partie ne prit-elle pas le nom d'*Arelatoise* plûtôt que de *Viennoise?* Car suivant l'usage commun, lorsque les provinces prenoient leur nom d'une ville, et non d'une nation ou d'un peuple, c'étoit toûjours de la métropole, et non d'une simple cité, comme on le voit de la Lyonnoise, la Tarragonnoise, la Carthaginoise, etc. Le P. Quesnel [2] cite là-dessus l'autorité d'Innocent I. pour faire voir que l'ordre ecclésiastique des provinces n'a pas toûjours suivi le civil; mais puisque de son aveu, Vienne a été métropole selon le civil, et que le civil regloit l'ecclésiastique avant la décision d'Innocent I. comme il paroît par le concile de Turin, au sujet des deux églises de Vienne et d'Arles, l'érection de la province Viennoise étant anterieure au tems où vivoit Innocent I. il s'ensuit que la ville de Vienne eut un métropolitain ecclésiastique conformément aux anciens canons, religieusement observez avant le changement de la discipline introduite à cet égard par la décretale de ce pape. D'ailleurs cette décretale ne fut point suivie ni confirmée par le concile de Calcedoine, comme le prétend le P. Quesnel; ce concile établit au contraire une regle toute opposée par son 17e canon, ainsi que le P. Constant [3] l'a remarqué; *Ut si civitas aliqua*, dit ce canon, *ab imperatoria auctoritate innovata est, vel deinceps innovata fuerit, civiles et publicas formas ecclesiasticarum quoque parœciarum ordo sequatur.* Le concile ordonna seulement par son 12e canon de déposer ceux qui contre les regles de l'église obtiendroient à l'avenir des rescrits de l'empereur pour partager une province en deux; *en sorte qu'on voioit par là deux métropolitains dans une province.*

IX. Si donc les évêques d'Arles n'eurent d'abord aucune jurisdiction sur l'église de Vienne, et si la premiere de ces deux villes n'étoit pas l'ancienne métropole de la province Viennoise, à plus forte raison ils n'eurent jamais aucune autorité sur celle de Narbonne qui avoit été la mere commune de l'une et de l'autre. S'ils eussent exercé le droit de métropolitain sur toute l'ancienne Narbonnoise, les peres du concile de Turin n'auroient pas été embarrassez comme ils le furent, pour juger le differend de ces évêques avec ceux de Vienne au sujet de la primatie: mais l'évêque d'Arles n'avoit garde de rien prétendre alors sur Narbonne. En vain le pere Quesnel [1] cite-t-il divers conciles où les évêques d'Arles ont présidé; car outre que Mr de Tillemont [2] a fort affoibli l'induction qu'il en veut tirer en faveur du prétendu droit de ces prélats, il est constant d'ailleurs qu'il ne donne aucune preuve qu'ils aient jamais présidé à ces conciles en présence ou au préjudice des évêques de Narbonne.

X. 5°. Enfin ce qui prouve évidemment l'injustice des prétentions de Patrocle sur la province de Narbonne, c'est que dès que Hilaire évêque de cette derniere église eut connoissance du privilege extraordinaire que le pape Zosime venoit d'accorder à ce prélat, il s'en plaignit hautement comme d'une innovation. Zosime ne lui répondit à la verité que par des duretez et des menaces, au lieu de lui rendre justice et de discuter ses prétentions: mais il rentra dans ses droits aussitôt après la mort de ce pape et la création de S. Boniface son successeur. Celui-ci le rétablit dans son ancienne autorité, sur les plaintes que firent le clergé et le peuple de Lodeve des entreprises de Patrocle qui avoit voulu ordonner un évêque dans leur église. Si les droits des évêques d'Arles sur la Narbonnoise I. eussent été aussi clairs que le prétend le P. Quesnel, le clergé et le peuple de Lodeve se seroient-ils plaints, sur-tout après le decret de Zosime, et n'auroit-on pas vu ces évêques

[1] S. Leo. ep. 10.
[2] Quesn. ibid. p. 471.
[3] Const. ep. S. P. tom 1. p. 852.

[1] Quesn. ibid. p. 446. et seq.
[2] Till. art. 1. sur Zos.

soûtenir ensuite leurs prétentions sur la province de Narbonne? Cependant depuis ce tems-là il ne paroît pas qu'ils aient fait la moindre démarche sur ce sujet, quoiqu'ils aient continué d'exercer leur jurisdiction sur les autres provinces de l'ancienne Narbonnoise situées à la gauche du Rhône.

XI. Il est vrai que le P. Quesnel [1] soutient qu'après le jugement du pape S. Boniface en faveur des évêques de Narbonne, les évêques d'Arles continuerent d'exercer leur autorité de métropolitain sur la Narbonnoise I. Il le dit: mais il ne le prouve pas. Il se contredit même là-dessus; car dans un autre endroit [2] au sujet de la 2me épitre de S. Leon à S. Rustique de Narbonne il avoüe que les prédecesseurs de ce dernier n'avoient jamais voulu rien relâcher de leurs droits aux évêques d'Arles: *Nec par est credere aliquid de suo jure Narbonensem unquam remisisse; præsertim cum posterius Bonifacii papæ judicium Narbonensi ecclesiæ sua jura asseruisset. Revera nunquam illis synodis interfuit Rusticus quæ ab Hilario Arelatensi congregatæ sunt ex plurium provinciarum episcopis, quales fuêre Regensis, Arausicana I. Vasensis I. et Arelatensis II. ne metropolitico juri suo ullatenus derogatum esset, nec illarum constitutis parendum sibi esse existimavit, ne illius jurisdictionem agnosceret, à quo ut totius synodi præside condita maxime fuerant et promulgata.* Comment donc pourroit-on croire que les évêques de Narbonne aient voulu céder leur droit après la décretale de S. Boniface, puisque nous sçavons au contraire qu'ils y furent maintenus par le pape S. Celestin [3] son successeur immédiat et par S. Leon? Ce dernier met d'ailleurs le nom de Rustique deNarbonne avant celui de Ravenne d'Arles dans une lettre qu'il leur écrit en commun. Aussi voions-nous que dans les conciles de Riez, d'Orange et de Vaison, convoquez par saint Hilaire d'Arles qui y présidoit en qualité de métropolitain, le même S. Rustique refusa non seulement de s'y trouver, comme le pere Quesnel en convient, mais qu'il n'y assista aucun évêque de la Narbonnoise I. quoiqu'il y en eût de la Narbonnoise II. et des Alpes Maritimes; provinces que les évêques d'Arles prétendoient devoir être soûmises à leur jurisdiction.

XII. Tout ce que nous venons de dire prouve, ce semble, qu'un fait aussi obscur que celui de la déposition de Marcien d'Arles ne sçauroit prouver la prééminence et la primatie de cette derniere église sur celle de Narbonne. Quant à ce qu'ajoûte le P. Quesnel [1], que la priere que fait S. Cyprien au pape S. Etienne de lui apprendre le nom de celui qui seroit élû à la place de Marcien pour sçavoir à qui il devoit écrire et adresser ses freres lorsqu'ils irait à Arles, est une preuve que l'évêque d'Arles étoit métropolitain, et le seul évêque des Gaules à qui on dût adresser ou qui dût recevoir ces lettres formées, cela ne le prouve en aucune maniere. C'est seulement une marque, comme l'explique fort bien Mr de Tillemont [2], que S. Cyprien vouloit sçavoir le nom du successeur de Marcien pour être informé à qui il devoit écrire et adresser ses freres lorsqu'ils iroient à Arles, ce qui n'empêchoit pas qu'il n'écrivît de semblables lettres aux autres évêques lorsque quelque ecclésiastique de Carthage alloit dans leurs diocèses. L'adresse de ces sortes de lettres formées, qui étoient une marque de communion, n'étoit pas alors particuliere [3] à un seul évêque ou au métropolitain d'une province, comme elle le fut peut-être dans la suite aux évêques d'Arles par rapport aux Gaules lorsque le pape Zosime eut accordé à Patrocle le privilege singulier dont nous avons dejà parlé.

XIII. Du reste saint Hilaire d'Arles pouvoit avoir ses raisons pour soûtenir une jurisdiction dont il trouvoit son siege en possession, mais dont il ne connoissoit peut-être pas l'origine: il étoit naturel qu'il soûtînt un droit acquis à son église: droit que la décision du pape Zosime autorisoit en quelque maniere, quoiqu'établi sur des fondemens ruineux. On peut donc justifier ce saint évêque qui par ses rares vertus s'attira l'estime et le respect de tous ses comprovinciaux, sans entreprendre en même-tems la justification de Patrocle son prédecesseur et des droits extraordinaires que ce dernier avoit usurpez.

NOTE LI.

Epoque de la mort de Wallia roi des Visigots et du retour de ces peuples dans les Gaules.

Nous ne ferions aucune attention à la faible autorité de Jornandés [4] qui donne pour le moins douze années de regne à Wallia roi des Visi-

[1] Quesn. ibid. p. 514.
[2] P. 780. col. 2.
[3] Concil. tom. 2. p. 1620.

[1] Quesn. ibil. p. 447.
[2] Till. art. 39. sur S. Cypr.
[3] V. S. Aug. ep. 44. n. 3. nov. ed.
[4] Iorn. de reb. Get. c. 32.

gots, si Mr de Marca [1] ne sembloit suivre sur cela cet historien, en faisant succeder à ce prince en 429. le roi Theodoric I. qu'il appelle sans aucune preuve fils de Wallia. Ce savant prélat, qui ne traite cette matiere qu'en passant, n'a pas fait attention aux autoritez d'Idace et d'Isidore, dont le premier étoit auteur contemporain, et par conséquent plus digne de foi que Jornandés qui n'écrivoit que plus de 140. ans après, et qu'on sçait être d'ailleurs fort mauvais chronologiste.

Idace [2] dit que Wallia mourut la 24e année d'Honoré après le retour des Visigots dans les Gaules; ce qui revient à l'an 418. Saint Isidore rapporte [3] la mort de ce prince à la 25e année du même empereur, Ere 457. c'est-à-dire à l'an 419. de J. C. Ainsi selon ces deux auteurs ce prince ne regna que trois ans.

Il paroît cependant que l'époque marquée dans Isidore est plus certaine; car selon cet historien Wallia ne mourut qu'après que le patrice Constance eut cedé aux Visigots la seconde Aquitaine, et que ces peuples eurent pris possession de cette partie des Gaules, et Idace en convient. Or il est dit dans la chronique de S. Prosper [4] autre auteur contemporain, que la confirmation de la paix entre Wallia et Constance, selon laquelle ce patrice ceda aux Visigots au nom d'Honoré la seconde Aquitaine, ne fut faite que l'an 419. sous le consulat de Monaxius et de Plinta. Il s'ensuit de là que les Visigots n'établirent leur roiaume dans les Gaules et le siege de leur empire à Toulouse que l'an 419. et que Wallia mourut cette même année.

NOTE LII.

Sur quelques circonstances de la guerre d'Attila, et les années du regne de Thorismond roi des Visigots.

I. Une chronique attribuée à Idace, et qu'on peut voir dans le recueil [5] de Canisius, rapporte diverses circonstances de la guerre d'Attila dans les Gaules; mais elles paroissent fabuleuses à nos meilleurs [6] critiques. Elles sont d'ailleurs contredites par la véritable chronique de cet auteur et par les autres anciens historiens. Nous ne faisons donc pas difficulté de mettre au rang des fables l'ambassade qu'Aëce envoia en même-tems à Attila et à Theodoric roi des Visigots pour les animer l'un contre l'autre en leur faisant les mêmes promesses; la bataille donnée à Orleans entre les mêmes Attila et Theodoric; les circonstances de cette bataille où on prétend que ce dernier fut tué, qu'il eut deux cents mille Visigots tuez sur la place, et Attila cent cinquante mille des siens; le combat que cet auteur prétend s'être donné ensuite dans la campagne de Châlons entre Thorismond fils de Theodoric et les Huns et sa durée de trois jours entiers; la supercherie d'Aëce qui après la bataille de Meri, alla successivement pendant la nuit dans les deux camps d'Attila et de Thorismond pour leur persuader de se retirer: tous faits racontez dans la prétenduë chronique d'Idace, mais que l'auteur, qui a pris peut-être le fonds de sa narration de cet historien, a ajoûtez de son chef, et, à ce qu'il paroît, sans aucune autorité.

II. Quoique celle de Jornandés mérite beaucoup plus d'attention, on ne sçauroit cependant faire aucun fonds sur ce qu'il a dit [1] du retour d'Attila dans les Gaules après la bataille de Meri, et sur la seconde victoire de Thorismond auprès de la Loire sur ce roi des Huns, comme Mr de Valois [2] l'a fait voir.

III. Nous avons suivi cependant cet historien Goth au sujet des circonstances qu'il rapporte de la mort de Thorismond, parce que dans son récit il n'y a rien de contraire à la vérité de l'histoire. Nous nous sommes fixez, après le P. Sirmond [3] à l'époque que donne de la mort de ce prince ce même historien, sçavoir à la troisième année de son regne. Cette époque est confirmée par la chronique de saint Prosper qui la rapporte sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire à l'an 453. Il est vrai que la chronique d'Idace [4] ne parle de cette mort que sur la fin de l'an 452. et sous la seconde année de l'empire de Marcien: mais Isidore [5] qui la met sous l'Ere 491. ou l'an 453. de J. C. confirme l'époque marquée dans S. Prosper; il se trompe pourtant en ne donnant à Thorismond qu'une année de regne.

[1] Marc. Bearn. l. 1. c. 14. n. 1.
[2] Idat. chr. ap. Sirm. p. 297. et 298.
[3] Isid. chron. p. 715. et 716.
[4] Prosp. tom. 1. Bibl. Lab. p. 49.
[5] Canis. lect. antiq. nov. ed. tom. 2. p. 186.
[6] Vales. rer. Franc. l. 4. p. 164. et seq.

[1] Jorn. c. 43.
[2] Vales. ibid. p. 170. et seq.
[3] Sirm. not. in Sid. l. 1. ep. 2.
[4] Idat. apud Sirm. p. 305.
[5] Isid. chr. p. 718.

NOTE LIII.

Epoque des expeditions de Theodoric II. roi des Visigots en Espagne, et de son retour à Toulouse.

On ne peut douter que l'entrée de Theodoric en Espagne, la bataille de Paramo qu'il livra sur la riviere d'Obrego aux Sueves et la prise de la ville de Braga par ce prince, ne soient arrivées l'an 456. puisqu'Idace [1] marque le jour de cette bataille un Vendredi sixiéme d'Octobre, et la prise de Braga un Dimanche 28e du même mois; ce qui fait voir évidemment par la lettre Dominicale que ces évenemens durent se passer en 456. Mais cet auteur se trompe en mettant cette bataille et cette prise avant la déposition d'Avitus et en donnant trois ans de regne à cet empereur, puisque nos plus habiles critiques [2] conviennent qu'il ne porta la pourpre que pendant dix mois et quelques jours, et qu'il en fut dépoüillé le 17 de Mai de l'an 456.

On doit conclure de là que si Theodoric entra en Espagne avant la déposition d'Avitus, comme Idace et S. Isidore [3] après lui le font entendre, il dut entreprendre cette expédition au commencement du printems de l'an 446. et qu'il dut faire la guerre dans ce pays depuis ce tems-là jusqu'après Pâques de l'année suivante qu'il reprit la route des Gaules.

C'est en effet à cette derniere époque qu'on doit mettre le retour de Theodoric à Toulouse; car nous sçavons [4] d'un côté qu'il repassa les Pyrenées aussitôt après son entreprise sur Merida, et de l'autre qu'il quitta [5] cette ville après la fête de Pâques et immédiatement après l'élection de Majorien en Occident et celle de Leon en Orient; c'est-à-dire après le premier d'Avril de l'an 457. que le dernier fut élû, environ deux mois après l'autre.

Il est vrai que suivant la chronique d'Idace le jour de Pâques tomba alors le ve jour avant les calendes d'Avril ou le 28 de Mars, ce qui ne sçaurait s'accorder avec l'an 457. où Pâques arrriva le 31. et non le 28 de Mars. Mais comme nous sçavons que cette fête ne tomba au mois de Mars depuis l'an 432. jusqu'à l'an 463. qu'une seule fois sçavoir l'an 457. il y a lieu de croire que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire dans Idace [1] *post dies Paschæ quod fuit pridie* ou II. (au lieu de *v.*) *kal. Aprilis;* ce qu'on peut prouver par l'éclipse du soleil dont parle cet auteur sous la même année et qui arriva selon lui un Mercredi neuvieme de Juin, *v. idus junias die quarta feria*, car en lisant *pridie* ou II. *id. Junias*, tout s'accorde, puisque la lettre dominicale de l'an 457. étoit F. et par conséquent le 9 de Juin étoit cette année un Dimanche et non pas un Mercredi.

1 Idat. chron. p. 307. et seqq.
2 V. Pagi ad ann. 456. n. 5. et seqq.
3 Isid. chron. p. 718.
4 Ibid. p. 715.
5 Idat. ibid.

NOTE LIV.

Sur la fin de Magnus Felix.

I. Nous n'avons pas hésité à donner la ville de Narbonne pour patrie à Magnus Felix qui fut préfet des Gaules et ensuite consul, fondez tant sur l'autorité de Sidoine [2] Apollinaire qui l'insinuë, que sur celle du P. Sirmond [3] qui l'assûre positivement. Cependant le P. Lacarri [4] sans donner aucune raison prétend que suivant le premier il étoit natif d'Arles; mais non seulement Sidoine n'en dit pas un mot, il fait entendre au contraire que ce personnage et ses enfans demeurant à Narbonne où ils avoient leur maison et leur bibliotheque *qu'ils tenoient de leurs ancêtres*, ils étoient natifs de cette ville.

II. Nous avons conjecturé que Magnus contribua beaucoup à la paix que Majorien conclut avec Theodoric roi des Visigots; ce que nous appuyons sur l'autorité et le crédit que cet illustre magistrat, qui demeuroit au voisinage de ces peuples, s'étoit acquis parmi eux par sa probité et ses éminentes qualitez, ainsi qu'il est marqué dans ces vers de Sidoine :

Qui dictat [5] modo jura Getis sub judice vestro
Pellitus raucum præconem suscipit hostis.

On convient [6] que c'est le préfet Magnus Felix dont Sidoine parle en cet endroit.

III. Nous prouvons le tems de la mort de ce personnage par les vers suivans du même poëte qui regardent Eulalie sa belle-fille et femme de Probus son fils.

1 Ibid. p. 309.
2 Sid. carm. 23. vers. 455. et seqq. arm. 24. vers. 90. et seqq.
3 Sirm. not. in Sid. p. 64.
4 Lac. præf. præt. p. 160.
5 Sid. carm. 5. vers. 561. et seq.
6 V. Sirm. not. ibid. p. 209.

Hic [1] sæpe Eulaliæ meæ legeris
Cujus Cecropiæ pares Minervæ
Mores, et rigidi senes, et ipse
Quondam purpureas socer timebant.

Ce dernier vers montre que Magnus Félix étoit dejà décédé dans le tems de ce poëme dont on fixe [2] l'époque entre l'an 468. et l'an 471.

IV. Nous rapportons celle de la préfecture de Felix fils de ce consul aux années 472. et 473. contre le sentiment du P. Lacarri [3] qui la met sous l'an 474. ou 475. Il paroît certain en effet d'un côté qu'il étoit dejà patrice en 474. et de l'autre qu'on ne parvenoit point de cette dignité à celle de préfet qui lui étoit inférieure. Nous tirons la preuve que Felix étoit patrice en 474. de la lettre que lui écrivit alors Sidoine [4] pour le féliciter de cette dignité. *Gaudeo [5] te, domine major, amplissimæ dignitatis infulas consequutum..... Nam licet in præsentiarum sis potissimus magistratus, et in lares Philagrianos* PATRICIUS *apex tantis post sæculis tua tantum felicitate remeaverit, etc.* Felix devoit par conséquent avoir exercé la préfecture les années précedentes : or les deux années de cette préfecture ne peuvent être antérieures à l'an 471. puisque l'an 470. Eutrope [6] était préfet des Gaules, et qu'avant ce tems-là Felix par sa demeure à Narbonne [7], ville alors soûmise aux Visigots, étoit hors d'état de s'avancer dans les charges de l'empire.

Ce qui a trompé le P. Lacarri, c'est qu'il prétend [8] que Polemius étoit préfet des Gaules en 472. et 473. mais il est certain que ce dernier n'exerça cette charge qu'après l'an [9] 475. sçavoir en 476. et 477. Felix pouvoit donc l'occuper en 472. ou 473. et il aura été créé patrice en 474. et non pas en 472. ou 473. comme l'a crû Mr de Tillemont [10].

V. Le P. Lacarri [11] conjecture que le pere de Camille, frere du consul Magnus Felix, fut proconsul d'Afrique, sur ce qu'il est dit [12] dans Sidoine que Camille avoit fait honneur au proconsulat de son pere, *ornaverat proconsulatum patris.* La raison qu'il en donne c'est que dans ce siecle, l'Afrique étoit la seule province de l'empire qui fût gouvernée par un proconsul. Mais ce pays étoit alors depuis trop long-tems entre les mains des Vandales pour croire que le pere de Camille l'eût gouverné au nom de l'empire. Nous croions plûtôt qu'il avoit eu le gouvernement de la Viennoise, ou de quelqu'autre des six provinces *consulaires* des Gaules, ainsi appellées dans la notice de l'empire, qu'on prétend avoir été dressée sous le regne de l'empereur Valentinien III. Sidoine ne pouvoit signifier l'exercice de cette dignité que par le terme de proconsulat, *proconsulatus*, pour éviter l'équivoque du mot de consulat.

1 Sid. carm. 24.
2 V. Til. sur S. Sid.
3 Lacarr. Ibid. p. 173.
4 V. Till. art. 16. 23. et 27. sur S. Sid. art. 8. sur Fauste de Riez
5 Sid. l. 2. ep. 3.
6 Lacarr. ibid. p. 169.
7 Sid. carm. 9. et 24.
8 Lacarr. ibid. p. 171. et seq.
9 V. Till. art. 30. sur S. Sid.
10 Till. art. 8. sur Fauste de Riez. p. 430.
11 Lacar. ibid. p. 161.
12 Sid. l. 1. ep. 11.

NOTE LV.

Epoque du siege d'Arles par Theodoric II. roi des Visigots.

Nous avons rapporté avec Mr de Valois [1] l'époque du siége d'Arles par Theodoric II. à l'an 459. ce qui est appuyé sur l'autorité des monumens historiques de ce tems-là. En effet le comte Gilles qui prit la défense [2] de cette place, étant [3] encore à la suite de Majorien à la fin de l'an 458. ne peut l'avoir défenduë que l'année suivante et avant la paix qui fut concluë cette dernière année [4] entre cet empereur et les Visigots.

II. Il est vrai que si nous en croyons le P. Sirmond [5] et quelques autres après lui, le maître de la milice qui étoit à Lyon avec Majorien à la fin de l'an 458. étoit Ricimer ou le comte Nepotien, et non pas le comte Gilles ; mais cet habile critique n'a pas pris garde que Ricimer n'étoit maître de la milice qu'en Italie [6], et que l'éloge de Sidoine ne sçaurait lui convenir.

Pour Nepotien si l'on examine le texte d'Idace [7], on verra que ce comte étoit maître de la milice en Espagne où il étoit en 459. et non pas dans les Gaules. C'étoit d'ailleurs contre l'usage que deux maîtres de la milice commandassent ensemble dans la même province. Or il est certain que le comte Gilles qui étoit maître de la milice des Gaules dès l'an 457. et le com-

1 Val. rer. Franc. l 4. p. 198.
2 V. Paulin. de vit. S. Martin. l. 6.
3 Sid. carm. 5. vers. 552.
4 Idat. chr. p. 310.
5 Sirm. not. in carm. 5. Sid. p. 208. - Lacarr. præf. præt. p. 159.
6 Val. ibid.
7 Idat. ibid.

mencement [1] du regne de Majorien, défendit [2] la ville d'Arles contre les Visigots. Enfin l'éloge que Sidoine fait du maître de la milice qui étoit à la suite de Majorien, dans le panégyrique de ce prince, convient [3] parfaitement à ce comte.

III. Du reste il n'est rien moins que certain que Nepotien fût au service de l'empire; car quoiqu'Idace [4] le fasse *maître de la milice* en Espagne, titre qui ne semble convenir qu'à la milice Romaine, il paroît cependant par le même auteur que Nepotien agissoit dans ce pays conjointement avec le comte Sunieric general de Theodoric, dans le tems que ce roi étoit encore broüillé avec Majorien, et que ces deux generaux commandoient de concert l'armée des Visigots. Mais ce qui semble lever toute la difficulté, c'est que vers l'an [5] 462. Theodoric rappela d'Espagne Nepotien pour mettre Arborius à sa place, ce qui est confirmé par la chronique d'Isidore [6] qui met Sunieric et Nepotien au nombre des generaux que ce prince envoia dans la Galice contre les Sueves. Ainsi ou Nepotien aura été d'abord au service des Romains et maître de leur milice en Espagne en 459. et aura passé ensuite en 460. au service de Theodoric; ou ce que nous croions plus vraisemblable, il aura toujours été au service des Visigots et maître de leur milice, dignité que Theodoric aura prise des Romains, et dont il aura honoré ses principaux generaux. Nous sçavons que les Visigots prirent de ceux-ci plusieurs autres titres, entre autres celui de comte, comme nous le voions [7] en la personne de Sunieric et de plusieurs autres.

NOTE LVI.

Epoque de la mort de Theodoric II. roi des Visigots, de la soûmission de Narbonne à ce prince et de la mort du comte Gilles.

Il est assez difficile de fixer l'époque précise de la mort de Theodoric II. Idace [8] la place sous la IX. année de l'empire de Leon en Orient et la I. de celui d'Antheme en Occident. Jornandès [9] dit qu'il mourut après avoir régné XIII. ans. Isidore [1] assûre qu'il fut tué par son frere la VIII. année de Leon, l'Ere 504. Marius d'Avenches [2] dans sa chronique rapporte sa mort sous le consulat de Pusæus et de Jean, c'est à-dire l'an 467. Enfin l'auteur [3] du supplément ou *appendix* à la chronique de Victor de Tunes, en parle sous le troisieme consulat de l'empereur Leon et celui de Tatien, ce qui répond à l'an 466.

Entre ces differentes autoritez le P. Pagi préfere [4] celle de Marius d'Avenches, parce qu'on peut l'accorder, dit-il, avec celle d'Idace qui rapporte la mort de Theodoric sous l'an 2483. d'Abraham, commencé, suivant cet ancien auteur, au premier d'Octobre de l'an 466. de J. C. Mais il nous paraît que ce sçavant critique se trompe et qu'Idace rapporte la mort de Theodoric sous cette derniere année, ainsi que nous l'allons faire voir. Nous croions donc devoir préferer l'époque marquée dans l'*appendix* de la chronique de Victor de Tunes. Idace loin d'y être contraire comme le prétend le P. Pagi, la confirme; car il place cette mort sous la IX. année de l'empereur Leon. Or cette année concourt avec l'an 466. et ne peut convenir avec l'an 467. ce prince aiant été élû en Orient en 457.

Il est vrai qu'Idace joint avec la IX. année de Leon la I. de l'empereur Antheme élû en Occident en 467. mais il est évident que ce chronographe compte les années de ce dernier depuis la mort de Severe son prédecesseur tué le 4 Août de l'an 465. puisqu'il met son élection dans le même mois d'Août et sous la VIII. année de Leon; tandis que nous savons qu'il ne fut élû qu'au mois d'Avril de l'an 467. En comptant donc suivant Idace les années d'Antheme depuis le 4. d'Août de l'an 465. Theodoric mort en 466. peut être décédé dans la premiere année du regne de ce prince. D'ailleurs la IX. année de Leon convient suivant le même auteur [5] à l'an 466. car il fait mention sous la VII. année de cet empereur d'Orient d'une éclipse de soleil arrivée le Lundi 20. de Juillet; ce qui prouve que cette éclipse arriva l'an 464. Or si suivant Idace la VII. année de l'empire de Leon concourt avec le mois de Juillet de l'an 464. la IX. doit concourir avec le même mois de l'an 466.

Quant à la preuve que le P. Pagi prétend tirer d'Idace, que Theodoric dut déceder après le 1er d'Octobre de l'an 466. parce que cet auteur

1 Greg. Tur. l. 1. c. 11.
2 Paulin. ibid.
3 Val. ibid. l. 5 p. 159.
4 Idat. ibid. p. 310. et seq.
5 Idat. ibid.
6 Isid. p. 719.
7 Idat. ibid. V. Comment. ad breviar. col. Theod.
8 Idat. chr. p. 313.
9 Jorn. de reb. Get. c. 44.

1 Isid. chr. p. 719.
2 Mar. Av. tom. 1. Duch.
3 Hisp. Illus. tom. 4. et edit. Stalig.
4 Pagi ad ann. 464. n. 2.
5 Idat. p. 312.

rapporte la mort de ce prince sous l'an 2483. d'Abraham, nous croions que ce critique raisonne sur un faux principe; sçavoir [1] qu'Idace compte les années d'Abraham depuis le premier d'Octobre. En effet cet historien suivant le P. Pagi rapporte [2] la mort d'Ataulphe roi des Visigots sous l'an 2432. d'Abraham qui ne commença, selon le calcul que ce critique lui prête, qu'au premier d'Octobre de l'an 415. et nous sçavons cependant que ce roi déceda avant la fin du mois de Septembre de la même année 415. puisque selon la chronique Alexandrine on apprit sa mort à Constantinople le Vendredi 24 du même mois. Il faut donc qu'Idace suppute les années d'Abraham depuis le mois de Janvier et non depuis le mois d'Octobre. Ceci est encore prouvé par l'époque de l'éclipse arrivée le Lundi 20. de Juillet de l'an 464. et rapportée par Idace sous l'an 2481. d'Abraham. Or selon le calcul que le P. Pagi [3] attribuë à cet auteur, l'an 2481. d'Abraham ne dut commencer qu'au premier d'Octobre de l'an 464. il faudrait donc qu'Idace rapportât cette éclipse sous l'an 2480. d'Abraham et non sous l'an 2481. mais il fait tout le contraire.

Après avoir concilié l'autorité d'Idace avec notre calcul touchant l'époque de la mort de Theodoric II. il est aisé de concilier de même les autres auteurs, excepté Marius d'Avenches qu'il faut nécessairement abandonner. Jornandés dit que ce prince mourut après treize ans de regne. Or nous avons dejà prouvé ailleurs qu'il succeda à son frere Thorismond vers le commencement de l'an 453. ainsi il dut mourir en 466. au lieu que s'il était mort en 467. comme le prétend le P. Pagi, il aurait eu plus de quatorze ans de regne.

Isidore est encore favorable à notre calcul; car suivant cet historien, Euric aiant succedé à Theodoric II. l'Ere 504. qui répond à l'an 466. de J. C. ce dernier doit être mort la même année. Il est vrai que cet auteur fait concourir l'année de la mort de Theodoric avec la VIII. de l'empereur Leon; mais cet auteur s'est trompé en cela.

Enfin nous avons une nouvelle preuve de cette époque dans celle des années du regne d'Euric successeur immédiat de Theodoric; car il paroît certain [4] que le premier mourut l'an 484. dans la XIX. année de son regne; il doit donc l'avoir

[1] V. Pagi ad ann. 415. n. 23. ad ann. 473. n. 26.
[2] Ad ann. 415. ibid.
[3] Ad ann. 464. n. 4.
[4] V. Note 59. n. 3.

commencé en 466. et Theodoric II. son frere doit être mort cette derniere année.

II. Nous conjecturons que Theodoric n'avoit pas encore alors atteint la quarantiéme année de son âge; car Sidoine Apolinaire lui fait dire par l'empereur Avitus qu'il étoit encore en bas âge dans le tems du siege de Narbonne arrivé en 436.

> Narbonem [1] tabe solutum
> Ambieras, tu parvus eras, etc.

Theodoric n'avoit donc qu'environ sept à huit ans dans le tems de ce siege; il paroît même que peu de tems auparavant ce prince étoit encore à la mamelle.

> Hæ flentem [2] tenuère manus, si forsitan altrix
> Te mihi, cum nolles, lactandum tolleret, etc.

Lui fait dire encore Sidoine par Avitus; d'où nous concluons qu'il pouvoit avoir tout au plus trente-cinq à quarante ans dans le tems de sa mort en 466.

III. Idace [3] rapporte la soûmission de Narbonne à Theodoric sous la VI. année de l'empereur Leon en Orient et la II. de Severe en Occident; ce qui prouve que le comte Agrippin dut livrer cette ville à ce prince entre le mois de Novembre de l'année 462. et de Février de la suivante. On met en effet l'élection de Leon au 7. de Février de l'an 457. et celle de Severe au 19. de Novembre de l'an 461. ce qui convient parfaitement. Il y a cependant une difficulté, c'est qu'Idace rapporte sous la même année une éclipse de lune arrivée *le Vendredi 7 de Mars de l'Ere DVI*, ce qui ne sçauroit convenir ni à l'année 462. ni à la suivante. Le P. Pagi [4] avouë que ces notes chronologiques sont alterées, et cela paroît évident; mais il prétend que le jour de la férie et l'année de l'Ere Espagnole conviennent avec l'an 462. *Character feriæ et eræ Hispanicæ annum Christi sexagesimum secundum certo indicant:* cet habile critique n'a pas sans doute fait attention que l'Ere 506. répond à l'an 468. et que le 7. de Mars en 462. étoit un Mercredi et non un Vendredi.

Au reste les circonstances qu'Idace [5] rapporte de la soûmission de Narbonne à Theodoric con-

[1] Sid. carm. 7. v. 475. et seqq.
[2] Ibid.
[3] Idat. p. 311.
[4] Pagi ad ann. 475. n. 6.
[5] Idat. ibid.

firment ce que nous avons déja établi ailleurs [1] sur l'autorité de Sidoine Apollinaire, sçavoir que l'empereur Severe ceda cette ville à ce prince en vertu d'un traité qu'ils firent ensemble. *Agrippinus Gallus et comes, et civis*, dit cet historien, *Ægidio comiti viro insigni inimicus, ut Gothorum mereretur auxilia, Narbonam tradidit Theuderico.* Isidore [2] rapporte à peu près les mêmes termes: or Severe étoit également ennemi du comte Gilles. Il faut donc que cet empereur fût uni avec Agrippin, qu'il lui ait donné ordre de livrer la ville de Narbonne aux Visigots, et qu'il ait acheté à ce prix l'alliance de ces peuples dont parle Sidoine.

Pour ce qui est de l'époque de la mort du comte Gilles, Idace [3] auteur contemporain la rapporte peu de lignes après avoir parlé de l'éclipse de soleil dont nous avons déja fait mention et sous la même année, c'est-à-dire en 464. Le P. Pagi [4] la differe cependant jusqu'à l'année suivante, prétendant qu'Idace s'est trompé; mais outre que toutes les notes chronologiques conviennnent très-bien à l'an 464. il est certain d'ailleurs que cet historien place cette mort sous la III. année de Severe, lequel prit la pourpre le 19. de Novembre de l'an 461. Le comte Gilles mourut par conséquent entre le 20. de Juillet qu'arriva cette éclipse et le 19. de Novembre de l'an 464. que la IV. année de Severe commença; ce qui fait voir que le P. Daniel [5] s'est trompé en rapportant cette mort sous l'an 463.

NOTE LVII.

Sur la Septimanie et l'origine de ce nom.

I. De cinq ou six opinions differentes que nous trouvons parmi nos modernes touchant l'étymologie du nom de Septimanie, nous n'en voions que deux qui méritent quelque attention, sçavoir celles de Mrs de Marca et Valois. Le P. le Cointe a embrassé le sentiment de ce dernier: nous en parlerons dans la suite.

Zurita [6] suivi par le P. Sirmond [7] croit que ce nom tire son origine de Beziers appellée par les anciens *Biterræ Septimanorum*, à cause que les Visigots s'y étoient d'abord établis. Mrs Catel [1] et Valois [2] ont déja réfuté cette opinion. Nous pouvons ajoûter qu'il est faux que les Visigots aient fixé leur premiere demeure à Beziers; ils ne furent maîtres de cette ville que long-tems après leur arrivée dans les Gaules et vers la fin du V. siecle. D'ailleurs la ville de Toulouse aiant été la capitale de leurs états et celle de Narbonne la métropole de la province, il n'est pas vraisemblable qu'on eût choisi le nom d'une legion, dont on ne se servoit plus alors, et celui d'une ville particuliere, pour le donner à tout un pays, préferablement à plusieurs autres villes plus remarquables.

II. L'opinion de Bernard [3] Guidonis n'est pas mieux fondée. Cet évêque tire le nom de Septimanie de celui du cap de Cette auprès d'Agde; mais la differente maniere dont les anciens ortographient ces deux noms fait voir combien cette conjecture est mal fondée. Ils [4] ont toûjours appelé le cap ou la montagne de Cette *Sitius* ou *Setius mons*, et on auroit dû dire par conséquent *Setimania*, et non pas *Septimania;* qu'on trouve toujours écrit avec un *p.* dans tous les auteurs.

III. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter le sentiment de Catel [5] qui croit que la ville de S. Gilles auprès du Rhône portoit autrefois le nom de Septimanie, et qu'elle l'a donné à toute la province. Quand cela seroit, nous ne connoîtrions pas mieux l'étymologie de ce nom. Cet auteur donne pour toute preuve de son opinion l'endroit de la vie de S. Gilles où il est dit qu'on appelle Septimanie le pays situé à la droite de l'embouchure du Rhône dans la mer; ce qui prouve véritablement que la ville de S. Gilles étoit située dans la Septimanie, mais non pas que ce nom fût anciennement celui de cette ville.

IV. Il nous reste à examiner les opinions de Mrs de Marca et de Valois. Le premier [6] qui a pris la sienne de Scaliger [7] après l'avoir rectifiée, a été suivi par le P. Pagi [8]. Il prétend que le nom de Septimanie vient de cette ancienne partie des Gaules qu'on appeloit *les sept provinces*, et dont les Visigots étoient les maîtres en

1 V. ci-dessus. l. 4. n. 76.
2 Isid. chr. p. 719.
3 Idat. p. 312.
4 Pagi ad ann. 464. n. 4.
5 Dan. præf. præt. hist. p. XII. et seq
6 Zurit. Annal. Arag.
7 Sirm. not. in Sid. p. 63.

1 Catel. mem. p. 35. et seqq.
2 Vales. not. Gall. p. 614. et seq.
3 V. Catel. ibid.
4 V. Val. not. Gall. p. 523.
5 Cat. ibid.
6 Marc. Hisp. d. 91. et seq.
7 Scalig. in Auson. p. 239.
8 Pagi ad ann. 401. n. 47. et seq.

partie dans le tems que ce nom fut mis en usage, c'est-à-dire avant la défaite du roi Alaric II. Le nom de *Septimanie*, dit ce sçavant prélat, marquoit tous les pays que les Visigots occupoient alors; il ajoûte qu'après la bataille de Vouglé, ces peuples aiant perdu la plûpart des provinces qu'ils possedoient dans les Gaules, ce nom demeura seulement au pays qu'ils conserverent en deçà des Pyrenées, sçavoir à la plus grande partie de la Narbonnoise premiere.

Les Sept provinces qui selon Mr de Marca donnerent leur nom de Septimanie, étoient comme nous l'avons dit ailleurs, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, la Viennoise, les deux Narbonnoises, et la province des Alpes Maritimes. Ainsi pour réfuter entierement son sentiment, nous n'avons qu'à fixer l'époque à laquelle on commença à se servir de ce terme, et voir si dans ce tems-là les Visigots étoient les maîtres des Sept provinces en tout ou en partie.

V. Sidoine Apollinaire [1] est le premier que nous connoissions qui ait appellé Septimanie les états des Visigots dans les Gaules. Il emploie ce nom dans une épître dont Mr de Tillemont [2] a fixé l'époque au plus tard à l'an 473. que ces peuples n'étoient pas encore maîtres de l'Auvergne. Cette lettre peut être même antérieure; mais quand elle seroit absolument de l'an 473. il est du moins vraisemblable qu'on se servoit dejà depuis quelque tems du nom de Septimanie, et que cet auteur ne l'inventa pas précisément alors. Or, pour peu que ce nom ait été en usage avant l'an 473. il l'aura été par conséquent avant la conquête que firent les Visigots de la plus grande partie de la Narbonnoise I. Il ne fut donc pas d'abord emploié pour désigner cette seule province. Cette remarque détruit le système de Mr de Valois dont nous parlerons bientôt, ainsi que celui des autres auteurs qui prétendent que ce nom a pris son origine de la Narbonnoise I. et affoiblit beaucoup l'opinion de Mr de Marca.

Il est certain en effet qu'en 473. les Visigots n'avoient rien dans la Viennoise, la Narbonnoise II. et les Alpes Maritimes qui étoient du nombre des Sept provinces, et qu'ils ne possedoient alors qu'une partie de l'Aquitaine I. Aussi n'est-ce qu'après l'an 480. qu'étant depuis peu maîtres de l'Auvergne, ils passerent le Rhône et s'emparèrent d'une portion de la Viennoise et de la Narbonnoise II. Ils ne pénétrerent dans

[1] Sid. l. 3. ep. 1.
[2] Till. art. 22. sur S. Sid.

les Alpes Maritimes que long-tems après: d'où il est aisé de conclure que dans le tems qu'on donnoit au pays occupé par ces peuples le nom de Septimanie, ils regnoient à peine sur trois *des Sept provinces*, sçavoir sur l'Aquitaine II. et la Novempopulanie, et sur une partie de la Narbonnoise I. et de l'Aquitaine I. ce qui détruit le systême de Mr de Marca.

On pourroit dire peut-être qu'il suffisoit que le pays occupé par les Visigots fit partie de ce qu'on appeloit auparavant *les Sept provinces*, pour qu'on lui donnât le nom de Septimanie: mais dans ce cas-là cette étymologie paroîtroit très-fausse, puisque le pays que les Visigots ne possedoient pas de cette partie des Gaules, étoit beaucoup plus étendu que celui qui leur étoit soûmis.

VI. Examinons à présent le sentiment du P. le Cointe [1] et de Mr de Valois [2] qui est celui qui paroît le plus vraisemblable. Selon ces auteurs le nom de Septimanie vient des sept *citez* ou peuples qui composoient la Narbonnoise I. dans le tems que les Visigots s'en rendirent les maîtres; de même que la Novempopulanie prenoit son nom des neuf peuples qui la composoient. Les sept citez de la Septimanie étoient, selon Mr de Valois, les villes et diocèses de Toulouse, Beziers, Nismes, Agde, Maguelonne, Lodeve et Usez; mais il n'a pas pris garde qu'il obmet une huitième cité, sçavoir celle de Narbonne métropole de la province, ce qui ruine entièrement son systême.

On pourroit le rectifier en retranchant Maguelonne du nombre des anciennes citez de la Septimanie; car si cet auteur et Mr de Marca ont fait voir que Carcassonne et Elne n'ont été citez ou évêchez qu'au VI. siecle, long-tems après que le nom de Septimanie fut en usage, on pourroit le dire de Maguelonne et se servir des mêmes raisons. Par là il n'y aura eu que sept citez dans la Narbonnoise I. en y comprenant la métropole, dans le tems que les Visigots se rendirent maîtres de cette province vers la fin du V siecle; ce qui paroît aisé à prouver.

VII. 1° Suivant la notice [3] des citez des Gaules qu'on met sous l'empire d'Honoré, il n'y avoit alors que six citez ou évêchez dans la Narbonnoise I. sçavoir Narbonne, Toulouse, Lodeve, Beziers, Nismes et Usez. Agde n'est pas comprise dans cette notice; mais cette ville fut bientôt après honorée d'un siege épiscopal,

[1] Le Coint. ad ann. 531. n. 13.
[2] Val. not. Gall. p. 514. et seq.
[3] Sirm. tom. 1. conc. Gall.

comme nous l'avons fait voir ailleurs. 2°. Au concile [1] d'Agde tenu l'an 506 où les seuls évêques de la domination des Visigots se trouverent, soit par eux-mêmes, soit par leur députez, nous trouvons bien les noms des évêques des sept citez dont nous venons de parler; mais on n'y trouve point ceux des évêques de Maguelonne, de Carcassonne et d'Elne. Si ces trois villes eussent été alors épiscopales, étant si voisines de celle d'Agde et sous la domination d'un même prince, leurs évêques ou leurs procureurs n'eussent pas manqué d'assister à ce concile; puisque les évêques de la domination des Visigots les plus éloignez, tels que ceux de Tours, de Bourdeaux, de Bourges, d'Antibe, etc. s'y trouverent ou en personne ou par leurs députez. 3°. Mais ce qui prouve que ces trois villes de Maguelonne, de Carcassonne et d'Elne n'ont été évêchez ou citez que dans le VI. siecle, c'est que nous n'avons aucun monument avant ce tems-là où il soit fait mention de leurs évêques, et que les premiers dont nous trouvons les noms, sont bien avant dans le V. siecle.

VIII. Nous croions donc avec Mrs de Marca [2] et de Valois [3] que les villes de Carcassonne et d'Elne n'ont été citez ou évêchez qu'après l'an 507. et même après l'an 533. lorsque les Visigots ayant perdu les deux villes de Lodeve et d'Usez, ils firent, à ce qu'il paroît, ériger celles-là en évêchez pour se dédommager de la perte des autres. Pour ce qui est de Maguelonne, elle ne paroît pas véritablement dans les plus anciennes notices; mais elle se trouve dans les posterieures qui peuvent être du commencement du VI. siecle, et elle y paroît [4] avant que les villes de Carcassonne et d'Elne y fussent comprises; ce qui nous donne lieu de croire qu'elle fut érigée en évêché avant les deux dernieres et vraisemblablement peu de tems après la bataille de Vouglé en l'an 507. Il semble par là que les Visigots voulurent toûjours conserver dans la Narbonnoise I le nombre des sept citez, et qu'à mesure qu'ils en perdoient quelqu'une, ils en faisoient ériger une nouvelle. La ville de Lodeve étant retombée dans la suite sous la domination de ces peuples, elle devint une huitieme cité de la partie de la Narbonnoise I. soûmise aux Visigots, qu'on appella cependant Septimanie.

[1] Concil. tom 4. p. 1344. et seq.
[2] Marc. Hisp. p. 24. 81. et seq.
[3] Val. ibid.
[4] V. Duch tom. 1. hist. Franc.

IX. On voit par ce que nous venons de dire que nous n'admettons que sept citez dans la Narbonnoise I. jusqu'au VI. siecle, en y comprenant la métropole; ce qui peut servir à rectifier le systême de Mr de Valois touchant l'origine du nom de Septimanie. Nous sommes pourtant obligez de l'abandonner, 1°. Parce qu'il n'est pas constant que dans le tems que le nom de Septimanie fut en usage, toute la Narbonnoise I. ou ces sept citez, fussent au pouvoir des Visigots; et qu'il paroît au contraire qu'ils n'en possedoient alors qu'une partie. 2°. Parce que Sidoine Apollinaire qui s'est servi le premier de ce terme, n'a pas voulu signifier par là la Narbonnoise I. mais plûtôt l'ancien domaine des Visigots dans les Gaules qui leur fut cedé par l'empereur Honoré, comme nous l'allons faire voir en proposant notre sentiment sur l'étymologie du nom de Septimanie.

X. Sidoine s'est servi de ce terme dans une lettre [1] qu'il écrivit vers l'an 473. à Avitus son parent pour l'exhorter à venir au secours de l'Auvergne que les Visigots vouloient envahir: *Quippe si vestra crebrò*, lui dit-il, *illud præsentia invisat, vel Gothis credite, qui sæpenumero etiam* SEPTIMANIAM SUAM *fastidiunt vel refundunt, modo invidiosi hujus anguli etiam desolata proprietate potiantur...... Quia etsi illi, veterum finium limitibus effractis, omni vel virtute vel mole, possessionis turbidæ metas in Rhodanum Ligerimque proterminant: vestra tamen auctoritas pro dignitate sententiæ, sic partem utramque moderabitur, ut et nostra discat quid debeat negare cum petitur, et poscere adversa desinat cum negatur*. Il est clair par ce passage et par l'epoque de la lettre, que Sidoine entend par la *Septimanie* ce qu'il appelle dans le même endroit les anciennes limites des Visigots, *veteres fines Gotorum*, que ces peuples avoient franchies depuis quelques années pour se rendre maîtres de la plus grande partie de l'Aquitaine I. et de la Narbonnoise I. et qu'ils vouloient étendre jusqu'au Rhône et à la Loire. *Septimaniam suam fastidiunt vel refundunt, etc. veterum finium limitibus effractis, etc. metas in Rhodanum Ligerimque proterminant etc.* Or Sidoine explique ailleurs ce qu'il entend par les *anciennes limites des Visigots*, sçavoir le pays des Gaules qui avoit été cedé anciennement à ces peuples par les empereurs, et dans les bornes duquel ils s'étoient auparavant tenus renfermez, conformément aux traitez qu'ils avoient faits avec les Romains jusqu'aux nouvelles en-

[1] Sid. l. 3. ep. 1.

treprises d'Euric[1] : *Evarix rex Gothorum quod limitem regni sui, rupto dissolutoque fœdere antiquo, vel tutatur armorum jure vel promovet*, et dans un autre endroit parlant du même roi[2] : *Modo per promotæ limitem sortis, ut populos sub armis, sic frænat arma sub legibus*. La lettre[3] d'où le premier de ces passages est tiré, fut écrite au commencement de l'an 475. et l'autre, l'année suivante. On voit dans cette derniere que ces termes *limes promotæ sortis* ou le pays qui étoit échû en partage aux Visigots dans les Gaules, et dont Euric avoit fort étendu les frontieres, est la même chose que ce qu'il appelle dans la lettre à Avitus, *veteres fines*, les anciennes limites, ou *limes regni Gothorum*, les limites du roiaume Visigotique. Paul diacre[4] s'exprime de la même maniere ; car il renferme l'ancien domaine des Visigots dans les Gaules avant Euric, à ce qui leur avoit été d'abord cedé par les empereurs, c'est-à-dire à l'Aquitaine II. et à la ville de Toulouse. *Gothi quoque non contenti provincia quam superius à Romanis habitandam penes Galliam acceperant, Arvernos et Narbonam cum suis finibus captas invadunt, etc.*

XI. Il résulte de ce que nous venons de rapporter que par le nom de Septimanie Sidoine entend seulement l'ancien domaine des Visigots dans les Gaules, (*veteres fines*,) domaine dans lequel la Narbonnoise I. à la réserve de la ville de Toulouse et de son territoire, n'étoit pas comprise. Et en effet dans le tems que ce prélat se servoit du mot de Septimanie, les Visigots n'étoient pas encore entierement les maîtres de toute cette province, puisqu'il dit dans le même endroit que ces peuples faisoient tous leurs efforts pour étendre leurs frontieres jusqu'au Rhône. Ce ne pouvoit être que par la conquête de la Narbonnoise I. limitrophe de ce fleuve : par conséquent ils ne la possedoient pas encore en entier. Il faut donc chercher la Septimanie dans les anciens états des Visigots dans les Gaules, c'est-à-dire dans l'Aquitaine II. qui avec la ville de Toulouse et son territoire fut d'abord cédée à ces peuples l'an 419. par le patrice Constance au nom de l'empereur Honoré : or nous trouvons la Septimanie dans cette province en y joignant le Toulousain.

XII. L'Aquitaine II. dont la ville de Bourdeaux étoit la métropole, ne renfermoit anciennement

[1] Sid. l. 7. ep. 6.
[2] L. 8. ep. 3.
[3] V. Till. sur S. Sid.
[4] Paul. diac. hist. miscell. l. 15.

que six peuples[1] ou citez, sçavoir le Bourdelois, le Poitou, la Saintonge, l'Angoûmois, le Périgord et l'Agenois, ou les diocèses de Bourdeaux, de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, de Périgueux et d'Agen ; à quoi si l'on ajoûte la cité ou le diocèse de Toulouse qui fut cedé aux Visigots par le même traité, on trouvera les sept citez ou les sept peuples qui peuvent avoir donné le nom à la Septimanie dont parle Sidoine.

On pourrait croire que la Novempopulanie, ou du moins une grande partie fut cedée aux Visigots par l'empereur Honoré avec l'Aquitaine II. et Toulouse : mais les anciens historiens qui font mention de cette cession n'en disent rien. Idace[2] rapporte seulement que cet empereur leur *ceda l'Aquitaine depuis Toulouse jusqu'à l'Ocean*, et S. Prosper[3] auteur contemporain suivi par Isidore[4], *la seconde Aquitaine avec quelques villes des provinces voisines*. Or l'un de ces auteurs explique l'autre ; car en supposant, comme nous faisons, qu'Honoré ne ceda aux Visigots que l'Aquitaine II. avec le Toulousain, on entend très-bien ce qu'Idace a voulu dire, puisque tout ce pays s'étend depuis Toulouse jusqu'à l'Ocean ; et par les villes des provinces voisines dont parle S. Prosper, on peut entendre seulement le Toulousain qui étoit alors d'une très-grande étenduë, et pouvoit comprendre plusieurs petites villes outre la capitale. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain par le texte de cet auteur que toute la Novempopulanie ne fut pas alors cedée aux Visigots : nous sçavons d'ailleurs qu'ils ne s'étendirent dans l'Aquitaine I. que long-tems après.

XIII. Ces peuples demeurerent long-tems renfermez dans les limites de ces sept pays ou citez qu'ils possedoient légitimement. L'an 462. le comte Agrippin leur aiant livré la ville de Narbonne au nom de l'empereur Sévere, ils s'étendirent depuis[5] peu à peu, et firent successivement des conquêtes dans la Narbonnoise I. et les provinces voisines ; de sorte que l'an 473. qui est l'époque de la lettre de Sidoine Apollinaire dont il s'agit, il ne restoit plus aux Visigots qu'à s'emparer de l'Auvergne pour être maîtres de toute la partie des Gaules située

[1] V. notit. civit. Gall. apud Sirm. tom. 1. conc. Gall.
[2] Idat. in chron.
[3] S. Prosp. chron. p. 49.
[4] Isid. chron. p. 716.
[5] Idat. chron.

entre la Loire, le Rhône, les Pyrenées et les deux mers. Il est vrai que ces peuples non contens des pays qui leur avoient été cedez par Honoré, avoient fait diverses tentatives depuis cette cession pour étendre leurs frontieres, et qu'il y a lieu de croire qu'ils s'emparerent de divers pays voisins de leur demeure; c'est aussi ce que Sidoine fait entendre par ces termes: *Sæpenumero Septimaniam suam fastidiunt et refundunt*. Mais il paroît en même-tems que les empereurs les obligerent de restituer leurs conquêtes et de se renfermer dans leurs anciennes limites par les nouveaux traitez qu'ils firent avec eux; jusqu'à ce qu'enfin ces mêmes peuples profitant de la décadence et des troubles de l'empire qui suivirent la mort de Majorien, ils franchirent impunément les bornes de leurs anciens états et s'approprierent les provinces voisines que l'empereur Nepos fut obligé de leur ceder par un traité.

XIV. Selon ce que nous venons de dire, l'Aquitaine II. avec la ville de Toulouse auront d'abord porté le nom de Septimanie avant que les Visigots fissent des progrès dans les provinces voisines; à moins que Sidoine Apollinaire n'ait inventé ce terme pour designer les anciens états de ces peuples dans les Gaules: états qui en effet étoient composez de sept citez.

XV. Depuis cet évêque de Clermont jusqu'à Gregoire de Tours nous ne trouvons aucun auteur ni aucun monument [1] qui fassent mention de la Septimanie; car il est faux que ce nom soit emploié en 533. dans le testament de saint Remi, comme quelques auteurs l'ont avancé; ainsi nous ignorons si on se servit de ce terme depuis Sidoine pour désigner la partie des Gaules soûmise aux Visigots. On pourroit seulement conjecturer qu'on appella ainsi les pays qui resterent à ces peuples tant en deçà qu'en delà du Rhône après la bataille de Vouglé en 507. sur ce que l'Anonyme [2] de Ravenne comprend la Provence dans la Septimanie; ce qu'aucun autre auteur n'a fait ni avant ni après lui. Mais comme on ignore le tems auquel ce geographe a vécu, on ne peut rien dire de positif sur son autorité. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que depuis Gregoire de Tours on a toûjours appellé Septimanie la partie de la Narbonnoise I. qui demeura aux Visigots, et qu'on continua de donner ce nom à cette province jusques sous la troisieme race de nos rois, soit que cet historien l'ait emprunté de Sidoine Apollinaire, et qu'il l'ait appliqué aux états que les Visigots possedoient de son tems dans les Gaules; ou que lui et les autres auteurs qui l'ont suivi aient ainsi appellé cette province, parce qu'elle comprit d'abord sous les Visigots sept citez ou diocèses, comme nous l'avons dejà dit.

Du reste les auteurs et les monumens posterieurs à Gregoire de Tours donnent indifferemment le nom de Septimanie et de Gothie à la partie de la Narbonnoise I. qui demeura aux Visigots depuis la bataille de Vouglé; mais nous ne trouvons aucun ancien auteur Goth ou Espagnol qui ait donné le nom de Septimanie à cette province. Elle est appelée seulement *la province des Gaules* ou *la Gaule Gothique* dans les actes des conciles de Tolede ou dans les auteurs qui ont écrit dans les pays situez au-delà des Pyrenées; ce qui nous fait conjecturer que les historiens Gaulois ou François qui se sont servis du nom de Septimanie, l'ont pris de Gregoire de Tours, et celui-ci de Sidoine Apollinaire; et que les Visigots n'ont jamais ainsi appellé cette province pendant tout le tems qu'ils en ont été les maîtres.

1 V. Le Coint. ad ann. 533. n. 30.
2 Anon. Raven. p. 35. 191. et 196.

NOTE LVIII.

Si Sigismer prince François épousa une fille d'Euric roi des Visigots.

Suivant Mr de Valois [1], le prince Sigismer dont Sidoine [2] Apollinaire décrit l'entrée dans Lyon, alla dans cette ville pour épouser une fille du roi Euric; mais la maniere dont Mr de Tillemont [3] s'exprime sur ce sujet donne lieu de croire qu'il ne faisoit pas beaucoup de fonds sur cette conjecture.

Nous avons en effet deux raisons qui nous font douter de la vérité de ce mariage. 1°. Parce qu'il est très-difficile que l'an 469. [4] qui est le tems où Sidoine fait mention du voiage du prince Sigismer, Euric eût une fille en état d'être mariée. Ce roi étoit alors assez jeune; car nous avons prouvé ailleurs [5] que Theodoric son frère et son prédecesseur étoit mort l'an 466. à l'âge d'environ trente-cinq ans: or Euric étoit son puisné de quelques années, puisque le prince

1 Val. rer. Franc. l. 3. p. 219. et seq.
2 Sid. l. 4. ep. 20.
3 Till. art. sur S. Sid.
4 Till. ibid.
5 V. Note 56.

Frederic étoit entr'eux deux [1]. D'ailleurs Euric devoit être encore enfant lorsqu'en 451. son père Theodoric I. marcha contre Attila; car il ne prit avec lui que ses deux fils aînez Thorismond et Theodoric, sans doute parce qu'ils étoient alors les seuls capables de porter les armes. Nous verrons enfin qu'Alaric fils aîné d'Euric ne se maria que vers l'an 496. ainsi Euric en 469, pouvoit avoir tout au plus vingt-cinq à trente ans.

2°. Mr de Valois prétend prouver le mariage de Sigismer avec une fille d'Euric par une épître de Sidoine où il est parlé d'une alliance entre les Visigots et les François qu'il croit avoir été cimentée par ce mariage. Il est vrai que Sidoine [2] fait entendre que les François demanderent la paix à Euric et son alliance : *Modo de superiore cum barbaris ad Vachalim trementibus fœdus victor innodat;* et qu'il parle ailleurs [3] des mêmes peuples comme si ce prince les avoit domptez :

Hîc tonso occipiti senex Sicamber
Postquam victus es elicis retrorsum
Cervicem ad veterem novos capillos.

Mais rien de tout cela ne prouve une alliance entre les Visigots et les François formée par le mariage de Sigismer avec la fille du roi Euric. Il est au contraire plus vraisemblable que ce prince François n'alla à Lyon, et n'y fit son entrée que pour épouser la fille d'un roi des Bourguignons alors maîtres de cette ville.

NOTE LIX.

Ecclaircissemens sur quelques endroits de la vie d'Euric et sur sa famille.

I. Mr de Valois [4] a de la peine à se persuader que l'empereur Nepos ait cedé l'Auvergne au roi Euric par un traité solemnel : il aime mieux croire que ce roi s'empara de ce pays par les armes. Sa raison est que Sidoine [5] dans sa lettre à Grec, évêque de Marseille, où il est fait mention de cette cession comme d'un article du traité qui devoit être conclu entre ces deux princes, n'en a parlé que sur un bruit fort incertain et qu'il détruit lui-même par ses lettres posterieures. Mais les lettres de ce prélat ne sont pas rangées selon l'ordre chronologique, et telle qui est posterieure à celle où il parle de la cession de l'Auvergne, lui est antérieure pour la date ; ainsi cela ne prouve rien. D'ailleurs Mr de Tillemont [1] qui a beaucoup travaillé pour fixer la chronologie de ces lettres ne doute pas que l'Auvergne n'ait été cedé aux Visigots par l'empereur Nepos dans un traité de paix.

Quelle apparence en effet qu'Euric qui vouloit à quelque prix que ce fût terminer ses états par la Loire et le Rhône [2], ait refusé la paix que les évêques de Provence lui offroient au nom de l'empereur à ces conditions, et qu'il y ait renoncé ensuite pour faire une paix moins avantageuse dans le tems qu'il étoit le maître de donner la loi? Peut-on croire que ce roi par le traité qu'il conclut avec saint Epiphane, ait abandonné toutes ses conquêtes qu'on voulait lui laisser auparavant, pour se renfermer dans les bornes étroites de l'ancien domaine des Visigots dans les Gaules? Car si Nepos ne lui eût pas cedé les pays qu'il avait conquis, Euric se seroit presque vû réduit à la seule province ecclesiastique de Bourdeaux et au pays Toulousain. Enfin y a-t-il quelque vraisemblance que Sidoine ne fût pas instruit des articles de paix proposez au roi des Visigots son voisin par les évêques de Provence, lui qui étoit si interessé et si attentif à sçavoir tout ce qui ce passait là-dessus? Nous ne doutons donc pas que par le traité que Nepos conclut avec ce prince, il ne lui ait cedé l'Auvergne avec toutes ses nouvelles conquêtes, et qu'Euric n'ait alors borné ses états dans les Gaules par la Loire, le Rhône, l'Ocean, la Méditerranée et les Pyreneés ; ce qui faisoit l'unique objet de son ambition. Outre la fin de la harangue de saint Epiphane [3] à ce prince qui nous donne lieu de le croire, nous avons l'autorité de Jornandès, qui parlant des conquêtes d'Euric durant la décadence de l'empire, dit qu'il soûmit alors ces provinces *à son propre domaine*, ce qui prouve qu'il étoit censé tenir de l'empire ce qu'il en possedoit auparavant. *Euricus* [4] *rex Vesegotharum Romani regni vacillationem cernens, Arelatum et Massiliam propriæ subdidit ditioni.* Et ensuite : *Euricus.... totas Hispanias Galliasque sibi jam* JURE PROPRIO *tenens, simul quoque et Burgundiones subegit.*

1 Jorn. c. 36.
2 Sid. l. 8. ep. 3.
3 Ibid. ep. 9.
4 Val. rer. Franc. l. 5. p. 225.
5 Sid. l. 7. ep. 7.

1 Till. art. 22. et 27. sur S. Sid. art. 8. sur Fauste de Riez.
2 Sid. l. 3. ep. 1. l. 7. ep. 1.
3 V. Ennod. vit. Epiph. p. 1665. et seq.
4 Iorn. c. 47.

II. L'époque de la soûmission de la Provence à Euric souffre quelque difficulté. L'auteur de l'*appendix* de la chronique de Victor [1] de Tunes dans les éditions que nous en avons, place la prise des villes d'Arles et de Marseille par ce roi sous le consulat de Jean et de Severe, c'est-à-dire sous l'an 470. tandis qu'il est [2] certain que la Provence obéïssoit alors et encore long-tems après aux Romains, et qu'elle ne fut soûmise aux Visigots que vers l'an 481. Mais il faut prendre garde que cet *appendix* ou ces additions à la chronique de Victor de Tunes faites par un Goth ou Espagnol aiant été ajoûtées à la marge des manuscrits de Victor, il aura été aisé aux copistes posterieurs de se tromper et de transposer sous un consulat ce qui avoit été rapporté sous un autre. Nous avons plusieurs exemples d'une semblable transposition dans le même *appendix*.

III. Jornandès [3] dit qu'Euric mourut la XIX. année de son regne. Il sera donc décédé en 484. en supposant, comme nous l'avons [4] dit ailleurs, qu'il commença de regner l'an 466. Le P. Pagi [5] après avoir prouvé que ce prince dut mourir avant le 2 de Février de l'an 485. prétend cependant qu'il déceda cette même année, parce que l'*appendix* de la chronique de Victor de Tunes rapporte sa mort sous l'an 485. Mais comme le P. Pagi prouve [6] ailleurs que cet *appendix* est souvent fautif, il peut y avoir une erreur dans cet endroit comme dans les autres. Il est constant en effet qu'Alaric II. fils et successeur d'Euric étoit le 2. de Février et au mois de Septembre de l'an 506 dans la XXII. année de son regne [7]. Il put l'avoir commencé par consequent et avoir succedé à son père au mois d'Octobre de l'an 484. ce qui approche plus du calcul d'Isidore [8] qui met la mort de ce dernier prince, *l'Ere* 521. ou l'an 483. de J. C. *la* X. *année de l'empereur Leon;* et qui lui donne dix-sept ans de regne : car en supposant avec le P. Pagi qu'Euric ne commença de regner que l'an 467. et qu'il est mort l'an 485. il auroit dû avoir alors près de dix-huit ans de regne, ce qui ne peut s'accorder avec Isidore.

IV. Les vers que Sidoine [9] fit pour une coupe qui devoit être présentée à la reine Ragnahilde nous donnent lieu de croire après le P. Sirmond [1] que cette princesse étoit femme d'Euric. Quelques auteurs [2] prétendent cependant qu'elle avoit épousé Theodoric II. frere et prédecesseur de ce prince. Ils croient en trouver la preuve dans les vers suivans de Sidoine [3] :

> Sic tibi, cui rex est genitor socer atque maritus,
> Natus rex quoque sit cum patre postque patrem.

Ils inferent de là que Ragnahilde n'avoit point d'enfant, et que l'inscription lui en souhaite un, ce qui convient, continuë-t-on, à Théodoric II. qui mourut sans posterité : mais il paroît que ces vers ne disent rien moins que cela, et qu'au contraire le poëte souhaite que le fils de Ragnahilde *regne un jour avec son pere et après son pere ;* fondé sans doute sur les exemples funestes qu'on avoit dejà vûs dans la famille de Theodoric I. dont les enfans poussez par l'ambition de regner, s'étoient égorgez les uns les autres. Le dernier vers peut donc regarder Alaric II. fils d'Euric.

V. Quant à ce qu'ajoûte Chabanel [4], que cette reine fut inhumée dans le cimetiere de l'église de la Daurade ; qu'il est vraisemblable qu'elle étoit Catholique ; et qu'elle ou le roi son époux firent construire ou du moins aggrandir cette église, ce sont de pures conjectures qui n'ont aucun fondement. Quelle apparence que l'épouse d'un roi aussi zelé Arien qu'Euric, et sans doute Arienne elle-même ait fait bâtir cette église, ou bien le roi Theodoric son prétendu mari ; à moins que ce n'eût été pour ceux de leur secte, sur quoi nous n'avons aucun monument. Il est vrai que Chabanel croit que Ragnahilde étoit Catholique, parce qu'elle étoit fille d'un roi des Bourguignons : il se trompe ; ces peuples professoient alors l'Arianisme.

1 Vict. Tun. ed. Scalig. et tom. 4. Hisp. Illust.
2 Till. art. 8. sur Fauste de Riez.
3 Jorn. ibid.
4 V. Note 96.
5 Pagi ad ann. 485. n. 24.
6 V. Pagi ad ann. 477. n. 20.
7 V. Note 62. n. 3.
8 Isid. chron. p. 719. et seq.
9 Sid. l. 4. ep. 8.

1 Sirm. not. ibid. p. 73.
2 Chabanel. antiq. de la Daur. c. 8. - Catel. mem. p. 471.
3 Sid. ibid.
4 Chaban. ibid.

NOTE LX.

Epoque de l'entrevûë de Clovis et d'Alaric.

Gregoire [5] de Tours qui rapporte ce qui se passa à l'entrevûë de Clovis avec Alaric ne dit rien qui puisse en fixer l'époque. Il est vrai qu'il en parle immédiatement après la guerre

5 Greg. Tur. hist. l. 2. c. 35.

que le premier fit aux Bourguignons en 500. et en 501. mais on sçait qu'il n'y a rien de fixe pour la chronologie dans l'ordre des faits rapportez par cet historien. En effet il place dans le chapitre suivant l'exil de S. Quintien, évêque de Rodès, après cette conference et avant la bataille de Vouglé donnée l'an 507. mais il est certain [1] que cet évêque ne fut éxilé que l'an 511. N'aiant donc aucune preuve précise de l'époque de cette conférence, nous croions qu'il est très-vraisemblable qu'elle se tint peu de tems après les négociations de Theodoric roi d'Italie pour accommoder les differends qui s'étoient élevez entre Clovis et Alaric, et qu'elle en fut une suite, contre le sentiment du P. Daniel et de nos historiens modernes qui prétendent qu'elle fut posterieure à la guerre de Clovis contre les Bourguignons, et qu'elle précéda immédiatement les nouveaux differends qui s'éleverent entre les deux rois, et qui furent suivis de la défaite et de la mort du dernier à la bataille de Vouglé.

Suivant ce que nous venons de dire, cette conference dut se tenir vers la fin de l'année 498. ou au commencement de la suivante; car le P. Daniel a demontré [2] que les négociations de Theodoric pour accommoder les premiers differends des rois des François et des Visigots précederent la guerre que Clovis fit aux Bourguignons l'an 500. Nous pouvons ajoûter deux nouvelles raisons à celles que cet auteur en a données.

La première, c'est que Cassiodore, le seul qui ait parlé de ces négociations, dont les lettres qui regardent la même matiere sont ordinairement de suite, rapporte celles qui concernent cette affaire immédiatement après la derniere du second livre. Or Theodoric écrivit celle-ci à Clovis au sujet des Allemans qui s'étoient réfugiez en Italie après la bataille de Tolbiac. Ainsi cette derniere lettre étant de l'an 497. au plus tard, les suivantes ne doivent pas être fort éloignées de cette date.

La seconde raison est que Theodoric aiant toûjours été ennemi des Bourguignons et que s'étant ligué avec Clovis contre Gondebaud leur roi depuis l'an 500. il n'y a aucune apparence qu'il se fût adressé à ce dernier pour l'engager à devenir le médiateur des differends de l'autre avec Alaric, et le porter à s'unir avec lui contre les François.

[1] Val. rer. Franc. l. 6. p. 268. et seq.

[2] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 30. et chronol. du regne de Clovis à la fin du même vol.

Il paroît donc certain qu'il s'éleva un differend entre Clovis et Alaric avant l'an 500. que Theodoric roi d'Italie s'emploia pour réconcilier ces deux princes, que ses soins ne furent pas inutiles, et que les deux rois conclurent enfin la paix. Le P. Daniel convient de tout ceci, et il établit la paix et la réconciliation d'Alaric et de Clovis dans cette occasion sur l'autorité de Procope qu'il cite en marge. Mais en supposant, comme il fait, que l'entrevuë des deux rois dont parle Gregoire de Tours, fut posterieure à la guerre des François contre les Bourguignons ou à l'an 500. il est obligé de multiplier sans aucune nécessité les querelles et les réconciliations entre Clovis et Alaric. Or nous n'avons aucune preuve certaine que ces deux princes se soient broüillez et raccommodez si souvent. Il est au contraire bien plus naturel de croire qu'après leur premiere réconciliation par l'entremise de Theodoric, ils n'eurent aucun nouveau differend jusqu'à celui qui servit de prétexte au premier, pour déclarer la guerre à l'autre, durant laquelle ce dernier perdit la vie.

Quand aux circonstances de l'entrevuë de ces deux rois rapportées par Roricon, Aimoin et la chronique attribuée à Idace dans la collection de Canisius [1], il n'y a qu'à les lire pour être persuadé de leur supposition. C'est pourquoi nous n'en avons fait aucun cas, à l'exemple de nos plus habiles critiques.

NOTE LXI.

Si saint Eugene fonda un monastere dans l'Albigeois, et sur les actes de sainte Carissime vierge.

Les PP. Mabillon [2], Ruinart [3] et de Sainte Marthe [4] ne font pas difficulté de croire que S. Eugene évêque de Carthage ait fondé un monastere dans les Gaules et dans le lieu de son exil; c'est là l'origine qu'ils donnent au monastere de Vieux (*Viancium*) en Albigeois. La seule preuve qu'ils en ont n'est appuyée cependant que sur le propre du diocèse d'Albi qui portoit autrefois [5] *que saint Eugene exilé dans les Gaules aiant établi sa demeure dans l'Albi-*

[1] Canis. antiq. lec. tom. 2. nov. ed. - V. Ruin. in Greg. Tur. p. 703. et seq.

[2] Mab. annal. tom. 4. p. 35.

[3] Ruin. Pers. Vand. part. 2. c. 8. n. 7. et not. in Greg. Tur. p. 787. et seq.

[4] Gall. Chr. nov. ed. tom. 1. 45. et 46.

[5] Ruin. ibid.

geois, y avoit bâti un monastere auprès du sepulchre du martyr saint Amarand, où cet évêque de Carthage étoit mort après bien des travaux et des peines. On a supprimé tout cela dans la nouvelle édition de ce propre réformé et imprimé en 1703. par ordre de feu Mr de la Berchere archevêque d'Albi, et on n'a mis pour leçons le jour de la fête du saint, que le pur texte de Gregoire de Tours. Il est vrai qu'on lit encore dans le nouveau propre au 2. d'Octobre, fête de sainte Carissime, que cette sainte *alla mourir au monastere de Vieux fondé par saint Eugene, etc.*

La fondation de ce monastere n'étant donc uniquement appuyée que sur la légende de l'église d'Albi, cette autorité ne nous paroît pas assez forte pour nous empêcher de donner ici les raisons que nous avons d'en douter.

La principale est le silence de Gregoire de Tours qui parle assez au long de saint Eugene en deux differens endroits de ses ouvrages sans dire un mot du monastere de Vieux. Or il semble qu'il en auroit dû dire quelque chose, surtout s'il avoit été construit sur le tombeau de saint Amarand martyr dont il parle [1] aussi fort au long; car il n'oublie pas de faire mention des monasteres bâtis de son tems sur les sepulchres des saints martyrs. Il y a quelque chose de plus, c'est que cet historien paroît dire le contraire; car quoiqu'il rapporte [2] dans son histoire que saint Eugene fut exilé dans la ville d'Albi, et qu'il y mourut, il dit cependant dans son livre de la gloire [3] des martyrs que ce saint évêque de Carthage aiant eu révélation du jour de sa mort, il alla au tombeau de saint Amarand, et qu'il y rendit son ame à Dieu: or on convient que le tombeau de saint Amarand étoit à Vieux, lieu éloigné d'Albi de plus de trois grandes lieuës. Si donc ce saint a passé le tems de son exil dans cette ville, il ne peut avoir demeuré à Vieux, et y avoir fondé un monastere.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la suite du tems on bâtit un monastere dans ce lieu sur les tombeaux des saints Amarand, Eugene, etc. de même qu'on en bâtit plusieurs autres dans les Gaules sur les sepulchres des saints martyrs, comme ceux de saint Julien de Brioude, de S. Saturnin de Toulouse, de S. Bausile de Nismes, de S. Thiberi de *Cessero*, de S. Privat de Javoux ou de Mende, etc. mais on n'a aucun monument de celui de Vieux qui remonte au-dessus du x. siecle, quoique vraisemblablement il ait pû avoir été fondé auparavant, sans que nous sçachions pourtant que saint Eugene en ait été le fondateur.

Au reste les auteurs [1] qui mettent sous l'an 1464. la translation dans la cathédrale d'Albi des reliques de saint Amarand, de saint Eugene et des autres saints, qui jusqu'alors avoient été conservées à Vieux, se trompent; puisqu'elle ne fut faite qu'en 1494. sous Louis d'Amboise évêque d'Albi, comme on peut [2] le voir dans le nouveau propre du diocèse. D'ailleurs ce prélat n'occupa ce siege que depuis l'an 1473. jusques en 1502.

II. Quant aux actes de sainte Carissime insérez dans le breviaire d'Albi [3], ils ne sont gueres propres à nous donner des éclaircissemens sur l'époque de la fondation du monastere de Vieux, ou sur la vie de cette sainte. Ils portent qu'elle nâquit à Albi d'Aspasius et d'Helene, personnes nobles; qu'inspirée du saint Esprit, elle fit vœu de virginité; que s'étant par cette démarche attiré la persecution de ses parens qui vouloient la marier à *Hugolin de Châteauvieux* (*De Castro veteri*), elle se retira sous la conduite d'un Ange dans un bois où elle demeura cachée pendant trois ans, sans que le lieu de sa retraite fût connu de personne que de sa nourrice qui lui apportoit de tems en tems un pain d'orge pour sa nourriture; que Carissime aiant ressuscité la fille de cette nourrice, et craignant d'être découverte par ce miracle, elle passa la riviere de Tarn malgré l'opposition des démons; qu'après avoir erré dans des lieux déserts et pleins de forêts, elle trouva enfin par miracle saint Eugene exilé dans ces lieux, auquel elle se joignit; qu'aiant marché de compagnie, ils arriverent au voisinage de la riviere de Vere où ce saint avoit commencé à bâtir un monastere; qu'enfin la sainte, après avoir passé sept ans auprès de lui, eut révélation du jour de sa mort dont elle avertit ce saint évêque qui la fit inhumer dans son monastere. Telle est la légende de sainte Carissime: mais si saint Eugene n'a pas fondé le monastere de Vieux, comme il y a apparence, ces actes qui assûrément ne ressentent pas la simplicité du commencement du VI. siecle, n'auront pas beaucoup d'autorité, et il est évident par le nom d'Hugolin de Châteauvieux, le prétendu futur époux de sainte Carissime, qu'ils

[1] Greg. Tur. de glor. mart. l. 1. c. 57. et seq.
[2] Hist. l. 2. c. 3.
[3] De glor. mart. l. 1. c. 58.

[1] Ruin. Till. ibid. etc.
[2] V. Gall. Chr. nov. ed. tom. 1.
[3] Propr. Alb. p. 239. et 231.

sont posterieurs au XI. siecle où les noms propres des familles ont commencé d'être en usage.

NOTE LXII.

Sur quelques circonstances de la bataille de Vouglé et l'époque de la mort d'Alaric II. roi des Visigots.

I. Nous n'avons fait aucun fonds sur tout ce que rapporte Roricon [1] des circonstances de la bataille de Vouglé. Cet historien est trop peu accrédité au sentiment des meilleurs critiques [2], pour qu'on puisse compter sur la verité des faits qu'il avance: ainsi nous sommes surpris qu'un de nos historiens [3] modernes qui en fait le moins de cas, ait pourtant puisé dans son ouvrage l'ordonnance et plusieurs circonstances de cette fameuse bataille.

Le P. le Long [4] conjecture fort vraisemblablement que cet auteur, qui a amplifié ce qu'il a trouvé de Clovis dans Gregoire de Tours et dans l'auteur anonyme des gestes des rois de France, ne vivoit que dans le XI. siecle. C'est ce qu'on peut inferer de son 4e livre où il fait mention [5] de Perpignan dont il prétend que ce roi fit la conquête; car le nom de cette ville est inconnu [6] avant le X. siecle.

II. Il est faux qu'Apollinaire fils du fameux S. Sidoine évêque de Clermont ait été tué à la bataille de Vouglé, comme le P. Daniel [7], trompé par Mariana, l'a avancé. Il est constant par Gregoire de Tours [8] que ce noble Auvergnat fut élû évêque de Clermont la quatrième année après la mort de Clovis, et par conséquent longtems après la bataille de Vouglé.

III. Isidore [9] donne vingt-trois ans de regne à Alaric, c'est-à-dire que ce roi mourut en 507. dans la XXIII. année de son regne. Nous sçavons en effet tant par l'avertisement de ce prince qui est à la tête du code Theodosien, que par les actes du concile d'Agde, qu'au mois de Février et au commencement de Septembre de l'an 506. il n'étoit encore que dans la XXII. année de son regne; ce qui prouve qu'il dut le commencer en 484.

1 Roric. l. 4. tom. 1. Duch.
2 Le Long. Bibl. n. 6568.
3 Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 46.
4 Le Long. ibid.
5 Roric. ibid. p. 816.
6 Marc. Hisp. p. 21. 458.
7 Daniel. ibid. p. 47.
8 Greg. Tur. hist. l. 3. c. 2.
9 Isid. chron. p. 720.

IV. Nous ne nous arrêtons pas à faire remarquer ici que Procope [1] s'est trompé en mettant la défaite d'Alaric par Clovis auprès de la ville de Carcassonne assiegée par les François. D'autres l'ont remarqué avant nous.

NOTE LXIII.

Chronologie du regne de Gesalic roi des Visigots.

I. La suite chronologique de ce qui se passa dans les provinces méridionales des Gaules les dernieres années de Clovis, est extrêmement embarrassée. Gregoire de Tours et nos autres anciens historiens n'ont rien de certain, et nos modernes ne sont pas d'accord là-dessus. On peut éclaircir cette matiere en fixant l'époque des évenemens arrivez sous le regne de Gesalic roi des Visigots.

II. La chronique d'Isidore [2] nous apprend que ce prince fut élû dans la ville de Narbonne par les Visigots immédiatement après la bataille de Vouglé, c'est-à-dire vers le milieu de l'an 507. et qu'il regna quatre ans. Or comme il mourut avant le mois de Juin de l'an 511. ainsi que nous le ferons voir, ces quatre années de regne ne doivent pas être entierement complettes.

Le même historien [3], ainsi que l'auteur de l'*appendix* à la chronique de Victor de Tunes, rapportent que Gesalic avant sa mort demeura un an entier caché dans l'Aquitaine, qu'il rentra ensuite en Espagne où il fut défait une seconde fois par Ibbas, qu'il se sauva dans les Gaules, et qu'enfin il fut tué après avoir passé la Durance. Gesalic dut donc se rendre en Aquitaine au plus tard vers le printems de l'an 510.

Ce prince avant son séjour dans cette province avoit été chassé d'Espagne, et obligé de se réfugier en Afrique après avoir été défait pour la premiere fois par le general Ibbas; ainsi cette défaite dut arriver vers la fin de l'an 509. car étant allé se réfugier en Aquitaine au plus tard au printems de l'an 510. comme nous venons de le dire, ce n'est pas trop qu'il ait emploié quatre à cinq mois soit pour son passage en Afrique, soit dans son séjour à la cour de Thrasamond roi des Vandales, où il sollicita du secours,

1 Proc. l. 1. de bell. Goth.
2 Isid. chron. p. 710. - Chronol. reg. Got. tom. 1. - Duch. p. 818.
3 Isid. ibid.

soit enfin pour repasser en Espagne et se rendre de là en Aquitaine. Sa fuite de Narbonne et la prise de cette place par Gondebaud roi des Bourguignons, qui la suivit, doivent avoir précédé par conséquent la fin de l'an 509.

III. On peut prouver d'une maniere encore plus précise l'époque de la prise de Narbonne par ces peuples; ils dûrent s'en rendre maîtres avant la fin de l'an 508. puisque le general Ibbas étoit dejà alors entré dans les Gaules par ordre de Theodoric roi d'Italie, et qu'il n'est pas vraisemblable que Gondebaud eût osé attaquer cette place après l'arrivée des Ostrogots. D'ailleurs Gesalic aiant abandonné Narbonne aux Bourguignons pour se retirer en Espagne, et aiant fait depuis un assez long [1] séjour à Barcelonne avant sa premiere defaite par Ibbas vers la fin de l'an 509. Gondebaud dut prendre cette ville vers le milieu de l'an 508. Ibbas dut la reprendre sur lui au plus tard vers le milieu de l'an 509. puisqu'il l'avoit dejà reprise [2] lorsqu'il passa en Espagne pour en chasser Gesalic, et avant la premiere défaite de ce prince et sa fuite en Afrique qui arriverent, comme nous venons de le dire, vers la fin de l'an 509.

Il est vrai que l'*appendix* de la chronique de Victor de Tunes [3] ne met la fuite de Gesalic en Afrique que l'an 510. sous le consulat de Boëce: mais cet *appendix* ne place aussi son retour en Espagne que trois ans après, sçavoir l'an 513. sous le consulat de Probus, ce qui donneroit plus de six années de regne à ce prince contre l'autorité d'Isidore qui ne lui en donne que quatre. Cet *appendix* suivant l'édition de Scaliger ne fait aucune mention du retour de Gesalic d'Afrique: mais il fait commencer sous le même consulat de Probus les quinze années du regne de Theodoric roi d'Italie en Espagne; or ce regne ne commença que depuis la mort de Gesalic, ce qui revient au même.

IV. Les differentes époques sous lesquelles les mêmes faits sont rapportez dans les diverses éditions de cet *appendix* font voir qu'on ne peut pas s'appuyer sur son autorité; et que comme l'auteur n'a rapporté qu'à la marge de la chronique de Victor de Tunes les évenemens qui regardent les Visigots, il aura été aisé aux copistes de faire des transpositions, et de marquer vis-à-vis d'un consulat ce qui étoit marqué sous un autre.

1 Isid. chron. ibid.
2 Cassiod. l. 4. ep. 17. - V. le Coint. ad ann. 509. n. 1.
3 Vict. Tun. Hisp. Illust. tom. 4. 126.

Cet *appendix* prouve cependant l'ordre chronologique des faits que nous venons d'établir, puisqu'il marque la fuite de Gesalic en Afrique sous un consulat different de celui de son retour en Espagne Or ce prince étant mort vers le printems de l'an 511. après avoir fait un an de séjour en Aquitaine, il ne peut être revenu d'Afrique qu'en 510. et s'y étant réfugié sous un consulat anterieur, il doit y avoir passé du moins en 509. Reprenons l'ordre chronologique des évenemens arrivez sous le regne de Gesalic.

V. Les François dûrent lever le siege de Carcassonne l'an 508. et non l'an 507. comme le prétend le P. Daniel [1], puisque selon [2] Procope ce fut l'armée de Theodoric qui aiant pénétré dans les Gaules, jeta l'épouvante parmi ces peuples occupez à ce siege, et les obligea à décamper. Or suivant la chronique de Cassiodore [3] auteur contemporain, l'armée des Ostrogots ne vint dans les Gaules au secours des Visigots que l'an 508. sous le consulat de *Venantius junior et de Celer*. Les François ne leverent le siege de Carcassonne au plûtôt que vers le mois d'Août de la même année; car les troupes de Theodoric n'eurent ordre [4] de s'assembler en Italie que le 24. de Juin.

VI. Theodoric ne vint pas alors en personne dans les Gaules, comme l'avance le P. Daniel [5], et il ne paroît pas d'ailleurs qu'il y soit venu quelqu'une des années suivantes. Il est vrai que Procope [6] semble l'assurer aussi-bien que saint Isidore [7]; mais ces deux auteurs posterieurs sont contredits par deux historiens du tems, très-bien informez de ce qui se passoit sous leurs yeux. Le premier est Cassiodore [8] qui parle véritablement d'une armée envoiée l'an 508. par Theodoric contre les Francs au secours des Visigots, mais qui ne dit pas un mot qui puisse donner lieu de croire que ce prince fût à la tête de ces troupes; circonstance qu'il n'auroit pas oubliée; puisqu'il parle du voiage de Theodoric à Rome en 500. des aqueducs qu'il fit bâtir à Ravenne en 502. et de plusieurs autres faits moins considerables qui regardent la personne de ce roi. Cet auteur ajoûte que l'armée que Theodoric

1 Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 47.
2 Procop. l. 1. de bell. Goth. p. 177.
3 Cassiod. chron. p. 395.
4 Cassiod. l. 1. ep. 24.
5 Dan. ibid.
6 Proc. ibid.
7 Isid. chron. 721.
8 Cassiod. chron. ibid.

envoia dans les Gaules étoit commandée *par les generaux de ce prince :* preuve qu'il n'y étoit pas en personne. Enfin ce roi étoit trop occupé dans le même-tems en Italie [1] contre les entreprises de l'empereur Anastase, qui lui avoit déclaré la guerre, pour s'absenter dans de pareilles circonstances. Il est encore moins vrai [2] que Theodoric en persoune ait chassé Gesalic d'Espagne, comme quelques-uns l'ont avancé.

L'autorité de S. Cyprien évêque de Toulon et disciple de S. Césaire d'Arles prouve évidemment que ce roi ne mit pas le pied dans les Gaules, au moins dans cette occasion. Ce prélat, qui étoit alors en Provence, dit positivement dans la vie [3] de S. Cesaire son maître que Theodoric n'envoia que ses lieutenans dans les Gaules: *Alarico rege à victoriosissimo Clodoveo in certamine perempto, Theudericus Italiæ rex provinciam istam missis ducibus intraverat, etc.* ce qui doit servir à expliquer [4] les autoritez de Procope et de saint Isidore.

VII. Nous avons dit que Clovis fit lui-même l'an 508. le siege de Carcassonne après la prise de Toulouse, contre le sentiment du P. [5] Daniel qui fait assieger cette place l'an 507 par Thierri fils de ce prince sans en donner aucune preuve; mais ce dut être Clovis qui entreprit ce siege, puisque selon Procope [6], le seul auteur qui en parle, la même armée qui avoit assiegé et tué Alaric, assiegea Carcassonne. D'ailleurs suivant Gregoire de Tours [7] Clovis détacha son fils Thierri après la bataille de Vouglé pour aller soûmettre l'Albigeois et le Roüergue, d'où ce prince aiant passé en Auvergne, poussa ses conquêtes jusques sur les frontieres des Bourguignons, et soûmit, comme dit Aimoin [8], *les parties superieures* du roiaume d'Alaric. Thierri étoit par conséquent alors trop éloigné de Carcasonne pour en entreprendre le siege; au lieu que Clovis étoit bien plus à portée, puisque nous sçavons qu'il se rendit maître en personne de la ville de Toulouse. Enfin Fredegaire [9] assûre que Clovis étendit ses conquêtes jusqu'aux Pyrenées, tandis que Thierri étoit emploié à prendre les places qui étoient du côté de la mer, c'est-à-dire vers le Rhône et la Méditerranée.

Au reste il y a lieu de croire que les François ne commencerent le siege de Carcassonne que l'an 508. parce qu'il paroît d'un côté que Clovis termina la campagne de l'an 507. par la prise de Toulouse, et que de l'autre il n'est pas vraisemblable qu'il ait emploié une année entiere à ce siege; car les François [1] ne leverent le camp de devant cette ville qu'après l'arrivée du secours des Ostrogots qui n'entrerent dans les Gaules, comme nous l'avons dejà dit, qu'après le mois de Juin de l'an 508.

VIII. Procope et Gregoire de Tours ne sont pas d'accord touchant l'enlevement du thrésor des Visigots par le roi Clovis. Le premier [2] assûre positivement que ces peuples le transfererent après la bataille où Alaric fut tué, de Toulouse à Carcassonne pour le mettre en lieu de sûreté. L'autre [3] suivi par nos anciens historiens prétend que Clovis enleva de Toulouse tous les thrésors d'Alaric. Dans cette contrarieté de témoignages nous avons crû qu'il falloit prendre un milieu, et dire, pour sauver l'autorité des deux historiens, que Clovis emporta de Toulouse les thrésors les moins précieux que les Visigots n'avoient pas eu le tems de transporter à Carcassonne, comme l'argent monnoié, etc. Nous sçavons en effet par le témoignage de Fredegaire [4] que le riche bassin du poids de cinq cens livres d'or qu'Aëce avoit envoié au roi Thorismond étoit encore conservé en Espagne dans le thrésor des rois Visigots; ce qui fait voir que Clovis n'emporta pas tout.

IX. Quant à l'époque de la prise de Narbonne par Gondebaud roi des Bourguignons, Mr de Valois [5] croit que ce prince s'en rendit maître en 510. et le P. Daniel [6] en 509 Nous avons préferé l'autorité du P. le Cointe [7] qui place cet évenement en 508. et il paroît, comme nous l'avons dejà dit, qu'il dut préceder l'arrivée d'Ibbas et des Ostrogots en Provence. Aussi est-il certain que dès que ce general fut dans le pays, il défit [8] les François et les Bourguignons, et

[1] Marcellin. chron.
[2] V. Pagi ad ann. 508. n. 5.
[3] Act, SS. Ben. sac. 1. p. 663.
[4] V. Vales. rer. Franc. l. 6. p. 305.
[5] Dan. ibid.
[6] Proc. ibid.
[7] Greg. Tur. l. 2. c. 37.
[8] Aim. l. 1. c. 22.
[9] Fredeg. hist. epit. c. 25.

[1] V. Pagi ad ann. 508. n. 5.
[2] Procop. hist. Goth. l. 1. p. 177.
[3] Greg. Tur. l. 1. c. 37.
[4] Fredeg. chron. c. 73. p. 646.
[5] Vales. rer. Franc. l. 6. p. 310.
[6] Dan. ibid. p. 52.
[7] Le Coint. ad ann. 508. n. 46.
[8] Cassiod. chron. p. 395. - Jorn. c. 58.

qu'il se rendit maître d'une partie des provinces et des places que ces peuples avoient conquises, entr'autres de Narbonne [1]. Quelle apparence que Gondebaud après sa défaite et celle des François ses alliez eût osé entreprendre à la vûë d'une armée victorieuse le siege de la plus forte place des Visigots dans les Gaules et dans le centre de leurs états? D'ailleurs il est constant que ce prince devoit être maître de Narbonne dans le tems qu'Ibbas entra dans les Gaules, puisque ce general la reprit bientôt après sur lui: il est également certain [2] que les Bourguignons avoient pris cette place sur Gesalic, que celui-ci après l'avoir perduë, s'étoit retiré en Espagne, et qu'il étoit actuellement au-delà des Pyrenées quand Ibbas arriva en deçà des Alpes.

X. Il paroît par les lettres de Cassiodore [3] que Gesalic entretenoit des liaisons avec Clovis dans le tems que les Ostrogots entrerent dans les Gaules, c'est-à-dire dès l'an 508. Ce fut sans doute sur le soupçon qu'en eut Theodoric que ce roi donna ordre à Ibbas d'agir également contre l'un et l'autre de ces deux princes. Il est certain du moins que Gesalic s'étoit allié avec Clovis avant la fin de l'an 509. puisqu'aiant passé alors en Afrique, Theodoric se plaignit [4] à Thrasamond roi des Vandales de ce qu'il avoit reçû chez lui ce prince *allié de ses ennemis;* ce qui ne peut s'entendre que des François : *Qui nostris inimicis dum à nobis foveretur, adjunctus est.*

XI. Nous pouvons ajoûter aux raisons que nous avons dejà données pour prouver que Gesalic s'enfuit d'Espagne en Afrique au plus tard vers la fin de l'an 509. ainsi que le croit le P. le Cointe [5], que ce prince étant mort avant le mois de Juin de l'an 511. plus d'un an depuis son retour de la cour de Thrasamond roi des Vandales, il doit par conséquent avoir repassé la mer au commencement de l'an 510. Or s'il n'étoit arrivé en Afrique que dans la même année, Theodoric roi d'Italie n'auroit pas eu assez de tems soit pour en être informé, soit pour envoier ensuite une ambassade solemnelle à Thrasamond auquel il se plaignit vivement de la réception qu'il avoit faite à ce prince déthrôné et du séjour qu'il faisoit dans ses états; car il est certain que Gesalic ne quitta l'Afrique qu'après l'arrivée [1] des ambassadeurs de Theodoric.

XII. Il paroît que Gesalic avoit fait un assez long séjour à Barcelonne avant que de s'enfuir en Afrique. *Apud Barcilona* [2] *se contulit, ibi moratus quousque etiam regni fascibus à Theodorico fugæ ignominia privaretur.* Il ne dut par conséquent abandonner Narbonne que vers l'an 508. ce qui confirme l'époque de la prise de cette ville par Gondebaud qui en chassa ce prince, et l'obligea de se retirer à Barcelonne.

XIII. Nous conjecturons que Thierri fils de Clovis étoit à la tête des François qui furent battus par Ibbas et par les Ostrogots auprès du Rhône, parce que cette bataille se donna en 508. dans le tems que Clovis étoit occupé, comme nous le croions, au siege de Carcassonne. Or il est très-vraisemblable que les François qui vouloient penetrer en Provence étoient sous les ordres de quelque prince de leur nation: nous sçavons d'ailleurs que Thierri commandoit de ce côté-là.

XIV. Il est aisé de prouver que Gesalic étoit mort avant le mois de Juin de l'an 511. [3] car on data en Espagne par les années du regne de Theodoric roi d'Italie, comme on le voit par les actes de plusieurs conciles qui furent tenus depuis l'an 511 jusqu'en 526. Or il est certain [4] qu'on n'y compta les années du regne de ce prince que depuis la mort de Gesalic. Les actes du concile de Gironne [5] tenu le 8. de Juin sous le consulat d'Agapet ou l'an 517. sont datez de la VII. année du regne de Theodoric. Ce dernier avoit donc commencé de regner en Espagne avant le 8. de Juin de l'an 511. et Gesalic devoit être mort avant ce tems-là.

1 Cassiod. l. 4. ep. 17.
2 Isid. chron. p. 720.
3 Cassiod. l. 5. ep. 43.
4 Ibid.
5 Le Coint. ad ann. 509. n. 1.

NOTE LXIV.

Epoque de la défaite des François par les Ostrogots et du siege d'Arles par les premiers.

I. Le P. Daniel [6] n'admet sous le regne de Gesalic qu'un seul siege de la ville d'Arles par les François qu'il met sous l'an 508 Il prétend que ce fut alors que ces peuples, qui l'avoient entrepris, furent défaits avec les Bourguignons leurs alliez par Hibba ou Ibbas general de

1 Cassiod. l. 5. ep. 44. et 44.
2 Isid. chron. p. 720.
3 Concil. tom. 4. 1553. et 15C6.
4 Isid. chron. ibid.
5 Concil. ibid. p. 1568.
6 Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 51.

Theodoric. Mr de Valois [1] qui a compris par le texte de Cassiodore que c'étoient deux actions arrivées en divers tems, les distingue l'une de l'autre ; mais il ne paroît pas en avoir bien fixé l'époque. Nous sommes persuadez avec lui qu'il faut rapporter sous differentes années la défaite des François par le general Ibbas et le siege d'Arles par ces peuples et les Bourguignons : voici en quelle ms.

II. La défaite des François et des Bourguignons dut arriver l'an 508. et non plûtôt, parce que, comme on l'a dejà dit dans la note précedente, ce fut seulement alors que Theodoric envoia une armée dans les Gaules au secours des Visigots sous la conduite de ses generaux. Les noms de ces officiers ne sont pas marquez à la vérité dans la chronique de Cassiodore; mais comme elle assûre que cette armée défit celle des François et que nous sçavons d'ailleurs par Jornandès [2] et Paul diacre que le duc Ibbas étoit à la tête des troupes de Theodoric, et qu'il étoit le principal des generaux que ce prince envoia dans les Gaules dans cette occasion, ce fut lui par conséquent qui défit les François et les Bourguignons en 508.

III. Il ne paroît pas que dans le tems de cette défaite ces peuples fussent occupez au siege d'Arles, comme l'avance le P. Daniel. La seule preuve qu'il en donne [3] est tirée de l'épître 10. du 8e livre de Cassiodore, où il est fait mention des actions de valeur que fit Tulus un des generaux de Theodoric à la défense du pont d'Arles. Il n'est point dit que cette ville fut alors assiegée, mais seulement que les François vouloient se rendre les maîtres de la tête orientale du pont gardée par les Visigots : *Arelate [4] est civitas supra undas Rhodani constituta, quæ in orientis prospectum tabulatum pontem per nuncupati fluminis dorsa transmittit : hunc et hostibus capere et nostris defendere necessarium fuit, etc.* Cela prouve que les François n'étoient pas les maîtres de la partie de ce pont qui aboutissoit à Arles ou à la Provence. Ainsi ces peuples ne pouvoient être alors occupez au siege de cette ville, puisqu'on sçait qu'elle est entierement située à la gauche du Rhône. Mais quand même les François auroient été maîtres de l'isle de Camargue, il auroit toûjours fallu qu'ils eussent passé ce fleuve et qu'ils eussent été maîtres du pont pour assieger la place. La lettre de Cassiodore prouve donc seulement que les François qui étoient du côté du Languedoc vouloient pénétrer en Provence et s'emparer du pont qui faisoit la communication des deux provinces ; mais qu'ils furent traversez dans leur dessein par les Gots qui les aiant repoussez et poursuivis, les défirent entierement à la droite de ce fleuve.

IV. Le P. Daniel aura été trompé sans doute, sur ce que voiant qu'il est fait mention d'un siege d'Arles par les François et les Bourguignons, tant dans la vie de S. Cesaire que dans diverses épîtres de Cassiodore, il aura crû que ces peuples étoient occupez à cette entreprise lorsque le general Ibbas leur livra bataille en 508. mais il pouvoit observer que l'époque du siege d'Arles est marquée dans ces épîtres [1], puisque Theodoric pour dédommager les habitans de cette ville des ravages que les François avoient faits alors dans leur campagne, leur accorda la remise des impôts et des tributs *pour l'année suivante, indiction* IV. Or cette indiction répond à l'an 511. Le siege d'Arles qui mit les habitans de cette ville et les autres Provençaux dans l'impossibilité de paier les tributs qu'ils devoient à Theodoric, doit appartenir par conséquent à l'an 510.

V. C'est pour cette raison que Mr [2] de Valois admet deux sieges d'Arles par les François et les Bourguignons sous le regne de Gesalic, l'un en 510. et l'autre en 508. Il applique au dernier siege ce qui est raporté par S. Cyprien dans la vie de S. Cesaire : mais comme cet écrivain ne dit rien qui puisse faire croire qu'Arles ait été assiegé par ces peuples en 508 plûtôt qu'en 510. nous croions avec le P. le Cointe [3] qu'ils n'en formerent le siege que cette derniere année ; car l'épître 10. du 8e livre de Cassiodore qui parle de l'attaque du pont de la même ville en 508. ne dit rien qui puisse faire croire qu'ils la tenoient alors assiegée, ainsi que nous l'avons dejà remarqué.

VI. Au reste c'est sans fondement que le pere Daniel [4] dit que Theodoric conclut enfin la paix avec Clovis l'an 509. Il paroît au contraire par tous les auteurs [5] que depuis la mort d'Alaric II. jusqu'à celle de Theodoric ces deux princes furent toûjours en guerre l'un contre l'autre : *Et nunquam Gothus Francis cessit dum viveret*

1 Val. rer. Franc. l. 6.
2 Jorn. c. 58. - Paul. diac. hist. miscell. l. 15. p. 437.
3 Dan. ibid.
4 Cassiod. l. 8. ep. 10.

1 Cassiod. l. 3. ep. 32. et 40.
2 Val. rer. Franc. l. 6. p. 302. et 311.
3 V. le Coint. ad ann. 510. n. 1.
4 Dan. ibid. p. 52.
5 V. Proc. l. 4. hist. Goth. p. 484.

Theodoricus, dit Jornandès [1]. Le siege d'Arles par les François en 510. en est d'ailleurs une preuve certaine. Theodoric n'eût donc pas besoin de cette prétenduë paix pour s'approprier la Provence et le Languedoc; il en avoit dejà fait prendre [2] possession en son nom dès l'an 508. par Ibbas son general au nom du jeune Amalaric son pupille.

NOTE LXV.

Sur S. Gilles.

Nous souscrivons à la critique qu'ont fait Mr Baillet [3] et le P. Mabillon [4] des actes de saint Gilles, et nous avoüons que ce monument n'a rien de fort authentique. Il est fort aisé de s'en convaincre par les fragmens que le P. le Cointe [5] en rapporte. Nous croions en même-tems avec eux que ce saint n'est point different de l'abbé [6] du même nom que S. Cesaire évêque d'Arles envoia à Rome l'an 514. et que c'est là l'époque la plus certaine de sa vie.

Nous ne sçaurions cependant adopter la conjecture de Mr Baillet et du P. le Cointe qui entendent d'Amalaric ou de Theudis rois des Visigots, ce qui est dit dans ces actes : *que les gens de la famille du roi Flavius rencontrerent S. Gilles dans sa grotte en poursuivant une biche, etc.* Nous croions que cela regarde plûtôt Theodoric roi d'Italie qui regna sur les Visigots d'Espagne et des Gaules depuis l'an 508. jusqu'à l'an 526. En voici les raisons.

1°. Cette rencontre [7] donna occasion au roi *Flavius* d'accorder à S. Gilles un endroit pour bâtir un monastere. Or en 514. [8] ce saint étoit dejà abbé, c'est-à-dire pere de moines dans le langage du VI. siecle; le monastere de saint Gilles devoit donc être fondé cette même année, et par conséquent ce ne peut être ni Amalaric ni Theudis qui n'ont regné qu'après l'an 526. qui lui accorderent l'endroit où il le fit bâtir.

2°. Il n'y auroit aucune difficulté si, comme le semble dire Mr Baillet, le roi *Flavius* eût été lui-même en personne à la chasse lorsque saint Gilles fut rencontré dans sa grotte; car il paroît constant que Theodoric ne mit jamais le pied dans les Gaules : mais les actes de ce saint abbé, tels qu'ils sont, ne portent pas que le roi Flavius l'ait rencontré lui-même; ils parlent seulement de sa famille ou de ses gens. *Contigit* [1] *ergo familiam Flavii regis qui tunc temporis Gothorum monarchiam tenebat, prædicti loci viciniam venandi gratiâ intrare, etc.* Ce passage semble au contraire devoir être entendu de Theodoric, et nullement d'Amalaric ou de Theudis, puisqu'il est certain que le premier réünit en sa personne toute *la monarchie des Gots* soit en Italie, soit en Espagne et dans les Gaules; au lieu que les deux autres ne regnerent qu'en Espagne et dans une partie du pays que les Gots occupoient en deçà des Pyrenées.

3°. C'est fort inutilement que le P. le Cointe [2] s'applique à prouver que les rois Visigots prenoient le prénom de *Flavius*. On convient que les derniers rois de cette nation se paroient de ce titre; mais on ne sçauroit donner aucune preuve qu'ils l'aient pris avant la fin du VI. siecle, comme nous l'avons dit ailleurs [3]; au lieu qu'il est certain que Theodoric [4] s'en servoit : c'est donc de lui qu'ont voulu parler les actes de S. Gilles, et non d'Amalaric ou de Theudis ses successeurs.

NOTE LXVI.

Sur le vicariat d'Espagne que S. Cesaire évêque d'Arles obtint du pape Symmaque.

I. Avant que de parler de l'étenduë de ce vicariat, il est à propos d'observer que Mr Baillet [5] se trompe lorsqu'il paroît supposer que le refus que faisoient l'évêque d'Aix de se soûmettre à la décision des papes S. Leon [6] et Symmaque [7] au sujet des differends qui étoient entre les évêques de Vienne et d'Arles, fut le motif qui engagea S. Cesaire à envoier S. Gilles à Rome en 514. pour y soûtenir les droits de son église; et que suivant cette décision, la Provence et le Languedoc devoient dépendre

1 Jorn. c. 58.
2 V. Val. ibid. p. 303.
3 Baill. 1. Sept.
4 Mab. proleg. tom. 1. act. SS. Ben. annal. tom. 3.
5 Le Coint. ad ann. 531. n. 10. et seq.
6 Concil. tom. 4. p. 1310.
7 V. le Coint. ibid.
8 Concil. ibid.

1 Le Coint. ibid.
2 Le Coint. ibid. n. 16.
3 V. Note 46. n. 4. et seq.
4 V. Concil. tom. 4. p. 1328. 1331. 1401.
5 Baill. 1. Sept. vie de S. Gilles.
6 S. Leo. ep. 109.
7 Concil. tom. 4. p. 1305. - V. le Coint. ad ann. 506 n. 55.

de la métropole d'Arles. Il avouë cependant dans une note marginale qu'il y a de la difficulté pour Narbonne et le Languedoc.

1°. Il ne s'agit nullement dans la décision de ces deux papes de la soûmission du Languedoc et d'une grande partie de la Provence à la métropole d'Arles, c'est-à-dire des deux provinces Narbonnoises et de celle des Alpes Maritimes. Elle roule uniquement sur la seule province Viennoise sur laquelle les deux églises de Vienne et d'Arles se disputoient l'autorité métropolitaine. S. Leon pour les accorder [1] laissa à la premiere quatre évêchez de la Viennoise et soûmit tous les autres de cette province à la jurisdiction de l'évêque d'Arles; ce qui fut confirmé par le pape Symmaque l'an 502.

2°. Cette décision ne regardoit en rien l'évêque d'Aix métropolitain de la Narbonnoise II. province differente de la Viennoise. Il est vrai que l'évêque d'Arles avoit des prétentions particulieres sur la premiere de ces deux provinces; mais c'étoit une affaire differente sur laquelle ni S. Leon ni Symmaque n'avoient rien décidé.

II. Les évêques d'Arles prétendoient que l'évêque d'Aix étoit obligé de se trouver au concile provincial de la Viennoise lorsqu'ils jugeoient à propos de le convoquer, ce qui étoit comme une suite de leurs prétentions pour la primatie sur toute l'ancienne Narbonnoise dont nous avons parlé ailleurs. Les évêques d'Aix refusoient de leur côté d'assister à ces conciles provinciaux, ce qui engagea saint Cesaire à envoier S. Gilles à Rome l'an 514. pour obtenir du pape la confirmation de cet ancien privilege de leur église.

Le pape Symmaque accorda [2] non seulement cette confirmation à l'église d'Arles; mais il confera en même-tems à S. Cesaire, qui en étoit évêque, le vicariat *des provinces de la Gaule et de l'Espagne;* ou pour mieux dire il renouvella en sa faveur l'ancien vicariat que les prédecesseurs de ce saint prélat avoient exercé au nom de l'église Romaine.

III. On est partagé sur ce qu'on doit entendre par l'*Espagne* dont le pape Symmaque accorda le vicariat à S. Cesaire; et si les provinces qui sont au-delà des Pyrenées étoient soûmises à son autorité, ou seulement celle de Languedoc ou de Septimanie qu'on prétend avoir été alors comprise dans l'Espagne. Selon le premier sens le vicariat accordé par Symmaque aux évêques d'Arles auroit été beaucoup plus étendu qu'il ne l'étoit auparavant; mais suivant le second, il n'auroit pas passé ses anciennes bornes.

IV. Le P. le Cointe [1] qui adopte le premier sens est persuadé que le vicariat accordé par Symmaque à S. Cesaire, ne comprenoit dans les Gaules que les provinces soûmises à la monarchie Gothique à laquelle ce prélat étoit luimême assujetti; ce qu'on peut appuyer sur ce qu'il paroît que selon l'usage de ces siecles un vicaire apostolique n'exerçoit ordinairement sa jurisdiction que dans les provinces soûmises à la domination du prince, auquel il étoit luimême assujetti. Selon ce sentiment, S. Cesaire n'aura eu inspection dans les Gaules que sur la Provence et la Septimanie ou Languedoc, les seules provinces en deça des Pyrenées soûmises aux Visigots, et il aura étendu son autorité sur toute la partie de l'Espagne qui obéïssoit à ces peuples; car, ajoûte le P. le Cointe, la primatie ou vicariat accordé quarante ans auparavant par les papes S. Simplice et Hormisdas aux évêques de Seville sur la Lusitanie et la Bétique n'empêchoit pas Symmaque d'accorder à S. Cesaire le vicariat des autres provinces d'Espagne soûmises aux Visigots, puisque celles-là étoient alors sous la dépendance des Sueves.

V. Quelque vraisemblable que puisse paroître ce systême, il souffre cependant de la difficulté par rapport aux provinces des Gaules soûmises au vicariat de S. Cesaire, puisqu'il est constant par les épîtres [2] du pape Symmaque que cet évêque exerça son vicariat non seulement sur toute la Viennoise, mais encore sur la Narbonnoise II. Or la plus grande partie de ces deux provinces étoit alors soûmise aux Bourguignons. Ce vicariat s'étendoit donc dans les états de ces peuples, comme dans ceux des Visigots, à moins que S. Cesaire n'exerçât la jurisdiction sur toute la Viennoise en qualité de métropolitain, et non en qualité de vicaire du S. Siege: mais il n'est pas croiable que l'évêque de Vienne qui avoit été déclaré indépendant de la jurisdiction métropolitaine de l'évêque d'Arles par la décision de S. Leon, confirmée par le pape Symmaque, eût voulu s'y soûmettre. Il faut donc que S. Cesaire eût une superiorité sur les diocèses soûmis à la métropole de Vienne ou sur le roiaume des Bourguignons, comme vicaire du S. Siege, et non

[1] V. Till. sur S. Hil. d'Arles.
[2] Concil. tom. 4. 1310.

[1] Le Coint. ad ann. 508. n. 62. et 63. ad ann. 545. n. 3.
[2] Concil. tom. 4.

comme métropolitain; ce qui fait voir que son vicariat s'étendoit dans les Gaules hors des limites du roiaume des Visigots.

VI. Pour ce qui regarde l'Espagne, nous sommes persuadez avec le P. le Cointe que tous les pays que les Gots y possedoient étoient soûmis au vicariat de S. Cesaire, et il paroît que le pape Symmaque par le mot *d'Espagne* n'a pas entendu la seule province de Septimanie soûmise aux Visigots.

1°. Ce pape [1] fait mention des provinces d'Espagne au pluriel: *Tam in Galliæ quam in Hispaniæ provinciis.* Ainsi quand il seroit vrai que dans le tems de cette lettre, c'est-à-dire l'an 514. la Septimanie ou le Languedoc auroit été compris sous le nom general d'Espagne, on n'en sçauroit conclure que le pouvoir de S. Cesaire fût limité dans cette seule province, puisque le mot *d'Espagne* est un terme general qui signifioit autant les pays situez en-delà des Pyrenées, que la Septimanie qui est en deçà.

VII. 2°. Quoiqu'il soit vrai que la Septimanie ou Narbonnoise I. ait été comprise dans l'Espagne [2] et qu'on lui ait donné même quelquefois le nom d'Espagne Citerieure ou Ulterieure par rapport aux Espagnols et aux François, il est certain néanmoins que cette province n'a été ainsi nommée qu'après que les Visigots eurent transferé le siege de leur roiaume au-delà des Pyrenées. On appelloit auparavant les états de ces peuples tant en deçà qu'en-delà des Pyrenées *le roiaume de Toulouse* et ensuite *de Narbonne*. Theudis fut le premier des rois de cette nation qui établit son siege en Espagne en 531. car quoique Gesalic se fût enfui de Narbonne où il avoit été élû et où il avoit fixé son siege après la prise de Toulouse et qu'il eût ensuite résidé à Barcelonne, il fit cependant un séjour assez court dans cette derniere ville, et il fut déthrôné peu de tems après; il est certain d'ailleurs [3] qu'Amalaric son successeur résida toûjours à Narbonne. La Septimanie n'étoit donc pas comprise dans l'Espagne en 514. ce ne fut qu'après la mort d'Amalaric que Theudis et les rois Visigots ses successeurs aiant abandonné le séjour [4] des Gaules pour établir leur demeure en Espagne, cela donna occasion aux auteurs posterieurs de comprendre sous le nom general d'Espagne la Septimanie ou Languedoc, la seule province des Gaules dont les Visigots demeurerent les maîtres depuis la mort de Theodoric roi d'Italie.

VIII. On peut objecter que Gregoire de Tours [1] parlant de la défaite d'Amalaric l'an 531. dit qu'elle arriva en Espagne, quoiqu'il soit certain par tous les anciens auteurs, comme Procope et Isidore, que ce prince fut défait auprès de Narbonne. Il falloit donc que la Septimanie fût comprise dès-lors dans l'Espagne sous ce nom general.

Il est vrai que Gregoire de Tours renferme la Septimanie dans l'Espagne de même que les autres auteurs qui l'ont suivi, comme Fredegaire et Aimoin: mais cet historien écrivant à la fin du VI. siecle, il n'est pas extraordinaire qu'il ait donné à cette province le nom qu'elle portoit alors, et qu'il en ait parlé selon le langage de son tems. Nous convenons qu'aussitôt après l'an 531. la Septimanie ou Narbonnoise I. fut comprise dans l'Espagne; mais comme nous l'avons dejà dit, on ne sçauroit prouver par aucun monument qu'elle ait été auparavant connuë sous ce nom. Aussi voions-nous que Procope [2] auteur plus ancien que Gregoire de Tours distingue très-bien la Septimanie de l'Espagne lorsqu'en parlant de la défaite d'Amalaric dans cette premiere province, il dit qu'après la mort de ce prince les Visigots passerent des Gaules en Espagne. *Qui cladi superfuerant, ex* GALLIA *cum uxoribus liberisque egressi, in* HISPANIAM *ad Theudim jam palam tyrannum se receperunt*, selon la traduction latine de cet auteur.

Il est vrai qu'il se trompe, et qu'il confond l'expédition de Childebert contre Amalaric avec celle de Theodebert contre Theudis: mais les deux princes François porterent également leurs armes dans la Septimanie; et s'il est vrai qu'ils aient donné la liberté aux Visigots du pays qu'ils conquirent dans cette province, de se retirer en *Espagne* ou dans les états de Theudis, il faut que par le terme d'*Espagne*, Procope entende la portion des états de ces peuples situez au-delà des Pyrenées.

Il résulte de ce que nous venons de dire que l'an 514. la Septimanie n'étoit pas encore comprise sous le nom general d'Espagne, et que le vicariat de S. Cesaire devoit s'étendre par conséquent au-delà des Pyrenées.

1 Concil. tom. 4. p. 1310.
2 V. le Coint. ad ann. 531. n. 8. et seq. - Vales. not. Gall.
3 V. le Coint. ibid. - Vales. rer. Franc. l. 7. p. 317. et 373. - Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 70. et 75.
4 Vales. ibid.

1 Greg. Tur. l. 3. c. 10.
2 Proc. l. 1. de bell. Goth. in hist. Bys. p. 345.

NOTE LXVII.

Sur la mort du roi Amalaric. Epoque de son regne et du second concile de Tolede.

I. Nous ne nous arrêterons pas à prouver que la guerre que Childebert entreprit contre Amalaric, et dans laquelle le dernier perdit la vie, se passa dans la Septimanie et aux environs de Narbonne. Plusieurs habiles critiques [1] l'ont dejà démontré sur l'autorité de Procope [2], de saint Isidore [3] et de l'auteur de l'*appendix* ou supplément à la Chronique de Victor de Tunes [4], et ont fait voir que Gregoire de Tours [5] ne dit pas le contraire.

II. Il n'est pas aussi aisé de déterminer le lieu où mourut Amalaric et de marquer les circonstances de sa mort; car presque tous les anciens historiens varient là-dessus. Saint Isidore [6] dit qu'après la bataille de Narbonne ce prince s'étant retiré à Barcelonne, fut égorgé dans cette derniere ville par ses propres soldats. L'auteur du supplément [7] à la chronique de Victor de Tunes rapporte la même chose, avec cette difference qu'il fait mourir Amalaric par la maiu d'un François. Enfin Fredegaire [8] assûre aussi que ce prince mourut à Barcelonne. Nous croions donc avec le P. Daniel [9] que l'autorité de ces historiens doit être preferée à celle de Procope, de Gregoire de Tours et de ceux qui les ont suivis, lesquels font mourir ce roi lorsqu'il étoit sur le point de s'enfuir de Narbonne en Espagne.

III. Pour ce qui est de l'époque précise de la mort d'Amalaric et des années de son regne, nous sçavons qu'il commença de regner au mois de Septembre de l'an 526. après la mort du roi Theodoric son ayeul, et qu'il regna cinq ans suivant Isidore [10]; ainsi il dut mourir l'an 531. C'est aussi à cette année que cet historien et l'auteur du supplément à la chronique de Victor de Tunes rapportent sa mort. Il dut regner cependant un peu plus de cinq ans, car il ne mourut qu'après le 4. de Decembre de la même année, ce que le P. Pagi [1] a très-bien prouvé par la date des conciles de Lerida et de Valence en Espagne tenus l'un le 4 du mois d'Août et l'autre le 4 du mois de Decembre de l'an 546. *la xv. année du regne de Theudis* successeur de ce prince On lit *Theuderedi* au genitif dans les actes de ce dernier concile, ce qui est une inflexion du nominatif *Theudis*. Quelques critiques avoient pris mal-à-propos ce nom pour celui de Theodoric, ce qui faisoit qu'on avoit de la peine à concilier cette date.

IV. On voit la même inflexion dans une épitaphe trouvée à Narbonne [2], rapportée par le P. Ruinart [3] dans ses notes sur Gregoire de Tours et datée de la fin du mois d'Avril, la x. année du regne de Theudis, *regnante Theudere*, indiction IV. ce qui convient très-bien à l'an 541. Le P. Ruinart a crû cependant qu'elle appartenoit au regne de l'un ou de l'autre des deux rois Visigots du nom de Theodoric: mais Theodoric I. n'aiant jamais été maître de Narbonne, et cette inscription aiant été trouvée dans cette ville, elle ne peut être placée sous le regne de ce prince. On ne sçauroit d'ailleurs concilier l'indiction IV. avec la x. année de son regne. Cette même indiction ne peut pas non plus s'accorder avec la x. année du roi Theodoric II. qui ne fut maître de Narbonne que sur la fin de son regne: mais elle convient parfaitement avec la x. année de Theudis, c'est-à-dire avec l'an 541. d'où l'on doit conclure que ce prince commença de regner en 531. Ce dut être au mois de Decembre, comme nous l'avons déja prouvé; ce qui nous donne l'époque précise de la mort d'Amalaric son prédecesseur.

V. Cette derniere époque sert beaucoup à fixer celle du second concile de Tolede sur laquelle les modernes ne sont pas d'accord. Selon tous [4] les manuscrits, il fut tenu *le 17 du mois de Mai la cinquieme année du regne d'Amalaric, l'an 565. de l'Ere Espagnole:* ces notes chronologiques ont jeté beaucoup d'obscurité sur la date de ce concile et sur le commencement et la suite du regne d'Amalaric. Binius [5] qui rapporte cette date à l'an 531. prétend qu'il faut lire le nom de Theudis au lieu de celui d'Amalaric, et l'Ere 569. qui répond à l'an 531 de J. C. au lieu de 565.

1 V. le Coint. ad ann. 531. - Vales. rer. Franc. l. 7. p. 371. - Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 75.
2 Proc. l. 1. de bell. Goth. c. 12.
3 Isid. chr. p. 721.
4 Vict. Tun. chr. ed. Scal.
5 Greg. Tur. l. 3. c. 10.
6 Isid. ibid.
7 Vict. Tun. ibid.
8 Fredeg. epit. 30. et 41.
9 Dan. ibid.
10 Isid. chr. ibid.

1 Pagi ad ann. 546. n. 10. et seq.
2 Pr. Inscriptions.
3 Ruin. not. in Greg, Tur. p 1389.
4 Aguir. concil. Hisp. tom. 1. p. 12. tom. 2. p. 267.
5 Concil. tom. 4. p. 1374. et seqq.

Le cardinal d'Aguirre [1] atteste d'un autre côté que tous les manuscrits portent dans le titre du concile *qu'il fut tenu la v. année du regne d'Amalaric l'an 565. de l'Ere Espagnole:* ce qui l'oblige à rapporter cette date à l'an 527. et à faire commencer le regne d'Amalaric l'an 523. du vivant du roi Theodoric son ayeul. Mais comme il est certain par les preuves que nous venons de rapporter, qu'Amalaric n'est mort que l'an 521. et qu'il n'a regné que cinq ans, cette date ne sçauroit être vraie. Nous aimons donc mieux supposer avec ce sçavant cardinal que le nom du roi et l'année du regne sont marquez comme il faut dans les manuscrits, et croire contre lui avec Binius et le P. Pagi [2] qu'il faut lire l'Ere 569. au lieu de la 565. Ainsi ce concile fut tenu au mois de Mai de l'an 531 la derniere année du regne d'Amalaric.

[1] Aguir. ibid.
[2] Pagi ad ann. 531. n. 9.

NOTE LXVIII.

Sur les expéditions de Theodebert dans la Septimanie ou Languedoc ; sur le pays et l'évêché d'Arsat.

I. On sçait en general que Theodoric roi des Ostrogots reconquit après la mort de Clovis sur les enfans de ce prince plusieurs places qui avoient été enlevées aux Visigots depuis la bataille de Vouglé, ainsi que nous l'apprend Gregoire de Tours [3] : *Gothi vero cum post Clodovechi mortem multa de his quæ ille adquisierat pervasissent, etc.* Mais nous ne sçaurions marquer précisément jusqu'où ce roi d'Italie étendit ses conquêtes dans les Gaules ; nous sommes seulement assurez qu'il reprit la ville de Rodez et le Roüergue, ce qui nous fait croire qu'il reprit aussi le Gévaudan et le Velai, et peut-être l'Albigeois. Il ne paroît pas douteux que le pays d'Usez ne soit retourné en même-tems sous la domination des Gots, si tant est que les François l'eussent pris sur eux; car quelle apparence que Theodoric eût conquis tout le Roüergue, et qu'il eût laissé derriere lui l'Usege situé au milieu de ses états entre la Provence et la Septimanie ?

II. Ce n'est donc que depuis l'an 533 que Theodebert fils de Thierri roi d'Austrasie aiant reconquis [4] sur les Visigots les places que Theodoric avoit enlevées aux François après la mort de Clovis, la ville et le pays d'Usez furent soûmis aux François, et l'on ne sçauroit donner aucune preuve du contraire. Ainsi c'est avec raison que nous mettons ce pays au nombre des conquêtes de Theodebert.

[3] Greg. Tur. l. 3. c 21.
[4] V. c. 21. 22. et 23. ibid.

III. On doit en dire de même de la ville et du diocèse de Lodeve où ce prince porta ses armes. Leur situation entre Beziers et Rodez, villes qui dépendoient des Gots avant son expédition, ne nous permet pas de douter qu'ils n'aient été repris par Theodoric après la mort de Clovis.

IV. Les souscriptions du concile [1] tenu à Clermont en Auvergne l'an 535, deux ans après l'expédition de Theodebert, par les évêques de la domination de ce prince qui avoit succedé depuis peu à Thierri son pere dans le roiaume d'Austrasie, prouvent [2] qu'il étoit alors maître du Gevaudan, du Roüergue, du pays de Lodeve et du Vivarais ; car on y voit les noms d'Hilaire évêque de Javoux, de Deuterius de Lodeve, de Dalmace de Rodez et de Venantius de Viviers.

V. La souscription de ce dernier confirme la conjecture d'un Historien moderne [3] au sujet de la fin de la guerre de Bourgogne qu'il met en 534. après la mort de Thierri, et du partage de ce roiaume entre tous les princes François. Theodebert dut obtenir le Vivarais en vertu de ce partage, ce qui est appuyé d'ailleurs sur la chronique de Marius d'Avenches [4] ; car il n'y a aucune apparence que ce prince l'ait conquis sur les Gots qui paroissent ne l'avoir jamais possedé, quoique Roderic de Tolede [5] semble vouloir le faire entendre: mais son témoignage n'est pas d'un grand poids.

VI. Nous avons ajoûté le château d'*Ugernum* aux conquêtes de Theodebert, parce qu'outre que ce prince porta ses conquêtes du côté du Rhône et de la ville d'Arles qu'il assiegea, nous voions d'ailleurs que ce château fut un de ceux que le prince Reccarede reprit sur les François l'an 585. Ces peuples devoient par conséquent l'avoir enlevé auparavant aux Visigots, et sans doute pendant l'expédition de Theodebert.

VII. Pour ce qui est du pays d'Arsat ou de Larsat, *pagus Arisitensis*, qui faisoit partie du Roüergue, nous croions que les Visigots le conserverent, et que Theodebert ne le prit pas sur eux, mais seulement le reste du pays. Ce can-

[1] Concil. tom. 4. p. 1803.
[2] V. le Coint. ad ann. 535. n. 9.
[3] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 78. at 88.
[4] Marii chr. tom. 1. Duch. p. 213.
[5] Rod. Tol. l. 3. c. 21.

ton comprenoit suivant Gregoire [1] de Tours environ quinze paroisses du Roüergue. On est partagé sur leur situation : on les place [2] plus communément sur les frontières de ce pays vers le Gevaudan et le diocèse d'Alais ou l'ancien diocèse de Nismes. Nous pouvons confirmer ce sentiment par un titre du thrésor [3] des chartes du Roi de l'an 1207. écrit en langage du pays, par lequel Guillaume comte de Rodez engage à Raymond comte de Toulouse pour la somme de vingt mille sols Melgoriens le château de Montrosier avec huit autres châteaux ou villages qu'il possedoit *dans le pays de l'Arssaguez*, sçavoir Buzens, Galhac, Provenquieres, Severac-l'Eglise, Ligons, Gagnac, Laissac et Monferran. Or tous ces lieux sont situez en Roüergue vers les frontieres du Gevaudan et de l'ancien diocèse de Nismes; ainsi nous ne doutons pas que le pays *de l'Arssaguez* dont il est parlé dans cette charte, ne soit le même que le *Pagus Arisitensis* de Gregoire de Tours.

On pourroit aussi conjecturer qu'une partie de l'ancien diocèse de Nismes, sçavoir ce qui compose aujourd'hui le diocèse d'Alais limitrophe du Roüergue, faisoit partie *du pays d'Arsat*, sur ce que la baronie d'Hierle donnée par le roi S. Louis en assise à la maison d'Anduse, est appellée dans les monumens du tems *Terra Arisdii* ou *Erisdii*, peut-être par corruption du nom *Arisitensis*. Cette ancienne baronie s'étend en effet dans le diocèse d'Alais et les frontieres du Roüergue depuis Merveys jusqu'à Vissec (*Viridesiccum*). D'ailleurs le pays de l'Arsat appartennant, à ce qu'on prétend, à la famille de Tonance Ferreol qui possedoit de grands biens dans l'ancien diocèse de Nismes vers les confins du même pays du Roüergue, et entr'autres le lieu de Treve (*Trevidon*), il est assez vraisemblable que tout le domaine de cette famille composoit *le pays d'Arsat*. Enfin on appelle encore *S. Eulalie de Larsac* un lieu du diocèse de Vabres situé vers les frontieres du Gevaudan. C'est tout ce que nous pouvons dire de la situation de ce pays, en attendant la dissertation que nous fait esperer là-dessus Mr de Mandajors qui pourra éclaircir cette matiere par ses recherches, et qui prétend que tout ce qui compose aujourd'hui le diocèse d'Alais étoit de l'ancien *pagus Arisitensis*.

1 Greg. Tur. l. 5. c. 5.

2 Dominic. Ansb. rediv. p. 41. et seq. - Le Coint. ad ann. 513. n. 10. - Gall. Chr. nov. ed. tom. 1. p. 195. et seq.

3 Pr. tom. 4.

VIII. Ce pays fut honoré d'un siege épiscopal; mais il est difficile de déterminer si on doit en attribuer l'érection ou aux Visigots ou aux François. Le P. le Cointe [1] qui est persuadé que les derniers demeurerent toûjours maîtres de ce canton depuis les conquêtes de Clovis, quoique les autres eussent repris sur eux le reste du Roüergue, prétend qu'ils firent ériger cet évêché pour empêcher que leurs sujets ne fussent soûmis à un évêque étranger: mais il n'en apporte aucune preuve. Il paroît au contraire par Gregoire de Tours que les Visigots demeurerent maîtres de ce pays tandis que le reste du Roüergue obéïssoit aux François, et que cela donna occasion aux premiers d'y ériger un siege épiscopal; c'est aussi le sentiment de plusieurs personnes habiles [2].

IX. Nous jugeons donc qu'il est beaucoup plus probable que les Gots reconquirent ce pays sur les François avec le Roüergue peu de tems après la mort de Clovis; que Theodebert aiant repris dans la suite la ville de Rodez et presque tout le Roüergue sur les Visigots, il négligea de soûmettre ce canton, soit à cause de sa situation avantageuse dans les montagnes, soit parce qu'il vouloit porter ses armes ailleurs; et que c'est ce qui donna occasion aux derniers d'y ériger un évêché.

Il paroît en effet que les Visigots depuis la défaite d'Alaric II. à la bataille de Vouglé et la perte de la meilleure partie de leurs états dans les Gaules, affecterent [3] de conserver dans la partie de la province ecclesiastique de Narbonne qui leur demeura, le même nombre d'évêchez qu'ils y possedoient auparavant; et que comme ils firent ériger ceux de Maguelonne, de Carcassonne et d'Elne pour se dédommager de ceux de Toulouse, d'Usez et de Lodeve qu'ils avoient perdus, ils firent aussi ériger celui d'Arsat, pour réparer la perte de celui de Rodez après que Theodebert leur eut enlevé cette ville en 534. Car il est constant que depuis que Theodoric roi des Ostrogots eut repris Rodez sur les François, l'évêché de cete ville fut soûmis à la métropole de Narbonne, quoiqu'il dût dépendre naturellement de celle de Bourges, parce que suivant l'usage de ce siecle les souverains ne permettoient pas que les évêques de leur domination dépendissent d'une métropole étrangere

X. Il est vrai que nous ne connoissons les

1 Le Coint. ibid.

2 Ruin. not. in Greg. Tur. p. 208. - Gall. Chr. nov ed tom. p. 195 et 196.

3 V. Notes 25. 26. 27. et 57. n. 6. et seqq.

évêques *d'Arsat* que depuis que ce pays obéissoit aux François ; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pû y avoir des évêques sous le regne des Visigots, et que ces peuples n'aient établi un évêché dans ce pays. Gregoire de Tours le fait assez entendre en parlant de Monderic qui parvint à cet évêché vers l'an 573. par la faveur de Sigebert roi d'Austrasie ; puisque suivant cet historien, Dalmace évêque de Rodez demandoit alors qu'on remît sous son autorité les quinze paroisses qui en dépendoient et qui avoient été démembrées de son diocèse : ***Et apud*** [1] ***Arisitensem vicum*** **(Mondericus)** ***episcopus instituitur, habens sub se plus minus diocœses quindecim, quas primum Gothi quidem tenuerant, nunc vero Dalmatius Ruthenensis episcopus vindicabat.*** Il paroît par ce passage que du tems des Gots ces paroisses ne dépendoient pas du diocèse de Rodez, et qu'elles étoient par conséquent gouvernées par un évêque particulier.

XI. Lorsque Dalmace demanda de rentrer dans le droit qu'il avoit sur ces paroisses, le pays d'*Arsat* étoit tombé sans doute depuis peu sous l'obéissance des François. Nous conjecturons que Clotaire I. maître de toute la monarchie le prit sur les Visigots vers l'an 560. car il n'y a aucune apparence que Sigebert roi d'Austrasie son fils l'ait conquis sur ces peuples, puisque nous sçavons que ce dernier prince vécut toûjours en paix avec Athanagilde leur roi qui étoit son beau-pere.

XII. Il ne paroît pas en effet que Deotarius, qui est le premier évêque d'Arsat que nous connoissions depuis que ce pays fut soûmis à la domination Françoise, ait pû parvenir à cet évêché avant ce tems-là. Il est vrai que le P. le Cointe [2] prétend qu'il l'occupa depuis l'an 533. jusqu'en 569. sur ce que suivant les anciens monumens de l'église de Metz rapportez par Dominicy [3], *il fit bâtir le village d'Arsat*, d'où le pays a pris son nom ; et qu'il conjecture que ce qui y donna lieu fut que ce pays avoit été désolé depuis peu durant la guerre que Theodebert avoit faite aux Visigots dans le Roüergue en 533. Mais si Deotarius fit bâtir, ou, comme s'expriment Dominicy [4] et le P. le Cointe, rebâtir le chef-lieu du pays d'Arsat, ce fut peut-être pour quelqu'autre motif, ou s'il fut désolé durant les guerres, ce peut avoir été dans quelqu'autre occasion que durant l'expedition de Theodebert.

[1] Greg. Tur. l. 5. c. 5.
[2] Le Coint. ad enn. 523. n. 10. et seqq. ad ann. 569. n. 27.
[3] Dominic. Ansb. rediv. p. 9. et seqq.
[4] Dominic. ibid. c. 6. - Le Coint. ad ann 569. ibid.

D'ailleurs il est marqué dans les mêmes monumens [1] que Deotarius fut sacré évêque d'Arsat *par S. Aigulphe évêque de Metz son frere.* Or ce dernier de l'aveu du P. le Cointe [2] ne parvint à l'épiscopat que depuis l'an 578. il ne peut donc avoir consacré Deotarius avant ce tems-là. Cet annaliste pour se tirer de cette difficulté, rejette [3] l'autorité des monumens de l'église de Metz par rapport à cette ordination. Mais s'ils sont erronez en cela, ils peuvent l'être sur tout le reste : aussi paroissent-ils suspects à d'habiles critiques. On pourroit y trouver plusieurs autres choses à dire, quelque autorité qu'ait voulu leur donner Marc-Antoine Dominicy ; entr'autres sur ce qu'ils font saint Aigulphe évêque de Metz, ordonné après l'an 578. contemporain de Theodebert roi d'Austrasie mort en 547. Ce prélat ne peut donc avoir reçû la donation que ce prince fit à l'église de Metz du pays d'Arsat suivant ces monumens. Dominicy [4] conjecture qu'il faut lire Sigebert au lieu de Theodebert ; mais le P. le Cointe [5] rejette cette conjecture sur ce que saint Aigulphe ne fut évêque de Metz qu'après la mort du premier. Si donc Deotarius fut évêque d'Arsat, comme nous l'apprenons des mêmes monumens qui le font en même-tems frere de saint Aigulphe, il ne peut avoir vêcu qu'après le milieu du VI. siecle, puisqu'il est certain que ce dernier étoit encore évêque de Metz en 603 [6]. Enfin ces monumens le font oncle paternel et prédecesseur dans l'évêché d'Arsat de Monderic qui fut nommé à cet évêché vers l'an 573. par Sigebert roi d'Austrasie ; ce qui prouve encore qu'il ne peut avoir été consacré par S. Aigulphe évêque de Metz.

XIII. Nous avons dit que Dalmace évêque de Rodez revendiqua sur Monderic les quinze paroisses du pays d'*Arsat* qui avoient été démembrées de son diocèse : nous ne sçavons pas s'il obtint sa demande. Le P. Ruinart [7] prétend après Mr de Valois que ce sont les mêmes paroisses qu'Innocent évêque de Rodez et successeur de Dalmace répetoit [8] en 584. sur Ursicin évêque de Cahors ; ce qui prouveroit que Dalmace

[1] Dominic. append. ibid. p. 10.
[2] Le Coint. ibid.
[3] Le Coint. ad ann. 523. n. 13.
[4] Dominic. c. 6. ibid. p. 31.
[5] Le Coint. ad ann. 569. ibid.
[6] V. not. in epist. 58. lib. 2. Greg. Mab. nov. ed.
[7] Ruin. not. in Greg. Tur. p. 315.
[8] Greg. Tur. l. 6. c. 38.

ne les réünit pas à son évêché. Mais les paroisses que les évêques de Cahors pouvoient avoir usurpées sur ceux de Rodez, devoient être situées au couchant du Roüergue; au lieu que celles qui étoient comprises dans le pays d'Arsat s'étendoient vers le levant. Ce qu'il y a de vrai, c'est que si S. Dalmace réünit à son diocèse les quinze paroisses *de l'Arsat* dont on a dejà parlé, ce pays devoit s'étendre au-delà du Roüergue et dans la Septimanie, puisque nous voions qu'Emmon [1] *évêque d'Arsat* assista l'an 625. au concile de Rheims; ce qui fait voir que cet évêché subsistoit encore au commencement du VII. siecle.

XIV. On ignore l'époque de sa suppression. Il paroît seulement qu'elle étoit dejà faite vers l'an 660. et qu'il avoit été réüni alors aux diocèses voisins d'Usez ou de Nismes. C'est ce qu'on peut inferer de la vie de saint Amand évêque de Mastrick écrite par un auteur contemporain. Ce saint prélat [2] aiant entrepris de bâtir le monastere de Nant sur les frontieres du Roüergue et de la Septimanie, Mommole *évêque d'Ozindis dans le voisinage* s'opposa de toutes ses forces à son dessein. On [3] ne doute pas que le nom *d'Ozindis* ne soit corrompu dans cet auteur, et qu'il ne faille lire *Ucetiensis*, 1°. Parce qu'il n'y aucune ville épiscopale au voisinage de Nant dont le nom approche davantage de celui *d'Ozindis*. 2°. Parce qu'on sçait d'ailleurs [4] que le siege épiscopal d'Usez étoit rempli vers le même-tems par un évêque appellé Mommole. Si donc l'évêque qui s'opposa à la construction du monastere de Nant étoit évêque d'Usez, comme il paroît qu'il n'y pas lieu d'en douter, l'Usege devoit être alors limitrophe du Roüergue, et comprendre par conséquent la plus grande partie du pays qui forme aujourd'hui le diocèse d'Alais; ce qui prouve que si le *pagus Arisitensis* renfermoit ce dernier diocèse, comme on le prétend, l'évêché d'Arsat devoit être alors supprimé et avoir été réüni au diocèse d'Usez dont il avoit pû être démembré auparavant, ou bien de celui de Nismes. Ce qu'il y a de vrai c'est qu'au IX. siecle [5] ce dernier diocèse étoit limitrophe du Roüergue, et qu'il comprenoit par conséquent alors le pays qui compose aujourd'hui celui d'Alais, ce qui a duré jusqu'à la fin du dernier siecle que celui-ci en a été séparé.

[1] Concil. tom. 5. p. 1689.
[2] Vit. S. Amand. tom. 2. act. SS. Mart.
[3] V. Mab. ad ann. 661. n. 12. et seqq. Boll. 6. Febr.
[4] Vit. S. Aigul. tom. 2. Act. ibid. p. 660. et seq. - V. not. Mab. ibid. et ad enn. 661. n. 18.
[5] Pr.

NOTE LXIX.

Sur les actes de S. Germier évêque de Toulouse.

I. Les Bollandistes [1] qui nous ont donné les actes de saint Germier évêque de Toulouse, ne font pas difficulté de les admettre comme originaux. Ils les attribuent à Pretiosus disciple du saint et prétendent seulement qu'aiant été transcrits dans le X. ou XI. siecle, le copiste y a inseré de lui-même le miracle dont il est fait mention à la fin et qui peut faire soupçonner qu'ils sont d'un auteur moderne. Nous croions au contraire que ces actes pris dans toutes leurs parties et tels que nous les avons ne sont pas plus anciens que le onziéme siecle; que c'est la vraie époque de leur fabrication; qu'ils ne sont pas differens de ceux du même saint dont Catel [2] fait mention et que Bernard Guidonis transcrivit et interpola; et qu'enfin s'ils contiennent quelque chose des véritables actes de S. Germier dressez par Pretiosus, le vrai est tellement confondu avec le faux qu'il est très-difficile de démêler l'un d'avec l'autre.

II. Pour prouver l'antiquité de ces actes et sauver les contradictions qu'ils renferment, les Bollandistes supposent d'abord que Bernard Guidonis ou quelqu'autre copiste aura défiguré les noms propres et substitué ceux de *Parisitinam* au lieu d'*Arisitinam*, *Jerosolymas* pour *Incolismas*, *Astaricensis* pour *Bituricencis*. Et en effet si ces termes, que les Bollandistes prétendent défigurez, sont véritablement du premier auteur de ces actes, comme nous le ferons voir, c'est une marque évidente de leur nouveauté. D'ailleurs ces critiques conviennent que l'écrivain fait connoître le tems où il vivoit, par ces termes: *Quorum unus Pretiosus sanctissimi confessoris Germerii vitam vel actus* LONGE POST *scripsisse perhibetur*. Ces paroles et la suite du discours font voir que ce n'est pas Pretiosus lui-même qui parle; mais que c'est toûjours un auteur posterieur qui le fait parler; et en effet si l'auteur de cette vie eût vécu au VI. siecle, se serait-il servi de ces termes en parlant d'un évêque *ab reverendissimo Tornoaldo* [3]? Appelloit-on dans ce tems-là, comme il fait, le pays

[1] Boll. 16. Maii. p. 591.
[2] Cat. mem. p. 846.
[3] Boll. ibid. vit. S. Germ. n. 4.

de Toulouse *comitatus Tolosanus* [1] ? Rendoit-on alors aux environs de cette ville, ainsi qu'il le suppose, un culte public aux idoles [2] ?

III. Mais ce qui prouve la nouveauté de ces actes, c'est que les noms propres des lieux que les Bollandistes prétendent défigurez par les copistes, sont certainement de la premiere main et conformes aux vûës et aux desseins de l'auteur. On doit conserver le terme de *Parisitanam* au n°. 3. et c'est en vain que ces écrivains lui substituent d'eux-mêmes sans aucune autorité celui d'*Arisitanam*, puisque l'auteur a voulu parler en cet endroit de LA VILLE de Paris (*civitatem*) et non pas du lieu d'Arsat en Roüergue qui selon Gregoire de Tours [3] n'étoit qu'un village, *Arisitensis vicus*. L'auteur fait voir qu'il avoit dessein de parler *de la ville de Paris* en ce qu'il dit que S. Germier à son retour de son ordination [4] *passa au palais du roi Clovis qui voulut le voir*. Or si S. Germier fut ordonné au pays d'Arsat, comme les Bollandistes le supposent, quel palais pouvoit avoir ce prince depuis ce pays situé sur la frontiere du Roüergue et du Gevaudan jusqu'à Toulouse, et quand y a-t-il fait son séjour ? Il est vrai que Clovis s'avança jusqu'à Toulouse après la bataille de Vouglé : mais il retourna promptement à Paris dont il fit la capitale de son roiaume ; et nous n'avons aucun mémoire qui parle de quelque voiage de ce prince sur les frontieres de l'Aquitaine I. qui fut soûmise par son fils Thierri. Il n'y a enfin aucune preuve que le village ou le pays d'Arsat fût érigé en évêché sous le regne de Clovis. C'est donc mal-à-propos que ces critiques changent le terme de *Parisitanam* en celui d'*Arisitanam* dans les actes de S. Germier, et qu'ils prétendent que ce prélat fut ordonné dans le pays d'Arsat, pour n'être pas obligez de convenir de la nouveauté de ces actes, s'il avoit été sacré à Paris.

IV. C'est avec aussi peu de fondement que ces auteurs lisent dans ces actes *Incolismis* [5] au lieu de *Jerosolymis*, terme qui y est expressément marqué. L'auteur fait venir S. Germier du lieu de sa naissance à Toulouse et lui fait passer la mer *Transito mari* [6] *Tolosanis partibus venit*. Si ce saint eût été natif d'Angoulême, et non pas de Jérusalem, comme le suppose cet écrivain, il n'avoit que faire de traverser la mer pour aller à Toulouse. Les Bollandistes pour se tirer de cette difficulté, prétendent que par cette mer on doit entendre le passage de Blaye à Bourdeaux ou le Bec d'Ambez ; chemin que S. Germier prit, à ce qu'ils supposent, afin d'éviter les courses des Bourguignons. Mais outre qu'on sçait que ces peuples étoient amis et alliez de Clovis à la fin du regne de ce prince, tems auquel S. Germier dut faire ce voiage ; qu'ils ne possedoient rien dans toute l'Aquitaine, et qu'ils étoient très-éloignez de la province ecclesiastique de Bourdeaux où le saint auroit dû voiager suivant cette leçon, il seroit très-singulier qu'on eût donné le nom de mer à la riviere de Garonne.

V. Ce qu'on vient de dire suffit pour faire voir que le premier auteur des actes que nous avons de S. Germier, est beaucoup plus moderne que les Bollandistes ne le prétendent ; et que c'est le même que celui qui rapporte à la fin un miracle arrivé, de l'aveu de ces critiques, au XI. siecle.

Quand à ce qu'ils ajoûtent qu'on doit lire dans cet endroit des actes *Bituricensem comitatum* [1] au lieu d'*Astaracensem*, comme porte le manuscrit, ils se trompent également ; car c'est du comté d'Astarac en Gascogne dont on a voulu parler, et non du comté de Bourges. Le premier étoit dejà établi dès le XI. siecle [2] et faisoit partie du diocèse d'Auch qui n'est pas éloigné du château de Muret (*Muratiense castrum*. Vit. S. Germ. ibid.) sur la Garonne au diocèse de Toulouse. C'est dans ce château qu'étoit le tombeau de S. Germier, et non dans celui de *Murat en Auvergne* avec lequel les Bollandistes le confondent. C'est donc de l'archevêque d'Auch, et non pas de celui de Bourges dont il est parlé au même endroit. D'ailleurs l'auteur donne le titre de Saint à ce prélat, et on n'en trouve [3] aucun reconnu pour tel dans l'église de Bourges depuis le IX. siecle ; au lieu que nous connoissons saint Austinde archevêque d'Auch à la fin du XI. ce qui prouve que les actes de S. Germier étant d'une même main, ils doivent être posterieurs au tems de saint Austinde. Au reste il paroît que l'auteur étoit religieux de S. Germier auprès de Muret où il y avoit en effet anciennement un prieuré conventuel.

1 N. 6.
2 N. 8.
3 Greg. Tur. hist. l. 5. c. 5.
4 Boll. ibid. n. 5.
5 Ibid.
6 Ibid. n. 1.

1 N. 11.
2 Oihen. not. Vasc. p. 499.
3 Gall. Christ. nov. ed. tom. 1. p. 980.

NOTE LXX.

Si les François prirent la ville de Cette en Languedoc sur les Visigots sous le regne de Childebert.

Le P. Daniel [1] prétend que l'expédition des Visigots contre la ville que saint [2] Isidore appelle *Septem oppidum* regarde la ville de Cette en Languedoc, et non celle de Ceuta en Afrique. « Il assûre que la premiere, *de laquelle » on voit*, dit-il, *encore aujourd'hui les ruines*, » avoit été prise par les François vers l'an 544. » que les Visigots y aiant aussitôt fait trans- » porter par mer leur armée, reprirent la place; » mais comme le Dimanche qui suivit cette » reprise, ils ne faisoient point les gardes ac- » coûtumées autour de leur camp, les François » les y surprirent et les défirent entierement.

Les raisons qui lui font croire qu'il s'agit dans cet endroit d'Isidore de la ville de Cette en Languedoc et non de Ceuta en Afrique, sont 1°. « Que les Visigots ne possedoient rien » en Afrique. 2°. Qu'Isidore en cet endroit » parle des François, qui par conséquent ne » peuvent pas avoir pris Ceuta; et qu'ainsi il » s'agit de Cette en Languedoc qui appartenoit » aux Visigots. 3°. Que Strabon appelle le cap de » Sette *Mons Settius*, et qu'il n'est pas surpre- » nant qu'en cinq cens ans ce nom ait été changé » en celui de *Septius*, et Settia ou Setta en celui » de Septa. 4°. Que dans quelques cartes d'Es- » pagne le cap de Cette est appellé *Monte Septa*. » 5°. Que Bernard Guidonis évêque de Lodeve » dit que la Septimanie tiroit son nom du cap » de Sette; et que quoiqu'il ne croie pas cette » conjecture véritable, elle prouve que le nom » de *Septa* signifioit en latin Sette; que cette » conjecture suppose qu'il avoit lû dans les an- » ciens auteurs ce même nom pour signifier » Sette. Il ajoûte enfin que c'est cette victoire » des François sur les Visigots qui est marquée » sur diverses médailles de Clotaire frappées à » Marseille, dans l'une desquelles est d'un côté » la tête de ce prince, et sur le revers, *Victoria » Gothica*.

Il est aisé de détruire toutes ces raisons et de faire voir qu'il s'agissoit dans cette expédition du siege de Ceuta en Afrique entrepris par les Visigots sur les Imperiaux, et non de celui de Cette en Languedoc sur les François; le seul texte d'Isidore suffit pour le démontrer : *post tam felicis successum victoriæ*, dit cet auteur [1], TRANS FRETUM *inconsultè Gothi gesserunt. Denique dum adversum* MILITES *qui* SEPTEM OPPIDUM *pulsis Gothis invaderunt*, OCEANI FRETA *transissent, idemque castrum magna vi certaminis expugnarent, adveniente die Dominico, deposuerunt arma, ne diem sacrum prælio funestarent. Hac igitur occasione reperta, milites repentino incursu adgressum exercitum mari undique terraque conclusum, adeo prostraverunt, ut ne unus quidem superesset qui tantæ cladis excidium præteriret.*

On voit par ce passage que l'expédition des Visigots se passa au-delà du détroit, *trans fretum*, et du côté de l'Ocean, *Oceani freta;* ce qui ne sçauroit convenir à la ville de Cette située sur la Méditerranée : mais bien à celle de Ceuta en Afrique qui est au-delà du détroit de Gibraltar. Cette seule raison fait tomber toutes celles du P. Daniel. D'ailleurs quelle apparence que les Visigots, qui étoient maîtres de la Septimanie et des passages des Pyrenées, eussent eu besoin d'équiper une flotte pour reprendre la ville de Cette en Languedoc sur les François, tandis qu'il leur étoit si aisé d'y envoier une armée par terre ?

2°. Il n'est pas dit un seul mot des François dans tout cet endroit d'Isidore. Les ennemis contre lesquels les Visigots combattirent sont nommez *milites :* mais cela prouve que cette expédition étoit contre les Imperiaux maîtres de l'Afrique, et qu'il s'agissoit par conséquent du siege de Ceuta. Car Mr de Valois [2] a fait voir que cet historien, de même que Jornandès et les autres auteurs Espagnols, ont toûjours voulu désigner les Imperiaux par le terme de *milites* dont ils se sont servis dans plusieurs endroits de leurs ouvrages. Au reste il est évident par le même texte d'Isidore que les Visigots n'avoient pas repris la ville de Ceuta ou la prétenduë ville de Cette, lorsqu'ils furent battus dans leur camp, comme le prétend le P. Daniel; mais qu'ils en avoient seulement formé le siege pour tâcher de la reprendre. Ce qui l'a trompé, c'est qu'Isidore parle immédiatement avant cette expédition des Visigots, de celle du roi Childebert en Espagne contre ces peuples, dans laquelle il eut le dessous; et qu'il aura crû sans doute que cet historien a voûlu parler dans la suite, de la continuation de cette guerre, à cause de ces mots: *Post tam felicis successum victoriæ, etc*. Mais il est clair que ce

[1] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 111.
[2] Isid. chr. p. 722.

[1] Isid. ibid.
[2] Vales. rer. Franc. l. 8. p. 446.

n'est qu'une transition dont se sert Isidore pour parler de la défaite des Visigots en Afrique par les Imperiaux, après avoir parlé de leur victoire en Espagne sur les François.

Il est inutile après cela de s'arrêter à refuter les autres raisons du P. Daniel : nous n'en dirons qu'un mot en passant. 1°. Rien n'empêche que les Visigots ne possedassent quelques places en Afrique et vers le détroit, du tems de Justinien; il est certain que sous leurs derniers rois et au VII. siecle ils étoient maîtres d'une partie de la Mauritanie Tingitane. Mais ce qui fait voir qu'ils pouvoient occuper la ville de Ceuta et une portion de l'Afrique sous le regne de Theudis, c'est que les Ostrogots d'Italie ne se determinerent [1] l'an 540. à élire Ildebaud pour leur roi, que parce qu'il étoit parent de ce prince, lequel leur promit de faire diversion en leur faveur contre les Imperiaux leurs ennemis. Or Theudis ne pouvoit la faire que du côté d'Afrique occupée par Justinien. Il est donc vraisemblable qu'il prit alors sur cet empereur la ville de Ceuta la plus voisine de ses états, et que les Imperiaux l'aiant remise sous leur obéïssance, il envoia pour la reprendre une flotte qui fut entierement défaite un jour de Dimanche au rapport d'Isidore.

2°. Parce que Strabon a appellé le cap de Sette *Mons Settius*, il ne s'ensuit pas que ce nom ait été changé en celui de *Septius* cinq cens ans après; le P. Daniel n'en rapporte du moins aucune preuve. Nous en avons [2] au contraire qui font voir qu'au IX. siecle on appeloit *Sita* ce cap ou presqu'isle, d'où on a formé le nom de *Cette*, comme on l'appelle aujourd'hui, et non pas *Sette*, comme il plaît au P. Daniel de l'appeller.

3°. Bernard Guidonis tire l'étymologie du terme de Septimanie d'une ville de même nom, située à la verité auprès de *la montagne de Cette;* mais non pas du nom de cette montagne: *Et hæc* [3] *est provincia Narbonensis cujus pars Septimania dicitur à quodam forsitan monte, juxta maris stagnum sito, ubi quondam civitas fuisse fertur Septimania dicta, quæ ab incolis podium* CETÆ *prope civitatem Agathensem vulgariter appellatur.* On voit que cet auteur écrit *Ceta*, et non pas *Septa :* preuve que de son tems ce dernier nom n'étoit pas en usage, comme l'infere le P. Daniel; et qu'il ne doit pas l'avoir lû ainsi dans les anciens auteurs, puisqu'il n'emploie ni la lettre *S.* ni la lettre *p.*

4°. Si on voit dans quelques cartes d'Espagne le nom de *Monte Septa* donné au cap de Cette, c'est une erreur qui ne prouve rien; il n'est pas extraordinaire que des étrangers défigurent les noms de nos villes et de nos provinces dans leurs cartes : ils se servent d'ailleurs de terminaisons differentes des nôtres.

5°. La médaille de Clotaire où on lit sur le revers *Victoria Gothica*, ne prouve nullement la prise de Cette en Languedoc sur les Visigots par les François. Ce prince peut avoir entrepris diverses autres expéditions que nous ignorons, soit contre les Visigots d'Espagne, soit contre les Ostrogots d'Italie, pour qu'on ait eu occasion de frapper cette médaille.

6°. Nous ajoûterons enfin qu'on n'a aucune preuve qu'il y ait jamais eu ni ville, ni bourg, ni village au cap de Cette avant la construction du canal de Languedoc et la fin du dernier siecle; que c'est une ville toute moderne, et qu'on ne sçait ce que c'est *que les ruines qu'on en voit encore aujourd'hui*, suivant le P. Daniel. La prise de cette ville par les François sur les Visigots et la défaite de ces derniers dans cette occasion sont donc une pure imagination de cet historien, et il est évident qu'Isidore a voulu parler du siege de Ceuta en Afrique, comme Mariana, que le P. Daniel son confrere a abandonné, l'avoit fort bien expliqué.

1 Procop. de bell. Goth. l. 2. in fine.

2 Pr.

3 Bernard. Guid. apud. Catel. mem. p. 36.

NOTE LXXI.

Sort du Languedoc François par le partage du roiaume entre les quatre fils du roi Clotaire I.

I. Après la mort du roi Clotaire I qui arriva l'an 561. ou 562. ses quatre fils partagerent entr'eux le roiaume de France. Gregoire de Tours [1], qui a parlé de ce partage, se contente de dire que Charibert l'aîné de ces princes eut *le roiaume de Childebert ou de Paris*, Gontran celui d'Orleans, Chilperic celui de Clotaire son pere ou de Soissons, et Sigebert celui du roi Thierri ou de Metz. Nous apprenons d'ailleurs que le Toulousain échut à Charibert avec l'Aquitaine occidentale, et le Vivarais à Gontran; et que le reste du Languedoc François, qui faisoit partie du roiaume de Metz ou d'Austrasie, fut du partage de Sigebert. Il faut en excepter cependant l'Albigeois qui fut démembré de ce dernier roiaume avec le Querci et qui fit partie des états de Charibert, sans doute pour faire

1 Greg. Tur. l. 4. c. 22.

les portions égales ; mais ces deux pays furent dans la suite réünis à l'Austrasie.

II. Il est certain qu'une partie de l'Aquitaine occidentale échut à Charibert, puisqu'il est marqué dans le traité d'Andelot [1] que Sigebert frere de ce prince posseda plusieurs pays de cette portion du roiaume comme venant de sa succession. Nous aurions encore une preuve qu'il regna dans ce pays, s'il étoit vrai qu'il fût mort à Blaye, comme Aimoin [2] l'a avancé : mais il paroît certain qu'il mourut à Paris, et on croit [3] que cet auteur a confondu ce prince avec Aribert ou Charibert roi de Toulouse qui mourut peut-être dans cette ville.

III. Nous prouvons que le Toulousain échut à Charibert, parce qu'il est certain [4] que le roi Chilperic son frere possedoit ce pays après la mort de ce prince. Chilperic ne l'eut pas en vertu du partage qu'il fit avec ses freres, après la mort du roi Clotaire I. leur pere, puisque ses états s'étendoient au nord du roiaume ; il faut donc qu'il l'ait eu dans son tiers de la succession de Charibert. Or comme celui-ci posseda le roiaume de Childebert, ce dernier avoit eu par conséquent le Toulousain en partage après la mort du roi Clovis son pere.

IV. Il est marqué dans le même traité d'Andelot que l'Albigeois et le Querci avoient appartenu à Charibert. Ces pays furent donc séparez du roiaume de Metz dont ils dépendoient auparavant pour augmenter le lot de ce prince. Après sa mort l'Albigeois dut être réüni au même roiaume, puisque Didier [5] duc de Toulouse s'en empara au nom de Chilperic vers l'an 576. sur Sigebert roi d'Austrasie.

V. Le Velai et le Gevaudan furent soûmis [6] à ce dernier prince et à ses successeurs en Austrasie ; ainsi ces pays demeurerent toûjours unis à ce roiaume qui lui échut après la mort du roi Clotaire son pere.

VI. Childebert possedoit dans le tems de sa mort les diocèses de Lodeve et d'Uzez, ce qui pourroit faire croire qu'ils tomberent dans la portion de Charibert, puisque ce dernier succeda à son roiaume. Cependant comme nous voions d'un côté que ces deux pays faisoient partie du roiaume d'Austrasie [7] sous Childebert II. fils de Sigebert, et que de l'autre il n'en est point parlé dans le traité d'Andelot où tous les pays que ce dernier avoit acquis de la succession de Charibert son frere sont spécifiez, il paroît qu'après la mort de Clotaire I. ils furent réünis au roiaume de Metz ou d'Austrasie dont originairement ils avoient fait partie. Ce furent en effet les princes Austrasiens qui conquirent ces pays sur les Visigots : nous voions d'ailleurs que le roi Sigebert étoit maître [2] de la rive droite du Rhône vers son emboûchure, où le pays d'Usez est situé.

VII. Pour ce qui est du Vivarais, il n'en est fait aucune mention dans les historiens du tems : comme nous sçavons cependant que ce pays étoit une ancienne dépendance de la Bourgogne, et que Gontran eut ce roiaume en partage, le Vivarais dut écheoir par conséquent à ce prince.

1 Ibid. l. 9. c. 20.
2 Aim. l. 3. c. 2.
3 V. Ruin. in Greg. Tur. de glor. conf. c. 19. p. 909.
4 Greg. Tur. hist. l. c. 12. l. 7. c. 9. 10 13.
5 L. 8. c. 45.
6 L. 4. c. 40. et 47. l. 6. c. 37. et 38.
7 L. 6. c. 7. l. 8. c. 18.

NOTE LXXII.

Epoque du regne et de la mort de Liuva I. roi des Visigots.

I. Il y a une grande difficulté au sujet des années du regne du roi Liuva I. et sur le tems de sa mort. D'un côté saint Isidore [1] évêque de Séville qui dit que ce prince commença de regner l'Ere 605. ou l'an 567. de J. C. ne lui donne en tout que trois années de regne, tandis que de l'autre, Jean de Biclar [3] évêque de Gironne, auteur contemporain et plus ancien qu'Isidore, le fait regner six ans et commencer son regne comme lui l'an 567. car il rapporte son élection à la seconde année de l'empereur Justin qui succeda à Justinien son prédecesseur le 14. de Novembre [4] de l'an 565. Il est vrai que, suivant Jean de Biclar, Justin ne commença de regner *que pendant la* xv. *indiction*, c'est-à-dire après le premier de Septembre de l'an 566. mais cela ne fait rien à l'époque de l'élection de Liuva qui suivant cette supputation, peut avoir été élû en 567. vers la fin de cette année. Ces deux historiens conviennent donc pour le commencement du regne de ce prince, et ils ne different que pour le nombre des années de regne qu'ils lui donnent, sur quoi il n'est pas impossible de les concilier.

1 L. 4. c. 47.
2 Isid. chron. p. 724.
3 Joh. Bicl. chron. p. 134. et seqq.
4 V. Pagi ad ann. 565. n. 5.

II. Isidore rapporte [1] qu'après la mort du roi Athanagilde, il y eut en Espagne un interregne de cinq mois pendant lequel Liuva, qui étoit actuellement gouverneur de la Septimanie, fut élû à Narbonne; et que ce prince aiant été ensuite reconnu en Espagne ou au-delà des Pyrenées, il associa au thrône son frere Leuvigilde *la seconde année après son élection*. Cette association se fit donc vers la fin de l'an 568. ou plûtôt en 569. car quoique la plûpart des éditions de la chronique d'Isidore en rapportent l'époque sous l'Ere 607. les meilleurs manuscrits de cette chronique la mettent [2] cependant sous l'Ere 607. Cette époque est conforme au calcul de Jean de Biclar qui rapporte l'association de Leuvigilde sous la III. année de Justin commencée suivant cet auteur à la fin de l'an 568.

III. Liuva après avoir associé son frère, lui abandonna le gouvernement de toutes les provinces de la monarchie Gothiqne situées au-delà des Pyrenées, et se contenta de regner sur la Septimanie. Or Isidore, qui dans sa chronique n'a voulu marquer que les années du regne des rois Visigots en Espagne et qui pour cette raison ne parle que de la mort de Liuva, ne lui aura donné que trois années de regne; sçavoir deux en Espagne, l'une entiere et l'autre commencée, et la troisiéme, qui avoit précedé et qui n'étoit aussi que commencée, depuis qu'il fut élû à Narbonne, jusqu'à ce qu'il fut reconnu au-delà des Pyrenées, parce qu'il n'y avoit pas de roi en Espagne. Mais depuis l'association de Leuvigilde il ne compte que les années de ce dernier. D'un autre côté comme Liuva continua de regner dans la Septimanie après cette association, Jean de Biclar lui aura donné six années de regne depuis son élection à Narbonne jusqu'à sa mort qu'il rapporte en effet sous la VII. année de Justin, c'est-à-dire, suivant son calcul, vers la fin de l'an 572. c'est le seul moien de concilier ces deux historiens sur cet article.

IV. Isidore confirme ce que nous venons de dire; car il ajoûte qu'on ne doit compter les années du regne de Liuva en Espagne que pour une seule, et qu'il faut attribuer les autres au regne de Leuvigilde son frere. *Huic autem (Liuvæ) unus tantum annus in ordine temporum reputatur, reliqui Leuvigildo fratri adnumerantur*. Si Liuva avoit regné trois ans commencez sur toute l'Espagne avant l'association de son frere, comme on pourroit l'inferer de ce qu'Isidore lui donne *trois années de regne;* en ôtant la derniere pour la donner à Leuvigilde, il en resteroit toûjours deux, et non pas *une seulement :* ce qui fait voir que cet historien compte pour une de ces trois années les cinq mois d'interregne avant que Liuva fût reconnu en Espagne; qu'il fut élû par conséquent à Narbonne aussitôt après la mort d'Athanagilde, et qu'il regna sur la Septimanie pendant tout cet intervalle.

V. Nous pouvons confirmer l'époque de la mort de Liuva dont nous avons dejà parlé, sur ce que Jean de Biclar qui la rapporte sous la VII. année de Justin, parle au même endroit de la mort du pape Jean III. et de l'élection de Benoît I. son successeur, qui arriverent en 572. Cet auteur a eu donc raison de donner six années de regne à Liuva, puisque nous avons dejà vû qu'il fut élû en 567. Ce témoignage est si précis, qu'un habile historien moderne d'Espagne [1] n'a pas fait difficulté de le suivre.

VI Jean de Biclar paroît cependant se contredire; car il rapporte [2] au même endroit la mort de Liuva sous la V. année du regne de Leuvigilde son frere. Or ce dernier aiant été associé au plûtôt au commencement de l'an 569. il ne pouvoit être en 572. que dans la quatrieme année de son regne. On peut accorder cet historien avec lui-même en supposant suivant saint Isidore qu'il attribuë à Leuvigilde la seconde année du regne de Liuva en Espagne; et qu'ainsi, quoique le premier n'ait été associé qu'en 569. on doit compter cependant la premiere année de son regne en remontant à l'an 568. et au tems auquel Liuva avoit commencé la seconde année du sien en Espagne. Suivant ce calcul Liuva aura pû mourir en 572. dans la cinquiéme année du regne de Leuvigilde son frere.

VII. Cette époque de la mort de Liuva est conforme à l'autorité de Roderic [3] de Tolede qui ne fait commencer le regne de Leuvigilde en Espagne et dans les Gaules qu'à l'Ere 610. ou l'an 572. c'est-à-dire depuis la mort de son frere. Cet auteur se trompe cependant en ne mettant le commencement du regne de Liuva que depuis l'Ere 607. ou l'an 569.

VIII. Luc de Tuy [4] dans sa chronique prétend au contraire que ce dernier fut élû roi des Visigots à Narbonne, l'Ere 602. ou l'an 654. du vivant du roi Athanagilde; que celui-ci étant mort sept ans après, Liuva qui n'avoit regné

1 Isid. ibid. p. 224.
2 Labb. Bibl. tom. 1. p. 67.

1 V. Ferrer. ad ann. 572.
2 Johan Bicl. chron. p. 135.
3 Rod. Tol. l. 2. c. 14.
4 Luc. Tud. chron.

jusqu'alors que sur la Narbonnoise ou Septimanie, fut reconnu en Espagne; qu'il associa aussitôt son frere Leuvigilde, et qu'il regna ensuite trois ans conjointement avec lui. Mais il n'y a aucun fonds à faire sur cet historien, qui n'est que du XIII. siecle, qu'en ce qu'il donne à Liuva plus de trois ans de regne sur la Septimanie.

NOTE LXXIII.

Sur l'entrée des Saxons dans la province sous le regne de Gontran roi de Bourgogne.

Suivant Gregoire de Tours [1] Mommole general du roi Gontran après avoir vaincu les Saxons qui s'étoient établis en Italie avec les Lombards, et avoient fait une irruption en deçà des Alpes, leur fit promettre de reprendre la route de la Germanie d'où ils étoient sortis, et de retourner par les Gaules dans leurs anciennes demeures. Ces peuples executerent leur promesse; et après avoir repassé en Italie où ils allerent quérir leurs femmes, leurs enfans et tout leur bagage, ils revinrent en deça des Alpes, passerent le Rhône, entrerent en Auvergne et se rendirent au-delà du Rhin. Le P. Daniel [2] rapporte ce passage sous l'an 569. ou 570. mais il nous paroît qu'il dut arriver en 573. En voici les raisons.

Il est certain que le patrice Celse étant mort en 570. [3] le roi Gontran donna [4] sa dignité au general Amé; que les Lombards firent une irruption dans le roiaume de Bourgogne sous le patriciat de celui-ci qui fut défait et tué par ces peuples; que Mommole lui succeda dans la charge de patrice, et qu'il en étoit revêtu lorsque les Lombards aiant fait une nouvelle irruption dans les états de Gontran, il les défit entierement; que les Saxons aiant entrepris ensuite une nouvelle excursion [5] en deça des Alpes, il les battit; et que ce fut alors qu'il leur fit promettre de retourner dans la Germanie; ce qu'ils executerent à leur retour d'Italie après avoir passé le Rhône.

Il est aisé de conclure de tous ces faits qu'Amé ne fut défait et tué qu'en 571. que Mommole battit les Lombards la campagne suivante ou

[1] Greg. Tur. l. 4. c. 42. et seq.
[2] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 165. et seq.
[3] Marii chron. 115.
[4] Greg. Tur. ibid. - Paul. Diac. l. 3. c. 3. 5. et 6. - Fred. epit. 78.
[5] Paul. Diac. et Greg. Tur. ibid.

l'an 572. et les Saxons un an après; car il paroît par la suite du discours de Gregoire de Tours et de Paul Diacre que toutes ces excursions arriverent en differentes années. On pourroit même croire que les Saxons ne passerent le Rhône pour se rendre ensuite dans la Germanie que l'an 574. puisqu'après avoir été défaits ils retournerent en Italie; et que revenus en deçà des Alpes, ils n'arriverent aux bords du Rhône que dans le tems de la moisson; mais il est toûjours certain que Mommole étant patrice lorsqu'il défit les Lombards et ensuite les Saxons, il ne peut avoir commandé contre ces peuples qu'après l'an 570. En effet Marius d'Avenches [1], auteur contemporain, ne parle de la seconde irruption des premiers dans les Gaules et de leur défaite que sous l'an 574. et il paroît rapporter la défaite des autres sous la même année. L'entreprise du patrice Celse sur Avignon vers l'an 570. doit donc avoir précedé le passage du Rhône par les Saxons, quoiqu'en dise le P. Daniel qui l'a fait suivre.

Cet historien prétend [2] que ces peuples passerent le Rhône vers Lyon; ce qui est contre l'autorité de Gregoire de Tours, de Paul diacre et de Fredegaire qui font entendre que ce fut du côté d'Avignon. Il ne paroît pas non plus que Mommole fût posté de l'autre côté de ce fleuve lorsque les Saxons se présenterent pour le passer, comme il l'avance; car selon les mêmes auteurs il étoit du côté où ces peuples étoient arrivez, c'est-à dire à la gauche du Rhône. D'ailleurs pour se rendre au plûtôt dans les états de Sigebert, suivant leur promesse, ils n'avoient que faire de remonter le long de ce fleuve après leur arrivée à Avignon, puisqu'ils n'avoient qu'à le passer près de cette ville, et qu'ils entroient incontinent dans les pays dépendans de l'Austrasie; au lieu que s'ils avoient pris du côté de Lyon, ils auroient continué de marcher dans les états de Gontran contre les intentions de Mommole.

NOTE LXXIV.

Sur Dyname gouverneur de Marseille et d'Usez.

Nous avons dit après Mr de Valois [3] que Marseille avoit toûjours appartenu en entier au roi Sigebert; que le roi Childebert son fils en ceda

[1] Mar. chron. ibid.
[2] Dan. ibid.
[3] Vales. rer. Franc. l. 11. p. 124. et seq. p. 133. 134. 137. et 172.

seulement une partie à Gontran roi de Bourgogne son oncle, et qu'enfin Dyname fut toûjours gouverneur de cette ville ainsi que de la Provence Austrasienne et du pays d'Usez au nom du même Childebert et non pas de Gontran, quoiqu'un de nos derniers historiens [1] ait avancé le contraire.

1°. Gregoire de Tours [2] fait assez entendre que Sigebert pere de Childebert posseda Marseille en entier, en parlant du duc Loup gouverneur de cette ville pour ce prince; mais ce qui prouve invinciblement qu'elle appartenoit entierement aux rois d'Austrasie, c'est que l'an 583. Childebert en possedoit une moitié après avoir cedé l'autre à Gontran son oncle; et qu'il ne cessa [3] de lui demander la restitution de cette partie, comme d'un bien qu'il détenoit injustement.

2°. Dans le tems de cette demande Theodore évêque de Marseille eut recours [5] au roi Childebert comme à son souverain. On voit encore qu'après toutes les brouilleries qui s'eleverent entre ces deux princes à l'occasion de cette ville, et que Gontran eut rendu à Childebert la partie que celui-ci lui avoit cedée autrefois, Childebert [4] en fut alors entierement le maître. Enfin on ne sçauroit donner aucune preuve que Gontran ait rien possédé dans Marseille en tout ou en partie avant le regne de son neveu Childebert.

3°. Gregoire de Tours [6] parle toûjours de Dyname comme d'un sujet de ce dernier prince et comme étant gouverneur d'une de ses provinces; et il est constant que sous le regne de ce roi d'Austrasie, Dyname étant gouverneur de Marseille, l'étoit en même tems du pays d'Usez qui faisoit partie [7] de ce roiaume.

[1] Dan. hist. de Fr. tom. 1. p. 199. 204. et 205.
[2] Greg. Tur. l. 4. c. 47.
[3] L. 6. c. 24.
[4] C. 11. et 33. l. 8. c. 12.
[5] L. 8. c. 12.
[6] Ibid. et l. 9. c. 11.
[7] L. 6. c. 7.

NOTE LXXV.

Epoque des expéditions de Reccarede contre les François sur les frontieres de la Septimanie, de la mort du roi Leuvigilde et du martyre de S. Hermenigilde.

I. De l'époque de la mort de Leuvigilde dépendent les deux autres. Or il est constant que cette mort arriva entre le 13 d'avril et le 8 de mai de l'an 586. en voici les preuves.

1° Le troisième concile [1] de Tolede fut tenu le 8. de Mai de l'Ere 627. ou de l'an 589. *la quatrième année du roi Reccarede.* Ce prince avoit donc commencé son regne avant le 8. de mai de l'an 586. Leuvigilde devoit par conséquent être mort avant ce tems-là.

2°, Selon une ancienne épitaphe rapportée par le P. Ruinart [2], le premier d'Août de la xv. indiction ou de l'an 582. concouroit avec la xiv. année du regne de Leuvigilde. Or ce prince ne regna que xviii. ans [3], ou plutôt il déceda dans la xviii. année de son regne [4]; il mourut donc dans le courant de l'an 586.

3°. La chronique de Jean de Biclar convient très-bien avec cette supputation, quoiqu'en disent ceux [5] qui font mourir Leuvigilde l'an 587. En effet selon cet historien, Leuvigilde mourut la xviiie année de son regne, qui commença [6] à la fin de l'année 568. ou au plus tard les premiers mois de la suivante: il étoit par conséquent dans cette xviii. année aux mois d'Avril et de Mai de l'an 586.

4°. Suivant S. Isidore [7] de Seville, Reccarede succeda immédiatement au roi Leuvigilde son pere l'an 624. de l'Ere Espagnole qui répond à l'an 586 de J. C. Ce prince dut mourir par conséquent cette derniere année.

5°. Enfin la mort de Leuvigilde doit être placée entre le 13. d'Avril et le 8. de Mai de la même année, si nous nous en rapportons à l'autorité d'une inscription [8] qui a été donnée par Tamaïo Salasar dans son martyrologe d'Espagne, et qui parle de la consécration de l'église de Tolede faite *après la conversion du roi Reccarede le* xiii. *d'Avril de l'Ere* 625. ou de l'an 587. *la premiere année du regne de ce prince.* Or Reccarede ne se convertit [9] que dix mois après avoir commencé de regner; ce qui prouve que cette inscription est de la fin de la premiere année de son regne, lequel doit avoir donc commencé entre le 13. d'Avril et le 8. de Mai de l'an 586. Nous avions dejà emploié ces preuves lorsque nous nous sommes apperçus que le P. Pagi [10]

[1] Concil. Hisp. tom. 2. 338.
[2] Greg. Tur. append. col. 3393.
[3] Isid chron. p. 715.
[4] Job. Bicl. chron.
[5] Boll. 13. Mart. - Ruin. not. in Greg. Tur. p. 398. 399. - Le Coint. ad ann. 587.
[6] V. Note 71.
[7] Isid. ed. Grot. p. 724. et seq.
[8] Tam. martyrol. 13. Mart. p. 625.
[9] Job. Bicl. chron.
[10] Pagi ad ann. 585. n. 3. et seq.

les a rapportées à peu près de la même maniere pour fixer l'époque de la mort de Leuvigilde. Gregoire de Tours [1] s'est donc trompé en rapportant la mort de ce prince sous la XIII. année du regne de Childebert roi d'Austrasie, laquelle répond à l'an 587 de J. C. à moins qu'il n'y ait quelque transposition dans cet endroit de son histoire.

II. On pourroit objecter que l'épitaphe rapportée par le P. Ruinart aiant été trouvée à Narbonne, et Leuvigilde n'aiant commencé à regner [2] dans la Septimanie qu'après la mort du roi Liuva son frère, c'est-à-dire l'an 572. la date de cette épitaphe ne peut convenir à l'an 582. comme nous l'avons dit. Mais l'indiction qui y est marquée en fixe l'époque à cette année; et quoique Leuvigilde n'ait commencé à regner dans la Septimanie que depuis l'an 572. cela n'empêche pas qu'en 582. on ne datât dans cette province de la XIVe année de son regne, et qu'on ne s'y conformât au calcul qu'on suivoit en Espagne, suivant lequel l'année 582 étoit effectivement la XIVe du regne de ce prince, à compter depuis son association au thrône des Visigots.

III. L'époque de la mort de Leuvigilde étant une fois fixée, il est aisé de déterminer celle du martyre du prince Hermenigilde son fils, puisque, suivant Jean de Biclar [3] auteur contemporain, celui-ci mourut un an avant son pere, c'est-à-dire en 585.

IV. Il est vrai que la plûpart des modernes mettent la mort de saint Hermenigilde au 13. d'Avril de l'an 586. mais ils se trompent visiblement [4]. Outre les autoritez que nous avons déja citées, et qui prouvent que Leuvigilde mourut en 586. un an après la mort de ce saint, Gregoire de Tours [5] rapporte le martyre d'Hermenigilde sous la Xe année du regne de Childebert, et par conséquent sous l'an 585. Nous avons donc sur cette derniere époque le témoignage de deux historiens contemporains, Jean de Biclar et Gregoire de Tours.

V. Ce qui fait que la plûpart des modernes mettent le jour du martyre d'Hermenigilde au 13. d'Avril de l'an 586. c'est que ce jour-là étoit la veille de Pâques; et que selon S. Gregoire le Grand [6] et Paul [7] diacre, le saint fut décapité pendant cette solemnité: mais ces deux auteurs assûrent que cela arriva le jour même de la fête et non pas la veille, *in ipso sacrato Paschali die*. Ainsi selon ce calcul, S. Hermenigilde sera mort le 14. et non le 13. d'Avril. D'ailleurs en supposant que ce fût le 13. d'Avril, veille de Pâques, que saint Hermenigilde souffrit le martyre, il auroit fallu que le roi Leuvigilde son pere se fût trouvé pour lors à Tarragone [1] où ce saint étoit prisonnier et où il mourut: mais aucun auteur n'en dit rien; nous sçavons au contraire que Leuvigilde résidoit toûjours à Tolede [2].

VI. Mais ce qui fait voir que saint Hermenigilde ne peut avoir été mis à mort le 13 d'Avril de l'an 586 c'est que le roi Leuvigilde son pere, qui déceda avant le 8e de Mai de la même année comme nous l'avons prouvé, soûtint depuis cette mort une assez longue guerre [3] contre Gontran roi de Bourgogne qui la lui déclara à cette occasion, et qu'il n'y auroit eu par conséquent qu'environ quinze jours entre le martyre de l'un et la mort de l'autre. Or cet espace n'auroit pû suffire pour cette guerre, qui d'ailleurs, suivant Gregoire de Tours, duroit encore au mois d'Août: preuve qu'il doit y avoir eu un an d'intervalle entre le martyre de saint Hermenigilde et la mort du roi son pere, comme l'assûre Jean de Biclar.

Si donc le premier fût mis à mort le jour de Pâques, ce dut être le 23. de Mars qui en 585. tomba ce jour-là. Quant à sa fête qu'on célébre le 13 d'Avril, on peut l'avoir remise à ce jour à cause de la quinzaine de Pâques qui arrive ordinairement sur la fin de Mars. D'ailleurs le P. Pagi [4] remarque fort bien qu'on n'a pas toûjours fixé la fête des saints au jour de leur mort; et qu'ainsi il n'est pas certain que saint Hermenigilde ait été martyrisé le 13 d'avril.

VII. Il paroît par ce que nous venons de dire que la guerre que Gontran roi de Bourgogne et le prince Reccarede se firent dans la Septimanie et qui est posterieure à la mort d'Hermenigilde et anterieure à celle de Leuvigilde, doit appartenir [5] à l'an 585. Aussi Gregoire [6] de Tours la rapporte-t-il à la X. année de Childebert roi d'Austrasie, laquelle finissoit le jour de Noël de la même année. Il est vrai que cet

1 Greg. Tur. l. 8. c. 46.
2 Joh. Bicl. chron. p. 135.
3 Ibid. 5. 136. et 137.
4 V. Pagi ad ann. 584. n. 2. et seqq.
5 Greg. Tur. l. 8. c. 28.
6 Greg. Mag. dial. l. 3. c. 31.
7 Paul Diac. de gest. Lang. l. 3. c. 21.

1 Joh. Bicl. chron.
2 Isid. chron.
3 Greg. Tur. l. 8. c. 46.
4 Pagi ibid. n. 5.
5 V. Pagi ibid. n. 3.
6 Greg. Tur l. 8. c. 30

historien parle auparavant du concile de Macon tenu au mois de Novembre [1] de l'an 585. mais on [2] convient qu'il y a une transposition dans son texte.

VIII. Pour ce qui est de la seconde expédition de Reccarede dans cette province, que quelques historiens modernes ont confonduë avec la premiere, nous l'avons rapportée sous l'an 588. quoique le P. Pagi [3] prétende qu'elle est de l'année suivante, par la raison que la chronique de Jean de Biclar en parle sous la VII. année du regne de l'empereur Maurice et la III. du roi Reccarede: mais le premier aiant commencé à regner le 14. d'Août de l'an 582. [4] et le second vers la fin du mois d'Avril de l'an 586. il s'ensuit que la moitié de l'an 588. appartient à la VII. année de l'un et à la III. de l'autre.

NOTE LXXVI.

Epoque de la mort du roi Reccarede et de la naissance de son fils Liuva.

I. Nous avons dejà fait voir dans la Note précedente que le roi Reccarede commença à regner le premier de Mai de l'an 586. Son regne fut de quinze ans et un mois, suivant les anciens historiens Espagnols [5]: il doit être mort par conséquent vers le mois de Juin de l'an 601. ce qui est conforme aux meilleures [6] éditions de la chronique d'Isidore qui rapportent sa mort sous l'Ere 639. et confirme ce que nous avons dejà dit de l'époque du commencement du regne de ce prince.

II. Il est plus difficile de déterminer quelle étoit la mere de Liuva fils et successeur de Reccarede; car il est certain que ce ne fut aucune des deux princesses Françoises qui furent promises en mariage à celui-ci; puisque suivant Isidore [7], la mere de Liuva étoit de basse extraction, *ignobili quidem matre progenitus*. D'ailleurs selon les mêmes éditions de la chronique d'Isidore, Liuva II. mourut l'an 603. la XXII. année de son âge. Il nâquit donc en 581 et avant qu'on traitât le mariage de son pere avec Rigonthe ou avec Clodosvinde. Il est vrai que suivant

[1] V. Pagi ad ann. 588. n. 10.
[2] Vales. rer. Franc. l. 13. p. 265.
[3] Pagi ad ann. 588. n. 9.
[4] Ad ann. 582. n. 10.
[5] Luc. Tud. Roder. Tolet. - Vulsa, etc.
[6] Isid. chron. edit. Grot. et Labb.
[7] Isid. ibid.

Luc [1] de Tuy, Liuva n'étoit âgé que de vingt ans lorsqu'il mourut après un regne de deux ans, et que Roderic [2] de Tol de ne lui donne que seize ans dans le tems de sa mort; ce qui prouveroit qu'il ne vint au monde qu'en 583. selon le premier, ou seulement en 587 selon l'autre; mais suivant ces auteurs mêmes, ce prince dut naître avant qu'on négociât le mariage de Reccarede avec Clodosvinde; puisqu'il ne fut arrêté que l'an [3] 588. conformément à la chronologie de Gregoire de Tours suivie par tous nos historiens. Or, comme d'un autre côté nous sçavons que le mariage projeté entre ce roi et Rigonthe, qui est l'autre princesse Françoise, n'eut pas son execution, on doit conclure que Liuva dut naître de Baddon qui en 589. étoit reine des Visigots et épouse légitime de Reccarede; mais qui auparavant et dans le tems qu'on négocioit le mariage de ce prince avec une des princesses Françoises, n'étoit encore sans doute que sa concubine; à moins qu'il n'eût épousé une autre femme, et qu'elle fût dejà morte en 582. lorsqu'il demanda Rigonthe au roi Chilperic.

NOTE LXXVII.

Quels étoient les châteaux appellez *Caput Arietis* dont le prince Reccarede se rendit maître sur le roi Gontran.

I. On est en peine de sçavoir quels étoient les châteaux que Gregoire de Tours appelle *Caput Arietis Castra*, qui étoient situez sur les frontieres de la Septimanie et que le prince Reccarede emporta sur le roi Gontran en 585. Catel [4], d'Hauteserre [5] et la Faille [6] croient que c'est Castelnaudarri dans le Lauraguais; mais ils ne donnent aucune preuve que cette ville ait jamais été appelée *Caput Arietis*. D'ailleurs elle ne subsistoit pas alors, et dans tous les monumens qui nous restent elle n'a jamais d'autre nom que celui de *Castellum novum* ou *Castrum novum Arri*. Enfin quoi qu'en dise Catel, on n'a aucune certitude que le terme *Caput* ait été pris quelquefois pour château

II. Il est vrai que la Faille prétend « qu'il est » fait mention de la ville de Castelnaudarri

[1] Luc. Tud. p. 51.
[2] Rod. Tol. p. 47.
[3] Greg. Tur. l. 9. c. 20. et 25.
[4] Cat. mem. p. 345.
[5] Alteserr. not. in Greg. Tur.
[6] La Faill. add. au tom. 1. des annal. de Toul. p. 6.

» sous le nom de *Caput Arietis* dans un tes-» tament latin d'un riche et puissant bourgeois » de cette ville appellé Capdenier du 2 Mars » 1228. dans lequel il fait un legs d'un héritage » qu'il avoit, sis près de la même ville. Il ajoûte » que ce testament est dans l'abbaye de Grand-» selve à laquelle Capdenier laissa de grands » biens » Mais pour juger sainement de cette autorité, la Faille auroit dû rapporter les propres paroles de l'acte. Ce bourgeois peut avoir fait un legs à l'abbaye de Grandselve et lui avoir donné quelques terres situées au voisinage d'un lieu nommé simplement *Caput Arietis*, que cet annaliste aura pris pour Castelnaudarri : ce qui ne prouveroit rien ; car il est difficile de croire que ces deux noms soient joints ensemble dans le testament.

III. Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas que le *Caput Arietis* de Gregoire de Tours ne soit le même que le lieu de *Cabaret* au diocèse de Carcassonne : voici les preuves qu'on en peut donner. 1°. Le terme Languedocien répond parfaitement au nom latin ; car dans le langage du pays *Cab* veut dire tête et *Aret* bélier; ainsi *Cab-aret* veut dire tête de bélier ; au lieu que le nom de Castelnau n'a rien qui en approche.

2°. Selon Gregoire de Tours, Reccarede ne prit pas le château, mais *les châteaux* de Cabaret : *Caput Arietis Castra obtinuit*. Or nous voions qu'il y a toûjours eu deux châteaux sur la montagne ou *Pui* de Cabaret, ainsi appellé à cause de sa ressemblance à la tête d'un bélier. On nomme encore ces deux châteaux *les Tours de Cabaret :* il y a toûjours eu des châtelains ou gouverneurs avec une garnison pour les défendre, depuis la réünion de la province à la couronne et même auparavant, à cause de l'importance de leur situation, et qu'ils étoient limitrophes du Carcassez qui appartenoit aux Visigots, et du Toulousain qui étoit du domaine des François. Ces deux châteaux sont situez environ à trois lieuës de Carcassonne vers le nord et la source de la petite riviere de Clamou qui se jette dans l'Aude auprès de Trebes. Les deux tours ou châteaux de Cabaret, ainsi appelez dans tous les anciens titres, ont donné leur nom au petit pays de Cabardés qui étoit anciennement un titre de viguerie réünie à celle de Carcassonne au commencement du XIV. siecle. Le principal des deux châteaux avoit un gouverneur sous le nom de châtelain de Cabaret couché l'an 1300 sur l'état du roi pour la somme de deux cens livres de gages par an. Le gouverneur de l'autre château sous le titre de *Châtelain de la Tour neuve au Pui de Cabaret*, n'avoit que quarante livres de gages par an ; ces deux titres furent réünis en un seul au XV. siecle. Depuis ce tems-là il n'y a eu qu'un seul châtelain ou gouverneur *des deux tours de Cabaret*. Nous donnerons ailleurs la suite de tous ces châtelains ou gouverneurs avec ceux du reste de la province.

IV. Par ce que nous venons de rapporter, on explique fort bien le passage de Gregoire de Tours qui a un peu embarrassé Mr de Valois [1]. En effet selon le premier, le prince Reccarede prit sur les François outre le château d'*Ugernum* les châteaux (*Castra*) appellez *Caput Arietis ;* ou *deux châteaux* selon le témoignage de Jean de Biclar [2] auteur contemporain. Mr de Valois n'en met cependant qu'un seul sous le nom de *Caput Arietis*, et avouë qu'on ignore le nom de l'autre. Dans un autre endroit [3] cet auteur conjecture que le second château pris par Reccarede pourroit être la ville de Lodeve ; mais toutes ces difficultez s'évanouïssent en supposant, comme nous l'avons fait voir, qu'il y avoit deux châteaux au Pui de Cabaret ou à *Caput Arietis*, dont le prince d'Espagne fit la conquête sur Gontran roi de Bourgogne.

NOTE LXXVIII.

Sur le commencement et la fin du regne de Charibert ou Aribert roi de Toulouse, et l'étenduë de son roiaume.

I. Pour fixer les années du regne de ce prince il faut supposer d'abord comme une chose qui ne souffre plus de difficulté, qu'on doit compter les XVI. années du regne de Dagobert I. depuis la cession que le roi Clotaire II. son pere lui fit de l'Austrasie. Mr de Valois, les PP. le Cointe, Mabillon et Pagi ont mis cette chronologie, sur l'autorité de Fredegaire, dans toute son évidence.

II. Il reste cependant une difficulté, sçavoir si on doit faire commencer le regne de Dagobert au mois de mars de l'an 622. avec les PP. le Cointe, Mabillon [4] et Pagi ; ou seulement à Noël de la même année avec Mr de Valois [5]. Ce dernier sentiment nous paroît le plus probable pour les raisons suivantes.

1 Vales. rer. Franc. l. 13. p. 198.
2 Joh. Bicl. chron. p. 137.
3 Vales. ibid. l. 7. p. 393.
4 V. Mab. analect. tom. 3. p. 530. Pagi ad ann. 629. n. 9.
5 Vales. rer. Franc. l. 18. p. 21.

1°. Il est constant [1] sur l'autorité des meilleurs manuscrits de Fredegaire et des anciens auteurs qui l'ont suivi, que Clotaire déclara Dagobert son fils roi d'Austrasie la xxxix. année de son regne. Or cette année du regne de Clotaire ne commença que depuis le mois d'Octobre de l'an 622. Par conséquent Dagobert n'a pû être roi d'Austrasie qu'après ce tems-là; et le commencement de son regne ne peut être compté depuis le mois de Mars de l'an 622. En effet Chilperic pere de Clotaire II. mourut au commencement d'Octobre de l'an 584. comme tout le monde en convient, sur l'autorité de Gregoire [2] de Tours. Ainsi la xxxviii. année du regne de ce dernier ne finit qu'au mois d'Octobre et la xxxix. commence seulement alors.

2°. L'auteur contemporain de la vie de saint Didier [3] évêque de Cahors, loin d'être contraire à ce calcul, le favorise et le confirme. Suivant cet auteur, Rustique frere et prédecesseur de Didier fut tué par ses diocésains entre la fin de la vii. et le commencement de la viii. année du regne de Dagobert, *finiente anno septimo et incipiente octavo.* Si la viii. année de Dagobert commençoit le 22. de Mars, ce prélat dut mourir alors: mais comme Dagobert approuva l'élection [4] de Didier successeur immédiat de Rustique, le 8. du mois d'Avril de la même année, l'intervalle de quinze jours qui se trouvent suivant ce systême entre la mort de l'un et l'élection de l'autre, ne paroît pas suffisant pour toutes les formalitez usitées en cette occasion; au lieu qu'en supposant que Rustique mourut à la fin de Decembre, l'espace est assez long depuis sa mort jusqu'à l'élection et à la consécration de Didier pour avertir la cour, recevoir ses ordres pour l'élection, assembler les évêques comprovinciaux, renvoier l'acte de l'élection au roi pour obtenir sa confirmation, etc. ce qui fut en effet pratiqué dans cette rencontre.

3°. Guillaume de la Croix [5] auteur de l'histoire des évêques ds Cahors, suivi par le P. le Cointe [6], assûre que Rustique mourut le 26e de Decembre; ce qu'il aura tiré sans doute de quelque ancien martyrologe ou necrologe de cette église. Or cette date convient parfaitement, quoiqu'en dise le P. Pagi [7], avec le commencement du regne de Dagobert depuis Noël.

[1] V. Val. ibid. Ruin. not. in Fredeg. p. 626.
[2] Greg. Tur. l. 6. c. 45. et seq. l. 7. c. 9.
[3] V. S. Desid. c. 5. tom. 1. Bibl. Labb. p. 701.
[4] Ibid.
[5] Cruc. n. 37.
[6] Le Coint. ad ann. 621. n. 3. ad ann. 628. n. 19.
[7] Pagi ibid. n. 9.

4°. Il est certain que Suintila roi des Visigots fut déthrôné, et que Sisenand fut mis à sa place vers le mois de Decembre de l'an 631. comme nous le ferons voir dans la Note suivante. Or Fredegaire [1] rapporte cet événement à la ix. année de Dagobert. Donc la premiere année de ce prince ne peut être comptée depuis le mois de Mars de l'an 622. puisque suivant ce calcul le mois de Decembre de l'an 631. auroit appartenu à la x. année de son regne, et non à la ix. au lieu qu'en supposant que Dagobert ne commença de regner que depuis Noël de l'an 622. tout s'accorde très-bien.

III. Venons au commencement du regne de Charibert ou Aribert roi de Toulouse. On sçait en general qu'après la mort du roi Clotaire II. Dagobert son frere refusa de partager la monarchie avec lui, et qu'il lui ceda seulement quelque tems après par un traité, une partie de l'Aquitaine, en titre de roiaume dont Toulouse fut la capitale. On croit communément que Charibert ne commença à regner que depuis ce tems-là dans ce pays: mais il nous paroît plus vraisemblable qu'il s'empara de Toulouse et d'une partie de la Neustrie avant le traité qu'il conclut avec son frere et aussitôt après la mort du roi Clotaire leur pere, c'est-à-dire à la fin de l'an 628. car ce dernier étant décedé [2] dans la xlv. année de son regne, commencé, comme nous l'avons dejà dit, au mois d'Octobre de l'an 584. il ne dut mourir qu'après le premier d'Octobre de l'an 628.

IX. 1°. Il est constant que le prince Charibert soûtenu de Brunulfe son oncle remüa [3] aussitôt après la mort du roi Clotaire II. son pere, et qu'une partie du roiaume de Neustrie, d'où dépendoit la ville de Toulouse, fit difficulté de reconnoître Dagobert. *Sed* [4] *et Neustrasii pontifices et proceres plurima pars regnum Dagoberti visi sunt expetisse.* S'il n'y eut qu'une partie du roiaume de Neustrie qui se soûmit à Dagobert, l'autre refusa donc de le reconnoître et prit le parti de Charibert son frere.

2°. Fredegaire [5] assûre ailleurs que Dagobert ne se rendit maître que d'une grande partie du roiaume après la mort de Clotaire son pere, sçavoir d'une portion de la Neustrie et de la Bourgogne: ce qui fait voir encore que l'autre

[1] Fredeg. c. 73.
[2] Fredeg. c. 56. et 58. - V. Vales. rer. Franc. l. 18. p. 66.
[3] Fredeg. ibid. c. 56. - V. Note 83.
[4] Fredeg. ibid.
[5] Ibid. c. 58.

ne reconnoissoit pas alors ce prince et qu'elle devoit s'être déclarée pour Charibert. *Dagobertus cùm jam anno* VII. *regnaret*, MAXIMAM PARTEM *patris regni..... adsumpsit, etc.*

3°. Enfin cet historien fait assez entendre qu'une partie de l'Aquitaine reconnut Charibert aussitôt après la mort du roi son pere, puisqu'il lui donne [1] trois années de regne dans le roiaume de Toulouse, et qu'il assûre que ce prince mourut [2] *la* IX. *année du regne de Dagobert son frere*, c'est-à-dire avant la fin de l'an 631. que la x° commençoit. Charibert aura donc regné à Toulouse dès la fin de l'an 628.

V. Il s'ensuit de là qu'on ne doit pas compter les années du regne de ce prince depuis le traité qu'il fit avec le roi Dagobert son frere, suivant lequel ce dernier lui ceda le Toulousain avec une partie de l'Aquitaine, puisque ce traité fut postérieur de plus d'un an à la mort de Clotaire II. et que n'aiant été conclu que vers le mois de Mai de l'an 630. Charibert n'auroit regné gueres plus d'un an.

VI. Nous fixons l'époque de ce traité sur celle de l'ordination de S. Didier évêque de Cahors; car il est certain que le Querci, qui fut un des pays cedez à Charibert par le roi son frere en vertu de ce traité, appartenoit encore à ce dernier prince dans le tems que Didier fut ordonné évêque, et que l'ordination de ce prélat ne se fit qu'au mois d'Avril de l'an 630. comme nous le verrons bientôt.

VII. Le P. Pagi [3] pour se tirer de cette difficulté, suppose que Charibert ne regna jamais dans le Querci, ou du moins que s'il obtint ce pays par le traité qu'il fit avec son frere, il le lui rendit aussitôt, et qu'il peut l'avoir échangé avec l'Albigeois. Mais on ne peut douter que le Querci n'ait été cédé à Charibert par le traité que Dagobert fit avec lui, puisque Fredegaire [4] l'assûre positivement; et la retrocession ou l'échange dont parle le P. Pagi sont purement imaginaires.

VIII. Il est vrai que ce critique [5], après le P. Mabillon, avance d'un an l'ordination de S. Didier qu'il rapporte au jour de Pâques de 629. ce qui étend davantage les années du regne de Charibert : mais cette ordination s'étant faite la VIIIme année du regne de Dagobert, et cette VIIIme année n'aiant commencé qu'à la fin de

[1] C. 57.
[2] C. 67.
[3] Pagi ibid.
[4] Fred. c. 57.
[5] Pagi ad ann. 629. n. 10. - V. Mab. analect. ibid.

l'an 629. comme nous l'avons dejà prouvé, il s'ensuit que S. Didier n'a été ordonné qu'en 630. Nous sçavons [1] d'ailleurs que Syagrius gouverneur de Marseille ne mourut qu'après Clotaire II. et par conséquent postérieurement au premier d'Octobre de l'an 628. qu'après la mort de ce seigneur, Didier son frere qui étoit alors à la cour fut nommé à ce gouvernement dont il alla prendre possession; que ce dernier fit quelque séjour à Marseille; qu'il revint ensuite à la cour, et que Rustique évêque de Cahors son autre frere étant mort, quelque tems après, il fut élû et consacré à sa place le jour de Pâques. Or tout cela demande un plus long intervalle que celui qui se trouve entre le mois de Novembre de l'an 628. et le jour de Pâques suivant, et l'espace de quinze à seize mois, que nous mettons entre la mort de Syagrius et l'ordination de S. Didier, est à peine suffisant pour l'execution de ce que nous venons de rapporter.

IX. On pourroit dire peut-être que le roi Dagobert aiant mandé par ses lettres à S. Sulpice évêque de Bourges d'ordonner saint Didier à la fête de Pâques [2], et que ce prince aiant par d'autres lettres datées du 8° d'Avril, approuvé l'élection et la consécration de ce prélat, cette cérémonie ne put avoir été faite l'an 630. puisque cette année Pâques étoit le même jour 8. du mois d'Avril; au lieu qu'en supposant que l'ordination de Didier se fit l'an 629. que la fête de Pâques tomba le 16. du même mois, il y a un intervalle entre les lettres de consentement du roi Dagobert et le jour de la consecration. Mais dans cette supposition même cet intervalle qui n'est que de huit jours, n'étoit pas suffisant puisque S. Sulpice après avoir reçû les lettres du roi, devoit convoquer le concile de sa province à Cahors et se rendre dans cette ville pour l'ordination de Didier. Il faut donc supposer avec le P. Mabillon que Didier fut seulement ordonné au tems Paschal; et dans ce cas-là cette ordination put avoir été également faite l'année 630. ou la précedente: ou bien Dagobert aura peut-être donné ses lettres après l'ordination, et les aura fait pourtant dater du jour de cette cérémonie; à moins que ce prince n'y ait été présent et qu'il les ait fait expédier le jour même de la consécration de Didier.

X. On peut objecter encore que Fredegaire [3] rapporte sous la VII. année de Dagobert, et presque immédiatement après la mort de Clo-

[1] Vit. S. Desid. ibid.
[2] Ibid. c. 7. et 8.
[3] Fredeg. c. 57.

taire II. le traité par lequel le premier ceda à Charibert le Toulousain, le Querci, etc. ce qui prouve, en supposant que ce traité n'a été conclu qu'après l'ordination de S. Didier, qu'elle doit avoir été faite en 629. Mais Fredegaire raconte de suite ce qui regarde le roi Charibert, quoiqu'arrivé en differents tems; et en effet cet historien parle au même endroit de la guerre que ce prince fit aux Gascons la troisiéme année de son regne. Aussi quoique Fredegaire rapporte la mort de Brunulfe oncle de Charibert sous la VII. année de Dagobert ou l'an 629. le P. Pagi [1] croit cependant que ce seigneur mourut après cette année.

XI. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que Charibert dut se faire reconnoître pour roi à Toulouse ou aux environs à la fin de l'an 628. et aussitôt après la mort du roi Clotaire son pere; que son frère Dagobert lui aiant fait la guerre et l'aiant obligé de se soûmettre, il obtint par un traité conclu vers le mois de Mai de l'an 630. que ce dernier lui cederoit le Toulousain avec une partie de l'Aquitaine dont il s'était déjà emparé; et qu'enfin étant décédé *après avoir regné trois ans* [2], sa mort dut arriver vers la fin de l'an 631.

XII. Le P. Pagi [3] trompé par son propre systême touchant la chronologie des années du regne de Dagobert, rapporte l'époque de la mort de Charibert à l'an 630. ou au plus tard au commencement de l'an 631. parce que Fredegaire mettant la mort de ce prince sous la XI. année du roi son frere, il suppose que cette année doit être comptée depuis le mois de Mars de l'an 630. Mais comme nous avons dejà fait voir que la IX. année de Dagobert n'a commencé qu'à la fin de Decembre de cette derniere année, il s'ensuit que Charibert peut avoir vécu jusqu'à la fin de l'an 631. sans quoi il n'auroit pas eu les trois années entieres de regne que Fredegaire lui donne.

XIII. Ce critique [4] suppose encore que le traité qui fut fait entre les deux freres, suivit immédiatement la mort du roi Clotaire leur pere; et c'est depuis cette époque qu'il suppute les trois années du regne de Charibert, prétendant que le traité fut antérieur à la consecration de S. Didier. Il prend de là occasion de réfuter quelques modernes qui ne donnent que deux années de regne à ce prince, parce qu'ils ne le commencent qu'après l'ordination de S. Didier, et qui croient avec raison que le traité entre ces deux princes fut posterieur à cette ordination. Mais comme nous l'avons dejà dit, on peut donner trois ans de regne à Charibert, sans être obligé de supposer qu'il ne commença de regner que depuis le traité qu'il fit avec le roi Dagobert son frere.

XIV. Il se présente une nouvelle difficulté: c'est que S. Didier mourut le 15. de Novembre de la XXVI. année de son épiscopat et de la XVII. année du regne de Sigebert roi d'Austrasie; car c'est ainsi qu'il faut lire dans le manuscrit de la vie de S. Didier, comme le P. Mabillon [1] l'a fait voir. Or cela prouve selon cet auteur [2], suivi par le P. Pagi, que S. Didier fut ordonné l'an 629. puisqu'il mourut en 654. car la XVII. année du roi Sigebert ne sçauroit convenir qu'à cette derniere année, ce prince aiant succedé le 19. de Janvier de l'an 638. au roi Dagobert son pere.

XV. Cette difficulté s'évanoüit en supposant, comme Mr de Valois [3] l'a prouvé, qu'on ne doit compter les années de Sigebert que depuis le commmencement de l'an 639. ou au plûtôt depuis la fin de l'an 638. et qu'on doit attribuer toute cette derniere année à la XVI. du roi Dagobert son pere, quoique celui-ci soit mort au mois de Janvier de l'an 638. de même que Fredegaire ne compte les années de Dagobert en Austrasie que depuis la fin de l'an 622. quoique ce prince eût été placé sans doute sur le thrône quelques mois auparavant, et que cet historien donne ainsi toute cette année 622. au regne de Clotaire II.

Mr de Valois confirme cette chronologie par celle des années du regne de Clovis II. frere de Sigebert que les anciens historiens ne comptent certainement que depuis le commencement de l'an 639 quoiqu'il eût succedé dans une portion du roiaume à Dagobert son pere depuis le mois de Janvier de l'année précedente. Il doit en être de même par conséquent du roi Sigebert son frere; sur quoi il faut observer qu'il y a deux manieres de compter les années du regne de ce dernier, l'une depuis la mort de Dagobert, et c'est celle qu'a suivie l'auteur de la vie de S. Didier; l'autre depuis que ce prince lui eut donné le roiaume d'Austrasie, ce qu'il fit [4] la XI. année de son regne ou l'an 633. Fredegaire

[1] Pagi ad ann. 628. n. 12.
[2] Fredeg. ibid.
[3] Pagi ad ann. 630. n. 7.
[4] Ad ann. 628. n. 13. et 629. n. 12.

[1] Mab. analect. tom. 3. p. 332.
[2] Mab. ibid. Pagi ad ann. 654. n. 11.
[3] Vales. ibid. l. 19. p. 126.
[4] Fredeg. c. 78.

a toûjours suivi ce dernier calcul. Or, suivant cet historien, la x. année du regne de Sigebert en Austrasie qui répond à l'an 642. concourt [1] avec la IV. de Clovis II. son frere: celui-ci n'étoit donc encore en 642. que dans la IV. année de son regne, qui par là ne peut avoir commencé que depuis le cemmencement de l'an 639. On doit dire la même chose du regne de Sigebert son frere, à le prendre depuis la mort de Dagobert. Tout cela prouve que S. Didier aiant été ordonné au mois d'Avril de l'an 630. et qu'étant décedé *le* 15. *de Novembre* [2] *la* XXVI. *année de son épiscopat et la* XVI. *de Sigebert*, à compter depuis la mort de Dagobert, sa mort dut arriver en 655. et non en 654.

Sigebert lui-même mourut le premier de Février suivant ou de l'an 656. dans la XVIII. année de son regne en comptant depuis la mort de Dagobert, comme le P. [3] Pagi en convient. Et en effet Clovis II. son frere qui mourut à la fin de Novembre de l'an 656. [4] n'étoit alors, suivant tous les historiens citez par ce critique, *que dans la* XVIII. *année du sien;* ce qui confirme tout ce que nous venons de dire touchant la supputation des années du regne de Sigebert à compter depuis la mort de Dagobert. Il est vrai que le P. Pagi suppose de lui-même et contre l'autorité des historiens qu'il cite, que Clovis II. regna dix-huit ans accomplis et quelques mois: mais le roi Dagobert son pere étant mort le XIX. de Janvier de l'an 638. il auroit dû regner près de dix-neuf ans suivant le calcul de ce critique, et non pas seulement dix-huit et quelques mois, et il auroit dû mourir dans la XIX. année de son regne, et non pas dans la XVIII. ce qui seroit contre l'autorité de tous les anciens historiens, qui le font mourir *la* XVIII. *de son regne*.

XVI. Nous remarquons ici par occasion que le P. Pagi [5] se trompe en donnant 80. ans à S. Didier dans le tems de sa mort; car ce saint auroit eu 39. ans suivant ce critique en 613. lorsque le roi Clotaire l'appella à sa cour avec ses deux freres. Il paroit cependant par l'ancien auteur de sa vie qu'il étoit alors encore fort jeune. *Eo* [6] *autem tempore Theudeberto rege interempto, Theuderico æque defuncto, Brunechilde quoque equorum pedibus impetita ac male discerpta, Clotarius pater incluti Dagoberti monarchiam solus tenebat, à quo tres germani, id est Rusticus, Siagrius et Desiderius florentissime enutriti summis dignitatibus præditi sunt, etc.* On voit par ce passage, que nous rapportons corrigé suivant le manuscrit de Moissac, que Clotaire fit élever ces trois freres sous ses yeux après l'an 613. Or si le moins âgé avoit eu alors 39. ou au moins 38. ans, ils ne devoient plus avoir besoin d'être *élevez*. D'ailleurs peu de lignes après, le même auteur parlant de Didier, fait connoître que ce dernier passa son adolescence à la cour de Clotaire, où il n'alla, comme nous venons de le voir, qu'après l'an 613. *Desiderius vero minor tempore sed non inferior dignitate, sub adolescentiæ adhuc annos thesaurarius regis effectus valde strenue se accinxit.... et inter coævos et proceres laudabiliter nimis adolescentiam suam gerebat, quantumque ætate crescebat, etc.*

Ce qui a trompé [1] sans doute le P. Pagi, c'est que voulant défendre contre Mr de Valois l'autorité de la vie de S. Didier, et prouver qu'elle avoit été écrite par un auteur presque contemporain, en quoi il a très-bien réüssi, il s'est persuadé qu'il y est fait mention de Cybar (*Eparchius*) abbé ou réclus à Angoulême, comme vivant du tems de Didier. Or comme suivant Gregoire de Tours [2] Cybar mourut en 581. le P. Pagi conclut que Didier vivoit au moins quelques années auparavant. Mais il n'y a aucune nécessité d'admettre que l'*Ebargehenus* [3], dont il est parlé dans la vie de S. Didier comme de son contemporain, soit le même que Cybar ou *Eparchius* abbé ou réclus dont il est parlé dans Gregoire de Tours, quoique le mot d'*Eparchus* paroisse appuyé du manuscrit de Moissac [4]; car il peut y avoir eu un évêque d'Angoulême de ce nom au VII. siecle, mais different du réclus dont parle Gregoire de Tours.

En effet [5] l'auteur de la vie de S. Didier paroît n'avoir voulu parler dans cet endroit que des évêques les plus célébres des Gaules qui vivoient du tems de ce prélat: voici ses termes. *Habebat eo tempore plures Dominus Jesus in Galliis nobiles servos; Arverno Gallum, Bituricis Sulpicium, Ruthena Verum, Agenno Salustium, Engolisma Ebargehenum Petrogorico Austerium, Noviomo Eligium, Metis*

1 Ibid. c. 88. et seq.
2 Vit. S. Desid. ibid. c. 15.
3 V. Pagi ad ann. 656. n. 11. 16. et 17.
4 Ibid.
5 Ad ann. 634. n. 12.
6 Vit. S. Desid. p. 699. ibid.

1 Pagi ibid.
2 Greg. Tur. l. 6. c. 8.
3 Vit. S. Desid. ibid. p. 707.
4 Lab. append. tom. 2. Bibl.
5 Vit. S. Desid. ibid n. 15. p. 707.

Arnulphum, *Luco Austrasium*, *Meterone* (ou suivant le manuscrit de Moissac) *Metascone Diodorum*, *Caturca Desiderium*. Il est certain [1] que les évêques Gal II. du nom de Clermont, Sulpice de Bourges, Verus de Rodés, Saluste d'Agen, Austerius de Perigueux, Eloi de Noyon, Arnoul de Metz, et Deodat de Mâcon, étoient en même tems collegues de saint Didier dans l'épiscopat. Il doit en être de même d'un *Ebargehenus* ou *Eparchius* d'Angoulême, quoiqu'il ait été omis par les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana;* car le catalogue des évêques de cette église n'est pas rempli depuis l'an 625. jusqu'à l'an 750.

On doit conclure de là que l'auteur de la vie de S. Didier n'aiant voulu parler que des évêques les plus célébres des Gaules contemporains de S. Didier, Mr de Valois et le P. Pagi [2] après lui, ont eu tort de supposer qu'au lieu de *Luco Austrasium*, il faut lire *Luxovio Eustrasium*, et que c'est de S. Eustache abbé de Luxüeil en Bourgogne dont il s'agit ici. Il est vrai qu'on lit *Luxovio* au lieu de *Luco* dans le manuscrit de Moissac; mais c'est sans doute une faute de ce manuscrit où il y a certainement plusieurs mots corrompus, comme par exemple, *Deodoxum* pour *Deodatum* de Mâcon. C'est donc d'un évêque de Toul ou de Lisieux appellé Austrasius, ou Austasius suivant le manuscrit de Moissac, et contemporain de S. Didier que l'auteur de sa vie aura voulu parler; car Toul étoit appellé anciennement [3] *Leucus*, *Leucia*, *Tullum Leucorum* ou *civitas Leucorum*, et Lisieux *Lexovium* ou *civitas Luxoviorum*.

XVII. Quant à l'étendue des états de Charibert, Fredegaire [4] rapporte que le roi Dagobert son frere lui ceda divers pays situez entre la Loire et les frontieres d'Espagne. *Citra Ligerem et limitem Hispaniæ qui ponitur partibus Wasconiæ, seu et montis Pyrenæi, pagos et civitates quos fratri suo Chariberto.... noscitur concessisse; pagum Tolosanum, Catorcinum, Agennensem, Petrocoreum et Santonicum, vel quod ab his versus montes Pyrenæos excluditur hoc tantum Chariberto regendum concessit.... Charibertus sedem Tolosæ eligens regnat in parte provincia Aquitanicæ.* Cet auteur semble vouloir faire entendre par là que Dagobert ne ceda à Charibert que le Toulousain, le Querci, l'Agenois, le Perigord et la Saintonge, avec la Novempopulanie ou Gascogne, et qu'il se réserva le reste de l'Aquitaine.

Nous avons cependant lieu de croire que Charibert obtint de plus par son traité avec son frere, ou du moins peu de tems après, le Poitou et l'Angoûmois; qu'il regna sur toute l'Aquitaine occidentale ou Neustriene depuis la Loire jusqu'aux Pyrenées; qu'il eut en partage le diocèse d'Arles ou la partie de la Provence qui dépendait du roiaume de Neustrie; et qu'enfin Dagobert ne se réserva de l'Aquitaine que le Berri, le Limousin, l'Auvergne, l'Albigeois, le Roüergue, le Velai et le Gevaudan, outre le pays d'Usez compris dans l'Aquitaine Austrasienne. Voici les raisons sur lesquelles nous nous appuyons.

1°. Il est rapporté dans une charte [1] qui nous paroît authentique [2], que Dagobert après la mort du jeune Chilperic son neveu et fils de Charibert, donna à Boggis et à Bertrand freres du même Chilperic, le Toulousain, le Querci, *le Poitou*, l'Agenois, *le pays d'Arles*, la Saintonge et le Perigord à titre de duché héréditaire. Il paroît par là que le duché d'Aquitaine possedé par les enfans de Charibert étoit aussi étendu que le roiaume qui avoit été donné à ce dernier par le roi Dagobert son frère, et que par conséquent *le Poitou et le pays d'Arles* faisoient partie de ce roiaume.

2°. Une inscription de l'an 716. trouvée en 1279. à S. Maximin en Provence dans le tombeau de sainte Magdelaine, et rapportée après Bernard Guidonis, par Catel [3] et depuis par le P. Pagi [4], est datée du regne d'Eudes, *regnante Odoino piissimo Francorum rege;* ce qui ne peut convenir qu'à Eudes duc d'Aquitaine, comme l'a fort bien prouvé ce dernier critique qui se félicite d'avoir fait le premier cette découverte. Il ignorait sans doute que Catel [5] l'avoit faite plus de soixante ans avant lui. Eudes regnoit donc en 716. sur une partie de la Provence. Le P. Pagi croit que la crainte qu'eurent les peuples de ce pays de tomber entre les mains des Sarrasins, fit qu'ils reconnurent son autorité et se soûmirent à son obéissance: mais si ce célébre critique avoit sçu qu'Eudes possedoit à titre de duché héréditaire les pays dépendans du roiaume de Neustrie situez à la gauche de la Loire, il auroit pû voir que ce ne fut pas

1 V. Gall. Christ.
2 V. Pagi ibid.
3 V. Vales. not. Gall.
4 Fredeg. c. 37.

1 Pr. du tom. 2,
2 V. Note 83.
3 Catel. mem. p. 524.
4 Pagi ad ann. 716. n. 11.
5 Catel. ibid.

seulement depuis le commencement du VIII. siecle qu'une partie de la Provence fut soûmise à ce duc, et qu'il tenoit ce pays de ses ancêtres.

3°. On peut confirmer ce que nous venons de dire, par le témoignage de la chronique [1] de S. Benigne de Dijon dont l'auteur, qui a copié véritablement Fredegaire au sujet du partage qui fut fait entre Dagobert et Charibert, au lieu de ces mots ; *Charibertus sedem Tolosæ eligens regnat in parte provinciæ Aquitanicæ*, a substitué ceux-ci : *regnat in partibus Provinciæ et Aquitaniæ*. La chronique [2] d'Hugues de Flavigni ou de Verdun porte la même leçon: *regnabat Aribertus in Provincia et Aquitania*, ce qui peut donner lieu de croire qu'on lisoit ainsi dans les anciens manuscrits de Fredegaire, d'où ces auteurs peuvent l'avoir tiré.

4°. Enfin Aimoin [3], en partant du partage fait entre Dagobert et Charibert se sert de ces termes: *Collataque ei provincia quæ à ripa Ligeris extenditur usque ad Pyrenæi juga montis*. On voit la même expression dans une chronique [4] d'Aquitaine. *Legitur etiam quòd Dagobertus fratrem suum Aritpertum consortem regni fecit, collata ei terra à ripa Ligeris usque ad juga Pyrenæi*. Si les états de Charibert s'étendoient depuis les bords de la Loire jusqu'aux Pyrenées, il falloit qu'il fut maître du Poitou; car si Dagobert se fût réservé ce pays, comme il se réserva le Berri et l'Auvergne, les états de son frere ne se seroient pas étendus depuis la rive de ce fleuve jusques vers les Pyrenées.

Toutes ces raisons nous font croire que Dagobert ceda à son frere Charibert, soit par le traité dont nous venons de parler, soit peu de tems après, outre le Toulousain, le Querci et la Gascogne, tous les pays compris dans l'Aquitaine seconde, ce qui composoit le roiaume des Visigots sous le regne d'Honoré et renfermoit à peu près l'Aquitaine Neustrienne; et qu'il laissa ensuite le même pays aux enfans de ce prince, pour le posseder héréditairement sous le nom de duché d'Aquitaine, avec la partie de la Provence qui dépendoit auparavant de la Neustrie.

Nous venons de dire que le Querci fit partie du roiaume de Charibert, et qu'il passa aux ducs héréditaires d'Aquitaine ses descendans. Nous voions cependant par la vie de S. Didier

[1] Chron. S. Benig. Spicil. tom. 1 p. 382

[2] Lab. Bibl. tom. 1. p. 101.

[3] Aim. l. 4. c. 17.

[4] Lab. Bibl. tom. 2. p. 331. bis.

évêque de Cahors, et par quelques autres monumens, que Sigebert III. roi d'Austrasie étoit reconnu pour souverain dans ce pays vers l'an 634. Mais c'étoit sans doute parce que les enfans de Charibert n'avoient pas une souveraineté absoluë sur leurs états, et que les differens pays qui les composoient relevoient des roiaumes dont auparavant ils avoient fait partie Ainsi comme le Querci avoit été autrefois dépendant de l'Austrasie, Sigebert devoit y être reconnu pour souverain.

Il paroît certain que Dagobert par le partage qu'il fit avec Charibert ne lui ceda pas le Limousin, et qu'il se réserva ce pays, et par conséquent tout le reste de l'Aquitaine orientale. C'est ce qu'on peut prouver par l'acte de fondation [1] de l'abbaye de Solignac au diocèse de Limoges daté du 22. de Novembre *de la x. année de Dagobert*. Il est vrai que suivant ce que nous avons dit plus haut, la x. année de ce prince n'aiant commencé qu'à la fin de l'an 631. cette fondation doit être posterieure à la mort de Charibert. Mais il paroît toûjours par cet acte [2] que Dagobert avoit donné auparavant le lieu de Solignac à S. Eloi fondateur de cette abbaye, lequel en avoit dejà fait consacrer l'église au mois de Mai de l'an [3] 631. Ainsi ce prince possedoit le Limousin du vivant de Charibert, et s'étoit par conséquent réservé ce pays.

Au reste les anciens auteurs qualifient indifferemment Charibert *roi de Toulouse ou d'Aquitaine ;* ce qui fait voir que cette ville étoit censée de l'Aquitaine; et que comme elle fut la capitale des états de ce prince, elle dut l'être aussi du duché d'Aquitaine que possedèrent ses descendans.

NOTE LXXIX.

Epoque des regnes de Suintila, Sisenand et Chintila rois des Visigots.

I. Quelques modernes [4] rapportent à l'an 630. la premiere année du regne du roi Sisenand successeur immédiat de Suintila : mais ces auteurs se trompent certainement, puisque ce dernier ne fut déthrôné qu'à la fin de l'an 631. comme il est aisé de le prouver.

[1] V. Mab. ad ann. 631. n. 22.

[2] V. Gall. Christ. nov. ed.

[3] Ibid. p. 566.

[4] Le Coint. ad ann. 630. n. 7. - Daniel. hist. de Fr.

1°. Fredegaire [1] rapporte à la IX. année de Dagobert l'expédition que les troupes de ce prince entreprirent en Espagne en faveur de Sisenand contre Suintila qui étoit encore sur le thrône. Or nous avons fait voir dans la note précedente que suivant le calcul de cet historien la IX. année de Dagobert ne commençoit qu'à la fin de l'an 630. D'ailleurs suivant Fredegaire les milices du Toulousain n'entreprirent cette expédition au nom de Dagobert que quelque tems après la mort de Charibert qui regnoit sur ce pays ; et nous avons dejà vû que ce dernier regnoit encore à Toulouse l'an 631. et qu'il ne mourut que vers la fin de cette année.

2°. Selon la chronique d'Isidore [2] de Seville auteur contemporain, Suintila commença de regner l'an 659. de l'Ere Espagnole ou l'an 621. de J. C. Suivant tous les anciens historiens [3] ce prince regna dix ans. Il ne fut donc déthrôné que l'an 631. et c'est aussi sous cette époque qu'Isidore [4] de Beja met l'election de Sisenand.

3°. Le quatriéme concile de Tolede [5] est daté *du* 9. *de Decembre de l'Ere* 671. ou de l'an 633. de J. C. *la troisiéme année du regne de Sisenand;* par conséquent la premiere année du regne de ce prince ne peut avoir commencé qu'entre le 9. de Decembre de l'an 630. et le même jour de l'année suivante 631. On peut encore prouver plus particulierement le commencement du regne de ce prince, puisque nous sçavons d'un côté qu'il regna [6] quatre ans un mois et quelques jours, et que de l'autre il mourut au commencement de l'an 636. de J C. par conséquent il ne commença son regne que vers la fin de l'an 631.

Nous prouvons l'époque de sa mort par celle des années de Chintila son successeur immédiat, car ce dernier n'étoit [1] encore au mois de Juin de l'an 636. que dans la premiere année de son regne et dans la seconde au mois de Janvier de l'Ere 676. ou de l'an 638. de J. C. Nous sçavons d'ailleurs que Chintila mourut [2] au mois de Janvier de l'an 640. après trois ans huit mois et quelques jours de regne ; ce qui prouve qu'il ne commença de regner au plutôt que vers le mois de Mai de l'an 636. Les quatre années du regne de Sisenand doivent donc être comptées seulement depuis la fin de l'an 631. que Suintila son prédecesseur fut déthrôné.

Il est vrai que Roderic de Tolede donne cinq ans et onze mois de regne à Sisenand; ainsi étant mort, comme nous l'avons dit au commencement de l'an 636. il auroit pû commencer son regne l'an 630. Mais cet historien Espagnol est démenti par les monumens dont nous venons de faire mention, et qui prouvent que Suintila vivoit encore au mois de Decembre de l'an 630. Roderic, qui n'écrivoit qu'au XIII. siecle, est d'ailleurs contredit par Luc de Tuy son contemporain qui ne donne que trois ans de regne à Sisenand. Enfin Vulsa qui donne, comme nous l'avons dejà dit, quatre années, un mois et quelques jours de regne à ce dernier, doit être préferé, puisque cet auteur, qui est le même que S. Julien de Tolede, vivoit au VII. siecle. Aussi a-t-il été suivi par le P. Mariana et le cardinal d'Aguirre.

II. Nous avons dit que le bassin que Sisenand promit à Dagobert pour obtenir de lui du secours contre Suintila, pesoit cinq cens livres d'or ; ce qui paroîtra sans doute incroiable. Nous suivrions volontiers la leçon d'un manuscrit de Fredegaire qui porte qu'il n'étoit que du poids de cinq cents sols, si nous ne sçavions [3] d'ailleurs que les Visigots donnerent deux cents mille sols d'or en échange.

1 Fredeg. c. 73.
2 Isid. chron. p. 729.
3 V. Duch. tom. 1. p. 815. Luc. Tud. et Rod. Tol. chr.
4 Isid. Pas. chron.
5 Concil. Hisp. tom. [illegible]. ed. Aguirr.
6 Aguirr. chronol. tom. 2. Concil. Hisp. p. 16.

1 Ibid.
2 V. Pagi ad an. 640. n. 17.
3 V. Ruin. in c. 73. Fredeg.

FIN DES NOTES DU PREMIER VOLUME.

ADDITIONS ET REMARQUES

RELATIVES AUX

NOTES DE L'HISTOIRE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÈGE.

---

1 Plusieurs écrivains ont voulu déterminer l'étendue et les limites de cette partie de la Celtique qu'occupèrent les Tectosages et les Arécomiques. Nous trouvons sur les limites du territoire occupé par les premiers, des détails remarquables dans une *Dissertation* de M. Roudil de Berriac, Dissertation couronnée, en 1767, par l'Académie royale des sciences inscriptions et belles-lettres de Toulouse. J'y puiserai, en partie, cette Note qui complètera ce que les savans Bénédictins nous ont appris à ce sujet.

Pour déterminer avec certitude l'étendue du pays qu'occupèrent les Tectosages jusqu'à l'entrée des Romains dans la Celtique, il serait important de connaître la géographie de la Gaule avant les temps antérieurs à cette époque. Mais les auteurs qui s'en sont occupés nous instruisent faiblement sur ce point. Ils ne se sont guère attachés à faire connaître l'état de ce pays qu'après sa conquête. Mais comme cet événement n'influa pas seulement sur les mœurs, l'administration, les croyances et le gouvernement, il produisit aussi des changemens remarquables dans la situation respective des peuples. Plusieurs de ceux qui avaient appartenu jusqu'alors à la Celtique servirent à accroître l'étendue de l'Aquitaine, limitée d'abord par la Garonne, l'Océan et les Pyrénées. Les bornes qui séparaient alors les nations Gauloises entre elles furent changées; on perdit bientôt de vue les divisions primitives du territoire, et on ne retrouve qu'avec peine une partie de celles-ci, après un si long espace de temps écoulé.

Cependant Strabon et Pomponius Méla (*Strab. Geogr.* lib. IV. — *Pomp., Mel.*, lib. III, chap. 8.) avancent, après César (*De Bell. Gall*) que l'Aquitaine était renfermée entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, quoiqu'au temps où vivaient ces deux premiers écrivains on eût déja étendu les bornes de cette province jusqu'à la Loire. Mais bientôt l'ancienne Aquitaine forma un corps séparé; ce fut la Novempopulanie, dont le nom était pris des neuf principaux peuples qui l'habitaient, et rien n'indique qu'aucune portion de ce territoire fût, avant des temps très bas, uni à la Narbonnaise. L'absence de l'autorité épiscopale dans une portion de ce territoire put, dans la suite, lorsque les diocèses se formèrent, motiver l'extension de la Cité de Toulouse sur la rive gauche de la Garonne, extension qui d'ailleurs ne fut que lente et successive et qui ne fit pas perdre son nom au pays des *Convenæ*, aux dépens duquel elle eut lieu. Il est vrai que parmi les *Novempopuli*, les *Consoranni* se trouvent sur la rive droite de la Garonne, et il paraît, que, d'abord, ce fleuve n'a pas servi dans tout son cours de limite à l'Aquitaine. Mais, soit que l'on ait, sous la domination Romaine, agrandi la Novempopulanie vers l'Est, soit qu'il faille même étendre l'Aquitaine de ce côté, en prenant pour ligne de séparation de cette province et de la Celtique, le Salat, de son confluent dans la Garonne jusqu'à sa source au pied du Mont-Vallier, où, comme M. de Marca l'assure (*Marca Hispan.* 65), le géographe Ptolemée met les limites de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, il existera toujours quelque incertitude sur les bornes de ces deux provinces dans les parties les plus montueuses de l'isthme pyrénéen.

N'osant pas résoudre la difficulté que présente la tribu Aquitanique des *Consoranni*, placée sur la rive droite de la Garonne, M. Roudil de Berriac croit que le pays des Tectosages était borné, de Toulouse jusqu'au-dessus de Carbonne, par le fleuve que nous venons de nommer, et, de celui-ci, par une ligne qui, se dessinait vers les montagnes du diocèse de Pamiers, s'élevant toujours au midi, et jusqu'à la source du Salat. « Ici, dit-il, le sommet des Pyrénées commence à servir de limites aux Tectosages jusqu'au lieu appelé Cervaria, sur les côtes de la Méditerranée, où Mela (lib. II, chap. V), comme le savant Marca l'a prouvé (*Marca Hispan*, 41), a fixé les limites de la Gaule et de l'Espagne.

« A l'Est, ils touchaient aux rivages de la Méditerranée, de Cervaria jusqu'à l'embouchure de l'*Araris* ou de l'Hérault, qui servait de limites à ce peuple et le séparait des Volkes ou Volces Arécomiques. Suivant Ptolemée (lib. II, chap. 10), la partie la plus occidentale de la Gaule narbonnaise était habitée par les Volkes Tectosages, dont les villes principales étaient Tolosa, Cessero, Carcassonne, Bitteris et Narbonne; le reste du pays, selon le même auteur, des confins des Volkes Tectosages, jusqu'au Rhône, était habité par les Volkes Arécomiques, dont les villes, bâties dans l'intérieur, étaient Vindomagus et Nîmes. Voilà donc, continue M. Berriac, Bitteris ou Béziers, ville déja considérable à l'époque où les Romains firent la conquête de la Gaule, comprise parmi les villes des Tectosages. Or, son territoire n'était pas borné sans doute par l'enceinte de ses murs, et pour peu qu'il

s'étendit à l'Est, il devait aboutir à l'Araris ou Hérault qui n'en est distant que de trois ou quatre lieues. Ptolemée attribue aussi, aux Tectosages, Cessero, ou Saint-Tiberi, ville située sur la rive droite de l'*Araris*. On ne pourrait revoquer en doute que la partie du diocèse d'Agde, située sur le même côté de ce fleuve, n'appartint aussi aux Tectosages ». Ainsi on voit que de ce côté, leurs limites paraissent bien déterminées par le cours de l'*Araris* vers le bas de son cours.

Pline, dans la description qu'il fait de la Gaule Narbonnaise (lib. III, chap. 4.), après avoir parlé du pays des Sardones, des rivières nommées *Tecum* et *Vernodubrum*, d'Iliberris, de Ruscino, du fleuve Atax, de Narbonne, de l'*Araris*, etc., ajoute qu'on trouve peu de villes sur cette côte, à cause des étangs dont elle est couverte : après quoi, il place Agde, ville appartenant autrefois aux Marseillais, et le pays des Tectosages. Il est donc clair, par le témoignage de Pline, que le pays situé entre Narbonne et Agde faisait partie de celui des Tectosages. On pourrait peut-être opposer à cette conséquence, que Pline n'entend autre chose par ces mots : *Regio Volcarum Tectosagum*, que le pays de Toulouse et de Carcassonne; que, d'ailleurs, il n'y a pas apparence qu'étendant les limites des Tectosages jusqu'à Agde, il leur eût refusé Narbonne et Béziers. Mais pourquoi Pline se serait-il avancé jusqu'à l'Hérault pour rétrograder ensuite jusqu'à Toulouse, et passer immédiatement de Toulouse au Rhône? *Atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit, unde dictus multo Galliarum fertilissimus amnis Rhodanus*. Il paraît donc certain que c'est d'un pays situé près de la mer et aux environs d'Agde que Pline a voulu parler. S'il n'y renferme point Narbonne et Béziers, c'est parce que ces deux villes étaient, de son temps, Colonies Romaines, et qu'il a mieux aimé les désigner par cette qualité : *Narbo Martius Decumanorum colonia, Bliteræ Septumanorum* ».

Il est vrai que Strabon (*Geogr.*, lib. IV) avance que Narbonne est le port des Arécomiques. Mais on a voulu aussi montrer, par un autre moyen, que Narbonne n'appartenait pas aux Tectosages. Les habitans de cette ville sont en effet nommés *Atacini*, dans plusieurs monumens de l'antiquité. Ainsi Pomponius Mela (lib. II, chap. 5) désigne Narbonne par les mots *Atacinorum Colonia*. Si l'on en croyait Isidore (*Origin.*, lib. XV, chap. 1), auteur dont l'autorité n'est pas, il est vrai, d'un grand poids, cette ville devrait son origine *Colonis propriis*. Porphyrion, commentateur d'Horace, donne (*Sat.* X), à Terentius Varro, qui vivait au temps de la dictature de César et sous le triumvirat, l'épithète d'*Atacinus*, *ab Atace fluvio dictus*. Mais qui ne voit par là que les Narbonnais furent appelés *Atacini*, seulement parce qu'ils habitaient sur les rives de l'*Atax*, comme on trouvait, sans sortir de la Gaule, plusieurs tribus dont la dénomination était prise des fleuves qui baignaient leurs territoires, ou qui avaient communiqué leurs noms à ces cours d'eau. Strabon annonce, il est vrai, que Narbonne était le port des Volkes Arécomiques; mais il ajoute, qu'on parlerait plus exactement en disant que c'est celui de toute la Gaule. Et en effet, on doit penser qu'on ne disait que ce port était celui des Arécomiques, que parce que ce peuple n'en avait point sur sa côte couverte d'étangs, *Stagna Volcarum*, et qu'il n'y possédait que peu de villes. Ce serait donc la proximité des Arécomiques du port de Narbonne qui aurait engagé Strabon à faire cette assertion; d'ailleurs, ce savant géographe montre assez bien, en parlant de Nimes, que Narbonne n'en dépendait point : « Nimes, dit-il, est la capitale des Volkes Arécomiques, inférieure de beaucoup à Narbonne, si l'on considère le commerce et l'affluence des étrangers, mais bien supérieure du côté de la république, car elle compte vingt-quatre villes ou bourgades qui en dépendent; » et si Narbonne avait été au nombre des lieux dépendans de cette capitale des Arécomiques, il n'est pas douteux que Strabon en aurait fait la remarque dans ce passage. Son silence à ce sujet prouve, suivant nous, qu'il faut laisser Narbonne dans les limites primitives des Tectosages, mais ne faisant plus corps avec ce peuple depuis que, devenue Colonie romaine et métropole d'une immense province, son état politique avait changé.

Mais avant de pouvoir parvenir jusqu'à la rive droite de l'Hérault, considérée comme l'extrême limite des Tectosages, doit-on admettre que tout le pays, depuis la source du Salat jusqu'au lieu nommé Cervaria, appartenait à cette tribu, comme nous l'avons annoncé d'après M. de Berriac, dont l'opinion était d'ailleurs appuyée sur celle de quelques autres critiques? Là se trouvaient plusieurs petits peuples qui avaient des noms particuliers qui nous ont été conservés par les anciens auteurs. Là étaient les *Consuarani*, qu'il ne faut peut-être pas confondre avec les *Consoranni*, habitans du Conserans et qui étaient compris dans la Novempopulanie; là aussi étaient les *Sardones*, et les noms d'*Iliberris* et de *Ruscino*, villes de cette contrée, indiquent, le premier, une origine Ibérienne, le second, une autre origine qui se confondrait avec celle des villes dont les dénominations sont à peu près les mêmes, telles que *Ruscinos*, ville maritime d'Afrique, entre Utique et Carthage (Tit. Liv. lib. XXX, c. 10), *Rusadir*, *Rusicade*, *Rusconia*, *Rustonia*, etc., dans la Lybie Phénicienne. Au reste, on pourrait croire que les petites tribus qui occupaient cette extrémité de la Gaule étaient, à cause de leur faiblesse, placées sous la domination ou sous le patronage de cette puissante tribu des Volkes ou Volces dont Toulouse était la capitale.

Comme il ne paraît pas que les Tectosages aient rien possédé sur la rive gauche de l'*Araris*, ni les Arécomiques sur la rive droite, vers son embouchure, pour trouver les limites de ces deux peuples, il faut chercher ailleurs, et peut-être infructueusement, la ligne qui divisait leurs possessions. M. de Berriac a cru la retrouver sur la droite d'une petite rivière qui se jette dans l'Hérault, au-dessus de Ganges, et qui porte le nom d'*Arre*. Cette rivière aurait, de son embou-

chure jusqu'à sa source au mont Espérou, dans les Cevennes, servi de borne aux deux tribus; et, remarquons en passant, que son nom actuel ressemble beaucoup à l'ancien nom de l'Hérault. On sait que ce dernier fleuve prend sa source près de Valleraugues dans les Cevennes. En reconnaissant donc l'*Avaris*, ou l'Hérault, pour limite jusqu'au confluent de l'Arre, et, de là, ce ruisseau jusqu'au mont *Cemmenus*, ou aux Cevennes, on atteindra une limite assurée des Tectosages. Les Cevennes, en effet, séparaient ce peuple des *Gabali* et des *Ruteni* De là, les limites semblent tracées par la nature jusqu'à la rivière de Thoré, qui paraît avoir borné leurs possessions jusqu'à son embouchure dans l'*Acutus* ou l'Agoût. Ces limites paraissent conformes au témoignage de Strabon qui nous apprend (*lib.* IV.) que les Tectosages sont contigus au mont *Cemmenus*, qu'ils en occupent le côté méridional et qu'ils s'étendent jusqu'aux sommets.

Selon M. de Berriac, l'Agoût, depuis sa jonction avec la rivière de Thoré jusqu'à son embouchure dans le Tarn, faisait la séparation des Tectosages d'avec les *Ruteni Provinciales*, au nombre desquels il place apparemment les *Albienses*. Les *Ruteni* auraient, suivant lui, habité le territoire où se trouvent aujourd'hui les arrondissemens de Castres, d'Alby et de Gaillac, tandis que les *Ruteni Eleutheri*, ou *libres*, auraient occupé les contrées de Vabre et de Rodez.

Les Tectosages occupaient ainsi tout ce qui est à la gauche du Tarn et de l'Agoût, depuis la jonction du premier cours d'eau que nous venons de nommer avec l'autre; ce qui se rapporte au témoignage de Strabon, qui prétend qu'ils s'étendaient par le côté septentrional du *Cemmenus*, et qu'ils joignaient l'extrémité de cette chaîne, qui se termine comme on sait, dans l'arrondissement de Lavaur, qui leur appartenait tout entier.

Suivant M. de Berriac encore, les limites des Tectosages se seraient étendues sur quelques points au-delà du Tarn. Une petite chaîne de montagnes, le long desquelles coule un ruisseau appelé Passe, qui se jette dans le Tarn, à la droite de cette rivière et près de sa jonction avec l'Agoût, séparait les Tectosages des *Ruteni* jusqu'à un autre ruisseau, nommé autrefois *Tasco*, aujourd'hui *Tescou*. Celui-ci servait de bornes à l'ancien Toulousain et le séparait du Quercy, ou pays des *Cadurci*, du lieu de la Roquète sur les limites de l'ancien Toulousain et du diocèse d'Alby, jusqu'à sa jonction avec le Tarn, près de Montauban. J'ai fait remarquer autrefois (*Monumens religieux des Volces-Tectosages, etc.*, et *Statistique générale des départements Pyrénéens*, II. 65) que le *Tasco* ou Tescou, servait évidemment de borne entre les *Tolosates* qui étaient les plus distingués des Tectosages et les Cadurci. L'auteur de la vie de saint Théodard, publiée par Catel, dit en effet, en parlant de Mons Aureolus auquel Montauban a succédé: *Ad cujus montis radices fluvius quidam decurrit, quem indigenæ regionis ipsius* Tasconem *vocant: hic suo decursu*, confinia Tolosani Caturcensisque ruris, *liquido dirimit patenter influxu, qui à prædicto monte recedens, post modicum terræ spatium Tarno immergitur flumini.*

Le Tarn depuis sa jonction avec le Tescou et jusqu'à son embouchure dans la Garonne, bornait au Nord-Ouest les Tectosages et les séparait des *Cadurci* et des *Nitiobriges*, en admettant, ce qui est douteux, que les terres de ces derniers atteignaient exactement à l'Ouest la rive droite du Tarn.

Enfin, la Garonne servait de limite aux Tectosages de la pointe de Moissac, et bien au-delà de la castramétation de Gandalou, (*Castrum Vandalorum*), jusqu'à Toulouse.

2 Le père Hardouin s'est évidemment trompé lors qu'il a cru retrouver *Iliberris* à Collioure. C'est évidemment à Elne qu'il faut fixer la position de cette ville, où Annibal campa avant de s'engager dans la Gaule méridionale; Tite-Live (*lib.* XXXI) dit à ce sujet: *Pyrenæum transgreditur, et ad oppidum Illiberim Castra locat.* M. Puiggari donne une origine Punique ou Carthaginoise à cette ville. La plupart des écrivains modernes retrouvent dans son nom une nouvelle preuve de son origine Ibérienne. Quoi qu'il en soit, on ne peut lui contester une haute antiquité; mais après avoir jeté quelque éclat, elle fut presque entièrement effacée du sol Gaulois. Méla (lib. II, c. 5) ne lui donne que le titre de *Vicus*, bourg ou village: *vicus Illiberis, magnæ quondàm urbis, et magnorum opum, tenue vestigium.* Pline dit la même chose, et seulement il nomme cette ville *Illiberis*; c'est évidemment, l'*Illibère* de la Table Théodosienne. Il faut peut-être attribuer à Catel qui confond *Iliberris* avec *Caucoliberis*, ou Coullioure, qui, selon quelques-uns, aurait aussi une antique origine, l'erreur du père Hardouin (*in Plin.*), et celle de Valois (*Not. Gall.* 25,) à ce sujet. On croit que cette vieille cité fut en quelque sorte retirée de ses ruines par Constantin, qui lui donna le nom d'*Hélena* sa mère, d'où provient le nom d'Elne qu'elle porte aujourd'hui. Cette ville devint dans la suite le siége d'un évêché, transféré depuis à Perpignan. C'est dans les murs d'*Hélena* que Constant fut assassiné par les partisans de Maxence, et l'on y montre encore un marbre sur lequel est sculpté, dans une couronne de laurier, le monogramme de Christ, formé, comme on sait, d'un X *Chi* et d'un P *Rho*, et entouré des lettres *Alpha* et *Oméga*, et qui a, dit-on, fait partie du tombeau de Constant. Nous décrirons plus tard la cathédrale et l'admirable cloître d'Elne, et nous rapporterons les inscriptions qu'on y remarque encore.

3 D'autres ont cru retrouver les *Umbranici* dans la baronie d'*Ambres*, vers le confluent du Dadou et de l'Agoût, qui seul les aurait séparés des Tectosages; mais cette opinion n'est fondée que sur la croyance: qu'il faut lire *Ambranici* dans les manuscrits de Pline; mais je ne sais si les manuscrits les plus anciens de

cet auteur donneraient (*lib.* III, chap. 5) cette leçon. Le voisinage des *Umbranici*, que de Valois (*Not. Gall.* 616.) place près des Tectosages, viendrait cependant à l'appui de l'opinion de ceux qui veulent lire dans Pline le mot *Ambranici*, car, ainsi que je l'ai dit, le petit pays d'Ambres n'est séparé de celui des Tectosages que par l'Agoût, et il faut avouer que l'on pourrait concevoir facilement le changement de la première lettre du nom de ce peuple par un copiste, et qu'il y a plus de rapport dans les deux dénominations qu'il n'y en a entre le mot *Umbranici* et celui de *Lauraguais*, que le même de Valois trouve presque identiques.

4 Ce que dit M. de Marca est, comme on l'a vu dans la Note de nos savans historiens, complétement réfuté par les dates de l'érection de l'autel de Lyon et de celui de Narbonne : mais il est encore prouvé que le monument de Narbonne ne fut point élevé par tous les peuples de la Province Narbonnoise. Les inscriptions encore conservées sur ce marbre et qui sont rapportées dans les *Preuves* de ce volume, ne mentionnent que *les colons et les habitans de la Colonie Julia Paterna Narbo Martius*. On trouve des copies, plus ou moins exactes, de ces inscriptions publiées d'abord par Vinet, *in Auson. urb. in Narbon.* nº 12. — dans Gruter, *Corp. Rom. Inscrip.* 103. 1. — Lips. *Auct.* 18. — Pitisc. *Lex.* 1, 147. — Berthald. *de Ar.* c. 26. — Prosper à Favent. *in Kalend. Amitern.* — *Catel, Mémoires historiques du Languedoc*, 89. — Andoque, *Histoire de Languedoc* 63. — Merul. *Cosm.* III. c. 37. — Boldon. *Epigr.* 234. — Danet, *Dict. ant.* 1125. — Duchesne, *Antiq. de Fr.* 690. — Dom Bouq. *Script. rer. Gall.* I. — Salaz. *Martyr. Hisp. II. mart.* 355. — Bouche, *Chrorographie de Prov.* 465. — Brisson, *de Formul.* I, 115, 124. — Thomassin. *de Donat.* c. 9. — Tassin, *Trait. de diplomat.* II. 565, *et tab.* 25. — p. Pagi, *Diss. hypat.* 83. — Puccinel, *Mémoir. ant.* 23. — Breval *Remark* II. t. 2. 226. — Fletw. *Inscr. syll.* 93. — L'abbé Belley, *Mém. de l'Acad. des inscrip.* XIX. — Morelli, *de stylo inscrip.* 303. — Baron Trouvé, *Statistique du département de l'Aude*, I. — Millin, *Voyage dans les départemens du Midi*, IV. 1re partie 374. Ce savant archéologue donne à ce monument le nom de *Tables votives*; il se trompe. C'est un autel placé dans les murs de l'archevêché de Narbonne, de telle sorte que deux de ses faces sont apparentes. La première inscription peut être traduite ainsi :

« Sous le consulat de Titus Statilius Taurus et de Cassius Longinus Taurus, le 10 des kalendes d'octobre [1], vœu fait pour le peuple de Narbonne à perpétuité [2].

» Que cela soit bon, favorable et heureux à l'Empereur César Auguste, fils du Divin (Jules), Père de la patrie, grand pontife, exerçant pour la trente-quatrième fois la Puissance Tribunitienne [1], à sa femme, à ses enfans, à sa famille, au Sénat et au Peuple Romain, aux colons et aux habitans de la colonie Julia Paterna Narbo Martius, qui se sont dévoués à perpétuité [2] à sa divinité ! Le Peuple Narbonnais a élevé dans le Forum cet autel, sur lequel chaque année, le 9 des kalendes d'octobre, jour où, pour le bonheur du siècle, ce prince a été donné à la terre pour regner sur elle, trois Chevaliers Romains, d'origine plebéienne et trois affranchis, immoleront chacun des victimes, et fourniront, le même jour, à leurs dépens, l'encens et le vin aux habitans, pour adresser leur hommage à sa Divinité; et le 8 des kalendes d'octobre, ils fourniront de même aux colons et aux habitans l'encens et le vin; et le jour des kalendes de Janvier [3], ils fourniront aussi aux colons et aux habitans l'encens et le vin ; et le 7 des ides de Janvier, jour où il commença son empire sur toute la terre [4], ils le supplieront, en lui offrant de l'encens et du vin ; chacun d'eux immolera des victimes, et dans ce jour, ils fourniront encore aux colons et aux habitans, l'encens et le vin ; et la veille des kalendes de Juin [5] qui répond à celui où Titus Statilius Taurus et Manius Æmilius Lepidus étaient Consuls, et où il a joint aux Décurions des juges pris au sein du peuple, chacun de ceux qui ont déja été désignés immolera des victimes et ils fourniront aux colons et aux habitans, l'encens et le vin pour honorer sa Divinité ; un de ces trois Chevaliers Romains, et un de ces trois affranchis...... ». (Le reste manque.)

Voici le sens de la seconde inscription :

« Le peuple de Narbonne a dédié cet autel à la Divinité d'Auguste [6]...., suivant les loix rapportées cidessous [7]. Divinité de César Auguste, Père de la patrie, en te donnant aujourd'hui et en te dédiant

1 X. *Kalendas octobris*, cette date correspond, pour nous, au 22. septembre.

2 Ainsi que sur plusieurs autres monumens l'O remplace le V, dans le mot *Perpetuum*. C'était un usage chez plusieurs peuples de l'Italie d'employer quelquefois l'O au lieu de l V ; nous verrons dans le même monument que nous décrivons, l'O banni du mot *Perpetuum*.

1 Cette date revient à l'an 764 de Rome, l'an 11. de J. C. Auguste avoit alors 73 ans, étant né en 691 Adopté par Jules César, son grand-oncle, il vint à Rome en 710, de Velletri où il était né, et prit les noms de Caius Julius Cæsar Octavianus. Empereur, en 725, il reçut du Sénat en 727 le nom d'*Auguste*. Surnommé *Père de la Patrie*, en 752, il mourut à Nola, en Campanie l'an 767 de Rome, et 14 de J. C.

2 Ici le mot *Perpetuum* est écrit à l'ordinaire.

3 *Kalendas Januarii*, le 1er Janvier.

4 Le 7 Janvier 725 de Rome, l'an 29 avant J. C.

5 Le 31 Mai.

6 Il y a ici deux lignes presqu'entièrement effacées.

7 La ligne qui est traduite par ces mots est ainsi conçue : LEGIBVS . IIs . Q . I . S . S . Les quatre sigles qui la terminent signifient *Quæ Infrà Scriptæ sunt*.

cet autel, sous les loix et dans la situation que j'indiquerai publiquement aujourd'hui, tel qu'il a été placé sur ce terrain, avec les inscriptions qui y sont gravées; je le déclare, si quelqu'un veut les nettoyer, orner ou refaire, et que ce soit pour le bien, que cela lui soit permis; si quelqu'un y offre une victime et ne fait pas voir les choses offertes en surcroît, que cela soit trouvé bien; si quelqu'un veut faire un don à cet autel et l'augmenter que cela lui soit permis, et que ce don jouisse des mêmes privilèges que l'autel; que les autres loix soient les mêmes pour cet autel et pour ses inscriptions que pour l'autel de Diane, au Mont Aventin. C'est d'après ces loix et ces conditions que j'élève et dédie cet autel pour l'Empereur César Auguste, Père de la patrie, Grand pontife, ayant la Puissance Tribunitienne pour la trente-cinquième fois, pour son épouse et pour ses enfans, pour le Sénat et le Peuple Romain, les colons et les habitans de la colonie Julia Paterna Narbo Martius qui se sont obligés à perpétuité au culte de sa Divinité : je te l'élève et le dédie pour que, de ta pleine volonté, tu nous sois propice. »

On sait que les Tectosages d'Ancyre élevèrent un temple à Auguste. Ainsi, sur la terre d'Asie, comme sur celle des Gaules, l'heureux Octave obtint les honneurs divins par les soins de ce peuple dont les descendans forment aujourd'hui une portion considérable des habitans de la Province de Languedoc. Nous n'avons pu placer dans les *Preuves*, les inscriptions du temple d'Auguste à Ancyre, qui complètent tout ce que les contrées possédées par les Tectosages ont offert de plus rare en souvenirs de l'antiquité. Nous avons déja parlé de ce temple, *Suprà*, 56; il a été représenté, à ce que l'on croit, sur une médaille, indiquée aussi dans les *Preuves*; on y lit, d'un côté, ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΩΝ, (*Commune Galatarum*); sur le revers, on voit un temple dont le fronton est soutenu par six colonnes : la légende se compose du mot CEBACTHNΩN, (*Sebastenorum*).

5 L'apside de l'église et le cloître de l'abbaye de saint Saturnin et de saint Hilaire subsistent encore. L'apside annonce par ses formes, que sa construction date d'une époque rapprochée du xe siècle. Le cloître que l'on voit encore dans ce lieu est beaucoup plus moderne. Des ogives gracieuses et légères, supportées par des colonnes sveltes et élancées, en forment le pourtour. Dans le jardin était encore, en 1830, le tombeau en marbre dans lequel saint Hilaire fut enseveli. Ce monument précieux a été depuis, et avec beaucoup de raison et de convenance, placé de nouveau dans l'église d'où il avait été enlevé. J'ai le premier décrit (*Mémoires de la société archéologique du midi de la France*, I, *page* 83 *et suiv.*), ce tombeau qui est en marbre blanc, et précieux pour l'histoire de l'art, car il porte une date certaine, ayant, à ce qu'il paraît, été terminé avant le 22 février de l'an 970, époque où l'on croit qu'on y déposa les reliques de saint Hilaire. Sa face principale est ornée d'un bas-relief assez bien conservé, d'un travail qui peut paraître barbare à ceux qui n'ont étudié que les beaux restes de l'antiquité grecque et romaine, mais qui ne manque pas d'énergie. On demandera peut-être inutilement quelle a été la pensée de l'auteur, en plaçant, à la droite du bas-relief, un personnage grotesque qui paraît se balancer sur des draperies ou des cordes nouées autour de l'édifice sur lequel il se trouve placé. Aurait-on voulu donner ici une image de l'un des jeux des anciens, de la folle joie des ennemis du christianisme, en représentant, sur un édifice remarquable, qui pouvait désigner l'Amphithéâtre de *Tolosa*, un danseur de corde, un funambule, un de ces hommes que les Grecs désignaient par les noms de *Neurobates* et de *Schœnobates?* Alors les lions, les animaux féroces que l'on remarque dans le bas de la composition, auraient encore quelques rapports au Cirque, ou à l'Amphithéâtre de *Tolosa*. Le sculpteur a représenté ce funambule la tête rasée, et l'on peut se rappeler que Lucien introduit, dans le Ballet des Lapithes, un danseur ayant aussi la tête rasée, et qu'une cornaline de Stosch offre aussi l'image d'un jeune danseur, dont les cheveux sont coupés. Le reste de la composition n'offre aucune difficulté : on y voit saint Saturnin, distingué par le nimbe ou l'auréole qui brille sur sa tête : on le saisit; ses amis, qui l'accompagnaient, l'abandonnent. Plus loin, paraît un édifice, sans doute le Capitole. Saint Saturnin attaché à un taureau furieux et qu'excitent encore des hommes dont les traits annoncent la colère, est entraîné, et bientôt son sang va rougir les marches de cette forteresse où l'on adorait Minerve et Jupiter....

Les légendes et les actes du martyre de saint Saturnin portent, qu'après que le taureau, qui traînait le corps meurtri de ce premier évêque de Toulouse, eut brisé ses liens et laissé le cadavre hors de la ville, dans un lieu désert, deux vierges, dont le souvenir s'est perpétué et que l'on nomme les *Saintes Puelles*, recueillirent avec vénération la dépouille mortelle de Saturnin, et lui rendirent en secret les honneurs de la sépulture. On les voit sur le bas-relief du tombeau de saint Hilaire. Leur attitude, l'expression même de leurs traits annoncent la douleur dont elles sont pénétrées : placées près du saint martyr, la tête ornée aussi du nimbe, ou de l'auréole céleste, on les reconnaît facilement : on voit qu'elles sont là pour conserver aux générations futures, les précieux restes de celui qui est venu substituer, dans la Gaule Narbonnaise, une religion sainte aux erreurs du polythéisme.

Des accessoires remarquables font encore distinguer ce marbre. Dans la partie inférieure du grand bas-relief, comme dans les monumens antiques du même genre qui représentent des chasses, on voit des lions et divers autres animaux, ainsi que quelques figures humaines; j'ai déja dit que ces animaux pouvaient servir à désigner le Cirque ou l'Amphithéâtre de *Tolosa;* mais ce n'est qu'une légère conjecture. Sur l'un

des petits côtés on a représenté l'apothéose d'un saint; sur l'autre, on a figuré un évêque, ayant à ses côtés deux personnages : on pourrait voir encore ici saint Saturnin, ou plutôt saint Hilaire, accompagné de ses deux disciples, Celse et Benoit. Il serait possible aussi, que l'apothéose représentée sur la face correspondante fût celle, non de saint Saturnin, mais de saint Hilaire même, pour lequel cet ossuaire fut préparé lorsqu'on fit l'élévation de ses reliques.

6. On ne peut douter que Vigilantius n'ait répandu ses erreurs dans son pays même, et dans les lieux voisins. On sait qu'il était né à *Calagorris* des *Convenæ*, lieu dont j'ai déterminé la place exacte, (*Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, II, 2e partie, 140 et suiv.), dans le quartier de *Caragan* ou de *Chiragan*, près de Martres, position où l'on a découvert, parmi des ruines admirables, ce fragment d'une inscription taurobolique :

PRO SALVTE IMP. . .
. . . .
CALAGVR. . . . . .
. . . .
. . . . SACERDOTE. . . . .

Calagorris était habitée encore à l'époque du bas-empire, et c'est ce que semblent démontrer des sculptures de cette époque, et surtout deux tombeaux en marbre qui y sont encore conservés, l'un dans l'église de Martres, l'autre chez M. Chevalier de Roquemaurel. Sur le premier on voit le monogramme de Christ, inscrit dans une large couronne de laurier; sur l'autre on apperçoit l'image de celui pour lequel le monument fut sculpté; il est là, élevant les mains en signe d'adoration ou de prière. Selon le texte même de saint Hiéronyme, qui désigne Vigilance, comme né à *Calagorris*, en lui donnant l'épithète de *Calagorritanus*, il paraît que ce fut surtout dans le pays des *Convenæ* ou le Comminges, que cet hérésiarque voulut propager ses erreurs. Peut-être même fut-il s'établir dans la métropole de la contrée, à *Lugdunum*, et c'est ce qu'on pourrait conclure peut-être de ce passage où, après avoir raconté l'origine de la nation des *Convenæ* et avoir dit qu'ils furent rassemblés par Pompée dans un même *Oppidum*, qui prit de là leur nom, il ajoute que c'était de cette retraite, que digne descendant des Vettons, des Arebaci et des Celtiberiens, Vigilantius faisait des incursions contre les églises des Gaules. — *Nimirum respondet generi suo, ut qui de latronum et Convenarum natus est semine, quos Cn. Pompeius edomita Hispania, et ad triumphum redire festinans, de Pyrenæi jugis deposuit, in unum oppidum congregavit : unde et Convenarum Urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contrà ecclesiam Dei, et de Vettonibus, Arebacis, Celtiberisque descendens, incurset Galliarum ecclesias.* (*S. Hieronym. advers. Vigilant, lib.* II.)

FIN DES ADDITIONS ET REMARQUES.

PREUVES

DE L'HISTOIRE

DE LANGUEDOC.

PREUVES

DE L'HISTOIRE

DE LANGUEDOC.

ANCIENNES INSCRIPTIONS.

1.

T ❦ STATILIO ❦ TAVRO
L ❦ CASSIO ❦ LONGINO
COS ❦ X ❦ K ❦ OCTOBR
NVMINI . AVGVSTI . VOTVM
SVSCEPTVM . A . PLEBE . NARBO
NENSIVM . IN . PERPETVOM.

QVOD . BONVM . FAVSTVM . FELIX . QVE . SIT . IMP . CAESARI
DIVI . F AVGVSTO . P. P. PONTIFICI . MAXIMO . TRIB . POTEST
XXXIIII . CONIVGI . LIBERIS . GENTIQVE . EIVS . SENATVI
POPVLOQVE . ROMANO . ET . COLONIS . INCOLISQVE.
C . I . N . M . QVI . SE . NVMINI . EIVS . IMPERPETVVM
COLENDO . OBLIGAVERVNT . PLEBS . NARBONEN
SIVM . ARAM . NARBONE . IN . FORO . POSVIT . AD
QVAM . QVOT . ANNIS . VIIII . K . OCTOBR . QVA . DIE
EVM . SAECVLI . FELICITAS . ORBI . TERRARVM
RECTOREM . EDIDIT . TRES . EQVITES . ROMANI
A . PLEBE . ET . TRES . LIBERTINI . HOSTIAS . SINGV
LAS . INMOLENT . ET COLONIS . ET INCOLIS . AD
SVPLICANDVM . NVMINI . EIVS . THVS . ET . VINVM
DE . SVO . EA . DIE . PRAESTENT . ET . VIII . K . OCTOB
THVS . VINVM . COLONIS . ET . INCOLIS . ITEM . PRAE
STENT . K . QVOQVE . IANVAR . ❦ . THVS . ET . VINVM .
COLONIS . ET . INCOLIS . PRAESTENT . VII . QVOQ .
IDVS . IANVAR . QVA . DIE . PRIMVM . IMPERIVM
ORBIS . TERRARVM . AVSPICATVS . EST . THVRE
VINO . SVPLICENT . ET . HOSTIAS . SINGVL . IN
MOLENT . ET . COLONIS . INCOLISQVE . THVS . VI
NVM . EA . DIE . PRAESTENT .
ET . PRIDIE . K . IVNIAS . QVOD . EA . DIE . T . STATILIO . ❦
TAVRO . M . AEMILIO . LEPIDO . COS . IVDICIA
PLEBIS . DECVRIONIBVS . CONIVNXIT . HOSTIAS
SINGVL . INMOLENT . ET . THVS . ET . VINVM . AD
SVPLICANDVM . NVMINI . EIVS . COLONIS . ET
INCOLIS . PRAESTENT
EXQVE . IIS . TRIBVS . EQVITIBVS . ROM.....
LIBERTINIS . VNV.....

PLEBS . NARBONENSIS . ARAM
NVMINIS . AVGVSTI . DEDI
CAVIT. . . . .
. . . .
LEGIBVS . IIS . Q . I . S . S

NVMEN . CAESARIS . AVG . P . P . QVANDO . TIBI
HODIE . HANC . ARAM . DABO . DEDICABO
QVE . IIIS . LEGIBVS . HISQVE . REGIONIBVS
DABO . DEDICABOQVE . QVAS . HIC
HODIE . PALAM . DIXERO . VTI . INFIMVM
SOLVM . HVIVSQVE . ARAE . TITVLORVM
QVE . EST . SI . QVIS . TERGERE . ORNARE
REFICERE . VOLET . QVOD . BENEFICII
CAVSA . FIAT . IVS . FASQVE . ESTO . SIVE
QVIS . HOSTIA . SACRVM . FAXIT . QVI
MAGMENTVM . NEC . PROTOLLAT . ID
CIRCO . TAMEN . PROBE . FACTVM . ESTO . SI
QVIS . HVIC . ARAE . DONVM . DARE . AV
GEREQVE . VOLET . LICETO . EADEMQVE
LEX . EI . DONO . ESTO . QVAE . ARAE . EST
CETERAE . LEGES . HVIC . ARAE . TITVLISQ
EAEDEM . SVMTO . QVAE . SVNT . ARAE
DIANAE . IN . AVENTINO . HISCE . LEGI
BVS . HISQVE . REGIONIBVS , SICVTI
DIXI . HANC . TIBI . ARAM . PRO . IMP .
CAESARE . AVG . P . P . PONTIFICE . MAXI
MO . TRIBVNICIA . POTESTATE . XXXV
CONIVGE . LIBERIS . GENTEQVE . EIVS
SENATV . POPVLOQVE . R . COLONIS
INCOLISQVE . COL . IVL . PATERN . NARB
MART . QVI . SE . NVMINI . EIVS . IN . PER
PETVVM . COLENDO . OBLIGAVERVNT
DOQVE . DEDICOQVE . VTI . SIES . VOLENS
PROPITIVM [1]

[1] Narbonne au coin du palais de l'Archevêché.

2.

IMP
CAESARI. DIVI. NERVAE. F
...AIANO. AVG. GERM. PONT. MAX. TRIB. POT. C...II
...ANVS. IIIIII VIR. AVG. DE. SVA. MEDIOCRITA
...MENTO. FIERI. PONIQVE. IVSSIT

AD. VRNAM. POTESTATIS [1]

3.

DEC. IIIIII. VIR
AVGVSTAL
P. OLITIO.
APOLONIO
IIIIII. VIR. AVG. ET
NAVC. C. I. P. C. N. M
OB. MERITA. ET. LIBERALI
TATES. EIVS. QVI
HONORE. DECRETI
VSVS. INPENDIVM
REMISIT. ET
STATVAM. DE. SVO
POSVIT [2]

4.

L. AEMILIO. L. F. PAP. ARCANO
TRIB. MIL. LEG. XI. GEM. ET. TRIB.
MIL. LEG. I. MINERV. ITEM. TRIB.
MIL. LEG. II. AVG. OMNIB. HONO
RIBVS. IN. COLONIA. SVA. FVNCT
AD. LECTO. IN AMPLISSIMVM
ORDINEM. AB. IMP. CAES
HADRIANO. AVG. IIIIII. VIR.
EQVITVM. ROMANOR. CVRIONI
QVAESTORI. VRBANO. TRIB
PLEBIS. PRAETORI. DESIGNAT
L. AEMILIVS. MOSCHVS. IIIIII. VIR
AVG. PATRONO. OPTVMO. POST.
OBITVM. EIVS. IN. LATIS. ARCAE
SEVIROR. OB. LOCVM. ET. TVITIO
NEM. STATVAE. HS N. IIII.
L. D. D. IIIIII. VIROR.
ET SPORTVLIS. DEDICAVIT. -X. III [3]

1 Narbonne dans la cour de l'Archevêché.
2 Narbonne.
3 Narbonne dans le jardin du Consulat.

5.

Q. IVLIO
SERVANDO
IIIIII. VIR. AVG
C. I. P. C. N. M.
LICINIA . PALLAS
MARITO. OPTIMO
IN LATIS. ARCAE
IIIIII. VIR. OB. TVITIONEM
STATVAE. -I-IS. N. X
L. D. D. IIIIII. VIR [1]

6.

.....AVG
.....MINI
.....AVGVSTORVM
SACRVM
ADIECTO. TETRASTY
O. ET. AERAMENTIS
OMNIBVS
IVLIA. NATALIS
D. S. P. F. C. IDEMQVE
EDIC. T T. L. D. D. D [2]

7.

HIC REQVIESCIT
IN PACE B^oNE ME
M^oRIE PAL^EN^oPE
QVI VIXIT PLVS
MENVS ANNVS
OBIIT V
X KAL MARTIAS
INDIC QVARTA
ANN X REGNDO
N^oS TEVDERE [3]

8.

IMP. CAESARI.
M. AVRELIO
ANTONINO. AVG.
PIO. FELICI. ARAB.
ADIABENICO. PAR
THICO. MAXIMO.
BRITANNICO. MAX
GERMANIC. MAX
PATRI. PATRIAE
NARBONENS [4].

1 Narbonne.
2 Narbonne.
3 Narbonne dans l'église de Saint-Loup hors la ville.
4 Narbonne dans la cour de l'Archevêché.

9.

DO. ET. XPO MISERANTE. LIM HOC. C. L. K. T. E.
ANNO. IIII. CS. VALENTINIANO. AVG. VI. III KL.
D. XVIIII. ANNO. EPTVS. RVSTI.....

RVSTICVS. EPS. EPI BONOSI. FILIVS
EPI. ARATORIS DE SORORE NEPVS.
EPI VENERI SOCI. IN MONASTERIO
COMPRB. ECCLE MASSILIENS.
ANNO. XV. EPTVS SVI. D. ANN. V. III. ID. OCTB
C. VRS° PRB°. HERMETE DIAC° ET EOR. SEQ.TIB

CORP. DEPON. PARIET. ECCL. DVD. EXVSTAE
XXXVII. D. QVAD. INFVNDAM. PONI. COEPI.
ANNO. II. VII. ID OCTB. ABSID. P. F. M°NTANVS SVBD
MARCELLVS. GALL. PREF. DI. CVLTOR PRECE
EXEGIT. EPM. HOC. ONS. SVSCIP. INPENDIA
NECESSAR. REPROMITENS. QVAE PER

BIENN. ADMINIST
SVAE PREBV ARTIFI. B
MERCED. SOL. SC
AD OPER. ET CETER. SOL. ID
HINC. OBLAT. SCI.

EPI VENERI. SOL C.....
EPI. DYNAMI. L.....
ORESI. CC.....
AGROECI. M.....
ET DECONIA
SALVTI..... [1]

1 Narbonne.

EXPLICATION DE L'INSCRIPTION 9.

Deo et Christo miserante : limen hoc Collocatum est anno quarto Consule Valentiniano Augusto VI. Tertio Cal. Decembris XIX anno episcopatus Rustici.... Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, et episcopi Aratoris de Sorore nepos, episcopi Venerii socius in monasterio, compresbyter ecclesiæ Massiliensis, anno XV. episcopatus sui, die anni quinta tertio Idus Octob. cum Urso presbytereo, Hermete diacono, et eorum sequentibus, cœpit deponere parietem ecclesiæ dudum exustæ. Tricesima septima die quadratum in fundamento poni cœpit; Anno secundo VII. Id. Octob. absidem poni fecit Montanus subdiaconus. Marcellus Galliarum Præfectus, Dei cultor, prece exegit episcopum hoc onus suscipere impendia necessaria repromittens, quæ per biennium administrationis suæ præbuit artificibus, mercedem Solidorum sex. centorum ad operas et cetera Solidorum mille quingentorum, Hinc oblationes Sancti episcopi Venerii solidos C.... episcopi Dynami.... L.... Oresi.... CC..... Agroecii..... M...., et Deconia... Saluti.

10.

VSVLENO. VEIENIO
II. VIR. O. FLAMINI. PRIMVM
PLOCAMVS [1]

11.

Q. FVLLONIO
TOLOSANO. IIIIII
AVGVST.
CAECILIE. L. F
TERTVLIANI
VXOR [2]

12.

MATRI. DEVM
TAVROPOLIVM. IMPP.....
ACCEPIT. LIGVRIA.... MELE
A. M. SACRIS. POSV..... [3]

13.

MATRI
DEVM
TAVROPOLIVM. INDICTVM
IVSSV. IPSIVS. EX. STIPE. CONLATA
CELEBRARVNT. PVBLICE. NARBON [4]

14.

V. Q. STATIVS. Q. L. EROS
S. SIBI ET Θ Q. STATIO
HERMOGENI. PATRONI
E. T. L. A. Z.
TAVROPOLIVM PROVINCIAE [5].

15.

C. IVL. CAESAR.....
DE GALLEIS
ET ALLOBROGIBVS
ET. ARECOMICIS
TRIVMPHAVIT [6].

1 Narbonne.
2 Narbonne.
3 Narbonne.
4 Narbonne.
5 Narbonne.
6 Rulman, Inscriptions de Nismes.

16.

IMP. CAESA[RI]
M. ANTONI[O]
GORDIANO
PIO. FELICI
INVICTO. AVG.
P. M. TRIBVN.
POT. II. COS.
P. P.
DECVMANI
NARBONENS [1].

17.

M. DIVE AVG. MATER...
IMP........
DIVI. F........
MAXV.........
COS. DESIG.........
IMP. XIII........
POTEST.......... [2]

18.

IMP. CAESAR. DIVI F. AVG
PONTIF. MAX. COS. XII. COS
DESIGNAT XIII IMP. XIIII
TRIB. POT. XX [3]

19.

IMP. CAESAR.
DIVI F. AVG. PONTIF.
MAXVMVS. COS. XII.
COS. DESIGNATVS. XIII
IMP. XIIII. TRIBVNITIA.
POTESTATE. XX [4]

20.

IMP. CAESAR.
DIVI. AVG. F. AVGV.
PONTIFEX. MAX.
TRIB. POT. XXIII.
REFECIT. ET.
RESTITVIT [5].

1 S. André de Sureda en Rouss. Voir *Marc. Hisp.* p. 350, où l'on n'a rapporté qu'une partie de cette inscription.

2 Nismes à la Maison quarrée.

3 Nismes.

4 A l'église de S. Martin de Case, allant de Beaucaire à Massilhargues.

5 Nismes.

21.

TI. CAESAR DIVI. AVG. FIL. PONTIF
MAX. TRIB. POT. XXI REFECIT
ET RESTITVIT.
IIII [1]

22.

TI. . . .CAESAR
DIVI. AVG. F. AVG
PONT. MAX
TRIB. POT. XXII
REFECIT. AC.
RESTITVIT [2]

23.

TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. AVG. PONTIF
MAX. TR. POT. XXIII REFECIT ET
RESTITVIT
V [3]

24.

TI. CLAVDIVS DRVSI. F
CAESAR. AVG. GERMANIC
PONTIF. MAX. TRIB. POT
COS. DESIGNAT. II. IMP. II
RECEPTI. LXXXV [4]

25.

TI. CLAVDIVS
DRVSI F. CAESAR
AVG. GERMANIC
PONTIF. MAX TRIB
POT, CÔS DESIGNAT. II
IMPER. II. REFECIT [5]

26.

IMP. CAES. DIVI. HADR.............
TRAIANI. PARTHICI.. N.............
PRONEPOS. T. AELIVS.. H.........
AVG. PIVS. PONT. MAXIM.........
IMP. II. COS. IIII. P.P. THER.....
CONSVMPTAS. CVM. POR...........
ET. .BASILICIS. ET. OMNIB........
SVA. RE...... [6]

1 Nismes.

2 Nismes.

3 Dans l'Eglise de Curabusset, de Beaucaire à Manduel.

4 Dans l'Eglise de S. Martin de Case, sur le chemin de Beaucaire à Nismes.

5 Colonne près du Puy de Bernis.

6 Narbonne, chez M. Jallabert.

V. *Marc. Hisp.* p. 36. *et seqq.*

27.

IMP. CAESAR DIVI HADRIANI. ANTONINI F.
AVG. PIVS. PONT. MAX. TRIB. POT. II.
IMP. II. COS. IIII. P. P. RESTITVIT [1]

28.

IMP. CAESAR.
DIVI. HADRIANI
F. T.AELIVS. HADRIA
NVS. ANTONIN
AVG. PIVS
PONT. MAX. TRIB.
POT. VIII IMP. II.
COS. . . TR. . . RES
T... [2]

29.

IMP. CAESAR.
DIVI HADRIANI. F.
T. AELIVS HADRIAN.
ANTONINVS. AVG. PIVS.
PONT. MAX. TRIB. POT. VIII.
IMP. II. COS. IIII. P. P.
RESTITVIT.
LXII. QVI [3]

30.

FAVSTINAE. AVG
IMP. CAES. T. AELI
HADRIANI ANTONINI
AVG. PII. P P. TRIB. POT. X.
IMP. II. COS. IIII
FILIAE
M. AVRELI. CAESARIS
VXORI [4]

31.

IVLIAE . DOM
NAE. AVGVSTAE
IMP. CAES. L. SEP
TIMI. SEVERI. PII. PER
TINACIS. AVG. ARA

[1] Nismes.
[2] Nismes, à l'Eglise S. Cesari.
[3] Nismes, sur une Colonne.
[4] Nismes, à la Porte de la Couronne.

BICI. ADIABENICI.
P. P. P. M. TRIB. POT. IIII.
IMP. VIII. COS. II. ET.
M. AVRELI. ANTONI
NI. CAES. MATRI
ITEMQVE. CASTRORVM
DECVMAN. NARB [1]

32.

IMPERIO. D. M
TAVROPOLIVM PROVINCIAE
NARBONENSIS. FACTVM
PER. C. BATONIVM PRIMVM
FLAMINEM. AVGG. PRO. SA
LVTE. DOMINORVM. IMPP
L. SEPTIMI. SEVERI. PII.
PERTINACIS. AVG. ARABICI
CL. ADIABENI. PARTHICI
MAXIMI. ET. M. AVRELI. ANT. AVG [2]

33.

PRINCIPI. IVVENTVTIS
NVMERIO. NVMERIANO.
NOBILISSIMO. CAESARI.
N. M. P. I [3]

34.

IMP. CAESAR.
C. VALERIO
DIOCLETIANO
P. FIL. INVIC.
PONT. MAX [4].

35.

CAES. PRINCEPS
IVVENT. VIAS
ET PONTES VETVSTAT
CONLAPSAS
RESTITVI. F [5]

36.

D. M
MARCI. PORTII. CATTONIS
CONSVLARIS [6]

[1] Narbonne.
[2] Narbonne, Boulevard S. Francois.
[3] Carcassonne, dans le jardin de l'hôtel de la Préfecture.
[4] Nismes, sur une colonne, aux Flottes.
[5] S. Paulhan en Velay.
[6] Usez.

37.

LIGVRIAE. Q. FILIAE
FRONTINAE
Q. HORTENSI. RATVLLI
HVIC. ORDO. NARBONENSIS.
PVBLICE. FVNVS. ET. OMNES.
VECTIGALES. DECREVIT [1]

38.

L APONIO. HOMVL
IIIIII VIR. AVGVSTA
APONIAE. NEPHELE
VXORI. APONIAE. FAVST. L [2].

39.

C. PELLIO. AGATHODORO
C. PELLIO. ANTHO
C. PELLIVS. SILVANVS
VI VIR. AVG [3]

40.

CRYSANTHVS
....M. ET. CLODIA. AGATAE. VXOR.
....I. DATO. EX. DECRETO. IIIIII. VI
RORVM AVG.
...ET MARMORIBVS. EX. STRACTVM. ET.
DVCTV.
....ET. SPORTVLIS. DATIS. DEDICAVERVNT [4]

41.

VIV
C. SEPTIMEN
SAPVLAE. L.
...NEDMO. VI. VIR
AVG [5].

42.

D M
L. AEMIL
ASVXERITI
IIIIII. VIR. AVG
L. AEMILIANVS
ET. AEMILIA. SILVINA. ET

[1] Narbonne, au bastion S. François.
[2] Narbonne.
[3] Narbonne.
[4] Narbonne.
[5] Narbonne.

L. AEMIL. GAMICVS
PATRONO
PIISSIMO [1].

43.

DIS. MANIBVS
FIRMI. LVCANII
IIIIII VIR. AVG
ORNAMENTIS
DECVRION. NEM
AVSI
HONORATO [2]

44.

D. M
DOMICIAE
GRACENIAE.
FLAMINI. AVG
V. S. P [3]

45.

D.M. SAMMIAE. Q. F. FLAMIN
AVG. NEMAVS. C. TERENTIVS
APRONIANVS. AMITAE. OPT
IMAE. ET. PIISS [4]

46.

D . M
C. SAMMIAE. Q. F
SEVERIANAE
FLAMIN. AVG. NEM
C. TERENTIVS. ANICETVS
AMITAE. OPTIMAE. ET SIBI
V. P [5]

47.

CAECILIAE. D. FABRVLLAE. FLAM
DESIGNATAE. COL. DEA. AVG. VOC
Θ. ANNOS. XIIII. M. II. D. V
MARITVS. VXORI. PIISSIMAE
POSVIT [6]

[1] Nismes.
[2] Nismes.
[3] Nismes.
[4] Nismes.
[5] Nismes.
[6] Nismes.

48.

A. SEVERIVS. M. F
FABVLATOR. FLAM
ROM. ET. AVGVR. IIIII VIR. PONT
COL. REIP. OR. APOLLINAR
SIBI. ET. CAREIAE. CAREI. FIL
PATERCLAE OPTIM. VXORI

49.

C. FVLVIO. C. FIL. VO
LVPO. SERVILIAN....
ADLECTO. INTER. PRÆTOR...
AB. IMP. CÆSARE. AVG. VESPA...
PRAEFECTO. ALAE. LONGINIA...
IIIII. VIR. AD AERARIVM...
PONTIFICI. PRAEFECTO. VIGI...
IVLIA. D. FIL, CONCESSA
VIRO [1].

50.

CAESARIS. MINISTER. CAESARIS.
CORPORE. CVSTOS. AB. EPISTOLIS.
AGATHO. CASTELLARIVS. AQVAE.
CLAVDIAE. VERNA. A. VESTE. REGIA
A SVPPELLECTILE. DISPENSATOR AVG. N. [2]

51.

L. AVFIDIO. L. F. AEM
VINITIANO. EPAGATINO
PRAEF. FABR. TRIB. MIL
AED. BIS. QVINQ. BIS FVNDIS
ET. OLIAE. L. L. NICAE VXSORI [3]

52.

Q. SOLONIO. Q. FIL. VOL
SEVERINO
EX V DECVRIIS EQVO
PVBLICO LVPERCO
IIIII VIR AB AERAR.
PONTIFIC.
FLAMINI PROVINCIAE
NARBONENSIS. TRIB.
MILITVM LEG. VIII. AVG.
CIVITAS FOROIVLIENSIVM
PATRONO [4].

[1] Nismes.
[2] Nismes, aux fondemens de l'Audience Neuve.
[3] Narbonne.
[4] Nismes.

53.

Q. STATIVS Q. F. POM. GALLVS
TRIB. MII. BIS. II VIR. TER
MELENSIA. SEX. F. POSILLA
Q. STATIVS. Q. F. POM. GALLVS. FIL.
PRAEF. FAB. II VIR [1].

54.

T. COMINIVS. C. F. PO...
DVOMVIR. AEDILIS
INTERREX [2]

55.

DVOMVIR. ITERVM....
L. NARB. MART. DOM.... [3]

56.

M. CLODIO
M. F. GAL. FLACCO
II. VIRO. BIS. FLA
MINI. TRIBVNO
MILITVM. LEG IIII
FLAVIAE. VIRO. PRES
TANTISSIMO. CIVI
OPTIMO. OB. PLVRIMA
ERGA. REM. P. SVAM
MERITA. CIVES. LABI
TOLOSANI. ET. INCOLAE [4]

57.

L. IVLIO Q. F. VOL
NIGRO
AVRELIO. SERVATO
OMNIBVS. HONORIBVS
IN. COLONIA. SVA
FVNCTO
IIIIII VIRI CORPORATI
NEMAVSENSES
PATRONO
EXPOSTVLATION. POPVLI.
L. D. D. D [5]

[1] Nismes.
[2] Narbonne.
[3] Narbonne.
[4] Gruter. p. ccc. xcii. N° 4.
[5] Nismes.

58.

Q. VIBIVS. Q. F. MAXVMVS
M. VARIVS. L. F. CAPITO
PR. IIVIRI. ARAM VOLCANO
MACERIA. Q. AREAM
SAEPIENDAM. PISCINAM
QVE. EX. D.D
DE. PECVNIA. PVBLICA
FACIENDA. COER.
Q. VIBIVS. Q. F. MAXVMVS
PROBAVIT [1].

59.

XAMMIAE P. VINICIO. M. F
CN. CN. L. LEGIONI. A. D. D
STATIAE. VXORI. PRAEF. PRO II
VIRO [2]

60.

D. M.
TERTII SAMMII. VOL
KARI. Q. NEM.N. ET DECVR
ET SAMMIAE ATICE
VXOR. ET
L. HORTENTII KAR. F
T. F. I [3]

61.

M. SENVCII
SERVATI. Q. COL
AVG. NEM. AB AER
ET IVL. HELPIDIS
VXORIS OPTIMAE
V. P [4]

62.

GALLO. AED. F. C.
ARIS. PRAEF. EABRVM
AED. AQVIS. IVLII. PATRI
FRATRI. MAESSIAE. M. F
QVARTAE. . . . . . .
L. T. SENICIONI. AED. F. C
PRATRI [5]

[1] Narbonne, au bastion de S. François, du côté du Septentrion.
[2] Narbonne.
[3] Nismes.
[4] Nismes.
[5] Narbonne, au boulevard S. Felix.

63.

M. CAESIVS. T. F. FAB. AEDIL [1]

64.

D. M
T. INDIDII TERTII
AED. COL. AVG. NEM.....
DOMITIA. EORTE. SIBI
ET. VIRO. DE. SE. BENE
MERITO . V. F [2]

65.

D. M.
L. CASSELII VOL.
POMPEIANI
PRAEF. FABR
IIIII. VIR IVRIDICVNDO
PRAEFEC. VIGIL. ET. ARM
ANTONIAE TITVLLIAE
VXORI [3]

66.

. . . .
HONORAT. IIIII VIR. IVRIS
DICVNDI. PONTIFIC
PRAEF. VIGIL. ET. ARMOR
Q. LVCRETIVS. HONORAT
PATRI. OPTIMO. PIETATIS
. . . . . . .T. . . . . . [4]

67.

C. FVLVIO. C. F. VOL
LVPO SEVILIAN
ADLECTO INTER PETO..... IOS
AB. IMP. CAESARE AVG
VESPAS. PRAEFECTO
ALAE LONGINIAE IIII VIR
AD AERARIVM PONTIFIC
PRAEFECTO VIGIL
IVLIA. D. FIL. CONCESSA
VIRO [5]

[1] Narbonne.
[2] Chapelle près de Nismes.
[3] Nismes.
[4] Nismes.
[5] Nismes.

68.

L. IVLIO. Q. F. VOL
NIGRO
IIII. VIR. AB. AER
IIIII· VIR. AVG. CORP
NEMAVSENS
L. D. D. D [1]

69.

. . . .
IIIIII VIR. AB. AERARIO
POMPEIA. SERVATILA
VIRO
PIENTISSIMO [2]

70.

. . . .
. . . VIR. QVINQVENNA
. . . . A. PRÆFECTVS. PRO. DVPRA
Sic . . . . S. MILLITVM. PRIMIPPILVS
. . . . ONLEGIO. HONORIS. ET. VIRTV
ZENONIS I. L [3]

71.

D. M
VMIDII AVITI MILIT
LEG. VII. GEMIN. FELICIS
BENEFICIARII.
IVNII OMVLLI CONSVLAR
CVRAT. VITRASII. POLLION
LEGATI. AVG
. . . NORAT. IIII VIR. IVRIS
DICVNDI. PONTIFIC
PRAEFEC. VIG. ET ARMOR.
Q. LVCRECIVS HONORAT
PATRI OPTIMO. PIETATIS [4]....

72.

VARIO MESSIANO VTRICI CORP
ARELAT. EIVSDEM. CORP. MAG. IIII
VIXIT. ANN. XXVIII. MENS. V. DIES
X. IVNIA. VALLERIA [5]

[1] Nismes.
[2] Nismes.
[3] Narbonne, au bastion S. Felix, du côté d'Occident.
[4] Nismes.
[5] Nismes.

73.

FLAVIAE
HEDONES
MEDICAE.
EX. F [1]

74.

VIVONT.
A. SEMPRONIO
GALLAE. G. I. L. LAETAE
PVRPVRARIO
ET SEMPRONIAE. MODESTAE
VXORI [2]

75.

PHILIPPVS
ARCHITECTVS. MAXIMVS
HIC. SITVS. EST [3]

76.

TIB. IVNI. EVDOXI
NAVICVL. MAR
C. I. P. C. N. M
TI. IVN. FADIANVS
IIIIIVIR. AVG. C. I. P. C. N. M
COND. FERRAR. F
RIPAE. DEXTERAE
FRATRI. θ PIISS [4]

77.

MYRINI
FAVSTI. COL
NARBON
ESIVM. SERVI
VICARIA
HIC. EST SEPVLT
POTEHVS. CON
TVBERNALIS [5]

78.

IVLI. . . .
NOC. . . . VR
NAT. . . . RVF

[1] Nismes.
[2] Narbonne
[3] Nismes.
[4] Narbonne.
[5] Narbonne.

RVFINVS
MARIVS
VXORI. CAS
TISSIME
P O [1]

79.

D M
ET AETERN
AE MEMORIAE
TVL. . . MARTI
AE MARTIOLA
MATER POSV
IT [2]

80.

SI QVIS EX IIS QVI SVPRA SCRIPTI. SVNT CVM
MORIAR NON VIVET SIVE POST MORTEM ME
AM MORIETVR TVM QVI RELIQVI ERVNT IN EO
LOCVM QVI MORTVI ERVNT ALIOS PER SVF
FRAGIA SVBSTITVANT QVOS DIGNISSIMOS
PVTAVERINT DVM NON MINVS INPERPETV
VM TRIGINTA SINT LICEAT QVE IIS QVI PRAE
SENTES ESSE IIS DIEBVS NON POTERVNT IN
LOCVM SVVM CONVIVAM EX AMICIS SVIS
MITTERE EIVS QVE MAESOLEI CLAVES DVAE PE
NES ALIQVEM LIBERTORVM MEORVM ET CVRA
TOREM CVIVS QVE ANNI SINT.

SVBSTITVTI
TROVCIVS MATERNVS
C LICINIVS SOTERICVS
A. FVLVIVS TARENTINVS
L. IVLIVS. COSMVS
TI. CLAVDIVS ETOEMVS
P. ACILIVS PHILODESPOTVS
Q. CANINIVS EVTYCHVS
Q. IVVENT. VENVSTVS
L. VALERIVS CVPITVS [1].

81.

IMP. CAESARI
DIVI. ANTONINI
PII. FIL. DIVI. HADRIANI
NEPOTI. DIVI. TRAIANI
PARTHICI. PRONEPOTI
DIVI. NERVAE. ABNEPOTI
L. AVRELIO. VERO. AVG. AR
MENIACO. PONT. MAXIM
TRIBVNIC. POTESTAT. IIII
IMP. II. COS II. PROCOS
DECVMANI
NARBONESES [2]

1 S. Paulhan en Velay.
2 S. Paulhan en Velay.

1 Nismes, à la porte de la Couronne. *Communiqué par M. Lancelot.*
2 Découverte à Narbonne, le 29 décembre 1729, dans un vieux mur de l'église cathédrale, actuellement dans le Musée de cette ville.

FIN DES PREUVES RAPPORTÉES PAR DOM DE VIC ET DOM VAISSETE.

PREUVES

AJOUTÉES AU PREMIER VOLUME

DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC,

PAR M. DU MÉGE.

En écrivant l'histoire de l'une des plus vastes provinces de la France, les savans Religieux auxquels nous devons cet immense travail littéraire, n'ont pas cru devoir raconter un seul fait nouveau sans en produire la preuve, et cette détermination, féconde en résultats avantageux, a enrichi nos annales d'une foule de monumens demeurés jusqu'alors inconnus, et qui aurait péri, peut-être, sans laisser aucune trace de leur ancienne existence. Mais Dom de Vic et Dom Vaissete n'avaient pu tout recueillir. D'ailleurs depuis plus d'un siècle, les sciences historiques ont fait des progrès nombreux. La terre nous a rendu une foule d'inscriptions importantes; l'archéologie a, dans toutes ses parties, multiplié ses découvertes, agrandi le champ de ses recherches, et les débris de nos archives ont été consultés avec soin. On a aussi voulu connaître les légendes, les fables populaires qui se rattachent aux souvenirs des vieux temps, et les chroniques fabuleuses ont même trouvé grâce devant la critique, qui les a accueillies comme des documens importans de l'histoire intellectuelle des peuples. En donnant donc une nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, nous n'avons pas du, soit dans les *Additions et les Notes* qui en accompagnent chaque livre, et qui forment une série de quarante-trois chapitres, soit dans les *Remarques* sur les *Notes* de nos historiens eux-mêmes, négliger de faire connaître une foule d'objets qui se rattachent à cet ouvrage. Nous avôns formé aussi une collection de *Preuves*, et dans celles qui ont été ajoutées à ce volume, nous avons mis au premier rang les médailles frappées, soit par la Communauté Galate en corps, soit par les Tectosages, les Trocmi et les Tolistoboges, en particulier. C'est en quelque sorte la Mère patrie, la vieille Métropole Gauloise, qui a voulu recueillir les titres de gloire et les illustrations de tous ses enfans.

Aux médailles des Gaulois asiatiques, nous avons cru devoir joindre les médailles attribuées aux Volces Arécomiques et aux Volces Tectosages, ainsi qu'aux différentes tribus unies à ces peuples, ou qui, plus tard, ont fait partie de la province de Languedoc.

La domination des Wisigoths à Toulouse a été presque entièrement stérile sous le rapport numismatique, et l'époque Mérovingienne ne nous a de même fourni que peu de monumens.

Les différens objets qui viennent d'être énumérés, forment la première division des nouvelles preuves de ce volume.

Les principales inscriptions grecques d'Ancyre, métropole des Tectosages, établis dans l'Asie-Mineure ou Galatie, forment le commencement de la seconde série de nos *Preuves*.

Nos savans historiens avaient, avec raison, rapporté un assez grand nombre d'inscriptions Latines, d'où ils avaient tiré des faits plus ou moins importans ou qui pouvaient servir à faire connaître les habitudes des populations de nos contrées sous la domination Romaine.

Mais le nombre des premières était beaucoup trop restreint, et parmi les autres, il en est quelques-unes qui n'ont d'autre mérite que leur antiquité. Nous avons accru le nombre des premières en en faisant une section de nos *Preuves* ; une vingtaine de la seconde classe auraient pu, sans faire aucun tort à l'ouvrage des Bénédictins, en être retranchées. Nous ne l'avons point fait et par respect pour les savans écrivains dont nous continuons la mission historique, et aussi parce qu'elles tiennent peu de place. Des notes ont été ajoutées par nous aux inscriptions qui nous ont paru le mériter. Celles d'Ancyre sont accompagnées de traductions latines, et celles qui ont été découvertes dans la province, ont quelquefois paru dignes d'être expliquées en français. Le recueil des inscriptions latines termine la seconde série des *Preuves* ajoutées à ce volume.

La troisième se compose de la Chronique, jusqu'à présent négligée, de Gano, et du chant Basque relatif, à ce que l'on croit, à l'expédition d'Auguste dans la Cantabrie : on trouve ensuite le chant composé, dit-on, sur Clotilde, fille de Clovis et femme d'Amalaric, chant qui, de traduction en traduction, serait parvenu jusqu'à nous, en langage mêlé de vieux Français et de Roman du Midi, mais qui ne paraît pas plus ancien que le XVe siècle.

PREMIÈRE SÉRIE, MÉDAILLES.

TEKTOSAGES, TOLISTOBOGES ET TROCMES, ÉTABLIS DANS L'ASIE MINEURE.

Les médailles des Tektosages, ou Tectosages, et des autres peuples Gaulois, établis dans l'Asie Mineure, ont été l'objet des recherches de quelques savans numismates.

Beger (*Thesaur. Brand.* III) attribue à des rois des Arvernes, celles qui sont rapportées (Pl. 10) ; elles sont en moyen bronze. La première offre, d'un côté, la tête, non diadèmée, d'un homme âgé d'environ quarante ans; une massue est sur le derrière. Sur le revers on voit un lion passant et la légende BITOYIO ΓOΓO BACIΛEYC. La seconde, avec une tête presque semblable, porte au revers l'image d'un lion et les mots BITOYKOC BACIΛEC. La troisième présente de même, du côté principal, la tête non diadémée d'un homme âgé d'environ trente-cinq ans. Une massue est aussi sur le derrière de la tête. Le revers montre, comme dans les précédens, un lion passant. Du même côté on lit cette légende ΨAMYTOΣ BACIΛ. Enfin Beger donne aussi la médaille suivante, où l'on voit d'un côté une tête d'homme et au revers un lion passant et les mots : KAIANTOΛOY BAΣIΛEΩΣ. Beger croit que les deux premières doivent appartenir à Bituitus, roi des Arvernes. Spanheim (*Disser.* 1. *tom.* I. 52) semble avoir adopté le sentiment de Beger ; mais Bimard de la Bastie (*Science des Médailles.* II. 355 *et seqq.*) s'élève contre cette opinion, « car, dit-il, si le Bituitus des médailles est le même que le roi des Auvergnats, on devrait trouver en France de ses médailles et de celles de son père Luerius, plus communes que partout ailleurs, mais on n'en a encore vu aucune de ce dernier, et quand à celles de Bituitus, celles même qui sont dans les cabinets de France y ont été apportées du Levant sans qu'on en ait jamais déterré une seule dans les pays qui furent le royaume du Bituitus Auvergnat. Enfin le nom du premier représenté sur la médaille de Beger est différent de celui du roi d'Auvergne dont parlent les historiens. Celui-ci est appelé Βίτιτος * par Strabon (lib. IV), Βιτύις par Athénée (lib. IX. c. 13), Biteutus par Tite-Live (*Epitom.* lib. LXI), par Valère-Maxime (lib. IX. c. 6) et par Florus (lib. III. c. 2), et BETVLTVS dans un fragment des Fastes Consulaires (Grut. CCXCVIII 3) ; l'autre, au contraire, est constamment nommé BITOYIOC sur toutes les médailles connues.

« Je serais cependant assez porté à croire, ajoute Bimard de la Bastie, que Bituitus était un roi des Gaulois, mais des Gaulois établis en Asie, plus connus sous le nom des Galates, ou Gallo-Grecs. Les syllabes ΓOΓO qui suivent *le* nom de BITOYIOC sur la médaille de ce roi pourraient aussi nous aider à connaître le père de ce prince et à déterminer le temps où il a vécu. Strabon, dans la description qu'il fait

* Dans des manuscrits on lit : Βιτίτου. vid. *Strab. Rerum geogr.* avec les notes de Casaubon. Edit. de 1877.

10

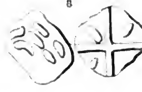
i.



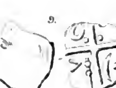


ÉCOMIQUES.









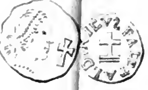


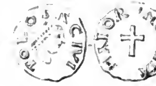




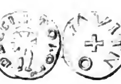












de la Galatie, met au nombre des places qui appartenaient aux Gaulois Trocmes, une ville nommée Mithridatium que Pompée détacha du Pont pour la donner à Bogodiatorus (*Strabon*, lib. xii, 567) Μιθριδάτιον ὃ ἔδωκε Πομπήιος Βογοδιατόρῳ τῆς ποντικῆς βασιλείας ἀφορίσας *. pour peu qu'on soit versé dans la connaisssance des manuscrits grecs, on sait qu'il est très aisé à un copiste de changer un Γ en un Β, et si cela est arrivé dans le passage de Strabon, comme je le soupçonne, ΓΟΓΟ sera dans la médaille le commencement du nom du père de Bituitus, et il faudra lire en cette sorte : ΒΙΤΟΥΙΟΣ ΓΟΓΟδιατόρου ΒΑCΙΛΕΥC. *Bituitus Gogodiatiri filius Rex*. Or, comme Gogodiatorus était roi de la partie des Galates appelés Trocmes, et qu'il vivait du temps de Pompée, on pourrait vraisemblablement conjecturer que Bituitus, son fils, régnait dans le même pays, sous Jules-César ou même dans le commencement de l'empire d'Auguste.

« Si, dit encore La Bastie, la médaille que Beger a fait graver sous le nom de ΒΙΤΟΥΚΟΣ ΒΑCΙΛΕΥC a été bien lue, le prince dont elle porte l'image était différent de Bituitus. Vraisemblablement c'est celui que Strabon nomme Δυτευτος. Dyteutus, en plus d'un endroit de son ouvrage (558, 539, 564). Le Dyteutus de Strabon était fils d'Adiatorix dont le nom seul prouve qu'il était Gaulois d'origine. Auguste lui donna la grande prêtrise de la Comane à laquelle était attachée la seigneurie de cette ville et de son territoire. Sous les Rois de Pont, le Grand-prêtre de Comane était en droit de porter le diadème dans les grandes solemnités.... Pompée ayant chassé Mithridate du Pont créa Archélaus grand prêtre de Comane, ordonna aux habitans des environs de lui obéir, et augmenta de 60 stades le terrain dont ses prédécesseurs avaient joui. Depuis ce tems-là, les pontifes de Comane furent regardés comme souverains, et Strabon donne le titre de Roi à Lycomède ou Nicomède, que Jules-César avait revêtu de cette Grande prêtrise ὑπὸ Πολέμωνος καὶ Λυκομήδους βασιλέων ἀρχῆν. Le même auteur nous apprend que Dyteutus succéda à Lycomède : il a donc pu prendre le titre de Roi aussi bien que son prédécesseur, et il pourrait bien être le même que le ΒΙΤΟΥΚΟC de la médaille du cabinet de Brandebourg.... Je suis bien trompé si la médaille dont la légende est ΨΑΜΥΤΟΣ ΒΑCΙΛ, n'appartient pas à un Roi ou Tétrarque des Galates que Plutarque (de *Virt. Mulieb.*) et Polyen (*Strat. lib.* viii) nomment Σίνατος.... Ce nom approche si fort de celui de Ψάμυτος, qu'il n'est pas surprenant que les copistes s'y soient trompés. »

Il a paru essentiel de faire connaître l'opinion de la Bastie sur ces médailles; mais quant à celle de ΒΙΤΟΥΚΟC, on peut douter qu'elle appartienne à Dyteutus, et, quoiqu'en dise l'auteur, la différence des noms est encore très grande; cependant on doit admettre que cette médaille est celle d'un Roi ou Tétrarque des Galates. Mongez (*Dictionnaire d'antiquités*. t. 462) voit dans Bitovius ΒΙΤΟΥΙΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥC un Roi de Galatie, et dans ΒΙΤΟΥΚΟC ou Bitucus, un autre Roi de cette contrée. Pellerin (*Rois*, 189) est tout-à-fait de l'avis que la médaille de Bitovius est d'un chef des Gaulois asiatiques.

Kaiantole, ou *Cæantolus*, ΚΑΙΝΤΟΛΟΥ ΒΑCΙΛΕΩΣ, est sans doute aussi l'un des princes des Gaulois originaires de nos contrées et établis dans l'Asie Mineure. La fabrication, le style, indiquent parfaitement que les médailles sur lesquelles on voit le nom de ce Roi proviennent de la même contrée où ont été frappées les précédentes et qu'elles sont à peu près de la même époque. On y voit, comme sur ces autres bronzes numismatiques, une massue gravée derrière la tête du Roi, et l'avers a aussi un lion passant. « Cæantolus était apparemment, dit Bimard de la Bastie (*loc. cit.*), un de ces petits Rois de la Galatie, qui régnaient sous la dépendance des Romains du temps de Jules-César et d'Auguste; et, si nos conjectures sont bien fondées, nous pouvons augmenter des noms de Bituius et de Cæantolus, le catalogue des Tétrarques Galates que Renesius a insérés dans son *Historia Julia*. Le P. Froelich ne doutait point que *Cæantolus*, ΚΑΙΑΝΤΟΛΟΥ ΒΑΣΙΛ, ne fut un Roi Galate. »

Après avoir offert le peu d'éclaircissemens que la science a recueillis sur les médailles des Tétrarques ou Rois des tribus Gauloises établies dans l'Asie mineure, recherchons les monumens numismatiques de ces peuples, après qu'Auguste eut réduit la Galatie en province et qu'il eût donné le titre de Métropole à Ancyre, la ville principale des Tectosages.

Les Médailles Grecques des Gaulois Asiatiques peuvent se diviser en deux classes; la première comprend celles qui appartiennent au corps entier de la Communauté des Galates; l'autre est formée des monnaies particulières des Tectosages, des Trocmes et des Tolistoboges.

Dans la première il faut compter un bronze du second module, publié par Pellerin; (*Méd. des peuples*, ii, *pl.* 39). d'un côté est un buste juvénile qui représente le Dieu Lunus. Sa tête est couronnée de laurier, et un croissant est placé en arrière de lui. On lit de ce côté : ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΩΝ. (*Commune Galatarum*). Sur le revers est un temple à six colonnes et la légende CEBACTHΝΩΝ (*Sebastenorum*). Roudil de Berriac dit, après avoir décrit ce monument : « *Nummus iste* Galatarum, *unicus autonomus, in urbe* Ancyra *designata figura muliebri et epigraphe* CEBACTHΝΩΝ *cusus est, nomen enim* Sebastes *sive* Augustae *sumpserat ob beneficia ei ab imperatore Augusto collata, quæ tanta fuere ut Conditor urbis habitus sit. Quare Tzetzes*,

* *Mithridatium, quod Pompeius à Ponto avulsum Bogodiatorus dedit*.

τὴν Ἄγκύραν δὴν ἔφημεν τῆς Γαλατίας εὗρον κτίσαι τὸν Οκτανιον Καίσαρα τὸν Ρωμαῖον.

Ancyram autem, quam diximus, Galatiae, inveni Condidisse Octavium Cæsarem Romanum.

Une autre médaille, frappée sous Néron, et que Vaillant (*Num. Graec.* 16), a donnée, offre sur son avers, un temple à quatre colonnes, et la légende ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΩΝ.

Une troisième date du règne de Titus, et Vaillant la publiée aussi. Elle a, sur l'avers, trois épis de blé, symboles de la fertilité de la Galatie, et la légende : ΕΠΙ. Μ. ΝΕΡΑ. ΠΑΝΣΑ. ΚΟ. ΓΑ. *Sub Marco Neratio Pansa Commune Galatiae.*

La Galatie frappa aussi des médailles sous l'empire de Nerva et sous celui de Trajan. L'une d'elles (*Num. Græc.* 26.) représente d'un côté la tête de Nerva, environnée de la légende : ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡ ΚΑΙΣΑΡ ΝΕΡΟΥΑϹ ϹΕΒΑϹΤΟϹ. *Imperator Caesar Nerva Augustus.* A l'avers est un temple à six colonnes, et les mots ΕΠΙ ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑϹ. ΠΡ. ΚΟΙΝΩΝ ΓΑΛΑΤΙΑΣ. *Sub Pomponio Basso, Legato, Commune Galatiæ.* Celle qui fut fabriquée sous Trajan, a d'un côté la tête de cet empereur, et le même revers et la même légende que la précédente. Il y a une variété de cette médaille : en y conservant la même épigraphe on a représenté, sur l'avers, le Dieu Lunus, la tête couverte du bonnet Phrygien, tenant d'une main une haste et de l'autre un globe.

Considéré comme peuple particulier, les Tectosages de l'Asie mineure ont des médailles qui leur sont propres. Haym (*Thesaur, Brit*, part. 11, tab. 29, n° 10) et Pellerin (*Recueil de méd. des peuples* III, 209) en rapportent une de Vespasien, sur le revers de laquelle sont trois épis, et le mot ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. Une autre, de moyen bronze, donnée aussi par Pellerin, (*Peuples, pl.* 128, n° 6.) offre d'un côté la tête laurée de Titus et la légende : ΑΥ. ΤΙΤΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΥΙΟΣ. (*Imperator Titus Augusti filius.*) Sur l'avers est le Dieu Lunus, vêtu d'une tunique, coiffé du pileus Phrygien, et tenant une patère dans sa main droite. Autour sont ces mots : ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. (*Sebastenorum Tectosagum*). L'avers d'une médaille de Donistien, frappée aussi par les Tectosages, est en tout semblable à la précédente. Le type des épis sur les médailles Autonomes de la Galatie et sur celles des Tectosages, indique la fertilité de cette contrée. On lit à ce sujet dans Pline (*Lib.* v. c. 32) *prætenditur Cappadocia a septentrione et Solis ortu, cujus uberrimam partem occupavere Tectosages et Teutobodiaci.*

Il nous reste plusieurs médailles frappées à Ancyre des Tectosages, sous les Empereurs Romains. L'une appartient au règne de Néron. Sur l'avers de ce bronze on voit une urne sur laquelle on lit le mot ΠΥΘΙΑ, *Pythia Certamina.* La légende est ainsi conçue : ΑΝΚΥΡΑϹ ΜΗΤΡΟΠ (*Ancyrae Metropolis.*) Cette médaille consacre le souvenir des Jeux Pythiques qu'Ancyre célébra sous Néron. Ces Jeux étaient comme on le sait, l'un des quatre anciens Jeux qui avaient lieu à Delphes, en l'honneur d'Apollon. Il est question de ces Jeux dans une inscription trouvée à Ancyre et que nous rapportons dans la seconde série des *Preuves* ajoutées à ce volume. Une autre médaille de la ville d'Ancyre a, d'un côté, la tête d'Antinoüs, avec cette légende : ΑΝΤΙΝΟΟϹ ΗΡΟϹ (*Antinous heros*). A l'avers est le dieu Lunus, ayant le croissant lunaire derrière les épaules, tenant de sa main droite une haste, et appuyant sa main gauche sur un ancre : on lit autour ΙΟΥΛ ϹΑΤΟΡΝΕΙΝΟϹ ΑΝΚΥΡΑΝΟΙϹ (*Julius Saturninus Ancyranis*). L'ancre sur lequel s'appuie le dieu Lunus, rappelle l'origine du nom de cette ville; on disait en effet que le fondateur d'Ancyre, qui mourut, suivant Eurèbe, l'an 697, avant J.-C., avait trouvé dans ce lieu, un ancre de navire et que la ville en avait pris le nom d'Ἄγκυρα. Pausanias rapporte (*Attic.* c. 4). que, de son temps, on conservait encore cet ancre dans le temple de Jupiter, à Ancyre.

Ancyre conserva pendant long-temps l'habitude de frapper des médailles impériales. Dans le nombre on en distingue une d'Antonin Pie. Du côté principal on lit : ΑΥ. Κ. Τ. ΑΙ. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. ϹΕΒ. ΕΥϹΕ. (*Imperator Cæsar Titus Ælius Antoninus, Augustus, Pius*). Sur l'avers on a représenté Sérapis, l'un des dieux les plus vénérés à Ancyre, et on a inscrit la légende ΑΝΚΥΡΑ Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΗΣ ΓΑΛΑΤΙΑΣ. (*Ancyra Metropolis Galatiae*). Sur une de Marc Aurèle (Peller. *Mélang. de médailles*, II. 86). est la tête laurée de cet empereur; a l'avers est l'image de la Fortune et la légende ΜΗΤΡΟπόλεος ΑΝΚΥΡΑϹ. Une médaille de Lucius Verus, (*Vaill. Num. Graec.* 62). qui appartient aussi à Ancyre, donne à cette ville le titre de Métropole. Elle a pour type la Déesse Salus. Une de Commode porte à l'avers la tête voilée et tourrelée de Cybèle. Cette Déesse est représentée sur une autre médaille d'Ancyre, qui date du règne de Septime Sévère. Elle est dans un temple, tenant de la main droite un sceptre, de la gauche une corne d'abondance; un lion est à ses pieds; la légende contient les mots : ΜΗΤΡ. ΑΝΚΥΡΑϹ. C'est avec la même qu'on voit encore Cybèle, (alors adorée avec ferveur à Ancyre et à Pessinunte), portée par un lion, sur une autre médaille qui donne en toutes lettres le titre de Métropole à la première de ces villes. Ce monument numismatique appartient au règne de Septime Sévère. Sur une autre médaille qui a été frappée sous le même règne, on voit, à l'avers, deux temples à quatre colonnes et la figure d'Hercule. La légende ϹΕΒΑϹΤηνῶν ΗΡΑΚΛΕΩΝ (*Sebastenorum et Heracleotarum Concordia*), consacre le souvenir de l'amitié qui existait entre la ville d'Héraclée de Bithynie, et Ancyre, Métropole de la Galatie. Sur une autre médaille de cette ville, et qui appartient aussi au règne de Septime Sévère, on voit à l'avers, avec l'épigraphe ΜΗΤΡΟ ΑΝΚΥΡΑϹ, un aigle entre deux signes militaires. Deux médailles de Julia Domna, frappées à Ancyre, présentent sur leurs

revers, l'une un temple, l'autre un aigle entre deux enseignes Romaines.

La domination de Caracalla a été consacrée à Ancyre, par plusieurs monumens numismatiques, et sur ces médailles la ville des Tectosages porte toujours le titre de Métropole. Sur l'une de celles-ci, du premier module, on a gravé Bacchus dans un char, traîné par des panthères : sur une autre, c'est Silène qui occupe le champ de l'avers. Sur quelques-unes on a placé les images du dieu Lunus, et de Pallas ; une autre offre la figure d'un vase dans lequel sont des épis et des pavôts, symboles de Demeter ou de Cerès. On sait en effet que le pavôt lui était consacré. Lorsque, dans Callimaque, (*Hymn.*), elle prend l'habit et les traits de Nicippe, sa prêtresse, elle tient un pavôt dans la main. Cette fleur était employée au culte de Demeter. Nous avons déja parlé d'une de ses prêtresses (*Suprà* 55). Sur une autre médaille d'Ancyre cette ville prend le nom d'*Antoninienne*, ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΗϹ ΑΝΚΥΡΑϹ ΜΗΤΡΟ, (*Antoniniana Ancyræ Metropolis*), afin d'honorer Antonin Caracalla. C'est sous le règne de cet Empereur que la Métropole des Galates, célébra les grands jeux Asclépiens, Sotériens ou Conservateurs, Isthmiques et Pythiques. La numismatique d'Ancyre nous fournit sept médailles qu'elle a frappées à cette époque, où sans doute cette ville des Tectosages jouissait d'une immense prospérité. Sur l'une d'elles (*Num. Græc.* 98 *et Num. Reg. Christ. tabul.* 29). paraissent deux vases ansés, dans lesquels sont des Palmes ; autour on lit : ΜΗΤΡ ΑΝΚΥΡΑϹ ΑϹΚΛΗΠΕΙΑ ϹΩΤΗΡΕΙΑ ΙϹΘ ΠΥΘΙΑ. (*Metropolis Ancyræ, Asclepia, Isthmica, Soteria, Pythia*).

La longue suite de médailles que nous venons de décrire, n'épuise pas encore la série des objets de ce genre, qui rappellent l'antique splendeur de la colonie Asiatique des Gaulois, dont les descendans habitent encore le Languedoc. Quatre autres médailles d'Ancyre, qui appartiennent aussi au règne de Caracalla, ont, sur leurs avers, l'une, l'aigle des légions entre deux signes militaires ; une autre, un temple à six colonnes ; une troisième, encore un temple, mais à huit colonnes ; un autel allumé est placé sur la dernière.

La ville d'Ancyre nous a laissé quatre médailles qu'elle a fait fabriquer pour Septimius Geta. Sur l'avers de la première est Demeter voilée. Des épis sont dans sa main droite, une torche est dans sa main gauche. Nous donnons dans les *Preuves* de ce volume une inscription consacrée à l'une des prêtresses de cette Déesse. — Sur la seconde médaille, on voit le fleuve Halys, type qui rappelle ce vers de Tzetzes :

Καὶ κτίσαι πόλιν Ἄγκυραν Γαλατικὴν πρὸς Ἅλυν.

Et condidisse Urbem Ancyram Galaticam ad Halyn.

Sur la troisième, la ville d'Ancyre est elle-même représentée, vêtue d'une tunique, la tête couronnée de tours. Son pied droit repose sur une tête de taureau ; sa main droite s'appuie sur un bâton ; elle tient une victoire sur la main gauche ; enfin le dieu Lunus est gravé sur le revers de la quatrième.

Deux médailles d'Ancyre, frappées sous Trajan Dèce, donnent à cette ville le titre de *Néocore* pour la seconde fois. ΑΝΚΥΡΑϹ. ΜΗΤ. Β. Ν. (*Ancyrae Metropolis bis Neocoræ*). Elle prend encore ce titre sur deux des cinq médailles qu'elle a frappées sous le règne de Gallien ; elle l'a encore sur une médaille de Salonine, et l'on remarque, sur l'avers de ce bronze, le mot ΑΚΤΙΑ, gravé sur une urne, ce qui indique la célébration des Jeux Actiaques dans cette Métropole, durant le règne de cette princesse, c'est-à-dire de l'an 966 de Rome, à l'an 1021.

Les Trocmes et les Tolistoboges ont, même dans les temps anciens, été considérés comme des peuples différens de la tribu des Tectosages, et comme l'histoire ne dit point de quelles contrées ils tiraient leur origine, on aurait pu se dispenser de faire connaître ici leurs monumens numismatiques ; mais on a déja dit (*suprà* 58) que Florus donne toujours à l'une de ces tribus le nom de *Tolostobojii*, et que cette leçon est, suivant Saumaise, conforme à celle des plus anciens manuscrits, ce qui a fait dire à Roudil de Berriac que l'ancien nom de Toulouse est clairement exprimé dans cette leçon. Les *Tolostobojii* de Florus seraient, d'après cette donnée, les *Tolosates* de la plupart des écrivains latins. D'ailleurs dans la contrée de ces mêmes *Tolostobojii* se trouvait, comme on l'a fait aussi remarquer (*loc. cit.*), le canton ou le *Pays de Toulouse* (Tolosocorium), sur une route à l'est d'*Amurium*. C'est le *Pagus* auquel Ptolomée donne le nom de Τολαταχωρα, dans cette même portion de la Galatie qui appartenait aux *Tolostobojii*. Si donc on pouvait inférer de ce fait, extrêmement remarquable, que les *Tolostobojii* faisaient partie des *Volkes Tectosages*, on pourrait aussi conjecturer que les *Trocmi* n'étaient pas étrangers à cette grande famille de Celtes qui avait porté ses étendards jusqu'au-delà de l'Hellespont et sur les bords lointains du fleuve Halys. N'affirmons cependant rien à cet égard, car l'erreur est souvent produite par des conjectures plausibles, par des témoignages qu'on croit être l'expression de la vérité, mais qui trop souvent ne sont que spécieux ou séduisans. Néanmoins, dans le doute, examinons les médailles qui nous restent des Tolistoboges et des Trocmes.

Les premiers étaient possesseurs de la ville de Pessinunte, bâtie sur les bords du Sangarius et très-célèbre par son temple dédié à Cybèle et par la statue de cette déesse, sorte d'aérolithe qui y était tombé du ciel. L'une de leurs médailles, frappée sous le règne d'Antonin Pie (*Thesaur. Brit.* 1. 253, *tab.* 25), offre d'un côté la tête laurée de cet Empereur et la légende ΑΥ. Κ. Α. ΑΔΡ. ΑΝΤΩ. ΕΥϹΕ. (*Imperator Cæsar Ælius Hadrianus Antoninus Pius*). L'avers

représente le Sangarius et on y voit les mots abrégés ΓΑΛ ΤΟ. ΠΕССΙΝ. (*Galatarum Tolostobogiorum Pessinuntiorum*). Deux autres médailles de la même tribu portent en entier le nom de Pessinunte, qui en était la capitale. Toutes deux appartiennent au règne de Marc-Aurèle : ΑΥΡΗΛΙΟС ΚΑΙСΑΡ, (*Aurelius Cæsar*). Sur l'avers de l'une d'elles on a représenté Mercure tenant son caducée : à l'entour on lit : ΓΑΛ ΤΟΛΙС ΠΕССΙΝΟΥΝΤΙΩΝ. Sur l'avers de la seconde on voit la même légende et l'image de Diane, vêtue d'une courte tunique, tenant son arc d'une main et de l'autre une flèche.

Les trois médailles qui viennent d'être décrites, appartiennent au corps entier, à la tribu des Tolistoboges ; nous allons indiquer celles qui sont particulières à Pessinunte.

La première (*Num. Græc.* 18) a été faite pour Poppée ; elle est du second module. Des fleurs de lotus y sont représentées entre des épis, et on y lit ces mots : ΠΟΠΠΑΙΑ. СΕΒΑСΤΗ. ΠΕ (*Poppea Augusta Pessinuntiorum*). Sur la seconde, qui appartient à Trajan, on voit, sur l'avers, la figure d'Hercule tenant d'une main une patère, et de l'autre sa massue ; le nom seul de la ville, ΠΕССΙΝΟΥΝΤΙΩΝ, forme la légende. Il en est de même sur deux autres médailles du premier module qui appartiennent au règne de Marc Aurèle ; l'une a sur l'avers la figure d'Apollon ; la seconde, celle d'Hercule ; Esculape est représenté sur la dernière. Sur une de Lucius Verus, où on ne lit aussi que le nom de la ville, l'empereur est représenté vêtu d'une cotte d'armes et tenant une patère.

Parmi les médailles les plus remarquables de cette ville, il faut placer sans doute celle qui offre une tête couronnée de tours et la légende ΒΟΥΛΗ ΠΕССΙΝΟΥΝΤΙΩΝ (*Senatus Pessinuntiorum*). Il faut distinguer aussi, dans les médailles de Pessinunte, celles qui furent frappées dans cette ville en l'honneur de Julia Domna, ΙΟΥΛΙΑ ΑΥΓΟΥСΤΑ, ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ СΕΒ. Le type de la Fortune est sur l'une de ces médailles. Il nous reste encore trois monumens de ce genre qui appartiennent au règne de Caracalla, et un à celui de Septimius Geta. Elles sont du premier module, et offrent à l'avers, avec le nom de la ville ΠΕССΙΝΟΥΝΤΙΩΝ, les figures de Minerve et de Cérès.

La principale ville des Trocmes était Tavium ou Tavianorum. Ces peuples avaient aussi deux autres cités, Mithridatium et Danala, suivant Strabon, dans le 12e livre de sa géographie : *Tria ipsis castella sunt, muris cincta. Tavium emporium* (Ταουϊον εμπορειον) *eorum locorum, ubi Jovis est colossus æneus et sacer locus, unde fontem abduci est nefas... Mithridatium, quod Pompeius à Ponto avulsum Bogodatorio dedit, tertium Danala*. Il nous reste huit médailles de cette tribu gauloise. Elles ont été frappées en l'honneur de Septime Sévère, Julia Domna, Caracalla et Elagabale. La légende de la première est ainsi conçue : СΕ. ΤΡ. ΤΟΛΥΙΑΝΩΝ (*Severianorum Trocmorum Tavianorum*.) Il faut remarquer dans le premier mot, Σευηριανῶν, un trait de flatterie pareil à celui par lequel Ancyre prit le nom de *Sebaste*, pour rendre hommage à Auguste, et celui d'*Antoninienne*, pour plaire à Antonin Caracalla. Les médailles des Trocmes ont pour types, Apollon debout sous un laurier, tenant le *plectrum* de la main droite et appuyant de la gauche sa lyre sur une colonne ; une femme assise sur un rocher, tenant des épis dans ses mains et ayant un fleuve à ses pieds ; la Fortune appuyant sa main droite sur un gouvernail, et tenant une corne d'abondance de la main gauche ; deux signes militaires autour de l'aigle des légions placé sur un cippe, un serpent sur un autel, etc.

VOLKES TECTOSAGES ET ARÉCOMIQUES, EN GAULE.

Les Tectosages et les autres tribus Gauloises établies dans l'Asie mineure, adoptèrent, comme on le sait, les arts des contrées où ils s'établirent, et se servirent même de la langue Grecque dans leurs inscriptions. En Gaule, la civilisation fut peut-être plus lente : cependant l'influence de la colonie Hellénique de Massilia et celle des colonies Carthaginoises dans la Péninsule Hispanique, se firent sentir de bonne heure, surtout dans cette vaste région qui s'étend des Alpes aux Pyrénées et à l'Océan, et qui comprend la Novempopulanie. L'usage de la monnaie, comme moyen d'échange, s'introduisit parmi les peuples de cette contrée, et sans doute de proche en proche jusques dans la Gaule Belgique. Une partie de ces médailles, celles surtout qu'on trouve abondamment à *Vieille-Toulouse* (*Veterem Tolosam*), à Drudas, à Carcassonne, près de Limoux, etc., c'est-à-dire dans le pays occupé par les Volkes Tectosages, ou sur ses confins, offrent, d'un côté, une tête dont le style est presque toujours barbare et qui paraît une imitation éloignée de celui de ces médailles chargées de caractères prétendus Celtibériens, qu'on retrouve en grand nombre en Espagne et aussi en deçà des Pyrénées. Ces médailles sont en argent ; on en voit quelques-unes de fourrées. Sur leurs revers est ordinairement une croix, ou une roue, entre les branches ou les rayons de laquelle on a représenté divers instrumens, tantôt une hache, un maillet, un croissant, un astre, un globe, un annelet, un fer de lance, une fleur, des olives, etc. En général les paysans donnent le nom de *Sarrasines* à toutes les médailles d'argent de cette espèce ; leur poids varie d'un demi-gros quinze grains, à un demi-gros trente grains. Il en est qui sont des dédoublemens de ces médailles, et qui ne pèsent que la moitié des premières ; il en est d'autres extrêmement petites et qui ne pèsent que six grains. Nous n'en avons jamais trouvé en or, ayant le type de la croix ou de la roue. Le savant Barthélemy, répondant à l'abbé Audibert, qui l'avait consulté sur ces médailles, lui disait, après avoir fait graver lui-même deux

de ces monumens, d'après les originaux qu'il avait sous les yeux, que la croix de l'avers était une suite de l'ancienne manière de fabriquer la monnaie, et qu'il faut attribuer ces monnaies aux anciens habitans de Toulouse, à cause de la hache qu'offre ce côté « Suivant les apparences, ajoutait l'illustre académicien, les divers peuples de la Gaule caractérisaient leur monnoie par des symboles que nous ne pouvons pas désigner encore, parce que les antiquaires ont trop négligé de connaître et d'indiquer les lieux où l'on découvre ces monnoies. » Sestini leur trouvant, disait-il, un air de famille avec celles de *Rhoda* ou de *Rosas*, en Espagne, les a attribuées à la ville de *Rhoda* ou de *Rhodanusia*, ville située vers l'embouchure du Rhône, et dont il a été déja parlé dans les *Notes* de Dom de Vic et de Dom Vaissete, *sur l'Histoire de Languedoc*, et aussi dans les nôtres. Un honorable membre de la *Société Archéologique du Midi*, M. le marquis de Lagoy, que nous aurons plusieurs fois l'occasion de citer, a adopté cette opinion; mais, si ce savant avait vu la grande quantité de médailles de ce genre qu'on trouve à *Vieille-Toulouse*, il aurait peut-être été moins prompt à se décider. Plus de deux mille médailles de cette espèce, provenant de la même localité, ont été vues par nous dans le court espace de dix années. La Monnaie et les orfèvres de Toulouse en ont fondu depuis plusieurs siècles une masse énorme, et un grand nombre de particuliers conservent encore des collections plus ou moins nombreuses de ces médailles. M. Mionnet les place parmi les incertaines des Gaules. Mais MM. de Saulcy et de la Saussaye ont cru reconnaître dans la croix, ou plutôt dans la roue représentée au revers de ces médailles, une imitation des *rouelles* en potin, et quelquefois en argent, qui, selon ces savans numismates, auraient été les premières monnaies des Gaulois. Mais ici aucune autorité ne vient à l'appui de cette opinion. Nos aïeux n'ont pas en effet inventé l'art monétaire : ils ont imité les médailles Grecques de Massilia, et celles de la Péninsule hispanique; là, on n'avait point pour monnaies des *rouelles* percées à jour. Et il existe des médailles de Marseille, ou des environs, où se trouve la Croix ou la Roue. D'ailleurs ni les peuples barbares ni les peuples civilisés ne passent point du composé au simple; c'est au contraire du simple qu'ils s'élèvent à des combinaisons plus difficiles. Or, la fabrication des *rouelles* exigeait une plus grande perfection que celle des coins de monnaies pareils à ceux qu'ils avaient vus à Massilia et en Espagne. Ces *rouelles*, que nous trouvons très rarement, ont, à ce qu'il paraît, servi d'ornemens, de bijoux, mais ce ne furent jamais des monnaies, ou, comme nous le disons, des médailles.

En rapportant ici les figures des exemplaires les mieux conservés des médailles nommées *Sarrasines* par les habitans de nos contrées, nous placerons en tête celles qui ont été publiées par Barthélemy dans l'ouvrage d'Audibert (*Dissertation sur les origines de Toulouse*, 14 *et seq.*), et par Montégut (*Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, I. 33). Les deux premières représentent, d'un côté, une tête nue et d'un style barbare; au revers, est la croix ou la roue à quatre rayons; les vides ou les segmens sont occupés par une enclume, une hache, un croissant, un globe, une couronne ou un annelet, des maillets. La troisième, plus petite, n'a que la moitié du poids des premières; on y voit, dans les segmens de cercle, un croissant et une hache. La quatrième a été donnée par Dom Vaissete (*Histoire génerale de Languedoc*, V. *Preuves*), qui l'a, par erreur, désignée comme une Monnaie Melgorienne. Elle offre, d'un côté, une tête dont les cheveux bouclés ou le casque imitent une couronne. L'avers est partagé en quatre segmens par une croix ou une roue. Dans chacune est un croissant et un point ou un annelet. Mon honorable ami, M. le baron Chaudruc de Crazannes, vient de la publier d'une manière très exacte dans le quatrième volume des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France* : nous la donnons de nouveau, d'après lui, et nous ajoutons à cette médaille une autre monnaie sur laquelle la même tête est représentée, et à l'avers de laquelle on voit deux croissans de moins, remplacés par des haches et la légende VOL. TEK. (*Volkæ Tektosages*). Cette médaille, que nous croyons inédite, provient du cabinet du savant abbé Bertrand, mort en 1809 à Toulouse, et qui a cultivé avec succès et pendant plus de soixante années, la science numismatique. Ce petit monument est en argent, et il pèse un demi-gros 28 grains; il en existe à Toulouse et ailleurs plusieurs exemplaires.

Cette médaille n'est pas la seule qu'on puisse attribuer aux *Volkes Tektosages*; nous en verrons bientôt une autre que M. de Chaudruc vient de publier et qui a été trouvée à Drudas; elle a, d'un côté, une tête tournée à gauche; au revers est un astre, peut-être l'orbe lunaire, un annelet, une hache dont la hampe est singulièrement formée, un bracelet, etc. Le style du dessin, la fabrique, tout indique une origine pareille à celle des précédentes.

Le n° 6 offre sur l'avers, dans les segmens de cercle, une hache, un ornement, ou peut-être, une lettre inconnue, et deux guirlandes de fleurs, qu'on a pris pour des roses, et qui ont fait croire à l'origine établie par Sestini.

Le n° 7 est plus remarquable; l'arrangement des cheveux, qui paraît si bizarre, provient uniquement de l'ignorance du graveur. Au revers, sont deux croissans, un annelet, une marque qui ressemble à la lettre S, et que Grivaud de la Vincelle (*Recueil de Monumens antiques*, p. 33—37.) prend pour un emblême du croissant et du déclin de la Lune. M. Chaudruc de Crazannes serait plutôt disposé à reconnaître de ce côté des lettres assez bien formées, qui composeraient

la légende SOT..... désignant un nom de peuple, et probablement celui des *SOTiates*.

Le n° 8 est sans tête; des croissans mal formés ou des feuilles, paraissent sur l'un des côtés. Leur forme ovoïde indique, selon M. Mionnet, des olives, attribut souvent répété sur ces monumens et qui désigneraient très bien les habitans du midi de la Gaule.

Le n° 9 est d'un travail très barbare. M. Chaudruc de Crazannes demande s'il ne serait pas possible de lire entre les branches de la croix : VO.... T. (*Volkæ Tectosages*). Alors, l'attribut de cette pièce aux Tectosages serait bien déterminé, ce qui n'est pas sur celles portant seulement les légendes VOLC, qui peuvent aussi bien appartenir aux *Arécomiques*, les frères et les voisins des premiers, ou qui appartiendraient aux *Volkes*, en général, comme dans l'Asie-Mineure il y eut, ainsi qu'on l'a vu, des monnaies frappées pour le corps entier des Galates, divisés cependant en trois tribus. Ces monnaies sont celles sur lesquelles on lit : ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΩΝ (*Commune Galatorum.*)

Dans le n° 10, qui provient du cabinet de M. de Lagoy, le revers est remarquable; les lettres V et T deux fois répétées, et cantonnées, dit M. Chaudruc, entre les branches de la croix, pourraient porter à y voir les initiales des mots *Volkæ Tectosages*, malgré les ornemens qui enjolivent et déguisent les deux T, mais pas assez néanmoins pour les dénaturer entièrement et les rendre méconnaissables.

M. le marquis de Lagoy attribue aux Volkes Tectosages les médailles suivantes, qui offrent d'un côté une tête imberbe et laurée, tournée à gauche; à l'avers, est un cheval libre, courant; à gauche, au-dessus de lui, est le mot VOL; au-dessous est une roue. Il leur donne aussi les deux autres qui viennent ensuite et qui représentent la même tête; à l'avers, un cheval libre, en course, tourné à gauche; dessous est une roue; au-dessus un symbole. « M. Mionnet, dit-il, classe, d'après Hunter, ces médailles avec celles des *Volcæ Arecomici.* Il n'est pas douteux que les lieux où l'on découvre ces médailles ne s'accordent avec la légende pour faire voir qu'elles appartiennent aux *Volcae ;* mais comment décider qu'elles sont des *Volcæ Arecomici ?* Le nom de *Volcæ* était commun à des peuples limitrophes qui occupaient tout le pays compris entre la Garonne et le Rhône, les *Volcæ Tectosages* et les *Volcæ Arecomici.* Les monnaies de ces derniers sont connues depuis long-temps; elles portent d'un côté la légende VOLCÆ ou VOLC, et de l'autre AREC ou AR, en monogramme. Il n'en existe aucune avec le nom de *Tectosages.* Le soin qu'ont eu les *Volcæ Arecomici* de relater leur surnom, pouvait avoir dispensé leurs homonymes d'employer la même précaution. Il paraît d'après cela que la simple légende VOL, appartient aux *Volcæ Tectosages*, ou qu'elle nous apprend que ces pièces avaient cours également chez les deux peuples. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que nous n'ayons retrouvé les monnaies des *Volcæ Tectosages*, dont on les avait privés mal à propos jusqu'à présent. »

Si ce que nous avons dit plus haut, sur une monnaie commune à tous les Volkes, ne paraissait pas assez plausible, nous adopterions l'opinion de M. de Lagoy sur ces médailles, sans cependant déshériter les *Volkes Tectosages* des autres monumens que l'on trouve en abondance à *Vieille-Toulouse* et dans le haut Languedoc. D'ailleurs on a vu plus haut qu'il existait des monnaies où le nom de ce peuple se trouve empreint, mais elles n'avaient pas été remarquées par le savant numismate que nous venons de citer.

Les monnaies des Volces Arécomiques sont, comme il le dit, connues depuis long-temps; nous en avons rapporté ici les figures, n° 15, 16, 17, 18.

La première représente, d'un côté, une tête nue, que l'on croit être celle de Nemausus, cet Héraclide auquel les vieilles traditions de la contrée et Parthenius de Phocée, dans Etienne de Byzance (*Steph. Bysant. in voce* Νεμαυσός), attribuaient la fondation de Nîmes. Sous le menton se trouve la syllabe AR, en monogramme. Sur l'avers, partagé en quatre segmens par une croix, ou par les rayons d'une roue, on voit le mot abrégé VOLC; ainsi il est indubitable que cette monnaie appartient aux *Volcæ Arecomici.* La seconde, que l'on croit plus moderne, offre, d'un côté, une tête ayant un diadème ou un bandeau; en bas et sur le devant est une petite couronne. Derrière elle est le mot abrégé VOLC, (*Volcæ*); sur le revers est une figure vêtue d'une longue tunique; un arbre ou une palme est devant cette figure. De ce côté, la légende est formée du mot AREC : on ne peut donc attribuer cette médaille qu'aux Volces Arécomiques.

Une troisième, qui, pour la fabrique et la composition, a beaucoup de rapport avec les médailles Espagnoles chargées de caractères prétendus Celtibériens, paraît appartenir particulièrement à la ville de Nîmes. Ménard l'a décrite ainsi : « D'un côté elle a pour type une tête ornée d'un diadème, et sur le revers un homme qui est à cheval et qui a la tête couverte d'un casque. Il tient de la main gauche la bride du cheval et porte de la droite le *Gaesum.* Au-dessus du cheval est une étoile, et au-dessous, pour légende, le mot NEMA. Il pourrait y avoir une ou deux lettres de plus qui vraisemblablement étaient VS, ce qui fesait NEMAVS »...

Un monument plus intéressant encore que celui que nous venons de rapporter, est la médaille suivante publiée de nouveau par M. le marquis de Lagoy (*Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum*, etc., 34). Cette médaille est en bronze. D'un côté elle offre la tête d'une femme, couronnée de roseaux et tournée à droite. Dans le champ est représenté un sanglier courant à gauche. La légende est formée du mot ΝΑΜΑΣΑΤ. Le P. Petau s'en est occupé; Bouterone, et Pellerin l'ont placée parmi les incertaines; le Président de Saint-

Vincent la donne à Marseille. M. de Lagoy a réfuté cette dernière opinion ; il l'attribue, avec toute raison, à la ville de *Nemausus* ou de Nîmes, et il croit que la légende entière doit être lue ΝΑΜΑΣΑΤων, *Nemausentium*. « Le nom de *Nemausus*, suivant Ptolomée, Strabon, etc, étant Νεμαυσος, il semblerait que le nom de ses habitans devrait être Νεμαυσατων ; mais on sait qu'il n'existait aucune règle certaine pour la formation des noms ethniques. Nous voyons aussi que les Marseillais employaient une orthographe différente de celle des anciens auteurs ; le nom de ce peuple est écrit ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ sur les médailles, tandis qu'on lit ΜΑσσαλιωτων dans Strabon. Enfin, ce changement de Νεματ en Ναματ, s'explique parfaitement d'après les règles du Dialecte Dorien ; c'est l'Ionien, il est vrai, qui devait être en usage à *Massilia* ; mais les colonies que Pline nous apprend avoir été fondées aux bords du Rhône par les Rhodiens, pouvaient avoir répandu et fait adopter le Dorien dans les environs de ce fleuve, et par conséquent à *Nemausus*.

« Les légendes de toutes les médailles connues jusqu'à présent de *Nemausus* sont latines. Nous savions cependant que cette ville avait été soumise à la domination des Marseillais.... Il est certain, par le témoignage de César, dans le 1er livre de l'*Histoire de la Guerre civile*, et par celui de Cicéron, dans son discours pour Fonteius, que Pompée avait donné en propriété aux Marseillais, tout le territoire des *Volcæ Arecomici* dont *Nemausus* était la capitale. L'existence des monnaies grecques de *Nemausus* n'a donc rien d'extraordinaire, surtout puisqu'il paraît, par les médailles grecques découvertes jusqu'à présent d'*Antipolis*, d'*Avenio*, de *Beterra*, des *Cœnisenses*, de *Glanum* et des *Samnages*, que les Marseillais doivent avoir fait frapper une monnaie locale dans toutes les villes qu'ils ont possédées. »

Nous avons rapporté en entier ce passage du Mémoire de M. de Lagoy ; mais, en approuvant ce qu'il avance sur la légende de la médaille grecque de *Nemausus*, nous ne pouvons adopter son opinion relativement à l'extension qu'il attribue aux possessions des Marseillais au nord-ouest du Rhône, et nous renverrons à ce sujet à la *Note* XI de ce volume, note dans laquelle nos savans historiens établissent que les terres dont les Arécomiques et les Helviens furent dépouillés, et qui furent données aux Marseillais par Pompée, étaient celles que ces derniers possédaient sur la rive gauche du Rhône, comme étant beaucoup plus à la convenance de ces derniers ; ce ne fut en effet que d'une portion de leurs champs que les Volces Arécomiques furent privés, et à ce sujet Cicéron (*Pro Font.*), dit : *partim ex veteribus agro mulctati.* Si tout le territoire des Arécomiques avait été donné aux Marseillais, Cicéron se serait sans doute exprimé d'une manière plus explicite. Dom de Vic et Dom Vaissete reviennent sur ce sujet dans leur note XVIII (*suprà*), où ils examinent si les Volces Arécomiques et les Helviens ont jamais été soumis à *Massilia*. Ils avouent que la première partie de la réponse des magistrats de cette ville pourrait le faire croire. Mais ils font remarquer, avec beaucoup de sagacité, que cette soumission est tout-à-fait inconnue et même contredite par les monumens. Ils ont en effet observé que du temps de César, les Helviens étaient gouvernés par un prince de leur nation, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas soumis aux Marseillais. Les Arécomiques formaient une sorte d'état indépendant, et les Romains ne les auraient pas laissés jouir de ce privilège, s'ils avaient dépendu d'une ville devenue leur ennemie. La fin du passage tiré de César, montre d'ailleurs qu'on a trop attribué de grandeur aux dons faits à Marseille : car on a mal lu, suivant tous les commentateurs, ces mots : *Alter* (César) *bello victus Gallias attribuerit vectigaliaque auxerit*, car il est certain que César ne soumit pas aux Marseillais toutes ses conquêtes des Gaules, et qu'il ne leur en donna pas les revenus, comme ce passage semblerait le faire entendre : aussi s'accorde-t-on à lire en cet endroit, au lieu de *victas Gallias*, *victa Gallia*, ou *victis Galliis*. D'ailleurs, en disant que *Beterra*, ou Béziers, a été possédée par les Marseillais, c'est étendre beaucoup trop de ce côté les limites des *Volces Arécomiques*. L'on convient que cette ville appartenait aux *Volces Tectosages*. Au reste, Strabon (*Geogr. lib. IV*) semble montrer que les Arécomiques s'étendaient jusqu'au Rhône, ayant en face d'eux, sur l'autre rive, les Salyes, et les Cavares.

M. de Lagoy croit reconnaître dans la tête de femme, couronnée de roseaux, et non pas d'épis, comme on l'a cru, et qui orne le principal côté de la médaille, la célèbre fontaine de *Nemausus*, et rien ne contredit son ingénieuse idée.

Avenio eût aussi des monnaies dont la légende est grecque. Les lettres ΑΟΥΕ qu'on y voit sont les initiales du mot ΑΟΥΕΝΙΩΝ, ou ΑΥΕΝΙΩΝ. Nous avons cru devoir rapporter ici, n° 19, cette médaille, qui offre, d'un côté, une tête juvenile laurée, et à l'avers un sanglier tourné à gauche et au-dessus duquel est la légende ΑΟΥΕ.

Pline a mentionné (*lib. III*, *C.* 4.) parmi les habitans de la Gaule Narbonnaisse un peuple auquel il donne le nom de *Cenicenses*. M. le marquis de Lagoy, ayant découvert une médaille grecque inédite, offrant, d'un côté, une tête juvenile de Bacchus, tournée à droite, avec une corne de bélier près de l'oreille et des pampres enlacés dans les cheveux, sur le revers un loup ou une hyène, et la légende ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ, a cru qu'elles appartenaient aux *Cenicenses* de Pline. Il fixe leur position sur les bords du fleuve Cænus, nommé Καινος par Ptolomée, et qui avait son embouchure entre *Maritima* et *Massilia*, dans la contrée nommée *Gretia* par la carte de Peutinger. Cette médaille n'appartenant pas au Languedoc, nous ne nous en serions pas occupés, si M. Delmas (*Mémoires*

de la Société Royale des Antiquaires, *III*, 210, *nouvelle série*), n'avait cherché à démontrer que la position de ce peuple doit être fixée à Ville-Vieille, près de Sommières, entre Nîmes et Montpellier, et par conséquent dans le territoire des Volkes Arécomiques. Les preuves de M. Delmas se réduisent, il est vrai, à l'existence d'un monument consacré au Dieu, topique ou local, nommé *Ceniceus*, découvert à Ville-Vieille. Nous avons rapporté (*Additions et Notes du livre II* de cette histoire, *p.* 150) l'inscription gravée sur ce monument, sans adopter ni rejeter l'opinion de l'auteur. Si elle était approuvée par les maîtres de la science, ce serait à cette localité qu'il faudrait attribuer la médaille publiée par M. de Lagoy, et que nous reproduisons d'après lui, n'en ayant jamais vu d'exemplaires.

Dans ses *Recherches sur les Antiquités de Toulouse* (*Mémoires de l'Académie des Sciences* de cette ville, I, 1re. série, 95.), M. de Montégut rapporte une médaille de moyen bronze, qui offre une tête casquée et une main élevée, et sur le revers un lion pareil à ceux qui sont représentés sur les médailles des Rois Galates; au-dessous est gravé le mot BHTAPPA. L'auteur dit que Eckhel qui avait vu cette médaille en passant à Toulouse, assurait qu'elle avait été frappée dans la Basse-Hongrie, parce qu'on lui en avait apporté de ce pays une si grande quantité, qu'il avait été obligé de les vendre à un fondeur; on trouve d'ailleurs cette médaille assez communément à Toulouse et dans les environs. Il ajoute qu'il existe dans le diocèse de Tarbes un village appelé *Betharra* (il fallait dire *Betharram*), connu par une chapelle dédiée à la Vierge. « Ne pourrait-on pas croire, dit-il en finissant, que ce lieu était autrefois plus considérable, et qu'on y a frappé ces monnaies que le commerce a répandues en différens lieux? » Quoi qu'il en soit, Liebe, Pellerin, M. de Lagoy et une foule d'autres savans numismates, attribuent cette médaille à Béziers. Nous la donnons donc ici (nº 20), comme appartenant au Languedoc, sans même chercher à combattre l'opinion du P. Hardouin qui croyait trouver dans la Syrie le peuple auquel on doit ce monument.

Les médailles latines de la colonie de *Ruscino*, dans la Gaule Narbonnaise, médailles frappées en l'honneur d'Auguste et avec la légende CO*lonia* RUS*cino*, sont bien connues. Il en est de même de celles de la colonie de Nîmes, si communes, et que l'on trouve dans tous les cabinets. Nous ne nous occuperons donc ici que de quelques monnaies frappées dans nos contrées depuis la chûte de l'Empire.

MONNAIES DES WISIGOTS, ET MONÉTAIRES DE LA PREMIÈRE RACE.

Malgré la longue domination des Wisigoths dans Toulouse, nous ne connaissons qu'une seule monnaie frappée par eux. Elle appartient à Alaric II, le dernier de ces princes qui ait eu cette grande ville pour capitale. Cette pièce n'avait pas encore été publiée. Nous en avons donné la description dans les *Additions et Notes* du livre V, page 400 de ce volume. C'est une monnaie d'or; sur l'un des côtés est une tête, vue de face, et la légende ALARICVS REX. Sur l'avers est une tête presque semblable à la première; autour, on lit: TOLOSA P.....

Quelques autres monnaies des Rois Gots d'Espagne, qui possédaient encore, même long-temps après la prise de Toulouse par les Français, la plus grande portion de la Septimanie, doivent être examinées ici. La première est de Reccarede Ier; elle est en or. D'un côté paraît le buste du roi, tourné à gauche; la tête est couronnée; la légende est celle-ci: RECCAREDVS REX. Au revers est une croix placée sur un globe au milieu de quatre lettres M A; à l'exergue, on

VII

lit CONOB. Autour, sont les mots VICTORIA AVIONV*m*. Leblanc (*Traité des Monnoies Françaises* 32), Mahudel (*Dissert. sur les monnoies d'Espagne*, pl. 11. nº 8), Velazquez (*Congeturas sobre las medallas de los Reyes Godos*, 36), se sont occupés de de cette médaille. Ce dernier écrivain la place parmi celles qui n'ont pas été frappées dans le lieu dont elles portent le nom. Suivant lui, la légende VICTORIA AVIONVM est relative à la victoire remportée par Reccarede dans la Gaule Narbonnaise, près de Carcassonne, et non point d'Avignon. On a vu, en effet, (*suprà*) que Gontran ayant voulu porter la guerre dans la Septimanie, ses troupes furent battues sous les murs de Carcassonne; que Reccarede étant venu peu de temps après, contribua à la fuite des Franks, que ce prince prit sur eux les deux châteaux de *Caput-Arietis*, aujourd'hui *Cab-Aret*, qui ont donné leurs noms au *Cabardès*, portion du diocèse de Carcasonne, et que, selon Jean Biclar, il s'étendit dans le Toulousain qu'il ravagea, et d'où il emmena un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition, il s'avança vers le Rhône, prit le château d'*Ugernum* et entra triomphant à Nimes. Dans tout ce récit, il n'est point question d'une victoire remportée, soit près d'*Avignon*, soit sur les peuples de la contrée où cette ville est située. Il faut donc chercher ailleurs un lieu de ce nom, et on pourrait le retrouver à *Avinium* ou *Avinionetum*, vulgairement *Avignonet*, petite ville du Toulousain, sur la route de Toulouse à Carcassonne, et à quelques lieues seulement des châteaux de *Caput-Arietis*. Ce serait là que Reccarede aurait remporté une victoire importante, victoire dont le souvenir ne se serait cependant conservé que par cette médaille.

La seconde de ces monnaies est en or, comme la précédente; elle appartient au Roi Chintila. D'un côté est le buste de ce prince, vu de face. Au-dessus, est une croix; autour: CHINTILA REX. Sur le revers paraît une croix, et sur le haut est une étoile; autour sont les mots NARBONA PIVS. Mahudel avait déja fait

ΔΩΝ. ΗΓΕΜΟΝΑ. ΛΕΓΙΩ
ΝΟΣ. Α. ΑΘΗΝΑΣ. ΕΝ. ΓΕΡΜΑ
ΝΙΑ. ΑΝΘΥΠΑΤΟΝ. ΑΧΑΙ
ΑΣ. ΠΡΕΣΒΕΥΤΗΝ. ΚΑΙ. ΑΝΤΙΣΤΡΑ
ΤΗΓΟΝ. ΒΕΛΓΙΚΗΣ. Η. ΜΗΤΡΟΠΟ
ΛΙΣ. ΤΗΣ. ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΣΕ
ΒΑΣΤΗ. ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. ΑΓ
ΚΥΡΑ ΤΟΝ ΑΥΤΗΣ ΣΩΤΗ
ΡΑ. ΚΑΙ. ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

Calpurnium Proclum ex Senatoribus et Consularibus, Tribunum in Dacia Legionis Decimae Tertiae Geminae, Tribunum, Praetorem Romae, Curatorem Viarum, Praefectum Legionis Primae Atheniensis in Germania, Proconsulem Achaiae, Legatum et Propraetorem Belgicae, Metropolis Galatiae Sebaste Tectosagum Ancyra Servatorem suum et Benefactorem (honoravit).

7.

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗ
ΜΟΣ ΣΕΒΑΣΤΗ
ΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑ
ΓΩΝ ΕΤΙΜΗΣΕΝ
Μ. ΚΟΚΚΗΙΟΝ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ ΤΟΝ
ΕΑΥΤΩΝ ΠΟΛΙΤΗΝ
ΑΝΔΡΑ ΣΕΜΝΟΝ ΚΑΙ
ΤΩΝ ΗΘΩΝ ΚΟΣΜΙΟ
ΤΗΤΙ ΔΟΚΙΜΩΤΑΤΟΝ

Senatus Populusque Sebastenorum Tectosagum (honoravit) M. Cocceium Alexandrum, Civem suum, virum probum, et morum ornatu spectabilissimum.

8.

. . . .
. . . ΑΡΧΗΣΑΝΤΑ
ΚΑΙ ΑΣΤΥΝΟ
ΜΗΣΑΝΤΑ ΚΑΙ
ΙΕΡΑΣΑΜΕΝΟΝ
ΔΙΣ ΘΕΑΣ ΔΗΜΗ
ΤΡΟΣ ΤΙΜΗΘΕΝ
ΤΑ ΕΝ ΕΚΚΛΕΣΙ
ΑΙΣ ΠΟΛΛΑΚΙΣ
ΦΥΛΗ ΕΝΑΤΗ
ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΑΙΑ
ΤΟΝ ΕΑΥΤΗΣ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

. . . .
. . . *Qui Praefecturam gessit, et Urbi praefuit, et bis Sacris Deae Cereris functus est, honoratum in conventibus saepe, Tribus Nona Sacro Senatus consulto erga se beneficum.*

9.

ΚΑΡΑΚΥΛΛΙΑΝ
ΑΡΧΙΕΡΕΙΑΝ
ΑΠΟΓΟΝΟΝ ΒΑ
ΣΙΛΕΩΝ ΘΥΓΑ
ΤΕΡΑ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟ
ΠΟΛΕΩΣ ΓΥΝΑΙ
ΚΑ ΙΟΥΛΙΟΥ ΣΕ
ΟΥΗΡΟΥ ΤΟΥ ΠΡΩ
ΤΟΥ ΤΩΝ ΕΛΛΗ
ΝΩΝ ΥΠΕΡ.

Caracyleam Sacerdotum mulierum principem et Regibus ortam, Filiam Metropolis, uxorem Julii Severi, Graecorum Primi.

1.

IOVI ET NEMAVS
T. BIVIVS. HERM
EXACTOR OPER
PVBLICOR. MAR
MORAR. ET LAPI
DARIVS [1]

[1] Trouvée à Nîmes, en 1739. Dans cette inscription, Titus Bivius Hermès, préposé à l'inspection des travaux publics, associe *Nemausus*, le prétendu fondateur de Nîmes, le dieu particulier de cette ville, à Jupiter, ce qui indique la vénération profonde que l'on avait pour ce dieu topique ou local.

2.

I. O. M. HELIOPOLITAN
ET NEMAVSO
C. IVLIVS. TIB. FÎL. FAB
TIBERÎVS. P. P. DOMO
BERITO VOTVM SOLVIT [1]

[1] Cette inscription qui fut découverte à Nîmes, en 1752, est remarquable en ce qu'elle est consacrée au Jupiter d'Heliopolis (*Iovi Optimo Maximo* HELIOPOLITANo), ville de Syrie, consacrée au Soleil, et qui est connue aujourd'hui sous le nom de Balbeck. Celui qui accomplit le vœu, Caius Julius Tiberius, de la tribu *Fabia*, était de la ville de Berythe, aujourd'hui

2.

Τ ΦΛ ΓΑΙΑΝΟΝ ΙΠΠΕΑ ΡΩΜΑΙΟΝ
ΚΑΙ ΔΙΣ ΤΗΝ ΠΡΩΤΗΝ ΑΡΧΗΝ ΑΡΞΑΝ
ΤΑ ΚΑΙ ΠΟΛΕΙΤΟΓΡΑΦΗΣΑΝΤΑ ΚΑΙ
ΠΡΕΣΒΕΥΣΑΝΤΑ ΚΑΤΑ ΘΕΟΝ ΑΝΤΩ
ΝΕΙΝΟΝ ΚΑΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΑΝΤΑ ΔΙΣ ΤΟΥ
ΤΕ ΚΟΙΝΟΥ ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ ΚΑΙ
ΤΩΝ ΙΕΡΩΝ ΑΓΩΝΩΝ ΤΩΝ ΜΕΓΑΛΩ
ΑΣΚΛΗΠΙΕΙΩΝ ΤΕ ΚΑΙ ΠΥΘΙΩΝ ΑΡΧΙ
ΕΡΕΑ ΤΟΥ ΚΟΙΝΟΥ ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ ΓΑΛΑ
ΤΑΡΚΗΝ ΣΕΒΑΣΤΟΦΑΝΤΗΝ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΝ
ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΓΚΥΡΑΣ
ΦΥΛΗ
ΤΟΝ ΠΑΣΙ ΠΡΩΤΩΝ ΚΑΙ ΦΙΛΟΤΕΙΜΟ
ΝΕΑΥΤΗΣ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΚΑΙ ΠΛΟΥΣΤΗΡΑ
ΦΥΛΑΡΧΟΝΤΟΣ ΑΥΡ ΑΓΗΣΙΛΑΟΥ
ΣΕΚΟΝΔΟΥ ΕΠΙΜΕΛΟΥΜΕΝΩΝ
ΦΛ ΑΣΚΛΗΠΙΟΥ ΚΑΙ ΑΥΡ ΑΣΚΛΗΠΙΟΥ

T. Flav. Gaianum, Equitem Romanum, qui bis primam Praefecturam tenuit, et Censum urbanum egit, et Legati munere functus est sub Divo Antonino, ac Ludis bis praefuit, tum in Communi Caetu Galatarum, tum in sacris Ludis Magnis-Asclepiis et Pythiis, Summum Sacerdotem Communis Galatarum Caetus, Galatarcham, Augusti Flaminem, et Conditorem Metropolis Ancyrae, Tribus Primum inter omnes et studiose erga se beneficum et locupletatorem (honoravit) Tribuno, Aurelio Agesilao Secundo, Curantibus Flavio Asclepio, et Aurelio Asclepio.

3.

. . . .
ΠΟΛΕΩΣ ΠΟΡΦΥΡΑ ΚΑΙ ΣΤΕ
ΦΑΝΩ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΤΕΤΙΜΗΜΕ
ΝΟΝ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΝ ΠΑΣΑΙΣ
ΔΙΕΝΕΓΚΟΝΤΑ ΦΙΛΟΤΙΜΙΑΙΣ
ΚΑΙ ΕΝ ΤΕ ΔΙΑΝΟΜΑΙΣ ΤΗΝ
ΠΑΤΡΙΔΑ ΠΛΟΥΤΙΣΑΝΤΑ ΕΡ
ΓΟΙΣ ΤΕ ΚΑΙ ΠΕΡΙΚΑΛΛΕΣΤΑ
ΤΟΙΣ ΚΟΣΜΗΣΑΝΤΑ ΚΑΙ ΜΟΝΟΝ
ΤΩΝ ΠΡΟ ΑΥΤΟΥ ΔΙ ΟΛΩΣ ΔΕ
ΟΤΙΘΗΣΑΝΤΑ ΤΗΣ ΗΜΕΡΑΣ
ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΑ ΔΕ ΚΑΙ ΤΗΣ ΚΑΤΑ
ΣΚΕΥΗΣ ΤΟΥ ΒΑΛΑΝΕΙΟΥ ΦΥΛΗ
ΜΑΡΟΥΡΑΓΕΛΙΗ ΕΤΙΜΗΣΕΝ

.... Benefactorem Urbis, Purpura et Corona perpetua honoratum, patriæ amantissimum, omni laudum genere praestantem, qui largitionibus Patriam locupletavit, et pulcherrimis exornavit operibus, et eorum qui ante ipsum fuerant unus in summum multa utilia fecit quotidie, Balnei quoque extructionem curavit, tribus Maruragelia honoravit.

4.

Λ ΦΟΥΛΟΥΙΟΝ ΡΟΥΣΤΙΚΟΝ ΑΙΜΙΛΙΑΝΟΝ
ΠΡΕΣΒΕΥΣΑΝΤΑ ΤΡΙΣ ΤΕ ΑΝΤΙΠΑΤΟΝ
Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ
ΑΓΚΥΡΑΣ ΤΟΝ ΕΑΥΤΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ
ΕΠΙΜΕΛΟΥΜΕΝΟΥ ΜΕΝΕΣΤΗΣΒΙΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ

Luc. Fulv. Rusticum Aemilianum, Legati munere functum ter, et Proconsulem, Senatus Populusque Metropolis Ancyrae Benefactorem suum, Curante Menestebio Alexandro (honoravit).

5.

ΖΩΤΙΚΟΝ ΒΑΣΣΟΥ
ΑΝΔΡΑ ΑΓΑΘΟΝ ΤΟΝ
ΦΥΛΗΣ ΙΑ ΦΥΛΑΡΧΗΣΑΝ
ΤΑ ΦΙΛΟΤΕΙΜΩΣ ΚΑΙ
ΑΣΤΥΝΟΜΗΣΑΝΤΑ Α
ΓΝΩΣ ΚΑΙ ΕΡΓΟΝ ΠΟΙΗ
ΣΑΝΤΑ ΠΟΛΥΤΕΙΜΗΤΟΝ
ΕΝ ΚΟΜΟΚΕΤΙΩ ΕΚ ΤΩΝ
ΙΔΙΩΝ ΚΑΘΗΜΕΡΑΝ
ΠΟΛΛΑ ΠΑΡΕΧΟΝΤΑ ΤΗ ΦΥ
ΛΗ ΤΙΜΗΘΕΝΤΑ ΕΝ ΤΕ
ΕΚΚΛΗΣΙΑ ΩΣ ΚΑΙ ΒΟΥΛΗ
ΦΥΛΗ ΙΑ ΝΕΑ ΟΛΥΜΠΙΑ
ΕΠΙΜΕΛΟΥΜΕΝΩΝ
ΒΑΣΣΟΥ ΓΑΙΟΥ ΚΑΙ ΑΘΗ
ΝΑΙΟΥ ΣΕΝΤΑΜΟΥ
ΤΟΥ ΤΟΠΟΥ ΔΟΘΕΝΤΟΣ
ΥΠΟ ΤΗΣ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗΣ
ΒΟΥΛΗΣ

Zoticum, Bassi (filium), virum Probum, qui Tribui Undecimae praefuit honorifice, et Praefecturam Urbis gessit caste, et opus fecit praestantissimum in Comocetio ex propriis pecuniis, et quotidie multa Tribui contulit, qui honoratus est in Caetu populi ut et in Senatu, Tribus Undecima Nova Olympia curantibus Basso Guio et Athenaeo Sentamo, loco dato a splendissimo Senatu.

6.

ΚΑΛΠΟΥΡΝΙΟΝ
ΠΡΟΚΛΟΝ. ΕΚ. ΣΥΝ
ΚΛΗΤΙΚΩΝ. ΚΑΙ. ΥΠΑΤΙ
ΚΩΝ. ΧΕΙΛΙΑΡΧΟΝ
ΕΝ. ΔΑΚΙΑ. ΛΕΓΙΩΝΟΣ
ΙΓ. ΓΕΜΙΝΗΣ. ΔΗΜΑΡ
ΧΟΝ. ΣΤΡΑΤΗΓΟΝ. ΡΩ
ΜΗΣ ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΑ. Ο

SECONDE SÉRIE, INSCRIPTIONS.

1.

ΓΑΛΑΤΩΝ Ο ΔΗΜΟΣ. . . . .
ΡΑΣΑΜΕΝΟΣ. . . . .
ΣΕΒΑΣΤΩ. . . . .
. . . . ΘΕ
ΑΣ ΕΔΩΚΕΝ ΚΑΙ ΜΟΝΟ
ΜΑΧΩΝ ΖΕΥΓΗ ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ
ΚΑΙ ΚΥΝΗΓΙΟΝ ΕΔΩΚΕΝ
ΤΑΥΡΩΝ ΚΑΙ ΘΗΡΙΩΝ. . . .
. . . ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ
ΕΔΩΚΕΝ ΘΕΑΣ ΚΑΙ
ΚΥΝΗΓΙΟΝ ΕΔΩΚΕΝ
ΕΠΙ Μ ΛΟΛΛΙΟΥ ΠΥΛΑΙ
ΜΕΝΗΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝ
ΤΟΥ ΥΙΟΣ ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ
ΔΙΣ ΕΔΩΚΕΝ ΘΕΑΣ ΔΕ ΤΡΙΣ
ΕΔΩΚΕΝ ΑΓΩΝΑ ΓΥΜΝΙΚΟΝ
ΑΡΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ΚΕΛΗΤΩΝ
ΕΔΩΚΕΝ ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΤΑΥΡΟ
ΜΑΧΙΑΝ ΚΑΙ ΚΥΝΗΓΙΟΝ ΚΑΙ ΠΡΟΣ
ΠΟΛΙΝ ΤΟΠΟΥΣ ΑΝΙΕΡΩΣΕΝ ΟΠΟΥ
ΣΕΒΑΣΤΕΙΟΝ ΕΣΤΙΝ ΚΑΙ Η ΠΑΝΗΓΥ
ΡΙΣ ΓΕΙΝΕΤΑΙ ΚΑΙ Ο ΙΠΠΟΔΡΟΜΟΣ
ΑΛΒΙΟΡΙΞ ΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣ ΔΗΜΟΘ
ΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ ΑΝΔΡΙΑΝΤΑΣ ΑΝΕ
ΘΗΚΕΝ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΣ
ΣΕΒΑΣΤΗΣ. . . . .
ΑΜΥΝΤΑΣ ΓΑΙΖΑΤΟΔΙΑΣΤΟΥ ΔΗΜΟ
ΘΟΙΝΙΑΝ ΔΙΣ ΕΔΩΚΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΗΝ
ΕΘΥΣΕΝ ΘΕΑΣ ΕΔΩΚΕΝ ΣΕΙΤΟΜΕΤΡΙΑΝ
ΕΔΩΚΕΝ ΑΝΑ ΠΕΝΤΕ ΜΟΔΙΟΥΣ
. . . . . ΗΣ ΔΙΟΓΝΗΤΟΥ
ΑΛΒΙΟΡΙΞ ΑΤΕΠΟΡΕΙΓΟΣ ΤΟ ΔΕΥΤΕΡΟΝ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ ΕΠΙ ΦΡΟΝΤΩΝΟΣ
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ ΜΕΝΕΜΑΧΟΥ ΦΥΣΕΙ
ΔΕ ΕΥΡΥΑΛΟΥ ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ
ΕΘΗΚΕΝ ΜΗΝΑΣ ΤΕΣΣΑΡΑΣ
ΜΟΥΣΑΝΟΣ ΑΡΤΙΚΝΟΥ ΔΗΑΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ
. . . . ΣΕΛΕΥΚΟΥ ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ
ΗΛΙΨΕΝ ΜΗΝΑΣ ΤΕΣΣΑΡΑΣ
ΠΥΛΑΙΜΕΝΗΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ ΥΙΟΣ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ. . . . .
ΕΝ ΑΝΚΥΡΗ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ
. . . . . ΘΕΑΣ ΚΑΙ ΠΟΜΠΗΝ
ΕΔΙΔΩ ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΤΑΥΡΟΜΑΧΙΑΝ
ΚΑΙ ΠΥΚΤΑΣ ΚΑΙ ΜΟΝΟΜΑΧΩΝ ΖΕΥΓΗ
ΕΔΩΚΕΝ ΔΙ ΟΛΟΥ ΤΟΥ ΕΝΙΑΥΤΟΥ
ΘΗΡΟΜΑΧΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ
ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ ΕΔΩΚΕΝ ΕΝ ΠΕΣΣΙΝΟΥΝΤΙ
ΜΟΝΟΜΑΚΩΝ ΖΕΥΓΗ ΕΔΩΚΕΝ ΚΑΙ
ΕΝ ΠΕΣΣΙΝΟΥΝΤΙ Τ ΗΛΙΨΕΝ
ΤΑ ΔΥΟ ΕΘΝΗ ΟΛΩ ΤΩ ΕΝΙΑΥΤΩ
ΑΓΑΛΜΑΤΑ ΕΝ ΠΕΣΣΙΝΟΥΝΤΙ ΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΣΗΛΕΥΚΟΣ ΦΙΛΟΔΑΜΟΥ ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΣ ΔΙΣ
ΕΔΩΚΗΕ ΔΙΣΙ ΠΟΛΕΣΙΝ ΗΛΙΨΕ ΤΑ ΔΥΟ
ΕΘΝΗ ΔΙ ΟΛΟΥ ΤΟΥ ΕΝΙΑΥΤΟΥ
. . . . ΕΔΩΚΕΝ
ΙΟΥΛΙΟΣ ΠΟΝΤΙΚΟΣ ΔΗΜΟΘΟΙΝΙΑΝ
ΕΔΩΚΕΝ ΕΚΑΤΟΜΒΗΝ ΕΘΥΣΕΝ
. . . . ΕΠΙ ΑΥ
ΑΡΙΣΤ.... ΕΔΟΚΕΝ ΕΛΑΙΟΝ ΕΘΗΚΕΝ
ΔΙ ΟΛΟΥ ΤΟΥ ΕΝΙΑΥΤΟΥ
ΚΟΙΝΤΟΣ ΓΑΛΛΙΟΣ ΠΥΛΛ. . .
ΔΙΣ ΕΔΩΚΕΝ ΚΑΙ ΕΝ ΠΕΣΣΙΝΟΥΝΤΙ
ΕΚΑΤΟΜΒΗΝ ΕΘΥΣΕΝ

Galatarum Populus Sacerdotio functus Caesari Augusto posuit. . . . . Spectacula dedit et Gladiatorum paria trecenta, et Venationem dedit, taurorum ac ferarum (pugnam)... Epulum publicum dedit, Spectacula et Venationem dedit. Sub M. Lollio Pylaemenes, Regis Amyntae filius, Publicum Epulum bis dedit, Spectacula ter dedit, Certamen Gymnicum curribus et equis desultoriis dedit, similiter que taurorum pugnam, et Venationem, et juxta Urbem loca consecravit ubi Sebasteum est, et Panegyris cum equorum cursu celebratur. Albiorix Ateporigis Publicum Epulum dedit, Statuas posuit Caesaris et Juliae Augustae. Amyntas Gaesatodiasti, (filius) Publicum Epulum bis dedit, Hecatombem immolavit, spectacula dedit, annonam praebuit quinque modiorum per singulos . . Diogneti Albiorix Ateporigis secundo Publicum Epulum dedit sub Frontone. Metrodorus Menemachi (adoptione) natura autem Euryali (filius) Publicum Epulum dedit, (oleum) praebuit per menses quatuor. Musanus Articni Publicum Epulum dedit . . . . Seleuci Publicum Epulum dedit, unxit per menses quatuor. Pylaemenes, Regis Amyntae filius, Publicum Epulum dedit . . . . . in Ancyra Tectosagum Spectacula et Pompam dedit, similiterque taurorum pugnam, et Pugiles et Gladiatorum paria exhibuit per totum annum, ferarum pugnam exhibuit, Publicum Epulum dedit, Pessinunte Gladiatorum paria exhibuit, et Pessinunte quoque unxit ambos populos per annum totum, simulacra Pessinunte posuit. Seleucus Philodami Publicas Epulas bis dedit duabus Urbibus, unxit ambos populos per annum totum . . Spectacula . . dedit. Julius Ponticus Publicum Epulum dedit, Hecatombem immolavit . . . . sub Au . . . . Arist . . . dedit, oleum praebuit per annum totum. Quintus Gallius Pyll . . . bis dedit, et Pessinunte Hecatombem immolavit.

connaître cette médaille (*Diss. sur les mon. d'Esp. planche* 12, nº 27.), et elle a été mentionnée aussi par Velazquez (*Loc. cit.* 77).

Il nous reste une autre médaille en or, de Narbonne, qui appartient au Roi Chindasvinde, et à Recesvinde, son fils. Du côté principal, sont les bustes des deux princes, et autour les mots CHINDISVID. RE... Sur le revers on lit : PS. NARBONA.

La quatrième monnaie de ces princes offre d'un côté le buste, tourné à droite, d'Egica. La légende gravée autour du buste est ainsi conçue : I. D. N. N. EGICA. RE. (*In Dei Nomine* EGICA REx). Sur l'avers est une croix portée par un socle, et près de laquelle on voit deux candelabres ou deux palmes; autour on lit : NARBONA PIVS.

Le dernier de ces monumens numismatiques est en or comme les précédens; il offre d'un côté les bustes d'Egica et de Witiza; entre eux est une croix. On lit autour de la pièce : I. DI NM. EGICA RE. (*In Dei NoMine* EGICA REX). Sur le revers cinq lettres forment une croix dans le champ : c'est le nom de Narbonne, NARBO. La légende contient celui du prince associé à la couronne : VVITTIZAN R. (*Wittizanus Rex.*)

Considérées sous le rapport de l'art, ces monnaies appartiennent à une fabrique barbare; leurs légendes sont, le plus souvent, embarrassées et confuses : il en est de même du petit nombre de monumens numismatiques qui nous restent, dans le Languedoc, de la première race des Rois Français. N'oublions pas, avant de les décrire, de remarquer que, de même que les monnaies des princes Espagnols, celle des princes Français de cette époque sont généralement en or. Les médailles Romaines en argent et en bronze servaient aux échanges journaliers, et, d'ailleurs, il y en avait encore beaucoup en or. C'est apparemment à cause de cette quantité de monnaies anciennes en circulation, que les premiers Rois Wisigots de Toulouse n'en ont pas fait frapper de particulières, ou que le nombre en a été si restreint qu'il n'en a été conservé qu'un seul exemplaire dans leur vieille capitale.

Leblanc (*Traité des monnoies de France*, 42 *et* 43) donne au Gevaudan six monnaies qui représentent d'un côté, avec quelques variétés, une tête diadémée; de l'autre, un calice à deux anses, quelquefois surmonté d'une croix, quelquefois n'ayant pas cet attribut, et au-dessous duquel, sur quatre de ces monnaies, on lit le mot : BAN. Autour de la pièce est empreint le mot GAVELETANO. Bouteroue pense que ces monnaies ont été frappées sous le règne de Cherebert, bien qu'il n'y soit pas nommé. Leblanc s'élève contre cette opinion, et cite Grégoire de Tours (*Hist lib.* 4.) qui dit que Sigebert, qui était frère de Cherebert, était possesseur du Gevaudan, dont il donna le gouvernement à Palladius : *Palladius autem... comitatum in urbe Gaballitanorum, Sigiberto Rege, impertiente, promeruit.* Si donc cette médaille a été frappée à l'époque où Palladius gouvernait le Gevaudan, elle serait de l'an 570 ou 571, suivant le calcul des savans historiens de Languedoc. Le mot BAN, placé à l'exergue, parait être le commencement de BANNACIACO. Ce nom peut désigner trois lieux différens, savoir : Bagnols, à trois lieues de Saint-Esprit, Bagnols, proche de Fréjus, et Bagnols, en Gevaudan; c'est sans doute dans cette localité qu'a été frappée la monnaie qui nous occupe; car elle appartient évidemment au Gevaudan, GAVELETANO.

Le Languedoc nous a fourni quelques-unes de ces pièces singulières, formées quelquefois en or assez pur, quelquefois en or blanc, ou mélangé, ces tiers de sol qui portent le nom de *Monétaires*, parce qu'à l'exclusion du nom du monarque sous le règne duquel ils ont été faits, on ne lit sur eux que les noms de l'officier, du *Monétaire*, qui les a fait fabriquer. Le revers offre le nom du lieu où elles ont été frappées.

La première que nous indiquerons ici, nº 33, a, du côté principal, une tête tournée à droite, et la légende VCETIE CIT. Le dernier mot, qui est abrégé, est le mot latin qui exprime, Ville, Cité. Ainsi, sur les *Monétaires* d'Arles, où on ne voit que les lettres AR. CI, il faut lire : *ARelates CIvitas*; ainsi, sur ceux de Clermont on lit : ARVERNVS CIVIS.

Toulouse nous a fourni trois de ces monnaies; l'une, en or blanc, provient du cabinet de l'abbé Bertrand; on y lit du côté de la tête, qui est tournée à droite, le mot TOLOSA. Une petite croix orne le revers, et autour, sont les mots MAIOR.... MONETA..... Le premier fait connaître, en partie, le nom du *Monétaire*. La seconde pièce de ce genre a de même une tête tournée à droite; la légende est formée des deux mots : TOLOSA CIVI. Sur le revers est une petite croix dans le champ, et la légende MAIOR.... MONETA. Cette pièce serait identique avec la précédente, si le mot CIVI ne s'y trouvait pas. Enfin, la troisième qui est conservée chez M. le marquis de Castellane, a du côté principal, une figure en pied, et la légende : TOLOS DECCI ou OECCI. Dans le champ du revers est une petite croix accompagnée de la lettre N. Le nom du monétaire est aussi de ce côté : MVITNO; il n'est pas de monnaie dont la fabrication soit plus barbare. Du côté de la tête, après le mot non terminé TOLOS..., on croit voir les lettres DECCI; mais il n'est pas assuré que la première soit un D, et l'on pourrait y reconnaître un O. Les deux dernières lettres CI sont apparemment les initiales du mot *Civitas*. Mais comme l'ignorance des ouvriers monétaires était extrême, et qu'ils confondaient souvent les caractères, ils auraient pu figurer, au lieu d'un T, un Θ, afin de placer, très mal, il est vrai, sur cette pièce, le nom primitif et national des habitans de Toulouse, le nom des *Tectosages*. Mais si les Monétaires de cette époque étaient capables de graver une lettre pour une autre (ici un Θ pour un T), ils n'étaient guère propres à rappeler de glorieux noms, et a consacrer sur des monnaies, même en fesant des fautes grossières, les nobles souvenirs de l'histoire.

3.

SVLPICIVS COSMVS. REST
LARIBVS AVG
SACRVM ET
MINERVAE
NEMAVSO
VRNIAE
AVICANTO
T. CASSIVS. T. L
FELICIO EXS
VOT [1]

4.

SANCTITATI
IOVIS ET
AVGVSTI SACRVM
LVCILIVS
CESTIVS [2]

Beirouth en Phénicie. A ce sujet le savant Ménard qui a publié cette inscription (*Hist. de Nîmes*, VII. 218), montre que le culte du Jupiter d'Heliopolis s'était étendu en Europe, et il cite une inscription de Pouzoles (Puteoles), déja donnée par Muratori (*Inscript. Ant.* I. CCXXXI, 4), où l'on remarque que les habitans de Berythe et ceux de Puteoles s'étaient unis pour le culte du Jupiter d'Heliopolis.

1 A Nîmes. Cette inscription qui a été citée par Maffei (*Gall. antiq. select. Epist.* 5. 25), est très remarquable. On y voit au nombre des Lares de T. Cassius Felicio, qui a fait le vœu, *Nemausus*, génie tutélaire de la ville de Nîmes, et Minerve qui était comptée parmi les douze grandes divinités. A ce sujet le savant Ménard fait remarquer combien le culte de Minerve était répandu dans les Gaules; il cite Sidonius Apollinaris qui parle (*Carm* XXIII) des hommages qu'elle recevait à Narbonne :

Unus qui venerere, jure Divos
Lenæum, Cererem, Palem, Minervam.

Il dit ensuite qu'il y avait tout un canton de la Province, nommée depuis Languedoc, qui était particulièrement consacré à Minerve dont il portait le nom, *Pagus Minervensis;* que là existe le lieu de Peiriac de Minervois, nommé dans des titres latins, très anciens, *Petriacum in Pago Castrum Minervæ.* Les mots VRNIAE et AVICANTO qui forment les sixième et septième lignes de l'inscription, désignent des divinités topiques ou locales. « *Urnia* appartenait, dit Ménard, à l'ancienne ville d'*Ugernum*, et *Avicantus* à celle du Vigan, toutes deux de la dépendance des Volces Arécomiques. L'analogie de ces noms le démontre d'une manière à ne pouvoir s'y tromper.

2 Cette inscription, publiée successivement par Gruter (*Inscript. antiq.* X. 1), par Grasser (*de Antiq. Nem.* 49) Guiran, (*Explic. duor. vetust. num Nemaus.* 34) et Ménard (*Hist. de Nîmes.* VII. 266), est regardée par le dernier comme le témoignage le plus certain du culte particulier que les Volces Arécomiques rendaient à Auguste. « Nous y apercevons même, dit-il, le haut degré de vénération auquel ils avaient élevé ce prince, puisqu'ils le plaçaient dans la même catégorie et l'associaient aux mêmes hommages que Jupiter, le premier des dieux. Le monument se rapporte en effet à la divinité de l'un et de l'autre : SANCTITATI. Cette inscription, au surplus, semble indiquer quelle fut consacrée du vivant même d'Auguste. »

5.

G. C. N
ASCANIVS
SER [1]

6.

ISIS. . . . . . .
SERAPIS VESTAE DIANAE SOMNI H-S N. VI
ET PHIALAS II CHRYSEN....CLI.... GNA
DEORVM ARGENTEA. CASTRENSIA DO
MO HABEBAT... ..... ITEM.....
DEDICATIONE TEMPLI ISIS ET SERAPIS
DEO. . . . .
...ONINVS NEMAVSENSIVM ET ORNA
MENTAR........ SINGVLIS-XV. ITA VT
IN PVBLICO VESCERENTVR DISTRIBVI
IVSSIT INQVE EIVS DOMVS.....
....TELLAM H-S N X RELIQVIT
ITEM..... IMAGINEM MARTIS AR
GENTEAM EX. . . . .
AMNAGENSIBVS DEDIT. . . . .
C. ORDO BITVR. . . . . [2]

1 A Nîmes. (*Genio Coloniae Nostrae*)

2 Cette inscription, qui a beaucoup souffert, fut découverte à Nîmes, et elle a été donnée par Poldo d'Albenas, (*Discours historial sur les antiq. de Nîmes*, *chap.* 27, *p.* 178), Gruter (*Inscrip. antiq.* LXXXIV, 1), J. Grasser (*De antiq. Nemaus.* 39), Gariel (*Ser. Præsul. Magalon.* 20), Ménard (*Hist. de la ville de Nîmes*, VII, 205). Malgré ce qui manque à ce monument, on y voit qu'un particulier fit don, au temple où l'on adorait Isis, Sérapis, Vesta, Diane et le Sommeil, de six mille sesterces, de deux fioles ornées d'une chaîne d'or et des figures en argent qu'il avait dans sa maison et qui représentaient les Divinités guerrières. On y voit aussi qu'il établit un festin public, qui devait être offert aux Décurions de la ville de Nîmes, le jour où l'on solennisait la dédicace du temple d'Isis et de Sérapis; que ce jour on devait donner cinq deniers à chaque Décu-

7.

I. ET. IVNONI. R. OP
IMP . PONTI.
NEMAVSENSES [1]

8.

VENERI AVG

9.

SEVERA. NIGRI.
VOLCANO EN VEN.....
V. S. L. M

10.

FVLGVR
CONDITVM
DIVOM

11.

IVNONIB
MONTAN
CINNAMIS
V. S.

12.

NYMPHIS
AVGVSTIS
SACRVM
TERTIVS BAEBI F
L. PECVMIVS. DECVMANVS
L. POMPEIVS MARTIALIS
L. ANNIVS ALLOBROX
DE SVO

rion, et qu'il fit un legs de dix mille sesterces pour la célébration de ce festin. On voit enfin qu'il fit don d'une image en argent, représentant le dieu Mars (IMAGINEM MARTIS ARGENTEAM) et qui était différente des autres Divinités militaires ou Castrenses (*si*GNA DEORVM ARGENTEA CASTRENSIA DOMO HABEBAT). Les signes numériques qu'on remarque à la douzième ligne signifient *Sestertium Nummum sex millia*. Quelques autres inscriptions de Nîmes indiquent le culte qu'on rendait dans cette ville à Isis. — Ménard en rapporte une (*Hist. de Nismes*, VII, 236) qui est consacrée à la Lune et à Isis. LVNAE ET ISIDI AVG*ustis*. Elle avait déja été recueillie par Grasser (*De antiq. Nem.* 40), Gruter (*Inscript. antiq.* XLII. 1) et Guiran, (*Expl. duor. num. Nem.* 60).

1 A Nîmes, ainsi que les autres inscriptions religieuses placées sous les n°s 8, 9, 10, 11 et 12.

13.

RVFINA
LVCVBVS
V. S. L. M. [1]

14.

. . . .
VICTORIAE
AVG
M. VALERIVS
SEVERVS PONTIF
EX STIPE
VELA ET ARAM

15.

MVSIS ET GENIO

16.

IMP. CAESAR
DIVI. F. AVG
. . . . . .
. . . . . .
IMP. XIII........
.... TOTE...... [2]

1 A Nîmes, ainsi que les deux autres inscriptions religieuses placées sous les n°s 14 et 15.

2 En 1730, le chevalier de Virgile de la Bastide indiqua, (*Mercure de France, août*), la voie romaine qui conduisait de Nîmes à *Ugernum*. Ses vestiges commencent à être apparens derrière le château de Gaujac, près du lieu nommé *les Cinq-Coins* De ce point, traversant la montagne, dite *Roquou-Partido*, (rocher divisé, percé, partagé,) elle se dessinait en ligne droite jusqu'à l'entrée de *Cure-Boussot*, où il paraît que sa trace se confond avec la ligne de la route actuelle, jusqu'à Nîmes. « Les restes les mieux conservés de cette voie se trouvent, dit M. Blaud, (*Antiquités de la ville de Beaucaire*, 8), dans la portion qui est vis-à-vis le village de Saint-Vincent : on y voit qu'elle avait quatre toises de largeur, que sa forme était cintrée et qu'elle était bordée de fossés. En creusant à 5 ou 6 pieds de profondeur, on la trouve soutenue par plusieurs couches parallèles de divers empierremens d'une très grande dureté. Ce sont des massifs de cailloux, noyés dans un ciment qui forme un corps si bien lié, qu'il résiste encore au marteau.... A 400 pas environ au-delà de *Roquou-Partido*, sur le même chemin, on trouve trois pierres milliaires dont une couchée, et les autres deux droites et à trois pieds de distance : on les appelle en idiome du pays, « *Peyrous plantadous*, (Pierres plantées) » C'est sur celle qui est droite, du côté de Nîmes, qu'on lit l'inscription qui est placée sous le n° 19.

17.

TI. AVG. F
SACRVM [1]

18.

TI. CAESAR
DIVI. AVG. F. AVG.
PONTIF. MAX
TRIB. POT. XXXI
REFICIT ET
RESTITVIT
L. XIII [2]

19.

TI. CAESAR
DIVI. AVG. F. AVG.
PONTIF. MAX
TRIB. POT. XXI
REFECIT ET
RESTITVIT
XIII [3]

20.

TI. CLAVDIVS
DRVSI. F. CAESAR
AVG. GERMANICVS
PONTIF. MAX. TRIB
POT. COS. DESIG. III
IMP. II REFECIT [1]

21.

TI. CLAVDIVS
DRVSI. F. CAES
AVG. GERMANICVS
PONT. MAX. TRIB
POTESTATE. COS
DESIG. II. IMP. II
REFEC [2]

22.

CLAVDIVS CAESAR
AVG. ....MANIC. PONTIF
MAXIMVS. TRIB. POTEST
VIII. IMPERTOR XIIII. P. P
COS IIII ....NSOR REFECIT
..L...... [3]

23.

M. IVLIO. PHILIPPO
NOBILISSIMO. CAES. PRINCIPI
IVVENTIS. SEP. BAETERR
VIT
APIRIA. CAESIVS. FRATER
STIPENDORIVM. XXIIII [4]

1 A Nîmes. Il faut lire TIberio AVGusti *Filio*, à la première ligne.

2 Dans la partie extérieure des murs de l'église de Saint-Aunez. Cette inscription est gravée sur un reste de colonne milliaire. Gariel (*Præsul. Magal.*) l'a rapportée : Astruc la donne aussi, (*Mémoires sur l'histoire naturelle de Languedoc* 236), et Millin l'a publiée de nouveau. (*Voyage dans les départemens du midi de la France* IV. 1re partie 341) Mais cet auteur se trompe sans doute en lisant à la derniere ligne *Leucas* XIII, car il est bien évident qu'on ne comptait point par lieues dans cette partie de la Gaule; le Mille Romain y était la seule mesure itinéraire, et, comme l'a très-bien remarqué M. Thomas (*Mémoires historiques sur Montpellier*, 97), il faut lire la note LXIII sur ce milliaire; d'autres colonnes itinéraires trouvées sur la même voie, justifient cette dernière leçon.

3 Cet autre milliaire, indiqué plus haut, est encore en place comme le premier, au même lieu de *Roquou-Partido*. L'inscription qui y est gravée doit être traduite ainsi : *Tibère César, fils du Divin Auguste, Grand Pontife, ayant pour la* XXIe *fois la Puissance Tribunitienne, a refait et restitué cette voie* XIII *milles*.

1 A Beaucaire, dans la cour de l'hôtel-de-ville. Il y a, dans le même lieu, un autre monument en tout semblable à celui-ci. Ces deux colonnes furent, dit-on, trouvées en 1735, en creusant les fondemens de l'église paroissiale. Elles n'ont point de notes numérales. Il en existe deux autres, ayant la même inscription, dans les ruines de la chapelle de Saint-Laurent, près de l'étang de Jonquières, à droite de la grande route qui de Beaucaire conduit à Nîmes. Elles sont de même sans notes numérales. Le sens de l'inscription est celui-ci : *Tibère Claude, fils de Drusus, César, Auguste, Germanique, Grand Pontife, revêtu de la Puissance Tribunitienne, Consul désigné* III, *Empereur* II, *a refait cette voie.*

2 Conservée autrefois dans l'église Saint-Denis, à Montpellier.

3 Dans le parc de M. le marquis de Bausset, à Sauvian. L'Empereur Claude porte sur ce monument le titre de (ceNSOR). On sait qu'il y avait deux censeurs à Rome; ils furent créés en 311. La corruption des mœurs détruisit la *Censure*. César et Auguste la rétablirent

4 Narbonne. Cette inscription, copiée par Scaliger, a été donnée par Gruter, p. CCLXXII, 10.

24.

IMP. CAES
FL. VAL
CONSTANTINO
P. F. AVG [1].

25.

D. N
GALERIO
VALERI....
MAXIM....
NOBI... .O II....
SI..... MV. CES
A. M. P....MV.
XV [2]

26.

IMP.
CAES. FLA
VAL. CONS
TANTINO. N
OB. C. DIVI. CO
NSTANTI. PII
AVG. FILIO
XVIIII [1]

27.

D. N
FLAVIO
CONSTAN
TINO
NOBI CAES
C. T. XVIIII
LIBERTATI

LIBERTATI
RE[e]. FA[v]. DEORVM
MERCE[e] R::: N::: IS
PACIFICVM
AVGVRIVM
PRINCIPIS
N
FAVSTAE FILII [2]

1 Près de Montpellier, dans le jardin de M. Riban.

2 Cette inscription est gravée sur une colonne en granit, placée aujourd'hui dans l'église de Baziège, lieu qui est à 15 milles Romains de *Tolosa*, et qui portait autrefois le nom de *Badera*. Sur la face opposée à celle qui contient l'inscription qui vient d'être rapportée, il en existait une autre, aujourd'hui presqu'entièrement effacée. On voit que cette colonne a été élevée sous Galerius Valerius Maximianus; le mot NOBI qu'on voit au commencement de la cinquième ligne, indique que ce prince n'était encore que *César* à cette époque. (NOBI*lissimo Caesari*). Or, il obtint ce titre l'an de Rome 1045, ou 292 de l'ère chrétienne, de Dioclétien qui l'adopta : il eut pour partage, selon les historiens, l'administration de la Thrace et de l'Illyrie. Il ne fut proclamé *Auguste* qu'en 1058, ou 305. C'est donc entre 292 et 305 qu'il faut placer la date de l'érection de cette colonne milliaire. Ce monument offre un genre d'intérêt particulier, parce qu'il nous apprend que Galerius n'étant même que *César*, administra la Gaule, et non pas seulement la Thrace et l'Illyrie; car il semble que s'il n'avait pas eu une autorité directe sur nos provinces, on n'aurait point gravé son nom sur les colonnes itinéraires de cette portion de l'empire Romain. Dans les lignes, presque effacées, de l'autre inscription, on retrouve la syllabe FLA, et on ne sait si on doit l'entendre de FLA*vius* Constantinus Chlorus, qui fut déclaré *César* et adopté par Maximien Hercule en même temps que Galerius Valerius Maximianus était adopté par Dioclétien.

1 Ce monument est conservé dans le Musée de Toulouse, et l'auteur de ces notes l'a publié le premier, en 1814, (*Monumens Religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, 69). Ce monument provient du lieu de Villenouvelle.

C'est durant le règne du grand Constantin, fils de Constance Chlore, que ce milliaire fut élevé. Ce Prince est nommé, dans l'inscription, *Flavius Valerius Constantinus*, mais il portait aussi le nom de *Galerius*. L'inscription ne lui donne que le titre de *Très Noble César* (*Nobilissimo Cæsari*). Constance Chlore était mort lors de l'érection du monument, puisqu'il y porte l'épithète de *Divus;* or, comme on sait qu'il cessa de vivre à *Eboracum*, (York), vers la fin de l'an 306 de notre ère, 1059 de Rome, après avoir déclaré *César* son fils Constantin, et que celui-ci ne porte pas ici d'autre titre que le titre de *César* avec celui d'Empereur, il faut en conclure que la date de ce monument doit se placer entre l'époque où Constantin commença d'administrer les Gaules, et l'instant où, en 307, il reçut de Maximien Hercule le titre d'*Auguste*.

2 Cette inscription gravée sur les deux côtés d'une colonne en granit conservée dans le Musée de Toulouse, et que l'auteur de ces notes a fait connaître, en 1814. (*Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, 68) n'indique pas simplement une distance itinéraire, bien qu'on y trouve une note numérale. C'est une colonne de limites et en même temps une sorte de monument consacré à Constantin II (*Flavius Claudius Julius Constanti-*

28.

SEX. NETTO. C. PEDO. AED
VIAM LACVM. EX. DD
REFIC COER [1]

29.

D. M
C. VETTI. HYPNI
IIIIII VIR. AVG
C. VETTIVS
EVTYCHES
T . F . I
VIV [1]

30.

C. COPONIO
GRATO
IIIIII VIRO
AVGVSTALI [2]

31.

C. AEMILIO. BERI....
CIANO. MAXIM....
COS VII VIRO. EPVLON. PROC...
SPLENDISSIMAE PROVINCIA....
NARBONENSIS. LEG. PROPR. PROVIN....
Sic ASIAE. PRAEF. ORI. SVPREMAE. ALLECTO...
INTER. TRIBVNIC. A. DIVO. MAGN. ANTO.....
XINO. Q. VRBANO. TRIBVN. LATICLAVIO....
LEG. IIII SCYTHICAE. ITEM. VII GEMINAE....
ITERATO TRIBVNATV. X. VIRO STTBVS...
IVDICANDIS [3]

32.

......ARRECINO CLEMENT II
L. BAEBIO HONORATO
......VLIVS GRAPTVS. MAG
MAVSOLEVM EXCOLVIT ET VT ESSET FRV....

nus), fils de Constantin le Grand et de Faustine. Les lettres C. T. qui précèdent la note numérale XVIIII, sont les initiales des mots *Civitatis Tolosæ*. Ainsi cette colonne, trouvée non loin de la voie romaine de Toulouse à Narbonne, indiquait, de ce côté, les limites de la Cité ou du territoire particulier de la première de ces villes. Nous lisons ainsi l'une de ces inscriptions : *Domino Nostro Flavio Constantino*, *Nobilissimo Cæsari. Civitatis Tolosæ*. XVIIII. Le mot LIBERTATI, placé à la fin, est une sorte de renvoi, un rappel à l'inscription gravée au revers de celle-ci.

En restituant ce qui manque à cette seconde inscription, nous la lirons de la manière suivante : LIBERTATI RES*titutæ* FAV*ore* DEORVM, MERCE*dibu*S R*e*N*ova*t*IS, PACIFICVM AVGVRIVM PRINCIPIS *Nostri* FAVSTAE FILII.

Flavius Constantinus nâquit à Arles, en l'année 1069 de Rome, ou 316 de J. C. Il fut déclaré *César* par son père et par Licinius, et lors du partage de l'empire, fait par Constantin le Grand, en 1088 de Rome, ou 335 de notre ère, il eut pour apanage, la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Après la mort de son père, arrivée en 337, il obtint le titre d'*Auguste*. N'ayant pas ce titre sur le monument du Musée de Toulouse, il faut en conclure que cette colonne a été érigée à l'époque où il n'était encore que *César* et prince des Gaules, c'est-à-dire, entre l'an 335 et l'an 337, où il fut salué de l'épithète d'*Auguste*. Le mot *Libertati* annonce ici la liberté dont les peuples des Gaules jouissaient, ou croyaient pouvoir jouir, sous l'autorité de ce prince. Le reste de l'inscription apprend, si l'on adopte nos restitutions, que Flavius Constantin rétablit les récompenses, et que son avénement aux dignités qu'il tenaient de son père, était l'augure assuré de la paix et de la félicité publique.

[1] A Murviel, lieu qui, dit-on, est désigné dans un des manuscrits de la Chronique de saint Denis, sous le nom d'*Altimurium*. La pierre sur laquelle cette inscription est gravée, à 1m 54 de long, sur 0,43 de haut. Elle a été découverte durant les derniers jours de février 1839. Cette copie m'a été remise par M. A. Ricard, membre de la société archéologique de Montpellier. Le lieu de Murviel a fourni beaucoup de débris antiques, des mosaïques, des tombeaux, des urnes en verre et des médailles, et il paraît assuré que Murviel occupe la place d'une Bourgade qui, à l'époque Romaine, avait quelque importance.

[1] Cette épitaphe du Sevir Augustale Caius Vettius Hypnus a été trouvée à Montbazin, village où l'on découvre beaucoup d'antiquités, et qui paraît avoir remplacé le *Forum Domitii*. En 1824 cette inscription était encore encastrée dans le mur qui entoure la propriété de M. de Lavergne.

[2] Cette inscription consacrée à un autre Sevir Augustale, Caius Coponius Gratus, a été trouvée à Béziers, où l'on a découvert aussi une inscription ainsi conçue : C. COPONIO FELICI C. COPONIO ANTHO.

[3] A Nîmes. On ne trouve point dans les Fastes le nom du personnage auquel ce monument est consacré, et qui y porte le titre de consul. Il fut sans doute subrogé. Voici le sens de cette inscription.

« A C. AEmilius Beri... cianus Maximus, Consul, Septemvir Epulon, Procurateur (ou intendant) de la Très splendide Province Narbonnaise, Légat et Propreteur de la Province d'Asie, Préfet du rivage supérieur, admis au nombre des Tribuns par le Divin et Grand Antonin, Questeur de la ville, Tribun Laticlave de la quatrième légion Scythique et de la Septième Géminée, Tribun pour la seconde fois, Décemvir judiciaire.

......ET POSITIS ARBORIBVS VITIBVS ROSA....
OBLATA SIBI A COLLIBERTIS IMMVNITATE ET TITVLO
......O BENEVOLENTIA EIVS CONTINERETVR
QVA PARTE VTILITATIBVS EORVM
......AVIS VIDERETVR IMMVNITATEM
......MISSIT ET TITVLO QVEM DE SVO
......IT. CONTEETVS FVIT [1]

33.

L. RANIO. OPTATO. COS. PROC...
VINC. NARB. C. V. LEG. AVG. IVRIDICO ASTVR...
LECIAE. CVRATORI. VIAE. SALARIAE. CVRA...
VRBINATIS. MATAVRENSIS. LEG. DIOECESEOS...
PRAETORI. TRIB. PLEB. Q. PROVINC. SICILIAE...
PRAESIDI. INTEGERRIMO. NEMAVSENSES. P. [2]

1 « Les Fastes ne font pas mention, dit le savant historien de Nîmes, des Consuls nommés dans cette inscription, parcequ'ils ne sont que du nombre de ceux qu'on appelait *Consules suffecti*. On sait que ces Consuls subrogés étaient mis à la place des consuls ordinaires, lorsque ceux-ci venaient à mourir, ou qu'ils abdiquaient leur magistrature pendant le cours de l'année.... Suétone fait mention d'un Aretinus Clemens, qui était un des émissaires de Domitien et l'un de ses plus familiers amis. Ce pourrait bien être celui de notre monument, que ce prince avait sans doute fait Consul par deux différentes fois. Il est du moins certain que les Fastes Consulaires font mention de M. Arretinus Clemens, qui fut consul avec L. Nonius Asprenas, sous le règne de Domitien, l'an 847 de Rome, et 94 de J. C. C'est bien le même; mais son second consulat n'y est point marqué; il aura été ensuite Consul subrogé, et c'est pour cela qu'il n'est pas marqué cette seconde fois dans les fastes. » Il faudrait donc lire dans l'inscription **ARETINO**, ou **ARRETINO** au lieu d'**ARRECINO**.

Le mausolée de Julius Graptus, dont cette inscription fesait partie, était, suivant celle-ci, d'une grande magnificence; il y avait fait planter des arbres fruitiers, de la vigne et des rosiers. D'autres mausolées, dignes d'un grand intérêt, existaient à Nîmes et dans les lieux voisins de cette ville. Ménard en a décrit quelques-uns.

2 A Nîmes, dans la maison de Séguier. Gruter (*Inscript. Rom.* CCCCLXIII 4) a le premier publié cette inscription, qui était à Rome dans l'église de Saint-Grégoire; elle a ensuite été donnée par Merula (II. tom. 2. c. 17 et IV. c. 23.) et par beaucoup d'autres écrivains. Elle avait été envoyée de Rome au célèbre Séguier. Millin la fit débarrasser d'un mortier très dur qui en rendait les caractères presqu'indéchiffrables, et il l'a donnée de nouveau. (*Voyage dans les départemens du Midi*, IV. 1re *partie* 250.) En voici la traduction :

« A Lucius Ranius Optatus, Consul, Procurateur de la Province Narbonnoise, homme clarissime (*Clarissimo Viro*), Légat d'Auguste, pour rendre la justice dans l'Asturica et dans la Gallecie, Curateur de la Voie Salaria, et aussi d'Urbinum Metaurense, Légat de la Province, Préteur, Tribun du Peuple, Questeur de la Province de Sicile, gouverneur très intègre. Les habitans de Nîmes à leur Patron. »

On trouve dans les Fastes, sous l'an 1087 de Rome, ou 334 de J. C., L. Ranius Acontius Optatus, Consul avec Anicius Paulinus Junior. Il est évident qu'il ne diffère pas de celui auquel cette inscription est consacrée. Nous n'avons point vu ce monument; mais il nous paraît étonnant que Millin, qui annonce, avec raison, que la copie de Gruter est inexacte, n'ait pas remarqué néanmoins que dans celle-ci on trouve le mot **ACONTII**, pour **ACONTIO**, comme sur une inscription de Nola, rapportée aussi par Gruter, et qui est en l'honneur du même consul.

Les habitans de Nîmes avaient fait élever ce monument à Rome, comme ceux de Calaguris en avaient consacré un à Nîmes en l'honneur de leur Patron.

34.

T. IVLIO. T. F. VOL. DOLABELLAE
IIII VIR. AB. AERAR. PONTIF
PRAEF. VIGIL. ET ARMOR
SACRA SYNHODOS NEAPOLI CERTAMINE QVINQVENNALI DEC....
ΨΗΦΙΣΜΑΤΗΣΙΕ .. ΗΣΑΔΡΙΑΝΗΣ ΣΥΝΟΔΟΥΣ ΤΩΝ...
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ ΚΑΙΣΑΡΑ ΤΡΑΙΑΝΟΝ ΑΔΡΙΑΝΟΝ
ΣΕΒΑΣΤΟΝ ΝΕΟΝ ΔΙΟΝ...
ΣΥΝΑΓΩΝΙΣ ΤΩΝ ΕΠΕΙ ΔΟΛΑΒΕΛΛ.... ΗΓΟΥΜΟ-
ΝΟΝ ΕΝΤΗ ΛΑΜΠΡΟ.....
ΔΙΑΤΕ ΓΕΝΟΥΣ ΔΟΞΑΝ ΚΑΙ ΒΙΟΥ ΕΠΙΕΙΚΕΙΑΝ....
ΟΓΩΚΑΙΨΤΧΗΣΚ ΜΕΓΑΛΕΙ.
..... ΩΣΟΤΙΔΙΑΤΟΥ ΤΟΙΟΥΤΟΥΠΑΣΗΓΝ... ΙΚΟΥΜΕΝ-
ΗΟΥΚΗΚΙΟ.
.... ΥΣΑΓΝΩΜΗΤΟΙΕ.... ΝΗΜ... ΑΝΗΩΚΑΙΠΡΟΤΟ.
.... ΟΥΑΝΔΡΟΣΕΝ.... ΑΤΟΥΜΑΡΤΥΡ.
. . . . ΩΤΗΣΝΕΜΑΤΣ . . .
. . . . ΑΥΓΟΥΣΤ . . .
. . . . ΑΡ
ΔΡΙΑΝΗΣ
ΕΓΡΑΨΑΚΑΙΣΦΡΑ
. . . . VIT M. GAVIO
. . . . RAE SYNHOD
. . . . NTONARIOR [1]

1 Cette inscription découverte, en 1742, est aujourd'hui perdue. Heureusement elle fut copiée par Ménard, et il la publia en 1758, dans le VIIe volume de son *Histoire de Nîmes*. On voit qu'elle est consacrée à Titus Julius Dolabella, fils de Titus, de la Tribu Voltinia, un des Quartumvirs chargés de la garde du trésor des Pontifes, Préfet ou chef de la garde de la ville et de l'arsenal. Dolabella fut en son temps un homme célèbre, et nous ne pouvions l'oublier dans cette nouvelle édition de l'Histoire de Languedoc. Le collége, ou, comme le dit l'inscription, le *Synode* des musiciens de *Neapolis*, ou de

35.

L. SAMMIO L. FIL. VOL
AEMILIANO EQ. PVBL
HABENTI ALLEC. IN V
DECVRI LVPERCO FLAM
PROVINCIAE NARBONEN
SIS PRAEF. COHORTIS II
HADRIANAE VASCONVM
CIVIVM ROMANORVM
SAMMIVS MATERNVS
ALVMNVS L. SAMMI EVTYCI
ARCHIEREVS SYNHODI [1]

Naples, avait rendu un hommage à Dolabella pendant la solennité des Jeux Quinquennaux, et c'est ce qui paraîtrait dans tous ses détails, si l'inscription qui contenait le Pséphisme, nous était parvenue dans un parfait état de conservation. Ce collége portait le nom d'*Hadriennal*, en l'honneur de l'Empereur Hadrien : ΑΔΡΙΑΝΗC CΥΝΟΔΟΥ. Le prince a ici les titres d'*Auguste* et de nouveau *Dionysius*, ou Bacchus, ΑΔΡΙΑΝΟΝ CΕΒΑCΤΟΝ ΝΕΟΝ ΔΙΟΝυσον. C'est à la troisième ligne de l'inscription, aux mots ΕΠΕΙ ΔΟΛΑΒΕΛΛΑ, que commence, ainsi que Ménard l'a remarqué, le dispositif du décret. « On y voit un éloge pompeux de Dolabella, de son sacerdoce, de ses dignités, de la noblesse de son origine, de l'intégrité de sa vie et de ses mœurs, de sa munificence même; ce qui donne lieu de conjecturer qu'il avait comblé de ses bienfaits le corps des musiciens de Naples : ΑΝΗΡΟΥ ΜΟΝΟΝ ΕΝ ΤΗ ΛΑΜΠΡΟτητι, ΔΙΑΤΕ ΓΕΝΟΥC ΔΟΞΑΝ, ΚΑΙ ΒΙΟΥ ΕΠΙΕΙΚΕΙΑΝ..... ΚΑΙ ΨΥΧΗC ΜΕΓΑΛΕΙότητα... La suite du décret fesait sans doute le détail des événemens de la vie de cet illustre citoyen, événemens qui pouvaient lui avoir acquis de la gloire et de l'honneur, aussi jugea-t-on à propos d'insérer ce décret tout entier à la suite de son inscription. Rien ne pouvait mieux constater la preuve de sa vertu qu'une pièce si authentique. »

[1] Cette inscription a été découverte à Nîmes en 1737; elle est consacrée à Lucius Sammius Æmilianus, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, ayant un cheval entretenu aux dépends du public, faisant partie de la cinquième Décurie des juges, Citoyen Romain, Préfet de la deuxième cohorte Hadrienne et Vascone. Le monument a été élevé par Sammius Maternus, élève de Lucius Sammius Eutychus, et, comme le dit Ménard, chef ou Grand-prêtre du collége de comédiens et de musiciens établi à Nîmes. Quelques fragmens d'inscriptions grecques trouvées dans cette ville, font d'ailleurs mention de comédiens et de joueurs de flûtes. L'une d'entre elles fait connaître le titre d'un Décret ou pséphisme rendu par le collége scénique de Nîmes en faveur de L. Sammius, qui doit être le même personnage que celui auquel appartient l'inscription latine, placée sous ce numéro.

ΨΗΦΙΣ . . . .
ΕΠΕΙ Α CΑΜΜΙΟC . . . .
ΓΕΓΟΝΟΤΩΝΕΙ . . . .

« C'était sans doute, dit Ménard (*Hist. de Nimes*, VII. 304), en reconnaissance de quelque bienfait que ce collége avait reçu de lui. La forme de ce titre, et du commencement du dispositif, toute semblable au décret du collége de Naples ponr Dolabella, fait voir que les musiciens et les autres gens consacrés au théâtre de Nîmes, formaient des assemblées, où ils fesaient des décrets, comme les autres colléges scéniques du reste de l'empire. Ils rendaient par ces décrets des honneurs publics à leurs patrons et à leurs bienfaiteurs; ils en rendaient aussi à ceux d'entre leurs collègues qui le méritaient par la célébrité de leurs talens. Ils commençaient le préambule du dispositif par ce mot : ΕΠΕΙ, *quoniam, quando quidem*, comme on l'a vu dans celui de Dolabella, ce qui était suivi du récit des qualités, des talens et des grandes actions de celui en faveur de qui se donnait le Pséphisme, comme étant le fondement et le motif des honneurs qu'on lui rendait. »

36.

D. M
C. VIBI. LICINIAN
ANN. XVI. M. VI
C. VIBIVS
AGATHOPVS ET
LICINIA NOMAS
FIL. OPTIME PIISSIM
ΑΝΘΕΑΠΟΛΛΑΓΕΝΟΙΤΟΝΕΟΔΜΗΤΩΕΠΙΤΥΜ
ΒΩΜΗΒΑΤΟCΑΥΧΜΗΡΗΜΗΚΑΚΟΝΑΙΓΙΠΥΡΟΝ
ΑΛΛΙΑΚΑΙCΑΜΨΟΥΚΑΚΑΥΔΑΤΙΝΗΝΑΡΚΙCCOC
ΟΥΕΙΒΙΕΚΑΙΠΕΡΙCΟΥΠΑΝΤΑΓΕΝΝΟΙΤΟΡΟΔΑ. [1]

[1] Cette inscription a été découverte à Nîmes, en 1710. DD. Martenne et Durand l'ont publiée les premiers (*Voyage littéraire*, 1re *partie*, 309). Sallengre l'a donnée aussi (*Thesaur. antiq. Roman.* I.), et Maffei l'a rapportée (*Gall. antiq. select.* 55), ainsi que Ménard (*Hist. de Nimes*, VII, 319). Les quatre vers qui terminent cette inscription doivent être lus de la manière suivante :

Ἄνθεα πολλὰ γένοιτο νεοδμήτῳ ἐπὶ τύμβῳ,
Μὴ βάτος αὐχμηρὴ, μὴ κακὸν αἰγίπυρον
Ἀλλ', ἴα, καὶ σάμψυχα, καὶ ὑδάτιον νάρκισσος,
Ὦ Ὀυίβιε, καὶ περὶ σοῦ πάντα γένοιτο ῥόδα.

L'inscription entière peut être traduite ainsi :

« Aux Dieux Mânes. A Caius Vibius Licinianus, âgé de seize ans et six mois. Caius Vibius Agathopus et Licinia Nomas, à un fils très pieux. »

» Que les fleurs croissent en abondance sur ce tombeau que nous avons fait élever; que la ronce sauvage, que le méchant égypire, n'y prospèrent jamais; qu'on n'y voie que des violettes, et des narcisses, et qu'autour de toi, ô Vibius! il ne naisse que des roses. »

TROISIÈME SÉRIE, CHRONIQUES ET LÉGENDES.

DE FUNDATIONIBUS TEMPORE LOCO ET NOMINE THOLOSE ET ROME, ANGLIE, BRITANNIE, NARBONE ET PARISIUS.

Reverendissimo in Christo patri et Domino metuendissimo Domino B. de Rosergio, Dei gratia Tholosano archiepiscopo. Frater Stephanus de Gano, magister in theologia sacri, ordinis minorum, professor oriundus, civitatis Tholose beneficiorum, ab eo susceptorum gratam recognitionem et per eam ad beneficium glorie perventionem. Sane non tamdiu est quod N. R. P. ex sui dignatione benigna in rem gerere decrevit, Nec non verbo valde grato michi vero in Christo filio ex originariis Urbis Tholose quam multi multisque modis vestra clarissima decorat origo ut si quid de antiqua urbis Tholose, fundatione seu ejus preconiis prenosceret ad recentem memoriam ipse revocaret atque in scriptis redigeret ad perpetuam rei memoriam. Obtemperare igitur cupiens jussioni vestre cui parere tenetur multiplici ex capite libros. Incipit revolvere libellosque inquirere memorabilia data notare, et comperta juxta sui tenuitatem ingenii pertinentibus annotare. In quinque distinctiones epilogam componendo que omnia sub ig. —Examini, correctioni, additioni, detractioni, V. R. P., quam conservet Altissimus sue sancte ecclesie feliciter et longeve...

Prima distinctio ostendit actorem fundationis.
Secunda distinctio ostendit tempus fundationis
Tertia distinctio ostendit locum situationis.
Quarta distinctio ostendit gradum sublimationis.
Quinta distinctio ostendit signum nominationis.

Quo ad primam distinctionem de actore.

Fundationis urbis Tholose nemo miretur si usque nunc de ipso fuit opinio et dubium currat variisque loquentium per strepet sermo atque stilus scribentium sic alter et alter de ipso quia jurari desinet si principium quindecim libri ethimologiarum Beati Isidori diligenter penset ubi sic.

De actoribus conditorum Urbium plerumque discutio invenitur ab eo ut urbis quid Rome origo possit diligenter agnosci. Nam Sallustius dicit Urbem Romam sicuti ego accepi condidere atque in habitavere in initio Trojani et cum hiis Aborigenes. Alii dicunt que ab Evandro, secundum que Virgilius dicit, tunc Rex Evandrus Romane conditor urbis. Alii à Romulo ut ejus nate auspicus illa inclita Roma. Si igitur tante civitatis, certa ratio non apparet, non est mirum si in aliarum, opinione dubitatur, unde nec historicos nunc commentarios varie dicentes imperite contemnere debemus quia antiquitas ipsa creavit errorem. Quia igitur Tolosa est vetustissima ut infra dicitur, non mirum si de conditore atque de fundationis ejus tempore, opinio currat. Verum quia dictus Sanctus Isidorus dicit quod nec historicos nec commentarios varie dicentes imperite contemnere debemus.

Ideo qui hunc tractaculum ex precepto composuit inepte satis in nullo intendit per eum alicui scriptori calumniam dare ad propositum non reddeundo.

Prima distinctio est a quo fundata est Tholosa et fuit qui dicit et in scriptis suis autenticis reliquit videlicet, Dominus Rodericus, archiepiscopus quondam Tholetanus, Gestorum in Hyspania Cronicus, quod primus qui Tholosam fundavit dictus est Lemosin qui descendit à Thubal, filio Japhet, filii Nohe. Et hoc est satis simile. Nam ut habetur Genesis nono et decimo capitulis, a tribus filii Nohe, et Sem et Cham et Japhet, post diluvium disseminatum est omne hominum genus. Ubi Magister in scolasticis historiis sic ait : texmitur autem ex eis septuaginta due generationes ; quindecim de Japhet, triginta de Cham, viginti septem de Sem. Hi tres disseminati sunt in tribus partibus orbis secundum Alcimium : Sem, Asiam ; Cham, Africam ; Japhet, Europam sortitus est. Cum ergo Japhet et filii ejus ac filiorum filii per quindecim generationes in Europa se diffuderint et Tholosa sit in Europa, non videtur incoveniens dicere quod aliquo a Japhet, descendente, Tholosa sit primitus edificata quemadmodum in Europa ex illis quindecim generationibus plures narrantur constructe hinc inde.

Secunda distinctio est de tempore fundationis Tholose, et supra hoc dicit Dominus qui supra Archiepiscopus Tholetanus, in suis Chronicis, quod Tholosa fuit fundata tempore Debore de quo scribitur Judicium, quarto capitulo in hunc modum : erat autem Propheta, uxor Lapidoth, qui judicabat Populum in illo tempore, et sedebat sub palma que nomine illius vocabatur inter Rama et Bethel in monte Ephraim. Ascendebant que

ad eam filii Israel in omne Judicium que misit et vocavit Barath, filium Abmoem, de cedes Nephtalim. Dixitque ad eum, precepit tibi Dominus Deus Israel vade descende et deduc exercitum in montem Thabor tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephtalim et de filiis Zabulon. Ego autem adducam ad te in loco torrentis Cison, Cisaram, principem exercitus Jabin, et currus ejus atque omnem multitudinem et tradam eos in manu tua. Dixitque ad eam Barath: Si venis mecum vadam, si nolueris venire non pergam, que dixit ad eum: ibo quidem tecum sum in hac vice tibi victoria non reputabitur quia in manu mulieris tradetur Cisara. Surrexit itaque Debora et perexire cum Barath in cedes. Qui accitis Zabulon et Nephtalim ascendit cum decem milibus pugnatorum habens Deboram in comitati suo. Habeo autem receserat quondam à ceteris Cineis, fratribus suis filiis, Obab cognati, et tetenderat tabernacula usque ad vallem que vocabatur Sennim, et erat juxta cedes. Nunciatumque est Cisare Barath filius Abmoem in monte Thabor, et congregavit nongentos folcatos currus omnemque exercitum de Aro et Seth gentium ad torrentem Cison. Dixitque Debora ad Barrath : surge hec est enim dies in qua tradidit Dominus Cisaram in manus tuas, en ipse ductor est tuus. Sequitur victoria usque ad finem capituli quarti, et in principio quinti capituli, sequitur canticam Debore et Barrath que a Domino Deo fuit per victoria hic incerta est; Debore historia multis ex causis potissime ut cognito tempore que judicavit in Israël sciatur tempus que fundata est Tholosa. quia dictum est supra qui a Tholosa fuit condita tempore Debore. Ab origine autem mundi usque Deborem, secundum *Isidorum* Ethimologicarum libro quinto, mundi transierunt annorum tria milia nonagenti et sex decim, in tertia etate.

Unde sequitur manifeste quod Tholosa prius fuit edificata quam Roma quod sic ostenditur. Tertia mundi etas precedit quartam mundi etatem; Tholosa fuit condita in tertia mundi etate et tempore Debore. Roma vero in quarta etate, et tempore Acham regis Judee ab initio mundi ut tradidit Isidorus elapsus quatuor milibus quadragentis quinquagintis novem annis, quore correlarium verum patet igitur, ex dictis quis Tholose conditor et etiam tempus fundationis de quibus extant versus sequentes :

Terno milleno, sub anno jam peragrante,
Non gento denoque sexto tunc judicante,
Post orbis fabricam, muliere Debora sancta
Urbem magnificam, dignamque gloria tanta,
Tholosam nomine Lemosin construxit edoctus,
Ex Thubal semine miles nobiliter ortus.

Tertià distinctio est de locali situatione Urbis, ubi actendendum quod localis ejus constructio dupliciter vel quoad climata mundi, vel quoad aspectum cœli, vel quoad circum jacentes regiones. Si quoad climata sit, ipsa est situata in sexto climate quod dicitur Diaboristenes quia quindecim horarum et dimidie spatium Judicatur. Si quoad aspectum cœli dicunt astrologi, quod Mercurius est significator scripture et profunditarum scientiæ hinc est quod a sui situatione Tholosa ex influencia speciali gignit natos suos qui ut communiter ingenio naturali et subtilitate pollent ad omnium et scientiarum profunditates cupiendas aptos. Si quoad circum jacentes regiones consideretur, situs urbis ipsa est, Gallicorum Galleciorum septima Pyræneis vicina cacuminibus vineis circum septa frigoribus. Quam amenus et delectans cum suo districtu sit Tholosanus situs patet ad oculum. Est enim urbs Tholosa placidis Garonne vallata gurgitibus magnis et optimis fertilis piscibus, exaustis fundata lateribus planis, jucunda cespitibus floridis, uberrima nemoribus, ubertatis apta cultibus ruralibus exerciis refferta muneribus arvorum, spatia segetibus secundis locupletata vinetis, cuncti generis. Copiosa frugitibus in cujus vastis fluminibus aureus frequenter comperitur thesaurus ex ortus.

Urbis quam latus et magnus fuerit olim ambitus manent adhuc judicia in clausuris antiquorum sub urbiorum dirutis. Si prima fundationis ejus non manent vestigia non mirum propter ejus antiquitatem. De qua supra dictum est, etiam propter casus multiplices qui evenerunt. Modo constructa, modo destructa apparuit et in nostris temporibus videtur, quasi de novo in ecclesiis, monasteriis, domibus, turribus, vicis, plateis, civitatis clausuris et pluribus aliis.

Quarta distinctio est de gradu sublimationis Tholose, id est de magnificentia et gloria. Que que admirabilis fuit primo tempore sui paganismi ante scilicet adventum Beati Saturnini. item secundo tempore christianismi post martirium dicti gloriosi martiris ex sequentibus agnosci potest. Tempore nempe sue gentilitatis instar Urbis Rome et forte Roma instar Tholose, cum fuerit conditione posterior, habuit Capitolium, habuit Senatores, habuit Consules, habuit Presides, habuit Imperatores, habuit Templa Deorum; hec trahuntur ex antiqua legenda primi prothopresulis et martiris Tholose

Beati scilicet Saturnini ubi expresse fit mentio de Capitologio, et expresse nominatim ponuntur duo consules Decius scilicet et Cratho et expresse nominatur senator Primus. In Cathedra senatoria nomine Agathon, cujus uxor nomine Quiriates erat lepra percussa, quam Beatus Saturninus, in Christi nomine, sanavit atque christiana fecit — fit etiam expresse mentio de imperatore pro tunc temporis Anthonino nomine, qui Beatum Saturninum ad vocem sacerdotum et pontificum Idolorum jussit, tauro victimando alligari prout in ejus martirio continetur. — Fit expressio etiam de Preside nomine Gelasio. Nichilominus fit mentio de Templis Deorum interque precipuum erat Templum Apollinis quod ut fertur tunc ubi nunc, est ecclesia Beate Marie de Aurate. A'quo Templo ut ponit Dominus Ado, Memensis archiepiscopus, in suis Chronicis Scipio, consul Rome, capta Tholosa centum millia auri pondere et argenti decem millia accepit, et secum usque Massiliam transportavit hanc historiam ponit sanctus Orosius in Arismetica mundi li. v. c. xiii. in finem. hujus Tholose captio et Templi Apollinis depredatio facta fuit, ut idem Dominus Ato cronicans ait anno centesimo quin. quagesimo primo, rege cretorum Juda Machabeo in bello pro legibus patriis et Populo Dei pugnantein Judea interfecto, de quo plenius habetur in primo libro Machabeorum. Qui liber secundum Isidorum Ethimologiarum quinto inchoavit a mundi origine post quatuor milia octogentos et tres decem annos in quinta mundi etate. Talem et tantam pro tunc urbem Tholose magnificavit et metus poeticis apud Romanos comendavit Statius poeta Tholosanus, tempore Titi, imperatoris, qui mortem Christi vindicavit in Hierusalem post passionem Domini anno quadragesimo secundo. Tam clara fuit tunc Tholosa in Statio poeta suo, qui propter elegantiam dicendi translatus fuit ab urbe Tholosana ad urbem Romanam et ibi laureatus sit ut poeta eximius. — Ita dicit Dantes de Aldigeriis Florentinus, in Cantica secunda que dicitur Purgatorium, capitulo xxi. et si Tholosa ante suceptionem fidei Christiane tam inclita fuit et magnifica multo amplius vero post conversionem ad fidem per successum temporis gloriosi est effecta ut patet ex sequentibus.

Primo ex septem parrochialibus ecclesiis sub quibus sunt plures filiole ecclesie atque capelle. — Item ex dignitate Archiepræsulis cum suis archidiaconis et sacerdotibus. — Item ex continuit nocte dieque, divinis laudibus. — Item ex Corporibus et Reliquis Sanctorum Apostolorum, Martyrum, Virginum atque Confessorum. — Item ex pretioso jocali Sudario scilicet Domini Nostri Jesu Christi qui certis anni diebus publice ostenditur. — Item ex Hospitalibus pro susceptione peregrinorum et infirmorum constructis. — Item ex tribus leprosorum edificatis domibus. — Item ex quatuor magnis conventibus ordinum mendicancium. — Item ex variis monasteriis virorum et mulierum. Item ex totâ Regali decoratis Consulibus Dominis de Capitulo. Item ex claris militibus, nobilibus, burgensibus et aliis honestis personis fama dignus. — Item ex distinctione curiarum ecclesiasticarum et temporalium earumque multiplicitate quibus super eminet de presenti Curia Parlamenti metuendissimi. — Item ex Dominis metuendis judicibus in dictis Curiis et aliis in eisdem honorandis officiariis. — Item ex honorati universitate scientiarum studii. Item ex multitudine magistrorum in theologiâ, doctorum in utroque jure, etc. — Item ex collegiis fundatis magnis et parvis studentium in universitate. — Item ex honoraris congregationibus ad sepulturam defunctorum, et ad eorum anniversaria, nec non ad solemnes actus qui pertinent ad clerum et ad missas novas et alia plura. — Item ex familiaribus consuetudinibus inter cives caritativis et honestis. Item — ex jocundo festo Scientiæ Gaudiose in principio madii. — Item ex largitate helemosinarum ad pauperes. — Item, ex celebritate generalium nundinarium ter in anno. — Item, ex multiplicitate confratriarum ex speciali devotione. — Item ex sua dulci ad cunctos affabilitate. — Item ex suprema magnificentiâ Domini Regis christianissimi Francorum sub cujus dominio est et extit in secula, civitas ipsa Tholosa. Qua ex tot et tantis ita magnificam attente considerans dominus Petrus de Martyris, quondam infirmarius sacri monasterii sancti Saturnini Tholose, de ipsâ ad dominos consules de anno domini millesimo tricentissimo decimo nono, per elegantem suam epistolam ita scribit: inter urbes magnificas nostra et vestra eminet Tholosa affatim preconiis digna velut sidus micans, cultu decorata divino fonte utriusque juris et divina irrigata inviosa populi caterva ac mercibus opulenta radios honoriis ex hoc fame que fragantiam spargit et mitit per orbem.

Quinta et ultima distinctio condit signum nominationis idest quid signat, quid designat, nomen urbis quod est Tholosa. Est enim magna opinio quod non signe magno mysterio venerande urbi, priscis temporibus, fuit impositum nomen istud Tholosa. — Hujus nominis mysterium satis clare intelligitur, si ejus ethymologia pausetur; que duplex ponitur in solemni epistola allegata domini qui supra infirmarii.

— Prima est Tholosa quasi Tollens Exossa Deo. — Secunda est Tholosa quasi Tollens otiosa; — et quia utraque interpretentatio indiget expositione. Ideo pro prima declaratione videndum est qui sunt Exossa Deo Exossa, Deo sunt Idolorum sacrificia prout expresse patet Deuteronum XXXII., ubi sic : Dereliquit Deum factorem suum et recessit a Deo salutari suo. — Provocaverunt in eum in Diis alienis et in abominationibus ad iracundiam, immolaverunt demonia, et non Deo Diis quos ignorabant — novi recentesque noverunt quos non coluerunt pro eorum. Deum qui te genuit dereliquisti et oblitus es Domini creatoris tui. Vidit Dominus et ad iracundiam comitatus est quia provocaverunt eum filii sui et filiæ, et ait : abscondam faciem meam ab eis et considerabo novissima eorum. — Generatio enim perversa est et infideles filii : ipsi me provocaverunt in eo qui non erat Deus et irritaverunt in vanitatibus suis. Et ego provocabo eos in eo qui non est populus et ingente stulta irritabo illos ignis succensus est in furore meo et ardebit usque inferni novissima, devoravitque terram cum germine suo et montium fundamenta comburet. Congregabo super eos mala et sagittas meas complebo in eis; Consumentur fame et devorabunt eos aves morsu amarissimo. Dentes bestiarum inmittam in eos cum furore trahentium. Super terram atque stipentium, Foris vastabit eos gladius et intus pavor juvenem simul ac virginem lactantem cum homine sene. Per totum etiam librum Judicium patet punitio Israelis quia idolis sacrificabat. Qui etiam fuit Exosa Deo idolorum sacrificium patet Sapientie, quarto decimo, et Baruch IIII°, et ad Romanos primo, et quasi per totum discursum Biblie.— Et sacrificare idolis quante fit amenie et quantum derisibilio, ostendit metrice Sedulius, in prima parte sui Carminis Pascalis ubi sic ait :

Heu miseri, qui vana colunt, qui corde sinistro
Religiosa sibi sculpunt simulacra, suumque
Factorem fugiunt, et quæ fecere verentur !
Quis furor est, quæ tanta animos dementia ludet,
Ut volucrem turpemque bovem, tortumque draconem,
Sed hominem canem supplex homo primis adoret?
Ast alii solem cecatis mentibus acti,
Affirmant rerum esse patrem quia rite videtur
Clara serenitatis infundere lumina terris,
Et totum lustrare polum cum constet ab istis,
Montibus instabilem rapidis discursibus ignem
Officium, non esse Deum, quique ordine certo
Nunc oritur, nunc occiduas demissus in oras
Partitur cum nocte vices, nec semper ubique est,
Nec lumen fuit ille manens in origine mundi,
Cum geminum sine Sole diem novas orbis haberet;
Sic Lune quoque nota ferunt, quam crescere cernunt
Ac minui stellisque litant que luce fugentur.
Ille lacticem colit, larem sed jungere sacris
Non audent inimica suis, ne lite propinqua
Aut rogus exiguas desiccet fortior undas,
Aut validis tenues moriantur fontibus ignes.
Arboreis alius ponit radicibus aras,
Instititque dapes, et ramos flebilis orat,
Ut natos caramque domum, dilectaque rura,
Conjugiique fidem famulos, censumque gubernant
Lignes, ligna rogas surdis clamore videris,
A mutis responsa petis, quæ jura domorum.
Hæc ratione regunt si cæsa securibus actis
Ardua pendentis substentent culmina tecti,
Aut subjecta focis dapibus famulentur edendis.
Non nulli venerentur olus mollesque per ortos
Numina sicca rigant, verique hac arte videntur
Transplantatorum cultores et deorum.
Plura refferre pudet sanctoque in carmine longum
Vel damnare nefas, ne mollia sentibus uram
Lilia purpurei nem per violaria campi
Cardinis et spinis surgat palmosas acutis.
Jam satis humanis erroribus addita monstra
Risimus, aut potius tales deflevimus actus.

Quia ergo Tholosa, ante adventum Beati Saturnini, immolabat demonis et non Deo, postque relictis idolis incepit sacrificare Deo ideo bene interpretatur Tholosa Tollens Exosa deo, idest, sacrificia demoniorum quæ summe adit sunt insuper exosa Deo illa septem que ponit sapiens Proverbiorum sexto ubi sic. — Sunt sex que Deus alis Dominus et septima detestatur : anima ejus oculos sublimes, linguam mendacem, manus effundantes sanguinem innoxium, cor machinans cogitationes pravas, pedes veloces ad currandum in malum, proferentem mendatia, testem fallacem, et tum qui seminat inter fratres discordias. horum septem litteralis expositio secundum magistrum Nicholaum de Lira est talis : sex sint que odit Dominus tanquam horrida et septimum detestatur, anima ejus tanquam horribilius. Oculos subliaves per signa superbie manifesta ; linguam mendacem in mendatio per vicioso ; manus infundentes innoxium volontarie et ex electione ; Cor machinans cogitationes pessimas contra illos quibus ostendunt amicitia signa libenter et tamen veri amici, non sunt pedes veloces ad currendum in malum ex habitu vicioso adhoc inclinante. Profereutem mendacia testem fallacem scilicet in judicio, quia tunc non solum peccat contra proximum sed etiam contra publice justitie bonum, et cum qui seminat inter fratres discordias qui non solum debent esse amicitia conjuncti ex cohabitatione in una terra, vel civitate, sed etiam sanguinis propinquitate, vel etiam in una regione sicut omnes christiani sunt fratres generaliter et religiosi ejusdem religionis magis

specialiter. Et quia Tholosani dum erant Pagani his erant subjecti peccatis, facti vero Christiani ab eis sunt liberati et per fidem facti sani ideo benedicitur. — Tholosa Tollens Deo exosa septem suprà jam nominata ad intelligendum etiam sedans interpretationem que est Tholosa : Tholosa, quasi Tollens Ocia, notandumque Tholosani ante Christi adventum ut alii gentiles erant ocio dedici vero quod gentiles essent noti de ocio, patet Ezechielis, sexto decimo, ubi sit : hec fuit iniquitas soror tue Sodome saturates et abundantie et omni ipsius. Hoc idem dicit Gregorius super illud Mathei, xv. qui hic statis tota die ociosi ubi sic. Per undecimam horam gentiles designantur qui vineam non coluerunt quia nemo eos conduxit idest ad eos nullique patriarcha, aut propheta venit, aut alius qui viam vite illis predicaret ; ergo sequiturque quia erant ociosi stultissimi erant, juxta illud proverbiorum duodecimo, qui sectatur otium stultissimus est ubi, tres gradus stultitie notantur. Primus non bonum facere dum liquet ; Secundus malum facere ; tertius in malo se adhuc facere ; sequitur secundo que quia erant ociosi erant maliciosi, juxta illud Ecclesiastici xxiii ; Multam malitiam docuit ociositas, idest, multorum malorum fuit occasio. — Diabolus enim animam ociosam facile inclinat ac vanitatem, cogitationum ad voluptatem affectionem et tandem ad consensum et operationem. Ideo Hieronimus dixit : septem aliquid operis facito ut diabolus te inveniat occupatum. David etiam vaccans ocio incurrit in adulterium Betsabet, secundo Regum undecimo. — Item queritur Egistus quare sit factus adulter impromptu causa est desidiosus erat. — Tholosani ergo tanquam gentiles ante Christi adventum ad predicationem sancti Saturnini et aliorum ociosa refurgerunt merito Tholosa, interpretatur Tollens ociosa ut patet exerciorem sacramentorum ecclesie et multiplici operatione virtutum. Qui etiam sit Tollens et declinans ocia quod ad opera manuum pro victu corporis necessaria docet experentia. — Sicut enim in ea est agrarii idest agricultura dedicti, alii scementarii, alii cadrigarii, alii fullones, alii machinarii, alii fabriligarii, alii fabriferrarii, alii aurifices, alii carpentarii et sic de aliis operibus mecanice, Non comittendo laudabilium mercatorum necessarios labores : — Ceterum magnum misterium hujus nominis Tholose. Per aliquos declaratur in hunc modum. T, est pricipium nominis. A, est suus. T, est muta. A, est vocalis. Sicut ergo inter T mutam et A, vocalem, comprehenduntur cetere littere. Sic in hoc occidentis partibus Tholosa bona et virtutis cæterorum circumjacentium continere. Consuevit Beatus etiam Isidorus in suo dictionnario, capituli quod incipit in civitate Tholosana per interpretationem commendat eam dicens. — Tholosa dicitur à tollo, tollis, quia tollitur, idest extollitur in gloria. — Vel dicitur à Tholus, Tholi, quia sicut pomellus in domo, vel turris rotonda, qui Tholus nominatus ad quem cætera domus sive turris cooperture ligna refferentur. Sic ad civitatem Tholosam circumjacentes patriæ habent refugium et recursum unde à fundatione Tholosa plena totis dicta est, seu tota gloriosa, Est etiam pauper et quid mendicus origine Tholosanus de nomine Tholosa sollicitus qui cernens tam preclaros circa misteria nominis Tholosa. Versari præsumpsit et ipsam palam facere ; misterium quod majus esse non potest in ipso nomine signari hoc misterium præcellentissimum in notis sequentibus edocuit Prosper, Aquitanicus :

Cum semper in Verbo sit pater et in patre Verbum
Unum edócta fides confiteatur Deum
Corde patris gentium creat et regit omnia verbum
Nec tantum est aliquid quod sine patre gerat.
Unus enim amborum motus ratio una volendi est
Par virtus idem Spiritus unus amor.
Sic magnus Deus est de se valet et manet in se
Cui summum et proprium semper id esse lumen
Ut genitum agnoscens noverit ingenitum
Una trium Deitas una esse essencia cunctis.
Idemque est Verbi Spiritus atque patris.
Nullum opus amatum nulli est non equa potestas.
In cunctis unum non tria principium.

Ad propositium veniendo Prosper hic in suis interpositis sentenciis quantum a deo sit sibi datum nisus fuit ostendere misterium misteriorum in fide catholica, misterium scilicet benedictæ Trinitatis et indivisæ Unitatis. Et hoc nomen Tholosa resonare videtur idem misterium sed de longinco et valde exiliter — est cum in nomine Tholosa Trina syllaba ; in una dictionæ et una dictio est in trina syllaba. Prima syllaba est THO et signat patrem, juxta illud Ambrosium, totus in verbo Pater. — Secundo est LO et signat Filium qui Logos dicit, Idest, verbum. — Tertia syllaba est SA, et signat Spiritum Sanctum qui *sa*, idest, *saphana*, dicitur *saphana* grece domum interpretatur. Dat ergo intelligi in nomine Tholosa quod Omnipotens Deus per sui misericordiam dedit famulis suis civibus Tholose in confessione vere fidei eternæ Trinitatis gloriam agnoscere et omnipotentem majestatis adorare unitatem.

Ex predictis igitur patet de laudibus Tholose que quidem talem ac tantum genuit filiumque ejusdem matris divina gratia mediante meruit esse pater sicut per me infra exarata lucide videri potest.

Fragrans valde Rosa prodiens ex urbe Tholosa,
Nitens candore viridi rubeoque colore.
Bacculo prefixa post cruce nunc crucifixa.
Gaudia magna satis dat cunctis prime natis.
Flores rosarum mittamus ergo preclarum
Hymnum cantantes in tempore verno letantes
Carmen prefatum B, denotat fore beatum.
Quare redde grates Domino qui carmin e letes.
Et tu plaude nimis Tholosa facta sublimis.
Presule sub tanto favente Spiritus Sancto.

DEO GRATIAS.

Ego Dionisius Moriceti, clericus solutus oriendus villa Molleronis diocesis Lacturensis, scripsi atque abstraxi et correxi cum originali, in existente in civitati et villa Tholose, in operario magis Petri Scalerii notarii curie criminalis, civilis et appellationum Domini Senescalli Regii, videlicet anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo tertio et die XXIIe, mensis septembris. Et in fidem et testimonium premissorum signum manuale meum apposui quo utor auctenticis meis. Datum Tholosæ anno quibus suprà. D. Moriceti.

DE ANGLIA ET DE BRITANNIA TRACTATUS.

Anglica oceani est insula maxima quæ circumfusa mari a toto urbe undique est divisa, que quondam Albion ab Albis rupibus a longe terra maris littora apparentibus est vocata quam suscedentes. Tempore quidam proceres de Troje excidio descendentes facta classe Palladis ut fertur oraculo, ad predicte insulæ lustria perveniunt qui cum gigantes qui tunc terram possidebant diutius pugnantes potestate pariter et virtute insulam, superatis gigantibus, suo dominio subjecerunt et à Bruto, qui illius exercitus erat princeps, terram nominaverunt Britanniam, quasi insulam à Bruto, tunc temporis armis et potentia adquisitam. A cujus Bruti prosopia reges potentissimi processerunt. Isidorus dicit : Angliam ab angulo dictam quasi in mundi angulo constitutam.

DE FUNDATIONE URBIUM THOLOSE, ROME, NARBONE ET PARISIUS.

Legitur in libris plurium philosophorum, poetarum et aliorum antiquorum scribentium quod Tholosa fuit ex dicitur antiquior civitas Galliæ. Et fuit fundata tempore Debora mulieris judicis populi Israel, per Tholum, sive Tholoneum, In secunda, ali dicunt in tertia, ætate hujus mundi, et antequam Roma fieret fere per quingentos quadragenta tres annos, Tholosa fuit fundata prout attestatur ille scientiarum interpres. Isidorus Ethymologiarum sexto libro, et a creatione mundi tribus mille novem centum sexdecim fuit fundata dicta Tholosa.

Tholosa urbs fuit fidelitas fons et origo nam propter sui immensam fidelitatem murus et protectio Gallorum communiter extitit appellata.

Tholosa nutrix fuit plurimum virorum orthodoxorum qui fidem catholicam sustinuerunt, debellando ejus inimicos prout de multis comitibus Tholosanis et de sancto Saturnino jamque pagine testantur.

Tholosa capta Scipi oconsul Romæ, alias dictus Nasica, centum millia auri pondo, et argenti centum decem millia accepit et secum ad Massiliam exportavit, et ibi devictus per Tholosanos quecumque ablata reddidit tempore Jude Machabei Secundum Orosium in Arismetiqua mundi.

De aliorum civitatum antiquarum fundatione legitur in libris dicti Isidorus et maxime in sexto Ethimologiarum ubi inquid Roma fuit fundata tempore Acham Regis Judee, et a creatione mundi *quatre mille quatre cens* LIX *ans*.

Narbona que antiquitus caput provinciae solebat appellari, fuit fundata octo mensibus antequam Roma prodiens à creatione mundi computando.

Parisius fuit fundata, sub nomen Lutesse, tempore Salmanasar Regis et Thobie, ante incarnatione Domini Nostri Jhesu Christi V. IX. S V. annis.

—

Cette *Dissertation*, sur la fondation de Toulouse, de Rome, de Narbonne, et de Paris, à laquelle on a donné souvent le nom de *Chronique d'Etienne de Gano*, fait partie de l'un des plus précieux manuscrits des archives de la ville de Toulouse. Ce Mss. est connu sous le nom de *Livre Blanc*. Quelques historiens, ont rapporté, en les altérant quelquefois, les premiers vers qu'on y trouve sur la fondation de la ville, et Bertrand a extrait de cet opuscule une partie des rêveries qu'il a publiées sur le nom de Toulouse. On a imprimé avec exactitude la dissertation de Gano, en y laissant même une partie des fautes, soit de langue, soit d'ortographe qui y existent, et qu'on doit attribuer au copiste qui a signé l'exemplaire conservé dans nos archives. Cette dissertation peut servir à l'histoire intellectuelle de l'époque à laquelle elle a été écrite : mais on ne doit en rien conclure contre les connaissances des habitans de Toulouse, au XIVe siècle. Alors, et dans toute l'Europe, on s'attachait à ces origines fabuleuses, à ces fondations romanesques, qui font sourire aujourd'hui, mais qui

sont cependant les premiers essais de la renaissance des sciences historiques.

Bertrand, qui, le premier, écrivit l'histoire de Toulouse (*Gesta Tolosanorum*), s'est emparé des idées du P. Etienne de Gano, et même des phrases de ce religieux, sans le citer, sans le nommer, et l'on trouve dans son ouvrage le fondement de toutes les fables publiées dans la suite sur les premiers Rois de cette ville. Noguier les a en quelque sorte mises en ordre dans son *Histoire Tolosaine ;* et, depuis ces écrivains, les Toulousains purent croire, dit le P. Sermet (*Mémoire sur une inscription de Tholus*, dans le IIIe volume de l'*Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*, 352 et seqq.), qu'ils étaient les enfans de *Tholus* et qu'ils descendaient par Thubal, de Japhet, fils de Noé. « Ils reposaient tranquillement dans cette flatteuse croyance, lorsqu'au commencement du XVIIe siècle, Catel vint leur démontrer, le flambeau de la critique à la main, que leurs écrivains méritaient plutôt le titre de romanciers que celui d'historiens, et que tout ce qu'on avait débité au sujet de Tholus et d'une foule de Rois qu'on lui avait donné pour successeurs, n'était qu'un assemblage insipide et monstrueux, sinon de mensonges et d'impostures, du moins de fables et de rêveries enfantées par la crédulité, l'ignorance et l'amour du merveilleux ; Tholus relégué dès cet instant dans la classe des êtres chimériques, perdit tout son crédit. Qui l'eût dit, qu'un siècle après on trouverait un monument qui semble démontrer son existence? Les Annales manuscrites de l'année 1719, portent qu'en réparant l'aqueduc qui conduit les eaux d'une source sur la place de Saint-Etienne, on trouva une grande pierre sur laquelle était gravé en caractères très anciens, le nom de *Tholus*. » Ensuite l'annaliste de la ville, parle avec force contre ceux qui ont douté de l'existence de ce héros. Mais le P. Sermet prouve qu'en 1433, Bernard du Rosier, prévôt de l'église cathédrale, fit réparer les acqueducs dè la fontaine de la place Saint-Etienne. Or, ce Bernard du Rosier n'est pas différent du Prélat du même nom, et, ajoute le P. Sermet, les fontainiers ne se seraient-ils pas empressés de lui montrer l'inscription, si elle eut alors existé, et lui-même eut-il manqué d'en faire part au P. Gano lorsqu'ensuite, devenu archevêque de Toulouse, il le décida à écrire l'histoire de sa métropole ? J'ose donc conclure de son silence, que l'inscription ne fut gravée qu'après qu'on eut achevé les réparations de la fontaine ; que Noguier, qui n'écrivit qu'un siècle après, eut occasion de voir ces souterrains, et que frappé de l'analogie qui se trouve entre le mot *Tholus* et le nom de *Tolose*, il crut à l'inspection de ce mot, trouver un ancien monument consacré à la mémoire de notre fondateur, et être autorisé, en conséquence, à substituer ce mot à celui de Lemosin. » Recherchant ensuite pourquoi l'on aurait gravé ce mot dans l'aqueduc, le P. Sermet se rappelle que *Tholus*, *Tholi*, en latin, signifie voûte, ainsi que θολος, θολον, en grec, et d'une manière plus spéciale la pierre qui sert de clef à une voûte. « Dès-lors plus de difficulté, dit-il en finissant, car il est naturel de croire que lorsqu'en 1433 nos pères descendirent dans ces souterrains, et eurent besoin de pénétrer dans le réservoir sur lequel est aujourd'hui l'inscription, ils eurent de la peine à s'y frayer une entrée, et que pour épargner à leurs successeurs le même embarras, ils firent graver en gros caractères ce mot *Tholus* sur la clef de la voûte. »

Sans adopter aucune des fables de nos vieux historiens, on peut trouver plus ingénieuse que solide l'explication donnée par le P. Sermet. Nous avons montré ailleurs que la mythologie et l'histoire, souvent confondues, ont laissé dans la mémoire des peuples des traditions incertaines, romanesques quelquefois, objets de poèmes nationaux, de chants populaires, derniers restes de souvenirs qui s'effacent, et que ces chants, transformés en partie, ont subi surtout des altérations par le changement des croyances religieuses, et par les études bibliques et classiques. Les héros des premiers temps ont pris alors les noms des fils des patriarches et ceux des chefs des Grecs et des Troyens ; ces derniers, a-t-on dit, ont envoyé une colonie à Carcassonne ; *Tholus* ou *Tholossus* a été pour quelques-uns, un prince venu d'Ilion et qui s'est établi au pied des Pyrénées. Ainsi l'un des héros, ou des dieux de l'ancienne Germanie, n'était autre qu'Ulysse, selon Tacite ; ainsi comme on l'a vu, (page 325), les Arvernes avaient, comme les vainqueurs de la Gaule, la prétention de descendre des Troyens.

CHANT ATTRIBUÉ AUX CANTABRES, OU ESCUALDUNAC.

Depuis quelques années des recherches approfondies ont éclairci beaucoup de particularités de l'histoire ancienne et de celle dn moyen âge, et ajouté même un grand nombre de faits importans aux faits déja recueillis et publiés ; mais, il faut se tenir en garde contre l'enivrement que causent des découvertes de ce genre. La confiance des écrivains a été trop souvent trompée par des faussaires, pour que l'on n'accueille pas avec quelque défiance les documens qui avaient jusqu'à présent échappé à des investigations constantes. Il y a peu de temps qu'on nous a annoncé la rencontre innatendue d'un manuscrit du plus ancien écrivain de l'orient, après Moïse; mais comme cette bonne fortune littéraire n'a trouvé que des incrédules, on n'en a plus parlé. Il n'en a pas été ainsi du chant en langue *Escuara*, composé en mémoire de la résistance opposée par les Cantabres aux légions d'Auguste. M. Guillaume de Humbolt, a,

le premier, fait connaître ce chant, et M. Fauriel l'a donné de nouveau dans l'Appendice du tome II, de son excellente *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérans Germains*. Suivant M. de Humbolt, qui aurait recueilli les traditions locales : « Auguste, ayant fait la guerre aux Cantabres et les ayant vaincus, ceux-ci, sous le commandement d'Uchin, leur chef, se retirèrent sur une haute montagne, où les Romains les bloquèrent dans l'espoir de les contraindre à se rendre, en leur coupant les vivres ; cet espèce de blocus dura, dit-on, plusieurs années, et se termina par une paix glorieuse pour les Cantabres. — D'après les traditions du pays, le chef de ces braves, Uchin, serait allé après la paix s'établir en Italie, où il aurait fondé la ville d'Urbino. Après le départ d'Uchin, les Cantabres se donnèrent un autre chef nommé Lecobidi. Tels sont, vrais ou faux, dit M. Fauriel, les événemens auxquels le chant qui suit fait, très vaguement et très obscurément, allusion. — Le premier couplet n'appartient point au sujet, il se rapporte à une vieille histoire Basque, d'une étrange ressemblance avec celle du meurtre d'Agamemnon. Il y eut, selon cette tradition, en Biscaïe, un chef très brave et fort aimé, nommé Lelo ; ce chef ayant été obligé de faire une expédition de guerre en pays étranger, un certain Zara profita de son absence pour séduire sa femme Tota. Lelo, son expédition terminée, étant revenu chez lui, les deux amans se concertèrent pour le tuer; le crime fut découvert et fit du bruit. Il fut décidé dans l'assemblée du peuple que les deux coupables seraient à jamais bannis du pays ; quant à Lelo, il fut ordonné que, pour honorer sa mémoire et perpétuer les regrets de sa mort, tous les chants nationaux commenceraient par un couplet de lamentation sur lui. Si singulière que puisse paraître cette histoire, il y a, dit encore M. Fauriel, un proverbe basque qui s'y rapporte et semble en attester, sinon la vérité, du moins la popularité. *Betico Leloa!* (c'est) *l'éternel Lelo!* ou *Eternel comme Lelo!*

« Encore quelques mots sur la découverte et l'âge du fragment ; il fut trouvé vers 1590, par J. Ibanez de Ibarguen, savant Biscaïen, chargé de visiter les archives du pays. Il était écrit sur une feuille de très vieux parchemin, tout rongé de vers et consistant en un grand nombre de couplets, dont Ibanez n'en copia que seize, ou plutôt quatorze. Cette copie, comme perdue au milieu de beaucoup de papiers d'un autre genre, était restée inédite jusqu'en 1817, où M. Guillaume de Humbolt la publia dans son supplément à l'article de la langue Basque, dans le *Mithridate* d'Adelung. Les érudits Basques n'hésitent pas à regarder ce fragment comme aussi ancien que le fait qu'il rapporte.»

Nous ne nous occuperons pas ici de l'authenticité de ce chant qui, de même que ceux d'Ossian, pourrait bien ne pas avoir toute l'ancienneté que les érudits Basques lui attribuent. M. Fauriel croit, d'après les archaïsmes qu'on y rencontre, qu'il remonterait au moins vers le commencement du huitième siècle. L'estime que nous professons pour ce savant historien, nous interdit toute réflexion critique à ce sujet, et nous rejetterons toute idée de supposition de ce *Chant national* par quelque érudit moderne des provinces Vascongades. *L'Histoire de Languedoc* ayant mentionné (*suprà* 128, 129) le séjour d'Auguste dans la Province, avant son expédition chez les Cantabres, nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de rapporter dans nos *Preuves* ce document, qui semble destiné à consacrer le souvenir de cette expédition guerrière.

Lelo ! il Lelo ;
Lelo ! il Lelo ;
Leloa ! Zarac
Il Leloa !

Romaco aronac
Alcguin, eta
Vizcaiac daroa
Cansoa.

Octabiano
Munduco Jauna,
Lecobidi
Vizcaicoa.

Ichasotatic,
Eta leorrez,
Imini deuscu
Molsoa.

Leor celaiac
Bereac dira,
Mendi Tantaiac
Leusoac.

Lecu ironean
Gagozanean
Norberac sendo
(Dau) Gogoa.

Bildurric guichi
Arma bardinas,
Oramaia zu
Guexoa.

Soyac gogorrac
Badirituis,
Narru billosta
Surboa

Bost urteco
Egun gabeau
Gueldi bagaric
Bochoa.

Guereco bata
Il badaguian,
Bost amarren
Galdua.

Aec anis ta
Gu guichitaia;
Azquen indigu
Lalboa.

Gueure lurrean
Ta aen errian
Biroch ain baten
Zamoa.

Ecin gueyago
. . . . . .
. . . . . .

Tiber Lecua
Gueldico zabal,
Uchin tamaio
Grandoja.

Andi arichac
Guesto sindoas
Beligo naiaz
Nardoa.

M. Fauriel a traduit littéralement ce *Chant national* des vaillans *Escualdunac*. Ne pouvant faire aussi bien, nous avons dû rapporter ici cette traduction :

« O *Lelo! Lelo* est mort! ô *Lelo!* Mort est *Lelo*. ô *Lelo!* *Zara* a tué *Lelo*.

» Les étrangers de Rome veulent forcer la Biscaïe, et la Biscaïe élève le chant de guerre.

» Octavien est le seigneur du monde; Lecobidi des Biscaiens.

» Du côté de la mer, du côté de la terre, Octavien nous met le siége à l'entour.

» Les plaines arides sont à eux; à nous les bois de la montagne, les cavernes.

» En lieu favorable nous étant postés, chacun de nous ferme a le courage.

» Petite est notre frayeur au mesurer des armes; mais, ô notre arche à pain, vous êtes mal pourvue!

» Si dures cuirasses ils portent, eux, les corps sans défense sont agiles.

» Cinq ans durant, de jour et de nuit, sans aucun repos, le siége dure.

» Quand eux tuent un de nous, quinze d'eux sont détruits.

» Mais eux ils sont nombreux, et nous petite troupe. A la fin nous faisons amitié.

» Dans notre terre et dans chaque pays il y a une manière de lier les fardeaux.

» D'avantage était impossible. . . . .

» La ville du Tibre est sise au loin; Uchin... est grand.

. . . .
. . . .

» Des grands chênes la force s'use au grimper perpétuel du pic. »

LÉGENDE DE CLOTILDE, FEMME D'AMALARIC, ROI DES WISIGOTHS.

Cette légende dite de *Clotilde*, a été communiquée à la *Société des Antiquaires de France*, par M. Cayx, de Marvejols; elle a été publiée dans le tome VIII, page 225, des Mémoires de ce corps académique. Suivant M. Cayx, « cette romance, fort ancienne, se chante encore dans les montagnes de la Lozère. Elle passe vulgairement pour un récit des aventures de Clotilde, fille de Clovis et femme d'Amalaric, roi des Visigots, massacré par Childebert, frère de Clotilde, en punition des mauvais traitemens qu'il fesait éprouver à celle-ci. »

La légende fesant mension de trois frères qui seraient venus pour délivrer leur sœur, on pourrait bien croire que cette légende, qui ne serait d'ailleurs qu'une traduction, assez moderne, d'une autre, traduite peut-être du Latin en langue Romane, et de la langue Romane en vieux français et en idiôme des montagnes où on la chante encore, ne conserverait point le souvenir d'Amalaric et de Clotilde, puisque, ainsi qu'on l'a vu, (*Suprà* 375 et 376), Childebert seul s'avança contre le Roi Wisigot qui fut tué, soit à Narbonne, soit à Barcelonne, au mois de décembre de l'an 531. Mais, comme Clotilde implora le secours de tous ses frères, on peut croire que l'auteur de la légende n'a pas voulu parler du seul Childebert, les autres rois, fils de Clovis, occupés alors en Thuringe, ayant remis le soin de la vengeance de la princesse à celui-ci, auquel, d'ailleurs Clotilde avait envoyé un vêtement teint de son sang, en reclamant plus particulièrement son assistance.

N'eroun tres fraïrès,
N'bant qu'uno sor a marida.

L'an maridado
Al pus machant d'aquel pays.

L'ha tant batudo
Emb'un bastou de bert poumia

Lou sang li coula
De la testa jusqu'as ai pes.

Lou li escampou
Din una tasso d'argen fi.

Aco's bilene
Aco's l'ou bin que tu biouras.

Sa camiseto
Sembl' à la pel d'un blan moutoun.

N'i baï à l'aïguo
Per sa camisetto laba.

Pendent que l'iero,
N'i beï beni tres cabaillès.

Hòla, sirbanto,
Où qu'est la dame du castel ?

Suis pas sirbante,
Je suis la dame du castel.

Ah ! ma surette,
Qui donc vous a fait tant de mal.

C'est mon chier frère,
Le mari que m'abez baillé.

A donc lou jouine
N'i galoppe bes lou castel.

De cambro en cambro
Jusqu'à que lo ajut troubat.

Qu'à cop d'espase
La testa l'o ajut coupat.

FIN DES PREUVES AJOUTÉES AU PREMIER VOLUME.

TABLE GENERALE

DES NOMS ET DES MATIERES.

Les * désignent les matières contenues dans les Additions et Notes, et les Preuves ajoutées par M. du Mége.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

Q.

S.

T.

V.

W.

Z.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Dans la Notice sur les auteurs de cette Histoire, partout où le nom du plus célèbre sera écrit Vaissette, lisez : Vaissete.

Page 200, 1re colonne, ligne 49; golr. mart, lisez : glor. mart.

208, 1re colonne, ligne 2; éducation des frères Constantin, lisez : éducation des frères de Constantin.

Ibid, 1re colonne, ligne 48; Parentel, lisez : Parental.

217, 1re colonne, ligne 41; d'*Ebomagus*, lisez : d'*Ebromagus*.

Ibid, 2e colonne, ligne 1; ont croit, lisez : on croit.

228, 2e colonne, ligne 23; Parentel, lisez : Parental.

326, 1re colonne, ligne 51; d'uue, lisez : d'une.

441, 2e colonne, ligne 46; Poul, lisez : Paul.

466, 2e colonne, ligne 34; portie, lisez : partie.

467, 2e colonne, ligne 43; s'écoulaieut, lisez : s'écoulaient.

658, 1re colonne, ligne 30; des points occupés, lisez : du point occupé.

Ibid, 2e colonne, ligne 58; est que l'on a, lisez : et que l'on a.

Ibid, même colonne, ligne 60, opinion D. Datel, lisez : opinion de Catel,

673, 2e colonne, ligne 22; Nomerius, lisez : Numerius.

